

Document d'enregistrement universel

2024

EssilorLuxottica



Sommaire

1	Présentation du Groupe EssilorLuxottica	5	5	États financiers	223
1.1	Profil du Groupe EssilorLuxottica	6	5.1	États financiers consolidés RFA	225
1.2	Histoire	17	5.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés RFA	299
1.3	L'industrie de l'optique ophtalmique et de la lunetterie	22	5.3	Comptes annuels de la société EssilorLuxottica RFA	304
1.4	Répondre à la demande mondiale en optique ophtalmique et en lunetterie	24	5.4	Autres informations relatives aux comptes annuels de la société EssilorLuxottica	324
1.5	Organigramme simplifié	65	5.5	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels RFA	326
2	Gestion des risques RFA	67	6	Rapport de durabilité RFA	331
2.1	Facteurs de risques	68	6.1	Informations générales	332
2.2	Principales caractéristiques des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne relatifs à l'élaboration et au traitement des informations comptables, financières et du développement durable	91	6.2	Informations environnementales	364
2.3	Plan de vigilance d'EssilorLuxottica	94	6.3	Informations sociales	402
3	EssilorLuxottica en 2024 RFA	103	6.4	Informations sur la gouvernance	463
3.1	Faits marquants de l'année	105	6.5	Note méthodologique	472
3.2	Chiffre d'affaires consolidé	112	6.6	Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852	478
3.3	Compte de résultat et Indicateurs Alternatifs de Performance	116	7	Informations concernant la Société, le capital et l'actionariat	485
3.4	Bilan, endettement financier net, flux de trésorerie et autres mesures « non-GAAP »	119	7.1	La Société	487
3.5	Acquisitions et partenariats	122	7.2	Le capital social RFA	490
3.6	Investissements réalisés en 2024 et prévus pour 2025	123	7.3	Programme de rachat d'actions RFA	494
3.7	Événements postérieurs à la clôture	124	7.4	L'actionariat RFA	497
3.8	Évolutions récentes et perspectives	125	7.5	L'actionariat des salariés RFA	498
4	Rapport sur le gouvernement d'entreprise	127	7.6	Distribution des dividendes	501
4.1	Informations sur le gouvernement d'entreprise RFA	130	7.7	Principales données boursières	502
4.2	Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale des actionnaires RFA	156	7.8	Données historiques	504
4.3	Rémunération des mandataires sociaux*	161	8	Informations complémentaires du Document d'enregistrement universel	517
4.4	Annexe : tableau de synthèse des recommandations non suivies du Code AFEP-MEDEF	203	8.1	Personne responsable RFA	519
4.5	Annexe : liste des mandats et fonctions	206	8.2	Commissaires aux comptes	519
4.6	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	220	8.3	Documents accessibles au public	520
			8.4	Tables de concordance	520

Les Documents d'enregistrement universel, les Documents de référence et les communiqués cités ainsi que le présent Document d'enregistrement universel sont disponibles sur : www.essilorluxottica.com @ Rubrique Investisseurs/Publications

* Inclut le Rapport sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux soumis à l'approbation des actionnaires à l'Assemblée Générale du 30 avril 2025.

Les éléments du Rapport financier annuel (RFA) sont clairement identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme **RFA**

Document d'enregistrement universel



Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 10 mars 2025 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce document est une reproduction de la version officielle du Document d'enregistrement universel (intégrant le Rapport financier annuel) qui a été établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et est disponible sur le site <http://www.essilorluxottica.com/fr/investisseurs>.

2024

Message du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué



*Des solutions med-tech
aux wearables, nous stimulons
le futur du secteur. Grâce
à nos marques emblématiques,
nous continuons à fidéliser
les consommateurs et
à accélérer l'adoption
des technologies.*

Chers actionnaires,

Nous sommes fiers de célébrer une nouvelle année record pour le Groupe, marquée par des étapes remarquables. Notre chiffre d'affaires a atteint un niveau historique de 26,5 milliards d'euros et le résultat opérationnel ajusté s'élève à 4,4 milliards d'euros, avec un résultat net ajusté de plus de 3 milliards d'euros et un cash-flow libre de 2,4 milliards d'euros. Dans le même temps, le marché continue de reconnaître notre dynamique et notre trajectoire audacieuse. Cela consolide la position d'EssilorLuxottica, l'une des sociétés les plus performantes du CAC 40, reflétant ainsi la puissance de notre vision, la force de notre stratégie et l'excellence de son exécution.

Nous abordons 2025 avec confiance. Nous sommes en ligne avec nos objectifs à long terme et pleinement engagés à mener une transformation significative dans les années à venir.

Une vision disruptive fondée sur des expertises historiques

L'aventure dans laquelle nous nous sommes lancés il y a dix ans aux côtés de notre défunt Président continue de nous stimuler. Forts d'un héritage d'innovation, de créativité et d'excellence, nous façonnons un groupe EssilorLuxottica plus intégré et plus visionnaire. Notre évolution stratégique vers la med-tech et les industries transformatrices permet de générer des innovations intersectorielles qui préfigurent le futur de la technologie, de la santé visuelle et de la vie connectée.

En combinant les verres et les montures sous un même toit et en s'appuyant sur notre intégration verticale – de la recherche et développement produits et de la fabrication jusqu'à la distribution, via nos 300 000 partenaires opticiens et nos 18 000 magasins dans le monde – nous avons créé une plateforme qui renforce notre avantage concurrentiel et soutient notre ambition d'accélérer le développement des catégories et la transformation du secteur.

Aujourd'hui, le Groupe est dans une dynamique qu'il n'a jamais connue auparavant. Ces dernières années, nous avons optimisé tous les aspects de notre organisation : redéfinissant notre modèle, repoussant les limites de l'innovation, renforçant notre chaîne d'approvisionnement, élargissant notre portefeuille de marques et consolidant notre position de leadership grâce à des investissements dans les technologies et l'IA. Nous avons réussi cela tout en accélérant le développement de nouvelles catégories et d'initiatives stratégiques qui seront les moteurs de la croissance de demain, pour façonner l'avenir de l'optique, et au-delà.

Une nouvelle ère d'opportunités inédites

Tournés vers l'avenir, nous abordons une ère d'opportunités majeures. Des solutions med-tech, qui améliorent la vie à l'échelle mondiale, aux wearables, qui définissent cette catégorie et réinventent la façon dont les consommateurs perçoivent le monde, nous stimulons le futur du secteur. Grâce à notre portefeuille de marques emblématiques qui façonnent la culture, nous continuons à fidéliser les consommateurs et à accélérer l'adoption des technologies. Notre ambition est claire : nous créons une plateforme transformatrice qui fait des yeux une passerelle vers de nouvelles possibilités – le maillon le plus fluide et le plus immédiat pour connecter l'intelligence humaine et l'IA, la réalité et le monde digital.

Ces initiatives stratégiques ont déjà permis des avancées extraordinaires. En termes de med-tech, nous adoptons une approche plus holistique, pour offrir à nos clients et aux patients tout un univers de solutions de pointe en matière de santé visuelle. Nous étendons le champ de notre expertise médicale et clinique, qui inclut Stellex – et sa croissance exceptionnelle –, les instruments OCT sophistiqués d'Heidelberg Engineering, les solutions d'imagerie rétinienne de Cellview et les solutions non invasives du groupe Espansione pour traiter la sécheresse oculaire, ainsi que les maladies de la rétine et de la surface oculaire. De la gestion de la myopie au diagnostic des pathologies oculaires, en passant par l'aide à la décision sur les solutions chirurgicales et la gestion des maladies chroniques, nous améliorons la santé de centaines de millions de personnes dans le monde.

Grâce à Ray-Ban Meta avec IA, qui redéfinit les lunettes connectées, et à Nuance Audio, qui inaugure une toute nouvelle catégorie de lunettes, à la croisée de la vision et de l'audition, nous sommes à la pointe de l'innovation en matière de wearables et d'IA. Ray-Ban Meta fait des lunettes la nouvelle plateforme technologique – une plateforme puissante, qui améliore la vie au quotidien en proposant des solutions médicales, en optimisant la performance, l'accès à l'information et les interactions sociales, tout en installant ces technologies wearables dans l'air du temps. L'année dernière, les Ray-Ban Meta ont été les premières lunettes connectées « à craquer le code » et à susciter une large adhésion des consommateurs, connectant ainsi des millions d'entre eux avec les personnes et les activités qu'ils aiment, de façon très fluide. En parallèle, les lunettes Nuance Audio, approuvées par la FDA et certifiées par l'UE, ouvrent un nouveau marché, répondant aux besoins auditifs non-satisfaits de plus d'un milliard de personnes dans le monde qui souffrent de perte d'audition légère

à modérée. Ce concept disruptif de lunettes à la fois belles et confortables, dotées d'une solution auditive oreilles libres, révolutionnaire et accessible, permet de briser les barrières de la stigmatisation, de l'inconfort et du prix. Nous n'en sommes qu'aux débuts de cette aventure. À la suite de l'acquisition récente de Pulse Audition et de sa technologie de réduction du bruit et de rehaussement de la voix basée sur l'IA, nous travaillons déjà sur les prochaines générations de produits, dotés de nouvelles fonctionnalités qui seront disponibles dans le courant de l'année.

Enfin, notre portefeuille de marques emblématiques continue d'établir de nouveaux standards de désirabilité et d'influence culturelle. L'année dernière, nous avons investi massivement dans la R&D produits et dans une communication plus engageante, renforçant ainsi notre relation directe avec les consommateurs. Avec l'acquisition de Supreme, de nouvelles marques sous licence comme Diesel et des partenariats renouvelés avec Dolce&Gabbana, Michael Kors et Prada, nous restons le partenaire privilégié des plus grandes entreprises mondiales de la mode et des technologies.

Une entreprise tournée vers un avenir responsable

L'excellence est à la fois une exigence et une manière d'être. Sous l'impulsion d'une solide équipe de direction à nos côtés et d'une génération de talents apportant une vision nouvelle, nos 200 000 collègues font preuve d'un engagement et d'une passion remarquables. Grâce à notre programme « Eyes on the Planet », nous réalisons des progrès significatifs dans la réduction de notre empreinte environnementale, ce qui nous vaut de figurer dans l'indice Dow Jones Best-in-Class Europe. Le développement durable reste un élément fondamental du Groupe : nous avons atteint la neutralité carbone dans l'ensemble de nos activités directes en Europe en 2023 et visons la neutralité carbone à l'échelle mondiale d'ici 2025. L'année dernière, nos objectifs de réduction des gaz à effet de serre ont été validés par l'initiative SBTi, une étape majeure dans nos efforts pour réduire notre impact environnemental sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Conformément à notre mission et fidèle à notre objectif d'améliorer la manière dont chacun vit et se connecte au monde, OneSight EssilorLuxottica Foundation a élargi sa portée en initiant une collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé pour apporter des solutions essentielles de santé visuelle à ceux qui en ont le plus besoin. Depuis 2013, nous avons créé un accès durable à l'optique pour près d'un milliard de personnes dans le monde. En reconnaissance de son impact mondial, notre Groupe figure de nouveau dans la liste des 50 entreprises qui « changent le monde » établie par le magazine Fortune.

Le groupe EssilorLuxottica que nous construisons se veut un exemple d'entreprise intégrant plusieurs secteurs. Les consommateurs d'aujourd'hui sont plus dynamiques que jamais. Ils sont attentifs à leur santé et attendent de la science ce qu'elle peut leur offrir de meilleur. Ils recherchent la beauté et l'innovation sans compromis. Ils veulent être connectés sans pour autant perdre de vue le contact humain. Notre progression est intrinsèquement liée à la leur et à la vôtre.

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre stratégie audacieuse et à notre capacité unique à la mettre en œuvre. Nous sommes convaincus que des réalisations plus grandes encore nous attendent.

Francesco Milleri, Président-Directeur Général
Paul du Saillant, Directeur Général Délégué

1

Présentation du Groupe EssilorLuxottica



1.1	Profil du Groupe EssilorLuxottica	6	
1.1.1	Un riche portefeuille de marques et de technologies	8	1
1.1.2	Mission et développement durable	14	
1.2	Histoire	17	2
1.3	L'industrie de l'optique ophtalmique et de la lunetterie	22	
1.4	Répondre à la demande mondiale en optique ophtalmique et en lunetterie	24	
1.4.1	Stratégie du Groupe	24	
1.4.2	Innovation et design	27	
1.4.3	Opérations	37	
1.4.4	Distribution	43	
1.4.5	Portefeuille de marques	45	
1.4.6	Mise sur le marché	53	
1.5	Organigramme simplifié	65	3

1

2

3

4

5

6

7

8

1.1 Profil du Groupe EssilorLuxottica

EssilorLuxottica est un leader mondial dans la conception, la fabrication et la distribution de solutions avancées de santé visuelle, de lunettes et de technologies med-tech. Créé en 2018, le Groupe a pour mission d'aider chacun à « mieux voir et mieux être », en répondant aux besoins visuels des patients et des consommateurs, à leur souhait d'exprimer leur style personnel et à leur désir de se sentir davantage connectés au monde qui les entoure, tout en créant de la valeur durable pour ses collaborateurs, pour ses partenaires et pour les communautés au sein desquelles il opère.

Le Groupe gère un modèle d'entreprise ouvert et collaboratif, en partenariat avec des acteurs clefs de l'industrie qui partagent sa passion pour l'amélioration de la santé visuelle grâce à des produits de qualité supérieure, des services digitaux et des technologies qui changent véritablement la vie. Grâce à son modèle d'entreprise verticalement intégré et à sa présence de premier plan dans toutes les régions, tous les secteurs d'activité et tous les canaux commerciaux, EssilorLuxottica occupe une position unique pour répondre aux besoins en constante évolution en matière de vision d'une population mondiale qui augmente.

Ancrée dans une vision transformatrice pour l'avenir, la stratégie d'EssilorLuxottica repose sur trois piliers clés : les avancées en matière de med-tech, les wearables et l'innovation numérique alimentée par l'IA, ainsi qu'un portefeuille unique de marques emblématiques. Ces piliers élargissent les horizons de

l'industrie de l'optique en libérant de nouvelles synergies pour l'innovation intersectorielle afin de répondre aux besoins changeants des consommateurs en matière de vision.

EssilorLuxottica dispose de technologies pionnières en matière de santé visuelle, telles que Varilux, Stellest et Transitions, qui repoussent les limites de la science optique et redéfinissent la façon dont chacun voit le monde. Son portefeuille comprend également des marques emblématiques qui établissent de nouvelles références en termes de désirabilité et d'adoption des technologies, comme Ray-Ban, la marque de lunettes la plus appréciée au monde, et Oakley, un leader mondial de la performance sportive, complétées par des marques de luxe sous licence très convoitées et soutenues par des distributeurs d'optique mondiaux, notamment Sunglass Hut et LensCrafters. L'acquisition récente de la marque *lifestyle* Supreme renforce encore la capacité du Groupe à établir un lien significatif avec de nouveaux publics et à approfondir sa pertinence culturelle.

Grâce à d'importants investissements R&D, des savoir-faire uniques et un portefeuille d'actifs d'excellence, EssilorLuxottica est synonyme d'innovation dans plusieurs catégories, depuis les instruments médicaux et les solutions de santé visuelle – grâce, entre autres, à Essilor Instruments et Heidelberg Engineering – jusqu'aux lunettes connectées dont le Groupe définit la catégorie. EssilorLuxottica repousse ainsi les limites de l'industrie et fait des yeux la porte d'entrée vers de nouvelles possibilités.

Chiffres clés



Chiffre d'affaires

26,5 Mds d'euros



Collaborateurs

Plus de 200 000



Pays

Plus de 150



Brevets et designs

Plus de 15 000



Marques principales

Plus de 150



Magasins

Environ 18 000



Actionnaires salariés

Plus de 83 500 dans 85 pays



Heures de formation Leonardo

Plus de 9 millions dans 30 langues depuis 2021



Usines de fabrication en série

47 au total, incluant les verres optiques (33) et les montures (14)



Laboratoires de prescription et centres de montage-taillage

562 au total, incluant des laboratoires industriels (61) et de proximité (501)



Production mondiale de montures

Environ 116 millions de montures pour verres de prescription et lunettes de soleil



Production mondiale de verres

Environ 560 millions de verres de prescription et plus de 160 millions de verres solaires sans prescription

Un acteur totalement intégré pour répondre aux besoins de vision dans le monde, en évolution permanente. De la démarche créative à la distribution, le Groupe couvre toutes les étapes de la chaîne de valeur, à commencer par une puissante plateforme de R&D composée de 51 centres de R&D et de design à travers le monde qui font d'EssilorLuxottica un laboratoire de la med-tech, du design et de l'innovation. Un réseau mondial de production incarne cette culture de l'excellence au quotidien pour offrir la meilleure expérience visuelle aux patients, aux consommateurs et aux clients partout dans le monde. Avec ses 33 usines de production en série de verres correcteurs et plano, 562 laboratoires de prescription et centres de montage et de taillage, 14 usines de production en série de montures et un vaste réseau de centres de distribution et de stocks, la présence mondiale d'EssilorLuxottica est équilibrée et diversifiée, et elle garantit un service de proximité.

La production d'EssilorLuxottica est soutenue par un vaste réseau de Solutions pour les professionnels ⁽¹⁾ qui permet au Groupe de servir les professionnels de la vue avec une combinaison unique de produits de santé visuelle de haute qualité, de marques emblématiques que les consommateurs plébiscitent et de services et solutions digitales de pointe. Ses programmes de partenariat dédiés, comme EssilorLuxottica 360, Essilor Experts et STARS, ainsi que le programme Alliances améliorent les pratiques des professionnels de la vue indépendants et placent les patients au centre de leurs préoccupations.

Le segment Professional Solutions est complété par un réseau mondial de vente au détail – Direct to Consumer ⁽²⁾ offrant au Groupe une compréhension unique des tendances de consommation, à la fois mondiales et locales, en interagissant directement avec des millions de consommateurs chaque jour, en leur offrant des produits de santé visuelle de haute qualité, des conseils d'experts et des marques emblématiques. Avec environ 18 000 magasins dans le monde, EssilorLuxottica est un leader de la distribution optique. Ses principales enseignes sont LensCrafters et Pearle Vision en Amérique du Nord, Vision Express, Apollo, Pearle, Générale d'Optique, GrandVision, GrandOptical, Atasun Optik, Synoptik et Salmoiraghi & Viganò pour la région EMEA, OPSM et Mujosh en Asie-Pacifique, MasVisión, GMO et Óticas Carol en Amérique latine, ainsi que des enseignes présentes à l'échelle mondiale telles que Sunglass Hut, Ray-Ban et Oakley. Le Groupe exploite également sa marque de vente au détail d'optique sous licence Target Optical en Amérique du Nord, ainsi que EyeMed Vision Care, l'une des sociétés d'assurance santé sur l'optique à plus forte croissance des États-Unis.

Les canaux de distribution d'EssilorLuxottica sont complétés par les plateformes d'e-commerce de marques telles que Ray-Ban.com, Oakley.com, SunglassHut.com et OliverPeoples.com ainsi que par les plateformes pure players EyeBuyDirect et FramesDirect.com en Amérique du Nord, VisionDirect, Lenstore et Glasses Direct dans la région EMEA ainsi que Clearly en Asie-Pacifique. Cette véritable approche omnicanale de la distribution permet au Groupe de reproduire

en ligne toute la magie de l'expérience en magasin, en donnant aux consommateurs la possibilité de bénéficier de produits personnalisés et d'un choix infini de montures.

Mission et responsabilité sociale de l'entreprise. En 2021, EssilorLuxottica a franchi une étape décisive vers un avenir plus durable, avec son nouveau programme de responsabilité d'entreprise intitulé Eyes on the Planet. Le programme, qui définit la stratégie du Groupe en matière de développement durable, comprend des engagements envers la neutralité carbone, la circularité, la bonne vision dans le monde, l'inclusion et l'éthique. Le Groupe a aussi ouvert en 2022 un nouveau chapitre de son histoire en lançant OneSight EssilorLuxottica Foundation, le plus grand fonds dans le monde dédié à favoriser l'accès à une bonne vision pour tous, afin d'accélérer les activités liées à sa mission et son ambition de contribuer à éliminer la mauvaise vision non corrigée d'ici à 2050. Tout ceci vient soutenir la stratégie de développement durable du Groupe et son engagement à défendre la bonne vision en tant que droit humain fondamental.

En 2024, le chiffre d'affaires consolidé d'EssilorLuxottica s'élevait à 26,5 milliards d'euros. EssilorLuxottica est cotée sur le marché Euronext à Paris et fait partie des indices Euro Stoxx 50 et CAC 40. Codes et symboles : ISIN : FR0000121667 ; Reuters : ESLX.PA ; Bloomberg : EL : FP.

Une communauté unique, diversifiée et inclusive

De par leur diversité et leur talent, les collaborateurs d'EssilorLuxottica sont au cœur de la réussite et de la pérennité du Groupe. Ils représentent une communauté mondiale de plus de 200 000 collaborateurs engagés qui contribue chaque jour à la croissance du Groupe.

Soucieux d'investir dans les compétences et le bien-être de ses collaborateurs, EssilorLuxottica leur offre des opportunités de croissance et d'évolution professionnelle, veille à l'égalité des chances et propose un vaste éventail de programmes de formation de qualité par le biais de son écosystème Leonardo. Fort d'un engagement de longue date envers ses collaborateurs, le Groupe met en œuvre des programmes sociaux, des avantages, des services et des initiatives conçus pour améliorer leur qualité de vie (voir Chapitre 6, Section 6.3.1.2.6).

EssilorLuxottica continue de renforcer sa communauté mondiale en cultivant une culture partagée ancrée dans des valeurs communes. Au cœur de cette culture, l'actionnariat salarié est un pilier essentiel d'engagement et d'alignement avec la vision du Groupe. L'année dernière, plus de 83 500 actionnaires internes répartis dans 85 pays détenaient une participation financière dans le Groupe, témoignant ainsi de leur confiance dans la stratégie de l'entreprise et de leur soutien à sa mission, d'aider chacun à « mieux voir et mieux être ».

⁽¹⁾ Professional Solutions (ou solutions professionnelles ou solutions pour les professionnels) représente l'activité de vente en gros du Groupe, c'est-à-dire la fourniture de ses produits et services aux opticiens indépendants, aux distributeurs, aux plateformes de commerce digitales tierces et aux grandes chaînes de distribution du secteur de l'optique et de la lunetterie.

⁽²⁾ Direct to Consumer (ou vente directe au consommateur) représente l'activité de vente au détail du Groupe, c'est-à-dire la fourniture des produits et services d'EssilorLuxottica directement au consommateur final, soit par le biais du réseau de magasins physiques exploité par le Groupe (activités physiques), soit par le canal en ligne (e-commerce).

Un engagement profondément ancré dans l'innovation

En investissant massivement dans la recherche et le développement de technologies de pointe dans le domaine des solutions optiques, de la médecine et de la santé visuelle, et en réimaginant le design, la forme et la fonction des lunettes,

EssilorLuxottica établit constamment de nouvelles références dans l'industrie de l'optique (voir Section 1.4.2). Au-delà des produits qu'il propose, le Groupe est fortement engagé dans la sensibilisation à l'importance de la vision, à la fois comme un droit humain fondamental et comme un levier clé du développement mondial.

1.1.1 Un riche portefeuille de marques et de technologies

EssilorLuxottica propose des marques d'optique et de lunetterie parmi les plus appréciées et les plus reconnues dans le monde. Avec un portefeuille de marques en propre et de marques sous licence qui couvrent un large éventail de segments de marché, le Groupe répond aux besoins et aux désirs des consommateurs. En encourageant l'innovation, il fournit des produits et des services de qualité supérieure qui rehaussent sans cesse les normes d'excellence du secteur.

Santé visuelle : des technologies de renommée internationale

Fruits de décennies de recherche et développement (R&D), les technologies avancées des verres optiques d'EssilorLuxottica ont permis la création de marques qui sont aujourd'hui parmi les plus appréciées des consommateurs.

Le Groupe dispose d'un portefeuille inégalé de marques de verres optiques de renommée mondiale, dont Essilor, avec Varilux, Crizal, Eyezen, Stellest et Xperio, ainsi que Transitions. Les marques Ray-Ban, Oakley, Shamir Optical ainsi que

Barberini viennent également enrichir le portefeuille de marques. Un accord mondial de licence perpétuelle signé l'an dernier avec Eastman Kodak et des partenariats stratégiques avec des entreprises leaders du secteur de l'optique telles que Nikon ont permis à EssilorLuxottica de proposer des technologies répondant à tous les besoins des consommateurs.

Chaque marque du Groupe, de la correction visuelle à la protection des yeux, en passant par l'amélioration du confort et de la performance, a pour objectif commun de développer des verres innovants afin d'améliorer la vie des consommateurs grâce à une meilleure vision.

Barberini

KODAK
Lenses

Ray-Ban

Crizal
essilor

Nikon

shamir

Varilux
essilor

essilor

OAKLEY

Stellest
essilor

Xperio
essilor

Eyezen
essilor

Optifog

Transitions

En élargissant ses activités aux lentilles de contact avec des marques comme Eyexpert et iWear, le Groupe agrandit son champ d'expertise tout en restant fidèle à son cœur de métier : fournir des solutions de santé visuelle de qualité supérieure.

Instruments médicaux et solutions scientifiques d'optique ophtalmique. EssilorLuxottica est depuis longtemps à la pointe de la conception et de la fabrication de solutions d'optique ophtalmique et d'instruments destinés aux professionnels de la vue, chercheurs et les laboratoires d'optique du monde entier. Ses innovations comprennent des instruments médicaux de pointe qui permettent des examens de la vue complets et intelligents et offrent des solutions personnalisées adaptées aux besoins visuels spécifiques des consommateurs, ce qui améliore considérablement les standards de soins fournis aux patients.

Fort de cette expertise, le Groupe accélère sa croissance dans la dimension med-tech. Les acquisitions récentes d'Heidelberg Engineering et d'Espansione Group ont apporté une grande expertise technologique et scientifique en ophtalmologie et en ophtalmologie clinique, renforçant encore le leadership d'EssilorLuxottica dans l'industrie. Ces investissements élargissent le portefeuille d'EssilorLuxottica qui comprend désormais une large gamme de solutions optiques et ophtalmiques, telles que des technologies d'imagerie pour la détection précoce de maladies menaçant la vue comme le glaucome, des solutions d'informatique médicale et des technologies chirurgicales, ainsi que des solutions non invasives de traitement par la lumière de pathologies ophtalmiques comme la sécheresse oculaire ou la dégénérescence maculaire sèche liée à l'âge.

ESSILOR
INSTRUMENTS

HEIDELBERG
ENGINEERING

espansione
group

satisloh

Humañware

En outre, grâce à HumanWare, le leader mondial des technologies d'assistance pour les personnes souffrant d'une perte de vision ou en situation de handicap visuel, EssilorLuxottica propose des solutions hautement intuitives et intelligentes conçues pour renforcer leur autonomie.

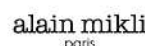
Lunetterie : designs visionnaires et sens du détail

Au cours des dernières décennies, EssilorLuxottica a redéfini la fonction des lunettes : d'un équipement de correction visuelle, les lunettes sont devenues la déclaration puissante d'un style personnel et d'une expression de soi. Avec une vision unique, une créativité inégalée et un savoir-faire d'expert, le Groupe a fait des lunettes un véritable accessoire de mode, aidant les consommateurs à se sentir confiants et pleinement eux-mêmes.

EssilorLuxottica propose des lunettes exclusives, qui témoignent d'un savoir-faire artistique et d'une innovation de haut niveau, mis en valeur par un portefeuille de marques inégalé, comprenant Ray-Ban, Oakley, Persol, Oliver Peoples, Vogue

Eyewear, Arnette, Alain Mikli, Costa, Bliz, Native Eyewear et Bolon ainsi que la grande marque de lunettes de lecture Foster Grant. Le Groupe comprend également de nombreuses marques prestigieuses sous licence, notamment Giorgio Armani, Brunello Cucinelli, Burberry, Chanel, Coach, Diesel, Dolce&Gabbana, Ferrari, Jimmy Choo, Michael Kors, Moncler, Prada, Ralph Lauren, Swarovski, Tiffany & Co., Tory Burch et Versace. Au-delà des lunettes, EssilorLuxottica étend son expertise aux accessoires de luxe avec Fedon, leader des étuis à lunettes et des accessoires optiques haut de gamme.

Animé par une recherche permanente d'excellence, jusque dans les moindres détails et par une passion pour l'innovation, EssilorLuxottica repousse sans cesse les limites du design, de la technologie et des matériaux. L'importance que le Groupe accorde à la recherche et au développement, combinée à des investissements continus dans les nouvelles technologies et les process de pointe, a consolidé sa position en tant que pionnier mondial de la lunetterie, en créant des produits intemporels qui inspirent et transforment la façon dont les consommateurs voient le monde.

Vêtements, chaussures et accessoires : élargir les horizons du Groupe

La catégorie Apparel, footwear and accessories (AFA), qui comprend les marques de vêtements, de chaussures et d'accessoires du Groupe, s'inscrit parfaitement dans le parcours d'innovation et de développement d'EssilorLuxottica. Son portefeuille comprend la marque emblématique Supreme, acquise en 2024, ainsi que Oakley et Costa, chacune offrant des lignes de produits distinctes adaptées à la performance sportive, aux modes de vie actifs et aux amateurs d'activités de plein air.





Transformer l'industrie avec de nouvelles catégories et des solutions digitales

Fidèle à sa responsabilité de leader de l'industrie, EssilorLuxottica s'appuie sur l'innovation et l'expertise pour développer des produits transformatifs et explorer de nouvelles catégories, repoussant sans cesse les limites de l'industrie.

Faire de la lunetterie une porte d'entrée vers un monde de nouvelles possibilités. Tout au long de son parcours dans le domaine des lunettes connectées, entamé il y a plus de 10 ans, le Groupe a développé des capacités R&D, de fabrication et de distribution dans ce domaine grâce à des partenariats stratégiques et à des lancements de produits. Une étape importante a été franchie en 2021 avec le lancement de Ray-Ban Stories – la première génération de lunettes connectées qui a permis aux consommateurs de capturer, partager et vivre leurs moments les plus authentiques. Animé par une passion commune pour améliorer la vie de millions de personnes chaque jour, le Groupe a conclu un partenariat avec Meta dans le but de concevoir des lunettes intelligentes destinées à être portées tout au long de la journée, sans compromis sur le style, le confort et l'esthétique. Forte de ce succès, EssilorLuxottica a renouvelé sa collaboration avec Meta pour lancer Ray-Ban | Meta, la toute première paire de lunettes intégrant de l'intelligence artificielle de Meta avec une fonction de streaming en direct. Ces deux générations de lunettes de marque Ray-Ban ont marqué un tournant technologique dans les *wearables*, suscitant un

Ces marques servent de plateformes dynamiques pour l'innovation et la communication, alliant style, fonctionnalité et authenticité pour s'adapter aux goûts et aux aspirations des consommateurs. En associant la mode et la performance à la pertinence culturelle, elles renforcent la capacité d'EssilorLuxottica à inspirer, engager et construire des liens durables avec de nouveaux publics dans le monde entier.

engouement mondial et éliminant les freins à l'adoption généralisée. Pour continuer à façonner l'avenir de la catégorie des lunettes intelligentes, EssilorLuxottica et Meta ont prolongé l'année dernière leur partenariat en concluant un nouvel accord de long terme en vertu duquel les deux sociétés collaboreront jusqu'au cours de la prochaine décennie pour développer des lunettes intelligentes multigénérationnelles et établir de nouveaux standards dans l'industrie.

En 2023, le Groupe a également annoncé son expansion dans le domaine des solutions auditives avec Nuance Audio, une technologie propriétaire de rupture à la croisée de la vision et de l'audition. En intégrant parfaitement une technologie auditive oreilles libres disruptive et exclusive dans des lunettes élégantes et à la mode et améliorant la vision, EssilorLuxottica contribue à améliorer la qualité de vie de plus de 1,25 milliard de consommateurs à travers le monde souffrant d'une perte d'audition légère à modérée ⁽¹⁾. Après avoir reçu l'autorisation de la *Food and Drug Administration* (FDA) et les certifications européennes, les lunettes Nuance Audio devraient être lancées en 2025 aux États-Unis et en Europe au cours du premier semestre 2025, à commencer par l'Italie dès le premier trimestre, avant d'être déployées sur d'autres marchés clés. Le produit vise à éliminer la stigmatisation qui a toujours entravé l'adoption par les consommateurs des solutions auditives classiques, en apportant confort et style – en écho à l'impact révolutionnaire que l'entreprise a eu dans le domaine de la vision il y a plus de 50 ans.

⁽¹⁾ Organisation mondiale de la santé, *Rapport mondial sur l'audition*. 2021 : 40.

Réunir le meilleur de l'innovation d'EssilorLuxottica pour poursuivre la digitalisation de l'industrie de A à Z. Dès l'origine, l'innovation a toujours été un pilier fondamental de la stratégie du Groupe. Depuis des décennies, EssilorLuxottica investit massivement dans le passage au digital, en créant des plateformes digitales qui relient ses opérations à ses clients et consommateurs. Aujourd'hui, la technologie est la colonne vertébrale de toutes ses activités, de la fabrication à la distribution et à la vente sur l'ensemble des marchés et canaux – incluant les solutions pour les professionnels (Professional Solutions), les magasins et l'e-commerce.

EssilorLuxottica a franchi une nouvelle étape majeure dans la digitalisation de l'industrie optique avec le lancement de HELIX,

une nouvelle division destinée à répondre aux besoins numériques des professionnels de la vue via une plateforme intelligente, interconnectée et axée sur les données, qui intègre des services tels que la prise de rendez-vous, les commandes, la télé-optométrie et l'assurance complémentaire santé (Management Vision Care ou MVC). Cette initiative s'inscrit dans la stratégie d'EssilorLuxottica visant à offrir un large portefeuille de produits et de services afin d'améliorer encore l'expérience des patients et d'aider les professionnels de la vue à gérer de manière plus efficace leur activité. La première offre de HELIX, une plateforme de gestion de magasins de nouvelle génération baptisée Vision(X), devrait être lancée en Amérique du Nord au cours de l'année.

HELIX

• ● • nuance audio

Ray-Ban | ∞ Meta

Direct to Consumer : des expériences en ligne et en magasin de qualité supérieure

Le réseau Direct to Consumer d'EssilorLuxottica comprend environ 18 000 magasins qui proposent des solutions visuelles de haute qualité et une des meilleures expériences d'achat, allant des examens de la vue entièrement digitalisés jusqu'aux toutes dernières tendances en matière de lunettes, le Groupe offrant un large éventail de possibilités répondant aux préférences de style de chacun. Cette stratégie de distribution omnicanale permet au Groupe de reproduire en ligne toute la magie de l'expérience en magasin, en donnant aux consommateurs l'accès à des produits personnalisés et à un choix infini de montures. Cette approche leur offre une expérience connectée tout au long de leur parcours et permet à EssilorLuxottica de toucher un plus grand nombre de consommateurs, en leur proposant des produits optiques de qualité.

Le Groupe dispose d'un vaste réseau de magasins traditionnels avec des enseignes de premier plan telles que LensCrafters, Target Optical et Pearle Vision en Amérique du Nord ; Vision Express, Apollo, Pearle, Générale d'Optique, GrandVision, GrandOptical, Atasun Optik, Synoptik et Salmoiraghi & Viganò dans la région EMEA ; OPSM et Mujosh en Asie-Pacifique ; et MasVisión, GMO, Óticas Carol en Amérique latine ; ainsi que des enseignes mondiales comme Sunglass Hut, Ray-Ban et Oakley.

Ce réseau de magasins traditionnels est complété par des plateformes de vente en ligne de premier plan comme Ray-Ban.com, Oakley.com, SunglassHut.com, OliverPeoples.com ainsi que EyeBuyDirect, Clearly, VisionDirect, Lenstore et Glasses Direct.

Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Profil du Groupe EssilorLuxottica

Optique



Solaire



Vêtements, chaussures et accessoires



Uniquement en ligne



Au 31 décembre 2024, EssilorLuxottica gérait un réseau de 17 638 magasins :

	Amérique du Nord	EMEA	Asie- Pacifique	Amérique latine	Magasins du Groupe	Franchises & Licences	Nombre total de magasins
Sunglass Hut	1 609	577	311	429	2 926	242	3 168
LensCrafters	1 012		82		1 094	8	1 102
Vision Express		848			848	121	969
Apollo		671			671	220	891
Target Optical	577				577		577
MasVisión		53		473	526	6	532
Pearle		513			513	211	724
Générale d'Optique		394			394	282	676
OPSM			375		375	24	399
GMO				345	345		345
GrandVision		273		55	328	42	370
GrandOptical		316			316	61	377
Atasun Optik		304			304	34	338
Oakley	184	11	79	26	300	72	372
Ray-Ban	43	67	125	47	282		282
Synoptik		247			247		247
Salmoiraghi & Viganò		245			245	25	270
Luxoptica		226			226		226
Mujosh			178		178	296	474
Pearle Vision	107				107	448	555
MultiÓpticas		104			104	110	214
Bolon			113		113	235	348
A ojo			94		94	120	214
Óticas Carol				25	25	1 409	1 434
Supreme	5	4	8		17		17
Autres ^(a)	298	1 119	233	732	2 382	135	2 517
NOMBRE TOTAL DE MAGASINS	3 835	5 972	1 598	2 132	13 537	4 101	17 638
DONT SOLAIRES & AUTRES	1 859	780	538	539	3 716	329	4 045
DONT OPTIQUE	1 976	5 192	1 060	1 593	9 821	3 772	13 593

(a) Enseignes comptant moins de 200 magasins en excluant Supreme : Ópticas Lux, Instrumentarium, Ópticas Visión, Optica2000, Team Vision, Solaris, For Eyes, Ofotert, Lafam, Smarteyes, LensMaster, Visilab, Brilleland, McOptic, Washin, OCFYT, EconoLentes, Econópticas, Opticas Place Vendôme, Nissen, David Clulow Opticians, Robin Look, David Clulow, Laubman & Pank, Oliver Peoples, Spectacle Hut, Vision Center, Mat Viet, Triangle Vision, Interoptik, EyeQ, Kochoptik, Sunglass Island, Optica Popular, Mathieu Opticien, Luxottica Korea, Miramás, Trendy Opticians, Molsion, Alain Mikli, MY I, Spex, Optical Shop of Aspen, Persol, Keops, Nikon, EyeBuyDirect et Optic Master.

Supreme est pris en compte dans le compte des magasins depuis octobre 2024.

1.1.2 Mission et développement durable

Aider chacun à « mieux voir et mieux être »

L'héritage d'EssilorLuxottica est enraciné dans son engagement inébranlable en faveur de l'innovation en matière de santé visuelle et dans sa conviction profonde du pouvoir transformatif d'une bonne vision. Guidé par sa mission d'aider chacun à « mieux voir et mieux être », le Groupe intègre le développement durable dans sa stratégie avec l'objectif ambitieux d'éliminer la mauvaise vision non corrigée en l'espace d'une génération.

Au cœur de la mission d'EssilorLuxottica se trouve l'engagement de transformer des vies grâce à des technologies disruptives qui corrigent, protègent et encadrent la beauté de notre organe sensoriel le plus précieux et le plus puissant : les yeux. En faisant progresser la santé visuelle et en intégrant de nouvelles fonctionnalités dans ses produits pour soutenir les sens dont nous nous servons le plus – la vision, et maintenant l'audition – EssilorLuxottica améliore la façon dont chacun vit et se connecte au monde, en permettant à chacun d'apprendre, de travailler, de s'exprimer et d'embrasser les possibilités illimitées de la vie grâce à des technologies de pointe, à un portefeuille de marques appréciées et à un solide réseau de distribution mondial.

Le manque de sensibilisation et d'accès à des équipements optiques est à l'origine d'un problème de santé mondial, aux conséquences économiques et sociales graves pour des milliards de personnes. Tout en répondant aux besoins visuels croissants des 2 milliards ⁽¹⁾ de porteurs de lunettes actuels dans le monde, EssilorLuxottica est également à l'origine de solutions pour les 2,7 milliards de personnes ⁽²⁾ souffrant d'une mauvaise vision non corrigée et les 6,2 milliards de personnes ⁽¹⁾ qui ne protègent pas leurs yeux des rayons nocifs. En outre, avec plus de 50 % de la population mondiale qui devrait souffrir de myopie d'ici 2050 ⁽³⁾, le besoin d'accès à la santé visuelle n'a jamais été aussi grand.

En tant que défenseur passionné de la santé visuelle, EssilorLuxottica mène des campagnes à l'échelle mondiale pour sensibiliser l'opinion, défendre la bonne vision en tant que droit humain fondamental et la positionner en tant que levier essentiel du développement mondial. L'impact socio-économique d'une mauvaise vision non corrigée est profond, créant des obstacles à l'éducation et à l'emploi qui perpétuent les cycles de pauvreté et limitent le potentiel individuel. Grâce à ses initiatives, EssilorLuxottica vise à briser ces cycles et à ouvrir des perspectives à des millions de personnes.

À la suite du lancement de sa feuille de route « Éliminer la mauvaise vision en une génération », EssilorLuxottica a continué en 2024 à défendre le « droit de voir » comme étant un droit fondamental, en reconnaissant le rôle essentiel de la santé visuelle dans le progrès mondial. Cette démarche s'aligne sur la résolution de 2021 des Nations Unies « Vision for Everyone » (« Vision pour toutes et tous ») qui vise à garantir l'accès universel à la santé visuelle d'ici 2030. En intégrant la santé visuelle dans les objectifs de développement durable (ODD), EssilorLuxottica renforce son engagement en faveur du développement durable et de l'équité dans le monde.

Améliorer la vision. Pour EssilorLuxottica, améliorer la vision signifie créer un impact durable et changer la vie à l'échelle mondiale. Le programme Eyes on the Planet du Groupe vise à garantir l'accès de tous, partout, à une santé visuelle de qualité, tout en favorisant la durabilité et l'équité. Grâce à OneSight EssilorLuxottica Foundation, l'entreprise s'attaque à l'un des handicaps les plus répandus : la mauvaise vision non corrigée, qui affecte 2,7 milliards de personnes dans le monde. Depuis 2013, OneSight EssilorLuxottica Foundation a transformé l'accès à la santé visuelle, en s'adressant à 979 millions de personnes et en fournissant des lunettes à 86,8 millions d'individus. Avec plus de 33 400 points d'accès à des solutions optiques de première nécessité et la formation de milliers de micro-entrepreneurs de l'optique, ces efforts ont permis de mettre en place des structures durables de santé visuelle dans les communautés les plus reculées du monde. Cet impact a valu à OneSight EssilorLuxottica Foundation de figurer sur la liste « Change the World » de Fortune pour la quatrième fois, en reconnaissance de ses contributions transformatrices à la santé visuelle mondiale et à la durabilité.

Reconnue mondialement pour son importance et son expertise, OneSight EssilorLuxottica Foundation a été choisie l'année dernière comme organisation collaboratrice partenaire de l'Organisation mondiale de la santé dans le cadre de l'initiative SPECS 2030. Ce programme révolutionnaire accélère l'accès à la santé visuelle dans le monde entier en augmentant la couverture effective des défauts visuels et en garantissant un accès universel à des prestations de santé visuelle de qualité. Dans le même temps, il s'aligne sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) et la résolution « Vision for Everyone » (« Vision pour toutes et tous ») adoptés par l'ONU, en faveur des progrès en matière de réduction de la pauvreté, de santé, d'éducation, d'égalité des sexes et de croissance économique.

⁽¹⁾ Estimations EssilorLuxottica.

⁽²⁾ Éliminer la mauvaise vision non corrigée en une génération. Essilor International. 2019 : 15.

⁽³⁾ Brien Holden Vision Institute.

L'innovation est au cœur de l'approche de OneSight EssilorLuxottica Foundation pour améliorer la vision dans le monde. La télérefraction relie les micro-entrepreneurs de l'optique en milieu rural aux optométristes des centres urbains, ce qui permet d'établir des diagnostics précis et d'étendre les services à des zones où les infrastructures de santé sont limitées. Des services de télérefraction sont désormais proposés au Kenya, en Éthiopie et en Inde, et un programme pilote est en cours au Bangladesh. ClickCheck, un dispositif de réfraction primé, portable, à moindre coût et facile d'utilisation, améliore l'efficacité des dépistages visuels dans les communautés défavorisées dans le monde entier. En outre, les lunettes Ready2Clip minimisent les coûts et l'attente pour les bénéficiaires, en offrant des lunettes personnalisables et abordables, remises sur place.

L'impact de OneSight EssilorLuxottica Foundation est amplifié par des programmes de transformation dans le monde entier. En Afrique du Sud, l'initiative Vula Amehlo recycle des conteneurs d'expédition en cliniques ophtalmologiques modulaires, comblant ainsi le manque de points d'accès à la santé visuelle dans les zones rurales tout en offrant aux optométristes des opportunités commerciales durables. De même, à Goa (Inde), OneSight EssilorLuxottica Foundation s'est associée au gouvernement local pour former plus de 2 400 enseignants au dépistage des défauts visuels, ce qui a permis à 230 000 enfants de bénéficier d'un test de vue et de lunettes. Depuis, Goa est devenu l'un des premiers états au monde à rendre obligatoire le dépistage annuel des défauts visuels chez les écoliers, afin qu'aucun enfant ne voit sa scolarité entravée par une mauvaise vision.

La mission d'EssilorLuxottica, qui consiste à aider chacun à « mieux voir et mieux être », sous-tend tous les efforts du Groupe. En combinant innovation durable et impact social, EssilorLuxottica priorise la vision de manière à non seulement éliminer la mauvaise vision non corrigée, mais aussi à stimuler le développement économique, à favoriser l'éducation et à promouvoir l'inclusion, afin de construire un avenir durable et équitable pour tous.

Exprimer son style. En associant le meilleur de la technologie des verres correcteurs et un savoir-faire d'excellence pour la conception de montures de marque, EssilorLuxottica fait des équipements optiques de véritables accessoires parfaitement adaptés aux besoins et au style personnel de chacun. Les lunettes, que l'on porte jusqu'à 18 heures par jour, sont les accessoires de mode les plus visibles et font désormais partie de notre culture. Lorsque des lunettes épousent parfaitement un visage, elles font naître un sentiment d'authenticité, de créativité et de confiance en soi recherché par les consommateurs. Du fait de son impact, chaque paire de lunettes EssilorLuxottica est considérée comme une pièce d'artisanat précieuse, depuis les

premières esquisses jusqu'aux derniers détails réalisés à la main. Chaque monture reflète la passion, le savoir-faire et l'engagement des collaborateurs du Groupe qui mettent tout en œuvre pour créer les meilleures lunettes.

Approche en matière de développement durable : Eyes on the Planet

Le développement durable est au cœur même d'EssilorLuxottica, profondément ancré dans son ADN et fondamental pour son engagement en matière de responsabilité d'entreprise - afin d'aider chacun à « mieux voir et mieux être ». Présenté pour la première fois en 2021, le programme Eyes on the Planet du Groupe (voir Chapitre 6) repose sur cinq piliers clés ; Eyes on Carbon, Eyes on Circularity, Eyes on Ethics, Eyes on Inclusion and Eyes on World Sight qui réaffirment comment la mission, le développement durable et la stratégie d'entreprise sont étroitement liés chez EssilorLuxottica.

Chaque pilier fait l'objet d'un engagement clair de la part du Groupe, avec des initiatives intégrées dans le modèle d'entreprise d'EssilorLuxottica. Ces initiatives renforcent la présence du Groupe dans les communautés locales, favorisant des liens importants tout en faisant progresser sa mission.

- **Eyes on Carbon** : depuis sa création, EssilorLuxottica s'est engagé à minimiser son impact environnemental sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, dans le but d'atténuer les effets du changement climatique sur la planète. Les étapes clés comprennent la réduction et la neutralisation de l'empreinte carbone de ses activités directes (émissions des scopes 1 et 2) au niveau mondial d'ici 2025, objectif déjà atteint en Europe en 2023. De plus, en 2024, les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'EssilorLuxottica ont été validés par l'initiative *Science-Based Targets* (SBTi), marquant une étape clé dans les efforts du Groupe pour réduire l'impact environnemental de ses propres activités, tout en engageant ses principaux fournisseurs dans sa démarche. Les nouveaux objectifs pour 2030 portent sur les émissions des scopes 1, 2 et 3 du Groupe, conformément aux efforts d'atténuation du changement climatique décrits dans l'Accord de Paris. Pour faciliter la réalisation des nouveaux objectifs, un plan de transition climatique a été préparé en 2024, présentant les priorités du Groupe en matière de réduction des émissions de GES : augmentation de l'autoproduction et du recours aux énergies renouvelables ; amélioration de l'efficacité énergétique dans l'ensemble des bâtiments, optimisation de la chaîne d'approvisionnement et de la logistique ; et engagement des parties prenantes dans la transition climatique du Groupe.

- Eyes on Circularity** : l'engagement d'EssilorLuxottica en faveur du climat est profondément lié à ses objectifs de circularité tout au long de la chaîne de valeur. Le Groupe s'appuie sur son expertise en matière d'innovation durable pour ses matériaux, ses processus, ses produits et ses services. Ses efforts se concentrent sur l'optimisation des ressources tout en garantissant des normes élevées pour ses produits, avec l'objectif de passer des matériaux d'origine fossile à des matériaux biosourcés et/ou recyclés et d'intégrer l'éco-conception dans tous ses développements d'innovation d'ici à la fin de 2025. En 2024, le Groupe a étendu ses initiatives de vente directe aux consommateurs (Direct to Consumer), en positionnant ses magasins comme des plateformes de circularité offrant des services tels que des réparations en magasin et des programmes de collecte de lunettes usagées. Des progrès ont également été réalisés dans la réduction de l'utilisation du plastique à usage unique dans les emballages de lunettes et les emballages logistiques. D'autres efforts ont été déployés pour accroître les capacités de recyclage interne en introduisant des verres de démonstration recyclés et en lançant un projet novateur de recyclage des déchets de nylon issus du moulage par injection pour les transformer en mobilier de magasin.
- Eyes on Ethics** : le modèle d'entreprise verticalement intégré du Groupe est essentiel pour garantir une approche commerciale équitable et éthique dans l'ensemble de ses activités. Le Code d'éthique de l'entreprise et le Code de conduite des partenaires commerciaux établissent des pratiques harmonisées et protègent les Droits humains et le droit du travail tout au long de sa chaîne de valeur, conformément à la Charte internationale des Droits humains et aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT). En 2024, le Groupe a renforcé son engagement en faveur de pratiques commerciales éthiques avec, entre autres, le lancement d'une nouvelle politique de lutte contre le blanchiment d'argent et des programmes de formation dédiés à son Code d'éthique et à la lutte contre la corruption. L'efficacité de la chaîne d'approvisionnement reste une priorité constante et le Groupe poursuit son programme d'achat responsable pour s'assurer que les
- partenaires commerciaux sont alignés sur les principes et les normes éthiques d'EssilorLuxottica.
- Eyes on Inclusion** : les collaborateurs du Groupe sont des acteurs de premier plan et contribuent aux efforts de développement durable et de création de valeur d'EssilorLuxottica. L'entreprise cherche à développer une culture de l'apprentissage, de la diversité et de la sécurité, ainsi qu'un environnement de travail qui offre à chacun les mêmes opportunités sur la base du mérite et sans discrimination. En 2024, des progrès significatifs ont été réalisés en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DE&I) et dans le déploiement de sa culture de la santé, de la sécurité et de bien-être au travail. Parmi les étapes clés, citons la publication de la *Global EHS Policy* (politique globale EHS ou Environnement Hygiène Sécurité), l'introduction de la *Global DE&I Policy* (politique globale DE&I) pour affirmer ses principes d'inclusion, le lancement du Comité d'inclusion pour superviser l'égalité à l'échelle mondiale et le déploiement de « Your Voice », une plateforme mondiale conçue pour faciliter l'expression des collaborateurs.
- Eyes on World Sight** : convaincu qu'une bonne vision est un droit humain fondamental, le Groupe a l'ambition d'éliminer la mauvaise vision non corrigée en une génération et de rendre la santé visuelle accessible à tous, partout. Cette responsabilité à l'égard de la vision et de la société est ancrée dans ses initiatives de citoyenneté d'entreprise, y compris pour promouvoir l'accès à l'optique dans les communautés défavorisées par le biais de OneSight EssilorLuxottica Foundation. En 2024, OneSight EssilorLuxottica Foundation a annoncé sa collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), dans le cadre de l'initiative SPECS, qui représente une avancée significative dans l'amélioration de l'accès à la santé visuelle dans le monde, en particulier dans les régions à faibles ressources (voir la Section *Aider chacun à « mieux voir et mieux être »*). En outre, EssilorLuxottica poursuit ses efforts pour rendre l'art accessible à tous grâce à l'initiative « Eyes on Art ».

1.2 Histoire

EssilorLuxottica

2017

- Annonce du rapprochement entre Essilor et Luxottica

2018

- Finalisation du rapprochement

2020

- Lancement de EssilorLuxottica 360, premier programme commercial commun

2021

- Acquisition de GrandVision
- Lancement de Ray-Ban Stories, en partenariat avec Meta

2022

- Lancement de OneSight EssilorLuxottica Foundation
- Acquisition de Fedon
- Acquisition de la participation restante de 50 % dans Shamir Optical

2023

- Entrée sur le marché des solutions auditives avec Nuance Audio
- Lancement de Ray-Ban | Meta, en partenariat avec Meta

2024

- Partenariat à long terme avec Meta pour structurer le futur des lunettes intelligentes
- Collaboration de OneSight EssilorLuxottica Foundation avec l'Organisation mondiale de la santé
- Renforcement de la croissance dans le domaine de la med-tech grâce à des acquisitions clés apportant une expertise médicale et scientifique

Plus de 170 ans d'excellence

• Événements Essilor • Événements Luxottica

2019

- Acquisition de Brille24
- Acquisition de Barberini

2018

- Acquisition de Fukui Megane

2017

- Acquisition d'Óticas Carol

2016

- Acquisition de VisionDirect, MyOptique et Photosynthesis Group
- Acquisition de Salmoiraghi & Viganò

2015

- Acquisition de Vision Source, PERC/IVA

2014

- Acquisition de Transitions Optical

2013

- Acquisition de Costa et Bolon
- Acquisition d'Alain Mikli

2012

- Acquisition de Tecnol

2010

- Acquisition de Shamir Optical, Signet Armorlite et FGX

2008

- Acquisition de Satisloh

2007

- Acquisition d'Oakley

2004

- Acquisition de Cole National

2003

- Acquisition d'OPSM

2001

- Acquisition de Sunglass Hut

2000

- Essilor et Nikon décident de combiner leurs capacités de recherche et développement en créant une joint-venture
- Cotation à la bourse de Milan

1999

- Acquisition de Ray-Ban

1998

- Acquisition d'EyeMed

1995

- Acquisition de Gentex Optics
- Acquisition de Persol
- Acquisition de LensCrafters

1991

- Joint-venture avec PPG pour lancer le premier verre organique photochromique

1990

- Acquisition de Vogue Eyewear
- Cotation sur le NYSE

1988

- Premier accord de licence avec Giorgio Armani

1975

- Cotation à la bourse de Paris

1972

- Essilor, la fusion de deux grands noms (ESSEL et SILOR)

1961

- Luxottica fondé par Leonardo del Vecchio

1959

- Lancement du Varilux, le premier verre progressif d'Essilor

1954

- Lancement du premier verre organique, Orma

1849

- Création de la Société des Lunetiers, connue sous le nom de SL puis ESSEL

L'héritage d'EssilorLuxottica est profondément enraciné dans une histoire centenaire qui englobe toutes les dimensions de l'industrie : l'innovation, le design, la production et la distribution. Avec des marques comme Essilor (1849), Salmoiraghi & Viganò (1865), Persol (1917), Ray-Ban (1937),

Luxottica (1961), GrandVision (1891), Fedon (1919) et maintenant Heidelberg Engineering (1991), leader dans le domaine de la med-tech, et Supreme (1994), la griffe *lifestyle*, le Groupe réunit d'extraordinaires réussites entrepreneuriales qui inspirent aujourd'hui EssilorLuxottica et le propulsent dans l'avenir.

Création d'un leader mondial

Fondé en 2018, EssilorLuxottica est l'aboutissement de deux histoires entrepreneuriales complémentaires et inspirantes, qui ont révolutionné plus d'une fois le secteur dans son ensemble, changeant la nature même des lunettes et la façon dont nous prenons soin de nos yeux. Les histoires de ces deux entreprises se rejoignent dans une vision et des valeurs communes, notamment l'esprit d'entreprise et la volonté de créer, de manière responsable, les meilleurs produits possibles.

Essilor et Luxottica étaient deux entreprises, bénéficiant chacune d'atouts uniques pour explorer tout le potentiel du marché de l'optique ophtalmique et de la lunetterie. Aujourd'hui, EssilorLuxottica réunit toutes ces forces en un seul Groupe entièrement intégré qui répond aux évolutions des besoins visuels mondiaux tout en menant la transformation de l'industrie avec de nouvelles catégories et des produits novateurs. L'intégration de GrandVision, annoncée en 2019 et

finalisée en 2021 est venue compléter le projet visionnaire d'unification des trois champions de l'industrie mondiale de l'optique et de la lunetterie. Avec le leader mondial de la distribution d'optique GrandVision au sein d'EssilorLuxottica, le Groupe a étendu sa présence directe auprès des consommateurs en Europe et consolidé sa présence dans la vente au détail de lunettes et dans l'optique ophtalmique à l'échelle mondiale.

Tourné vers l'avenir, EssilorLuxottica continue de repousser les limites de l'industrie au-delà de l'optique ophtalmique et de la lunetterie. Acteur audacieux et innovant dans les technologies médicales et grand public, le Groupe est maintenant pionnier sur des avancées dans les solutions med-tech, les *wearables* et les innovations de pointe qui permettent aux consommateurs de voir, de vivre et d'expérimenter le monde d'une manière entièrement nouvelle.

Un Groupe profondément ancré dans l'innovation

EssilorLuxottica réunit deux groupes de référence, innovants et profondément enracinés dans l'histoire de l'industrie optique.

Essilor est le fruit de la fusion, en 1972, de deux entreprises pionnières sur le plan technologique et marketing : Essel et Silor. La première a pour origine l'Association Fraternelle des Ouvriers Lunetiers (rebaptisée *Société des Lunetiers*, ou S.L., puis ESSEL), une association d'artisans lunetiers créée à Paris en 1849. Elle devient rapidement un acteur clé de la correction visuelle et se développe à l'international dès 1868. La structure coopérative initiale d'Essel, qui inclut les salariés dans la gouvernance de l'entreprise, est au cœur de l'importante culture d'actionnariat salarié toujours présente au sein d'EssilorLuxottica. À l'origine de Silor se trouve le visionnaire Georges Lissac. En 1938, il crée un concept révolutionnaire : un grand magasin d'optique situé rue de Rivoli à Paris, qui offre aux clients un examen de la vue gratuit. Il introduit également des techniques promotionnelles modernes qui ont façonné le secteur de l'optique. Silor, sa branche industrielle, fusionne avec Essel pour former Essilor, dans le but de devenir leader mondial de l'industrie optique. Son entrée réussie à la Bourse de Paris en 1975 permet à Essilor de lancer une stratégie ambitieuse d'expansion internationale axée sur la fabrication et la distribution à l'échelle mondiale. La décision prise dans les années 1990 de se spécialiser dans les verres optiques, de réaliser des joint-ventures et des acquisitions stratégiques au sein de marchés clés, ainsi que de s'engager de manière forte dans la recherche et l'innovation, a permis au Groupe de consolider sa position de leader mondial.

Luxottica, fondée par Leonardo Del Vecchio en 1961, a commencé comme un petit atelier produisant des composants pour le secteur de l'optique. Elle développe progressivement sa gamme de produits, jusqu'à se doter d'une structure de production permettant de fabriquer des lunettes finies. En 1970, Luxottica présente sa première collection de lunettes de vue lors du MIDO (le Salon international de l'optique à Milan), marquant le passage définitif de la société sous-traitant à producteur indépendant. En 1974, Leonardo Del Vecchio réalise l'importance de la vente directe et commence à mettre en œuvre une stratégie d'intégration verticale, avec l'acquisition de Scarrone S.p.A., un important distributeur italien. L'expansion de Luxottica dans le commerce de gros prend une dimension internationale avec l'ouverture de sa première filiale en Allemagne et se poursuit en 1981 avec l'acquisition d'Avant-Garde Optics Inc, l'un des plus grands distributeurs de l'époque sur le marché américain. Véritable visionnaire, Leonardo Del Vecchio a perçu le potentiel des collaborations avec les meilleurs créateurs de mode et devance la tendance en signant un accord de licence avec le groupe Armani, marquant ainsi l'évolution des lunettes, qui passent d'outil de correction visuelle à véritable accessoire de mode. En 1995, Luxottica devient le premier fabricant de lunettes à pénétrer le marché de la distribution directe, grâce à l'acquisition de LensCrafters, l'une des plus grandes chaînes de magasins d'optique d'Amérique du Nord.

Des technologies pionnières en matière de verres optiques

Les innovations technologiques ont été la clef de voûte du succès du Groupe dans le domaine des verres optiques de pointe. Au milieu du XX^e siècle, deux avancées majeures – le verre organique Orma et le verre progressif Varilux – ont révolutionné le secteur de l'optique ophtalmique et donné naissance à un modèle unique de recherche et développement qui place le porteur de lunettes au cœur du processus d'expérimentation. La recherche de confort et de protection a depuis inspiré la création de produits révolutionnaires, comme le traitement Crizal, aux propriétés antireflet, anti-salissures et anti-rayures, et les verres dynamiques Transitions. La recherche s'est accélérée au cours du XXI^e siècle et l'on a vu apparaître un nombre croissant d'innovations, bénéficiant directement aux consommateurs : des designs de plus en plus performants, comme le verre Varilux Comfort et le dernier né, le verre Varilux XR series ; la protection anti-UV, avec le lancement de l'indice E-SPF ⁽¹⁾, une filtration de la lumière bleue-violet avec le traitement Crizal Prevencia ; et des produits sur mesure pour répondre aux nouveaux modes de vie des consommateurs, comme la gamme de verres Eyezen destinée aux utilisateurs d'outils digitaux. Les verres Essilor Stellest, dernière innovation de designs optiques pour la catégorie myopie, sont conçus

pour ralentir la progression de la myopie chez les enfants. En 2023, un accord mondial de licence perpétuelle signé avec Eastman Kodak a marqué une autre étape importante pour EssilorLuxottica, octroyant au Groupe les droits d'utilisation exclusifs d'utilisation des marques déposées de Kodak pour les produits et services liés aux activités d'EssilorLuxottica.

Le Groupe a également diversifié ses activités grâce à plusieurs acquisitions stratégiques dans le secteur de l'optique. Les marques Ray-Ban, Oakley et Persol ont apporté un savoir-faire unique dans le domaine des verres solaires. Afin de répondre à l'augmentation, de nouvelles entités industrielles de pointe en Italie, aux États-Unis et en Grande Chine sont venues renforcer la production de verres correcteurs et solaires, une capacité complétée par l'acquisition en 2019 de Barberini, leader mondial des verres minéraux. En 2008, Essilor a fait l'acquisition de Satisloh, leader mondial du matériel pour laboratoires de prescription et, en 2010, de FGX International, leader nord-américain des lunettes prémontées, permettant au Groupe de renforcer son positionnement sur des marchés spécifiques, notamment celui des équipements destinés aux professionnels de la vue et celui des lunettes de lecture.

Lunetterie, un nouveau défi pour la mode

Fort de plus de 170 ans d'expérience dans la création de montures, le Groupe peut se targuer d'un héritage considérable, dont des modèles et des marques parmi les plus emblématiques au monde. Vers la fin des années 1980, les lunettes se transforment peu à peu en un accessoire de mode. L'importance accordée à l'esthétique dans les objets du quotidien et l'intérêt des designers pour le marché émergent des accessoires de mode conduisent Luxottica à se lancer dans une première collaboration avec l'industrie de la mode en 1988, à travers un premier accord de licence avec Giorgio Armani. Cette étape a ouvert la voie à de nombreuses collaborations et acquisitions, permettant au Groupe de construire progressivement son portefeuille actuel de marques connues mondialement. Au fil des ans, la Société lance des collections en collaboration avec de grands créateurs, dont Chanel (1999), Prada (2003), Versace (2003), Dolce&Gabbana (2006), Burberry (2006), Ralph Lauren (2007), Tiffany & Co. (2008), Tory Burch (2009), Coach (2012), Giorgio Armani (2013), Michael Kors (2015), Brunello Cucinelli (2022), Swarovski (2022), Jimmy Choo (2023), Moncler (2023) et Diesel (2024).

Des acquisitions clés ont permis de renforcer la position du Groupe dans les segments du luxe et de la performance. En 1995, Luxottica fait l'acquisition de Persol, suivie en 1999, de Ray-Ban, l'une des marques de lunettes de soleil les plus réputées au monde. En 2007, la marque californienne Oakley rejoint le Groupe, apportant dans son giron la marque Oliver Peoples. En 2013, l'acquisition d'Alain Mikli International, société française spécialisée dans les lunettes de luxe contemporaines, détentrice de la marque Alain Mikli, vient consolider le portefeuille du Groupe dans le secteur du luxe. La même année, l'acquisition de Costa et une participation de 50 % dans Bolon ont permis à la Société d'étendre son portefeuille en intégrant une expertise dans les designs de haute performance. Au cours de ces dernières années, EssilorLuxottica a continué à innover et à se développer. L'acquisition de Fukui Megane Co. Ltd, un fabricant japonais de premier plan spécialisé dans les montures de luxe en titane et en or massif, a souligné son engagement en faveur de l'artisanat. En 2024, le Groupe a annoncé l'acquisition de la marque emblématique Supreme, établissant un lien direct avec de nouveaux publics et renforçant son influence dans la culture contemporaine.

⁽¹⁾ L'indice E-SPF a été élaboré par Essilor International et approuvé par des experts indépendants. L'indice E-SPF concerne uniquement les performances du verre et exclut l'exposition directe de l'œil qui dépend de facteurs externes (morphologie, forme de la monture, positionnement sur le porteur).

Intégration verticale : d'une fabrication mondiale à une distribution mondiale

EssilorLuxottica doit sa réussite considérable à l'excellente configuration de son réseau mondial de fabrication et de distribution.

L'intégration verticale, pierre angulaire du modèle économique d'Essilor et de Luxottica depuis l'origine, est au cœur de la réussite du Groupe. La maîtrise de la totalité du processus de production permet d'assurer un niveau de qualité exceptionnel. Au fil du temps, l'intégration verticale s'est progressivement étendue au-delà de la fabrication, pour englober également la distribution, initialement avec le commerce de gros puis en se développant avec le commerce de détail, sans oublier une présence primordiale dans les activités à forte valeur ajoutée de surfacage des verres optiques. L'expansion dans le commerce de gros s'est concentrée sur une différenciation des offres aux clients, proposant des services personnalisés et l'exploration de nouveaux canaux internationaux de distribution. En matière d'activité Direct to Consumer, des acquisitions clés ont joué un rôle essentiel dans la croissance du Groupe : LensCrafters (1995), Sunglass Hut (2001 – Amérique du Nord), OPSM (2003 – Australie et Nouvelle-Zélande), Cole National avec Pearle Vision et Target Optical (2004 – Amérique du Nord), GMO (2011 – Amérique latine), Salmoiraghi & Viganò (2016 – Italie), Óticas Carol (2017 – Brésil) et Spectacle Hut (2018 – Singapour) et Washin Optical (2024 – Japon). En 2006, l'entreprise commence à étendre la présence de LensCrafters en Grande Chine, tout en développant Sunglass Hut mondialement sur des marchés à fort potentiel, notamment au Moyen-Orient, en Afrique du Sud, en Inde, en Asie du Sud-Est, au Mexique, au Brésil, en Europe et Grande Chine. Plus récemment, EssilorLuxottica a également signé une joint-venture avec Chalhoub Group pour le développement de la vente directe de lunettes dans la région du Conseil de coopération du Golfe (CCG), et a conclu un accord pour acquérir Optical Investment Group en Roumanie.

Après le succès de son introduction en Bourse en 1975, Essilor commence à étendre ses activités de fabrication et de

distribution de verres, avec la construction en 1979, d'une importante usine de fabrication de verres organiques aux Philippines, puis dans les années 1980, au Brésil et en Thaïlande, se transformant d'exportateur à fabricant mondialisé. Dans les années 1990, Essilor a créé un véritable réseau mondial, en s'implantant en Chine et en Inde, tout en acquérant des laboratoires de prescription indépendants, principalement aux États-Unis et en Europe, afin de disposer d'un réseau de proximité avec les clients locaux. Des activités de production sont également lancées en Grande Chine, avec l'ouverture d'un site de fabrication de verres près de Shanghai en 1998. En 2015, la Société renforce ses liens avec les professionnels de la vue indépendants aux États-Unis, avec l'acquisition de Vision Source, un réseau de services aux optométristes indépendants, et PERC/IVA, un groupement d'achat. En 2016, le Groupe accélère le développement de ses activités de vente en ligne, à travers des acquisitions significatives en Europe (VisionDirect et MyOptique Group), et renforce sa position en Grande Chine avec une prise de participation de 50 % du capital de Photosynthesis Group, qui commercialise des lunettes de soleil et des verres correcteurs sous plusieurs enseignes, dont Mujosh.

En 2021, l'intégration de GrandVision a représenté une étape majeure de la stratégie d'EssilorLuxottica. Avec un solide réseau de plus de 7 200 magasins dans plus de 40 pays dans la région EMEA et en Amérique latine, GrandVision a permis de renforcer la capacité de la Société à offrir aux consommateurs une expérience optique inégalée. Dans le cadre de sa stratégie d'intégration verticale, EssilorLuxottica a pris en 2021 une participation minoritaire de 35 % dans Mazzucchelli 1849, le leader mondial de l'acétate de cellulose, et a finalisé en 2022 l'acquisition de Giorgio Fedon & Figli S.p.A. Ces opérations stratégiques soulignent les efforts continus du Groupe pour viser les normes de qualité les plus élevées tout au long de la chaîne de valeur, tout en optimisant son offre au bénéfice de tous les acteurs de l'industrie.

Lunettes connectées : une porte d'entrée vers de nouveaux mondes

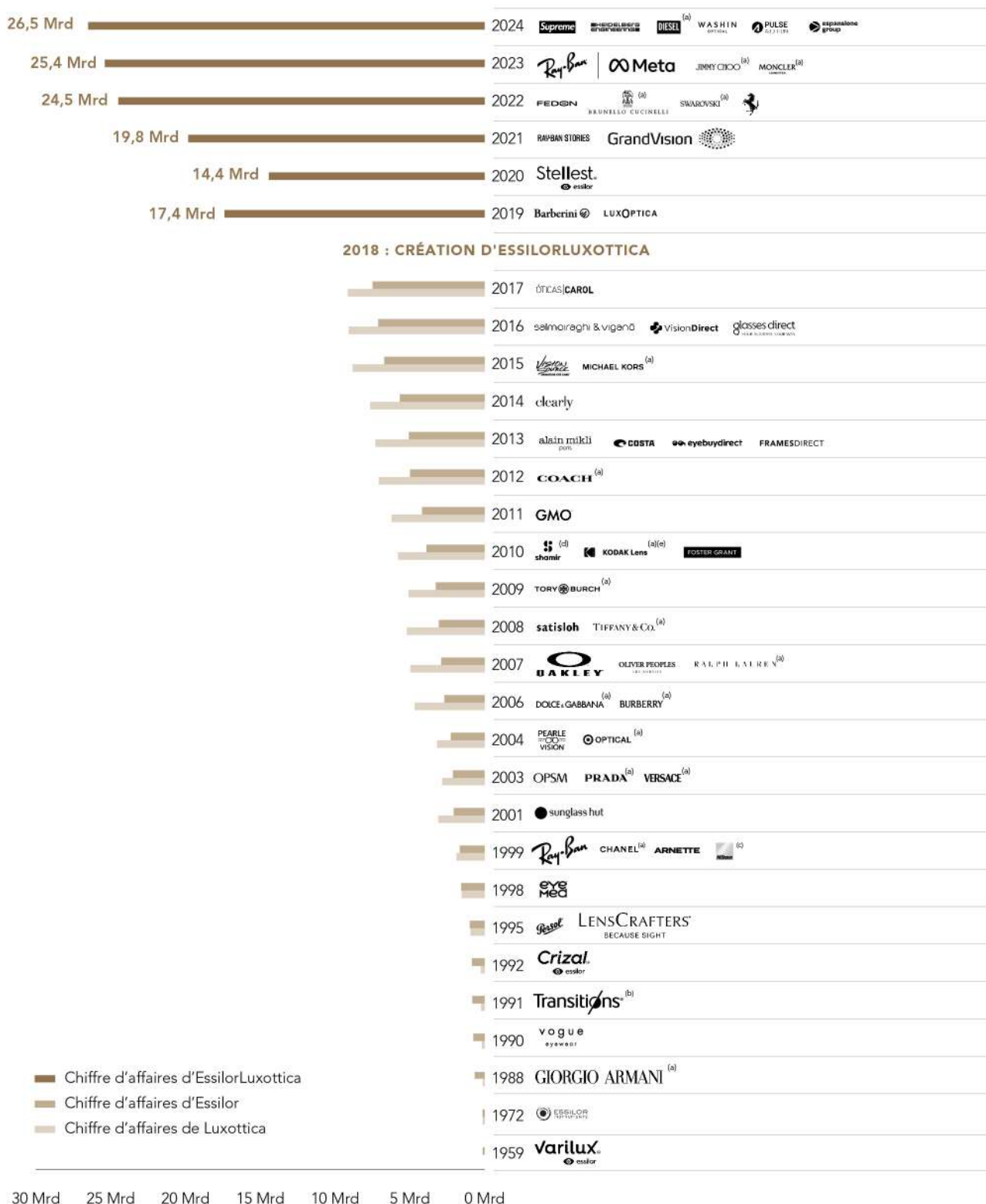
Riche d'un savoir-faire exceptionnel, d'une dynamique d'innovation permanente et d'un engagement soutenu dans les technologies de pointe, EssilorLuxottica a fait progresser l'industrie d'une façon résolument nouvelle au cours de la dernière décennie. En ouvrant une nouvelle ère liée à des produits qui changent véritablement la donne, le Groupe révolutionne la manière dont les consommateurs perçoivent le monde et interagissent avec leur environnement.

EssilorLuxottica imagine un avenir où les lunettes iconiques et incontournables intègrent parfaitement un univers puissant de technologies avancées pour offrir aux consommateurs un mélange inégalé de style et d'innovation. Au fil des ans, le Groupe a développé ses capacités de R&D, de fabrication et de distribution dans la catégorie des dispositifs portables, ou *wearables*, notamment grâce à des collaborations avec des pionniers de la technologie, afin d'explorer de nouveaux horizons combinant la technologie, la mode et le style. Afin de concrétiser sa vision, le Groupe a annoncé en 2014 deux partenariats stratégiques, l'un avec Google pour Glass, l'autre avec Intel pour Oakley Radar Pace, avant de s'associer à Meta

en 2019 pour créer les Ray-Ban Stories (2021) et Ray-Ban | Meta (2023). Pour continuer à rapprocher les mondes physique et numérique, EssilorLuxottica a prolongé son partenariat avec Meta l'année dernière en concluant un nouvel accord à long terme en vertu duquel les deux sociétés collaboreront au cours de la prochaine décennie pour développer des lunettes intelligentes multigénérationnelles et pour établir de nouveaux standards pour le secteur.

En combinant de manière harmonieuse le meilleur de l'ingénierie du son et du design de lunettes, Nuance Audio offre une solution élégante et de haute technologie conçue pour transformer des vies. En éliminant les préjugés associés aux aides auditives traditionnelles, EssilorLuxottica vise à améliorer la qualité de vie de plus d'un milliard de consommateurs souffrant d'une perte d'audition légère à modérée (voir Section 1.3), tout en ouvrant de nouveaux horizons pour l'industrie. Avec son premier prototype exclusif, le Groupe a présenté Nuance Audio au célèbre Consumer Electronics Show de Las Vegas en 2024, affichant ainsi avec audace ses avancées dans le domaine de la technologie grand public.

Un portefeuille incomparable de marques et de technologies



(a) Accord de licence.

(b) Transitions Optical, une joint-venture créée avec PPG Industries et Essilor, est détenue à 100 % par Essilor depuis 2014.

(c) Nikon-Essilor Co Ltd est une joint-venture entre Essilor et Nikon Corporation pour commercialiser des verres sous la marque Nikon.

(d) Acquisition d'une participation de 50 %. Shamir Optical est détenue à 100 % par EssilorLuxottica depuis 2022.

(e) Un accord mondial de licence perpétuelle a été signé en 2023.

1.3 L'industrie de l'optique ophtalmique et de la lunetterie

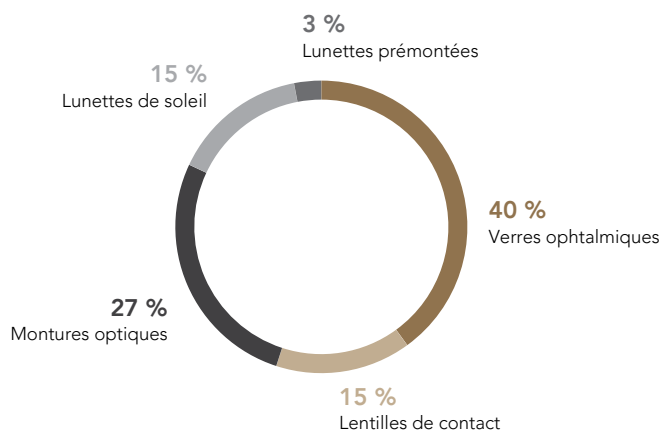
Un secteur unique et résilient dont la valeur dépasse 120 milliards d'euros

À l'échelle mondiale, l'industrie de l'optique ophtalmique et de la lunetterie représente une valeur de plus de 120 milliards d'euros ⁽¹⁾ (prix de vente au consommateur), avec une trajectoire de croissance sur l'ensemble des catégories estimée entre le bas et le milieu de la fourchette à un chiffre sur un avenir prévisible.

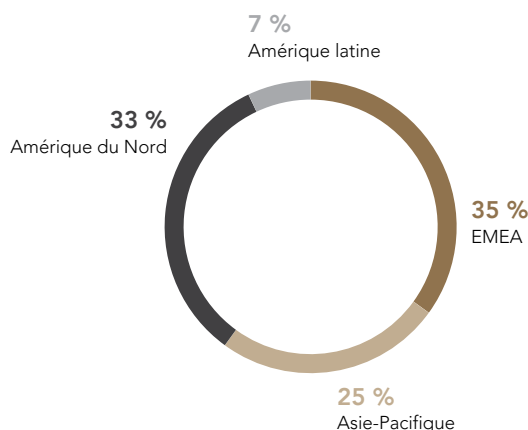
L'industrie se compose de cinq segments : verres ophtalmiques, montures optiques, lentilles de contact, lunettes de soleil et lunettes prémontées (lunettes loupes).

La demande en produits d'optique est structurellement forte et devrait le rester, soutenue par le vieillissement de la population, une incidence croissante de la myopie et de la presbytie, ainsi que l'augmentation du besoin de correction visuelle dû à l'allongement du temps passé par les consommateurs de tous âges sur des appareils numériques.

Secteur de l'optique ophtalmique et de la lunetterie, en valeur (prix de vente au consommateur) par catégorie de produit en 2024 ⁽¹⁾



Secteur de l'optique ophtalmique et de la lunetterie, en valeur (prix de vente au consommateur) par région en 2024 ⁽¹⁾



Top 10 des pays (chiffre d'affaires généré par le commerce de détail)

1 États-Unis	2 Grande Chine	3 France	4 Allemagne	5 Japon
6 Royaume-Uni	7 Brésil	8 Italie	9 Inde	10 Canada

Les États-Unis demeurent le plus grand marché du secteur de l'optique ophtalmique et de la lunetterie, tandis que dans la région EMEA, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni ressortent comme les marchés les plus importants ⁽¹⁾.

Sur les marchés en développement, la Grande Chine présente des facteurs démographiques qui ont conduit à un accroissement considérable du taux de myopie et à une augmentation du revenu disponible par habitant, générant une tendance à la « premiumisation » du marché de la lunetterie.

La pandémie a accéléré le rythme de la digitalisation du secteur de l'optique ophtalmique et de la lunetterie : le canal e-commerce représente aujourd'hui environ 8 % ⁽¹⁾ de la valeur mondiale du secteur, avec un taux de pénétration variant significativement selon les segments de produits.

⁽¹⁾ Estimations d'EssilorLuxottica et d'Euromonitor ajustées au taux de change de 2024.

Un secteur solide, porté par des changements sociodémographiques et comportementaux d'ampleur

Le secteur mondial de l'optique ophtalmique et de la lunetterie s'est développé à un rythme constant, et ce depuis de nombreuses années, dynamisé par une demande structurelle soutenue par plusieurs facteurs combinés, notamment :

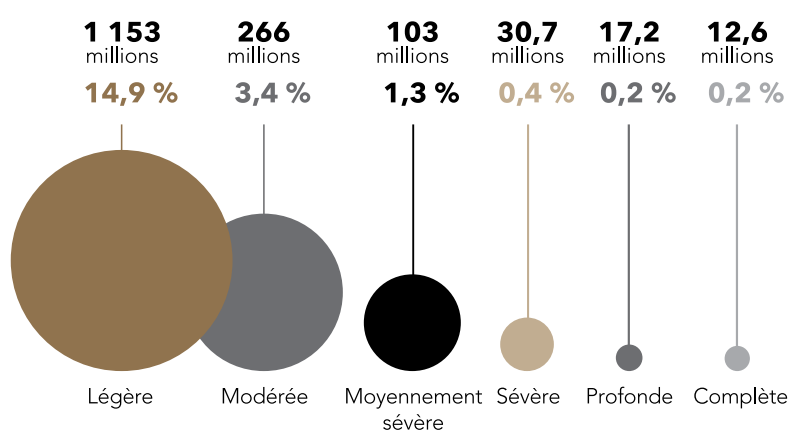
- **Augmentation de la demande du marché.** Les besoins de santé visuelle évoluent, notamment du fait du vieillissement des populations et de l'évolution des modes de vie. Liés au vieillissement de la population, les défauts visuels sont désormais un problème de santé publique prioritaire. On prévoit une augmentation des personnes ayant besoin de solutions de correction de la myopie ou de la presbytie à l'horizon 2050. Il est estimé que la myopie atteindra alors des proportions épidémiques, touchant 50 % de la population mondiale ⁽¹⁾, soit environ 4,7 milliards de personnes contre 2,8 milliards aujourd'hui. Avec plus de 40 % ⁽²⁾ de la population mondiale âgée de 45 ans et plus à horizon 2050, soit environ 4 milliards de personnes contre 2,4 milliards de personnes aujourd'hui, le nombre de personnes atteintes de presbytie devrait augmenter significativement.
- **Nouvelles catégories à adresser.** La mauvaise vision non corrigée représente le handicap le plus répandu et le plus largement ignoré à l'échelle internationale, avec de nombreuses opportunités inexploitées en termes de correction visuelle et de protection. À l'heure actuelle, 2,7 milliards de personnes ⁽³⁾ à travers le monde souffrent d'une mauvaise vision non corrigée en raison du manque de sensibilisation et d'accès à des équipements optiques, 90 % d'entre elles vivant dans des pays en développement à la base de la pyramide ⁽³⁾, et 6,2 milliards d'individus ⁽⁴⁾ ne protègent pas leurs yeux des rayons nocifs.
- **Forte attention sur les problèmes de santé.** Les consommateurs sont aujourd'hui davantage conscients de

l'importance d'une bonne santé visuelle et des bénéfices santé du port de lunettes de soleil pour protéger les yeux des dommages causés par le soleil et filtrer la lumière bleu-violet.

- **Évolution de l'image associée aux lunettes et « premiumisation » de la catégorie.** Les lunettes, plus particulièrement les lunettes de soleil, sont aujourd'hui perçues comme un véritable accessoire de mode qui permet aux consommateurs d'exprimer leur personnalité et de renforcer leur confiance en eux. De purement fonctionnel, l'achat de lunettes revêt désormais un aspect plus affectif. Entre l'augmentation du revenu disponible brut et la hausse du niveau de vie dans les pays en développement, on observe un accroissement de la demande pour des lunettes de marque de luxe ou premium. De plus, les consommateurs sont désormais plus ouverts à l'idée de changer leurs verres, leurs montures ou leurs lunettes de soleil en fonction des dernières tendances de la mode. Cette évolution vers davantage de montures de marques haut de gamme et de designs innovants contribue à réduire la durée de vie moyenne d'une paire de lunettes, sans compter que la popularité d'un produit ou d'une marque déclenche souvent chez le consommateur l'envie de posséder plusieurs paires de lunettes de vue ou de soleil pour différentes occasions.

Synergies entre santé visuelle et auditive. Plusieurs tendances traditionnellement observées dans le secteur de l'optique sont également observées dans le domaine des solutions auditives qu'EssilorLuxottica explore actuellement, notamment la prévalence croissante de la perte auditive due au vieillissement de la population et à l'évolution des modes de vie. Au-delà de ces tendances, d'autres analogies peuvent être établies entre les marchés de l'optique et de l'audition, qui sont par conséquent complémentaires.

Estimation des populations affectées par une perte d'audition ⁽⁵⁾



Dans le monde, 1,5 milliard de personnes vivent avec une perte d'audition

⁽¹⁾ Prévalence mondiale de la myopie et de la forte myopie et trajectoires d'évolution de 2000 à 2050. Brien Holden Vision Institute.

⁽²⁾ Estimations et projections sur la population mondiale, Banque mondiale.

⁽³⁾ Essilor International. Éliminer la mauvaise vision non corrigée en une génération. 2019 : 15.

⁽⁴⁾ Estimations EssilorLuxottica.

⁽⁵⁾ Organisation mondiale de la santé, Rapport mondial sur l'audition. 2021 : 40.

Parmi les exemples où les deux industries se rencontrent, citons leurs bases de consommateurs cibles, qui sont souvent parfaitement alignées sur le plan démographique, mais aussi en termes de besoins et d'aspirations, ainsi que la pénétration du marché. À l'instar du secteur de l'optique, le marché des solutions auditives demeure aujourd'hui sous-adressé pour un certain nombre de raisons, allant de la visibilité des aides auditives traditionnelles à leur inconfort en passant par leur prix. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 83 % des besoins du marché mondial ne seraient pas satisfaits ⁽¹⁾.

La perte d'audition touche actuellement plus de 1,5 milliard de personnes, soit 20 % de la population mondiale, et devrait atteindre près de 2,5 milliards de personnes d'ici 2050 ⁽²⁾.

La plupart des personnes actuellement touchées (plus de 1,25 milliard) souffre d'une perte auditive légère. Cependant, une partie substantielle, soit 430 millions de personnes ⁽³⁾ (soit 5,5 % de la population mondiale), souffre à un niveau modéré ou élevé d'une perte auditive qui, si elle n'est pas traitée, aura très probablement un impact sur leurs activités quotidiennes ou leur qualité de vie. En effet, une perte d'audition non traitée, et la diminution des fonctions cognitives qui en résulte, augmentent le risque de démence ou de dépression ⁽⁴⁾. Outre le 1,25 milliard de personnes souffrant de perte d'audition légère à travers le monde, environ 400 millions ⁽²⁾ sont atteintes de perte d'audition modérée à sévère et près de 30 millions ⁽²⁾ d'une perte d'audition profonde, voire de surdité totale.

1.4 Répondre à la demande mondiale en optique ophtalmique et en lunetterie

1.4.1 Stratégie du Groupe

EssilorLuxottica s'appuie sur plus de 170 ans d'innovation pionnière, d'excellence opérationnelle, d'esprit d'entreprise et d'ouverture internationale. Le Groupe développe des technologies de pointe pour la santé visuelle, des lunettes, des instruments médicaux et des solutions scientifiques qui répondent aux besoins croissants en matière de santé visuelle dans le monde et à l'évolution rapide des modes de vie des consommateurs, tout en inventant de nouvelles façons d'atteindre les milliards de personnes qui souffrent d'une vision non corrigée. Née de l'association de deux entreprises très complémentaires et inspirantes, l'une dans la technologie avancée des verres et l'autre dans le savoir-faire de lunettes emblématiques, le Groupe révolutionne le secteur permet en tirant parti de leurs forces respectives pour explorer tout le potentiel de l'optique et de la lunetterie dans le monde entier.

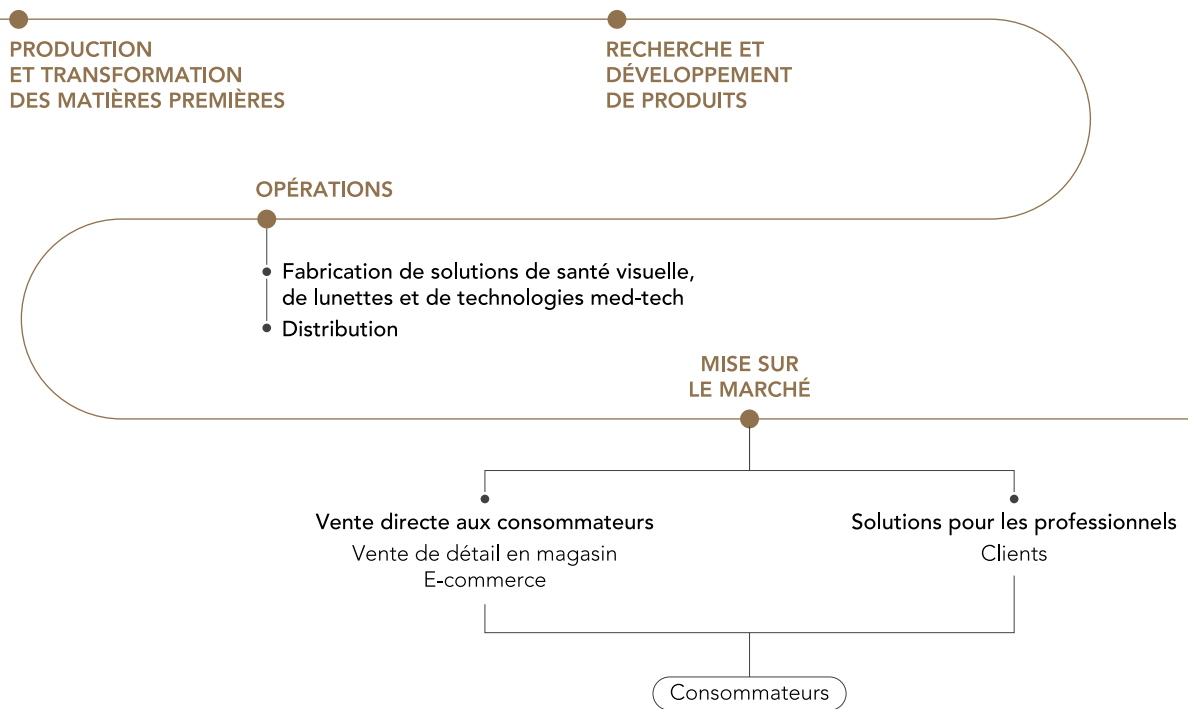
Au cœur même du succès d'EssilorLuxottica se trouve son modèle d'entreprise verticalement intégré qui couvre toute la chaîne de valeur. Il est le résultat d'un choix visionnaire fait par le fondateur de Luxottica, président décédé d'EssilorLuxottica, Leonardo Del Vecchio, qui a compris le potentiel d'une stratégie d'intégration verticale quand il a décidé de fabriquer des montures complètes plutôt que certains composants. L'intégration verticale dans l'industrie manufacturière s'est progressivement accompagnée de la distribution, d'abord avec des solutions pour les professionnels, puis en 1995 avec la vente physique directe au consommateur et plus tard via l'e-commerce. Enfin, avec la fusion d'Essilor et de Luxottica en 2018, ce fut la création d'un champion complet et entièrement intégré de l'industrie de la lunetterie combinant verres et montures sous un même toit.

⁽¹⁾ Organisation mondiale de la santé, Rapport mondial sur l'audition. 2021 : 178 fig. 3.9a.

⁽²⁾ Organisation mondiale de la santé, Surdit  et perte d'audition. 2023 : Site institutionnel de l'Organisation mondiale de la sant .

⁽³⁾ Organisation mondiale de la sant , Rapport mondial sur l'audition. 2021 : 40.

⁽⁴⁾  cole de sant  publique Johns Hopkins Bloomberg, Perte d'audition et d mence incidente, 2011.



EssilorLuxottica opère dans le cadre d'un modèle économique ouvert, non exclusif (en réseau), qui bénéficie à l'ensemble des parties prenantes : clients, consommateurs, collaborateurs, actionnaires, partenaires commerciaux, fournisseurs et communautés où le Groupe opère. Chef de file de l'industrie, EssilorLuxottica tire parti de ses atouts pour susciter des changements positifs tout en maintenant l'excellence et en restant fortement engagé sur l'innovation.

La stratégie du Groupe est ancrée dans une vision transformatrice pour l'avenir, guidée par trois piliers principaux. Le premier se concentre sur la med-tech, visant à améliorer la vie à l'échelle mondiale grâce à des technologies médicales avancées et à une offre élargie de soins cliniques. Dans le même temps, EssilorLuxottica transforme la façon dont les consommateurs vivent et se connectent au monde grâce aux *wearables*, à l'IA et à l'innovation numérique. Enfin, la puissance de ses marques emblématiques accélère l'adoption de technologies révolutionnaires, alliant innovation, désirabilité et pertinence culturelle. Ces piliers repoussent les limites de l'industrie optique et libèrent des synergies pour l'innovation intersectorielle, répondant aux besoins des consommateurs en matière de vision, en constante évolution. Cette vision repose sur une plate-forme d'actifs stratégiques qui renforcent l'avantage concurrentiel d'EssilorLuxottica et alimentent sa détermination à accélérer la croissance du secteur.

Mission. Au cœur de la mission d'EssilorLuxottica se trouve l'engagement de transformer des vies grâce à des technologies disruptives qui corrigent, protègent et encadrent la beauté de notre organe sensoriel le plus précieux et le plus puissant : les yeux. En faisant progresser la santé visuelle et en intégrant de nouvelles fonctionnalités dans ses produits pour soutenir les sens dont nous nous servons le plus – la vision, et maintenant l'audition – EssilorLuxottica améliore la façon dont chacun vit et se connecte au monde, en permettant à chacun d'apprendre, de travailler, de s'exprimer et d'embrasser les possibilités illimitées de la vie grâce à des technologies de pointe, à un portefeuille de marques appréciées et à un solide réseau de distribution mondial.

Développement durable. Au cœur de la raison d'être d'EssilorLuxottica se trouve son engagement indéfectible pour ses clients, ses consommateurs, les communautés où le Groupe opère et pour la planète. À travers son ambitieux programme de responsabilité d'entreprise tourné vers l'avenir, Eyes on the Planet, la Société fait progresser le développement durable, avec des engagements en faveur de la neutralité carbone, de la promotion de la circularité, de l'élargissement de l'accès mondial à la santé visuelle, de la promotion de l'inclusion et du respect des pratiques éthiques.

Des collaborateurs de talent. Le moteur du succès d'EssilorLuxottica est sa communauté inclusive, dynamique et responsabilisée de collaborateurs. Avec plus de 200 000 talentueux salariés, le Groupe s'appuie sur des perspectives, des expériences et des profils divers, favorisant une collaboration qui inspire de nouvelles idées, remet en question la pensée conventionnelle et favorise l'innovation disruptive. Ceci aide le Groupe à repousser constamment les limites de ce qui est possible, lui donne un avantage concurrentiel et favorise son succès. L'année dernière, sa communauté de collaborateurs comptait 60 % de femmes et près de la moitié de cette communauté avait moins de 35 ans, garantissant un vivier de talents dynamique et tourné vers l'avenir. La Société investit dans ses collaborateurs en promouvant, entre autres, des programmes d'actionnariat salarié subventionnés, permettant aux salariés de 85 pays de détenir une participation financière dans le Groupe. Favorisant un style de gouvernance et de dialogue innovant en impliquant les collaborateurs dans ses décisions majeures, EssilorLuxottica construit une culture de propriété partagée et de réussite mutuelle, qui constitue un avantage concurrentiel et alimente la mission de transformation et d'excellence du Groupe.

Présence mondiale. EssilorLuxottica bénéficie d'une présence mondiale diversifiée et équilibrée, avec des sites de fabrication et de logistique, des réseaux de distribution et un capital humain répartis dans plus de 150 pays. Cette vaste empreinte géographique permet au Groupe de desservir efficacement divers marchés et de se prémunir d'une éventuelle instabilité dans certaines régions, assurant ainsi une croissance stable et durable dans le monde entier.

Marques de renommée mondiale. EssilorLuxottica dispose d'un portefeuille inégalé de plus de 150 marques de renommée mondiale. Couvrant diverses catégories – incluant les montures, les verres, les instruments et les technologies médicales, les vêtements, les chaussures et les accessoires, la distribution physique et les plateformes numériques – les offres du Groupe répondent aux besoins variés des consommateurs des segments milieu de gamme à premium. Parmi ces offres figurent certaines des marques les plus emblématiques de l'industrie, dont les capitaux propres sont protégés par de solides investissements pour lutter contre la contrefaçon et le marché parallèle.

Une stratégie de commercialisation exhaustive. EssilorLuxottica a mis en place une stratégie solide et étendue de commercialisation omnicanale, comprenant des activités de Professional Solutions, des services physiques directs aux consommateurs, l'e-commerce, ainsi que des modèles inclusifs de prise en charge du « dernier kilomètre » pour garantir que des solutions visuelles de qualité sont accessibles même dans les pays en développement. La vente de solutions pour les professionnels reste un pilier essentiel de son approche, permettant à EssilorLuxottica de naviguer dans le marché très

fragmenté de l'optique tout en entretenant des relations solides avec les professionnels de la vue indépendants. À l'appui de cette stratégie, son écosystème d'apprentissage Leonardo a fourni 9,2 millions d'heures de formation avec plus de 31 millions de visites sur ses plateformes, à partir de 100 pays depuis son lancement en 2021, ce qui lui a établi la réputation de principale ressource éducative du secteur. De plus, grâce à son réseau mondial de vente directe aux consommateurs, le Groupe fournit des produits et services de haute qualité tout en collectant des informations précieuses sur les besoins, les comportements et les préférences des consommateurs. EyeMed Vision Care, une mutuelle d'optique américaine à forte croissance renforce la présence de la Société et complète son modèle économique de commercialisation dans la vente au détail d'optique.

Des capacités d'innovation uniques. La quête d'excellence et l'esprit d'innovation sont des caractéristiques majeures d'EssilorLuxottica. Fidèle à sa responsabilité de leader mondial, EssilorLuxottica s'engage à mener la transformation de l'industrie. Pour y parvenir, la Société a construit une puissante plateforme d'innovation qui fournit des technologies de pointe et un riche pipeline d'initiatives audacieuses et transformatrices, soutenant un processus d'innovation qui bénéficiera à tous les acteurs de l'industrie. Soutenues par des communautés scientifiques, industrielles et universitaires de premier plan, les initiatives d'innovation du Groupe s'articulent autour de quatre axes principaux : étendre la santé visuelle vers la med-tech, impulser le style, faire des lunettes un point d'entrée vers de nouveaux mondes et digitaliser complètement l'industrie. EssilorLuxottica détient 15 000 brevets, dessins et modèles et fabrique plus de 3 500 nouveaux modèles de lunettes chaque année.

Une chaîne logistique puissante. Le modèle économique verticalement intégré d'EssilorLuxottica couvre chaque étape du processus de création de valeur, depuis le développement et la fabrication des produits jusqu'à la vente au consommateur final. Le Groupe conjugue vitesse, efficacité et proximité en gérant une chaîne d'approvisionnement mondiale fondée sur la centralisation pour les montures et un réseau interconnecté pour la fabrication de verres et les laboratoires de prescription.

En déployant ces différents piliers, le Groupe est idéalement positionnée pour porter l'évolution et la croissance du marché au niveau mondial, au bénéfice de toutes les parties prenantes, tout en assurant la rentabilité et la durabilité de ses activités. Porté par son modèle commercial de réseau ouvert et collaboratif et son engagement à élever les normes de l'industrie, EssilorLuxottica investit stratégiquement dans des partenaires qui partagent son engagement à faire progresser la santé visuelle. Ces investissements soulignent la stratégie à long terme de l'entreprise et son engagement à donner aux partenaires les moyens de générer une création de valeur durable pour l'industrie et au-delà.

1.4.2 Innovation et design

L'innovation, la pierre angulaire de la stratégie du Groupe

Ancrée dans l'ADN du Groupe, la pensée pionnière est un moteur stratégique et un avantage concurrentiel décisif pour EssilorLuxottica. L'avenir du secteur, avec ses vastes opportunités inexploitées, est une source d'inspiration qui pousse le Groupe à expérimenter, créer, perfectionner et mettre en œuvre de nouvelles idées et technologies, de l'innovation de rupture dans l'optique et la lunetterie, à la recherche de nouveaux matériaux, en passant par le développement de produits jusqu'à la fabrication et la distribution et les plateformes numériques.

Le développement durable, moteur de l'innovation et de la croissance du Groupe. Animé par un sens profond de la responsabilité, EssilorLuxottica associe étroitement l'innovation et la durabilité. En tant que leader mondial dont la mission est d'aider chacun à « mieux voir et mieux être » et en accord avec son programme Eyes on the Planet (voir Chapitre 6), le Groupe s'attache à atteindre ses objectifs en matière d'innovation et de développement durable. Pour y parvenir, l'accent est mis sur la réduction de l'empreinte environnementale des produits avec une attention particulière portée à l'impact sur l'environnement de chaque étape de leur processus de développement et de leur cycle de vie.

L'éco-conception constitue un axe important de la stratégie d'innovation du Groupe, EssilorLuxottica plaçant la durabilité au cœur du développement produit. Le Groupe a donné la priorité, ces dernières années, à l'éco-conception dans le développement de ses produits, avec l'objectif de l'intégrer dans toutes ses innovations d'ici à fin 2025. Pour concrétiser cette vision, il s'appuie notamment sur la méthode d'évaluation de la durabilité (SAM ou *Sustainable Assessment Methodology*) pour renforcer les capacités de ses activités de R&D dans la mesure des impacts environnementaux et sociaux. Initialement développée pour les activités du Groupe liées aux verres, cette méthodologie a été élargie pour inclure la lunetterie, en l'alignant sur le cadre de la méthodologie *Product Environmental Footprint*, afin de réduire progressivement l'impact environnemental.

Stimuler la croissance grâce à l'innovation

De l'innovation en matière de produits et de design à la définition d'une expérience client réinventée en passant par la création de nouveaux modèles économiques d'avant-garde, l'approche d'EssilorLuxottica est axée sur la connaissance des besoins des patients et des consommateurs en constante évolution, de la recherche en amont au développement aux essais sur le porteur de lunettes, en passant par le développement de nouveaux produits. L'allongement de l'espérance de vie, l'évolution des modes de vie et des besoins visuels liés à d'importants facteurs sociodémographiques

(notamment une exposition prolongée aux écrans numériques) ainsi qu'une plus grande sensibilisation aux problèmes de santé constituent aujourd'hui à la fois des enjeux mais aussi des opportunités considérables en termes de R&D pour le secteur de l'optique.

Les activités R&D d'EssilorLuxottica sont structurées autour de quatre domaines : étendre la vision vers la med-tech, impulser le style, faire des lunettes un point d'entrée vers de nouveaux mondes et digitaliser complètement l'industrie. Pour concrétiser sa vision, EssilorLuxottica a constitué un réseau de milliers de chercheurs, d'ingénieurs et de concepteurs d'avant-garde déterminés à faire du Groupe un laboratoire d'innovation et de croissance.

Étendre la santé visuelle vers la med-tech. EssilorLuxottica continue de faire progresser la santé visuelle à travers l'innovation med-tech, en se concentrant sur le développement de solutions de pointe qui répondent aux besoins des patients tout en stimulant la croissance de la catégorie dans trois domaines clés : la prise en charge de la myopie et les verres unifocaux sophistiqués ; la prise en charge de la vision de près et les technologies dynamiques de verres ; la gestion de la lumière et la protection visuelle apportée par les verres. Reconnaissant que la vision interagit avec d'autres sens pour créer une perception multimodale du monde environnant, EssilorLuxottica explore aussi le lien entre la vision et l'audition, avec des recherches sur l'impact des aides auditives sur le comportement visuel visant à développer des solutions personnalisées.

Pour soutenir ses activités de R&D, le Groupe a développé des méthodologies innovantes, notamment HouseLab, qui permet d'observer les porteurs de lunettes en situation réelle et d'apprendre de leurs expériences, ainsi que Movis Lab, conçu pour étudier les comportements visuels et posturaux des porteurs de lunettes à l'aide d'outils développés en interne. Récemment, le Groupe a également lancé une plateforme numérique de pointe pour conceptualiser, tester et valider de nouvelles innovations à travers la modélisation humaine. En s'appuyant sur les sciences de la vision avancées, une collecte de données approfondie et des algorithmes mathématiques alimentés par l'intelligence artificielle, sa technologie Digital Twin simule et personnalise les expériences visuelles des porteurs de lunettes. La conception des verres progressifs est ensuite affinée à l'aide d'un modèle biomécanique des yeux, de la tête et du cou, permettant de prédire le comportement visuel, tandis que des modèles d'imagerie optique et rétinienne détaillés soutiennent le développement de solutions pour la correction de la vision de près et la gestion de la myopie. Par ailleurs, le Groupe utilise des techniques neuroscientifiques, telles que l'électroencéphalographie et les interfaces cerveau-optique, pour analyser en temps réel l'activité neuronale des porteurs, réduisant ainsi l'inconfort visuel et améliorant la qualité de vie.

EssilorLuxottica bénéficie également d'une expertise de longue date dans la conception et la fabrication d'instruments et de technologies ophtalmiques avancés destinés aux opticiens, optométristes, ophtalmologistes et chercheurs. Ses activités de R&D sont consacrées à l'amélioration de la santé visuelle, avec un accent particulier sur quatre domaines principaux. En matière de moyens diagnostiques, le Groupe développe une gamme complète d'instruments, allant des outils de dépistage standard aux instruments diagnostiques approfondis, tels que les aberromètres, les topographes cornéens, les lampes à fente, les caméras de fond d'œil et les tomographes par cohérence optique. Dans le domaine de la réfraction, EssilorLuxottica développe des technologies permettant des examens visuels fluides, améliorant ainsi l'expérience patient. Pour le taillage et le montage, le Groupe conçoit des systèmes de finition de pointe en magasin, garantissant la précision du fraisage, du polissage et du meulage, permettant ainsi aux opticiens d'atteindre les plus hauts standards dans la finition des verres. Enfin, en matière de mesure, l'accent est mis sur des solutions optiques numériques et des technologies connectées basées sur les données, transformant l'expérience en magasin en un parcours entièrement numérique et personnalisé, permettant aux professionnels de la vue de fournir aux patients des soins de qualité supérieure. À travers HumanWare, le Groupe conçoit et développe également des technologies d'assistance pour les personnes vivant avec une déficience visuelle, des pathologies visuelles liées à l'âge ou une perte de vision.

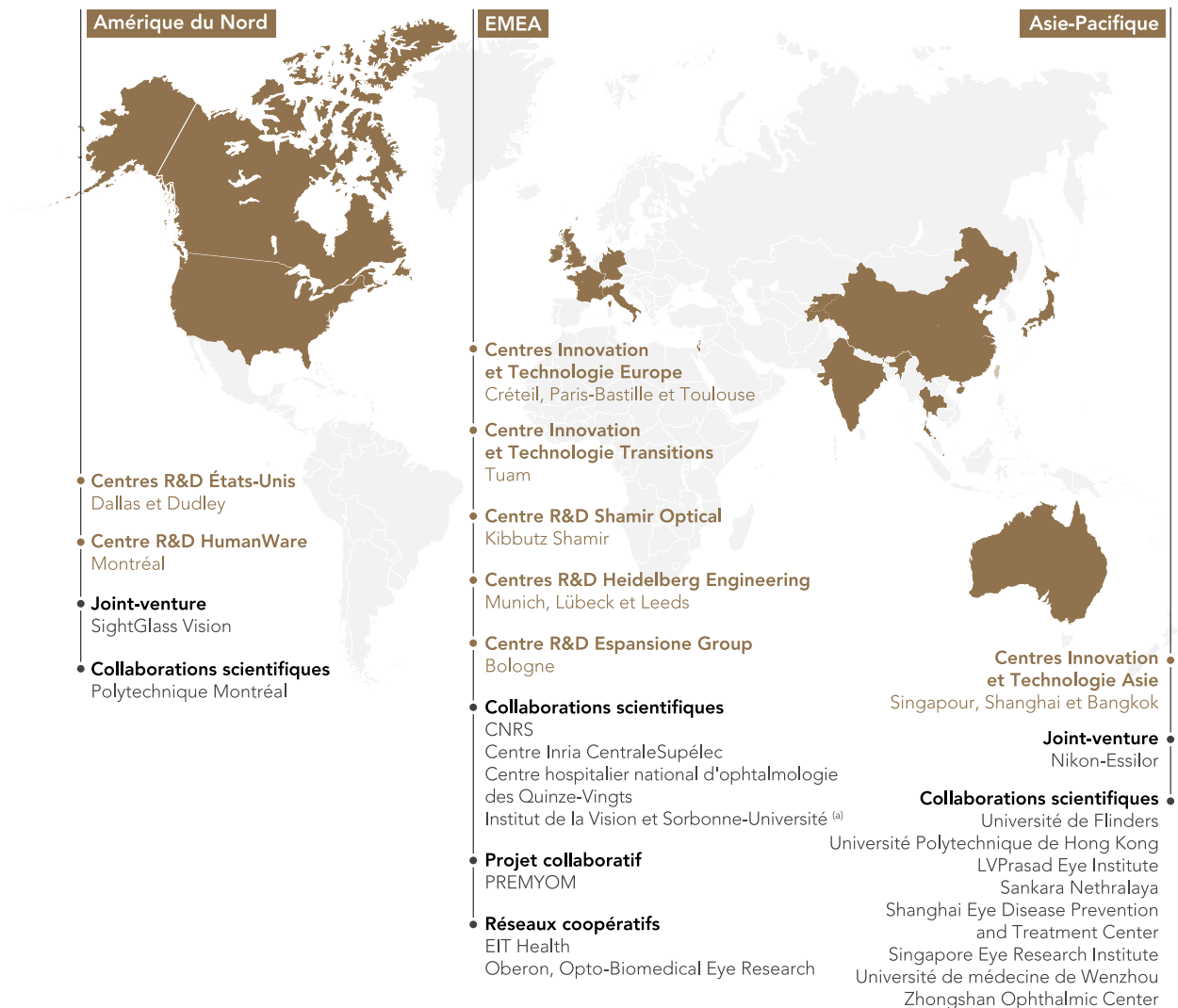
L'année dernière, EssilorLuxottica a renforcé sa présence dans la med-tech, approfondissant son engagement en **ophtalmologie et en ophtalmologie clinique**. En adressant des pathologies telles que la sécheresse oculaire, la cataracte, l'amblyopie, la dégénérescence maculaire et le glaucome, le Groupe a mis en œuvre sa stratégie grâce à des acquisitions stratégiques, notamment Heidelberg Engineering et Espansione Group. Ces investissements élargissent la capacité d'EssilorLuxottica à proposer une gamme complète de solutions – allant des soins optométriques standards de la réfraction à des diagnostics avancés en ophtalmologie et à l'accompagnement chirurgical – soutenant ainsi la détection des maladies et la gestion des affections chroniques. Cette capacité accrue permet au Groupe de mieux servir les professionnels et les patients dans le monde entier, en offrant des solutions de santé visuelle innovantes. Basé en Allemagne, Heidelberg Engineering est un pionnier des technologies d'imagerie de pointe et de traitement des données, spécialisé dans l'optimisation des solutions numériques dédiées au diagnostic et à la chirurgie. Il soutient la recherche et accompagne les professionnels de la santé visuelle dans l'amélioration des soins apportés aux patients. Réputé pour la qualité supérieure de ses images, Heidelberg Engineering est soutenu par plus de 40 familles de brevets et plus de 2 500 publications scientifiques. Depuis 1990, il collabore avec des scientifiques, des cliniciens et l'industrie pour développer des innovations favorisant des décisions de diagnostic fiables et un suivi précis des pathologies, favorisant des diagnostics et traitements précoces. En particulier, sa plateforme d'imagerie de diagnostic SPECTRALIS est utilisée à bord de la Station spatiale internationale depuis 2015 pour surveiller les effets à long terme de la microgravité sur la vision – un aspect essentiel pour les futures missions de la NASA sur Mars. En 2024, EssilorLuxottica a également acquis Espansione Group, un acteur mondial de la med-tech basé en Italie, spécialisé dans les dispositifs médicaux thérapeutiques utilisant la lumière pour traiter des affections ophtalmiques et dermatologiques. Protégées par des brevets,

les solutions d'Espansione Group se concentrent principalement sur le traitement non invasif de la sécheresse oculaire – l'une des maladies visuelles les plus répandues au monde – ainsi que de la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA sèche), une affection dégénérative de la rétine pouvant entraîner une cécité progressive.

EssilorLuxottica s'appuie sur un puissant réseau mondial de R&D à travers les États-Unis, l'Europe et la région Asie Pacifique. Ces centres de R&D incluent ses Centres Innovation et Technologie (CI&T) en Europe et en Asie, et son centre de R&D aux États-Unis ainsi que son CI&T Transitions et le centre R&D Shamir Optical. Le CI&T Europe, basé à Créteil (France) est un moteur d'innovation dans les sciences de la vision, les neurosciences, l'optique active, les matériaux avancés et la nanofabrication, avec le soutien de deux installations satellites, l'une dans le quartier de la Bastille à Paris (France), et l'autre à Toulouse (France). Le CI&T Asie avec ses trois sites à Singapour, Shanghai et Bangkok, se concentre principalement sur les solutions pour la myopie. Le CI&T de Singapour, stratégiquement situé au plus près de la pandémie de myopie, est accrédité en tant qu'institut de recherche par le ministère singapourien de la Santé, ce qui lui confère une capacité unique de mener des études cliniques en interne. Trois autres centres de R&D renforcent ce réseau : le centre R&D aux États-Unis, réparti sur deux sites à Dallas (Texas) et Dudley (Massachusetts) qui se concentrent sur le développement de nouveaux produits, les substrats thermoplastiques, et les technologies de film ; le centre CI&T Transitions à Tuam (Irlande) est dédié aux technologies de verres dynamiques ; ainsi que le centre R&D Shamir Optical dans le kibboutz Shamir (Israël), spécialisé dans les verres et les technologies optiques innovantes. L'expertise du Groupe s'étend également à l'ophtalmologie grâce aux activités de pointe de R&D menées par Heidelberg Engineering et Espansione Group. Heidelberg Engineering dispose de trois principaux centres de R&D : à Munich (Allemagne), pour l'imagerie chirurgicale ; à Lübeck (Allemagne), pour la tomographie par cohérence optique (OCT) ; et à Leeds (Royaume-Uni), pour la gestion électronique des données des patients. Espansione contribue à l'expertise d'EssilorLuxottica par ses activités mondiales de recherche et de développement technologique et clinique, en mettant l'accent sur l'avancement des thérapies basées sur la lumière, telles que la thérapie de bas niveau par modulation de la lumière et la photobiomodulation, utilisées pour la gestion non invasive d'un large éventail de conditions ophtalmiques inflammatoires, liées à l'âge et dégénératives. En outre, HumanWare, qui fait partie d'EssilorLuxottica, intègre son centre de R&D de Montréal (Canada) dans le vaste réseau de R&D du Groupe.

Ce réseau mondial de R&D permet au Groupe d'acquérir une compréhension unique des besoins des consommateurs et de la structure des marchés au niveau régional, de renforcer sa capacité d'innovation grâce à la proximité avec les équipes d'ingénierie et d'opérations locales, et de développer de solides partenariats R&D avec des acteurs industriels de premier plan. Ces partenariats incluent : Nikon, par l'intermédiaire d'une joint-venture se concentrant dans les matériaux, les traitements, les designs et les processus pour la presbytie et les filtres protégeant de la lumière ; CooperCompanies, par le biais d'une joint-venture finalisée en 2021 pour l'acquisition de SightGlass Vision, une société américaine des sciences de la vie axée sur le développement de verres de lunettes visant à ralentir la progression de la myopie chez les enfants.

Réseau R&D : étendre la santé visuelle vers la med-tech



Pour accélérer à l'innovation, EssilorLuxottica établit également à l'échelle mondiale des collaborations académiques et de recherche avec des universités, des centres de recherche et des pôles d'innovation de premier plan, couvrant tous les niveaux de la R&D, de la recherche en amont aux concepts appliqués et à la phase de mise sur le marché. Les principales collaborations sont les suivantes : un partenariat de recherche avec l'Institut de la Vision et Sorbonne-Université à Paris (France), incluant la chaire de recherche *Silversight* qui se consacre depuis huit ans au vieillissement visuel et la chaire industrielle *MyopiaMaster* axée sur les mécanismes neurobiologiques de la myopie sur la rétine ; une collaboration avec le Centre de vision numérique Inria CentraleSupélec à Saclay (France), spécialisé dans les algorithmes d'intelligence artificielle pour le développement d'outils numériques contre les troubles visuels liés aux écrans ; une collaboration avec l'Hôpital National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts situé à Paris et le Centre national de la recherche scientifique sur l'avancement des instruments liés aux capacités de tests in-vitro et cliniques ; des partenariats avec l'Université de médecine de Wenzhou (Grande Chine) et avec l'Université polytechnique de Hong Kong pour la recherche autour de la myopie de l'enfant ; et un partenariat universitaire avec Sankara Nethralaya, un centre de recherche tertiaire de premier plan en santé visuelle à Chennai (Inde), pour étudier la prévalence de la myopie dans le sud de l'Inde. D'autres

collaborations notables incluent : une recherche en collaboration avec l'Université Flinders d'Adélaïde (Australie) pour comprendre le rôle de la lumière dans la progression de la myopie ; le Singapore Eye Research Institute pour évaluer les traitements combinés des verres Stellest et de l'atropine à faible dose dans la gestion de la myopie ; le Shanghai Eye Disease Prevention and Treatment Center (Grande Chine) pour étudier l'efficacité des verres Stellest plano dans le retardement de l'apparition de la myopie ainsi que l'efficacité des verres Stellest chez les enfants atteints de myopie forte. Par ailleurs, un partenariat avec le Zhongshan Ophthalmic Center (Grande Chine) explore l'efficacité des verres Stellest en tant que traitement combiné avec la thérapie par lumière rouge pour le contrôle de la myopie, tandis qu'une recherche menée avec le LVPrasad Eye Institute (Inde) examine l'efficacité des verres Stellest pour la myopie forte et leur rôle potentiel dans l'étude des caractéristiques de l'accommodation tonique pour différencier la myopie réelle de la pseudo-myopie. Depuis 2008, EssilorLuxottica collabore également avec Polytechnique Montréal (Canada), en participant à un consortium industriel multisectoriel avec la chaire *Approche holistique des revêtements multifonctionnels et de l'ingénierie de surface pour un avenir durable* avec le soutien du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et Prima, un pôle de recherche et d'innovation sur les matériaux avancés au Québec.

En outre, EssilorLuxottica participe à plusieurs réseaux coopératifs visant à avoir un impact sur la santé visuelle, comme des consortiums européens financés par la Commission européenne, notamment EIT Health, une communauté privée-publique d'environ 150 partenaires de premier ordre qui combinent leurs atouts et leurs forces complémentaires pour concevoir des solutions innovantes répondant à certains des plus

grands défis de santé en Europe. Oberon, le réseau de recherche *Opto-Biomechanical Eye Research* coordonné par l'université de Minho (Portugal) vise quant à lui à créer une plate-forme de modélisation unique pour l'optique visuelle et oculaire en soutenant et en connectant une cohorte interdisciplinaire de chercheurs doctorants issus de huit institutions de premier plan.

●● DÉVELOPPER LA GESTION DE LA MYOPIE À L'ÉCHELLE MONDIALE

Réaffirmant son leadership mondial dans la gestion de la myopie, EssilorLuxottica a franchi en 2024 des étapes significatives dans son engagement à lutter contre ce défaut visuel en pleine expansion et à promouvoir une meilleure santé visuelle pour les générations futures.

Piloter le dialogue scientifique sur la myopie. L'année dernière, EssilorLuxottica a activement mené les réflexions globales sur la myopie, partageant son expertise et les dernières avancées lors d'importants congrès médicaux internationaux, notamment durant l'European Academy of Optometry and Optics à Helsinki (Finlande) et le World Congress of Pediatric Ophthalmology and Strabismus à Kuala Lumpur (Malaisie). L'un des moments forts a été la participation du Groupe à la conférence annuelle de l'Association for Research in Vision and Ophthalmology à Seattle (États-Unis), où il a présenté les résultats d'une étude clinique de cinq ans concernant ses verres Essilor Stellest. Mené au sein de l'Eye Hospital of Wenzhou Medical University (Grande Chine), l'essai a renforcé les données existantes selon lesquelles les verres Essilor Stellest contribuent à ralentir la progression de la myopie et l'allongement axial chez les enfants, grâce à leur technologie *Highly Aspherical Lenslet Target* (H.A.L.T.). Les résultats montrent que les verres Essilor Stellest ont ralenti la progression de la myopie de 1,75D et l'allongement axial de 0,72 mm en moyenne sur une période de cinq ans ⁽¹⁾. Ces conclusions s'appuient sur l'essai clinique de deux ans intitulé « contrôle de la myopie à l'aide de verres dotés de microlentilles asphériques », publié en 2021, qui a démontré un ralentissement de 67 % de la progression de la myopie, comparé à des verres unifocaux, pour un port minimum de 12 heures par jour pendant deux années consécutives ⁽²⁾. De plus, lors de la Conférence Internationale sur la Myopie (IMC) 2024 à Changsha et Sanya (Grande Chine), la Société a présenté son approche globale de la gestion de la myopie, incluant des stratégies de prévention et de diagnostic précoce ainsi que des thérapies combinées, réaffirmant ainsi son engagement à passer d'une gestion passive à une prévention proactive pour garantir des soins personnalisés aux enfants et adolescents.

S'appuyant sur son leadership en matière d'innovation, EssilorLuxottica a annoncé sa participation au projet de recherche PREMYOM (Prise en charge et Ralentissement de l'Épidémie de MYopie par l'Optique Médicale). Soutenu par le Secrétariat général pour l'investissement dans le cadre du plan France 2030, PREMYOM est un consortium pluridisciplinaire regroupant six partenaires – dont l'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild, Inria, InSimo, l'Institut Mines Télécom et l'Institut de la Vision – coordonnés par EssilorLuxottica. Cette initiative de cinq ans se concentre sur le développement d'approches personnalisées pour la prise en charge de la myopie et la création de solutions ophtalmiques sur mesure. Elle s'appuiera sur des essais cliniques, des recherches approfondies sur la physiopathologie de la myopie, des modèles prédictifs de la progression de la myopie ainsi que sur des technologies de lunettes connectées, de jumeaux numériques, de structures optiques complexes de verres freinateurs, et des instruments d'optométrie spécialisés pour la myopie, le tout soutenu par des méthodologies basées sur l'intelligence artificielle.

Développer les solutions de gestion de la myopie. Afin d'améliorer l'accès à la santé visuelle et de faire évoluer la catégorie de la myopie, EssilorLuxottica a finalisé en 2021 une joint-venture avec CooperCompanies pour l'acquisition de SightGlass Vision, une société américaine spécialisée dans les sciences de la vie qui se concentre sur le développement de verres de lunettes innovants pour réduire la progression de la myopie chez les enfants. Cette collaboration a accéléré la commercialisation de la technologie brevetée *Diffusion Optics Technology* (DOT) dans plusieurs pays, dont les Pays-Bas et Israël et en Grande Chine sous les marques Nikon et Kodak, ainsi que dans le cadre de projets pilotes commerciaux sur certains marchés. L'année dernière, les verres ophtalmiques DOT ont obtenu la désignation de « Dispositifs Médicaux Innovants » de la part de la *Food and Drug Administration* (FDA) des États-Unis, marquant une étape importante pour le Groupe et pour la lutte plus globale contre l'épidémie de myopie pédiatrique.

Créant un système complet de solutions visuelles, EssilorLuxottica a également déployé une nouvelle solution *Expert Myopia Care* permettant aux professionnels de la vue à tous les niveaux de développer leur expertise et de mieux détecter, surveiller et gérer la myopie. Connectée à une large gamme d'instruments, cette solution recueille des données clés et propose d'une interface conviviale pour expliquer les résultats cliniques de manière claire et pertinente pour le patient. Le Groupe a également élargi son offre de gestion de la myopie en introduisant les verres Essilor Stellest dotés de teintes solaires pour garantir une protection UV en extérieur, et en élargissant sa gamme de verres optiques afin de mieux répondre aux besoins d'un plus grand nombre d'enfants et d'adolescents atteints de myopie.

⁽¹⁾ Comparé à la progression à 60 mois du groupe témoin extrapolé (diminution annuelle moyenne prévue de la SER de 9,7 % sur la base du groupe témoin initial de deux ans, Smotherman C, et al. IOVS 2023 ; 64 : ARVO E-Abstract 811). Li X., Huang Y., Liu C., Yin Z., Cui Z., Lim E. W., Drobe B., Chen H., Bao J. Myopia Control Efficacy of Spectacle Lenses with Highly Aspherical Lenslets : Results of a Five-Year Follow-Up Study. *Investigative Ophthalmology & Visual Science*. 17 juin 2024 ; 65:131.

⁽²⁾ Bao J., Huang Y., Li X., Yang A., Zhou F., Wu J., Wang C., Li Y., Lim E. W., Spiegel D. P., Drobe B., Chen H. Spectacle Lenses with Aspherical Lenslets for Myopia Control versus Single-Vision Spectacle Lenses : A Randomized Clinical Trial. *JAMA Ophthalmology*. 2022 ; 140(5):472-8.doi:10.1001/jamaophthalmol.2022.0401.

En Grande Chine, premier marché mondial pour la prise en charge de la myopie, le Groupe offre un éventail complet de solutions incluant des verres, des lentilles de contact, des montures, des instruments de mesure, ainsi que sa plateforme éducative Leonardo. Cette approche constitue un socle pour développer la catégorie sur d'autres marchés clés, notamment l'Asie, la région EMEA, l'Amérique latine et le Canada où la demande de solutions pour le contrôle de la myopie prend de l'ampleur.

Renforcer les partenariats et soutenir les professionnels de la vue. Pour concrétiser cette vision, le Groupe accorde également la priorité aux activités médicales et professionnelles : en proposant aux professionnels de la vue les dernières formations et informations produits de natures scientifiques, médicales et cliniques ; en développant des partenariats robustes avec des experts externes et des organismes et associations professionnelles ; en diffusant et en partageant son expertise clinique et scientifique lors de congrès et événements professionnels clés ; en développant des communications scientifiques et médicales pour des acteurs clés ; et en menant des études de Phase 4 pour collecter des données en vie réelle et novatrices, pertinentes pour les cliniciens. Résolument axé sur une sensibilisation plus forte à la myopie et un approfondissement des connaissances dans ce domaine, sur le partage d'expertise et sur des échanges éclairés à l'échelle mondiale, le Groupe continue de consolider ses partenariats avec des associations professionnelles et organismes internationaux clés, notamment *Review of Myopia Management (RMM)*, *International Myopia Institute (IMI)*, *Global Myopia Awareness Coalition (GMAC)*, *Myopia Profile* et *World Society of Paediatric Ophthalmology and Strabismus (WSPOS)*. L'an dernier, EssilorLuxottica a été sponsor platine lors du Mois d'Action contre la Myopie en 2024, organisé par Myopia Profile, et a pris part à la première édition de l'Euretina Special Focus Meeting, un événement consacré à l'avancement des sciences fondées sur des preuves concernant la myopie.

Impulser le style. L'innovation dans le domaine des accessoires de mode nécessite un équilibre délicat entre rester dans la tendance et anticiper les changements futurs dans les préférences des consommateurs. Chez EssilorLuxottica, les collectes d'analyses de données clients (*Consumer Management Insights* ou CMI) sont un outil stratégique de prévision, permettant aux équipes R&D du Groupe d'adapter de manière proactive les choix des couleurs, des matériaux et des finitions (CMF) pour répondre à l'évolution des goûts et des modes de vie. Les connaissances acquises grâce aux études de marché permettent aux équipes de designers internes créant ces accessoires de mode d'intégrer des technologies de pointe dans leurs lunettes sans compromettre le style. Les consommateurs étant de plus en plus à la recherche de produits personnalisés et uniques, il devient crucial de comprendre les préférences individuelles. Par conséquent, la capacité de collecter et d'analyser des données sur le comportement des consommateurs permet au Groupe d'offrir des options personnalisables, d'améliorer l'expérience des consommateurs et de favoriser la fidélité à la marque. En ce sens, les collectes d'analyses de données clients constituent le socle de la prise de décision stratégique dans le processus d'innovation de la Société pour les accessoires de mode. Des palettes de couleurs au choix des matériaux en passant par les détails de finition, l'alignement sur les préférences des consommateurs garantit que les produits sont non seulement esthétiquement attrayants, mais qu'ils correspondent également aux valeurs et aux attentes du public cible, ce qui favorise le succès dans le paysage concurrentiel de la mode.

Les activités R&D d'EssilorLuxottica liées à la lunetterie traditionnelle couvrent trois segments principaux : la conception et les technologies des montures, les étuis et accessoires pour lunettes, ainsi que les solutions pour la protection solaire.

- **Conception des montures et technologies.** Chez EssilorLuxottica, chaque nouvelle collection et chaque monture représentent l'aboutissement d'un processus continu qui anticipe et répond aux besoins, attentes et aspirations des consommateurs à travers le monde. Portés par leur engagement en faveur de la durabilité et de l'éco-conception, conformément au programme de développement durable *Eyes on the Planet* de l'entreprise (voir Chapitre 6), les designers et les ingénieurs du Groupe explorent continuellement de nouvelles possibilités pour repousser les limites dans le secteur de la lunetterie. En alliant créativité stylistique, technologies de pointe et matériaux avancés, et en étudiant d'autres secteurs tels que la mode, la joaillerie, le design et la performance sportive, ils conçoivent des modèles qui redéfinissent styles et fonctionnalités. Ce processus prend d'autant plus d'importance à notre époque où les lunettes de vue et de soleil sont de plus en plus perçues comme des accessoires de mode attrayants. L'accent sur le design produit et le développement continu de nouveaux styles sont des facteurs clés de la réussite du Groupe. Sur la seule année 2024, EssilorLuxottica a enrichi ses collections de plus de 3 500 nouveaux modèles, illustrant sa quête constante d'innovation et de style.

Le modèle d'innovation d'EssilorLuxottica repose sur des technologies de pointe et des équipes hautement qualifiées pour alimenter un solide pipeline d'innovations de produits de rupture. Des techniques de haute précision telles que le laser de pointe, l'impression 3D métal et plastique, le micro-martelage sophistiqué des métaux permettent au Groupe d'atteindre un savoir-faire comparable à celui de la haute joaillerie, établissant ainsi un avantage concurrentiel unique. L'écosystème d'innovation d'EssilorLuxottica comprend deux centres R&D, en Amérique du Nord (Foothill Ranch, Californie) et en Europe (Agordo, Italie), cinq centres d'innovation, en Europe (Agordo, Milan et Sedico, Italie) et en Asie-Pacifique (Dongguan, Grande Chine et Fukui, Japon) ainsi que 11 laboratoires de tendances, de design et de création basés dans différentes régions du monde. Chaque installation apporte une expertise unique : Agordo est axé sur l'innovation dans le style de vie et le luxe, Foothill Ranch se spécialise sur la performance sportive avec des équipements de test de pointe et des partenariats avec des athlètes pour développer des solutions révolutionnaires, et les centres d'innovation se concentrent principalement sur la science et l'ingénierie des matériaux. À titre d'exemple, les centres d'innovation d'Agordo et de Sedico développent des activités R&D sur les polymères et les alliages métalliques, le pôle de Fukui est spécialisé dans le titane et l'or massif ; et les installations d'Agordo et de Dongguan se concentrent sur l'intégration de l'application de la robotique, de l'automatisation et du *big data*. Des collaborations avec des universités renommées enrichissent également l'écosystème d'innovation du Groupe. Les partenariats avec l'Université de Cambridge (Royaume-Uni) pour de nouveaux composés polymères ; l'Université de la Bundeswehr de Munich pour l'impression 3D multi-matériaux ; l'Université de Florence pour les applications de placage sans nickel pour les montures métalliques ; et le Consortium national interuniversitaire pour la science et la technologie des matériaux (INSTM), qui s'appuie sur l'expertise de 52 universités, contribuent à l'excellence scientifique et inspirent la création de nouveaux matériaux, technologies et produits, développant continuellement l'expérience consommateur et redéfinissant les perspectives que la lunetterie peut offrir.

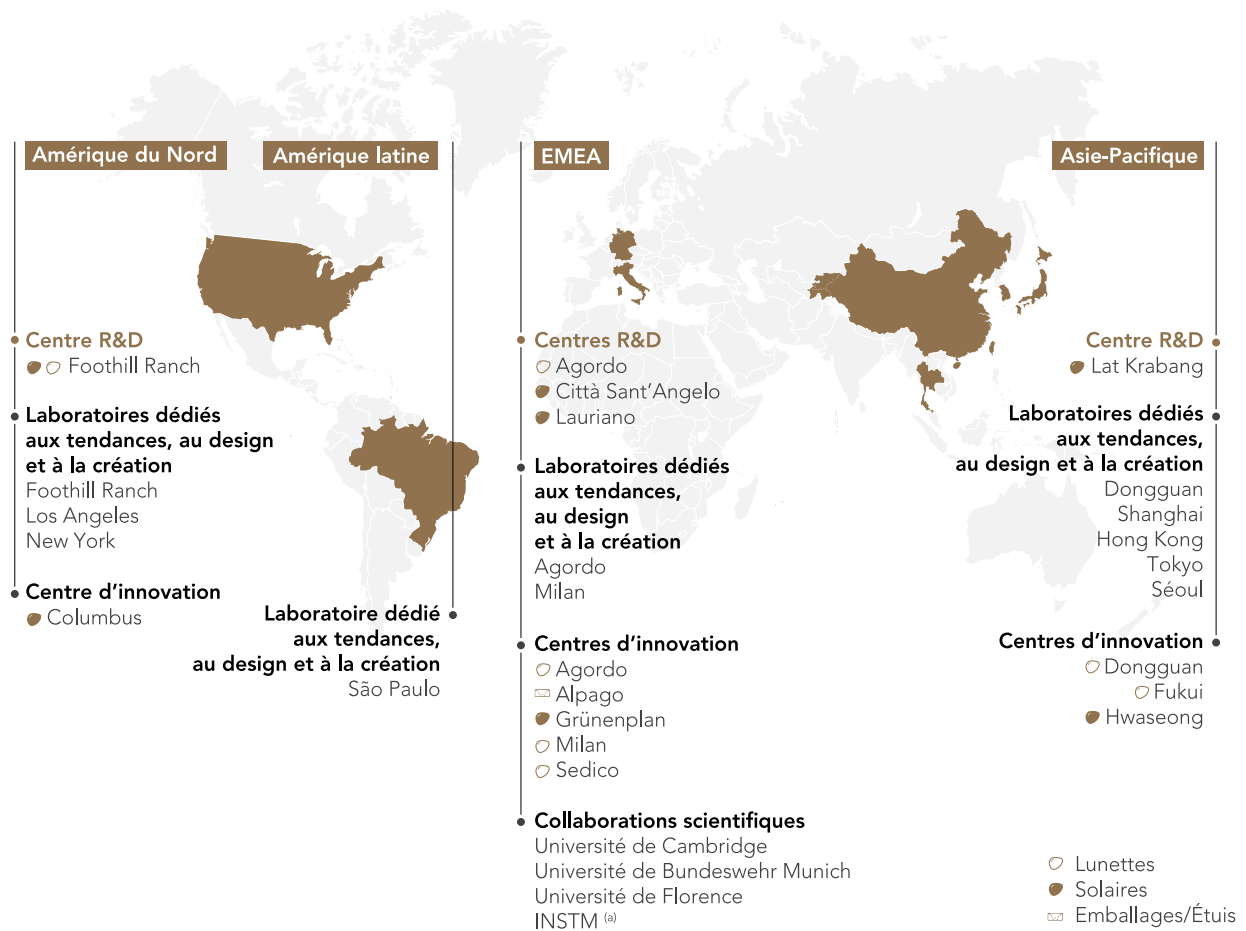
L'an dernier, Ray-Ban a une fois de plus repoussé les limites de la technologie dans le secteur de la lunetterie avec le lancement de Ray-Ban Change, un concept novateur qui redéfinit la manière dont les porteurs de lunettes interagissent avec la lumière et le style. Récompensée par le prestigieux *Red Dot Design Award*, cette collection introduit des montures qui réagissent à la lumière et s'adaptent harmonieusement à leur environnement. Ray-Ban Change associe harmonieusement l'allure iconique du modèle

Original Wayfarer avec l'élégance moderne du Wayfarer Oval, mariant le savoir-faire traditionnel de l'acétate de cellulose aux composés photochromiques Transitions de pointe. Sous le soleil, les pigments s'intensifient pour un look audacieux et dynamique, tandis qu'en intérieur, ils s'estompent avec fluidité, offrant aux porteurs une expression de style unique et flexible. Engagé dans une transition des matériaux fossiles vers des matériaux bio-sourcés et recyclés, EssilorLuxottica continue d'élargir l'utilisation de matériaux responsables pour ses collections de marques propres et sous licence. L'année dernière, le Groupe a encore renforcé l'utilisation de matériaux bio-sourcés et recyclés, désormais intégrés dans 43 % de sa gamme active de montures. Ce changement de paradigme vers les matériaux durables est en train de devenir la nouvelle norme pour le Groupe, avec de nouvelles marques, telles que Moncler et Jimmy Choo, qui rejoignent son portefeuille et adoptent systématiquement cette approche dans leurs collections.

- **Étuis à lunettes et accessoires.** En 2022, EssilorLuxottica a poursuivi sa stratégie d'intégration verticale en accueillant Giorgio Fedon & Figli S.p.A. dans son portefeuille. Société leader reconnue dans la production et la distribution d'étuis de lunettes mais aussi d'accessoires de lunetterie de luxe, artisanaux et personnalisés, cette intégration illustre l'engagement du Groupe dans l'atteinte de l'excellence tout au long de la chaîne de valeur, tout en optimisant le service au bénéfice de tous les acteurs de l'industrie. Cette acquisition représente également un atout important pour le Groupe pour mener à bien son engagement en faveur du développement durable. À titre d'exemple, l'investissement dans la circularité de ses matériaux d'emballage, en éliminant ou en convertissant progressivement les éléments en plastique à usage unique et en menant des recherches sur des matériaux alternatifs montre que le modèle d'entreprise verticalement intégré d'EssilorLuxottica est un accélérateur important de développement durable.

Au sein de son Centre d'innovation d'Alpago (Italie), l'art s'allie à la technologie de rupture, alors que les équipes de design et d'ingénierie explorent l'éco-conception, les technologies de fabrication de pointe et les concepts innovant d'ingénierie. Le fruit de ce travail se traduit par des collections d'accessoires qui incarnent l'élégance raffinée, la responsabilité environnementale et la fonctionnalité inégalée. L'année dernière, plus de 3 000 nouveaux accessoires et étuis ont été développés, avec une attention particulière portée aux coffrets et boîtiers de luxe, établissant de nouveaux standards et inspirant tant l'industrie que les consommateurs.

Réseau R&D : impulser le style



(a) Interuniversity National Consortium of Material Science and Technology.

- **Solutions pour la protection solaire.** Avec plus de quatre décennies de recherche pionnière et d'expertise dans le domaine des verres solaires, EssilorLuxottica continue de faire redécouvrir la magie du soleil. Grâce à des solutions de pointe alliant harmonieusement la mode, les dernières tendances, la qualité haut de gamme et l'innovation technologique, le Groupe offre aux consommateurs du monde entier une expérience inégalée en matière d'optique solaire. Déterminé à améliorer ces expériences visuelles, EssilorLuxottica s'appuie sur un vaste réseau mondial de recherche couvrant l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie-Pacifique. Ce réseau inclut quatre centres R&D, aux États-Unis (Foothill Ranch en Californie), en Italie (Lauriano et Città Sant'Angelo) et en Thaïlande (Lat Krabang) ainsi que trois centres d'innovation, aux États-Unis (Columbus dans l'Ohio), en Allemagne (Grünenplan) et en Corée du Sud (Hwaseong). Le centre R&D de Foothill Ranch axe ses recherches sur les technologies de verres organiques solaires pour les lunettes de sport. En Italie, les centres R&D de Lauriano et de Città Sant'Angelo sont spécialisés dans les technologies de verres

solaires pour les lunettes de luxe et tendance, le centre de Lauriano mettant l'accent sur les verres organiques, tandis que celui de Città Sant'Angelo cible plutôt les verres minéraux. Ces centres de R&D mènent ensemble des recherches sur des technologies exclusives de filtres améliorant le contraste, adaptées aux applications *lifestyle* et sportives. En parallèle, le centre R&D Lat Krabang se consacre aux innovations pour le moulage des matériaux optiques. Les centres d'innovation du Groupe renforcent également son expertise avec le site de Columbus qui est dédié à la chimie des teintures biologiques pour la science de la vision et le centre de Grünenplan, spécialisé dans le développement des couleurs et la gestion de la lumière pour les verres minéraux. De plus, avec l'acquisition d'Onbitt, leader des films polarisants pour verres ophtalmiques, son centre d'innovation basé à Hwaseong est devenu une partie intégrante du rayonnement mondial d'EssilorLuxottica, renforçant ainsi sa capacité à faire progresser la technologie des verres polarisants.

Des premières visières *freeform* aux lunettes et masques de protection, le Groupe n'a cessé d'élargir son portefeuille de verres solaires, en fournissant constamment des solutions innovantes qui allient performance, style et design. Aujourd'hui, il demeure à l'avant-garde de l'innovation, même dans des catégories comme les lunettes de protection, où il associe de nouvelles géométries optiques à des couches anti-buée avancées appliquées par aspersion ou lamination de films, offrant aux consommateurs un champ de vision et une clarté optique incomparables.

En s'appuyant sur la compétence de ses équipes mondiales de R&D, EssilorLuxottica a réalisé des progrès majeurs l'année dernière dans le domaine des géométries *freeform*, perfectionnant des innovations comme Ray-Ban Reverse avec une collection dédiée de verres polarisants et introduisant des designs audacieux, tels que l'écran ellipto-cylindrique, adapté aux marques de mode et sous licences. Oliver Peoples, reconnu pour son élégance minimaliste et son savoir-faire exceptionnel, a lancé des verres Transitions, intégrant des verres minéraux personnalisés et des filtres moulés dans des teintes distinctives. Le Groupe a également fait évoluer ses solutions ophtalmiques pour des applications sportives en intégrant avec précision des verres correcteurs dans des lunettes de protection et visières grâce à un procédé de lamination spécialisé développé en synergie avec Shamir Optical. De plus, il a renforcé sa présence lors d'événements mondiaux tels que les Jeux Olympiques et la NFL (National Football League) américaine, en proposant des produits incarnant le meilleur du savoir-faire des équipes de R&D mondiales d'EssilorLuxottica. Ces avancées comprenaient des techniques esthétiques de pointe et de l'optique haute définition appliquées aux géométries *freeform*.

Dans sa quête incessante d'innovation, le Groupe a exploré des techniques esthétiques révolutionnaires, introduisant des technologies telles que le moulage polarisant ultra-fin, la lamination décorative et les lasers à impulsions courtes. En étudiant d'autres secteurs comme la cosmétique et l'emballage, le Groupe a tiré parti des synergies entre ses actifs technologiques – Shamir Optical, Barberini et Transitions – pour développer des solutions pour le verre minéral. Ces solutions incluent des couches fonctionnalisées, une durabilité accrue et un moulage durable visant à réduire le gaspillage de matières premières. Enfin, une partie des efforts d'innovation de la Société s'est orientée vers l'exploration de nouveaux horizons.

Par le biais de partenariats dans des domaines non conventionnels tels que l'exploration spatiale, la plongée et la mobilité, EssilorLuxottica a réaffirmé son ambition d'étendre son expertise au-delà de la lunetterie traditionnelle.

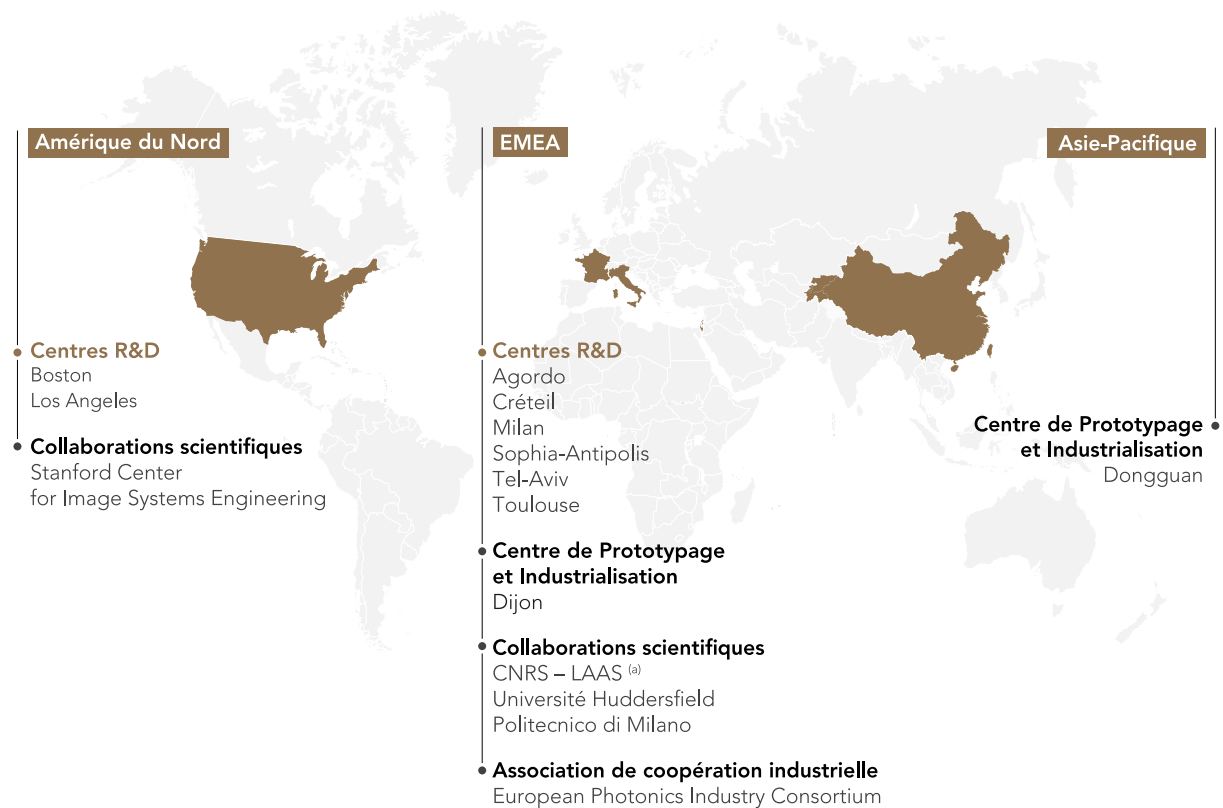
Faire des lunettes un point d'entrée vers de nouveaux mondes. Alliant un savoir-faire de plusieurs décennies, un engagement constant pour l'innovation, une volonté de proposer une technologie de pointe, et plus de dix ans d'expertise dans le développement, la fabrication et la distribution de lunettes intelligentes, EssilorLuxottica continue d'ouvrir la voie à une nouvelle génération de produits destinés à révolutionner la façon dont les consommateurs voient le monde et interagissent avec ce qui les entoure. Tout au long de son parcours dans le domaine des lunettes connectées, entamé il y a plus de 10 ans, le Groupe a développé ses capacités R&D, de fabrication et de distribution sur le terrain grâce à des partenariats stratégiques et à des lancements de produits. Impulsant une dynamique pour l'avenir, le Groupe a franchi des étapes audacieuses dans le domaine des technologies portables, accélérant sa vision de la création d'un point d'entrée vers un nouveau monde de possibilités. Grâce à des technologies véritablement portables qui améliorent la qualité de vie, EssilorLuxottica répond aux besoins en constante évolution des consommateurs et libère le potentiel du segment en pleine croissance des *wearables*, tout en favorisant des synergies et des convergences avec d'autres industries.

En créant cette toute nouvelle catégorie, EssilorLuxottica le Groupe redéfinit les attentes en matière de *wearables*, en transformant les lunettes en une plateforme technologique de pointe qui associe des fonctionnalités avancées, un style emblématique et une véritable expression de l'identité personnelle. En intégrant des caractéristiques high-tech dans des designs à la fois avant-gardistes, esthétiques et culturellement pertinents, tout en garantissant une correction et une protection visuelle optimales, la Société favorise une adoption massive des *wearables*, rendant l'informatique portable à la fois aspirante et accessible. En ciblant des groupes démographiques diversifiés et une attractivité intergénérationnelle, EssilorLuxottica explore de nouveaux segments de consommateurs et cas d'usage, développant des lunettes intelligentes qui servent de plateformes unifiées pour la communication, la productivité et les interactions dans des contextes personnels et professionnels.

La vision d'EssilorLuxottica pour l'avenir des lunettes intelligentes et des wearables : la **santé et le bien-être**, en ouvrant de nouvelles voies pour l'industrie en général ; le **social et le divertissement**, en offrant aux consommateurs un nouveau moyen de savourer pleinement et de partager leurs instants les plus authentiques ; ainsi que la **performance** en renforçant les capacités des utilisateurs le sport et les contextes professionnels. Pour concrétiser cette vision et connecter monde physique et monde digital, le Groupe continue d'investir dans des technologies telles que les e-filtres, l'e-focus, l'e-chromisme, l'affichage de données dans les lunettes, l'eye-tracking, l'holographie et l'intégration optique. Il s'appuie sur un solide réseau mondial comptant huit sites R&D, en Amérique du Nord (Los Angeles et Boston, États-Unis), en Europe (Agordo et Milan, Italie ; Créteil, Sophia-Antipolis et Toulouse, France ; Tel-Aviv, Israël) ainsi que deux sites de prototypage et d'industrialisation en Europe (Dijon, France) et en Asie-Pacifique (Dongguan, Grande Chine). Les centres R&D situés aux États-Unis et en Israël mènent des recherches sur les technologies audio, tandis que les sites français et italiens se concentrent respectivement sur les technologies de verres et de monture intelligents avec les deux sites de prototypage et d'industrialisation en France et en Grande Chine servant de plateformes de développement. Le Groupe a également noué des collaborations scientifiques avec des établissements universitaires et des organisations publiques de premier plan. Ces collaborations incluent le Stanford Center for Image

Systems Engineering (SCIEN) aux États-Unis, qui développe des systèmes d'imagerie pour l'amélioration de la communication humaine ; l'université de Huddersfield, au Royaume-Uni, qui développe de nouvelles substances chimiques pour les fonctionnalités actives et intelligentes des verres ; le European Photonics Industry Consortium (EPIC) à Paris, qui fait progresser l'innovation dans la photonique ; et le laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS) du CNRS (Centre national de la recherche scientifique) qui se concentre sur les verres et lunettes actifs et connectés, à travers OPALE, un laboratoire commun de recherche situé à Toulouse. Dans le cadre du développement de ses activités dans le domaine des lunettes connectées, le Groupe a également créé en 2022 le Smart Eyewear Lab EssilorLuxottica, qui se concentre sur la prochaine génération de lunettes IA, en partenariat avec Politecnico di Milano. Avec un investissement de 50 millions d'euros et plus de 100 chercheurs et scientifiques, les efforts du laboratoire portent sur les caméras et les capteurs, l'eye-tracking et l'intégration optique, l'intégration de composants matériels tels que l'électronique et la photonique avec des algorithmes avancés et des logiciels pour le traitement des signaux et des données, l'IA et l'apprentissage automatique. Pour renforcer davantage son expertise dans ce domaine, le Groupe a rejoint AR Alliance, un écosystème mondial d'entreprises leaders dans les secteurs du numérique et de l'électronique, qui accélère le développement d'applications et de processus pour les lunettes de réalité augmentée.

Réseau R&D : faire des lunettes une porte d'entrée vers de nouveaux mondes



(a) Centre national de la recherche scientifique – Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes.

Grâce à l'expertise de ses équipes de R&D dans le monde entier, EssilorLuxottica a continué, ces dernières années, à développer son approche transformatrice avec des solutions véritablement portables et améliorant la qualité de vie, et des segments et catégories entièrement nouveaux. Après le lancement réussi de Ray-Ban Stories, la Société a renouvelé en 2023 sa collaboration avec Meta pour lancer Ray-Ban | Meta, la nouvelle génération de lunettes intelligentes, atteignant un nouveau degré d'authenticité et de fiabilité dans les contenus créés et partagés. Ray-Ban | Meta est la toute première paire de lunettes dotée d'une fonction de diffusion en direct et de l'intelligence artificielle Meta intégrée, d'une caméra grand-angle 12 MP, de discrets haut-parleurs à oreilles libres pour une expérience audio globale et de cinq micros intégrés qui permettent de passer facilement de la musique aux appels, tout en permettant aux porteurs de lunettes de rester à l'écoute du monde qui les entoure. En 2023, EssilorLuxottica a aussi poursuivi ses initiatives audacieuses dans la med-tech en annonçant son expansion sur le marché des solutions auditives avec une nouvelle technologie révolutionnaire à la croisée de la vision et du son. S'appuyant sur des équipements et des logiciels propriétaires et grâce à l'acquisition à 100 % de la start-up israélienne Nuance Hearing, le Groupe est aussi en train de finaliser son premier produit qui associe de manière harmonieuse une technologie auditive de haute qualité et des lunettes de prescription tendance, dans le but d'éliminer la stigmatisation associée aux solutions auditives traditionnelles et de la remplacer par une solution alliant confort et style. Réalisant une nouvelle avancée dans sa capacité d'innovation, EssilorLuxottica a acquis l'année dernière Pulse Audition, une start-up française proposant des solutions de réduction du bruit basées sur l'IA et de rehaussement de la voix grâce à des algorithmes, permettant aux personnes malentendantes de mieux comprendre les propos de leurs interlocuteurs, en particulier dans des environnements bruyants. En intégrant les technologies propriétaires de Pulse Audition, son expertise en matière de développement de logiciels d'IA embarquée et de traitement du signal audio, le Groupe disposera de dispositifs et de logiciels propriétaires qui amélioreront la qualité de ses produits et solutions sur le long terme.

Digitaliser complètement l'industrie. EssilorLuxottica réaffirme son engagement pour l'excellence opérationnelle, exploitant les nouvelles technologies et les outils digitaux pour améliorer à la fois les processus internes et les solutions destinées aux consommateurs. En tant qu'acteur verticalement intégré, le Groupe continue à investir fortement dans la numérisation de sa chaîne de valeur et dans son approche opérationnelle de l'industrie, vœu de la puissance de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique, de la conception et de l'ingénierie à l'expérience en magasin et en ligne. Moteur stratégique de croissance, l'IA est au cœur des processus du Groupe. Concernant la compréhension des consommateurs, les algorithmes basés sur l'IA permettent d'en exploiter les *big data* et les technologies *Machine Learning* pour réaliser des prévisions pointues de la demande et de dépasser les attentes des consommateurs. En matière d'innovations produits, ces outils contribuent à analyser les comportements visuels et à les traduire sous forme de modélisations avancées pour optimiser le design optique. Au niveau de l'ingénierie des processus, les outils de prototypage basés sur l'IA prédisent les résultats de la mise en œuvre de processus de production, réduisant les cycles

de tests et améliorant ainsi les processus et la productivité, alors que pour la fabrication de lunettes, les algorithmes d'IA contribuent à assurer la qualité des produits dans les moindres détails, et pour ce qui est des activités de marketing, l'IA générative crée un nouvel univers de communications digitales créatives sur mesure.

Les *data scientists* d'EssilorLuxottica se concentrent également à réinventer l'expérience consommateur. Des interactions en ligne à la téléoptométrie, en passant par l'expérience en magasin, la transformation digitale du Groupe a révolutionné les modalités de connexion entre EssilorLuxottica et des millions de consommateurs et de patients à travers le monde. Elle permet à EssilorLuxottica d'offrir des opportunités et des services digitaux qui profitent à l'ensemble du secteur de l'optique et de la lunetterie et d'ouvrir la voie à un processus d'innovation dont tous les acteurs du secteur pourront bénéficier.

En tirant parti de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique dans le domaine de la santé visuelle, une solution en ligne permettant de déterminer avec précision à l'aide d'une webcam la distance pupillaire (DP) du consommateur a été déployée avec succès. Dans le domaine du diagnostic et la détection précoce de maladies, des progrès continus sont réalisés grâce au *big data* et aux technologies d'imagerie rétinienne / OCT pilotées par intelligence artificielle. Conscient du pouvoir transformationnel de l'IA, le Groupe l'a intégrée dans son infrastructure digitale, redéfinissant et améliorant l'expérience consommateur. Des outils novateurs de vente en magasin et en ligne, comme *Face Scanner*, *Frame Advisor* et l'essayage virtuel en temps réel (*Virtual Try-On*) s'appuient sur des algorithmes d'IA pour offrir des conseils personnalisés et basés sur des données, en fonction des caractéristiques du visage et des préférences individuelles. L'essayage virtuel se distingue par plusieurs fonctionnalités, notamment : l'essayage virtuel des verres Transitions, qui permet aux consommateurs de tester différentes couleurs de verres photochromiques dans toute la gamme d'activation de teintes ; l'outil *Frame Removal* efface instantanément la monture réelle du porteur pour la remplacer par une monture en 3D ; et l'essayage virtuel sur photo permet de choisir le cadeau parfait pour ses proches. Ces innovations sont soutenues par la *Render Factory*, l'unité spécialisée du Groupe qui utilise des rendus 3D en temps réel pour présenter des lunettes sous tous les angles, mettant ainsi en lumière des éléments de design complexes, des matériaux haut de gamme et un savoir-faire artisanal pour offrir une expérience produit immersive. Repoussant les limites de l'innovation, EssilorLuxottica a franchi en 2023 une nouvelle étape importante dans la transformation digitale de l'industrie, avec l'introduction d'HELIX, une division du Groupe dédiée à l'accompagnement des professionnels de la vue grâce à une plateforme interconnectée et axée sur les données. De la prise de rendez-vous et des commandes aux services de téléoptométrie et d'assurance complémentaire santé, HELIX les aidera à améliorer l'efficacité de leurs cabinets et d'optimiser les soins apportés aux patients. Avec son modèle ouvert, HELIX se positionne pour porter le secteur de l'optique vers de nouveaux sommets en associant expertise médicale, technologies d'IA et innovations centrées sur le consommateur, garantissant un accès à travers le monde à des prestations de santé visuelle professionnelles, exhaustives et de haute qualité.

Précurseur dans la transformation de l'industrie optique, EssilorLuxottica est le premier Groupe à mettre en œuvre une technologie de vitrine digitale à grande échelle, pour un parcours consommateur au contenu engageant et dynamique. Aujourd'hui, le Groupe est l'un des plus importants acteurs mondiaux privés en matière de diffusion numérique, grâce à plus de 22 000 vitrines digitales dans ses propres magasins et dans les magasins d'optique de ses clients aux quatre coins du monde. Géré par la *Digital Factory* interne du Groupe, basée à Milan (Italie), ce système garantit la distribution de contenus en temps réel et localisée, incluant des contenus tiers, répondant ainsi aux besoins en constante évolution des clients et des consommateurs.

Propriété Intellectuelle

Fin 2024, le Groupe, incluant l'ensemble de ses filiales, était titulaire de :

- **2 520** familles de brevets représentant chacune une invention, protégée dans plusieurs pays à travers le monde (soit **13 000** brevets en cours d'examen ou délivrés) ;
- **2 410** modèles ;
- **4 523** familles de marques représentant chacune une marque protégée dans plusieurs pays à travers le monde (soit **24 550** marques en cours d'examen ou enregistrées).

En 2024, le Groupe a déposé **200** nouvelles familles de brevets, **69** nouvelles familles de modèles et **231** nouvelles familles de marques.

Protection de la propriété industrielle et des consommateurs. Avec plus de 15 000 brevets et dessins et modèles, la propriété intellectuelle représente l'un des actifs les plus précieux d'EssilorLuxottica, garantissant l'excellence, l'unicité et la supériorité de ses produits. L'approche du Groupe en matière d'innovation est profondément ancrée dans une gestion proactive de la propriété intellectuelle, à la fois en amont pour stimuler l'innovation, et en aval pour renforcer la protection des brevets, des marques, des dessins et des droits d'auteur tout en luttant contre les contrefaçons sur les canaux en ligne et hors ligne.

Afin de minimiser l'exposition des consommateurs à la contrefaçon, EssilorLuxottica collabore avec des instances et les

autorités locales partout dans le monde pour intercepter les produits contrefaisants et lutter légalement contre toute la filière de production illégale dans toute la mesure permise par la loi. Le Groupe surveille également les sites web, les places de marché en ligne (*marketplace*), les réseaux sociaux et les applications mobiles. En 2024, les initiatives en ligne et hors ligne visant à protéger les marques de lunettes dont EssilorLuxottica est propriétaire ont conduit à la saisie de 1,8 million de produits contrefaits. En outre, le Groupe a fermé plus de 2 000 domaines, supprimé plus de 125 000 profils et publications sur les réseaux sociaux et éliminé près de 530 000 référencement sur des places de marché (*marketplace*), destinés à vendre des produits contrefaisants. De plus, grâce à son programme dédié de lutte contre la contrefaçon et autres atteintes à la propriété intellectuelle, le Groupe a recouvré plus de 3,6 millions d'euros de dommages et intérêts.

Pour que la lutte contre la contrefaçon soit plus efficace et pour endiguer l'expansion du marché parallèle, qui dévie les marchandises vers des circuits de vente non autorisés, le Groupe a développé GLOW (*Guaranteed Luxottica Origin Worldwide*). GLOW est un système de traçabilité utilisant la technologie RFID pour vérifier l'authenticité des produits et assurer la conformité des revendeurs. L'étiquette RFID, intégrée dans chaque monture, contient des données clés permettant d'identifier chaque paire de lunettes sans ambiguïté, de sa production à sa destination de vente. Cette technologie passive est sûre puisqu'elle n'émet pas d'onde radio et n'enregistre pas de données personnelles.

Afin de renforcer l'effort de protection des marques, EssilorLuxottica a adopté une politique de prix minimum affiché (*Minimum Advertised Price* ou M.A.P.) aux États-Unis et au Canada. Cette politique limite les pratiques publicitaires ou marketing qui pourraient nuire à la notoriété des marques de lunettes du Groupe, mais elle ne régleme pas le prix de vente final. En outre, le Groupe a également mis au point un processus fiable de protection des projets spéciaux, qui permet de surveiller rigoureusement la protection de la propriété intellectuelle, la protection des actifs et la sécurité de l'information. Ce système est conçu dans le but d'éviter les fuites d'idées avant le lancement officiel des produits.

(produits et finis dans les usines du Groupe) et des verres de prescription personnalisés (verres semi-finis fabriqués dans les usines puis surfacés et traités au sein des laboratoires de prescription).

Cette supervision directe de l'ensemble de la plateforme de production permet au Groupe de maintenir les normes de qualité les plus élevées, d'encourager l'innovation continue, d'identifier les synergies et les nouvelles méthodes d'exploitation, et d'optimiser le service, la qualité et les coûts. Son réseau de distribution mondial amplifie ces capacités, garantissant que les produits répondent aux besoins et aux goûts des consommateurs du monde entier. Cette capacité est considérée comme un atout par les grandes maisons de mode qui font appel au Groupe pour produire leurs collections de lunettes et accéder à son vaste réseau de distribution mondial.

1.4.3 Opérations

EssilorLuxottica accomplit sa mission grâce à un modèle économique intégré verticalement qui englobe toutes les étapes du processus de création de valeur. En mettant l'accent sur l'excellence de la fabrication, un service exceptionnel et une présence géographiquement diversifiée, le Groupe offre une qualité, une efficacité, une flexibilité et une rapidité inégalées dans la conception des produits, l'ingénierie, la fabrication, la chaîne d'approvisionnement et la logistique.

En supervisant tous les aspects de ses activités de verres et de montures – des usines de production aux laboratoires de prescription en passant par les points de vente – EssilorLuxottica établit la norme de l'industrie. Son modèle de fonctionnement combine de manière unique une expertise centralisée pour la fabrication de lunettes et une approche décentralisée de la production de verres de prescription, permettant de gérer simultanément des verres de stock

Ouvrir la voie en matière de développement durable avec Eyes on the Planet. EssilorLuxottica place le développement durable au cœur de ses activités, en se concentrant sur la réduction et la neutralisation de l'empreinte carbone de ses opérations directes (émissions de scopes 1 et 2) et est en bonne voie pour atteindre la neutralité carbone au niveau mondial d'ici 2025. Pour améliorer l'efficacité énergétique et minimiser l'utilisation des ressources et la production de déchets, le Groupe investit dans la conception de procédés innovants et met régulièrement à jour ses équipements et ses technologies. Dans le cadre de son engagement à réduire de manière significative sa dépendance aux combustibles fossiles et ses émissions de gaz à effet de serre, EssilorLuxottica a progressivement augmenté son utilisation d'énergie propre autoproduite en investissant dans des panneaux photovoltaïques et des systèmes de chauffage et de refroidissement à base de biomasse. En 2024, le Groupe a installé de nouveaux panneaux solaires aux États-Unis, en Grande Chine et en Thaïlande. En outre, un projet de ferme solaire a été lancé à Città Sant'Angelo (Italie), en réutilisant un terrain industriel autour de son usine de Barberini. EssilorLuxottica a également adopté des technologies de pointe pour minimiser son empreinte environnementale. Par exemple, l'usine de verres EDAM au Brésil s'est vu décerner le *Sustainable Growth Award 2024* pour le système 1200-TLX, une technologie de traitement antireflet qui consomme 90 % d'énergie en moins par rapport aux process traditionnels en reconnaissance de l'établissement d'une nouvelle norme grâce à cette innovation. L'engagement du Groupe en faveur de pratiques respectueuses de l'environnement est également démontré par des certifications, telles que la certification LEED Gold attribuée à son usine SOFI II à Chihuahua (Mexique), qui fait preuve d'excellence en matière d'efficacité énergétique, de conservation de l'eau et de qualité de l'environnement intérieur. En 2024, le Groupe a franchi une autre étape clé avec la validation de son engagement dans le cadre de l'initiative *Science-Based Targets* (SBTi), faisant progresser son objectif à long terme de réduire l'impact environnemental sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, en phase avec les efforts en termes d'atténuation du changement climatique décrits dans l'Accord de Paris adopté par les Nations Unies (voir Chapitre 6, Section 6.2.1.3).

Renforcer les capacités de fabrication du Groupe à travers le monde. En réunissant son expertise en matière de montures et de verres sous un même toit, EssilorLuxottica continue de démontrer la puissance de l'intégration verticale pour redéfinir l'avenir de l'optique et de la lunetterie. En 2024, la Société a renforcé ses capacités de production mondiales avec le lancement d'EMTC 4 à Lat Krabang (Thaïlande), une usine de pointe, dédiée à la conception, à l'ingénierie et à l'assemblage de machines automatisées pour une nouvelle ligne de fabrication de verres ophtalmiques « Tape-Non-Edge » (TNE). Première usine du Groupe à utiliser cette technologie, EMTC 4

a augmenté son efficacité opérationnelle de 30 %, améliorant ainsi sa production de verres ultra-hauts indices. Parallèlement, l'usine ultramoderne de Rayong (Thaïlande), l'une des plus grandes d'EssilorLuxottica dans le monde, qui regroupe sur un même site des capacités de production complètes pour les verres ophtalmiques, les montures de prescription et les lunettes de soleil, ainsi que l'assemblage de paires complètes, a augmenté ses activités au cours de la première année. Mi-2024, l'usine a atteint une étape importante avec la production d'1 million de verres de prescription, de trois millions de montures et d'un million de composants. En Amérique latine, EssilorLuxottica a renforcé sa présence avec l'inauguration d'un laboratoire de prescription intégré de 5 000 m² à Lima (Pérou). Ce site dessert près de 600 magasins dans huit enseignes réparties dans cinq pays : Pérou, Équateur, Chili, Colombie et Uruguay.

Au-delà de l'augmentation des capacités, le Groupe a continué à élever son niveau d'excellence opérationnelle afin de fournir des produits de qualité supérieure et d'établir de nouveaux standards dans l'industrie. En région parisienne, le laboratoire d'excellence a intégré le système ACI Theia, une technologie d'inspection cosmétique automatisée qui améliore la précision de la fabrication des verres en automatisant l'une des dernières étapes manuelles du processus de production pour réduire considérablement les erreurs et améliorer le contrôle de la qualité. Enfin, renforçant son engagement à maintenir les plus hauts standards de qualité et d'excellence réglementaire, EssilorLuxottica a obtenu la certification ISO 13485, une norme de qualité internationalement reconnue pour les fabricants de dispositifs médicaux, pour Transitions Optical en Irlande et Eco Labs au Mexique.

1.4.3.1 Création de produits d'optique ophtalmique innovants

EssilorLuxottica conçoit, fabrique et personnalise des verres correcteurs et des verres plano adaptés aux besoins et aux préférences de chacun en matière de vision. Avec une gamme étendue de verres, le Groupe sert tous les segments du marché ophtalmique et offre des solutions innovantes pour répondre et corriger les problèmes de santé visuelle tels que la myopie, l'hypermétropie, la presbytie et l'astigmatisme. Les technologies de verres d'EssilorLuxottica, qui jouissent d'une confiance et d'une renommée mondiales, améliorent la vision, protègent la vue et garantissent un grand confort de vision.

Le Groupe produit également des verres plano et solaires d'exception, en s'appuyant sur l'expertise cultivée par ses marques emblématiques, telles que Persol, Ray-Ban et Oakley. En acquérant Barberini, leader mondial du verre optique minéral solaire en 2019, EssilorLuxottica a renforcé sa capacité à produire des verres minéraux de qualité supérieure.

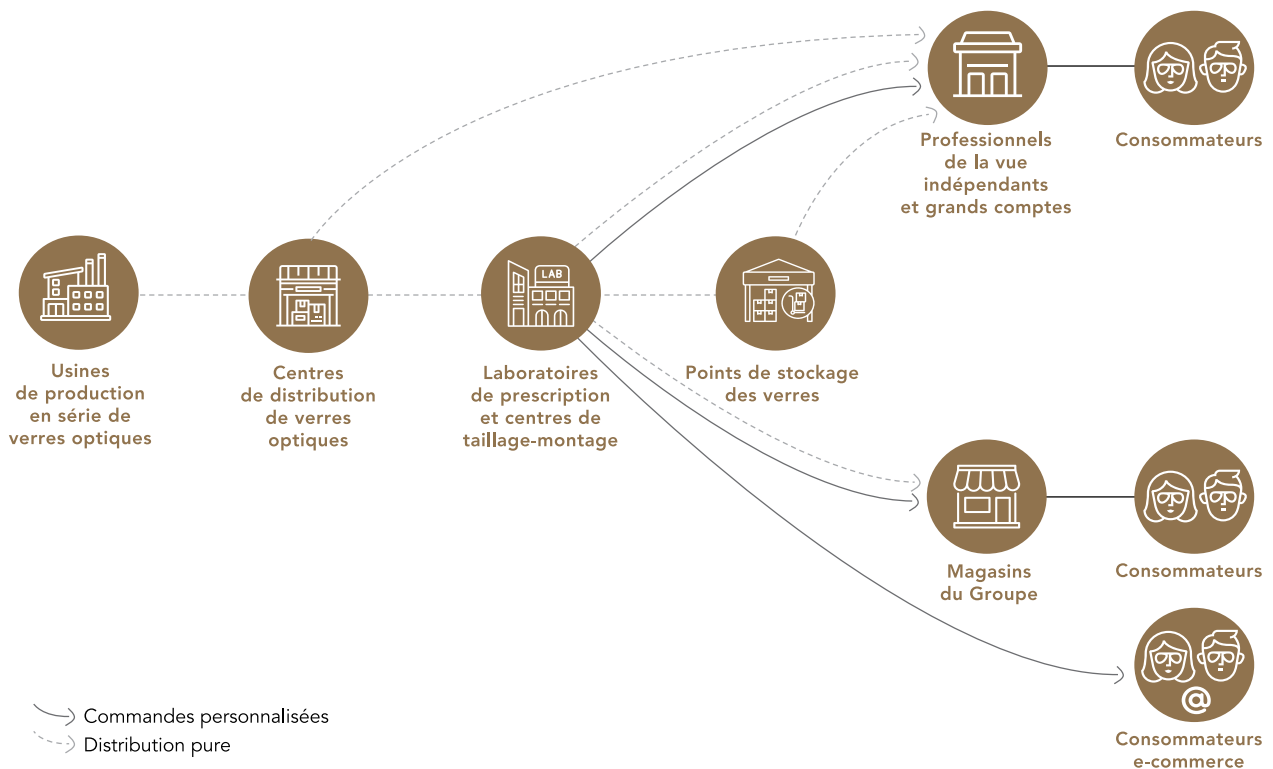
Fabrication et personnalisation des verres. Les usines de production d'EssilorLuxottica sont spécialisées dans trois types de verres : les verres finis, les verres semi-finis et les verres plano, chacun étant conçu pour répondre à des besoins visuels spécifiques. Les verres finis sont destinés aux corrections simples de la vue, telles que la myopie, l'hypermétropie et certains astigmatismes. Les verres semi-finis sont destinés à des corrections plus complexes, y compris la presbytie, et nécessitent une personnalisation plus poussée dans les laboratoires de prescription afin de répondre à des spécifications précises et individuelles. Les verres plano, qui n'ont pas de pouvoir correcteur, sont principalement utilisés pour les lunettes de soleil, offrant à la fois style et protection visuelle.

La personnalisation fait partie intégrante du processus de fabrication des verres d'EssilorLuxottica. Les laboratoires de prescription transforment les verres semi-finis en solutions spécifiques pour les porteurs grâce à un surfaçage et à un polissage avancés, garantissant un parfait respect des prescriptions. Ces laboratoires appliquent également des traitements sophistiqués, tels que les traitements multicouches et antireflet, et intègrent les verres dans les montures par le biais du taillage et du montage. Ce processus permet au

Groupe de créer des verres hautement personnalisés, en particulier pour la presbytie, en associant l'expertise des fabricants à celle des professionnels de la vue pour fournir des solutions qui dépassent les attentes.

Distribution des verres et chaîne d'approvisionnement. Les verres finis et semi-finis sont transportés depuis les usines de production jusqu'aux centres de distribution stratégiquement situés, qui servent de hubs pour leur acheminement. À partir de ces centres, les verres sont livrés aux entreprises appartenant à EssilorLuxottica, notamment les filiales de distribution, les laboratoires de prescription et les centres de taillage-montage. Dans les zones où le Groupe ne possède pas de filiales, les verres sont distribués à des tiers, des laboratoires indépendants, des détaillants et des marques d'optique.

Les verres plano, fabriqués dans des usines dédiées, sont expédiés aux usines de fabrication de montures d'EssilorLuxottica, ou bien vendus directement à d'autres acteurs de la fabrication et de la distribution de montures, assurant ainsi une chaîne d'approvisionnement sans faille qui soutient l'ensemble de l'industrie de l'optique.



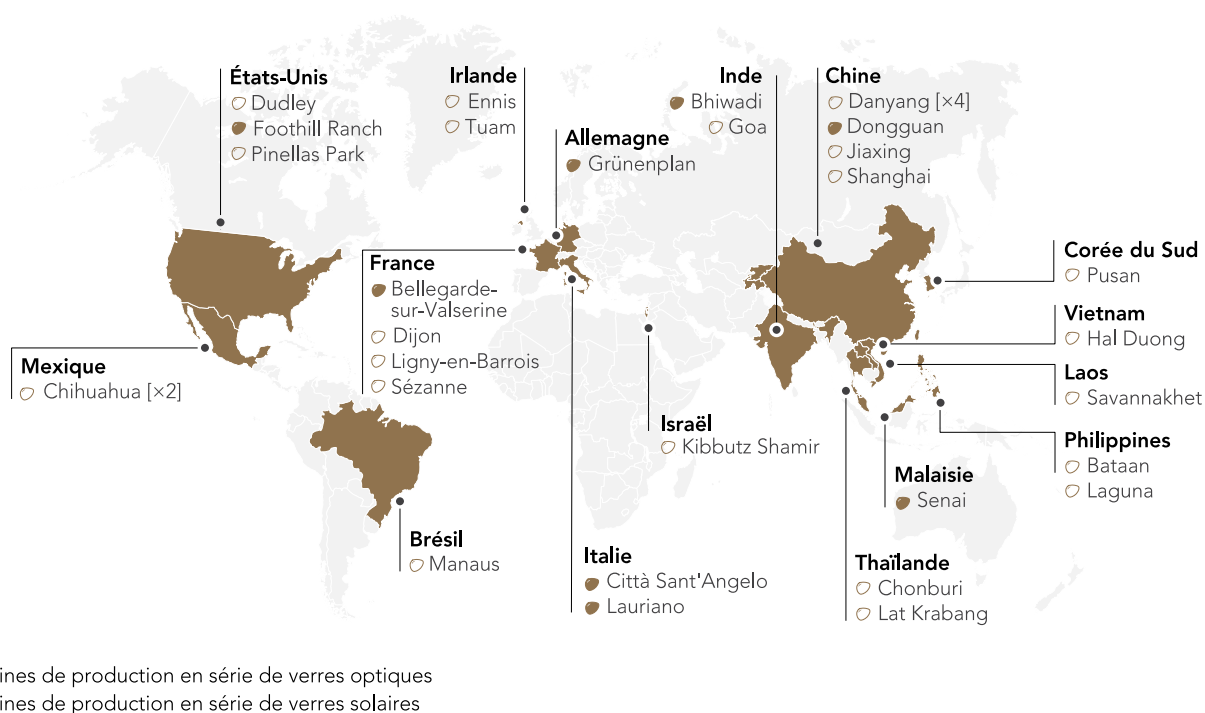
Supervisant tous les aspects de son activité de verres sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, de la conception et de l'ingénierie à la livraison en magasin, le Groupe continue de rechercher sans cesse l'excellence opérationnelle en offrant aux consommateurs du monde entier la meilleure expérience visuelle.

Au 31 décembre 2024, EssilorLuxottica et l'ensemble de ses partenaires opéraient dans 33 usines dans le monde. Parmi ces 33 usines, 25 sont spécialisées dans la fabrication de verres de prescription et huit dans la fabrication de verres solaires sans prescription.

Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Répondre à la demande mondiale en optique ophtalmique et en lunetterie

Le réseau mondial d'EssilorLuxottica en matière d'optique ophtalmique



Le Groupe dispose d'un réseau de 562 laboratoires de prescription et centres de taillage-montage répartis dans le monde entier, parmi lesquels 501 laboratoires de proximité et 61 laboratoires industriels. Parmi ces laboratoires industriels, 17 sont des laboratoires intégrés verres et montures qui produisent des paires de lunettes complètes. Ces plateformes

ont été développées dans le cadre des offres de services intégrés pour les grands comptes, qui incluent la fabrication des verres, la gestion des montures pour le compte des clients et, dans certains cas, le taillage-montage des verres dans les lunettes. Environ 150 points de stock complètent ce réseau mondial capillaire pour garantir un service de proximité.

Répartition géographique du réseau mondial de verres détenu par EssilorLuxottica et ses partenaires au 31 décembre 2024

Types d'actifs verres	Total	Amérique du Nord	Amérique latine	EMEA	Asie-Pacifique
Usines de production en série de verres optiques	25	2	3	6	14
Usines de production en série de verres solaires	8	1		4	3
Laboratoires industriels	61	10	18	14	19
dont laboratoires intégrés	17	4	4	2	7
Laboratoires de proximité	501	114	157	70	160

Au 31 décembre 2024

Volumes de production des usines de verres EssilorLuxottica et des usines partenaires du Groupe ^(a)	- env. 559 millions de verres de prescription - env. 163 millions de verres solaires sans prescription
Volumes de verres surfacés dans les laboratoires de prescription ^(b)	env. 208 millions de verres (104 millions de paires)

(a) Comprend les verres dynamiques produits par Transitions Optical Ltd. et vendus à d'autres fabricants de verres.

(b) Verres surfacés dans les propres laboratoires du Groupe ou dans les laboratoires partenaires (à l'exclusion des activités de traitement et de taillage des verres).

1.4.3.2 Conception de lunettes emblématiques

La conception, le développement et la fabrication des montures sont assurés par le réseau mondial de production d'EssilorLuxottica, qui comprend des sites en Italie, en Grande Chine, en Thaïlande, au Brésil, au Mexique, aux États-Unis, au Japon et en Inde. En 2024, la production mondiale de montures du Groupe a atteint environ 116 millions de lunettes de vue et de lunettes de soleil.

Une partie de l'approvisionnement du Groupe provient de fournisseurs tiers. Outre son segment lunetterie premium, le Groupe propose des montures et des lunettes prémontées (lunettes loupes) à prix abordable, distribuées essentiellement aux États-Unis sous la marque Foster Grant avec plus de 120 millions de lunettes prémontées (lunettes loupes) vendues en 2024 et une répartition des ventes optimisée.

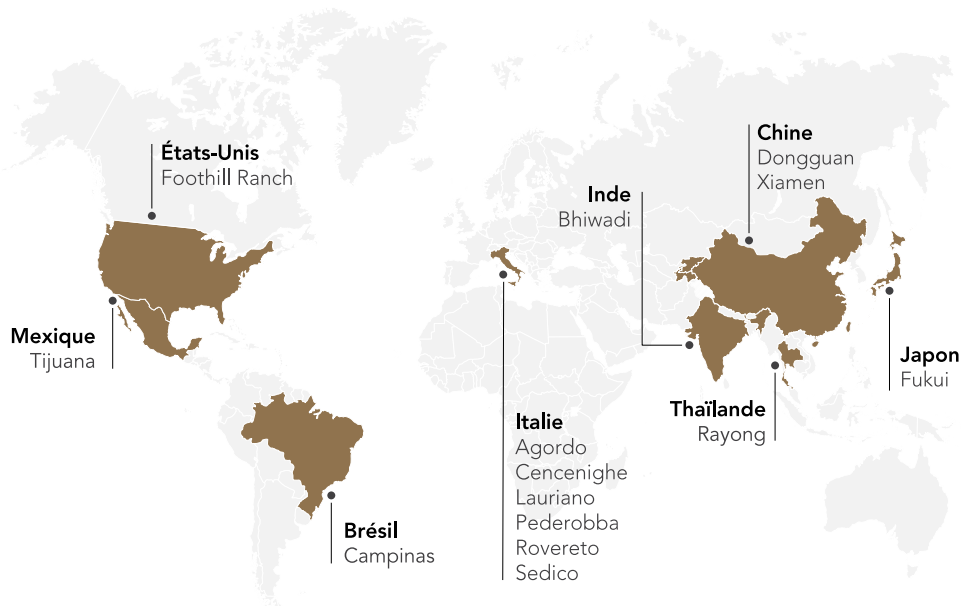
Développement de produits de lunetterie. Les activités de R&D font partie intégrante du processus de développement et sont concentrées sur la recherche de nouveaux matériaux, de nouveaux designs et d'innovations technologiques pour différencier l'entreprise sur le marché de la lunetterie. Au cours de la phase initiale, les créateurs de prototypes transforment méticuleusement les modèles en pièces uniques, en combinant la tradition artisanale unique d'EssilorLuxottica et les technologies 3D de pointe. Ces prototypes sont ensuite

partagés avec le département produit, qui détermine les étapes nécessaires pour passer du prototype à la production en série.

Au début du cycle de développement des produits, le département produits utilise des logiciels de rendu visuel et de 3D pour concevoir de nouveaux modèles et l'équipement nécessaire. Le Groupe identifie ensuite le site le plus approprié pour la fabrication à grande échelle. L'atelier d'outillage assemble les équipements nécessaires à la création des composants du nouveau modèle et les premiers échantillons sont soumis à une série de tests rigoureux dans le cadre du contrôle de qualité interne. Après la certification de la qualité, des échantillons sont produits et soumis à une nouvelle série de tests intensifs pour garantir la qualité de l'ingénierie et de la production.

Fabrication de montures. L'empreinte industrielle d'EssilorLuxottica est un mélange parfait de tradition, de technologie avancée et d'expertise régionale. En Italie, la société exploite six sites, dont cinq sont situés dans le nord-est de l'Italie, le centre de l'industrie de la lunetterie du pays, et un près de Turin. En 2024, ces sites représentaient 55 % de la valeur de production globale d'EssilorLuxottica et sont dédiés aux collections de luxe et aux marques haut de gamme. Elles allient l'héritage de l'artisanat italien à la rapidité et à l'efficacité de l'automatisation moderne, faisant de l'Italie le cœur de la production de lunettes de luxe du Groupe.

Le réseau mondial d'EssilorLuxottica en matière de lunetterie



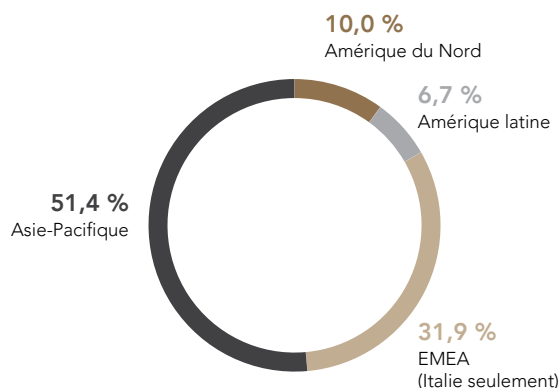
D'autres sites de production existent également en Grande Chine, en Thaïlande, en Inde et au Japon, ainsi que des usines aux États-Unis, au Brésil et au Mexique, qui produisent le reste de la production mondiale de lunettes. L'usine de Fukui (Japon) est spécialisée dans la production de lunettes en titane et en or massif, tandis que l'usine de Foothill Ranch (Californie) fabrique des lunettes de sport et des lunettes de soleil haute performance, des montures de prescription, des verres solaires et l'assemblage de la plupart des produits de lunetterie Oakley. Au Brésil, EssilorLuxottica possède également une usine à

Campinas (Brésil) qui produit des montures en plastique et en métal pour le marché local. Peu après l'acquisition de l'usine en 2012, le Groupe a lancé la première collection Vogue Eyewear conçue et fabriquée pour les Brésiliens, suivie de collections choisies des marques Ray-Ban, Arnette, Oakley et A|X Armani Exchange ainsi que de quelques collections de marques locales plus petites. À Tijuana (Mexique), une nouvelle usine de fabrication de composants joue un rôle essentiel dans le support de la production de lunettes en Amérique du Nord.

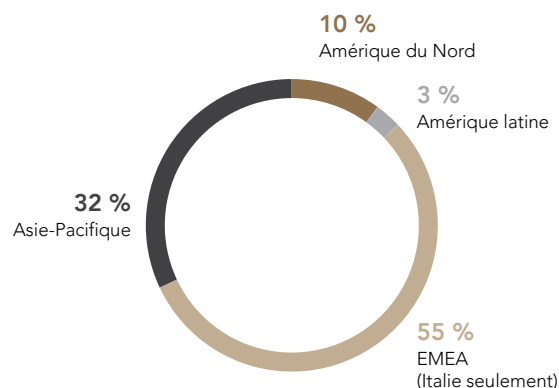
Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Répondre à la demande mondiale en optique ophtalmique et en lunetterie

Unités produites par zone géographique



Valeur de la production par zone géographique



En outre, des capacités de fabrication en interne, spécialisées pour les offres de lunettes intelligentes du Groupe ont été développées à Dongguan (Grande Chine) au cours des dernières années, pour fabriquer des lunettes Ray-Ban | Meta et plus de 290 options personnalisables pour différents verres et montures, dont la nouvelle gamme de verres Transitions GEN S et leur palette complète de couleurs.

Produits et matériel de lunetterie. Au fil des ans, le Groupe a progressivement diversifié son mix technologique se composant de matériaux traditionnels comme le métal, le plastique injecté et les plaques d'acétate pour incorporer l'aluminium, le bois, le moulage sous pression et les inserts en tissu. Conformément à son engagement ambitieux en matière de développement durable, qui consiste à passer des sources fossiles aux sources biologiques, EssilorLuxottica a considérablement augmenté l'utilisation de matériaux alternatifs par rapport aux matériaux traditionnels. Ceci est particulièrement évident dans les technologies de l'acétate et de l'injection, où le Groupe a incorporé du bio-acétate, de l'acétate bio et/ou recyclé, du bio-nylon et du nylon recyclé. Pour soutenir ces efforts, le Groupe a poursuivi en 2024 son processus de recyclage interne, initié dans ses usines d'Agordo (Italie) et de Dongguan (Grande Chine), qui permet de recycler en nylon noir brut les chutes de nylon issues de la fabrication des montures par injection. L'usine de Campinas (Brésil) a également contribué aux efforts du Groupe en matière d'économie circulaire par le biais de collaborations avec des partenaires externes. Collectivement, ces trois usines ont recyclé plus de 95 tonnes de déchets de nylon en 2024 (voir Chapitre 6, Section 6.2.4.5).

Les besoins des consommateurs évoluant, le Groupe reste agile en adaptant ses technologies pour répondre aux demandes. Ainsi, dans ce cadre, EssilorLuxottica continue à développer ses capacités technologiques au sein de ses usines dédiées à la production de luxe. Par exemple, l'usine de Lauriano (Italie) a développé la capacité de produire des montures en corne, tandis que l'usine de Fukui (Japon) a capitalisé sur sa maîtrise exceptionnelle en matière de gravure de métaux précieux, tels que le titane et l'or massif, et a introduit une nouvelle ligne de fabrication artisanale d'acétate.

La fabrication de montures en métal d'EssilorLuxottica comporte près de 70 étapes différentes, à commencer par la production des composants de base comme les cercles, les branches et les ponts par moulage. Ces composants sont ensuite soudés ensemble pour former les montures lors de nombreuses étapes d'un travail d'assemblage minutieux. Une fois assemblées, les montures en métal reçoivent de nombreux traitements afin d'améliorer leur résistance et leur finition, puis elles sont préparées pour le montage des verres et l'emballage.

2023	Métal 30 %	Plastique injecté 43 %	Acétate 27 %
2024	Métal 27 %	Plastique injecté 46 %	Acétate 27 %

Les montures en plastique sont fabriquées grâce à un procédé de fraisage ou de moulage par injection. Au cours du procédé de fraisage, une machine contrôlée par un ordinateur taille les composants des montures tels que les cercles, les branches et les ponts à partir de plaques d'acétate colorées. Ces composants sont ensuite assemblés, poncés, polis et emballés. Dans le processus de moulage par injection, les résines plastiques sont liquéfiées et injectées dans des moules pour former les composants de la monture. Ces pièces sont ensuite assemblées, enduites, polies et emballées.

Grâce à l'accord de collaboration signé en 2021 avec Mazzucchelli 1849, le Groupe a élargi son utilisation d'acétates alternatifs – acétate biosourcé, recyclé et biorecyclé – réduisant l'impact environnemental à long terme de ses activités sur l'ensemble de la chaîne de valeur tout en augmentant son offre de lunettes de haute qualité et responsables.

1.4.3.3 Une distribution de lentilles de contact de grande qualité

EssilorLuxottica est un leader mondial de la distribution de lentilles de contact, qui s'appuie sur sa vaste présence dans le secteur de la vente directe aux consommateurs (Direct to Consumer), y compris les plateformes de e-commerce, et sur son réseau de distribution de solutions professionnelles (Professional Solutions).

Avec un portefeuille diversifié de produits de marques exclusives, de marques propres et de marques premium de tiers, le Groupe a vendu environ 78 millions de boîtes de lentilles de contact l'année dernière à travers son réseau de distribution dans le monde entier.

1.4.3.4 Développement d'instruments optiques

EssilorLuxottica conçoit, développe, commercialise et entretient une gamme d'instruments d'optique dans deux grands domaines de spécialité (i) les instruments de taillage et de montage des verres pour les opticiens et les laboratoires de prescription, et (ii) les instruments d'optométrie pour les professionnels de la vue, les écoles, les centres de médecine du travail, l'armée et d'autres institutions.

En 2024, Essilor Instruments a amélioré ses unités de réfraction avec la fonction Easy Refraction Mode, qui permet aux opérateurs formés de réaliser des examens de réfraction subjective grâce à un processus simplifié, convivial et complet. En outre, Essilor Instruments a introduit la gamme de meuleuse à haut volume ES PRO 800M, qui allie précision, polyvalence, robustesse et rapidité. La même année, l'acquisition de Heidelberg Engineering a renforcé la présence d'EssilorLuxottica dans le domaine des technologies médicales (voir Sections 1.1.1 et 1.4.2).

1.4.4 Distribution

La logistique d'EssilorLuxottica est la pierre angulaire de ses opérations mondiales, reliant les marchés du monde entier au portefeuille de produits diversifié du Groupe. Avec plus d'un milliard de produits expédiés chaque année, le réseau logistique est conçu pour assurer une livraison dans les délais et maintenir des niveaux de service exceptionnels. S'appuyant sur des technologies de pointe et une structure alignée au niveau mondial, il garantit un flux continu de marchandises marqué par la transparence, la traçabilité et la fiabilité. En combinant l'expertise régionale avec des plateformes stratégiquement positionnées, le Groupe s'adapte efficacement aux besoins locaux tout en améliorant la qualité du service et en étendant sa portée mondiale.

1.4.3.5 Fabrication d'équipements pour les laboratoires de prescription

Satisloh est mondialement reconnu comme l'un des principaux fabricants d'équipements de surfacage et de traitement antirayure et antireflet. En combinant des machines aux technologies de pointe, des consommables et l'automatisation, Satisloh propose des solutions de bout-en-bout pour les laboratoires de prescription. Son expertise et sa gamme complète de produits en ont fait un partenaire de confiance pour les laboratoires de prescription, les détaillants d'optique intégrés et les fabricants de verres dans le monde entier.

Basée à Baar (Suisse), Satisloh dispose d'unités de production en Grande Chine (Zhongshan), en France (Archamps et Mantes-la-Jolie), en Allemagne (Wetzlar), en Italie (Milan) et aux États-Unis (Dallas).

1.4.3.6 Autres activités

En plus de ses activités principales, EssilorLuxottica opère dans plusieurs catégories complémentaires. Il s'agit des vêtements, chaussures et accessoires (AFA), ainsi que des accessoires spécifiques pour son réseau de vente directe aux consommateurs (Direct to Consumer) ; des matériels de PLV, y compris les matériels de marketing et les outils publicitaires pour ses magasins de détail et ses partenaires Professional Solutions, ainsi que le mobilier spécifique aux magasins. EssilorLuxottica conçoit, développe, s'approvisionne et gère la distribution de ces catégories, tandis que la fabrication est confiée à des tiers.

Avec l'acquisition de Fedon, EssilorLuxottica s'est développée dans le domaine de l'emballage et des étuis à lunettes. Basée à Alpago (Italie), le Groupe exploite trois sites de production situés en Italie (Alpago), en Roumanie (Lugoj) et en Grande Chine (Shenzhen). L'année dernière, Fedon a franchi une étape importante en matière de développement durable, ses usines d'Italie et de Grande Chine ayant obtenu la certification *Global Recycled Standard* (GRS). Cette accréditation permet à Fedon de produire et de vendre des produits certifiés GRS, ce qui renforce l'engagement d'EssilorLuxottica en faveur des pratiques responsables et améliore son offre de produits.

La refonte du réseau logistique, lancée en 2023, a permis de réaliser des progrès décisifs en 2024. La consolidation des entrepôts et des centres de distribution dans les régions clés a permis de dégager d'importantes synergies entre les catégories de produits, d'optimiser les coûts, d'améliorer les niveaux de service et de renforcer la capacité du Groupe à répondre rapidement à l'évolution des demandes du marché et aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Une planification proactive et une prise de décision souple ont permis de garantir des opérations ininterrompues et fiables, renforçant ainsi la force et l'adaptabilité du réseau dans un paysage mondial en constante évolution.

Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Répondre à la demande mondiale en optique ophtalmique et en lunetterie

En 2024, EssilorLuxottica a réalisé des progrès significatifs dans l'intégration des systèmes d'information de nouvelle génération dans toutes les fonctions et catégories de produits. Cette initiative permet une communication transparente au sein du réseau mondial et synchronise les opérations avec plus de 150 fournisseurs de logistique tiers. Le système de tour de contrôle du Groupe, qui ne cesse de s'améliorer, permet de suivre les commandes en temps réel et de contrôler des facteurs critiques tels que la température et l'humidité pour les expéditions sensibles. En progressant vers un écosystème de données totalement intégré, le Groupe réaffirme son engagement en faveur de l'innovation et de l'excellence opérationnelle, jetant les bases d'une efficacité et d'une réactivité encore plus grandes.

Le développement durable reste au cœur des opérations logistiques d'EssilorLuxottica, en phase avec Eyes on Carbon, un pilier clé de son programme de développement durable Eyes on the Planet. L'année dernière, de nouvelles initiatives ont permis de réduire l'impact sur l'environnement tout en s'alignant sur les objectifs de développement durable à long terme du Groupe et sur son engagement en faveur d'une logistique responsable.

Dans le domaine de l'entreposage, les efforts ont porté sur la réduction des emballages plastiques, l'optimisation du remplissage des boîtes d'expédition et la mise en place d'outils d'automatisation légers qui améliorent l'efficacité des processus tout en soutenant le personnel ; dans le domaine du transport, les options d'expédition responsables ont été étendues à de nouvelles régions, en donnant la priorité aux méthodes à plus faible intensité de carbone. Ces initiatives renforcent les objectifs de développement durable à long terme du Groupe et son engagement en faveur d'une logistique responsable.

Avec un solide réseau mondial de 118 centres de distribution pour les verres, les lunettes, les lentilles de contact, les instruments, les équipements, l'AFA, le matériel de marketing et de publicité ainsi que le mobilier spécifique aux magasins, EssilorLuxottica affine continuellement sa stratégie logistique. En donnant la priorité à l'innovation, à la résilience et à la durabilité, la fonction logistique s'engage à générer de la valeur tout en naviguant dans les complexités d'un environnement dynamique et multi-produits, en garantissant une attention et un service inégalés.

Répartition géographique du réseau de distribution mondial du Groupe au 31 décembre 2024

	Total	Amérique du Nord	Amérique latine	EMEA	Asie-Pacifique
Centres de distribution ^(a)	118	24	19	43	32
traitant de multiples catégories de produits		5	15	24	11

(a) Incluant Supreme.

En Amérique du Nord, le campus d'Atlanta (Géorgie) comprend quatre bâtiments distincts et sert de centre technologique pour la logistique d'EssilorLuxottica dans la région. Traitant la plus large gamme de catégories de produits, il est à la pointe de l'automatisation et des nouvelles technologies. Le campus abrite un laboratoire de verres ophtalmiques de pointe pour le marché nord-américain et sert de principal lieu de stockage pour les montures aux États-Unis. Stratégiquement situé à un carrefour logistique clé, il est doté de systèmes d'automatisation de pointe qui favorisent l'efficacité et l'excellence opérationnelle. En complément des opérations d'Atlanta, les campus de Dallas (Texas) et de Columbus (Ohio) sont les principaux centres de distribution de verres, de lentilles de contact et d'accessoires ophtalmiques, assurant un service sans faille dans toute l'Amérique du Nord.

En Amérique latine, le centre de distribution de Tijuana (Mexique), opérationnel depuis 2024, a rapidement étendu ses activités, devenant la clé de l'amélioration du service sur la côte ouest des États-Unis et au Mexique. Ce site gère désormais à la fois les opérations optiques et la distribution des montures, répondant ainsi à la demande régionale croissante. Le campus de Sumaré (Brésil) intègre parfaitement un centre de distribution et un laboratoire de verres ophtalmiques, servant de pierre angulaire au réseau logistique du pays. En traitant les verres, les montures, les vêtements, les chaussures et les accessoires, il illustre une approche cross-canal et multi-catégories, ce qui le positionne pour une croissance future. À Lima (Pérou), un nouvel entrepôt a fusionné quatre installations plus petites, réduisant les déchets et améliorant l'efficacité pour les marchés d'Amérique du Sud. Les principaux centres de Bogotá

(Colombie) et de Santiago (Chili) renforcent les opérations régionales, en se concentrant sur la distribution de produits multicanaux et multi-catégories.

Dans la région EMEA, le site de Sedico (Italie), l'un des plus sophistiqués techniquement de notre industrie, traite des catégories inter-produits, notamment lunettes, pièces détachées, services personnalisés – telles que Ray-Ban Remix – et lentilles de contact, et assure également des expéditions directes à l'international. Doté d'un entrepôt de montures entièrement automatisé et de technologies d'expédition sophistiquées, il comprend un laboratoire de verres ophtalmiques de pointe et est situé à proximité des usines « Made in Italy », afin de servir parfaitement le marché européen. Des avancées significatives ont été réalisées l'année dernière avec l'optimisation des centres de traitement des commandes nouvellement ouverts à Nottingham (Royaume-Uni), Wijchen (Pays-Bas) et Kista (Suède). Ces installations, lancées fin 2022, ont permis d'améliorer la flexibilité et la compétitivité sur les marchés du Royaume-Uni, du Benelux et des pays nordiques, en particulier pour les montures et les lentilles de contact. En consolidant les opérations de 13 différents entrepôts logistiques, elles ont amélioré le service à la clientèle, favorisé les synergies entre les catégories et optimisé les processus de distribution adaptés aux besoins des marchés locaux. Enfin, la plateforme d'Orléans (France), spécialisée dans la distribution d'instruments ophtalmiques, joue un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs stratégiques d'EssilorLuxottica en Europe. Ce site renforce l'engagement du Groupe dans le secteur des technologies médicales, garantissant une croissance et une présence à long terme dans ce domaine.

En Asie-Pacifique, le centre de service de Rayong (Thaïlande) étend progressivement ses activités pour desservir une part importante du marché de l'Asie du Sud-Est. Relié à l'usine intégrée de fabrication de verres ophtalmiques et de montures récemment ouverte, il améliorera l'efficacité opérationnelle et stimulera la croissance dans toute la région. En Grande Chine, les centres de Dongguan et de Danyang continuent de soutenir efficacement la fabrication et la distribution de montures et de

verres, tandis que les centres logistiques de Tokyo (Japon) assurent une distribution fluide d'une large gamme de produits dans tout le pays. En outre, le nouveau centre de Sydney (Australie), ouvert début 2024, a permis de réunir plusieurs entrepôts, ce qui a renforcé considérablement les opérations pour répondre à la majeure partie de la demande australienne pour les produits EssilorLuxottica.

1.4.5 Portefeuille de marques

EssilorLuxottica propose les marques d'équipements visuels et de lunettes les plus fiables, les plus appréciées et les plus reconnues au monde. Avec un portefeuille de marques en propre couvrant une grande variété de segments de marché, le Groupe répond aux besoins et aux attentes des consommateurs, en leur proposant des marques de premier plan tant au niveau régional qu'au niveau des segments spécifiques et des marchés de niche.

Marques d'optique ophtalmique

L'innovation du Groupe dans la conception des verres a positionné ses marques de verres parmi les plus appréciées des consommateurs dans le monde. Combinant une science optique avancée avec des designs centrés sur le consommateur, sa large gamme de verres offre des solutions pour la myopie, l'hypermétropie, l'astigmatisme et la presbytie permettant aux porteurs de lunettes de corriger leur vision, de préserver et protéger leur vue et d'améliorer leur expérience en matière de port de lunettes.

EssilorLuxottica est présent sur tous les segments du marché du verre ophtalmique avec des marques mondialement reconnues : Varilux, numéro un mondial des verres progressifs ⁽¹⁾, avec sa gamme de verres progressifs ; Crizal avec sa gamme de traitements antireflet, anti-salissure et antistatique ; Transitions, leader du marché des verres dynamiques ⁽²⁾ ; Eyezen avec sa gamme de verres pour les utilisateurs d'outils digitaux ; et les verres Essilor Stellest, dont il est cliniquement prouvé qu'ils ralentissent la progression de la myopie chez les enfants âgés de huit à 18 ans ^{(3) (4)}, ainsi que les verres solaires Xperio.

Une brève description des **marques de verres propriétaires** d'EssilorLuxottica figure ci-après :

- **Essilor.** Essilor est le numéro un mondial des verres de lunettes ⁽⁵⁾ et la première marque de verres recommandée par les professionnels de la vue dans le monde ⁽⁶⁾. Dédié à l'amélioration de la vision depuis 1849, Essilor s'engage à offrir une gamme complète de solutions pour répondre aux besoins de chaque individu en matière de vision et de style

de vie tout au long de sa vie. Chaque verre Essilor est une combinaison de plusieurs technologies complémentaires grâce à sa gamme de solutions de santé visuelle haut de gamme, comprenant des marques innovantes telles que Essilor Stellest, Eyezen, Varilux et Crizal.

- **Varilux.** Une histoire unique qui a commencé en 1959, lorsque Bernard Maitenaz, jeune ingénieur de la Société des Lunetiers, a révolutionné l'industrie de l'optique avec le premier verre progressif Varilux. Varilux, première marque de verres progressifs recommandée par les professionnels de la vue ⁽⁷⁾, a ouvert la voie avec plus de 70 brevets d'invention dans la technologie des verres progressifs, fruit de plus de 60 ans de recherche. Destinés aux personnes de plus de 40 ans, les verres Varilux offrent une transition douce pour voir dans les moindres détails, de près comme de loin. Ils sont hautement personnalisés pour donner à chacun une acuité visuelle à la hauteur de ses besoins, même les plus complexes, car chaque verre est un bijou technologique conçu, optimisé et réglé pour renforcer la puissance de perception des yeux. En 2023, EssilorLuxottica a lancé sa dernière génération de verres progressifs Varilux : Varilux XR series, le premier verre progressif réactif aux mouvements de l'œil ⁽⁸⁾ permettant aux porteurs de verres progressifs de bénéficier d'une netteté instantanée, même en mouvement ⁽⁹⁾. Dans le mode de vie moderne, les yeux bougent 100 000 fois par jour ⁽¹⁰⁾ pour traiter toutes les informations visuelles auxquelles nous sommes exposés. Pour la première fois, la puissance de l'intelligence artificielle est combinée à une compréhension inégalée du comportement des consommateurs pour créer le meilleur verre progressif Varilux. La puissance de l'IA réside dans la quantité et la variété des données, ainsi que dans la façon dont elles sont calculées. En s'appuyant sur plus d'un million de points de données et sur la technologie de jumelage numérique, la R&D d'EssilorLuxottica peut désormais prédire le comportement visuel de n'importe quel consommateur et concevoir le verre Varilux en conséquence.

⁽¹⁾ Euromonitor International, données 2023 ; valeur au détail dans la catégorie des verres de lunettes, marques représentant les verres progressifs.

⁽²⁾ Estimations EssilorLuxottica d'après InfoMarché 2023.

⁽³⁾ Par rapport aux verres unifocaux, lorsqu'ils sont portés 12 heures par jour, tous les jours, pendant deux années consécutives.

⁽⁴⁾ Bao J, Huang Y, Li X, Yang A, Zhou F, Wu J, Wang C, Li Y, Lim EW, Spiegel DP, Drobe B, Chen, H. Eyeglass lenses with aspherical lenslets for myopia control vs single-vision eyeglass lenses : a randomized clinical trial. JAMA ophthalmology. 2022 ; 140(5):472-8.

⁽⁵⁾ Euromonitor, Eyewear 2025 edition ; Essilor International ; Worldwide retail value sales at RSP.

⁽⁶⁾ Basé sur une recommandation moyenne avec une étude quantitative menée dans huit pays (Brésil, Canada, Chine, France, Inde, Italie, Royaume-Uni et États-Unis) auprès d'un échantillon représentatif de 1 560 professionnels de la vue (1 047 opticiens, 513 optométristes) entre janvier et juin 2022. Ces huit pays représentent 63 % du volume total de verres dans le monde.

⁽⁷⁾ Enquête réalisée par CSA auprès d'un échantillon représentatif de 1 041 opticiens-lunetiers indépendants dans dix pays : France, Espagne, Allemagne, Italie, Royaume-Uni, États-Unis, Canada, Brésil, Inde et Chine entre février et avril 2018.

⁽⁸⁾ Essilor utilise l'intelligence artificielle pour aller au-delà de la prescription et de la physiologie de l'œil et comprendre le comportement visuel des individus grâce à plus d'un million de points de données provenant de vie réelle.

⁽⁹⁾ Essilor – Varilux XR series in-life consumer study. Eurosyn-2022-France (n = 73 porteurs de verres progressifs).

⁽¹⁰⁾ Schiller P. H., Tehovnik E. J. Neural mechanisms underlying target selection with saccadic eye movements, Progress in Brain Research, Elsevier Volume 149, 2005 :157-171.

- **Crizal.** La marque Crizal a été créée dans les années 1990 lorsque les équipes R&D du Groupe se sont intéressées au confort de vision des porteurs de lunettes et ont commencé à traiter les verres pour réduire les reflets, tout en améliorant simultanément leur résistance et leur durabilité. Avec le lancement en 1992 du traitement Crizal qui bénéficie d'une grande renommée, le Groupe a créé un précédent dans la création de verres transparents et résistants grâce à sa combinaison innovante de technologies antireflet, résistant aux salissures et aux rayures. Tous les traitements Crizal sont le fruit de technologies hors pair et offrent des bénéfices uniques qui procurent aux porteurs de lunettes une sensation de bien-être continue. Un bouclier invisible pour améliorer l'expérience visuelle. Les traitements Crizal protègent les verres contre les reflets, les rayures, les salissures, la poussière et l'eau tout en protégeant les yeux contre les rayons UV et en filtrant la lumière bleu-violet.
- **Eyezen.** Créée en 2015, Eyezen est une marque jeune et innovante optimisée pour un mode de vie digital. Les smartphones, les tablettes, les ordinateurs portables et autres appareils ont changé nos besoins en matière de vision, en nous poussant à lire de plus près. Avec les verres Eyezen, EssilorLuxottica a créé une nouvelle catégorie de verres unifocaux, emblématique d'une innovation de pointe, conçue pour réduire la fatigue visuelle et filtrer la lumière bleu-violet ⁽¹⁾.
- **Stellest.** Forts de plus de 30 ans de recherche dans le domaine du contrôle de la myopie, les verres Essilor Stellest sont conçus autour d'une technologie reconnue dans le monde entier par les experts de la myopie et ont montré une forte efficacité pour ralentir la progression de la myopie chez les enfants. Après avoir fait leurs débuts en Grande Chine, en Russie et à Singapour en 2020, puis en France et en Italie en 2021, les verres Stellest continuent d'être déployés dans d'autres régions. En 2024, les verres Stellest avec des teintes solaires pour la protection des yeux en extérieur ont été lancés, élargissant ainsi la gamme de verres de lunettes de la marque pour mieux répondre aux besoins d'un plus grand nombre d'enfants et d'adolescents ayant besoin d'une prise en charge de leur myopie. Ces verres sont constitués d'une technologie innovante, composée d'une constellation de microlentilles invisibles ⁽²⁾.
- **Xperio.** Spécialisée dans les verres solaires innovants et testés en situation réelle, la marque Xperio distribue dans le monde entier des solutions qui protègent les yeux contre l'éblouissement et les rayons UV, apportent plus de profondeur de champ et permettent aux porteurs de lunettes de mieux distinguer les couleurs, pour qu'ils puissent voir le soleil révéler le monde dans sa véritable splendeur.
- **Optifog.** Déployé en 2011 comme une solution de niche unique et innovante, le revêtement hydrophile Optifog possède des propriétés antibuée. Le port du masque a joué un rôle crucial contre la propagation du virus Covid-19, ce qui a donné un nouvel élan au système de verres Optifog. Associés à un traitement antireflet, les verres Optifog sont fournis avec un chiffon à lunettes Smart Textile spécifique qui active leurs propriétés antibuée et permet de les préserver. Les verres Optifog permettent aux porteurs de lunettes de bénéficier en toute circonstance d'une vision sans buée et de vivre pleinement leur vie grâce à une clarté et un confort visuels optimaux.
- **Transitions.** Transitions innove depuis plus de 30 ans dans la création de solutions de gestion de la lumière. Avec plus de 1 200 brevets et demandes de brevets à son actif, Transitions est la marque de verres photochromiques numéro un recommandée par les professionnels de la vue dans le monde ⁽³⁾ et portée par plus de 60 millions de personnes. Transitions a développé une gamme complète de verres qui s'adaptent automatiquement aux changements de luminosité : intelligents, ils passent du clair au foncé à l'extérieur et redeviennent clairs à l'intérieur. Ces verres innovants bloquent 100 % des rayons UVA et UVB et aident à filtrer la lumière bleu-violet. Ils aident également à protéger ses yeux contre l'éblouissement, sans effort.
- **Ray-Ban.** En 1937, Ray-Ban a lancé l'emblématique verre Crystal G15, conçu pour protéger les pilotes de l'armée de l'air américaine de l'éblouissement et leur permettre d'atteindre des altitudes supérieures. Cette innovation pionnière a non seulement révolutionné la lunetterie, mais elle a également jeté les bases d'un héritage associant un style intemporel à une technologie de pointe en matière de verres. Depuis plus de 80 ans, Ray-Ban est resté fidèle à sa mission de permettre à chacun de repousser ses limites, en élargissant constamment son portefeuille de verres avec des solutions pour chaque besoin visuel et en s'adaptant à toutes les conditions d'éclairage. De la protection solaire avancée avec la technologie Chromance aux verres correcteurs fabriqués avec précision, Ray-Ban offre une clarté inégalée pour aider les consommateurs à saisir chaque moment, à surmonter chaque défi et chaque aventure.
- **Oakley.** Pionnier de l'innovation avec plus de 1 300 brevets, dessins et modèles, Oakley est à la pointe de l'optique de haute performance pour le sport et pour la vie active au quotidien. Les verres Oakley Authentic Prescription sont méthodiquement fabriquées avec des matériaux de première qualité, des technologies de pointe et des modèles avant-gardistes avec une signature O gravée au laser, afin d'offrir des avantages visuels et des performances inégalées. La technologie révolutionnaire des verres Prizm de la marque améliore les couleurs et les contrastes, et grâce aux options de prescription disponibles, elle offre aux athlètes et aux consommateurs un véritable avantage « Oakley Authentic ».

⁽¹⁾ La lumière bleu-violet est une longueur d'onde comprise entre 400 et 455 nm, comme indiqué par la norme ISO TR 20772 : 2018.

⁽²⁾ Esthétique, simple et sûr. Les verres Essilor Stellest sont fabriqués en polycarbonate AIRWEAR qui offre une résistance aux chocs et bloque 100 % de la transmission des UV. En termes de performances visuelles, la recherche a démontré que le verre Essilor Stellest n'a pas d'impact sur les fonctions visuelles centrales et périphériques. Gao Y., Lim E. W., Yang A., Drobe B., Bullimore M. A. The impact of spectacle lenses for myopia control on visual functions. *Ophthalmic Physiol Opt.* 2021;41(6):1320-1331.

⁽³⁾ Étude quantitative menée auprès d'un échantillon représentatif de 2 006 professionnels de la vue en France, au Royaume-Uni, en Italie, aux États-Unis, au Canada, en Chine, au Brésil et en Inde – AplusA – 2022.

- **Shamir.** Fort de plus de 50 ans d'innovation continue dans les technologies de verres ophtalmiques, Shamir est un leader de la fabrication et de la distribution de solutions optiques haute performance destinés à améliorer la qualité de vie, la performance ou la mode, ainsi que des verres unifocaux ou progressifs de précision. Lauréate du prix *European Technology Award* en 2022, son équipe R&D basée en Israël développe en permanence des technologies de pointe, comme démontré par le verre *Autograph Intelligence*, un verre progressif unique, qui intègre des éléments d'intelligence artificielle basés sur le *big data*. Récemment, Shamir a utilisé l'IA et mené des essais avec des pilotes professionnels de l'équipe BWT Alpine F1 pour développer sa dernière innovation, *Driver Intelligence*, qui est un nouveau verre performant destiné aux conducteurs pour offrir la vision la plus claire et la plus nette possible, avec un contraste de couleurs amélioré pour soutenir une vision optimale dans toutes les conditions pour une expérience de conduite plus sûre. Shamir a également introduit *Metaform*, une technologie unique rendant les verres plus légers, plus fins, plus résistants et plus écoresponsables que les verres standards. *Autograph Intelligence*, *Driver Intelligence* et *Metaform* ont été récompensés par de prestigieux prix internationaux, dont un Silmo d'Or en France, un prix de l'innovation en Allemagne, une médaille d'or en Pologne et élu « Produit de l'année » au Portugal et en Espagne. L'expertise de Shamir et sa volonté d'apporter des solutions répondant aux besoins quotidiens de chacun se reflètent dans sa vaste gamme de verres clairs et solaires adaptés à tous les âges et conçus pour rendre plus facile et plus confortable la vie urbaine, quelle que soit l'activité : visualiser un écran d'ordinateur ou d'appareil numérique, lire, faire du sport ou sortir en ville.
- **Barberini.** Barberini est une marque leader de verres optiques. Créée en 1963, elle fournit aux marques de lunettes les plus prestigieuses du monde des verres optiques de haute qualité, dotés de qualités techniques exclusives et sophistiquées. La marque développe des nouvelles technologies destinées à produire des verres performants, notamment des verres polarisants, infrarouges et photochromiques. Elle détient également plusieurs brevets portant sur les verres minéraux et les processus de fabrication connexes. Elle a aussi réalisé divers progrès au niveau des caractéristiques des produits, notamment l'épaisseur, le poids, la résistance et la transparence des verres, tout en renforçant leur capacité à améliorer les couleurs vives et saturées, grâce à l'utilisation de techniques spécifiques lors du processus de fabrication.

Marques sous licence. En plus de ses marques de verres propres, le Groupe noue aussi des partenariats avec des entreprises de premier plan sur le marché de l'optique, comme Nikon et Kodak, pour offrir des technologies répondant à tous les besoins visuels des consommateurs.

- **Nikon** est un expert mondial dans le domaine de l'optoélectronique avancée et des technologies de précision. À travers la joint-venture Nikon-Essilor, réputée pour ses prouesses techniques en matière d'optique de haute précision et de maîtrise de la lumière, le Groupe a lancé une série d'innovations pionnières haut de gamme sous la

marque Nikon, notamment son premier verre ultrafin et des solutions de filtrage de la lumière bleue, des traitements rehausseurs de couleurs et de contraste, des designs multi-asphériques à l'esthétique optimisée et au champ de vision étendu ou encore la personnalisation des verres à partir de la mesure exclusive de la sensibilité visuelle. Avec une approche forte et centrée sur le consommateur, capitalisant sur des outils de démonstration digitaux uniques et le Kiwami japonais (qui illustre la passion de l'entreprise pour l'excellence et de la précision), les verres de lunettes Nikon sont conçus pour permettre à ses porteurs de lunettes d'expérimenter une vision optimale.

- Célèbre depuis 1888 et jouissant de la confiance de millions de consommateurs dans le monde, **Kodak** est une marque emblématique caractérisée depuis toujours par l'innovation, l'imagerie et la couleur. Présente sur le marché ophtalmique depuis 1992, Kodak Lens a intégré le portefeuille de marques sous licence du Groupe en 2010 et un accord mondial de licence perpétuelle a été signé en 2023 avec Eastman Kodak. Distribuant des produits dans plus de 70 pays, la marque cible le segment de la consommation de masse et s'engage à développer des solutions techniques accessibles qui permettent aux porteurs de lunettes de bénéficier d'une vision plus nette et de « Voir les couleurs de la vie ».

EssilorLuxottica poursuit également une longue tradition de leader dans la conception de solutions et d'équipements destinés aux opticiens, optométristes et ophtalmologistes du monde entier. Ses innovations concernent notamment le surfaçage et le traitement des verres ainsi que les instruments de réfraction, de diagnostic, d'imagerie, de prise de mesure, de taillage et de montage. L'année dernière, l'acquisition de la société allemande Heidelberg Engineering a renforcé la présence d'EssilorLuxottica dans le secteur des technologies médicales, en apportant une expertise technologique et scientifique importante dans le domaine de la tomographie par cohérence optique et de la détection précoce des affections qui menacent la vue.

- **Essilor Instruments.** Essilor Instruments est un leader du développement de la fabrication et de la distribution de solutions et de services pour les professionnels de la vue à travers le monde et parmi les activités d'EssilorLuxottica qui connaissent la plus forte croissance. Son but est de fournir aux professionnels de la vue des solutions et technologies innovantes qui répondent à leurs besoins et qui fournissent une expérience de santé visuelle supérieure à leurs patients. Porté par des programmes d'innovation continue, Essilor Instruments est leader dans des catégories comme les examens de la vue, le dépistage visuel et la réfraction, le diagnostic et le traitement des pathologies visuelles, le matériel de taillage montage, la prise de mesures des paramètres de montage et les petits outils et consommables. Essilor Instruments compte parmi ses produits phares, les solutions de taillage montage, ES 800 et ES 700, la colonne de prise de mesure VisioOffice X, une gamme de réfracteurs incluant le Vision-R 800, le Vision-R 700 et le modèle compact Vision-S 700 ainsi que l'aberrromètre WAM 800, le biomètre Myopia Expert 700 et la solution Expert Myopia Care.

- Heidelberg Engineering.** Heidelberg Engineering est un pionnier des technologies d'imagerie et de données destinées à optimiser les solutions ophtalmologiques, permettant ainsi aux professionnels de la vue d'améliorer la santé globale de leurs patients. Depuis 1990, l'entreprise a maintenu un engagement inébranlable en faveur de la qualité et de l'éducation, favorisant la confiance dans le diagnostic, synonyme de sa réputation mondiale. Forte de son expertise dans le développement de solutions intelligentes d'imagerie et de gestion des données, Heidelberg Engineering s'appuie sur son histoire en matière de conception et de fabrication d'instruments de diagnostic ophtalmique de pointe. Il s'agit notamment de SPECTRALIS, une plateforme d'imagerie multimodale pour le segment postérieur de l'œil, offrant une qualité d'image rétinienne et une reproductibilité inégalées pour soutenir le diagnostic et le traitement du glaucome, de la dégénérescence maculaire liée à l'âge, de la rétinopathie diabétique et d'autres maladies rétinienues ; ANTERION, une solution d'imagerie du segment antérieur de l'œil multidisciplinaire et tout-en-un, fournissant toutes les mesures exclusivement grâce à la technologie de tomographie par cohérence optique (OCT) de haute qualité ; HEYEX 2, une plateforme de gestion d'images et d'intégration d'appareils qui supporte le flux de travail de diagnostic et améliore l'efficacité avec des données et des interfaces standardisées. HEYEX EMR, une plateforme de dossier médical électronique qui consolide les données des patients dans un tableau de bord intuitif, qui maximise les avantages des données structurées pour soutenir la prise de décision clinique en toute confiance ; ainsi que sa plateforme de visualisation chirurgicale entièrement numérique, créée par Munich Surgical Imaging (MSI), filiale de Heidelberg Engineering et pionnière technologique dans le domaine de la microscopie numérique et des applications guidées par l'image. Développées en collaboration avec des scientifiques, des cliniciens et des leaders de l'industrie, les solutions innovantes de Heidelberg Engineering permettent aux professionnels de la vue de plus de 120 pays d'améliorer les soins aux patients et leurs résultats.
- Satisloh.** Satisloh est le leader des solutions complètes de fabrication de produits pour l'industrie ophtalmique et de l'optique de précision. Fondée en 1922 en Allemagne sous l'enseigne « Atelier mécanique, outilleurs et serruriers », l'entreprise Satisloh est aujourd'hui située en Suisse et résulte de la fusion entre Loh, leader sur le marché des équipements de surfaçage, et Satis Vacuum, pionnier dans le domaine des technologies de revêtement antireflet. À elle seule, Satisloh conçoit, fabrique et commercialise des équipements high-tech fiables de surfaçage, polissage, mesure, traitement et finition optiques et fournit des consommables, des outils, des services et une expertise.

Marques de lunettes

Le portefeuille de marques de lunettes d'EssilorLuxottica repose sur une gamme homogène de marques en propre et sous licence mondialement reconnues qui ne cesse d'évoluer. Ray-Ban, la marque de lunettes la plus appréciée dans le monde, et Oakley, leader mondial de la performance sportive, donnent au portefeuille de marques propres une base solide, complétée par Persol, Oliver Peoples et Alain Mikli dans le haut de gamme du marché, Costa, Native Eyewear et Bliz sur le segment sport, Arnette sur le marché du style urbain branché, Vogue Eyewear, Molsion et Bolon sur le marché de la mode et

Foster Grant sur le marché des lunettes prémontées (lunettes loupes). Le portefeuille du Groupe possède en outre plus de 20 marques sous licence, comprenant des noms parmi les plus connus et prestigieux de la mode et du luxe.

Grâce à son savoir-faire et ses compétences en matière de fabrication et de distribution, à son expérience des marchés internationaux et à ses activités de Direct to Consumer soutenues par des investissements marketing, le Groupe est un partenaire idéal pour les maisons de mode qui cherchent à traduire leur vision et leurs valeurs en collections de lunettes de luxe à succès. Privilégiant le style et la qualité, il sait distinguer avec habileté l'offre des créateurs pour produire une large gamme de modèles qui s'adressent à un groupe diversifié de consommateurs aux modes de vie multiples et vivant dans des pays différents.

Marques propres. En 2024, Ray-Ban et Oakley, les deux plus grandes marques du portefeuille d'EssilorLuxottica, représentaient respectivement environ 12 % et 5 % des ventes du Groupe. Les marques de lunettes en propre d'EssilorLuxottica sont les suivantes :

- Ray-Ban.** Courage, authenticité et style intemporel sont les valeurs fondamentales de Ray-Ban, leader de la lunetterie depuis des générations depuis sa création en 1937. Depuis plus de 80 ans, Ray-Ban a évolué en même temps que la culture et la société, passant d'une approche fonctionnelle à un symbole mondial de l'expression individuelle. La marque permet aux individus de rêver plus grand, de défier les conventions et d'avoir un impact culturel durable. Cet héritage d'exploration audacieuse a atteint de nouveaux sommets en 2023 avec le lancement de Ray-Ban | Meta. Développée en partenariat avec Meta, elle représente la nouvelle génération de lunettes intelligentes, intégrant l'intelligence artificielle Meta et des capacités de streaming en direct. La volonté inébranlable de Ray-Ban de repousser les limites a redéfini les lunettes, offrant aux consommateurs un moyen de capturer et de partager leurs moments les plus authentiques, consolidant ainsi son statut d'icône à travers les générations et alimentant une croissance substantielle depuis qu'elle a rejoint le portefeuille du Groupe en 1999.
- Oakley.** Alors qu'Oakley approche fièrement de son 50^e anniversaire en 2025, la marque continue de consolider sa position de leader mondial incontesté des lunettes de sport, en renforçant constamment son empreinte à la fois sur et en dehors du terrain. Avec des partenariats couvrant plus de 70 catégories sportives, Oakley étend son influence mondiale en collaborant avec des talents de renommée internationale. Des athlètes emblématiques, tels que Patrick Mahomes, Kylian Mbappé et Mikaela Shiffrin, illustrent la domination durable de la marque dans le domaine du sport, aux côtés de centaines de compétiteurs d'élite dans le monde entier. Oakley sponsorise également des événements sportifs de premier plan dans diverses catégories, notamment le Giro d'Italia, l'Union cycliste internationale et la National Football League (NFL). Lors des Jeux Olympiques de Paris, Oakley a notamment atteint la première place du classement des « marques les plus visibles », avec l'une de ses activations de marque les plus percutantes à ce jour. Récemment, la marque a lancé la « Players Collection » en collaboration avec les meilleurs athlètes de la NFL, qui a trouvé un fort écho auprès des jeunes publics, tandis que ses dernières innovations, Sphaera et Bi-Sphaera, continuent de gagner du terrain, consolidant encore la réputation d'Oakley en matière de design et de performance de pointe.

- **Persol.** Marque emblématique du « Made in Italy », Persol a fait ses débuts en 1917 avant d'être rachetée par le Groupe en 1995. Elle est la digne héritière de la culture de l'excellence à l'italienne et de la maestria artisanale, combinaison parfaite d'esthétique et de fonctionnalité. L'attrait irrésistible de son design intemporel et sa « maestria » italienne font de cette marque l'une des favorites dans le monde du cinéma.
- **Oliver Peoples.** Acquis par le Groupe en 2007, la marque Oliver Peoples a été fondée en 1987 sur l'emblématique Sunset Boulevard, au cœur de West Hollywood, en Californie. Conjuguant la mode, le cinéma, l'art et la musique, la culture de Los Angeles continue d'inspirer les produits et l'esthétique de la marque. Depuis le début, Oliver Peoples se consacre à l'artisanat de qualité, avec une attention particulière pour les lunettes fabriquées au Japon, incarnant une culture distinctive enracinée en Californie et une identité de luxe discret. Maintenant un langage authentique et cohérent, Oliver Peoples a toujours préféré tisser des relations avec des consommateurs partageant les mêmes valeurs plutôt que miser sur la visibilité d'un logo.
- **Vogue Eyewear.** Lancée en 1973, la marque Vogue Eyewear a été rachetée par le Groupe en 1990. Vogue Eyewear est désormais reconnue comme une marque de mode véritablement internationale et contemporaine, destinée aux consommateurs jeunes et dynamiques qui veulent rester au fait des dernières tendances. Avec son approche inclusive et sa personnalité ludique, Vogue Eyewear est une porte ouverte sur le monde de la mode et invite chacun à exprimer et à célébrer sa personnalité. Pour accomplir sa mission et devenir la référence en matière de mode éphémère dans la catégorie des lunettes, Vogue Eyewear s'associe à des ambassadeurs locaux, qui façonnent l'industrie et représentent le caractère unique de chaque marché.
- **Arnette.** Née en Californie en 1992 et rachetée par le Groupe en 1999, Arnette est une marque de lunettes durable, inspirée par la rue, qui trouve un écho auprès des jeunes consommateurs. Enracinée en Californie, Arnette vise aujourd'hui à devenir une marque de style de vie actif pour la génération Z, leur permettant d'exprimer leur style individuel au sein de leur communauté. Avec l'inclusivité, l'éthique « Do It Yourself » et l'authenticité comme valeurs fondamentales, Arnette aspire à être la voix de jeunes générations actives et conscientes des tendances.
- **Alain Mikli.** Née en 1978 et rachetée par le Groupe en 2013, la marque Alain Mikli s'est construit autour de deux valeurs principales : la correction et la distinction. Depuis, le leitmotiv de la marque reste inchangé et correspond parfaitement à la vision d'EssilorLuxottica. Alain Mikli crée de l'art sous forme de lunettes à la fois élégantes et pratiques, offrant un confort visuel optimal.
- **Costa.** Il y a plus de 40 ans, un groupe de pêcheurs a créé Costa Sunglasses pour prévenir l'éblouissement et résister au sel impitoyable et aux conditions difficiles d'une journée en mer. L'équipement s'est révélé à la hauteur de la tâche et la marque est présente dans toutes les activités nautiques depuis lors. Aujourd'hui, Costa combine la technologie de verres 580 haut de gamme avec une forme et une durabilité inégalées pour fabriquer des lunettes de soleil non correctrices et correctrices de la plus haute qualité, adaptées à tous les environnements aquatiques. La marque s'est engagée en faveur du développement durable et de la préservation des océans, travaillant sans relâche pour protéger les milieux marins qui lui sont si chers. De l'utilisation de matériaux durables à son initiative Kick Plastic et bien plus encore, Costa incite sa communauté à explorer et à contribuer à la protection des cours d'eau de la planète et à #SeeWhatsOutThere.
- **Bliz.** Sculptée dans la roche et le bois nordiques, Bliz reflète l'essence de l'héritage scandinave, alliant harmonieusement un design minimaliste à des fonctionnalités supérieures. Fondée en Suède en 2007 et intégrée au Groupe en 2023, la marque de sport propose des produits conçus pour résister aux conditions les plus difficiles tout en conservant une esthétique moderne et élégante, permettant aux porteurs de lunettes de donner le meilleur d'eux-mêmes avec style. Les équipements Bliz sont conçus pour être polyvalents, avec des verres interchangeables, des attaches réglables et une compatibilité OTG (On-The-Go ou fonctionnalité qui permet sur les appareils Android de connecter des périphériques externes), qui en font un choix adapté à tous les défis, quel que soit le sport. En mettant l'accent sur l'accessibilité, la marque propose des produits durables et performants qui répondent aux besoins des athlètes et des amateurs d'activités de plein air, sans faire de compromis.
- **Native.** L'histoire de Native Eyewear a commencé en 1998 avec un petit groupe enthousiaste d'amateurs de plein air et un défi essentiel : « Comment proposer des lunettes techniques et durables à un prix moins élevé ? ». Plus de 20 ans plus tard, cette base est toujours enracinée dans tout ce que fait la marque. Native Eyewear est une marque de plein air riche en fonctionnalités qui propose des lunettes de soleil polarisantes abordables aux amateurs de plein air, garantissant que chaque aventure est mémorable et agréable.
- **Luxottica.** Lancée en 1967, la collection originale du Groupe est celle qui reflète le mieux l'expérience et la tradition qui en font l'essence.
- **Sferoflex.** Sferoflex, qui a rejoint le portefeuille du Groupe en 1981, tire son nom de la charnière flexible brevetée grâce à laquelle les branches s'adaptent à la forme et aux dimensions du visage, pour une meilleure résistance de la monture et un ajustement parfait.
- **DbyD.** Engagé pour un avenir plus durable et accessible à tous, DbyD fabrique des lunettes fonctionnelles à partir de matériaux écologiques et innovants pour des consommateurs pragmatiques qui veulent en faire plus avec moins.
- **Unofficial et Seen.** Unofficial et Seen se sont donné pour objectif de devenir les marques de référence pour les amateurs de mode, toujours plus nombreux à rechercher des montures optiques et solaires pratiques, modernes, de qualité et élégantes, capables de refléter toutes les facettes de leur personnalité.

- **Bolon.** Fondée en Grande Chine en 2003, Bolon est l'une des marques de lunettes de soleil et de montures les plus connues dans le pays ; elle a intégré le portefeuille du Groupe en 2013, lors de l'acquisition de Xiamen Yarui Optical. À l'avant-garde de la mode, de l'artisanat et du design, Bolon prône l'expression de soi et l'importance de l'identité. Reconnue pour son influence sur la mode et sa notoriété croissante dans l'industrie, Bolon s'inspire des nouveaux leaders d'aujourd'hui en s'entourant d'ambassadeurs de la haute-couture. À la pointe de la mode, la marque défie constamment les tendances en créant l'éventail de produits le plus large et le plus élaboré pour satisfaire tous les goûts.
- **Molsion.** Molsion, l'une des plus célèbres marques de Grande Chine, a rejoint le portefeuille du Groupe en 2013, suite à l'acquisition de Xiamen Yarui Optical. Tirant son inspiration du design, de l'art et de la pop culture, Molsion promeut un look avant-gardiste pour les jeunes générations. La marque conçoit des paires de lunettes qui reflètent les tendances de la mode, avec des styles branchés, originaux et flamboyants, et cible ainsi un public de libres-penseurs à la conscience moderne, qui osent faire le pari de la différence et faire fi des conventions.

En 2010, le Groupe a aussi élargi son champ d'activités dans le monde de l'optique en achetant FGX International, leader nord-américain des lunettes prémontées (lunettes loupes), vendues dans les magasins de grande distribution, les pharmacies, les boutiques spécialisées (comme les magasins d'articles de voyage), les opticiens et les grands magasins. Avec l'arrivée de FGX International, **Foster Grant**, l'une des principales marques de lunettes prémontées (lunettes loupes) en vente libre et des lunettes de soleil dans le monde a rejoint le portefeuille de marques du Groupe. Cette marque américaine emblématique propose des lunettes loupes, des lunettes de soleil et des lunettes protégeant de la lumière bleu violet de grande qualité, modernes, qui permettent aux consommateurs de prendre soin de leurs yeux dans un style personnalisé quel que soit leur âge. Foster Grant n'a cessé de cultiver son goût pour l'innovation, le style et l'originalité, dans le même esprit qu'il y a 95 ans, et ce qui faisait d'elle une marque visionnaire hier continue d'enrichir son originalité aujourd'hui. En 2022, le Groupe a également finalisé l'acquisition de **Giorgio Fedon & Figli S.p.A.**, entreprise leader dans la production et la distribution d'étuis de lunettes et d'accessoires de lunetterie de luxe, artisanaux et personnalisés, poursuivant ainsi à la fois sa stratégie d'intégration verticale et son engagement en matière de développement durable.

Marques sous licence. Les lignes de créateurs sont produites et distribuées par le biais de contrats de licence avec de grandes maisons de mode. Ces contrats sont exclusifs, mondiaux, établis pour une durée de cinq à 15 ans et peuvent contenir des options pour le renouvellement. En vertu de ces accords de licence, le Groupe est tenu de payer une redevance allant de 6 % à 13 % et de réaliser un investissement marketing compris entre environ 5 % et 12 % du chiffre d'affaires net de la collection concernée. En 2024, les ventes générées par les marques Prada, Prada Linea Rossa et Miu Miu représentaient ensemble environ 3 % des ventes du Groupe.

Les marques de lunettes sous licence d'EssilorLuxottica sont les suivantes :

- **Armani Group.** L'histoire commune d'EssilorLuxottica et du groupe Armani remonte à 1988, lorsque le fondateur et défunt président de Luxottica, Leonardo Del Vecchio, s'est associé au fondateur et président d'Armani, Giorgio Armani,

pour lancer mondialement des lunettes de marque Armani, utilisant les meilleurs matériaux et le savoir-faire le plus qualifié. Cette collaboration, renouvelée en 2022 pour 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, a révolutionné l'industrie de l'optique, en transformant les lunettes – au départ un dispositif médical nécessaire – en un accessoire de mode et un symbole de style personnel.

Armani Group comprend **Giorgio Armani**, **Emporio Armani** et **Armani Exchange**.

Fondé en 1975, Giorgio Armani se démarque par son caractère unique et inimitable, son design propre et sophistiqué, la supériorité de ses matériaux et son élégance intemporelle. Ces qualités définissent la marque depuis sa création et se reflètent immanquablement dans le style de ses lunettes.

Ligne pionnière lancée par Giorgio Armani en 1981, Emporio Armani possède un fort caractère citadin et expérimental et revêt toutes les caractéristiques de l'élégance propre à l'esthétique Armani, traduites dans un langage courant et incisif. Son emblématique logo en forme d'aigle est le point de rencontre entre l'appartenance et le partage, faisant de lui un symbole de liberté d'expression. Ses modèles innovants et colorés se démarquent par des lignes, des formes et des matériaux résolument contemporains.

En 1991, Giorgio Armani a eu l'intuition de créer une collection de prêt-à-porter abordable au style urbain pour un public qui est et se sent jeune. A|X Armani Exchange prolonge cet esprit en créant des vêtements et des accessoires rythmés par les battements de la ville, tout en conservant le look décontracté et actif qui ont fait la quintessence de Giorgio Armani et est inscrit dans son ADN. Des formes modernes et audacieuses aux nuances originales qui reflètent un design contemporain subtilement raffiné.

- **Brunello Cucinelli.** Basée dans le village historique de Solomeo, près d'Assise en Italie, la marque incarne le prêt-à-porter de luxe et une vision sophistiquée du style de vie contemporain. Enracinée dans le savoir-faire italien, l'expertise artisanale et la philosophie du « Made in Italy », ses collections continuent d'incarner et d'élever ces valeurs. Les collections de Brunello Cucinelli se distinguent par l'attention exceptionnelle qu'elles portent aux détails, à la créativité et à l'exclusivité, et reflètent un mélange unique d'élégance italienne et de beauté intemporelle.
- **Burberry.** Depuis la création de la marque en 1856 en Angleterre, Burberry manie le design, l'artisanat et l'innovation avec habileté. Burberry est devenue une marque de mode de luxe de premier plan, opérant à l'échelle mondiale et dotée d'une forte identité britannique. Sous contrat de licence depuis 2006, sa collection de lunettes s'inspire des collections de prêt-à-porter et d'accessoires innovants de la marque et intègre des éléments de son cru tant sur les modèles masculins que féminins.
- **Chanel.** Les lunettes Chanel sont la quintessence de l'accessoire de mode, apportant la touche finale indispensable à chaque silhouette. Dans un style contemporain emblématique, ses créations démontrent tout le savoir-faire et la créativité de la Maison Chanel. Chaque collection de lunettes met en scène les emblèmes de la Maison avec une élégance et un raffinement intemporels issus des matériaux les plus nobles, et ce, jusque dans les moindres détails.

- **Coach.** Créé en 1941, Coach était à l'origine un atelier de famille dans un loft de Manhattan. Aujourd'hui, c'est l'une des plus grandes marques de mode américaines qui s'adresse aux femmes et aux hommes du monde entier. Sous licence depuis 2012, la collection de lunettes Coach exprime le style new yorkais décontracté en digne héritière d'une authenticité américaine.
- **Diesel.** Diesel est une marque internationale pionnière, fondée par Renzo Rosso en 1978. À l'origine ancrée dans l'artisanat du denim, la marque a évolué pour devenir un leader de la mode haut de gamme, offrant une alternative audacieuse et distinctive au marché traditionnel du luxe. Depuis 2020, les collections de Diesel sont supervisées par le directeur créatif Glenn Martens et comprennent des vêtements, des accessoires et une gamme variée de collaborations *lifestyle*. Ces dernières comprennent des lunettes, des parfums, des montres, des bijoux et des projets Diesel Living dans le domaine de la décoration intérieure et de l'immobilier. La collection de lunettes Diesel reflète la signature de la marque, en jouant de manière audacieuse, irrévérencieuse et provocante avec des matériaux et des technologies de pointe. Conçue pour trouver un écho auprès d'une base croissante de passionnés de la marque de la génération Z, Diesel propose des produits qui tiennent compte des différences entre les sexes et qui célèbrent la diversité et l'individualité.
- **Dolce&Gabbana.** Dolce&Gabbana est une marque de luxe qui s'inspire de ses propres racines et des valeurs ancrées dans son ADN : la Sicile, sa sensualité et son art vestimentaire. L'essence de Dolce&Gabbana réside dans ses contrastes de nature complémentaire. Sa collection de lunettes, sous licence depuis 2006, se démarque par ses formes sophistiquées et élégantes, ses matériaux précieux et ses détails raffinés.
- **Ferrari Group** comprend **Ferrari** et **Scuderia Ferrari**. Fondée en 1947, Ferrari est renommée pour ses voitures hautement performantes et son élégance emblématique. Incarnant à la fois la recherche de l'innovation et l'artisanat italien, Ferrari crée des icônes intemporelles et élégantes pour un monde en constante évolution. La marque continue d'étendre son identité de luxe dans son offre *lifestyle*, caractérisée par son inspiration et son exclusivité. Avec son design luxueux, comme les coutures en cuir emblématiques de l'intérieur de ses voitures de luxe et son logo incrusté, la nouvelle collection incarne l'héritage unique et l'artisanat italien de Ferrari, tout en affirmant sa signature avant-gardiste. Inspirée par le design des voitures de course et symbole de l'excellence italienne, la Scuderia Ferrari représente les voitures de haute performance, l'élégance emblématique, le design et l'ingénierie sophistiqués. S'inspirant du monde de la course et de l'esprit de compétition, la collection de lunettes Scuderia Ferrari s'adresse aux passionnés de sport à la recherche de styles alliant l'actif urbain à l'athlétisme. Fabriquées à partir de matériaux de première qualité, les montures de la marque présentent des détails inspirés de la course et des éléments aérodynamiques.
- **Jimmy Choo.** Fondée en 1996, la marque Jimmy Choo est une marque de luxe mondiale définie par un sens assuré du glamour et un esprit audacieux. Célèbre pour son style fort et son artisanat d'exception, Jimmy Choo est passée maîtresse dans l'art d'habiller les célébrités et le style tapis rouge. L'esprit innovant de la maison se marie à des

techniques traditionnelles dans ses collections d'exception de chaussures, de sacs à main, de parfums et d'accessoires, ainsi que son offre croissante pour homme. La collection de lunettes, inspirée des codes de Jimmy Choo, rend hommage à l'esprit glamour de la maison et est étroitement liée aux autres catégories de produits.

- **Michael Kors.** Michael Kors est un créateur de collections d'accessoires et de prêt-à-porter de luxe mondialement célèbre et primé. Créée en 1981, sa marque éponyme incarne un style sophistiqué pour les adeptes de la mode naturelle et des voyages infinis. Chaque collection de lunettes Michael Kors reflète l'œil infallible du créateur pour le chic intemporel. Depuis les modèles de luxe pour le sport jusqu'aux modèles tendance, les lunettes de la marque capturent les nombreuses facettes du glamour moderne.
- **Moncler.** Fondée à Monestier-de-Clermont en 1952, Moncler s'est hissée parmi les premières entreprises mondiales du secteur de la mode. Cette marque en constante évolution investit dans la numérisation pour susciter l'extraordinaire dans tous les aspects de son activité grâce à une recherche technologique et esthétique continue. L'accord de licence exclusive a pris effet en 2024 et est venu enrichir le portefeuille d'EssilorLuxottica avec une combinaison parfaite alliant fonctionnalité et esthétique contemporaine, y compris des montures adaptées aussi bien à la ville qu'à la montagne à la pointe du design, de l'innovation et de la qualité.

- **Prada Group.** Sous licence depuis 2003, le groupe Prada comprend les collections de lunettes **Prada**, **Prada Linea Rossa** et **Miu Miu**.

Prada incarne ce que la culture et les traditions italiennes ont de meilleur. Largement reconnue dans l'industrie de la mode et du luxe, Prada en est l'une des marques les plus innovantes et prestigieuses, toujours portée sur les détails et la créativité. La collection de lunettes Prada traduit cette approche dans un style inimitable, en avance sur les styles et les détails, d'une élégance raffinée, sans compromis sur la qualité. Elle comprend également la gamme Prada Linea Rossa, qui est l'alliance parfaite d'une technologie innovante et d'un luxe moderne, où se mêlent influences *streetwear* et inspirations *sportwear*.

Miu Miu est la représentation la plus libre de la créativité de Miuccia Prada. Les lunettes Miu Miu sont irrévérencieusement sophistiquées et caractérisées par un style avant-gardiste qui évoque un sentiment de liberté et d'intimité pour les femmes animées par un esprit moderne d'exploration et d'expérimentation dans leurs choix.

- **Ralph Lauren.** Au cœur de Ralph Lauren se trouve le rêve américain. Sous licence depuis 2007, le portefeuille de lunettes Ralph Lauren comprend trois marques distinctes – **Ralph Lauren**, **Polo Ralph Lauren** et **Ralph Eyewear** – chacune conçue pour répondre aux besoins de différents segments de consommateurs.

Ralph Lauren définit le luxe américain à travers ses marques emblématiques Collection et Purple Label. Ses thèmes emblématiques s'inspirent d'un riche mélange d'influences et de paysages américains, notamment le glamour du vieil Hollywood, la sensibilité rude de l'Ouest, l'héritage équestre et la culture automobile vintage. Ralph Lauren incarne l'élégance raffinée, mêlant harmonieusement l'héritage américain classique à la modernité, illustrée par de nouvelles collections comme RL Stacked.

Polo Ralph Lauren célèbre un style de vie actif et athlétique, imprégné de l'Ivy League. Vibrant et coloré, Polo Ralph Lauren rehausse les formes classiques avec des designs modulaires et des accents remarquables. En tant qu'autorité sportive dans le secteur de la mode haut de gamme, les lunettes Polo sont les championnes de trois tournois de tennis du Grand Chelem : l'Open d'Australie, Wimbledon et l'US Open. Sa vaste gamme de produits s'adresse aux hommes, aux femmes et aux enfants.

Ralph Eyewear propose des looks classiques et modernes pour la femme citadine, féminine et jeune. Ralph réimagine des formes intemporelles avec des détails contemporains, en incorporant des couleurs et des styles à la mode. Les lunettes Ralph sont conçues pour les femmes qui cherchent à ajouter une touche sophistiquée à leur look quotidien ou du week-end.

- **Swarovski.** Swarovski, la rencontre de la magie et de la science. Créée en 1895 en Autriche, la société conçoit, fabrique et commercialise des cristaux et des pierres de qualité supérieure, ainsi que des produits finis, notamment bijoux et accessoires. La collection Swarovski Eyewear, inspirée par les gammes de bijoux de la marque, allie la créativité et le savoir-faire de Swarovski aux connaissances et à l'expertise d'EssilorLuxottica. Elle a été lancée en 2023.
- **Tiffany & Co.** Fondée à New York en 1837 par Charles Lewis Tiffany, Tiffany & Co. est un joaillier de luxe international synonyme d'élégance, de design innovant, de savoir-faire et d'excellence créative. Marque emblématique dotée d'un héritage riche et chargé d'histoire, Tiffany a donné sa propre définition du style grâce à son art visionnaire et son esprit imaginatif. En 2008, le Groupe est devenu le premier détenteur de la licence des lunettes Tiffany fabriquant des lunettes de soleil contemporaines et des styles optiques inspirés des collections de bijoux emblématiques de la maison, des formes classiques à une variété de styles personnels.
- **Tory Burch.** Fondée en 2004 à New York, Tory Burch est une marque de luxe américaine connue pour la beauté de ses créations intemporelles dont les histoires respirent l'optimisme et la joie. Tory est une créatrice de mode qui s'inspire du style décontracté de ses parents, de l'univers du voyage, de l'art et des intérieurs, mais aussi – et surtout – des femmes. L'autonomisation des femmes est le principe directeur de l'entreprise, sous-tendant sa philosophie de conception et sa culture d'entreprise, et orientant le travail de la Fondation Tory Burch.
- **Versace.** Fondée en 1978 à Milan, Gianni Versace S.r.l. est l'une des plus grandes maisons de haute couture du monde et le symbole du luxe à l'italienne. Elle conçoit, fabrique, distribue et commercialise des articles de mode et des objets du quotidien qui arborent des signifiants distinctifs de la marque tels que l'emblématique Medusa et le motif Grecale. Donatella Versace est la directrice artistique de la maison Versace depuis 1997 et a fait entrer la marque dans le XXI^e siècle. Aujourd'hui, Versace défend son héritage à travers des créations fortes et audacieuses, tout en s'adressant à un nouveau public international qui ne cesse de consolider la position de Versace dans la culture contemporaine. En 2019, Gianni Versace S.r.l. a rejoint Capri Holdings Limited, formant un nouveau groupe de mode de luxe international avec Michael Kors et Jimmy Choo. Sa

collection de lunettes, sous licence depuis 2003, se démarque par ses matériaux haut de gamme et une esthétique reconnaissable entre toutes. Versace Eyewear associe les formes contemporaines aux codes typiques de la marque.

Valeur stratégique des collaborations pour la croissance et l'engagement des marques. Les collaborations sont un puissant catalyseur pour les marques emblématiques d'EssilorLuxottica, leur permettant d'étendre leur portée, d'améliorer leur visibilité et de rehausser leur valeur perçue. Grâce à un modèle d'entreprise ouvert, collaboratif et inclusif, l'entreprise exploite stratégiquement les partenariats pour atteindre des objectifs divers et significatifs.

En collaborant avec des marques renommées et des personnalités influentes, EssilorLuxottica accède à l'audience de ses partenaires et amplifie considérablement sa visibilité. Par exemple, la collaboration entre Oliver Peoples et Brunello Cucinelli, annoncée en 2021, a marqué le début d'un accord de licence exclusif de dix ans dans la catégorie des lunettes. De même, le partenariat d'Oliver Peoples avec Roger Federer a marqué la première incursion de la marque dans le segment du sport de luxe. Une autre collaboration remarquable avec Diesel, lancée en 2022, s'est transformée en un accord de licence de dix ans deux ans plus tard, ouvrant les portes à la base croissante de créateurs de marques de la génération Z de Diesel.

La collaboration avec des partenaires culturellement résonnants et avant-gardistes permet aux marques de créer des produits ou des campagnes distinctifs et mémorables. Oakley en est un exemple avec sa plateforme de collaborations Oakley Catalyst, qui a noué des partenariats avec des marques d'avant-garde telles que Brain Dead, Satisfy, Palace et bien d'autres.

Les collaborations ouvrent également de précieuses opportunités de narration, en créant des récits qui engagent profondément le public et favorisent des liens significatifs. Ces récits humanisent la marque, la rendant plus accessible et plus percutante. Par exemple, les collaborations durables de Ray-Ban avec Disney mettent en valeur le pouvoir de la narration, captivant le public et renforçant la fidélité des clients.

Marques de vêtements, chaussures et accessoires

S'inscrivant parfaitement dans le parcours d'innovation et de développement d'EssilorLuxottica, les marques de vêtements, de chaussures et d'accessoires (Apparel, footwear and accessories ou AFA) offrent à l'entreprise des liens directs et durables avec de nouveaux publics, de nouveaux langages et la perspective de nouvelles créations. Cette nouvelle catégorie permet à EssilorLuxottica de diversifier son portefeuille et de s'adresser à de nouveaux consommateurs dans le monde entier de manière distinctive, en se positionnant sur le style de vie et sur la performance sportive, en complément de son expertise principale. Il comprend la marque de *streetwear* new-yorkaise Supreme, la marque de performance sportive Oakley et la marque Costa des amateurs d'activités en extérieur.

Alliant mode et performance avec pertinence culturelle, ces marques AFA sont de puissantes plateformes d'innovation et de communication. Leur intégration dans l'écosystème du Groupe renforce sa capacité à inspirer, à s'engager et à résonner profondément avec l'évolution des goûts et des aspirations des consommateurs.

- **Supreme.** En avril 1994, Supreme a ouvert ses portes sur Lafayette Street dans le centre-ville de Manhattan et la marque est devenue le berceau de la culture du skate new-yorkais. Au cœur de celui-ci se trouvait un groupe d'enfants du quartier, de skateurs new-yorkais et d'artistes locaux qui sont devenus le personnel, l'équipe et les clients du magasin. Supreme s'est développée pour incarner la culture du centre-ville et jouer un rôle essentiel dans sa régénération constante. Les skateurs, les punks, les têtes du hip-hop – la jeune contre-culture en général – tous gravitaient autour de Supreme. Alors qu'elle est devenue une institution du centre-ville, Supreme s'est imposée comme une marque connue pour sa qualité, son style et son authenticité. En 30 ans, Supreme s'est développée depuis ses origines new-yorkaises pour devenir une communauté mondiale ; travaillant avec des générations d'artistes, de photographes, de designers, de musiciens, de cinéastes et d'écrivains qui ont défié les conventions et contribué à son identité et à son attitude uniques.
- **Oakley.** La marque de vêtements Oakley a la réputation de créer des produits avec des spécifications techniques élevées, intégrant des innovations et des technologies de pointe pour améliorer les performances des athlètes de tous niveaux. Fondée en 1975 en Californie, Oakley est devenue une marque de sport de premier plan qui propose des collections complètes de vêtements de sport pour consommateurs actifs, performants et *lifestyle* dans des sports tels que le surf, le golf, le cyclisme, la voile, le ski et le VTT.
- **Costa.** Conçus pour protéger des conditions extrêmes de la nature, les vêtements Costa sont fabriqués avec le même engagement pour la qualité que leurs célèbres lunettes. Depuis plus de 20 ans, Costa propose des vêtements confectionnés qui accompagnent les consommateurs partout quelle que soit l'aventure qu'ils choisissent de vivre. Qu'il s'agisse de shorts de bain, de chemises de pêche classiques ou de vêtements aux tissus performants pour le sport, Costa propose des équipements haut de gamme qui améliorent la vie sur l'eau et aident à « See What's Out There ».

1.4.6 Mise sur le marché

Le réseau de distribution mondial d'EssilorLuxottica, comprenant des marques directes aux consommateurs et un réseau de solutions professionnelles de magasins tiers, est l'une de ses principales forces. Il s'étend à la fois aux marchés développés et aux marchés émergents, où le Groupe a réalisé d'importants investissements au cours des dernières années.

Le réseau de distribution efficace d'EssilorLuxottica permet de maintenir un contact étroit avec les clients tout en maximisant la visibilité de son portefeuille de marques. En outre, l'expertise du Groupe dans la vente de détail lui a conféré une compréhension unique des besoins et des goûts des consommateurs dans les pays clés. Tout cela permet au Groupe d'optimiser stratégiquement la diffusion de la marque, pour les marques propres et les marques sous licence.

1.4.6.1 Professional Solutions

En réunissant l'expertise complémentaire de deux pionniers de l'industrie, EssilorLuxottica propose un portefeuille complet de montures emblématiques, de technologies de pointe pour les verres optiques, d'instruments de nouvelle génération et de solutions digitales innovantes. Grâce à son réseau de 300 000 clients professionnels de la vue – ophtalmologistes, chercheurs, opticiens indépendants, plateformes de e-commerce, enseignes d'optique, détaillants spécialisés en produits solaires, grands magasins, boutiques duty free et chaînes de magasins de sports proposant des vêtements, chaussures et accessoires des marques emblématiques du Groupe – EssilorLuxottica offre à ses partenaires une innovation et un soutien inégalés.

En 2024, le segment Professional Solutions ⁽¹⁾ a représenté 47 % du chiffre d'affaires du Groupe grâce à ses marques de lunettes et ses solutions visuelles reconnues et appréciées, à sa stratégie de croissance par catégorie et au déploiement de ses innovations. Le Groupe a renforcé son approche centrée sur le client en investissant dans des opportunités inter-canaux, par exemple, en fusionnant le canal solaire et le canal sport dans les

chaînes de magasins de sports de plusieurs pays de la région EMEA et dans des synergies inter-catégories avec par exemple l'intégration des instruments et des verres optiques dans un nouveau parcours de santé visuelle pour les consommateurs en magasin afin de mieux répondre aux besoins des patients. Les professionnels de la vue indépendants ont ainsi pu développer leurs activités en magasin et acquérir un avantage concurrentiel grâce à des initiatives telles que :

- **EssilorLuxottica 360.** Lancé en 2021, ce programme de partenariat mondial est désormais présent dans plus de 16 000 magasins dans la région EMEA (9 000), en Amérique du Nord (plus de 5 000), au Brésil (près de 2 000) et au Mexique (400). Il répond aux besoins clés des professionnels de la vue indépendants – visibilité, fréquentation, ventes, productivité et développement commercial – tout en créant de la valeur à travers les montures, les verres et les instruments.

L'année dernière, le programme a introduit en Amérique du Nord de nouvelles marques de montures dont Jimmy Choo et des modèles exclusifs de Ray-Ban. Les membres ont pu enrichir leur expérience en participant à des événements présentant des innovations telles que Ray-Ban I Meta, Essilor Instruments Light Therapy et des démonstrations de Nuance Audio. Ils ont également via le programme eu la possibilité de bénéficier d'invitations pour participer au *Management Development Program* sur la plateforme d'apprentissage Leonardo. Dans la région EMEA, le programme EssilorLuxottica 360 est désormais accessible dans 13 pays et le Groupe a continué à fournir à ses partenaires des contenus engageants diffusés via des écrans digitaux haut de gamme pour animer leurs vitrines ainsi que des campagnes intégrées telles que le lancement de Varilux x Persol. Des initiatives locales, telles qu'une initiative de marketing ciblée géographiquement en Allemagne, ont permis aux opticiens de bénéficier de solutions sur mesure.

⁽¹⁾ Le segment des Professional Solutions (ou solutions pour les professionnels) représente l'activité de vente en gros du Groupe, c'est-à-dire la fourniture des produits et services aux opticiens indépendants, aux distributeurs, aux plateformes tierces d'e-commerce et aux grands réseaux de distribution opérant dans l'industrie de l'optique et de la lunetterie.

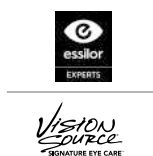
- **Essilor Experts.** Ce programme permet aux professionnels de la vue indépendants de bénéficier d'avantages exclusifs, d'outils de pointe et de formations d'experts afin d'améliorer la santé visuelle et de différencier leurs services. En 2024, il a soutenu 12 000 magasins dans la région EMEA, 8 000 aux États-Unis et plus de 1 000 en Amérique latine hispanique, ce qui se traduira par une plus forte croissance des ventes et une meilleure répartition des produits de marque du Groupe par rapport aux non-partenaires.

Essilor Experts est devenu l'un des plus grands programmes de la région EMEA, apportant aux professionnels de la vue indépendants une technologie de pointe, des événements de réseautage et des campagnes exclusives, telles que la campagne de communication Varilux axée sur la personnalisation et la mesure du comportement visuel en vision de près, avec des activations à fort impact dans les médias et les magasins. En Amérique du Nord, des campagnes médiatiques ciblées ont permis de mettre en relation des patients potentiels avec des professionnels de la vue en complément des efforts publicitaires habituels. Les membres ont également bénéficié d'ateliers de formation, d'invitations à participer au *Management Development Program* sur Leonardo et d'outils promotionnels pour améliorer leur croissance et leur visibilité.

- **STARS.** Lancé en 2002, le programme de partenariat stratégique STARS permet à ses clients professionnels de la vue – y compris les professionnels de la vue indépendants, les chaînes d'optique, les entrepreneurs de l'optique

itinérants et les sites de e-commerce – de soutenir leur succès et leurs transformations dans un marché optique dynamique et d'exploiter tout leur potentiel commercial. En 2024, ce sont plus de 16 000 magasins partenaires dans le monde qui ont bénéficié du programme STARS, ce qui représente un nouveau cap de franchi pour ce programme exclusif. Grâce à STARS, les clients restent au fait des tendances du marché, et peuvent être les premiers à proposer de nouvelles collections, tout en maximisant les ventes grâce au réapprovisionnement automatique des produits les plus vendus. Le programme offre des avantages clés tels que des conseils d'experts sur les produits, la gestion des assortiments, l'optimisation des stocks et des initiatives ciblées pour augmenter le trafic en magasin. En outre, STARS améliore l'engagement des clients en encourageant la formation à travers un parcours d'apprentissage dédié sur Leonardo, qui inclut l'accès aux actualités de l'industrie et leur permet de rester à l'avant-garde de l'innovation.

- **Alliances.** Ces plateformes réunissent des professionnels de la vue indépendants à travers les États-Unis, notamment Vision Source, PERC/IVA (Professional Eyecare Resource Co-operative/Infinite Vision Alliance), et Opti-Port. Ces plateformes, chacune avec son propre modèle unique, proposent des solutions innovantes et des outils commerciaux destinés à permettre à approximativement 11 000 professionnels adhérents de maximiser la valeur et de stimuler la croissance du secteur.



Le Groupe continue également d'investir dans sa plateforme d'apprentissage, **Leonardo**, qui fournit à l'industrie de l'optique des formations de très grande qualité. Accessibles à tous les collaborateurs et partenaires d'EssilorLuxottica, ainsi qu'aux professionnels de la vue dans le monde entier, il offre une grande variété de cours et de programmes pour engager les apprenants du monde entier, y compris le programme Nuance Audio récemment lancé, les lunettes Ray-Ban | Meta, Ray-Ban et

Oakley Expert, Transitions Expert et le programme *World of Optics*. En 2024, Leonardo a franchi une étape clé avec l'ouverture de son premier centre de formation à Créteil (France), situé au sein du Centre d'Innovation et de technologies du Groupe. Ce centre, qui a reçu la certification Qualiopi, offre des solutions éducatives de haute qualité dans les disciplines techniques, commerciales et de gestion.



EssilorLuxottica poursuit sa révolution digitale en leur donnant accès à ses **technologies digitales et innovantes de pointe**. Il s'agit notamment d'outils digitaux qui connectent ses opérations aux clients et aux consommateurs, ainsi que de soutiens digitaux pour les professionnels de la vue qui les aident à améliorer l'expérience client et la croissance en magasin. Le Groupe a redéfini la façon de présenter les collections aux clients dans ses showrooms du monde entier à travers le *Red Carpet*, un showroom digital, une expérience interactive et immersive pour découvrir le large portefeuille de lunettes d'EssilorLuxottica. Les caractéristiques comprennent des rendus haute définition, une technologie à 360 degrés et un contenu multimédia inspiré par les campagnes des marques. *Red Carpet* a encore évolué pour soutenir une stratégie entièrement numérique, permettant des sessions de ventes à distance et améliorant les parcours des clients grâce à des recommandations de produits alimentées par l'IA et adaptées aux précédents achats, à la localisation géographique, aux tendances et aux données démographiques. Le Groupe a également optimisé ses canaux de vente B2B grâce à My.EssilorLuxottica.com, une plateforme mondiale offrant un accès 24h/24 et 7j/7, à la chaîne d'approvisionnement et à ses services commerciaux. Des outils clefs, tels que le *Lens Simulator* aident les opticiens à comparer les verres, à faire des simulations interactives, tandis que la technologie *See-Through* et les rendus 3D permettent d'améliorer la communication avec les patients et facilitent la montée en gamme. Parmi les autres expériences d'achat innovantes, citons également le *Smart Shopper*, un outil digital utilisé en magasin qui permet aux consommateurs d'explorer virtuellement un présentoir quasi-illimité de collections et de marques, grâce à la réalité augmentée et à des technologies d'essayage virtuel propres au Groupe, tout en offrant des options de personnalisation de produits tels que *Ray-Ban Remix* et *Oakley Custom*. Les dernières expériences digitales basées sur l'IA, telles que *Find-The-Perfect-Frame*, recommandent des lunettes en fonction des traits du visage et des préférences des consommateurs, offrant ainsi une expérience hautement personnalisée. Depuis 2024, plus de 7 000 *Smart Shoppers* sont en place dans les magasins des clients du Groupe dans le monde entier. Par ailleurs, EssilorLuxottica s'est également imposé comme un leader de la diffusion digitale privée avec près de 14 000 écrans digitaux déployés dans les magasins d'optiques à travers le monde avec un contenu dynamique et innovant, engageant pour ses clients.

EssilorLuxottica compte également parmi ses partenaires des plateformes de commerce électronique tierces et des distributeurs indépendants qui fournissent des solutions optiques aux communautés rurales et éloignées des régions mal desservies, la division des programmes durables du Groupe continuant de trouver de nouvelles façons durables de fournir des solutions optiques aux populations n'ayant pas accès aux canaux de distribution conventionnels. Ces programmes, en collaboration avec OneSight EssilorLuxottica Foundation (voir Section 1.1.2) forment des personnes sans emploi dans les communautés du bas de la pyramide à devenir de micro-entrepreneurs de l'optique pour leurs communautés et incluent Eye Mitra en Inde et au Bangladesh, Eye Rafiki au Kenya, des

centres de vision en Afrique, Mitra Mata en Indonésie, Eye Partners en Grande Chine et des points d'accès pour les lunettes prémontées au Cambodge. Grâce aux activités des programmes de développement durable, le Groupe a sensibilisé et donné accès à l'optique dans des petites villes en structurant des canaux optiques informels, y compris dans des régions sans magasin traditionnel, avec des formations professionnelles et des soutiens marketing et en fournissant aussi l'accès aux produits et à la chaîne d'approvisionnement du Groupe.

1.4.6.2 Direct to Consumer

L'activité Direct to Consumer, qui regroupe les activités de vente de détail du Groupe, à savoir les produits et les services que le Groupe vend directement au consommateur final, que ce soit par le biais de son réseau de magasins physiques (activité traditionnelle) ou des canaux de distribution en ligne (e-commerce).

En 2024, les activités de Direct to Consumer ont poursuivi leur croissance, portées par l'activité optique et les effets positifs de la stratégie du Groupe liée à l'acquisition de GrandVision. Les opportunités multicanales et les initiatives multi-marques ont encore amélioré les services directs aux consommateurs, enrichissant à la fois le parcours d'achat en ligne et l'expérience de prescription en ligne tout en s'appuyant sur le vaste réseau de vente au détail du Groupe. Au cours des dernières années, ces initiatives ont été étendues à des plateformes de e-commerce *pure players*, telles que Glasses.com, ContactsDirect et Costadelmar.com, offrant un service supérieur et ajoutant une touche humaine à l'expérience digitale pure.

L'expansion du programme omnicanal d'OPSM et de GrandVision Italie a marqué une autre étape importante, avec la participation de plus de 4 200 magasins, renforçant la stratégie omnicanale mondiale d'EssilorLuxottica. Cette initiative souligne l'engagement du Groupe à offrir des expériences omnicanales transparentes en améliorant les processus en magasin et en réinventant les parcours d'achat pour répondre aux attentes en constante évolution des consommateurs. Des expériences d'achat immersives, innovantes et attrayantes ont été offertes grâce à des services premium, notamment l'achat en ligne et le retrait en magasin le jour même ou *Buy-Online-Pick-Up-In-Store*, la livraison le jour même par le biais des services d'expédition depuis le magasin ou *Ship-From-Store* et le retour en magasin, *Return-In-Store*, désormais disponibles en mode inter-enseignes. Ces innovations positionnent EssilorLuxottica comme un véritable pionnier de l'industrie. Par exemple, en Amérique du Nord, les magasins Sunglass Hut sont désormais habilités à gérer à la fois les demandes *Buy-On-Line-Pick-Up-In-Store* le jour même émanant de Ray-Ban.com et d'Oakley.com grâce à un assortiment partagé entre les canaux et les marques, et les demandes de retour d'e-commerce d'autres enseignes d'EssilorLuxottica. Les services omnicanaux ont gagné en popularité, en particulier pour les produits complexes et digitaux, avec Ray-Ban | Meta qui s'impose comme un moteur de croissance notable.

Des services omnicanaux sont également au cœur des marques d'optique, avec LensCrafters et Target Optical en Amérique du Nord, Salmoiraghi & Viganò et GrandVision en Italie, et OPSM en Australie, devenant des destinations de confiance pour les consommateurs achetant leurs verres de prescription en ligne. Soucieux de faciliter l'expérience d'achat des verres de prescription grâce à un parcours transparent et cohérent sur tous les canaux et dans l'ensemble des régions, le Groupe a poursuivi l'an dernier le déploiement de son service de prise de rendez-vous en ligne. Grâce au nouveau dispositif intitulé *Doctor Locator*, les plateformes d'e-commerce optique d'EssilorLuxottica aux États-Unis disposent désormais d'un service de réservation en ligne qui s'appuie sur le vaste réseau de professionnels de la vue du Groupe des magasins LensCrafters et Target Optical. *Doctor Locator* fournit également aux professionnels de la vue et à leurs partenaires des informations sur les consommateurs, ce qui leur permet de personnaliser et d'adapter l'expérience en magasin. Dans la région EMEA, les enseignes d'optique GrandVision continuent d'innover, en ajoutant de nouvelles fonctionnalités, notamment *Frame-Reserve-Online-And-Try-In-Store*, renforçant ainsi leur position incontournable en matière de santé visuelle dans la région.

1.4.6.2.1 Magasins traditionnels

Depuis que le leader mondial de la distribution, GrandVision, fait maintenant partie d'EssilorLuxottica, le Groupe a augmenté le nombre de ses points de vente dans la région EMEA et étendu sa portée en Amérique latine, consolidant sa présence mondiale sur le segment de l'optique ophtalmique et de la lunetterie, lui permettant ainsi de s'engager de manière plus efficace auprès des consommateurs.

Grâce à un solide portefeuille d'enseignes de vente au détail (Direct to Consumer), EssilorLuxottica est bien positionné pour offrir aux consommateurs du monde entier les montures de designers de haute performance les plus récentes, les technologies de verres optiques de pointe, l'optique ophtalmique innovante, une valeur ajoutée quotidienne et des bénéfices de santé visuelle de haute qualité. Au 31 décembre 2024, l'activité de Direct to Consumer d'EssilorLuxottica comptait 13 537 magasins et 4 101 magasins franchisés. L'année dernière, le Groupe a finalisé l'acquisition de Washin Optical Co., Ltd. au Japon et, plus récemment, d'Optical Investment Group en Roumanie afin d'accroître sa présence dans le secteur de la vente au détail de produits optiques.

Les magasins de détail d'EssilorLuxottica vendent non seulement les montures de prescription et les lunettes de soleil fabriquées par le Groupe, mais aussi une gamme de montures et de produits ophtalmiques fabriqués par d'autres sociétés.

Une brève description des marques de détail d'EssilorLuxottica figure ci-après :

- **Sunglass Hut.** Fondée en 1971 sous la forme d'un petit stand dans un centre commercial de Miami, Sunglass Hut est devenue l'une des principales enseignes au monde à commercialiser les marques de lunettes de soleil premium les plus recherchées. On trouve ses magasins partout dans le monde, dans les quartiers commerçants à la mode, des Amériques, d'Europe et du Moyen-Orient à l'Australie, l'Afrique du Sud, la Grande Chine, l'Asie du Sud-Est et au-delà. Sunglass Hut offre aux consommateurs une expérience d'achat professionnelle amusante et très attrayante. Elle propose une expérience cohérente et connectée dans tous les points de contact client, y compris en ligne, en magasin, sur les réseaux sociaux et mobiles ; elle utilise des outils

numériques en magasin, tels que le *Smart Shopper* pour accéder à un assortiment infini et à des produits personnalisés dans chaque point de vente. Dans le cadre de cette stratégie, la marque continue d'investir dans la digitalisation de l'expérience d'achat en magasin, du *Smart Shopper* au réseau de diffusion numérique entièrement intégré à l'agencement du magasin pour rehausser la narration des marques et des services. En 2018, Sunglass Hut a signé un contrat avec Bass Pro pour l'ouverture d'un *shop-in-shop* Sunglass Hut dans les 171 magasins Bass Pro et Cabela en Amérique du Nord. En 2022, elle a pénétré le segment grand luxe au Mexique avec l'ouverture de boutiques au Palacio de Hierro.

- **LensCrafters** (Amérique du Nord, Grande Chine). Fondée en 1983, LensCrafters a mis au point un concept révolutionnaire regroupant soins de la vue, lunettes et laboratoires en magasin pour fabriquer des lunettes en environ une heure. Aujourd'hui, LensCrafters est l'une des plus grandes marques de vente de détail de produits optiques en Amérique du Nord. La plupart des magasins LensCrafters sont situés dans des galeries commerciales et des centres commerciaux très fréquentés. Un large choix de montures optiques haut de gamme et de luxe, de lunettes de soleil et de verres et produits optiques de haute qualité fabriqués par EssilorLuxottica et d'autres fournisseurs sont disponibles dans la plupart des magasins. Chaque établissement dispose d'un docteur expérimenté en optométrie, salarié ou indépendant, qui se consacre à la relation avec les patients. Tous les magasins ont accès au réseau de traitement des verres à la pointe de la technologie du Groupe avec la capacité de fabriquer, de surfacer, de finir et d'ajuster les verres. Dans le cadre de son engagement envers la satisfaction des consommateurs et l'innovation du secteur, LensCrafters a réalisé des investissements importants dans la technologie et poursuivi sa transformation numérique afin d'améliorer l'expérience omnicanal du consommateur. En 2006, le Groupe a commencé à déployer la marque LensCrafters en Inde et en Grande Chine en achetant, puis en repositionnant l'image de marque des chaînes de magasins de détail locales à Pékin, Shanghai, Canton et Hong Kong.
- **Vision Express** (Royaume-Uni, Irlande, Bulgarie, Pologne et Hongrie). Fondée en 1988 à Gateshead, en Angleterre, Vision Express a mis au point un concept révolutionnaire regroupant soins de la vue, lunettes et laboratoires en magasin pour fabriquer des lunettes en environ une heure. La marque s'est rapidement développée grâce à sa croissance organique et ses acquisitions, et gère aujourd'hui près de 1 000 magasins. Leader sur le marché national de l'optique, Vision Express a également ouvert son premier magasin en Pologne en 1994 en qualité d'entreprise médicale et rayonne désormais dans tout le pays, ses ophtalmologistes et optométristes apportant des soins médicaux avancés. En Pologne, la marque possède une autre enseigne portée sur le segment milieu et haut de gamme, **Trendy Opticians**, qui propose une large sélection de marques internationales. En 1996, Vision Express a été lancée en Hongrie, où elle est devenue la deuxième plus grande chaîne de magasins d'optique du pays, ses magasins offrant un service en une heure et une expérience omnicanale grâce à la boutique en ligne de solaires qui existe depuis 2017. En 2008, Vision Express a ouvert en Bulgarie en rachetant la chaîne de magasins locale Optik Matt. Elle y gère actuellement 10 magasins.

- **Apollo** (Allemagne). Apollo est l'un des leaders des magasins d'optique en Allemagne. Depuis sa création, à la fin des années 1960, Apollo a toujours eu pour objectif d'améliorer la vie des individus avec sa gamme de services. L'enseigne dispose actuellement près de 900 magasins, dans un concept omnicanal qui vise à inspirer et satisfaire ses consommateurs, en leur proposant un service optique extraordinaire, des conseils professionnels et des produits de grande qualité.
- **Target Optical** (Amérique du Nord). Avec l'achat de Cole National en 2004, Target Optical, une marque sous licence opérant dans ses magasins hôtes, fait désormais partie du réseau de vente de détail du Groupe. La marque offre aux consommateurs la possibilité de s'occuper de leurs besoins en optique tout en faisant leurs achats chez leurs détaillants préférés.
- **MasVisión** (Espagne, Argentine et Mexique). Créée en 1996 à Valence, MasVisión est devenue un leader des magasins d'optique en Espagne, en Argentine et au Mexique. Sa mission est d'être le détaillant de choix pour le nombre croissant de clients exigeants qui attendent une qualité abordable, et une valeur et un service d'exception.
- **Pearle** (Pays-Bas, Belgique et Autriche). Avant l'existence de la marque Pearle, Alfons Hamer a ouvert son premier magasin d'optique en 1959 aux Pays-Bas, avec le rêve de rendre un jour les solutions pour la vue accessibles au plus large public possible. Ses magasins, qu'il a baptisés Brilmij, ont révolutionné le marché de l'optique en présentant les montures sur des broches pour que les consommateurs puissent se servir et les essayer eux-mêmes. Puis Brilmij a grandi et est devenue la plus grande chaîne de magasins d'optiques du pays avec, depuis 1983, une présence en Belgique. À partir de 1990, les magasins ont été rebaptisés Pearle Opticiens, d'après le nom du Dr Stanley Pearle qui, tout comme Alfons Hamer, était fermement convaincu qu'une bonne santé visuelle et des lunettes de qualité devaient être accessibles à tous, quels que soient l'âge, les revenus ou le milieu social. Fondée en 1977 en Autriche, Pearle est aujourd'hui la chaîne leader de magasins d'optique du pays depuis 2015 et propose aux consommateurs une vaste gamme de montures, lunettes de soleil et lentilles de contact exclusives de haute qualité et de marque, afin d'offrir ce qu'il y a de meilleur sur le marché.
- **Générale d'Optique** (France). Fondée en 1993, Générale d'Optique est devenue l'un des plus grands leaders du marché de l'optique en France métropolitaine et outremer. Sa mission est de s'imposer comme le détaillant de choix pour le nombre croissant de clients exigeants qui attendent des produits de qualité, une valeur et un service exceptionnels. Depuis sa création, la marque est considérée comme l'élément perturbateur du marché de l'optique français. Plus de 670 magasins proposent une large sélection de marques de lunettes privées, qui plaisent à tous les goûts, âges et modes de vie, sans pour autant renoncer à la fonctionnalité et au design.
- **OPSM** (Australie et Nouvelle-Zélande). Avec plus de 85 ans de présence et près de 400 magasins, OPSM est un détaillant de produits optique haut de gamme en Australie et en Nouvelle-Zélande. Grâce à sa technologie de niveau international et à son service exceptionnel, OPSM a pour objectif de fixer de nouvelles normes dans la santé visuelle et les soins de la vue. En plus de ses services de soins de la vue, OPSM est renommé pour sa gamme exclusive de montures optiques et de lunettes de soleil de marques internationales.
- **GMO** (Amérique latine). GMO, un acteur de premier plan du marché de l'optique en Amérique latine, a intégré le Groupe en 2011, suite à l'acquisition de Multiópticas Internacional. Depuis ses débuts à la fin des années 1990, GMO s'est forgé une réputation d'excellence dans la vente d'optique auprès des consommateurs au Chili, au Pérou, en Équateur et en Colombie.
- **GrandVision** (Brésil et Italie). Fondée en 1920 à São Paulo, **GrandVision by Fototica** est une marque de détail brésilienne présente dans six provinces du pays. Depuis 2019 grâce à la mise en œuvre de la vente en ligne, la marque a désormais une portée nationale. Depuis sa création, l'enseigne met l'accent sur l'expérience consommateur et l'excellente qualité de ses produits et services de santé visuelle. L'innovation fait également partie de son ADN, avec une stratégie omnicanale et une transformation digitale qui stimulent les initiatives locales pour offrir une expérience d'achat de premier ordre. **GrandVision by Avanzi** a accédé au marché italien en 1999 à la suite du rachat d'Ottica Avanzi et s'est encore développé en 2014 avec l'acquisition de Gruppo Randazzo et l'ajout de **GrandVision by Optissimo**. S'appuyant sur l'engagement d'EssilorLuxottica en faveur du développement durable, la bannière italienne a lancé en 2024 une initiative de circularité offrant aux consommateurs la possibilité de rapporter des lunettes de soleil et des lunettes de vue inutilisées aux magasins pour les réutiliser pour la récupération de matériaux ou les donner à des fins éducatives.
- **GrandOptical** (France, péninsule ibérique, Tchéquie, Grèce, Chypre, Slovaquie, Portugal et Pays-Bas). Lorsque le premier magasin GrandOptical a ouvert à Paris en 1989, un concept révolutionnaire est venu révolutionner le marché français de la lunette : pouvoir récupérer ses lunettes de prescription une heure seulement après les avoir achetées. À la fin de cette même année, cinq nouveaux magasins avaient ouvert en région parisienne. Ils visaient un segment de marché moyen à haut et proposaient à leurs clients un large choix des meilleures marques internationales, y compris celles de luxe, ainsi que des services professionnels et de grande qualité. En 1995, GrandOptical s'est lancé à l'international, avec l'ouverture d'un magasin à Barcelone, bientôt suivie par d'autres au Portugal (1997), en Tchéquie (1999), en Grèce (2004), à Chypre, en Slovaquie (2008) et aux Pays-Bas (2023).
- **Atasun Optik** (Turquie). À la suite de l'intégration de GrandVision, Atasun Optik, leader du marché de l'optique en Turquie, fait désormais partie du réseau de vente de détail du Groupe et compte plus de 330 magasins à son actif en 2023. La mission de la marque, fondée en 2007, est d'aider les individus à voir mieux et à être mieux vus, tout en proposant une expérience d'achat unique, grâce à son programme de fidélité Atasun Plus, son service après-vente et son support 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

- Oakley.** Partout dans le monde, les magasins Oakley sont conçus et agencés pour immerger les consommateurs dans la marque Oakley grâce à des sportifs ambassadeurs de la marque, à une utilisation innovante de la technologie et du design. Tout est pensé pour offrir la meilleure expérience client omnicanale – points de contact physiques et numériques intégrés avec le soutien sans faille des équipes de vente, formées et expérimentées. La marque a franchi le cap des 370 magasins à marque unique dans le monde, qui proposent une gamme complète de produits Oakley, notamment des lunettes de soleil, des lunettes de vue, des lunettes de protection, des vêtements, des chaussures et des accessoires. Les magasins Oakley sont le lieu de ralliement des communautés sportives Oakley et sont situés dans les grandes villes et les centres commerciaux.
- Ray-Ban.** En 2024, Ray-Ban a consolidé son réseau de vente au détail de plus 280 emplacements dans le monde, apportant l'ADN et l'expérience uniques de la marque à de nouveaux consommateurs dans des destinations de premier plan tout en renforçant sa présence mondiale dans des villes clés telles que Milan, Paris, Londres, Madrid, New York, Shanghai et Tokyo. Chaque magasin offre une expérience premium enrichie de nouveaux services omnicanaux et d'outils digitaux. L'offre comprend des produits exclusifs, des modèles en avant-première et des activations pour les consommateurs créant ainsi une expérience Ray-Ban totalement immersive. Conformément à l'engagement d'EssilorLuxottica en matière de développement durable et s'appuyant sur le succès de son programme pilote de 2023, Ray-Ban a lancé l'année dernière un centre permanent de réparation et d'entretien dans certains magasins. Ces moyens sont dédiés à donner une nouvelle vie aux modèles emblématiques de la marque avec des services tels que la réparation des montures, le nettoyage et le remplacement de composants.
- Synoptik** (Danemark, Suède et Allemagne). Fondée en 1931, la marque Synoptik exploite plus de 100 sites au Danemark. En 1991, elle a conquis le marché suédois et s'est agrandie en achetant Din Optiker et Ögat dix ans plus tard. Aujourd'hui, Synoptik est présente sur tout le territoire de la Suède et jouit d'une bonne réputation grâce à ses produits et services de haute qualité. Se positionnant sur le segment milieu et haut de gamme, la marque met l'accent sur la santé visuelle et offre la possibilité à tous les consommateurs de passer des examens de la vue dans ses près de 250 magasins. Synoptik bénéficie aussi d'une bonne visibilité sur le marché mondial de l'optique en ligne où elle vend essentiellement des lunettes de soleil et a introduit le programme d'abonnement « Vision as a Service » dans certains magasins au Danemark et en Suède. Reflétant les objectifs de durabilité du Groupe, la bannière a lancé le concept PreLoved pour prolonger le cycle de vie des lunettes retournées en les vendant en tant que produits d'occasion. À partir de la fin de l'année 2024, les lunettes impropres à la revente dans le cadre de l'initiative PreLoved sont expédiées à l'usine de Sedico (Italie) pour être récupérées ou données à des fins éducatives. Avec l'acquisition de Smarteyes en 2022, Synoptik dispose d'une offre complète avec deux marques complémentaires. Fondée en 2007, **Smarteyes** exploite plus de 80 magasins en Suède et au Danemark. Sa mission est de rendre accessible à tous un design de qualité et des soins visuels professionnels, avec pour objectif de faire partie des opticiens les plus recommandés.
- Salmoiraghi & Viganò** (Italie). Issue de la fusion de deux marques lancées respectivement par Angelo Salmoiraghi et Angelo Viganò au milieu du XIX^e siècle, Salmoiraghi & Viganò est une marque italienne de vente d'optique premium avec plus de 150 ans d'activité. Les principes clés sur lesquels se fonde la société sont toujours d'actualité et comprennent l'innovation, l'expérience consommateur, le service et la qualité des produits. Avec ses 270 magasins, Salmoiraghi & Viganò propose une sélection de lunettes optiques et solaires haut de gamme et de luxe, aux côtés de marques de verres de premier plan. Il y a deux ans, la marque a lancé une initiative de circularité, encourageant les consommateurs à rapporter les lunettes inutilisées aux magasins, qui sont ensuite envoyées à l'usine de Sedico pour être récupérées ou données à des fins éducatives. S'appuyant sur son engagement en faveur du développement durable, la marque a introduit le programme « Officina Rinnovo » dans certains magasins en 2024. Cette initiative prolonge le cycle de vie des lunettes grâce à des services tels que les ajustements de monture, les ajustements et les remplacements de pièces de rechange, effectués par des techniciens des usines EssilorLuxottica.
- Optical House** (Ukraine). Leader puissant sur le marché ukrainien des solutions optiques grand public et pour les professionnels, Optical House exploite plus de 230 magasins, en grande partie sous sa principale enseigne Luxoptica, ainsi qu'avec ses enseignes de luxe **Spex**, **MY I** et **Optic Master**. **Luxoptica** est devenu un acteur phare de la distribution en Ukraine, faisant croître le secteur de l'optique à l'échelle nationale tout en fournissant des services professionnels, des produits et des prestations consommateur de qualité supérieure.
- Mujosh** (Grande Chine). Fondée en 2010, Mujosh est une marque de lunettes à la pointe de la mode, créée pour les jeunes. Elle possède plus de 470 magasins situés dans les centres commerciaux et les grands magasins de l'ensemble de la Grande Chine. Mujosh propose des collections tendance et une expérience en magasin conçue spécifiquement pour les jeunes consommateurs en quête d'une mode abordable. Cette marque spécifique a un message qui encourage les jeunes à se libérer des schémas conventionnels et à montrer qui ils sont réellement.
- Pearle Vision** (Amérique du Nord). Acheté en 2004, Pearle Vision est l'un des plus grands détaillants d'optique franchisés en Amérique du Nord. Construit autour du médecin de quartier, Pearle Vision permet aux exploitants d'entreprises locales d'offrir des soins de santé visuelle fiables à leurs patients, avec le soutien et les ressources de la marque.

- **MultiÓpticas** (Portugal). En 1988, MultiÓpticas a bouleversé le marché national de l'optique en démocratisant les lunettes et les services de santé visuelle. À l'origine, l'entreprise était espagnole, puis les opérations au Portugal ont été rachetées par Pearle Europe en 2001. Le but de l'entreprise a été d'aider les consommateurs portugais à prendre soin de leur santé visuelle. MultiÓpticas, présente dans plus de 210 lieux, propose les meilleures offres, un large choix d'options et d'expériences client exceptionnelles, ainsi qu'une transformation numérique et omnicanale, qui visent à fournir les meilleurs services client de leur catégorie.
- **Bolon** (Grande Chine). Fondée en 2003, Bolon est une marque avant-gardiste du secteur de l'optique. Avec près de 350 magasins en Grande Chine, elle propose des produits de grande qualité, au design original et témoignant d'un savoir-faire d'excellence, attirant les clients à la fois d'un point de vue esthétique mais aussi par l'expérience proposée.
- **Aojo** (Grande Chine). Fondée en 2013, Aojo est l'une des principales marques de lunettes en Grande Chine. Il propose des catégories de lunettes couvrant les lunettes à monture, les lunettes de soleil, les lunettes de presbytie et les lunettes d'ordinateur, couvrant entièrement la demande du marché. Avec ses plus de 210 magasins, Aojo est le « partenaire lifestyle » en matière de soins de la vue, offrant un service et une expérience enrichis aux consommateurs familiaux et amicaux.
- **Óticas Carol** (Brésil). Óticas Carol, fondée en 1997 dans le but de répondre aux besoins du consommateur brésilien dans le secteur de la lunetterie, est l'une des principales marques brésiliennes de vente d'optique. Óticas Carol a intégré le Groupe en 2017. Sa mission consiste à fournir la meilleure plateforme pour la croissance durable de ses franchisés, en offrant à ses consommateurs d'excellents produits et services optiques.
- **Supreme**. Depuis 1994, Supreme s'est imposée comme une marque connue pour sa qualité, son style et son authenticité, et s'est développée depuis ses origines new-yorkaises pour devenir une communauté mondiale. Les magasins physiques de Supreme servent de repères culturels, reflétant le style de rue emblématique de la marque et favorisant un fort sentiment de communauté. Soutenu par une présence numérique mondiale, Supreme se connecte avec son public à travers les espaces physiques et numériques. Avec 17 sites dans le monde en 2024 – cinq aux États-Unis, quatre en Europe (France, Italie, Royaume-Uni et Allemagne) et huit dans la région Asie-Pacifique (Japon, Grande Chine et Corée du Sud) – Supreme continue de représenter la culture des jeunes, en concevant et en produisant des vêtements et accessoires de qualité pour un public mondial fidèle.
- **Ópticas Lux** (Mexique). Ópticas Lux a été créée il y a plus de 80 ans à Mexico par Alfredo Santos, qui a fait le choix de la différence en offrant une grande variété de produits et un service haut de gamme aux consommateurs. Aujourd'hui, avec 170 magasins dans le pays, Ópticas Lux est le leader incontesté du marché de l'optique au Mexique, et son service d'excellence et son assortiment des plus grandes marques du monde ont fait la réputation de la marque, qui propose en outre les examens de la vue les plus complets et professionnels. Ópticas Lux gère ses propres laboratoires et forme ses optométristes au sein de son université – la seule université d'entreprise à être certifiée par les ministères de l'Éducation et de la Santé – veillant ainsi à la qualité de ses produits et services.
- **Instrumentarium** (Finlande et Estonie). Instrumentarium a intégré le réseau de vente de détail du Groupe en 2021, à la suite de l'intégration de GrandVision. Fondé en Finlande en 1901, Instrumentarium est le leader du marché de l'optique en termes de produits et d'expertise de santé visuelle. Il cible un segment de marché moyen à haut et combine un large éventail de solutions de santé visuelle avec une vaste gamme supérieure de produits.
- **Ópticas Visión** (Costa Rica et Nicaragua). Ópticas Visión, fondée en 1959 et partie intégrante du Groupe depuis 2015, s'est construite une position solide sur le marché local. Elle est devenue leader dans l'activité de l'optique grâce à sa technologie, au nombre de ses magasins traditionnels et à son service client.
- **Optica2000** (Espagne). Fondée à Barcelone en 1976, Optica2000 a toujours mis l'accent sur des produits et des services de milieu de gamme. Dès 1979, c'est la première chaîne de magasins en Espagne à se spécialiser dans les verres multifocaux. Après avoir ouvert une première boutique dans le grand magasin El Corte Inglés en 1980, celle-ci a connu un tel succès que la marque a rejoint le Groupe en 2019.
- **Team Vision** (Amérique du Nord). Créée en 2021, Team Vision est une organisation de services de gestion ou MSO (*Management Services Organization*) qui investit dans des magasins privés et des transferts de magasins à travers l'Amérique du Nord. Elle est destinée à aider les professionnels de la vue indépendants désireux de transférer leur magasin sans sacrifier la qualité des soins de santé offerts aux patients. La MSO assume des responsabilités non-médicales auprès des magasins avec lesquels elle est en partenariat, notamment en termes de produits, stocks, dotation en personnel et marketing, permettant aux praticiens de se focaliser sur les soins aux patients tout en les laissant libres de choisir leur niveau d'implication.
- **Solaris** (France, Italie, Turquie, Malte et Mexique). Fondé en 1994 à Paris, Solaris est un distributeur majeur de lunettes de soleil, qui s'engage à offrir la meilleure sélection de lunettes de soleil aux consommateurs. Des modèles les plus classiques aux plus tendance, en passant par les marques de luxe et de sport, Solaris propose ce que le marché a de plus neuf : les dernières créations à la mode, les modèles les plus vendus, les innovations et les technologies de pointe. Aujourd'hui, Solaris est présent en France, en Italie, en Turquie, à Malte et au Mexique avec les magasins de sa propre marque.
- **For Eyes** (Amérique du Nord). Tout a commencé en 1972, quand trois hippies décidèrent d'ouvrir un magasin d'optique à Philadelphie. Ils rêvaient de rendre les lunettes accessibles à tous. À l'origine, For Eyes revendait de gros volumes. L'enseigne est désormais présente en ligne et dans plus de 100 magasins traditionnels, dans tous les États-Unis et à Porto-Rico, avec une offre fortement axée sur une expérience consommateur d'excellence et des produits de grande qualité.

- **Ofofert** (Hongrie). Ofofert, fondée en 1949, exploite près de 100 magasins dans tout le pays, avec la volonté d'offrir au consommateur non seulement le produit adéquat ainsi qu'une correction et une vision parfaites, mais également de lui inspirer confiance en le conseillant avec professionnalisme, attention et empathie tout au long de son expérience consommateur.
- **Lafam** (Colombie). Créée en 1970, Lafam est devenue leader des magasins d'optique en Colombie. Sa mission est d'être le détaillant de choix pour le nombre croissant de clients exigeants qui attendent une qualité, une valeur et un service exceptionnels. Lafam est la seule marque du marché de l'optique à proposer tous les services de santé visuelle. Elle exploite deux centres ophtalmologiques de pointe et une clinique spécialisée dans la chirurgie réfractive. Sa première clinique a ouvert en 2000 et, depuis, les consommateurs sont envoyés de ses magasins à ses cliniques.
- **LensMaster** (Russie). LensMaster est la première chaîne de magasins d'optique modernes en Russie et compte approximativement 90 magasins à son actif en 2024. Fondée à Moscou en 1998, la marque a un positionnement moyen à haut de gamme et propose une remarquable expérience en magasin : des emplacements pratiques dans des galeries commerciales, un personnel hautement qualifié en qui les clients ont confiance, et une large gamme de marques optiques et solaires.
- **Visilab** (Suisse). L'aventure Visilab a débuté en 1988 à Genève, où elle a lancé pour la première fois en Suisse le concept des « verres prêts en une heure ». Après avoir conquis le marché suisse francophone, elle a étendu ses activités à la Suisse germanophone en 1994 en s'établissant à Zürich. Visilab gère désormais 80 magasins sur le marché milieu et haut de gamme de l'optique et jouit d'une bonne réputation grâce à son service aux consommateurs, ses campagnes marketing et sa sélection de marques internationales de montures et de lunettes de soleil.
- **Brilleland** (Norvège). Fondée à Oslo en 1985 dans le but de bousculer le marché des lunettes en Norvège, Brilleland jouit d'une grande notoriété auprès des Norvégiens. Elle est aussi leader du marché des services d'abonnements pour les lentilles de contact et parmi les meilleurs vendeurs du marché en matière de satisfaction des consommateurs.
- **McOptic** (Suisse). Depuis l'ouverture de son premier magasin à Olten, McOptic est devenue un leader des magasins d'optique en Suisse. Sa mission est de devenir le détaillant de choix pour le nombre croissant de clients exigeants en matière de mode, qui attendent une qualité, une valeur et un service d'excellence.
- **Washin** (Japon). Basée à Tokyo et exploitant 80 magasins dans tout le pays, Washin est une marque japonaise de vente au détail d'optique renommée et bénéficiant d'un solide héritage dans les domaines de la qualité et de l'attention portée aux consommateurs et animée par une profonde passion pour la beauté et l'art des lunettes « Made in Japan ». Fondée par M. Toru Negishi en 1951, Washin a ouvert son premier magasin à Urawa, Saitama. À l'heure actuelle, les magasins Washin sont principalement situés dans la région de Kanto, avec des emplacements phares situés dans des quartiers commerciaux de premier plan, tels que Ginza et Shinjuku.
- **Optical Center** (Guatemala). Créé au Guatemala pour proposer aux consommateurs des prestations de santé visuelle fournies par des optométristes ainsi qu'un style, une qualité et une valeur exceptionnelles, Optical Center gère deux enseignes, OCFYT et Miramás. Née en 1997, OCFYT est la première enseigne de distribution du secteur de l'optique à offrir une vaste sélection de lunettes de soleil de marques avec, en parallèle, un concept de santé visuelle, une grande expertise professionnelle, des technologies de pointe et un engagement pour le confort visuel et la satisfaction du consommateur. Avec plus de 60 magasins à travers le pays, elle est devenue l'une des principales marques de distribution du secteur de l'optique au Guatemala. Optical Center exploite aussi huit magasins sous l'enseigne **Miramás**.
- **Topsa Retail** (Pérou). Laboratoire fondé en 1967 pour offrir des services d'excellence à des magasins d'optique indépendants et des cliniques, Topsa Retail situé à Lima, exerce ses activités sous deux enseignes, **Econolentes** et **Vision Center**. Ses magasins sont situés principalement à Lima et dans d'autres grandes villes du Pérou. EconoLentes souhaite s'imposer comme la marque d'optique de confiance des familles péruviennes pour tous leurs besoins de santé visuelle. **Vision Center**, de son côté, propose à ses clients les toutes dernières tendances en matière de montures et de lunettes de soleil, une technologie révolutionnaire, ainsi que des verres et des lentilles de contact haut de gamme.
- **Econópticas** (Chili et Pérou). Econópticas s'engage à fournir des solutions de santé visuelle de haute qualité, en offrant une sélection variée de marques aux prix les plus compétitifs. Guidé par des valeurs fondamentales telles que l'engagement et l'empathie, Econópticas défend une identité moderne et cohérente, s'imposant comme un choix de confiance pour ses clients. Grâce à une communication claire et efficace, la santé visuelle est rendue plus accessible tout en maintenant les normes les plus élevées de service et d'excellence.
- **Ópticas Place Vendôme** (Chili). Fondée en 1960 au Chili, Ópticas Place Vendôme possède actuellement 54 magasins à travers le pays. Elle jouit d'une forte notoriété parmi les consommateurs chiliens, notamment grâce à sa présence historique sur le marché, offrant toujours les meilleures technologies et modèles les plus récents.
- **Nissen** (Finlande et Estonie). Fondée en 1891, Nissen détient plus de 50 magasins dans toute la Finlande et l'Estonie. La marque s'adresse à un public jeune qui privilégie la rapidité et la simplicité du service. Nissen est facilement accessible dans le pays, et la qualité de son service, ses campagnes marketing et son large choix de marques internationales de montures et de lunettes de soleil ont contribué à construire sa notoriété.

- **David Clulow** (Royaume-Uni, Irlande, Allemagne, Emirats Arabes Unis, Arabie saoudite et Bahrain). Fondé en 1962, David Clulow s'est forgé une solide réputation en proposant des soins et des services optiques de très haute qualité, notamment des tests de vue, des adaptations de lentilles de contact, des lunettes de vue, des lunettes de soleil et des lunettes de soleil sur ordonnance. David Clulow Opticians est la référence dans le monde pour les lunettes de créateurs contemporains, offrant une très grande sélection de modèles pour des clients avertis. Principalement basé à Londres, David Clulow exploite plus de 50 magasins d'optique dans certains des endroits les plus prestigieux, notamment Wigmore Street, King's Road, Kensington High Street, Hampstead, Covent Garden et Harrods. En outre, la marque possède des concessions de lunettes de soleil de marque dans des magasins renommés tels que Selfridges, Harrods, House of Fraser, Brown Thomas, Fenwick et De Gruchy. La marque est également présente sur de nouveaux sites comme le Nakheel Mall (Dubai Palm Jumeirah), le City Centre (Bahreïn) et le Yas Mall (Abu Dhabi), entre autres.
 - **Robin Look** (Allemagne). Robin Look est une chaîne allemande de magasins d'optique qui est parvenue, ces dernières années, à se hisser au rang de leader du marché local. Fondée à Berlin en 2005, elle gère désormais plus de 50 magasins à Berlin, dans la Saxe, la Saxe-Anhalt, la Thuringe, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et le Brandebourg. La marque se consacre entièrement aux verres de prescription et vise à fournir des produits de haute qualité à des prix abordables.
 - **Laubman & Pank** (Australie). Depuis plus de 110 ans, Laubman & Pank est l'expert local de la santé visuelle des communautés d'Australie-Méridionale, d'Australie-Occidentale et du Queensland. Connue pour ses soins professionnels de haute qualité et ses services personnalisés, Laubman & Pank est l'expert qui prend soin de la santé visuelle de toute la famille.
 - EssilorLuxottica gère également des magasins de détail de luxe sous les marques Oliver Peoples, Alain Mikli, Persol et Optical Shop of Aspen. **Oliver Peoples**, **Alain Mikli** et **Persol** vendent exclusivement des produits de marque Oliver Peoples, Alain Mikli et Persol, dans des magasins situés dans les villes les plus cosmopolites du monde. **Optical Shop of Aspen** (Amérique du Nord) gèrent également des magasins dans des endroits chics et privilégiés. La marque est connue dans l'industrie de l'optique pour ses verres de prescription et solaires de luxe et pour son service hors pair.
 - **Spectacle Hut** (Singapour). Acquis par le Groupe en 2018, Spectacle Hut s'est développée pour devenir l'une des plus grandes chaînes de magasins d'optique de Singapour. Sa mission est de devenir le détaillant de choix pour le nombre croissant de clients exigeants qui attendent une qualité, une valeur et un service exceptionnels.
 - **Mat Viet** (Vietnam). Mat Viet est la principale marque d'optique au Vietnam avec plus de 30 magasins dans le pays. Elle a rejoint le Groupe en 2018 et depuis lors, elle a développé une réputation d'excellence dans la vente d'optique au détail auprès des consommateurs vietnamiens, en offrant un service ophtalmique reconnu et une gamme sélective de montures et de lunettes de soleil de marques internationales.
 - **Triangle Vision** (Amérique du Nord). Depuis plus de 40 ans, Triangle Vision est un fournisseur de confiance de soins visuels complets, alliant une technologie médicale de pointe à un service personnalisé et axé sur le patient. Ses optométristes experts sont spécialisés dans les examens de routine, les lentilles de contact, la gestion des maladies visuelles, les soins pédiatriques et la thérapie de la vision, tandis que son magasin d'optique offre une large gamme de services à ses clients et propose la plus grande sélection de montures de créateurs et de verres de lunettes de pointe de la région. Fondé en 1973 par le Dr Thomas Tucker, Triangle Vision est passé d'une petite structure à Chapel Hill à l'un des cabinets d'optométrie privés les plus prospères du centre de la Caroline du Nord, fournissant des soins visuels et des lunettes de très grande qualité.
 - **Interoptik** (Norvège). Fondé en 1984 puis racheté en 2006 par Pearle Europe, Interoptik était à l'origine une centrale d'achats pour les magasins optiques indépendants de toute la Norvège, qui proposait à ses membres des accords de franchise. Interoptik est un expert de la santé visuelle, qui offre le meilleur service aux consommateurs ainsi que des produits optiques de marques premium ; plusieurs optométristes Interoptik sont à l'avant-garde de la profession en Norvège.
 - **EyeQ** (Australie). Fondée en 2007, EyeQ fournit des soins visuels exceptionnels par le biais d'un réseau de 25 magasins. Réputés pour leur expertise en diagnostic clinique et en traitement, ils mettent l'accent sur le développement professionnel continu pour rester à l'avant-garde de l'industrie de la santé visuelle. Dédié aux soins personnalisés, EyeQ s'engage à préserver et à améliorer la vision de ses patients à chaque étape de leur vie.
- D'autres marques Direct to Consumer font également partie du portefeuille de la société, notamment **Kochoptik** (Suisse), **Sunglass Island** (Mexique), **Optical Popular** (Honduras), **Mathieu Opticien** (Maurice), **Molsion** (Grande Chine), **Keops** (Finlande), **Nikon** (Japon) et **EyeBuyDirect** (États-Unis).
- Le Groupe gère également **EyeMed Vision Care**, l'une des sociétés d'assurances d'optique à plus forte croissance des États-Unis et également l'une des plus importantes aux États-Unis, au service de 80 millions de membres de grandes, moyennes et petites entreprises, ainsi que d'instances publiques. Les adhérents sont inscrits dans le cadre d'une couverture sociale payée par l'employeur et vendue soit directement par EyeMed, soit par des organismes de santé parmi les plus importants et les plus respectés des États-Unis. EyeMed donne accès au plus vaste réseau de professionnels de la vue des États-Unis, comprenant un large éventail de praticiens indépendants et de magasins de vente de détail, dont les magasins d'optique d'EssilorLuxottica. Récemment, le Groupe a étendu ses solutions d'optique ophtalmique au marché européen. Les solutions sont adaptées de manière unique aux besoins locaux des entreprises et des organismes en matière de santé visuelle.

Présentation du Groupe EssilorLuxottica

Répondre à la demande mondiale en optique ophtalmique et en lunetterie

Nombre total de magasins 17 638

y compris les magasins franchisés,
sous licence et les coentreprises

Amérique du Nord

4 296

- **Optique**
LensCrafters
Pearle Vision
Target Optical

- **Solaire**
Oakley
Ray-Ban
Sunglass Hut

Amérique latine

3 668

- **Optique**
GMO
GrandVision
MasVisión
Óticas Carol

- **Solaire**
Oakley
Ray-Ban
Solaris
Sunglass Hut

EMEA

7 342

- **Optique**
Apollo
Atasun Optik
David Clulow
Générale d'Optique
GrandOptical
GrandVision
Luxoptica
MasVisión
MultiÓpticas
Pearle
Salmoiraghi & Viganò
Synoptik
Vision Express

- **Solaire**
Oakley
Ray-Ban
Solaris
Sunglass Hut

Asie-Pacifique

2 332

- **Optique**
Aojo
Bolon
LensCrafters
Mujosh
OPSM

- **Solaire**
Oakley
Ray-Ban
Sunglass Hut

Uniquement en ligne

Amérique du Nord

Clearly
ContactsDirect
Costadelmar.com
EyeBuyDirect
FosterGrant.com
FramesDirect.com
Glasses.com
NativeEyewear.com
Readers.com
Vogue-Eyewear.com

Amérique latine

E-lens
eÓtica
FosterGrant.com
Vogue-Eyewear.com

EMEA

Brille24
Charlie Temple
FosterGrant.com
Glasses Direct
Lensbest
Lenstore
Lensway
Linsenmax
VisionDirect
Vogue-Eyewear.com

Asie-Pacifique

Clearly
FosterGrant.com
Vogue-Eyewear.com

Seules les enseignes avec plus de 200 magasins sont mentionnées ici.

1.4.6.2.2 E-commerce

EssilorLuxottica offre aux consommateurs du monde entier une expérience d'achat en ligne haut de gamme suivant les mêmes standards de haute qualité que ceux que l'on retrouve dans ses magasins physiques.

En 2024, les activités e-commerce d'EssilorLuxottica ont représenté 7 % du chiffre d'affaires du Groupe sur l'ensemble de l'année venant compléter de façon fluide le segment Professional Solutions et les activités traditionnelles en magasin. En s'appuyant sur des innovations basées sur l'intelligence artificielle

et la réalité augmentée, ainsi que sur des stratégies omnicanales et inter-marques, le Groupe offre un parcours client complet et entièrement personnalisé. Les services premium – comme *Buy-Online-Pick-Up-In-Store* (achat en ligne et récupération du produit en magasin le jour-même), *Ship-From-Store*, *Return-In-Store* et *Frame-Reserve-Online-And-Try-In-Store* – améliorent le confort et l'engagement du client à chaque étape de l'expérience d'achat. Avec 72 enseignes dans 44 pays et 500 millions de visiteurs par an, EssilorLuxottica continue d'être la référence en matière d'expérience omnicanale fluide et connectée.

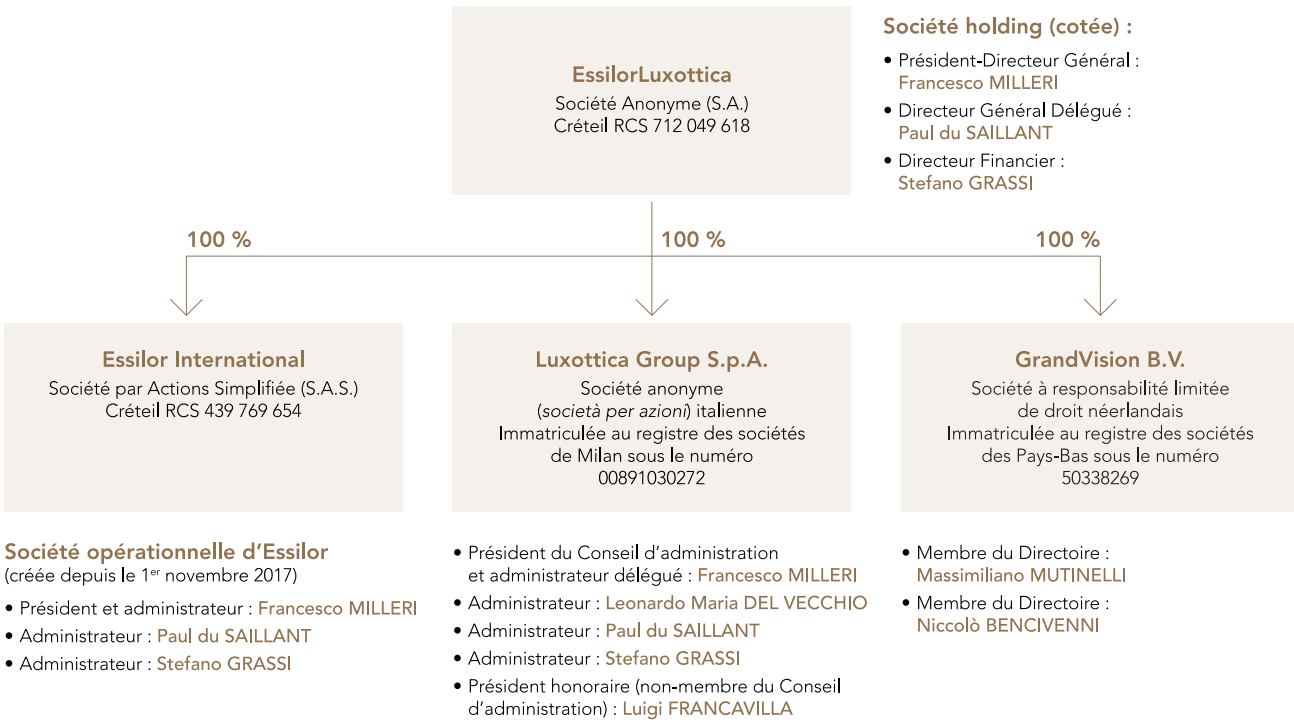
Voici, ci-après, un aperçu des plateformes clés de vente en ligne du Groupe, à la fois pour le commerce de détail et les *pure players* digitaux :

- **Ray-Ban.com** abrite la gamme la plus complète de produits Ray-Ban premium ainsi que des offres exclusives. Actuellement implantée dans plus de 35 pays, la plateforme a été créée avec un concept centré sur les clients afin d'offrir une expérience tactile, attrayante et conviviale. Les consommateurs peuvent découvrir une grande variété de produits, notamment des lunettes de soleil, des lunettes de vue, des lunettes de prescription et des lunettes de sport et Ray-Ban Remix, la plateforme de personnalisation en ligne permettant aux clients de personnaliser le style, le matériau, la couleur des verres, la gravure et d'autres aspects de leurs montures Ray-Ban. Depuis toujours, Ray-Ban met l'accent sur l'innovation : le déploiement des technologies de pointe de *Lens Configurator* sur Ray-Ban.com a renforcé la présence mondiale de la marque et a donné une forte pertinence au e-commerce optique. Le lancement d'outils tels que *Frame Advisor* et *Virtual Mirror* aide également les consommateurs à choisir la paire de lunettes idéale. En outre, le fait de proposer une expérience omnicanale est un facteur clé de succès pour la marque. L'activation du service exclusif *Ship-From-Store* et du service inter-enseignes *Buy-Online-Pick-Up-In-Store* aux États-Unis a été un nouveau pas en avant. Les options de livraison responsable en Amérique du Nord et en Europe ont également été renforcées sur Ray-Ban.com, permettant aux clients de choisir des options de livraison plus écologiques, et donc de faire concorder leur expérience d'achat avec leurs valeurs.
- **Oakley.com** est le fleuron digital de la marque Oakley, présentant la gamme la plus complète de produits Oakley, dont des lunettes de soleil, des lunettes de vue et des lunettes de protection, ainsi que des vêtements, des chaussures et des accessoires. La plateforme de commerce digital est présente sur les principaux marchés, notamment aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon, au Brésil, au Mexique et dans 25 pays de la région EMEA, tout en offrant des services omnicanaux dans certains endroits. La plateforme propose un contenu exclusif mettant en valeur les collections d'Oakley, ses technologies avancées, son riche héritage et ses athlètes emblématiques, le tout complété par un système si de navigation dynamique et intuitif pour une expérience utilisateur améliorée. Oakley.com sert également de plateforme pour du contenu immersif, du travail collaboratif et des lancements de produits. Pour soutenir des pratiques durables, il propose des options d'expédition responsables en Amérique du Nord et en Europe, afin de répondre aux besoins des consommateurs soucieux de l'environnement. Parmi ses principales offres, la plateforme met l'accent sur les lunettes de prescription dans certains marchés et propose à ses clients une expérience unique et personnalisée en permettant la personnalisation des modèles préférés, de Sphaera à Sutro.
- Lancé en 2008, **SunglassHut.com** est devenu le site web de référence pour les consommateurs à la recherche des toutes dernières tendances en matière de lunettes de soleil haut de gamme des plus chics. Depuis des années, SunglassHut propose une expérience d'achat exclusive par le biais de ses sites web locaux en Amérique du Nord, dans plusieurs pays de la région EMEA, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Amérique latine (Mexique et Brésil). Une attention particulière a été portée à la mise en œuvre d'expériences omnicanales qui permettent à la société d'attirer les consommateurs de façon fluide dans plus de 3 100 magasins Sunglass Hut et sur les sites internet pays. Sunglass Hut séduit également de nouveaux clients grâce à des *shop-in-shops* et des *marketplaces* en ligne, en partenariat avec de nombreux acteurs clés dans le domaine du e-commerce. En 2024, des innovations notables de SunglassHut.com ont inclus : l'amélioration des technologies *Frame Advisor* et *Virtual Try-On* ; la refonte de pages comportant des informations sur les produits avec des accès aux informations plus rapides et un contenu enrichi ; le lancement d'un programme de fidélité en Amérique du Nord, au Royaume-Uni et en Espagne ; et l'introduction d'assurances garanties en Amérique du Nord.
- **LensCrafters.com** est la filiale en ligne du leader américain des magasins d'optique. LensCrafters.com est passionné par la santé visuelle et propose la meilleure sélection de lunettes de grandes marques de créateurs, reflétant les dernières tendances. Le site web a optimisé la prise de rendez-vous, l'intégration de la couverture santé et la technologie *Lens Configurator* offrant une expérience client premium et une technologie innovante, *Frame Advisor*, analysant la forme, la taille et les traits du visage pour permettre aux utilisateurs de trouver leur style unique. Elle a également élargi son expérience omnicanale en mettant en œuvre des options telles que *Buy-Online-Pick-Up-In-Store* (achat en ligne et retrait en magasin) et *Return-In-Store* (retour en magasin) afin d'améliorer l'expérience d'achat et de fournir un service supérieur allant du préachat à l'après-vente. L'introduction aux États-Unis de l'application Ophy, une solution personnalisée pratique de mesure de l'écart pupillaire a également contribué à améliorer l'expérience consommateur et à la bonne santé des activités e-commerce de bout en bout.
- **OPSM.com** (Australie et Nouvelle-Zélande) est la marque en ligne de la plus grande enseigne de magasins physiques en Australie et en Nouvelle-Zélande. OPSM.com propose des expériences d'achat en ligne, notamment le *Buy-Online-Pick-Up-In-Store* et le *Return-In-Store*, afin d'améliorer l'expérience d'achat des consommateurs possédant une prescription grâce au service après-vente et à l'assistance offerts par près de 400 magasins OPSM.
- Les plateformes de e-commerce Persol et Vogue-Eyewear ont été lancées par le Groupe en 2017 en Italie, au Royaume-Uni, en France, Allemagne et Espagne, suivies par les États-Unis et le Canada en 2018. **Persol.com** sert de boutique en ligne à la marque, offrant un contenu sur mesure qui mêle les tendances saisonnières à un mélange luxueux d'esthétique et de technologie. L'année dernière, la plateforme a également soutenu les activations de la marque, notamment la Senna Series de Persol, réimaginée avec la collaboration de Netflix et présentée dans la nouvelle série Netflix sur Ayrton Senna. **Vogue-Eyewear.com** présente les dernières collections de cette marque internationale et contemporaine, offrant une destination en ligne attrayante pour les consommateurs à la pointe de la mode. **OliverPeoples.com** fait entrer dans le monde digital le savoir-faire exceptionnel de la marque, son souci du détail et son remarquable service clients. Avec ses designs élégants, ses inspirations et ses fonctions interactives, il offre une expérience en ligne qui reflète la sophistication d'une boutique Oliver Peoples. En 2024, la plateforme a accueilli la collection née de son partenariat fructueux avec Roger Federer.

- **Costadelmar.com** est une destination de choix pour les lunettes haut de gamme, est spécialisée dans les lunettes de soleil polarisées haute performance pour les activités aquatiques. Ses collections de lunettes sont adaptées à une variété de styles de vie, sur et en dehors de l'eau. Des outils en ligne, tels que le *Product Comparator*, le *Virtual Mirror* et le *Frame Advisor* permettent aux utilisateurs de trouver facilement les lunettes de soleil qui leur conviennent. Les services supplémentaires comprennent la gravure pour des lunettes personnalisées, une option de garantie complémentaire, l'avantage du *Buy-Online-Pick-Up-In-Store* et une option d'expédition responsable, soulignant l'engagement de Costa en matière de développement durable. En complément de son offre de lunettes, la collection de vêtements Costa propose des hauts, des bas, des casquettes et des visières performants, conçus pour un confort optimal dans un style prêt pour l'aventure. **Bliz.com** et **NativeEyewear.com** complètent le pôle sport du Groupe avec des plateformes spécialisées dans les lunettes des sport de haut niveau. Conçu pour les amateurs d'activités de plein air qui s'attaquent aux sentiers accidentés, aux sommets enneigés ou aux routes sinueuses, Bliz.com opère dans 22 pays de la région EMEA, en privilégiant les pratiques respectueuses de l'environnement pour une expérience d'achat en ligne plus durable. **FosterGrant.com** propose une large sélection de lunettes Foster Grant et de collaborations sous licence, notamment des lunettes de soleil, des lunettes à monture ajustable, des lunettes à clip, des lunettes pour enfants, des lunettes de lecture et des lunettes de protection contre la lumière bleue, parfait mélange de fonctionnalité et d'élégance pour répondre aux besoins des consommateurs.
 - **Clearly** (Australie, Nouvelle-Zélande et Canada) est le leader de la catégorie optique en ligne dans les pays dans lesquels il opère. Il déploie un modèle multi-catégories englobant lentilles de contact et lunettes, marques et labels de distributeurs sur chaque marché.
 - **ContactsDirect** (Amérique du Nord) est le seul point de vente pour l'achat de lentilles de contact en ligne à fournir des services supérieurs à la fois pour les consommateurs achetant via les mutuelles et les clients cherchant à faire de bonnes affaires.
 - **E-lens** et **eÓtica** (Brésil) sont les enseignes en ligne d'EssilorLuxottica au Brésil, avec une position de leaders sur le segment des lentilles de contact. Elles s'efforcent de développer cette catégorie tout en favorisant les ventes de lunettes de prescription.
 - **EyeBuyDirect** (Amérique du Nord et Australie) propose une expérience optique exceptionnelle, avec un large éventail de lunettes de qualité à prix juste et de services personnalisés, qui permettent aux individus d'exprimer leur véritable personnalité. Les consommateurs ont tendance à revenir plus souvent et plus rapidement que la moyenne.
 - **FramesDirect.com** (Amérique du Nord), fondé en 1996 par deux professionnels de la vue, propose la plus grande sélection en ligne de montures de créateurs authentiques des fabricants les plus en vogue, y compris plus de 40 000 produits et 250 marques.
 - **Glasses.com** (Amérique du Nord) est l'un des premiers sites web à vendre des lunettes de prescription en ligne. Il a toujours mis l'accent sur l'innovation et la santé visuelle de qualité. Il vise à proposer une expérience personnelle et émotionnellement gratifiante et à définir les tendances du secteur des lunettes en ligne.
 - **Readers.com** (Amérique du Nord). Lancé en 2012, Readers.com est le leader de la vente en ligne de lunettes prémontées (lunettes loupes). Il propose un large choix de modèles à des prix abordables.
- Dans la région EMEA, les plateformes d'e-commerce font partie intégrante de la stratégie d'EssilorLuxottica, servant de vitrine en ligne pour ses enseignes et de canaux clés pour la prise de rendez-vous en magasin. Ces plateformes ont connu une forte croissance au fil des années. Par exemple, Apollo.de en Allemagne est la plus grande plateforme de commerce électronique au sein de la zone optique EMEA du Groupe, offrant une large sélection de produits, y compris des lunettes de vue, des lunettes de soleil et des lentilles de contact. De son côté, VisionExpress.com au Royaume-Uni et en Irlande offre une expérience hautement personnalisée tout au long du parcours, garantissant que les consommateurs se sentent bien pris en charge. En outre, les acteurs en ligne ci-dessous continuent de consolider leur position dans le paysage de l'optique en ligne :
- **Brille24** (Allemagne, France, Espagne, Portugal, Pays-Bas, Royaume-Uni et Belgique), acquis en 2019, est spécialisé dans la vente de lunettes de prescription de qualité sur le marché allemand.
 - **Charlie Temple** (Pays-Bas, Belgique, Allemagne et Autriche). Créée en 2016, Charlie Temple est une marque de lunettes mono-marque en ligne, leader sur le marché hollandais, qui cible un public d'amateurs de la mode jeunes et jeunes dans leur tête.
 - **Glasses Direct** (Royaume-Uni) est le leader du e-commerce de lunettes au Royaume-Uni. Il propose une large gamme des produits ; des montures abordables de marques distributeur aux marques premium.
 - **Lensbest** (Allemagne) distribue des lentilles de contact en ligne en Allemagne. Ses produits propres et à marge élevée constituent la majeure partie de ses ventes.
 - **Lenstore** (Royaume-Uni, Allemagne, Italie, France et Espagne). Lenstore a accueilli son tout premier utilisateur en 2008 et est depuis devenu l'un des leaders de la vente de lentilles de contact en ligne en Europe. Son équipe d'opticiens a déjà servi plus d'un million de consommateurs en répondant à chaque demande.
 - **Lensway** (Suède, Norvège, Finlande et Danemark) est le leader scandinave de la vente de lentilles de contact en ligne.
 - **Linsenmax** (Suisse) propose aux clients suisses un large éventail de lentilles de contact.
 - **VisionDirect** (Royaume-Uni, Pays-Bas, Espagne, Irlande, Belgique, Italie et France) est un grand distributeur de lentilles de contact en ligne. Son modèle est axé sur le service, la disponibilité et la fidélisation, ainsi que sur le développement de sa propre marque, Everclear.

1.5 Organigramme simplifié

Organigramme simplifié du Groupe EssilorLuxottica au 14 février 2024



EssilorLuxottica S.A.

EssilorLuxottica S.A. exerce essentiellement une fonction de holding en détenant directement ou indirectement les sociétés composant le Groupe. EssilorLuxottica est une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé au 147, rue de Paris, 94220 Charenton-le-Pont, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 712 049 618. La Société est cotée sur le marché Euronext Paris et fait partie des indices Euro Stoxx 50 et CAC 40.

Pour plus d'information sur l'actionnariat d'EssilorLuxottica S.A., voir la Section 7.4 de ce Document d'enregistrement universel.

Essilor International S.A.S.

Essilor International S.A.S. est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé au 147, rue de Paris, 94220 Charenton-le-Pont, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 439 769 654.

Luxottica Group S.p.A.

Luxottica Group S.p.A. est une société par actions (società per azioni), de droit italien, dont le siège social est situé 3, Piazzale Cadorna, 20123, Milan, Italie, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Milan sous le numéro 00891030272.

GrandVision B.V.

GrandVision B.V. est une société anonyme de droit néerlandais, dont le siège est situé à The Base, Evert van de Beekstraat 1-80, 1118 CL Schiphol, Pays-Bas, immatriculée au registre des sociétés des Pays-Bas sous le numéro 50338269.

Filiales consolidées

La liste des principales sociétés du Groupe figure dans l'Annexe 2 des *Notes aux états financiers consolidés*, Section 5.1.6 de ce Document d'enregistrement universel.

2

Gestion des risques

2.1 Facteurs de risques 68

- 2.1.1 Introduction 68
- 2.1.2 Synthèse des facteurs de risques 68

2.2 Principales caractéristiques des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne relatifs à l'élaboration et au traitement des informations comptables, financières et du développement durable 91

- 2.2.1 Processus de gestion des risques de la Société 91
- 2.2.2 Objectifs de la Société en matière de contrôle interne 91
- 2.2.3 Organisation du contrôle interne 92
- 2.2.4 Direction de l'Audit Interne 94

2.3 Plan de vigilance d'EssilorLuxottica 94

- 2.3.1 Engagement pour la promotion des Droits humains et la protection de l'environnement tout au long de la chaîne de valeur 95
- 2.3.2 Organisation et pilotage 96
- 2.3.3 Identification des risques 96
- 2.3.4 Droits humains et libertés fondamentales 96
- 2.3.5 Hygiène et sécurité sur le lieu de travail 98
- 2.3.6 Environnement 99
- 2.3.7 Évaluation régulière des filiales, des fournisseurs et des sous-traitants 100
- 2.3.8 Système de signalement interne SpeakUp 101



1

2

3

4

5

6

7

8

2.1 Facteurs de risques

2.1.1 Introduction

À la date du présent Document d'enregistrement universel, les risques majeurs auxquels EssilorLuxottica est exposé sont ceux décrits ci-dessous. Cette section ne présente que les principaux risques susceptibles d'affecter EssilorLuxottica dans le cadre de ses activités et d'avoir un impact significatif sur le résultat financier ou le résultat d'exploitation, la réputation et/ou les perspectives du Groupe.

Le processus d'identification et d'évaluation des risques utilisé est décrit en Section 2.2.1 *Processus de gestion des risques de la Société*.

Dans chaque catégorie, les facteurs de risques sont présentés par ordre décroissant de sévérité, déterminée comme une

combinaison de magnitude et de la probabilité d'occurrence à la date du présent Document d'enregistrement universel, en tenant compte des mesures de réduction des risques (« impact net »).

Afin d'avoir une meilleure perception des risques présentés dans ce document, la vélocité (c'est-à-dire la vitesse à laquelle l'impact se fera sentir si le risque survient) de chacun des risques décrits a été précisée.

Les sujets considérés comme les plus importants du point de vue du développement durable (évaluation de double matérialité) sont plutôt présentés à la Section 6.1.4 du présent Document d'enregistrement universel.

2.1.2 Synthèse des facteurs de risques

Catégorie de risques	Facteurs de risques	Sévérité	Magnitude	Probabilité	Vélocité	Page
S1	Environnement politique et social	◆◆◆	●●	■ ■ ■	▶▶▶	70
S2	Macroéconomique	◆◆	●●	■ ■	▶▶	71
S3	Transition climatique	◆◆	●●	■ ■	▶▶	72
S4	Risques stratégiques	◆◆	●●	■ ■	▶	73
S5		◆◆	●●	■ ■	▶▶	74
S6		◆◆	●●	■ ■	▶▶▶	75
S7		◆◆	●●	■	▶	76
S8	Partenaires commerciaux	◆	●	■	▶▶	78
F1	Risques financiers	◆◆	●●	■ ■	▶	79
O1	Risques opérationnels	◆◆◆	●●●	■ ■ ■	▶▶▶	80
O2		◆◆	●●	■ ■	▶▶	82
O3		◆◆	●●	■	▶▶	83
O4		◆◆	●	■ ■	▶▶	84
C1	Risques de conformité	◆◆◆	●●	■ ■ ■	▶▶▶	85
C2		◆◆	●●	■ ■	▶▶	86
C3		◆◆	●●	■ ■	▶▶	87
C4		◆◆	●●	■ ■	▶▶	88
C5		◆◆	●●	■	▶▶	89

Légende :

Sévérité

◆◆◆ Élevée
◆◆ Moyenne
◆ Faible

Magnitude

●●● Élevée
●● Moyenne
● Faible

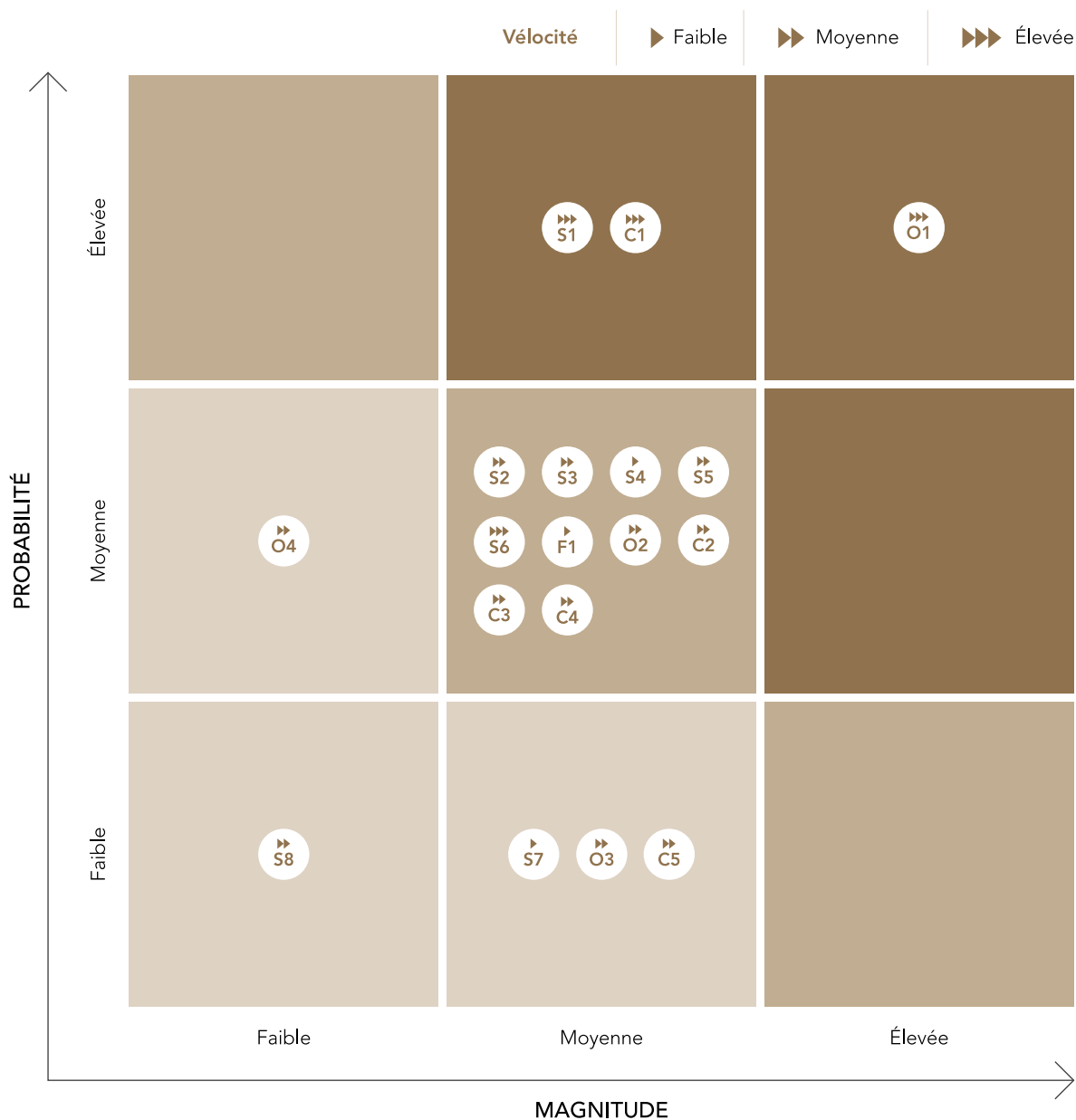
Probabilité

■ ■ ■ Élevée
■ ■ Moyenne
■ Faible

Vélocité

▶▶▶ Élevée
▶▶ Moyenne
▶ Faible

La cartographie ci-dessous illustre l'exposition d'EssilorLuxottica aux risques listés précédemment, en tenant compte des mesures de réduction des risques implémentées pour diminuer leur probabilité et leur impact.



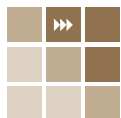
- S1 Environnement politique et social
- S2 Macroéconomique
- S3 Transition climatique
- S4 Intégrité et perception de la marque

- S5 Modèle économique
- S6 Compétition
- S7 Capital humain
- S8 Partenaires commerciaux

- F1 Marchés financiers – Risques de change
- O1 Cybersécurité et système informatique
- O2 Interruption des activités
- O3 Chaîne d'approvisionnement – Planification
- O4 Prix

- C1 Confidentialité des données
- C2 Pratiques anticoncurrentielles
- C3 Rapports et communication
- C4 Conformité commerciale – Droits de propriété intellectuelle
- C5 Litiges et procédures d'arbitrage

Risques Stratégiques



Environnement politique et social

Description du risque

Risque que les instabilités (par exemple politiques, gouvernementales, sociales) des pays où le Groupe : i) a investi ou envisage d'investir ; ii) réalise une part substantielle des revenus ; iii) a signé des accords avec des contreparties locales conduisent à des changements dans la trajectoire et objectifs stratégiques, y compris en matière de durabilité.

Détails du risque

EssilorLuxottica consolide assidûment sa position de leader industriel au niveau mondial.

Le paysage géopolitique imprévisible, marqué par des tensions croissantes, pourrait néanmoins avoir un impact sur les opérations du Groupe et la demande des consommateurs et ainsi conduire potentiellement à un ralentissement de la rentabilité.

Il est donc décisif de rester informé, de mettre en place une robuste gestion des risques et de mettre en œuvre des stratégies adéquates.

Les principaux pays dans lesquels le Groupe est présent sont les États-Unis pour l'Amérique du Nord (chiffre d'affaires de 11 268 millions d'euros en 2024), et la France, l'Italie, le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Allemagne et l'Espagne pour la zone EMEA (chiffre d'affaires cumulé de 6 046 millions d'euros en 2024).

Les conflits en cours en Russie-Ukraine et en Israël-Gaza ainsi que les tensions au Moyen-Orient affectent la dynamique des entreprises mondiales, en particulier la gestion de la chaîne d'approvisionnement (par exemple, le blocus de la mer Rouge) et les relations internationales.

Les incertitudes politiques et commerciales dans la région Asie-Pacifique, qui représente 12 % du chiffre d'affaires du Groupe et en particulier en Chine continentale, où se trouvent les principales usines (4 % du chiffre d'affaires du Groupe), pourraient menacer la chaîne d'approvisionnement et la continuité des activités.

L'instabilité politique peut également entraîner des changements réglementaires soudains (politiques commerciales, lois fiscales ou réglementations environnementales). Ces changements peuvent créer des défis auxquels l'entreprise doit s'adapter afin d'éviter des pénalités ou des restrictions sur les opérations.

La mission philanthropique de la Fondation OneSight EssilorLuxottica consiste à établir des partenariats avec des gouvernements, des ministères ou des organisations caritatives, tout en veillant à ne pas s'affilier à des partis politiques. Or, le fait d'opérer dans des pays incertains ou présentant un profil de risque élevé, peut constituer une menace importante pour la capacité de la Fondation à atteindre ses objectifs.

Mesures de réduction

La vaste empreinte géographique et le portefeuille diversifié du Groupe (avec l'entrée dans le secteur des technologies médicales) constituent un véritable bouclier contre les instabilités politiques et sociales locales.

À ce sujet, dans le but de réduire la dépendance à l'égard de certains sites stratégiques tels que la Chine et le Brésil, la production de montures et de verres a été diversifiée avec les usines en Thaïlande, au Laos et avec un deuxième centre au Mexique, desservant la région nord-américaine.

Une surveillance constante des tensions géopolitiques est effectuée tant au niveau local que central, afin de s'assurer que des mesures immédiates sont prises en cas d'impact sur les employés et les opérations commerciales d'EssilorLuxottica. Des plans d'urgence sont ainsi élaborés pour faire face aux scénarios les plus critiques d'interruption des exportations.

En ce qui concerne les conflits Russie-Ukraine et Israël-Gaza, EssilorLuxottica a pris des mesures rapides pour protéger ses employés et leurs familles.

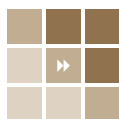
① *Pour plus d'informations, voir les facteurs de risques [Capital Humain](#), [Conformité Commerciale](#) – Droits de propriété.*

En outre, la politique du Groupe en matière de sanctions économiques vise à fournir des processus conçus dans l'objectif de prévenir les risques associés aux exigences en matière de sanctions économiques.

La Fondation OneSight EssilorLuxottica a conclu des partenariats dans divers pays afin de déployer des prestataires de soins visuels primaires dans les établissements de santé publics et privés.

En collaboration avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les partenaires industriels, la Fondation développe et soutient des stratégies visant à garantir l'accès aux soins de la vue et aux lunettes pour les populations défavorisées du monde entier. Dans chaque domaine opérationnel, des accords sont directement signés avec le ministère de la Santé, définissant les conditions relatives à la protection de la réputation du Groupe et aux stratégies de sortie.

① *Pour plus d'informations sur la dimension de développement durable voir la Section 6.3.3 du présent Document d'enregistrement universel.*



Macroéconomie

Description du risque

Les activités du Groupe sont sensibles aux conditions économiques (par exemple le PIB, le taux d'inflation) des zones dans lesquelles il opère. Les changements macroéconomiques peuvent avoir un impact négatif sur les activités du Groupe, tels que la détérioration des résultats financiers ou la baisse de la demande pour les produits et services du Groupe. Cela peut compromettre les résultats attendus et les perspectives de développement prévues.

Détails du risque

Le contexte économique et mondial actuel est caractérisé par des conflits locaux et des taux d'intérêt élevés. Bien que l'inflation diminue dans certaines régions, elle reste une préoccupation importante à l'échelle mondiale, accompagnée d'une incertitude générale qui oblige les entreprises à surveiller activement le marché.

L'interaction complexe des pressions inflationnistes et de l'évolution des comportements des consommateurs, comme une sensibilité accrue aux prix, a remodelé la dynamique du marché et affecté la demande de divers produits, en particulier dans les catégories de luxe.

En conséquence, la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs et les changements dans l'affectation des dépenses peuvent conduire à la mise en œuvre de stratégies de prix spécifiques (par exemple, des remises et des promotions), ce qui pourrait potentiellement diminuer la valeur de la marque du Groupe et miner sa capacité à compenser la hausse des coûts, entraînant une incidence négative sur le compte de résultat.

Mesures de réduction

Opérer au-delà de ses propres frontières, demande de faire preuve d'adaptabilité en réponse aux divers défis.

Afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle et logistique, le Groupe réévalue en permanence la planification de ses activités, en accordant une attention particulière aux pays ayant des procédures douanières complexes.

Des analyses de sensibilité macroéconomique sont effectuées localement pour faciliter la prise de décision et préserver l'équilibre entre les marges et les volumes de vente.

En outre, afin d'atténuer l'impact des risques macroéconomiques, le Groupe a pris des mesures visant à réviser sa stratégie de chaîne d'approvisionnement en matériaux directs, améliorant le contrôle des prix.



1

2

3

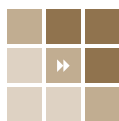
4

5

6

7

8



Transition climatique

Description du risque

Risques dérivant de :

- i. la menace croissante et l'occurrence de crises climatiques majeures et d'événements météorologiques extrêmes (par exemple, sécheresses graves, inondations, ouragans, etc.)
- ii. l'instabilité de l'offre et de la demande (par exemple, l'énergie et les matières premières)
- iii. l'émergence de nouvelles réglementations strictes sur le climat (par exemple, la taxe sur le carbone), qui peut entraîner des changements politiques, juridiques, technologiques et du marché pour répondre aux exigences liées aux changements climatiques ;

ce qui pourrait conduire à l'incapacité d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de carbone du Groupe, d'atteindre la neutralité carbone et de s'attaquer aux problèmes de perte de biodiversité et de dégradation de l'environnement, entraînant des dommages potentiels à la réputation et des effets négatifs sur les chaînes d'approvisionnement et, sur la capacité du Groupe à poursuivre ses activités, des amendes potentielles, une augmentation des litiges et des coûts de conformité.

Détails du risque

La transition climatique fait référence aux risques du marché induits par une demande de ressources incertaine, des politiques climatiques plus strictes, l'émergence de technologies à faible émission de carbone et les attentes croissantes des parties prenantes.

L'incapacité à gérer ces risques pourrait entraîner des interruptions d'activité, une augmentation des coûts d'exploitation et une atteinte à la réputation, ce qui aurait un impact sur la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2030 dans le cadre des *Science-Based Targets initiatives* (SBTi).

La transition vers une économie à faible émission de carbone peut être entravée par une forte dépendance vis-à-vis du producteur de monomères avec les entreprises chimiques qui peut entraîner un manque de contrôle sur la chaîne et une limitation du développement d'activités innovantes et des matériaux utilisés.

Enfin, Eyes on the Planet, le programme de développement durable du Groupe, reste fondamental pour sensibiliser au changement climatique. Cependant, s'il n'est pas régulièrement mis à jour avec les dernières réglementations, exigences ou pratiques en matière de développement durable, il pourrait engendrer une désinformation ou un manque de connaissances, ayant un impact sur la communication externe et l'engagement des employés.

① Pour plus d'informations sur la dimension de développement durable, voir le Chapitre 6 du présent Document d'enregistrement universel.

Mesures de réduction

L'organisation a renforcé son approche interne de la transition climatique en intégrant le développement durable dans la culture de l'entreprise par le biais du programme Eyes on the Planet, en mettant l'accent sur des performances mesurables dans les initiatives environnementales.

Conformément au pilier Eyes on Carbon et aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de SBTi, une feuille de route dédiée au carbone, comprenant plusieurs projets contributifs, a été mise en place. Ces projets comprennent :

- optimisation logistique (par exemple, projet « alternative à l'avion ») pour les flux intercontinentaux contrôlés avec des indicateurs de performance clés (ICP) pour réduire les émissions de CO₂ en évitant le transport aérien et en favorisant les livraisons terrestres et maritimes ;
- utilisation accrue des énergies renouvelables avec (i) de nouveaux panneaux photovoltaïques dans nos installations telles que celles de Barberini (Italie), le siège d'Oakley (États-Unis), Rayong (Thaïlande) et Tristar (Chine) ; (ii) une centrale à biomasse de 5 MW (à partir de début 2025) dans l'usine d'Agordo, en Italie, utilisant la biomasse résiduelle générée par l'entretien des forêts locales pour produire de l'énergie thermique et de refroidissement qui sera utilisée pour couvrir les besoins de l'usine ;
- optimisation de la chaîne d'approvisionnement, grâce au *nearshoring* (délocalisation proche) et à l'optimisation du réseau.

En outre, des fonctions internes contrôlent en permanence la conformité réglementaire afin de garantir le respect de la divulgation durable et d'autres réglementations clés liées à la durabilité.

① Pour plus d'informations, voir également la Section 6.2.1 du présent Document d'enregistrement universel.

Enfin, EssilorLuxottica fait des efforts importants sur l'ensemble de son cycle de production, notamment en passant de matériaux d'origine fossile à des matériaux d'origine biologique et/ou recyclés.

En encourageant la prise de conscience interne, en impliquant les parties prenantes (en particulier les principaux fournisseurs) et en adaptant ses opérations, EssilorLuxottica promeut des principes d'intégrité pour soutenir la durabilité à long terme tout en atténuant les risques liés au climat.



Intégrité et perception de la marque

Description du risque

Risque que i) des stratégies de communication et de marketing inexactes, peu claires et non authentiques concernant les produits et services de la société ; et/ou ii) une offre de produits non alignée sur les normes et certifications du secteur, et ne parvenant pas à atteindre la stratégie et l'ambition de développement durable du Groupe (y compris les engagements en faveur de la neutralité carbone, de la circularité, de la vue, de l'inclusion et de l'éthique), puisse nuire au sentiment de confiance et aux attentes des parties prenantes et affecter la crédibilité, la transparence, la sincérité et l'intégrité des marques de la Société.

Détails du risque

La croissance et la diversification du Groupe vers de nouveaux marchés et de nouvelles catégories de produits nécessitent cohérence et attention particulière pour maintenir la perception et l'image d'une marque forte en tant que leader du secteur.

Des informations obsolètes, incorrectes ou non conformes pourraient avoir de sérieuses répercussions sur la réputation et l'image du Groupe, entraînant des conséquences négatives sur ses activités, y compris une perte de confiance de sa clientèle et d'éventuelles actions en justice.

En outre, le Groupe reconnaît l'importance du respect de ses standards aussi bien en interne qu'avec ses fournisseurs, d'autant que les consommateurs accordent une importance croissante à la responsabilité des entreprises, aux initiatives et projets durables, transparents et novateurs.

Un manquement à l'éthique peut avoir un impact d'un point de vue légal et sur sa crédibilité.

① Pour plus d'informations, voir le facteur de risque *Rapports et communication* et, en ce qui concerne la dimension du développement durable, le Chapitre 6 du présent Document d'enregistrement universel.

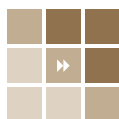
Mesures de réduction

EssilorLuxottica a adopté différentes initiatives dans l'intention de maintenir sa position sur le marché et s'adapter à l'évolution des attentes, tout en protégeant sa réputation de leader éthique et de confiance, à savoir :

- le matériel de formation dans l'écosystème d'apprentissage Leonardo d'EssilorLuxottica pour les employés est régulièrement mis à jour afin de refléter les derniers développements commerciaux et les exigences éthiques ;
- le Net Promoter Score (NPS) et un outil CRM (Customer Relationship Management) de gestion des clients permettant d'évaluer et de répondre aux commentaires des clients et d'améliorer leur expérience ;
- des outils permettant l'évaluation de l'image, la réputation du Groupe, ainsi que la notoriété de la marque pour en renforcer la fidélité ;
- l'analyse des réseaux sociaux dans le but de mesurer les perceptions des consommateurs, suivre le sentiment de la marque et son évolution dans le temps.

En outre, l'accent mis par EssilorLuxottica sur la mise en conformité est soutenu par un fort engagement en faveur de la transparence et d'une communication claire, en particulier en ce qui concerne les activités de marché, et l'adhésion des normes éthiques, environnementales et sociales.

EssilorLuxottica a mis en place une politique en matière de conflits d'intérêts et un système d'alerte, et révisé en permanence son Code d'éthique de manière à tenir compte de l'évolution des exigences en matière d'intégrité, notamment en raison de l'ampleur croissante de l'activité de l'entreprise.



Modèle économique

Description du risque

Risque que les initiatives stratégiques entreprises par le Groupe, conduisant à des changements dans son modèle économique, puissent affecter les facteurs clés de succès actuels et l'atteinte des objectifs stratégiques, conduisant à l'incapacité d'assurer un large accès aux produits et services de soins de la vue et de la lunetterie, en particulier dans le contexte des marchés mal desservis. Un manque de prévision et d'évaluation des conséquences de ces initiatives peut entraîner la perte de l'avantage concurrentiel existant.

Détails du risque

L'évolution du modèle économique du Groupe représente un atout majeur, reflétant sa capacité à innover et s'adapter à l'évolution des demandes du marché, combinant à la fois les besoins médicaux, de santé d'une part et de mode et style de vie d'autre part.

Ce double objectif pose des défis à l'orientation de l'entreprise, nécessitant une coordination minutieuse d'un point de vue managérial et opérationnel.

L'engagement du Groupe en faveur de la circularité souligne encore l'importance de l'équilibre entre l'innovation des produits et l'excellence des services. Des efforts tels que la réduction des déchets grâce à des technologies avancées (par exemple, la réutilisation du plastique) et la promotion de collections biosourcées soutiennent non seulement les objectifs environnementaux, mais reflètent également les préférences des consommateurs.

L'inhabilité à maintenir cette approche cohérente avec un modèle d'entreprise solide ou à prévoir et évaluer avec précision les risques associés peut conduire à des produits obsolètes, à des problèmes d'élimination et à une dépendance excessive à l'égard de l'expertise des partenaires, exposant ainsi l'organisation à des risques de réputation, économiques et opérationnels, ainsi qu'à une perte d'avantage concurrentiel.

① Pour plus d'informations sur la dimension de développement durable, voir également le Chapitre 6 du présent Document d'enregistrement universel.

Mesures de réduction

Le modèle d'entreprise verticalement intégré d'EssilorLuxottica permet de couvrir chaque étape du processus de création de valeur – du développement et de la fabrication des produits jusqu'à la vente au consommateur final. Le Groupe développe ses produits principaux en alignant correctement ses ambitions, sa capacité opérationnelle et les attentes des parties prenantes, tout en permettant une croissance stratégique dans de nouveaux domaines (par exemple Nuance Audio and HELIX).

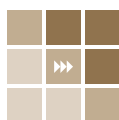
① Pour plus d'informations, voir le facteur de risque [Compétition](#).

Dans le cadre de son expansion dans le domaine des technologies médicales (par exemple, avec l'acquisition de Heidelberg Engineering et de Espansione Groupe), le Groupe recrute des professionnels de la santé qualifiés et s'attache à garantir le respect des normes du secteur afin de fournir des services de haute qualité. Ces actions préservent l'intégrité opérationnelle tout en soutenant les ambitions de l'organisation dans les domaines de services médicaux émergents.

En outre, le Groupe s'est engagé à combiner l'innovation et la durabilité afin d'aligner ses offres sur les tendances évolutives du marché et les attentes en matière d'environnement.

Sur le plan technologique, des innovations telles que les outils d'essayage virtuel alimentés par l'IA créent des expériences d'achat personnalisées tout en rationalisant le processus de sélection des produits. L'accent mis sur les technologies de pointe complète les améliorations opérationnelles, telles que la cartographie de l'utilisation des plastiques, la réduction des déchets et la promotion des matériaux durables dans la production.

Enfin, le Groupe effectue également des analyses réglementaires détaillées de manière à s'assurer que toutes les stratégies sont conformes aux lois et réglementations locales.



Compétition

Description du risque

Les risques découlant d'une augmentation de la pression concurrentielle sur le Groupe en raison de changements dans les frontières/offres de l'industrie, le renforcement des acteurs, les changements dans les tendances de l'industrie/de la mode et les actions des concurrents existants/nouveaux (par exemple, lancement de nouveaux produits, course vers le bas sur les prix, réduction des coûts) qui peuvent conduire à une réduction des performances du Groupe.

Détails du risque

EssilorLuxottica élargit ses horizons sur le marché grâce à :

- des acquisitions stratégiques dans le secteur med-tech (par exemple, Heidelberg Engineering, Espansione Groupe) et dans la catégorie Apparel, Footwear & Accessories (par exemple, Supreme) ;
- des partenariats (par exemple, Meta) ;
- des innovations clés dans le secteur des solutions visuelles et auditives (par exemple, Nuance Audio et l'acquisition de Pulse Audition) ;
- le positionnement sur les marchés des services cliniques, où l'entreprise était auparavant un client ou un partenaire ;
- la numérisation de l'industrie de l'optique (par exemple avec HELIX).

Bien que le Groupe dispose d'un potentiel de croissance important, il doit également faire face à un nombre croissant de concurrents proposant des produits innovants distribués par le biais de divers nouveaux canaux et utilisant des stratégies agressives.

En outre, l'essor de l'intelligence artificielle dans le secteur des technologies médicales en modifie l'environnement. L'incapacité à identifier et à anticiper les innovations et les tendances en temps opportun peut entraîner une perte de performance commerciale ou financière, ce qui pourrait nuire à la réputation du Groupe.

Mesures de réduction

Le Groupe investit activement dans les marchés émergents et consolidés afin de surfer sur la vague de la compétitivité. Cette approche proactive permet à l'entreprise d'évaluer en permanence l'environnement concurrentiel et les préférences des consommateurs, d'anticiper les développements du marché et de répondre efficacement à toute évolution.

L'organisation fournit constamment des solutions de pointe par le biais de partenariats et de collaborations stratégiques, tels que celui avec Meta, qui vise à positionner l'entreprise à l'avant-garde des avancées technologiques, redéfinissant le potentiel des wearables dans la vie des consommateurs.

Cette approche innovante s'étend à de nouveaux domaines et à des secteurs en évolution, y compris les services médicaux et chirurgicaux, ainsi que des offres améliorées dans le domaine des soins auditifs, garantissant que le Groupe reste à l'écoute des besoins des consommateurs.

EssilorLuxottica, par l'intermédiaire de ses filiales, a conclu des contrats de licence de marque (19) pour la fabrication et la distribution de montures, de verres et de lunettes de soleil sous des marques de créateurs, notamment Prada, Versace, Dolce&Gabbana, etc.

① Pour plus d'informations, voir également la Section 1.4.5 du présent Document d'enregistrement universel.

Le Groupe applique une approche innovante en termes de produits, d'agilité numérique et d'expérience client qui peut s'appuyer sur de multiples brevets (13 000).

① Pour plus d'informations, voir le facteur de risque Partenaires Commerciaux.

Grâce à ces mesures globales, le Groupe reste bien équipé pour relever les défis et poursuivre son expansion dans un paysage concurrentiel en constante évolution.



Capital humain

Description du risque

Risque lié à la capacité de la Société à :

- attirer, retenir et définir des plans de relève pour les personnes clés, ainsi qu'à fournir des programmes de formation pour développer les compétences des personnes, fondamentales pour la mise en œuvre efficace du modèle économique et la réalisation des objectifs stratégiques, y compris la durabilité ;
- répondre aux besoins des employés et à leurs attentes en matière de bien-être, à diffuser une culture qui garantisse que les personnes soient traitées équitablement et sans préjugés ni discrimination, à promouvoir des mesures qui encouragent le dialogue social, la diversité et à promouvoir la dignité au travail et dans la société.

Détails du risque

L'une des principales forces d'EssilorLuxottica réside depuis toujours dans ses collaborateurs. Créer un environnement qui attire de nouveaux talents tout en conservant, engageant et motivant les collaborateurs existants est une priorité stratégique pour l'entreprise.

Fidélisation des talents

La valeur fondamentale d'EssilorLuxottica repose sur la diversité générationnelle au sein de son personnel. Cependant, si elle n'est pas correctement gérée par des politiques cohérentes telles que l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la flexibilité et le travail à distance, elle pourrait conduire à un faible engagement des employés et à un taux élevé de rotation du personnel.

Un autre aspect important à prendre en compte est la diversité, l'équité et l'inclusion (DE&I). Améliorer le suivi et la transparence des initiatives contribue à créer un environnement plus attractif qui soutient la croissance des employés et favorise leur sentiment d'appartenance au Groupe.

En outre, il est important pour le Groupe d'adopter une approche sur mesure pour garantir la stabilité de ses opérations, en particulier dans des régions spécifiques (par exemple, le Mexique, le Brésil et la Thaïlande) qui peuvent souffrir de taux de rotation accrus en raison de dynamiques propres au marché du travail local et des pressions salariales concurrentielles.

Attraction de talents

La capacité du Groupe à attirer de nouveaux talents et de nouveaux experts dotés de compétences spécifiques, compte tenu de l'expansion du Groupe dans le secteur med-tech et dans de nouvelles catégories (par exemple HELIX), dépend également d'une rémunération adéquate, de politiques de diversité et d'inclusion et de la flexibilité. Ces facteurs pourraient affecter la réputation, la productivité et la croissance économique du Groupe s'ils ne sont pas correctement gérés.

De plus, l'évolution des attentes et les différences de besoins générationnels soulignent la pertinence d'affiner un nouvel ensemble de stratégies, permettant au Groupe d'être attrayant et compétitif.

Des contraintes géopolitiques ou géographiques pourraient aussi limiter l'accès à une réserve de talents plus large, ce qui rendrait plus difficile l'attraction de nouveaux travailleurs.

① Pour plus d'informations sur la dimension de développement durable, voir également la Section 6.3.1 du présent Document d'enregistrement universel.

Mesures de réduction

EssilorLuxottica met en œuvre des stratégies solides afin de répondre au mieux aux dynamiques d'attraction des talents tout en stabilisant ses effectifs internes, en améliorant la satisfaction des employés et en s'adaptant aux tendances du marché local.

Cet engagement s'inscrit dans le déploiement d'une forte culture de durabilité et de responsabilité sociale à travers le pilier Eyes on Inclusion de son programme de développement durable.

En outre, de nombreuses initiatives (également disponibles sur l'écosystème d'apprentissage Leonardo d'EssilorLuxottica), des événements et des projets ont été mis en place par le Groupe dans le cadre du lancement des valeurs d'entreprise partagées en 2024 visant à favoriser une culture forte, inclusive, innovante et collaborative, qui comprennent entre autres :

- la campagne d'écoute « Your Voice – Culture Insights », qui a vu la participation de plus de 160 000 employés à un questionnaire permettant d'identifier les points positifs perçus et de soutenir les plans d'action pour les domaines d'amélioration ;
- initiatives en matière de diversité et d'inclusion, notamment formation des managers sur les préjugés inconscients, alignées sur la CSRD et mesurées par des indicateurs clés de performance. Un Comité d'inclusion et la politique mondiale DE&I ont été créés dans le but de fournir des orientations stratégiques et soutenir le programme DE&I ;

① Pour plus d'informations sur la dimension de développement durable, voir également la Section 6.3.1.6 du présent Document d'enregistrement universel).

- programmes d'équilibre entre les genres tels que EmpowerHer et AdvanceHer afin d'améliorer les compétences en leadership et les opportunités d'évolution professionnelle. En outre, l'organisation travaille à la certification de genre en Italie tout en finalisant de nouvelles politiques.

Par ailleurs, l'une des priorités du Groupe concerne la garantie et la protection de la santé, de la sécurité et du bien-être des collaborateurs au travers de programmes tels que EssilorLuxottica Responsible Sourcing and Manufacturing et la définition d'actions correctives en cas de non-conformité.

① Pour plus d'informations, voir les facteurs de risques [Chaîne d'approvisionnement - Planification](#).



Capital humain (suite)

Détails du risque	Mesures de réduction
	De manière à mieux s'adapter à l'évolution du marché du travail et aux besoins associés, le Groupe revoit ses politiques de recrutement et d'attraction des talents, en proposant par exemple, (i) un programme de deux ans pour les diplômés (Operations Talent Program) conçu pour les talents des domaines STEM et Économie avec la possibilité de continuer à évoluer au sein d'EssilorLuxottica ; (ii) l'extension du pilote de la semaine courte de quatre jours pour les cols bleus, couvrant plus de 6 000 effectifs dans les usines italiennes, dans le cadre du modèle Time for You ; (iii) un pilote de semaine de quatre jours chez RX Lab en Indonésie ; (iv) le renforcement des relations avec les écoles et collèges d'optométristes aux États-Unis avec le « Freedom Project », tout en lançant des projets pilotes de télé-optométrie, un service de soins de la vue à distance approuvé par l'American Optometry Association. Enfin, aujourd'hui, plus de 83 500 actionnaires internes répartis dans 85 pays détiennent une participation financière dans l'entreprise. Les intérêts des salariés sont alignés avec ceux du Groupe et des autres actionnaires lorsqu'ils ont la possibilité d'investir de l'argent dans le capital de la société à des conditions avantageuses. ① Pour plus d'informations sur la dimension de développement durable, voir le Chapitre 6 du présent Document d'enregistrement universel.



1

2

3

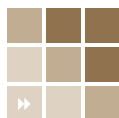
4

5

6

7

8



Partenaires commerciaux

Description du risque

Risques dérivant de l'incapacité à négocier et à maintenir des accords favorables avec des partenaires commerciaux, avec d'éventuelles répercussions négatives sur les perspectives de croissance et les résultats financiers (en raison de conséquences telles qu'une réduction des ventes ou une augmentation des coûts de publicité et des redevances à verser aux concédants de licence). En outre, les risques de réputation qui peuvent dériver de l'incapacité des partenaires commerciaux à satisfaire les exigences en termes de durabilité.

Détails du risque

Dans le cadre d'une forte stratégie d'expansion comme celle menée par EssilorLuxottica, les partenariats commerciaux jouent un rôle clé dans sa Mission et son empreinte mondiale.

Les importantes collaborations avec des organisations externes et des gouvernements locaux offrent des opportunités précieuses de co-crédation de projets.

Une incapacité à négocier efficacement et à maintenir des accords bénéfiques avec les partenaires commerciaux pourrait avoir un impact négatif sur la croissance et la performance financière.

En outre, en tant qu'organisation mondiale et responsable, EssilorLuxottica attend de ses partenaires commerciaux qu'ils adhèrent à des principes spécifiques en matière d'éthique et de développement durable. En effet, toute faute ou mauvaise gestion potentielle pourrait entraîner différents impacts négatifs de type :

- environnementaux : liés à des pratiques entraînant une augmentation de la production de déchets et de la pollution ;
- socio-économiques : si les partenaires ne parviennent pas à garantir des pratiques de travail équitables, ce qui aurait un impact sur le bien-être et les conditions sociales des travailleurs ;
- collectifs : comme l'utilisation des terres, l'épuisement des ressources ou le déplacement de populations vulnérables.

Un manque de contrôle ou des non-conformités pourrait nuire à la réputation du Groupe.

Mesures de réduction

Le Groupe s'appuie sur un contrôle rigoureux des opérations clés et des partenariats stratégiques, afin de garantir le respect de ses normes en termes de durabilité et d'éthique, et attend de chaque partenaire qu'il adopte le Code de conduite des partenaires commerciaux de l'organisation.

Avec son programme d'approvisionnement et de fabrication responsables, EssilorLuxottica vérifie régulièrement que ses fournisseurs et ses usines de production respectent les normes de l'entreprise, les lois et réglementations locales, et s'assure que des mesures correctives soient prises rapidement en cas de non-conformité.

En outre, un processus renforcé de diligence raisonnable et un processus solide de qualification des fournisseurs, intégrant des indicateurs clés de durabilité pour garantir la conformité avec les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, sont en cours de mise en œuvre. Cette initiative renforce la surveillance et aligne les pratiques des partenaires sur les valeurs du Groupe. Par conséquent, les relations avec des partenaires commerciaux non fiables ou non conformes sont interrompues.

En outre, des efforts sont en cours pour rationaliser le nombre de partenaires commerciaux, ce qui réduit la complexité et permet d'optimiser les coûts, les performances et les risques.

Enfin, en 2024, le Groupe a annoncé : le renouvellement de l'accord de licence avec Michael Kors pour 5+5 ans, le renouvellement de l'accord de licence avec Dolce&Gabbana pour 10+6 ans, un nouvel accord de licence de 10 ans avec Diesel, le renouvellement de l'accord de licence avec Prada pour 5+5 ans et le renouvellement de l'accord de licence avec Brooks Brothers pour 3 ans.

① Pour plus d'informations sur la dimension de développement durable, voir le Chapitre 6 du présent Document d'enregistrement universel.

Risques financiers



Marchés financiers – Risques de change

Description du risque

Risque d'exposition excessive du Groupe aux fluctuations défavorables d'une devise par rapport à une devise étrangère et aux facteurs de marché affectant, par exemple, les taux d'intérêt, les prix des instruments financiers et des matières premières, menaçant les revenus et des flux de trésorerie.

Détails du risque

Marchés financiers

Les fluctuations des taux d'intérêt du marché, des taux d'inflation et des taux de croissance globale de l'économie à long terme dans les pays où le Groupe exerce ses activités pourraient avoir un impact négatif sur les capacités d'investissement et la valeur de marché d'EssilorLuxottica.

Une prochaine mise en œuvre de stratégie de croissance externe par le biais d'opérations de fusions-acquisitions pourrait nécessiter des emprunts qui augmenteraient l'exposition d'EssilorLuxottica aux fluctuations des taux d'intérêt.

① Pour plus d'informations, se reporter à la Note 25 des comptes consolidés, à la Section 5.1.6 du présent Document d'enregistrement universel.

Risque de change

EssilorLuxottica étant présent dans le monde entier et exerçant ses activités dans plusieurs devises, les résultats du Groupe peuvent être affectés de manière significative par les fluctuations des taux de change.

Le principal taux de change auquel le Groupe est exposé est la parité EUR/USD, car environ 43 % des ventes sont en USD et environ 60 % du bénéfice d'exploitation ajusté dépend de l'USD.

Environ 77 % des ventes d'EssilorLuxottica sont réalisées en devises étrangères (principalement USD, AUD, BRL, GBP, CNY, etc.), ce qui a un impact significatif sur la volatilité des ventes du Groupe.

À l'instar de 2023, l'année 2024 a été caractérisée par une forte volatilité des devises sur les marchés sur lesquels le Groupe opère, notamment l'Argentine, la Turquie, le Japon et le Brésil. Le Groupe a été exposé par la suite à des variations de ses bénéfices.

① Se reporter également à la Note 25 de l'Annexe à la Section 5.1.6 du présent Document d'enregistrement universel pour l'information IFRS.

Mesures de réduction

Marchés financiers

L'impact des fluctuations des taux d'intérêt est limité en raison du pourcentage élevé d'endettement brut, à taux fixe (90 %).

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur la dette brute ou optimiser son coût de financement, EssilorLuxottica peut avoir recours ponctuellement à des swaps de taux d'intérêt. Dans ce cas, les produits et charges financières relatifs aux dérivés de taux d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de résultat au titre de la même période que l'élément couvert.

① Pour plus d'informations, se reporter à la Note 25 des comptes consolidés, à la Section 5.1.6 du présent Document d'enregistrement universel.

Risque de change

EssilorLuxottica cherche à limiter l'exposition au risque de change avec des couvertures naturelles et n'utilisera que des produits financiers dérivés pour compenser son exposition transactionnelle résiduelle.

Ces produits financiers dérivés sont souscrits uniquement pour couvrir les risques de change liés aux opérations commerciales et financières. La Direction de la Trésorerie du Groupe est en première ligne sur ce sujet, en veillant à ce que l'organisation soit flexible sur les coûts et à ce qu'elle gère adéquatement ce risque à l'échelle du Groupe.

① Se reporter également à la Note 25 de l'Annexe à la Section 5.1.6 du présent Document d'enregistrement universel pour l'information IFRS.

Risques opérationnels



Cybersécurité et système informatique

Description du risque

Les risques associés à la présence de systèmes informatiques inadéquats et au risque de cyberattaques, qui pourraient tous deux entraîner une perte de confidentialité, d'intégrité et/ou de disponibilité de l'information ou la suspension temporaire des activités opérationnelles.

Détails du risque

L'expansion du Groupe au niveau mondial, avec de nouvelles acquisitions et des produits med-tech innovants comme les solutions auditives, entraîne une complexité croissante de ses systèmes informatiques et de sa gestion des données.

Un mauvais contrôle des technologies de l'information peut entraîner des difficultés dans la rationalisation des opérations et la mise en place d'une gestion cohérente des processus et des données dans l'ensemble de l'entreprise, ce qui finit par causer des problèmes :

- des menaces physiques et électroniques, des erreurs humaines, des pannes de réseau, techniques, d'alimentation ou de sauvegarde ;
- une perte d'opportunités et d'innovation en cas d'échec à exploiter le *big data* et l'Intelligence Artificielle pour la gestion de la vision.

En outre, ces réseaux numériques complexes et interconnectés peuvent mettre en péril la cybersécurité du Groupe en l'exposant à un nombre croissant d'attaques de *malwares*, de *ransomwares* et de tentatives de *phishing* qui entraîneraient une perte de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité (CIA) des données critiques.

Un délai de résolution prolongé des cyberattaques peut également influencer la capacité à gérer les communications financières en temps opportun, entraînant des dommages réputationnels.

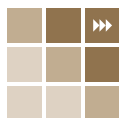
En outre, un non-respect des exigences réglementaires (par exemple, RGPD, HITRUST, HIPAA, PCI) concernant la gestion des données personnelles, de santé et de paiement pourrait engendrer de lourdes conséquences.

Mesures de réduction

EssilorLuxottica fait activement face à la complexité des risques liés aux systèmes informatiques en progressant continuellement dans la standardisation et la simplification de l'architecture des systèmes informatiques afin de rationaliser les processus, les opérations et les pratiques de l'entreprise, renforçant également ses défenses contre les cybermenaces potentielles.

Le Groupe investit continuellement dans des mesures de sécurité, qui comprennent entre autres :

- un ERP unifié et une planification de la résilience, associés à des mises à jour continues des plans de continuité des activités et des plans de reprise après sinistre pour assurer la résilience opérationnelle dans toutes les régions ;
- une évaluation annuelle visant à identifier et à traiter les vulnérabilités dans les environnements IT et OT, réalisées avec l'aide d'entreprises externes ;
- des Key Performance Indicators (KPI) mis en place pour mesurer et suivre régulièrement l'efficacité des principales mesures de sécurité de l'information, y compris pour les fournisseurs externes ;
- des politiques et des procédures de sécurité étendues, des lignes directrices et des instructions afin de fournir un cadre solide pour la protection du patrimoine informationnel ;
- des formations et sensibilisation à la cybersécurité pour les employés grâce à l'écosystème d'apprentissage Leonardo d'EssilorLuxottica : un programme de cybersécurité a été lancé pour permettre à l'organisation de rester à l'avant-garde des menaces émergentes et un atelier sur la gestion du cycle de vie des logiciels a été organisé pour les développeurs ;



Cybersécurité et système informatique (suite)

Détails du risque

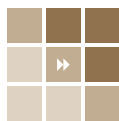
Une prise en compte inadéquate de ces risques peut entraîner des violations de données ou des interruptions d'activité entraînant de potentielles sanctions juridiques, des pertes financières et des atteintes à la réputation (en particulier lorsqu'il s'agit de données de santé personnelles hautement sensibles découlant de l'entrée récente du secteur med-tech, nécessitant une attention et une gestion particulière).

Enfin, la dépendance croissante à l'intelligence artificielle introduit de nouveaux risques, notamment en ce qui concerne la confidentialité des données et la divulgation d'informations. Ces vulnérabilités accrues menacent non seulement la réputation du Groupe, mais posent également des défis à son efficacité opérationnelle. Ces problèmes pourraient peser sur les relations avec les partenaires, les investisseurs et les consommateurs, finissant par éroder la confiance dans la capacité de l'organisation à protéger les informations sensibles, à se conformer aux exigences réglementaires et à assurer le fonctionnement des technologies de l'information (IT) et des technologies opérationnelles (OT).

Mesures de réduction

- des protections avancées des systèmes, notamment des outils antivirus/antimalware, firewalls, une Extended Detection and Response (XDR) plateforme et des solutions de gestion des vulnérabilités pour sécuriser les systèmes et les données ;
- des mesures telles que la prévention des pertes de données (DLP), la classification des données et le cryptage des données sensibles, tels que les informations personnellement identifiables (PII), les informations de santé protégées (PHI) et les données des cartes de paiement (PCI) ;
- un Security Operations Center (SOC) mondial disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour détecter les anomalies dans les systèmes, les appareils et les activités des utilisateurs, et remédier rapidement aux incidents liés à la sécurité ;
- l'optimisation du profil de risque et souscription d'une cybernétique afin de minimiser l'exposition et d'obtenir une couverture d'assurance cybernétique appropriée ;
- une solution technologique dédiée qui prend en charge les fonctionnalités numériques du produit de soutien auditif ;
- un Program de gestion des fournisseurs : des clauses contractuelles dédiées régissant la relation avec les fournisseurs ;
- des services de renseignement visant à améliorer la capacité de détection des attaques potentielles ;
- des initiatives dans le domaine de l'OT, telles que la segmentation du réseau et la visibilité OT/IoT.

En adoptant ces mesures, EssilorLuxottica renforce de manière proactive sa posture de cybersécurité, en visant une protection complète de ses systèmes d'information et de ses actifs mondiaux.



Interruption des activités

Description du risque

Les risques dérivant d'éventuelles interruptions d'opérations critiques à la suite d'événements internes et externes (par exemple, indisponibilité des matières premières primaires, des systèmes informatiques, du personnel qualifié, grèves du personnel, catastrophes naturelles et incidents de pollution) qui, en l'absence d'un plan de gestion de crise et/ou d'un plan de reprise après sinistre, peuvent empêcher l'entreprise de mener à bien ses activités opérationnelles et entraîner des impacts réputationnels ainsi que des pertes financières pour le Groupe.

Détails du risque

EssilorLuxottica, verticalement intégrée avec des usines de production de masse (47), des fournisseurs, des laboratoires de prescription et des installations de montage de taillage (562), des transporteurs, des centres de distribution (118) et des points de ventes (17 638) situés dans le monde entier, peut être confrontée à d'éventuelles interruptions d'activité.

Les perturbations peuvent être causées par des événements internes et externes, tels que :

- des tensions géopolitiques et perturbations des transports : instabilité politique et restrictions commerciales entraînant des défis logistiques tels que le blocus des principales voies de transport (par exemple, le canal de Panama), des vols annulés ou des retards dans les expéditions de marchandises ;
- le changement climatique et les catastrophes naturelles : augmentation de la fréquence des événements tels que les typhons, les inondations et les phénomènes météorologiques violents affectant les opérations ;
- pénurie d'eau : problèmes liés à la disponibilité d'une quantité appropriée d'eau ;
- incidents/problèmes liés aux installations tels que les incendies et les explosions ;
- perturbations de la chaîne d'approvisionnement : les pénuries de composants dues à des conflits politiques ou à la détresse financière de certains de ses fournisseurs pourraient entraver la capacité du Groupe à répondre à la demande du marché et à maintenir un flux de production adéquat.

Un renforcement de la résilience et des stratégies d'atténuation dans les régions et les installations clés reste essentiel pour garantir des performances stables dans un environnement de plus en plus volatil.

① Pour plus d'informations sur la cote durabilité, voir le Chapitre 6 du présent Document d'enregistrement universel.

Mesures de réduction

EssilorLuxottica a mis en place des stratégies adaptables et diversifiées, essentielles pour réduire les risques d'interruption d'activité.

Le Groupe améliore progressivement ses Plans de Continuité d'Activité (PCA) pour mieux faire face aux nouveaux risques et garantir une interconnexion à travers des mesures ciblées, telles que :

- définir des voies d'approvisionnement alternatives, en tirant parti du réseau de sites de production grâce à leur décentralisation (par exemple, pour réduire la dépendance à l'égard de la Chine, certaines activités de la chaîne d'approvisionnement ont été déplacées vers des pays voisins comme le Vietnam et la Malaisie) ;
- des plans de secours dans des régions comme le Chili, le Pérou, le Mexique, la Thaïlande et la Colombie pour contrer les risques climatiques et sociopolitiques. Ces sites font l'objet d'améliorations ciblées afin de renforcer leur résilience, de maintenir la continuité des opérations en cas d'événements imprévus et de contribuer aux efforts du Groupe en matière de développement durable ;
- le déploiement de mesures de sécurité et de plans locaux de prévention de pertes dans ses installations (par exemple, stratégies d'utilisation rationnelle de l'eau, inspection des systèmes d'incendie et vérification des générateurs d'électricité de secours) ;
- des audits externes, effectués par les compagnies d'assurance, afin d'améliorer les mesures de santé et de sécurité et de prévenir les pertes matérielles ;
- l'évaluation des risques et de la résilience grâce à un outil spécifique permettant d'analyser des scénarios de catastrophes naturelles potentielles telles que des tremblements de terre et des événements liés au changement climatique ;
- des simulations périodiques de défaillances des systèmes informatiques pour tester l'efficacité et l'efficacité du Disaster Recovery Plan. En outre, des flux informatiques alternatifs sont progressivement introduits, ce qui permettrait de desservir le même marché à partir de sources différentes.

Enfin, EssilorLuxottica a mis en place des mesures dans le but de maintenir la stabilité de sa chaîne d'approvisionnement, telles que des partenariats stratégiques et un double approvisionnement pour les matériaux critiques (par exemple, les composants technologiques).

① Pour plus d'information sur la dimension de développement durable, voir également le Chapitre 6 du présent Document d'enregistrement universel.



Chaîne d'approvisionnement – Planification

Description du risque

Risque de perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des processus de planification de l'organisation, en raison de problèmes tels que les pénuries de matières premières, la volatilité des prix des produits de base, la pénurie d'eau et les réglementations plus strictes. La diversification limitée des fournisseurs et le non-respect potentiel des Droits de l'Homme, de la sécurité et des normes environnementales pourraient amplifier ultérieurement les vulnérabilités, entraînant d'éventuelles interruptions de la production, des opérations et des ventes. En outre, l'organisation pourrait avoir du mal à rapidement s'adapter aux risques physiques tels que les phénomènes météorologiques extrêmes ou les changements systémiques liés au changement climatique, ce qui pourrait entraîner des retards, une augmentation des coûts et une perte de revenus.

Détails du risque

L'efficacité de la chaîne d'approvisionnement est essentielle afin de garantir la qualité élevée des produits et services d'EssilorLuxottica, et contribue à maintenir et à améliorer sa réputation.

La dépendance de l'entreprise à l'égard des réseaux mondiaux, la fluctuation des comportements des consommateurs, l'imprévisibilité des marchés et les complexités logistiques pourraient affecter à la fois la chaîne d'approvisionnement et la planification, avec des répercussions potentielles sur la disponibilité des produits et la satisfaction des clients. En effet, le Groupe est confronté à plusieurs défis :

- la dépendance de l'organisation à l'égard d'entités tierces pour les composants commerciaux critiques (par exemple, les composants technologiques) qui peut avoir un impact sur les processus opérationnels du Groupe ;
- des facteurs géopolitiques, tels que (i) le conflit en cours au Moyen-Orient et (ii) l'accessibilité limitée au canal de Suez en raison du blocus de la mer Rouge, qui pourraient affecter les expéditions et les coûts de transport, mettant à rude épreuve la chaîne d'approvisionnement et les opérations ;
- la complexité de la gestion de plusieurs catégories de produits ainsi que la prévision du comportement des consommateurs augmentent le besoin de précision et de contrôle des données pour une meilleure planification des stocks et de sa distribution ;
- la dépendance à l'égard de centres de distribution uniques, aggravée par l'absence d'installations de secours en raison des limitations de transfert de technologies ou de produits dans des régions clés, peut exposer la société à des risques opérationnels potentiels frappant directement le délai d'exécution et les coûts de production et la compétitivité ;
- la transparence et respect des réglementations en matière de développement durable.

① Pour plus d'informations sur la dimension de développement durable, voir le Chapitre 6 du présent Document d'enregistrement universel.

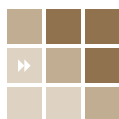
Mesures de réduction

La solide intégration verticale, les réseaux diversifiés et la collaboration interfonctionnelle entre la chaîne d'approvisionnement, les achats et les équipes de planification permettent au Groupe de gérer les difficultés telles que les inefficacités et interruptions d'activité.

Afin de garantir la livraison de ses produits aux différents professionnels de la vue et à environ 18 000 magasins, le Groupe :

- assure d'autres sources d'approvisionnement pour les matériaux clés afin de réduire la dépendance à l'égard des fournisseurs exclusifs ;
- révisé les procédures d'expédition en cas de perturbations géopolitiques : la perturbation du canal de Suez a nécessité un réacheminement des expéditions, et une prise en considération croissante du transport ferroviaire afin de soutenir les importations de matériaux en Europe ;
- investit dans l'amélioration de l'analyse des données et des outils avec des mises à jour régulières (par exemple, systèmes flexibles permettant de replanifier les impacts des différents scénarios). Cela permet aussi de prendre de meilleures décisions, d'optimiser les niveaux de stocks et de réduire les stocks obsolètes vers les professionnels de la vue et les magasins ;
- assure la continuité de sa chaîne d'approvisionnement grâce à des plans de secours, comme les deux entrepôts pleinement opérationnels d'Atlanta et de Tijuana pour servir le marché nord-américain. En outre, elle améliore les synergies entre les sites de production et les laboratoires ;
- réalise régulièrement des audits sur les sites opérationnels et auprès des fournisseurs, afin de vérifier le respect des réglementations en matière de travail et de Droits de l'Homme, de santé et de sécurité, d'environnement, de gouvernance et d'éthique dans le cadre du programme d'approvisionnement et de fabrication responsables d'EssilorLuxottica.

De plus, le Groupe propose des options d'expédition standards et durables dans toutes les régions (par exemple, pour le commerce électronique) et donne la priorité aux méthodes de transport à faible intensité de carbone.



Prix

Description du risque

Risque découlant de l'incapacité à définir le prix correct d'un produit afin de garantir les marges souhaitées, d'atteindre le positionnement attendu sur le marché et de maintenir un niveau de flexibilité permettant une baisse du prix si nécessaire.

Détails du risque

La structure segmentée d'EssilorLuxottica, qui englobe les solutions professionnelles (activité de vente en gros) et la vente directe au consommateur (activité de vente au détail et de commerce électronique), l'expose à des tendances de marché changeantes, à des canaux de vente variés et à des défis lorsqu'il s'agit de définir la stratégie de mise sur le marché.

En outre, la présence mondiale du Groupe l'expose à des risques d'inflation diffuse, à des incertitudes sociopolitiques et à des influences et changements économiques généralisés qui peuvent entraîner une hausse des coûts de production ayant un impact sur le prix du produit final.

Par conséquent, une gestion inefficace de la dynamique des prix pourrait entraîner une concurrence déloyale entre les régions et les canaux, des incohérences et des niveaux de prix déséquilibrés sur les différents marchés.

En outre, l'incapacité à gérer ces variations au moyen d'une stratégie de prix bien structurée, alignée sur les attentes du marché, pourrait mettre en péril la confiance des clients et la proposition de valeur de la marque. Cela pourrait à son tour éroder les marges du Groupe et, en fin de compte, affaiblir sa stabilité financière, sa compétitivité et ses capacités d'investissement stratégique.

Mesures de réduction

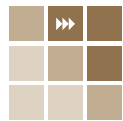
Le Groupe adopte une approche proactive de surveillance des tendances de marchés et des conditions économiques mondiales, permettant d'adapter en temps voulu les stratégies de prix, en atténuant l'impact de l'inflation et des fluctuations des taux d'intérêt.

Pour renforcer la cohérence des prix, l'organisation surveille activement les structures de prix existantes dans toutes les gammes de produits, en tenant compte des incertitudes et en s'alignant sur les attentes du marché. Cet effort consiste notamment à garantir la transparence dans des catégories telles que les montures et les verres, tout en explorant les ajustements liés à l'inflation et associés à des références mondiales.

Plutôt que de s'appuyer fortement sur des hausses de prix, l'organisation utilise une approche axée sur l'assortiment pour gérer les effets de l'inflation en interne. Elle différencie ses offres pour maintenir la fidélité des clients et la valeur de la marque.

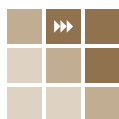
Enfin, les ajustements, l'évolution et la gestion cohérente des prix sont essentiels pour maintenir la compétitivité et garantir la santé financière à long terme de l'organisation.

Risques de Conformité



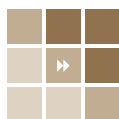
Confidentialité des données

Description du risque	
Risques de non-conformité aux réglementations internationales et nationales relatives à la vie privée et à la protection des données des clients et des employés (par exemple, la confidentialité des données – RGPD) qui pourraient entraîner des amendes, des sanctions et des impacts sur la réputation.	
Détails du risque	Mesures de réduction
L'évolution constante des diverses réglementations en matière de protection des données, des cadres juridiques relatifs à la protection de la vie privée et de leur interprétation par les autorités responsables de la protection des données peut représenter une menace pour le Groupe en raison de son exposition internationale. Par exemple, le déploiement de nouvelles lois sur la protection des données dans différents États américains, ainsi que de nouvelles lois en Europe (telles que la loi sur l'intelligence artificielle et la directive NIS2) auront un impact sur les activités du Groupe dès qu'elles deviendront obligatoires. De plus, l'expansion d'EssilorLuxottica dans le secteur médical et technologique (par exemple, avec les nouveaux services Eye Care Professional Solutions et le partenariat avec Meta) peut poser de nouveaux problèmes de confidentialité et de sécurité des données pour le Groupe. En effet, le traitement d'informations sensibles sur la santé des patients (par exemple, les troubles de la vue) nécessite des efforts supplémentaires en termes de pratiques de conformité à la confidentialité des données dans les régions afin de surveiller et d'assurer la conformité avec les réglementations en évolution, en particulier en ce qui concerne l'adoption de technologies innovantes telles que l'intelligence artificielle. ① <i>Pour plus d'informations, voir le facteur de risque Cybersécurité et système d'information.</i> Tout manquement aux normes ou réglementations conduisant à une gestion inadéquate des données de santé et des données personnelles, non seulement pourrait mettre en péril certains statuts de certification qui sont obligatoires pour qu'EssilorLuxottica puisse vendre certains produits, mais pourrait également exposer le Groupe à des risques réputationnels, financiers et opérationnels, minant la confiance des consommateurs et des parties prenantes. En outre, compte tenu de la présence mondiale du Groupe, le transfert et la circulation internationale des données posent de potentiels risques en termes de sécurité des données. L'interconnectivité des systèmes et la vaste échelle des opérations soulèvent des préoccupations quant à la transmission sécurisée des informations à travers les frontières, réglementée par des politiques de contrôle de plus en plus strictes.	EssilorLuxottica investit dans la protection de la confidentialité des données de ses parties prenantes, tout en veillant au respect de toutes les lois applicables en matière de protection des données et de la vie privée dans le monde entier. Le Groupe a mis en place un programme de conformité en matière de protection des données, permettant l'intégration d'une approche de conformité par conception et la protection des données personnelles traitées par le Groupe ou ses fournisseurs, en vertu de toutes les réglementations applicables. Une nouvelle politique du Groupe en matière de conservation des données et les procédures correspondantes ont été mises en œuvre pour garantir la bonne gestion de la conservation, de l'accès et de l'archivage, et de l'élimination des données personnelles et sensibles stockées par le Groupe. De même, le Groupe dispense des formations sur la protection des données à ses employés, à la fois lors de sessions en direct et sur l'écosystème d'apprentissage Leonardo d'EssilorLuxottica, et des programmes de sensibilisation en lien avec les solutions techniques pour prévenir les violations. Le Groupe supervise et s'assure que ses partenaires adhèrent contractuellement aux mêmes normes rigoureuses de traitement des données et de sécurité dans le traitement des informations personnelles, en particulier en ce qui concerne le lancement de nouveaux produits ou services, y compris la téléoptométrie, Ray-Ban Meta, et les applications connexes. En outre, EssilorLuxottica est tenue de procéder régulièrement à des évaluations de l'impact sur la protection des données afin de gérer les risques particuliers liés aux données à caractère personnel et de maintenir les certifications en matière de protection des données, qui sont obligatoires pour vendre certains de ses produits ou services sur les différents marchés qu'elle dessert. En ce qui concerne sa structure organisationnelle, un bureau de la protection des données est en place au sein du département de la conformité, avec pour mission de surveiller les questions relatives à la protection des données, avec l'aide de correspondants locaux et de comités spécifiques réguliers. Le Groupe surveille en permanence les nouvelles réglementations et leur impact sur les activités de traitement en cours du Groupe afin de renforcer la confiance dans ses technologies et d'atténuer les potentiels risques en matière de protection de la vie privée.



Confidentialité des données (suite)

Détails du risque	Mesures de réduction
De plus, l'intégration d'entités nouvellement acquises (par exemple, Heidelberg Engineering) souligne davantage l'importance de relever les défis potentiels liés aux systèmes informatiques et à la cybersécurité. Les principales causes de violation de données à caractère personnel peuvent être : (i) des défaillances des systèmes informatiques ; (ii) des perturbations du réseau ; (iii) des menaces de cybersécurité ; (iv) une gestion inappropriée des données des nouveaux dispositifs technologiques ; (v) une sécurité insuffisante des données personnelles et de santé ; et (vi) des données à caractère personnel qui peuvent occasionnellement être échangées à l'échelle internationale. Enfin, des mesures inefficaces en matière de confidentialité et de sécurité des données peuvent conduire à des violations de données, exposant les données personnelles des consommateurs, des patients et, plus généralement, des parties prenantes, y compris leurs informations sensibles, à des acteurs extérieurs, ce qui expose le Groupe à des risques financiers et de réputation.	



Pratiques anticoncurrentielles

Description du risque	
Risques liés à une éventuelle violation des réglementations locales ou internationales sur les marchés financiers (par exemple, les lois et règlements antitrust) en raison d'accords commerciaux, de stratégies de fusions et acquisitions ou d'autres pratiques commerciales.	
Détails du risque	Mesures de réduction
EssilorLuxottica opère sur un marché mondial dynamique et concurrentiel, qui continue d'étendre sa présence par le biais de fusions, d'acquisitions et de son entrée dans le secteur des technologies médicales. Bien que ces stratégies s'alignent sur l'engagement du Groupe en faveur de l'innovation et de la croissance, elles pourraient l'exposer à des plaintes et à des actions de Groupe, attirant l'attention des autorités antitrust ou des concurrents. Aux États-Unis, par exemple, les stratégies de croissance du Groupe font l'objet d'un examen périodique par la Federal Trade Commission (FTC). La législation antitrust exige des mesures de mise en conformité proactives et solides qui, si elles ne sont pas respectées, peuvent donner lieu à des sanctions sévères et à des actions en justice, compromettant ainsi la réputation et les performances financières.	Conformément aux lois antitrust et au droit de la concurrence, EssilorLuxottica encourage l'intégrité et la concurrence loyale entre toutes les parties, y compris les concurrents. À l'échelle mondiale, l'entreprise met en œuvre et actualise un vaste programme de conformité aux lois antitrust, afin de garantir le respect de la législation dans les processus commerciaux et décisionnels. Des sessions de formation sont régulièrement organisées afin de renforcer la compréhension de ces réglementations, tandis que des équipes juridiques spécialisées dans les marchés régionaux surveillent les développements réglementaires locaux et veillent au respect des normes juridiques en constante évolution. Le Groupe a renforcé ses relations gouvernementales afin de créer des échanges positifs et de clarifier ses objectifs commerciaux, en veillant à s'aligner sur les attentes réglementaires. Collectivement, ces mesures soutiennent l'engagement d'EssilorLuxottica à respecter les réglementations et à adopter des pratiques commerciales transparentes à grande échelle.



Rapports et communication

Description du risque

Les risques dérivant de rapport obligatoire manquant, inopportun ou inadéquat (par exemple, Document d'enregistrement universel) et d'une communication trompeuse (par exemple, performance financière et de durabilité) exposant le Groupe à des poursuites judiciaires, des amendes/pénalités ou des atteintes à la réputation. En outre, les risques liés à une divulgation inexacte d'informations sur le développement durable conformément à la directive européenne sur le reporting en matière de durabilité des entreprises (CSRD) peuvent nuire à la perception du Groupe par le marché et ses parties prenantes et nuire à la réputation.

Détails du risque

Le rôle prépondérant d'EssilorLuxottica dans l'industrie de l'optique et de la lunetterie, couplé à sa large présence internationale, nécessite le respect d'une variété de normes et de réglementations nationales et internationales tout au long de sa chaîne de valeur et parmi ses partenaires commerciaux.

En outre, l'expansion du Groupe dans de nouveaux secteurs comme la med-tech, peut l'exposer à de nouvelles réglementations spécifiques.

Ces réglementations peuvent exiger du Groupe qu'il améliore la transparence, établisse des indicateurs cohérents, garantisse l'intégrité des données et renforce son rapport d'entreprise, notamment en prévision des prochaines exigences en matière de rapport de durabilité.

Les exigences réglementaires sans cesse croissantes et leurs évolutions, par exemple la mise en œuvre de la directive sur les rapports de durabilité des entreprises ou Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) en 2024, imposent une divulgation précise et transparente sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance, incluant un volume accru de données et d'indicateurs clés de performance.

En conséquence, une mauvaise gestion du reporting et de la communication externe due à des informations inexacts et incohérentes pourrait mettre en péril la réputation d'EssilorLuxottica et avoir un impact sur la croissance du Groupe.

Mesures de réduction

Le Groupe investit pour aligner les rapports et la communication des informations financières et de développement durable afin de garantir l'exactitude, la cohérence et la conformité avec les cadres réglementaires en constante évolution, en adoptant différentes mesures, notamment :

- des équipes engagées qui collaborent étroitement avec les départements de l'audit interne, du juridique et du contrôle interne pour rendre compte des actions prises à la Direction Générale, au Comité d'audit du Groupe et au Conseil d'administration ;
- renforcer les processus et les contrôles relatifs aux rapports sur le développement durable ;
- la consolidation du cadre des politiques et procédures de conformité du Groupe. Sa connaissance est encouragée grâce à la création de formations spécifiques diffusées via l'écosystème d'apprentissage Leonardo d'EssilorLuxottica (par exemple, des programmes de formation sur les mesures anticorruption, les politiques de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme) ;
- un Code d'éthique pour faciliter la diffusion de la culture de conformité auprès des employés et d'un Code de conduite des partenaires commerciaux communiquant les attentes du Groupe ;
- des vérifications et des audits réguliers effectués par les équipes d'audit et de contrôle internes ou par des parties externes, suivis de la mise en œuvre de mesures correctives ;
- un système de signalement global, SpeakUp, permettant aux employés et aux parties prenantes externes de faire part de leurs préoccupations en matière d'éthique ;
- le respect des réglementations locales avant le lancement de nouvelles campagnes (publicité, dispositifs médicaux, etc.). Une attention particulière est accordée à sa communication externe, en surveillant les médias et les discussions sur les médias sociaux concernant le Groupe.

Ces mesures visent collectivement à traiter les risques liés au reporting et à la communication en renforçant la transparence et la réputation globale de l'organisation.

① Pour plus d'informations sur la dimension de développement durable, voir le Chapitre 6 du présent Document d'enregistrement universel.



Conformité commerciale – Droits de propriété intellectuelle

Description du risque

Risque que le non-respect par le Groupe des lois et réglementations applicables, notamment celles relatives à la conformité commerciale et à la propriété intellectuelle, puisse entraîner des pénalités financières, des sanctions et une atteinte à la réputation. Cela inclut l'incapacité à identifier, gérer et protéger de manière adéquate les droits de propriété intellectuelle (tels que les marques de commerce, les brevets et les droits d'auteur), ce qui peut entraîner une perte de revenus, des litiges juridiques et des réclamations pour contrefaçon.

Détails du risque

L'expansion d'EssilorLuxottica dans de nouveaux secteurs tels que les technologies médicales, les *wearables* et les logiciels numériques pourrait accroître son exposition aux risques de conformité commerciale et de propriété intellectuelle (PI).

Si le Groupe ne parvient pas à se conformer aux exigences réglementaires dans différentes régions, en particulier dans les juridictions à haut risque telles que la Chine, Israël ou la Russie, l'approbation des produits et l'entrée sur le marché ne seraient pas garanties, ce qui pourrait causer des dommages juridiques, financiers et de réputation.

Parallèlement, des processus adéquats de gestion de la propriété intellectuelle visant à garantir que les innovations soient bien protégées, la surveillance des concurrents et la vérification du respect des normes éthiques par les partenaires commerciaux sont des activités essentielles afin d'éviter des poursuites judiciaires, les perturbations opérationnelles et les risques réputationnels.

En outre, la stratégie de l'organisation en matière de propriété intellectuelle devient de plus en plus importante dans le but d'éviter les flux vers les marchés parallèles ou les détournements susceptibles de nuire à l'image de marque et à la fidélité des clients.

Mesures de réduction

Pour réussir à s'implanter dans de nouveaux secteurs tout en continuant à innover et à se développer, EssilorLuxottica investit dans le respect des règles commerciales et la gestion de son portefeuille de propriété intellectuelle.

Le Groupe surveille activement les demandes de brevets sur les marchés concernés par des audits réguliers en magasin et en ligne afin d'identifier les violations potentielles et d'allouer des ressources à la recherche et au développement.

En outre, pour minimiser l'exposition des consommateurs aux produits contrefaits et préserver son avantage concurrentiel, EssilorLuxottica, par le biais de la protection de la marque ou des activités du département de la propriété intellectuelle, a mis en place des systèmes robustes en collaboration avec les institutions et les autorités locales dans le monde entier, afin d'intercepter les produits de lunetterie contrefaits et de lutter contre l'ensemble de la chaîne de production illégale, dans la mesure où la loi le permet.

① *Pour plus d'informations, voir également la Section 1.4 du présent Document d'enregistrement universel.*

Parallèlement, EssilorLuxottica veille au respect des réglementations et des sanctions en matière de commerce international, en particulier sur les marchés à risque, par le biais de systèmes de suivi et de contrôle, de formations internes et d'une communication cohérente avec les autorités locales et internationales. En Russie, par exemple, le Groupe a limité ses opérations et surveillé de près ses transactions, notamment par un filtrage et un contrôle régulier, selon des directives spécifiques qui sont régulièrement mises à jour et communiquées aux équipes exposées.

① *Pour plus d'informations, voir les facteurs de risque [Capital Humain](#) et [Environnement Politique et Social](#).*



Litiges et procédures d'arbitrage

Description du risque	
Risques liés à l'émergence de plaintes et de litiges, dont certains sont ou peuvent être importants, de la part de clients et d'autres contreparties, entraînant une éventuelle atteinte à la réputation et à la marque et à l'application possible de sanctions par les organismes de réglementation.	
Détails du risque	Mesures de réduction
Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans des actions en justice, des réclamations, des procès, des arbitrages, des enquêtes, des procédures gouvernementales et administratives, et des litiges, dont certaines sont ou peuvent être sérieuses. Compte tenu de la complexité croissante et de l'empreinte internationale d'EssilorLuxottica, tout litige important en cours ou à venir pourrait avoir des conséquences négatives significatives sur la situation financière et la réputation du Groupe. Diverses actions civiles et pénales sont en cours devant diverses juridictions. En 2024, le Groupe a récupéré environ 50 millions d'euros dans le cadre de divers règlements. Pratiques anticoncurrentielles présumées Au terme d'une longue procédure à l'encontre de Luxottica, le Groupe a été condamné par l'Autorité de la concurrence française à une amende de 125 millions d'euros le 22 juillet 2021 au titre de pratiques collusoires, une décision qui a été confirmée par la Cour d'appel de Paris le 12 décembre 2024. Le Groupe s'est pourvu en Cour de cassation le 13 janvier 2025 et reste confiant qu'il réussira à démontrer l'absence de fondement de cette décision. En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard. Au terme d'une longue procédure à l'encontre d'Essilor, le Groupe a été condamné par l'Autorité de la concurrence française à une amende de 81 millions d'euros le 6 octobre 2022 pour discrimination envers les acteurs en ligne et protection des commerces de détail dans le cadre de la distribution de certains verres correcteurs spécifiques, une décision qui a été confirmée par la Cour d'appel de Paris le 12 décembre 2024. Le Groupe s'est pourvu en Cour de cassation le 13 janvier 2025 et reste confiant qu'il réussira à démontrer l'absence de fondement de cette décision. En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard. Suite à une enquête initiée en 2021, le Groupe a été condamné par l'Autorité de la concurrence turque à une amende de TRY 492 millions le 18 août 2023 pour violation d'un engagement d'exclusivité et vente groupée abusive. EssilorLuxottica est en désaccord total avec l'Autorité de la concurrence turque et a fait appel, confiant qu'il réussira à démontrer l'absence de fondement de cette décision.	EssilorLuxottica propose des sessions de formation dédiées à ses employés afin de répondre à ses obligations légales et réglementaires et d'améliorer les connaissances professionnelles internes. En outre, EssilorLuxottica traite toutes les réclamations, arbitrages et procédures contentieuses par le biais de ressources spécialisées (internes et externes) et évalue leurs risques associés conformément aux normes comptables applicables. Ces provisions pour EssilorLuxottica s'élèvent à 105 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 134 millions d'euros au 31 décembre 2023.



Litiges et procédures d'arbitrage (suite)

Détails du risque

Mesures de réduction

Autres enquêtes antitrust

Le Groupe fait l'objet d'une enquête ouverte en 2022 par l'Autorité grecque de la concurrence en relation avec les pratiques commerciales locales.

Par ailleurs, aux États-Unis, la Federal Trade Commission a émis une demande d'enquête civile à l'encontre des filiales du Groupe concernant les pratiques commerciales au sein de l'industrie optique.

Le Groupe travaille avec les autorités compétentes sur ces enquêtes en cours.

Actions collectives

Certaines entités du Groupe EssilorLuxottica, principalement des filiales américaines et canadiennes, sont défenderesses dans des actions collectives et des actions collectives putatives intentées devant des tribunaux fédéraux, étatiques et provinciaux pour suppression de la concurrence, fixation des prix, publicité fausse et trompeuse, déclarations trompeuses, réclamations de garantie, contrôle illégal des optométristes et violations de la sécurité des données. Cela inclut, entre autres, plusieurs actions collectives putatives déposées au deuxième semestre 2023 devant les tribunaux fédéraux américains pour des allégations de fixation des prix et de monopolisation. Les entités concernées contestent vigoureusement le bien-fondé de toutes ces actions.

Autres procédures en cours

Shamir Optical, une filiale américaine, est impliquée dans une procédure judiciaire, qui implique également le ministère américain de la Justice, concernant certaines activités promotionnelles.

Par ailleurs, EssilorLuxottica et ses filiales sont défenderesses dans d'autres procédures judiciaires dans le cadre de leur activité normale. EssilorLuxottica conteste le bien-fondé de toutes ces réclamations en cours, qu'elle poursuivra vigoureusement.

2.2 Principales caractéristiques des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne relatifs à l'élaboration et au traitement des informations comptables, financières et du développement durable

EssilorLuxottica s'appuie sur un système de contrôle interne conforme aux bonnes pratiques internationales telles que le référentiel « COSO (*Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*) Internal Control – Integrated Framework » et aux exigences imposées aux sociétés cotées à la Bourse française, tel que le « Cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne » publié par l'AMF en 2010.

2.2.1 Processus de gestion des risques de la Société

EssilorLuxottica a élaboré et adopté un dispositif de gestion des risques (ERM) qui repose sur :

- un Modèle des risques Groupe, qui regroupe les risques en quatre catégories (stratégiques, opérationnels, financiers et de conformité) ;
- une composante ESG intégrée dans le Modèle Risques Groupe ;
- une méthode d'évaluation en fonction de l'impact, de la probabilité d'occurrence et de la vélocité de chaque risque.

En 2024, EssilorLuxottica a réalisé une évaluation annuelle des risques sur la base de ce Modèle :

- identification et analyse des risques au moyen d'entretiens et de questionnaires ;
- évaluation de l'impact, de la probabilité d'occurrence et de la vélocité, sur une base résiduelle, en tenant compte de toutes les mesures d'atténuation adoptées par EssilorLuxottica ;
- priorisation visant à identifier les risques et à mettre en œuvre les plans d'action associés pour les minimiser.

Le processus d'évaluation des risques est complété par une analyse de double matérialité (DMA), qui détermine l'importance (matérialité) de chaque question ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) dans le contexte de la chaîne de valeur du Groupe en évaluant leur impact sur les facteurs environnementaux et sociaux (perspective inside-out), tout en tenant compte de la manière dont ces facteurs influencent l'organisation (perspective outside-in).

Ce processus d'évaluation des risques a été appliqué dans le monde entier, couvrant toutes les zones géographiques, entités juridiques et activités du Groupe. En 2024, les résultats de ces évaluations des risques ont été intégrés dans les facteurs de risque identifiés pour le Groupe en termes de nature et d'actions d'atténuation.

EssilorLuxottica a identifié 18 facteurs de risques pertinents auxquels la Société pourrait être exposée. Pour chaque facteur de risque, la sévérité globale a été calculée en prenant en considération la probabilité d'occurrence et l'impact potentiel (opérationnel, financier et de réputation) ainsi que la vélocité de réalisation. Les risques présentés sont regroupés par catégories de risque.

2.2.2 Objectifs de la Société en matière de contrôle interne

Le dispositif de gestion des risques d'EssilorLuxottica ainsi que les dispositifs de contrôle interne au sein du Groupe sont conçus pour :

- veiller à ce que les actions de gestion, l'exécution des opérations et le comportement du personnel, s'inscrivent dans le cadre défini par les lignes directrices applicables aux activités menées par les organes sociaux concernés. Cela inclut le respect des lois et règlements applicables ainsi que les valeurs, normes et règles internes du Groupe ;
- vérifier la qualité et l'exactitude des informations comptables, financières, de développement durable, juridiques ou encore de gestion, qu'elles soient destinées aux organes sociaux concernés, aux autorités de régulation ou de surveillance, aux actionnaires et au public ;

- couvrir l'ensemble des politiques et procédures mises en œuvre par le Groupe, destinées à fournir une assurance raisonnable quant à la gestion rigoureuse et efficace des activités ;
- limiter les risques d'erreur ou de fraude notamment dans les domaines économique, financier et juridique auxquels peut être exposé le Groupe. Cependant, aucun système de contrôle ne peut fournir une garantie absolue que tous ces risques ont été complètement évités, éliminés.

Principales caractéristiques des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne relatifs à l'élaboration et au traitement des informations comptables, financières et du développement durable

2.2.3 Organisation du contrôle interne

Les dispositifs de contrôle interne au sein du Groupe reposent sur :

- une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant de ressources et de compétences et s'appuyant sur des systèmes d'information, sur des procédures et modes opératoires, des outils et des pratiques appropriés ;
- une communication interne de toutes les informations nécessaires à l'exercice des responsabilités de chacun ;
- des systèmes visant à recenser, analyser les principaux risques identifiables et à assurer la mise en œuvre de procédures de gestion de ces risques ;
- des procédures de contrôle proportionnées aux risques propres à chaque processus et conçues pour s'assurer que des mesures sont prises en vue de limiter et, dans la mesure du possible, maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation de leurs objectifs respectifs ;
- une surveillance portant sur les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques ainsi qu'un examen régulier de leur fonctionnement.

2.2.3.1 Principales activités de contrôle liées à la finance et principaux acteurs

Les différentes activités de contrôle interne permettent de veiller à ce que l'application des normes et procédures financières définies au niveau du Groupe soit en adéquation avec les orientations de la Direction Générale.

Le dispositif de gestion des risques et de contrôle mis en place chez EssilorLuxottica est basé sur les piliers suivants :

- première ligne de défense : le personnel opérationnel responsable des opérations au niveau de l'entité ;
- deuxième ligne de défense : les services fonctionnels responsables de domaines d'activité spécifiques (tels que le Contrôle Interne, la Trésorerie, la Consolidation, le Contrôle de gestion, la Fiscalité...) avec une ligne managériale directe entre les régions et les directeurs financiers corporate ; et
- troisième ligne de défense : le service d'Audit Interne, qui vérifie de manière indépendante l'efficacité des contrôles et communique les résultats aux fonctions et organes concernés.

Les services suivants sont sous la responsabilité du Directeur Financier Groupe d'EssilorLuxottica :

Contrôle Interne Groupe

Le service du Contrôle Interne Groupe se concentre principalement sur les contrôles liés au périmètre « Internal Control Over Financial Reporting » (ICoFR). Plusieurs initiatives ont été menées en 2024, telles que :

- la poursuite de l'harmonisation des politiques et procédures du Groupe ;
- les contrôles sur le processus de clôture des états financiers ainsi que sur la mise en place des Minimum Contrôles Standards ;

- le déploiement du suivi des contrôles clés liés aux processus de paiement et de gestion de trésorerie via un outil de « Data Analytics » ;
- l'amélioration de l'environnement du contrôle interne en centralisant les activités clés du processus « Procure to Pay » ;
- le suivi des plans d'actions émis par l'Audit Interne.

Et d'autres projets menés avec le département Informatique afin de renforcer certains processus digitaux.

Les résultats de ces différentes activités sont régulièrement présentés au Directeur Financier Groupe d'EssilorLuxottica et partagés avec les autres directeurs Financiers.

Toutes ces activités ont pour but de renforcer les contrôles en proposant des actions de prévention et de détection de potentielles fraudes tout en contribuant à l'amélioration continue de la qualité des états financiers.

Comptabilité et consolidation Groupe

L'équipe consolidation d'EssilorLuxottica (« l'équipe consolidation Groupe ») est responsable de l'établissement des états financiers consolidés d'EssilorLuxottica. L'équipe consolidation Groupe diffuse les instructions et le calendrier afin d'assurer un processus de consolidation cohérent et fiable. De plus, une ligne de communication est également ouverte avec les Directions Financières locales, ce qui facilite la compréhension et l'analyse des données financières et assure la cohérence des méthodes comptables appliquées aux opérations complexes et/ou la mise en œuvre de nouvelles normes comptables.

Les filiales adoptent les principes comptables et politiques de gestion communiqués par l'équipe de consolidation Groupe et soumettent leurs informations financières au moyen d'un logiciel de consolidation qui, à son tour, facilite le processus de consolidation au niveau du Groupe.

Les états financiers consolidés d'EssilorLuxottica sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne, sur la base des comptes communiqués par chaque filiale du Groupe. Les comptes statutaires d'EssilorLuxottica sont préparés par une équipe dédiée conformément aux normes comptables françaises.

Les états financiers statutaires et consolidés annuels sont certifiés par les Commissaires aux comptes qui appliquent les normes de la profession.

Trésorerie Groupe

La Trésorerie Groupe assure, au niveau de la société mère, la gestion stratégique du financement et de la liquidité, y compris la gestion des actifs. Le financement à court, moyen et long terme est assuré par des émissions obligataires, des placements privés, des lignes de crédit à moyen terme et effets de trésorerie. Les excédents de trésorerie sont investis dans des instruments à court terme (tels que des comptes de dépôts et les fonds communs de placement), principalement concentrés chez EssilorLuxottica.

La gestion du risque de taux d'intérêt est centralisée et vise à équilibrer le coût de financement et à protéger le Groupe contre des variations défavorables des taux d'intérêt.

Les Directions de Trésorerie Groupe et régionales d'EssilorLuxottica supervisent le financement, la couverture des risques et la gestion locale des actifs des filiales, fournissant également des conseils généraux et des services d'assistance aux filiales du Groupe dans ces domaines et en matière de gestion opérationnelle des flux. Dans la mesure du possible, les besoins financiers des filiales sont couverts par des financements intra-groupe. Les expositions au risque de change sont systématiquement couvertes par les départements Trésorerie au moyen d'instruments de marché usuels. La facturation en devises locales des sociétés importatrices ou exportatrices permet de concentrer la majeure partie du risque de change sur un nombre restreint d'entités.

Contrôle de gestion Groupe

La fonction de Contrôle de gestion Groupe (i) définit et assure le suivi des indicateurs permettant de vérifier que le Groupe atteint ses objectifs, (ii) mesure la contribution des différentes directions opérationnelles et leur contribution au Groupe, (iii) procède à des analyses de cohérence entre les différents éléments remontés dans le système de reporting en vue d'assurer la fiabilité des informations financières applicables, en lien avec les structures de contrôle de chaque direction opérationnelle. Le Contrôle de gestion Groupe

identifie les écarts par rapport aux objectifs fixés, aux risques et opportunités, assure un rôle d'aide à la décision et coordonne les phases prévisionnelles (prévisions et budget).

Fiscalité Groupe

La Direction Fiscale du Groupe EssilorLuxottica est en charge du suivi et du respect des lois et réglementations fiscales applicables, conformément aux valeurs d'honnêteté et d'équité du Code d'éthique d'EssilorLuxottica. Elle engage les filiales locales à adopter une politique transparente, précise et proactive d'interaction directe et constante avec les autorités fiscales des pays dans lesquels elles opèrent. Elle guide également les filiales sur les questions fiscales, donne des orientations sur la méthode de prix de transfert, définit les politiques fiscales du Groupe et propose des solutions fiscales adaptées aux exigences opérationnelles du Groupe.

Elle a également mis en place un « Tax Control Framework » (« TCF »), c'est-à-dire un ensemble de règles et de lignes directrices garantissant une cohérence globale au sein du Groupe sur les activités fiscales pertinentes et la gouvernance fiscale. Le TCF EssilorLuxottica comprend également la stratégie fiscale d'EssilorLuxottica.

●● LES PRINCIPAUX PILIERS DE LA STRATÉGIE FISCALE D'ESSILORLUXOTTICA

- EssilorLuxottica s'efforce de se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur, conformément à son Code d'éthique.
- EssilorLuxottica s'engage à maintenir une relation de coopération et de transparence avec les autorités fiscales des pays où elle exerce ses activités et utilise, le cas échéant, les instruments de prévention des litiges fiscaux (tels que les Rulings, les accords préalables de prix de transfert) pour garantir la certitude fiscale.
- EssilorLuxottica ne s'engage pas dans des « transactions de planification fiscale agressive », c'est-à-dire des opérations dépourvues de fondement économique visant à obtenir des avantages fiscaux indus, qui sont en violation des lois anti-abus.

2.2.3.2 Procédures de contrôle interne traitant des informations comptables et financières

La production des informations comptables et financières est assurée au niveau du Groupe EssilorLuxottica par les processus suivants :

- les procédures d'arrêt des comptes trimestriels effectués au niveau du Groupe, à partir des procédures d'arrêt mises en place conformément aux instructions et aux calendriers communiqués par l'équipe consolidation Groupe ;
- la mise en œuvre de procédures générales du Groupe afin de garantir la conformité aux règles applicables (par exemple IFRS et recommandations de l'AMF) ;
- l'existence d'instructions et de procédures spécifiques suivies au niveau du Groupe ;
- la présentation des informations financières, à chaque clôture précédant la publication, au Comité d'audit et des risques.

Les données relatives au compte de résultat, au bilan et au tableau des flux de trésorerie sont établies trimestriellement. L'équipe consolidation Groupe contrôle chaque trimestre les données remontées à des fins de consolidation et s'assure de leur conformité aux normes applicables.

Bien qu'ils ne fassent pas partie intégrante des procédures de contrôle interne, les Commissaires aux comptes prennent en considération les systèmes comptables et de contrôle interne afin de planifier leurs audits et concevoir leurs stratégies d'audit.

2.2.3.3 Principales activités de contrôle du développement durable et principales parties prenantes

La fonction Développement Durable de l'entreprise est placée sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général d'EssilorLuxottica.

La fonction Développement Durable de l'entreprise dirige les efforts visant à relever les défis environnementaux et sociaux tout en améliorant l'élaboration de la stratégie et de la feuille de route en matière de développement durable à l'échelle de l'entreprise intitulée Eyes on the Planet. Elle coordonne et aborde les questions ESG dans l'ensemble du processus d'évaluation des risques, conformément aux résultats de la double matérialité, qui est régulièrement réévaluée, et assure la liaison avec les trois lignes de défense pour préparer le reporting sur le développement durable et pour améliorer et renforcer en permanence le système de contrôle interne associé.

Le Chapitre 6 fournit de plus amples informations sur le processus d'évaluation de la double matérialité et de gestion des risques.

2.2.4 Direction de l'Audit Interne

Le rôle de la Direction de l'Audit Interne d'EssilorLuxottica consiste à fournir des services d'assurance et de conseil indépendants, fondés sur les risques, conçus pour apporter une valeur ajoutée aux activités du Groupe et améliorer l'efficacité de ses processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle. Cette Direction est adaptée en termes de localisation et de capacité à l'implantation du Groupe.

Le Directeur de l'Audit Interne d'EssilorLuxottica rend compte régulièrement au Comité d'audit et des risques de l'état d'avancement des audits, des problématiques majeures ainsi que de la mise en œuvre des plans d'action associés. Par ailleurs, le Comité d'audit et des risques a revu le plan d'audit interne 2025 pour EssilorLuxottica qui a ensuite été validé par le Conseil d'administration.

La Direction de l'Audit Interne n'a la responsabilité d'aucun domaine opérationnel et dispose d'un accès complet, libre et sans aucune restriction à toutes les fonctions, tous les dossiers, biens et personnel utiles à l'exécution de ses missions. Si le Directeur de l'Audit Interne estime que l'indépendance ou l'objectivité de la Direction a pu être compromise, les détails de cette atteinte seront communiqués aux parties concernées.

La Direction de l'Audit Interne dispose d'un budget spécifique, alloué en fonction des activités qu'elle doit mener afin d'atteindre les objectifs définis dans le plan d'audit approuvé.

Les activités d'audit interne sont menées conformément au plan d'audit approuvé et en appliquant des méthodologies communes à toutes les zones géographiques. Pour chaque audit, un rapport est préparé et distribué aux différentes parties concernées.

L'analyse en continue de l'environnement des risques a donné lieu à une mise à jour du plan d'audit tenant compte des nouvelles priorités de la Direction Générale mais aussi des ressources disponibles afin de garantir une couverture pertinente et équilibrée. Les ajustements apportés au plan d'audit 2024 ont été examinés par le Comité d'audit et des risques au cours de l'exercice, puis approuvés par le Conseil d'administration au besoin. La Direction de l'Audit Interne a exécuté et achevé le plan d'audit approuvé pour 2024.

Les résultats des activités de l'Audit Interne sont communiqués périodiquement au Comité d'audit et des risques d'EssilorLuxottica ainsi qu'à la Direction Générale, ce qui permet au Groupe d'identifier les domaines d'amélioration du dispositif de contrôle interne, pour lesquels des plans d'action spécifiques sont convenus afin de renforcer les bases de ce dispositif. La mise en œuvre des recommandations formulées par les activités de l'Audit Interne relève des responsables des processus audités et fait l'objet d'un suivi périodique afin de garantir que les plans d'action convenus sont exécutés dans les délais prévus.

2.3 Plan de vigilance d'EssilorLuxottica

Cette section vise à présenter la démarche d'EssilorLuxottica pour répondre aux exigences de la loi n° 2017-399 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises sous-traitantes (« devoir de vigilance »). Ce Plan de vigilance couvre le périmètre d'EssilorLuxottica et de ses filiales dans le périmètre de consolidation financière.

EssilorLuxottica attache une importance particulière à l'identification des risques et à la prévention des atteintes graves aux Droits humains et aux libertés fondamentales, à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à l'environnement. Ces risques peuvent résulter de ses activités, de celles de ses filiales ou de celles de ses fournisseurs et sous-traitants, quelle que soit leur position dans la chaîne de valeur. L'identification de ces risques entraîne l'engagement de faire tous les efforts raisonnables et de prendre les mesures nécessaires pour en garantir le respect. Les violations réelles ou potentielles du devoir de vigilance peuvent être signalées par le biais du système de signalement interne du Groupe, SpeakUp.

EssilorLuxottica ayant une longue histoire de responsabilité envers ses parties prenantes, les exigences de la législation sur le devoir de vigilance ont été appliquées pour clarifier et renforcer progressivement les cadres existants et seront également utilisées pour intégrer les Droits de l'Homme dans les politiques, les procédures et les modules de formation de l'entreprise au fur et à mesure de leur publication. Le Groupe harmonise et met à jour ses politiques lorsque cela s'avère nécessaire pour tenir compte des nouvelles réglementations.

EssilorLuxottica rend compte ici de l'avancement de la mise en œuvre opérationnelle de sa démarche d'engagement et de vigilance pour chacun des thèmes clés correspondants, et en fonction de l'évolution de ses activités et de sa structure. Aux seules fins de clarté et de lisibilité du présent Plan de vigilance, le lecteur sera renvoyé, le cas échéant, aux sections du Document de référence universel 2024 dans lesquelles des informations complémentaires sont fournies.

2.3.1 Engagement pour la promotion des Droits humains et la protection de l'environnement tout au long de la chaîne de valeur

EssilorLuxottica s'appuie sur deux siècles d'innovation et d'efforts humains. L'entreprise accorde une importance particulière au respect des Droits humains et de l'environnement, ainsi qu'aux lois et réglementations applicables (telles que la loi française sur le devoir de vigilance et d'autres réglementations locales, y compris celles relatives à l'esclavage moderne) et aux normes internationales, telles que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits humains et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises. EssilorLuxottica s'efforce de respecter et promouvoir les Droits humains sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. L'entreprise se conforme aux conventions de l'OIT et aux dix principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs aux Droits humains, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Cet engagement est profondément lié à la Mission de l'entreprise et a été renforcé ces dernières années dans le contexte de la croissance et de l'expansion dans de nouveaux pays.

Compte tenu de l'entrée en vigueur prochaine de nouvelles réglementations, telles que la directive sur le devoir de diligence en matière de développement durable des entreprises (« CS3D »), l'entreprise vise à adopter une approche proactive pour favoriser le respect des Droits humains, de l'hygiène et de la sécurité, ainsi que de l'environnement. En prévision des obligations à venir, EssilorLuxottica prévoit d'améliorer sa cartographie des risques en matière de Droits humains dans ses opérations et sa chaîne d'activités. Cela lui permettra de mener une évaluation plus approfondie pour identifier et hiérarchiser les impacts négatifs et adapter son processus de prévention des risques et de remédiation en conséquence.

D'une manière générale, EssilorLuxottica veille à ce que ses activités soient conformes à la Charte internationale des Droits humains et aux principes des droits fondamentaux énoncés dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT. Dans toutes ses activités et à travers sa chaîne d'approvisionnement, l'entreprise a le devoir de s'assurer que les normes internationales et les lois locales sur l'emploi soient toujours respectées, et que le travail non déclaré, le travail des enfants, le travail forcé et toute autre condition d'emploi inappropriée soient évités.

Le Code d'éthique d'EssilorLuxottica décrit les « principes clés » et les « règles d'or » du Groupe en matière de Droits humains et de droit du travail, d'hygiène et de sécurité, ainsi que ses engagements en matière de protection de l'environnement dans l'ensemble de ses activités, conformément à la Charte internationale des Droits humains et aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT). Le Code d'éthique s'applique et s'impose à EssilorLuxottica, à ses filiales et à tous leurs salariés, quelle que soit leur position dans le Groupe ou leur localisation. EssilorLuxottica applique des principes similaires au personnel temporaire et détaché des entreprises extérieures.

EssilorLuxottica travaille également en étroite collaboration avec ses fournisseurs afin d'atténuer les risques liés à l'environnement, à l'hygiène et à la sécurité et aux Droits humains tout au long de la chaîne de valeur et étend ses attentes à ses partenaires commerciaux tout au long de la chaîne d'approvisionnement, comme indiqué dans son Code de conduite pour les partenaires commerciaux.

Le Code de conduite des partenaires commerciaux d'EssilorLuxottica définit ses attentes à l'égard de ces derniers, incluant les fournisseurs, les distributeurs, les franchisés, les consultants, les agences, les prestataires de services, les partenaires d'externalisation, les agences de recrutement, les partenaires de licence, les bailleurs (désignés sous le nom de « partenaires commerciaux »), et vise à garantir qu'ils respectent les engagements de la Société dans les domaines de l'éthique, des Droits humains et des normes de travail, de l'environnement, de l'hygiène et de la sécurité.

EssilorLuxottica attend également de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils veillent, dans la mesure du possible, à l'application du présent Code de conduite ou de normes éthiques similaires à leurs propres fournisseurs et sous-traitants, et qu'ils prennent des mesures raisonnables pour leur répercuter le Code de conduite ou des principes similaires. Toutes les filiales du Groupe EssilorLuxottica doivent appliquer le Code de conduite à leurs partenaires commerciaux et faire des efforts commercialement raisonnables pour utiliser la relation d'affaires et obtenir le respect de ce code (ou de principes similaires) dans leurs contrats. Les clauses contractuelles standards du Groupe exigent de ses partenaires commerciaux qu'ils adhèrent à ce Code de conduite et s'y conforment.

EssilorLuxottica s'engage à assurer des conditions de travail saines et sûres, à protéger ses salariés et l'environnement dans tous ses sites. La Société s'engage à respecter toutes les lois et réglementations applicables et vise à une amélioration continue des politiques et procédures d'hygiène et de sécurité dans chaque pays en informant, formant et encourageant les comportements responsables de tous les travailleurs grâce à l'application de procédures de sécurité à l'échelle de l'entreprise et à des actions préventives vigilantes.

En outre, pour réduire les risques et les impacts environnementaux et disposer d'un cadre de travail garantissant la conformité aux réglementations et répondant aux attentes des parties prenantes, EssilorLuxottica applique les meilleures pratiques environnementales conformes à la certification ISO 14001 et facilite la gestion des impacts qui en découlent.

Cependant, le Groupe opère dans des régions où l'application de la législation en matière de Droits humains et d'environnement peut être limitée ou inférieure aux normes internationales. Dans ces situations, EssilorLuxottica s'efforce d'exercer ses activités dans le respect des normes internationales de protection des Droits humains et de l'environnement, et de mettre en œuvre des actions visant à prévenir les conséquences négatives dans ces domaines, et à y remédier le cas échéant.

EssilorLuxottica est dans une démarche d'amélioration continue et est consciente que son approche des Droits humains et de l'environnement nécessite un suivi, une révision et une amélioration régulière afin d'assurer l'identification continue des risques associés, la mise à jour des politiques et des procédures internes, la prise d'engagements et la mise en œuvre d'actions « sur le terrain » pour atténuer les risques tout au long de sa chaîne de valeur. Cela permet à l'entreprise de mieux prévenir les violations graves et de prendre des mesures correctives le cas échéant, puis de rester vigilante quant aux conséquences de ses activités.

2.3.2 Organisation et pilotage

L'engagement d'EssilorLuxottica en faveur des Droits humains et des libertés fondamentales, de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement est soutenu au plus haut niveau de l'entreprise par son Conseil d'administration.

En particulier, le Comité RSE est régulièrement informé sur des sujets spécifiques tels que l'évaluation des risques ESG et la gestion des questions de développement durable. Le Comité RSE se coordonne également avec le Comité d'audit et des risques pour toutes les questions liées aux domaines d'intervention du Comité RSE. Pour plus de détails sur le Comité RSE d'EssilorLuxottica, voir les Chapitres 4 et 6 du présent Document de référence universel.

Sur le plan opérationnel, l'élaboration et le suivi du Plan de vigilance sont coordonnés par les fonctions Conformité et Développement Durable, qui animent ensemble une task force impliquant l'Audit Interne, la Gestion des Risques, les Ressources Humaines, l'Approvisionnement Responsable, les Affaires Juridiques, le Contrôle Interne et les départements EHS pour identifier et gérer les risques liés au devoir de vigilance. Cette task force a également pour mission de soutenir la création, la mise à jour et le déploiement des politiques du

Groupe au niveau régional ou local, ainsi que la mise en œuvre de mesures de vigilance raisonnables.

Par ailleurs, la fonction Environnement, Hygiène et Sécurité d'EssilorLuxottica est responsable du déploiement des systèmes de gestion environnementale visant à réduire l'impact sur l'environnement et à assurer l'hygiène et la sécurité de tous les salariés du Groupe (voir le Chapitre 6 du présent Document d'enregistrement universel).

Pour EssilorLuxottica, l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement est essentielle pour garantir la haute qualité de ses produits et services, qui contribuent au maintien et à l'amélioration de sa réputation. Le Groupe a défini des normes en matière d'éthique, de travail, d'hygiène, de sécurité et d'environnement, et demande à tous ses fournisseurs d'y adhérer (voir le Chapitre 6 du présent Document d'enregistrement universel).

Enfin, EssilorLuxottica souhaite impliquer davantage ses parties prenantes et aller au-delà des actions déjà entreprises. En témoignent ses échanges réguliers avec des représentants de la société civile, son soutien aux ONG et sa participation à des tables rondes.

2.3.3 Identification des risques

L'analyse des risques bruts est entreprise sur une base annuelle et comprend les risques d'impact sur les Droits humains, l'environnement, l'hygiène et la sécurité. En particulier, dans le cadre de son engagement à atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, le Groupe a intégré l'analyse des risques liés aux questions de durabilité (risques ESG) dans le processus annuel d'évaluation des risques mené par la fonction de gestion des risques en collaboration avec la fonction de durabilité de l'entreprise, impliquant toutes les régions, les entités juridiques et les unités d'affaires. En 2024, les résultats de l'évaluation de la double matérialité ont

été utilisés pour approfondir l'analyse des risques ESG (voir le Chapitre 6). L'évaluation de la double matérialité et l'évaluation des risques ont permis au Groupe de poursuivre son dialogue avec les parties prenantes internes et externes sur les impacts potentiels de son activité sur l'environnement et les salariés (voir le Chapitre 6).

Une analyse complète des risques environnementaux associés aux différentes activités du Groupe a également été réalisée en 2024, notamment en ce qui concerne les risques liés au climat (voir le Chapitre 6 du présent Document d'enregistrement universel).

2.3.4 Droits humains et libertés fondamentales

EssilorLuxottica exerce ses activités à l'échelle mondiale et fait appel à un réseau diversifié de salariés, de fournisseurs et de partenaires commerciaux dans plus de 150 pays, ce qui entraîne des risques liés aux Droits humains et aux libertés fondamentales. Il est essentiel d'aborder ces risques de manière globale. L'identification, l'évaluation et la gestion de ces risques font partie intégrante du processus d'évaluation des risques du Groupe (pour plus d'informations, voir le Chapitre 2, *Gestion des risques*), qui prend en considération les risques liés à l'ESG, y compris les Droits humains et les libertés fondamentales.

attache de l'importance à l'identification des risques et à la prévention des violations graves des Droits humains et des libertés fondamentales. Le Groupe se concentre particulièrement sur les risques liés à la chaîne d'approvisionnement des vêtements, des chaussures et des accessoires. Par nature, la fabrication de vêtements implique un processus à forte intensité de main-d'œuvre et peut être liée à des problèmes de droits du travail, notamment le travail des enfants, le travail forcé, les mauvaises conditions de travail, les heures supplémentaires et les bas salaires.

2.3.4.1 Cartographie des risques

EssilorLuxottica reconnaît son exposition aux risques liés aux Droits humains et aux libertés fondamentales dans le cadre de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement. Le Groupe

Les risques liés aux Droits humains et aux libertés fondamentales sont évalués et gérés en combinant le processus d'évaluation des risques du Groupe et le programme d'approvisionnement et de fabrication responsables d'EssilorLuxottica.

Le processus d'évaluation des risques du Groupe prend en compte les risques en matière de Droits humains liés aux salariés du Groupe, notamment en ce qui concerne la gestion des salariés (risques liés à l'environnement de travail) et la confidentialité des données (risques liés aux données personnelles). Les risques identifiés peuvent inclure des enjeux tels que le manque potentiel d'attractivité pour certains profils rares (par exemple, les médecins et les optométristes, essentiels pour soutenir l'activité de vente au détail), les difficultés à retenir les salariés (en particulier parmi la génération Z), et les risques liés au non-respect des réglementations en matière de temps de travail. (Pour plus de détails, voir le Chapitre 6, tableau 6.3.1.2.2 sur les *Impacts, risques et opportunités matériels*, p. 406).

Le Groupe travaille activement avec ses fournisseurs et ses partenaires commerciaux pour gérer les risques liés au travail et veiller à ce que les droits des travailleurs soient respectés. Le programme d'approvisionnement et de fabrication responsables se concentre sur les risques de la chaîne d'approvisionnement. Dans le cadre de ce programme, l'évaluation des fournisseurs prend en compte quatre axes, dont celui du travail et des Droits humains. Les fournisseurs sont évalués en fonction du risque lié au pays et à l'industrie et sont classés en fournisseurs à risque faible, moyen et élevé (pour plus de détails, voir le programme ELRSM).

2.3.4.2 Atténuation, prévention et surveillance des risques

EssilorLuxottica intègre la prévention et la réduction des Droits humains dans sa culture d'entreprise, ses politiques et ses stratégies. L'entreprise adopte une approche globale pour faire face aux risques liés aux Droits humains et aux libertés fondamentales. Pour prévenir et minimiser les impacts liés aux Droits humains et aux libertés fondamentales, le Groupe prend des mesures pour son propre personnel et pour les travailleurs de la chaîne de valeur.

Le Groupe s'efforce en permanence d'anticiper et de gérer les conséquences réelles et potentielles sur son personnel de pratiques inadéquates en matière de Droits de l'Homme, susceptibles de nuire à l'environnement de travail et de compromettre la réputation du Groupe. Pour gérer les impacts au sein de sa propre main-d'œuvre et des travailleurs de la chaîne de valeur, le Groupe dispose de politiques et d'engagements d'entreprise ainsi que d'un engagement régulier. Les politiques de l'entreprise visent à protéger les Droits humains et à promouvoir les principes établis par les instruments et les organisations internationales. Voici quelques-uns des principaux engagements et politiques de l'entreprise :

- Code d'éthique
- Code de conduite des partenaires commerciaux
- Déclaration sur l'esclavage moderne
- Politique de lutte contre le harcèlement et la discrimination sur le lieu de travail
- Politique mondiale en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité

Pour faire face aux risques, le Groupe veille également à ce que des initiatives régulières de sensibilisation et de formation soient dispensées aux salariés sur les Droits humains et les sujets liés à la conformité (Code d'éthique, protection des données, discrimination et harcèlement, hygiène et sécurité, etc.) organisées via des modules d'apprentissage en ligne dédiés et des formations en face-à-face.

Le Groupe a mis en œuvre plusieurs actions pour atténuer les impacts négatifs potentiels et les pratiques inadéquates en matière de Droits humains. Pour plus de détails sur les actions mises en œuvre, voir le Chapitre 6, Section 6.3.1.7.6 *Actions et ressources*.

Les processus permettant de remédier ou de contribuer à remédier aux impacts négatifs comprennent toute une série d'actions correctives, individuelles ou générales, telles que :

- une discussion avec les Ressources Humaines et le manager (ou le manager de niveau supérieur) pour discuter de la question en jeu et des actions recommandées, proportionnellement à l'impact négatif ;
- accompagnement et/ou formation spécifique des salariés concernés ;
- rappel des politiques applicables aux salariés concernés (« reset expectations ») ;
- renforcement de la formation existante pour la main-d'œuvre exposée ;
- révision et amélioration des politiques et procédures, si nécessaire ;
- mesures provisoires telles que la suspension d'un salarié pendant l'enquête ;
- réorganisation interne telle que le changement de département ou l'affectation à un nouveau magasin ;
- des mesures disciplinaires, allant de l'avertissement verbal ou formel au licenciement.

En outre, afin de prévenir ou d'atténuer les effets négatifs sur son propre personnel, le Groupe a également mis en place différents types d'audits, tant internes qu'externes, afin de s'assurer que des conditions de travail appropriées sont mises en œuvre dans les différentes entités du Groupe.

2.3.5 Hygiène et sécurité sur le lieu de travail

Pour EssilorLuxottica, garantir et protéger l'hygiène et la sécurité de ses plus de 200 000 salariés et de tous les visiteurs extérieurs (partenaires commerciaux, fournisseurs, étudiants) dans les locaux du Groupe est une priorité absolue. Comme expliqué au Chapitre 6 du présent Document de référence universel (Section 6.3.1.3 *Hygiène et sécurité*), la Société est résolue à atteindre zéro accident du travail grâce à la mise en œuvre de solides programmes d'hygiène et de sécurité axés sur l'identification et la prévention des risques encourus par les salariés sur le lieu de travail. Pour ce faire, le Groupe dispose de politiques, de plans d'action, de procédures et d'audits sur site visant à réduire l'occurrence, la fréquence et la gravité des accidents. Cela inclut :

- la politique HSE globale, qui fixe les engagements et définit les leviers d'action ;
- la politique de gestion des produits (« Product Stewardship ») – sécurité et conformité des produits chimiques, des matériaux et des composants, qui décrit les méthodes de gestion des produits chimiques et des matériaux, ainsi que les parties impliquées dans la gestion des produits ;
- la politique de sécurité des machines ;
- les systèmes de gestion environnementale visant à réduire l'impact sur l'environnement et à garantir l'hygiène et la sécurité de tous les salariés dans le monde, conformément aux normes ISO 14001 et ISO 45001 ;
- un reporting quantitatif sous forme d'indicateurs et un reporting qualitatif permettant la remontée et l'analyse des incidents et accidents ainsi que des journées de la sécurité et autres événements organisés sur les sites locaux.

L'engagement d'EssilorLuxottica en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité sur le lieu de travail est soutenu au plus haut niveau de l'organisation par son Président-Directeur Général, qui a signé la politique mondiale EHS d'EssilorLuxottica.

2.3.5.1 Cartographie des risques

EssilorLuxottica évalue son exposition aux risques par le biais du processus d'évaluation des risques du Groupe décrit ci-dessus et des programmes d'approvisionnement et de fabrication responsables d'EssilorLuxottica qui s'appliquent aux sites de production et aux fournisseurs dans le monde entier.

Chaque site effectue sa propre analyse des risques en matière d'hygiène et de sécurité en appliquant les directives du Groupe et des régions et en adaptant les résultats à toute réglementation spécifique pouvant s'appliquer au niveau régional ou local. Des systèmes de suivi sont en place pour assurer le suivi des actions prévues.

La fonction HSE supervise les initiatives mises en œuvre au niveau local et l'exploitation des données afin de prévenir et d'atténuer le risque d'événements potentiels ou réels. Les données quantitatives sont collectées dans Gensuite, un outil utilisé par toutes les équipes HSE sur les sites locaux des

opérations, et dédié également au rapport des indicateurs de performance en matière d'hygiène et de sécurité, y compris les observations et les incidents évités de justesse soulevés par le personnel.

2.3.5.2 Atténuation, prévention et surveillance des risques

Comme indiqué dans la politique HSE du Groupe, l'approche d'EssilorLuxottica pour prévenir et minimiser les risques sur le lieu de travail est conforme aux normes internationales et à son objectif de réduire à un minimum les accidents de travail. À ce titre, la Société applique les meilleures pratiques environnementales conformes à la norme ISO 45001:2018 Gestion de l'hygiène et de la sécurité au travail et facilite la gestion des impacts connexes.

En particulier, les programmes d'hygiène et de sécurité se concentrent sur l'identification et la prévention des risques pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail, impliquent activement les salariés et comprennent des audits sur site, tels que :

- programme de sécurité basé sur le comportement (BBS) – le programme encourage la participation active des salariés à la détection de tout risque existant dans les Opérations ;
- programme de prévention des pertes – Le programme couvre l'ensemble de l'organisation « Opérations contre les incendies, les inondations » et d'autres scénarios potentiels qui pourraient avoir un impact sur la sécurité des travailleurs ;
- programme de sécurité des machines – suite à la publication des standards globaux du Groupe pour la sécurité des machines en 2024, le programme consiste à mettre à niveau toutes les politiques locales existantes en fonction des normes techniques internationales les plus strictes, afin de permettre à l'entreprise d'acheter et de concevoir des machines répondant aux normes de sécurité les plus élevées ;
- outils de reporting et plan de digitalisation – Gensuite® est la principale base de données pour la collecte et la gestion des données HSE clés et des indicateurs clés de performance liés à la sécurité et au développement durable, ce qui permet au Groupe d'obtenir une plus grande cohérence des données et d'améliorer l'intégration des informations ;
- système d'audit HSE au niveau régional – suite à l'identification de toute situation potentielle de non-conformité ou de risque, des plans d'action sont alors créés pour assurer le suivi et leur réalisation est mesurée en conséquence ;
- des initiatives de sensibilisation et de formation dispensées aux salariés par le biais de modules d'apprentissage en ligne dédiés et de séances en face-à-face.

Pour en savoir plus, voir le Chapitre 6, Section 6.3.1.3 *Hygiène et sécurité*.

2.3.6 Environnement

En 2024, les objectifs de réduction des émissions à court terme d'EssilorLuxottica ont été validés par le SBTi, ce qui constitue une étape clé dans son objectif à long terme de lutte contre le changement climatique. Ces objectifs couvrent la chaîne de valeur du Groupe et soutiennent son ambition d'agir comme un exemple dans l'industrie sur la transition vers une économie à faible émission de carbone et des modèles d'affaires résilients au climat.

Comme mentionné dans la Section 6.2.1.3 *Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique*, EssilorLuxottica s'est engagée à réduire les émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 de 42 % d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2022. En outre, le Groupe s'est engagé à réduire de 25 %, dans le même délai, les émissions absolues de GES du scope 3 provenant des biens et services achetés, des activités liées aux combustibles et à l'énergie, du transport et de la distribution en amont, ainsi que des déchets générés par les activités.

Afin d'atteindre les objectifs susmentionnés, un plan de transition climatique a été élaboré et des priorités en matière de réduction des émissions de carbone ont été définies :

- augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables – Dans le cadre des efforts du Groupe pour minimiser ses propres émissions (scope 1 et scope 2), les actions sur les énergies renouvelables ont été largement accélérées avec plus d'investissements dans les énergies renouvelables autoproduites via une feuille de route dédiée ou produites à l'extérieur (par le biais d'un contrat d'achat d'électricité) via une feuille de route formalisée sur l'achat d'énergies renouvelables ;
- efficacité des opérations – La priorité du Groupe est de réduire l'utilisation des ressources (matières premières, consommation d'énergie et d'eau, production de déchets) en poursuivant l'optimisation des processus et l'innovation, ainsi que la consolidation de l'empreinte avec une efficacité accrue ;
- optimisation de la chaîne d'approvisionnement grâce au near shoring et à l'optimisation du réseau (par exemple, délocalisation d'une partie de la production pour la rapprocher de la demande du marché, consolidation des laboratoires de prescription, offres de paires complètes, etc.) ;
- optimisation de la logistique. Les projets vont du transfert modal (changement de mode de transport) à l'optimisation de la préparation de toutes les expéditions, en passant par la refonte de la chaîne d'approvisionnement du Groupe (*nearshoring/reshoring*), tout en surveillant en permanence tous les flux logistiques et les activités d'optimisation du réseau ;
- d'autres initiatives (par exemple, l'engagement de toutes les parties prenantes dans la lutte contre le changement climatique) : des réductions significatives des émissions seront également obtenues grâce à l'implication des fournisseurs directs dans la réduction de leurs propres émissions. Les salariés et les clients sont encouragés à prendre part à des initiatives de formation et de sensibilisation au développement durable disponibles via un parcours d'apprentissage en ligne complet sur Leonardo, la plateforme d'apprentissage numérique du Groupe.

Le programme de développement durable Eyes on the Planet, y compris le climat, est supervisé par le Conseil d'administration par l'intermédiaire du Comité RSE et du Comité d'audit et des risques. En 2024, le Groupe a également inclus un critère de performance de l'intéressement à long terme.

2.3.6.1 Cartographie des risques

Conformément aux exigences du CSRD et aux recommandations du cadre TCFD (Task Force on Climate Related Financial Disclosures), deux catégories de risques liés au climat – les risques liés aux impacts physiques du changement climatique et les risques liés à la transition vers une économie à plus faible émission de carbone – sont prises en compte pour préparer l'entreprise à d'éventuels effets opérationnels, financiers et de réputation, et pour renforcer la résilience de ses activités face au climat.

Le modèle des risques climatiques physiques a été élaboré en 2022 sur la base de quatre risques climatiques chroniques (stress thermique, élévation du niveau de la mer, précipitations et sécheresse) et de trois risques climatiques aigus (cyclones tropicaux, inondations extrêmes et incendies) à moyen terme (2030) et à long terme (2050 et 2100). Ce modèle aide le Groupe à passer au crible l'exposition au risque climatique physique d'un site spécifique en fonction de son emplacement, à anticiper les risques climatiques potentiels et à s'y préparer, à sensibiliser et à protéger les salariés dans les situations urgentes et à améliorer la résilience de ses actifs et de sa chaîne d'approvisionnement. En outre, le risque de transition climatique est dûment analysé lors de l'évaluation des risques à l'échelle du Groupe, comme expliqué au Chapitre 2 du présent Document d'enregistrement universel.

En outre, la Société a effectué une analyse des risques de transition en 2024, en utilisant le scénario d'émissions nettes nulles d'ici 2050 (compatible avec la limitation de l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C) pour tester la résilience de l'entreprise et les données du Network for Greening the Financial System (NGFS) pour les scénarios climatiques 2027 (à court terme) et 2030 (à moyen terme).

2.3.6.2 Atténuation, prévention et surveillance des risques

Pour garantir l'élimination et la minimisation des impacts possibles sur l'environnement, EssilorLuxottica a mis en place plusieurs initiatives et indicateurs de performance et promeut les meilleures pratiques en matière de développement durable tout au long de sa chaîne de valeur.

Les leviers d'action importants visant à atténuer l'impact environnemental des activités de la Société comprennent i) la mise en œuvre de systèmes de gestion environnementale conformes à la norme ISO 14001, ii) les processus de réduction de la consommation d'eau, iii) les systèmes de traitement des eaux usées ; Pour en savoir plus sur ces leviers, se référer à la Section 6.2 *Informations environnementales* du présent Document de référence universel.

Comme décrit dans la Section 6.2 *Informations environnementales* du présent Document de référence universel, les parties prenantes concernées comprennent toutes les activités du Groupe, les fournisseurs, les prestataires de services, les sous-traitants et les partenaires commerciaux. Plus spécifiquement, EssilorLuxottica recherche des partenaires commerciaux qui prennent en compte le changement climatique et préservent l'environnement en réduisant la consommation d'énergie, en limitant l'empreinte carbone tout au long de la chaîne de valeur et en étant résilients face aux risques liés au climat. Les critères environnementaux sont en effet évalués par le biais de la plateforme EcoVadis et d'audits sur site. L'équipe chargée de l'approvisionnement responsable définit des exigences et des critères d'évaluation associés afin de rechercher et d'évaluer les réponses des fournisseurs aux questions relatives au changement climatique et à la consommation d'énergie. D'une manière générale, les fournisseurs doivent respecter l'ensemble des lois nationales et des réglementations internationales relatives au respect de l'environnement et à la gouvernance, ce qui inclut la documentation sur les permis/licences environnementaux et une identification claire des rôles et des responsabilités. Pour plus d'informations sur le programme d'approvisionnement responsable de l'entreprise, voir la Section 6.3.2.3 *Politiques et engagement* de ce Document d'enregistrement universel.

Les salariés et les clients sont encouragés à prendre part à des initiatives de formation et de sensibilisation au développement durable disponibles via un parcours d'apprentissage en ligne complet sur Leonardo. Ces initiatives sont complétées par la lettre d'information *Eyes on the Planet* qui, en 2024, s'est

concentrée sur les actions en faveur du climat et les principaux projets de développement durable au sein du Groupe.

Outre les efforts déployés au sein de ses propres activités, EssilorLuxottica reconnaît la nécessité d'avoir un impact positif au-delà de sa chaîne de valeur. Le Groupe investit dans des solutions basées sur la nature, contribuant ainsi à la protection des écosystèmes naturels et des puits de carbone, ainsi que dans des projets d'énergie renouvelable. Compte tenu de la pertinence de ces projets pour atténuer le changement climatique, EssilorLuxottica a établi des critères de sélection spécifiques :

- les projets sont situés dans des pays où le Groupe est présent ;
- les projets ont un impact positif sur la biodiversité et le développement socio-économique des communautés locales (par exemple, création d'emplois) ;
- les crédits carbone associés ont une durée de vie inférieure à cinq ans à compter de la date de retrait et sont vérifiés par des normes internationales reconnues ;
- la preuve de la diligence raisonnable spécifique exercée par le développeur et le fournisseur de crédits carbone pour les projets sélectionnés.

Pour renforcer ses efforts dans la lutte contre le changement climatique, EssilorLuxottica a fait valider par le SBTi, en 2024, ses objectifs de réduction d'émissions à court terme. Ces objectifs couvrent la chaîne de valeur du Groupe et soutiennent son ambition d'agir comme un exemple dans l'industrie sur la transition vers une économie à faible émission de carbone et des modèles d'affaires résilients au climat.

2.3.7 Évaluation régulière des filiales, des fournisseurs et des sous-traitants

EssilorLuxottica s'engage à respecter et à promouvoir les Droits humains dans toutes ses activités à travers ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement. Les partenaires commerciaux doivent s'engager à respecter les Droits humains et sociaux de leurs travailleurs et s'efforcer de se conformer à toutes les lois et conventions applicables en matière de Droits humains et de droit du travail.

Conformément au Code de conduite de ses partenaires commerciaux, EssilorLuxottica procède à des vérifications d'antécédents et de diligence raisonnable sur ses partenaires commerciaux, basées sur les risques, et peut également les soumettre à des questionnaires d'auto-évaluation et/ou à des audits de développement durable et à des inspections sur site, directement ou par des tiers, afin de vérifier l'adéquation de leurs activités avec les principes mentionnés dans le Code de conduite.

EssilorLuxottica s'est principalement concentrée sur sa chaîne d'approvisionnement directe en amont, notamment par le biais d'audits de ses fournisseurs, avec une attention particulière pour les fournisseurs de sa division AFA (Appareils, Footwear and Accessories). Ainsi, les évaluations des risques des fournisseurs et les audits sur site sont au cœur du programme d'approvisionnement responsable d'EssilorLuxottica. Pour ce faire, des tiers qualifiés s'assurent que les fournisseurs respectent les principes de travail éthiques de l'entreprise ainsi que ses responsabilités environnementales et sociales. Cette approche vise à prévenir le risque de cas graves de non-conformité sur des sujets sensibles, notamment le travail des enfants et le recours au travail forcé et à la corruption, lors de la sélection et du suivi des fournisseurs.

Pour en savoir plus, voir le Chapitre 6, Section 6.3.2.3 *Politiques et engagement*.

2.3.8 Système de signalement interne SpeakUp

EssilorLuxottica encourage une culture du dialogue et de la communication et attache une importance particulière à ce que tous les salariés aient les moyens de signaler les manquements à l'éthique, de préférence à leur supérieur hiérarchique. Lorsque cela ne semble pas possible, les salariés peuvent utiliser l'outil de signalement SpeakUp du Groupe. Lancé dans tout le Groupe en 2023 et promu par la Direction Générale, cet outil consolide divers systèmes préexistants. Il est progressivement déployé dans les entités du Groupe, grâce à des initiatives de communication à la fois globales (communication globale sur l'intranet du Groupe et actions spécifiques auprès des managers clés, distribution de FAQ) et locales (déploiement spécifique auprès des filiales, affiches dédiées, animations digitales, etc.). Des programmes de formation pour les salariés et les investigateurs (salariés issus de fonctions sélectionnées et dotés de compétences spécifiques, formés à l'analyse, à la conduite d'entretiens, à l'évaluation de documents et à la préparation de rapports) ont également été mis en place. Le système de signalement est mentionné dans le Code d'éthique et le Code de conduite des partenaires commerciaux, et est public et facilement accessible à partir d'un lien publié sur le site web du Groupe.

EssilorLuxottica a défini de manière large les violations suspectées qui peuvent être signalées, ce qui inclut les questions couvertes par le devoir de diligence, telles que la

violation des Droits humains, du droit du travail (y compris la discrimination et le harcèlement), de l'hygiène et de la sécurité, des questions environnementales, ainsi que la corruption, la fraude et plusieurs autres questions comme l'exigent les lois applicables. La plateforme internet SpeakUp est sécurisée, accessible 24 heures sur 24 et disponible en 19 langues. Elle est complétée par des lignes d'assistance téléphonique dans 11 pays. La politique de signalement du Groupe, publiée en plusieurs langues sur la plateforme SpeakUp, fournit aux salariés des informations transparentes sur la procédure de dénonciation, garantissant la confidentialité des signalements, autorisant les signalements anonymes (lorsque la législation applicable le permet) et rappelant le principe d'interdiction des représailles, facilitant le signalement des comportements éthiques répréhensibles. Les signalements peuvent également être effectués en personne auprès des destinataires autorisés, auprès de la fonction Ressources Humaines ou auprès de la fonction Conformité par courrier électronique. Le Groupe mène des enquêtes internes et prend très au sérieux les rapports reçus. Si l'enquête interne confirme l'existence d'un comportement contraire aux règles et valeurs du Groupe, des mesures correctives et disciplinaires peuvent être prises.

Pour plus d'informations, voir le Chapitre 6, Section 6.4.1.5.1 *Système de signalement SpeakUp*.

3

EssilorLuxottica en 2024



3.1	Faits marquants de l'année	105	3.6	Investissements réalisés en 2024 et prévus pour 2025	123	1
3.2	Chiffre d'affaires consolidé	112	3.7	Événements postérieurs à la clôture	124	2
3.3	Compte de résultat et Indicateurs Alternatifs de Performance	116	3.8	Évolutions récentes et perspectives	125	3
3.4	Bilan, endettement financier net, flux de trésorerie et autres mesures « non-GAAP »	119				4
3.5	Acquisitions et partenariats	122				5

Les totaux des tableaux étant issus de montants non arrondis, des écarts peuvent exister entre ceux-ci et la somme des montants arrondis des éléments dont ils sont constitués.

6

7

8

Bloc-notes

1. **Chiffres à taux de change constants** : les chiffres à taux de change constants ont été calculés sur la base des taux de change moyens de la même période de l'année de comparaison.
2. **Mesures ou indicateurs ajustés** : ajustés des produits et charges liés au rapprochement entre Essilor et Luxottica (« Rapprochement EL »), à l'acquisition de GrandVision (« Acquisition GV »), aux autres acquisitions stratégiques et significatives, et d'autres transactions inhabituelles, occasionnelles ou sans rapport avec les activités normales, l'impact de ces événements pouvant altérer la compréhension des performances du Groupe. Une description des autres transactions inhabituelles, occasionnelles ou sans rapport avec les activités normales est incluse dans les informations à fournir au semestre et à la fin de l'exercice (voir le paragraphe dédié aux *Indicateurs ajustés*).
3. **Ventes à magasins comparables** : reflètent, à fins de comparaison, l'évolution des ventes des seuls magasins de la période récente qui étaient également ouverts sur la période comparable de l'année précédente. Pour chaque zone géographique, le calcul applique à l'ensemble des périodes le taux de change moyen de l'année.
4. **(Chiffre d'affaires) Comparable ou *pro forma*** : le chiffre d'affaires comparable inclut, la contribution de GrandVision comme si le regroupement entre EssilorLuxottica et GrandVision (« Acquisition GV »), ainsi que les cessions d'actifs requises par les autorités de la concurrence dans le contexte de l'Acquisition GV, avaient eu lieu au début de l'exercice (c'est-à-dire le 1^{er} janvier). Le chiffre d'affaires comparable a été préparé à titre illustratif dans le seul but de fournir des informations comparables.

Les totaux des tableaux étant issus de montants non arrondis, des écarts peuvent exister entre ceux-ci et la somme des montants arrondis des éléments dont ils sont constitués.

3.1 Faits marquants de l'année

EssilorLuxottica présente ses dernières innovations en matière de *smart glasses* et de lunettes avec aide auditive intégrée au CES 2024 à Las Vegas

Participant pour la toute première fois au Consumer Electronics Show (CES), à Las Vegas du 9 au 12 janvier 2024, EssilorLuxottica y a présenté ses initiatives audacieuses en termes de technologies grand public.

Dans le cadre du CES, le Groupe a présenté un prototype de Nuance Audio, une paire de lunettes au style contemporain qui intègre parfaitement des technologies auditives sophistiquées. Conçu pour les consommateurs souffrant d'une perte d'audition légère à modérée, Nuance Audio peut lever la barrière psychologique qui a jusqu'ici freiné l'adoption d'aides auditives traditionnelles, grâce à une technologie auditive propriétaire intégrée, à « oreilles libres » (open-ear) des plus avancées. Le lancement de Nuance Audio est prévu pour le premier trimestre 2025, en commençant par les États-Unis et l'Italie (voir paragraphe *Événements postérieurs à la clôture*).

EssilorLuxottica a permis également de découvrir les Ray-Ban | Meta, ses lunettes Ray-Ban emblématiques dotées de caméras, de sonorisation à « oreilles libres », de fonctionnalités opérées par Intelligence Artificielle et qui offrent des possibilités de diffusion en direct et de commandes mains libres. Le Groupe a

présenté aussi sa nouvelle division HELIX et Vision(X), une plateforme intelligente et interconnectée conçue pour contribuer à moderniser les activités des professionnels de la vue américains en leur donnant accès à toute une gamme de solutions numériques innovantes, notamment en télé-optométrie et des services utilisant la *big data* appliquée au monde de l'optique.

Nuance Audio, Ray-Ban | Meta et HELIX témoignent de l'engagement d'EssilorLuxottica à faire progresser l'industrie optique vers une ère où les appareils et solutions seront de plus en plus interconnectés et s'appuieront sur l'IA.

Par la suite, le 17 avril 2024, EssilorLuxottica a pris place aux côtés des plus grands leaders technologiques lors du « CES on the Hill » qui s'est tenu à Washington D.C. En tant que l'une des 19 entreprises invitées par la Consumer Technology Association (CTA) pour venir présenter leurs dernières innovations aux législateurs américains sur la colline du Capitole, à Washington, EssilorLuxottica a présenté Nuance Audio et ses lunettes connectées Ray-Ban | Meta, lancées en partenariat avec Meta.

Le statut de « Breakthrough Device » pour SightGlass Vision marque une étape majeure dans le contrôle de la myopie

EssilorLuxottica a annoncé le 15 février 2024 que la *Food and Drug Administration* (FDA) américaine a accordé à SightGlass Vision le statut de « Breakthrough Device » pour ses verres Diffusion Optics Technology (DOT), conçus pour ralentir la progression de la myopie chez l'enfant.

Le statut de « Breakthrough Device » (Dispositif Innovant) accordé à SightGlass Vision, la coentreprise créée en 2021 par EssilorLuxottica et CooperCompanies, marque une étape majeure pour le Groupe et, plus globalement, pour la lutte contre l'épidémie de myopie infantile. Ce statut n'est en effet accordé qu'à un petit nombre de dispositifs hautement innovants qui traitent des maladies invalidantes irréversibles. De fait, seuls 18 autres dispositifs ophtalmiques ont reçu ce statut depuis sa création en 2015.

Ce statut permettra à SightGlass Vision de bénéficier de plus nombreuses opportunités de feedback de la FDA pendant la phase de pré-commercialisation des verres DOT, ainsi que d'un processus prioritaire d'examen des informations soumises. EssilorLuxottica et SightGlass Vision continueront de collaborer étroitement avec la FDA, avec pour objectif d'améliorer l'accès

à la santé visuelle et d'étendre la catégorie des produits de contrôle de la myopie infantile.

La technologie DOT de SightGlass Vision est la première à utiliser le mécanisme de gestion du contraste en intégrant des milliers de micro-points qui diffusent légèrement la lumière parvenant à la rétine.

Des évaluations cliniques rigoureuses ont prouvé l'efficacité et la sûreté de cette technologie brevetée qui contribue à renforcer son leadership dans le domaine du contrôle de la myopie. Des résultats sur quatre ans de l'étude CYPRESS, publiés en septembre 2023, ont montré un ralentissement statistiquement significatif de la progression de la longueur axiale de l'œil et de l'équivalent sphérique de la réfraction cycloplégique.

Les verres dotés de la technologie DOT sont déjà disponibles dans plusieurs pays, dont la Chine, les Pays-Bas et Israël, ainsi que dans d'autres pays dans le cadre d'essais de pilotes pré-lancements.

Point sur les marques sous licence

Le 21 février 2024, EssilorLuxottica et Michael Kors ont annoncé le renouvellement de leur accord de licence pour la conception, la production et la distribution mondiale de montures de prescription et de lunettes de soleil pour la marque Michael Kors. Ce renouvellement a pris effet le 1^{er} janvier 2025 et couvrira une période de cinq ans, avec une option d'extension pour cinq années supplémentaires. Le renouvellement anticipé, qui intervient près d'un an avant la fin de l'accord en vigueur, est un témoignage de la confiance et de la collaboration solides entre les deux sociétés depuis 2015.

Le 7 mars 2024, EssilorLuxottica et Dolce&Gabbana ont annoncé le renouvellement anticipé de leur accord de licence pour la conception, la production et la distribution mondiale de montures de prescription et de lunettes de soleil pour la marque Dolce&Gabbana. L'accord existant, qui avait pris effet le 1^{er} janvier 2020 et dont le terme était le 31 décembre 2029, a été renouvelé et remplacé par un nouvel accord d'une durée de 16 ans, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2039. Ce renouvellement, qui intervient en avance par rapport à son terme naturel, ainsi que la durée du nouvel accord sont un témoignage de la confiance et de la collaboration solides entre les deux sociétés depuis 2005.

Le 18 juin 2024, EssilorLuxottica et Diesel ont annoncé la signature d'un accord de licence exclusif pour la conception, la production et la distribution mondiale de lunettes Diesel. Cet accord, qui a pris effet immédiatement, se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2029, avec une option de renouvellement

automatique pour cinq années supplémentaires. La première collection issue de cet accord sera lancée au premier trimestre 2025. Cet accord permet de combiner le style audacieux et provoquant de Diesel avec le savoir-faire, la capacité d'innovation et les réseaux de distribution uniques d'EssilorLuxottica. Il s'appuie sur la collaboration déjà initiée avec succès par les deux sociétés en 2022. Les nouvelles collections seront développées sous la direction de Glenn Martens, Directeur Créatif de Diesel, et joueront sur les matériaux et les technologies avec audace et irrévérence, en complète résonance avec la communauté croissante des consommateurs « Gen Z » passionnés de la marque Diesel auxquels seront proposées des gammes mixtes s'adaptant à une grande diversité de profils.

Le 19 décembre 2024, EssilorLuxottica et le Groupe Prada ont annoncé le renouvellement de leur accord de licence pour la conception, la production et la distribution mondiale de lunettes sous les marques Prada, Prada Linea Rossa et Miu Miu. L'accord en cours, expirant le 31 décembre 2025, a ainsi été prolongé jusqu'au 31 décembre 2030, avec la prévision d'un renouvellement jusqu'au 31 décembre 2035. Incarnant une vision innovante et un engagement envers l'excellence, cette collaboration de plus de vingt ans a façonné une approche unique du luxe, à la fois intemporelle et tournée vers l'avenir. Les deux partenaires se sont inspirés des mondes de la mode et de la technologie pour proposer des collections innovantes qui font maintenant référence dans l'industrie.

EssilorLuxottica finalise l'acquisition de Washin et renforce sa présence dans la distribution optique au Japon

Le 9 avril 2024, EssilorLuxottica a annoncé avoir finalisé l'acquisition de Washin Optical Co., Ltd. Cette enseigne japonaise d'optique compte environ 70 magasins dans le pays où elle perpétue une grande tradition de savoir-faire et d'attention aux consommateurs. Cet accord constitue une étape importante et permettra de faire évoluer le marché de la distribution optique dans la région, avec pour ambition d'amener les consommateurs japonais à opter davantage pour

des lunettes et des solutions de santé visuelle de qualité tout en améliorant le service aux clients. Il témoigne également de l'engagement d'EssilorLuxottica à renforcer ses activités de distribution dans un pays où le Groupe gère déjà directement près de 70 magasins sous les bannières Ray-Ban, Oakley et Oliver Peoples ainsi que dans certains grands magasins, et sert des milliers de professionnels de la vue indépendants.

Résultats à cinq ans de l'essai clinique sur les verres Essilor Stellest

Le 22 avril 2024, EssilorLuxottica a annoncé que le Groupe présenterait pour la première fois les résultats à cinq ans d'une étude clinique de suivi portant sur les verres Essilor Stellest à l'occasion du congrès annuel 2024 de l'Association for Research in Vision and Ophthalmology (ARVO) organisé le 5 mai 2024 à Seattle, aux États-Unis.

Les résultats renforcent la base de preuves existante des verres sur la freination de la myopie chez les enfants. Les données ont en effet montré que les verres ralentissent la progression de la myopie d'une dioptrie et trois quarts sur cinq ans ^{(1)*}, prouvant de manière concluante qu'ils demeurent efficaces pour ralentir la progression de la myopie chez les enfants durant la cinquième année.

⁽¹⁾ En moyenne, comparé à la progression sur 60 mois du groupe témoin virtuel (diminution annuelle moyenne prédite de la SER de 9,7 %, Smotherman C, et al. IOVS 2023;64 : ARVO E-Abstract 811).

* Li X, Huang Y, Liu C, Yin Z, Cui Z, Lim EW, Drobe B, Chen H, Bao J. Myopia control efficacy of Spectacle Lenses with Highly Aspherical Lenslets : results of a 5-year follow-up study. ARVO Annual Meeting, Seattle. 2024. <https://eppro02.ativ.me/web/page.php>.

Tous les administrateurs reconduits pour le nouveau Conseil d'administration

Le 30 avril 2024, confirmant sa confiance dans l'équipe dirigeante du Groupe ainsi que dans sa capacité et son engagement pour mener EssilorLuxottica dans un nouveau chapitre de son histoire, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé le renouvellement de manière échelonnée, au sein du nouveau Conseil d'administration de tous les administrateurs qui y siégeaient précédemment : Francesco Milleri, Paul du Saillant, Jean-Luc Biamonti (indépendant) et Marie-Christine Coisne-Roquette (indépendante) pour un mandat de trois ans ; ainsi que Romolo Bardin (non-indépendant), José Gonzalo (indépendant), Virginie Mercier Pitre (représentant Valoptec Association), Mario Notari (non-indépendant), Swati Piralal (indépendante), Cristina Scocchia (indépendante), Nathalie von Siemens (indépendante) et Andrea Zappia (indépendant) pour un mandat de deux ans.

À l'issue de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration s'est réuni et a nommé les dirigeants mandataires sociaux du Groupe, confirmant Francesco Milleri en tant que Président-Directeur Général et Paul du Saillant en tant que Directeur Général Délégué.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a confirmé que trois comités continueront à l'assister et le conseiller dans quatre domaines et a nommé leurs membres de la manière suivante :

- Les membres du Comité d'audit et des risques sont :
 - Jean-Luc Biamonti (Président)
 - Cristina Scocchia
 - Romolo Bardin
- Les membres du Comité des nominations et des rémunérations sont :
 - Andrea Zappia (Président)
 - José Gonzalo
 - Romolo Bardin
- Les membres du Comité de responsabilité sociale de l'entreprise sont :
 - Swati Piralal (Présidente)
 - Nathalie von Siemens
 - Virginie Mercier Pitre
- Le Conseil d'administration a également confirmé Jean-Luc Biamonti en tant qu'Administrateur de Référence.

Distribution du dividende

L'Assemblée générale des actionnaires d'EssilorLuxottica qui s'est tenue le 30 avril 2024 a approuvé la distribution d'un dividende de 3,95 euros par action ordinaire au titre de l'exercice 2023.

L'Assemblée générale a décidé de donner aux actionnaires la possibilité de recevoir ce dividende final en actions nouvellement émises au prix de 180,12 euros par action. Ce prix correspond à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action EssilorLuxottica sur le marché réglementé d'Euronext Paris, lors des 20 séances de Bourse précédant le jour de l'Assemblée générale, diminuée du montant net du dividende à distribuer au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le tout arrondi au centime d'euro supérieur.

La période d'option pour le paiement du dividende en actions nouvellement émises a été ouverte du 8 mai au 28 mai 2024 inclus. À l'issue de cette période, 157 650 962 options ont été exercées en faveur du paiement du dividende en actions. Ainsi, le 3 juin 2024, 3 457 244 nouvelles actions ont été émises, livrées et admises sur le marché Euronext Paris. Ces nouvelles actions confèrent les mêmes droits que les actions existantes et portent droit à dividendes, conférant ainsi le droit à toute distribution mise en paiement à compter de la date d'émission.

Le montant total du dividende distribué en numéraire aux actionnaires qui n'ont pas exercé l'option s'élève à 1 163 millions d'euros et a également été versé le 3 juin 2024.

Une nouvelle initiative durable pour les opérations d'EssilorLuxottica en Italie

Le 10 juin 2024, EssilorLuxottica a annoncé la réalisation d'un projet innovant visant à reconvertir des terrains industriels près de Pescara en Italie, autour du site de Barberini, entité du Groupe et leader mondial des verres minéraux. Sur près de 40 hectares, EssilorLuxottica plantera une centrale photovoltaïque d'ampleur pour produire de l'énergie renouvelable ainsi que des espaces verts équipés d'installations sportives et des terrains permettant de cultiver des produits alimentaires destinés à ses restaurants d'entreprise, dans une approche de circularité et de développement durable.

D'une superficie de 25 hectares, la centrale solaire sera le premier parc photovoltaïque au sol de grande envergure construit et géré directement par EssilorLuxottica. Avec une

puissance totale de 20 MW, l'installation permettra de générer environ 30 000 MWh d'énergie renouvelable par an (soit la consommation électrique annuelle d'environ 10 000 foyers) et sera connectée directement au site industriel de Barberini pour optimiser l'autoconsommation de l'énergie produite in situ.

La nouvelle centrale solaire vient compléter les installations existantes, dont les panneaux photovoltaïques déjà installés sur les toits de l'usine de Barberini, comme sur la plupart des usines du Groupe dans le monde. Elle illustre l'engagement d'EssilorLuxottica à produire de l'énergie renouvelable tout en améliorant son efficacité opérationnelle et en réduisant sa consommation d'énergie et d'eau dans l'ensemble de ses sites logistiques et de production.

EssilorLuxottica signe un accord avec VF Corporation pour l'acquisition de Supreme

Le 17 juillet 2024, EssilorLuxottica et VF Corporation, un leader mondial de l'habillement, des chaussures et des accessoires « lifestyle », ont annoncé la signature d'un accord en vue de l'acquisition par EssilorLuxottica de la marque Supreme auprès de VF, pour un montant total de 1,5 milliard de dollars comptants. Supreme exerce ses activités principalement en ligne et opère un réseau de 17 magasins aux États-Unis, en Asie et en Europe.

Parfaitement en ligne avec le parcours d'innovation et de développement EssilorLuxottica, cette acquisition offre au

Groupe un accès direct à de nouveaux publics, modes d'expression et approches créatives. Avec sa signature unique, son approche commerciale directe et son expérience client propre – un modèle que le Groupe souhaite préserver – Supreme aura toute sa place au sein du portefeuille de marques propres du Groupe, tout en complétant celui des marques sous licence. La marque sera idéalement positionnée pour tirer parti de l'expertise, des compétences et de la plateforme opérationnelle du Groupe.

La transaction a été finalisée le 1^{er} octobre 2024.

Accord pour l'acquisition d'une participation majoritaire dans Heidelberg Engineering

Le 17 juillet 2024, EssilorLuxottica et Heidelberg Engineering ont annoncé la signature d'un accord pour l'acquisition d'une participation de 80 % dans Heidelberg Engineering, une société allemande spécialisée dans les technologies de diagnostic et de visualisation chirurgicale numérique ainsi que dans les solutions informatiques de santé au service de l'ophtalmologie médicale. S'appuyant sur l'expertise historique d'EssilorLuxottica dans la conception et la fabrication d'instruments et de solutions de santé visuelle pour les professionnels de la vue, cet accord marque une nouvelle étape de la stratégie du Groupe et de son parcours med-tech.

Fondé en 1990 par le docteur Gerhard Zinser et Christoph Schoess, Heidelberg Engineering dispose d'une vaste expertise technologique et scientifique dans les domaines de la tomographie par cohérence optique (OCT), du traitement et de

l'analyse d'images en temps réel, de l'analyse de données à grande échelle et de la visualisation chirurgicale numérique. Expertise qu'il met au service des professionnels de santé, des scientifiques et des chercheurs dans plusieurs domaines de l'ophtalmologie.

Avec une présence dans plus de 100 pays, Heidelberg Engineering est depuis plus de trente ans une référence dans le diagnostic précoce de pathologies oculaires telles que la dégénérescence maculaire liée à l'âge et le glaucome. Au sein d'EssilorLuxottica, Heidelberg Engineering continuera de servir le marché sous sa marque bien établie, et d'offrir les solutions innovantes ainsi que le niveau d'expertise attendus et reconnus par ses clients.

La transaction a été finalisée le 1^{er} octobre 2024.

Programme de rachat d'actions

Le 29 juillet 2024, EssilorLuxottica a annoncé le lancement d'un programme de rachat d'actions, qui traduit la confiance du Groupe dans son potentiel de création de valeur et dans ses perspectives à long terme. Afin de mettre en œuvre ce programme de rachat d'actions, EssilorLuxottica a confié à un prestataire de services d'investissement un mandat portant sur l'achat d'un maximum de 4 000 000 actions EssilorLuxottica, en fonction des conditions de marché, sur une période débutant le 29 juillet 2024, et pouvant s'étendre jusqu'au 29 octobre 2025. Au 31 décembre 2024, 1 480 214 actions EssilorLuxottica ont été

acquises à un prix moyen de 212,22 euros par action. Les actions ainsi rachetées sont destinées à être attribuées ou cédées aux salariés ou aux mandataires sociaux d'EssilorLuxottica ou des sociétés affiliées, principalement dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, des attributions d'actions de performance ou d'options d'achat d'actions et de la participation aux plans d'actionnariat des salariés. EssilorLuxottica a lancé ce programme de rachat d'actions conformément à la 24^e résolution approuvée par l'Assemblée générale annuelle du 30 avril 2024.

Acquisition d'Optical Investment Group

Le 30 juillet 2024, EssilorLuxottica a annoncé avoir conclu un accord pour l'acquisition de la totalité du capital de Optical Investment Group – un leader de la distribution de produits optiques et de lunetterie en Roumanie – auprès de Innova/6, un fonds d'investissement privé d'Innova Capital Group, et d'un groupe d'actionnaires individuels minoritaires.

Cet accord représente une avancée significative dans l'objectif d'EssilorLuxottica d'améliorer les standards de l'industrie optique roumaine, pour le bénéfice de tous ses acteurs. Elle permettra au Groupe d'accroître l'attrait des consommateurs pour des solutions d'optique et de lunetterie de qualité dans ce pays de 19 millions d'habitants, tout en continuant de fournir ses innovations aux plus de 1 800 clients et partenaires qui restent au cœur de sa stratégie.

Optical Investment Group a été créé en 2019 en coopération avec Innova Capital, à travers la combinaison de deux chaînes de distribution optique roumaines bien établies : OPTIblu and Optiplaza. Sur les cinq dernières années, Optical Investment Group a non seulement considérablement élargi son réseau de magasins traditionnels, mais aussi développé des plateformes de vente en ligne, avec un effectif total de plus de 650 talentueux collaborateurs et optométristes. Optical Investment Group opère le réseau de distribution optique le plus étendu du pays, avec 99 magasins gérés en direct sous trois enseignes renommées : OPTIblu, Optiplaza et O51.

La transaction a été finalisée au premier trimestre 2025.

Succès du placement d'une émission obligataire de 2 milliards d'euros à 2,99 %

Le 29 août 2024, EssilorLuxottica a réalisé avec succès le placement d'une émission obligataire d'un montant total de 2 milliards d'euros avec des maturités de 4,5 ans et 7,5 ans, assorties respectivement d'un coupon de 2,875 % et 3,00 % (les « Obligations ») soit un taux moyen de 2,99 % après couverture de risque.

Le livre d'ordres a atteint presque 5 milliards d'euros, attirant des investisseurs institutionnels de premier rang et démontrant une confiance élevée dans le modèle économique et le profil de crédit d'EssilorLuxottica.

Le règlement-livraison est intervenu le 5 septembre 2024 avec une admission des Obligations à la cote sur Euronext Paris.

Partenariat de long terme avec Meta

Le 17 septembre 2024, EssilorLuxottica a annoncé l'extension de son partenariat avec Meta Platforms via un nouvel accord de long terme qui prévoit une collaboration des parties jusqu'au cours de la prochaine décennie pour développer plusieurs générations de lunettes intelligentes. Les deux Groupes travaillent ensemble avec succès depuis 2019 et ont donné naissance à deux générations de lunettes intelligentes sous la marque Ray-Ban qui ont levé les freins à l'adoption de ces produits et ont redéfini le potentiel des *wearables* dans la vie des consommateurs.

En parvenant à un équilibre optimal entre forme et fonction, et en s'appuyant sur les atouts combinés des deux Groupes – l'expertise dans l'industrie optique et le réseau commercial de gros et de détail d'EssilorLuxottica et les avancées technologiques de Meta-, Ray-Ban | Meta a généré enthousiasme et large adoption de la catégorie. Devenues un produit grand public, ces lunettes suscitent une forte demande

dans les pays où elles sont disponibles, dont les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, l'Australie et de nombreux pays européens, dont l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne et l'Irlande, l'Italie, la Norvège, l'Espagne et la Suède.

Lancée par EssilorLuxottica et Meta à l'automne 2023, la dernière génération de lunettes Ray-Ban | Meta intègre une technologie avancée parfaitement intégrée aux montures emblématiques de Ray-Ban. Elles donnent aux consommateurs des « super-pouvoirs », tels que la possibilité de passer des appels téléphoniques, de capturer et de partager des photos et des vidéos, d'écouter de la musique, ainsi que de diffuser du contenu en direct. Être connecté avec leurs proches en mode « mains libres » leur permet de véritablement vivre l'instant présent. L'intégration de Meta AI leur ouvre la possibilité d'agir, d'être inspiré et de se connecter plus facilement avec ceux qui leur sont chers.

Futur siège social à Paris

Le 17 septembre 2024, EssilorLuxottica a annoncé la signature d'un bail de long terme pour l'installation de son nouveau siège mondial à Paris, à horizon fin 2027. Situé Place Valhubert, au cœur du quartier d'Austerlitz, dans le 13^e arrondissement qui rassemble déjà un écosystème dynamique de start-up et de grands groupes technologiques, le nouveau siège pourra accueillir jusqu'à plus de 2 000 personnes, regroupant des équipes actuellement réparties sur différents sites du Grand Paris.

Surplombant Paris, le nouveau bâtiment ultramoderne de plus de 20 000 m² en bord de Seine, mêlera l'élégance du style haussmannien au design et à l'architecture contemporaine. Véritable fenêtre sur Paris et sur l'avenir d'une entreprise en constante évolution, il est conçu comme un espace de créativité et de transmission d'idées novatrices, inspiré des nouvelles tendances du travail agile et de l'économie numérique, et reflétant le rôle pionnier d'EssilorLuxottica dans la transformation de l'industrie.

Regroupant toutes les divisions du Groupe sous un même toit – du design au numérique, en passant par le développement commercial et les fonctions support, le nouveau siège sera pensé pour encourager la culture d'innovation du Groupe et pour renforcer son engagement de long terme pour le bien-être des équipes. Il comprendra également des espaces de formation, un auditorium et un showroom dédié aux marques emblématiques, aux solutions innovantes et aux technologies du Groupe.

Le nouveau site viendra compléter les sites existants et récemment étendus de Milan, en Italie, réaffirmant ainsi les racines européennes du Groupe et sa stratégie globale. Conformément au programme Eyes on the Planet d'EssilorLuxottica, le nouveau site répondra aux normes les plus exigeantes en termes de durabilité environnementale et de bien-être, avec l'ambition d'obtenir notamment les certifications HQE, BREEAM, BBCA et BBC.

Collaboration de OneSight EssilorLuxottica Foundation avec l'Organisation mondiale de la santé dans le cadre de l'initiative SPECS 2030

Le 6 décembre 2024, OneSight EssilorLuxottica Foundation a annoncé sa collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en tant qu'organisation collaboratrice partenaire pour le monde entier, dans le cadre de l'initiative SPECS 2030.

L'initiative SPECS 2030 de l'OMS soutient le tout premier objectif en matière de santé visuelle défini par l'OMS à l'échelle mondiale qui vise à augmenter de 40 % la couverture effective des défauts visuels d'ici 2030 [dans le monde]. Les États Membres de l'OMS se sont engagés sur cet objectif en 2021 lors l'Assemblée mondiale de la Santé.

Cette collaboration entre l'OMS et OneSight EssilorLuxottica Foundation représente une avancée majeure dans la lutte contre la mauvaise vision, la prévention de la myopie et l'amélioration mondiale de l'accès à la santé visuelle, tout particulièrement dans les situations où les ressources sont faibles.

Cette collaboration se concentrera sur le partage d'expérience, le soutien technique et l'apport de données permettant de changer d'échelle en termes de solutions apportées et de garantir la réelle application de la résolution des Nations Unies « Vision pour Tous ». En s'appuyant sur leurs expertises respectives, l'OMS et OneSight EssilorLuxottica Foundation

visent à fournir un accès durable et facilité à la santé visuelle à des millions de personnes, améliorant ainsi leur état de santé et leur inclusion sociale.

L'initiative SPECS 2030 vise à accélérer les efforts en faveur de la santé visuelle à l'échelle mondiale en agissant sur cinq piliers clés : Services – améliorer l'accès à des examens de vue ; Personnel – renforcer les capacités en termes de professionnels de la vue qualifiés ; Éducation – promouvoir la sensibilisation du public à l'importance de la santé visuelle ; Coût – réduire le coût des lunettes et des services associés ; et Surveillance – renforcer la collecte des données et la recherche.

Au travers de ces axes, OneSight EssilorLuxottica Foundation apportera son soutien technique, partagera ses meilleures pratiques et contribuera aux initiatives destinées à fournir des données à l'OMS, en phase avec l'objectif mondial d'amélioration de la prise en charge des défauts visuels.

Cette collaboration reflète un engagement partagé à améliorer des vies grâce à une meilleure vision et à progresser vers les Objectifs de Développement Durable, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, et de la participation à l'économie.

Les objectifs à court terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été validés par l'initiative *Science-Based Targets* (SBTi)

Le 12 décembre 2024, EssilorLuxottica a annoncé que ses objectifs à court terme de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) ont été validés par l'initiative *Science-Based Targets* (SBTi), marquant ainsi une étape majeure dans l'engagement du Groupe à réduire son impact environnemental tout au long de sa chaîne de valeur.

Les nouveaux objectifs pour 2030 concernent les émissions des scopes 1, 2 et 3 du Groupe, en phase avec les efforts en termes d'atténuation du changement climatique décrits dans l'Accord de Paris adopté par les Nations Unies en 2015.

EssilorLuxottica s'engage à réduire de 42 % les émissions absolues de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2022. Le Groupe a également pris l'engagement de réduire de 25 % sur la même période ses émissions absolues de GES du scope 3, relatives aux biens et services achetés, aux activités liées au combustible et à l'énergie, au transport et à la distribution en amont, ainsi qu'aux déchets issus des process de fabrication.

Depuis sa création, EssilorLuxottica s'est engagé à minimiser son impact environnemental tout au long de la chaîne de valeur, dans le but d'atténuer les effets du changement climatique sur

la planète. Les étapes clés consistent notamment à réduire et neutraliser l'empreinte carbone de ses opérations directes (scopes 1 et 2) à l'échelle mondiale d'ici 2025 (déjà atteint en 2023 pour l'Europe). Sa stratégie climatique se concentre sur l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses installations industrielles, l'augmentation de l'autoproduction et de l'utilisation d'énergies renouvelables, ainsi que sur la protection et la restauration des écosystèmes naturels.

L'initiative *Science-Based Targets* (SBTi) est une organisation institutionnelle d'action sur le climat qui permet aux entreprises et aux institutions financières du monde entier de contribuer à la lutte contre la crise climatique. Elle développe des normes, des outils et des directives qui permettent aux entreprises de fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en phase avec ce qui est requis pour maintenir le réchauffement climatique en dessous de niveaux catastrophiques et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard. SBTi est enregistrée comme organisation caritative. Ses organisations partenaires sont le CDP (Carbon Disclosure Project), le Pacte mondial des Nations Unies, la coalition We Mean Business, le World Resources Institute (WRI) et le World Wide Fund for Nature (WWF).

Acquisition du groupe Espansione

Le 16 décembre 2024, EssilorLuxottica a annoncé la signature d'un accord pour l'acquisition du groupe Espansione, une société basée en Italie et spécialisée dans la conception et la fabrication de dispositifs médicaux non invasifs destinés au diagnostic et au traitement de la sécheresse oculaire, des maladies de la rétine et de la surface oculaire.

Le groupe Espansione est un pionnier de la med-tech qui offre les standards médicaux les plus élevés dans plus de 40 pays, avec la technologie de photobiomodulation (PBM) – Light Modulation Low-level Light Therapy (LLLT) –, utilisée en médecine ophtalmique et en dermatologie, et la technologie Intense Pulsed Light (IPL).

Cet accord représente pour EssilorLuxottica une nouvelle étape majeure dans le domaine de la med-tech et s'inscrit dans la stratégie du Groupe visant à améliorer les standards de l'industrie et la qualité des soins apportés aux patients.

Cette opération, qui était sujette aux approbations réglementaires locales et aux conditions de clôture d'usage, a été finalisée début 2025.

3.2 Chiffre d'affaires consolidé

Chiffre d'affaires EssilorLuxottica

En millions d'euros	2024	2023	Variation à taux de change constants ¹	Variation à taux de change courants
Amérique du Nord	11 979	11 637	3,1 %	2,9 %
• dont Professional Solutions	5 454	5 337	2,4 %	2,2 %
• dont Direct to Consumer	6 524	6 300	3,8 %	3,6 %
EMEA	9 759	9 184	7,9 %	6,3 %
• dont Professional Solutions	4 142	3 949	6,4 %	4,9 %
• dont Direct to Consumer	5 617	5 235	9,0 %	7,3 %
Asie-Pacifique	3 247	3 036	9,3 %	7,0 %
• dont Professional Solutions	2 164	2 088	6,0 %	3,6 %
• dont Direct to Consumer	1 083	948	16,4 %	14,3 %
Amérique latine	1 523	1 537	9,7 %	-0,9 %
• dont Professional Solutions	787	825	8,7 %	-4,5 %
• dont Direct to Consumer	736	712	10,8 %	3,3 %
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	26 508	25 395	6,0 %	4,4 %

Chiffre d'affaires par segment d'activité

EssilorLuxottica est un acteur verticalement intégré dont la stratégie de *go-to market* est basée sur deux canaux de distribution.

Les segments d'activité du Groupe sont :

- le segment des solutions professionnelles ou **Professional Solutions (PS)**, qui regroupe l'activité de gros du Groupe, c'est-à-dire les produits et les services que le Groupe fournit à tous les professionnels de la santé visuelle (distributeurs,

chaînes d'optique, opticiens indépendants, plateformes tierces d'e-commerce, etc.) ; et

- le segment de la vente directe aux consommateurs ou **Direct to Consumer (DTC)**, qui regroupe les activités de vente de détail du Groupe, à savoir les produits et les services que le Groupe vend directement au consommateur final, que ce soit par le biais de son réseau de magasins traditionnels ou de ses canaux de distribution en ligne (e-commerce).

En millions d'euros	2024	2023	Variation à taux de change constants ¹	Variation à taux de change courants
Professional Solutions	12 547	12 199	4,7 %	2,9 %
Direct to Consumer	13 960	13 195	7,1 %	5,8 %
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	26 508	25 395	6,0 %	4,4 %

En millions d'euros	T4 2024	T4 2023	Variation à taux de change constants ¹	Variation à taux de change courants
Professional Solutions	3 117	2 986	5,5 %	4,4 %
Direct to Consumer	3 664	3 264	12,7 %	12,3 %
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	6 781	6 250	9,2 %	8,5 %

Chiffre d'affaires du quatrième trimestre par segment d'activité

Professional Solutions

Le segment Professional Solutions a enregistré un chiffre d'affaires de 3 117 millions d'euros, en hausse de 5,5 % à taux de change constants¹ par rapport au quatrième trimestre 2023 (+4,4 % à taux de change courants).

La région EMEA a connu la croissance la plus rapide au cours du trimestre, suivie par l'Amérique du Nord et l'Amérique latine. La croissance de la région Asie-Pacifique a connu un ralentissement en raison de conditions macroéconomiques toujours défavorables en Chine. Les wearables de Ray-Ban ont enregistré de bons résultats, tandis que Miu Miu et les nouvelles licences ont également stimulé la performance globale des ventes. Stelless, Nikon et Varilux ont été les marques de verre les plus performantes.

Direct to Consumer

Le segment Direct to Consumer a enregistré un chiffre d'affaires de 3 664 millions d'euros, en hausse de 12,7 % à taux de change constants¹ par rapport au quatrième trimestre 2023 (+12,3 % à taux de change courants).

La croissance du segment a été soutenue par les magasins physiques qui ont réalisé leur meilleur trimestre de l'année, ainsi que par l'impact de l'acquisition récente de Supreme. Les ventes à magasins comparables³ ont augmenté de 5 %. Elles ont accéléré grâce à l'inversion des tendances pour Sunglass Hut en Amérique du Nord après huit trimestres consécutifs à la baisse. Les ventes en ligne de Ray-Ban | Meta continuent de se développer, notamment sur Ray-Ban.com.

Chiffre d'affaires de l'année par activité

Professional Solutions

Le segment Professional Solutions a enregistré un chiffre d'affaires de 12 547 millions d'euros, en hausse de 4,7 % à taux de change constants¹ par rapport à 2023 (+2,9 % à taux de change courants). Ce montant représente 47 % du chiffre d'affaires total du Groupe en 2024.

Le segment Professional Solutions a affiché une croissance solide au cours de l'année. L'un de ses principaux moteurs a été la région EMEA qui a enregistré des résultats soutenus tout au

long de l'année, portés par une croissance dans tous les pays, les catégories et les canaux de distribution, portée par les produits innovants. Dans la région Asie-Pacifique, la Grande Chine a connu une croissance moins rapide au deuxième semestre, affectée par des conditions macroéconomiques défavorables. Néanmoins, les performances de la région Asie-Pacifique ont une fois encore dépassé celles du segment Professional Solutions dans son ensemble. L'Amérique du Nord a affiché une croissance correcte soutenue par les ventes aux grands comptes et aux professionnels de la vue partenaires. L'Amérique latine est la région qui a connu la croissance la plus rapide en 2024, avec un rythme similaire à celui de l'année précédente. Dans l'ensemble, les produits innovants ont stimulé la croissance de l'année. Du côté des verres, Stelless et Varilux poursuivent leur montée en puissance. Du point de vue des montures, Ray-Ban | Meta a continué sa croissance, tandis que Miu Miu et les nouvelles licences y ont également bien contribué.

Direct to Consumer

Le segment Direct to Consumer a enregistré un chiffre d'affaires de 13 960 millions d'euros, en hausse de 7,1 % à taux de change constants¹ par rapport à 2023 (+5,8 % à taux de change courants) et a représenté 53 % du chiffre d'affaires total du Groupe en 2024.

La croissance des ventes à magasins comparables³ a progressé à un rythme similaire à celui de l'an dernier, autour de 5 %. Les enseignes d'optique ont soutenu la croissance tandis que la catégorie solaire a connu une reprise de l'activité grâce à Sunglass Hut en Amérique du Nord, qui a renoué avec la croissance au quatrième trimestre. Les enseignes d'optique ont connu une croissance constante au cours de l'année, notamment grâce au soutien de la région EMEA et de l'Amérique latine, où l'intégration a progressé de manière prometteuse. La catégorie solaire a rencontré des difficultés en début d'année et a reculé au deuxième trimestre, notamment du fait de l'impact d'une faible demande en Amérique du Nord et de conditions météorologiques défavorables dans la région EMEA. La croissance de Ray-Ban.com a dynamisé l'activité e-commerce avec l'excellente performance des lunettes intelligentes. Consolidée depuis octobre, l'activité de Supreme a également contribué à la croissance de l'activité de vente au détail, notamment en Amérique du Nord et dans la région Asie-Pacifique.

Chiffre d'affaires par zone géographique

Les zones géographiques comportent l'Amérique du Nord, EMEA (c'est-à-dire l'Europe, dont la Turquie et la Russie, ainsi que le Moyen-Orient et l'Afrique), l'Asie-Pacifique et l'Amérique latine.

En millions d'euros	2024	2023	Variation à taux de change constants ¹	Variation à taux de change courants
Amérique du Nord	11 979	11 637	3,1 %	2,9 %
EMEA	9 759	9 184	7,9 %	6,3 %
Asie-Pacifique	3 247	3 036	9,3 %	7,0 %
Amérique latine	1 523	1 537	9,7 %	-0,9 %
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	26 508	25 395	6,0 %	4,4 %

En millions d'euros	T4 2024	T4 2023	Variation à taux de change constants ¹	Variation à taux de change courants
Amérique du Nord	3 151	2 910	7,8 %	8,3 %
EMEA	2 357	2 150	9,6 %	9,6 %
Asie-Pacifique	864	757	14,0 %	14,1 %
Amérique latine	408	433	8,7 %	-5,7 %
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	6 781	6 250	9,2 %	8,5 %

Chiffre d'affaires du quatrième trimestre par zone géographique

Amérique du Nord

L'Amérique du Nord a réalisé un chiffre d'affaires de 3 151 millions d'euros, en hausse de 7,8 % à taux de change constants¹ par rapport au quatrième trimestre 2023 (+8,3 % à taux de change courants), les deux segments enregistrant leur meilleur trimestre de l'année.

Dans le segment Professional Solutions, les moteurs de croissance ont été globalement les mêmes qu'au troisième trimestre. La performance a été soutenue par l'excellente dynamique des montures de prescription, menée par Ray-Ban et Oakley, alors que la performance des lunettes de soleil est restée nuancée. En ce qui concerne l'activité verres, Shamir est l'une des marques ayant le plus contribué à la croissance ce trimestre. Les performances des grands comptes et des professionnels de la vue partenaires ont une fois de plus surpassé celles des professionnels de la vue indépendants non-partenaires.

Dans le segment Direct to Consumer, la dynamique s'est accélérée grâce à la reprise de Sunglass Hut dont les ventes à magasins comparables³ sont repassées avec assurance en territoire positif. Les performances des magasins domestiques ont rattrapé la trajectoire solide des magasins à clientèle internationale. Ray-Ban | Meta a été l'un des modèles les plus vendus au sein du réseau de magasins physiques. Dans le secteur de l'optique, LensCrafters a enregistré des ventes à magasins comparables³ solides en tirant parti avec succès du pic d'activité de fin d'année pour cibler les consommateurs assurés. Les ventes en ligne ont connu une nette progression grâce à Ray-Ban.com, les Ray-Ban | Meta étant en plein essor et bénéficiant de leur attrait en tant qu'objet cadeau prisé à offrir à l'occasion des fêtes de fin d'année. La croissance globale du segment a été stimulée par la consolidation de Supreme.

EMEA

La région EMEA a enregistré un chiffre d'affaires de 2 357 millions d'euros, en hausse de 9,6 % à taux de change constants¹ par rapport au quatrième trimestre 2023 (+9,6 % à taux de change courants). Les deux segments ont progressé par rapport au trimestre précédent.

La solide performance du segment Professional Solutions est la conséquence d'une mise en œuvre efficace de la stratégie commerciale à travers les régions, les produits et les canaux de

distribution. La catégorie des montures, à la fois de prescription et solaires, a été celle qui a le plus contribué aux résultats. Miu Miu est toujours la marque la plus en vogue du moment et parmi les nouvelles licences, Jimmy Choo est celle qui a suscité le plus d'enthousiasme au cours de ce trimestre. L'activité des verres a été portée par de nouvelles innovations Stellest, Varilux XR et Transitions Gen S qui ont contribué pour plus de la moitié à la croissance de la catégorie.

Dans le segment Direct to Consumer, les ventes à magasins comparables³ pour les produits de l'optique et du solaire ont connu une croissance dans le haut de la fourchette à un chiffre. La mise en œuvre avec succès des initiatives d'intégration s'est nettement reflétée dans les solides performances des enseignes de l'optique. Les consommateurs ont apprécié l'accès à une offre plus large et environ un million de clients fidèles ont déjà profité du programme d'abonnements optiques. La catégorie solaire a réalisé son 13^e trimestre consécutif de ventes à magasins comparables³ positives.

Asie-Pacifique

La région Asie-Pacifique a enregistré un chiffre d'affaires de 864 millions d'euros, en hausse de 14,0 % à taux de change constants¹ par rapport au quatrième trimestre 2023 (+14,1 % à taux de change courants). Les activités relatives à son cœur de métier ont connu une solide croissance et ont bénéficié de l'impact positif de Supreme dans le segment Direct to Consumer.

Dans le segment Professional Solutions, la performance de la Grande Chine a été légèrement positive et résulte de deux tendances antagonistes. D'une part, le portefeuille des offres de contrôle de la myopie a confirmé sa résilience alors que Stellest a connu une croissance d'environ 50 % et que Nikon et Kodak DOT ont continué à monter en puissance à un rythme soutenu. D'autre part, Bolon continue de composer avec un environnement macroéconomique défavorable. Le Japon et l'Australie ont apporté une bonne contribution aux résultats.

Dans le segment Direct to Consumer, l'Australie a enregistré des ventes à magasins comparables³ solides sur les enseignes du solaire et de l'optique. Un effet prix-mix favorable a stimulé les performances d'OPSM. Fort de son succès dans la région EMEA, l'enseigne a également lancé le premier programme d'abonnement sur le marché en novembre. En Chine, les ventes à magasins comparables³ sont restées négatives mais ont progressé par rapport au trimestre précédent. Les huit magasins Supreme de la région ont prospéré.

Amérique latine

L'Amérique latine a enregistré un chiffre d'affaires de 408 millions d'euros, en hausse de 8,7 % à taux de change constants¹ par rapport au quatrième trimestre 2023 (-5,7 % à taux de change courants). Ces résultats solides sont toujours affectés par l'environnement hyperinflationniste en Argentine.

Dans le segment Professional Solutions, le Brésil a enregistré une performance positive sur les montures, tandis que les pressions dans l'activité des verres ont été exacerbées par la base de comparaison élevée de l'année dernière. La Colombie a une fois de plus affiché d'excellents résultats sur les montures, ainsi que sur les verres avec le lancement récent de Transitions Gen S, moteur incontesté de la croissance.

Le segment Direct to Consumer a affiché son meilleur trimestre de l'année. L'optimisation de l'offre dans les anciennes enseignes GrandVision ainsi que la forte croissance de GMO ont dynamisé la performance de l'optique. L'activité solaire s'est à nouveau accélérée grâce à la solide performance de Sunglass Hut dans tous les pays.

Chiffre d'affaires de l'année par zone géographique

Amérique du Nord

L'Amérique du Nord a enregistré un chiffre d'affaires de 11 979 millions d'euros, en hausse de 3,1 % à taux de change constants¹ par rapport à 2023 (+2,9 % à taux de change courants). La progression du quatrième trimestre s'explique notamment par la reprise des activités de vente au détail de la catégorie solaire.

Le segment Professional Solutions a continué de monter en puissance trimestre après trimestre, soutenu par la croissance continue des montures de prescription. L'activité des verres a été portée par les innovations, à savoir Varilux XR et Transitions Gen S. En ce qui concerne la distribution, le résultat résilient a été soutenu par le dynamisme des comptes clés et des professionnels de la vue partenaires, tandis que les professionnels de la vue non-partenaires ont connu plus de difficultés.

La performance du segment Direct to Consumer a été relativement stable sur les neuf premiers mois de l'année avant de connaître un pic au quatrième trimestre, soutenu par la reprise de Sunglass Hut qui a renoué avec la croissance. Les enseignes optiques ont enregistré une croissance des ventes à magasins comparables³ tout au long de l'année, soutenue par les clients assurés. L'e-commerce a été stimulé par Ray-Ban.com, épaulé par les très prisées lunettes intelligentes Ray-Ban | Meta. Supreme a également contribué à la croissance de l'activité.

EMEA

La région EMEA a enregistré un chiffre d'affaires de 9 759 millions d'euros, en hausse de 7,9 % à taux de change constants¹ par rapport à 2023 (+6,3 % à taux de change courants). Cette région est à nouveau le principal contributeur de la croissance globale du Groupe.

Le segment Professional Solutions a été un pilier de la croissance tout au long de l'année. Presque tous les marchés clés y ont contribué, en tirant remarquablement profit des innovations. Varilux XR et Transitions Gen S ont soutenu les résultats de l'activité verres, tandis que Miu Miu et Oakley ont enregistré de bons résultats sur l'activité montures. De plus, une

progression positive a également été enregistrée sur l'ensemble des canaux de distribution.

Le segment Direct to Consumer a enregistré une forte croissance sur l'année. La poursuite de l'intégration de l'activité optique a bien progressé. Un plus grand nombre de clients ont bénéficié de l'élargissement de la gamme de produits et de services, avec une grande satisfaction. L'activité solaire a connu une forte reprise après le ralentissement du deuxième trimestre en raison des conditions météorologiques en Europe et a clôturé l'année avec une croissance des ventes à magasins comparables³ proche de celle de l'activité optique. L'e-commerce s'est également développé dans la région.

Asie-Pacifique

La région Asie-Pacifique a enregistré un chiffre d'affaires de 3 247 millions d'euros, en hausse de 9,3 % à taux de change constants¹ par rapport à 2023 (+7,0 % à taux de change courants), en croissance cette année encore malgré la base de comparaison élevée de 2023 (+14,3 % par rapport à 2022 à taux de change constants).

Le segment Professional Solutions a démarré l'année avec une croissance robuste, mais a connu un ralentissement au second semestre en raison du manque de confiance des consommateurs Chinois dans le marché. Les performances des offres de contrôle de la myopie sont restées positives, en particulier avec la croissance de 60 % de Stellest, qui a plus que compensé le ralentissement des ventes de la marque locale Bolon. Le Japon a affiché de bons résultats cette année, alors que l'Inde et la Corée du Sud sont montés en puissance.

Le segment Direct to Consumer dans la région a été porté par la performance soutenue d'OPSM en Australie/Nouvelle-Zélande et par le dynamisme des ventes au détail au Japon sur une base de ventes à magasins comparables³. Les enseignes solaires en Asie du Sud-Est ont réalisé de belles performances et Oakley a suscité un intérêt croissant auprès de son public asiatique. Avec huit magasins dans la région Asie-Pacifique, la première contribution de Supreme a été significative, élargissant la portée du Groupe auprès des consommateurs asiatiques.

Amérique latine

L'Amérique latine a enregistré un chiffre d'affaires de 1 523 millions d'euros, en hausse de 9,7 % à taux de change constants¹ par rapport à 2023 (-0,9 % à taux de change courants), portée par l'effet favorable de l'inflation des prix en Argentine.

Dans le segment Professional Solutions, l'activité brésilienne a été affectée négativement par la catégorie verres en difficulté, tandis que la catégorie des montures a continué à se développer. Le Mexique a affiché une croissance stable sur l'année avec un ralentissement au second semestre. La Colombie a attiré l'attention grâce à une remarquable performance, soutenue par de nouveaux lancements.

Le segment Direct to Consumer a affiché de bonnes performances, tous les marchés participant à la croissance. La croissance a été portée par les enseignes optiques dans toute la région. Au second semestre, GMO a connu une solide progression. Les anciens magasins GrandVision, bénéficiant des effets positifs de l'intégration, ont affiché une croissance solide à deux chiffres des ventes à magasins comparables³ en 2024. Les enseignes solaires ont clôturé l'année de manière positive, avec la reprise de la croissance de Sunglass Hut au second semestre.

3.3 Compte de résultat et Indicateurs Alternatifs de Performance

Compte de résultat consolidé d'EssilorLuxottica

En millions d'euros	2024	2023	Variation
Chiffre d'affaires	26 508	25 395	4,4 %
Coût des ventes	(9 702)	(9 347)	3,8 %
MARGE BRUTE	16 805	16 048	4,7 %
En % du chiffre d'affaires	63,4 %	63,2 %	
Charges opérationnelles	(13 358)	(12 871)	3,8 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	3 448	3 176	8,5 %
En % du chiffre d'affaires	13,0 %	12,5 %	
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	3 291	3 035	8,4 %
En % du chiffre d'affaires	12,4 %	12,0 %	
Impôts sur le résultat	(800)	(609)	31,3 %
Taux effectif d'impôt	24,3 %	20,1 %	
RÉSULTAT NET	2 491	2 426	2,7 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 359	2 289	3,0 %

Le tableau ci-dessus présente les performances des activités d'EssilorLuxottica en 2024 et 2023.

- Le *Chiffre d'affaires* a augmenté de 4,4 % par rapport à 2023, à taux de change courants ; la performance du *Chiffre d'affaires* du Groupe est commentée, par activité ainsi que par zone géographique, dans le paragraphe précédent *Chiffre d'affaires consolidé*.
- Le *Coût des ventes* affiche une hausse de 3,8 %, à taux de change courants, par rapport à 2023, (inférieure à la croissance du chiffre d'affaires sur la même période) entraînant une hausse du taux de *Marge brute* (63,4 % contre 63,2 % en 2023). Le principal facteur de l'augmentation du taux de *Marge Brute* est le prix-mix positif aussi bien sur l'activité monture que sur l'activité verres, couplé de l'efficacité industrielle. La *Marge Brute* a également été impactée par des coûts non-récurrents relatifs à des projets de restructuration et de réorganisation principalement sur les usines de production du Groupe (voir paragraphe *Indicateurs ajustés*).
- Les *Charges opérationnelles* sont toujours significativement impactées par les amortissements résultant de la comptabilisation des actifs incorporels suite à l'allocation du prix d'acquisition liée aux acquisitions stratégiques et significatives réalisées par le Groupe (telles que le rapprochement entre Essilor et Luxottica et l'acquisition de GrandVision), pour un effet global proche de 1 milliard d'euros aussi bien en 2024 qu'en 2023. La performance 2024 (une

hausse des charges opérationnelles de 3,8 % à taux de change courants) a été fortement influencée par la croissance de l'activité ainsi que par une pression inflationniste persistante sur les charges de personnel, en particulier sur les *Frais de commercialisation*. De plus, en 2024, le Groupe a été en soutien de ses marques et du lancement de nouveaux produits par des campagnes de marketing et de publicité comme celles en lien avec les Jeux Olympiques 2024 et le lancement de la nouvelle génération de verres Transitions (GEN S) et les lunettes connectées Ray-Ban | Meta. Les *Charges opérationnelles* du Groupe incluent également les effets d'un certain nombre de projets de restructuration et de réorganisation menés par le Groupe au cours de l'année et de divers accords conclus en 2024 (voir paragraphe *Indicateurs ajustés*). Le *Résultat opérationnel* 13,0 % du chiffre d'affaires, en augmentation par rapport à 2023, en raison des impacts mentionnés ci-dessus et des incidences défavorables sur les taux de change.

- Le *Résultat net* a augmenté pour atteindre 2 491 millions d'euros à comparer au résultat net de 2 426 millions d'euros en 2023, malgré une hausse de la charge d'impôts sur le résultat (qui incluait un produit d'impôt significatif relatif à la réévaluation d'une *position fiscale incertaine* pour environ 115 millions d'euros) combinée à une hausse des charges financières (en raison d'une hausse des intérêts sur les dettes de loyer).

Les Indicateurs Alternatifs de Performance (IAP) d'EssilorLuxottica

Indicateurs ajustés

Dans ce document, la Direction présente certains indicateurs de performance qui ne sont pas prévus par les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) émises par l'*International Accounting Standards Board* (IASB, Bureau international des normes comptables) et approuvées par l'Union européenne. Ces agrégats ne sont pas destinés à être utilisés isolément ou à remplacer les agrégats figurant dans les états financiers consolidés d'EssilorLuxottica établis conformément aux normes IFRS. En effet, ces agrégats doivent être utilisés et analysés conjointement aux états financiers consolidés d'EssilorLuxottica pour une meilleure compréhension des performances opérationnelles du Groupe. Ces agrégats ne sont pas définis par les normes IFRS et les investisseurs sont invités à examiner avec attention leur définition.

Le rapprochement entre Essilor et Luxottica (« Rapprochement EL »), l'acquisition de GrandVision (« Acquisition GV »), les autres acquisitions stratégiques et significatives ainsi que les événements inhabituels, occasionnels ou sans rapport avec les activités normales ont un impact significatif sur les résultats consolidés. Par conséquent, certains agrégats ont été ajustés

(« indicateurs ajustés »), dans le but de fournir des informations supplémentaires en base comparable par rapport aux exercices précédents, de refléter les performances économiques réelles d'EssilorLuxottica et de permettre leur suivi et leur comparabilité avec ceux de ses concurrents. En particulier, la Direction a ajusté les indicateurs suivants : le *Coût des ventes*, la *Marge brute*, les *Charges opérationnelles*, le *Résultat opérationnel*, le *Résultat avant impôt* et le *Résultat net*. Ces mesures ajustées sont rapprochées de leurs mesures les plus comparables présentées dans les états financiers consolidés pour la période de douze mois close le 31 décembre 2024.

En continuité avec les exercices précédents, en 2024 les indicateurs ajustés ne tiennent pas compte : (i) des impacts supplémentaires liés à l'allocation du prix d'acquisition relatif aux acquisitions stratégiques et significatives réalisées par le Groupe (*Ajustements liés à l'allocation du prix d'acquisition*) ; et (ii) des autres ajustements relatifs aux transactions inhabituelles, occasionnelles, ou sans rapport avec les activités normales, l'impact de ces événements pouvant altérer la compréhension de la performance du Groupe (Autres ajustements « non-GAAP »).

En millions d'euros	2024	Ajustements liés à l'allocation du prix d'acquisition	Autres ajustements « non-GAAP »	2024 Ajusté ²
Chiffre d'affaires	26 508	-	-	26 508
Coût des ventes	(9 702)	10	20	(9 673)
MARGE BRUTE	16 805	10	20	16 835
En % du chiffre d'affaires	63,4 %			63,5 %
Charges opérationnelles	(13 358)	869	67	(12 421)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	3 448	879	87	4 414
En % du chiffre d'affaires	13,0 %			16,7 %
Coût de l'endettement financier net et autres*	(157)	-	-	(157)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	3 291	879	87	4 257
En % du chiffre d'affaires	12,4 %			16,1 %
Impôts sur le résultat	(800)	(172)	(18)	(990)
RÉSULTAT NET	2 491	707	69	3 267
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 359	694	70	3 122

* Incluant les Autres produits/(charges) financiers et la Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence.

Les Autres ajustements « non-GAAP » les plus significatifs en 2024 sont relatifs à :

- des projets de restructuration et de réorganisation (pour un effet de près de 98 millions d'euros sur le *Résultat opérationnel*) relatifs à différentes initiatives menées à travers le Groupe dans différentes régions et activités, y compris portant sur la poursuite de celles relatives aux réorganisations et à la centralisation des activités de GrandVision (pour près de 43 millions d'euros). Les impacts ont été comptabilisés en *Coût des ventes* (20 millions d'euros), en *Frais de recherche et développement* (impact positif de l'ordre de 1 million d'euros), en *Frais de commercialisation* et *Frais de publicité et marketing* (pour près de 46 millions d'euros) ainsi qu'en *Frais généraux et administratifs* (pour près de 33 millions d'euros) ;
- des honoraires dans le cadre de projets d'acquisition (pour près de 13 millions d'euros) et de contentieux (pour près de 18 millions d'euros, honoraires d'avocats inclus), comptabilisés en *Frais généraux et administratifs* ;
- en produit reconnu au niveau des Autres produits/(charges) opérationnels pour un montant cumulé de l'ordre de 50 millions d'euros et résultant de règlements de litiges obtenus par le Groupe en 2024 ; et
- des *Impôts sur le résultat* ont été ajustés à hauteur de (18) millions d'euros en raison des impacts fiscaux induits par l'ensemble des ajustements décrits ci-dessus.

Compte de résultat consolidé ajusté²

En millions d'euros	2024 Ajusté ²	2023 Ajusté ²	Variation à taux de change constants ¹	Variation à taux de change courants
Chiffre d'affaires	26 508	25 395	6,0 %	4,4 %
Coût des ventes	(9 673)	(9 305)	5,1 %	4,0 %
MARGE BRUTE	16 835	16 090	6,5 %	4,6 %
En % du chiffre d'affaires	63,5 %	63,4 %		
Frais de recherche et développement	(371)	(333)	11,6 %	11,3 %
Frais de commercialisation	(7 964)	(7 502)	7,4 %	6,2 %
Redevances	(252)	(246)	4,5 %	2,4 %
Frais de publicité et de marketing	(1 716)	(1 700)	1,9 %	0,9 %
Frais généraux et administratifs	(2 124)	(2 126)	0,9 %	-0,1 %
Autres produits/(charges) opérationnels	6	(4)	>100 %	>100 %
Total des charges opérationnelles	(12 421)	(11 912)	5,4 %	4,3 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	4 414	4 178	9,4 %	5,7 %
En % du chiffre d'affaires	16,7 %	16,5 %		
Coût de l'endettement financier net et autres*	(157)	(144)	10,5 %	8,6 %
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	4 257	4 033	9,4 %	5,6 %
En % du chiffre d'affaires	16,1 %	15,9 %		
Impôts sur le résultat	(990)	(938)		
Taux effectif d'impôt	23,3 %	23,25 %		
RÉSULTAT NET	3 267	3 095	9,3 %	5,6 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	3 122	2 946	9,8 %	6,0 %

* Incluant les Autres produits/(charges) financiers et la Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence.

Le **Chiffre d'affaires** de l'année s'est élevé à 26 508 millions d'euros, en augmentation de 6,0 % à taux de change constants¹ (+4,4 % à taux de change courants).

Marge brute ajustée² : +6,5 % à taux de change constants¹ (+4,6 % à taux de change courants)

La Marge brute ajustée² s'est élevée à 16 835 millions d'euros en 2024, représentant 63,5 % du chiffre d'affaires (contre 63,4 % du chiffre d'affaires en 2023). Les principaux facteurs de progression de la Marge brute sont l'effet prix-mix, tant pour les activités montures que pour les activités verres, ainsi que l'efficacité industrielle.

Charges opérationnelles ajustées² : +5,4 % à taux de change constants¹ (+4,3 % à taux de change courants)

Les Charges opérationnelles ajustées² se sont élevées à 12 421 millions d'euros en 2024, représentant 46,9 % du chiffre d'affaires (46,9 % en 2023).

Les principales variations relatives aux *Charges opérationnelles* portent sur :

- des *Frais de commercialisation* de 7 964 millions d'euros, en augmentation de 7,4 % à taux de change constants¹ par rapport à 2023. Le principal moteur de cette augmentation des coûts réside dans l'investissement du Groupe dans ses équipes commerciales au sein de la division Professional Solutions, les impacts des acquisitions réalisées en 2024 et les tendances inflationnistes, notamment sur les charges de personnel ;
- des *Frais de publicité et de marketing* de 1 716 millions d'euros, en hausse de 1,9 % à taux de change constants¹, en raison d'investissements spécifiques en faveur des marques du Groupe et des lancements de nouveaux produits, telles

que des initiatives marketing dans le contexte des Jeux Olympiques 2024, le parrainage de Luna Rossa et le soutien constant au lancement de la nouvelle génération de verres Transitions (GEN S) et les lunettes connectées Ray-Ban | Meta. Les effets de ces initiatives ont été en partie contrebalancés par des économies résultant de la centralisation et de l'intégration des activités ;

- des *Frais généraux et administratifs* de 2 124 millions d'euros, en hausse de 0,9 % à taux de change constants¹, par rapport à 2023, principalement en raison des synergies générées par l'intégration de GrandVision ainsi que des mesures de compression des coûts.

Résultat opérationnel ajusté² : +9,4 % à taux de change constants¹ (+5,7 % à taux de change courants)

Le Groupe a présenté un *Résultat opérationnel* ajusté² de 4 414 millions d'euros, représentant 16,7 % du chiffre d'affaires comparé à 16,5 % en 2023 (17,0 % à taux de change constants¹, soit une amélioration d'environ 50 points de base comparé à 2023).

Coût de l'endettement financier net ajusté² et autres

Le *Coût de l'endettement financier net* ajusté² et autres est en hausse par rapport à 2023, principalement en raison d'une hausse des charges d'intérêts sur les dettes de location (comptabilisées selon la norme IFRS 16 – Contrats de location).

Impôts sur le résultat ajusté²

EssilorLuxottica a affiché un taux d'impôt ajusté² de 23,3 % pour l'année 2024 comme en 2023.

Résultat net part du Groupe ajusté² : en hausse de +9,8 % à taux de change constants¹ (+6,0 % à taux de change courants).

3.4 Bilan, endettement financier net, flux de trésorerie et autres mesures « non-GAAP »

État de la situation financière consolidée d'EssilorLuxottica reclassé

L'état reclassé de la situation financière consolidée d'EssilorLuxottica agrège les montants des actifs et des passifs de l'état de la situation financière consolidée conformément aux critères fonctionnels qui considèrent le Groupe classiquement divisé en trois domaines fondamentaux axés sur les investissements, l'exploitation et le financement.

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Goodwill	31 996	30 265
Immobilisations incorporelles	11 047	11 014
Immobilisations corporelles	5 689	5 182
Droits d'utilisation	3 484	3 069
Titres mis en équivalence	85	81
Autres actifs non courants	1 535	803
Actifs immobilisés	53 836	50 415
Besoin en fonds de roulement commercial	3 756	3 306
Avantages au personnel et provisions	(939)	(1 010)
Créances d'impôts/(dettes)	(243)	(290)
Impôts différés actifs/(passifs)	(1 651)	(1 758)
Impôts actifs/(passifs)	(1 895)	(2 048)
Autres actifs opérationnels courants/(passifs)	(2 791)	(2 673)
Actifs/(passifs) destinés à la vente	-	-
CAPITAL NET INVESTI	51 967	47 990
CAPITAUX PROPRES	41 001	38 891
ENDETTEMENT FINANCIER NET	10 966	9 098

Les *Actifs immobilisés*, d'une valeur de 53 836 millions d'euros ont augmenté de 3 421 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023. Les principales catégories d'actifs contribuant à cette diminution sont indiquées ci-dessous :

- i. *goodwill* : le *goodwill* a augmenté de 1 732 millions d'euros, dont 957 millions d'euros résultant de regroupements d'entreprises intervenus sur l'exercice, en particulier ceux de Supreme et Heidelberg Engineering, et 775 millions d'euros dus aux effets des variations des taux de change.
- ii. les *immobilisations incorporelles* : l'augmentation de 33 millions d'euros se décompose en 760 millions d'euros résultant de regroupements d'entreprises intervenus sur l'exercice, en particulier celui de Supreme, 341 millions d'euros de nouvelles acquisitions de l'année principalement en licences, logiciels et projets de R&D, et 266 millions d'euros dus aux effets des variations des taux de change, ainsi que par une baisse pour 1 300 millions d'euros provenant des charges d'amortissement de la période (significativement impactées par les charges d'amortissement résultant de la reconnaissance d'actifs incorporels suite à l'allocation du prix d'acquisition relatif au Rapprochement EL et à l'Acquisition GV).

- iii. les *Immobilisations corporelles* et le *Droit d'utilisation* : l'augmentation d'ensemble sur la période est de 922 millions d'euros. Les nouvelles immobilisations de la période (dépenses en investissements pour près de 1 185 millions d'euros, ainsi que la reconnaissance de nouveaux droits d'utilisation dans le cadre des contrats de location conclus en 2024 pour 1 205 millions d'euros) ont été compensées par les charges d'amortissement et de dépréciation de la période pour un montant de 1 766 millions d'euros. Les principales acquisitions d'immobilisations corporelles de l'année ont été relatives à l'élargissement de l'empreinte industrielle et de la chaîne d'approvisionnement ainsi qu'à l'amélioration et la rénovation du réseau de magasins. Les regroupements d'entreprises reconnus cette année contribuent à l'augmentation des *Immobilisations corporelles* et du *Droit d'utilisation* pour respectivement 63 millions d'euros et 124 millions d'euros.

Le *Besoin en fonds de roulement commercial* (soit la somme des stocks, des créances clients et des dettes fournisseurs) a augmenté de 451 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023 en raison de la croissance des deux divisions segments Professional Solutions et Direct to Consumer ainsi que par la contribution des acquisitions significatives réalisées au cours du quatrième trimestre de l'année.

Les *Capitaux propres* ont augmenté du résultat net part du Groupe de la période (2 359 millions d'euros) ainsi que des effets provenant de la conversion des soldes et flux en devises (une hausse de 961 millions d'euros des réserves de conversion du Groupe) ; le solde des *Capitaux propres* a également été impacté par le versement du dividende de l'année générant une

baisse de 1 256 millions d'euros dont 1 163 millions d'euros versés aux actionnaires d'EssilorLuxottica n'ayant pas opté pour le dividende en actions (voir paragraphe *Faits marquants*) et 92 millions d'euros distribués aux actionnaires minoritaires des filiales du Groupe. Les charges de rémunération en action ont également impacté les capitaux propres (hausse de 219 millions d'euros) ainsi que le solde net des opérations sur actions propres (diminution de 315 millions d'euros entièrement due au programme de rachat d'actions initié en 2024, voir paragraphe *Faits marquants de l'année*).

L'*Endettement financier net* a augmenté de 1 867 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023, comme présenté dans le paragraphe dédié.

Autres mesures « non-GAAP »

D'autres mesures « non-GAAP » telles que l'*Endettement financier net*, le *Cash-flow libre*, l'*EBITDA* et le ratio d'*Endettement financier net sur EBITDA* sont également incluses dans ce document en vue de :

- renforcer la transparence pour les investisseurs ;
- aider les investisseurs à évaluer la performance opérationnelle du Groupe et de sa capacité à refinancer sa dette à mesure qu'elle arrive à échéance et à contracter des dettes supplémentaires pour investir dans de nouvelles opportunités opérationnelles ;
- aider les investisseurs à évaluer le coût de la dette du Groupe ;
- veiller à ce que ces mesures soient pleinement comprises à la lumière de la manière dont le Groupe évalue ses résultats opérationnels et son effet de levier ;

- définir correctement les paramètres utilisés et confirmer leur calcul ; et
- partager simultanément ces mesures avec tous les investisseurs.

Ces autres mesures « non-GAAP » ne sont pas destinées à être utilisées isolément ou à remplacer les agrégats figurant dans les états financiers consolidés d'EssilorLuxottica établis conformément aux normes IFRS, mais doivent plutôt être utilisées en complément des résultats IFRS afin d'aider le lecteur à mieux comprendre la performance opérationnelle du Groupe. En outre, les investisseurs doivent être conscients que la méthode de calcul de ces mesures « non-GAAP » peut différer de celle employée par d'autres sociétés.

Le tableau suivant présente un rapprochement entre ces mesures « non-GAAP » et les mesures financières IFRS les plus directement comparables.

En millions d'euros	2024	2023
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ^(a)	4 874	4 861
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^(a)	(1 522)	(1 531)
Remboursements du principal des dettes de loyers ^(a)	(940)	(936)
CASH-FLOW LIBRE	2 413	2 394
Résultat opérationnel ^(b)	3 448	3 176
Amortissements, dépréciations et pertes de valeur ^(a)	3 098	2 972
EBITDA	6 545	6 148
ENDETTEMENT FINANCIER NET ^(c)	10 966	9 098
ENDETTEMENT FINANCIER NET/EBITDA LTM ^(d)	1,7	1,5

(a) Tels que présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

(b) Tel que présenté dans le compte de résultat consolidé.

(c) L'*Endettement financier net* est présenté dans la Note 20 Dettes financières, incluant les dettes de loyer des Notes aux états financiers consolidés. Ses composantes sont aussi présentées dans le paragraphe *Endettement financier net* ci-dessous.

(d) EBITDA LTM – 12 mois glissants.

Endettement financier net

L'Endettement financier net hors dettes de loyer du Groupe a atteint 7 319 millions d'euros au 31 décembre 2024, soit une hausse de plus de 1 460 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2024, le solde des dettes de loyer a augmenté de 408 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023.

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes financières non courantes	7 071	6 559
Dettes financières courantes	2 498	1 858
TOTAL PASSIFS	9 570	8 417
Investissements court terme	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 251)	(2 558)
TOTAL ACTIFS	(2 251)	(2 558)
Instruments dérivés sur les dettes financières (couverture de juste valeur)	-	-
ENDETTEMENT FINANCIER NET hors dettes de loyer	7 319	5 859
Dettes de loyer (courantes et non courantes)	3 647	3 239
ENDETTEMENT FINANCIER NET	10 966	9 098

Les dettes financières non courantes ont augmenté par rapport au 31 décembre 2023, essentiellement du fait de l'émission d'un Eurobond de 2 milliards d'euros en septembre 2024 et contrebalancé par le reclassement en dettes financières courantes d'un Eurobond de 1,5 milliard arrivant à échéance en mai 2025. Les dettes financières courantes sont en progression de 641 millions d'euros en raison du reclassement

de 1,5 milliard d'euros (valeur nominale) présenté ci-dessus et d'une hausse de l'encours de Commercial Papers, principalement dans le cadre du programme USCP, partiellement compensée par une diminution provenant du remboursement de trois emprunts obligataires pour un montant total de 1,3 milliard d'euros (valeur nominale) arrivant à échéance entre janvier et avril 2024.

Tableau des flux de trésorerie consolidés reclassé

Le tableau des flux de trésorerie consolidés reclassé réconcilie l'EBITDA avec le flux net de trésorerie généré par le Groupe en mettant en évidence le flux de trésorerie provenant de l'exploitation (Cash-flow libre).

En millions d'euros	2024	2023
EBITDA	6 545	6 148
Dépenses d'investissements	(1 522)	(1 531)
Païement des loyers (hors intérêts) ^(a)	(940)	(936)
Impôts payés	(982)	(916)
Variation du besoin en fonds de roulement commercial ^(b) et autres variations	(689)	(371)
CASH-FLOW LIBRE	2 413	2 394
Dividendes versés	(1 255)	(598)
Acquisitions de filiales, net de la trésorerie acquise	(1 755)	(114)
Autres variations des capitaux propres	(536)	(301)
Autres variations d'actifs financiers et non financiers	(346)	(78)
Variation des dettes financières (hors écarts de change)	1 083	(590)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(395)	712

(a) Remboursements du principal des dettes de loyers tels que présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

(b) Besoin en fonds de roulement commercial : stocks, créances clients et dettes fournisseurs.

Les *Dépenses d'investissements* décaissées s'élèvent à 1 522 millions d'euros, sensiblement en ligne avec la période comparative de l'année précédente et représentent environ 6 % du chiffre d'affaires du Groupe.

La ligne *Dividendes versés* a fortement augmenté en 2024 comparé à 2023 en raison de la part plus importante d'actionnaires d'EssilorLuxottica qui ont choisi de recevoir le paiement du dividende en trésorerie plutôt qu'en actions (paiement du dividende en actions) : 65 % en 2024 contre 34 % en 2023.

La ligne *Acquisitions de filiales, net de la trésorerie acquise*, représente les sorties nettes de trésorerie relatives aux regroupements d'entreprises finalisés sur l'exercice, et dans un effet moindre, les compléments de prix et/ou paiements différés portant sur des acquisitions finalisées les années passées. Le montant des sorties de trésorerie en 2024 est significativement plus élevé qu'en 2023 en raison des acquisitions majeures en 2024 : Supreme et Heidelberg Engineering (voir *Faits marquants de l'année*).

La ligne *Autres variations des capitaux propres* intègre, entre autres, les effets des opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle – telles que les acquisitions d'intérêts minoritaires dans des sociétés consolidées et/ou l'exercice d'options de vente sur des intérêts minoritaires (297 millions d'euros en 2024 contre 64 millions d'euros en 2023) ainsi que les sorties de trésorerie relatives aux programmes de rachat d'actions pour près de 315 millions d'euros, frais de transaction inclus, en 2024 contre près de 312 millions en 2023), compensés par les encaissements liés aux augmentations de capital en numéraire et de l'exercice d'options de souscription d'actions.

Les flux reportés dans la ligne *Autres variations d'actifs financiers et non financiers* en 2024 comprennent les décaissements issus des prises de participation financières dans des sociétés non consolidées.

Enfin, la ligne *Variation des dettes financières (hors écarts de change)* a été principalement impactée par les mouvements décrits dans le paragraphe *Endettement financier net*.

3.5 Acquisitions et partenariats

Au cours de l'année 2024, EssilorLuxottica a poursuivi sa stratégie de fusions et acquisitions dans certaines activités et zones géographiques. Les principales transactions de l'année incluent les suivantes :

- Le 9 avril 2024, EssilorLuxottica, a finalisé l'acquisition de Washin Optical Co., Ltd, acteur japonais du commerce de détail de l'optique comptant environ 70 magasins dans le pays.
- Le 17 juillet 2024, EssilorLuxottica et VF Corporation ont annoncé avoir conclu un accord définitif pour qu'EssilorLuxottica acquière la marque Supreme de VF contre 1,5 milliard de dollars, transaction finalisée le 1^{er} octobre 2024.
- Le 17 juillet 2024, EssilorLuxottica et Heidelberg Engineering ont annoncé avoir conclu un accord pour l'acquisition d'une participation de 80 % dans Heidelberg Engineering, une entreprise basée en Allemagne spécialisée dans les solutions

de diagnostic, les technologies de chirurgie numérique et l'informatique médicale pour l'ophtalmologie clinique, transaction finalisée le 1^{er} octobre 2024.

- Le 16 décembre 2024, EssilorLuxottica a annoncé avoir conclu un accord pour l'acquisition du groupe Espansione, une entreprise italienne spécialisée dans la conception et la fabrication de dispositifs médicaux non invasifs, protégés par des brevets internationaux, pour le diagnostic et le traitement de la sécheresse oculaire, de la surface oculaire et des maladies de la rétine. Cet accord, qui était sujet aux approbations réglementaires locales et aux conditions de clôture d'usage, a été finalisé au début 2025.

Les autres acquisitions réalisées sur la période portent sur des rachats de participations minoritaires et des prises de participations minoritaires ou majoritaires dans des sociétés opérant dans l'industrie de l'optique ophtalmique et la lunetterie.

3.6 Investissements réalisés en 2024 et prévus pour 2025

En millions d'euros	2024	2023	2022
Immobilisations corporelles et incorporelles (brute des cessions)	1 522	1 531	1 572
Amortissements, dépréciations et pertes de valeur	3 098	2 972	2 970
Acquisitions de filiales, net de la trésorerie acquise	1 755	114	965
Acquisition/(Cession) d'actions propres	274	271	431

Dépenses d'investissements

En 2024, les dépenses d'investissements décaissées d'EssilorLuxottica se sont élevées à 1 522 millions d'euros (soit 5,7 % du chiffre d'affaires du Groupe, 6 % en 2023), montant globalement en ligne par rapport à 2023 et relatif aux investissements dans le réseau des magasins ainsi que dans les infrastructures digitales.

Investissements financiers

Les acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise, s'élèvent à 1 755 millions d'euros en 2024 (114 millions d'euros en 2023 et 965 millions d'euros en 2022). Ces montants représentent les sorties de trésorerie nette relatives aux regroupements d'entreprises réalisés sur l'année, ainsi que, dans une moindre mesure, les compléments de prix ou paiements différés relatifs à des acquisitions réalisées les années précédentes. En 2024, ce montant était principalement lié aux opérations décrites dans le paragraphe *Acquisitions et partenariats*, dont l'acquisition de la marque Supreme et d'une participation de 80 % de la société allemande Heidelberg Engineering ; en 2023, cela correspondait principalement aux opérations décrites dans le paragraphe *Acquisitions et partenariats*, dont l'acquisition de la start-up israélienne Nuance Hearing ; tandis qu'en 2022, le montant correspondait aux acquisitions, entre autres, de Walman, SightGlass Vision et Fedon.

Par ailleurs, en 2024, le Groupe a acquis près de 1,5 million d'actions EssilorLuxottica dans le cadre de son programme de rachat d'actions annoncé fin juillet 2024 (voir le paragraphe *Faits marquants de l'année*, pour un prix moyen de 212,22 euros par action et une sortie de trésorerie totale de 315 millions d'euros – frais inclus). Des programmes similaires avaient été initiés en 2023 et 2022, lorsque le Groupe avait acquis pour respectivement près de 1,7 million d'actions (à un prix moyen de 173,15 euros et une sortie de trésorerie de 312 millions d'euros – frais inclus) et près de 3 millions d'actions (à un prix moyen de 156,74 euros et une sortie de trésorerie de 470 millions d'euros – frais inclus). Les actions acquises sont destinées à être attribuées ou cédées aux salariés et mandataires sociaux d'EssilorLuxottica et des sociétés liées, notamment dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, de l'attribution d'actions gratuites, d'actions de performance ou d'options d'achat d'actions, et de la participation à tout plan d'actionnariat salariés.

Principaux investissements futurs

En 2025, le Groupe continuera à investir fortement dans le renouvellement de son réseau de magasins, ses capacités de productions (achèvement des nouveaux sites) et dans ses infrastructures informatiques et technologiques pour mener à bien l'intégration. Le Groupe continuera également ses programmes de rachat d'actions afin que celles-ci soient

attribuées ou cédées aux salariés et mandataires sociaux d'EssilorLuxottica et des sociétés liées, notamment dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, de l'attribution d'actions gratuites, d'actions de performance ou d'options d'achat d'actions, et de la participation à tout plan d'actionnariat salariés.

3.7 Événements postérieurs à la clôture

Acquisition de la start-up française Pulse Audition centrée sur l'IA

Le 2 janvier 2025, EssilorLuxottica a annoncé l'acquisition de Pulse Audition, une start-up française proposant des solutions de réduction du bruit et de rehaussement de la voix basés sur des algorithmes intégrant l'IA, permettant aux personnes malentendantes de mieux comprendre les propos de leurs interlocuteurs, en particulier dans des environnements bruyants.

Grâce aux technologies propriétaires de Pulse Audition et à son expertise en matière de développement de logiciels d'IA

embarquée et de traitement du signal audio, EssilorLuxottica disposera de dispositifs et de logiciels propriétaires qui viendront compléter et améliorer la qualité de ses produits et solutions sur le long terme et pourra s'appuyer sur une équipe de haut niveau. Cette nouvelle étape dans l'approche lancée en 2023 avec l'acquisition de Nuance Hearing est parfaitement alignée avec la stratégie du Groupe dans le domaine des solutions auditives.

EssilorLuxottica obtient l'autorisation de la FDA et les certifications européennes pour les lunettes Nuance Audio qui seront désormais disponibles aux États-Unis et en Europe

Le 3 février 2025, EssilorLuxottica a annoncé avoir reçu l'autorisation de la *Food and Drug Administration* américaine (FDA) pour la commercialisation sans ordonnance de ses Nuance Audio Glasses aux États-Unis. Le Groupe a également obtenu le marquage CE conformément au Règlement européen sur les dispositifs médicaux, ainsi que la certification ISO de Système de Management de la Qualité dédiée aux aides auditives, ce qui permet de lancer Nuance Audio en Europe.

Nuance Audio ouvre la voie à une nouvelle catégorie disruptive dans le domaine de la med-tech : son logiciel est le premier à être certifié par la FDA, aux États-Unis, en tant que Software as a Medical Device (SaMD), avec des préréglages permettant une utilisation optimale des lunettes. Ce produit intègre parfaitement une technologie auditive révolutionnaire, à oreille ouverte, dans une paire de lunettes intelligentes et élégantes.

Après des décennies d'obstacles à l'adoption, allant de l'inconfort à la visibilité des aides auditives traditionnelles, les consommateurs pourront enfin bien voir et mieux entendre grâce à un seul produit, à la fois esthétique et très fonctionnel.

Nuance Audio sera disponible à l'achat à partir du 1^{er} trimestre aux États-Unis et dans le courant du 1^{er} semestre dans certains pays européens dont la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, l'Italie lançant progressivement dès le 1^{er} trimestre, en parallèle au marché américain.

Dans le cadre de son modèle ouvert, EssilorLuxottica s'appuiera sur son vaste réseau de magasins en propre, ainsi que sur les canaux traditionnels de distribution des aides auditives et sur les opticiens indépendants afin de rendre cette technologie accessible aux consommateurs partout où cela est possible.

EssilorLuxottica acquiert la start-up canadienne med-tech Cellview

Poursuivant son engagement à élever les standards de l'industrie et à améliorer la qualité des solutions de santé visuelle, EssilorLuxottica a annoncé, le 11 février 2025, l'acquisition de Cellview Imaging Inc, une start-up canadienne spécialisée dans le diagnostic innovant fondé sur l'imagerie rétinienne. Grâce aux technologies propriétaires de Cellview, le Groupe élargit son portefeuille de solutions et d'instruments d'optique ophtalmique, poursuivant son parcours dans le domaine de la med-tech.

Basée à Toronto, Cellview conçoit et fabrique des instruments innovants et très performants de diagnostic par imagerie grâce à une solide expertise R&D interne. Déjà distribuées en Amérique du Nord, les solutions de Cellview permettent aux professionnels de la vue de diagnostiquer les pathologies rétinienne grâce à la caméra rétinienne ultra-grand champ capable de capturer des images nettement plus grandes que la plupart des technologies existantes. L'offre de produits de Cellview a été approuvée par la FDA et a obtenu le marquage CE. Elle cible un large marché – des consultations en points de vente aux cliniques d'ophtalmologie- et est prête à être distribuée dans différentes régions, en commençant par l'Europe.

3.8 Évolutions récentes et perspectives

Évolutions récentes

L'année 2024 a connu des performances divergentes en fonction des marchés et des secteurs, avec une normalisation post-covid mais des turbulences dues à des facteurs macroéconomiques. Nous avons abordé l'année 2025 avec des incertitudes, en raison de réelles tensions géopolitiques, des perspectives incertaines quant au rythme de réduction des taux d'intérêt et des frictions concernant les droits d'importation et les politiques d'immigration. Bien que le consommateur américain ait fait preuve d'une certaine résilience globale vers la fin de l'année dernière, des risques macroéconomiques subsistent sur le marché. Les défis macroéconomiques en Chine continuent de peser sur la confiance des consommateurs et le marché est dans l'attente de solutions à long terme. En outre, l'Europe et le reste du monde continuent de souffrir des tensions géopolitiques et politiques locales.

Dans cet environnement instable, EssilorLuxottica s'est appuyé sur son modèle intégré verticalement pour faire preuve d'une agilité remarquable en anticipant les besoins des clients et s'adapter rapidement aux changements du marché. La Société s'est essentiellement attachée à répondre aux besoins des personnes en matière de soins de la vue, en continuant à élargir

son portefeuille de produits, à améliorer ses services, à développer des solutions créatives et à investir dans l'avenir de l'industrie. Ces initiatives ont ouvert la voie à une croissance durable pour cette année et les années à venir.

En raison des progrès technologiques, l'industrie de l'intelligence artificielle connaît une croissance exponentielle. Des produits industriels aux biens de consommation, en passant par les prototypes aux diverses applications, la vision d'un monde alimenté par l'IA devient une réalité. Directement liée à l'intelligence artificielle, la catégorie des lunettes intelligentes est en plein essor. Les lunettes intelligentes de Ray-Ban | Meta ont connu un franc succès auprès des consommateurs, parachevant une croissance bien supérieure aux attentes. Guidée par sa vision à long terme, la Société continue de développer cette nouvelle catégorie en tirant parti de son expérience et de son expertise. Le lancement de Nuance Audio dans le secteur des appareils auditifs au début de 2025 est un témoignage supplémentaire de l'accent mis par la direction sur les innovations révolutionnaires dans l'activité des lunettes intelligentes.

Perspectives

Le Groupe confirme son objectif de croissance annuelle du chiffre d'affaires de l'ordre de 5 % entre 2022 et 2026 à taux de change constants¹ (sur la base du chiffre d'affaires 2021 *pro forma*⁴) visant un chiffre d'affaires de l'ordre de 27 à 28 milliards

d'euros et anticipe l'atteinte d'un résultat opérationnel ajusté² de l'ordre de 19 à 20 % du chiffre d'affaires à l'issue de cette période.

4

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

4.1 Informations sur le gouvernement d'entreprise 130

4.1.1	Composition du Conseil d'administration	130
4.1.2	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	144
4.1.3	Organisation des pouvoirs de direction et de contrôle de la Société et pouvoirs du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué	155

4.2 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale des actionnaires 156

4.2.1	Assemblées générales ordinaires (article 24)	156
4.2.2	Assemblées générales extraordinaires (article 25)	156
4.2.3	Délégations et autorisations accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration	157
4.2.4	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	159

4.3 Rémunération des mandataires sociaux 161

4.3.1	Politique de rémunération des mandataires sociaux	161
4.3.2	Rémunération des mandataires sociaux	174
4.3.3	Tableaux AFEP-MEDEF des rémunérations et avantages	185
4.3.4	Éléments de rémunération versés au cours de 2024 ou attribués à raison du mandat au titre de 2024 aux mandataires sociaux (« Say on Pay » ou vote « Ex-post »)	192
4.3.5	Politique de rémunération des mandataires sociaux (« Say on Pay » ou vote « Ex-ante »)	200
4.3.6	État récapitulatif des opérations réalisées en 2024 sur les titres de la Société par les mandataires sociaux (ou des personnes qui leur sont étroitement liées)	202

4.4 Annexe : tableau de synthèse des recommandations non suivies du Code AFEP-MEDEF 203

4.5 Annexe : liste des mandats et fonctions 206

4.6 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 220

Bloc-notes

Composition du Conseil d'administration

Du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

Francesco MILLERI, Président-Directeur Général, administrateur non indépendant,
Paul du SAILLANT, Directeur Général Délégué, administrateur non indépendant,
Margot BARD, administratrice représentant les salariés,
Romolo BARDIN, administrateur non indépendant,
Jean-Luc BIAMONTI** ^(a) , administrateur indépendant,
Sébastien BROWN, administrateur représentant les salariés,
Marie-Christine COISNE-ROQUETTE**, administratrice indépendante,
José GONZALO**, administrateur indépendant,
Virginie MERCIER PITRE, administratrice représentante de Valoptec*, association regroupant des actionnaires salariés et anciens salariés, administratrice non indépendante,
Mario NOTARI, administrateur non indépendant,
Swati A. PIRAMAL**, administratrice indépendante,
Cristina SCOCCHIA**, administratrice indépendante,
Nathalie VON SIEMENS**, administratrice indépendante,
Andrea ZAPPIA**, administrateur indépendant.

(a) Administrateur référent.

* Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'Article L.225-23 du Code de commerce.

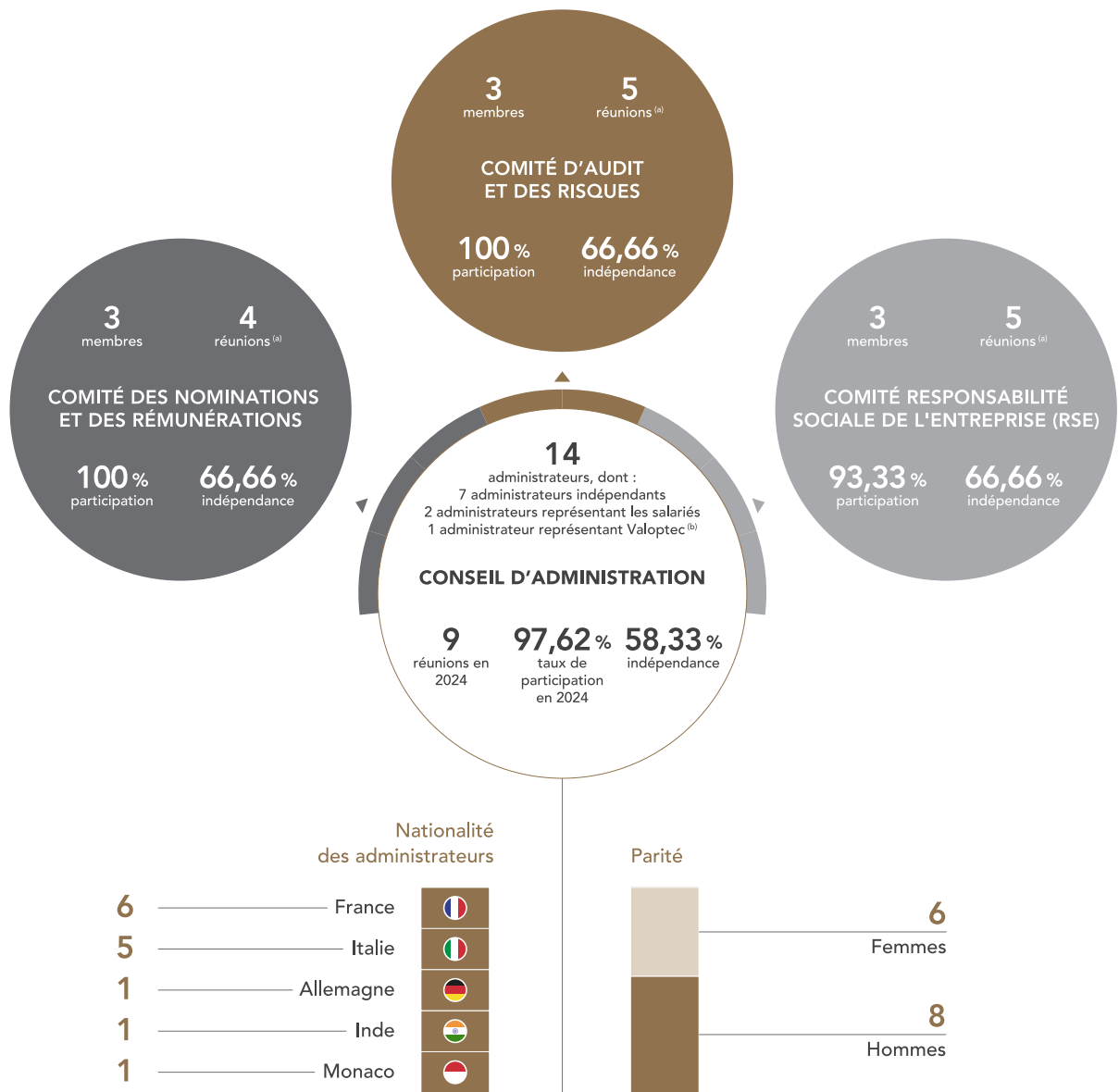
** Pour un tableau de synthèse détaillant pour chaque administrateur d'EssilorLuxottica les critères d'indépendance au regard du Code AFEP-MEDEF pour l'exercice 2024 voir Section 4.1.1.3.

Le 1^{er} octobre 2018, les statuts d'EssilorLuxottica approuvés par l'Assemblée générale du 11 mai 2017 sont entrés en vigueur ainsi que le nouveau Règlement Intérieur du Conseil d'administration, puis leurs modifications successives. Ils sont disponibles en version intégrale sur le site internet de la Société dans la Section « Gouvernance ».

Comités spécialisés

Comité d'audit et des risques	Président : Jean-Luc Biamonti Membres : Romolo Bardin, Cristina Scocchia
Comité des nominations et des rémunérations	Président : Andrea Zappia Membres : Romolo Bardin, José Gonzalo
Comité responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)	Présidente : Swati Piramal Membres : Virginie Mercier Pitre, Nathalie von Siemens

Le Rapport sur le gouvernement d'entreprise détaillé dans les sections suivantes a été revu par le Conseil d'administration le 12 février 2025.



(a) Y compris les réunions conjointes avec un autre comité.
(b) Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'Article L.225-23 du Code de commerce.

4.1 Informations sur le gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions des Articles L.225-37, L.225-37-4 et L.22-10-9 à L.22-10-11 du Code de commerce, ce rapport intègre notamment les informations sur :

- la composition du Conseil d'administration et la description de la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'une description des objectifs de cette politique, de ses modalités de mise en œuvre et des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé ;
- les conventions conclues entre un administrateur ou un actionnaire significatif d'EssilorLuxottica et une autre société contrôlée par EssilorLuxottica au sens de l'Article L.233-3 ;
- les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- les recommandations du Code AFEP-MEDEF ⁽¹⁾ auquel la Société se réfère ⁽²⁾ dont l'application a été écartée (Section 4.4) ;
- les limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Président-Directeur Général (Section 4.1.3) ;
- les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale (Section 4.2) ;

- le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale en matière d'augmentations de capital et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice (Section 4.2.3) ;
- les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (Section 4.2.4) ;
- la rémunération des mandataires sociaux et notamment la politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué et les résolutions correspondantes soumises à l'Assemblée générale de 2025 appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (voir Section 4.3).

Ce rapport a été présenté au Comité des nominations et des rémunérations au cours de sa séance du 6 février 2025 avant d'être soumis à l'approbation du Conseil d'administration le 12 février 2025.

4.1.1 Composition du Conseil d'administration

Principes relatifs à la composition du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica

Le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica est composé comme suit :

- (1) les statuts d'EssilorLuxottica prévoient en leur article 11 que :
- « la Société est administrée par un Conseil d'administration dont les nombres minimum et maximum de membres sont définis par les dispositions légales en vigueur, à ce jour de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus », étant précisé que les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du

nombre minimal et du nombre maximal d'administrateurs prévus au paragraphe 1 du présent article ;

- (2) le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica est composé de quatorze membres.

La composition du Conseil d'administration et des Comités d'EssilorLuxottica se conforme aux lois et règlements en vigueur et au Code AFEP-MEDEF (sous réserve de certaines exceptions limitées). Les déviations par rapport aux recommandations du Code AFEP-MEDEF à la date du présent Document d'enregistrement universel sont décrites à la Section 4.4.

⁽¹⁾ Ce code est consultable sur internet à l'adresse suivante : <http://www.medef.com>.

⁽²⁾ La Société se réfère depuis 2009 au Code AFEP-MEDEF dans ses versions modifiées successivement, la dernière à laquelle elle se réfère dans ce DEU étant celle de décembre 2022.

Cumul des fonctions de Président et Directeur Général:

Suite au décès de M. Leonardo Del Vecchio, le Conseil d'administration a décidé, le 28 juin 2022, de réunifier les fonctions de Président et Directeur Général et de confier à M. Milleri, en sa qualité de Directeur Général, le rôle de Président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a estimé qu'au vu des défis à relever dans la phase d'intégration d'Essilor, Luxottica et GrandVision, ce modèle de gouvernance était le plus efficace et le plus approprié pour le fonctionnement de la Société. Il permet une certaine continuité, compte tenu de l'étroite relation professionnelle qui existait entre M. Milleri et feu M. Leonardo Del Vecchio.

De plus, l'équilibre des pouvoirs au sein des organes de la Société est assuré par la composition du Conseil d'administration et de ses Comités qui comprennent une forte proportion d'administrateurs indépendants et des membres avec une large diversité de profils et d'expertises, qui sont totalement impliqués dans les travaux du Conseil d'administration.

Le 22 février 2023, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a nommé Jean-Luc Biamonti en qualité d'administrateur référent (ci-après « l'Administrateur Référent ») pour la durée de son mandat d'administrateur, conformément à l'article 3.2 du Code AFEP-MEDEF qui prévoit que le Conseil d'administration peut nommer un administrateur référent parmi ses membres indépendants.

Le 30 avril 2024, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a à nouveau

nommé Jean-Luc Biamonti, dont le mandat d'Administrateur a été renouvelé par l'Assemblée générale des actionnaires du même jour, en qualité d'Administrateur Référent, pour la durée de son mandat d'Administrateur.

L'administrateur référent devra maintenir un dialogue régulier avec les administrateurs ainsi qu'une coordination entre eux et s'assurer de la qualité des informations fournies aux administrateurs et du bon fonctionnement des organes de gouvernance de la Société.

4.1.1.1 Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica était composé de 14 membres, dont une administratrice représentant Valoptec ⁽¹⁾ et deux administrateurs représentant les salariés.

La liste complète des fonctions des administrateurs en exercice figure, conformément à la loi, à la Section 4.5.

Les membres du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica sont nommés pour trois ans ou pour deux ans dans certains cas détaillés ci-dessous dans le paragraphe *Durée des fonctions des administrateurs*. Tout nouveau membre du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica est proposé à l'élection lors de l'Assemblée générale des actionnaires d'EssilorLuxottica par le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations ou par tout actionnaire d'EssilorLuxottica, conformément à la législation en vigueur.

⁽¹⁾ Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'Article L.225-23 du Code de commerce.

Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2024

14

Administrateurs

6

Administratrices

5

Nationalités

1

Administratrice représentant
l'Association Valoptec ^(a)

7

Administrateurs indépendants

2

Administrateurs représentant
les salariés


Francesco Milleri
Administrateur non indépendant
Président-Directeur Général d'EssilorLuxottica (renouvelé dans ses fonctions le 30 avril 2024)



Paul du Saillant
Administrateur non indépendant
Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica (renouvelé dans ses fonctions le 30 avril 2024)



Margot Bard
Administratrice représentant les salariés (renouvelée dans ses fonctions le 2 juillet 2024)



Romolo Bardin
Administrateur non indépendant (renouvelé dans ses fonctions le 30 avril 2024)



Jean-Luc Biamonti
Administrateur indépendant
Administrateur Référent (renouvelé dans ses fonctions le 30 avril 2024)



Sébastien Brown
Administrateur représentant les salariés (renouvelé dans ses fonctions le 2 juillet 2024)



Marie-Christine Coisne-Roquette
Administratrice indépendante (renouvelée dans ses fonctions le 30 avril 2024)



José Gonzalo
Administrateur indépendant (renouvelé dans ses fonctions le 30 avril 2024)



Virginie Mercier Pitre
Administratrice représentante de Valoptec ^(a), l'association regroupant des actionnaires salariés et anciens salariés (renouvelée dans ses fonctions le 30 avril 2024)



Mario Notari
Administrateur non indépendant (renouvelé dans ses fonctions le 30 avril 2024)



Swati A. Piramal
Administratrice indépendante (renouvelée dans ses fonctions le 30 avril 2024)



Cristina Scocchia
Administratrice indépendante (renouvelée dans ses fonctions le 30 avril 2024) ^(b)



Nathalie von Siemens
Administratrice indépendante (renouvelée dans ses fonctions le 30 avril 2024)



Andrea Zappia
Administrateur indépendant (renouvelé dans ses fonctions le 30 avril 2024) ^(b)

(a) Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'Article L.225-23 du Code de commerce.

(b) Qualifié d'administrateur indépendant par dérogation aux critères définis par le Code AFEP-MEDEF, voir Section 4.4.

Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2024

Administrateur/Administratrice	Sexe	Âge	Nationalité	Fonctions principales	Mandat social	
					Date de début	Date de fin ^(b)
Francesco Milleri Administrateur non indépendant, Président-Directeur Général	H	65	Italienne 	Président-Directeur Général d'EssilorLuxottica	01/10/2018	2027
Paul du Saillant Administrateur non indépendant, Directeur Général Délégué	H	65	Française 	Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica	30/03/2020	2027
Margot Bard Administratrice non indépendante, représentant les salariés	F	59	Française 	Directrice <i>Supply Chain</i> au sein de la Direction <i>Group Supply Chain Strategy and Transformation (France)</i>	22/09/2021	2027
Romolo Bardin Administrateur non indépendant	H	46	Italienne 	Directeur Général de Delfin S.à r.l. (Luxembourg)	01/10/2018	2026
Jean-Luc Biamonti Administrateur indépendant, Administrateur Référent	H	71	Monégasque 	Président du Comité Stratégique de Calcium Capital (France)	21/05/2021	2027
Sébastien Brown Administrateur non indépendant, représentant les salariés	H	30	Française 	<i>Production Manager</i> chez Essilor (France)	22/09/2021	2027
Marie-Christine Coisne-Roquette Administratrice indépendante	F	68	Française 	Présidente du Conseil d'administration de Sonepar Group (France)	21/05/2021	2027
José Gonzalo Administrateur indépendant	H	59	Française 	Directeur Exécutif des activités <i>Direct Investment</i> de Bpifrance (France)	21/05/2021	2026
Virginie Mercier Pitre Administratrice non indépendante, représentante de Valoptec ^(a) , association d'actionnaires salariés et anciens salariés	F	58	Française 	VP Key accounts EMEA & Asia Professional Solutions chez EssilorLuxottica (France) Représentante de Valoptec Association	20/01/2022	2026
Mario Notari Administrateur non indépendant	H	60	Italienne 	Professeur de droit des affaires à l'université Bocconi de Milan Notaire chez ZNR notai (Italie)	28/06/2022	2026
Swati A. Piramal Administratrice indépendante	F	68	Indienne 	Vice-Présidente de Piramal Enterprises Limited (Inde)	21/05/2021	2026
Cristina Scocchia Administratrice indépendante	F	51	Italienne 	CEO de illycaffè (Italie)	01/10/2018	2026
Nathalie von Siemens Administratrice indépendante	F	53	Allemande 	Différents postes dans des Conseils de surveillance (Allemagne)	21/05/2021	2026
Andrea Zappia Administrateur indépendant	H	61	Italienne 	Président de MCH Group AG (Suisse)	21/05/2021	2026

(a) Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'Article L.225-23 du Code de commerce.

(b) Date de l'Assemblée générale annuelle pour les administrateurs ne représentant pas les salariés.

Durée des fonctions des administrateurs

Conformément à l'article 13 des statuts, « La durée des mandats des administrateurs est de trois ans. »

« Afin de permettre la mise en œuvre éventuelle et le maintien de l'échelonnement des mandats d'administrateurs et d'organiser une recherche optimale et une transition fluide d'administrateurs, l'Assemblée générale ordinaire pourra nommer un ou plusieurs administrateurs pour une durée de deux (2) ans. Les administrateurs sont toujours rééligibles. »

La fonction d'administrateur représentant les salariés cesse automatiquement à la date anniversaire de la désignation, sans qu'il soit nécessaire de transmettre une information particulière. La Société prend toutes dispositions pour organiser une nouvelle désignation au plus tard un (1) mois avant l'expiration du mandat.

Conformément à l'article 15.2 du Code AFEP-MEDEF, « L'échelonnement des mandats est organisé de façon à éviter un renouvellement en bloc et à favoriser un renouvellement harmonieux des administrateurs. »

Conformément à l'article 13 des statuts, à partir de 2024, un échelonnement des durées des mandats a été mis en place, de sorte que le renouvellement du Conseil d'administration soit complet à l'issue de chaque période triennale.

En vue de mettre en œuvre l'échelonnement des mandats des administrateurs, l'Assemblée du 30 avril 2024 a :

- **nommé pour 3 années**, en qualité d'administrateur(trice) :
 - Francesco Milleri,
 - Paul du Saillant,
 - Jean-Luc Biamonti,
 - Marie-Christine Coisne-Roquette ;
- **nommé pour 2 années**, en qualité d'administrateur(trice) :
 - Romolo Bardin,
 - José Gonzalo,
 - Virginie Mercier Pitre,
 - Mario Notari,
 - Swati Piramal,
 - Cristina Scocchia,
 - Nathalie von Siemens,
 - Andrea Zappia.

Grâce à cette approche échelonnée, à compter de 2026, le Conseil d'administration sera partiellement renouvelé chaque année et entièrement renouvelé au terme d'une période de trois ans. Les mandats de Margot Bard et Sébastien Brown, administrateurs représentant les salariés, ont été renouvelés par décision du Comité de Groupe en date du 2 juillet 2024, pour une durée de trois ans.

4.1.1.2 Expertise et compétence des administrateurs

Administrateur/Administratrice (au 31 décembre 2024)	Contribution aux travaux du Conseil d'administration
Francesco Milleri , Président-Directeur Général, Administrateur non indépendant	Vaste expertise en tant que stratège pour des entreprises internationales et capacité avérée à développer les affaires grâce à la technologie et à l'infrastructure numériques.
Paul du Saillant , Directeur Général Délégué, Administrateur non indépendant	Une expérience internationale de 40 ans dans des Groupes mondiaux avec une stratégie long terme réussie, des valeurs et une présence mondiale/locale. Il apporte une connaissance approfondie de l'industrie de l'optique, des marchés et de la technologie, ainsi que des aspects humains et de durabilité.
Margot Bard , Administratrice non indépendante, représentant les salariés	Une expertise approfondie en matière de stratégie opérationnelle et de gestion de la « <i>supply chain</i> », associée à une compréhension globale de la chaîne de valeur et à une capacité avérée à naviguer dans des paysages culturels et commerciaux divers.
Romolo Bardin , Administrateur non indépendant	Une expertise de haut niveau en termes de stratégie, de gestion et de finance.
Jean-Luc Biamonti , Administrateur indépendant, Administrateur Référent	Une expertise internationale dans le <i>retail</i> et le luxe.
Sébastien Brown , Administrateur non indépendant, représentant les salariés	Une connaissance de l'industrie de l'optique et des systèmes IT.
Marie-Christine Coisne-Roquette , Administratrice indépendante	Une vaste expertise internationale en matière de stratégie et de capacité de gestion.
José Gonzalo , Administrateur indépendant	Une vaste expertise et pratique en matière de stratégie, de fusions et acquisitions et de gestion.
Virginie Mercier Pitre , Administratrice non indépendante représentante de Valoptec ^(a) , l'association regroupant des actionnaires salariés et anciens salariés	Une connaissance approfondie du Groupe, du marché de l'optique, de la chaîne de valeur ainsi que des principaux clients clés.
Mario Notari , Administrateur non indépendant	Une expertise approfondie en droit des sociétés, droit financier et droit de la concurrence et une pratique de la gouvernance des sociétés et des fusions-acquisitions.
Swati A. Piramal , Administratrice indépendante	Une expérience dans les domaines de la santé, des services financiers, de la production et du management général avec des perspectives à long terme, ainsi qu'une connaissance du marché indien.
Cristina Scocchia , Administratrice indépendante	Une vaste expertise en matière de stratégie et de gestion.
Nathalie von Siemens , Administratrice indépendante	Une expérience au sein d'instances dirigeantes d'entreprises mondiales de premier plan, en particulier dans le domaine des technologies facilitant la transformation numérique dans les différents secteurs, ainsi que dans les infrastructures durables et les soins de santé. Expertise en matière de gestion de projets philanthropiques à impact.
Andrea Zappia , Administrateur indépendant	Une vaste expertise en matière de stratégie et de management dans des secteurs industriels clés.

(a) Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'Article L.225-23 du Code de commerce.

Expertise et compétence des administrateurs en matière de RSE

Administrateur/Administratrice (au 31 décembre 2024)	Contribution aux travaux du Conseil d'administration en matière de RSE
Francesco Milleri , Président-Directeur Général, Administrateur non indépendant	Il a lancé le programme de responsabilité d'entreprise EssilorLuxottica Eyes on the Planet en 2021, qui vise, entre autres, à atteindre la neutralité carbone pour les activités directes du Groupe au niveau mondial en 2025. Il a également créé le fonds de dotation OneSight EssilorLuxottica Foundation en 2022, la plus grande fondation au monde qui favorise l'accès aux soins de la vue dans les régions mal desservies et qui est un partenaire collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé dans le cadre de son initiative SPECS 2030.
Paul du Saillant , Directeur Général Délégué, Administrateur non indépendant	Il a lancé le programme de responsabilité d'entreprise EssilorLuxottica Eyes on the Planet en 2021, qui vise, entre autres, à atteindre la neutralité carbone pour les activités directes du Groupe au niveau mondial en 2025. Il a également créé le fonds de dotation OneSight EssilorLuxottica Foundation en 2022, la plus grande fondation au monde qui favorise l'accès aux soins de la vue dans les régions mal desservies et qui est un partenaire collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé dans le cadre de son initiative SPECS 2030.
Margot Bard , Administratrice non indépendante, représentant les salariés	En 2024, elle a suivi un programme rigoureux à Sciences Po et à l'IFA qui comprenait une formation spécialisée en RSE.
Romolo Bardin , Administrateur non indépendant	Il est administrateur de la Fondation Leonardo Del Vecchio, dédiée à l'amélioration de l'accès à l'éducation et aux services de santé, ainsi qu'à l'avancement de la recherche scientifique.
Jean-Luc Biamonti , Administrateur indépendant, Administrateur Référent	Il est membre du Comité RSE de Covivio (France) et, en tant que membre du Comité d'audit et des risques (CAR) d'EssilorLuxottica, il assiste aux sessions conjointes des Comités RSE et CAR d'EssilorLuxottica.
Sébastien Brown , Administrateur non indépendant, représentant les salariés	En 2024, il a suivi un programme rigoureux à Sciences Po et à l'IFA, qui comprenait une formation spécialisée en matière de RSE. Il est également membre de l'association Chapter Zero, qui traite des questions ESG au niveau des Conseils d'administration.
Marie-Christine Coisne-Roquette , Administratrice indépendante	De par ses fonctions au sein d'entreprises faisant l'objet d'un examen attentif en matière environnementale et en transition en matière de développement durable, elle a développé une expérience sur les sujets environnementaux. Elle a aussi suivi régulièrement des formations et des séminaires internes avec des experts en matière de RSE chez Total Energies et Sonepar.
José Gonzalo , Administrateur indépendant	Il est membre du Comité de Pilotage Climat de Bpifrance. Il a suivi plusieurs formations internes sur le développement durable. Dans sa direction au sein de BPI France, il existe un service dédié RSE/Plan Climat.
Virginie Mercier Pitre , Administratrice non indépendante représentante de Valoptec ^(a) , l'association regroupant des actionnaires salariés et anciens salariés	En tant que présidente de Valoptec, elle encourage l'actionnariat salarié et les politiques RSE du Groupe. Elle est membre du Comité RSE d'EssilorLuxottica.
Mario Notari , Administrateur non indépendant	Il a acquis une solide expérience des questions RSE, en particulier de la gouvernance et de la diversité, à la fois en tant qu'auteur et orateur lors de conférences scientifiques, ainsi qu'au sein de comités de Conseil d'administration d'entreprises italiennes cotées en Bourse.
Swati A. Piramal , Administratrice indépendante	Elle a mis à profit son expérience de diplômée en médecine pour faire évoluer la santé, l'éducation et les politiques publiques en Inde. Scientifique et femme d'affaires de premier plan en Inde, elle est impliquée dans la santé publique et l'innovation. En tant qu'administratrice de la Fondation Piramal, elle œuvre à la promotion de la santé dans l'Inde rurale, à l'émancipation des femmes et à l'éducation à l'échelle des communautés. Elle est également présidente du Comité RSE d'EssilorLuxottica.
Cristina Scocchia , Administratrice indépendante	En 2024, elle rejoint la Fondazione Burlo Garofolo, une association à but non lucratif qui assiste et protège les enfants souffrant de pathologies complexes, en tant que membre du Conseil d'administration. Elle a également reçu le prix LILT for Women, qui la reconnaît comme un modèle d'autonomisation des femmes et de promotion d'un leadership inclusif, éthique et méritocratique.

**Administrateur/Administratrice
(au 31 décembre 2024)**

Contribution aux travaux du Conseil d'administration en matière de RSE

Nathalie von Siemens, Administratrice indépendante	Au sein de Siemens Stiftung, elle a cofondé et mis en œuvre le « Bureau d'éducation climatique ». Elle est également cofondatrice de Flowerpower Energy GmbH (fournisseur d'énergie durable, primé pour les micro-réseaux dans le développement des quartiers urbains) et investisseur d'impact chez Econnext AG (démarré, incubé, conseille et fait évoluer des entreprises ayant un potentiel inhérent pour relever des défis sociaux ou environnementaux importants).
Andrea Zappia, Administrateur indépendant	Il a dirigé des missions de RSE telles que le projet Sky Ocean Rescue en Italie, le projet Sky 0 Footprint Fund et le projet Diversity and Inclusion chez Sky. Il a également participé au projet de développement des talents SkyArts, lancé pour soutenir les communautés créatives italiennes.

(a) Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'Article L.225-23 du Code de commerce.

Détention obligatoire d'actions par les administrateurs désignés par l'Assemblée générale

Selon l'article 12 des statuts en vigueur, chaque administrateur nommé par l'Assemblée générale doit être propriétaire d'au moins 1 000 actions de la Société. Par dérogation, les administrateurs représentant les salariés ne sont pas tenus de détenir des actions en application de l'Article L.225-25 du Code de commerce.

Les fiches relatives à chaque administrateur (voir Section 4.5) mentionnent le nombre d'actions détenues par chacun d'eux.

Indépendance des membres du Conseil d'administration

Aux termes du Règlement Intérieur du Conseil d'administration, adopté par le Conseil d'administration le 1^{er} octobre 2018 et dont la dernière modification date du 27 novembre 2024, les critères suivants, conformes au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, ont été retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant :

Est indépendant un administrateur qui n'a aucune relation avec la Société, son Groupe ou sa Direction, de nature à compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Pour être qualifié d'indépendant, l'administrateur doit satisfaire les critères suivants :

- ne pas être et ne pas avoir été au cours des cinq dernières années :
 - un salarié ou un dirigeant exécutif ⁽¹⁾ de la Société ;
 - un salarié, un dirigeant exécutif ou un administrateur d'une société appartenant au Groupe (autre qu'un administrateur de la Société, d'Essilor International (SAS) ou de Luxottica Group S.p.A.) ⁽²⁾ ;

- ne pas être dirigeant exécutif d'une société dans laquelle la Société exerce directement ou indirectement une fonction d'administrateur ou dans laquelle un employé ou un dirigeant exécutif de la Société (actuellement en fonction ou ayant exercé ces fonctions au cours des cinq dernières années) est un administrateur ;
- ne pas être un client, fournisseur, banquier de financement ou d'investissement (ou être lié directement ou indirectement à ces personnes) :
 - important de la Société ou du Groupe ; ou
 - pour lequel la Société ou le Groupe représente une part importante de l'activité ;
- ne pas être lié par des liens familiaux étroits avec un mandataire social de la Société ;
- ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq dernières années ;
- ne pas avoir été administrateur de la Société pendant plus de 12 ans. La perte du statut d'administrateur indépendant intervient à la date à laquelle cette période de 12 ans est atteinte.

Compte tenu de la structure du Groupe EssilorLuxottica, le fait qu'un administrateur de la Société siège au sein du Conseil d'administration de l'une de ses deux filiales opérationnelles, Essilor International (SAS) ou Luxottica Group S.p.A., n'affecte pas son indépendance.

Sont qualifiés d'indépendants les administrateurs représentant des actionnaires ne participant pas au contrôle de la Société.

⁽¹⁾ Dans ledit Règlement Intérieur, « dirigeant exécutif » désigne le Directeur Général et tout Directeur Général Délégué de la Société lorsque ce terme est appliqué à Société, ou à toute fonction similaire exercée dans des sociétés ayant une forme sociale différente ; « dirigeant non exécutif » désigne tout Président non-exécutif du Conseil ; « mandataires sociaux » désigne à la fois les dirigeants exécutifs, les dirigeants non-exécutifs et les autres membres du Conseil d'administration.

⁽²⁾ La quasi-totalité des administrateurs indépendants en place chez EssilorLuxottica avant la modification du Conseil d'administration intervenue en mai 2021 était des administrateurs siégeant également comme indépendants, soit au sein du Conseil d'administration de Luxottica, soit au sein du Conseil d'administration d'Essilor International préalablement au rapprochement des deux Groupes. Cette situation résulte de ce que le rapprochement entre les deux Groupes n'est pas intervenu par le biais d'une fusion classique mais par la mise en place d'une structure ad hoc dans laquelle Luxottica et Essilor International sont devenues deux sociétés sœurs, filiales d'une même société holding dénommée EssilorLuxottica, dont la gestion a été opérée de façon très largement autonome. Il s'agit donc d'une situation différente de celle envisagée par l'article 9.5.1 du Code AFEP-MEDEF qui vise à éviter les situations dans lesquelles un administrateur est appelé à contrôler, superviser ou remettre en cause des décisions auxquelles il a lui-même participé en qualité de mandataire social au sein d'une filiale contrôlée. C'est pour tenir compte de la spécificité de l'opération (il n'y aurait pas eu de sujet si les deux entités avaient été directement fusionnées dans EssilorLuxottica) que, dès l'origine, le Règlement Intérieur d'EssilorLuxottica a prévu, s'agissant de la qualification de l'indépendance, et par dérogation avec le principe posé à l'article 9.5.1 du Code AFEP-MEDEF, que le fait d'être ou d'avoir été administrateur d'Essilor International ou de Luxottica Group au cours des cinq années précédentes n'était pas de nature à affecter la qualification d'indépendant. Les règles du Conseil d'administration relatives aux conflits d'intérêts s'appliquent à tous les administrateurs et ces dispositions devraient également s'appliquer en cas de conflits d'intérêts entre EssilorLuxottica et ses filiales, y compris Essilor International et Groupe Luxottica. En conséquence, Mme Scocchia et M. Zappia seraient empêchés de délibérer et de voter sur toute décision concernant une question relative à Luxottica Group qui découle d'une décision soumise au Conseil d'administration de cette entité à l'époque où ils étaient membres de ce Conseil.

Toutefois, si l'administrateur représente un actionnaire détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote, le Conseil d'administration se prononce sur son « indépendance », après avis écrit du Comité des nominations et des rémunérations. Cet avis tient compte notamment de :

- la composition du capital de la Société ;
- l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Chaque année, le Conseil d'administration examine la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance établis dans le Code AFEP-MEDEF en vigueur.

Au 12 février 2025, sept administrateurs pouvaient être considérés, au regard des critères d'indépendance du Code AFEP-MEDEF ci-dessus, comme indépendants, à savoir Jean-Luc Biamonti, Marie-Christine Coisne-Roquette, José Gonzalo, Swati A. Pirmal, Cristina Scocchia, Nathalie von Siemens et Andrea Zappia.

À cette date, le taux d'indépendance du Conseil d'administration atteint 58,33 % en application des recommandations du Code AFEP-MEDEF (c'est-à-dire en ne prenant pas en compte les deux administrateurs représentant les salariés).

Le Conseil d'administration a considéré qu'aucun des administrateurs qualifiés d'indépendants n'entretenait de relations d'affaires significatives avec la Société et son Groupe.

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration du 12 février 2025 a considéré que les relations d'affaires entretenues indirectement entre un/une administrateur/trice et le Groupe EssilorLuxottica ne revêtaient pas un caractère significatif de nature à remettre en cause son indépendance ou à susciter un conflit d'intérêts, dans la mesure où elles intervenaient dans le cours normal des affaires, à des conditions de marché, dans un contexte concurrentiel classique et où il n'existe pas de lien de dépendance économique ou d'exclusivité dans le secteur concerné.

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration du 12 février 2025 a considéré que :

- les relations d'affaires entretenues indirectement entre Marie-Christine Coisne-Roquette et le Groupe EssilorLuxottica, via le groupe Sonepar remplissaient ces critères et a, par ailleurs, pris acte du fait que les achats effectués par le Groupe EssilorLuxottica auprès du groupe Sonepar représentaient moins de 0,5 % de ses achats globaux ;
- les relations d'affaires entretenues indirectement entre André Zappia et le Groupe EssilorLuxottica, via MCH Group AG remplissaient ces critères et a par ailleurs pris acte du fait que les achats effectués par le Groupe EssilorLuxottica auprès du groupe MCH Group AG représentaient moins de 0,5 % de ses achats globaux ;
- les relations d'affaires entretenues indirectement entre José Gonzalo et le Groupe EssilorLuxottica, via un accord de financement de BPI France remplissaient ces critères et a, par ailleurs, pris acte du fait que cet accord de financement représentait moins de 0,5 % des financements globaux du Groupe EssilorLuxottica.

Ne sont pas considérés comme indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF :

- Francesco Milleri (Président-Directeur Général) ;
- Paul du Saillant (Directeur Général Délégué) ;
- Romolo Bardin (Directeur Général de Delfin) ;
- Margot Bard et Sébastien Brown (les deux administrateurs représentant les salariés désignés par le Comité de groupe d'Essilor par délibération en date du 2 juillet 2024 pour une durée de trois ans conformément aux statuts) ;
- Virginie Mercier Pitre (administratrice représentante de Valoptec ⁽¹⁾, l'association regroupant des actionnaires salariés et anciens salariés) ;
- Mario Notari (administrateur de Delfin).

⁽¹⁾ Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'Article L.225-23 du Code de commerce.

4.1.1.3 Tableau de synthèse précisant la conformité ou non de chaque administrateur en exercice au 31 décembre 2024 au regard des critères d'indépendance du Code AFEP-MEDEF

Dans ce tableau, √ représente un critère d'indépendance satisfait et x représente un critère d'indépendance non satisfait.

Administrateur/ Administratrice	Critères d'indépendance AFEP-MEDEF							
	Salarié ou dirigeant exécutif	Salarié, dirigeant exécutif ou administrateur	Mandats croisés	Client, fournisseur, banquier d'affaires ou de financement (relations d'affaires significatives)	Lien familial proche avec un mandataire social	Commissaire aux comptes au cours des cinq années précédentes	Adminis- trateur depuis plus de 12 ans	Représente un actionnaire important
	au cours des cinq années précédentes							
	de la Société	de la Société ou d'une société du Groupe						
Francesco MILLERI	x	x	√	√	√	√	√	x
Paul du SAILLANT	x	x	√	√	√	√	√	√
Margot BARD	√	x	√	√	√	√	√	√
Romolo BARDIN	√	√	x	√	√	√	√	x
Jean-Luc BIAMONTI*	√	√	√	√	√	√	√	√
Sébastien BROWN	√	x	√	√	√	√	√	√
Marie-Christine COISNE- ROQUETTE*	√	√	√	√	√	√	√	√
José GONZALO*	√	√	√	√	√	√	√	√
Virginie MERCIER PITRE	√	x	√	√	√	√	√	√
Mario NOTARI	√	√	√	√	√	√	√	x
Swati A. PIRAMAL*	√	√	√	√	√	√	√	√
Cristina SCOCCHIA*	√	√	√	√	√	√	√	√
Nathalie von SIEMENS*	√	√	√	√	√	√	√	√
Andrea ZAPPIA*	√	√	√	√	√	√	√	√

* Administrateur indépendant au sens du Code AFEP-MEDEF (compte tenu de la structure du Groupe EssilorLuxottica, le fait qu'un administrateur de la Société siège ou ait siégé au sein du Conseil d'administration de l'une de ses deux filiales opérationnelles, Essilor International ou Luxottica Group, n'affecte pas son indépendance). Voir Section 4.4.

4.1.1.4 Évolution de la composition du Conseil d'administration de la Société depuis le 1^{er} janvier 2024

Tous les mandats des administrateurs ont été renouvelés le 30 avril 2024. La composition du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica a été la suivante pendant l'année 2024 et au 31 décembre 2024 :

1. Francesco Milleri, qualifié d'administrateur non indépendant, Président-Directeur Général ;
2. Paul du Saillant, qualifié d'administrateur non indépendant, Directeur Général Délégué ;
3. Margot Bard, représentante des salariés, qualifiée d'administratrice non indépendante ;
4. Romolo Bardin, qualifié d'administrateur non indépendant ;
5. Jean-Luc Biamonti qualifié d'administrateur indépendant ;
6. Sébastien Brown, représentant des salariés, qualifié d'administrateur non indépendant ;
7. Marie-Christine Coisne-Roquette, qualifiée d'administratrice indépendante ;
8. José Gonzalo, qualifié d'administrateur indépendant ;
9. Virginie Mercier Pitre, représentante de Valoptec ⁽¹⁾, l'association regroupant des actionnaires salariés et anciens salariés, qualifiée d'administratrice non indépendante ;
10. Mario Notari, qualifié d'administrateur non indépendant ;
11. Swati A. Piramal, qualifiée d'administratrice indépendante ;
12. Cristina Scocchia, qualifiée d'administratrice indépendante ;
13. Nathalie von Siemens, qualifiée d'administratrice indépendante ;
14. Andrea Zappia, qualifié d'administrateur indépendant.

La composition du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica comprend sept administrateurs qualifiés d'indépendants (soit 58,33 % des membres du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica ⁽²⁾) et six femmes (cinq femmes si on ne tient pas compte des administrateurs représentant les salariés), soit plus de 40 % des membres du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica, conformément aux lois et règlements en vigueur et aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Comme détaillé en Section 4.1.1.1, en vue de mettre en œuvre l'échelonnement des mandats des administrateurs, l'Assemblée du 30 avril 2024 a :

- nommé pour 3 années, en qualité d'administrateur(trice) :
 - Francesco Milleri,
 - Paul du Saillant,

- Jean-Luc Biamonti,
- Marie-Christine Coisne-Roquette ;
- nommé pour 2 années, en qualité d'administrateur(trice) :
 - Romolo Bardin,
 - José Gonzalo,
 - Virginie Mercier Pitre,
 - Mario Notari,
 - Swati Piramal,
 - Cristina Scocchia,
 - Nathalie von Siemens,
 - Andrea Zappia.

4.1.1.5 Politique de diversité

a) Appliquée aux membres du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica

Le Conseil d'administration est composé de :

- sept administrateurs indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF ;
- six femmes, soit plus de 40 % des membres du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica tel que requis par les Articles L.225-18-1 et L.22-10-3 du Code de commerce (l'administratrice représentant les salariés est prise en compte pour le calcul du seuil de 40 % précité conformément à l'Article L.225-27-2 du Code de Commerce tel que modifié par l'ordonnance n.2024-934 du 15 octobre 2024) ;
- cinq nationalités (allemande, française, indienne, italienne et monégasque).

Conformément à l'Article L.22-10-10 du Code de commerce, les deux tableaux de synthèse en Sections 4.1.1.1 et 4.1.1.2 décrivant les principaux critères (tels que le sexe, l'âge, la nationalité, les qualifications et l'expérience professionnelle) illustrent les efforts de la Société pour promouvoir la diversité.

Équilibre hommes-femmes

EssilorLuxottica veille à respecter le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration compte six femmes sur 14 membres (cinq sur 12 membres hors administrateurs représentant les salariés), de sorte que plus de 40 % de ses membres sont des femmes.

Moyenne d'âge des administrateurs

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration comptait 14 administrateurs dont la moyenne d'âge s'élevait à 58,1 ans.

⁽¹⁾ Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salarié au sens de l'Article L.225-23 du Code de commerce.

⁽²⁾ Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce pourcentage, conformément au Code AFEP-MEDEF.

b) Appliquée aux membres de tout Comité mis en place, le cas échéant, par la Direction Générale en vue de l'assister régulièrement dans l'exercice de ses missions générales et sur les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité. Si la Société n'applique pas une telle politique, le rapport comprend une explication des raisons le justifiant

EssilorLuxottica s'efforce de créer une communauté qui valorise tous les milieux, toutes les identités et toutes les cultures. La Société s'engage fermement à établir une culture de travail inclusive, qui favorise la diversité pour permettre aux perspectives uniques et aux idées novatrices de se développer.

La création, en octobre 2022, de la fonction DE&I (Diversity, equity and Inclusion) a marqué une étape importante dans la volonté d'EssilorLuxottica d'approfondir et d'accélérer ses actions en faveur de la diversité, de la parité et de l'inclusion.

Pour atteindre ces objectifs, cette division a défini les piliers de la stratégie mondiale en matière de diversité, d'équité et

d'inclusion (DEI), qui sont les suivants : susciter une prise de conscience interne et externe en encourageant une culture de l'inclusion et de l'appartenance, élaborer et faire évoluer des processus et politiques plus inclusifs et garantir la pluralité des opinions par le biais d'ambassadeurs et de réseaux régionaux.

Au 31 décembre 2024, les femmes représentent 35 % des membres des Instances Dirigeantes ⁽¹⁾ et 35 % des cadres dirigeants ⁽²⁾.

EssilorLuxottica n'a pas mis en place à la date du présent Document d'enregistrement universel de Comité de Direction ou d'organe collégial ayant pour mission d'assister Francesco Milleri et Paul du Saillant, au sens de la réglementation.

L'organisation d'EssilorLuxottica est la suivante :

- Dirigeants mandataires sociaux (exécutifs) :
 - Président-Directeur Général : Francesco Milleri ;
 - Directeur Général Délégué : Paul du Saillant.

c) Appliquée aux membres du Conseil d'administration des sociétés opérationnelles, Essilor International (SAS), Luxottica Group S.p.A. et GrandVision B.V.

Composition au 31 décembre 2024 des Conseils d'administration d'Essilor International (SAS) et de Luxottica Group S.p.A. et du Directoire de GrandVision B.V.

Essilor International (SAS) (société opérationnelle non cotée)	Luxottica Group S.p.A.	GrandVision B.V.
Francesco MILLERI, Président et administrateur	Francesco MILLERI, Président du Conseil d'administration et administrateur délégué	Massimiliano MUTINELLI, Membre du Directoire
Paul du SAILLANT, Administrateur	Leonardo Maria DEL VECCHIO, Administrateur	Niccolò BENCIVENNI, Membre du Directoire
Stefano GRASSI, Administrateur	Paul du SAILLANT, Administrateur	Alessio BAUSI, Membre du Directoire
	Stefano GRASSI, Administrateur	
	M. Luigi FRANCAVILLA, Président d'Honneur (non-administrateur)	

⁽¹⁾ Voir la définition de « Instances Dirigeantes » en Section 6.3.1.6.5.

⁽²⁾ Voir Section 6.3.1.6.5.

4.1.1.6 Des administrateurs sensibilisés à la déontologie et à la gestion des conflits d'intérêts

Absence de conflit d'intérêts potentiel

Conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'administration et à la Charte de l'administrateur, les administrateurs ont l'obligation de faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, en application des règles définies par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration dont l'extrait est reproduit dans l'encadré ci-dessous et en application des règles du Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère (dans ses versions successives et à compter de ce Document d'enregistrement universel, dans sa version de décembre 2022).

La participation de l'administrateur à une opération à laquelle la Société, ou toute autre société du Groupe, est directement intéressée est portée à la connaissance du Conseil d'administration préalablement à sa conclusion.

L'administrateur informe, dans le cadre d'une déclaration annuelle, le Conseil d'administration des mandats et fonctions qu'il exerce dans d'autres sociétés et doit solliciter l'avis du Comité des nominations et des rémunérations avant d'accepter tout nouveau mandat.

L'administrateur doit, plus spécifiquement, déclarer chaque année les conflits d'intérêts même potentiels qu'il a détectés. Sur la base de ces déclarations, le Conseil d'administration n'a identifié aucun conflit d'intérêts.

Sur la base des éléments qui précèdent, à la connaissance de la Société :

- il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs à l'égard de l'émetteur et les intérêts privés et/ou autres devoirs à l'égard de tiers de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société, sauf comme indiqué ci-dessous (voir Section 4.6 sur les conventions réglementées). À cet effet, la Charte de l'administrateur prévoit que les administrateurs ont l'obligation de faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et doivent s'abstenir de participer aux délibérations correspondantes ;
- aucun des membres du Conseil d'administration et aucun Directeur Général mandataire social n'est lié par un contrat de service avec EssilorLuxottica ou l'une de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages à son terme ;
- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de l'un des Directeurs Généraux mandataires sociaux ;
- aucun des membres du Conseil d'administration et aucun des Directeurs Généraux mandataires sociaux n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de l'un des Directeurs Généraux mandataires sociaux par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- il n'existe pas de lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

●● **EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(DONT LA DERNIÈRE MODIFICATION DATE DU 27 NOVEMBRE 2024)
RELATIF À LA GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS**

1.3 Conflits d'intérêts

Tout administrateur (personne physique ou représentant permanent d'une personne morale exerçant la fonction d'administrateur) de la Société doit considérer comme obligatoires les dispositions des articles 20 et 21 du Code AFEP-MEDEF, la Charte de l'administrateur incluse en Annexe 1 du présent Règlement Intérieur ainsi que les règles énoncées dans les paragraphes suivants.

1.3.1 Situations de conflit d'intérêts

Tout administrateur directement ou indirectement exposé à un conflit d'intérêts réel ou potentiel entre ses intérêts (ou ceux de l'entité juridique exerçant la fonction d'administrateur dont il/elle est le représentant) et ceux de la Société (ou de toute société du Groupe) du fait des fonctions qu'il/elle occupe, et/ou de tout autre intérêt qu'il/elle a par ailleurs (un « Conflit d'Intérêts »), doit en informer le Président du Conseil avec copie au secrétariat du Conseil et le Président des Comités concernés le cas échéant. Lorsqu'un administrateur entre en fonction et avant le 31 janvier de chaque année, il/elle prépare (et met à jour au besoin) et soumet au Président du Conseil et au Comité des nominations et des rémunérations une déclaration indiquant tout *Conflit d'Intérêts* réel ou potentiel qu'il/elle pourrait avoir avec les sociétés du Groupe.

Un administrateur peut être sollicité par le Président du Conseil, à tout moment, pour confirmer par écrit qu'il ou elle n'est pas en situation de Conflit d'Intérêts. Conformément à la Section 3.5 du Règlement Intérieur, les administrateurs et toute autre personne présente aux réunions du Conseil seront tenus de traiter toutes les informations fournies au cours de ces réunions comme strictement confidentielles.

1.3.2 Ligne de conduite en cas de situation de Conflit d'Intérêts

En cas de Conflit d'Intérêts, l'administrateur concerné (i) doit avant la réunion concernée, en informer en temps utile le Président du Conseil, avec copie au secrétariat du Conseil, et (ii) ne doit pas assister à la réunion du Conseil (ou du Comité) pendant les discussions et les débats sur les points de l'ordre du jour concernés ni voter sur les délibérations concernées.

Il est précisé que si l'administrateur concerné est le Président d'un Comité et que la réunion concernée est celle de ce Comité, alors cet administrateur doit notifier sa situation de Conflit d'Intérêts aux membres du Comité et ne pas participer à la réunion pendant les discussions et débats sur les points de l'ordre du jour concernés et ne pas voter sur les délibérations concernées.

Toute question relative à la mise en œuvre de la présente Section « Conflits d'Intérêts » doit être soumise au Président du Conseil avec copie au secrétariat du Conseil et, s'agissant de la réunion d'un Comité, au Président du Comité concerné. Si une question relative à un administrateur concerné ne peut être résolue à la suite de leurs discussions, alors le Conseil (ou le Comité) doit prendre une décision.

1.3.3 Informations sensibles du point de vue du droit de la concurrence

En cas de Conflit d'Intérêts relatif à une fonction ou des intérêts détenus au sein d'une entité dont les intérêts sont en concurrence avec ceux du Groupe, aucune information sensible, telle que définie par le droit de la concurrence, ne peut être divulguée ou discutée en présence de l'administrateur concerné.

La définition d'une information sensible en droit de la concurrence couvre toutes les informations non publiques qui pourraient permettre à l'administrateur concerné de comprendre ou d'influencer les stratégies notamment commerciales de la Société sur les marchés desservis par l'entité dont les intérêts sont en concurrence avec ceux de la Société et avec laquelle l'administrateur concerné a des liens, comprenant, sans que cela ne soit limitatif, les stratégies de tarification et de prix (comprenant les rabais et les remises) récentes, actuelles ou futures, les informations détaillées concernant les projets technologiques et de R&D, les marges bénéficiaires récentes, actuelles ou futures ou les objectifs de rentabilité de produits ou services spécifiques, et les plans stratégiques actuels ou futurs, les projets de développement commercial, en particulier des fusions et acquisitions potentielles planifiées, les parts de marché, les analyses de marché, couvrant entre autres les changements prévus de l'offre et/ou la demande et les prix.

Le risque d'échange d'informations sensibles tel que défini par le droit de la concurrence équivaut à tous égards à un conflit d'intérêts au sens de la présente section « Conflits d'Intérêts ». »

Conventions entre l'un des dirigeants mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % avec une filiale du Groupe EssilorLuxottica (à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales)

Aucune.

Conventions conclues entre une filiale du Groupe EssilorLuxottica et une société dans laquelle un dirigeant mandataire social a un intérêt direct ou indirect (à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales)

Aucune. Voir Section 4.6 sur les conventions règlementées.

Procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions

Conformément à l'Article L.22-10-12 du Code de commerce, la charte interne d'EssilorLuxottica sur les conventions réglementées contient une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à l'évaluation.

Déontologie boursière

Le Conseil d'administration a approuvé le 1^{er} octobre 2018 la Charte de l'administrateur d'EssilorLuxottica, mise à jour le 21 mai 2021, qui rappelle notamment l'obligation pour tout détenteur d'une information privilégiée de s'abstenir d'effectuer, de faire effectuer ou de permettre à autrui d'effectuer des opérations sur les titres de la Société sur les bases de ces informations, tant que celles-ci ne sont pas encore rendues publiques (articles 8, 10 et 14 du Règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014 relatif aux abus de marché

« Règlement MAR »). La Charte indique que, outre la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance, les administrateurs sont aussi tenus de s'abstenir de toute opération sur les titres pendant les périodes d'abstention fixées conformément à l'article 19.11 du Règlement MAR et du Guide de l'information permanente et de la gestion de l'information privilégiée publié par l'AMF.

Enfin, les administrateurs communiquent chaque année à l'AMF les transactions réalisées par eux ou par les personnes qui leur sont étroitement liées sur les titres d'EssilorLuxottica. Ces obligations déclaratives individuelles des opérations sur titres sont rappelées dans la Charte de l'administrateur qui est disponible en version intégrale sur le site internet de la Société.

La synthèse des opérations sur les titres d'EssilorLuxottica réalisées en 2024 par les mandataires sociaux figure à la Section 4.3.6.

Le 28 juillet 2022, le Conseil d'administration a mis à jour sa « Procédure de gestion et de divulgation publique des Informations sur l'entreprise » et ses annexes, la procédure sur la liste d'initiés et la « Internal Dealing procedure », afin de prendre en compte les changements dans la gouvernance de la Société.

4.1.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités spécialisés est régi, d'une part, par un Règlement Intérieur qui a été adopté par le Conseil d'administration lors de la séance du 1^{er} octobre 2018, dont la dernière modification date du 27 novembre 2024, et, d'autre part, par une Charte de l'administrateur.

Ces documents sont revus périodiquement par le Conseil d'administration. Ces documents reflètent les principes fondamentaux relatifs au processus de prise de décision dans le Groupe EssilorLuxottica. Les principaux éléments de ces deux documents sont reproduits ou résumés ci-dessous. Ils sont par ailleurs disponibles dans leur version intégrale, à l'instar des statuts, sur le site internet de la Société.

4.1.2.1 Règlement Intérieur du Conseil d'administration et Charte de l'administrateur

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration et la Charte de l'administrateur adoptés par le Conseil d'administration, dont la dernière modification date du 27 novembre 2024, reflètent les principes fondamentaux relatifs au processus de prise de décision dans le Groupe EssilorLuxottica, lesquels sont rappelés ci-dessous.

Pouvoirs du Président-Directeur Général d'EssilorLuxottica et du Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica

Le Président-Directeur Général d'EssilorLuxottica est investi des pouvoirs les plus étendus, pour agir en toutes circonstances au nom d'EssilorLuxottica. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées des actionnaires

d'EssilorLuxottica et au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica ainsi que des limitations prévues par les statuts d'EssilorLuxottica et par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica.

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 30 avril 2024, le Directeur Général Délégué assiste le Directeur Général dans toutes ses fonctions, et en particulier dans la gestion et la supervision de la division Professional Solutions du Groupe.

Pouvoirs du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica

Le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica dirige l'activité d'EssilorLuxottica et supervise sa mise en œuvre conformément à son intérêt social, en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Sous réserve des pouvoirs expressément conférés à l'Assemblée des actionnaires, des limitations stipulées dans les statuts d'EssilorLuxottica et des limites imposées par l'objet social, il traite de tous les sujets relatifs au bon fonctionnement d'EssilorLuxottica et du Groupe EssilorLuxottica, conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'administration. Sur proposition de la Direction Générale, le Conseil d'administration détermine des orientations stratégiques pluriannuelles en matière de responsabilité sociale et environnementale. Le Conseil d'administration examine annuellement les résultats obtenus et l'opportunité, le cas échéant, d'adapter le plan d'action ou de modifier les objectifs.

Un ensemble de décisions significatives relatives à EssilorLuxottica et/ou au Groupe EssilorLuxottica sont soumises à l'approbation préalable du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica (voir Section 4.1.2.2).

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration est complété par une Charte de l'administrateur qui prévoit un certain nombre de droits et d'obligations, et notamment l'engagement d'assister régulièrement aux séances du Conseil d'administration et aux Assemblées générales, d'informer le Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, et de s'abstenir de participer aux délibérations correspondantes, y compris dans les travaux des Comités spécialisés. S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par l'Article L.225-37 alinéa 5 du Code de commerce.

4.1.2.2 Compétence du Conseil d'administration

Dans le cadre des règles de gouvernance interne du Groupe EssilorLuxottica, le Conseil d'administration doit donner son accord préalable, dans les conditions de quorum et de majorité prévues à la section 3.6.2 du Règlement Intérieur, pour toute question, événement, acte ou décision concernant la Société et toute entité du Groupe, en rapport avec :

- a. l'examen et l'approbation des états financiers annuels et des états financiers consolidés de la Société ;
- b. l'approbation et la modification du budget annuel du Groupe (y compris le budget annuel d'investissement) sur présentation par le Directeur Financier des besoins prévisionnels de financement du Groupe pour l'année ;
- c. l'approbation ou la modification du plan stratégique triennal du Groupe ;
- d. toute transaction d'un montant unitaire supérieur à 500 millions d'euros, sauf lorsque cette transaction concerne des achats, ventes ou locations courants, dans le cours normal des affaires, étant précisé que toute transaction de ce type d'un montant égal ou inférieur à 250 millions d'euros peut être approuvée par le Président-Directeur Général seul et toute transaction de ce type d'un montant compris entre 250 millions d'euros et 500 millions d'euros devra être préalablement approuvée conjointement par le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué par tous moyens de communication ;
- e. la distribution de dividendes, d'acomptes sur dividendes, primes, réserves et/ou toute autre distribution réalisée par la Société ;
- f. toute modification, ou toute décision entraînant une telle modification, des statuts de la Société ;
- g. toute décision relative à l'admission aux négociations sur un marché réglementé de valeurs mobilières d'une société du Groupe ;
- h. tout changement dans les méthodes ou principes comptables, ou dans les pratiques fiscales en vigueur au sein du Groupe (à l'exception de changements obligatoires résultant de changements de réglementation) ;
- i. la nomination et le renouvellement des Commissaires aux comptes de la Société, sur recommandation du Comité d'audit et des risques ;

- j. les décisions liées aux dépenses en capital, aux acquisitions ou aux cessions d'une valeur supérieure à 500 millions d'euros, étant précisé que toute transaction de ce type d'un montant égal ou inférieur à 250 millions d'euros peut être approuvée par le Président-Directeur Général seul et toute transaction de ce type d'un montant compris entre 250 millions d'euros et 500 millions d'euros devra être préalablement approuvée conjointement par le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué par tous moyens de communication ;
- k. la conclusion par la Société d'un prêt bancaire ou d'une facilité de crédit telle que le montant cumulatif notionnel de tous les prêts bancaires et facilités de crédit conclus par la Société soit supérieur à 5,5 milliards d'euros ;
- l. toute liquidation, fusion, scission, apport ou toute autre restructuration sociétaire (excepté pour les opérations intra-Groupe qui n'entraînent aucune modification de la participation directe ou indirecte de la Société au capital, ou des biens ou responsabilités de la ou des société(s) concernée(s)) impliquant une société du Groupe ;
- m. l'autorisation, la détermination des modalités et la modification de tout plan de participation volontaire ou obligatoire, plan d'attribution d'options d'actions, plan d'attribution gratuite d'actions ou de toute autre mesure similaire d'intéressement collectif, en faveur des dirigeants et/ou des salariés du Groupe (sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations lorsque les dirigeants exécutifs sont concernés) ;
- n. excepté pour les transactions intra-groupe, l'acquisition, le transfert ou la cession de marques ou de brevets et/ou l'acquisition ou l'octroi de toute licence portant sur des marques ou des brevets ainsi que toute transaction entraînant, directement, indirectement ou à titre accessoire (incluant, par exemple, l'acquisition d'une activité), l'acquisition, le transfert, la cession ou l'octroi de telles marques, brevets ou licences, pour une valeur supérieure à 50 millions d'euros.

En outre, le Conseil d'administration a notamment pour mission de :

- définir la notion d'« administrateur indépendant » et délibérer chaque année sur ce sujet ;
- identifier les administrateurs indépendants, sur recommandation du Comité de nomination et de rémunérations ;
- évaluer sa propre performance (collective et individuelle) et la performance de la Direction Générale ;
- débattre et, le cas échéant, approuver les rémunérations des dirigeants exécutifs sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations ;
- nommer le Directeur Général et le Directeur Général Délégué (le cas échéant) (sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations) ;
- débattre et, le cas échéant, approuver la nomination des membres des Comités spécialisés (sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations) ;
- approuver et mettre en œuvre les plans de succession pour le remplacement des dirigeants exécutifs sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations ;

- examiner les procédures d'identification, d'évaluation, de contrôle et de suivi des engagements et de la gestion des risques du Groupe, en coordination avec les travaux du Comité d'audit et des risques et du Comité de responsabilité sociale de l'entreprise ;
- définir la politique de communication financière vis-à-vis du marché et des analystes, applicable à l'ensemble du Groupe, afin de permettre aux actionnaires et aux investisseurs d'accéder à la même information en même temps, et de s'assurer qu'ils reçoivent une information pertinente, équilibrée et significative sur la stratégie à long terme de la Société à travers les états financiers, au cours des opérations et développements majeurs, et les perspectives dans le cadre de la communication financière du Groupe.

4.1.2.3 Autoévaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

Entre juin et juillet 2022, les administrateurs indépendants du Comité des nominations et des rémunérations, Andrea Zappia et José Gonzalo, ont procédé à une auto-évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration.

L'auto-évaluation a été mise en œuvre sur la base de questionnaires couvrant les sujets suivants : 1) la composition du Conseil d'administration et de ses Comités, 2) les procédures du Conseil d'administration, 3) l'information et la responsabilité du Conseil d'administration, 4) le Conseil d'administration et la stratégie, 5) la communication avec les actionnaires et les marchés, 6) les normes de conduite et 7) l'évaluation et les commentaires sur les Comités du Conseil. Elle incluait l'évaluation de la contribution individuelle effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil d'administration.

Les résultats des questionnaires ont été analysés en août et septembre et présentés au Conseil d'administration le 6 octobre 2022. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le résumé de l'auto-évaluation. Les résultats globaux de l'auto-évaluation sont très satisfaisants.

Il a été unanimement considéré que les sujets suivants étaient traités de manière « régulièrement bonne » ou « excellente » : taille du Conseil d'administration ; politique de diversité ; exercice par les dirigeants mandataires sociaux de leur rôle d'administrateur ; qualité de l'information financière ; participation active et contribution des administrateurs ; qualité du Document d'enregistrement universel et de l'Assemblée des actionnaires ; portail digital du Conseil d'administration.

Une analyse plus approfondie a été effectuée concernant les sujets ayant recueilli au moins 2 votes « Nécessite une amélioration » ou « Nécessite une amélioration significative ». Il en est résulté les suggestions suivantes : allouer plus de temps lors de chaque réunion du Conseil d'administration aux sujets relatifs au Business et à la stratégie ; tenir plus de réunions du Conseil d'administration « en personne » et de réunions sur site.

Le 25 juillet 2023, le Conseil d'administration a discuté du fonctionnement du Conseil d'administration et a constaté que les axes d'amélioration résultant de l'auto-évaluation de 2022

avaient été mis en œuvre. Le temps consacré au Business et à la stratégie a augmenté et une réunion du Conseil d'administration a eu lieu « en personne » à Milan, suivie d'une visite de site pour les administrateurs, avec des explications supplémentaires sur les produits et le Business.

Le 27 novembre 2024, le Conseil d'administration a discuté du fonctionnement du Conseil d'administration et a pris acte de ses améliorations continues en 2024, avec notamment le renouvellement des mandats des administrateurs et la mise en place de l'échelonnement des mandats dans le temps ainsi que la tenue sur site de réunions du Conseil d'administration et de ses Comités.

4.1.2.4 Information et formation du Conseil d'administration

Information

Toute documentation nécessaire pour s'assurer que les administrateurs sont informés de l'ordre du jour et des points à discuter par le Conseil d'administration est soit jointe à l'avis de convocation, soit envoyée ou remise au plus tard cinq jours avant la réunion.

Ces documents doivent être rédigés en anglais et une traduction de courtoisie en français et en italien peut également être fournie à la demande de tout administrateur. En cas de divergence entre la version anglaise et l'une de ses traductions, la version anglaise prévaudra, à l'exception des documents dont la langue officielle est le français, conformément à la loi applicable.

Afin de se préparer aux décisions à prendre, les administrateurs doivent vérifier que l'information qu'ils jugent nécessaire au bon déroulement des travaux du Conseil d'administration ou des Comités spécialisés a été mise à leur disposition. Si une information n'a pas été mise à disposition ou n'a pas été correctement mise à disposition de l'avis d'un administrateur, celui-ci doit en faire la demande. Ces demandes doivent être adressées au Président du Conseil d'administration avec copie au Secrétaire du Conseil, qui doivent s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leurs missions.

Par ailleurs, les administrateurs recevront entre les réunions toute information utile ou essentielle sur les événements ou opérations significatives concernant la Société ou le Groupe, notamment les communiqués de presse ou les rapports financiers de la Société.

Formation

Tout administrateur peut demander à bénéficier d'une formation complémentaire concernant les problématiques spécifiques de la Société, de son industrie ou de son secteur d'activité, ainsi que sur les enjeux en matière de responsabilité sociale et environnementale, en particulier sur les sujets climatiques, s'il le juge nécessaire. Dès leur nomination, les membres du Comité d'audit et des risques reçoivent des informations sur les affaires comptables, financières et opérationnelles de la Société.

En 2024, la plupart des administrateurs ont participé à une formation sur la durabilité, dispensée par le cabinet PwC.

Les administrateurs représentant les salariés ou les administrateurs représentant les actionnaires salariés doivent recevoir une formation adéquate leur permettant d'exercer leurs fonctions, conformément à la réglementation. En 2022, les deux administrateurs représentant les salariés ont suivi des formations dans les domaines juridique et financier. La formation juridique était notamment centrée sur la gouvernance d'entreprise et le rôle de l'administrateur. Les séances financières ont porté sur les états financiers, la fiscalité, la trésorerie et les services partagés au niveau Groupe. Ils ont également suivi plusieurs cours sur la communication. En 2023, ils ont suivi un cours de l'IFA (Institut Français des Administrateurs) et de la FNSP (Fondation Nationale des Sciences Politiques) intitulé « Exercer un mandat d'administrateur de sociétés ».

4.1.2.5 Réunions du Conseil d'administration en 2024

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président du Conseil. Le Conseil d'administration se réunira aussi souvent que nécessaire dans l'intérêt de la Société, et au minimum cinq fois par an.

Les réunions du Conseil d'administration sont présidées par le Président du Conseil ou, en l'absence du Président, par le Vice-Président (le cas échéant), ou en l'absence du Vice-Président, par la personne désignée par le Conseil en qualité de président de séance.

Les administrateurs peuvent choisir d'être représentés par un autre administrateur aux réunions du Conseil d'administration.

Chaque administrateur ne peut représenter plus d'un autre administrateur à une réunion du Conseil d'administration.

Le quorum pour toute décision prise par le Conseil d'administration est d'au moins la moitié des administrateurs présents (en personne ou selon le cas par des moyens de visioconférence ou télécommunication).

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. En 2024, le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica s'est réuni neuf fois.

Les statuts de la Société et le Règlement Intérieur du Conseil d'administration autorisent les administrateurs, dans des cas exceptionnels, à participer à des réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, à l'exception des cas expressément stipulés tels que l'arrêté des comptes ou encore l'établissement du Rapport de gestion. Pour le calcul du quorum et de la majorité, le Règlement Intérieur prévoit que sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Assiduité des membres du Conseil d'administration

Le tableau ci-après récapitule le nombre de réunions du Conseil d'administration et des Comités durant l'exercice 2024, ainsi que leurs membres au 31 décembre 2024 et la participation individuelle des administrateurs aux différentes réunions. L'assiduité moyenne des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des Comités a été de 97,39 % sur la totalité des réunions en 2024.

Participation au 31 décembre 2024

	Conseil d'administration	Comité d'audit et des risques	Comité des nominations et des rémunérations	Comité RSE
NOMBRE DE RÉUNIONS EN 2024	9	5	4	5
Participation (en %)				
Francesco Milleri	100 %			
Paul du Saillant	100 %			
Margot Bard	100 %			
Romolo Bardin	100 %	100 %	100 %	
Jean-Luc Biamonti	100 %	100 %		
Sébastien Brown	100 %			
Marie-Christine Coisne-Roquette	100 %			
José Gonzalo	100 %		100 %	
Virginie Mercier Pitre	100 %			100 %
Mario Notari	88,89 %			
Swati Piramal	100 %			100 %
Cristina Scocchia	100 %	100 %		
Nathalie von Siemens	77,78 %			80 %
Andrea Zappia	100 %		100 %	

Principaux travaux du Conseil d'administration en 2024

Le Conseil d'administration s'est réuni neuf fois avec un taux de participation de 97,62 %.

Pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica a été informé, a examiné ou a délibéré notamment sur les points suivants :

- **gouvernance d'entreprise :**
 - sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a approuvé l'échelonnement des mandats des administrateurs ainsi que la proposition à soumettre au vote de l'Assemblée générale de renouvellement du mandat de quatre administrateurs pour une durée de trois ans : Francesco Milleri, Paul du Saillant, Jean-Luc Biamonti et Marie-Christine Coisne-Roquette, le mandat des autres administrateurs étant renouvelé pour deux ans,
 - suite aux nominations des administrateurs par l'Assemblée générale du 30 avril 2024, le Conseil d'administration du même jour a nommé Francesco Milleri en qualité de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et a approuvé la modification de ses obligations de non-concurrence, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations. Il a également nommé Paul du Saillant en qualité de Directeur Général Délégué, a défini ses pouvoirs et a approuvé la modification de ses obligations de non-concurrence ainsi que son indemnité de départ, garantissant l'alignement sur les politiques de rémunération 2024 approuvées par l'Assemblée générale du 30 avril 2024. Par ailleurs, il a nommé les membres et les Présidents des Comité d'audit et des risques, Comité de responsabilité sociale de l'entreprise et Comité des nominations et des rémunérations. Enfin, il a nommé Jean-Luc Biamonti en qualité d'administrateur référent et a désigné Alexander Lunshof en tant que secrétaire du Conseil d'administration,
 - le Règlement Intérieur du Conseil d'administration a été modifié pour tenir compte des nouvelles missions du Comité d'audit et des risques et du Comité responsabilité sociale de l'entreprise en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pour simplifier les « matières réservées » (soumises à l'approbation préalable du Conseil d'administration) afin d'éviter l'approbation par le Conseil d'administration des contrats et décisions concernant le cours normal des affaires,
 - examen de l'indépendance des administrateurs,
 - auto-évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration ;
- **budget 2024** : le budget 2024 a été examiné lors d'une réunion du Conseil en début d'exercice ;
- **comptes** : examen et/ou arrêté par le Conseil des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2023, des comptes semestriels et des comptes prévisionnels, après avoir entendu les rapports et comptes rendus des travaux du Comité d'audit et des risques ainsi que des Commissaires aux comptes. La situation financière et la situation de trésorerie de la Société ont également été revues par le Conseil d'administration ;
- **dividende** : le Conseil d'administration a approuvé l'option pour un paiement du dividende en actions et a donné pouvoir au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué de prendre acte de l'augmentation de capital qui en résulte ;
- **conventions réglementées** : le Conseil d'administration a revu le rapport du Comité d'audit et des risques sur les conventions réglementées ;
- **assemblée générale du 30 avril 2024** : le Conseil d'administration a convoqué l'Assemblée générale et approuvé le projet des résolutions soumises à cette Assemblée générale ; Il a revu et approuvé les réponses aux questions écrites des actionnaires ;
- **autorisations d'augmentation du capital social** : le Conseil d'administration, sur proposition du Comité d'audit et des risques, a décidé de soumettre à l'Assemblée générale du 30 avril 2024 des résolutions accordant des délégations de compétence au Conseil d'administration afin de lui donner la flexibilité nécessaire, dans des limites strictement définies, pour tirer parti de toutes les opérations pouvant se présenter. Chacune de ces résolutions permet une augmentation de capital correspondant à des modalités particulières avec un plafond spécifique. Une résolution (31^e) définit un plafond global pour toutes les opérations, si elles devaient être cumulées (voir la description détaillée de ces résolutions en Section 7.2.2 du présent Document d'enregistrement universel *Autorisations financières donnant accès ou non au capital*) ;
- **marche des affaires** : lors de chaque réunion prévue au titre du calendrier annuel, les dirigeants mandataires sociaux ont présenté la situation générale de la Société lors de la période qui a précédé, l'évolution des principaux indicateurs clés financiers, les faits marquants dans les domaines commerciaux et techniques, l'état de la concurrence, etc. ;
- **principaux accords commerciaux** : renouvellement et/ou signature de contrats de licence ;
- **acquisitions** : approbation de l'acquisition de Heidelberg Engineering et de Supreme ; information régulière concernant les acquisitions ;
- **bail pour le nouveau siège du Groupe à Paris** : approbation de la signature d'un bail pour des locaux situés Place Valhubert à Paris ;
- **conformité** : des points réguliers ont été effectués sur divers sujets relatifs à la Conformité ;

• **autorisations financières :**

- renouvellement pour une durée d'un an (du 14 février 2024 au 13 février 2025 inclus) de l'autorisation d'émettre des obligations, dans le cadre du programme EMTN et/ou en dehors de ce programme à hauteur d'un montant nominal égal à cinq milliards cinq cents millions euros (5 500 000 000 €) ou son équivalent dans toute autre devise pour le financement des besoins courants de la Société ; Renouvellement pour la même période de l'autorisation de renouveler et mettre à jour le programme EMTN, le cas échéant ; délégation de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, à M. Francesco Milleri, en sa qualité de Président-Directeur Général, pour la même période, à l'effet de renouveler, mettre à jour et mettre en œuvre le programme EMTN et faire tout ce qui sera nécessaire et/ou utile pour les besoins des émissions ;
- approbation d'un programme de rachat d'actions à soumettre à l'Assemblée générale du 30 avril 2024 et délégation de pouvoirs au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions ;
- renouvellement pour une période courant jusqu'au 24 juillet 2025 inclus, de l'autorisation d'une enveloppe et d'un plafond des cautions, avals, garanties et/ou lettres d'intentions susceptibles d'être consentis par la Société, d'un montant d'un (1) milliard d'euros ; délégation de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, à M. Francesco Milleri, en sa qualité de Président-Directeur Général, à l'effet de consentir ces cautions, avals, garanties et/ou lettres d'intentions ;

• **actionnariat salarié :**

- constatation de la réalisation de l'augmentation de capital résultant de l'émission de nouvelles actions suite à l'exercice d'options de souscription d'actions du 27 avril 2024 au 3 octobre 2024 ;
- attribution d'actions de performance aux salariés et aux dirigeants mandataires sociaux ;
- délégation de pouvoirs au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué, pour la mise en œuvre de l'opération d'actionnariat salariés 2024, dans le cadre des Plans d'Epargne Entreprise (P.E.E.) des sociétés françaises du Groupe EssilorLuxottica ;
- délégation de pouvoirs au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué, pour procéder à la mise en place du Plan International d'Actionnariat Salarié réservé aux salariés de filiales étrangères d'EssilorLuxottica

• **rémunération des mandataires sociaux :**

- le Conseil d'administration, sans la présence des dirigeants mandataires sociaux concernés, a examiné les performances des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023 et a fixé la quote-part variable de la rémunération due à ces derniers au titre de l'exercice 2023, dont le paiement a été soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 30 avril 2024 ;

- sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration, sans la présence des dirigeants mandataires sociaux concernés, a approuvé la nouvelle structure de l'objectif pour la part variable de la rémunération 2024 du Président-Directeur Général et du Président-Directeur Général Délégué ainsi que la politique de rémunération pour les nouveaux mandats de trois ans du Président-Directeur Général et du Président-Directeur Général Délégué ;
- attribution par le Conseil d'administration au Président-Directeur Général de 100 000 actions de performance et au Directeur Général Délégué de 45 000 actions de performance, sous réserve du respect des plafonds définis dans la politique de rémunération (décrits en Section 4.3.1.2). Ces actions de performance ont été attribuées à l'issue d'une période d'acquisition débutant le 27 novembre 2024 et se terminant au bout de trois ans ;
- **rapports des Comités** : dans le cadre de la préparation de ses délibérations, le Conseil d'administration a entendu les rapports du Comité d'audit et des risques, du Comité des nominations et des rémunérations et du Comité de responsabilité sociale de l'entreprise, respectivement, dans les domaines qui les concernent ;
- **audit interne** : le Conseil d'administration a approuvé le plan d'audit pour 2024. Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a approuvé la performance du responsable de l'audit interne en 2023 et ses nouveaux objectifs pour 2024.

4.1.2.6 Les Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration peut, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, créer des Comités spécialisés dont il fixe les attributions et la composition. La Société a trois Comités permanents d'administrateurs :

- le Comité d'audit et des risques ;
- le Comité des nominations et des rémunérations ; et
- le Comité de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).

Ces Comités agissent dans le cadre de la délégation qui leur a été donnée par le Conseil d'administration et soumettent au Conseil d'administration leurs avis et propositions. Les Comités n'agissent pas à la place du Conseil d'administration, mais en tant qu'extension du Conseil d'administration en facilitant son travail.

Les membres d'un Comité peuvent choisir d'être représentés par un autre membre aux réunions dudit Comité. Un membre ne peut représenter plus d'un autre membre à une même réunion d'un Comité. Les délibérations des Comités ne sont valides que si au moins la moitié de leurs membres y assistent en personne.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des membres présents. En cas de ballottage, le Président de la réunion ne dispose d'aucun vote prépondérant.

Le Comité d'audit et des risques

Composition

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Comité d'audit et des risques est composé de trois membres, nommés par le Conseil d'administration parmi les administrateurs. Au moins deux tiers de ses membres doivent être des administrateurs indépendants.

Le Comité ne comprend aucun administrateur exerçant des fonctions exécutives.

Les membres du Comité d'audit et des risques doivent présenter des compétences particulières en matière financière, comptable ou de gestion des risques.

La Présidence du Comité d'audit et des risques sera assurée par un administrateur indépendant.

Le Comité d'audit et des risques est présidé par Jean-Luc Biamonti. Il est également constitué de Romolo Bardin et de Cristina Scocchia.

Missions

Aux termes du Règlement Intérieur du Conseil d'administration en vigueur et conformément à l'Article L.823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit et des risques, agissant sous la responsabilité du Conseil d'administration, assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et à l'audit des comptes et des informations financières.

Pour toute question liée à la conformité et à l'efficacité des systèmes d'audit interne et de gestion des risques significatifs, le Comité d'audit et des risques doit travailler en étroite collaboration avec le Comité RSE afin d'envisager tous les aspects financiers et extra-financiers.

Sans préjudice des prérogatives du Conseil d'administration, ce Comité est en charge des procédures spécifiques pour assurer :

- l'intégrité des états financiers, en particulier les comptes sociaux et consolidés, le périmètre de la consolidation et les engagements hors bilan ;
- la pertinence et la permanence des méthodes comptables utilisées dans le cadre de l'élaboration de l'information financière, en particulier pour traiter les opérations significatives ;
- une attention particulière, lors de l'examen des comptes, portée aux opérations significatives ayant pu engendrer des conflits d'intérêts ;
- l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- l'audition des responsables des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, dans le cadre du suivi de l'efficacité de ces mécanismes et, le cas échéant, dans le cadre de l'audit interne des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et la prise de connaissance par ledit Comité des rapports d'audit interne, ou d'une synthèse périodique de ces rapports ;
- la conformité aux obligations légales et réglementaires ;
- l'examen des risques et des engagements hors bilan significatifs, en évaluant l'importance des dysfonctionnements

ou des faiblesses dont il a connaissance et en informant, le cas échéant, le Conseil d'administration ;

- la performance, la qualification, l'indépendance et le contrôle des incompatibilités des Commissaires aux comptes ;
- la bonne exécution de l'audit interne.

Il émet une recommandation au Conseil d'administration sur les Commissaires aux comptes dont la nomination a été proposée à l'Assemblée générale des actionnaires.

Les responsabilités incombant au Comité d'audit et des risques sont visées à l'article 4.1.2 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration disponible sur le site internet de la Société.

Le Président du Comité d'audit et des risques organise chaque année les travaux du Comité, en fonction de son appréciation de l'importance de certains types de risques, en accord avec la Direction, le Conseil d'administration, ainsi que le Président du Comité RSE.

Le Président du Comité d'audit et des risques doit régulièrement coordonner ses actions avec celles des Présidents des autres Comités. Par ailleurs, des sessions conjointes du Comité d'audit et des risques et du Comité RSE examinent les sujets relatifs à l'établissement du *reporting* de durabilité.

Le Président du Comité d'audit et des risques ou le Conseil d'administration peuvent fixer une réunion à tout moment, lorsqu'ils l'estiment nécessaire.

Le Président et le Vice-Président du Conseil d'administration le cas échéant, peuvent conjointement demander au Président du Comité d'audit et des risques d'organiser une réunion, lorsqu'ils l'estiment nécessaire.

Le Comité d'audit et des risques se réunit au moins trois fois par an.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président du Comité d'audit et des risques, ou en accord avec le Conseil d'administration, le Président, ou le Vice-Président du Conseil d'administration le cas échéant, si la réunion a été organisée à leur initiative. L'ordre du jour est envoyé aux membres du Comité d'audit et des risques avant la réunion, accompagné de toutes les informations utiles pour les délibérations.

Un délai suffisant doit être prévu pour la présentation et l'examen des comptes. Pour mener à bien sa mission, le Comité d'audit et des risques doit disposer d'un délai minimum de cinq jours pour prendre connaissance en avance des documents servant de support aux discussions et, en particulier, pour examiner les comptes avant leur publication.

Durant les réunions, le Comité d'audit et des risques entend les Commissaires aux comptes et peut bénéficier de présentations des dirigeants de la Société et des Dirigeants Clés d'EssilorLuxottica (et de toute autre personne jugée utile), responsables de l'établissement des comptes, du système de gestion des risques (en ce compris la conformité) et de l'audit interne. La Direction (accompagnée de la personne de son choix) fait une présentation au Comité sur l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs du Groupe.

Le Comité peut également s'informer directement auprès de personnes susceptibles de l'assister dans l'accomplissement de ses fonctions, notamment auprès de certains responsables commerciaux et financiers et de ceux chargés du traitement des données, en informant la Direction. De surcroît, le Comité peut consulter des experts externes, s'il l'estime nécessaire, aux frais de la Société, dans les limites du budget approuvé par le Conseil d'administration pour le Comité d'audit et des risques.

Principaux travaux du Comité d'audit en 2024

Les missions de ce Comité sont effectuées en s'appuyant sur les recommandations du rapport du Groupe de travail de l'AMF du 22 juillet 2010 sur les Comités d'audit.

Le Comité d'audit et des risques s'est réuni cinq fois avec un taux de participation de 100 %. Il a notamment entendu le Directeur Financier du Groupe, le *Chief Compliance Officer*, le Directeur de l'Audit Interne, le Directeur Juridique et Secrétaire du Conseil d'administration et les Commissaires aux comptes.

Pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, le Comité d'audit et des risques a examiné les sujets suivants :

- **états financiers** : examen des états financiers consolidés et statutaires 2023 ; examen de la partie du rapport de gestion concernant principalement les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne ; examen des états financiers consolidés et statutaires du premier semestre 2024 ; examen des documents de gestion prévisionnelle ;
- **budget** : examen du budget 2024 ;
- **finances** : analyse de l'*impairment test* ; renouvellement du programme EMTN ;
- **commissaires aux comptes** : présentation des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2023 ; examen des résultats du plan d'audit externe 2023 des Commissaires aux comptes et des points clés décrits dans le rapport des Commissaires aux comptes ; examen du projet de rapport des Commissaires aux comptes sur le premier semestre 2024 ; examen des qualifications, de la performance, des honoraires et de l'indépendance des Commissaires aux comptes (en particulier, au vu de la déclaration annuelle d'indépendance) ;
- **assemblée générale du 30 avril 2024** : conventions réglementées ; dividende en actions ; projet des résolutions à caractère financier, notamment sur le programme de rachat d'actions, proposition au Conseil d'administration de soumettre à l'Assemblée générale des résolutions accordant des délégations de compétence au Conseil d'administration afin de lui donner la flexibilité nécessaire, dans des limites strictement définies, pour tirer parti de toutes les opérations pouvant se présenter ; chacune de ces résolutions permet une augmentation de capital correspondant à des modalités particulières avec un plafond spécifique. Un plafond global est défini pour toutes les opérations, si elles devaient être cumulées. (voir la description détaillée de ces résolutions en Section 7.2.2 du présent Document d'enregistrement universel *Autorisations financières donnant accès ou non au capital*) ;
- **déclaration de performance extra-financière** : présentation du *reporting* extra-financier ; préparation de la déclaration de performance extra-financière 2024 (Chapitre 5 du Document d'enregistrement universel 2023) ;

- **audit interne** : présentation de la mise en œuvre du plan d'audit 2023 et présentation du plan d'audit 2024 ; présentation des audits effectués au cours de l'année 2023 ; rapport de gestion 2023 comprenant notamment les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne, examen annuel du plan d'audit ; évaluation annuelle par le Directeur de l'Audit Interne relatif aux normes d'audit interne pour l'exercice 2023 ; revue des performances du Directeur de l'Audit Interne en 2023 et de ses nouveaux objectifs pour 2024 ;
- **conformité** : rapports réguliers sur la conformité y compris la mise en œuvre du Code d'éthique/Code de conduite et du système d'alerte SpeakUp, sur la protection des données personnelles et sur la feuille de route 2024 relative à la conformité ;
- **gestion des risques** : point sur l'évaluation des risques de l'entreprise en 2023 ; rapport de gestion 2023, comprenant notamment les principales caractéristiques des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne ;
- **développement durable** : dans le cadre de l'établissement du *reporting* de durabilité, deux sessions jointes avec le Comité de responsabilité sociale de l'entreprise ont notamment porté sur l'appréciation du critère de double matérialité, l'engagement de formation et le développement des processus de contrôles.

Comité des nominations et des rémunérations

Composition

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration, dont la dernière modification date du 27 novembre 2024, prévoit que le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres, dont la majorité est nommée parmi les administrateurs indépendants (au sens du Code AFEP-MEDEF).

La présidence du Comité des nominations et des rémunérations est assurée par un administrateur indépendant (au sens du Code AFEP-MEDEF).

Le Comité des nominations et des rémunérations est présidé par Andrea Zappia, les autres membres du Comité sont Romolo Bardin et José Gonzalo.

Missions

Aux termes du Règlement Intérieur du Conseil d'administration, les principales fonctions du Comité des nominations et des rémunérations dans le cadre des travaux du Conseil d'administration sont les suivantes :

- **les nominations** :
 - il examine et recommande au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées administrateurs, en prenant notamment en compte l'équilibre souhaitable de la composition du Conseil et de ses Comités au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, les compétences et expertises requises pour assurer les missions du Conseil, ainsi que de la répartition des hommes et des femmes au sein du Conseil ; il peut notamment organiser une procédure destinée à sélectionner les futurs administrateurs indépendants et réaliser des études sur les candidats potentiels avant qu'aucune démarche n'ait été faite auprès de ces derniers,
 - il prépare un plan de succession pour les dirigeants exécutifs de la Société ;

• **l'évaluation :**

- il assiste le Conseil dans les évaluations périodiques de ses membres, de son organisation et fonctionnement ainsi que de ses Comités,
- il peut émettre des propositions pour améliorer le fonctionnement du Conseil,
- il émet des propositions pour la création de Comités et leurs fonctions respectives,
- il surveille les évolutions de l'actionnariat de la Société et la prise en compte par la Société de ces évolutions en vue de suivre la représentation des actionnaires (y compris les actionnaires salariés) dans la gouvernance,
- il évalue annuellement, de manière individuelle, pour chaque administrateur, s'il répond à la qualification d'Administrateur Indépendant au sens du Code AFEP-MEDEF et du Règlement Intérieur du Conseil d'administration et il formule des recommandations à cet égard au Conseil,
- il reçoit les déclarations de conflit d'intérêts (et, le cas échéant, toute mise à jour de ces déclarations) préparées et soumises par chaque administrateur lors de son entrée en fonction et avant le 31 janvier de chaque année,
- il est tenu informé avant que tout mandataire social ou administrateur n'accepte un nouveau mandat d'administrateur ou un poste de direction dans une société extérieure au Groupe ; étant précisé qu'un administrateur ne peut accepter une quelconque fonction dans des sociétés ou entreprises en concurrence directe avec la Société et ses filiales sans en informer préalablement le Président du Conseil d'administration, dont l'accord écrit préalable doit être obtenu ainsi que celui du Président du Comité des nominations et des rémunérations ;

• **la rémunération :**

- il émet des recommandations et propositions sur la politique de rémunération et la rémunération des dirigeants exécutifs de la Société,
- il examine la conformité de la politique de rémunération, de sa structure et de ses éléments avec les obligations légales et le Code AFEP-MEDEF,
- il examine les conditions contractuelles et financières liées aux cessations des fonctions des dirigeants exécutifs,
- il émet des propositions au Conseil sur la politique générale et les modalités et conditions d'attribution d'actions de performance gratuites, l'attribution gratuite d'actions et la mise en place de plans d'actionnariat salarié, de mesures de participation et de tout autre plan collectif d'incitation pour les salariés,
- il émet des propositions sur les attributions d'actions de performance gratuites aux dirigeants exécutifs de la Société ainsi que sur le nombre d'actions de performance gratuites qu'ils seront tenus de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions,
- il émet des propositions sur la politique de rémunération des administrateurs et notamment le montant et la répartition de la rémunération des administrateurs, en tenant compte de leur assiduité,

- il examine préalablement les modalités et conditions de tout contrat de prestation de services que souhaiterait conclure un administrateur ou un dirigeant exécutif d'EssilorLuxottica,
- il prête son concours à l'élaboration des parties du rapport sur le gouvernement d'entreprise relatives à la politique de rémunération des mandataires sociaux et émet un avis sur les projets de résolutions s'y rapportant sur lesquelles l'Assemblée générale des actionnaires est appelée à se prononcer conformément à la loi française ;

• **la gouvernance :**

- il évalue si les pratiques de gouvernance au sein du Groupe sont conformes au Code AFEP-MEDEF et aux recommandations de l'AMF et des agences de conseil en vote, et surveille leur conformité subséquente,
- le cas échéant, il souligne les déviations par rapport aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et prépare les explications y afférentes.

Le Comité des nominations et des rémunérations est associé à la préparation de tout rapport (en ce compris le Document d'enregistrement universel) pour les sections relevant de son expertise et de ses attributions.

Il peut au besoin consulter des conseils, consultants, conseillers ou experts externes aux frais de la Société pour assumer ses fonctions (en ce compris identifier les candidats aux postes de direction ou évaluer les membres et le fonctionnement du Conseil d'administration), dans les limites du budget alloué par le Conseil d'administration au Comité des nominations et des rémunérations.

Principaux travaux du Comité des nominations et des rémunérations en 2024

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, le Comité s'est réuni quatre fois avec un taux de participation sur l'année de 100 %.

Il a notamment examiné les sujets suivants :

• **évaluation du Conseil d'administration :**

- suivi de l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités,
- examen de l'indépendance de chacun des administrateurs au regard des critères énoncés dans le Code AFEP-MEDEF,

• **nomination :**

- instauration d'un renouvellement échelonné des mandats des membres du Conseil d'administration,
- renouvellement des mandats des membres du Conseil d'administration pour deux ans, à l'exception de ceux des deux dirigeants mandataires sociaux, de Marie-Christine Coisne-Roquette et Jean-Luc Biamonti proposés pour une durée de trois années,
- examen des plans de succession des dirigeants clés du Groupe,
- analyse des entretiens menés avec les actionnaires, les investisseurs et les agences en conseil de vote concernant les questions de gouvernance,
- suivi des objectifs de mixité au sein des Instances Dirigeantes en concertation avec la Direction Générale et présentation des modalités de réalisation de ces objectifs ;

- **rémunérations :**

- détermination du taux de réalisation des critères de responsabilité sociale et environnementale 2023,
- détermination du taux de réalisation de la rémunération variable de Messieurs Francesco Milleri et Paul du Saillant pour l'exercice 2023,
- comparaison de la rémunération globale du Directeur Général avec la rémunération attribuée aux dirigeants mandataires sociaux d'autres sociétés comparables,
- pour chaque dirigeant mandataire social : détermination de leur rémunération fixe respective, de la structure et des objectifs de leur rémunération variable cible et leur attribution d'actions de performance pour l'exercice 2024,
- proposition de politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour 2024,
- révision des critères de performance de l'intéressement à long terme pour 2024, incluant l'introduction d'une condition de performance financière (Bénéfice Net par Action Ajusté), d'une condition de performance RSE en ligne avec le programme Eyes on the Planet et les objectifs des *Science-Based Targets initiatives*, ainsi que l'ajout d'une clause de « clawback »,
- introduction de la possibilité pour le Conseil d'administration de renoncer à l'application des clauses de non-concurrence, avec l'extension de leur durée au-delà de l'âge de 65 ans, ainsi que du renforcement des critères de performance pour l'indemnité de départ par l'ajout d'un seuil minimum par année,
- examen des résolutions relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux soumises à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 30 avril 2024 et du taux d'approbation de ces résolutions après l'Assemblée générale,
- analyse des entretiens menés avec les actionnaires, les investisseurs et les agences en conseil de vote sur les questions de rémunération.

- **actionnariat salarié :** le Comité a approuvé les principales mesures suivantes à soumettre au Conseil d'administration : renouvellement des plans d'épargne d'entreprise de la Société et des filiales françaises d'EssilorLuxottica ; extension et amélioration du Plan international d'actionnariat des salariés à presque tous les pays du Groupe ; renouvellement de la résolution portant sur l'autorisation d'attribution d'actions de performance pour une durée de trois ans, attribution d'actions de performance pour les salariés du Groupe après revue des propositions du management d'EssilorLuxottica ;
- **organisation du Comité :** revue des priorités du Comité tout au long de l'année et établissement du calendrier des réunions du Comité pour 2025.

Le Comité responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)

Composition

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Comité RSE est composé de trois membres, dont deux sont des administrateurs indépendants.

La présidence du Comité RSE est assurée par un administrateur indépendant.

Swati Piramal (administratrice indépendante) préside le Comité RSE. Les autres membres du Comité sont Virginie Mercier Pitre et Nathalie von Siemens.

Missions

Le Comité RSE a pour mission principale, dans le cadre des attributions du Conseil d'administration, de faire en sorte que le Groupe poursuive de manière effective sa Mission « d'aider chacun à mieux voir et mieux être », laquelle est pleinement intégrée à la stratégie de la Société visant à améliorer la vue dans le monde en fabriquant les meilleurs verres possibles, qui protègent et corrigent la vue de chaque individu tout en répondant à leurs goûts personnels et à leurs aspirations avec l'objectif de répondre aux besoins visuels croissants des populations, tout en s'adaptant à l'évolution des modes de vie. Pour cela, la Société inventera de nouvelles solutions pour les 2,7 milliards de personnes souffrant d'une mauvaise vision non corrigée et les 6,2 milliards de personnes qui ne protègent pas leurs yeux des rayons nocifs.

Les fonctions du Comité RSE dépassent la philanthropie, et incluent le business et la compliance, et concernent la manière dont la Société gère ses impacts économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que ses relations avec l'ensemble des parties prenantes (en ce compris, notamment, les clients, actionnaires, fournisseurs, salariés, associations, autorités publiques et institutions, agences multilatérales, analystes financiers et agences de notation, consommateurs et médias). Cette politique est ancrée dans les principes et valeurs communs du Groupe qui sont à la base de la culture de l'entreprise et sont partagés à travers l'ensemble du Groupe. Par exemple, ils sont reflétés dans le fonctionnement du Groupe comme une communauté d'entrepreneurs, dans l'importance donnée par le Groupe à l'actionnariat salarié ainsi que dans l'importance accordée aux aspects médicaux et sociaux de la correction et de la protection visuelles, qui permettent à chacun d'étudier et de travailler au mieux de ses capacités, et d'interagir pleinement avec son environnement.

Le Comité RSE est notamment responsable, sous l'autorité du Conseil, des problématiques liées aux domaines suivants :

• **Développement durable :**

Le Comité RSE supervise également le déploiement du programme de développement durable du Groupe (Eyes on the Planet).

Le Comité revoit et évalue la stratégie, les politiques et les procédures de la Société liées à la responsabilité sociale de l'entreprise et au développement durable telles que décrites ci-après, et éclaire le Conseil sur le développement à long terme du Groupe, en ce compris son développement économique, à travers ses initiatives RSE en faveur de la vue et de son amélioration. Pour ce faire, le Comité est en charge de :

- revoir les politiques et les systèmes de gestion environnementaux du Groupe,
- revoir les politiques relatives aux relations avec les différentes parties prenantes,
- revoir la mise en place du business inclusif,
- revoir les politiques caritatives du Groupe ainsi que les initiatives philanthropiques assurées directement ou par l'intermédiaire d'entités dédiées ou de partenariats avec des organisations à but non lucratif,
- revoir les politiques de ressources humaines et la gestion des risques dans les domaines suivants : santé, sécurité, diversité, égalité face à l'emploi, relations avec les salariés et autres sujets liés,
- revoir les impacts sociaux des principaux projets de restructuration et/ou de réorganisation,
- revoir la politique des Droits de l'Homme du Groupe,
- recevoir, chaque année, la présentation de la cartographie des risques du Groupe concernant la responsabilité sociale et le développement durable ; il revoit les risques et opportunités ainsi identifiés et est tenu informé de leur évolution et des caractéristiques des systèmes de gestion y afférents,
- revoir et évaluer les procédures de reporting et de contrôle des indicateurs non-financiers (environnement, santé et sécurité, indicateurs et reporting sociaux),
- revoir les classements et évaluations réalisés au niveau du Groupe par les agences de notation et les agences non financières,
- revoir les systèmes de reporting, d'évaluation et de contrôle afin de permettre à la Société de fournir une information non financière fiable et notamment émettre un avis sur la déclaration de performance extra-financière

qui doit être publiée en application des obligations légales (Articles L.225-102-1 et L.22-10-36 du Code de commerce) ;

• **Éthique et conformité :**

Le Comité RSE revoit et contrôle les politiques de la Société sur la conformité et l'éthique ainsi que les procédures et systèmes développés pour mettre en œuvre ces politiques, afin d'éclairer le Conseil sur ces sujets. Pour ce faire, le Comité RSE est en charge de :

- revoir la définition des valeurs fondamentales du Groupe, ainsi que ses politiques sur la conformité et l'éthique,
- revoir et émettre des propositions afin de promouvoir la culture d'entreprise et l'actionnariat salarié,
- promouvoir l'éthique, assurer l'harmonisation des règles éthiques au sein des entités du Groupe et en surveiller l'application ; il revoit l'organisation des services chargés de la conformité et formule le cas échéant des recommandations,
- revoir le Code d'éthique, les règles et les procédures du Groupe,
- recevoir, chaque année, la présentation de la cartographie des risques du Groupe concernant l'éthique et la conformité ; il étudie les risques ainsi identifiés et est tenu informé de leur évolution et des caractéristiques des systèmes de gestion y afférents.

Le Comité RSE coordonne ses travaux avec le Comité d'audit et des risques pour toutes les questions qui concernent les domaines d'intervention du Comité RSE, notamment le contrôle interne, la conformité, la gestion et l'analyse des risques et de l'information non financière et les principaux litiges. Le Comité RSE peut également être consulté, conjointement avec le Comité d'audit et des risques, sur les procédures de gestion en cas de risques inhabituels, lorsque le Conseil ou la Direction l'estime utile.

Le Comité RSE est associé à la préparation de tout rapport (en ce compris le rapport annuel) pour les sections relevant de son expertise et de ses attributions.

Par ailleurs, des sessions conjointes du Comité d'audit et des risques et du Comité RSE examinent les sujets relatifs à l'établissement du reporting de durabilité,

Il peut au besoin consulter des conseils, consultants, conseillers ou experts externes aux frais de la Société pour l'exercice de ses fonctions, dans les limites du budget alloué par le Conseil d'administration au Comité RSE.

Principaux travaux du Comité RSE en 2024

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, le Comité s'est réuni cinq fois avec un taux de participation sur l'année de 93,33 % et a examiné les sujets suivants :

- **mission d'EssilorLuxottica** : les réunions du Comité RSE en 2024 ont permis de passer en revue de manière exhaustive les progrès et les axes stratégiques de la Fondation tout au long de l'année. Les principales mises à jour incluent notamment les avancées des initiatives nouvelles et en cours, les résultats d'études pilotes critiques et les informations sur les événements à haute visibilité et les participations aux conférences publiques. Une étape importante mise en évidence au cours de l'année a été la collaboration de OneSight EssilorLuxottica Foundation (la « Fondation ») avec l'initiative SPECS 2030 de l'Organisation mondiale de la santé, qui a vu la Fondation intégrer le groupe de collaboration mondial en décembre 2024. Cette collaboration constitue une avancée significative dans la lutte contre les défauts de réfraction non corrigés, la prévention de la myopie et l'amélioration de l'accès aux soins de la vue dans le monde entier, en particulier dans les milieux défavorisés. Le Comité RSE a également examiné les évolutions régionales, en se concentrant sur les contributions de la Fondation aux initiatives menées par les autorités publiques visant à élargir l'accès aux services de soins de la vue dans des pays comme l'Inde, le Kenya, l'Éthiopie, entre autres. Ces discussions ont souligné l'importance d'aligner les efforts sur les politiques locales et les besoins des communautés afin de maximiser l'impact. En outre, le Comité RSE a abordé les stratégies de sensibilisation et de contenu, en soulignant l'importance des communications externes pour générer une reconnaissance généralisée de la cause des soins de la vue. Cela inclut notamment les activités autour de la Journée mondiale de la vue pour promouvoir la mobilisation des employés par le biais du concours photo

« Le droit de voir », tout en créant un soutien externe via des partenariats avec des publications numériques et des plateformes de médias sociaux pour accroître globalement la visibilité du sujet de la mauvaise vision non corrigée ;

- **bilan extra-financier 2023**, correspondant au Chapitre 5 du Document d'enregistrement universel 2023, avec le développement de l'approche basée sur la double matérialité dans l'identification et l'intégration des risques ESG, conformément à la directive sur l'information sur le développement durable des entreprises (CSRD) et incluant le rapport de vérification de PwC ;
- **développement durable** : dans le cadre de l'établissement du reporting de durabilité en conformité avec la Directive CSRD, deux sessions jointes avec le Comité d'audit et des risques ont notamment porté sur les résultats de l'appréciation du critère de double matérialité et son intégration dans le programme de développement durable Eyes on the Planet, le lancement de la campagne de reporting de durabilité 2024, la formation du Conseil d'administration sur les exigences de CSRD et de l'ESRS (European Sustainability Reporting Standards), et le développement de processus de contrôle interne dédiés.
- **l'exécution et le progrès du programme de développement durable du Groupe Eyes on The Planet** ainsi que ses cinq piliers stratégiques (Eyes on Carbon, Eyes on Circularity, Eyes on Inclusion, Eyes on Ethics et Eyes on World Sight) avec des exemples de programmes centrés sur la durabilité tels que « Eyes on Construction », focalisé sur la diminution de l'empreinte carbone et la mise en œuvre du bien être en relation avec la construction et le renouvellement des magasins et « Eyes on Art », qui vise à rendre l'art accessible au public en exploitant les grands écrans numériques urbains du Groupe et en transposant les œuvres d'art dans des dispositifs tactiles.

4.1.3 Organisation des pouvoirs de direction et de contrôle de la Société et pouvoirs du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Lors de la réunion du 30 avril 2024 le Conseil d'administration a décidé :

- la nomination de Francesco Milleri à la fonction de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur, expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui sera convoquée en 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 ;
- que Francesco Milleri continuera d'exercer simultanément les fonctions de Directeur Général de la Société conformément à l'article 15 des Statuts de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur, expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui sera convoquée en 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 ;
- la nomination de Paul du Saillant en qualité de Directeur Général Délégué pour la durée de son mandat d'administrateur, expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui sera convoquée en 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Le Président-Directeur Général d'EssilorLuxottica est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom d'EssilorLuxottica. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées des actionnaires et au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica par la loi ainsi que des limitations prévues par les statuts d'EssilorLuxottica et par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica.

Le Directeur Général Délégué assiste le Directeur Général dans toutes ses fonctions, et en particulier dans la gestion et la supervision de la division Professional Solutions du Groupe.

Un certain nombre de décisions importantes requièrent, en application de l'article 3.2 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration, une approbation préalable de celui-ci et ce, après examen, le cas échéant, par le Comité compétent.

4.2 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale des actionnaires

L'Assemblée générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires, quel que soit le nombre de leurs actions ordinaires pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Le droit de se faire représenter à l'Assemblée générale et celui de participer au vote des résolutions s'exercent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

S'agissant du mode de fonctionnement de l'Assemblée générale, de ses principaux pouvoirs ainsi que des droits des actionnaires, les statuts d'EssilorLuxottica (Titre V – Assemblées générales) prévoient les règles suivantes qui sont conformes à la loi.

En exemption des dispositions du dernier paragraphe de l'Article L.22-10-46 du Code de commerce, aucun droit de vote double n'est conféré aux actions de la Société.

4.2.1 Assemblées générales ordinaires (article 24)

L'Assemblée générale ordinaire a les pouvoirs définis par la loi et les statuts de la Société.

L'Assemblée générale ordinaire statue dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. Il est rappelé que les

droits de vote font l'objet d'un plafonnement à 31 % applicable à tout actionnaire conformément à une formule prévue à l'article 23 des statuts de la Société.

4.2.2 Assemblées générales extraordinaires (article 25)

L'Assemblée générale extraordinaire a les pouvoirs définis par la loi et les statuts de la Société. Elle ne peut en aucun cas, si ce n'est à l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements de ceux-ci, ni porter atteinte à l'égalité de leurs droits sous réserve de l'obligation faite aux actionnaires d'acheter ou vendre des rompus, de regroupements d'actions, d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou de scission.

L'Assemblée générale extraordinaire statue dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. Par dérogation à ce qui précède, l'Assemblée générale extraordinaire décidant une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées générales ordinaires. Il est rappelé que les droits de vote font l'objet d'un plafonnement à 31 % applicable à tout actionnaire conformément à une formule prévue à l'article 23 des statuts de la Société.

L'Assemblée générale extraordinaire peut également, s'il y a lieu, modifier les droits des actions de différentes catégories ; mais, dans le cas où une décision de l'Assemblée générale extraordinaire porterait atteinte aux droits attachés à une catégorie d'actions, cette décision ne deviendra définitive qu'après avoir été ratifiée par une Assemblée spéciale des actionnaires de la catégorie visée. En ce qui concerne le capital particulier qu'elle représente, cette Assemblée spéciale est soumise aux prescriptions légales et réglementaires régissant les Assemblées générales extraordinaires. Si aucun des administrateurs de la Société n'est propriétaire d'actions de la catégorie donnant lieu à cette Assemblée spéciale, cette Assemblée spéciale élit elle-même son Président.

4.2.3 Délégations et autorisations accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration

Capital émis et capital autorisé non émis ⁽¹⁾ : le tableau ci-après récapitule les délégations en cours de validité accordées par les Assemblées générales des actionnaires au Conseil d'administration portant sur le capital et fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations.

Nature de la délégation	Date de l'Assemblée générale des actionnaires (n° de résolution)	Durée (Date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation de la délégation
Augmentations du capital social au profit des salariés et dirigeants mandataires sociaux				
Augmentation du capital social réservée aux salariés (adhérents du PEE)	30 avril 2024 (32 ^e)	26 mois (29 juin 2026)	0,5 % du capital social (à la date d'émission)	0,04 %
Autorisations en lien avec la politique d'actionariat salarié pour procéder à l'attribution d'actions existantes (acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions – absence d'augmentation de capital social)				
Attribution gratuite d'actions (actions de performance) au profit des salariés et dirigeants mandataires sociaux	30 avril 2024 (33 ^e)	38 mois (29 juin 2027)	2,5 % du capital social (à la date d'attribution)	0,46 %
Augmentation du capital social				
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre par offres au public (autres que celles visées au 1° de l'Article L.411-2 du Code monétaire et financier), des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, mais avec faculté de droit de priorité	30 avril 2024 (26 ^e)	26 mois (29 juin 2026)	4 084 624 euros (représentant 5 % du capital social au 14 février 2024) pour les actions et titres de capital ^(a) 2 milliards d'euros pour les titres de créances ^(b)	Non utilisée
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre visée au 1° de l'Article L.411-2 du Code monétaire et financier (i.e un placement privé à des investisseurs qualifiés ou un cercle restreint d'investisseurs)	30 avril 2024 (27 ^e)	26 mois (29 juin 2026)	4 084 624 euros (représentant 5 % du capital social au 14 février 2024) pour les actions et titres de capital ^(a) 2 milliards d'euros pour les titres de créances ^(b)	Non utilisée
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	30 avril 2024 (28 ^e)	26 mois (29 juin 2026)	15 % de l'émission initiale (limite légale) ^{(a) (b)}	Non utilisée

⁽¹⁾ Articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du Code de commerce.

Nature de la délégation	Date de l'Assemblée générale des actionnaires (n° de résolution)	Durée (Date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation de la délégation
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre, dans la limite de 5 % du capital social, des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance en rémunération d'apports en nature de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, consentis à la Société	30 avril 2024 (29 ^e)	26 mois (29 juin 2026)	5 % du capital social pour les actions et titres de capital ^(a) 2 milliards d'euros pour les titres de créances ^(b)	Non utilisée
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la Société	30 avril 2024 (30 ^e)	26 mois (29 juin 2026)	4 084 624 euros (représentant 5 % du capital social au 14 février 2024) pour les actions et titres de capital ^(a) 2 milliards d'euros pour les titres de créances ^(b)	Non utilisée
Fixation du plafond global des augmentations de capital immédiates ou à terme décidées en vertu de délégations de compétence	30 avril 2024 (31 ^e)	Non applicable	4 084 624 euros (représentant 5 % du capital social au 14 février 2024) pour les actions et titres de capital 2 milliards d'euros pour les titres de créances Cela n'inclut pas le % concernant le PEE et les actions de performance	Non utilisée
Rachat par la Société de ses propres actions				
Achat par la Société de ses propres actions	30 avril 2024 (24 ^e)	18 mois (29 octobre 2025) Le renouvellement de cette autorisation est soumis à l'Assemblée générale 2025.	10 % du capital social à la date de réalisation des achats	Voir Chapitre 7 Section 7.3.1
Réduction du capital social par annulation d'actions				
Annulation d'actions acquises par la Société dans le cadre de l'Article L.22-10-62 du Code de commerce	30 avril 2024 (25 ^e)	26 mois (29 juin 2026) Le renouvellement de cette autorisation est soumis à l'Assemblée générale 2025.	10 % du capital social au jour de l'annulation par périodes de 24 mois	Non utilisée

(a) Dans la limite du plafond global de 4 084 624 euros (représentant 5 % du capital social au 14 février 2024) prévu par la 31^e résolution.

(b) Dans la limite du plafond global de 2 milliards d'euros prévu par la 31^e résolution.

4.2.4 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément à l'Article L.22-10-11 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés ci-après :

4.2.4.1 Structure du capital social de la Société

La structure du capital social de la Société est détaillée en Section 7.2.1 du présent Document d'enregistrement universel.

En application des stipulations de l'Accord de Rapprochement, Delfin a accepté de ne pas déposer d'offre publique visant les actions EssilorLuxottica durant une période de dix (10) ans à compter de la date de signature de l'Accord de Rapprochement, à condition qu'aucun tiers (agissant seul ou de concert) ne vienne à détenir, directement ou indirectement, plus de vingt pour cent (20 %) du capital social ou des droits de vote d'EssilorLuxottica, ou n'annonce son intention de déposer une offre publique visant les actions EssilorLuxottica (l'« Engagement de Standstill »).

4.2.4.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote

• Obligation de déclaration des franchissements de seuil

Les statuts de la Société prévoient une obligation d'information à la charge de toute personne qui viendrait à détenir, directement ou indirectement, une fraction égale à

1 % des droits de vote. Chaque nouveau franchissement de seuil de 2 % supplémentaires doit être déclaré à la Société aux mêmes conditions. Cette information doit également être communiquée à la Société aux mêmes conditions si le pourcentage de droits de vote détenus tombe en dessous des seuils mentionnés.

En cas de non-respect de cette obligation d'information et, à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi. Ce mécanisme est décrit en Section 7.1 du présent Document d'enregistrement universel.

- **L'article 23 des statuts de la Société instaure un plafonnement des droits de vote à 31 % applicable à tout actionnaire suivant une formule décrite dans l'article.**

En conséquence, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un mandataire, au titre des droits de vote attachés aux actions qu'il détient, directement ou indirectement, plus de 31 % du nombre total des droits de vote de la Société, calculé comme indiqué ci-dessous.

Compte tenu de la structure du capital social au 31 décembre 2024, ce plafonnement est applicable à Delfin (voir Section 7.2.1 du présent Document d'enregistrement universel).

●● RAPPEL DE LA FORMULE DE CALCUL STATUTAIRE (ARTICLE 23 DES STATUTS)

« Pour autant qu'au plus une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, détienne directement ou indirectement plus de dix pour cent (10 %) du capital ou des droits de vote de la Société à la Date d'Établissement de la Liste des Actionnaires relative à l'Assemblée générale concernée ou exerce plus de dix pour cent (10 %) des droits de vote de la Société par elle-même ou en tant que mandataire, le nombre de droits de vote que peut exprimer tout actionnaire, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un mandataire, au titre des droits de vote attachés aux actions ou aux démembrements d'actions (pour les droits qu'il est autorisé à exercer selon le cas) qu'il détient, directement et indirectement, seul ou de concert, ne peut excéder le nombre résultant de la formule ci-dessous :

$$31 * (N - P - D) / 100$$

où

- (N) le nombre total de droits de vote de la Société existants à la Date d'Établissement de la Liste des Actionnaires relative à l'Assemblée générale concernée et portés à la connaissance des actionnaires à la date de l'Assemblée générale ;
- (P) le nombre total de droits de vote attachés aux actions autodétenues par la Société dans la limite d'un montant maximum d'actions autodétenues correspondant à 1 % du capital de la Société ;
- (D) le nombre total de droits de vote de l'actionnaire concerné neutralisés par la présente clause de limitation statutaire pour la fraction des droits de vote attachés aux actions qu'il détient excédant 34 % du capital de la Société.

Dès lors qu'au moins deux personnes physiques ou morales, agissant chacune seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, détiennent chacune plus de dix pour cent (10 %) du capital ou des droits de vote de la Société à la Date d'Établissement de la Liste des Actionnaires relative à l'Assemblée générale concernée ou exercent chacune plus de dix pour cent (10 %) des droits de vote de la Société par elle-même ou en tant que mandataire à la Date d'Établissement de la Liste des Actionnaires relative à l'Assemblée générale concernée, la limitation des droits de vote ci-dessus sera applicable à l'exception des éléments (P) et (D) dont il ne sera pas fait déduction. »

À la date du présent Document d'enregistrement universel, la Société n'a connaissance d'aucune clause de conventions prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition portant sur au moins 1 % du capital social ou des droits de vote de la Société.

4.2.4.3 Participations directes ou indirectes dans le capital social de la Société dont elle a connaissance

L'actionnariat de la Société est détaillé en Section 7.2.1 du présent Document d'enregistrement universel.

Franchissements des seuils légaux en 2024

La Section 7.4 du présent Document d'enregistrement universel liste les notifications de franchissements de seuils légaux intervenus au cours de l'exercice 2024.

4.2.4.4 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration

Les principes suivants s'appliquent à la nomination des administrateurs :

- les membres du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica sont nommés pour trois ans ; et
 - à compter de l'expiration du mandat des administrateurs nommés par l'Assemblée générale convoquée pour statuer sur les comptes de l'exercice 2020, le Conseil d'administration est renouvelé chaque année lors de l'Assemblée générale ordinaire convoquée pour statuer sur les comptes de l'exercice clos, pour le nombre de membres nécessaire au renouvellement intégral du Conseil d'administration à la fin de chaque période triennale,
 - ultérieurement, afin de permettre la mise en œuvre éventuelle et le maintien de l'échelonnement des mandats d'administrateurs et d'organiser une recherche optimale et une transition fluide d'administrateurs, l'Assemblée générale ordinaire pourra nommer un ou plusieurs administrateurs pour une durée de deux (2) ans.
- Les administrateurs sont toujours rééligibles. (article 13 des statuts) ;
- tout nouveau membre du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica est proposé à l'élection lors de l'Assemblée générale des actionnaires d'EssilorLuxottica par le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

4.2.4.5 Pouvoirs du Conseil d'administration

L'autorisation de rachat de ses propres actions dont bénéficie actuellement la Société exclut tout rachat en période d'offre publique sur les actions de la Société. Par ailleurs, les délégations visées ci-dessus à la Section 4.2.3 consenties au Conseil d'administration pour le rachat d'actions de la Société, prévoient qu'elles ne pourront pas être utilisées en période d'offre publique.

4.2.4.6 Mécanismes de contrôle prévus par un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

L'actionnariat interne et les partenaires détiennent 4,40 % du capital et 4,50 % des droits de vote au 31 décembre 2024. Ils peuvent exercer le droit de vote de façon individuelle avec toutefois la possibilité de déléguer ce pouvoir aux représentants de Actionnariat EssilorLuxottica FCPE et EssilorLuxottica FCPE. Ils peuvent également donner délégation au Président de Valoptec Association, qui émettra un vote dans le sens du vote de l'Assemblée générale de Valoptec Association réunie préalablement à l'Assemblée générale de la Société.

4.2.4.7 Accords significatifs susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société

- Le contrat de coentreprise avec Nikon Corporation contient une clause permettant à Nikon Corporation, sous certaines conditions, de racheter la participation de 50 % de la Société dans la coentreprise Nikon-Essilor ou de demander la liquidation de la coentreprise en cas de changement de contrôle de la Société.
- Certains accords de licence pour la production et la distribution de produits de lunetterie et accords de collaboration pour le développement de lunettes intelligentes (« Smart Glasses ») contiennent des clauses qui autorisent la contrepartie concernée, sous certaines conditions, à mettre fin à l'accord en cas de changement de contrôle direct ou indirect de Luxottica.
- Les accords de financement conclus par la Société (ou certaines de ses filiales) comportent une clause d'exigibilité en cas de changement de contrôle de la Société.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre accord significatif conclu par la Société qui serait modifié ou prendrait fin en cas de changement de contrôle de la Société.

4.3 Rémunération des mandataires sociaux

4.3.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux Articles L.22-10-8 et R. 22-10-14 du Code de commerce, la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux d'EssilorLuxottica est décrite dans le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise et sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2025, dans le cadre des résolutions n° 8 (politique de rémunération des membres du Conseil d'administration), 9 et 10 (politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux).

Rappel sur la gouvernance

Suite à l'Assemblée générale du 21 mai 2021 établissant la mise en place de la gouvernance unifiée du Groupe EssilorLuxottica, le Conseil d'administration avait nommé :

- Leonardo Del Vecchio à la fonction de Président du Conseil d'administration ;
- Francesco Milleri à la fonction de Directeur Général ;
- Paul du Saillant à la fonction de Directeur Général Délégué.

À la suite du décès de Leonardo Del Vecchio, les fonctions de Président et Directeur Général ont été réunifiées. Ainsi, Francesco Milleri a été désigné, le 28 juin 2022, Président-Directeur Général, et Paul du Saillant a été confirmé dans son rôle de Directeur Général Délégué. En février 2023, afin de garantir un bon équilibre des pouvoirs au sein de la gouvernance, le Conseil, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a nommé Jean-Luc Biamonti en qualité d'administrateur référent.

Lors de l'Assemblée générale du 30 avril 2024, les mandats de Francesco Milleri et Paul du Saillant en tant qu'administrateurs ont été renouvelés pour une durée de trois années. Le Conseil d'administration a décidé de maintenir Francesco Milleri et Paul du Saillant dans leurs fonctions respectives de Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué.

Dans le cadre du renouvellement du mandat de Président-Directeur Général en 2024, il convient de souligner que ce mode de gouvernance demeure le plus approprié à la Société, au regard de son fonctionnement opérationnel et de sa structure actionnariale. Par ailleurs, afin de garantir un équilibre des pouvoirs et une gestion rigoureuse des situations de conflits d'intérêts, la Société s'appuie sur une gouvernance renforcée, reposant notamment sur une majorité d'administrateurs indépendants aux profils diversifiés et engagés, ainsi que sur la présidence des comités spécialisés confiée à des administrateurs indépendants.

Discussion avec les parties prenantes

Afin de comprendre leurs attentes, le Groupe entretient un dialogue régulier avec les agences de conseil en vote et les principaux investisseurs institutionnels. Les points de vue des différentes parties prenantes ont été recueillis en amont et en aval de l'Assemblée générale, en ligne avec les meilleures pratiques consistant à maintenir un dialogue ouvert et à prendre en considération leurs demandes d'engagement. Au cours de l'année 2024, plus de 1 000 sociétés d'investissement ont été rencontrées. Par ailleurs, le Président du Comité des nominations et des rémunérations a échangé avec les principaux investisseurs et agences de conseil en vote, en amont de l'Assemblée générale.

Politique de rémunération

En guise de rappel, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a défini en 2024 les rémunérations du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué ayant vocation à s'appliquer pour l'intégralité de leur nouveau mandat ⁽¹⁾. Ainsi, le montant de la rémunération fixe et variable et l'allocation entre les différentes composantes de la rémunération du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué resteront pour l'exercice 2025 strictement identiques à celle de l'exercice 2024.

	Rémunération fixe	Rémunération variable annuelle	Intéressement long terme
Francesco Milleri Président-Directeur Général	2 100 000 €	Cible : 150 % du fixe Maximum : 300 % du fixe	Maximum 100 000 actions de performance
Paul du Saillant Directeur Général Délégué	1 350 000 €	Cible : 125 % du fixe Maximum : 250 % du fixe	Maximum 45 000 actions de performance

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a approuvé les ajustements suivants pour l'intéressement à long terme :

- la révision de la pondération des critères :
 - 50 % pour le BNPA ajusté cumulé contre 40% en 2024,
 - 30 % pour la progression du cours de l'action contre 40% en 2024,
 - et 20 % pour le critère RSE ;

- le retrait de la condition de comparaison relative à l'Euro Stoxx 50, qui se surimposait au critère de croissance du cours de l'action.

Ces évolutions permettent de recentrer l'évaluation sur des indicateurs directement liés à la performance intrinsèque de l'entreprise (BNPA, cours de Bourse et RSE). Elles réduisent ainsi l'influence des facteurs externes, tout en rendant le dispositif plus lisible et transparent. Cette simplification contribue également à renforcer la confiance des parties prenantes et s'inscrit en cohérence avec les pratiques du marché.

⁽¹⁾ Sauf événements majeurs ou circonstances exceptionnelles, justifiant une modification de la politique de rémunération qui serait alors naturellement soumise au vote des actionnaires.

4.3.1.1 Principes généraux

4.3.1.1.1 Principaux objectifs poursuivis

L'héritage d'EssilorLuxottica est enraciné dans son engagement inébranlable en faveur de l'innovation en matière de santé visuelle et dans sa conviction profonde du pouvoir significatif qu'apporte une bonne vision. Guidé par sa mission d'aider chacun à « mieux voir et mieux être », la stratégie du Groupe intègre le développement durable avec l'objectif ambitieux d'éliminer la mauvaise vision non corrigée en l'espace d'une génération.

Au cœur de l'approche d'EssilorLuxottica se trouvent des produits disruptifs qui corrigent, protègent et encadrent la beauté de notre organe sensoriel le plus précieux et le plus puissant – les yeux – et des innovations à la croisée de la vue et de l'audition. En associant la technologie de pointe des verres et l'expertise en matière de fabrication de lunettes et désormais des solutions auditives avancées à un portefeuille de marques appréciées et à une distribution mondiale solide, EssilorLuxottica permet à chacun d'apprendre, de travailler, de s'exprimer et de développer pleinement son potentiel.

Inventer et développer des solutions qui corrigent, protègent et subliment les yeux de chaque consommateur requiert une excellence opérationnelle et un engagement sans faille de la part des 195 000 collaborateurs du Groupe.

La politique de rémunération est un des leviers d'engagement des collaborateurs. La rémunération doit être basée sur des performances liées notamment à la stratégie commerciale de la Société, en ligne avec l'intérêt de la Société et de ses actionnaires, en cohérence avec les objectifs du Groupe pour favoriser un développement pérenne en :

- favorisant le recrutement, le développement et l'engagement sur le long terme des talents dont le Groupe a besoin pour sa croissance ;
- encourageant et rétribuant la création d'une valeur durable pour toutes les parties prenantes ;

- Développant une culture de la performance durable, de l'excellence et de l'innovation par la fixation d'objectifs ambitieux, inscrits sur le long terme et corrélés à la stratégie commerciale et de durabilité d'EssilorLuxottica ;
- Partageant, avec le plus grand nombre de salariés, les fruits de la valeur actionnariale grâce à une politique volontariste d'association au capital ;
- Soutenant le bien-être des salariés à travers une politique pionnière en matière de bien-être social.

a) S'agissant des membres du Conseil d'administration

La politique de rémunération des membres du Conseil d'administration vise à arrêter une rémunération compétitive sur le plan international afin de favoriser la diversité de la composition du Conseil d'administration et la présence de membres ayant des compétences variées et complémentaires. Une rémunération distinctive est prévue pour la fonction d'administrateur référent afin de tenir compte des missions spécifiques induites par cette fonction. Il est précisé que les dirigeants mandataires sociaux et les administrateurs exerçant des fonctions au sein du Groupe perçoivent une rémunération au titre de leur mandat d'administrateur ou membre de Comité.

b) S'agissant des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué)

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est guidée par les principaux objectifs suivants :

- la rémunération doit être régie par des règles simples, lisibles et transparentes ;
- la rémunération doit être appréhendée dans sa globalité : l'ensemble des composantes de la rémunération (rémunération monétaire, rémunération à long terme, avantages sociaux et, le cas échéant, retraite supplémentaire) et l'équilibre entre ces composantes doivent être pris en compte ;
- les piliers et principes de la politique de rémunération reposent sur :

Rémunération de la performance globale	Alignement avec les intérêts des actionnaires	Cohérence avec les autres salariés du Groupe	Compétitivité
• Prépondérance de la part variable : ~ 90 % (à la cible). • Évaluation des performances basée uniquement sur des critères quantitatifs. • Objectifs financiers et de responsabilité sociale équilibrés entre variable annuel et intéressement à long terme.	• Part significative de la rémunération globale sous forme d'actions. • Conditions de performance alignées avec les priorités stratégiques du Groupe et les attentes des actionnaires. • Critères de création de valeur pour les actionnaires intégrés dans le variable annuel et l'intéressement à long terme.	• Critères financiers et RSE repris dans la rémunération variable annuelle ou long terme des collaborateurs. • Critères identiques pour tous les bénéficiaires de l'intéressement à long terme. • Prise en compte des conditions de rémunération et d'emploi des salariés dans la politique de rémunération des mandataires sociaux.	• Prise en compte des pratiques de sociétés européennes et internationales comparables. • Politique de rémunération conçue pour soutenir les ambitions stratégiques du Groupe afin d'attirer, développer et fidéliser des leaders d'exception.

4.3.1.1.2 Processus suivi pour la détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération

La politique de rémunération des mandataires sociaux est établie par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

a) S'agissant des membres du Conseil d'administration

L'Assemblée générale détermine, conformément à l'article 14 des statuts de la Société, la somme globale annuelle allouée aux membres du Conseil d'administration en rémunération de leurs fonctions d'administrateur.

Le Conseil d'administration a arrêté le 29 novembre 2018 les règles de répartition de cette somme annuelle globale entre les administrateurs, en application des principes susvisés. Une rémunération spécifique pour la fonction d'administrateur référent a été arrêtée par le Conseil d'administration du 22 février 2023. Ces règles s'appliquent jusqu'à nouvelle décision du Conseil d'administration sur le sujet.

b) S'agissant des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué)

Rôle du Comité des nominations et des rémunérations

Lors de l'élaboration de la politique de rémunération des dirigeants, le Comité des nominations et des rémunérations s'interroge sur les adaptations à apporter à la politique dans un esprit de progrès continu.

Afin de préparer la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, le Comité des nominations et des rémunérations :

- s'appuie sur le Code AFEP-MEDEF, le rapport du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise, le rapport de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées ;
- procède à une analyse des règles de gouvernance applicables et à une revue des évolutions survenues ou envisagées ;
- prend connaissance des attentes exprimées par l'ensemble des acteurs concernés (investisseurs et agences de conseil en vote notamment par le biais des comptes rendus des roadshows menés en matière de gouvernance) ;
- analyse les taux d'approbation des résolutions sur les rémunérations des dirigeants de la Société ;
- considère avec attention les conditions de rémunération et d'emploi des salariés du Groupe, afin de s'assurer de la cohérence de la politique du Groupe.

Cycle annuel des travaux du Comité des nominations et des rémunérations

Janvier- Février	Recommandations concernant la rémunération de l'exercice précédent : • évaluation de la rémunération variable annuelle après examen des résultats financiers ; • projets de résolutions pour l'Assemblée générale sur les éléments de rémunération versés ou attribués. Recommandations concernant la rémunération de l'exercice en cours : • niveau de rémunération fixe ; • niveau et critères de performance de la rémunération variable annuelle ; • niveau et critères de performance de la rémunération variable long terme ; • avec l'appui, le cas échéant, d'une analyse de compétitivité de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux réalisés par un cabinet externe indépendant ; • projet de résolution pour l'Assemblée générale sur la politique de rémunération.
Avril-Mai	Préparation de l'Assemblée générale : • présentation des projets de résolutions sur la rémunération ; • le cas échéant, prise en compte des premiers retours des agences de conseil en vote et des investisseurs sur les résolutions liées à la rémunération.
Septembre- Décembre	Recommandation sur les plans d'Actionnariat Salarié : • attribution d'actions de performance/dispositif d'intéressement à long terme ; • information sur le déploiement des autres dispositifs d'actionnariat salarié (SuperBoost, Plan Épargne Entreprise...) ; • information sur la livraison des plans d'actions de performance des exercices précédents. Préparation de la politique de rémunération de l'exercice suivant : • compte rendu des résultats de l'Assemblée générale, des remarques des agences de conseil en vote et des investisseurs ; • présentation des tendances de rémunération sur le marché et des pratiques des sociétés de taille et de secteurs d'activité comparables par un cabinet externe indépendant, le cas échéant ; • discussion sur les priorités en termes de rémunération pour l'exercice suivant et les possibles évolutions de la politique de rémunération (benchmark...).

Le Comité des nominations et des rémunérations détermine les différentes composantes de la politique de rémunération au regard des principes suivants :

Rémunération fixe

- La rémunération fixe doit permettre d'attirer aux plus hautes fonctions de direction des leaders d'exception issus des rangs d'EssilorLuxottica ou, le cas échéant, recrutés à l'extérieur du Groupe et d'assurer la présence sur le long terme de dirigeants disposant d'une connaissance approfondie de l'entreprise et du secteur, capables non seulement d'incarner les valeurs du Groupe, sa stratégie et son ambition mais également de transformer son organisation de manière à anticiper les mutations du marché sur lequel celui-ci évolue. Tout changement de la rémunération fixe doit être motivé, au regard notamment de l'évolution des responsabilités, de l'alignement stratégique par rapport au marché et de la nécessité de fidéliser des leaders d'exception.

Rémunération variable annuelle

- La rémunération variable annuelle doit être liée à l'accomplissement d'objectifs stratégiques fixés pour l'année à venir. La structure de la part variable et la nature des objectifs sont préétablies au début de chaque exercice.
- Les objectifs fixés doivent être exigeants mais demeurer atteignables. Ils sont sélectionnés parmi ceux qui permettent la meilleure exécution possible de la stratégie d'EssilorLuxottica.
- Les indicateurs quantifiables (financiers ou extra-financiers) doivent représenter une part prépondérante dans la structure de la rémunération variable annuelle. La pondération des indicateurs est revue chaque année en fonction des priorités de l'exercice.
- Le Comité des nominations et des rémunérations évalue l'atteinte desdits objectifs au début de l'exercice suivant (février). L'évaluation des objectifs financiers est réalisée sur la base des informations transmises par le Comité d'audit et des risques.
- La part variable due au titre de l'exercice N est versée, le cas échéant, au cours de l'exercice N+1 après l'Assemblée générale des actionnaires, sous réserve d'un vote favorable des actionnaires.

Intéressement long terme

- La rémunération de long terme vise à encourager une création de valeur durable pour l'actionnaire et à aligner les intérêts des dirigeants mandataires sociaux avec ceux des actionnaires.
- La rémunération de long terme prend la forme d'attribution d'actions de performance dans le cadre des Articles L.25-197-1 et suivants du Code de commerce et des autorisations votées par l'Assemblée générale.
- Le Comité des nominations et des rémunérations propose, sur la base d'objectifs ambitieux, les critères de performance qui seront attachés à la totalité des actions de performance attribuées au sein du Groupe.
- Le développement durable étant placé au cœur des activités d'EssilorLuxottica, la part variable long terme doit comporter un objectif en la matière. Le développement durable inclut des pratiques environnementales et sociales responsables, les initiatives philanthropiques et l'actionnariat des salariés.
- Le Comité des nominations et des rémunérations propose le nombre d'actions de performance à allouer aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs. Les attributions ont lieu aux mêmes périodes calendaires (quatrième trimestre). En cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration pourrait, après avis du Comité des nominations et des rémunérations, modifier le calendrier d'attribution. Dans ce cas, ces modifications seraient rendues publiques après la réunion du Conseil d'administration les ayant arrêtées et feraient l'objet d'une mention dans le tableau de synthèse des recommandations non suivies du Code AFEP-MEDEF (voir Section 4.4).

Rôle du Conseil d'administration

Sur la base des travaux et des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration :

- définit la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice en cours ;
- arrête la rémunération variable annuelle au titre de l'année précédente des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, après avoir évalué leur performance ;
- définit la politique d'actionnariat salarié de l'exercice en cours ;
- arrête les termes des plans d'intéressement long terme, prend acte des niveaux de performance atteints au titre des plans arrivés à échéance et procède à l'attribution des actions de performance au titre de l'exercice en cours.

Toute décision du Conseil d'administration sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux fait l'objet d'une information publiée sur le site internet de la Société.

Le processus de décision suivi pour la détermination de la politique de rémunération est également applicable en cas de révision de cette politique.

4.3.1.1.3 Gestion des conflits d'intérêts

Afin de prévenir les conflits d'intérêts, les dirigeants mandataires sociaux n'assistent pas aux réunions du Comité des nominations et des rémunérations relatives à leur cas personnel et ne prennent pas part aux délibérations et au vote du Conseil d'administration sur les éléments de rémunération et avantages les concernant.

Conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'administration et à la Charte de l'administrateur (voir Section 4.1.2.1), les administrateurs ont l'obligation de faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, en application des règles définies par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration dont l'extrait est reproduit en Section 4.1.1.6 du présent Document d'enregistrement universel.

4.3.1.2 Critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération des mandataires sociaux

Par application des principes susvisés, les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération des mandataires sociaux d'EssilorLuxottica sont décrits ci-après.

4.3.1.2.1 Membres du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica

La politique de rémunération des membres du Conseil d'administration s'inscrit dans la continuité de la politique approuvée par l'Assemblée générale du 30 avril 2024.

La somme fixe annuelle maximale de 2 000 000 euros votée par l'Assemblée générale mixte du 29 novembre 2018 sera allouée et répartie par le Conseil d'administration entre ses différents membres, en privilégiant la partie variable conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, sur la base de critères tenant compte de la nature du mandat exercé au sein du Conseil ou de ses Comités et de la présence effective aux séances de ces instances, selon les règles résumées ci-dessous :

Rémunération	Partie fixe (base annuelle)	Partie variable (base annuelle) fonction de la présence
Membres du Conseil d'administration	40 000 €	60 000 €
Président du Comité d'audit et des risques	20 000 €	15 000 €
Membre du Comité d'audit et des risques	10 000 €	15 000 €
Président du Comité des nominations et des rémunérations	15 000 €	15 000 €
Membre du Comité des nominations et des rémunérations	5 000 €	15 000 €
Président du Comité de responsabilité sociale de l'entreprise	15 000 €	10 000 €
Membre du Comité de responsabilité sociale de l'entreprise	5 000 €	10 000 €
Administrateur Référent	40 000 €	- €

Une rémunération complémentaire (composée uniquement d'une partie fixe) au titre de la fonction d'administrateur référent a été mise en place afin de refléter l'importance donnée par le Groupe aux missions de gouvernance spécifiques attribuées à l'administrateur référent telles que détaillées dans la partie 4.1.1 du présent Document d'enregistrement universel.

Les montants présentés ci-dessus sont des montants annuels.

Conformément à l'article 5 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration, les administrateurs peuvent se faire rembourser les frais raisonnables et nécessaires à l'exercice de leur mandat social sur présentation d'un justificatif et dans les conditions de déplacement habituelles du Groupe définies dans la politique de remboursement des frais applicable à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Par ailleurs, au regard de l'évolution des modes de travail, les administrateurs sont rémunérés quel que soit leur mode de participation aux réunions du Conseil (notamment visioconférence). Le Conseil privilégie une participation présente aux réunions chaque fois qu'elle est possible, mais tient compte de l'évolution des modes de communication qui permet aux membres du Conseil d'administration se connectant par visioconférence de participer aux réunions et de prendre part aux débats dans des conditions qualitatives équivalentes à celles des réunions physiques.

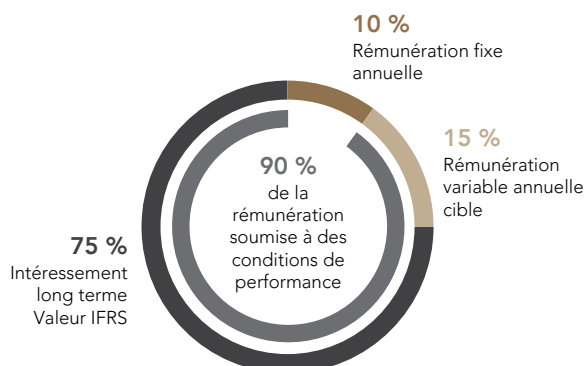
4.3.1.2.2 Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué

Présentation synthétique

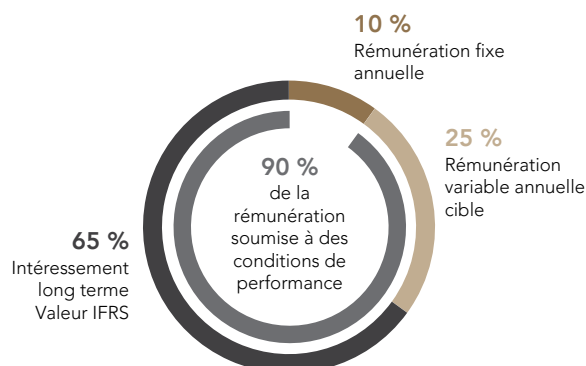
	Politique de rémunération en vigueur	Ajustements
Rémunération fixe	Président-Directeur Général : 2 100 000 euros Directeur Général Délégué : 1 350 000 euros	Inchangée
Rémunération variable annuelle	Président-Directeur Général : Cible : 150 % du fixe Maximum : 300 % du fixe Directeur Général Délégué : Cible : 125 % du fixe Maximum : 250 % du fixe Conditions de performance : 40 % Bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté (à taux de change constants) ; 30 % Croissance du chiffre d'affaires (à taux de change constants, hors acquisition stratégique) ; 30 % Résultat opérationnel ajusté (à taux de change constants).	Inchangée
Intéressement à long terme	Président-Directeur Général : maximum 100 000 actions de performance Directeur Général Délégué : maximum 45 000 actions de performance Conditions de performance : 40 % Bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté cumulé ; 40 % Croissance annualisée du cours de l'action et pénalité en cas de sous-performance par rapport à l'indice EuroStoxx 50 ; 20 % Responsabilité sociétale de l'entreprise.	Inchangé
Politique de détention obligatoire d'actions	Au moins l'équivalent de 400 % de leur rémunération fixe annuelle en actions EssilorLuxottica dans les cinq années suivant leur nomination. De plus, ils sont tenus de conserver, pendant toute la durée de leur mandat, le tiers des actions de performance définitivement acquises jusqu'à ce qu'ils atteignent ladite exigence.	Inchangée

Environ 90 % de la rémunération annuelle totale des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est soumise à des conditions de performance, dont près des trois-quarts dépend de la performance long terme.

Structure cible



Structure maximum



Rémunération fixe annuelle

La rémunération fixe reflète le niveau de responsabilité du titulaire dans la fonction, sa performance et son développement dans la fonction occupée. Elle doit être cohérente avec les pratiques de marché.

Les rémunérations annuelles fixes brutes proposées s'établissent à :

- 2 100 000 euros pour Francesco Milleri, Président-Directeur Général ;
- 1 350 000 euros pour Paul du Saillant, Directeur Général Délégué.

Rémunération variable annuelle

Le versement de la rémunération variable annuelle est soumis à des objectifs précis, en lien avec la stratégie du Groupe.

- Pour le Président-Directeur Général :
 - Cible : la rémunération variable annuelle versée en cas d'atteinte des objectifs à la cible est de 150 % de la rémunération fixe.

- Plafond : la rémunération variable annuelle versée ne peut dépasser 300 % de la rémunération fixe.
- Pour le Directeur Général Délégué :
 - Cible : la rémunération variable annuelle versée en cas d'atteinte des objectifs à la cible est de 125 % de la rémunération fixe.
 - Plafond : la rémunération variable annuelle versée ne peut dépasser 250 % de la rémunération fixe.

La rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice 2025 sera versée en 2026, sous réserve de l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale qui se réunira en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Le Conseil d'administration a arrêté une part variable basée exclusivement sur des objectifs financiers quantifiables.

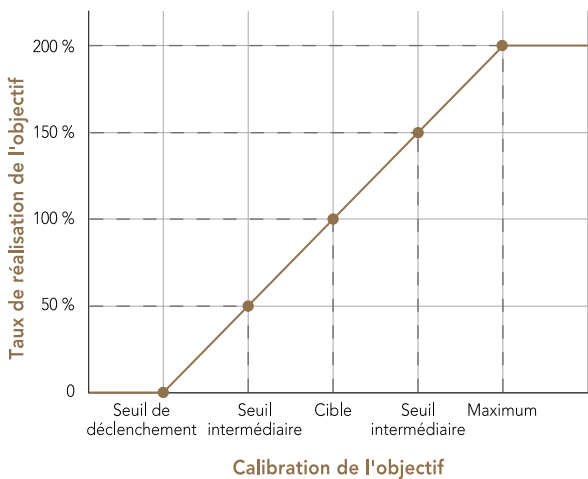
Pour l'exercice 2025, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé de reconduire les trois critères utilisés pour l'exercice 2024 :

Objectifs	Rationnel/Lien avec la stratégie	Poids	Nature de l'objectif
Bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté ^(a) (à taux de change constants ^(b))	Cet indicateur reflète la performance globale de l'entreprise et la valeur créée pour les actionnaires.	40 %	Quantifiable financier
Croissance du chiffre d'affaires (à taux de change constants ^(b) , hors acquisition stratégique)	EssilorLuxottica a une stratégie de développement pour répondre à la demande des milliards de consommateurs qui souhaitent à la fois disposer d'une meilleure vision et exprimer leur style. Cette stratégie vise à contribuer à la transformation et à l'accélération de l'industrie de l'optique.	30 %	Quantifiable financier
Résultat opérationnel ajusté ^(a) (à taux de change constants ^(b))	Cet indicateur reflète la performance de l'activité de l'entreprise et la rentabilité du modèle économique.	30 %	Quantifiable financier

(a) Mesures ou indicateurs ajustés : ajustés des produits et charges liés au rapprochement entre Essilor et Luxottica (« Rapprochement EL »), à l'acquisition de GrandVision (« Acquisition GV »), aux autres acquisitions stratégiques et significatives, et d'autres transactions inhabituelles, occasionnelles ou sans rapport avec les activités normales, l'impact de ces événements pouvant altérer la compréhension des performances du Groupe.

(b) Chiffres à taux de change constants : les chiffres à taux de change constants sont calculés sur la base des taux de change moyens de la même période de l'année de comparaison.

Pour chaque objectif, une échelle de performance a été fixée comme suit (à titre d'illustration, courbe non nécessairement linéaire) :



Le niveau de réalisation requis pour chacun de ces trois objectifs a été établi de façon précise, exigeante et rigoureuse mais ne saurait être rendu public pour des raisons de confidentialité. Pour chacun des objectifs financiers, la cible correspond au budget validé en début d'année par le Conseil d'administration.

Les modalités de calcul et la définition des échelles de performance sont revues par le Conseil d'administration en début d'exercice. Celles-ci sont susceptibles d'évoluer d'une année sur l'autre afin de tenir compte des priorités et spécificités de l'exercice à venir.

Pour évaluer la réalisation des objectifs quantifiables, les indicateurs sont calculés en neutralisant les facteurs exogènes à l'action du dirigeant (tels que les fluctuations des taux de change). Chaque critère est évalué de manière indépendante.

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration pourra user d'une marge de flexibilité pour adapter et/ou modifier la grille de calcul, à la hausse comme à la baisse, en cas de survenance de circonstances exceptionnelles. Le Conseil d'administration pourra user de cette marge de flexibilité conformément à la présente politique de rémunération, étant précisé que s'agissant d'une simple marge d'appréciation, celle-ci ne requiert pas que soient constatées les conditions prévues pour l'application de la dérogation légale visée à l'Article L.22-10-8, III alinéa 2 du Code de commerce. Il est précisé que constitue une circonstance exceptionnelle toute modification sensible du périmètre du Groupe ou du périmètre de responsabilité du dirigeant mandataire social concerné, un changement de méthode comptable ou tout événement majeur extérieur affectant l'activité du Groupe et insusceptible d'être anticipé à la date à laquelle les objectifs ont été fixés. Le Conseil veillera à ce que les adaptations ou modifications qui pourraient le cas échéant être apportées demeurent en ligne avec les principes généraux rappelés à la Section 4.3.1.1 du présent Document d'enregistrement universel. Ces adaptations ne pourront en aucun cas aboutir à une modification du poids de chaque objectif ni à une augmentation du plafond que représente la rémunération variable annuelle par rapport à la rémunération fixe. En cas de mise en œuvre de son pouvoir discrétionnaire, le Conseil d'administration rendra publiques les adaptations ou modifications apportées après la réunion les ayant arrêtées et en fournira une explication circonstanciée.

Clause de clawback

Le Conseil d'administration a la possibilité de demander la restitution de tout ou partie de la rémunération variable annuelle versée à des dirigeants mandataires sociaux exécutifs dans des circonstances exceptionnelles et graves. Ainsi, si dans les cinq années suivant le versement d'une part variable annuelle, il est avéré que :

- les données financières, comptables ou quantitatives ayant servi à mesurer la performance ont été manifestement et intentionnellement faussées ; ou

- le dirigeant a commis une faute grave ou lourde.

Le Conseil d'administration pourra demander au dirigeant concerné de rembourser tout ou partie des parts variables versées.

Intéressement long terme

Les actions de performance conditionnent la majeure partie de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs à l'atteinte d'objectifs de performance à long terme du Groupe.

Pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs, le Conseil d'administration a approuvé, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, une attribution au cours du quatrième trimestre 2025, d'un maximum de :

- 100 000 actions de performance pour le Président-Directeur Général ;
- 45 000 actions de performance pour le Directeur Général Délégué.

Condition de performance

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a approuvé les ajustements suivants :

- une révision de la pondération des critères, désormais fixée à 50 % pour le BNPA ajusté cumulé, 30 % pour la progression du cours de l'action et 20 % pour un critère RSE ;
- le retrait de la condition de comparaison relative à l'Euro Stoxx 50, qui se surimposait au critère de croissance du cours de l'action.

Ces évolutions permettent de recentrer l'évaluation sur des indicateurs directement liés à la performance intrinsèque de l'entreprise (BNPA, cours de Bourse et RSE). Elles réduisent ainsi l'influence des facteurs externes, tout en rendant le dispositif plus lisible et transparent. Cette simplification contribue également à renforcer la confiance des parties prenantes et s'inscrit en cohérence avec les pratiques du marché.

L'acquisition des actions de performance sera intégralement soumise à l'atteinte de trois conditions de performance mesurées sur une période de trois ans :

Objectifs	Rationnel	Poids
Bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté ^(a) cumulé (à taux de change constants ^(b))	Ce critère dans l'intéressement à long terme, parallèlement à la part variable annuelle, vise une croissance rentable et durable, alignant les intérêts des bénéficiaires avec ceux des actionnaires sur le long terme. Cette stratégie équilibrée encourage non seulement l'atteinte de résultats immédiats mais aussi les décisions qui garantissent la réussite future.	50 %
Croissance annualisée du cours de l'action	La stratégie de développement d'EssilorLuxottica doit, à moyen-long terme, se traduire par une création de valeur pour les actionnaires. L'acquisition des actions doit donc être directement proportionnelle à la croissance du cours de l'action, donc au gain de l'actionnaire.	30 %
Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)	La stratégie de développement d'EssilorLuxottica inclut un volet de responsabilité sociale de l'entreprise avec le programme de durabilité Eyes on the Planet. Le critère RSE vise à renforcer l'engagement envers la durabilité sur le long terme.	20 %

(a) Mesures ou indicateurs ajustés : ajustés des produits et charges liés au rapprochement entre Essilor et Luxottica (« Rapprochement EL »), à l'acquisition de GrandVision (« Acquisition GV »), aux autres acquisitions stratégiques et significatives, et d'autres transactions inhabituelles, occasionnelles ou sans rapport avec les activités normales, l'impact de ces événements pouvant altérer la compréhension des performances du Groupe.

(b) Chiffres à taux de change constants : les chiffres à taux de change constants seront calculés sur la base des taux de change moyens de la même période de l'année de comparaison.

Pour chaque objectif, une échelle de performance a été fixée de la manière suivante :

- en cas de performance inférieure à un seuil défini par le Conseil d'administration, aucune action ne sera acquise au titre de ce critère ;
- en cas de performance supérieure à l'objectif qui sera fixé par le Conseil d'administration, la totalité des actions au titre de ce critère seront acquises ;
- entre ces deux limites, l'acquisition sera calculée par interpolation linéaire (entre 0 % et 100 %).

Bénéfice net par action (BNPA) ajusté cumulé (50 %)

L'atteinte de l'objectif sera mesurée au regard du BNPA du Groupe sur la période de 3 ans (2025-2027).

Le niveau de réalisation requis pour l'objectif de BNPA est défini par le Conseil d'administration au début de la période de 3 ans.

Il est établi de façon précise, exigeante et rigoureuse mais ne saurait être rendu public pour des raisons de confidentialité.

Croissance annualisée du cours de l'action (30 %)

L'attribution des actions de performance est subordonnée à la progression du cours de l'action EssilorLuxottica. Si la croissance annualisée du cours est inférieure à 2 % par an (équivalent à 6,1 % sur trois ans), aucune action de performance ne sera attribuée au titre de ce critère. À l'inverse, l'intégralité des actions au titre de ce critère sera acquise dès lors que la croissance dépasse 7 % par an (soit 22,5 % sur trois ans).

Pour une croissance située entre 2 % et 7 %, le taux d'attribution des actions de performance est calculé par interpolation linéaire.

L'échelle de performance de cet objectif est la suivante :

Croissance annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica ^(a)	Nombre d'actions acquises (en % de l'attribution initiale au titre de ce critère)
< 2 % par an (soit <6,1 % sur trois ans ^(b))	- %
2 % par an (soit 6,1 % sur trois ans)	50 %
4 % par an (12,5 % sur trois ans)	70 %
6 % par an (19,1 % sur trois ans)	90 %
≥ 7 % par an (soit ≥ 22,5 % sur trois ans)	100 %

(a) Croissance annualisée par rapport au Cours Initial de Référence, tel qu'arrêté par le Conseil d'administration.

(b) Croissance en valeur absolue (et non annualisée) par rapport au Cours Initial de Référence.

Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) (20 %)

Les conditions de performance de l'intéressement à long terme seront complétées par un indicateur spécifique reflétant l'engagement à long terme du Groupe en matière de lutte contre le changement climatique dans le cadre du programme de développement durable Eyes on the Planet.

L'échelle de performance pour ce critère sera méticuleusement établie par le Conseil d'administration en s'appuyant sur la feuille de route de développement durable Eyes on the Planet.

Les détails de cette échelle seront communiqués lors de l'annonce du plan d'actions de performance pour l'année 2025.

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration pourra user d'une marge de flexibilité pour adapter et/ou modifier les échelles de performance des critères de BNPA ajusté cumulé et de RSE, à la hausse comme à la baisse, en cas de survenance de circonstances exceptionnelles. Le Conseil d'administration pourra user de cette marge de flexibilité conformément à la présente politique de rémunération, étant précisé que s'agissant d'une simple marge d'appréciation, celle-ci ne requiert pas que soient constatées les conditions prévues pour l'application de la dérogation légale visée à l'Article L.22-10-8, III alinéa 2 du Code de commerce. Il est précisé que constitue une circonstance exceptionnelle toute modification sensible du périmètre du Groupe ou du périmètre de responsabilité du dirigeant mandataire social concerné, un changement de méthode comptable ou tout événement majeur extérieur affectant l'activité du Groupe et insusceptible d'être anticipé à la date à laquelle les objectifs ont été fixés. Le Conseil veillera à ce que les adaptations ou modifications qui pourraient le cas échéant être apportées demeurent en ligne avec les principes généraux rappelés à la Section 4.3.1.1 du présent Document d'enregistrement universel. Ces adaptations ne pourront en aucun cas aboutir à une modification du poids de chaque objectif ni à une augmentation du nombre maximum d'actions attribuées. En cas de mise en œuvre de son pouvoir discrétionnaire, le Conseil d'administration rendra publiques les adaptations ou modifications apportées après la réunion les ayant arrêtées et en fournira une explication circonstanciée.

La rémunération variable annuelle et l'intéressement long terme reposent sur des critères de performance complémentaires, ce qui permet d'évaluer la performance du Groupe sous différents angles.

En cas de décès ou d'invalidité, en vertu du règlement du plan applicable à tous les bénéficiaires, les conditions de performance sont réputées réalisées.

Condition de présence

L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence de trois ans à compter de la date d'attribution.

En cas de démission volontaire ou de révocation pour faute grave ou lourde au cours de la période d'acquisition des actions, les actions attribuées initialement par le Conseil d'administration seront perdues.

En cas de départ contraint, de non-renouvellement du mandat non motivé par une faute grave ou de départ en retraite, le taux d'allocation des actions de performance sera déterminé au prorata de la durée de présence du dirigeant mandataire social au cours de la période d'appréciation des critères de performance des plans concernés et sous réserve de la réalisation des conditions de performance. Conformément au Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration pourra, à titre exceptionnel et de manière motivée au regard de l'intérêt du Groupe, reconsidérer l'application de la règle de prorata précitée, sous réserve que le dirigeant mandataire social n'exerce, au cours de la période d'acquisition, aucune activité concurrente au sens du règlement du plan d'actions.

En cas d'invalidité, de décès ou de circonstances exceptionnelles liées à un changement de contrôle pendant la période d'acquisition des actions, la condition de présence sera réputée réalisée, en vertu du règlement du plan, et ceux pour tous les bénéficiaires.

Limites d'attribution

S'agissant des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, les limites d'attribution suivantes s'appliquent :

- un nombre maximal de 100 000 actions ;
- une attribution d'actions de performance, valorisée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés, ne peut représenter plus de 80 % de la Rémunération Totale Maximale (correspondant à la somme de la rémunération fixe, de la part variable annuelle maximale et de l'intéressement long terme valorisé aux normes IFRS) ;
- l'ensemble des dirigeants mandataires sociaux ne peuvent pas recevoir une attribution totale supérieure à 10 % du total des attributions effectuées chaque année.

Politique de détention obligatoire d'actions et règles applicables aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué doivent détenir au nominatif, directement ou indirectement au travers d'une société patrimoniale dont ils détiennent le capital et sont les responsables légaux, au moins l'équivalent de 400 % de leur rémunération fixe annuelle en actions EssilorLuxottica. Ils disposent d'un délai de cinq années à compter de leur nomination pour acquérir ces actions.

De plus, ils sont tenus de conserver, pendant toute la durée de leur mandat, le tiers des actions de performance définitivement acquises. Cette obligation de conservation n'est plus applicable dès lors qu'ils détiennent au nominatif directement ou indirectement au travers d'une société patrimoniale dont ils détiennent le capital et sont les responsables légaux, un nombre d'actions EssilorLuxottica représentant un montant équivalent à 400 % de leur rémunération fixe. La rémunération fixe retenue est celle de l'année durant laquelle le dirigeant mandataire social entend céder des actions de performance.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, les dirigeants mandataires sociaux se sont formellement engagés, jusqu'à l'expiration de leur mandat, à ne recourir à aucun mécanisme de couverture du risque des actions attribuées dans le cadre des plans d'intéressement à long terme.

En vertu de la Charte des administrateurs, les dirigeants mandataires sociaux sont notamment astreints à s'abstenir d'effectuer toute opération sur les instruments financiers d'EssilorLuxottica pendant :

- la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance ;
- les 30 jours calendaires précédant la publication des comptes consolidés annuels, comptes consolidés semestriels, et le cas échéant, comptes consolidés trimestriels, et pendant les 15 jours calendaires précédant la publication de l'information financière trimestrielle. Les dirigeants mandataires sociaux ne sont autorisés à intervenir sur les titres d'EssilorLuxottica que le lendemain de la publication des informations concernées, sous réserve qu'ils n'utilisent aucune information privilégiée. Le calendrier des périodes d'abstention est remis aux dirigeants mandataires sociaux chaque début d'année.

Clause de clawback

Conformément aux meilleures pratiques du marché, le Conseil d'administration a introduit depuis 2024 la possibilité de réduire ou d'annuler les actions de performance non acquises ou de demander la restitution de tout ou partie des actions de performance acquises dans des circonstances exceptionnelles et graves. Ainsi, si dans les cinq années suivant l'attribution ou l'acquisition d'actions de performance, il est avéré que :

- les données financières, comptables ou quantitatives ayant servi à mesurer la performance ont été manifestement et intentionnellement faussées ; ou
- le dirigeant a commis une faute grave ou lourde.

Le Conseil d'administration pourra exiger du dirigeant concerné de rembourser tout ou partie des actions acquises ou bien réduire ou annuler tout ou partie des actions de performance non acquises.

Retraite supplémentaire à prestations définies

Francesco Milleri n'est pas un bénéficiaire potentiel de ce régime.

Paul du Saillant est un bénéficiaire potentiel de ce régime, dans des conditions identiques à celles qui prévalent pour les bénéficiaires non dirigeants mandataires sociaux. En application de la loi PACTE et de l'ordonnance du 3 juillet 2019 mettant en œuvre certaines dispositions de cette loi, le régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été fermé et le montant de la rente sera calculé en considérant l'ancienneté au 31 décembre 2019 (soit 11 années et deux mois pour Paul du Saillant). Paul du Saillant n'acquiert plus aucun droit supplémentaire depuis cette date.

Le plan de retraite supplémentaire à prestations définies visait à récompenser la fidélité des dirigeants ayant accompli une partie significative de leur carrière au sein du Groupe EssilorLuxottica en leur permettant de bénéficier d'une rente de retraite en ligne avec les pratiques de marché.

À titre de rappel, le régime de retraite supplémentaire à prestations définies était construit autour des principes suivants :

- une condition d'ancienneté minimale de 10 années au sein du Groupe EssilorLuxottica est nécessaire pour bénéficier du dispositif ;
- une condition d'achèvement de la carrière dans l'entreprise ;
- la rente de retraite est proportionnelle à l'ancienneté au sein du Groupe EssilorLuxottica ;
- la rémunération de référence, rémunération sur laquelle est basé le calcul de la rente finale, est calculée sur les trois dernières années de la rémunération brute (fixe + part variable annuelle effectivement perçue) ;
- les droits potentiels annuels sont inférieurs au maximum de 3 % prévus par la loi et soumis à la réalisation de conditions de performance ;
- la rente de retraite finale est plafonnée.

Contrat de travail et indemnité de départ

Contrat de travail et mandat social

Depuis l'Assemblée générale du 21 mai 2021, tout salarié promu aux fonctions de Directeur Général ou de Président-Directeur Général doit démissionner de son contrat de travail. Le Directeur Général Délégué conserve, quant à lui, le cas échéant, la faculté de maintenir son contrat de travail, conformément à ce que prévoit le Code AFEP-MEDEF.

Ainsi, Francesco Milleri a mis fin à son contrat de travail à compter de sa désignation en qualité de Directeur Général par le Conseil d'administration qui s'est tenu à l'issue de l'Assemblée générale du 21 mai 2021.

Paul du Saillant était employé au titre d'un contrat de travail à durée indéterminée au sein d'Essilor International SAS depuis le 1^{er} novembre 2008. Suite à sa nomination en qualité de Directeur Général d'Essilor International SAS le 30 mars 2020, son contrat de travail a été suspendu. Il a été décidé de maintenir la suspension de son contrat de travail, lors de sa nomination à la fonction de Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica, conformément au Code AFEP-MEDEF.

Indemnité de départ au titre de la cessation du mandat social

La politique d'EssilorLuxottica consiste à appliquer strictement la loi et les recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Ainsi, dans le cas d'un dirigeant mandataire social éligible à une indemnité de départ au titre de la cessation du mandat social :

- cette indemnité est plafonnée à deux années de rémunération monétaire (calculée par référence au montant moyen mensuel correspondant à la rémunération fixe perçue au cours des douze derniers mois complets d'activité précédant la notification de la rupture du mandat, augmenté d'un douzième de la dernière rémunération variable court terme due ou perçue) ;
- cette indemnité ne peut être versée qu'en cas de départ contraint et est intégralement assujettie à la réalisation d'une condition de performance, comme décrit ci-dessous :
 - constitue un cas de départ contraint ouvrant droit au versement de l'indemnité de départ tout cas de départ contraint quelle que soit la forme que revêt ce départ (révocation, demande de démission, non-renouvellement...). Aucune indemnité de départ ne sera versée en cas de faute grave ou de faute lourde, de démission ou de possibilité pour le bénéficiaire de faire valoir ses droits à la retraite à taux plein, conformément au Code AFEP-MEDEF,
 - le droit de percevoir l'indemnité de départ est soumis à la réalisation d'une condition de performance dûment constatée par le Conseil d'administration au moment ou après la cessation des fonctions. La condition de performance est mesurée par la moyenne du taux de réalisation des objectifs de la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux exécutifs sur les trois années précédant leur départ. Les objectifs annuels sont ceux fixés par le Conseil d'administration aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs et servant au calcul de leur rémunération variable annuelle,

- conformément aux attentes des investisseurs et des agences de conseil en vote, les critères de performance ont été renforcés depuis 2024. Un taux minimum de performance de 50 % devra être atteint au titre de chacune des trois années pour déclencher le versement de cette indemnité. En cas d'événements exceptionnels indépendants de la performance des dirigeants mandataires sociaux, le Conseil d'administration pourra décider de déroger à ce seuil pour l'une des trois années concernées,
- au-delà, l'indemnité est calculée de manière strictement proportionnelle dans la limite de 100 % (exemple : si le taux moyen de performance atteint 90 %, l'indemnité est payée à hauteur de 90 % de son montant),
- cette condition est directement rattachée à l'atteinte des objectifs de la rémunération variable court terme des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et s'inscrit par conséquent dans les principes fondamentaux de la politique de rémunération qui leur est applicable, en tenant compte de la réalisation des performances établies en lien avec la stratégie du Groupe.

Cas d'un dirigeant mandataire social n'ayant pas de contrat de travail – Application à la situation du Président-Directeur Général (Francesco Milleri)

Les principes de versement de l'indemnité de départ au titre de la cessation du mandat social mentionnés ci-dessus s'appliquent au Président-Directeur Général ou à tout dirigeant mandataire social exécutif n'ayant pas de contrat de travail.

Cas d'un dirigeant mandataire social ayant un contrat de travail suspendu – Application à la situation du Directeur Général Délégué (Paul du Saillant)

Dans le cas particulier d'un dirigeant mandataire social dont le contrat de travail suspendu comprend une indemnité de départ, celle-ci se décompose entre :

- une indemnité légale ou indemnité liée à la convention collective (non soumise à condition de performance) ;
- une indemnité supra-légale au titre du mandat social intégralement soumise à condition de performance, dans les mêmes conditions que celles décrites ci-dessus pour le Président-Directeur Général.

En tout état de cause, le cumul des deux indemnités ne peut excéder deux années de rémunération monétaire (calculé par référence au montant moyen mensuel correspondant à la rémunération fixe perçue au cours des douze derniers mois complets d'activité précédant la notification de la rupture du contrat de travail, augmenté d'un douzième de la dernière rémunération variable court terme due ou perçue).

Le montant de l'indemnité légale ou conventionnelle à laquelle Paul du Saillant pourrait avoir droit en cas de licenciement représenterait 7,35 mois de la rémunération attribuée au titre de son contrat suspendu (moyenne mensuelle des appointements ainsi que des avantages et gratifications contractuels dont Paul du Saillant aurait bénéficié au cours des douze ou trois (selon le plus favorable) derniers mois précédant la notification du licenciement).

Le préavis à respecter par chacune des Parties en cas de rupture du contrat de travail est fixé conformément aux dispositions légales et conventionnelles applicables.

Indemnité de non-concurrence

Le Président-Directeur Général bénéficie d'une indemnité de non-concurrence en contrepartie du respect d'une obligation de non-concurrence de 20 mois à compter de la date de cessation de son mandat. Cette indemnité de non-concurrence, dont le paiement serait échelonné sur la durée d'application de la clause, serait égale à 60 % de sa rémunération brute (fixe + variable dû ou perçu). Conformément au Code AFEP-MEDEF :

- l'indemnité de non-concurrence ne pourrait pas être versée dès lors que le dirigeant ferait valoir ses droits à la retraite ;
- le cumul de l'indemnité de non-concurrence et de l'indemnité de départ (en ce compris, le cas échéant, l'indemnité légale ou conventionnelle due au titre du contrat de travail) ne pourrait excéder le plafond de deux années de rémunération monétaire.

Sur la recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé en 2024 de modifier la politique relative à l'octroi de l'indemnité de non-concurrence en éliminant toute référence à l'âge. En effet, le dirigeant reste, même après 65 ans, en capacité d'exercer des missions exécutives ou non exécutives (que ce soit en tant que consultant ou au titre de mandats non exécutifs) dans des groupes concurrents ou dans des situations de nature à nuire aux intérêts de la Société. Le risque que le Groupe cherche à atténuer au moyen de telles conventions persiste donc de manière inaltérable, indépendamment de l'âge. Par ailleurs, le Conseil a également pris en compte le fait qu'aucun paiement au titre de la clause de non-concurrence ne pourrait intervenir dans l'hypothèse où le Président-Directeur Général ferait valoir ses droits à la retraite, de sorte que le maintien de la limite d'âge à 65 ans n'était en pratique pas nécessaire.

Cette divergence par rapport aux dispositions du Code AFEP-MEDEF est exposée de manière plus détaillée à la Section 4.4 *Annexe : tableau de synthèse des recommandations non suivies du Code AFEP-MEDEF*.

Le Conseil d'administration peut, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, se réserver le droit de libérer le Président-Directeur Général de cet engagement, conformément au Code AFEP-MEDEF.

Consécutivement à la nomination de Paul du Saillant au poste de Directeur Général Délégué, l'indemnité de non-concurrence stipulée à son contrat de travail a été durcie pour garantir la conformité avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Le Directeur Général Délégué bénéficie ainsi, au titre de son contrat de travail, d'une indemnité de non-concurrence, échelonnée sur la durée d'application de la clause, rémunérée à hauteur de 60 % de la rémunération brute (fixe + variable dû ou perçu) en contrepartie d'une obligation de non-concurrence de 12 à 24 mois à compter de la date de rupture effective de son contrat de travail, étant précisé que :

- le Conseil d'administration pourrait renoncer à la mise en œuvre de cette clause lors du départ du dirigeant ;
- l'indemnité de non-concurrence ne pourrait pas être versée dès lors que le dirigeant ferait valoir ses droits à la retraite ;

- le cumul de l'indemnité de non-concurrence et de l'indemnité de départ (en ce compris, le cas échéant, l'indemnité légale ou conventionnelle due au titre du contrat de travail) ne pourrait excéder le plafond de deux années de rémunération monétaire.

Sur la recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé en 2024 de modifier la politique relative à l'octroi de l'indemnité de non-concurrence en éliminant toute référence à l'âge. En effet, le dirigeant reste, même après 65 ans, en capacité d'exercer des missions exécutives ou non exécutives (que ce soit en tant que consultant ou au titre de mandats non exécutifs) dans des groupes concurrents ou dans des situations de nature à nuire aux intérêts de la Société. Le risque que le Groupe cherche à atténuer au moyen de telles conventions persiste donc de manière inaltérable, indépendamment de l'âge. Par ailleurs, le Conseil a également pris en compte le fait qu'aucun paiement au titre de la clause de non-concurrence ne pourrait intervenir dans l'hypothèse où le Directeur Général Délégué ferait valoir ses droits à la retraite, de sorte que le maintien de la limite d'âge à 65 ans n'était en pratique pas nécessaire.

Cette divergence par rapport aux dispositions du Code AFEP-MEDEF est exposée de manière plus détaillée à la Section 4.4 *Annexe : tableau de synthèse des recommandations non suivies du Code AFEP-MEDEF*.

Avantages accessoires à la rémunération

Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs bénéficient des régimes collectifs de prévoyance, de frais de santé et de retraite à cotisations définies en vigueur au sein du Groupe EssilorLuxottica, dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle ils sont assimilés pour la fixation des avantages sociaux et autres éléments accessoires de leur rémunération.

La retraite à cotisations définies est basée sur un taux unique de cotisations employeur, actuellement fixé à 1 % de la rémunération brute perçue au cours de l'année.

Les dirigeants mandataires sociaux peuvent bénéficier d'un véhicule de fonction avec chauffeur et ont droit au remboursement, sur présentation de justificatifs des frais d'hébergement, déplacement et de mission engagés dans l'exercice de leurs fonctions.

Par ailleurs, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration pourra, en considération de la situation particulière des dirigeants mandataires sociaux, décider de mettre à disposition un appartement de fonction ou octroyer une indemnité de logement sous la forme d'une allocation forfaitaire.

Par conséquent, en cas de recours à cet avantage au cours de l'année après validation, les détails de ces avantages seront rapportés dans le rapport de rémunération.

Politique de rémunération en cas de nomination d'un dirigeant mandataire social

L'élaboration d'une stratégie performante sur le long terme nécessite à la fois une connaissance approfondie du marché, des clients, des concurrents et des technologies mais aussi de la culture d'EssilorLuxottica. C'est pourquoi EssilorLuxottica privilégie, autant que faire se peut, la promotion de talents internes. Pour autant, la capacité à attirer des talents du monde entier constitue également un élément clé pour assurer les succès futurs d'EssilorLuxottica.

Les principes et critères de la politique de rémunération s'appliqueront, le cas échéant, à tout successeur au poste de Président-Directeur Général et de Directeur Général Délégué, désigné postérieurement à l'Assemblée Générale du 30 avril 2025. De même, ces principes et critères s'appliqueront, le cas échéant, à tout dirigeant mandataire social supplémentaire désigné postérieurement à cette date.

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, adapterait ces principes et critères de la politique de rémunération à la situation spécifique du dirigeant mandataire social nommé (rémunération fixe, montant et objectifs de la rémunération variable...).

Dans chacune de ces situations, la rémunération totale qui serait proposée pour recruter un dirigeant mandataire social venant d'une société extérieure au Groupe devrait correspondre au « juste prix » du marché au regard de la fonction considérée et du profil du candidat. Cette rémunération serait conforme aux principes généraux détaillés ci-dessus (Section 4.3.1.1) et serait déterminée en tenant compte le cas échéant de toute différence de niveau de responsabilité et en cohérence avec les pratiques antérieures au sein de la Société, étant toutefois précisé que l'équilibre entre la partie fixe, variable court terme et variable long terme serait conservé et que tout nouveau Directeur Général ou nouveau Directeur Général Délégué ne pourrait, respectivement, se voir attribuer une rémunération supérieure à celle prévue dans la politique de rémunération pour l'actuel Président-Directeur Général et pour l'actuel Directeur Général Délégué, respectivement.

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, se réserve la possibilité, afin d'assurer le recrutement du dirigeant mandataire social, de compenser la perte de rémunération ou d'avantages dont bénéficiait le candidat dans son précédent poste. À cet égard, le Conseil pourrait recourir à deux instruments : une prime de bienvenue et/ou une attribution exceptionnelle d'actions de performance.

En tout état de cause,

- le versement effectif d'une éventuelle prime de bienvenue ne pourrait intervenir qu'après approbation de l'Assemblée générale ;

- les montants cumulés de la prime de bienvenue et, le cas échéant, de l'attribution exceptionnelle d'actions de performance auraient une valeur au maximum équivalente à celles des rémunérations perdues par le candidat, et seraient dûment communiqués par la Société avec l'explication de leur valorisation.

En cas de nomination en cours d'année d'un dirigeant mandataire social, les objectifs de la part variable annuelle pourront être de manière exceptionnelle fixés en cours d'exercice. La part variable sera dans ce cas proratisée.

Politique de rémunération en cas de circonstances exceptionnelles

Le Conseil d'administration a décidé d'introduire une faculté pour le Conseil de décider de l'attribution d'une rémunération exceptionnelle aux dirigeants mandataires sociaux dans certaines circonstances qui devront être communiquées et justifiées, étant rappelé que le versement d'une telle rémunération ne pourrait être réalisé que sous réserve de l'approbation des actionnaires.

Cette rémunération exceptionnelle ne pourrait dépasser une fois la Rémunération Totale Maximale (correspondant à la somme de la rémunération fixe, de la part variable annuelle maximale et de l'intéressement long terme valorisé aux normes IFRS) du dirigeant mandataire social exécutif concerné.

Cette rémunération pourrait prendre la forme d'un versement en numéraire et/ou d'une attribution en actions.

En cas de dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

La rémunération du Président du Conseil d'administration nommé devrait se composer uniquement d'une rémunération fixe, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. Le Président du Conseil d'administration ne pourrait disposer d'aucune rémunération variable (annuelle ou intéressement à long terme), ni d'indemnité post-mandat (indemnité de départ, de non-concurrence).

Conformément à la recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration déterminera, au moment de la nomination, la rémunération annuelle fixe du Président, selon les principes généraux mentionnés en Section 4.3.1.1 et en tenant compte :

- des responsabilités et missions confiées au Président, comme indiqué dans les statuts et le Règlement du Conseil ;
- des compétences, de l'expérience, de la connaissance du Groupe du Président ;
- des niveaux de rémunération observés pour cette fonction dans des sociétés comparables à EssilorLuxottica.

Le Président du Conseil d'administration pourrait être éligible à la rémunération à raison de son mandat d'administrateur, tel que présentée en Section 4.3.1.2.1.

4.3.2 Rémunération des mandataires sociaux

Évolution de la gouvernance

À l'issue de l'Assemblée générale du 21 mai 2021, le Conseil d'administration a décidé de maintenir Messieurs Leonardo Del Vecchio, Francesco Milleri et Paul du Saillant dans leurs fonctions respectives de Président du Conseil d'administration (non exécutif), Directeur Général et Directeur Général Délégué.

Le 28 juin 2022, suite au décès de Monsieur Leonardo Del Vecchio, le Conseil d'administration a désigné Monsieur Francesco Milleri en tant que Président du Conseil d'administration jusqu'à la fin de son mandat actuel, en complément de sa fonction de Directeur Général d'EssilorLuxottica. En outre, le Conseil d'administration a confirmé Monsieur Paul du Saillant dans ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société.

Suite à la réunification des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, le Conseil d'administration du 22 février 2023, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a nommé Monsieur Jean-Luc Biamonti en qualité d'administrateur référent.

Consécutivement à l'approbation par l'Assemblée générale du 30 avril 2024, les mandats d'administrateurs de Francesco Milleri et de Paul du Saillant ont été renouvelés pour une durée de trois ans. Le Conseil d'administration a par conséquent confirmé Francesco Milleri dans ses fonctions de Président-Directeur Général et Paul du Saillant dans celles de Directeur Général Délégué.

4.3.2.1 Rémunération 2024 des membres du Conseil d'administration

Les éléments de la rémunération des membres du Conseil d'administration présentés ci-après ont été déterminés par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

Conformément aux règles d'attribution de la rémunération des membres du Conseil d'administration telles que rappelées à la Section 4.3.1.2.1, le montant total de la rémunération annuelle due aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2024 à raison de leur mandat s'élève à 1 505 000 euros, inférieur au maximum de 2 000 000 d'euros, autorisé par l'Assemblée générale du 29 novembre 2018.

La rémunération des membres du Conseil d'administration, au titre de leur mandat d'administrateur, s'établit comme présentée dans le tableau ci-dessous, étant précisé que les administrateurs non dirigeants n'ont perçu aucune autre rémunération que les rémunérations détaillées ci-dessous. Le détail des rémunérations qui ont été versées au cours de l'exercice 2024 ou attribuées au titre du même exercice aux dirigeants mandataires sociaux figure à la Section 4.3.2.2.

	Montants bruts attribués au titre 2023	Montants bruts attribués au titre de 2024
F. Milleri	100 000 €	100 000 €
P. du Saillant	100 000 €	100 000 €
R. Bardin	141 250 €	145 000 €
M. Bard	100 000 €	100 000 €
S. Brown	100 000 €	100 000 €
J-L. Biamonti ^(a)	169 167 €	175 000 €
M-C. Coisne-Roquette	100 000 €	100 000 €
J. Gonzalo	José Gonzalo a décidé de renoncer à toutes rémunérations auxquelles il pourrait prétendre du fait de l'exercice de son mandat d'administrateur d'EssilorLuxottica	
V. Mercier Pitre	115 000 €	115 000 €
M. Notari	90 000 €	95 000 €
S. Piramal	125 000 €	125 000 €
C. Scocchia	121 250 €	125 000 €
N. von Siemens	100 000 €	95 000 €
A. Zappia	130 000 €	130 000 €
TOTAL	1 491 667 €	1 505 000 €

(a) Suite à la réunification des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, le Conseil d'administration du 22 février 2023, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a nommé Monsieur Jean-Luc Biamonti en qualité d'administrateur référent.

4.3.2.2 Rémunération 2024 des dirigeants mandataires sociaux
(Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué)

4.3.2.2.1 Structure de rémunération 2024 des dirigeants mandataires sociaux

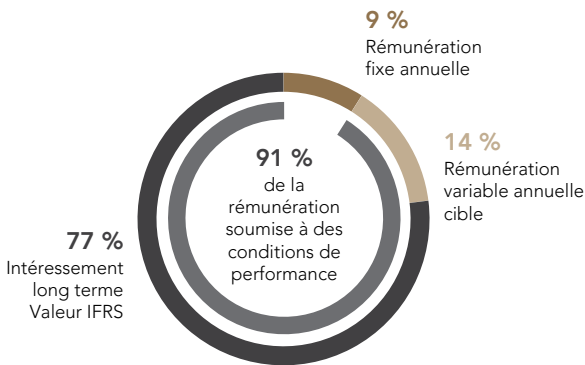
Pour mémoire, la structure de la rémunération pour l'exercice 2024 de Francesco Milleri et Paul du Saillant au titre de leurs fonctions respectives de Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué s'établit comme suit :

	Francesco Milleri Président-Directeur Général	Paul du Saillant Directeur Général Délégué
Rémunération fixe annuelle	2 100 000 €	1 350 000 €
Rémunération variable annuelle	Cible : 150 % du fixe Maximum : 300 % du fixe Soit un montant cible de : 3 150 000 euros	Cible : 125 % du fixe Maximum : 250 % du fixe Soit un montant cible de : 1 687 500 euros
Intéressement long terme	100 000 actions de performance	45 000 actions de performance

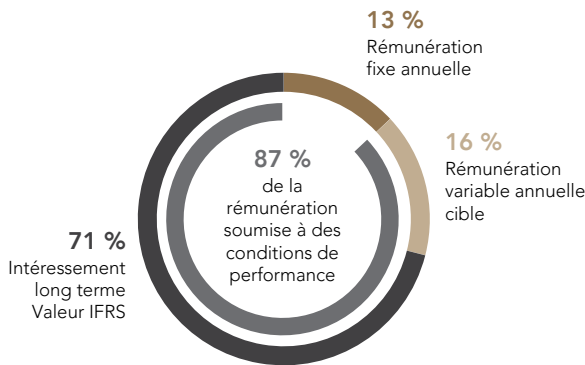
Les règles de détermination de la rémunération fixe, de la rémunération variable annuelle et de l'intéressement à long terme du Président-Directeur Général sont rappelées à la Section 3.3.1.2.2 du Document d'enregistrement universel 2023.

Structure de rémunération 2024 de Francesco Milleri, Président-Directeur Général,
et Paul du Saillant, Directeur Général Délégué

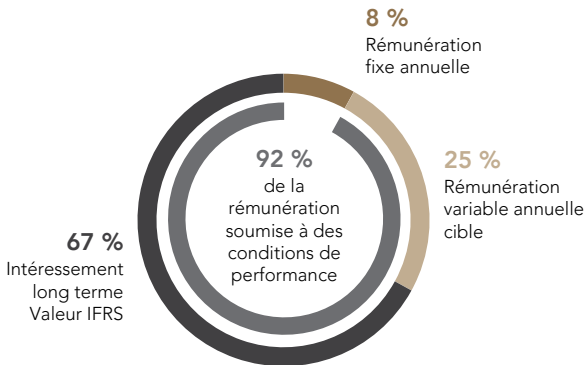
Rémunération cible de Francesco Milleri



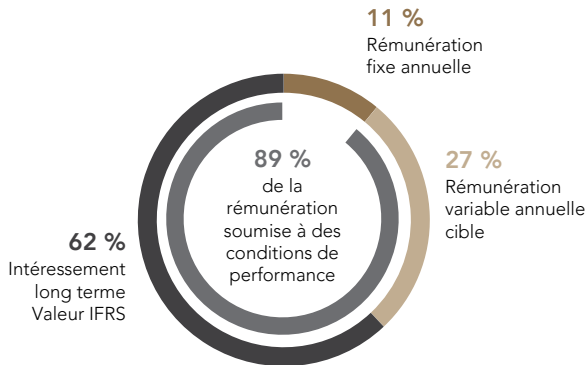
Rémunération cible de Paul du Saillant



Rémunération maximale de Francesco Milleri



Rémunération maximale de Paul du Saillant



Il est à noter qu'environ 90 % de la rémunération annuelle cible totale des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est soumise à des conditions de performance, dont près des trois-quarts dépend de la performance long terme.

La rémunération présentée ci-dessus pour Francesco Milleri et Paul du Saillant constitue l'intégralité de la rémunération qui leur est versée par EssilorLuxottica ou l'une de ses filiales (hors rémunération au titre des mandats d'administrateurs au sein d'EssilorLuxottica).

4.3.2.2.2 Synthèse des rémunérations 2024 des dirigeants mandataires sociaux

	Francesco Milleri Président-Directeur Général			Paul du Saillant Directeur Général Délégué		
	2023	2024	Évol. 2024/2023	2023	2024	Évol. 2024/2023
Rémunération annuelle monétaire						
Fixe	1 800 000 €	2 100 000 €	+17 %	1 250 000 €	1 350 000 €	+8 %
Part variable cible	2 250 000 €	3 150 000 €		1 250 000 €	1 687 500 €	
RÉMUNÉRATION MONÉTAIRE CIBLE	4 050 000 €	5 250 000 €	+30 %	2 500 000 €	3 037 500 €	+21,5 %
Part variable due	3 152 250 €	3 726 450 €		1 751 250 €	1 996 313 €	
% de réalisation des objectifs par rapport à la cible	140,1 %	118,3 % ^(a)		140,1 % ^(a)	118,3 % ^(a)	
% maximum (pour référence)	250 %	300 %		200 %	250 %	
RÉMUNÉRATION MONÉTAIRE DUE	4 952 250 €	5 826 450 €	+18 %	3 001 250 €	3 346 313 €	+11 %
Plan d'intéressement long terme						
Acquisition d'actions de performance	35 000	50 000		35 045	35 000	
Autres éléments de rémunération						
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	100 000 €	100 000 €		100 000 €	100 000 €	
Avantages sociaux						
Avantages en nature	- €	12 641 €		- €	- €	
Type						
Cotisations employeur aux régimes collectifs (santé, prévoyance et retraite à cotisations définies)	32 304 €	36 304 €		41 160 €	39 448 €	
Engagements différés						
Retraite supplémentaire à prestations définies dite « de fidélité »	Non	Non		Oui, sans acquisition de nouveaux droits	Oui, sans acquisition de nouveaux droits	
Indemnité de non-concurrence	Oui	Oui		Oui	Oui	
Indemnité de départ	Au titre du mandat social	Au titre du mandat social		Au titre de son contrat de travail suspendu	Au titre de son contrat de travail suspendu	

(a) Le détail du taux de réalisation des critères est présenté à l'Annexe 1 ci-après.

4.3.2.2.3 Annexes rémunérations 2024

En complément du tableau de synthèse des rémunérations 2024, six annexes explicatives sont proposées. Elles concernent :

1. la part variable 2024 ;
2. le plan d'actions de performance attribuées en 2024 ;
3. le régime de retraite supplémentaire à prestations définies ;
4. l'indemnité de départ au titre du mandat social/contrat de travail suspendu ;
5. l'indemnité de non-concurrence ;
6. les régimes collectifs et les avantages en nature.

Annexe 1 : Part variable 2024

La rémunération variable annuelle du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué au titre de l'exercice 2024 a été déterminée conformément aux principes figurant dans la politique de rémunération 2024 décrite à la Section 3.3.1

du Document d'enregistrement universel 2023 et approuvée par l'Assemblée générale du 30 avril 2024 (respectivement au titre de la résolution n° 9 pour la fonction de Président-Directeur Général et de la résolution n° 10 pour la fonction de Directeur Général Délégué).

Le versement de cette rémunération variable est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 30 avril 2025.

Le bonus cible de Francesco Milleri et Paul du Saillant au titre de leur mandat respectif de Président-Directeur Général et de Directeur Général Délégué sur l'exercice 2024 était respectivement de 150 % et de 125 % de la rémunération fixe, soit respectivement 3 150 000 euros et 1 687 500 euros.

Performance de l'entreprise pour l'exercice 2024

Les résultats de critères de performance pour l'exercice 2024 sont les suivants :

Poids	Nature	% réalisation de 0 à 200 % de la cible	% réalisation pondérée
P		R	P x R
40 %	Croissance du bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté ⁽²⁾ (à taux de change constants ⁽¹⁾)	127,5 %	51,0 %
30 %	Croissance du chiffre d'affaires (à taux de change constants ⁽¹⁾ , hors acquisition stratégique)	116,7 %	35,0 %
30 %	Résultat opérationnel ajusté ⁽²⁾ (à taux de change constants ⁽¹⁾)	107,5 %	32,3 %
100 %			118,3 %

	Rémunération Fixe au titre de l'exercice 2024 (RF)	Rémunération variable Cible (% RF)	% réalisation pondérée	Réalisation en montant
Président-Directeur Général	2 100 000 €	150 %	118,3 %	3 726 450 €
Directeur Général Délégué	1 350 000 €	125 %	118,3 %	1 996 313 €

Analyse de la performance pour l'exercice 2024

Performance financière

En 2024, EssilorLuxottica a connu une nouvelle année de croissance solide de ses activités, avec une croissance de +6,0 % du chiffre d'affaires à taux de change constants, soit la 4^e année consécutive de croissance du chiffre d'affaires supérieure à 5 % à taux de change constants ⁽¹⁾. En termes de rentabilité, le résultat opérationnel ajusté et le résultat net ajusté du Groupe ont augmenté respectivement de +9,4 % et +9,8 % à taux de change constants ⁽¹⁾. En particulier, le résultat opérationnel ajusté ⁽²⁾ en pourcentage du chiffre d'affaires s'est amélioré de 50 points de base à taux de change constants ⁽¹⁾, démontrant ainsi la capacité du Groupe à accroître ses marges malgré le contexte inflationniste.

La stratégie du Groupe reste axée sur l'innovation de rupture. L'année 2024 représente une autre année de croissance pour deux nouvelles catégories de produits développées par EssilorLuxottica : les solutions de contrôle de la myopie et les

lunettes connectées. En 2024, le Groupe a présenté les résultats d'une étude clinique de cinq ans sur ses verres optiques Stellest, apportant des preuves incontestables de leur efficacité pour ralentir la progression de la myopie chez les enfants. En ce qui concerne les lunettes connectées, le partenariat avec Meta Platforms a été étendu via un accord de long terme, en vertu duquel les parties collaboreront jusqu'au cours de la prochaine décennie pour développer plusieurs générations de lunettes connectées.

Le résultat opérationnel ajusté ⁽²⁾ a atteint 4 414 millions d'euros au cours de l'année, soit 16,7 % du chiffre d'affaires, contre 16,5 % en 2023, ce qui représente une augmentation de la marge de 20 points de base. À taux de change constants ⁽¹⁾, la marge a augmenté de 50 points de base pour atteindre 17,0 % du chiffre d'affaires.

⁽¹⁾ Les chiffres à taux de change constants ont été calculés sur la base des taux de change moyens de la même période de l'année de comparaison.

⁽²⁾ Mesures ou indicateurs ajustés : ajustés des produits et charges liés au rapprochement entre Essilor et Luxottica (« Rapprochement EL »), à l'acquisition de GrandVision (« Acquisition GV »), aux autres acquisitions stratégiques et significatives, et d'autres transactions inhabituelles, occasionnelles ou sans rapport avec les activités normales, l'impact de ces événements pouvant altérer la compréhension des performances du Groupe.

Le résultat net ajusté² du Groupe a atteint 3 122 millions d'euros sur l'année, représentant 11,8 % du chiffre d'affaires, contre 11,6 % en 2023, soit une hausse de la marge de +20 points de base (ou +40 points de base à taux de change constants¹ pour atteindre 12,0 % du chiffre d'affaires).

Pour rappel, le taux de réalisation des objectifs de la part variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux exécutifs sur les cinq dernières années était :

2019 ^{(a) (b)}	2020 ^(a)	2021	2022	2023
- %	22,9 %	197,8 %	162,5 %	140,1 %

(a) Les mandataires sociaux exécutifs étaient Leonardo Del Vecchio et Hubert Sagnières.

(b) Suite à la fraude survenue dans une usine en Thaïlande.

Annexe 2 : Plan d'actions de performance 2024

L'Assemblée générale du 30 avril 2024 a autorisé le Conseil d'administration, dans sa résolution n° 33, à attribuer des actions de performance au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux, donnant ainsi au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica la possibilité de déployer la culture de l'actionnariat salarié dans l'ensemble du Groupe EssilorLuxottica. Les attributions d'actions de performance sont un élément fondamental de la culture du Groupe et permettent aux salariés d'être pleinement associés à la création de valeur et au succès du Groupe. La participation importante des salariés dans le capital social contribue à la compétitivité du Groupe et constitue par ailleurs une source de fierté commune à tous les salariés d'EssilorLuxottica.

En 2024, les attributions d'actions de performance ont bénéficié à environ 9 000 collaborateurs du Groupe EssilorLuxottica.

Au-delà des actions de performance, le Groupe a une politique volontariste d'actionnariat salarié pour permettre au plus grand nombre de ses collaborateurs d'en devenir actionnaires. Actuellement, plus de 83 500 salariés et anciens salariés répartis

dans plus de 85 pays détiennent une participation financière dans le Groupe, dont l'ambition est de continuer à renforcer et à élargir sa communauté d'actionnaires salariés.

Les plans de rémunération à long terme sous forme d'attribution d'actions de performance contribuent à renforcer l'actionnariat salarié du Groupe. Ces dispositifs permettent d'associer directement les salariés et les mandataires sociaux à une création de valeur pérenne et aux succès du Groupe.

L'acquisition définitive des actions est soumise à la réalisation de trois conditions de performance permettant une évaluation globale et équilibrée de la performance, tout en renforçant l'engagement des collaborateurs autour des objectifs stratégiques, étant précisé que la période d'acquisition est fixée à trois ans à compter de la date d'attribution.

Le nombre d'actions reçues sera déterminé en fonction (i) de la croissance du cours de l'action, (ii) d'un objectif financier basé sur le bénéfice net par action (BNPA) ainsi que (iii) d'un engagement en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), selon la répartition suivante :

Poids	Critère	Rationnel
40 %	Bénéfice net par action du Groupe (BNPA) ajusté cumulé (à taux de change constants)	L'ajout du critère de bénéfice net par action (BNPA) dans l'intéressement à long terme, en complément du bonus annuel, reflète l'ambition de promouvoir une croissance rentable et pérenne afin d'aligner les intérêts des bénéficiaires avec ceux des actionnaires sur le long terme.
40 %	Croissance annualisée du cours de l'action	La stratégie de développement d'EssilorLuxottica doit, à moyen-long terme, se traduire par une création de valeur pour les actionnaires. L'acquisition des actions doit donc être directement proportionnelle à la croissance du cours de l'action, donc au gain de l'actionnaire. Si l'action EssilorLuxottica croît mais sous-performe par rapport à l'indice Euro Stoxx 50, une pénalité est appliquée aux dirigeants mandataires sociaux sur le nombre d'actions réellement acquises.
20 %	Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)	La stratégie de développement d'EssilorLuxottica inclut un volet de responsabilité sociale de l'entreprise avec le programme de durabilité Eyes on the Planet. L'introduction d'un critère RSE vise à renforcer l'engagement envers la durabilité sur le long terme.

Bénéfice net par action ajusté cumulé (40 %)

Jusqu'à 40 % des actions de performance initialement attribuées seront livrées à chaque bénéficiaire si, sur une période de trois ans, le bénéfice net par action du Groupe ajusté cumulé (le « BNPA Ajusté Cumulé ») (à savoir la somme des BNPA ajustés au titre des années 2024, 2025 et 2026), atteint l'objectif défini par le Conseil d'administration, au début de la période de trois ans.

Le BNPA Ajusté Cumulé est calculé, une seule fois, postérieurement à l'approbation des comptes consolidés de l'exercice 2026. Le calcul du BNPA Ajusté Cumulé est effectué en prenant en compte un taux de change constant à 2023 et est basé sur le nombre d'actions émises au 30 juin 2024.

Si le BNPA Ajusté Cumulé est inférieur au seuil défini par le Conseil d'administration, la condition de performance au titre du BNPA Ajusté Cumulé ne sera pas atteinte et les actions de performance attribuées au titre de cette condition ne seront pas acquises.

Si le BNPA Ajusté Cumulé est supérieur ou égal à un seuil défini par le Conseil d'administration, chaque bénéficiaire recevra un nombre d'actions de performance déterminé en fonction de la grille de performance arrêtée par le Conseil d'administration.

BNPA Ajusté Cumulé	Nombre d'actions acquises (en % de l'attribution initiale au titre de ce critère)
< Palier 1 (Seuil de déclenchement)	- %
Palier 1 – Palier 2	50 %
Palier 2 – Palier 3	60 %
Palier 3 – Palier 4	70 %
Palier 4 – Palier 5	80 %
Palier 5 – Palier 6	90 %
≥ Palier 6 (cible)	100 %

Le nombre d'actions acquises est déterminé comme suit :

Cours Moyen trois ans après l'attribution	Croissance annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica ^(a)	Nombre d'actions acquises (en % de l'attribution initiale au titre de ce critère)
Strictement inférieur à 240,4 €	Strictement inférieure à 2 %	- %
Entre 240,4 € et 247,5 €	de 2 % à 3 %	50 %
Entre 247,5 € et 254,8 €	de 3 % à 4 %	60 %
Entre 254,8 € et 262,2 €	de 4 % à 5 %	70 %
Entre 262,2 € et 269,8 €	de 5 % à 6 %	80 %
Entre 269,8 € et 277,5 €	de 6 % à 7 %	90 %
Supérieur ou égal à 277,5 €	Supérieure ou égale à 7 %	100 %

(a) Croissance annualisée par rapport au Cours Initial de Référence égal à 226,54 euros.

Condition de performance spécifique aux dirigeants mandataires sociaux – comparaison à l'Euro Stoxx 50

Pour les dirigeants mandataires sociaux, la condition de performance, basée sur la comparaison entre la performance de l'action EssilorLuxottica et celle de l'indice Euro Stoxx 50, est calculée comme suit :

- pour toute croissance annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica inférieure à 2 % par an soit 6,1 % sur 3 ans, aucune action de performance ne pourrait être acquise ;

Pour résumer :

Cours Moyen trois ans après l'attribution	Croissance annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica ^(a)	Nombre d'actions acquises (en % de l'attribution initiale au titre de ce critère)	
		Si EssilorLuxottica surperforme par rapport à l'indice Euro Stoxx 50	Si EssilorLuxottica sous-performe par rapport à l'indice Euro Stoxx 50
Strictement inférieur à 240,4 €	< 2 %	- %	- %
Entre 240,4 € et 247,5 €	de 2 % à 3 %	50 %	
Entre 247,5 € et 254,8 €	de 3 % à 4 %	60 %	
Entre 254,8 € et 262,2 €	de 4 % à 5 %	70 %	
Entre 262,2 € et 269,8 €	de 5 % à 6 %	80 %	50 %
Entre 269,8 € et 277,5 €	de 6 % à 7 %	90 %	
Supérieur ou égal à 277,5 €	Supérieure ou égale à 7 %	100 %	

(a) Croissance annualisée par rapport au Cours Initial de Référence égal à 226,54 euros.

Le niveau de réalisation requis pour l'objectif BNPA Ajusté Cumulé a été établi de façon précise, exigeante et rigoureuse mais ne saurait être rendu public pour des raisons de confidentialité.

Condition de performance – Croissance annualisée du cours de l'action (40 %)

La condition de performance applicable à tous les bénéficiaires est calculée comme suit :

- le 27 novembre 2024, jour de l'attribution par le Conseil d'administration, a été déterminé le Cours Initial de Référence (égal à la moyenne des 20 cours d'ouverture de l'action EssilorLuxottica précédant la date d'attribution) soit 226,54 euros ;
- le 27 novembre 2027, soit trois ans après la date d'attribution, sera calculé le Cours Moyen égal à la moyenne des cours d'ouverture entre le 27 août et le 26 novembre 2027.

- si le seuil minimal de 2 % de croissance par an est franchi et si EssilorLuxottica surperforme par rapport à l'indice Euro Stoxx 50, l'acquisition des actions de performance se fait dans la même condition que celle mentionnée ci-dessus ;
- si le seuil minimal de 2 % de croissance par an est franchi mais si EssilorLuxottica sous-performe par rapport à l'indice Euro Stoxx 50, l'acquisition des actions de performance est plafonnée à 50 %.

Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) (20 %)

Cet objectif reflète l'engagement à long terme du Groupe en matière de lutte contre le changement climatique dans le cadre du programme de développement durable Eyes on the Planet. L'indicateur choisi est le niveau des émissions de carbone durant l'exercice 2026, en accord avec la feuille de route de durabilité environnementale d'EssilorLuxottica, élaborée conformément à l'initiative *Science-Based Targets* (pour plus de précisions voir Section 6.2).

La mesure du critère inclut toutes les émissions du scope 1 (directes) et du scope 2 (énergie achetée) du Groupe, ainsi que 70 % des émissions de scope 3 (indirectes) provenant des/du : i) Biens et services achetés (à l'exclusion des sous-catégories Équipements, Instruments et « Wearable »), ii) Activités liées au carburant et à l'énergie, iii) Transport en amont et iv) Déchets

générés par les opérations. Il sera calculé une seule fois postérieurement à la date à laquelle les comptes consolidés de la Société certifiés par les Commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2026 auront été publiés.

Si les émissions de carbone durant l'année 2026 dépassent 3 000 kilotonnes d'émissions équivalent CO₂, les actions de performance attribuées au titre de cette condition ne seront pas acquises.

Si les émissions de carbone durant l'année 2026 sont inférieures ou égales à 3 000 kilotonnes d'émissions équivalent CO₂, chaque bénéficiaire recevra un nombre d'actions de performance déterminé en fonction de la grille de performance ci-dessous.

Émissions de carbone en 2026 « C »

(en % de l'attribution initiale au titre de ce critère)

Émissions de carbone en 2026 « C » (en % de l'attribution initiale au titre de ce critère)	Nombre d'actions acquises (en % de l'attribution initiale au titre de ce critère)
Si C > 3 000Kt	- %
Si 2 960Kt < C ≤ 3 000Kt	50 %
Si 2 920Kt < C ≤ 2 960Kt	60 %
Si 2 880Kt < C ≤ 2 920Kt	70 %
Si 2 840Kt < C ≤ 2 880Kt	80 %
Si 2 800Kt < C ≤ 2 840Kt	90 %
Si C ≤ 2 800Kt	100 %

En cas de décès ou d'invalidité, en vertu du règlement du plan applicable à tous les bénéficiaires, les conditions de performance sont réputées réalisées.

Condition de présence

L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence de trois ans à compter de la date d'attribution.

En cas de démission volontaire ou de révocation pour faute grave ou lourde au cours de la période d'acquisition des actions, les actions attribuées initialement par le Conseil d'administration seront perdues.

En cas de départ contraint, de non-renouvellement du mandat non motivé par une faute grave ou de départ en retraite, le taux d'allocation des actions de performance sera déterminé au prorata de la durée de présence du dirigeant mandataire social au cours de la période d'appréciation des critères de performance des plans concernés et sous réserve de la réalisation des conditions de performance.

En cas d'invalidité, de décès ou de circonstances exceptionnelles liées à un changement de contrôle pendant la période d'acquisition des actions, la condition de présence sera réputée réalisée, en vertu du règlement du plan, et ceux pour tous les bénéficiaires.

Annexe 3 : Retraite supplémentaire à prestations définies dite « de fidélité »

Conformément à la loi PACTE et l'ordonnance du 3 juillet 2019 mettant en œuvre certaines dispositions de cette loi, le régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été fermé à cette date.

Ce régime de retraite supplémentaire à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) était ouvert aux cadres dirigeants du Groupe de catégorie IIC et HC au sens de la Convention Collective de la Métallurgie.

Une ancienneté d'au moins 10 ans (contre deux ans recommandés par le Code AFEP-MEDEF) au sein du Groupe EssilorLuxottica est requise pour bénéficier de la retraite supplémentaire à prestations définies. Il convient par ailleurs d'être présent aux effectifs d'EssilorLuxottica (ou d'une société adhérente) au moment de la cessation de l'activité professionnelle pour bénéficier de la rente supplémentaire. Conformément à la réglementation, est assimilé à un achèvement de la carrière le cas du licenciement après 55 ans sans reprise d'activité professionnelle.

La rente supplémentaire est fonction de l'ancienneté dans le Groupe et de la moyenne de la rémunération brute (fixe et variable annuelle) effectivement perçue au cours des trois années précédant le dernier jour travaillé (la rémunération de référence).

Plus précisément, lorsque les conditions d'éligibilité sont remplies, la rente supplémentaire est déterminée de la manière suivante :

- 10 % de la rémunération de référence ;
- auxquels s'ajoutent pour chaque année d'ancienneté au-delà de 10 ans et inférieure ou égale à 20 ans :
 - 1 % de la rémunération de référence,
 - 1,5 % de la fraction de la rémunération de référence supérieure à la « tranche C » de la Sécurité Sociale dans la limite de 5 % de la rémunération de référence.

Le régime collectif de retraite supplémentaire est ainsi susceptible d'assurer aux cadres dirigeants de catégorie IIIC et HC ayant au moins 20 ans d'ancienneté dans le Groupe une rente de retraite supplémentaire maximum de 25 % de leur rémunération de référence (contre un maximum de 45 % prévu par le Code AFEP-MEDEF). L'augmentation des droits potentiels est donc au maximum de 1,25 % par année (contre un maximum de 3 % prévu par la loi).

Note : Une provision est inscrite au bilan en phase de constitution (tant que les dirigeants mandataires sociaux sont actifs) ; dès lors que les bénéficiaires liquident leur retraite, le capital constitutif est transféré à un assureur et donc totalement externalisé.

Francesco Milleri, Président-Directeur Général

Francesco Milleri n'est pas un bénéficiaire potentiel du régime de retraite à prestations définies.

Paul du Saillant, Directeur Général Délégué

Paul du Saillant a atteint 11 ans et deux mois d'ancienneté au 31 décembre 2019. Depuis cette date, il n'acquiert plus aucun droit supplémentaire.

Dans le cadre de ce régime, et compte tenu de son ancienneté dans le Groupe à la fermeture du régime, le calcul théorique de la rente annuelle dont bénéficierait Paul du Saillant au 31 décembre 2024 serait de 12,8 % de la moyenne de la rémunération effectivement perçue au cours des exercices 2022, 2023 et 2024 (soit environ 431 206 euros).

Annexe 4 : Indemnité de rupture du mandat social/contrat de travail

Francesco Milleri, Président-Directeur Général

Aucune indemnité de départ n'a été attribuée à Francesco Milleri, au titre de l'exercice 2024.

Pour rappel, les termes de l'engagement applicable depuis la désignation de Francesco Milleri sont les suivants :

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, depuis l'Assemblée générale du 21 mai 2021, tout salarié promu à la fonction de Directeur Général est tenu de démissionner de son contrat de travail. Ainsi, Francesco Milleri a mis fin à son contrat de travail à compter de sa désignation en qualité de Directeur Général le 21 mai 2021.

L'indemnité de départ est intégralement soumise à une condition de performance comme décrit ci-après.

Condition d'attribution de l'indemnité

Tout cas de départ contraint quelle que soit la forme que revêt ce départ (révocation, demande de démission, non-renouvellement...) ouvrirait droit au versement d'une indemnité de départ soumise à une condition de performance.

Aucun versement n'aurait lieu en cas de faute grave ou de faute lourde, de démission ou de possibilité pour le bénéficiaire de faire valoir ses droits à la retraite à taux plein, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Condition de performance

Le versement éventuel de l'indemnité serait subordonné à la condition de performance suivante.

La performance serait mesurée par la moyenne du taux de réalisation des objectifs de la part variable annuelle de Francesco Milleri sur les trois années précédant son départ. Les objectifs annuels seraient ceux fixés par le Conseil d'administration à Francesco Milleri au titre de sa qualité de dirigeant mandataire social, et servant au calcul de la part variable annuelle de sa rémunération.

- un taux minimum de performance de 50 % devra être atteint au titre de chacune des trois années pour déclencher le versement de cette indemnité. En cas d'événements exceptionnels indépendants de la performance des dirigeants mandataires sociaux, le Conseil d'administration pourra décider de déroger à ce seuil pour l'une des trois années concernées ;
- au-delà, l'indemnité serait calculée strictement proportionnellement à ce taux dans la limite de 100 % (par exemple : si le taux moyen de performance atteint 90 %, l'indemnité serait payée à hauteur de 90 % de son montant).

Cette condition de performance est directement rattachée à l'atteinte des objectifs de la rémunération variable annuelle de Francesco Milleri, conformément à la politique de rémunération qui lui est applicable, votée lors des Assemblées générales, laquelle tient compte de la réalisation des performances établies en lien avec la stratégie du Groupe.

Montant de l'indemnité de départ

Cette indemnité serait fixée à un maximum de deux années de rémunération monétaire (calculé par référence au montant moyen mensuel correspondant à la rémunération fixe perçue au cours des douze derniers mois complets d'activité précédant la notification de la rupture du mandat, augmenté d'un douzième de la dernière rémunération variable annuelle due ou perçue).

Les conditions d'octroi de l'indemnité de départ, son montant maximal ainsi que ses modalités de calcul ont été définies conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Paul du Saillant, Directeur Général Délégué

Aucune indemnité de départ n'a été attribuée à Paul du Saillant, au titre de l'exercice 2024.

Pour rappel, les termes de l'engagement applicable depuis la désignation de Paul du Saillant sont les suivants :

Le contrat de travail de Paul du Saillant a été suspendu le 30 mars 2020 suite à sa nomination en qualité de Directeur Général d'Essilor International SAS. Lors de sa nomination à la fonction de Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica, il a été décidé de maintenir la suspension de son contrat de travail, conformément au Code AFEP-MEDEF.

Dans le cas particulier de Paul du Saillant dont le contrat de travail suspendu comprend une indemnité de départ, celle-ci se décomposerait entre :

- une indemnité légale ou indemnité conventionnelle liée à la convention collective (non soumise à condition de performance) ;
- une indemnité supra-légale au titre du mandat social intégralement soumise à l'atteinte de la condition de performance suivante.

Condition d'attribution de l'indemnité

Tout cas de départ contraint quelle que soit la forme que revêt ce départ (révocation, demande de démission, non-renouvellement...) ouvrirait droit au versement d'une indemnité supra-légale soumise à une condition de performance.

Aucune indemnité supra-légale ne serait due en cas de faute grave ou de faute lourde, suivie d'un licenciement au titre du contrat de travail dans un délai d'un an suivant le terme du mandat social ou de possibilité pour le bénéficiaire de faire valoir ses droits à la retraite à taux plein, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Condition de performance de l'indemnité supra-légale

L'indemnité supra-légale serait soumise à l'atteinte d'une condition de performance mesurée par la moyenne du taux de réalisation des objectifs de la rémunération variable annuelle sur les trois années précédant le départ.

La performance serait mesurée par la moyenne du taux de réalisation des objectifs de la part variable annuelle de Paul du Saillant sur les trois années précédant son départ. Les objectifs annuels seraient ceux fixés par le Conseil d'administration à Paul du Saillant au titre de sa qualité de dirigeant mandataire social, et servant au calcul de la part variable annuelle de sa rémunération :

- un taux minimum de performance de 50 % devra être atteint au titre de chacune des trois années pour déclencher le versement de cette indemnité. En cas d'événements exceptionnels indépendants de la performance des dirigeants mandataires sociaux, le Conseil d'administration pourra décider de déroger à ce seuil pour l'une des trois années concernées ;
- au-delà, l'indemnité serait calculée strictement proportionnellement à ce taux dans la limite de 100 % (par exemple : si le taux moyen de performance atteint 90 %, l'indemnité serait payée à hauteur de 90 % de son montant).

Cette condition de performance est directement rattachée à l'atteinte des objectifs de la rémunération variable annuelle de Paul du Saillant conformément à la politique de rémunération qui lui est applicable, votée lors des Assemblées générales, laquelle tient compte de la réalisation des performances établies en lien avec la stratégie du Groupe.

Montant des indemnités de départ

En tout état de cause, le cumul des deux indemnités (légal et supra-légale) ne pourrait excéder deux années de rémunération monétaire (calculé par référence au montant moyen mensuel correspondant à la rémunération fixe perçue au cours des douze derniers mois complets d'activité précédant la notification de la rupture du contrat de travail, augmenté d'un douzième de la dernière rémunération variable annuelle due ou perçue).

Le montant de l'indemnité légale ou conventionnelle à laquelle Paul du Saillant pourrait avoir droit en cas de licenciement représenterait 7,35 mois de la rémunération attribuée au titre de son contrat suspendu (moyenne mensuelle des appointements ainsi que des avantages et gratifications contractuels dont Paul du Saillant aurait bénéficié au cours des douze ou trois (selon le plus favorable) derniers mois précédant la notification du licenciement).

Le préavis à respecter par chacune des Parties en cas de rupture du contrat de travail est fixé conformément aux dispositions légales et conventionnelles applicables.

Les conditions d'octroi de l'indemnité de départ, son montant maximal ainsi que ses modalités de calcul ont été définies conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Annexe 5 : Indemnité de non-concurrence

Francesco Milleri, Président-Directeur Général

Aucune indemnité de non-concurrence n'a été attribuée à Francesco Milleri, au titre de l'exercice 2024.

Francesco Milleri bénéficie au titre de son mandat social de Directeur Général d'EssilorLuxottica d'une indemnité de non-concurrence en contrepartie du respect d'une obligation de non-concurrence de 20 mois à compter de la date de cessation de son mandat.

Cette indemnité de non-concurrence, dont le paiement serait échelonné sur la durée d'application de la clause, serait égale à 60 % de sa rémunération brute (fixe + variable dû ou perçu).

Conformément au Code AFEP-MEDEF :

- le Conseil d'administration pourrait renoncer à la mise en œuvre de cette clause lors du départ du dirigeant ;
- l'indemnité de non-concurrence ne pourrait pas être versée dès lors que le dirigeant ferait valoir ses droits à la retraite ;
- le cumul de l'indemnité de non-concurrence et de l'indemnité de départ ne pourrait excéder le plafond de deux années de rémunération monétaire.

En application de la politique de rémunération 2024, sur la recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a pris la décision de modifier la politique relative à l'octroi de l'indemnité de non-concurrence en éliminant toute référence à l'âge. Cette divergence par rapport aux dispositions du Code AFEP-MEDEF est exposée de manière plus détaillée à la Section 4.4 Annexe : *tableau de synthèse des recommandations non suivies du Code AFEP-MEDEF*.

Pour rappel, cette décision du Conseil se base sur le fait que tant la préservation des informations stratégiques que la préservation des intérêts du Groupe sont essentielles et demeurent nécessaires en cas de départ d'un dirigeant indépendamment de son âge. En effet, le dirigeant reste, même après 65 ans, en capacité d'exercer des missions exécutives ou non exécutives (que ce soit en tant que consultant ou au titre de mandats non exécutifs) dans des Groupes concurrents ou dans des situations de nature à nuire aux intérêts de la Société. Le risque que le Groupe cherche à atténuer au moyen de telles conventions persiste donc de manière inaltérable, indépendamment de l'âge. Par ailleurs, le Conseil a également pris en compte le fait qu'aucun paiement au titre de la clause de non-concurrence ne pourrait intervenir dans l'hypothèse où le Président-Directeur Général ferait valoir ses droits à la retraite, de sorte que le maintien de la limite d'âge à 65 ans n'était en pratique pas nécessaire.

Paul du Saillant, Directeur Général Délégué

Aucune indemnité de non-concurrence n'a été attribuée à Paul du Saillant, au titre de l'exercice 2024.

Pour rappel, les termes de l'engagement applicable depuis la désignation de Paul du Saillant sont les suivants :

Consécutivement à la nomination de Paul du Saillant au poste de Directeur Général Délégué, l'indemnité de non-concurrence stipulée à son contrat de travail a été durcie pour garantir la conformité avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Paul du Saillant bénéficie ainsi, au titre de son contrat de travail, d'une indemnité de non-concurrence, échelonnée sur la durée d'application de la clause, rémunérée à hauteur de 60 % de la rémunération brute (fixe + variable dû ou perçu) en contrepartie d'une obligation de non-concurrence de 12 à 24 mois à compter de la date de rupture effective de son contrat de travail, étant précisé que :

- le Conseil d'administration pourrait renoncer à la mise en œuvre de cette clause lors du départ du dirigeant ;
- l'indemnité de non-concurrence ne pourrait pas être versée dès lors que le dirigeant ferait valoir ses droits à la retraite ;
- le cumul de l'indemnité de non-concurrence et de l'indemnité de départ (en ce compris, le cas échéant, l'indemnité légale ou conventionnelle due au titre du contrat de travail) ne pourrait excéder le plafond de deux années de rémunération monétaire.

En application de la politique de rémunération 2024, sur la recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a pris la décision de modifier la politique relative à l'octroi de l'indemnité de non concurrence en éliminant toute référence à l'âge. Cette divergence par rapport aux dispositions du Code AFEP-MEDEF est exposée de manière plus détaillée à la Section 4.4 Annexe : *tableau de synthèse des recommandations non suivies du Code AFEP-MEDEF*.

Pour rappel, cette décision du Conseil se base sur le fait que tant la préservation des informations stratégiques que la préservation des intérêts du Groupe sont essentielles et demeurent nécessaires en cas de départ d'un dirigeant indépendamment de son âge. En effet, le dirigeant reste, même après 65 ans, en capacité d'exercer des missions exécutives ou non exécutives (que ce soit en tant que consultant ou au titre de mandats non exécutifs) dans des groupes concurrents ou dans des situations de nature à nuire aux intérêts de la Société. Le risque que le Groupe cherche à atténuer au moyen de telles conventions persiste donc de manière inaltérable, indépendamment de l'âge. Par ailleurs, le Conseil a également pris en compte le fait qu'aucun paiement au titre de la clause de non-concurrence ne pourrait intervenir dans l'hypothèse où le Directeur Général Délégué ferait valoir ses droits à la retraite, de sorte que le maintien de la limite d'âge à 65 ans n'était en pratique pas nécessaire.

Annexe 6 : Régimes collectifs et avantages en nature

Francesco Milleri et Paul du Saillant ont bénéficié au titre de l'exercice 2024 des régimes collectifs de prévoyance, de frais de santé et de retraite à cotisations définies en vigueur au sein du Groupe EssilorLuxottica, dans les mêmes conditions que celles

applicables à la catégorie de salariés à laquelle ils sont assimilés pour la fixation des avantages sociaux et autres éléments accessoires de leur rémunération.

La retraite à cotisations définies est basée sur un taux unique de cotisations employeur, actuellement fixé à 1 % de la rémunération brute de l'année.

Les dirigeants mandataires sociaux peuvent bénéficier d'un véhicule de fonction et ont droit au remboursement, sur présentation de justificatifs, des frais de déplacement et de mission engagés dans l'exercice de leurs fonctions, dans le respect des règles internes à EssilorLuxottica.

Par ailleurs, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration pourra, en considération de la situation particulière des dirigeants mandataires sociaux, décider de mettre à disposition un appartement de fonction ou octroyer une indemnité de logement sous la forme d'une allocation forfaitaire.

Francesco Milleri bénéficie de la mise à disposition d'un véhicule de fonction pour un usage professionnel et personnel, en conformité avec les réglementations fiscales et sociales applicables. Le montant de l'avantage en nature s'élève en 2024 à 12 641 €

Aucun avantage en nature n'a été attribué à Paul du Saillant au titre de l'exercice 2024.

4.3.2.2.4 Échéance du plan d'attribution d'actions de performance du 28 octobre 2021

Le 28 octobre 2021, le Conseil d'administration avait décidé d'attribuer un plan d'actions de performance, dont 50 000 actions de performance à Monsieur Francesco Milleri et 35 000 actions à Monsieur Paul du Saillant.

L'acquisition de ces actions était liée, d'une part, à une condition de présence et, d'autre part, à la réalisation d'une condition de performance applicable à l'ensemble des bénéficiaires et une condition de performance spécifique applicable uniquement aux mandataires sociaux.

La condition de performance applicable à l'ensemble des bénéficiaires portait sur la progression annualisée du cours de l'action, laquelle progression devait être supérieure ou égale à 7 % pour obtenir la totalité des droits initialement attribués.

Le cours initial de référence fixé était de 165,80 € (moyenne des 20 cours d'ouverture précédant le 28 octobre 2021, date d'attribution).

Avec une moyenne des cours d'ouverture à la fin de la période d'acquisition (entre le 28 juillet et le 25 octobre 2024) de 211,46 €, soit une croissance annualisée de 8,45 %, cette condition de performance, applicable à tous les bénéficiaires, a été entièrement satisfaite (cf. tableau ci-dessous).

Condition de performance supplémentaire applicable à Francesco Milleri et Paul du Saillant

Pour les dirigeants mandataires sociaux, l'acquisition des actions de performance dépendait également d'une surperformance de l'action EssilorLuxottica par rapport à l'indice Euro Stoxx 50.

Sur la période de référence, la croissance annualisée de l'action EssilorLuxottica (8,45 %) a dépassé celle de l'indice Euro Stoxx 50 (5,81 %). La seconde condition, applicable à Francesco Milleri et Paul du Saillant, a donc été pleinement remplie. En cas de sous-performance, l'acquisition des actions aurait été plafonnée à 50 % des droits initiaux.

		EssilorLuxottica	Euro Stoxx50
Cours initial de référence	Moyenne des 20 cours/valeurs d'ouverture précédant le 28 octobre 2021	165,8 €	4 109,9
Cours moyen à la fin de la période d'acquisition	Moyenne des cours/valeurs d'ouverture du 28 juillet au 25 octobre 2024 (inclus)	211,46 €	4 868,95
Progression annualisée du cours de l'action		+8,45 %	+5,81 %
Atteinte de la condition de performance		Oui (100 %)	Oui (Surperformance d'EssilorLuxottica)

Pour rappel, l'échelle de performance pour la croissance annualisée du cours de l'action était la suivante :

Croissance annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica ^(a)	Cours Moyen trois ans après l'attribution	Nombre d'actions acquises (en % de l'attribution initiale)
< 2 %	Strictement inférieur à 175,95 €	- %
de 2 % à 3 %	Entre 175,96 € et 181,17 €	50 %
de 3 % à 4 %	Entre 181,18 € et 186,50 €	60 %
de 4 % à 5 %	Entre 186,51 € et 191,93 €	70 %
de 5 % à 6 %	Entre 191,94 € et 197,47 €	80 %
de 6 % à 7 %	Entre 197,48 € et 203,11 €	90 %
>= 7 %	Supérieur ou égal à 203,12 €	100 %

(a) Croissance annualisée par rapport au Cours Initial de Référence égal à 165,80 euros.

La condition de performance, mesurée le 28 octobre 2024, a été réalisée à 100 % (cf. tableau ci-dessous).

Cours initial de référence	Moyenne des 20 cours d'ouverture précédant le 28 octobre 2021	165,80 €
Cours Moyen	Moyenne des cours d'ouverture du 28 juillet au 25 octobre 2024 (inclus)	211,46 €
Progression annualisée du cours de l'action		+8,45 %
Atteinte de la condition de performance		100 %

Au 28 octobre 2024, un total de 2 383 365 actions attribuées aux bénéficiaires ont été définitivement acquises, dont 50 000 actions de performance à Francesco Milleri et 35 000 actions de performance à Paul du Saillant.

Obligation de conservation supplémentaire pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué doivent détenir au nominatif, directement ou indirectement au travers d'une société patrimoniale dont ils détiennent le capital et sont les responsables légaux, au moins l'équivalent de 400 % de leur rémunération fixe annuelle en actions EssilorLuxottica. Ils disposent d'un délai de cinq années à compter de leur nomination pour acquérir ces actions.

De plus, ils sont tenus de conserver, pendant toute la durée de leur mandat, le tiers des actions de performance définitivement acquises. Cette obligation de conservation n'est plus applicable

dès lors qu'ils détiennent au nominatif directement ou indirectement au travers d'une société patrimoniale dont ils détiennent le capital et sont les responsables légaux, un nombre d'actions EssilorLuxottica représentant un montant équivalent à 400 % de leur rémunération fixe. La rémunération fixe retenue est celle de l'année durant laquelle le dirigeant mandataire social entend céder des actions de performance.

Au 31 décembre 2024, Messieurs Francesco Milleri et Paul du Saillant détiennent au nominatif directement ou indirectement respectivement 550 265 ⁽¹⁾ actions et 375 877 actions et respectent donc leur obligation de détention d'actions.

⁽¹⁾ Francesco Milleri détient 549 265 actions d'EssilorLuxottica via Milleri S.r.l., une société dont il est entièrement propriétaire.

4.3.3 Tableaux AFEP-MEDEF des rémunérations et avantages

Tableau 1 – Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

En euros (montants bruts)	2024	2023
Francesco Milleri	Président-Directeur Général	Président-Directeur Général
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 3) ^(a)	5 939 091 €	5 052 250 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ^(b)	17 131 000 €	4 733 400 €
Paul du Saillant	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 3) ^(a)	3 446 313 €	3 101 250 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ^(b)	7 708 950 €	2 366 700 €

(a) Montant des rémunérations dues au titre de l'exercice 2024 sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale.

(b) Les montants indiqués correspondent à la juste valeur comptable des actions conformément aux normes IFRS. Il ne s'agit donc pas des montants réels qui pourraient être dégagés lors de l'acquisition des actions, si celles-ci sont acquises. Il est par ailleurs rappelé que les attributions d'actions sont soumises à des conditions de présence et de performance. L'augmentation de la juste valeur IFRS des actions de performance s'explique par deux facteurs principaux : d'une part, l'appréciation du cours de référence, passé de 171,16 € en 2023 à 226,54 € en 2024 ; mais plus fondamentalement, par une refonte significative de la structure du plan. En 2023, les actions de performance étaient entièrement assujetties à un objectif unique, lié à la performance boursière. Cette condition, intégrée dans la valorisation IFRS, nécessitait l'application du modèle Monte Carlo. En revanche, le plan introduit en 2024 repose sur une diversification des conditions de performance : 40 % des actions restent soumises à un objectif lié au cours de Bourse, tandis que 60 % dépendent désormais de critères internes, tels que le BNPA (Bénéfice Net par Action) et des objectifs RSE. Ces nouveaux critères, de nature différente, ne nécessitent pas l'utilisation du modèle Monte Carlo, ce qui a eu une incidence notable sur l'appréciation de la juste valeur IFRS.

Tableaux 2 et 3 – Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social exécutif et non-exécutif

Francesco Milleri	2024		2023	
	Président – Directeur Général		Président – Directeur Général	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
En euros (montants bruts)				
Rémunération fixe	2 100 000 €	2 100 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €
Rémunération variable ^{(a) (b) (c)}	3 726 450 €	3 152 250 €	3 152 250 €	2 437 500 €
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération à raison du mandat d'administrateur ^(d)	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Avantages en nature :				
• voiture	12 641 €	12 641 €		
• assurance chômage				
• autres				
TOTAL	5 939 091 €	5 364 891 €	5 052 250 €	4 337 500 €

Paul du Saillant	2024		2023	
	Directeur Général Délégué		Directeur Général Délégué	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
En euros (montants bruts)				
Rémunération fixe	1 350 000 €	1 350 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €
Rémunération variable ^{(a) (b) (c)}	1 996 313 €	1 751 250 €	1 751 250 €	2 031 250 €
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération à raison du mandat d'administrateur ^(d)	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Avantages en nature :				
• voiture				
• assurance chômage				
• autres				
TOTAL	3 446 313 €	3 201 250 €	3 101 250 €	3 381 250 €

(a) Part variable au titre de l'exercice 2024 : 118,3 % de réalisation des objectifs, soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

(b) Part variable au titre de l'exercice 2023 : 140,1 % de réalisation des objectifs, approuvée lors de l'Assemblée générale du 30 avril 2024.

(c) Part variable au titre de l'exercice 2022 : 162,5 % de réalisation des objectifs, approuvée lors de l'Assemblée générale du 17 mai 2023.

(d) Le paiement effectif de la rémunération due à raison du mandat d'administrateur au titre du second semestre peut intervenir au début de l'année N+1.

Tableau 4 – Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a eu lieu durant l'exercice 2024.

Tableau 5 – Options de souscription d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social**Francesco Milleri, Président-Directeur Général**

Francesco Milleri ne dispose pas d'options de souscription à exercer. Par conséquent, aucune option n'a été levée sur l'exercice 2024.

Paul du Saillant, Directeur Général Délégué

Paul du Saillant ne dispose pas d'options de souscription à exercer. Par conséquent, aucune option n'a été levée sur l'exercice 2024.

Tableau 6 – Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Droits à actions de performance attribués	Nombre total	Valorisation selon méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Plan	Conditions de performance
Francesco Milleri	100 000	171,31	27/11/2027	27/11/2027	27/11/2024	Cours de l'action + Bénéfice net par action + Responsabilité sociétale de l'entreprise ^(a)
Paul du Saillant	45 000	171,31	27/11/2027	27/11/2027	27/11/2024	Cours de l'action + Bénéfice net par action + Responsabilité sociétale de l'entreprise ^(a)

(a) Outre la condition de présence, l'acquisition définitive des actions et leur nombre sont soumis à 40 % à une condition de performance basée sur la progression annualisée du cours de Bourse de l'action EssilorLuxottica, 40 % à une condition de Bénéfice net par action et à 20 % à une condition de responsabilité sociétale de l'entreprise liés aux émissions de carbone. Pour le critère de progression annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica, une deuxième condition de performance s'applique spécifiquement aux dirigeants mandataires sociaux : le nombre d'actions définitivement acquises est diminué en cas de sous-performance par rapport à l'indice Euro Stoxx 50 pendant la période de mesure de la performance.

Tableau 7 – Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

Actions de performance devenues disponibles	Nombre total	Plan	Conditions de performance
Francesco Milleri	50 000 ^(a)	28/10/2021	Cours de l'action + Performance relative à l'Euro Stoxx 50 pour les mandataires sociaux ^(c)
Paul du Saillant	35 000 ^(b)	28/10/2021	Cours de l'action + Performance relative à l'Euro Stoxx 50 pour les mandataires sociaux ^(c)

(a) 50 000 actions de performance sur les 50 000 acquises au titre du plan du 28 octobre 2021 sont devenues disponibles le 28 octobre 2024.

(b) 35 000 actions de performance sur les 35 000 acquises au titre du plan du 28 octobre 2021 sont devenues disponibles le 28 octobre 2024.

(c) Une deuxième condition de performance s'applique spécifiquement aux dirigeants mandataires sociaux : le nombre d'actions définitivement acquises est diminué en cas de sous-performance par rapport à l'indice Euro Stoxx 50 pendant la période de mesure de la performance.

Tableau 8 – Historique des attributions d'options de souscription de performance capées (jusqu'en 2017 inclus) et d'options d'achat d'actions de performance capées (à compter de 2018)

Plan	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Date d'Assemblée générale	5/5/2015	5/5/2015	29/11/2018	29/11/2018	29/11/2018	21/5/2021
Date du Conseil d'administration	22/9/2016	3/10/2017	29/11/2018	3/10/2019	1/10/2020	28/10/2021
Nombre total d'actions pouvant être souscrites/achetées	119 392	132 016	133 203	127 117	113 536	121 868
Nombre d'actions pouvant être souscrites/achetées par les mandataires sociaux						
Point de départ d'exercice des options	22/9/2019	3/10/2020	29/11/2021	3/10/2022	1/10/2023	28/10/2024
Date d'expiration	22/9/2023	3/10/2024	29/11/2025	3/10/2026	1/10/2027	28/10/2028
Prix de souscription/d'achat (moyenne des 20 cours d'ouverture avant le Conseil d'administration)	114,88 €	105,80 €	116,74 €	131,52 €	110,79 €	165,80 €
Modalités d'exercice ^(a)	Sous réserve des conditions : 100 % après trois ans	Sous réserve des conditions : 100 % après trois ans	Sous réserve des conditions : 100 % après trois ans	Sous réserve des conditions : 100 % après trois ans	Sous réserve des conditions : 100 % après trois ans	Sous réserve des conditions : 100 % après trois ans
Nombre d'actions souscrites/achetées au 31/12/2024	60 077	76 518	83 184	66 098	52 065	11 734
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques	59 315	55 498	20 685	19 169	25 065	27 711
Options restantes au 31/12/2024	-	-	29 334	41 850	36 406	82 423

(a) L'acquisition définitive des options de souscription est soumise à une condition de présence, et une condition de performance basée sur la progression annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica. Dans le cadre du projet de rapprochement entre Essilor et Luxottica, le Conseil d'administration réuni le 15 janvier 2017 a décidé de lever par anticipation, pour les salariés bénéficiaires, les conditions de performance des plans 2015 et 2016.

**Tableau 9 – Historique des attributions d'actions de performance
(hors attributions collectives)**

Plan	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Date d'Assemblée générale	29/11/2018	29/11/2018	21/5/2021	21/5/2021	21/5/2021	30/4/2024
Date du Conseil d'administration	3/10/2019	1/10/2020	28/10/2021	6/10/2022	2/10/2023	27/11/2024
Nombre total d'actions attribuées	2 228 446 ^(b)	2 138 851	2 817 295 ^(c)	2 092 725	2 187 234	2 019 872
Nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux :						
• Leonardo Del Vecchio	40 000	20 000				
• Francesco Milleri	35 000	35 000	50 000	50 000	70 000	100 000
• Paul du Saillant	30 005	35 045	35 000	35 000	35 000	45 000
Date d'acquisition des actions	3/10/2022	1/10/2023	28/10/2024	Non encore acquises	Non encore acquises	Non encore acquises
Date de fin de période de conservation	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Nombre d'actions acquises ^(a) au 31/12/2024	1 461 666	1 764 627	2 320 534	3 900	2 621	-
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	766 780	374 224	496 761	238 675	126 265	10 229
Actions restantes au 31/12/2024	-	-	-	1 850 150	2 058 348	2 009 643

(a) Outre la condition de présence, l'acquisition définitive des actions et leur nombre sont soumis à une condition de performance basée sur la progression annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica. À compter de l'attribution intervenue en 2010 et jusqu'au plan 2019 inclus, une deuxième condition de performance s'applique spécifiquement aux dirigeants mandataires sociaux : le nombre d'actions définitivement acquises est diminué en cas de taux moyen de réalisation des objectifs de la rémunération variable inférieur à 100 %. À compter de l'attribution intervenue en 2020, le nombre d'actions définitivement acquises est diminué en cas de sous-performance par rapport à l'indice Euro Stoxx 50 pendant la période de mesure de la performance. Depuis 2024, l'acquisition définitive des actions est soumise à trois conditions de performance : 40 % sur le Bénéfice net par action ajusté cumulé, 40 % sur la croissance annualisée du cours de l'action avec une pénalité pour les mandataires sociaux en cas de sous-performance par rapport à l'Euro Stoxx 50 et 20 % sur la Responsabilité sociétale de l'entreprise.

(b) Ce total n'inclut pas les 801 400 actions gratuites attribuées le 7 mars 2019 à 122 bénéficiaires au titre de la conversion du plan de rétention monétaire de Luxottica.

(c) Dont 1 849 295 actions de performance dans le cadre du plan annuel d'intéressement à long terme et 968 000 actions dans le cadre d'un plan exceptionnel de rétention. Les actions attribuées dans le cadre du plan exceptionnel de rétention sont soumises aux mêmes conditions de présence et de performance que celles du plan annuel régulier.

Tableau 10 – Récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque Dirigeant mandataire social exécutif

Aucune attribution de rémunérations variables pluriannuelles n'a eu lieu durant l'exercice 2024.

Tableau 11 – Dirigeants mandataires sociaux – Tableau détaillé

Francesco Milleri	
Président-Directeur Général	
Date début mandat	2021
Date fin mandat	2027
Contrat de travail	Non ^(a)
Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	Oui ^(b)
Régime de retraite supplémentaire	Non
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Oui ^(c)

(a) Conformément au Code AFEP-MEDEF, Francesco Milleri a mis fin à son contrat de travail à compter de sa désignation en qualité de Directeur Général par le Conseil d'administration qui s'est tenu à l'issue de l'Assemblée générale du 21 mai 2021.

(b) L'indemnité de non-concurrence prévue au titre du mandat social est détaillée en Annexe 5 de la Section 4.3.2.2.3.

(c) L'indemnité de départ prévue au titre du mandat social est détaillée en Annexe 4 de la Section 4.3.2.2.3.

Paul du Saillant	
Directeur Général Délégué	
Date début mandat	2021
Date fin mandat	2027
Contrat de travail	Oui – suspendu à compter du 30 mars 2020 ^(a)
Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	Oui ^(b)
Régime de retraite supplémentaire	Oui ^(c)
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Oui ^(d)

(a) Le contrat de travail de Paul du Saillant a été suspendu le 30 mars 2020 suite à sa nomination en qualité de Directeur Général d'Essilor International SAS. Lors de sa nomination à la fonction de Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica, il a été décidé de maintenir la suspension de son contrat de travail, conformément au Code AFEP-MEDEF.

(b) L'indemnité de non-concurrence est détaillée en Annexe 5 de la Section 4.3.2.2.3.

(c) Le régime de retraite à prestations définies applicable à Paul du Saillant est détaillé en Annexe 3 de la Section 4.3.2.2.3.

(d) Les indemnités de départ prévues au titre du mandat social et du contrat de travail suspendu sont détaillées en Annexe 4 de la Section 4.3.2.2.3.

Ratio d'équité entre le niveau de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société

Cette présentation a été réalisée conformément aux termes de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019, dite « loi PACTE » et à l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019, dans une optique de transparence en matière de rémunération des dirigeants. Sont présentés ci-dessous les ratios entre le niveau de la rémunération de chacun des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société.

Méthodologie

- EssilorLuxottica se réfère aux lignes directrices de l'AFEP-MEDEF (actualisées en février 2021) s'agissant de la méthodologie de comparaison de la rémunération totale des dirigeants mandataires sociaux avec celle des salariés du Groupe, sauf en ce qui concerne la méthode de valorisation de l'intéressement à long terme pour les raisons décrites ci-dessous.
- la holding EssilorLuxottica SA, société cotée, comprend un très faible nombre de salariés par rapport au nombre total de salariés du Groupe en France. Afin de couvrir au moins 80 % de la masse salariale en France tout en tenant compte des évolutions du Groupe, les périmètres retenus sont :
 - jusqu'en 2018 : Essilor International SAS, EssilorLuxottica SA et BBGR ;
 - 2019 à 2021 : Intégration de Luxottica France ;
 - à partir de 2022 : Intégration de GrandVision France.

- l'effectif retenu pour le calcul des rémunérations moyenne et médiane correspond à un effectif en équivalent temps présent de manière continue sur les deux derniers exercices.
- les éléments de rémunération pris en compte pour le calcul des ratios sont :
 - pour les dirigeants mandataires sociaux : le salaire de base, la rémunération variable annuelle versée en année N au titre de l'année N-1, l'intéressement long terme acquis en année N, les avantages en nature, la rémunération à raison du mandat d'administrateur due au titre de l'année N,
 - pour les salariés (équivalent temps plein) : la rémunération fixe, la rémunération variable annuelle versée en année N au titre de N-1, l'intéressement, le supplément d'intéressement et la participation versés en année N, l'intéressement long terme acquis en année N, les avantages en nature, les primes individuelles versées en année N.

La valorisation de l'intéressement à long terme a été ajustée afin de refléter désormais les montants réellement acquis au cours de l'année. En effet, l'évaluation reposait auparavant, sur la méthodologie IFRS, qui restait théorique en se basant sur des estimations de valeur comptable plutôt que sur les montants effectivement perçus. Si cette évolution s'écarte des lignes directrices de l'AFEP-MEDEF (actualisées en février 2021), elle assure toutefois une représentation plus fidèle des sommes effectivement versées aux salariés et aux mandataires sociaux.

Les rémunérations prises en compte pour les dirigeants mandataires sociaux et les salariés sont des rémunérations brutes qui n'incluent pas les charges et cotisations patronales assises sur ces rémunérations.

À titre de comparaison, le tableau ci-dessous présente l'évolution annuelle de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des salariés au regard de la performance du Groupe.

	2020	2021	2022	2023	2024
Performance de la Société					
Cours final de l'action sur l'année N	127,55 €	187,24 €	169,20 €	181,60 €	235,60 €
Évolution du cours final de l'action par rapport à l'année N-1	-6,1 %	+46,8 %	-9,6 %	+7,3 %	+29,8 %
Résultat net part du Groupe pour l'année N	788 M€ ^(a)	2 060 M€	2 860 M€	2 946 M€	3 122 M€
Évolution du résultat net part du Groupe par rapport à l'année N-1	-59 % ^(a)	+161 % ^(b)	+39 % ^(c)	+3 %	+9,8 %
Rémunération des salariés					
Rémunération moyenne des salariés en année N	73 587 €	85 967 €	77 221 €	86 114 €	96 485 €
Évolution de la rémunération moyenne par rapport à l'année N-1	-	+17 %	-10 %	+12 %	+12 %
Rémunération médiane des salariés en année N	56 445 €	63 203 €	56 631 €	61 166 €	60 168 €
Évolution de la rémunération médiane par rapport à l'année N-1	-	+12 %	-10 %	+8 %	-2 %

(a) Impact de la pandémie Covid-19.

(b) Rebond de l'activité en 2021 suite à la pandémie Covid-19, hors GrandVision (une croissance significative de 16,1 % à taux de change constants comparé à 2019).

(c) Impact de l'intégration de GrandVision.

Rémunération des mandataires sociaux

	2020	2021	2022	2023	2024
Leonardo Del Vecchio pour la fonction de Président-Directeur Général jusqu'au 17 décembre 2020					
Leonardo Del Vecchio	887 365 €				
Évolution de la rémunération par rapport à l'année N-1					
Ratio sur rémunération moyenne	12				
Ratio sur rémunération médiane	16				
Président du Conseil d'administration jusqu'au 27 juin 2022					
Leonardo Del Vecchio	3 756 990 €	290 500 €			
Évolution de la rémunération par rapport à l'année N-1		-92 %			
Ratio sur rémunération moyenne	44	4			
Ratio sur rémunération médiane	59	5			
Directeur Général, Président-Directeur Général à compter du 28 juin 2022					
Francesco Milleri	7 845 462 €	8 071 039 €	10 173 400 €	16 344 891 €	
Évolution de la rémunération par rapport à l'année N-1		+3 %	+26 %	+61 %	
Ratio sur rémunération moyenne	91	105	118	169	
Ratio sur rémunération médiane	124	143	166	272	
Directeur Général Délégué					
Paul du Saillant	7 833 794 €	6 992 256 €	9 224 653 €	10 887 250 €	
Évolution de la rémunération par rapport à l'année N-1		-11 %	+32 %	+18 %	
Ratio sur rémunération moyenne	91	91	107	113	
Ratio sur rémunération médiane	124	123	151	181	

4.3.4 Éléments de rémunération versés au cours de 2024 ou attribués à raison du mandat au titre de 2024 aux mandataires sociaux (« Say on Pay » ou vote « Ex-post »)

Les résolutions suivantes seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2025.

La résolution n° 5 a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires, conformément à l'Article L.22-10-34, I du Code de commerce, le rapport présentant les informations sur la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre dudit exercice aux mandataires sociaux mentionnées à l'Article L.22-10-9 du Code de commerce.

Ces informations incluant notamment la rémunération totale et les avantages de toute nature versés à raison du mandat au cours de l'exercice écoulé ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice à l'ensemble des mandataires sociaux, y compris les mandataires sociaux dont le mandat a pris fin et ceux nouvellement nommés au cours de l'exercice 2024, ainsi que les éléments permettant de faire le lien entre la rémunération des mandataires sociaux et la performance, y compris RSE, de la Société.

La résolution n° 6 a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires, conformément à l'Article L.22-10-34, II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre dudit exercice à M. Francesco Milleri, en qualité de Président-Directeur Général.

La résolution n° 7 a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires, conformément à l'Article L.22-10-34, II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre dudit exercice à M. Paul du Saillant, en qualité de Directeur Général Délégué.

Ces votes sont requis en application de l'Article L.22-10-34 du Code de commerce tel qu'amendé, notamment, par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 (dite « loi Sapin II »), par la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 (dite « loi PACTE ») et l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019.

Ces éléments sont présentés sous forme d'un tableau établi selon les préconisations du Guide d'Application du Code AFEP-MEDEF émis par le Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise.

Cinquième résolution

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'Article L.22-10-9 I du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise auquel il est fait référence à l'Article L.225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'Article L.22-10-34, I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'Article L.22-10-9, I du Code de commerce qui y sont présentées, telles qu'elles figurent dans le présent Document d'enregistrement universel, Section 4.3 paragraphe *Rémunération des mandataires sociaux*.

Sixième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre dudit exercice à M. Francesco Milleri, Président-Directeur Général

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, approuve, en application de l'Article L.22-10-34, II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre du même exercice à M. Francesco Milleri, Président-Directeur Général, tels qu'ils figurent dans le présent Document d'enregistrement universel, Section 4.3 paragraphe *Rémunération des mandataires sociaux*.

Les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre dudit exercice sont synthétisés ci-dessous.

Éléments de rémunération versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice 2024	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Commentaires
Rémunération fixe	2 100 000 euros	Rémunération fixe brute annuelle de 2 100 000 euros arrêtée par le Conseil d'administration du 14 février 2024 sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations au titre des fonctions de Président-Directeur Général.
Rémunération variable	3 726 450 euros	Rémunération variable annuelle attribuée au titre de 2024 Au cours de sa réunion du 12 février 2025, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations et après validation des éléments financiers par le Comité d'audit et des risques, a évalué le montant de la rémunération variable de Monsieur Francesco Milleri au titre de l'exercice 2024. Compte tenu des objectifs financiers et spécifiques arrêtés par le Conseil du 14 février 2024 et des réalisations constatées au 31 décembre 2024, le montant de la part variable a été évalué ainsi : • croissance du bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté, objectif réalisé à 127,5 % ; • croissance du chiffre d'affaires (à taux de change constants, hors acquisition stratégique), objectif réalisé à 116,7 % ; • résultat opérationnel ajusté, objectif réalisé à 107,5 %. Le montant de la rémunération variable au titre de 2024 de Monsieur Francesco Milleri a, en conséquence, été arrêté à 3 726 450 euros, soit 118,3 % de son bonus cible 2024. Le détail de ces critères, leur pondération et leurs échelles d'évaluation respectives figurent dans le présent Document d'enregistrement universel en Section 4.3.2 paragraphe <i>Rémunération des mandataires sociaux</i>. Rappel : rémunération variable annuelle versée en 2024 (au titre de 2023) Monsieur Francesco Milleri a bénéficié d'une rémunération variable annuelle d'un montant de 3 152 250 euros, soit 140,1 % de réalisation des objectifs, versée en 2024.
Rémunération variable différée	N/A	Monsieur Francesco Milleri ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Monsieur Francesco Milleri ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	100 000 euros	Monsieur Francesco Milleri a perçu 100 000 euros au titre de son mandat d'administrateur d'EssilorLuxottica.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Monsieur Francesco Milleri n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle.

Éléments de rémunération versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice 2024	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Commentaires
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	N/A	Monsieur Francesco Milleri ne bénéficie pas d'attribution de stock-options.
Attribution d'actions de performance	Nombre : 100 000 et valorisation comptable : 17 131 000 euros	Au cours de sa réunion du 27 novembre 2024, le Conseil d'administration, en application de l'autorisation donnée par la résolution n° 33 de l'Assemblée générale du 30 avril 2024 et sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a attribué à Monsieur Francesco Milleri 100 000 actions de performance valorisées selon la méthode retenue pour les comptes consolidés à 17 131 000 euros, soit 4,8 % du nombre total d'actions de performance attribuées et 0,022 % du capital social au 31 décembre 2024. Les règles d'encadrement des attributions aux dirigeants mandataires sociaux et les conditions d'acquisition des actions figurent dans le présent Document d'enregistrement universel en Section 4.3.2 paragraphe <i>Rémunération 2024 des mandataires sociaux</i>.
Indemnité de prise de fonction	N/A	Monsieur Francesco Milleri n'a bénéficié d'aucune indemnité de prise de fonction.
Indemnité de cessation de fonction	Aucun versement	Monsieur Francesco Milleri n'a bénéficié d'aucune indemnité de cessation de fonction au titre de l'exercice 2024. À titre d'information, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, Monsieur Francesco Milleri a mis fin à son contrat de travail à compter de sa désignation en qualité de Directeur Général le 21 mai 2021. Rappel : Conformément à la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux pour 2024 telle qu'approuvée par l'Assemblée générale du 30 avril 2024, Monsieur Francesco Milleri bénéficie de la possibilité de percevoir une indemnité de départ, en cas de départ contraint, d'un montant de deux années de rémunération monétaire (calculé par référence au montant moyen mensuel correspondant à la rémunération fixe perçue au cours des douze derniers mois complets d'activité précédant la notification de la rupture du mandat, augmenté d'un douzième de la dernière rémunération variable annuelle due ou perçue). L'indemnité de départ est intégralement soumise à des conditions de performance. Le détail des conditions d'attribution de cette indemnité figure dans le présent Document d'enregistrement universel en Section 4.3.2 paragraphe <i>Rémunération 2024 des mandataires sociaux</i>.

Éléments de rémunération versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice 2024	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Commentaires
Indemnité de non-concurrence	Aucun versement	Monsieur Francesco Milleri n'a bénéficié d'aucune indemnité de non-concurrence au titre de l'exercice 2024. Pour rappel, depuis sa désignation, Monsieur Francesco Milleri bénéficie au titre de son mandat social de Directeur Général d'EssilorLuxottica d'une indemnité de non-concurrence en contrepartie du respect d'une obligation de non-concurrence de 20 mois à compter de la date de cessation de son mandat. Cette indemnité de non-concurrence, dont le paiement serait échelonné sur la durée d'application de la clause, serait égale à 60 % de sa rémunération brute (fixe + variable du ou perçu), étant précisé que : - le Conseil d'administration pourrait renoncer à la mise en œuvre de cette clause lors du départ du dirigeant ; - l'indemnité de non-concurrence ne pourrait pas être versée dès lors que le dirigeant ferait valoir ses droits à la retraite ; - le cumul de l'indemnité de non-concurrence et de l'indemnité de départ (en ce compris, le cas échéant, l'indemnité légale ou conventionnelle due au titre du contrat de travail) ne pourrait excéder le plafond de deux années de rémunération monétaire. En application de la politique de rémunération 2024, sur la recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a pris la décision de modifier la politique relative à l'octroi de l'indemnité de non-concurrence en éliminant toute référence à l'âge. Cette divergence par rapport aux dispositions du Code AFEP-MEDEF est exposée de manière plus détaillée à la Section 4.4 Annexe : <i>tableau de synthèse des recommandations non suivies du Code AFEP-MEDEF</i>. Pour rappel, cette décision du Conseil se base sur le fait que tant la préservation des informations stratégiques que la préservation des intérêts du Groupe sont essentielles et demeurent nécessaire en cas de départ d'un dirigeant indépendamment de son âge. En effet, le dirigeant reste, même après 65 ans, en capacité d'exercer des missions exécutives ou non exécutives (que ce soit en tant que consultant ou au titre de mandats non exécutifs) dans des groupes concurrents ou dans des situations de nature à nuire aux intérêts de la Société. Le risque que le Groupe cherche à atténuer au moyen de telles conventions persiste donc de manière inaltérable, indépendamment de l'âge. Par ailleurs, le Conseil a également pris en compte le fait qu'aucun paiement au titre de la clause de non-concurrence ne pourrait intervenir dans l'hypothèse où le Président-Directeur Général ferait valoir ses droits à la retraite, de sorte que le maintien de la limite d'âge à 65 ans n'était en pratique pas nécessaire. Le détail des conditions d'attribution de cette indemnité figure dans le présent Document d'enregistrement universel en Section 4.3.2 paragraphe <i>Rémunération 2024 des mandataires sociaux</i>.
Régime de retraite supplémentaire	N/A	Monsieur Francesco Milleri n'est pas un bénéficiaire potentiel du régime de retraite à prestations définies.
Régimes collectifs de prévoyance, de frais de santé et de retraite à cotisations définies		Monsieur Francesco Milleri a bénéficié des régimes collectifs de prévoyance, de frais de santé et de retraite à cotisations définies en vigueur au sein du Groupe EssilorLuxottica, dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle il est assimilé pour la fixation des avantages sociaux et autres éléments accessoires de sa rémunération.
Avantages de toute nature	12 641 euros	Monsieur Francesco Milleri bénéficie de la mise à disposition d'un véhicule de fonction pour un usage professionnel et personnel, en conformité avec les réglementations fiscales et sociales applicables. La valeur de l'avantage en nature s'élève en 2024 à 12 641€.

Septième résolution**Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre dudit exercice à M. Paul du Saillant, Directeur Général Délégué**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, approuve, en application de l'Article L.22-10-34, II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels

composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre du même exercice à M. Paul du Saillant, Directeur Général Délégué, tels qu'ils figurent dans le présent Document d'enregistrement universel, Section 4.3 paragraphe *Rémunération des mandataires sociaux*.

Les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre dudit exercice sont synthétisés ci-dessous.

Éléments de rémunération versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice 2024	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Commentaires
Rémunération fixe	1 350 000 euros	Rémunération fixe brute annuelle de 1 350 000 euros, arrêtée par le Conseil d'administration du 14 février 2024 sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations.
Rémunération variable	1 996 313 euros	Rémunération variable annuelle attribuée au titre de 2024 Au cours de sa réunion du 12 février 2025, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations et après validation des éléments financiers par le Comité d'audit et des risques, a évalué le montant de la rémunération variable de Monsieur Paul du Saillant au titre de l'exercice 2024. Compte tenu des objectifs financiers et spécifiques arrêtés par le Conseil du 14 février 2024 et des réalisations constatées au 31 décembre 2024, le montant de la part variable a été évalué ainsi : • croissance du bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté, objectif réalisé à 127,5 % ; • croissance du chiffre d'affaires (à taux de change constants, hors acquisition stratégique), objectif réalisé à 116,7 % ; • résultat opérationnel ajusté, objectif réalisé à 107,5 %. Le montant de la rémunération variable au titre de 2024 de Monsieur Paul du Saillant a, en conséquence, été arrêté à 1 996 313 euros, soit 118,3 % de son bonus cible 2024. Le détail de ces critères, leur pondération et leurs échelles d'évaluation respectives figurent dans le présent Document d'enregistrement universel en Section 4.3.2 paragraphe <i>Rémunération 2024 des mandataires sociaux</i>. Rappel : rémunération variable annuelle versée en 2024 (au titre de 2023) Monsieur Paul du Saillant a bénéficié d'une rémunération variable annuelle d'un montant de 1 751 250 euros, soit 140,1 % de réalisation des objectifs, versée en 2024.
Rémunération variable différée	N/A	Monsieur Paul du Saillant ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Monsieur Paul du Saillant ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	100 000 euros	Monsieur Paul du Saillant a perçu 100 000 euros au titre de son mandat d'administrateur d'EssilorLuxottica.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Monsieur Paul du Saillant n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle.
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	N/A	Monsieur Paul du Saillant ne bénéficie pas d'attribution de stock-options.

Éléments de rémunération versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice 2024	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Commentaires
Attribution d'actions de performance	Nombre : 45 000 et valorisation comptable : 7 708 950 euros	Au cours de sa réunion du 27 novembre 2024, le Conseil d'administration, en application de l'autorisation donnée par la résolution n°33 de l'Assemblée générale du 30 avril 2024 et sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a attribué à Monsieur Paul du Saillant 45 000 actions de performance valorisées selon la méthode retenue pour les comptes consolidés à 7 708 950 euros, soit 2,1 % du nombre total d'actions de performance attribuées et 0,010 % du capital social au 31 décembre 2024. Les règles d'encadrement des attributions aux dirigeants mandataires sociaux et les conditions d'acquisition des actions figurent dans le présent Document d'enregistrement universel en Section 4.3.2, paragraphe <i>Rémunération 2024 des mandataires sociaux</i>.
Indemnité de prise de fonction	N/A	Monsieur Paul du Saillant n'a bénéficié d'aucune indemnité de prise de fonction.
Indemnité de cessation de fonction	Aucun versement	Monsieur Paul du Saillant n'a bénéficié d'aucune indemnité de cessation de fonction au titre de l'exercice 2024. À titre d'information, le contrat de travail de Paul du Saillant a été suspendu le 30 mars 2020 suite à sa nomination en qualité de Directeur Général d'Essilor International SAS. Lors de sa nomination à la fonction de Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica, il a été décidé de maintenir la suspension de son contrat de travail, conformément au Code AFEP-MEDEF. Rappel : Conformément à la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux pour l'exercice 2024, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale du 30 avril 2024, Paul du Saillant bénéficierait d'une indemnité de départ, qui se décomposerait entre : • une indemnité légale ou indemnité conventionnelle liée à la convention collective (non soumise à condition de performance) ; • une indemnité supra-légale au titre du mandat social intégralement soumise à l'atteinte de la condition de performance suivante. Le cumul des deux indemnités (légale et supra-légale) ne pourrait excéder deux années de rémunération monétaire (calculé par référence au montant moyen mensuel correspondant à la rémunération fixe perçue au cours des douze derniers mois complets d'activité précédant la notification de la rupture du contrat de travail, augmenté d'un douzième de la dernière rémunération variable annuelle due ou perçue). Le montant de l'indemnité légale ou conventionnelle à laquelle Paul du Saillant pourrait avoir droit en cas de licenciement représenterait 7,35 mois de la rémunération attribuée au titre de son contrat suspendu (moyenne mensuelle des appointements ainsi que des avantages et gratifications contractuels dont Paul du Saillant aurait bénéficié au cours des douze ou trois (selon le plus favorable) derniers mois précédant la notification du licenciement). Les conditions d'octroi de l'indemnité de départ, son montant maximal ainsi que ses modalités de calcul ont été définies conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. Le détail des conditions d'attribution de cette indemnité figure dans le présent Document d'enregistrement universel en Section 4.3.2, paragraphe <i>Rémunération 2024 des mandataires sociaux</i>.

Éléments de rémunération versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice 2024	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Commentaires
Indemnité de non-concurrence	Aucun versement	Monsieur Paul du Saillant n'a bénéficié d'aucune indemnité de non-concurrence au titre de l'exercice 2024. Consécutivement à la nomination de Paul du Saillant au poste de Directeur Général Délégué, l'indemnité de non-concurrence stipulée à son contrat de travail a été durcie pour garantir la conformité avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF. Pour rappel, depuis sa désignation, Paul du Saillant bénéficie ainsi, au titre de son contrat de travail, d'une indemnité de non-concurrence, échelonnée sur la durée d'application de la clause, rémunérée à hauteur de 60 % de la rémunération brute (fixe + variable) en contrepartie d'une obligation de non-concurrence de 12 à 24 mois à compter de la date de rupture effective de son contrat de travail, étant précisé que : - le Conseil d'administration pourrait renoncer à la mise en œuvre de cette clause lors du départ du dirigeant ; - l'indemnité de non-concurrence ne pourrait pas être versée dès lors que le dirigeant ferait valoir ses droits à la retraite ; - le cumul de l'indemnité de non-concurrence et de l'indemnité de départ (en ce compris, le cas échéant, l'indemnité légale ou conventionnelle due au titre du contrat de travail) ne pourrait excéder le plafond de deux années de rémunération monétaire. En application de la politique de rémunération 2024, sur la recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a pris la décision de modifier la politique relative à l'octroi de l'indemnité de non concurrence en éliminant toute référence à l'âge. Cette divergence par rapport aux dispositions du Code AFEP-MEDEF est exposée de manière plus détaillée à la Section 4.4 Annexe : <i>tableau de synthèse des recommandations non suivies du Code AFEP-MEDEF</i>. Pour rappel, cette décision du Conseil se base sur le fait que tant la préservation des informations stratégiques que la préservation des intérêts du Groupe sont essentielles et demeurent nécessaire en cas de départ d'un dirigeant indépendamment de son âge. En effet, le dirigeant reste, même après 65 ans, en capacité d'exercer des missions exécutives ou non exécutives (que ce soit en tant que consultant ou au titre de mandats non exécutifs) dans des groupes concurrents ou dans des situations de nature à nuire aux intérêts de la Société. Le risque que le Groupe cherche à atténuer au moyen de telles conventions persiste donc de manière inaltérable, indépendamment de l'âge. Par ailleurs, le Conseil a également pris en compte le fait qu'aucun paiement au titre de la clause de non-concurrence ne pourrait intervenir dans l'hypothèse où le Président-Directeur Général ferait valoir ses droits à la retraite, de sorte que le maintien de la limite d'âge à 65 ans n'était en pratique pas nécessaire. Le détail des conditions d'attribution de cette indemnité figure dans le présent Document d'enregistrement universel en Section 4.3.2 paragraphe <i>Rémunération 2024 des mandataires sociaux</i>

Éléments de rémunération versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice 2024	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Commentaires
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	Monsieur Paul du Saillant bénéficie du régime de retraite supplémentaire à prestations définies en vigueur de la Société dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle il est assimilé pour la fixation des avantages sociaux et autres éléments accessoires de sa rémunération. Conformément à la loi PACTE et l'ordonnance du 3 juillet 2019 mettant en œuvre certaines dispositions de cette loi, le régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été fermé à cette date. Paul du Saillant a atteint 11 ans et deux mois d'ancienneté au 31 décembre 2019. Depuis cette date, il n'acquiert plus aucun droit supplémentaire. Dans le cadre de ce régime, et compte tenu de son ancienneté dans le Groupe à la fermeture du régime, le calcul théorique de la rente annuelle dont bénéficierait Paul du Saillant au 31 décembre 2024 serait de 12,8 % de la moyenne de la rémunération effectivement perçue au cours des exercices 2022, 2023 et 2024 (soit environ 431 206 euros). Le détail des conditions d'attribution de régime de retraite supplémentaire figure dans le présent Document d'enregistrement universel en Section 4.3.2 paragraphe <i>Rémunération 2024 des mandataires sociaux</i>.
Régimes collectifs de prévoyance, de frais de santé et de retraite à cotisations définies		Monsieur Paul du Saillant a bénéficié des régimes collectifs de prévoyance, de frais de santé et de retraite à cotisations définies en vigueur au sein du Groupe EssilorLuxottica, dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle il est assimilé pour la fixation des avantages sociaux et autres éléments accessoires de sa rémunération.
Avantages de toute nature	Aucun versement	Monsieur Paul du Saillant n'a bénéficié d'aucun avantage en nature en 2024.

4.3.5 Politique de rémunération des mandataires sociaux (« Say on Pay » ou vote « Ex-ante »)

Les résolutions suivantes seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2025.

En application de l'Article L.22-10-8 du Code de commerce, le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée générale les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux mandataires sociaux et constituant la politique de rémunération les concernant.

Ces principes et critères arrêtés par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations sont présentés dans le rapport prévu par l'Article précité et figurant dans le présent Document d'enregistrement universel en Section 4.3. À cet égard, il est précisé que la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, qui doit faire l'objet d'un vote annuel, est fixée par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, sur la base des principes clés suivants :

- la rémunération doit être étroitement liée aux performances (y compris RSE) d'EssilorLuxottica, en lien avec la stratégie commerciale de la Société ;
- la rémunération doit être appréhendée dans sa globalité : l'ensemble des composantes de la rémunération (rémunération monétaire, rémunération à long terme, avantages sociaux et retraite supplémentaire) et l'équilibre entre ces composantes doivent être pris en compte ;
- la rémunération doit être compétitive au regard des pratiques de sociétés européennes et internationales comparables ;
- la rémunération doit tenir compte des conditions de rémunération et d'emploi des salariés du Groupe : elle doit être cohérente avec celle des autres dirigeants et salariés d'EssilorLuxottica tant dans sa structure que dans son évolution ;
- la rémunération doit être régie par des règles simples, lisibles et transparentes.

1. Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration se compose uniquement d'une rémunération monétaire, dont le montant maximum est voté par l'Assemblée générale et dont la répartition est décidée par le Conseil d'administration.

La rémunération des administrateurs comporte une part fixe et une part variable prépondérante, lesquelles tiennent compte (i) de la nature des mandats occupés au sein du Conseil d'administration et de ses Comités et (ii) de la présence effective des membres aux réunions du Conseil d'administration et des Comités.

Une rémunération distinctive est prévue pour la fonction d'administrateur référent afin de tenir compte des missions spécifiques induites par cette fonction.

La somme fixe annuelle maximale de 2 000 000 euros votée par l'Assemblée générale Mixte du 29 novembre 2018 sera allouée et répartie par le Conseil d'administration entre ses différents membres.

Conformément à l'Article L.22-10-8, II du Code de commerce, la **résolution n° 8** a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration. Pour plus de détails sur la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration, il convient de se reporter en Section 4.3.1 du présent Document d'enregistrement universel.

2. Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux comporte trois éléments principaux :

- une composante fixe, devant permettre d'attirer et retenir les meilleurs talents ;

- une composante variable court terme, liée à l'accomplissement d'objectifs stratégiques (financiers) fixés pour l'année au début de chaque exercice ;
- une composante intéressement long terme, qui vise à encourager une création de valeur durable pour l'actionnaire et à aligner les intérêts des dirigeants mandataires sociaux avec ceux des actionnaires.

Rémunération fixe	Rémunération variable court terme (Pouvant représenter, respectivement pour le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué, 150 % et 125 % de la rémunération fixe en cas d'atteinte des objectifs à la cible sans pouvoir dépasser 300 % et 250 %)	Rémunération variable long terme (conditions de performance appréciées sur trois ans)
	100 % de critères financiers : • bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté ; • croissance du chiffre d'affaires (à taux de change constants, hors acquisition stratégique) ; • résultat opérationnel ajusté.	80 % de critères financiers : • bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté ; • croissance annualisée du cours de l'action.
20 % de critères extra-financiers liés à un objectif RSE.		

La résolution n° 9 a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires la politique de rémunération du Président-Directeur Général, applicable à Monsieur Francesco Milleri.

La résolution n° 10 a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires la politique de rémunération du Directeur Général Délégué, applicable à Monsieur Paul du Saillant.

Le détail de l'ensemble des politiques de rémunération et des modifications envisagées se trouve dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise en Section 4.3.1 du présent Document d'enregistrement universel.

Huitième résolution

Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'Article L.22-10-8, II. du Code de commerce, les éléments de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration, tels que présentés dans le présent Document d'enregistrement universel, Section 4.3.1, paragraphe *Politique de rémunération des mandataires sociaux*.

Neuvième résolution

Approbation de la politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'Article L.22-10, 8 II. du Code de commerce, les éléments de la politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général, tels que présentés dans le présent Document d'enregistrement universel, Section 4.3.1 paragraphe *Politique de rémunération des mandataires sociaux*.

Dixième résolution

Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général Délégué

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'Article L.22-10-8, II. du Code de commerce, les éléments de la politique de rémunération applicable au Directeur Général Délégué, tels que présentés dans le présent Document d'enregistrement universel, Section 4.3.1, paragraphe *Politique de rémunération des mandataires sociaux*.

4.3.6 État récapitulatif des opérations réalisées en 2024 sur les titres de la Société par les mandataires sociaux (ou des personnes qui leur sont étroitement liées)

(Article 223-26 du Règlement général de l'AMF)

Prénom	Nom	Qualité	Description de l'instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Montant de l'opération	Nombre d'actions
Francesco	Milleri	Président-Directeur Général	Actions	Acquisition des attributions d'actions gratuites du plan 2021	28/10/2024	- €	50 000
				Cession	29/10/2024	1 878 807,60 €	8 600
				Transfert ^(a)	29/10/2024	- €	41 400
				Transfert ^(a)	02/12/2024	- €	450 522
Paul	du Saillant	Directeur Général Délégué	Actions	Païement des dividendes en actions ^(b)	03/06/2024	29 663,42 €	164 687
				Acquisition des attributions d'actions gratuites du plan 2021	28/10/2024	- €	35 000
				Achat dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise	18/12/2024	124 921,06 €	698
				Vente d'actions de performance	27/12/2024	4 613 168,32 €	19 975
Margot	Bard	Administratrice représentant les salariés	Actions	Cession de parts du Plan d'Épargne Entreprise	27/02/2024	19 547,60 €	100
				Païement des dividendes en actions ^(b)	03/06/2024	13 490,81 €	74 899
				Acquisition des attributions d'actions gratuites du plan 2021	28/10/2024	- €	444
				Acquisition des attributions d'actions gratuites du plan 2021 – Plan collectif	28/10/2024	- €	15
				Achat dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise	18/12/2024	51 006,45 €	285
Romolo	Bardin	Administrateur représentant Delfin	Actions	Achat	30/10/2024	693 875,00 €	3 250
Jean-Luc	Biamonti	Administrateur Indépendant	Actions	Acquisitions	29/07/2024	250 797,60 €	1 200
				Acquisitions	31/07/2024	214 020,60 €	1 000
Sébastien	Brown	Administrateur représentant les salariés	Actions	Païement des dividendes en actions ^(b)	03/06/2024	1 671,51 €	9,28
				Cession	01/10/2024	11 320,80 €	53
				Acquisition des attributions d'actions gratuites du plan 2021	28/10/2024	- €	74
				Acquisition des attributions d'actions gratuites du plan 2021 – Plan collectif	28/10/2024	- €	15
				Achat dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise	18/12/2024	19 507,73 €	109
Virginie	Mercier Pitre	Administratrice représentant Valoptec Association ^(c)	Actions	Païement des dividendes en actions ^(b)	03/06/2024	6 216,12 €	34 511
				Acquisition des attributions d'actions gratuites du plan 2021	28/10/2024	- €	3 544
				Acquisition des attributions d'actions gratuites du plan 2021 – Plan collectif	28/10/2024	- €	15
				Achat dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise	18/12/2024	13 959,66 €	78

(a) Transfert d'actions EssilorLuxottica effectué par M. Francesco Milleri à Milleri Srl, société détenue et gérée par M. Francesco Milleri lui-même.

(b) Parts du FCPE acquises par versement du dividende en actions EssilorLuxottica au PEE.

(c) Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'article L.225-23 du Code de commerce.

4.4 Annexe : tableau de synthèse des recommandations non suivies du Code AFEP-MEDEF

Rappel du Code de gouvernance de référence

Le Conseil d'administration de la Société a déclaré qu'à compter du 4 mars 2009, le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP et du MEDEF de décembre 2008, disponible sur les sites internet de l'AFEP et du MEDEF, est celui auquel se réfère EssilorLuxottica, notamment pour l'élaboration du rapport prévu aux Articles L.225-37 et L.22-10-11 du Code de commerce.

Dans ce Document d'enregistrement universel, la Société se réfère au Code AFEP-MEDEF modifié le 20 décembre 2022 (le « Code AFEP-MEDEF »).

La composition du Conseil d'administration et des Comités d'EssilorLuxottica est conforme aux lois et règlements en vigueur et au Code AFEP-MEDEF, sous réserve de certaines exceptions limitées détaillées ci-dessous.

Mise en œuvre de la règle « Appliquer ou Expliquer »

Dans le cadre de la règle « Appliquer ou Expliquer » prévue à l'Article L.225-37 et L.22-10-11 du Code de commerce et visée à l'article 28.1 du Code AFEP-MEDEF, la Société estime que ses pratiques se conforment aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Toutefois, certaines dispositions ont été écartées pour les raisons expliquées dans le tableau ci-après :

Référence Code AFEP- MEDEF	Recommandations	Déviations indicatives dans la gouvernance d'EssilorLuxottica
10.5.1	Critères d'indépendance « Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes : • salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ; • salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide ; • salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère. »	La quasi-totalité des administrateurs indépendants en place chez EssilorLuxottica avant la modification du Conseil d'administration intervenue en mai 2021 était des administrateurs siégeant également comme indépendants, soit au sein du Conseil d'administration de Luxottica, soit au sein du Conseil d'administration d'Essilor International préalablement au rapprochement des deux Groupes. Cette situation résulte de ce que le rapprochement entre les deux Groupes n'est pas intervenu par le biais d'une fusion classique mais par la mise en place d'une structure <i>ad hoc</i> dans laquelle Luxottica et Essilor International sont devenues deux sociétés sœurs, filiales d'une même société holding dénommée EssilorLuxottica, dont la gestion a été opérée de façon très largement autonome. Il s'agit donc d'une situation différente de celle envisagée par l'Article 10.5.1 du Code AFEP-MEDEF qui vise à éviter les situations dans lesquelles un administrateur est appelé à contrôler, superviser ou remettre en cause des décisions auxquelles il a lui-même participé en qualité de mandataire social au sein d'une filiale contrôlée. C'est pour tenir compte de la spécificité de l'opération que, dès l'origine, le Règlement Intérieur du Conseil d'EssilorLuxottica a prévu, s'agissant de la qualification de l'indépendance, et par dérogation avec le principe posé à l'Article 10.5.1 du Code AFEP-MEDEF, que le fait d'être ou d'avoir été administrateur d'Essilor International ou de Luxottica au cours des cinq années précédentes n'était pas de nature à affecter la qualification d'indépendant. Ainsi, dès sa nomination en 2017, Madame Scocchia a été considérée par le Conseil d'administration comme indépendante en dépit des fonctions occupées au sein de Luxottica. Cette qualification a été renouvelée à l'unanimité par le Conseil d'administration chaque année depuis lors pour chacun des membres concernés par cette situation. Ainsi, Madame Scocchia est demeurée en fonction au Conseil d'administration de Luxottica jusqu'au 30 avril 2019 et Monsieur Zappia est demeuré en fonction au Conseil d'administration de Luxottica jusqu'au 27 avril 2020. Pour ces différentes raisons, conformément à son Règlement Intérieur et dans la continuité de l'appréciation faite auparavant, le Conseil d'administration qui s'est tenu le 24 février 2021 a considéré que Madame Scocchia et Monsieur Zappia, qui étaient alors pressentis pour être désignés ou renouvelés comme administrateurs pouvaient être considérés comme indépendants. Le 12 février 2025, le Conseil d'administration a renouvelé cette évaluation. Les dispositions du Règlement intérieur du Conseil concernant les conflits d'intérêts s'appliquent à tous les administrateurs et s'appliqueraient également en cas de conflit d'intérêt entre EssilorLuxottica et ses filiales, y compris Essilor International et Luxottica Group. Par conséquent, Madame Scocchia et Monsieur Zappia seraient tenus de s'abstenir de participer aux délibérations et au vote de toute décision concernant Luxottica Group qui résulterait d'une décision soumise au Conseil d'administration de cette entité lorsqu'ils étaient membre de son Conseil d'administration.

Référence Code AFEP- MEDEF	Recommandations	Déviations indicatives dans la gouvernance d'EssilorLuxottica
19.1	Composition du Comité des nominations et des rémunérations « Il est recommandé que le Président du Comité des nominations et des rémunérations soit indépendant et qu'un administrateur salarié en soit membre. »	Le Président du Comité des nominations et des rémunérations est indépendant. Par contre, un administrateur salarié n'est pas membre de ce Comité. Il est précisé en tant que de besoin qu'EssilorLuxottica, dans la continuité de la politique d'Essilor, offre une large place aux administrateurs salariés (administrateurs représentant les salariés et administrateurs représentant les actionnaires salariés), notamment dans le cadre des décisions prises par le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica, lequel comprend parmi ses membres deux administrateurs représentant les salariés et une administratrice représentant Valoptec ^(a), l'association regroupant des actionnaires salariés. Un plan d'actions de performance pour les salariés du Groupe EssilorLuxottica d'une durée de trois ans a été soumis à la première Assemblée générale des actionnaires d'EssilorLuxottica qui s'est déroulée le 29 novembre 2018. Ce principe a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 21 mai 2021 et de l'Assemblée générale du 30 avril 2024. La présence d'un fort actionnariat interne, représenté et animé de façon indépendante et autonome à travers le monde par une association française à but non lucratif, Valoptec Association, constitue un levier de performance durable, d'alignement stratégique et d'excellence du Groupe. Dans le cadre de cette Association, qui fédère une partie importante des actionnaires salariés, ces derniers s'expriment et votent une fois par an sur la stratégie Ressources Humaines, sur la rémunération ainsi que sur des décisions telles que la nomination ou le renouvellement des dirigeants mandataires sociaux. La particularité d'EssilorLuxottica liée au rôle de Valoptec Association qui réunit un nombre important d'employés actionnaires, permet une implication collective réelle des salariés dans la vie de la Société, y compris sur le sujet des rémunérations et en cela remplit les objectifs définis par le Code AFEP-MEDEF dans le contexte de la recommandation 19.1. En outre, les trois administrateurs représentant les salariés et les actionnaires salariés, tout comme les autres administrateurs, entendent les rapports du Comité des nominations et des rémunérations et ont accès aux documents présentés par ce Comité. Pendant les séances du Conseil d'administration, ils peuvent poser des questions et commenter tous les sujets traités par le Comité des nominations et des rémunérations.
25.4	Clause de non-concurrence « Le conseil prévoit également que le versement de l'indemnité de non-concurrence est exclu dès lors que le dirigeant fait valoir ses droits à la retraite. En tout état de cause, aucune indemnité ne peut être versée au-delà de 65 ans. »	Le Conseil d'administration considère que tant la préservation des informations stratégiques que la préservation des intérêts du Groupe sont essentielles et demeurent nécessaires en cas de départ d'un dirigeant indépendamment de son âge. En effet, le dirigeant reste, même après 65 ans, en capacité d'exercer des missions exécutives ou non exécutives (que ce soit en tant que consultant ou au titre de mandats non exécutifs) dans des groupes concurrents ou dans des situations de nature à nuire aux intérêts de la Société. Le risque que le Groupe cherche à atténuer au moyen de telles conventions persiste donc de manière inaltérable, indépendamment de l'âge. C'est la raison pour laquelle, sur la recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a pris la décision de modifier, pour le Président-Directeur Général ainsi que le Directeur Général Délégué, les politiques relatives à l'octroi de l'indemnité de non-concurrence en éliminant toute référence à l'âge. Par ailleurs, le Conseil d'administration a également pris en compte le fait qu'aucun paiement au titre de la clause de non-concurrence ne pourrait intervenir dans l'hypothèse où le Président-Directeur Général ou bien le Directeur Général Délégué ferait valoir ses droits à la retraite.

(a) Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'Article L.225-23 du Code de commerce.

4.5 Annexe : liste des mandats et fonctions

●● Francesco Milleri

Président-Directeur Général – Administrateur non indépendant



65 ans
(nationalité italienne)

Nombre d'actions détenues :
1 000 ^(b)

Fonction principale :
Président-Directeur Général
d'EssilorLuxottica

Adresse professionnelle :
EssilorLuxottica
147, rue de Paris
94220 Charenton-le-Pont
France

Première nomination en tant qu'administrateur : 1^{er} octobre 2018 ^(a)

Date d'échéance du mandat : Assemblée générale de 2027

→ Renseignements personnels – Expérience et expertise

Francesco Milleri est Président-Directeur Général d'EssilorLuxottica.

Il a obtenu un diplôme de droit avec honneurs, délivré par l'Université de Florence, où il a également été professeur adjoint en économie politique de 1984 à 1986. En 1987, il a ensuite obtenu un MBA avec mention en gestion d'entreprises à l'Université Bocconi de Milan, suivi d'une spécialisation en finance d'entreprise à la Stern School of Business de l'Université de New York comme bénéficiaire de la bourse d'études « Donato Menichella » de la Banca d'Italia.

Francesco Milleri a commencé son parcours professionnel en 1988 en tant que consultant en affaires pour des grands groupes italiens et multinationaux. Sa carrière s'étend sur une vaste expérience internationale dans divers secteurs, notamment la mécanique, les biens de consommation, les institutions financières et les produits pharmaceutiques. Parallèlement aux activités de conseil en affaires, il a fondé en 1996 et développé pendant deux décennies un groupe de sociétés axé sur l'*Information Technology* et les plates-formes d'automatisation numérique.

Il a rejoint Luxottica en 2016 en tant qu'administrateur avec la fonction d'adjoint au Président, il a été élevé au rang de Vice-Président peu de temps après, puis il a été nommé Directeur Général de la Société en 2017. En 2020, il devient Directeur Général d'EssilorLuxottica, avant d'élargir ses fonctions à Président-Directeur Général en juin 2022.

Depuis janvier 2017, Francesco Milleri a guidé le rapprochement entre Essilor et Luxottica. En étroite collaboration avec Paul du Saillant, il a piloté les plans d'intégration et de synergie des deux sociétés, tout en conduisant des initiatives clés pour la nouvelle organisation unifiée et durable. Parmi les principales réalisations, il faut noter le lancement du programme de développement durable Eyes on the Planet en 2021, dans le cadre duquel le Groupe s'est engagé, entre autres objectifs, à atteindre la neutralité carbone pour ses opérations mondiales directes en 2025. Une autre initiative majeure a été la création de OneSight EssilorLuxottica Foundation en 2022, la plus grande organisation au monde dédiée à promouvoir un accès inclusif à la santé visuelle dans les régions mal desservies et une collaboration internationale en tant qu'entreprise collaboratrice partenaire avec l'Organisation mondiale de la santé, dans le cadre de son initiative SPECS 2030.

Président de Delfin S.à r.l. depuis 2022, Francesco Milleri est également administrateur de la Fondation Leonardo Del Vecchio, dédiée à l'amélioration de l'accès aux services d'éducation et de santé et à l'avancement de la recherche scientifique. De plus, il est administrateur de l'IEO Institut européen d'oncologie.

Francesco Milleri apporte au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica, sa vaste expertise en tant que stratège pour les entreprises mondiales et sa capacité avérée à conduire le business vers le futur grâce à la technologie digitale et aux infrastructures numériques.

→ Autres fonctions et mandats exercés au 31 décembre 2024

Fonction principale

Président-Directeur Général d'EssilorLuxottica*

Groupe EssilorLuxottica

Président du Conseil d'administration et administrateur délégué

- Luxottica Group S.p.A.

Président et administrateur

- Essilor International

Sociétés extérieures (hors Groupe EssilorLuxottica)

Président

- Delfin S.à r.l. (Luxembourg)

Administrateur

- IEO – Istituto Europeo di Oncologia srl (Italie)
- Fondation Leonardo Del Vecchio (Italie)

Administrateur unique

- Milleri S.r.l. (Italie)

→ Fonctions et mandats échus exercés durant les cinq dernières années

Néant

(a) Nomination effective à compter du 1^{er} octobre 2018, date du Rapprochement entre Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) et Luxottica.

(b) En outre, M. Milleri détient 549 265 actions d'EssilorLuxottica via Milleri S.r.l., une société dont il détient la totalité.

* Société cotée.

●● Paul du Saillant
Directeur Général Délégué – Administrateur non indépendant



65 ans
(nationalité française)

Nombre d'actions détenues :
375 877

Nombre de parts détenues
dans le FCPE Actionnariat
EssilorLuxottica^(a) :
8 341,721

Fonction principale :
Directeur Général Délégué
d'EssilorLuxottica

Adresse professionnelle :
EssilorLuxottica
147, rue de Paris
94220 Charenton-le-Pont
France

Première nomination en tant qu'administrateur : 30 mars 2020
Date d'échéance du mandat : Assemblée générale de 2027

→ Renseignements personnels – Expérience et expertise

Paul du Saillant est Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica.

Diplômé de l'École Centrale de Paris en génie civil, il est également un passionné de voile et a été navigateur de l'équipe française de voile lors de l'America's Cup en 1983.

Il rejoint Essilor en 2008, après 20 ans passés chez Air Liquide, où il a occupé des postes de direction opérationnelle et stratégique, en charge de différentes entités et géographies ainsi que d'activités allant de la R&D à l'ingénierie ou l'informatique.

De 2002 à 2007, il est Directeur Général des Opérations du groupe belge Lhoist.

Pendant plus de 13 ans, Paul du Saillant a eu la responsabilité de diriger les principales fonctions et géographies du Groupe Essilor. En juillet 2010, il est nommé Directeur Général Adjoint et supervise alors de vastes zones géographiques (Europe, Asie et Amérique latine) tout en gérant d'importantes fonctions transversales à l'échelle internationale (Ressources Humaines, R&D, activités industrielles, programme de transformation, informatique, etc.), puis l'ensemble de l'activité « verres optiques » sur le plan mondial depuis 2017.

En mars 2020, il devient Directeur Général d'Essilor et peu après, en décembre 2020, il est nommé Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica.

Depuis janvier 2017, Paul du Saillant travaille en étroite collaboration avec Francesco Milleri pour mener le rapprochement entre Essilor et Luxottica, pilotant l'intégration des deux entreprises tout en conduisant des initiatives clés pour la nouvelle organisation unifiée et durable.

Parmi les principales réalisations, il faut noter le lancement du programme de développement durable Eyes on the Planet en 2021, dans le cadre duquel le Groupe s'est engagé, entre autres objectifs, à atteindre la neutralité carbone pour ses opérations mondiales directes en 2025. Une autre initiative majeure a été la création de OneSight EssilorLuxottica Foundation en 2022, la plus grande organisation au monde dédiée à promouvoir un accès inclusif à la santé visuelle dans les régions mal desservies et une collaboration internationale en tant qu'entreprise collaboratrice partenaire avec l'Organisation mondiale de la santé, dans le cadre de son initiative SPECS 2030.

Paul du Saillant apporte au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica 40 ans d'une expérience internationale dans des groupes de renommée mondiale avec une solide stratégie long terme, des valeurs et une présence à la fois mondiale et locale. Il apporte une vision stratégique globale, une profonde culture industrielle et un sens aigu des affaires, soutenus par une connaissance approfondie de l'industrie optique, des processus de fabrication et de la chaîne d'approvisionnement, des marchés et des technologies, ainsi que des dimensions humaines et des enjeux de développement durable.

→ Autres fonctions et mandats exercés
au 31 décembre 2024

Fonction principale
Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica*

Groupe EssilorLuxottica

Administrateur

- EssilorLuxottica*
- Essilor International
- Luxottica Group S.p.A.

→ Fonctions et mandats échus exercés
durant les cinq dernières années

Groupe EssilorLuxottica

Directeur Général

- Essilor International

Sociétés extérieures (hors Groupe EssilorLuxottica)

Administrateur

- Sibelco (Belgique)

(a) Le FCPE Actionnariat EssilorLuxottica investit exclusivement en actions EssilorLuxottica. Une part de ce fonds équivaut quasiment à une action EssilorLuxottica (principalement à cause des rompus).

* Société cotée.

●● Margot Bard

Administratrice représentant les salariés



59 ans
(nationalité française)

Nombre d'actions détenues :
5 105

**Nombre de parts détenues
dans le FCPE Actionnariat
EssilorLuxottica ^(a) :**
3 776,249

Fonction principale :
Directrice *Supply Chain* au sein de la
Direction *Group Supply Chain Strategy
and Transformation*

Adresse professionnelle :
81, boulevard Jean-Baptiste Oudry
94000 Créteil
France

Première nomination en tant qu'administratrice : 22 septembre 2021

Date d'échéance du mandat : 1^{er} juillet 2027

→ Renseignements personnels – Expérience et expertise

Margot Bard est une cadre supérieure possédant plus de 20 ans d'expérience en leadership dans les domaines de la stratégie de chaîne d'approvisionnement, de la logistique et de l'excellence opérationnelle. Au cours de son mandat chez Essilor, elle a mené des initiatives de transformation et établi des collaborations impactantes avec de grands comptes clients.

Dans ses récentes fonctions, Margot Bard s'est concentrée sur l'intégration de nouvelles unités commerciales dans le réseau d'EssilorLuxottica et a dirigé le développement de systèmes de chaîne d'approvisionnement innovants pour les catégories émergentes, notamment les lunettes intelligentes.

En tant que membre du Conseil d'administration, elle offre une expertise approfondie en stratégie opérationnelle et en gestion de la chaîne d'approvisionnement (*supply chain*), associée à une compréhension globale de la chaîne de valeur et une capacité avérée à naviguer dans des paysages culturels et commerciaux divers.

Avant de rejoindre Essilor, Margot Bard a travaillé au sein du cabinet McKinsey où elle a mis en place des programmes d'amélioration « lean manufacturing » pour des clients dans diverses industries. Cette expérience lui a permis d'acquérir en même temps une vision stratégique et des compétences pratiques d'exécution.

Margot Bard est titulaire d'un diplôme en commerce international de l'École de commerce de Cracovie et d'un diplôme en gestion des affaires du CNAM à Paris. Elle a également été certifiée Administrateur Indépendant de Sociétés, ayant suivi un programme rigoureux à Sciences Po et à l'IFA qui comprenait une formation spécialisée en RSE.

→ Autres fonctions et mandats exercés au 31 décembre 2024

Fonction principale

Directrice *Supply Chain* au sein du département *Supply Chain
Stratégie et Transformation* du Groupe Essilor

Groupe EssilorLuxottica

Administratrice représentant les salariés
• EssilorLuxottica*

→ Fonctions et mandats échus exercés durant les cinq dernières années

Néant

(a) Le FCPE Actionnariat EssilorLuxottica investit exclusivement en actions EssilorLuxottica. Une part de ce fonds équivaut quasiment à une action EssilorLuxottica (principalement à cause des rompus).

* Société cotée.

●● Romolo Bardin

Administrateur non indépendant



46 ans
(nationalité italienne)

Nombre d'actions détenues :
18 955

Fonction principale :
Directeur Général de Delfin S.à r.l.
(Luxembourg)

Adresse professionnelle :
7, rue de la Chapelle
1325 Luxembourg
Luxembourg

Première nomination en tant qu'administrateur : 1^{er} octobre 2018 ^(a)

Date d'échéance du mandat : Assemblée générale de 2026

→ Renseignements personnels – Expérience et expertise

Romolo Bardin est administrateur et Directeur Général de Delfin. Il a commencé sa carrière au sein de Luxottica en 2002.

Romolo Bardin exerce également des fonctions au sein des entités suivantes :

- Covivio S.A. : administrateur, membre du Comité d'audit et du Comité de stratégie et d'investissement ;
- Membre des Conseils d'administration de : Aterno S.à r.l., DFR Investment S.à r.l., Fondation Leonardo Del Vecchio, Vast Gain Limited Ltd S.à r.l., Immochapelle S.A., Luxair S.A. et Blue Sky S.à r.l.

Il a été administrateur indépendant ainsi que membre du Comité d'investissement, du Comité stratégique, du Comité de nomination et membre du Comité des transactions entre parties liées d'Assicurazioni Generali S.p.A. jusqu'au 17 janvier 2022.

Romolo Bardin est administrateur de la Fondation Leonardo Del Vecchio, dédié à l'amélioration de l'accès à l'éducation et aux services de santé et à l'avancement de la recherche scientifique. Il est membre du Comité d'audit et des risques et du Comité des nominations et des rémunérations d'EssilorLuxottica.

Romolo Bardin apporte au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica son expertise de haut niveau en matière de stratégie, de management et de finance.

→ Autres fonctions et mandats exercés au 31 décembre 2024

Fonction principale

Directeur Général de Delfin S.à r.l. (Luxembourg)

Groupe EssilorLuxottica

Administrateur

- EssilorLuxottica*

Sociétés extérieures (hors Groupe EssilorLuxottica)

Administrateur

- Covivio S.A. (France)*
- Delfin S.à r.l. (Luxembourg)
- Luxair S.A. (Luxembourg)
- Aterno S.à r.l. (Luxembourg)
- DFR Investment S.à r.l. (Luxembourg)
- Fondation Leonardo Del Vecchio (Italie)
- Vast Gain Limited Ltd S.à r.l. (Luxembourg)
- Immochapelle S.A. (Luxembourg)
- Blue Sky S.à r.l. (Luxembourg)

→ Fonctions et mandats échus exercés durant les cinq dernières années

Sociétés extérieures au Groupe EssilorLuxottica

Administrateur

- Assicurazioni Generali S.p.A. (Italie)*
- Batisica S.A. (Luxembourg)
- Immeo Berlin I (Luxembourg)
- Immeo Berlin V (Luxembourg)
- Immeo Lux S.à r.l. (Luxembourg)
- Immeo Berlin Prime S.à r.l. (Luxembourg)
- Berlin Prime Commercial S.à r.l. (Luxembourg)
- Immeo Valore 4 S.à r.l. (Luxembourg)
- Immeo Valore 6 S.à r.l. (Luxembourg)
- Delfin Finance S.A. (Luxembourg)

(a) Nomination effective à compter du 1^{er} octobre 2018, date du Rapprochement entre Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) et Luxottica.

* Société cotée.

●● Jean-Luc Biamonti

Administrateur indépendant



71 ans
(nationalité monégasque)

Nombre d'actions détenues :
3 900

Fonction principale :
Président du Comité stratégique
de Calcium Capital (France)

Adresse :
89 Holland Park
London W11 3 RZ (UK)

Première nomination en tant qu'administrateur : 21 mai 2021

Date d'échéance du mandat : Assemblée générale de 2027

→ Renseignements personnels – Expérience et expertise

Jean-Luc Biamonti est Président du Comité stratégique de Calcium Capital.

De 2013 à 2023 il a été Président Délégué de Monte-Carlo Société des Bains de Mer, où il a siégé en tant qu'administrateur à partir de 1985 et en tant que Président du Conseil d'administration à partir de 1995.

Diplômé de l'Essec Business School (Paris) et de l'université de Columbia (New York), Jean-Luc Biamonti a démarré sa carrière professionnelle chez Nestlé en 1979. Il s'est ensuite orienté dans le secteur de la banque d'investissements en rejoignant successivement The First Boston Corporation, Wasserstein Perella et Crédit Lyonnais Security.

En 1993, Jean-Luc Biamonti est entré chez Goldman Sachs où il a pris en charge les activités de banque d'investissements en France et en Belgique, puis le secteur de la distribution et des biens de consommation en Europe. Il y a exercé en tant qu'associé.

En 2012, Jean-Luc Biamonti a fondé Calcium Capital, une société de capital-investissement.

Il est Président du Conseil d'administration de Covivio depuis juillet 2022 et membre du Comité RSE.

Il est Président du Comité d'audit et des risques d'EssilorLuxottica et, depuis le 22 février 2023, Administrateur Référent.

Jean-Luc Biamonti apporte au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica son expertise internationale dans la vente de détail (*retail*) et le luxe.

→ Autres fonctions et mandats exercés au 31 décembre 2024

Fonction principale

Président du Comité stratégique de Calcium Capital (France)

Groupe EssilorLuxottica

Administrateur Référent

- EssilorLuxottica*

Sociétés extérieures (hors Groupe EssilorLuxottica)

Président du Conseil d'administration

- Covivio S.A. (France)*

→ Fonctions et mandats échus exercés durant les cinq dernières années

Sociétés extérieures (hors Groupe EssilorLuxottica)

Président Délégué

- Monte-Carlo Société des Bains de Mer*
(Principauté de Monaco)

Administrateur, Président du Comité d'audit et Membre
du Comité des rémunérations et des nominations

- Covivio S.A. (France)*

Président du Comité d'administration

- Betclac Everest Group (filiale à 50 % de Monte-Carlo
Société des Bains de Mer)

* Société cotée.

●● Sébastien Brown

Administrateur représentant les salariés



30 ans
(nationalité française)

Nombre d'actions détenues :
89

Nombre de parts détenues
dans le FCPE Actionnariat
EssilorLuxottica^(a) :
554,956

Fonction principale : *Production
Manager* chez Essilor (France)

Adresse professionnelle :
1, rue Fernand Holweck
21000 Dijon
France

Première nomination en tant qu'administrateur : 22 septembre 2021
Date d'échéance du mandat : 1^{er} juillet 2027

→ Renseignements personnels – Expérience et expertise

Sébastien Brown est *Production Manager* chez Essilor à Dijon (France). Ingénieur en génie industriel de formation, il est diplômé des Arts & Métiers ParisTech.

De 2015 à 2018, il évolue en tant qu'apprenti ingénieur amélioration continue, avant de rejoindre les équipes Excellence Opérationnelle & Innovation avec comme principale mission la gestion de projets axés autour de l'automatisation.

En 2020, Sébastien Brown prend la responsabilité du service Excellence Opérationnelle du site de Dijon, puis il étend son périmètre en 2021 à la gestion des systèmes d'informations et du portefeuille projets.

En 2024, il prend son poste actuel de *Production Manager* dans l'usine de Dijon. La même année, il est diplômé de Sciences Po – IFA sur les thématiques d'administrateur telles que la finance, l'ESG et les RH.

Sébastien Brown est également membre de l'association ChapterZero, s'occupant des sujets ESG au niveau de la gouvernance.

→ Autres fonctions et mandats exercés au 31 décembre 2024

Fonction principale
Responsable de production chez Essilor
Groupe EssilorLuxottica
Administrateur représentant les salariés
• EssilorLuxottica*

→ Fonctions et mandats échus exercés durant les cinq dernières années

Néant

(a) Le FCPE Actionnariat EssilorLuxottica investit exclusivement en actions EssilorLuxottica. Une part de ce fonds équivaut quasiment à une action EssilorLuxottica (principalement à cause des rompus).

* Société cotée.

●● Marie-Christine Coisne-Roquette

Administratrice indépendante



68 ans
(nationalité française)

Nombre d'actions détenues :
1 000

Fonction principale :
Présidente du Conseil d'administration
de Sonepar (France)

Adresse professionnelle :
25, rue d'Astorg
75008 Paris
France

Première nomination en tant qu'administratrice : 21 mai 2021

Date d'échéance du mandat : Assemblée générale de 2027

→ Renseignements personnels – Expérience et expertise

Marie-Christine Coisne-Roquette est présidente du Conseil d'administration de Sonepar. Sonepar est le leader mondial de la distribution de matériels électriques.

Marie-Christine Coisne-Roquette est membre du Conseil d'administration de Total Energies depuis 2011 où elle siège dans le Comité d'audit et dans le Comité de l'éthique et de la gouvernance.

Marie-Christine Coisne-Roquette a débuté sa carrière en 1981 comme avocate aux barreaux de Paris et de New York. En 1984, elle est entrée au Conseil d'administration de la holding familiale Colam Entreprendre et est ensuite devenue présidente du Comité exécutif de Colam Entreprendre et du Conseil de surveillance de Sonepar.

Présidente-Directrice Générale de Sonepar à partir de 2002, Marie-Christine Coisne-Roquette a été également nommée Présidente du Conseil d'administration de Sonepar SAS en mai 2016. De 2000 à 2013, elle a siégé au Conseil exécutif du MEDEF dont elle a présidé la Commission fiscalité de 2005 à 2013. En outre, elle a été membre du Conseil économique, social et environnemental de 2013 à 2015.

De par ses fonctions au sein d'entreprises faisant l'objet d'un examen attentif en matière environnementale et en transition en matière de développement durable, elle a développé une expérience sur les sujets environnementaux. Marie-Christine Coisne-Roquette a aussi suivi régulièrement des formations et des séminaires internes avec des experts en matière de RSE chez Total Energies et Sonepar.

Marie-Christine Coisne-Roquette apporte au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica sa vaste expertise internationale en matière de stratégie et de capacité de gestion acquise tout au long de sa carrière.

→ Autres fonctions et mandats exercés au 31 décembre 2024

Fonction principale

Présidente du Conseil d'administration de Sonepar (France)

Groupe EssilorLuxottica

Administratrice

- EssilorLuxottica*

Sociétés extérieures (hors Groupe EssilorLuxottica)

Présidente du Comité d'audit et d'éthique et de la gouvernance

Administratrice

- Total Energies* (France)

Administratrice

- Fondation Recherche Alzheimer
- AFEP (Paris, France)

Administratrice et Vice-Présidente

- ANSA (Association Nationale des Sociétés par Actions – Paris, France)

Membre du Bureau et administratrice

- MEDEF International (Paris, France)

→ Fonctions et mandats échus exercés durant les cinq dernières années

Sociétés extérieures (hors Groupe EssilorLuxottica)

Président-Directeur Général

- Sonopack S.A.S. (France)

Présidente

- Colam Entreprendre
- CMI (France)

Membre du Conseil de surveillance

- Akuo Energy S.A.S. (France)

Représentante légale de Sonepar S.A.S., Co-gérant de

- Sonedis (société civile) (France)

Administratrice

- FONDACT (France)

* Société cotée.

●● José Gonzalo

Administrateur indépendant



59 ans
(nationalité française)

Nombre d'actions détenues :
1 000

Fonction principale :
Directeur Exécutif des activités
d'investissement direct chez Bpifrance,
(Paris, France)

Adresse professionnelle :
6/8, boulevard Haussmann
75009 Paris
France

Première nomination en tant qu'administrateur : 21 mai 2021

Date d'échéance du mandat : Assemblée générale de 2026

→ Renseignements personnels – Expérience et expertise

José Gonzalo est Directeur Exécutif des activités d'investissement direct dans les PME, ETI et Grandes Entreprises de Bpifrance, représentant un portefeuille de 30 milliards d'euros d'actifs gérés. Il est également membre du Conseil d'administration et du Comité d'audit de CMA-CGM et Alstom, membre du Conseil d'administration de Paprec et Galiléo Global Education (France).

José Gonzalo est membre du Comité de Pilotage Climat de Bpifrance. Il a suivi plusieurs formations internes sur le développement durable. Dans sa direction au sein de BPI France, il existe un service dédié Plan Climat.

Diplômé de Sciences-Po Paris et de l'université Paris Dauphine, il possède une expérience de vingt-neuf années dans le domaine des fusions-acquisitions. Après un début de carrière au sein du service fusions-acquisitions de la Compagnie financière Rothschild, il a rejoint le groupe Orange où il a occupé successivement plusieurs postes de direction.

De 2009 à 2014, José Gonzalo a pris la direction des fusions-acquisitions de Capgemini.

Il est membre du Comité des nominations et des rémunérations d'EssilorLuxottica.

José Gonzalo apporte au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica sa vaste expertise et pratique en matière de stratégie, de fusions et acquisitions, et de gestion acquise pendant de nombreuses années.

→ Autres fonctions et mandats exercés au 31 décembre 2024

Fonction principale

Directeur exécutif des activités d'investissement direct dans
les PME, ETI et Grandes Entreprises de Bpifrance (France)

Groupe EssilorLuxottica

Administrateur

- EssilorLuxottica*

Sociétés extérieures (hors Groupe EssilorLuxottica)

Membre du Conseil d'administration et du Comité d'audit

- CMA-CGM (France)
- Alstom (France)*

Membre du Conseil d'administration

- Paprec (France)
- Galiléo Global Education (France)

→ Fonctions et mandats échus exercés durant les cinq dernières années

Sociétés extérieures (hors Groupe EssilorLuxottica)

Administrateur

- Avril (France)
- Limagrain (France)
- Total Eren (France)
- Diot-Siaci (France)

* Société cotée.

●● Virginie Mercier Pitre

Administratrice non indépendante



58 ans
(nationalité française)

Nombre d'actions détenues :
12 800

**Nombre de parts détenues
dans le FCPE Actionnariat
EssilorLuxottica ^(b) :**
1 696,306

Fonction principale :
VP Key Accounts EMEA & Asia
Professional Solutions
chez EssilorLuxottica

Adresse professionnelle :
147, rue de Paris
94220 Charenton-le-Pont
France

Première nomination en tant qu'administratrice : 20 janvier 2022

Date d'échéance du mandat : Assemblée générale de 2026

→ Renseignements personnels – Expérience et expertise

Virginie Mercier Pitre est VP Key Accounts EMEA & Asia Professional Solutions chez EssilorLuxottica. Elle est également Présidente de Valoptec Association ^(a).

Elle a débuté sa carrière chez Essilor International en 1989 où elle a occupé différentes fonctions marketing telles que Chef de Produit de différentes marques Essilor (Varilux, Crizal, etc.) et Directrice Marketing de Nikon pour la région EMEA. En 2006, elle a poursuivi une carrière commerciale au sein du groupe Essilor et a pris la direction des Grands Comptes d'Essilor Europe en 2012, ainsi que la coordination des Comptes Globaux en 2016. À partir de 2018, elle a contribué à de nombreux projets de synergies commerciales pour l'intégration d'EssilorLuxottica. En 2020, elle a été nommée Directrice Commerciale Europe d'Essilor, ce qui l'a amenée à mettre en place des projets d'Excellence Commerciale (satisfaction client, revenue management et développement des ventes). En 2022, elle est nommée VP Key Accounts EMEA Professional Solutions et étend son rôle à l'Asie en 2024. À partir de 2018, Virginie Mercier Pitre a contribué à de nombreux projets de synergies commerciales pour l'intégration d'EssilorLuxottica. En 2020, elle a été nommée Directrice Commerciale Europe d'Essilor, ce qui l'a amenée à mettre en place des projets d'Excellence Commerciale (satisfaction client, tarification et développement des ventes). En 2022, elle a été nommée VP Key Accounts EMEA Professional Solutions et en 2024 elle étend son rôle à l'Asie.

De par ses fonctions, elle fait bénéficier le Conseil d'administration de sa connaissance approfondie du Groupe, du marché de l'optique, de la chaîne de valeur ainsi que des principaux clients clés. En tant que Présidente de Valoptec, elle encourage l'actionnariat salarié et les politiques RSE du Groupe.

Virginie Mercier Pitre est membre du Comité RSE d'EssilorLuxottica.

Sa présence au Conseil d'administration est un signal fort de l'importance qu'EssilorLuxottica attache à l'actionnariat salarié.

→ Autres fonctions et mandats exercés au 31 décembre 2024

Fonction principale

VP Key Account EMEA & Asia Professional Solutions
chez EssilorLuxottica

Groupe EssilorLuxottica

Administratrice

- EssilorLuxottica*

Présidente du Conseil d'administration

- Valoptec Association ^(a)

→ Fonctions et mandats échus exercés durant les cinq dernières années

Groupe EssilorLuxottica

Directrice Grands Comptes et Directrice Commerciale

- Essilor Europe

(a) Valoptec n'est pas un organe de représentation des actionnaires salariés au sens de l'Article L.225-23 du Code de commerce.

(b) Le FCPE Actionnariat EssilorLuxottica investit exclusivement en actions EssilorLuxottica. Une part de ce fonds équivaut quasiment à une action EssilorLuxottica (principalement à cause des rompus).

* Société cotée.

●● Mario Notari

Administrateur non indépendant



60 ans
(nationalité italienne)

Nombre d'actions détenues :
2 300

Fonction principale :
Professeur titulaire de droit des affaires
à l'Université Bocconi de Milan et
notaire auprès de ZNR notai (Italie)

Adresse professionnelle :
Via Metastasio, 5
20123 Milan
Italie

Première nomination en tant qu'administrateur : 28 juin 2022

Date d'échéance du mandat : Assemblée générale de 2026

→ Renseignements personnels – Expérience et expertise

Mario Notari est diplômé en droit de l'Université de Milan (1988), notaire à Milan depuis 1994, professeur associé depuis 1998 et professeur titulaire depuis 2001.

Professeur titulaire de droit des affaires à l'Université Bocconi de Milan, il a été Directeur du Doctorat en droit des affaires à l'Université de Brescia, puis Directeur du Doctorat en études juridiques à l'Université Bocconi de Milan.

Auteur et rédacteur de nombreux livres, articles, manuels et commentaires dans les domaines du droit des sociétés et des marchés financiers, ainsi que membre de la direction et du Comité de rédaction de plusieurs revues scientifiques nationales. Membre, président ou coordinateur de divers conseils institutionnels et académiques.

Mario Notari est conseiller juridique auprès de groupes industriels et financiers, ainsi qu'arbitre national et international dans les domaines du droit des sociétés, des contrats et des marchés financiers.

Il a été administrateur et membre des conseils de surveillance de sociétés cotées et non cotées, notamment : Camfin S.p.A., Kairos Partners SGR S.p.A., Assicurazioni Generali S.p.A., RCS Media Group S.p.A., Luxottica Group S.p.A. et ENI S.p.A.

Il est actuellement administrateur de Delfin S.à r.l. et Banca Mediolanum S.p.A., ainsi que président du Conseil d'administration de Beyond Investment S.p.A.

Mario Notari apporte au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica une expertise approfondie en droit des sociétés, droit financier et droit de la concurrence et une pratique de la gouvernance des sociétés et des fusions-acquisitions développées pendant des années. Il a également développé une solide expérience sur les questions RSE, notamment en matière de gouvernance et de diversité, à la fois en tant qu'auteur et intervenant lors de conférences scientifiques, ainsi qu'au sein de comités de conseils d'administration de sociétés cotées italiennes.

→ Autres fonctions et mandats exercés au 31 décembre 2024

Fonction principale

Professeur titulaire de droit des affaires à l'Université Bocconi
de Milan et notaire auprès de ZNR notai (Italie)

Groupe EssilorLuxottica

Administrateur

- EssilorLuxottica*

Sociétés extérieures (hors Groupe EssilorLuxottica)

Administrateur

- Delfin S.à r.l. (Luxembourg)
- Banca Mediolanum S.p.A.* (Italie)
- Fondation Leonardo Del Vecchio (Italie)

Président du Conseil d'administration

- Beyond Investment S.p.A. * (Italie)

→ Fonctions et mandats échus exercés durant les cinq dernières années

Groupe EssilorLuxottica

Administrateur

- Luxottica Group S.p.A.*

Sociétés extérieures (hors Groupe EssilorLuxottica)

Sindaco Effettivo

- ENI S.p.A.*

Administrateur

- Sanità Isola Tiberina Società a responsabilità limitata Impresa Sociale « SIT S.r.l. I.S. »

* Société cotée.

●● Swati A. Piramal

Administratrice indépendante



68 ans
(nationalité indienne)

Nombre d'actions détenues :
1 028

Fonction principale :
Vice-Présidente de Piramal Enterprises Limited (Inde)

Adresse professionnelle :
Piramal Tower,
A wing Ganpatrao Kadam Marg,
Lower Parel,
Mumbai 400 13
Inde

Première nomination en tant qu'administratrice : 21 mai 2021
Date d'échéance du mandat : Assemblée générale de 2026

→ Renseignements personnels – Expérience et expertise

Swati Piramal est Vice-Présidente de Piramal Enterprises, multinationale indienne spécialisée en santé, services financiers et gestion de l'information.

Médecin diplômée de l'Université de Mumbai et de la Harvard Business School, Swati Piramal a mis à profit son expérience dans les domaines de la santé publique et des affaires pour faire évoluer la santé, l'éducation et les politiques publiques en Inde. Scientifique et femme d'affaires indienne de premier plan, elle s'investit dans la santé publique et l'innovation.

Administratrice de la Fondation Piramal, Swati Piramal œuvre à la promotion de la santé dans l'Inde rurale, à l'émancipation des femmes et à l'éducation à l'échelle des communautés.

Première femme en 90 ans à avoir présidé la Chambre de Commerce indienne Apex, elle y a défendu une approche d'influence de la gouvernance et des politiques publiques majeures. Elle a par ailleurs exercé comme conseillère du Premier ministre indien sur les questions d'ordre scientifique, technologique et de politique économique.

Swati Piramal siège actuellement aux Conseils d'administration d'Allergan India Pvt. Ltd. (depuis 2001) et de Nestlé India Limited (depuis 2020). Depuis 2019, elle est également membre du Conseil des gouverneurs de SIDRA.

Swati Piramal est Présidente du Comité RSE d'EssilorLuxottica.

Swati Piramal apporte au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica son expérience dans les domaines de la santé, des services financiers, de la production et du management académique avec des perspectives à long terme, ainsi qu'une connaissance du marché indien.

→ Autres fonctions et mandats exercés au 31 décembre 2024

Fonction principale

Vice-Présidente Piramal Enterprises Limited (Inde)*

Sociétés du Groupe EssilorLuxottica

Administratrice

- EssilorLuxottica*

Sociétés extérieures (hors Groupe EssilorLuxottica)

Administratrice

- Nestlé India Limited* (Inde)
- Piramal Glass Private Limited (Inde) – mandat terminé en mars 2024
- Abbvie Therapeutic India Private Limited (société anciennement connue sous le nom d' Allergan Private Limited – Inde)
- Piramal Capital & Housing Finance Limited (Inde)
- SIDRA (Qatar)

→ Fonctions et mandats échus exercés durant les cinq dernières années

Néant

* Société cotée.

●● Cristina Scocchia
Administratrice indépendante



51 ans
(nationalité italienne)

Nombre d'actions détenues :
1 000

Fonction principale :
CEO de illycaffè (Italie)

Adresse professionnelle :
Via Flavia 110
Trieste 34147
Italie

Première nomination en tant qu'administratrice : 1^{er} octobre 2018 ^(a)
Date d'échéance du mandat : Assemblée générale de 2026

→ Renseignements personnels – Expérience et expertise

Cristina Scocchia est CEO et membre du Conseil d'administration d'illycaffè. Elle est également administratrice indépendante de Fincantieri, où elle est membre du Comité d'audit et des risques, et présidente du Comité des nominations. En octobre 2024, elle a rejoint la Fondation Burlo Garofolo, une association à but non lucratif qui assiste et protège les enfants souffrant de pathologies complexes, en tant que membre du Conseil d'administration.

Après un diplôme de gestion d'entreprises internationales à l'Université Bocconi de Milan obtenu avec mention, elle a effectué un doctorat en gestion d'entreprises à l'Université de Turin.

Cristina Scocchia a débuté sa carrière chez Procter & Gamble où, depuis 1997, elle a occupé des postes à responsabilité croissante sur les marchés matures et émergents, jusqu'à ce qu'elle soit nommée chef de la division Opérations Cosmétiques Internationales en septembre 2012, chargée de superviser les marques de son portefeuille dans plus de 70 pays à travers le monde.

De 2014 à 2017, Cristina Scocchia a occupé la fonction de Directrice Générale de L'Oréal Italia, années marquées par un retour à la croissance dans un environnement économique difficile. De 2016 à 2017, elle a également exercé en tant que Présidente de la même société. De juillet 2017 à décembre 2021, elle a exercé les fonctions de CEO de Kiko, une entreprise de produits cosmétiques présente sur 45 marchés, qu'elle a menée à un redressement réussi grâce à un plan d'action basé sur l'innovation produit, la transformation numérique et l'expansion géographique en Asie et au Moyen-Orient.

En juin 2019, elle s'est vue décerner la Légion d'honneur.

En octobre 2024, elle a reçu le prix *LILT for Women*, qui la reconnaît comme un modèle d'autonomisation des femmes et de promotion d'un leadership inclusif, éthique et méritocratique.

Cristina Scocchia est membre du Comité d'audit et des risques d'EssilorLuxottica.

Cristina Scocchia apporte au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica sa vaste expertise en matière de stratégie et de management.

→ Autres fonctions et mandats exercés
au 31 décembre 2024

Fonction principale
CEO de illycaffè (Italie)

Groupe EssilorLuxottica

Administratrice
• EssilorLuxottica*

Sociétés extérieures (hors Groupe EssilorLuxottica)

Administratrice
• Fincantieri S.p.A. (Italie)*

→ Fonctions et mandats échus exercés
durant les cinq dernières années

Sociétés extérieures (hors Groupe EssilorLuxottica)

CEO

- Kiko S.p.A. (Italie)*

Présidente-Directrice Générale

- L'Oréal Italia S.p.A. (Italie)*

Administratrice

- Pirelli S.p.A. (Italie)*
- illycaffè S.p.A. (Italie)

(a) Nomination effective à compter du 1^{er} octobre 2018, date du Rapprochement entre Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) et Luxottica.

* Société cotée.

●● Nathalie von Siemens

Administratrice indépendante



53 ans
(nationalité allemande)

Nombre d'actions détenues :
1 000

Fonction principale :

Membre des Conseils de surveillance de Siemens AG, Siemens Healthineers AG, Messer SE & Co. KGaA et TÜV Süd AG (Allemagne).
Présidente du Conseil d'administration de Siemens Stiftung (Allemagne)

Adresse professionnelle :

Straße der Einheit 86
D-14548 Schwielowsee
Allemagne

Première nomination en tant qu'administratrice : 21 mai 2021

Date d'échéance du mandat : Assemblée générale de 2026

→ Renseignements personnels – Expérience et expertise

Nathalie von Siemens siège aux Conseils de surveillance de Siemens AG, Siemens Healthineers AG, Messer SE & Co. KGaA et TÜV Süd AG.

Elle est également membre de conseils de fiduciaires et de Conseils d'administration d'associations caritatives, d'organisations à but non lucratif et d'établissements publics.

Nathalie von Siemens est présidente du Conseil d'administration de Siemens Stiftung.

De 2013 à mars 2020, elle a été Directrice Générale et porte-parole du Conseil d'administration de Siemens Stiftung, société spécialisée dans la coopération pour le développement, l'éducation et la culture. Avant cela, elle a travaillé au sein de Siemens AG dans les domaines du développement du leadership, de la stratégie d'entreprise, des relations investisseurs et de la communication institutionnelle.

Nathalie von Siemens est titulaire d'un doctorat en philosophie et a travaillé auparavant dans le secteur universitaire.

Elle est membre du Comité RSE d'EssilorLuxottica.

Son expérience chez Siemens AG, Siemens Healthineers AG, TÜV Süd AG fait partie de ses compétences en matière de RSE, car ces organisations embrassent tous les aspects de la durabilité et de l'ESG, non seulement comme une responsabilité de reporting mais aussi comme un élément de leurs moteurs de croissance.

Au sein de Siemens Stiftung, Nathalie von Siemens a cofondé et mis en œuvre le « Bureau d'éducation climatique » en partenariat avec la Fondation « La main à la pâte » (en tant que directrice générale/porte-parole du conseil d'administration jusqu'en 2020).

Elle est co-fondatrice de Flowerpower Energy GmbH (fournisseur d'énergie durable, primé pour les micro-réseaux dans le développement des quartiers urbains) et investisseur d'impact chez Econnex AG (démontre, incube, conseille et fait évoluer des entreprises ayant un potentiel inhérent pour relever des défis sociaux ou environnementaux importants).

Nathalie von Siemens apporte au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica son expérience au sein d'instances dirigeantes d'entreprises mondiales de premier plan, en particulier dans le domaine des technologies facilitant la transformation numérique dans les différents secteurs, ainsi que dans les infrastructures durables et les soins de santé. Au-delà de son expérience professionnelle, elle apporte au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica son expertise en matière de gestion de projets philanthropiques à impact.

→ Autres fonctions et mandats exercés au 31 décembre 2024

Fonction principale

Membre des Conseils de surveillance de Siemens AG*, Siemens Healthineers AG*, Messer SE & Co. KGaA, TÜV Süd AG (Allemagne).

Présidente du Conseil d'administration de Siemens Stiftung (Allemagne)

Groupe EssilorLuxottica

Administratrice

- EssilorLuxottica*

Sociétés extérieures (hors Groupe EssilorLuxottica)

Présidente du Conseil d'administration

- Siemens Stiftung (Allemagne)

Directeur Général

- Von Siemens Vermögensverwaltung GmbH (Allemagne)

→ Fonctions et mandats échus exercés durant les cinq dernières années

Sociétés extérieures (hors Groupe EssilorLuxottica)

Membre du Conseil de surveillance

- Siemens Healthcare GmbH (Allemagne)

* Société cotée.

●● Andrea Zappia

Administrateur indépendant



61 ans
(nationalité italienne)

Nombre d'actions détenues :
2 000

Fonction principale :
Président du Conseil d'administration
chez MCH Group AG (Suisse)

Adresse professionnelle :
Messeplatz 10
4005 Bâle
Suisse

Première nomination en tant qu'administrateur : 21 mai 2021

Date d'échéance du mandat : Assemblée générale de 2026

→ Renseignements personnels – Expérience et expertise

Andrea Zappia est Président du Conseil d'administration chez MCH Group AG (qui détient ArtBasel), membre du Conseil d'administration du groupe MultiChoice et Président du Conseil d'administration chez Showmax.

Il a été *Executive Vice-President* et *Chief Executive Officer New Markets & Businesses* du Groupe Sky jusqu'au 31 décembre 2023. Son périmètre de responsabilité englobait par ailleurs SkyStudios et SkyNews et il a été Président du Conseil d'administration de SkyShowtime. Depuis mai 2021, il est également Président du Conseil d'administration de MCH Group AG.

Diplômé en sciences économiques, Andrea Zappia a fait ses armes chez Procter & Gamble en tant que *European Group Marketing Manager*. De 1996 à 2001, il a occupé le poste de *Global Sales & Marketing Director* chez Ferrari et Maserati. Puis, de 2001 à 2003, il a été *Vice President Marketing & Product Development Worldwide* au sein de Fila.

Il a ensuite exercé plusieurs fonctions de direction chez Sky, à savoir *Vice President, Marketing, Promotion & Business Development* de Sky Italia (de 2003 à 2007), *Vice President Sport Channels* de la télévision italienne payante (de 2007 à 2010), *Managing Director Customer Group* de BskyB (de 2010 à 2011).

D'août 2011 à novembre 2018, Andrea Zappia a été *Chief Executive Officer* de Sky Italia. Il a par ailleurs été membre du Conseil d'administration de Luxottica d'avril 2015 à avril 2020.

Au cours de sa carrière, Andrea Zappia a dirigé des missions dans le domaine RSE telles que le projet *Sky Ocean Rescue* en Italie (2015-2018), le projet *Sky 0 Footprint Fund* et le projet *Diversité et Inclusion* chez Sky (ces derniers en tant que membre du Comité Exécutif). Il a également participé au projet de développement des talents de SkyArts, lancé pour soutenir les communautés créatives italiennes.

Il est actuellement Président du Comité des nominations et des rémunérations.

Andrea Zappia apporte au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica sa vaste expertise en matière de stratégie et de management dans des secteurs industriels clés.

→ Autres fonctions et mandats exercés au 31 décembre 2024

Fonction principale

Président du Conseil d'administration

- MCH Group AG (Suisse)

Sociétés du Groupe EssilorLuxottica

Administrateur

- EssilorLuxottica*

Sociétés extérieures (hors Groupe EssilorLuxottica)

Président du Conseil d'administration

- Showmax (MultiChoice Group, South Africa)

→ Fonctions et mandats échus exercés durant les cinq dernières années

Sociétés du Groupe EssilorLuxottica

Administrateur

- Luxottica Group (Italie)

Sociétés extérieures (hors Groupe EssilorLuxottica)

CEO

- Sky Italia (Italie)

Executive Vice President et Chief Executive Officer New Markets & Businesses

- Groupe Sky (Royaume-Uni)

* Société cotée.

4.6 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société EssilorLuxottica,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de service conclu avec la société Covivio S.A. concernant l'accompagnement dans la gestion du parc immobilier d'EssilorLuxottica

Personnes concernées :

- M. Jean-Luc Biamonti, Président du Conseil d'administration de Covivio S.A. et administrateur référent d'EssilorLuxottica
- M. Romolo Bardin, administrateur de Covivio S.A. et d'EssilorLuxottica

Nature, objet et modalités :

Un contrat de service tripartite incluant EssilorLuxottica et Covivio S.A a été conclu. Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'administration le 15 mai 2023. Il a pour objet l'accompagnement par Covivio S.A., en tant que conseiller immobilier, de la gestion du parc immobilier d'EssilorLuxottica.

La rémunération de Covivio S.A. prévue par le contrat comprend un montant initial de 115 000 euros et une prime de résultat équivalente, selon le cas à 50 % de :

- 10 % du loyer annuel HT dans un scénario de location ; ou
- 0,8 % du prix de vente hors droits dans un scénario d'acquisition.

Le montant payé à Covivio pour l'exercice 2024 s'élève à 361 939 euros.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA
Paris-La Défense, 20 février 2025

PricewaterhouseCoopers Audit
Neuilly-sur-Seine, 20 février 2025

Guillaume Devaux
Associé

Julien Madile
Associé

Stéphane Basset
Associé

Pierre-Olivier Etienne
Associé

5

États financiers

5.1 États financiers consolidés 225

5.1.1	Compte de résultat consolidé	225
5.1.2	État du résultat global consolidé	226
5.1.3	État de la situation financière consolidée	227
5.1.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	228
5.1.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	230
5.1.6	Notes aux états financiers consolidés	231

5.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 299

5.3 Comptes annuels de la société EssilorLuxottica 304

5.3.1	Principales données	304
5.3.2	Compte de résultat	305
5.3.3	Bilan	306
5.3.4	Tableau des flux de trésorerie	307
5.3.5	Notes aux comptes annuels de la société EssilorLuxottica	308

5.4 Autres informations relatives aux comptes annuels de la société EssilorLuxottica 324

5.4.1	Dépenses somptuaires	324
5.4.2	Délais de paiement des fournisseurs	324
5.4.3	Résultats (et autres éléments caractéristiques) des cinq derniers exercices	325

5.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 326



1

2

3

4

5

6

7

8

Bloc-notes

Documents inclus par référence

En application de l'article 19 du règlement (UE) n° 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

- les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice, figurant respectivement aux pages 191 à 263 et 264 à 268 du Document d'enregistrement universel de l'exercice 2022, déposé auprès de l'AMF le 10 mars 2023 sous le n° D.23-0083 ;
- les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice, figurant respectivement aux pages 262 à 266 et 290 à 293 du Document d'enregistrement universel de l'exercice 2023, déposé auprès de l'AMF le 8 mars 2023 sous le n° D.24-0087.

Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières vérifiées sont celles relatives aux exercices 2024 et 2023 (périodes du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Informations financières sélectionnées pour périodes intermédiaires

Le Groupe a choisi de ne pas reprendre dans ce Document d'enregistrement universel les informations financières relatives aux périodes intermédiaires.

Les totaux des tableaux étant issus de montants non arrondis, des écarts peuvent exister entre ceux-ci et la somme des montants arrondis des éléments dont ils sont constitués.

5.1 États financiers consolidés

Les totaux des tableaux étant issus de montants non arrondis, des écarts peuvent exister entre ceux-ci et la somme des montants arrondis des éléments dont ils sont constitués.

5.1.1 Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Notes	2024	2023
Chiffre d'affaires	5	26 508	25 395
Coût des ventes		(9 702)	(9 347)
MARGE BRUTE		16 805	16 048
Frais de recherche et développement		(630)	(593)
Frais de commercialisation		(8 518)	(8 041)
Redevances		(252)	(246)
Frais de publicité et de marketing		(1 820)	(1 799)
Frais généraux et administratifs		(2 193)	(2 211)
Autres produits/(charges) opérationnels	6	55	19
Total des charges opérationnelles		(13 358)	(12 871)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		3 448	3 176
Coût de l'endettement financier net	7	(165)	(116)
Autres produits/(charges) financiers	7	5	(24)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	13	3	(1)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		3 291	3 035
Impôts sur le résultat	8	(800)	(609)
RÉSULTAT NET		2 491	2 426
dont :			
• part du Groupe		2 359	2 289
• part des participations ne donnant pas le contrôle		132	137
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :	9		
• de base		453 926 761	448 066 944
• dilué		460 012 730	450 765 862
Résultat net part du Groupe par action (en euros) :	9		
• de base		5,20	5,11
• dilué		5,13	5,08

5.1.2 État du résultat global consolidé

En millions d'euros	Notes	2024	2023
RÉSULTAT NET		2 491	2 426
Éléments recyclables en résultat			
Couvertures de flux de trésorerie		7	3
Écarts de conversion		947	(1 045)
Impôts sur les éléments recyclables	8	(2)	(1)
TOTAL ÉLÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT		952	(1 043)
Éléments du résultat global non recyclables en résultat			
Écarts actuariels sur engagements de retraite	21	10	2
Participations à la JV par OCI – variation nette à la juste valeur	14	34	(24)
Impôts sur les éléments non recyclables	8	(1)	5
TOTAL ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT		43	(17)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NET D'IMPÔTS		995	(1 060)
RÉSULTAT GLOBAL		3 486	1 366
dont :			
• part du Groupe		3 359	1 257
• part des participations ne donnant pas le contrôle		127	109

5.1.3 État de la situation financière consolidée

Actif

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Goodwill	10	31 996	30 265
Immobilisations incorporelles	10	11 047	11 014
Immobilisations corporelles	11	5 689	5 182
Droits d'utilisation	12	3 484	3 069
Titres mis en équivalence	13	85	81
Autres actifs non courants	14	1 535	803
Impôts différés actifs	8	391	387
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		54 227	50 802
Stocks et encours	15	3 152	2 750
Créances clients	16	3 261	2 936
Créances d'impôt	8	294	271
Autres actifs courants	14	1 078	1 206
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	2 251	2 558
TOTAL ACTIFS COURANTS		10 036	9 721
TOTAL DE L'ACTIF		64 264	60 523

Passif

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Capital	18	82	82
Primes d'émission	18	23 539	22 882
Actions propres	18	(172)	(312)
Autres réserves	18	14 568	13 298
Résultat net part du Groupe		2 359	2 289
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		40 376	38 239
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	18	626	653
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		41 001	38 891
Dettes financières non courantes	20	7 071	6 559
Dettes de loyers non courantes	20	2 733	2 399
Avantages au personnel	21	455	431
Provisions non courantes	22	214	234
Autres passifs non courants	23	191	123
Impôts différés passifs	8	2 043	2 145
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		12 707	11 890
Dettes financières courantes	20	2 498	1 858
Dettes de loyers courantes	20	914	841
Dettes fournisseurs	24	2 657	2 381
Dettes d'impôts	8	537	561
Provisions courantes	22	270	345
Autres passifs courants	23	3 679	3 756
TOTAL PASSIFS COURANTS		10 555	9 741
TOTAL DU PASSIF		64 264	60 523

5.1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros	Capital	Primes d'émission	Actions propres	Écarts de conversion	Report à nouveau et autres réserves	Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2023	81	23 066	(360)	1 230	11 286	2 152	37 455	692	38 147
Résultat global de l'exercice	-	-	-	(1 018)	(14)	2 289	1 257	109	1 366
Variations du périmètre de consolidation et des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	(124)	-	(124)	(37)	(161)
Acquisition de filiales avec des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de parts d'intérêts sans modification de contrôle	-	-	-	-	(22)	-	(22)	(1)	(23)
Autres variations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	(101)	-	(101)	(36)	(138)
Actions émises/livrées aux salariés et exercice d'options de souscription	-	33	321	-	(307)	-	47	-	47
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	195	-	195	-	195
Cession nette/(acquisition nette) d'actions propres	-	-	(274)	-	-	-	(274)	-	(274)
Affectation du résultat net	-	-	-	-	2 152	(2 152)	-	-	-
Dividendes distribués	1	(218)	-	-	(271)	-	(487)	(110)	(598)
Hyperinflation (IAS 29)	-	-	-	-	169	-	169	-	169
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023	82	22 882	(312)	212	13 087	2 289	38 239	653	38 891

En millions d'euros	Capital	Primes d'émission	Actions propres	Écarts de conversion	Report à nouveau et autres réserves	Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2024	82	22 882	(312)	212	13 087	2 289	38 239	653	38 891
Résultat global de l'exercice	-	-	-	961	39	2 359	3 359	127	3 486
Variations du périmètre de consolidation et des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	(177)	-	(177)	(62)	(239)
Acquisition de filiales avec des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	5	5
Acquisition de parts d'intérêts sans modification de contrôle	-	-	-	-	(49)	-	(49)	(20)	(68)
Autres variations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	(129)	-	(129)	(47)	(176)
Actions émises/livrées aux salariés et exercice d'options de souscription	-	35	455	-	(444)	-	46	-	46
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	219	-	219	-	219
Cession nette/(acquisition nette) d'actions propres	-	-	(315)	-	-	-	(315)	-	(315)
Affectation du résultat net	-	-	-	-	2 289	(2 289)	-	-	-
Dividendes distribués	1	622	-	-	(1 786)	-	(1 163)	(92)	(1 256)
Hyperinflation (IAS 29)	-	-	-	-	168	-	168	(-)	168
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2024	82	23 539	(172)	1 173	13 396	2 359	40 376	626	41 001

5.1.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

En millions d'euros	Notes	2024	2023
RÉSULTAT NET		2 491	2 426
Amortissements, dépréciations et pertes de valeur	6	3 098	2 972
Résultat des cessions d'actifs		6	4
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions		162	195
Impôts sur le résultat	8	800	609
Résultat financier, net	7	159	140
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		16	(5)
Dotations (reprise) nette aux provisions		(90)	32
Variation du besoin en fonds de roulement commercial		(474)	(300)
Variation des autres créances et dettes opérationnelles		(133)	(159)
Impôts payés, net		(982)	(916)
Frais financiers payés, net		(181)	(136)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		4 874	4 861
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 522)	(1 531)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		10	11
Acquisition de filiales, net de la trésorerie acquise	3	(1 755)	(114)
Variation des autres actifs non financiers		11	5
Variation des autres actifs financiers		(367)	(94)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(3 622)	(1 724)
Augmentation de capital	18	35	34
Cession nette/(acquisition nette) d'actions propres	18	(274)	(271)
Dividendes versés :			
• aux actionnaires du Groupe	18	(1 163)	(487)
• aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	18	(92)	(111)
Opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	18.6	(297)	(64)
Remboursements du principal des dettes de loyers	20	(940)	(936)
Émissions d'obligations, de placements privés et d'autres dettes financières à long terme	20	1 987	-
Remboursements d'obligations, de placements privés et d'autres dettes financières à long terme	20	(1 300)	(1 028)
Variations des autres dettes financières (à court et long terme)	20	396	438
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(1 647)	(2 425)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(395)	712
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	17	2 558	1 960
Incidence des variations des taux de change		88	(114)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	17	2 251	2 558

5.1.6 Notes aux états financiers consolidés

Note 1	Principes comptables	234	Note 17	Trésorerie et équivalents de trésorerie	264
Note 2	Nouvelles normes comptables	236	Note 18	Capitaux propres	265
Note 3	Regroupements d'entreprises	237	Note 19	Paielements fondés sur des actions	268
Note 4	Information par secteur opérationnel	240	Note 20	Dettes financières, incluant les dettes de loyer	271
Note 5	Chiffre d'affaires	242	Note 21	Avantages au personnel	274
Note 6	Produits et charges opérationnels	245	Note 22	Provisions (courantes et non courantes)	278
Note 7	Produits et charges financiers	246	Note 23	Autres passifs (courants et non courants)	280
Note 8	Impôt sur le résultat	247	Note 24	Dettes fournisseurs	281
Note 9	Résultat par action	250	Note 25	Instruments financiers et gestion des risques	282
Note 10	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	251	Note 26	Engagements et passifs éventuels	289
Note 11	Immobilisations corporelles	256	Note 27	Transactions avec des parties liées	291
Note 12	Contrats de location	258	Note 28	Gestion du capital	292
Note 13	Participations dans les sociétés mises en équivalence	260	Note 29	Honoraires des Commissaires aux comptes	292
Note 14	Autres actifs (courants et non courants)	261	Note 30	Événements postérieurs à la clôture	293
Note 15	Stocks	263	Annexe 1		293
Note 16	Créances clients	264	Annexe 2		294

Informations générales

EssilorLuxottica SA (ci-après la « Société », « EssilorLuxottica » ou, avec ses filiales le « Groupe ») est une société anonyme à conseil d'administration de droit français. La Direction Générale de la Société est située à Paris 8^e, 1-5 rue Paul Cézanne, et son siège social est situé à Charenton-le-Pont, 147 rue de Paris (France). EssilorLuxottica est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 712 049 618, et est cotée à la Bourse d'Euronext Paris.

La maison mère d'EssilorLuxottica est Delfin S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

En tant qu'entreprise de réseau ouverte, le Groupe offre, aux acteurs du secteur de plus de 150 pays, l'accès à une plateforme mondiale de produits d'optique de haute qualité, de marques emblématiques ainsi que de solutions et de services digitaux.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sous la responsabilité du Conseil d'administration et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires. Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés de l'exercice 2024 le 12 février 2025 et a autorisé leur publication.

Base de préparation des états financiers

Conformément au Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés ont été préparés dans le respect des normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (l'IASB) et adoptées par l'Union européenne.

Les principes et normes comptables retenus pour établir les présents états financiers consolidés ont été appliqués pour toutes les périodes présentées, sauf en ce qui concerne l'application des nouvelles normes et interprétations en vigueur pour les exercices comptables ouverts à partir du 1^{er} janvier 2024, (décrits dans la Note 2 *Nouvelles normes comptables*).

Les présents états financiers consolidés se composent d'un compte de résultat consolidé, d'un état du résultat global consolidé, d'un état de la situation financière consolidée, d'un tableau de variation des capitaux propres consolidés, d'un tableau des flux de trésorerie consolidés et des notes afférentes aux états financiers consolidés.

Le Groupe présente son compte de résultat consolidé par fonction. Le Groupe présente ses actifs et passifs courants et non courants séparément dans l'état de sa situation financière consolidée. Cette présentation du compte de résultat consolidé et de l'état de la situation financière consolidée permet de présenter les informations financières du Groupe de la manière la plus pertinente. Le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé selon la méthode indirecte au regard de la présentation des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

La monnaie de présentation du Groupe est l'euro. Les montants indiqués sont exprimés en millions d'euros, sauf mention contraire. Certains chiffres figurant dans le présent document, y compris des informations financières et certaines données opérationnelles, ont été arrondis.

Ces états financiers consolidés sont établis selon le principe de continuité d'exploitation.

Recours à des estimations

Afin d'établir les états financiers, la Direction doit formuler des estimations et des hypothèses susceptibles d'influer sur le montant des actifs, passifs, produits et charges qui seront présentés, ainsi que sur les informations contenues dans les notes relatives aux actifs et passifs éventuels à la clôture.

Ces estimations s'appuient sur les faits passés et sur divers facteurs. Les estimations comptables qui en résultent peuvent différer des résultats effectivement obtenus. Les estimations sont révisées périodiquement et les impacts de ces révisions sont reflétés dans le compte de résultat consolidé ou dans l'état du résultat global de l'exercice concerné.

Les principales estimations et hypothèses concernent, en particulier :

- la valeur recouvrable du *goodwill* et des immobilisations incorporelles ;
- la durée d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie ;
- les justes valeurs des actifs et passifs acquis ainsi que, le cas échéant, leur durée d'utilité, lors de regroupements d'entreprises ;
- les options relatives aux participations ne donnant pas le contrôle ;
- la détermination des provisions et autres passifs éventuels liés aux litiges et autres procédures en cours ;
- les engagements de retraites et autres avantages au personnel ;
- les différentes hypothèses relatives à l'application d'IFRS 16 – *Contrats de location* chez le preneur d'un contrat de location telles que l'analyse de la durée des contrats incluant des options de renouvellement ou la détermination des taux d'actualisation ;
- la détermination des impôts concernant des transactions dont les conséquences fiscales ne sont pas encore certaines à la date de clôture.

Risques climatiques et environnementaux

Du fait de la nature de ses activités, l'exposition du Groupe aux conséquences du changement climatique est considérée comme limitée. En effet, l'implantation géographique des installations de production et de logistique, des réseaux de distribution et du capital humain d'EssilorLuxottica est bien équilibrée et diversifiée dans plus de 150 pays où le Groupe opère, ce qui constitue une véritable protection contre les événements inattendus, y compris ceux liés aux changements climatiques extrêmes. Néanmoins, EssilorLuxottica porte une grande vigilance face à ce type d'événements et prépare un ensemble complet de mesures d'adaptation afin de garantir la continuité des activités. De plus, en 2024, le Groupe a continué de progresser dans son approche de développement durable Eyes on the Planet, construite, entre autres, autour des piliers suivants :

- **Eyes on Carbon** : EssilorLuxottica est en bonne voie pour atteindre, à l'échelle mondiale, la neutralité carbone de ses opérations directes (scopes 1 et 2) en 2025. En effet, en 2024, comme en 2023, EssilorLuxottica a atteint cet engagement sur ses périmètres en Europe après l'avoir déjà atteint pour l'Italie et la France en 2021. En 2024, pour renforcer ses efforts en matière de lutte contre le changement climatique, les objectifs à court terme de réduction des émissions de gaz

à effet de serre (GES) d'EssilorLuxottica ont été validés par l'initiative *Science-Based Targets* (SBTi), marquant une étape clé dans les efforts de l'entreprise pour réduire l'impact environnemental sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Ces nouveaux objectifs à 2030 concernent les émissions des Scopes 1, 2 et 3 d'EssilorLuxottica, conformément aux efforts d'atténuation du changement climatique décrits dans l'Accord de Paris ; et

- **Eyes on Circularity** : chez EssilorLuxottica, développement durable, produits et services vont de pair dès la phase de développement. Les efforts du Groupe se concentrent sur l'optimisation de l'utilisation des ressources tout en garantissant des standards de qualité élevés, avec pour objectif de passer de matériaux d'origine fossile à des matériaux biosourcés et/ou recyclés, et d'intégrer l'éco-conception dans toutes ses innovations d'ici fin 2025. Des efforts supplémentaires visent à accroître les capacités de recyclage internes et à mettre en œuvre des services circulaires pour prolonger la durée de vie des produits ou leur donner une seconde vie.

Le déploiement des initiatives listées ci-dessus se traduit dans les comptes du Groupe au travers de charges et d'investissements opérationnels effectués au cours de l'année ainsi que dans les engagements présentés par le Groupe. Par ailleurs, il a été pris en compte, le cas échéant, dans les estimations comptables formulées par la Direction dans la préparation de ces états financiers, notamment dans l'estimation budgétaire 2025 et les prévisions à moyen terme qui ont été utilisées par le Groupe afin d'élaborer les plans d'affaires retenus dans le cadre des tests de dépréciation annuels en 2024 (voir paragraphe 10.1 *Tests de dépréciation*).

Aucun autre impact matériel relatif au climat n'est à refléter dans les états financiers 2024.

Événements significatifs de l'exercice

EssilorLuxottica finalise l'acquisition de Supreme auprès de VF Corporation

Le 17 juillet 2024, EssilorLuxottica et VF Corporation (un leader mondial de l'habillement, des chaussures et des accessoires « *lifestyle* ») ont annoncé la signature d'un accord en vue de l'acquisition par EssilorLuxottica de la marque Supreme auprès de VF, pour un montant total de 1,5 milliard de dollars comptants.

Cette opération a été autorisée par toutes les autorités de concurrence compétentes et a ainsi pu être finalisée le 1^{er} octobre 2024. (voir Note 3 *Regroupements d'entreprises*).

Supreme exerce ses activités principalement en ligne et opère un réseau de 17 magasins aux États-Unis, en Asie et en Europe. Parfaitement en ligne avec le parcours d'innovation et de développement d'EssilorLuxottica, cette acquisition offre au Groupe un accès direct à de nouveaux publics, modes d'expression et approches créatives. Avec sa signature unique, son approche commerciale directe et son expérience client propre – un modèle que le Groupe travaille à préserver – Supreme aura toute sa place au sein du portefeuille Groupe de marques propres, tout en complétant celui des marques sous licence. La marque sera idéalement positionnée pour tirer parti de l'expertise, des compétences et de la plateforme opérationnelle du Groupe.

EssilorLuxottica finalise l'acquisition d'une participation majoritaire dans Heidelberg

Le 17 juillet 2024, EssilorLuxottica et Heidelberg Engineering ont annoncé la signature d'un accord pour l'acquisition d'une participation de 80 % dans Heidelberg Engineering, une société allemande spécialisée dans les technologies de diagnostic et de visualisation chirurgicale numérique ainsi que dans les solutions informatiques de santé au service de l'ophtalmologie médicale.

Cette opération a été autorisée par toutes les autorités de concurrence compétentes et a ainsi pu être finalisée le 1^{er} octobre 2024. (voir Note 3 *Regroupements d'entreprises*).

S'appuyant sur l'expertise historique d'EssilorLuxottica dans la conception et la fabrication d'instruments et de solutions de santé visuelle pour les professionnels de la vue, cet accord marque une nouvelle étape de la stratégie du Groupe et de son parcours med-tech.

Fondé en 1990 par le docteur Gerhard Zinser et Christoph Schoess, Heidelberg Engineering dispose d'une vaste expertise technologique et scientifique dans les domaines de la tomographie par cohérence optique (OCT), du traitement et de l'analyse d'images en temps réel, de l'analyse de données à grande échelle et de la visualisation chirurgicale numérique. Expertise qu'il met au profit des professionnels de santé, des scientifiques et des chercheurs dans plusieurs domaines de l'ophtalmologie.

Avec une présence dans plus de 100 pays, Heidelberg Engineering est depuis plus de trente ans une référence dans le diagnostic précoce de maladies oculaires telles que la dégénérescence maculaire liée à l'âge et le glaucome. Au sein d'EssilorLuxottica, Heidelberg Engineering continuera de servir le marché sous sa marque bien établie, et d'offrir les solutions innovantes ainsi que le niveau d'expertise attendus et reconnus par ses clients Note 3 *Regroupements d'entreprises*.

Succès du placement d'une émission obligataire de 2 milliards d'euros à 2,99 %

Le 29 août 2024, EssilorLuxottica a réalisé avec succès le placement d'une émission obligataire d'un montant total de 2 milliards d'euros avec des maturités de 4,5 ans et 7,5 ans, assorties respectivement d'un coupon de 2,875 % et 3,00 % (les « Obligations ») soit un taux moyen de 2,99 % après couverture de risque.

Le livre d'ordres a atteint presque 5 milliards d'euros, attirant des investisseurs institutionnels de premier rang et démontrant une confiance élevée dans le modèle économique et le profil de crédit d'EssilorLuxottica.

Le règlement-livraison est intervenu le 5 septembre 2024 avec une admission des Obligations à la cote sur Euronext Paris (voir Note 20 *Dettes financières, incluant les dettes de loyer*).

Point sur les marques sous licence

Comme annoncé en juillet 2023, un accord de licence mondial perpétuel, qui octroie à EssilorLuxottica les droits d'utilisation exclusifs des marques déposées de Kodak pour les produits et services liés aux activités d'EssilorLuxottica, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Le principal versement effectué en exécution du contrat a été réalisé en janvier 2024 et les actifs correspondants ont été reconnus dans l'état de la situation financière consolidée (voir Note 10 *Goodwill et autres immobilisations incorporelles*).

Par ailleurs, au cours du premier semestre, le Groupe a annoncé le renouvellement anticipé de son accord de licence pour la conception, la production et la distribution mondiale de montures de prescription et de lunettes de soleil sous les marques Michael Kors et Dolce&Gabbana. Les versements effectués en exécution de l'accord avec Dolce&Gabbana ont été réalisés au premier trimestre 2024 et les actifs correspondants ont été reconnus dans l'état consolidé de la situation financière (voir Note 14 *Autres actifs (courants et non courants)*). La sortie de trésorerie relative à cette transaction est présentée dans le Tableau des flux de trésorerie consolidés sur la ligne *Variation des autres créances et dettes opérationnelles*.

De plus, le Groupe a également annoncé la signature d'un nouvel accord de licence exclusif pour la conception, la production et la distribution mondiale de lunettes Diesel. Cet accord, qui a pris effet le 18 juin 2024, se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2029, avec une option de renouvellement automatique pour cinq années supplémentaires. La première collection issue de cet accord sera lancée au premier trimestre 2025.

Enfin, en décembre 2024 le Groupe a renouvelé son accord de licence avec le Groupe Prada pour la conception, la production et la distribution mondiale de lunettes sous les marques Prada, Prada Linea Rossa et Miu Miu. L'accord en cours, expirant le 31 décembre 2025, a ainsi été prolongé jusqu'au 31 décembre 2030, avec la prévision d'un renouvellement jusqu'au 31 décembre 2035 (aucun impact sur les comptes 2024).

Environnement macroéconomique et incertitudes géopolitiques

Le Groupe continue à opérer dans un environnement macroéconomique et géopolitique qui a peu évolué par rapport à l'année 2023 en termes d'inflation, volatilité sur les prix de l'énergie et des matières premières, et avec toujours des conditions financières resserrées et des taux directeurs de la FED (*Federal Reserve* aux États-Unis) et de la BCE (Banque Centrale Européenne) élevés – ces derniers amorçant cependant une baisse au cours de ces derniers mois, sans impact significatif sur l'année 2024.

Malgré cet environnement contraint, le Groupe a été en mesure de croître grâce à son positionnement au croisement de multiples catégories – de la lunetterie, du luxe et du digital à la med-tech. De plus, les politiques du Groupe en termes de couverture de ses principaux risques (taux d'intérêt, prix d'achat des matières premières et de l'énergie, parmi d'autres) ont participé à atténuer la volatilité générale observée sur les marchés.

Les principaux effets liés à ce contexte sont ainsi présentés dans les notes aux états financiers consolidés :

- Note 25 *Instruments financiers et gestion des risques* : à propos de l'exposition aux risques des taux et à la volatilité accrue des prix des matières premières et de l'énergie.
- Note 10 *Goodwill et autres immobilisations incorporelles*, Note 11 *Immobilisations corporelles* et Note 12 *Contrats de location* : les évolutions de l'environnement macroéconomique évoquées précédemment ont eu un impact direct sur les paramètres clés retenus par le Groupe pour réaliser ses tests de dépréciation. De plus, le Groupe a pris en compte cet environnement macroéconomique dans la préparation de ses prévisions budgétaires.

Note 1 Principes comptables

Les principes comptables significatifs appliqués par le Groupe sont repris dans les notes individuelles afférentes aux états financiers consolidés, ainsi que dans les estimations comptables significatives et les jugements effectués, le cas échéant, comme décrit dans le paragraphe *Base de préparation des états financiers – Recours à des estimations*.

1.1 Principes de consolidation

1.1.1 Filiales

Les filiales désignent toutes les entités contrôlées par le Groupe. Le Groupe est réputé contrôler une entité s'il est exposé ou à des droits à des rendements variables découlant de sa participation dans cette entité et si le pouvoir qu'il exerce sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. On présume généralement que le Groupe exerce un pouvoir sur l'entité s'il détient au moins la moitié de ses droits de vote. L'existence de droits de vote potentiels susceptibles d'être exercés ou convertis sans délai est prise en considération pour déterminer si le Groupe contrôle une entité.

Les filiales sont consolidées à 100 % à compter de la date de transfert du contrôle au Groupe et sont déconsolidées à compter de la date où ce contrôle cesse. Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, les actifs et passifs de la filiale sont décomptabilisés, ainsi que toute participation liée ne donnant pas le contrôle et les autres composants des capitaux propres associés. Le gain ou la perte qui en résulte est comptabilisé au compte de résultat. Tout intérêt résiduel maintenu dans une ancienne participation est comptabilisé à la juste valeur au moment de la perte de contrôle, et la variation ultérieure de sa valeur comptable est portée au compte de résultat consolidé.

Les principes et méthodes comptables appliqués par les filiales sont conformes aux normes IFRS, ainsi qu'à ceux adoptés par le Groupe.

Les opérations, soldes bilanciers et résultats au titre d'opérations intragroupes sont éliminés. Les moins-values latentes sont éliminées dans la mesure où elles ne correspondent pas à une perte de valeur.

1.1.2 Sociétés mises en équivalence

Les entreprises associées désignent toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, généralement en détenant 20 % à 50 % des droits de vote. Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Leur première comptabilisation se fait au coût historique. Les *goodwill* issus de l'acquisition d'entreprises associées sont comptabilisés dans leur valeur comptable de mise en équivalence.

La quote-part du Groupe dans les résultats des entreprises associées réalisés après leur acquisition est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé et le cas échéant dans les autres éléments du résultat global.

Les plus-values latentes sur des opérations réalisées entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe au capital de ces dernières. Les moins-values latentes sont également éliminées, sauf si elles correspondent à une perte de valeur.

Les mouvements cumulés postérieurs à l'acquisition sont comptabilisés dans la valeur comptable de mise en équivalence. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée devient supérieure à sa participation au capital, le Groupe ne comptabilise pas ces pertes excédentaires, sauf s'il a l'obligation expresse de combler sa quote-part de pertes.

1.1.3 Participations dans d'autres sociétés

Les participations au capital d'entités dont le Groupe n'a ni le contrôle, ni n'exerce une influence notable, généralement détenues à moins de 20 %, sont comptabilisées initialement à la juste valeur. Les frais d'acquisition engagés lors de la première comptabilisation sont immédiatement comptabilisés en résultat consolidé. Ultérieurement, ces participations sont évaluées à la juste valeur. Les plus et moins-values liées aux variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global de l'exercice au cours duquel elles sont constatées. Cette composante des autres éléments du résultat global n'est pas recyclée ultérieurement dans le compte de résultat.

1.1.4 Opérations avec les détenteurs de participations au capital

Les opérations telles que les apports des détenteurs de participation au capital sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Les opérations avec des participations ne donnant pas le contrôle dans des entités contrôlées par le Groupe sont considérées comme des opérations réalisées avec des détenteurs de participations au capital du Groupe. Concernant les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle, l'écart éventuel entre le montant payé et la participation effectivement acquise est comptabilisé dans les capitaux propres. Les plus ou moins-values réalisées sur des cessions de participations ne donnant pas le contrôle sont également comptabilisées dans les capitaux propres.

1.1.5 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont établis dans leur monnaie fonctionnelle. La monnaie fonctionnelle est définie comme celle du principal environnement économique dans lequel la filiale exerce son activité.

Les résultats et la situation financière de toutes les filiales du Groupe dont la monnaie fonctionnelle diffère de la monnaie de présentation des comptes (à savoir l'euro) sont convertis selon les principes suivants :

- les actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture ;
- les produits et charges sont convertis au taux de change moyen (sauf si cette moyenne ne constitue pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux de change en vigueur à la date des opérations, auquel cas les produits et charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de chaque opération) ;
- ces écarts de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, au poste *Écarts de conversion de monnaies étrangères* ;
- les écarts de conversion cumulés sont recyclés en résultat en cas de cession ou de liquidation de la participation à laquelle ils se rapportent.

Les *goodwill* et réévaluations à la juste valeur découlant de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés dans la devise de fonctionnement de l'entité acquise et convertis aux taux de change en vigueur à la clôture.

Depuis 2022, la Turquie est considérée comme étant en hyperinflation. Les dispositions d'IAS 29 ont été appliquées en conséquence (voir paragraphe 18.4 *Report à nouveau et autres réserves*).

Les principaux taux de change retenus pour convertir les résultats et la situation financière des entités étrangères figurent à l'Annexe 1.

1.2 Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau des flux de trésorerie consolidés a été préparé selon la méthode indirecte, qui consiste à ajuster le résultat net en fonction de l'effet des opérations sans influence sur la trésorerie, des reports ou régularisations éventuels d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs et des éléments du compte de résultat associés à des opérations d'investissement ou de financement. Les éléments relatifs aux opérations d'investissement et de financement ont été comptabilisés dans leurs catégories respectives.

Le *besoin en fonds de roulement commercial* comprend les stocks, les créances clients et les dettes fournisseurs. Les variations du besoin en fonds de roulement commercial sont établies hors incidence des évolutions du périmètre de consolidation.

Les flux de trésorerie des filiales étrangères sont convertis au taux de change moyen de l'exercice, sauf pour les transactions significatives.

L'effet de la fluctuation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie nets correspond à l'effet (i) de la fluctuation des taux de change entre l'ouverture et la clôture sur le montant de la trésorerie à l'ouverture et (ii) de l'écart entre le taux de change à la clôture et le taux moyen appliqué aux mouvements de trésorerie au cours de l'exercice.

Les intérêts versés, incluant les intérêts sur dettes de location sous IFRS 16, et reçus sont présentés dans les *Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles*.

Les montants comptabilisés dans les *Acquisition de filiales*, net de la trésorerie acquise correspondent au montant de la contrepartie transférée retraité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie nets de la société rachetée à la date d'acquisition.

1.3 Opérations en devises

Lors de la première comptabilisation d'une opération libellée en monnaie étrangère, les actifs et passifs concernés sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération. À la clôture de l'exercice, les éléments monétaires, principalement constitués de créances et de dettes, sont reconvertis au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes de changes sont comptabilisés dans les *Autres produits/(charges) financiers*.

Note 2 Nouvelles normes comptables

2.1 Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 ou adoptés par le Groupe de manière anticipée

Le Groupe a appliqué les amendements suivants, adoptés par l'Union européenne et applicables aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2024 :

- Amendements à IFRS 16 – *Contrats de location* : Obligation locative découlant d'une cession-bail (publiés le 22 septembre 2022), adoptés le 20 novembre 2023 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024.
- Amendements à IAS 1 – *Présentation des états financiers* : (i) Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (publié le 23 janvier 2020), (ii) Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – *Report de la date d'entrée en vigueur* (publié le 15 juillet 2020) et (iii) Classement d'un emprunt assorti de clauses restrictives en tant que passif courant ou non courant (publié le 31 octobre 2022), tous adoptés le 19 décembre 2023 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024.
- Amendements à IAS 7 – *Tableau des flux de trésorerie* et IFRS 7 – *Instruments financiers* : Informations à fournir : Ententes de financement de fournisseurs (publiés le 25 mai 2023) adoptés le 15 mai 2024 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'application de ces amendements est sans impact matériel sur les états financiers consolidés du Groupe.

2.2 Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés, applicables aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2024 et non encore adoptés par le Groupe

Les amendements suivants, applicables aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2024, ont été déjà adoptés par l'Union européenne :

- Amendements à IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* : Absence de convertibilité, publiés le 15 août 2023, adoptés le 12 novembre 2024 et applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Leurs impacts potentiels sur les états financiers consolidés du Groupe sont en cours d'analyse.

Note 3 Regroupements d'entreprises

●● Principes comptables

Conformément à la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*, le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition.

Lors d'une acquisition, les actifs identifiables, passifs et passifs éventuels repris de l'entité acquise qui remplissent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants destinés à être cédés qui sont comptabilisés à la juste valeur moins les coûts de cession.

Le *goodwill* représente la différence positive entre (i) la contrepartie transférée et le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, d'une part, et (ii) la juste valeur des actifs nets identifiables acquis, d'autre part. Le *goodwill* est rattaché à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou à des groupes d'UGT en fonction des axes d'analyses et de retour sur investissement suivis par la Direction du Groupe.

Si la première comptabilisation d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que provisoirement à la clôture de l'exercice, il est possible que le Groupe ne soit pas en mesure de finaliser l'affectation du *goodwill* avant la fin de l'exercice au cours duquel l'acquisition est intervenue. Dans ce cas, le Groupe publie le montant du *goodwill* non affecté, ainsi que les raisons pour lesquelles l'affectation est provisoire.

Le Groupe pourra éventuellement modifier ces justes valeurs une fois l'acquisition finalisée, étant précisé que la période d'évaluation ne pourra pas excéder 12 mois à compter de la date d'acquisition. Toute différence constatée par rapport aux montants provisoires sera comptabilisée en tant qu'ajustement rétrospectif en contrepartie du *goodwill*, dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition, et sur la base des seuls faits et circonstances existant à cette date.

La contrepartie transférée pour l'acquisition d'une filiale est évaluée à la juste valeur des actifs transférés et passifs encourus ou des instruments de capitaux propres émis par le Groupe. La contrepartie transférée comprend la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'une contrepartie éventuelle.

Lorsque les actionnaires détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle disposent d'une option de vente de leur participation, et si cette option prévoit un règlement en numéraire, alors le Groupe comptabilise un passif à hauteur de la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option. Ce passif est comptabilisé dans les *Autres passifs non courants* ou dans les *Autres passifs courants* de l'état de la situation financière consolidée, en fonction de son échéance. Les variations ultérieures de la juste valeur de ce passif sont comptabilisées dans les capitaux propres du Groupe. Si les actionnaires détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle disposent d'une option de vente leur donnant un accès présent aux bénéfices de leur participation, alors le résultat ou la variation des autres éléments du résultat global continuent d'être alloués aux participations ne donnant pas le contrôle. Toutefois, les participations ne donnant pas le contrôle sont éliminées dans l'état de la situation financière consolidée, comme si elles étaient acquises à la date de clôture. Lorsque l'option de vente ne donne pas aux actionnaires détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle un accès présent aux bénéfices de leur participation, alors le Groupe décomptabilise ces intérêts ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition.

Le Groupe peut évaluer les participations ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur (méthode du *goodwill* complet), soit à hauteur de la quote-part dans l'actif net identifiable de la société acquise (méthode du *goodwill* partiel). Le Groupe a le choix de l'une ou de l'autre méthode pour chaque acquisition.

Les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle ou les cessions sans perte de contrôle sont considérées comme des transactions entre actionnaires et sont comptabilisées directement dans les capitaux propres, sans impact sur le *goodwill*.

Lors d'une acquisition au cours de laquelle le Groupe obtient progressivement le contrôle de la société acquise (acquisition par étapes), la participation antérieurement détenue est réévaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et l'écart de valeur éventuel est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Le tableau ci-dessous présente le total des impacts des regroupements d'entreprises comptabilisés au cours de l'exercice sur l'état de la situation financière consolidée ainsi que sur le compte de résultat consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidés :

<i>En millions d'euros</i>	Total
Immobilisations incorporelles	760
Immobilisations corporelles	62
Droits d'utilisation	124
Autres actifs non courants	21
Actifs courants	190
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40
TOTAL ACTIF ACQUIS ÉVALUÉ À LA JUSTE VALEUR (A)	1 197
Dettes financières non courantes	8
Autres passifs non courants	102
Dettes de loyers courantes et non courantes	118
Dettes financières courantes	20
Autres passifs courants	104
TOTAL PASSIF REPRIS ÉVALUÉ À LA JUSTE VALEUR (B)	352
ACTIF NET ACQUIS ÉVALUÉ À LA JUSTE VALEUR (C = A - B)	845
Contrepartie des acquisitions (D)	1 795
Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle (E)	5
Juste valeur des actifs nets acquis (C)	845
GOODWILL CONSTATÉ (F = D + E - C)	956
Contrepartie de l'acquisition (D)	(1 795)
Paiements différés et réévaluation à la juste valeur (G)	45
Trésorerie acquise (H)	40
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACQUISITIONS, NET DE TRÉSORERIE ACQUISE (I = D + G + H)	(1 711)

<i>En millions d'euros</i>	Total
CONTRIBUTION AU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ 2024	284
CONTRIBUTION AU RÉSULTAT NET 2024	34

La juste valeur retenue pour les actifs acquis et les passifs repris des sociétés acquises pendant la période est déterminée de manière provisoire pour certaines acquisitions conclues sur l'exercice et pourra être revue ultérieurement dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. Toute différence matérielle résultant de cette évaluation finale sera comptabilisée comme un ajustement rétrospectif du *goodwill* si elle est constatée dans les 12 mois suivant la date d'acquisition et relative à des événements existants à la date d'acquisition. Aucune différence matérielle résultant des regroupements d'entreprises ayant eu lieu en 2023 n'a été constatée.

Le montant comptabilisé en *Goodwill* n'est pas déductible fiscalement (sauf en de rares circonstances) et correspond principalement aux synergies attendues et aux perspectives de croissance des sociétés acquises au sein du Groupe.

Lorsque les accords de rapprochement prévoient une obligation de rachat ou une option de vente sur toute participation ne donnant pas le contrôle dans les sociétés acquises, le Groupe comptabilise un passif correspondant dans les *Autres passifs courants* ou dans les *Autres passifs non courants*, en fonction de la date d'exigibilité.

Le montant présenté ci-dessus sur la ligne *Flux de trésorerie lié aux acquisitions, net de trésorerie acquise* n'inclut pas les flux de trésorerie liés aux compléments de prix sur les regroupements d'entreprises intervenus au cours des périodes précédentes ni les flux de trésorerie liés à l'exercice des options de vente sur les intérêts minoritaires.

Sur une base *pro forma* non auditée, si ces regroupements d'entreprises étaient intervenus en début d'exercice, leurs contributions au chiffre d'affaires et au résultat net consolidés auraient été respectivement de près de 760 millions d'euros (dont près de 513 millions d'euros pour Supreme) et 125 millions d'euros.

Les deux principaux regroupements d'entreprises réalisés au cours de l'exercice sont décrits ci-dessous :

Supreme

Le 1^{er} octobre 2024, EssilorLuxottica a finalisé l'acquisition de Supreme, une marque qui exerce ses activités principalement en ligne et opère un réseau de 17 magasins aux États-Unis, en Asie et en Europe. Supreme offre au Groupe une connexion directe à de nouveaux publics, modes d'expression et approches créatives. Avec sa signature unique, son approche commerciale directe et son expérience client propre – un modèle que le Groupe souhaite préserver – Supreme aura toute sa place au sein du portefeuille Groupe de marques propres, tout en complétant celui des marques sous licence. La marque sera idéalement positionnée pour tirer parti de l'expertise, des compétences et de la plateforme opérationnelle du Groupe.

La contrepartie transférée par le Groupe dans le cadre de l'acquisition, évaluée conformément à la norme IFRS 3, s'élève à environ 1 368 millions d'euros.

Le tableau suivant récapitule les actifs acquis et les passifs repris comptabilisés sur une base provisoire à la date d'acquisition (1^{er} octobre 2024).

En millions d'euros	Supreme
Immobilisations incorporelles	751
Immobilisations corporelles	32
Droits d'utilisation	87
Autres actifs non courants	6
Stocks et encours	81
Créances clients	3
Autres actifs courants	25
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24
TOTAL ACTIF ACQUIS ÉVALUÉ À LA JUSTE VALEUR	1 008
Autres passifs non courants (y compris Impôts différés passifs)	85
Dettes de loyers courantes et non courantes	85
Dettes fournisseurs	27
Autres passifs courants	22
TOTAL PASSIF REPRIS ÉVALUÉ À LA JUSTE VALEUR	219
ACTIF NET ACQUIS ÉVALUÉ À LA JUSTE VALEUR	790
Contrepartie des acquisitions	1 368
GOODWILL CONSTATÉ SUR UNE BASE PROVISoire	578

Les chiffres présentés ci-dessus correspondent aux positions comptables d'ouverture au 1^{er} octobre 2024, telles qu'acquises au travers du regroupement d'entreprise et comptabilisées selon les principes comptables EssilorLuxottica. L'évaluation à la juste valeur des principaux actifs acquis et passifs repris sera complétée en 2025 avec l'aide d'experts indépendants en évaluation.

Le goodwill résultant de cette acquisition a été déterminé comme la somme de la contrepartie transférée moins les actifs nets identifiables acquis et les passifs assumés évalués conformément à la norme IFRS 3. Au 1^{er} octobre 2024, ce goodwill provisoire s'élève à 578 millions d'euros. En raison de la nature de l'activité de Supreme, ce goodwill a été affecté au Groupe d'UGT Direct to Consumer-Sun.

Heidelberg Engineering

Le 1^{er} octobre 2024, EssilorLuxottica a finalisé avec succès l'acquisition d'une participation de 80 % dans Heidelberg Engineering, une société allemande spécialisée dans les technologies de diagnostic et de visualisation chirurgicale numérique ainsi que dans les solutions informatiques de santé au service de l'ophtalmologie médicale. L'opération a été autorisée par les autorités de concurrence compétentes. S'appuyant sur l'expertise historique d'EssilorLuxottica dans la

conception et la fabrication d'instruments et de solutions de santé visuelle pour les professionnels de la vue, cet accord marque une nouvelle étape de la stratégie du Groupe et de son parcours med-tech. La contrepartie transférée par le Groupe dans le cadre de cette transaction, comptabilisée sur une base provisoire, s'élève à environ 324 millions d'euros, y compris les paiements d'étape ultérieurs et la valorisation des participations ne donnant pas le contrôle.

Le goodwill provisoire reconnu à la suite de l'acquisition s'élève à 297 millions d'euros. Les positions comptables considérées dans le calcul du goodwill correspondent au bilan d'ouverture au 1^{er} octobre 2024, telles qu'acquises au travers du regroupement d'entreprises et comptabilisées selon les principes comptables EssilorLuxottica. L'évaluation à la juste valeur des principaux actifs acquis et passifs repris sera complétée en 2025 avec l'aide d'experts en évaluation indépendants. En raison de la nature de l'activité de Heidelberg Engineering, le goodwill provisoire a été affecté au groupe d'UGT Professional Solutions.

Autres regroupements d'entreprises

Au cours de l'année 2024, le Groupe a réalisé d'autres acquisitions dont :

Société	Pays	Mois d'acquisition	Méthode de consolidation	% intérêt	% consolidation
EyeQ Operations Pty Ltd	Australie	Février 2024	Intégration globale	100 %	100 %
Washin Optical Co.*	Japon	Avril 2024	Intégration globale	100 %	100 %
Bairamoglou	Grèce	Octobre 2024	Intégration globale	100 %	100 %

* Acteur japonais de la vente au détail d'optique exploitant environ 70 magasins en direct.

Note 4 Information par secteur opérationnel

4.1 Information par secteur opérationnel

●● Principes comptables

Conformément aux dispositions d'IFRS 8 – *Secteurs opérationnels*, les informations par secteur opérationnel sont présentées d'une manière cohérente avec les informations communiquées en interne au Directeur Général qui est considéré comme le Principal Décideur Opérationnel (PDO) du Groupe aux fins de pilotage des opérations, de prise de décision et d'analyse de la performance opérationnelle.

Ces informations sont préparées conformément aux normes IFRS appliquées par le Groupe dans ses états financiers consolidés. Les actifs et passifs par secteur opérationnel ne sont pas inclus dans les données revues par le PDO et cette information n'est donc pas présentée.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles correspondent aux acquisitions, telles que présentées dans les tableaux de la Note 10 *Goodwill et autres immobilisations incorporelles* et de la Note 11 *Immobilisations corporelles*.

En ce qui concerne l'information présentée par zone géographique, le chiffre d'affaires est affecté aux zones géographiques en fonction du pays de résidence des clients, alors que la répartition géographique des actifs non courants est en fonction du pays des entités juridiques.

Le Groupe opère sur les deux segments suivants :

- le segment des solutions pour les professionnels ou **Professional Solutions (PS)** : représentant l'activité de gros du Groupe, c'est-à-dire la fourniture des produits et services aux opticiens indépendants, aux distributeurs, aux plateformes tierces d'e-commerce et aux grands réseaux de distribution opérant dans l'industrie de la santé visuelle et de la lunetterie ; et
- le segment de la vente directe aux consommateurs ou **Direct to Consumer (DTC)** : représentant les activités de vente de détail du Groupe, à savoir les produits et les services que le Groupe vend directement au consommateur final, que ce soit par le biais de son réseau de magasins traditionnels ou des canaux de distribution en ligne (e-commerce).

Les informations relatives aux autres activités du Groupe qui ne peuvent être présentées dans l'un ou l'autre de ces segments ont été présentées dans la catégorie « *Coûts centraux et autres* ». Il s'agit principalement des frais de siège ainsi que de l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises lors de regroupements d'entreprises car l'impact de ces coûts n'est pas pris en compte dans les indicateurs de rentabilité utilisés par le Directeur Général, dans son rôle de PDO, pour prendre des décisions sur l'allocation des ressources aux secteurs opérationnels et pour évaluer la performance de ces derniers.

Les informations par secteur opérationnel pour l'année 2024 et 2023 sont présentées comme suit :

Pour l'année 2024

En millions d'euros	Professional Solutions	Direct to Consumer	Coûts centraux et autres	2024
CHIFFRE D'AFFAIRES	12 547	13 960	-	26 508
Résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans les regroupements d'entreprises ^(a)	2 427	2 426	(372)	4 481
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans les regroupements d'entreprises				(1 033)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL				3 448
Coût de l'endettement financier net				(165)
Autres produits/(charges) financiers				5
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence				3
Impôts sur le résultat				(800)
RÉSULTAT NET				2 491
Acquisitions des immobilisations incorporelles et corporelles	896	620	9	1 525
Amortissements, dépréciations et pertes de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et du droit d'utilisation	(622)	(1 385)	(1 091)	(3 098)

(a) Le résultat du secteur opérationnel Professional Solutions provient du chiffre d'affaires réalisé avec des clients tiers uniquement, c'est-à-dire hors « marge de fabrication » dégagée sur le chiffre d'affaires intragroupe avec le secteur opérationnel Direct to Consumer. Le résultat du secteur opérationnel Direct to Consumer provient du produit des ventes, compte tenu du coût des biens achetés au secteur opérationnel Professional Solutions évalué au coût de fabrication, qui englobe la « marge de fabrication » correspondante à ces produits.

Pour l'année 2023

En millions d'euros	Professional Solutions	Direct to Consumer	Coûts centraux et autres	2023
CHIFFRE D'AFFAIRES	12 199	13 195	-	25 395
Résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans les regroupements d'entreprises ^(a)	2 366	2 212	(353)	4 226
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans les regroupements d'entreprises				(1 049)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL				3 176
Coût de l'endettement financier net				(116)
Autres produits/(charges) financiers				(24)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence				(1)
Impôts sur le résultat				(609)
RÉSULTAT NET				2 426
Acquisitions des immobilisations incorporelles et corporelles	985	560	15	1 560
Amortissements, dépréciations et pertes de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et du droit d'utilisation	(585)	(1 301)	(1 087)	(2 972)

(a) Le résultat du secteur opérationnel Professional Solutions provient du chiffre d'affaires réalisé avec des clients tiers uniquement, c'est-à-dire hors « marge de fabrication » dégagée sur le chiffre d'affaires intragroupe avec le secteur opérationnel Direct to Consumer. Le résultat du secteur opérationnel Direct to Consumer provient du produit des ventes, compte tenu du coût des biens achetés au secteur opérationnel Professional Solutions évalué au coût de fabrication, qui englobe la « marge de fabrication » correspondante à ces produits.

4.2 Informations par zone géographique

Les zones géographiques comportent l'Amérique du Nord, EMEA (c'est-à-dire l'Europe, dont la Turquie et la Russie, le Moyen-Orient et l'Afrique), l'Asie-Pacifique et l'Amérique latine.

Les informations par zone géographique se décomposent comme suit :

En millions d'euros	Chiffre d'affaires		Actifs non courants ^(a)	
	2024	2023	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Amérique du Nord	11 979	11 637	6 661	5 830
EMEA	9 759	9 184	12 421	11 615
Asie-Pacifique	3 247	3 036	2 337	2 158
Amérique latine	1 523	1 537	812	934
TOTAL	26 508	25 395	22 231	20 537

(a) Actifs non courants hors goodwill.

Les principaux pays dans lesquels le Groupe opère sont :

- les États-Unis pour l'Amérique du Nord (chiffre d'affaires de 11 268 millions d'euros pour 2024, 10 930 millions d'euros en 2023 et 4 898 millions d'euros d'actifs non courants pour 2024, 3 979 millions d'euros en 2023) ; et
- la France, le Royaume-Uni et l'Irlande, l'Allemagne et l'Italie pour la zone EMEA (chiffre d'affaires cumulé de 5 531 millions d'euros en 2024 (5 239 millions d'euros en 2023), et 8 869 millions d'euros d'actifs non courants cumulés pour 2024, 7 887 millions d'euros en 2023).

L'implantation géographique des réseaux de distribution d'EssilorLuxottica s'étend dans plus de 150 pays. De plus, la division Professional Solutions opère sur un marché de l'optique et de la lunetterie très fragmenté. Dans ce contexte, le risque potentiel de dépendance vis-à-vis d'un client est faible et le Groupe ne dispose d'aucun client dont le chiffre d'affaires dépasse 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Note 5 Chiffre d'affaires

●● Principes comptables

Le chiffre d'affaires du Groupe correspond aux revenus provenant de :

- la vente de biens aux clients ;
- la vente de prestation de services ;
- la vente de biens aux franchisés, ainsi que les autres revenus perçus des franchisés, tels que les redevances calculées sur les ventes et les droits d'entrée des franchisés ; et
- la sous-location (conformément à la norme IFRS 16).

Le Groupe ne comptabilise un chiffre d'affaires que si les conditions ci-après sont remplies (conditions d'identification du « contrat » avec le client) :

- les parties ont approuvé le contrat et s'engagent à respecter leurs obligations respectives ;
- le Groupe peut identifier les droits de chaque partie concernant les biens ou services à transférer ;
- le Groupe peut identifier les modalités de paiement des biens ou services à transférer ;
- le contrat a une substance commerciale ; et
- il est probable que le Groupe perçoive le montant auquel il peut prétendre en échange des biens ou des services transférés au client.

Si les conditions ci-dessus ne sont pas remplies, alors le chiffre d'affaires est comptabilisé une fois que le Groupe a déjà livré les biens et/ou rendu les services au client et qu'il a reçu l'intégralité (ou la quasi-intégralité) de la contrepartie non remboursable promise par le client, ou bien lorsque le contrat est résilié et que la contrepartie reçue de la part du client n'est pas remboursable.

Si les conditions ci-dessus sont remplies, alors les principales règles comptables applicables en fonction de la nature du chiffre d'affaires sont les suivantes.

Vente de biens

Le chiffre d'affaires issu de la vente de biens est comptabilisé lorsque le contrôle de l'actif est transféré à l'acheteur, c'est-à-dire au moment de la livraison du bien au client conformément aux dispositions contractuelles et que le client est en mesure de décider de l'utilisation de cet actif et de bénéficier de la quasi-totalité de ses avantages.

Il comprend principalement la vente de verres ophtalmiques, de montures, de lunettes de soleil, d'instruments et d'équipements.

Si le contrat de vente prévoit des remises sur les volumes avec effet rétroactif, le Groupe en estime l'impact potentiel et considère cet élément comme une rémunération variable. En outre, le Groupe procède à une estimation des retours potentiels des clients en s'appuyant sur ses conditions et pratiques en matière de retours, ainsi que sur son expérience dans ce domaine. Il n'existe aucune obligation postérieure à la livraison autre que les garanties sur les produits (cf. Note 22 *Provisions (courantes et non courantes)*).

En cas d'offre d'abonnement (*optical subscription arrangements*), le chiffre d'affaires issu de la vente de biens est déterminé sur la base de la valeur actuelle nette des paiements à recevoir jusqu'à la fin du contrat et est reconnu au moment de la livraison physique du produit au client.

Prestation de services

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque le service est rendu au client.

Le chiffre d'affaires du segment Direct to Consumer comprend les sommes payées au titre des services de santé visuelle (tels que l'examen des yeux, les frais d'adaptation des lentilles de contact etc.) comptabilisées au moment de la prestation du service aux clients.

Le Groupe passe par un intermédiaire pour les contrats d'assurance à prime fixe destinés aux clients. L'intermédiaire contracte avec le client final (dénommé souscripteur), tandis que le Groupe contracte avec l'intermédiaire en tant que principal de la transaction. Le Groupe perçoit un montant prédéterminé de revenus, appelé prime (généralement égal à une redevance fixe par participant/souscripteur par mois) et supporte le risque relatif au paiement des sinistres. Le chiffre d'affaires de ces primes est comptabilisé comme perçu au cours de l'exercice de couverture des prestations. Toute prime versée non acquise est comptabilisée comme un produit différé dans l'état de la situation financière consolidée.

Concernant les contrats à prime variable en fonction du service, (ce que l'on appelle les accords de rémunération à l'acte), le client final (ou souscripteur) paie au Groupe des frais relatifs au traitement des sinistres ainsi qu'aux prestations de services administratifs. Pour ces plans, le client final est responsable du coût associé aux sinistres. Le Groupe considère le client final comme la principale entité responsable de la gestion du plan et agit en tant qu'agent dans la transaction.

Le Groupe comptabilise des provisions au titre des créances clients relatives à ces contrats, conformément à la norme IFRS 9 (voir Note 16 *Créances clients*).

Coûts des contrats, actifs et passifs de contrats

Dans le cadre de la prestation de services administratifs liés à l'activité de santé visuelle, le Groupe supporte les coûts d'acquisition et d'exécution des contrats à long terme, généralement conclus pour une durée de quatre ans. Ces charges, que l'on peut attribuer spécifiquement à des nouveaux contrats identifiables individuellement génèrent des ressources employées pour respecter les dispositions contractuelles et seront recouvrées par le chiffre d'affaires généré par ces contrats. En conséquence, ces charges sont comptabilisées comme des actifs contractuels et amorties sur la durée des contrats concernés, sur une base systématique cohérente avec le transfert des services auxquels l'actif se rapporte.

Les passifs de contrats se rapportent à l'obligation du Groupe de fournir des biens et services futurs dans le cadre de contrats conclus avec ses clients et comprennent principalement les paiements anticipés effectués par les clients, les bons de réduction sur les achats futurs accordés dans le cadre d'une transaction de vente initiale et les garanties prolongées non exécutées.

Contrats de franchises et de licences

Le chiffre d'affaires issu des contrats de franchise est comptabilisé sur la base des ventes réalisées par les franchisés non consolidés.

Les droits d'entrée du contrat de franchise correspondent : (i) aux droits payés pour le contrat de franchise et/ou l'amélioration du point de vente, comptabilisés en même temps que les redevances périodiques pendant toute la durée du contrat de franchise et (ii) aux droits perçus sur la vente d'actifs corporels nécessaires à l'exercice de l'activité professionnelle (tels que du mobilier), comptabilisés en chiffre d'affaires lorsque le contrôle de l'actif est transféré à l'acheteur.

Le contrat de franchise peut également comprendre : (i) des redevances associées à une prestation de services continue au franchisé pendant toute la durée du contrat, comptabilisées au moment où la prestation de service est rendue et (ii) des redevances associées à l'organisation d'opérations publicitaires et promotionnelles, comptabilisées au moment de la réalisation de l'obligation de performance distincte correspondante.

Le Groupe accorde des droits de licence à des tiers sur certains droits de propriété intellectuelle, dont il comptabilise les redevances en fonction des caractéristiques des contrats conclus avec les clients.

Composantes de financement

Sauf pour les abonnements optiques, les délais de paiement accordés aux clients du Groupe ne dépassent généralement pas 12 mois. Dans ce cas, le Groupe applique la mesure de simplification permise par IFRS 15 permettant de ne pas ajuster le prix de transaction du contrat des effets relatifs à la composante de financement.

Sous-location (conformément à la norme IFRS 16)

Certaines filiales du segment Direct to Consumer, en particulier en Amérique du Nord et en Australie, sous-louent des espaces au sein de leurs magasins d'optique à des médecins tiers réalisant des examens de la vue, en conservant leur droit d'utilisation découlant du contrat de location initial (contrat de location principal). Ces filiales comptabilisent donc le contrat de location principal ainsi que le produit de location de l'actif sous-jacent (bailleur intermédiaire).

Ces filiales classent ces sous-locations comme des contrats de location simple (c'est-à-dire qu'elles maintiennent la comptabilisation d'une dette de loyer ainsi que d'un droit d'utilisation découlant du contrat de location principal, comme tout contrat de location), et reconnaissent des produits relatifs aux contrats de sous-location vis-à-vis des médecins sur une base linéaire en Chiffre d'affaires dans le Compte de résultat consolidé du Groupe. Ce classement est opéré en référence au droit d'utilisation découlant du contrat principal.

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

En millions d'euros	2024	2023
Produits vendus	24 358	23 377
Soins de la vue (vision care)	1 575	1 538
Examens de la vue et honoraires afférents	401	301
Produits de redevances	147	149
Sous-location	27	29
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	26 508	25 395

La ventilation du chiffre d'affaires 2024 par catégorie et selon les deux secteurs opérationnels du Groupe se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Professional Solutions	Direct to Consumer	2024
Produits vendus	12 547	11 811	24 358
Soins de la vue (vision care)	-	1 575	1 575
Examens de la vue et honoraires afférents	-	401	401
Produits de redevances	-	147	147
Sous-location	-	27	27
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	12 547	13 960	26 508

La ventilation du chiffre d'affaires 2023 par catégories et selon les deux secteurs opérationnels du Groupe se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Professional Solutions	Direct to Consumer	2023
Produits vendus	12 199	11 178	23 377
Soins de la vue (vision care)	-	1 538	1 538
Examens de la vue et honoraires afférents	-	301	301
Produits de redevances	-	149	149
Sous-location	-	29	29
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	12 199	13 195	25 395

Concernant les actifs et passifs de contrat, voir Note 14 *Autres actifs (courants et non courants)* et Note 23 *Autres passifs (courants et non courants)*.

Note 6 Produits et charges opérationnels

●● Principes comptables

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice durant lequel ils sont engagés.

Les frais de recherche et développement comptabilisés dans les charges d'exploitation englobent les charges d'exploitation des centres de recherche du Groupe ainsi que les coûts de conception liés au développement de nouveaux processus de production.

Les frais de développement sont comptabilisés en tant qu'actif incorporel lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel, de manière à le rendre utilisable ou disponible à la vente ;
- l'intention du Groupe d'achever l'actif incorporel puis de l'utiliser ou de le vendre ;
- la capacité du Groupe à utiliser ou à vendre l'actif incorporel ;
- la manière dont l'actif incorporel dégagera des avantages économiques probables à l'avenir ;
- l'existence des moyens techniques, financiers ou autres nécessaires à l'achèvement de l'actif incorporel ; et
- une évaluation fiable des dépenses de développement.

Concernant les projets de développement de verres ophtalmiques, les risques et incertitudes liés à l'évolution du marché et au grand nombre de projets entrepris font que les critères ci-dessus ne sont pas considérés comme satisfaits. Il en résulte que les frais de développement associés sont comptabilisés en charges.

Autres produits/(charges)

Les produits et charges ne pouvant, par nature, être affectés à aucun des postes détaillés des charges d'exploitation sont comptabilisés dans les *Autres produits/(charges)*. Il peut s'agir, entre autres, de la variation des compléments de prix sur des acquisitions (par exemple en cas de clause d'indexation sur les bénéfices futurs), du produit net de la cession d'une activité, du résultat réalisé dans le cadre d'une prise de contrôle par étapes, des pertes de valeur sur les *goodwill* et les participations et des résultats de cessions d'immobilisations corporelles.

Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent principalement les salaires, les cotisations sociales, les dépenses liées aux paiements fondés sur des actions et les avantages au personnel (voir Note 21 *Avantages au personnel*).

6.1 Amortissements et pertes de valeur

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, les amortissements et pertes de valeur comptabilisés pour les *immobilisations incorporelles, corporelles* et pour les droits d'utilisation s'élèvent à 3 098 millions d'euros (2 972 millions d'euros en 2023).

6.2 Frais de recherche et développement

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, les frais de recherche et développement s'élèvent à 630 millions d'euros (593 millions d'euros en 2023).

6.3 Charges de personnel et paiements fondés sur des actions

Les coûts de personnel s'élèvent à 8 666 millions d'euros (contre 8 251 millions d'euros en 2023) dont 214 millions d'euros de charges de paiement fondé sur des actions (contre 220 millions d'euros en 2023) comme détaillé en Note 19 *Paiements fondés sur des actions* et 90 millions d'euros d'avantages au personnel (contre 70 millions d'euros en 2023).

L'effectif se décompose comme suit à la fin de l'exercice :

Effectif à la clôture	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Amérique du Nord	44 272	44 051
EMEA	72 607	70 615
Asie-Pacifique	54 270	52 366
Amérique latine	25 605	24 674
TOTAL EFFECTIF	196 754	191 706

6.4 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2024	2023
Plus et moins-values sur cessions d'activités ou d'actifs	-	(2)
Autres	55	21
AUTRES PRODUITS/(CHARGES) OPÉRATIONNELS	55	19

En 2024, la ligne *Autres* du tableau ci-dessus inclut des produits à hauteur d'environ 50 millions d'euros reconnus à la suite de règlements de divers litiges. Pour 2023, cette ligne *Autres* inclut principalement un produit résultant des activités de croissance externe du Groupe (notamment liées à la révision des compléments de prix) pour environ 14 millions d'euros, un produit de 12 millions d'euros résultant de la cession d'une entité non consolidée ainsi que des coûts encourus dans le cadre de projets de réorganisation et d'autres coûts de restructuration et de provisions pour (4) millions d'euros.

Note 7 Produits et charges financiers

●● Principes comptables

Résultat financier

Le *Coût de l'endettement financier net* se compose des intérêts de la dette, des emprunts et des contrats de location, nets des produits de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Le *Coût de l'endettement financier net* comprend également les intérêts sur les dérivés relatifs aux opérations de financement. Les produits de trésorerie et des équivalents de trésorerie comprennent les intérêts perçus et courus sur les placements effectués par des sociétés du Groupe et les résultats sur les valeurs mobilières de placement.

Les dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé lorsque le Groupe a le droit de percevoir le versement.

Les produits et charges financiers se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2024	2023
Intérêts sur dettes financières et dérivés associés	(141)	(108)
Intérêts sur dettes de loyer	(112)	(90)
Produits d'intérêts	89	82
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(165)	(116)
Produits des dividendes	5	2
Gains et pertes de change	20	(7)
Produits d'intérêt sur les créances de location	3	3
Autres	(23)	(21)
AUTRES PRODUITS/(CHARGES) FINANCIERS	5	(24)
TOTAL RÉSULTAT FINANCIER	(159)	(140)

Note 8 Impôt sur le résultat

●● Principes comptables

Les *Impôts sur le résultat* de l'exercice comprennent les impôts courants et les impôts différés. Ces éléments sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé, sauf s'ils concernent un regroupement d'entreprises ou bien des éléments directement constatés dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global ; de plus, les impôts sur le résultat relatifs aux paiements fondés sur des actions sont reconnus dans le compte de résultat dans la mesure où la base déductible fiscalement n'excède pas le coût des plans reconnus en résultat selon la norme IFRS 2 (en cas de surplus, l'impact fiscal lié est directement reconnu en capitaux propres sur la ligne *Paiements fondés sur des actions*).

Conformément à IAS 12 et IFRIC 23, les passifs résultant d'une incertitude relative à un traitement fiscal sont comptabilisés dans les *dettes fiscales*.

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existantes entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leurs valeurs comptables respectives dans les états financiers consolidés, en appliquant les taux d'imposition (et les lois fiscales) adoptés (ou quasiment adoptés) à la date de clôture et qui devraient s'appliquer au moment de la réalisation de l'actif d'impôt différé ou du règlement du passif d'impôt différé.

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles relatives aux participations dans les filiales et entreprises associées, sauf si le renversement de la différence temporaire est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que celui-ci n'ait pas lieu dans un avenir proche. Aucune provision n'est comptabilisée pour les impôts différés relatifs aux réserves en suspens d'imposition susceptibles d'être taxées dans le cas où elles seraient distribuées lorsqu'une telle distribution ou utilisation n'est pas envisagée.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si la réglementation fiscale en vigueur l'autorise et que ces impôts différés actifs et passifs portent sur un impôt sur le résultat exigible par une même administration fiscale, soit auprès d'une même entité fiscale, soit auprès d'entités fiscales distinctes s'il existe une intention de régler le solde net.

8.1 Produit (Charge) d'impôt

L'impôt constaté dans le compte de résultat se décompose comme suit :

En millions d'euros	2024	2023
Impôt courant	(1 006)	(811)
Impôt différé	206	202
TOTAL IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	(800)	(609)

La charge d'impôts sur le résultat est en hausse de 191 millions d'euros par rapport à celle de 2023 qui incluait un produit d'impôt de 115 millions d'euros suite à un travail mené par le Groupe, en collaboration avec les autorités fiscales compétentes, sur la clarification de certains traitements fiscaux pour lesquels une position fiscale incertaine était reflétée dans l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2022 (au sein des *Dettes d'impôts*).

Règles Pilier Deux

Les règles globales anti-érosion de la base d'imposition (règles GloBE ou Pilier Deux) ont été adoptées en France fin 2023 et sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2024. L'application des règles du Pilier Deux vise à garantir que les entreprises

multinationales paient un montant minimum d'impôt sur le revenu de chaque juridiction dans laquelle elles opèrent grâce à la mise en place d'un système d'impôt complémentaire garantissant un taux d'imposition minimum effectif de 15 %.

Selon ces règles, EssilorLuxottica est considérée comme un groupe d'entreprises multinationales auquel s'appliquent les règles du Pilier Deux. La charge d'impôt supplémentaire résultant de l'application des règles du Pilier Deux, n'est globalement pas significative et a été comptabilisée dans la charge d'impôt courante dans le compte de résultat consolidé de l'exercice 2024. Par ailleurs, le Groupe a appliqué l'exception obligatoire de la norme IAS 12 relative à la reconnaissance et à la communication d'informations sur les actifs et passifs d'impôts différés découlant des impôts sur le résultat du Pilier Deux.

L'impôt constaté dans les autres éléments du résultat global se décompose comme suit :

En millions d'euros	2024			2023		
	Avant impôt	Charge (produit) impôt	Après impôt	Avant impôt	Charge (produit) impôt	Après impôt
Éléments recyclables en résultat						
Couvertures des flux de trésorerie	7	(2)	5	3	(1)	2
Écarts de conversion	947	-	947	(1 045)	-	(1 045)
TOTAL (A)	954	(2)	952	(1 042)	(1)	(1 043)
Éléments non recyclables en résultat						
Écarts actuariels sur engagements de retraite	10	(5)	6	2	(3)	(1)
Participations à la JV par OCI – variation nette à la juste valeur	34	3	37	(24)	8	(16)
TOTAL (B)	44	(1)	43	(22)	5	(17)
TOTAL (A + B)	998	(3)	995	(1 064)	4	(1 060)

La réconciliation entre le taux d'impôt légal et le taux d'impôt effectif se décompose comme suit :

En % du résultat avant impôt	2024	2023
Taux d'impôt applicable	25,83 %	25,83 %
Produits non imposables et régimes à taux réduits	-2,16 %	-2,47 %
Retenues à la source	1,44 %	1,20 %
Changements de taux d'impôt	0,00 %	0,01 %
Impact net des pertes fiscales non reconnues	-0,31 %	0,58 %
Ajustements liés aux exercices précédents	0,51 %	-0,35 %
Effet des taux d'imposition des filiales étrangères, différents du taux français	-1,39 %	-0,91 %
Autres (net) ^(a)	0,39 %	-3,81 %
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	24,31 %	20,07 %

(a) Pour l'année 2023, la ligne Autres (net) inclut l'effet de la réévaluation significative de la position fiscale incertaine tel que décrit au paragraphe 8.1 Produit (Charge) d'impôt.

8.2 Créances et dettes d'impôts exigibles

Les créances et dettes d'impôts exigibles se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Créances d'impôts	294	271
Dettes d'impôts	537	561

Les Dettes d'impôts incluent les passifs relatifs à des positions fiscales incertaines dans différents pays dans lesquels le Groupe évolue à hauteur de 306 millions d'euros au 31 décembre 2024 (316 millions d'euros au 31 décembre 2023).

8.3 Impôts différés actifs et passifs

Les impôts différés actifs et passifs se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Impôts différés actifs	391	387
Impôts différés passifs	2 043	2 145
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS/PASSIFS (NET)	(1 651)	(1 758)

La variation des impôts différés se décompose comme suit :

En millions d'euros	2024	2023
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER	(1 758)	(1 970)
Charge/crédit d'impôt constaté en résultat	206	202
Charge/crédit d'impôt constaté en autres éléments du résultat global	(3)	4
Charge/crédit d'impôt constaté en capitaux propres	36	-
Regroupements d'entreprises	(79)	(3)
Écarts de conversion et autres mouvements ^(a)	(54)	10
31 DÉCEMBRE	(1 651)	(1 758)

(a) Incluant l'impact comptable résultant de l'application de l'hyperinflation sur les actifs non monétaires turcs.

Les impôts différés par nature se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Élimination des profits internes	234	289
Différences de durée d'amortissement (immobilisations corporelles)	(246)	(339)
Provisions temporairement non déductibles	240	186
Provisions relatives aux avantages au personnel	64	99
Autres actifs incorporels	(2 262)	(2 180)
Actifs reconnus sur déficits reportables	108	80
Contrats de location ^(a)	55	48
Autres	155	58
TOTAL	(1 651)	(1 758)

(a) Dont 812 millions d'euros correspondant aux impôts différés actifs sur dettes de loyer et 757 millions d'euros correspondant aux impôts différés passifs sur les droits d'utilisation au 31 décembre 2024 (respectivement 791 millions d'euros et 743 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables et d'autres différences temporelles, dans la mesure où il est probable que des bénéfices futurs permettent de les utiliser.

En particulier, pour chaque juridiction fiscale, un impôt différé actif est comptabilisé au titre des pertes fiscales reportables lorsque la Société estime probable que le niveau des bénéfices taxables futurs pourra compenser ces pertes dans un délai défini ne dépassant généralement pas cinq ans. Cette évaluation repose sur une analyse au cas par cas basée sur des prévisions de bénéfice imposable établies au niveau de l'entité juridique ou de l'unité fiscale. Ces prévisions sont établies sur la base d'estimations budgétaires et de projections réalisées au niveau de l'entité à partir du modèle d'affaires du Groupe. Les limitations d'utilisation de pertes fiscales sont prises en compte le cas échéant. Au 31 décembre 2024, environ 108 millions d'euros ont été comptabilisés en tant qu'impôts différés actifs

au titre de pertes fiscales reportables, principalement en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni, les pertes fiscales devant être entièrement utilisées dans un horizon de 2 à 5 ans.

De plus, au 31 décembre 2024, le Groupe n'a pas comptabilisé d'impôts différés actifs pour 184 millions d'euros (201 millions d'euros au 31 décembre 2023) au titre des pertes et d'autres différences temporelles. Les pertes fiscales qui n'ont pas été comptabilisées au titre des impôts différés actifs (136 millions d'euros au 31 décembre 2024, 180 millions d'euros au 31 décembre 2023) sont principalement situées en Amérique du Nord et du Sud. Ces pertes fiscales n'ont, en majorité, pas de date limite d'utilisation, mais sont assorties de certaines limites de compensation par rapport au bénéfice imposable futur.

Le Groupe ne comptabilise pas d'impôt différé passif sur les résultats non distribués de ses filiales destinés à être réinvestis de manière permanente.

Note 9 Résultat par action

●● Principes comptables

Résultat de base par action

Les attributions d'actions de performance sont comprises dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice sur la base du nombre d'actions définitivement attribué, dès lors que les conditions de performance sont remplies à la clôture.

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles, à savoir :

- les options de souscription d'actions : la dilution relative aux options de souscription d'actions est calculée en augmentant le nombre moyen d'actions du nombre d'actions complémentaires qu'il aurait fallu émettre ou céder si les actions potentielles relatives à ces options avaient été émises au cours de Bourse et non au prix d'exercice retraité. Le prix d'exercice des options de souscription est ajusté de la charge future relative aux options non encore exercées à la date de clôture ;
- les attributions d'actions de performance : le nombre d'actions retenu est déterminé sur la base du nombre d'actions qui auraient été attribuées si la condition de performance avait été remplie à la clôture.

Le résultat net servant de base au calcul du résultat par action s'élève à 2 359 millions d'euros (bénéfice net de 2 289 millions d'euros en 2023). Au 31 décembre 2024, le nombre moyen d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat de base par action s'élève à 453 926 761 (448 066 944 en 2023).

En millions d'euros/nombre d'actions/euros	2024	2023
Bénéfice net (perte nette) utilisé pour le calcul	2 359	2 289
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	453 926 761	448 066 944
RÉSULTAT NET PAR ACTION DE BASE (en euros)	5,20	5,11

Le nombre moyen d'actions servant au calcul du résultat dilué par action se décompose comme suit :

Nombre d'actions/euros	2024	2023
Nombre moyen pondéré d'actions	453 926 761	448 066 944
Effet dilutif des options de souscription	61 468	78 476
Effet dilutif des attributions d'actions de performance	6 024 501	2 620 442
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	460 012 730	450 765 862
RÉSULTAT NET PAR ACTION DILUE (en euros)	5,13	5,08

Au 31 décembre 2024 :

- 195 124 actions de performance sont exclues du calcul du nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires car la condition de performance n'est pas remplie à cette date (3 041 379 au 31 décembre 2023) ;
- 128 545 options de souscription sont exclues du calcul du nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires car leur valeur moyenne dépasse le cours moyen de l'action au cours de l'exercice, effet anti-dilutif (267 467 au 31 décembre 2023).

Note 10 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

●● Principes comptables

Goodwill

Voir Note 3 Regroupements d'entreprises.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Les marques, appellations commerciales, licences, relations clients contractuelles, technologies et autres actifs incorporels acquis lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les coûts directement imputables à la production d'actifs incorporels identifiables et séparables sont comptabilisés en immobilisations incorporelles si ces actifs sont contrôlés par le Groupe et qu'il est probable qu'ils génèrent des avantages économiques futurs supérieurs à leur coût au cours d'une période supérieure à un an. Les dépenses engagées ultérieurement ne sont portées au bilan que si elles ont pour effet d'accroître les avantages économiques futurs inhérents à l'actif. Elles figurent dans les comptes au poste *Autres immobilisations incorporelles*.

L'essentielle des immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité définie et font l'objet d'amortissements linéaires selon cette durée :

Catégories	Durées d'utilité
Marques et appellations commerciales	de 14 à 25 ans
Technologies	de 6 à 10 ans
Réseaux de distribution, relations clients contractuelles et contrats de franchise	de 3 à 25 ans
Brevets	Durée de protection légale
Autres immobilisations incorporelles	de 1 à 7 ans

Conformément à la norme IFRS 5 – *Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées*, l'amortissement prend fin lorsque les immobilisations incorporelles sont classées comme détenues en vue de la vente.

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles sont revues à chaque clôture. Le cas échéant, les changements apportés à la durée d'utilité ou à la valeur résiduelle sont comptabilisés de manière prospective en tant que changement d'estimations comptables.

La variation du goodwill et des immobilisations incorporelles pour les exercices clos au 31 décembre 2024 et 2023 est présentée dans les tableaux suivants.

En millions d'euros	Goodwill	Marques	Technologies	Relations clients	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier 2024						
Coût d'acquisition	30 265	6 471	2 891	6 673	3 102	49 401
Amortissements et pertes de valeur	-	(2 305)	(1 414)	(2 395)	(2 007)	(8 122)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 1^{ER} JANVIER 2024	30 265	4 166	1 476	4 277	1 095	41 279
Acquisitions	-	-	-	-	341	341
Regroupements d'entreprises	957	745	1	-	14	1 716
Amortissements	-	(246)	(269)	(476)	(308)	(1 300)
Pertes de valeur	-	(4)	-	-	(28)	(32)
Cessions et actifs détenus en vue de leur vente	-	-	-	-	(2)	(2)
Écarts de conversion et autres ^(a)	775	116	2	130	19	1 041
TOTAL DES VARIATIONS	1 732	611	(267)	(347)	35	1 765
Solde au 31 décembre 2024						
Coût d'acquisition	31 996	7 398	2 900	6 890	3 472	52 655
Amortissements et pertes de valeur	-	(2 621)	(1 690)	(2 960)	(2 342)	(9 612)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2024	31 996	4 777	1 210	3 931	1 130	43 043

(a) Incluant l'impact comptable résultant de l'application de l'hyperinflation sur les actifs non monétaires turcs.

En millions d'euros	Goodwill	Marques	Technologies	Relations clients	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier 2023						
Coût d'acquisition	30 734	6 617	2 874	6 815	2 849	49 888
Amortissements et pertes de valeur	-	(2 146)	(1 146)	(1 962)	(1 779)	(7 033)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 1^{ER} JANVIER 2023	30 734	4 471	1 728	4 853	1 069	42 855
Acquisitions	-	-	-	-	314	315
Regroupements d'entreprises	97	6	14	-	5	122
Amortissements	-	(247)	(273)	(495)	(289)	(1 304)
Pertes de valeur	-	-	-	-	(6)	(6)
Cessions et actifs détenus en vue de leur vente	-	-	-	-	(1)	(1)
Écarts de conversion et autres ^(a)	(566)	(64)	7	(81)	1	(703)
TOTAL DES VARIATIONS	(469)	(305)	(252)	(576)	25	(1 577)
Solde au 31 décembre 2023						
Coût d'acquisition	30 265	6 471	2 891	6 673	3 102	49 401
Amortissements et pertes de valeur	-	(2 305)	(1 414)	(2 395)	(2 007)	(8 122)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2023	30 265	4 166	1 476	4 277	1 095	41 279

(a) Incluant l'impact comptable résultant de l'application de l'hyperinflation sur les actifs non monétaires turcs.

Les immobilisations incorporelles les plus significatives du Groupe sont :

- (i) des marques du Groupe, dont la valeur nette comptable au 31 décembre 2024 est de 4 777 millions d'euros (contre 4 166 millions d'euros au 31 décembre 2023) dont celles reconnues dans le cadre du rapprochement entre Essilor et Luxottica au 1^{er} octobre 2018, désigné ci-après comme le « Rapprochement EL », pour une valeur nette comptable au 31 décembre 2024 de 2 212 millions d'euros (contre 2 275 millions d'euros au 31 décembre 2023), celles reconnues en complément dans le cadre de l'Acquisition GV pour une valeur nette comptable au 31 décembre 2024 de 1 332 millions d'euros (1 389 millions d'euros au 31 décembre 2023), et depuis le 1^{er} octobre 2024, la marque reconnue sur une base provisoire dans le cadre de l'acquisition de Supreme pour 740 millions d'euros (considérée comme une immobilisation incorporelle à durée de vie indéfinie) ;
- (ii) des technologies reconnues en 2018 dans le cadre du Rapprochement EL, dont la valeur nette comptable au 31 décembre 2024 s'élève à 1 174 millions d'euros (contre 1 437 millions d'euros au 31 décembre 2023) ;
- (iii) des relations clients reconnues en 2018 dans le cadre du Rapprochement EL, dont la valeur nette comptable au 31 décembre 2024 s'élève à 3 114 millions d'euros (contre 3 326 millions d'euros au 31 décembre 2023) ainsi que celles reconnues en 2021 en complément dans le cadre de l'Acquisition GV pour une valeur nette comptable au 31 décembre 2024 de 582 millions d'euros (702 millions d'euros au 31 décembre 2023) ;
- (iv) les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement, outre la valeur nette comptable du réseau

de franchisés reconnu dans le cadre de la finalisation de la comptabilisation de l'allocation du prix de l'Acquisition GV (195 millions d'euros au 31 décembre 2024, 233 millions d'euros au 31 décembre 2023), les paiements aux concédants de licence pour l'utilisation des marques dans le cadre d'accords de licence (dont Kodak), les investissements informatiques capitalisés ainsi que d'autres logiciels et développements capitalisés sur les sites de e-commerce détenus en propre.

En 2024, le *goodwill* a augmenté de 1 732 millions d'euros, dont :

- 957 millions d'euros provenant de la comptabilisation des regroupements d'entreprises réalisés sur la période dont, sur une base provisoire, ceux relatifs aux acquisitions de Supreme et de Heidelberg Engineering pour respectivement 578 millions d'euros et 297 millions d'euros (voir Note 3 *Regroupements d'entreprises*) ;
- 617 millions d'euros résultant des effets de variation des taux de change sur le *goodwill* (dont 504 millions d'euros relatifs au Rapprochement EL et (59) millions d'euros relatifs à l'Acquisition GV), compensés par l'impact comptable positif résultant de l'application de l'hyperinflation sur le *goodwill* alloué aux activités en Turquie dans le contexte de l'acquisition GV (159 millions d'euros).

Hors effets de variation des taux de change et de l'hyperinflation, les principales augmentations des immobilisations incorporelles sur l'exercice 2024 proviennent essentiellement des regroupements d'entreprises de l'exercice, des investissements dans les plateformes informatiques du Groupe ainsi que du paiement lié au renouvellement de la licence Kodak mentionné dans le paragraphe *Événements significatifs de l'exercice*.

10.1 Tests de dépréciation

●● Principes comptables

Conformément à IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, les entreprises sont tenues de réaliser des tests de dépréciation annuels sur le *goodwill* et certains actifs incorporels, ainsi que chaque fois qu'il existe une indication que ces actifs incorporels ayant une durée d'utilité définie peuvent être dépréciés.

Goodwill

Le *goodwill* n'est pas amorti, en revanche, il est soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur recouvrable de chaque groupe d'UGT à leur valeur nette comptable y compris le *goodwill*. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des frais de cession correspond au prix qui pourrait être obtenu de la vente, lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation, diminué des coûts de cession. Cette valeur est déterminée à partir d'éléments de marché (cours de Bourse ou comparaison avec des sociétés cotées similaires, comparaison avec la valeur attribuée à des actifs ou sociétés similaires lors de transactions récentes) ou, à défaut, à partir des flux de trésorerie actualisés tels que déterminés par un intervenant du marché.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés nets d'impôt, calculés à partir d'un plan d'affaires préparé sur la base des flux de trésorerie de l'année en cours, des prévisions budgétaires annuelles de l'année suivante telles que présentées au Conseil d'administration et des projections à moyen/long terme cohérentes avec les perspectives communiquées aux parties prenantes et l'expérience passée. Ils sont ensuite extrapolés par application d'un taux de croissance à long terme.

De plus, les flux de trésorerie actualisés :

- prennent en compte les décaissements nécessaires au remplacement des actifs de location, à la fin de la durée du bail de location, qui sont essentiels à la poursuite des activités du Groupe ; et
- excluent les paiements du principal de loyer et des intérêts associés, mais incluent les décaissements relatifs aux loyers variables, aux contrats de courte durée ainsi qu'aux actifs de faible valeur.

Le taux d'actualisation du Groupe (coût moyen pondéré du capital, CMPC) est déterminé sur la base des informations de marché relatives au risque propre au secteur d'activité du Groupe et au coût du capital après application d'IFRS 16 (c'est-à-dire en considérant les dettes de loyer dans la structure du capital propre du secteur d'activité du Groupe).

Par ailleurs, la valeur nette comptable comparée à la valeur recouvrable des groupes d'UGT intègre les droits d'utilisation et n'est pas minorée des *dettes de loyer*.

Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable. Une fois comptabilisée, une dépréciation du *goodwill* ne peut être reprise ultérieurement.

Autres immobilisations incorporelles

Toutes les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité définie font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'un événement ou un changement de circonstances indique que leur valeur recouvrable pourrait devenir inférieure à leur valeur comptable.

10.1.1 Allocation du Goodwill aux groupes d'UGT

Le niveau le plus fin auquel le *Goodwill* est suivi à des fins de gestion interne est :

- le secteur opérationnel lui-même pour l'activité Professional Solutions (PS) ;
- les activités Retail Sun et Retail Optical au sein du secteur opérationnel Direct to Consumer (DTC).

Le montant du *Goodwill* alloué à chaque groupe d'UGT est présenté dans le tableau suivant :

En millions d'euros	1 ^{er} janvier 2024	Variations	31 décembre 2024
Professional Solutions	21 235	823	22 058
Direct to Consumer – Optical	7 685	239	7 924
Direct to Consumer – Sun	1 345	669	2 014
TOTAL	30 265	1 732	31 996

Les variations de l'année 2024 sont essentiellement relatives aux fluctuations des devises étrangères (775 millions d'euros), et aux acquisitions de l'exercice (augmentation de 957 millions) dont

Supreme pour 578 millions d'euros sur le groupe d'UGT Direct to Consumer – Sun et Heidelberg Engineering pour 297 millions d'euros sur le groupe d'UGT Professional Solutions.

10.1.2 Test de dépréciation du Goodwill

Le test annuel de dépréciation du *Goodwill* est réalisé à une date intermédiaire au cours de l'exercice. De plus, conformément à IAS 36, le Groupe a évalué s'il existait un indicateur de perte de valeur au 31 décembre 2024. Suite à cette dernière évaluation, la Direction n'a pas identifié d'indicateurs de perte de valeur, et en conséquence, n'a pas réalisé de nouveau test de dépréciation du *Goodwill* au 31 décembre 2024.

Pour le test annuel de dépréciation, la valeur d'utilité de chaque groupe d'UGT a été déterminée en se basant sur des flux de trésorerie actualisés. Ces flux de trésorerie sont issus des estimations budgétaires annuelles préparées pour l'année 2025 et des projections à moyen terme (2026-2027) qui sont ensuite extrapolées en appliquant un taux de croissance à long terme.

Les principales hypothèses opérationnelles liées à l'activité et reflétées dans les flux de trésorerie prévisionnels sont globalement en ligne avec les perspectives à 5 ans (2022-2026) communiquées au marché : objectif de croissance annuelle d'environ 5 % du chiffre d'affaires de 2022 à 2026 (à taux de change constants sur la base du chiffre d'affaires *pro forma* de

2021) couplé à un résultat opérationnel *ajusté* attendu en pourcentage du chiffre d'affaires de l'ordre de 19 à 20 % d'ici la fin de cette période.

Les principaux moteurs opérationnels de cette croissance sont liés aux nouvelles licences pour les montures, à l'innovation-produits (tels que les lunettes connectées et un plus large portefeuille de solutions sur la myopie), une pénétration plus importante des marchés à croissance rapide et l'accent mis sur les programmes de partenariat et les modèles d'abonnement pour le segment Direct to Consumer, toutes ces initiatives reposent sur une implantation industrielle efficace, notamment en France, Thaïlande et au Mexique, un renforcement du marketing en faveur des marques et une rénovation du réseau de magasins.

Les différents Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC) appliqués à chaque groupe d'UGT sont présentés ci-après. Les taux de croissance utilisés pour déterminer la valeur terminale se situent autour de 3 % (en ligne avec le taux de croissance utilisé dans le test de dépréciation réalisé pour l'exercice clos au 31 décembre 2023).

En %	CMPC
Professional Solutions	9,0 %
Direct to Consumer – Optical	9,0 %
Direct to Consumer – Sun	8,8 %

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2024, comme en 2023.

Le tableau ci-dessous indique, pour chaque groupe d'UGT, le pourcentage d'excédent de valeur recouvrable par rapport à la valeur nette comptable (colonne *Excédent de valeur recouvrable par rapport à la valeur nette comptable*). Il indique également le taux d'actualisation approximatif permettant de ramener la valeur recouvrable de chaque groupe d'UGT à leur valeur nette comptable (colonne *Point d'équilibre CMPC*).

En %/Bps	Excédent de valeur recouvrable par rapport à la valeur nette comptable	Point d'équilibre CMPC
Professional Solutions	34 %	~10,99 %
Direct to Consumer – Optical	73 %	~13,45 %
Direct to Consumer – Sun	76 %	~13,23 %

En outre, toutes choses égales par ailleurs, une diminution de 100 points de base du taux de croissance à long terme ne générerait pas de dépréciation sur le *Goodwill* à chacun des groupes de UGT à la date du test de dépréciation.

Enfin, la Direction estime qu'il n'existe pas de changement raisonnable d'une hypothèse opérationnelle qui pourrait entraîner, *ceteris paribus*, une dépréciation.

10.1.3 Test de dépréciation des autres immobilisations incorporelles

Concernant les autres immobilisations incorporelles, des tests de dépréciation spécifiques ont été réalisés au 31 décembre 2024, dès lors que le Groupe identifiait des indicateurs de perte de valeur.

Les tests réalisés ont conduit à constater des pertes de valeur sur les immobilisations incorporelles qui s'élèvent à 32 millions d'euros en 2024 (6 millions d'euros en 2023).

Note 11 Immobilisations corporelles

●● Principes comptables

Les immobilisations corporelles figurent dans l'état de la situation financière consolidée à leur prix d'acquisition, net des amortissements et pertes de valeur cumulés.

Les coûts directement attribuables à la production d'actifs corporels identifiables et séparables sont comptabilisés en immobilisations corporelles si ces actifs sont contrôlés par le Groupe et qu'il est probable qu'ils génèrent des avantages économiques futurs supérieurs à leur coût sur une période supérieure à un an.

Les dépenses engagées ultérieurement ne sont immobilisées que s'il est probable que le Groupe bénéficie des avantages économiques futurs associés.

La base amortissable des immobilisations corporelles, qui correspond à la différence entre leur prix d'acquisition et leur valeur résiduelle, est répartie linéairement sur la durée d'utilité des actifs concernés, à savoir :

Catégories	Durées d'utilité
Bâtiments	de 3 à 40 ans
Matériel et outillage	de 3 à 20 ans
Autres équipements	de 2 à 20 ans
Aménagements des biens en location	Selon la durée de vie économique de l'aménagement du bien de location, sauf si le Groupe ne s'attend pas à utiliser l'aménagement de ce bien au-delà de la période de location relative à l'actif loué (dans ce cas-là, la durée d'utilité est la même que celle du contrat de location)

Les terrains ne sont pas amortis.

Conformément à la norme IFRS 5 – *Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées*, l'amortissement prend fin lorsque les immobilisations corporelles sont classées comme détenues en vue de la vente.

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles sont revues à chaque clôture. Le cas échéant, les changements apportés à la durée d'utilité ou à la valeur résiduelle sont comptabilisés prospectivement en tant que changement d'estimations comptables.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants présentant des durées d'utilité différentes, ceux-ci sont comptabilisés séparément comme des immobilisations distinctes et amortis sur leurs durées d'utilité respectives.

En présence d'un indicateur interne ou externe de perte de valeur, le Groupe évalue la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur recouvrable. Une revue de ces indicateurs est effectuée à chaque clôture.

Lors de la cession d'un actif ou lorsque plus aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation d'une immobilisation corporelle, sa valeur comptable est décomptabilisée et la perte ou le profit correspondant est comptabilisé dans le compte de résultat.

La variation des immobilisations corporelles au titre de l'exercice 2024 se décompose comme suit :

En millions d'euros	Terrains, constructions et aménagements	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier 2024				
Coût d'acquisition	3 847	4 408	2 587	10 842
Amortissements et pertes de valeur	(1 765)	(2 703)	(1 192)	(5 660)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 1^{ER} JANVIER 2024	2 082	1 705	1 395	5 182
Acquisitions	264	290	630	1 185
Regroupements d'entreprises	41	7	15	63
Amortissements	(233)	(366)	(183)	(781)
Pertes de valeur	(5)	(4)	(6)	(15)
Cessions et actifs détenus en vue de leur vente	(6)	(16)	(2)	(25)
Écarts de conversion et autres ^(a)	378	261	(559)	81
TOTAL DES VARIATIONS	439	173	(105)	507
Solde au 31 décembre 2024				
Coût d'acquisition	4 484	4 934	2 635	12 053
Amortissements et pertes de valeur	(1 962)	(3 056)	(1 345)	(6 364)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2024	2 521	1 878	1 290	5 689

(a) Inclut les transferts d'immobilisations corporelles en cours vers les autres immobilisations corporelles.

La variation des Immobilisations corporelles au titre de l'exercice 2023 se décompose comme suit :

En millions d'euros	Terrains, constructions et aménagements	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier 2023				
Coût d'acquisition	3 641	4 168	2 346	10 155
Amortissements et pertes de valeur	(1 652)	(2 576)	(1 181)	(5 408)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 1^{ER} JANVIER 2023	1 989	1 592	1 165	4 747
Acquisitions	175	303	766	1 245
Regroupements d'entreprises	2	-	-	3
Amortissements	(216)	(331)	(167)	(714)
Pertes de valeur	(4)	(6)	(7)	(17)
Cessions et actifs détenus en vue de leur vente	(5)	(9)	(2)	(16)
Écarts de conversion et autres ^(a)	141	155	(362)	(66)
TOTAL DES VARIATIONS	92	113	230	435
Solde au 31 décembre 2023				
Coût d'acquisition	3 847	4 408	2 587	10 842
Amortissements et pertes de valeur	(1 765)	(2 703)	(1 192)	(5 660)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2023	2 082	1 705	1 395	5 182

(a) Inclut les transferts d'immobilisations corporelles en cours vers les autres immobilisations corporelles.

Les principales immobilisations corporelles du Groupe sont :

- des bâtiments, essentiellement des usines, laboratoires de prescription et bureaux, dont les implantations reflètent la présence internationale du Groupe ;
- des unités de production et équipements tels que des machines et équipements de production de verres finis et semi-finis, ainsi que des montures.

Les laboratoires de prescription détiennent des machines et équipements destinés au surfaçage, au traitement et au taillage-montage des verres.

Les autres actifs corporels comprennent les immobilisations en cours pour une valeur nette de 570 millions d'euros et qui sont principalement relatives aux magasins et sites de distribution et de production (750 millions d'euros en 2023). Ces autres actifs corporels comprennent également le mobilier des magasins et des immeubles de bureaux.

Des tests de dépréciation spécifiques ont été réalisés au 31 décembre 2024 dès lors que le Groupe identifiait des indices de perte de valeur. Les pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice s'élèvent à 15 millions d'euros (17 millions d'euros en 2023).

Note 12 Contrats de location

●● Principes comptables

Les contrats de location comprennent principalement les baux des magasins exploités par le Groupe ainsi que des baux de magasins sous-loués aux franchisés du Groupe. Les contrats de location comprennent également la location de bureaux, d'entrepôts, de véhicules et de matériels.

La comptabilisation, l'évaluation, la présentation et l'information à fournir relative au droit d'utilisation des actifs et aux dettes de loyers sont régies par IFRS 16 – *Contrats de location*.

À la date de conclusion d'un contrat, le Groupe détermine si ce contrat est, ou contient, un contrat de location. Un contrat est, ou contient, un contrat de location s'il confère le droit au client de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période déterminée, en échange d'une contrepartie.

Comptabilisation chez le preneur

En tant que preneur, le Groupe comptabilise un droit d'utilisation et une dette de loyer à la date de prise d'effet de la location.

Droit d'utilisation

Le droit d'utilisation est évalué à son coût, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations, et ajusté à chaque réévaluation de la dette de loyer.

À part si le Groupe est raisonnablement certain d'obtenir la propriété de l'actif loué à la fin de la période de location, le droit d'utilisation comptabilisé est amorti de manière linéaire à compter de la date de prise d'effet sur la durée la plus courte entre sa durée d'utilité estimée et la durée du contrat de location. Les droits d'utilisation sont soumis à des tests de dépréciation conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*.

Dettes de loyer

Les dettes de loyer sont comptabilisées pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers payés sur la durée du contrat.

Les loyers variables qui ne portent pas sur un index ou un taux sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle les conditions déclenchant le paiement sont constatées.

Après le début du contrat, le montant de la dette de loyer est augmenté pour refléter la capitalisation des intérêts et est diminué lors des paiements de loyer. Par ailleurs, la valeur nette comptable de la dette de loyer est re-estimée dans le cas d'un changement dans la durée ou dans le montant des loyers fixés, d'un changement dans l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option d'achat ou d'une modification du contrat qui ne constitue pas un bail séparé.

Taux d'intérêt

En calculant la valeur actualisée des loyers, le Groupe utilise le taux d'endettement marginal (le taux d'intérêt qu'un preneur aurait à payer pour emprunter sur une durée et dans un environnement économique similaires, les fonds nécessaires à l'acquisition d'un actif d'une valeur équivalente à celui du droit d'utilisation de l'actif) à la date de commencement du contrat si le taux d'intérêt implicite du contrat n'est pas facilement déterminable. Le Groupe définit le taux d'emprunt marginal en tenant compte, entre autres, de la durée du contrat (notamment la durée du bail), de l'environnement économique dans lequel le bail est conclu ainsi que de la devise et de la date à laquelle le bail est conclu. Le Groupe a décidé de ne pas refléter dans la détermination du taux d'emprunt marginal le profil de paiement des loyers.

Durée du contrat

Le Groupe détermine la durée du contrat comme la période non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, ainsi que les éventuelles options de renouvellement du contrat dont l'exercice est raisonnablement certain, et les options de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer. Les options de résiliation détenues uniquement par le bailleur ne sont pas prises en compte lors de la détermination de la durée du bail.

Le Groupe a l'option, pour certains de ses contrats de location (en particulier pour les magasins), de louer l'actif pour une durée supplémentaire sans possibilité d'opposition pour le bailleur. Après la date de début du contrat, le Groupe peut réviser la durée du contrat en cas d'événement ou de changement de circonstance significatif qui est sous son contrôle et qui affecte sa capacité à exercer (ou ne pas exercer) une option de renouvellement.

Exemptions

Le Groupe applique l'exemption de comptabilisation pour tous ses contrats de courte durée. Il applique aussi l'exemption de comptabilisation relative aux contrats de location d'actifs de faible valeur sur tous ses contrats dont les actifs loués sont considérés comme étant de faible valeur. Les loyers relatifs aux contrats de location de courte durée et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat.

Comptabilisation chez le bailleur

Le Groupe sous-loue certains de ses droits d'utilisation à des franchisés ou à d'autres tiers. Lorsque la quasi-totalité des risques et avantages sont transférés au preneur, la sous-location est classée en location-financement. Dans le cas contraire, la sous-location est classée en location simple (voir Note 5 Chiffre d'affaires, paragraphe Sous-location (conformément à la norme IFRS 16)).

Lorsque la sous-location est classée en location-financement, le droit d'utilisation du contrat de location principale n'est plus reconnu, et en lieu et place, une créance de location est comptabilisée. La créance de location est initialement évaluée à la valeur actuelle des recettes de location futures. Toute différence lors de la comptabilisation initiale de la sous-location-financement est enregistrée dans le compte de résultat consolidé. Par la suite, les intérêts créditeurs et les intérêts débiteurs sont comptabilisés respectivement sur la créance et la dette de loyers en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

12.1 Droits d'utilisation

Le tableau ci-dessous détaille les impacts comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée du Groupe suite à l'application d'IFRS 16. En particulier, le tableau montre la valeur nette comptable du droit d'utilisation du Groupe ainsi que les mouvements constatés sur les exercices 2024 et 2023.

En millions d'euros	Magasins et autres constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres	Total
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 1^{ER} JANVIER 2024	3 021	18	30	3 069
Acquisitions	1 170	6	28	1 205
Regroupements d'entreprises	123	-	1	124
Amortissements	(943)	(4)	(20)	(968)
Pertes de valeur	(2)	-	-	(2)
Cessions et actifs destinés à être vendus	(2)	-	-	(2)
Écarts de conversion et autres	59	(1)	(1)	57
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2024	3 427	19	39	3 484

En millions d'euros	Magasins et autres constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres	Total
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 1^{ER} JANVIER 2023	2 972	15	23	3 010
Acquisitions	1 018	9	25	1 052
Regroupements d'entreprises	5	-	-	5
Amortissements	(907)	(5)	(18)	(929)
Pertes de valeur	(2)	-	-	(2)
Cessions et actifs destinés à être vendus	(1)	-	-	(1)
Écarts de conversion et autres	(64)	(2)	1	(66)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2023	3 021	18	30	3 069

Des tests de dépréciation spécifiques ont été réalisés dès lors que le Groupe identifiait des indices de perte de valeur. Les pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice s'élèvent à 2 millions d'euros (2 millions d'euros en 2023).

12.2 Créances et dettes sur contrats de location

Les créances et dettes sur contrats de location se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2024	2023
Créances sur contrats de location courantes	14	17
Créances sur contrats de location non courantes	37	75
TOTAL CRÉANCES SUR CONTRATS DE LOCATION	51	92
Dettes de loyer courantes	(914)	(841)
Dettes de loyer non courantes	(2 733)	(2 399)
TOTAL DETTES DE LOYERS	(3 647)	(3 239)
CRÉANCES (DETTE) NETTES SUR CONTRATS DE LOCATION	(3 596)	(3 148)

La maturité des dettes de loyer du Groupe au 31 décembre 2024 est détaillée dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	2025 (1 an)	2026 (2 ans)	2027 (3 ans)	2028 (4 ans)	2029 (5 ans)	>2030 (> 5 ans)	Total
DETTE DE LOYER	914	709	523	426	303	773	3 647

12.3 Impact des contrats de location sur le compte de résultat

En millions d'euros	2024	2023
Amortissement des droits d'utilisation	(968)	(929)
Pertes de valeur sur les droits d'utilisation	(2)	(2)
Charges de location – contrats de courte durée	(16)	(20)
Charges de location – actifs de faible valeur	(24)	(23)
Charges de location – loyers variables	(565)	(558)
CHARGE TOTALE COMPTABILISÉE AU NIVEAU DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(1 574)	(1 532)
Intérêts sur dettes de loyer	(112)	(90)
CHARGE TOTALE COMPTABILISÉE AU NIVEAU DU RÉSULTAT FINANCIER	(112)	(90)
CHARGE TOTALE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	(1 686)	(1 622)

12.4 Impact des contrats de location sur le tableau des flux de trésorerie

Les sorties de trésorerie liées à la comptabilisation chez le preneur sont reflétées dans le tableau des flux de trésorerie, lignes *Frais financiers payés, net* et *Remboursements du principal des dettes de loyers*.

En millions d'euros	2024	2023
Intérêts sur dettes de loyer	(112)	(90)
IMPACT SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(112)	(90)
Remboursements du principal des dettes de loyers	(940)	(936)
IMPACT SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(940)	(936)
IMPACT TOTAL DES CONTRATS DE LOCATION SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	(1 052)	(1 024)

Note 13 Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les participations dans les sociétés mises en équivalence s'élèvent à 85 millions d'euros au 31 décembre 2024 (81 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Le principal investissement dans les entreprises associées concerne la participation minoritaire dans Mazzucchelli 1849 SpA.

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024, la quote-part du Groupe dans le résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à 3 millions d'euros (contre (1) millions d'euros en 2023).

Note 14 Autres actifs (courants et non courants)

●● Principes comptables

Autres créances

Les autres créances sont comptabilisées au coût amorti et évaluées sur la base du modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers* (voir paragraphe *Actifs financiers* ci-dessous concernant l'évaluation de ces éléments à leur première comptabilisation).

Les autres créances, pour lesquelles le Groupe estime un risque de crédit limité, sont évaluées au moyen de l'approche générale qui requiert d'apprécier, à chaque date de clôture, l'évolution du risque de crédit par rapport à ce qu'il était initialement et d'ajuster les provisions en conséquence.

Actifs de contrats

Les actifs de contrats sont décrits à la Note 5 *Chiffre d'affaires*.

Actifs financiers

Les actifs financiers du Groupe sont comptabilisés en fonction de leur modèle économique de gestion et des caractéristiques des flux financiers contractuels qui leur sont rattachés. Le Groupe a ainsi identifié les catégories suivantes :

Actifs financiers évalués au coût amorti

Cette catégorie englobe les actifs financiers qui remplissent les critères suivants : (i) être détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif consiste à encaisser des flux financiers contractuels ; et (ii) leurs conditions contractuelles prévoient des flux financiers qui correspondent uniquement au paiement du principal et des intérêts relatifs au montant investi. Il s'agit principalement de créances clients, de dépôts en espèces d'une échéance inférieure à 12 mois (c'est-à-dire des investissements court terme classés dans les Autres actifs courants), de prêts et d'autres créances (telles que décrites dans la Note 16 *Créances clients* et autres créances). Les prêts et créances sont inclus dans les actifs courants sauf s'ils sont à échéance à plus de 12 mois à compter de la date d'arrêté des comptes, auquel cas ils sont rattachés aux actifs non courants. À l'exception des créances clients sans composante de financement significative, les autres prêts et créances sont initialement comptabilisés à la juste valeur augmentée des frais de transaction directement liés. Les créances clients sans composante de financement significative sont comptabilisées au prix de la transaction (tel que déterminé conformément par la norme IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients*). Par la suite, ces actifs sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les impacts de cette évaluation sont comptabilisés en résultat financier. Ces actifs sont soumis au modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers*.

Investissements dans des titres de capitaux propres qualifiés par le Groupe à la juste valeur par les autres éléments du résultat global lors de leur première comptabilisation

Les investissements dans des titres de capitaux propres qualifiés par le Groupe à la juste valeur par les autres éléments du résultat global lors de leur première comptabilisation sont principalement des participations au capital de sociétés non consolidées, sur lesquelles le Groupe n'exerce pas une influence notable. Ces actifs sont comptabilisés dans les Autres actifs non courants. Le Groupe a irrévocablement choisi de présenter les variations de juste valeur de ces actifs par les autres éléments du résultat global. Les montants présentés dans les autres éléments du résultat global ne seront donc pas recyclés ultérieurement au compte de résultat. En outre, les actifs de cette catégorie ne sont pas soumis au modèle de dépréciation de la norme IFRS 9.

Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat consolidé

Cette catégorie englobe les actifs financiers qui n'entrent dans aucune des catégories précédentes (ils représentent la catégorie résiduelle), à savoir, essentiellement, des instruments dérivés et les valeurs mobilières de placement. Les actifs de cette catégorie sont répartis entre les actifs courants et non courants en fonction de leur échéance, et sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Tout coût d'acquisition correspondant est immédiatement comptabilisé en résultat. Ultérieurement, ces actifs sont évalués à la juste valeur. Les pertes et les profits résultant des variations de juste valeur sont comptabilisés dans le résultat financier de la période au cours de laquelle ils sont constatés.

Dispositions applicables à tous les actifs financiers

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Les actifs financiers sont annulés à l'expiration des droits d'encaissement des flux financiers qu'ils génèrent et lorsque le Groupe a transféré en substance la quasi-totalité des risques et avantages attachés à leur possession.

La juste valeur des instruments financiers cotés est calculée sur la base du dernier cours acheteur. Si le marché d'un actif financier n'est pas actif (ou s'il s'agit d'un titre non coté), alors le Groupe détermine sa juste valeur à l'aide de méthodes telles que, la référence aux éventuelles opérations récemment réalisées dans les conditions normales de marché entre des parties averties et consentantes, la référence à la juste valeur d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou les modèles d'évaluation fondés sur des données observables de marché.

14.1 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Placements en instruments de capitaux propres	737	324
Créances clients	157	97
Instruments dérivés	-	-
Créances sur contrats de location	37	75
Autres	603	308
TOTAL AUTRES ACTIFS NON COURANTS	1 535	803

La ligne *Placements en instruments de capitaux propres* comprend principalement des participations ne donnant pas le contrôle dans plusieurs sociétés opérant dans le secteur de l'optique et faisant l'objet d'une évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. L'augmentation nette de l'année provient principalement de prises de participation minoritaire pour environ 370 millions d'euros ainsi que de la réévaluation à la juste valeur des titres détenus, pour 34 millions d'euros.

Les *Créances sur contrats de location* proviennent principalement des contrats de location des magasins provenant de GrandVision qui font l'objet d'une sous-location à des franchisés du Groupe.

La ligne *Autres* du poste *Autres actifs non courants* inclut principalement les avances de paiement de royalties non courantes, les dépôts de garanties. Cette ligne inclut également les actifs de contrat pour un montant total de 18 millions d'euros (17 millions d'euros au 31 décembre 2023). L'augmentation de la période provient essentiellement :

- du reclassement des actifs non financiers de courants à non courants des avances qui avait été versées à l'Autorité de la concurrence en France pour un montant total de 206 millions d'euros dans le cadre des procédures à l'encontre d'Essilor International et de Luxottica (voir Note 26 *Engagements et passifs éventuels*, paragraphe 26.2 *Litiges et passifs éventuels*) ;
- des avances de paiement de royalties effectuées dans le cadre du renouvellement de la licence Dolce&Gabbana (commentée dans le paragraphe *Événements significatifs de l'année*) ; et
- du versement d'environ 10 millions d'euros à l'Autorité de la concurrence en Turquie suite à une sanction prononcée contre le Groupe pour violation d'un contrat d'exclusivité et regroupement abusif (voir Note 26 *Engagements et passifs éventuels*, paragraphe 26.2 *Litiges et passifs éventuels*). En désaccord avec l'Autorité de la concurrence en Turquie, le Groupe a fait appel de cette décision, confiant d'être en mesure de démontrer que cette mesure n'est pas fondée. En conséquence, ce paiement a été considéré comme un paiement d'une avance à une autorité administrative dans le cadre de la procédure en cours et a été comptabilisé comme tel.

14.2 Autres actifs courants

Les autres actifs courants se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Créances sociales et fiscales	325	307
Avances versées sur commandes	102	116
Charges constatées d'avance	281	228
Instruments dérivés	36	12
Investissements court terme	-	-
Créances sur contrats de location	14	17
Autres	321	525
AUTRES ACTIFS COURANTS	1 078	1 206

Au 31 décembre 2024, les actifs de contrat inclus dans cette ligne s'élèvent à 15 millions d'euros (16 millions d'euros en 2023).

La diminution nette de la ligne *Autres des Autres actifs courants* provient principalement :

- du reclassement des actifs non financiers de courants à non courants des avances qui avait été versées à l'Autorité de la concurrence en France pour un montant total de 206 millions d'euros dans le cadre des procédures à l'encontre d'Essilor International et de Luxottica (voir Note 26 *Engagements et*

passifs éventuels, paragraphe 26.2 *Litiges et passifs éventuels*) ; et

- de l'encaissement sur l'année d'une créance pour 13 millions d'euros (14 millions de dollars) afin de refléter l'accord conclu avec une compagnie d'assurances dans le contexte du règlement d'une action de groupe aux États-Unis (voir Note 22 *Provisions (courantes et non courantes)* et Note 26 *Engagements et passifs éventuels*, paragraphe 26.2 *Litiges et passifs éventuels*).

Note 15 Stocks

●● Principes comptables

Les stocks sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre leur coût moyen pondéré et leur valeur nette de réalisation. Dans le cas des stocks de produits manufacturés, le coût inclut une quote-part des frais généraux déterminée sur la base des capacités normales de production.

Les pertes de valeur des matières premières, des travaux en cours et des produits finis jugés obsolètes ou difficiles à écouler sont calculées sur la base de l'utilisation future et de la valeur nette de réalisation attendues de ces actifs. Le Groupe prend en compte également d'autres motifs de perte de valeur des stocks, tels que les dommages, l'obsolescence ou la diminution du prix de vente. Le coût des stocks pourra se révéler irrécouvrable si le coût estimé d'achèvement ou les frais de commercialisation se révèlent supérieurs.

Les stocks se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Matières premières, autres approvisionnements	868	780
Produits en cours	137	114
Produits finis	2 701	2 344
VALEUR BRUTE	3 705	3 237
Provision pour dépréciation	(553)	(487)
VALEUR NETTE	3 152	2 750

L'obsolescence concerne les produits pour lesquels la probabilité de vente future est faible en raison d'un certain nombre de facteurs incluant, entre autres, le fait que leurs ventes ont été interrompues, que les standards de qualité ont évolué, que les technologies associées ont été dépassées et/ou qu'ils ont été retirés du catalogue.

Cette évaluation repose, entre autres, sur les prévisions de vente.

Au 31 décembre 2024, une provision pour dépréciation des stocks a été comptabilisée pour un montant de 204 millions d'euros (136 millions d'euros en 2023).

Note 16 Créances clients

●● Principes comptables

Les créances clients sont comptabilisées au coût amorti et évaluées sur la base du modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers* (voir Note 14 *Autres actifs (courants et non courants)*, paragraphe *Actifs financiers concernant l'évaluation de ces éléments à leur première comptabilisation*).

Concernant les créances clients, le Groupe a adopté l'approche simplifiée qui ne requiert pas d'apprécier régulièrement l'évolution du risque de crédit et permet de comptabiliser à la place une perte de crédit attendue calculée pour l'intégralité de la durée de vie des créances. Plus précisément, les créances clients sont analysées en fonction du nombre de jours de retard de paiement et de la solvabilité de la contrepartie. Le Groupe applique différents pourcentages de dépréciation en fonction des perspectives de recouvrement des sommes dues. Les créances clients ne présentant plus aucune perspective raisonnable de recouvrement sont totalement dépréciées.

Le montant des créances net des provisions pour créances douteuses est présenté dans l'état de la situation financière consolidée. Les pertes de valeur constatées conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers* (y compris les reprises de pertes de valeur ou les gains de valeur) sont comptabilisées en résultat, principalement dans les Frais de commercialisation.

Les créances clients se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Créances clients (valeur brute)	3 447	3 102
Provision pour créances douteuses	(186)	(166)
VALEUR NETTE	3 261	2 936

Note 17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

●● Principes comptables

Les disponibilités et dépôts à terme comprennent les fonds en caisse et en banque, comptabilisés à leur valeur nominale, laquelle correspond à leur juste valeur.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme extrêmement liquides, convertibles sans délai dans des montants connus en numéraire et dont le risque de variation de valeur est non significatif. Les dépôts à terme ne sont considérés comme des équivalents de trésorerie que s'ils présentent une échéance de trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition, ou lorsque le Groupe a le droit de sortir de l'investissement sans perte en capital à tout moment, sous réserve d'un préavis n'excédant pas trois mois.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Disponibilités et dépôts bancaires	1 876	1 663
Dépôts à terme	355	872
Placements en fonds monétaires	20	23
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 251	2 558

Le Groupe est présent dans certains pays où les liquidités sont soumises à des restrictions légales. Il doit obligatoirement respecter les formalités en vigueur dans ces pays avant de procéder à des transferts de fonds, avec éventuellement un certain décalage et sous réserve du paiement de certaines

taxes. Il arrive également que de la trésorerie et les équivalents de trésorerie soient détenus par des filiales pour lesquelles le rapatriement de la trésorerie nécessite l'accord préalable des partenaires locaux.

Note 18 Capitaux propres

●● Principes comptables

Primes d'émission

Les primes d'émission correspondent à l'excédent du prix d'émission des augmentations de capital par rapport à la valeur nominale des actions émises.

Actions propres

Les actions propres, augmentées des frais directs d'acquisition qui s'y rapportent, sont déduites des capitaux propres à leur coût d'acquisition. Le résultat de cession des actions propres, net d'impôt, est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Écarts de conversion

Les écarts de conversion résultent de la conversion en euros des états financiers des entités consolidées libellés dans une devise autre que l'euro.

Report à nouveau et autres réserves

Cette catégorie englobe les bénéfices non distribués du Groupe, le montant cumulé des éléments constatés dans les autres éléments du résultat global (tels que les écarts actuariels, réserves de couverture des flux de trésorerie, etc.), les rémunérations en actions réglées en titres de capitaux propres et les autres réserves.

Dividendes

Les dividendes sont portés en diminution des capitaux propres lorsqu'ils sont approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la quote-part du résultat net et de l'actif net d'une société non allouée, directement ou indirectement, au Groupe.

Lorsque les actionnaires détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle disposent d'une option de vente de leur participation, et si cette option prévoit un règlement en numéraire, alors le Groupe comptabilise un passif à hauteur de la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option. Ce passif est comptabilisé dans les Autres passifs non courants ou dans les Autres passifs courants de l'état de la situation financière consolidée, en fonction de son échéance. Les variations ultérieures de la juste valeur de ce passif sont comptabilisées dans les capitaux propres du Groupe. Si les actionnaires détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle disposent d'une option de vente leur donnant un accès présent aux bénéfices de leur participation, alors le résultat ou la variation des autres éléments du résultat global continuent d'être alloués aux participations ne donnant pas le contrôle. Toutefois, les participations ne donnant pas le contrôle sont éliminées dans l'état de la situation financière consolidée, comme si elles étaient acquises à la date de clôture. Lorsque l'option de vente ne donne pas aux actionnaires détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle un accès présent aux bénéfices de leur participation, alors le Groupe décomptabilise ces intérêts ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition.

Capitaux propres négatifs

Lorsqu'une société consolidée présente des capitaux propres négatifs, la part des participations ne donnant pas le contrôle dans ces capitaux propres est assumée par les actionnaires détenteurs de telles participations, sauf s'ils n'ont pas l'obligation expresse de combler leur quote-part de pertes et n'ont pas la capacité financière de le faire.

18.1 Nombre d'actions

La variation du nombre d'actions aux 31 décembre 2024 et 2023 se décompose comme suit :

En nombre d'actions	2024	2023
NOMBRE D' ACTIONS AU 1^{ER} JANVIER	453 847 215	447 688 233
Dividendes en actions	3 457 244	5 909 082
Émission en numéraire réservée aux salariés	184 694	221 455
Exercice d'options de souscription ^(a)	18 048	28 445
NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE	457 507 201	453 847 215

(a) Incluant 13 295 actions livrées mais non encore constatées au 31 décembre 2023.

18.2 Capital social et primes d'émission

Le capital social de la Société s'élève à 82 millions d'euros au 31 décembre 2024, composé de 457 507 201 actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 0,18 euro.

Les variations du capital social et des primes d'émission (émission d'actions ordinaires) sont présentées ci-dessous :

En nombre d'actions/millions d'euros	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER	453 847 215	82	22 882
Dividendes en actions	3 457 244	1	622
Émission d'actions réservées aux salariés ^(a)	184 694	-	33
Exercice d'options de souscription ^(a)	18 048	-	2
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE	457 507 201	82	23 539

(a) Correspond à des augmentations de capital en numéraire pour un montant total de 35 millions d'euros.

18.3 Actions propres

La réserve pour les actions propres de l'entreprise correspond au coût des actions de l'entreprise détenues par le Groupe. Au 31 décembre 2024, le Groupe détenait 798 593 actions propres, d'une valeur de 172 millions d'euros.

Les variations 2024 sont présentées ci-dessous :

En nombre d'actions/millions d'euros	Nombre d'actions	Réserve pour Actions propres	Impact sur la trésorerie en 2024
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER	1 803 854	312	n.a.
Rachat (cession) d'actions	1 480 214	315	(315)
Acquisitions d'actions de performance	(2 392 989)	(439)	-
Acquisitions dans le cadre d'options d'achat d'actions	(92 486)	(16)	12
Plan Boost (cession d'actions aux salariés) ^(a)	-	-	30
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE	798 593	172	n.a.

(a) L'impact sur la trésorerie correspond au plan Boost 2023, le prix payé par les salariés étant généralement déduit de leur salaire sur une période de 12 mois suivant l'acquisition des actions.

Au cours de l'année 2024, le poste Actions propres comprend une augmentation de 315 millions d'euros en raison de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions initié par la Société et correspondant à l'achat de 1 480 214 actions EssilorLuxottica entre 7 août et le 31 décembre 2024 pour un prix moyen de 212,96 euros (frais de transaction inclus). Ces achats ont été réalisés dans le cadre du programme de rachat d'actions annoncé le 29 juillet 2024 (conformément à la 24^e résolution approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2024).

Les actions rachetées sont destinées à être attribuées ou cédées aux salariés et mandataires sociaux d'EssilorLuxottica et des sociétés affiliées, principalement dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, des attributions d'actions de performance, d'actions gratuites ou d'options d'achat d'actions et de la participation aux plans d'actionnariat des salariés.

18.4 Report à nouveau et autres réserves

Le montant du Report à nouveau et des autres réserves s'élève à 13 396 millions d'euros au 31 décembre 2024 (13 087 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Les principaux impacts comptabilisés sur la période sont relatifs à l'affectation du bénéfice net part du Groupe de l'exercice 2023 (augmentation de 2 289 millions d'euros) partiellement

compensée par la distribution du dividende au titre de 2023 telle que décrite dans le paragraphe ci-après (diminution de 1 786 millions d'euros), aux charges sur paiement en actions comptabilisées sur la période (augmentation de 219 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023), aux livraisons d'actions propres dans le cadre des plans de rémunération en actions (diminution de 444 millions d'euros), aux transactions sur les participations ne donnant pas le contrôle (diminution de 177 millions d'euros) ainsi qu'aux traitements comptables liés à la situation d'hyperinflation en Turquie (augmentation de 168 millions d'euros).

18.5 Dividendes

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires d'EssilorLuxottica du 30 avril 2024 a approuvé la distribution d'un dividende de 3,95 euros par action ordinaire au titre de l'année 2023. L'Assemblée générale annuelle des actionnaires a décidé de donner aux actionnaires la possibilité de recevoir leur dividende en actions nouvellement émises au prix de 180,12 euros par action (dit dividende en actions). Ce prix correspond à 90 % de la moyenne des cours d'ouverture cotés sur Euronext Paris sur les 20 jours de Bourse précédant la date de l'Assemblée générale diminuée du montant du dividende à distribuer au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ce total étant arrondi au centime d'euro supérieur.

À l'issue de la période d'option le 28 mai 2024, 157 650 962 droits à dividende ont été exercés en faveur du paiement du dividende 2023 en actions. En conséquence, une distribution totale de dividende a été comptabilisée sur l'exercice pour 1 786 millions d'euros :

- 3 457 244 actions nouvelles EssilorLuxottica ont été émises et livrées, représentant une distribution de dividende de 623 millions d'euros ; et
- 1 163 millions d'euros versés en numéraire aux actionnaires n'ayant pas opté pour le dividende en actions.

Le dividende en actions ainsi que celui en numéraire ont été payés le 3 juin 2024. Ce même jour, les actions nouvelles EssilorLuxottica ont été admises aux négociations sur Euronext Paris. Les actions ordinaires nouvelles remises en paiement du dividende confèrent les mêmes droits que les actions anciennes et portent jouissance courante, c'est-à-dire qu'elles donnent droit à toute distribution mise en paiement à compter de leur émission.

18.6 Participations ne donnant pas le contrôle

Les capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle s'élèvent à 626 millions d'euros au 31 décembre 2024 et 653 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Le tableau ci-dessous présente les variations des participations ne donnant pas le contrôle au cours de l'exercice.

En millions d'euros	2024	2023
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER	653	692
Résultat global total de l'exercice	127	109
Variations du périmètre de consolidation et des participations ne donnant pas le contrôle	(62)	(37)
Acquisition de filiales avec des participations ne donnant pas le contrôle	5	-
Acquisition de parts d'intérêts sans modification de contrôle	(20)	(1)
Autres variations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	(47)	(36)
Dividendes distribués	(92)	(110)
31 DÉCEMBRE	626	653

Le montant total des flux de trésorerie nets lié aux transactions avec participations ne donnant pas le contrôle s'élève à (297) millions d'euros en 2024. En 2023, ces flux de trésorerie s'élevaient à (64) millions d'euros.

En 2023, un dividende de 3,23 euros par action avait été versé aux actionnaires pour un montant total de 1 438 millions d'euros, dont 487 millions d'euros en numéraire et 951 millions d'euros en actions (dividende en actions).

Le dividende total distribué aux actionnaires détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle en 2024 s'élève à 92 millions d'euros (110 millions d'euros en 2023).

Lors de la prochaine Assemblée générale annuelle des actionnaires, le dividende par action proposé au titre de l'année 2024 sera de 3,95 euros, soit un dividende total estimé à 1 803 millions d'euros (sur la base du nombre d'actions existantes au 31 janvier 2025, déduction faite des actions propres). Ce dividende restant soumis à approbation des actionnaires, il n'est pas reconnu en dette dans les comptes au 31 décembre 2024.

Note 19 Paiements fondés sur des actions

●● Principes comptables

Les paiements fondés sur des actions sont comptabilisés comme réglés en instruments de capitaux propres ou en numéraire en fonction des dispositions des plans concernés. De cette classification dépend le mode de comptabilisation de ces plans.

Options de souscription d'actions et attribution d'actions

La juste valeur des options de souscription d'actions et des attributions d'actions, qui est comptabilisée en tant que paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres, est déterminée sur la base des méthodes adaptées à leurs caractéristiques. Aussi bien les options de souscription d'actions liées à la performance que les actions de performance, qui sont soumises à des conditions d'acquisition fondées sur la variation du cours de l'action par rapport au cours de référence à la date d'attribution, sont valorisées à l'aide d'un modèle de Monte Carlo. En revanche, les actions attribuées sans conditions de performance sont valorisées sur la base de la valeur nominale des actions attribuées à la date d'attribution, actualisée en fonction de la valeur estimée des dividendes à payer au cours de la période d'acquisition des droits.

La juste valeur des options de souscription d'actions à la date d'attribution est comptabilisée en charge pendant la période d'acquisition des droits, en tenant compte de la probabilité que ces options soient exercées plus tôt, avec une augmentation correspondante des capitaux propres consolidés.

Concernant l'attribution d'actions de performance, la période d'acquisition des droits est considérée comme étant la période la plus probable pour la satisfaction des conditions de performance, déterminée sur la base du modèle de Monte Carlo.

Les paramètres du modèle sont fixés à la date d'attribution :

- la volatilité du cours de l'action est déterminée en référence à l'historique de volatilité ;
- le taux d'intérêt sans risque correspond au taux de rémunération des obligations du Trésor ;
- l'impact des dividendes est pris en compte dans le modèle en appliquant une hypothèse de rendement, déterminée en fonction des dividendes payés l'année précédente ;
- la durée de vie attendue des options est évaluée sur la base des périodes d'acquisition et d'exercice.

Le Groupe évalue au terme de chaque période comptable la probabilité de perte des droits aux options ou aux actions de performance. Le cas échéant, l'impact de la révision de ces estimations est constaté dans le compte de résultat et entraîne une variation correspondante des capitaux propres consolidés.

Augmentations de capital réservées aux salariés

Concernant les augmentations de capital réservées aux salariés, la différence entre le cours de Bourse à la date de l'opération et le cours de souscription des actions est comptabilisée en charge au moment de l'émission des actions concernées.

Les charges relatives aux paiements fondés sur des actions sont évaluées comme suit :

En millions d'euros	2024	2023
Actions de performance	(153)	(141)
Options de souscription d'actions	-	(1)
Augmentation de capital réservée aux salariés	(61)	(77)
CHARGES SUR PAIEMENTS EN ACTIONS	(214)	(220)

19.1 Actions de performance

Le Groupe procède à l'attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance du cours de l'action (actions de performance) pour favoriser l'alignement de l'intérêt des actionnaires salariés sur celui des actionnaires extérieurs. Ces plans permettent aux bénéficiaires de recevoir un certain nombre d'actions de performance en fonction d'une condition de performance, d'une condition de présence et d'une condition de performance du marché (conditions renforcées pour les mandataires sociaux).

Jusqu'au plan d'actions de performance attribué en 2023 inclus, l'acquisition définitive des actions était soumise à une condition de présence sur la période d'acquisition alors que la condition de performance était uniquement une condition de performance de marché basée sur l'évolution annualisée du cours de l'action de la Société sur une période comprise entre trois et six ans par rapport au cours de référence à la date d'attribution (moyenne des 20 cours de Bourse précédant le Conseil d'administration qui décide de l'attribution).

À partir du plan d'actions de performance attribué en novembre 2024, en application de la 33^e résolution approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2024, l'acquisition définitive des actions est toujours soumise à une condition de présence sur la période d'acquisition qui est de 3 ans assortie à la réalisation de trois conditions de performance. Le nombre d'actions reçues par les bénéficiaires sera déterminé ainsi :

- 40 % seront basées sur une condition de performance de marché : la croissance annualisée du cours de l'action comme pour les plans précédents ;
- 40 % seront en fonction de l'atteinte d'un objectif financier défini par le Conseil d'administration et qui sera mesuré au regard du Bénéfice net par action du Groupe (BNPA) ajusté cumulé sur une période de trois ans à taux de change constant (à savoir la somme des BNPA ajustés au titre des années 2024, 2025 et 2026) ; et
- 20 % seront soumises à un critère Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) correspondant au niveau des émissions de carbone durant l'exercice 2026, en accord avec la feuille de route de durabilité environnementale d'EssilorLuxottica, élaborée conformément à l'initiative Science-Based Targets.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre d'actions de performance en 2024 et 2023.

En nombre d'actions	2024	2023
ACTIONS DE PERFORMANCE AU 1^{ER} JANVIER	6 741 358	6 785 566
Attributions définitives d'actions de performance	(2 392 989)	(1 816 607)
Actions de performance renoncées ou annulées	(303 292)	(497 401)
Attributions de l'exercice	2 105 372	2 269 800
ACTIONS DE PERFORMANCE AU 31 DÉCEMBRE	6 150 449	6 741 358
Moyenne pondérée de la période d'acquisition résiduelle des actions de performance en circulation à la fin de l'année	1,84	1,75

Le tableau ci-dessous présente l'évolution depuis la date d'attribution, en nombre d'actions, du plan d'actions de performance ayant un impact sur le compte de résultat 2024.

Date d'attribution	Durée (en années)	Nombre d'actions de performance attribuées	Nombre d'actions de performance renoncées/annulées	Nombre d'actions de performance acquises	Nombre d'actions de performance en circulation au 31 décembre 2024	Note
1 ^{er} octobre 2020	3	2 138 851	374 224	1 764 627	-	(a)
26 novembre 2020	3	92 800	14 300	78 500	-	(a)
28 octobre 2021	3	2 900 311	509 179	2 391 132	-	(a)
6 octobre 2022	3	2 174 013	248 197	4 656	1 921 160	
2 octobre 2023	3	2 269 800	132 493	2 729	2 134 578	
27 novembre 2024	3	2 105 372	10 661	-	2 094 711	

(a) 100 % des actions de performance en circulation à la date d'acquisition ont été acquises.

Pour chaque plan, à la date d'attribution, la Société a déterminé la juste valeur des actions de performance sur la base des hypothèses suivantes.

Pour les actions de performance soumises à une condition de performance de marché (hausse annualisée du cours de l'action), la juste valeur a été déterminée à l'aide du modèle de Monte Carlo avec les hypothèses suivantes :

En %/euros	Novembre 2024	Octobre 2023	Octobre 2022	Octobre et Novembre 2021	Octobre et Novembre 2020
Volatilité de l'action	21,69 %	23,52 %	25,67 %	22,53 %	21,2 % – 21,6 %
Taux d'intérêt sans risque	2,34 %	3,18 %	1,87 %	-0,58 %	-0,70 %
Rendement	1,87 %	2,18 %	2,34 %	1,65 %	1,40 %
JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE MODÈLE MONTE CARLO	106,97 €	78,58 €	76,06 €	69,76 €	49,39 €

En conséquence, la juste valeur pondérée des actions de performance attribuées en 2024 s'élève à 173,98 euros (78,58 euros en 2023) reflétant :

- la juste valeur déterminée selon le modèle de Monte Carlo (106,97 euros) pour les actions de performance soumises à une condition de performance de marché ; et
- la valeur de marché à la date d'attribution moins les dividendes pour ceux soumis à des conditions de performance non liées au marché. Les plans d'actions de

performance octroyés les années précédentes n'étaient soumis qu'à une condition de performance du marché, avec une juste valeur entièrement déterminée à l'aide du modèle de Monte Carlo.

Ainsi, par rapport à 2023, l'augmentation de la juste valeur de l'action de performance s'explique principalement par la nouvelle structure de la condition de performance avec l'ajout des deux conditions de performance (hors marché).

19.2 Options de souscription d'actions

Une synthèse des variations des options de souscription d'actions en 2024 et 2023 est présentée ci-dessous :

	2024		2023	
	Prix d'exercice moyen (en euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen (en euros)	Nombre d'options
AU 1^{ER} JANVIER	133,57	345 943	130,09	464 073
Attribuées au cours de l'année	-	-	-	-
Exercées au cours de l'année	122,04	(110 534)	117,93	(98 212)
Renoncées/Annulées au cours de l'année	134,16	(45 396)	129,65	(19 918)
AU 31 DÉCEMBRE	140,14	190 013	133,57	345 943
<i>Dont acquises et pouvant être exercées au 31 décembre</i>	<i>140,14</i>	<i>190 013</i>	<i>117,93</i>	<i>232 934</i>

Concernant les options exercées au cours de l'exercice 2024, le cours moyen pondéré de l'action EssilorLuxottica s'est élevé à 207,15 euros (172,76 euros en 2023). La charge totale comptabilisée au cours de l'exercice s'élève à 0 million d'euros (1 million d'euros en 2023), le dernier plan ayant été terminé en octobre 2024.

19.3 Émission d'actions réservées aux salariés

En 2024, la charge totale constatée au titre de l'émission d'actions réservées aux salariés s'élève à 61 millions d'euros. En 2023, la charge totale constatée au titre de l'émission d'actions réservées aux salariés s'élevait à 77 millions d'euros, dont

44 millions dans le cadre du plan Boost (une offre de souscription d'actions EssilorLuxottica existantes réservée aux salariés des filiales étrangères du Groupe).

Au cours de l'exercice, le Groupe a émis 184 694 actions réservées à ses salariés (221 455 en 2023). Le prix de souscription a été fixé à 178,97 euros (137,94 euros en 2023), soit la moyenne des cours d'ouverture sur les 20 jours de Bourse précédant le 21 novembre 2024, auxquels une décote de 20 % a été appliquée.

De plus, le Groupe avait attribué 466 926 actions propres à ses salariés dans le cadre du plan Boost 2023, plan Boost qui n'a pas eu lieu en 2024.

Note 20 Dettes financières, incluant les dettes de loyer

Les dettes financières s'élèvent à 13 217 millions d'euros au 31 décembre 2024 (11 656 millions d'euros au 31 décembre 2023).

La variation des dettes financières sur les exercices clos au 31 décembre 2024 et 2023 se décompose comme suit :

En millions d'euros	Solde au 1 ^{er} janvier 2024	Variation des flux de financement (a)	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements (b)	Solde au 31 décembre 2024
Dettes financières non courantes	6 559	1 987	8	6	(1 490)	7 071
Dettes de loyer non courantes	2 399	-	98	48	189	2 733
TOTAL DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME	8 958	1 987	106	53	(1 300)	9 805
Dettes financières courantes	1 858	(904)	20	18	1 507	2 498
Dettes de loyer courantes	841	(940)	20	7	985	914
TOTAL DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME	2 698	(1 844)	40	25	2 493	3 412
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	11 656	144	147	78	1 192	13 217

(a) Le montant total des variations de flux de financement correspond aux montants identifiés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés aux postes Émissions d'obligations, de placements privés et d'autres dettes financières à long terme, Remboursements d'obligations, de placements privés et d'autres dettes financières à long terme, Variations des autres dettes financières (à court et long terme) et Remboursements du principal des dettes de loyers.

(b) La colonne « Autres mouvements » inclut notamment les intérêts payés comptabilisés dans les Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles du tableau des flux de trésorerie consolidés. Elle comprend également les reclassements entre non courant et courant.

En millions d'euros	Solde au 1 ^{er} janvier 2023	Variation des flux de financement (a)	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements (b)	Solde au 31 décembre 2023
Dettes financières non courantes	7 858	7	-	(3)	(1 302)	6 559
Dettes de loyer non courantes	2 336	-	1	(46)	107	2 399
TOTAL DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME	10 194	7	1	(49)	(1 195)	8 958
Dettes financières courantes	1 164	(597)	-	(7)	1 297	1 858
Dettes de loyer courantes	846	(936)	1	(7)	937	841
TOTAL DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME	2 010	(1 533)	1	(14)	2 235	2 698
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	12 204	(1 526)	2	(63)	1 039	11 656

(a) Le montant total des variations de flux de financement correspond aux montants identifiés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés aux postes Émissions d'obligations, de placements privés et d'autres dettes financières à long terme, Remboursements d'obligations, de placements privés et d'autres dettes financières à long terme, Variations des autres dettes financières (à court et long terme) et Remboursements du principal des dettes de loyers.

(b) La colonne « Autres mouvements » inclut notamment les intérêts payés comptabilisés dans les Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles du tableau des flux de trésorerie consolidés, ainsi que la diminution des dettes de location résultant des concessions de loyers obtenues suite à la pandémie de Covid-19 comptabilisées en paiements variables négatifs dans le compte de résultat consolidé (voir Note 6 Produits et charges opérationnels).

Le Groupe contracte des dettes financières à long terme pour financer ses besoins généraux, ses activités à moyen/long terme, ainsi que ses acquisitions. L'augmentation globale de la dette financière de 1 561 millions d'euros est principalement liée à l'émission obligataire de 1 987 millions d'euros, à une

hausse des divers Commercial papers pour un montant de 455 millions d'euros ainsi que des dettes de loyer, partiellement compensées par les remboursements de trois eurobonds pour un montant total de 1 300 millions d'euros (valeur nominale) arrivés à échéance entre janvier et avril 2024.

20.1 Dettes financières non courantes

●● Principes comptables

Les emprunts sont initialement constatés à leur juste valeur nette des coûts de transaction qui leur sont directement rattachés, puis évalués ultérieurement au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En cas de changement des flux de trésorerie attendus, la valeur comptable du passif est recalculée sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés à partir du taux d'intérêt effectif initial de l'instrument financier.

Les emprunts sont comptabilisés dans les passifs courants, à moins que le Groupe ne détienne le droit inconditionnel de différer leur remboursement à plus de 12 mois après la date de clôture.

Les emprunts sont supprimés de l'état de la situation financière consolidée à l'extinction de la dette, c'est-à-dire lorsque l'obligation mentionnée dans le contrat est acquittée, annulée ou arrivée à expiration.

Les dettes financières non courantes du Groupe au 31 décembre 2024 se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023	Valeur nominale	Devise	Taux d'intérêt nominal	Date d'émission jj/mm/aaaa	Échéance jj/mm/aaaa
Eurobond ^(a)	744	-	750	EUR	3,00 %	05/09/2024	05/03/2032
Eurobond ^(b)	990	989	1 000	EUR	0,75 %	27/11/2019	27/11/2031
Eurobond ^(a)	1 244	-	1 250	EUR	2,88 %	05/09/2024	05/03/2029
Eurobond ^(c)	1 246	1 245	1 250	EUR	0,50 %	05/06/2020	05/06/2028
Eurobond ^(b)	1 493	1 491	1 500	EUR	0,38 %	27/11/2019	27/11/2027
Placement privé américain	94	88	100	USD	2,65 %	05/01/2017	05/01/2027
Eurobond ^(c)	1 249	1 247	1 250	EUR	0,38 %	05/06/2020	05/01/2026
Eurobond ^{(b) (d)}	-	1 496	1 500	EUR	0,13 %	27/11/2019	27/05/2025
Autre	11	3					
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	7 071	6 559					

(a) Ces lignes se rapportent à l'Émission Obligataire de 2 milliards d'euros effective au 5 septembre 2024.

(b) Ces lignes se rapportent à l'Émission Obligataire de 5 milliards d'euros effective au 27 novembre 2019.

(c) Ces lignes se rapportent à l'Émission Obligataire de 3 milliards d'euros effective au 5 juin 2020.

(d) Reclassé en Dettes financières courantes.

Au 31 décembre 2024, les dettes financières non courantes ont augmenté de 512 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023, essentiellement du fait de l'émission Obligataire de 2 000 millions d'euros, partiellement compensée par le reclassement de dettes financières non courantes à dettes financières courantes d'un eurobond de 1 500 millions d'euros (valeur nominale) et arrivant maintenant à échéance dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les accords de financement de la Société comportent certains covenants financiers (pour plus de détails, voir la Note 25 *Instruments financiers et gestion des risques*), que la Société respectait intégralement au 31 décembre 2024.

20.2 Dettes financières courantes

Au 31 décembre 2024, les dettes financières courantes du Groupe se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023	Valeur nominale	Devise	Taux d'intérêt nominal	Date d'émission jj/mm/aaaa	Échéance jj/mm/aaaa
Eurobond ^{(a) (b)}	1 499	-	1 500	EUR	0,13 %	27/11/2019	27/05/2025
Eurobond ^(d)	-	299	300	EUR	2,38 %	09/04/2014	09/04/2024
Eurobond ^(d)	-	501	500	EUR	2,63 %	10/02/2014	10/02/2024
Eurobond ^{(c) (d)}	-	500	500	EUR	0,25 %	05/06/2020	05/01/2024
Commercial papers ^(d)	193	452	200	USD	4,66 %	Q4 2024	Q1 2025
Commercial papers ^(d)	715	-	715	EUR	3,05 %	Q4 2024	Q1 2025
Autre ^(d)	92	106					
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES COURANTES	2 498	1 858					

(a) Reclassé en Dettes financières non courantes.

(b) Cette ligne se rapporte à l'Émission Obligataire de 5 milliards d'euros effective au 27 novembre 2019.

(c) Cette ligne se rapporte à l'Émission Obligataire de 3 milliards d'euros effective au 5 juin 2020.

(d) Les variations par rapport aux positions au 31 décembre 2023 sont présentées sur la ligne Variation des autres dettes financières (à court et long terme) du tableau de flux de trésorerie consolidés de la période clôturée au 31 décembre 2024.

Les autres dettes financières courantes correspondent à des concours bancaires courants, découverts et intérêts courus, et s'élèvent à 92 millions d'euros au 31 décembre 2024 (106 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Les dettes financières courantes du Groupe ont augmenté de 639 millions d'euros. Les principales variations sont principalement liées au remboursement de trois eurobonds et de divers Commercial papers ainsi qu'au reclassement de dettes financières non courantes à dettes financières courantes comme mentionné plus haut.

20.3 Endettement financier net

L'endettement financier net du Groupe aux 31 décembre 2024 et 2023 se décompose comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes financières non courantes	7 071	6 559
Dettes financières courantes	2 498	1 858
TOTAL PASSIFS	9 570	8 417
Investissements court terme ^(a)	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 251)	(2 558)
TOTAL ACTIFS	(2 251)	(2 558)
Instruments dérivés sur les dettes financières (couverture de juste valeur)	-	-
ENDETTEMENT FINANCIER NET HORS DETTES DE LOYER	7 319	5 859
Dettes loyer courantes et non courantes	3 647	3 239
ENDETTEMENT FINANCIER NET	10 966	9 098

(a) Comme décrit en Note 14 Autres actifs (courants et non courants).

Note 21 Avantages au personnel

●● Principes comptables

Les avantages au personnel à court terme sont comptabilisés en résultat lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est constaté à hauteur du montant attendu à payer si le Groupe est actuellement tenu, légalement ou implicitement, de s'en acquitter au titre des services rendus passés du salarié et si cette obligation peut être évaluée de manière fiable.

Au sein du Groupe coexistent des régimes à prestations définies et à cotisations définies.

Lorsque les obligations de prestation sont rattachées à un régime à cotisations définies, le Groupe n'a plus aucune obligation de paiement une fois qu'il s'est acquitté de ses cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charge, à leur date d'exigibilité.

Un régime à prestations définies correspond à un régime de retraite ou d'avantages qui n'est pas à cotisations définies. En général, un régime à prestations définies prévoit le montant de la pension de retraite qu'un salarié recevra à son départ à la retraite, généralement calculé en fonction d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire. Le Groupe a accordé des régimes d'avantages à long terme à ses salariés, intégrés à la catégorie des autres avantages à long terme en fonction de leurs caractéristiques.

L'obligation de prestations définies est calculée chaque année sur la base d'évaluations actuarielles réalisées par des actuaires indépendants, selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles utilisées peuvent différer selon le pays (taux d'actualisation, taux d'inflation) et la société concernée (taux de rotation du personnel, pourcentage des hausses de salaires futures).

Les écarts actuariels dus à des changements d'hypothèses actuarielles ou à une modification des conditions du régime sont comptabilisés au moment où ils surviennent, dans les autres éléments du résultat global.

Si le Groupe met en place un régime à prestations définies ou s'il modifie la formule de calcul des prestations d'un régime à prestations définies existant, alors la variation correspondante de l'obligation du Groupe (coût des services passés) est immédiatement comptabilisée en résultat.

La valeur actualisée des autres avantages à long terme est déterminée au moyen d'une actualisation. Les réévaluations sont comptabilisées en résultat au cours de l'exercice où elles surviennent.

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges à la date la plus proche entre le moment où le Groupe ne peut plus se soustraire au versement de ces indemnités et celui auquel il comptabilise des charges de restructuration.

Au 31 décembre 2024, les avantages nets au personnel comptabilisés s'élèvent à 455 millions d'euros (431 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Conformément aux lois et réglementations de chacun des pays dans lequel le Groupe opère, celui-ci a une obligation légale vis-à-vis de ses salariés en matière d'avantages postérieurs à l'emploi.

21.1 Description des principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi accordés aux salariés du Groupe

France

- **Article 39** : depuis sa création en 1997, le groupe Essilor propose à ses cadres dirigeants (catégories IIIC et HC au sens de la convention collective française de la métallurgie) un dispositif qui récompense la fidélité des dirigeants ayant accompli une grande partie de leur carrière au sein de la Société, sous la forme d'un régime de retraite complémentaire qui vient s'ajouter aux dispositions générales (article 39 du Code général des impôts français) applicables à tous les autres salariés.

Les salariés éligibles devaient faire valoir au moins dix ans d'ancienneté dans le Groupe pour bénéficier du dispositif. De plus, ils devaient être salariés du Groupe au moment de leur départ à la retraite. La retraite complémentaire était calculée en fonction du nombre d'années de service au sein du Groupe et d'une moyenne du salaire annuel brut (part fixe et part variable) calculée sur les trois plus fortes rémunérations annuelles perçues au sein du Groupe.

Depuis le 4 juillet 2019, la Loi Pacte a modifié le traitement de l'article 39 et ces plans ne sont désormais plus autorisés. Ce plan est fermé aux nouveaux arrivants et les droits en sont actuellement gelés. 14 cadres dirigeants étaient concernés par ce plan au 31 décembre 2024.

- **Indemnités de fin de carrière** : les médailles du travail et indemnités de fin de carrière sont régies par des dispositifs légaux obligatoires applicables à toutes les entreprises immatriculées en France.

À son départ à la retraite, chaque salarié peut prétendre à une indemnité forfaitaire dont le montant dépend de son ancienneté dans le Groupe. Ses droits sont acquis selon les dispositions légales (droit du travail français), la convention collective et les accords propres à l'entreprise en vigueur à la date d'entrée du salarié dans le Groupe.

Une provision est comptabilisée dans les états financiers consolidés pour cette obligation au titre des prestations définies. Le régime le plus significatif est administré par Essilor International (SAS). Pour cette entité, les droits sont calculés en fonction des modalités fixées par la convention collective de la métallurgie (dans les compléments de salaires). Aucun actif n'est associé en couverture de cette obligation au titre des prestations définies qui concernent les 2 760 salariés français travaillant en contrat à durée indéterminée pour Essilor International au 31 décembre 2024.

Régimes de retraite aux États-Unis

Il existe plusieurs types de régimes à prestations définies aux États-Unis, dont les plus significatifs sont les suivants :

- **Un régime de retraite supplémentaire pour les cadres dirigeants** : Essilor USA récompense la fidélité des cadres dirigeants qui effectuent une partie significative de leur carrière au sein du Groupe, au moyen d'un régime de retraite supplémentaire. Au 31 décembre 2024, ce régime à prestations définies comptait 16 membres non actifs et aucun membre actif.

Les cadres dirigeants éligibles doivent être âgés d'au moins 62 ans, occuper un poste de direction depuis au moins cinq ans et compter au moins 10 ans d'ancienneté dans le Groupe. En outre, ils doivent être salariés du Groupe au moment de leur départ à la retraite. La retraite complémentaire représente 40 % du salaire de base perçu au cours des trois dernières années précédant le départ à la retraite.

De plus, d'autres avantages postérieurs à l'emploi sont accordés en cas de retraite anticipée, de décès ou de fin du contrat de travail se traduisant par des conditions d'accès moins exigeantes et des prestations moins favorables.

Aucun actif n'est associé en couverture de cette obligation au titre des prestations définies.

- **Lux Pension Plan** : Oakley, Inc, finance un régime de retraite (ci-après le « Lux Pension Plan »). Ce régime non obligatoire à prestations définies prévoit le versement de prestations aux salariés éligibles présents ou passés de EssilorLuxottica USA Inc. et ses filiales (ci-après « US Holdings ») à compter de leur départ à la retraite. Les engagements de retraite sont provisionnés progressivement en fonction de l'ancienneté et de la rémunération annuelle des salariés à l'exclusion des éléments non monétaires. Les participants au régime deviennent éligibles au Lux Pension Plan au bout de trois ans d'ancienneté qualifiante telle que définie dans le Lux Pension Plan. En 2013, ce dernier a été modifié de manière à ne plus accueillir dans le régime les salariés recrutés à partir du 1^{er} janvier 2014. Il y a des actifs de couverture associés à cette obligation.
- **Lux SERP** : US Holdings propose également un régime de retraite complémentaire non éligible, non abondé et destiné aux cadres supérieurs de la société (ci-après le « Lux SERP ») qui permet aux participants des régimes de retraite éligibles de bénéficier des prestations supplémentaires, en sus du montant défini par la législation fiscale américaine en vigueur. Le passif de ce régime utilise les mêmes méthodes et hypothèses actuarielles que celles du Lux Pension Plan. Aucun actif n'est associé en couverture de cette obligation.

Les deux derniers plans ci-dessus fonctionnent selon le cadre réglementaire américain. Ils sont régis par la loi américaine sur l'épargne-retraite et les fonds de pension de 1974, telle qu'amendée (ci-après « la loi ERISA »). Le Comité de placement et de conformité des régimes ERISA du Groupe Luxottica contrôle et gère le fonctionnement et la gestion des régimes. Ces régimes exposent le Groupe à des risques actuariels tels que les risques de longévité, de change et de taux d'intérêt.

Italie TFR (avantages postérieurs à l'emploi des salariés des sociétés italiennes)

Les indemnités de fin de contrat (TFR prévues à l'article 2120 du Code civil italien) représentent le passif estimé, déterminé au moyen de méthodes actuarielles, correspondant au montant dû aux salariés au terme de leur contrat de travail. Cette prestation est principalement composée de la somme des droits calculés sur la base des éléments de rémunération payés aux salariés pendant leur période d'activité et réévalués jusqu'à la fin du contrat de travail. Suite à la réforme législative du 1^{er} janvier 2007 s'appliquant aux sociétés de plus de 50 salariés, une large part des indemnités à payer est comptabilisée en tant que régime à cotisations définies, puisque l'unique obligation de l'employeur consiste à s'acquitter des cotisations aux fonds de pension ou à l'Institut national de la protection sociale (INPS). Le passif correspondant aux indemnités de fin de contrat antérieur au 1^{er} janvier 2007 reste comptabilisé en tant que régime à prestations définies et doit être évalué au moyen de méthodes actuarielles. Aucun actif n'est associé en couverture de cette obligation.

Allemagne

Il existe plusieurs types de régimes à prestations définies en Allemagne, dont le plus important est administré par Essilor GmbH. Au 31 décembre 2024, ce plan comptait 168 membres actifs et 767 membres non actifs (dont 357 retraités). Ce plan est fermé aux nouveaux arrivants et les droits en sont actuellement gelés. Avant ce changement de statut, les conditions d'affiliation des salariés à ce régime étaient les suivantes : être titulaire d'un contrat à durée indéterminée, avoir moins de 55 ans et compter un certain nombre d'années d'ancienneté. Les droits offerts par ce plan sont fonction du salaire final : les sommes versées s'appuient sur un pourcentage de 0,4 % du salaire de base pour chaque année de service prise en compte, plus 12 % supplémentaires. Aucun actif n'est associé en couverture de cette obligation au titre des prestations définies.

De plus, suite à l'Acquisition GV, les provisions pour avantages postérieurs à l'emploi du Groupe comportent un nouveau régime de retraite complémentaire au régime de retraite administré par l'État (43 millions d'euros). Ce régime complémentaire est à destination des salariés qui étaient déjà salariés d'Appollo Optik avant 1994. Dans le cadre de ce plan, chaque année de service rendue par les bénéficiaires de ce plan augmente de 1 % le montant des salaires ouvrant droit à pension dans le plan. Cela se produit pendant un maximum de 25 ans et est maximisé en termes de paiement. Aucun actif n'est associé en couverture de cette obligation au titre de prestations définies.

Suisse

Suite à l'Acquisition GV, des régimes suisses de retraite ont été ajoutés à la provision pour avantages postérieurs à l'emploi pour un montant net de 38 millions d'euros au 31 décembre 2024. Ces régimes de retraite (prévoyance professionnelle) sont des régimes par capitalisation offrant des prestations en cas de retraite, de décès, d'invalidité et de cessation d'emploi. Ces dispositions constituent la base du deuxième pilier du système suisse de sécurité sociale. L'employeur et les employés paient des cotisations au régime de retraite.

Autres

En Australie et à Hong Kong, le Groupe s'acquitte de cotisations obligatoires à des fonds de pension qui accordent des prestations aux salariés, sur la base d'un système à cotisations définies, en cas de retraite, de démission, de blessure ou de décès. Les cotisations à ces fonds de pension à cotisations définies sont comptabilisées en charges au moment où elles sont payées ou exigibles au profit du fonds. Les cotisations sont revalorisées sur la base des taux légaux en vigueur et de la rémunération annuelle.

21.2 Variations de l'exercice

	2024			2023		
	Obligations au titre des prestations définies	Juste valeur des actifs du régime	Excédent des obligations (actifs)	Obligations au titre des prestations définies	Juste valeur des actifs du régime	Excédent des obligations (actifs)
<i>En millions d'euros</i>						
VALEUR AU 1^{ER} JANVIER	1 281	851	430	1 276	845	431
Comptabilisé en résultat						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	43	(3)	46	22	(3)	25
Coût des services passés	(2)	-	(2)	(4)	-	(4)
Effet de l'actualisation	49	36	13	52	36	16
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE	90	33	57	70	33	36
Compris dans les autres éléments du résultat global						
Écarts actuariels liés à :						
des hypothèses démographiques	-	-	-	(16)	-	(16)
des hypothèses financières	(38)	(15)	(23)	48	-	48
des ajustements liés à l'expérience	12	-	12	4	-	4
Rendement des actifs du régime hors produits d'intérêt	-	(1)	1	-	36	(36)
Écarts de conversion et autres mouvements	46	42	4	(35)	(26)	(8)
TOTAL MOUVEMENTS COMPTABILISÉS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	20	26	(6)	2	9	(7)
Autres						
Cotisations aux actifs du régime	4	12	(8)	4	12	(8)
Prestations versées par le régime	(68)	(47)	(21)	(71)	(49)	(23)
Regroupements d'entreprises	3	-	3	-	-	-
TOTAL AUTRES MOUVEMENTS	(61)	(35)	(26)	(67)	(36)	(31)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE	1 330	875	455	1 281	851	430
Actif net au titre des prestations définies reclassé en Autres actifs non courants			-			1
31 DÉCEMBRE			455			431

21.3 Hypothèses actuarielles

Le taux d'actualisation constitue une hypothèse majeure de l'évaluation des obligations au titre des retraites et des autres avantages postérieurs à l'emploi. Conformément à la norme IAS 19 – *Avantages au personnel*, des taux différents ont été déterminés en fonction de la devise de l'engagement, sur la base du rendement des obligations privées les mieux notées dont la maturité est identique à celle des régimes, ou du rendement des emprunts d'État lorsque le marché privé est insuffisamment liquide.

Le rendement des actifs du régime est déterminé en fonction de l'allocation des actifs et des taux d'actualisation utilisés.

Les principaux taux utilisés par le Groupe se décomposent comme suit :

En %	2024				2023			
	Zone euro	États-Unis	Suisse	Royaume-Uni	Zone euro	États-Unis	Suisse	Royaume-Uni
Taux d'actualisation	3,0 % - 4,0 %	5,4 % - 5,7 %	1,0 %	5,5 %	3,1 % - 3,5 %	4,7 % - 5,0 %	1,4 %	4,5 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,5 %	1,1 %	3,4 %	2,0 %	2,5 %	1,3 %	3,1 %
Taux moyen pondéré des augmentations de salaire	0,0 % - 3,0 %	0,0 % - 8,2 %	1,4 %		2,3 % - 3,0 %	0,0 % - 8,2 %	1,5 %	

21.4 Allocation de la juste valeur des actifs de régime par nature

En %	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actions et fonds d'investissement	14 %	13 %
Obligations et autres fonds de titres à revenus fixes	66 %	66 %
Fonds généraux d'assurances	13 %	14 %
Immobilier	2 %	2 %
Autres	5 %	5 %
TOTAL	100 %	100 %

L'objectif à long terme du régime consiste à dégager des rendements suffisants pour assurer les obligations de prestation, et pour maintenir un niveau de liquidités suffisant pour payer les prestations et les dépenses administratives.

Les actifs du régime sont investis dans des fonds de pension ou dans des compagnies d'assurances, et gérés directement par les gérants de ces fonds et compagnies, lesquels décident des stratégies de placement et des allocations d'actifs appropriées.

Les actifs du régime sont également investis dans des portefeuilles diversifiés sur différentes catégories d'actifs en fonction des objectifs de l'allocation d'actifs. Ils sont gérés selon un ensemble de stratégies de gestion diversifiées appliquées par différents consultants nommés à cet effet. La gestion du risque est assurée au moyen de la diversification des placements selon les différents types d'actifs, de gérants, de

stratégies, de capitalisations boursières (pour les actions) et de valeurs mobilières. Certaines opérations ou valeurs mobilières ne sont pas autorisées dans les fonds de pension, telles que l'achat ou la vente de contrats sur des matières premières et les placements immobiliers (sauf dans des fonds fiduciaires), ainsi que les certificats américains d'actions étrangères (ADR) ou les actions propres de la Société. Le risque est également géré à la fois au niveau des catégories d'actifs et au niveau des gérants, au moyen de valeurs de référence et d'objectifs de performance. Les gérants sont contrôlés en permanence et leur performance est comparée à leurs objectifs de performance et aux valeurs de référence.

Les placements sont conformes à la réglementation en vigueur dans les pays concernés.

21.5 Sensibilités

Toutes les autres hypothèses restant inchangées, des variations raisonnablement probables, à la date de clôture, d'une des principales hypothèses actuarielles se seraient traduites comme suit sur le montant total de l'obligation au titre des régimes à prestations définies :

En millions d'euros	Taux d'actualisation		Taux d'augmentation des salaires	
	- 50 bps	+ 50 bps	- 100 bps	+ 100 bps
Valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre	1 399	1 279	1 301	1 357

Note 22 Provisions (courantes et non courantes)

●● Principes comptables

Le montant des provisions est déterminé par le Groupe sur la base des faits et des circonstances, de l'historique des risques et des informations disponibles à la clôture, conformément à IAS 37.

Les provisions sont évaluées à la valeur des dépenses qui devraient se révéler nécessaires au règlement de l'obligation, cette valeur étant actualisée à l'aide d'un taux avant impôt qui reflète l'évaluation actuelle de la valeur temps de l'argent par le marché ainsi que les risques propres à cette obligation. L'augmentation de la provision due à la valeur temps de l'argent est comptabilisée en charge financière.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée – en dehors des cas de regroupements d'entreprises – mais ils sont mentionnés dans les notes aux états financiers, sauf si la probabilité d'une sortie de ressources représentant des avantages économiques est très faible.

Des provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé de restructuration, et qu'il a fait connaître aux personnes concernées les principales dispositions de cette restructuration.

Une provision pour garantie est constituée au moment de la vente des produits couverts par une garantie (garantie « standard » indissociable de la vente des produits). La charge correspondante est comptabilisée en *Coût des ventes*.

Les provisions aux 31 décembre 2024 et 2023 se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Provisions pour garanties et retours	143	135
Provisions pour litiges	105	134
Provisions auto-assurance	28	28
Provisions pour restructurations et autres risques	209	282
TOTAL PROVISIONS	484	578
<i>dont provisions courantes</i>	270	345
<i>dont provisions non courantes</i>	214	234

La variation des provisions aux 31 décembre 2024 et 2023 se décompose comme suit :

En millions d'euros	Garanties et retours	Contentieux	Auto-assurance	Restructurations et autres risques	Total
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2024	135	134	28	282	578
Dotations de l'exercice	43	10	22	123	198
Utilisations de l'exercice et reprises	(36)	(35)	(20)	(202)	(294)
Écarts de conversion	2	2	2	(1)	5
Regroupements d'entreprises	1	-	-	4	4
Autres mouvements	(3)	(5)	(4)	4	(8)
TOTAL DES VARIATIONS	8	(29)	-	(73)	(94)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024	143	105	28	209	484
<i>dont provisions courantes</i>	122	22	10	116	270
<i>dont provisions non courantes</i>	21	83	18	93	214

En millions d'euros	Garanties et retours	Contentieux	Auto-assurance	Restructurations et autres risques	Total
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2023	136	147	28	274	585
Dotations de l'exercice	78	39	4	143	264
Utilisations de l'exercice et reprises	(67)	(36)	(7)	(158)	(268)
Écarts de conversion	(4)	(3)	(1)	(2)	(10)
Regroupements d'entreprises	-	1	-	-	1
Autres mouvements	(9)	(15)	5	26	7
TOTAL DES VARIATIONS	(2)	(13)	-	9	(6)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	135	134	28	282	578
dont provisions courantes	109	97	13	126	345
dont provisions non courantes	26	37	15	156	234

Les provisions (courantes et non courantes) ont diminué de 94 millions d'euros. La dotation de la période, de 198 millions d'euros, est contrebalancée par les utilisations et reprises pour environ 294 millions d'euros et les autres mouvements pour environ (8) millions d'euros (y compris les effets des fluctuations des devises étrangères).

La ligne *Utilisations de l'exercice et reprises* comprend, pour la colonne *Contentieux*, l'utilisation d'une provision reconnue en 2023 pour 36 millions d'euros (39 millions de dollars) pour un risque relatif à une action de groupe (*class action*) dans laquelle une filiale américaine d'EssilorLuxottica est la défenderesse dont 18 millions d'euros (19 millions de dollars) couverts par une compagnie d'assurance (voir Note 26 *Engagements et passifs éventuels*, paragraphe 26.2 *Litiges et passifs éventuels* et Note 14 *Autres actifs (courants et non courants)*).

Les provisions pour litiges correspondent à différentes procédures judiciaires survenues dans le cadre des activités ordinaires du Groupe.

Les provisions auto-assurance correspondent aux provisions constituées depuis que le Groupe s'assure lui-même contre certains risques. Le Groupe est auto-assuré contre certaines pertes liées à la rémunération des salariés, à la responsabilité civile, au risque propre ainsi qu'à l'assurance médicale des salariés au titre des sinistres survenus mais non encore déclarés. La provision est estimée sur la base de son historique de sinistres et sur les moyennes du secteur.

Note 23 Autres passifs (courants et non courants)

●● Principes comptables

Parmi les autres passifs courants et non courants figurent, entre autres, les engagements relatifs aux options de vente accordées à des actionnaires détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et d'autres engagements liés à des investissements financiers (tels que les compléments de prix).

Concernant la comptabilisation des options de vente accordées aux actionnaires détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, voir Note 3 Regroupements d'entreprises et Note 18 Capitaux propres, paragraphe 18.6 *Participations ne donnant pas le contrôle*. Les compléments de prix sont comptabilisés au passif du bilan à leur juste valeur, à compter de la date d'acquisition. Les changements de valeur ultérieurs des compléments de prix sont comptabilisés en Autres produits/(charges).

Passifs de contrats

Les passifs de contrats sont décrits à la Note 5 *Chiffre d'affaires*.

23.1 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants aux 31 décembre 2024 et 2023 se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes sur options de rachat de minoritaires long terme	108	70
Dettes fournisseurs et autres dettes liées aux immobilisations financières	57	15
Instruments dérivés	1	1
Autres	26	36
TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS	191	123

La hausse des dettes sur options de rachat de minoritaires long terme est principalement due aux nouveaux accords signés au cours de l'année.

Les *autres passifs non courants* incluent également des passifs de contrat, d'un montant de 21 millions d'euros (contre 15 millions d'euros au 31 décembre 2023).

23.2 Autres passifs courants

Les soldes des autres passifs courants aux 31 décembre 2024 et 2023 se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes sur options de rachat de minoritaires court terme	180	306
Dettes liées aux investissements financiers à court terme	38	32
Charges de personnel, cotisations sociales, TVA et autres dettes d'impôt	1 432	1 390
Primes et escomptes	505	555
Dettes avec prolongation des délais de paiement	388	490
Instruments financiers dérivés	21	27
Autres passifs courants	1 113	955
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	3 679	3 756

La diminution des dettes sur options de rachat de minoritaires court terme est principalement due à des paiements effectués au cours de l'année.

Dans le tableau ci-dessus, la ligne *Dettes avec prolongation des délais de paiement* fait référence au solde dû aux fournisseurs ayant choisi, sur une base volontaire, d'adhérer à des contrats d'agents payeurs avec des institutions financières mis en place par le Groupe. Ces contrats permettent aux fournisseurs du Groupe, à leur seule discrétion, de vendre leurs créances dues par le Groupe, sans possibilité de recours, à un taux d'intérêt reflétant la notation de crédit du Groupe.

Dans le cadre de ces programmes, aucune garantie n'est fournie par le Groupe ou une de ses filiales, et le Groupe n'a aucun intérêt économique dans la décision d'un fournisseur de participer à ces programmes, ni de relation financière directe avec les établissements financiers. Les fournisseurs ayant choisi d'intégrer ce programme de financement ont permis au Groupe de bénéficier d'une prolongation des délais de paiement de leurs dettes vis-à-vis de ces fournisseurs sans aucune contrepartie. Comparés aux délais de paiement habituels qui s'appliquent au Groupe dans les différentes régions dans lesquelles il opère, ces délais peuvent être étendus sur des durées allant de 60 à 120 jours.

La Direction n'a pas identifié de risques de liquidité supplémentaires venant de ce programme.

Au 31 décembre 2024, les montants dus aux fournisseurs participant à des programmes de financement inclus dans les *Autres passifs courants* (ligne *Dettes avec prolongation des délais de paiement*) s'élèvent à hauteur de 388 millions d'euros (490 millions d'euros au 31 décembre 2023). Ces dettes sont similaires à des dettes fournisseurs en termes de nature et de fonction, sachant qu'elles sont relatives au cycle de fonctionnement normal du Groupe. Au 31 décembre 2024, pour l'ensemble du Groupe, près de 73 % de l'encours a été encaissé par les fournisseurs dans le cadre de ces contrats d'agents payeurs.

Les flux de trésorerie liés à ces dettes sont classés comme résultant des activités opérationnelles (ligne *Variations des autres créances et dettes opérationnelles* du tableau des flux de trésorerie).

Les lignes *Autres* des postes *Autres passifs non courants* et *Autres passifs courants* incluent les dettes contractuelles pour un montant total de, respectivement, 21 millions d'euros et 232 millions d'euros (15 millions d'euros et 209 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Note 24 Dettes fournisseurs

●● Principes comptables

Les dettes fournisseurs correspondent à des obligations de paiement en échange de biens et de services acquis à des fournisseurs dans le cadre des activités ordinaires du Groupe. Les dettes fournisseurs sont comptabilisées dans les passifs courants si leur règlement est exigible à un an maximum à compter de la date de clôture. Sinon, elles sont comptabilisées dans les passifs non courants.

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à la juste valeur, puis, évaluées ultérieurement au coût amorti.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 2 657 millions d'euros (2 381 millions d'euros au 31 décembre 2023).

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	2 657	2 381

La valeur comptable des dettes fournisseurs est proche de leur juste valeur.

Note 25 Instruments financiers et gestion des risques

25.1 Instruments financiers comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée

●● Principes comptables

Juste valeur

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 13 – *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur des instruments financiers comptabilisés dans les états financiers du Groupe est déterminée à l'aide de différentes méthodes d'évaluation. Le Groupe recourt autant que possible à des données de marché observables.

En millions d'euros	Notes	Total 31 décembre 2024	Actifs financiers/ (passifs) – évalués à la juste valeur par le biais du résultat	Participations – juste valeur par le biais des éléments du résultat global	Actifs financiers/ (passifs) au coût amorti	Autres passifs financiers	Instruments dérivés qualifiés comme instruments de couverture
Placements en instruments de capitaux propres	14	737	-	737	-	-	-
Créances sur contrats de location (courantes et non courantes)	14	51	-	-	51	-	-
Créances clients	25.2.2	3 419	-	-	3 419	-	-
Créances sociales et fiscales		325	-	-	325	-	-
Avances versées sur commandes		102	-	-	102	-	-
Autres instruments financiers (hors instruments dérivés) ^(a)	14	47	-	-	47	-	-
Instruments financiers dérivés	14	36	34	-	-	-	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	2 251	20	-	2 231	-	-
INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS		6 968	54	737	6 175	-	2
Dettes financières non courantes	20	7 071	-	-	7 071	-	-
Autres passifs financiers non courants (hors instruments dérivés) ^(b)	23	170	37	-	25	108	-
Dettes financières courantes	20	2 498	-	-	2 498	-	-
Dettes fournisseurs		2 657	-	-	2 657	-	-
Autres passifs financiers courants (hors instruments dérivés) ^(c)	23	219	17	-	21	180	-
Instruments financiers dérivés	23	22	18	-	-	-	4
INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS		12 637	72	-	12 273	288	4

(a) Les Autres instruments financiers comprennent essentiellement des dépôts de garantie et prêts octroyés. Ils sont présentés en catégorie Autres parmi les Autres actifs courants et non courants (Voir Note 14 Autres actifs (courants et non courants)).

(b) Hors passifs de contrat IFRS 15.

(c) Hors charges de personnel, cotisations sociales, TVA et autres impôts indirects à payer, primes et décotes, passifs courants et passifs de contrat au sens d'IFRS 15.

En millions d'euros	Notes	Total 31 décembre 2023	Actifs financiers/ (passifs) – évalués à la juste valeur par le biais du résultat	Participations – juste valeur par le biais des éléments du résultat global	Actifs financiers/ (passifs) au coût amorti	Autres passifs financiers	Instruments dérivés qualifiés comme instruments de couverture
Placements en instruments de capitaux propres	14	324		324		-	-
Créances sur contrats de location (courantes et non courantes)	14	92	-	-	92	-	-
Créances clients	25.2.2	3 033	-	-	3 033	-	-
Créances sociales et fiscales		307	-	-	307	-	-
Avances versées sur commandes		116	-	-	116	-	-
Autres instruments financiers (hors instruments dérivés) ^(a)	14	52	-	-	52	-	-
Instruments financiers dérivés	14	12	10	-	-	-	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	2 558	23	-	2 534	-	-
INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS		6 494	33	324	6 134	-	2
Dettes financières non courantes	20	6 559	-	-	6 559	-	-
Autres passifs financiers non courants (hors instruments dérivés) ^(b)	23	106	9	-	27	70	-
Dettes financières courantes	20	1 858	-	-	1 858	-	-
Dettes fournisseurs		2 381	-	-	2 381	-	-
Autres passifs financiers courants (hors instruments dérivés) ^(c)	23	338	32	-	-	306	-
Instruments financiers dérivés	23	28	16	-	-	-	12
INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS		11 270	57	-	10 824	376	12

(a) Les Autres instruments financiers comprennent essentiellement des dépôts de garantie et prêts octroyés. Ils sont présentés en catégorie Autres parmi les Autres actifs courants et non courants (Voir Note 14 Autres actifs (courants et non courants)).

(b) Hors passifs de contrat IFRS 15.

(c) Hors charges de personnel, cotisations sociales, TVA et autres impôts indirects à payer, primes et décotes, passifs courants et passifs de contrat au sens d'IFRS 15.

La valeur comptable des actifs et des passifs comptabilisés au coût amorti est proche de leur juste valeur à l'exception des dettes financières non courantes pour lesquelles la juste valeur est égale à 7 071 millions d'euros (6 559 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Les hiérarchies de juste valeur des actifs et passifs financiers se décomposent comme suit :

- dettes financières : la juste valeur des instruments de dette cotés est égale à leur valeur de marché. La hiérarchie retenue pour déterminer leur juste valeur est celle de Niveau 1. La juste valeur des instruments de dette non cotés est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, sur la base du taux du marché actuellement disponible pour des créances similaires et après ajustement compte tenu de la note de crédit actuelle de la Société. La hiérarchie retenue pour déterminer leur juste valeur est celle de Niveau 2 ;
- trésorerie, équivalents de trésorerie et investissements court terme : le niveau de hiérarchie retenue pour déterminer la juste valeur des fonds communs de placement est le Niveau 1 ; le niveau de hiérarchie retenue pour déterminer la juste valeur des dépôts à terme est le Niveau 2 ;

- instruments financiers dérivés : la juste valeur des instruments financiers dérivés correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs calculés en utilisant les données de marché disponibles. Le niveau de hiérarchie retenue pour déterminer cette juste valeur est le Niveau 2 ;
- investissements dans des titres de capitaux propres qualifiés par le Groupe à la juste valeur par les autres éléments du résultat global : le niveau de hiérarchie retenue pour déterminer cette juste valeur est de Niveau 3, à l'exception des participations dans les sociétés cotées dont la juste valeur correspond au prix coté sur les marchés actifs, c'est-à-dire à un Niveau 1.

Les Autres passifs financiers intègrent les dettes sur options de rachat de minoritaires ainsi que les dettes liées aux investissements financiers. La variation de la juste valeur des engagements au titre des options de vente est comptabilisée dans les capitaux propres du Groupe.

25.2 Risques de contrepartie

25.2.1 Risques de crédit liés à la gestion des ressources financières

Le Groupe est exposé à un risque de contrepartie dans le cadre de la gestion de ses ressources financières, c'est-à-dire au risque qu'une banque manque à ses obligations contractuelles (placements à court terme, instruments de couverture ou lignes de crédit), ce qui induirait une perte financière pour le Groupe.

La défaillance d'une contrepartie peut se traduire par une perte de valeur (cas du non-remboursement d'un actif) ou par une perte de liquidité (impossibilité de tirer sur une ligne de crédit non utilisée). Pour limiter ce risque, le Groupe traite en priorité avec des établissements bancaires de premier plan tout en diversifiant ses contreparties bancaires, afin de limiter son exposition individuelle, en fonction de la notation de la contrepartie. Par ailleurs, la trésorerie disponible est principalement investie de manière à répondre aux critères de classification Trésorerie et équivalents de trésorerie conformément à la stratégie du Groupe (c'est-à-dire qu'au moins 90 % de la trésorerie excédentaire doit être investie dans des produits correspondant à la catégorie Trésorerie et équivalents de trésorerie telle que définie par les normes IFRS).

Le Groupe souscrit à des contrats dérivés dans le cadre de divers contrats-cadres qui contiennent des clauses permettant de compenser les montants à recevoir et à payer uniquement en cas de survenance d'événements futurs tels que le défaut ou tout autre risque de crédit de l'une des parties contractantes. Dans la mesure où le Groupe ne dispose d'aucun droit légal

contractuel à compenser les montants reconnus, les accords mentionnés ne remplissent pas les critères de compensation dans les états financiers.

À la connaissance du Groupe, aucune perte potentielle induite par l'incapacité des contreparties susmentionnées à s'acquitter de leurs obligations contractuelles n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

25.2.2 Risques de crédit liés aux contreparties commerciales

Le Groupe assure la gestion localement et le suivi du risque de crédit de manière centralisée. Une partie de son chiffre d'affaires est toutefois réalisée directement auprès des consommateurs, ce qui n'expose le Groupe à aucun risque de crédit.

Le risque de crédit du Groupe n'est pas fortement concentré et, dans tous les cas, le Groupe dispose de procédures adéquates pour s'assurer que ses ventes de produits et de services sont effectuées à des clients qu'il estime fiables au vu de leur situation financière et de son expérience passée. Des limites de crédit sont fixées en tenant compte de l'évaluation, interne et externe, de la solvabilité des clients. L'utilisation des limites de crédit est régulièrement contrôlée au moyen de procédures automatiques.

Au 31 décembre 2024, les créances clients échues non dépréciées s'élevaient à 296 millions d'euros (300 millions d'euros fin 2023).

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Créances clients à moins d'un an ^(a)	3 261	2 936
Créances clients à plus d'un an ^(b)	157	97
dont :		
créances clients non échues	3 122	2 734
créances clients échues	296	300

(a) Au poste Créances clients de l'état de la situation financière consolidée.

(b) Au poste Autres actifs non courants de l'état de la situation financière consolidée.

La répartition des créances clients par ancienneté au 31 décembre 2024 est la suivante :

En millions d'euros	Total	Non échues	Échues	< 6 mois	> 6 mois et < 12 mois	> 12 mois
Créances clients à moins d'un an (valeur brute)	3 447	2 985	462	341	53	68
Provision pour créances douteuses	(186)	(20)	(166)	(63)	(41)	(62)
CRÉANCES CLIENTS À MOINS D'UN AN (VALEUR NETTE)	3 261	2 965	296	278	12	6
Créances clients à plus d'un an (valeur brute)	159	159	-	-	-	-
Provision pour créances douteuses	(2)	(2)	-	-	-	-
CRÉANCES CLIENTS À PLUS D'UN AN (VALEUR NETTE)	157	157	-	-	-	-
TOTAL CRÉANCES CLIENTS (COURANTES ET NON COURANTES)	3 419	3 122	296	278	12	6

25.3 Risques de liquidité

Les activités du Groupe l'exposent au risque que ses sources de liquidité se révèlent insuffisantes pour couvrir ses besoins de financement. Le Groupe vise à disposer d'un approvisionnement permanent en liquidité pour assurer son indépendance et sa croissance. Sa politique de financement repose sur la diversification des sources de financement, sur le recours à des financements à moyen et long terme, sur un étalement de l'échéance de ses dettes dans le temps et sur la mise en place de lignes de crédit bancaire confirmées.

Au 31 décembre 2024, l'essentiel des financements à long terme et des lignes de crédit du Groupe était concentré sur

EssilorLuxottica, qui assure ensuite le refinancement des filiales. Certaines sociétés peuvent toutefois avoir à apprécier l'opportunité de se financer localement, lorsque les financements intragroupes ne sont pas envisageables au regard de la réglementation locale.

Au 31 décembre 2024, le Groupe disposait de 2 835 millions d'euros de lignes de crédit confirmées auprès d'établissements bancaires de premier plan. Le tirage sur ces lignes ne fait l'objet d'aucun covenant. Au 31 décembre 2024, aucune de ces lignes n'avait été utilisée.

EssilorLuxottica a reçu les notations de crédit suivantes :

	Long terme	Court terme	Perspectives	Date d'effet
Moody's	A2	P-1	Positive	27 septembre 2024
Standard & Poor's	A	A-1	Stable	5 août 2024

La répartition de l'Endettement financier net (hors dettes de loyer) et des lignes de crédit disponibles du Groupe par échéance contractuelle à fin 2024 se décompose comme suit :

En millions d'euros	2025 (1 an)	2026 (2 ans)	2027 (3 ans)	2028 (4 ans)	2029 (5 ans)	>2029 (> 5 ans)	Total
Obligations	1 499	1 249	1 493	1 246	1 244	1 734	8 465
Commercial Papers	908	-	-	-	-	-	908
Prêts bancaires	7	-	-	7	-	-	14
Placement privé	-	-	94	-	-	-	94
Comptes créditeurs de banques	13	-	-	-	-	-	13
Autres dettes	72	3	-	-	-	-	76
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	2 498	1 252	1 588	1 254	1 244	1 734	9 570
Investissements court terme	-	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 251)	-	-	-	-	-	(2 251)
Instruments dérivés sur les dettes financières (couverture de juste valeur)	-	-	-	-	-	-	-
ENDETTEMENT FINANCIER NET (HORS DETTES DE LOYER)	248	1 252	1 588	1 254	1 244	1 734	7 319
Crédits syndiqués disponibles	-	-	-	1 750	-	-	1 750
Crédits bancaires bilatéraux disponibles	-	100	50	935	-	-	1 085
Financement relais disponible	-	-	-	-	-	-	-

La ventilation de la dette financière brute en valeur nominale (valeur faciale) par date d'échéance contractuelle à fin 2024 est la suivante (montants non actualisés, intérêts inclus) :

En millions d'euros	2025 (1 an)	2026 (2 ans)	2027 (3 ans)	2028 (4 ans)	2029 (5 ans)	>2029 (> 5 ans)	Total
Obligations	1 525	1 333	1 578	1 322	1 316	1 833	8 906
Commercial Papers	908	-	-	-	-	-	908
Prêts bancaires	8	-	-	7	-	-	16
Placements privés	1	3	99	-	-	-	103
Comptes créditeurs de banques	13	-	-	-	-	-	13
Autres dettes	74	3	-	-	-	-	78
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	2 530	1 338	1 677	1 330	1 316	1 833	10 023

Également mentionné en Note 20 *Dettes financières, incluant les dettes de loyer*.

25.3.1 Clauses de sûreté négative et covenants financiers

Certains des accords de financement du Groupe (voir Note 20 *Dettes financières, incluant les dettes de loyer*) comportent des clauses de sûreté négative et covenants financiers, comme stipulé dans les accords concernés.

En particulier, seuls les placements privés américains sont soumis à un ratio financier spécifique, c'est-à-dire un plafond pour le ratio excédent dette prioritaire/total actifs consolidés. Si le Groupe ne respectait pas le ratio susmentionné, il pourrait se trouver contraint de rembourser la totalité de la dette restant à payer s'il ne corrigeait pas la situation dans les délais stipulés par l'accord applicable.

Le Groupe vérifie le respect de ces covenants à la fin de chaque semestre. Au 31 décembre 2024, il en respectait l'intégralité.

Les emprunts obligataires émis comportent une clause de nantissement interdisant, sous condition, à la Société et aux autres sociétés du Groupe d'apporter des garanties ou des sûretés au profit de tierces parties sans le consentement des prêteurs au-delà de certaines limites. Le non-respect de cette clause déclencherait une demande de remboursement de la dette restant à payer.

Les clauses de nantissement sont respectées au 31 décembre 2024.

25.4 Risques de change

En raison de sa présence internationale, le Groupe est naturellement exposé à la variation du cours des devises. Ce facteur influe sur ses opérations commerciales, sur ses financements et sur la conversion en euros des comptes de ses filiales étrangères libellés dans d'autres monnaies.

En particulier, le Groupe exerce ses activités et réalise son chiffre d'affaires dans de nombreux pays différents et dans des monnaies multiples. Il s'ensuit que ses résultats peuvent se trouver sensiblement affectés par les fluctuations des taux de change.

Le taux de change auquel le Groupe est le plus exposé est l'EUR/USD.

Au 31 décembre 2024, l'essentiel de la couverture de change était géré au niveau de Essilor International. Le Groupe cherche à limiter l'impact du risque de change d'abord en privilégiant les couvertures naturelles, puis en couvrant les expositions transactionnelles bilancielle résiduelles au moyen d'achats et de ventes de devises à terme. Les opérations de change ont pour seule vocation de couvrir le risque de change associé à une activité économique et financière et le Groupe n'effectue pas de telles opérations sans flux physique sous-jacent. Le risque de conversion des comptes des filiales tenus en devises étrangères ne fait pas l'objet de couvertures.

25.5 Risques de taux d'intérêt

L'objectif de la politique de gestion du risque de taux consiste à minimiser le coût du financement tout en limitant la volatilité des charges financières induite par les variations de taux d'intérêt. Une part majoritaire des financements du Groupe est ainsi maintenue à taux fixe, lors de leur émission ou par le recours à une couverture.

La quasi-totalité des financements du Groupe est concentrée sur EssilorLuxottica, qui centralise donc la gestion du risque de taux.

La position de taux d'intérêt avant et après couverture se décompose comme suit :

En millions d'euros	Endettement financier net		Instruments dérivés		Position nette – taux d'intérêt	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Endettement financier brut	8 598	972	-	-	8 598	972
Investissements court terme	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(2 251)	-	-	-	(2 251)
Instruments dérivés sur les dettes financières (couverture de juste valeur)	-	-	-	-	-	-
ENDETTEMENT FINANCIER NET (HORS DETTES DE LOYER)	8 598	(1 279)	-	-	8 598	(1 279)

La position de taux d'intérêt par devise avant et après couverture se décompose comme suit :

En millions d'euros	Endettement financier net		Instruments dérivés		Position nette – taux d'intérêt	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
EUR	8 499	(41)	-	-	8 499	(41)
USD	95	(273)	-	-	95	(273)
Autres	3	(965)	-	-	3	(965)
ENDETTEMENT FINANCIER NET (HORS DETTES DE LOYER)	8 598	(1 279)	-	-	8 598	(1 279)

25.6 Risques sur les matières premières

Les activités du Groupe l'exposent à la volatilité des prix de l'énergie, du gaz et des matières premières. Au cours de l'année, le Groupe a conclu des accords et mis en place des instruments financiers de couverture afin de diminuer la volatilité de ses coûts d'approvisionnement en énergie et en matières premières.

25.7 Instruments financiers dérivés

●● Principes comptables

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers*. À la conclusion du contrat, les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur, en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat lorsque celle-ci est positive, ou en tant que dettes financières à la juste valeur par le compte de résultat si elle est négative.

Le Groupe qualifie certains instruments dérivés d'instruments en couverture des flux de trésorerie ou en couverture de juste valeur (comptabilité de couverture sur des risques liés aux taux d'intérêt, au prix de l'énergie et aux changes). Pour chaque instrument financier dérivé désigné comme instrument de couverture, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs de gestion du risque, sa stratégie de couverture et la méthode utilisée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'efficacité de la couverture de ces instruments est évaluée à la date de sa mise en place, puis de manière régulière.

La juste valeur totale d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois. Il est classé en actif ou passif courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées selon les modalités décrites ci-dessous :

Couverture des flux de trésorerie

Quand un instrument financier dérivé est qualifié comme couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie futurs ou à des transactions prévues hautement probables, la part efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global, tandis que le gain ou la perte relatif à la part inefficace de l'instrument dérivé est comptabilisé en résultat. Le montant cumulé dans la réserve de couverture des flux de trésorerie est recyclé en résultat de l'exercice au cours duquel la transaction prévue se réalise. Lorsque l'on ne s'attend plus à la réalisation d'une transaction prévue, le produit ou la perte cumulé qui avait été constaté dans les autres éléments du résultat global est immédiatement recyclé en résultat.

Couverture de l'investissement net dans une activité à l'étranger

Le Groupe peut couvrir le montant de ses investissements nets dans une activité à l'étranger. Dans ce cas, la part efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global en Écarts de conversion. Le montant comptabilisé en Écarts de conversion est recyclé en résultat lors de la vente de la participation dans cette activité à l'étranger, ou de la liquidation de l'entité. La partie inefficace de la variation de la juste valeur est comptabilisée en résultat.

Couverture de juste valeur

Quand un instrument financier dérivé est désigné comme couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé ainsi que celles de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat.

Instruments financiers non qualifiés en instruments de couverture

Certains instruments financiers dérivés qui en substance sont utilisés à des fins de couverture ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture selon IFRS 9 – *Instruments financiers*. Les gains et pertes issus de la variation de juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisés directement en résultat.

25.7.1 Valeur de marché par nature

En millions d'euros	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Juste valeur	Nominal	Juste valeur	Nominal
Opérations de change à terme	16	5 942	(7)	4 857
Swaps de taux d'intérêt	-	-	-	300
Matières premières ^(a)	(2)	24	(10)	32
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS	14	5 966	(16)	5 189

(a) Principalement liées à l'approvisionnement en énergie et en gaz.

25.7.2 Valeur de marché par stratégie de couverture

En millions d'euros	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE				
Swaps de taux d'intérêt	-	-	-	-
Opérations de change à terme	-	-	1	(2)
Matières premières ^(a)	1	(3)	-	(9)
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR				
Swap de taux d'intérêt	-	-	-	-
NON AFFECTÉS À UNE RELATION DE COUVERTURE				
Change à terme	35	(19)	11	(17)
Matières premières ^(b)	-	-	-	(1)
VALEUR DE MARCHÉ TOTALE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	36	(22)	12	(29)
dont instruments financiers dérivés courants	36	(22)	12	(27)
dont instruments financiers dérivés non-courants	-	(1)	-	(1)

(a) Principalement liées à l'approvisionnement en énergie et en gaz.

(b) Principalement liées aux métaux.

25.7.3 Détail des transactions en devises au 31 décembre 2024 (valeur nominale)

En millions d'euros	Devise achetée												
	EUR	USD	CNY	HKD	GBP	AUD	JPY	THB	CAD	CHF	SEK	Autres	Total
Devise vendue													
EUR	-	1 907	562	67	196	167	67	34	67	54	34	407	3 562
USD	491	-	46	15	11	-	11	73	54	-	-	92	793
GBP	176	18	-	-	-	-	-	-	-	-	8	1	203
HKD	119	39	76	-	-	3	-	1	-	-	-	-	239
CAD	51	50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	101
AUD	37	1	-	30	-	-	-	-	-	-	-	4	72
MXN	7	82	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	89
JPY	94	27	1	19	-	-	-	-	-	-	-	-	140
SEK	38	-	-	-	6	-	-	-	-	-	-	1	44
INR	14	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17
THB	9	57	-	4	-	-	1	-	-	-	-	-	72
NOK	27	-	-	-	3	-	-	-	-	-	1	-	31
CNY	75	28	-	13	-	-	7	-	-	-	-	-	123
BRL	21	26	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	47
SGD	10	3	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	15
ZAR	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16
Autres	314	45	-	3	2	9	-	-	-	-	-	4	377
TOTAL	1 497	2 288	685	154	217	179	86	108	121	54	42	509	5 942

Note 26 Engagements et passifs éventuels

26.1 Engagements

Au 31 décembre 2024, les engagements du Groupe se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Garanties et cautions	511	628
Licences	1 083	870
Autres	217	68
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	1 810	1 567

Dans le cadre de son impact social au service de la Mission de l'entreprise, Essilor International a signé en mars 2021 un partenariat avec Vision Catalyst Fund (« VCF »), un fonds de 1 milliard de dollars créé en 2018 pour donner accès à la santé visuelle à l'ensemble des populations du Commonwealth. Avec cet accord, la Société vise à soutenir VCF par le biais d'un don d'un maximum de 200 millions de paires de verres correcteurs gratuits sur une période s'achevant en 2030.

En 2022, le Groupe a signé un contrat d'achat d'électricité avec un fournisseur d'énergie italien pour acheter l'électricité produite par une centrale éolienne afin de couvrir environ la moitié des besoins en électricité de ses activités italiennes. Cet accord, devenu effectif depuis le 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 12 ans, porte sur un engagement d'achat par le Groupe d'un volume d'énergie de 70 GWh par an. Ce contrat a été conclu pour les besoins propres de l'activité normale du Groupe (il est comptabilisé comme un achat pour usage propre depuis le deuxième trimestre 2024).

Le 17 septembre 2024 le Groupe a annoncé la signature d'un bail de long terme pour l'installation de son nouveau siège mondial à Paris, à horizon fin 2027. Situé Place Valhubert, le nouveau siège réunira dans un seul et même bâtiment jusqu'à plus de 2 000 personnes, regroupant sur ses 20 000 m² les équipes actuellement réparties sur différents sites du Grand Paris. Les droits d'utilisation et les dettes locatives associés seront reconnus à la date à laquelle cet immeuble sera mis à disposition par le bailleur à la Société, fin 2027.

En ce qui concerne les autres engagements de loyers futurs liés aux contrats de location, mis à part l'accord de pré-commercialisation cité au-dessus, les sorties de trésorerie les

plus significatives non déjà reflétées dans l'évaluation des dettes de loyer sont les parts de loyers variables des charges de location. Leurs montants pour l'exercice courant sont indiqués au paragraphe 12.3 *Impact des contrats de location sur le compte de résultat* ; cette information peut être utilisée pour évaluer l'exposition potentielle aux sorties de trésorerie futures générées par les contrats de location.

26.1.1 Garanties et cautions

Les garanties et cautions sont principalement composées de garanties accordées par la société mère aux filiales du Groupe.

26.1.2 Licences

Le Groupe a conclu des contrats de licence avec certains stylistes pour la production, la conception et la distribution de montures solaires et ophtalmiques. En vertu de ces contrats de licence, dont la durée oscille généralement entre 5 et 15 ans (et peuvent contenir des options de renouvellement), le Groupe est également tenu de verser une redevance comprise entre 6 % et 13 % du chiffre d'affaires net réalisé sur la collection concernée. Certains contrats prévoient également le paiement de minimums annuels garantis et d'une participation obligatoire aux dépenses de marketing (cette dernière étant comprise entre 5 % et 12 % du chiffre d'affaires net de la collection concernée). Ces contrats sont généralement résiliables par anticipation par l'une ou l'autre des parties pour diverses raisons telles que, entre autres, le non-paiement des redevances, des ventes inférieures au chiffre d'affaires convenu ou une modification non autorisée des produits concernés.

Les montants minimums à payer dans le cadre de ces contrats se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
À moins d'un an	195	234
À plus d'un an et moins de 5 ans	542	366
À plus de 5 ans	346	270
TOTAL	1 083	870

26.2 Litiges et passifs éventuels

26.2.1 Pratiques anticoncurrentielles présumées

Enquêtes de l'Autorité de la concurrence française

Essilor

Suite à de longues procédures contre Essilor International, le Groupe a été condamné par l'Autorité de la concurrence en France à une amende de 81 millions d'euros (dont 15 millions solidairement avec EssilorLuxottica) le 6 octobre 2022 pour discrimination envers les *pure players* de la vente en ligne et protection des distributeurs physiques dans le cadre de la commercialisation de certains verres de prescription spécifiques, une décision confirmée par la Cour d'appel de Paris le 12 décembre 2024. Le Groupe s'est pourvu devant la Cour de cassation le 13 janvier 2025 et reste confiant dans sa capacité à prouver que la décision de l'Autorité est infondée. En conséquence, la Direction (après consultation de ses conseils juridiques externes), considère le risque d'une sortie finale de ressource comme non probable et aucune provision n'a donc été constituée.

Le 15 février 2023, 81 millions d'euros ont été versés à l'administration en France dans l'attente de la décision en appel. Ce décaissement est considéré comme le paiement d'une avance à une autorité administrative dans le cadre de la procédure (voir Note 14 *Autres actifs (courants et non courants)*). La décision de la Cour de cassation, et celle, ultérieure, de la Cour d'appel relatives à cette affaire n'étant pas attendues dans les 12 mois suivant la date de clôture, cette avance est désormais comptabilisée en autres actifs non-financiers non courants (voir Note 14 *Autres actifs (courants et non courants)*).

Luxottica

Suite à de longues procédures contre Luxottica, le Groupe a été condamné par l'Autorité de la concurrence en France à une amende de 125 millions d'euros le 22 juillet 2021 pour pratiques collusoires, une décision confirmée par la Cour d'appel de Paris le 12 décembre 2024. Le Groupe s'est pourvu devant la Cour de cassation le 13 janvier 2025 et reste confiant dans sa capacité à prouver que la décision n'est pas fondée. Ainsi, la Direction (après consultation de ses conseils juridiques externes) considère le risque d'une sortie finale de ressource comme non probable et aucune provision n'a donc été constituée.

Le 14 décembre 2021, 125 millions d'euros ont été versés à l'administration en France. Ce décaissement a été considéré comme le paiement d'une avance à une autorité administrative dans le cadre de la procédure en cours et a été comptabilisé comme tel dans les états financiers de la Société. La décision de la Cour de cassation, et la décision ultérieure de la Cour d'appel relatives à cette affaire n'étant pas attendues dans les 12 mois suivant la date de clôture, cette avance est désormais comptabilisée en autres actifs non-financiers non courants (voir Note 14 *Autres actifs (courants et non courants)*).

Autorité de la concurrence en Turquie

À la suite d'une enquête ouverte en 2021, le Groupe a été condamné par l'Autorité de la concurrence turque à une amende de 492 millions de livres turques le 18 août 2023 pour violation de son contrat d'exclusivité et regroupement abusif. EssilorLuxottica est en désaccord avec l'Autorité de la concurrence turque et a fait appel de cette décision, confiant d'être en mesure de démontrer que cette décision n'est pas fondée. Au second semestre 2024, le Groupe a versé environ 10 millions d'euros dans l'attente de la décision en appel, décaissement considéré comme le paiement d'une avance à

une autorité administrative dans le cadre de la procédure (voir Note 14 *Autres actifs (courants et non courants)*).

Autres enquêtes

Le Groupe fait également l'objet d'une enquête initiée en 2022 par les autorités en charge de la concurrence en Grèce sur des pratiques commerciales locales.

De plus, aux États-Unis, la Federal Trade Commission a émis au cours de l'année une demande d'enquête civile auprès des filiales du Groupe concernant les pratiques commerciales au sein de l'industrie optique.

Le Groupe collabore avec les autorités sur ces enquêtes en cours.

26.2.2 Actions de Groupe

En 2023, un accord a été conclu afin de régler une action de groupe dans laquelle une filiale américaine de la Société est la défenderesse pour 39 millions de dollars (36 millions d'euros) dont 19 millions de dollars (18 millions d'euros) couverts par une compagnie d'assurances. En 2024, cet accord a été définitivement validé par le Tribunal puis réglé par le Groupe pour 34 millions de dollars (31 millions d'euros) dont 14 millions de dollars (13 millions d'euros) couverts par une compagnie d'assurances et qui ont été réglés en espèces au cours de l'année. En conséquence, la provision liée, reconnue en 2023, a été utilisée en 2024 (voir Note 22 *Provisions (courantes et non courantes)*), et la part de ce règlement qui était pris en charge par une compagnie d'assurances a été recouvrée également en 2024 (voir Note 14 *Autres actifs (courants et non courants)*).

Par ailleurs, certaines entités du Groupe EssilorLuxottica, principalement aux États-Unis et au Canada, font l'objet d'actions de groupe (*class actions*) ou d'actions de groupe putatif (*putative class actions*) devant les tribunaux fédéraux et de certains états sur la base d'allégations d'élimination de la concurrence, de fixation des prix, de publicité mensongère et trompeuse, de fausses déclarations, de réclamations au titre de la garantie, de contrôle illicite des optométristes et de violation de la sécurité des données. Il s'agit, entre autres, d'actions de groupe putatif déposées au second semestre 2023 devant les tribunaux fédéraux américains pour des allégations de fixation des prix et de monopole. Les entités concernées contestent vigoureusement le bien-fondé de ces actions.

26.2.3 Litiges fiscaux

EssilorLuxottica est impliqué dans plusieurs litiges fiscaux, au titre desquels le Groupe a d'ores et déjà comptabilisé des provisions.

26.2.4 Autres procédures en cours

Shamir Optical, une filiale américaine de la Société fait l'objet d'une enquête de la part des autorités fédérales américaines (Department of Justice) à propos de certaines activités promotionnelles.

De plus, EssilorLuxottica et ses filiales font l'objet d'actions en justice dans diverses autres procédures juridiques survenues dans le cours ordinaire de leurs activités. EssilorLuxottica conteste le bien-fondé de ces procédures, dans lesquelles elle a fermement l'intention de faire valoir ses droits.

À la date d'arrêté de ces comptes consolidés par le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica, ces autres procédures en cours et connues du Groupe ne devraient pas impacter significativement sa situation financière ni son résultat.

Note 27 Transactions avec des parties liées

Les principales parties liées sont :

- les membres du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica, les principaux dirigeants et leur entourage proche ;
- les sociétés sur lesquelles les principaux membres du Conseil d'administration, les principaux dirigeants ou leur entourage exercent le contrôle ou une influence notable ;
- les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence significative ; et

- les personnes et les sociétés qui exercent un contrôle sur le Groupe.

De plus, comme Delfin S.à r.l. est la maison mère d'EssilorLuxottica, les parties liées de la Société comprennent également les parties liées de la société Delfin.

27.1 Rémunérations des membres du Conseil d'administration et des principaux dirigeants

En millions d'euros	2024	2023
Montant des rémunérations et avantages comptabilisés	38	41
Rémunération de l'activité des administrateurs (ex-jetons de présence)	2	1
TOTAL	40	42

Le Conseil d'administration est composé de 14 membres au 31 décembre 2024, comme au 31 décembre 2023.

Le total des rémunérations et avantages indiqué ci-dessus comprend les salaires, traitements et cotisations de sécurité sociale, la participation aux résultats de l'entreprise, les primes, les avantages en nature et les paiements fondés sur des actions.

Aucune transaction en dehors de l'activité normale du Groupe n'a été conclue durant l'exercice avec des membres du Conseil d'administration et les principaux dirigeants.

27.2 Transactions avec les parties liées

Les transactions intervenues avec les parties liées au titre des exercices 2024 et 2023 se décomposent comme suit :

En millions d'euros	Compte de résultat consolidé 2024		Bilan au 31 décembre 2024	
	Produits	Charges	Actif	Passif
Mazzucchelli 1849 S.p.A. ^(a)	2	(38)	-	10
Triapex s.r.o. ^(a)	-	(4)	-	1
Reliance Vision Express Private ^(a)	1	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	3	(42)	1	11

(a) Entreprises associées.

En millions d'euros	Compte de résultat consolidé 2023		Bilan au 31 décembre 2023	
	Produits	Charges	Actif	Passif
Mazzucchelli 1849 S.p.A. ^(a)	1	(30)	1	11
Triapex s.r.o. ^(a)	-	(4)	-	2
Reliance Vision Express Private ^(a)	1	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	2	(34)	1	13

(a) Entreprises associées.

Les relations entre le Groupe et ses parties liées sont de nature commerciale. En 2024, le Groupe a acheté/vendu des produits et services de/vers ces entités. Ces transactions ont été conclues dans des conditions de marché dans le cadre des activités commerciales courantes normales.

Note 28 Gestion du capital

Les objectifs de la gestion du capital du Groupe consistent à permettre à ce dernier de dégager durablement des rendements pour ses actionnaires et des bénéfices pour d'autres parties prenantes, en équilibrant sa structure de capital et en abaissant le coût du capital, afin de s'assurer une situation financière solide.

Pour surveiller l'évolution du capital, la Direction suit notamment le rapport entre son Endettement financier net et le Total des capitaux propres.

L'Endettement financier net est calculé comme la dette totale retraitée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (voir Note 20 *Dettes financières, incluant les dettes de loyer*), tandis que le Total des capitaux propres comprend tous les types de capitaux propres (voir Note 18 *Capitaux propres*).

Les ratios *Endettement financier net/Total des capitaux propres* aux 31 décembre 2024 et 2023 se décomposent comme suit :

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Endettement financier net (A)	20	10 966	9 098
Total des capitaux propres (B)		41 001	38 891
RATIO ENDETTEMENT FINANCIER NET/CAPITAUX PROPRES (A)/(B)		26,7 %	23,4 %

Note 29 Honoraires des Commissaires aux comptes

EssilorLuxottica Honoraires 2024	PricewaterhouseCoopers				Forvis Mazars			
	Pricewaterhouse-Coopers Audit		Réseau		Forvis Mazars France		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
En millions d'euros								
Audit								
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
Société mère	1,2	30 %	-	- %	1	52 %	-	- %
Filiales intégrées globalement	1,3	34 %	10,7	93 %	0,9	46 %	6,5	97 %
SOUS-TOTAL	2,5	64 %	10,7	93 %	1,9	97 %	6,5	97 %
Services autres que la certification des comptes ^(a)								
Société mère	1,4	36 %	-	- %	-	2 %	-	- %
Filiales intégrées globalement	-	- %	0,8	7 %	-	1 %	0,2	3 %
SOUS-TOTAL	1,4	36 %	0,8	7 %	0,1	3 %	0,2	3 %
TOTAL	3,9	100 %	11,5	100 %	2	100 %	6,7	100 %

(a) Au cours de l'année 2024, PricewaterhouseCoopers a réalisé les services autres que la certification des comptes suivants :

- rapport de certification des informations en matière de durabilité ;
- prestations fiscales ;
- procédures convenues et consultations techniques.

Au cours de l'année 2024, Forvis Mazars a réalisé les services autres que la certification des comptes suivants :

- procédures convenues et consultations techniques.

EssilorLuxottica 2023 Honoraires En millions d'euros	PricewaterhouseCoopers				Mazars			
	Pricewaterhouse-Coopers Audit		Réseau		Mazars France		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
Société mère	1,1	38 %	-	- %	0,8	57 %	N/A	N/A
Filiales intégrées globalement	1,6	55 %	11,4	92 %	0,6	41 %	6,0	98 %
SOUS-TOTAL	2,7	93 %	11,4	92 %	1,4	98 %	6,0	98 %
Services autres que la certification des comptes ^(a)								
Société mère	0,2	7 %	-	- %	-	1 %	-	- %
Filiales intégrées globalement	-	- %	1,0	8 %	-	1 %	0,1	2 %
SOUS-TOTAL	0,2	7 %	1,0	8 %	-	2 %	0,1	2 %
TOTAL	2,9	100 %	12,4	100 %	1,4	100 %	6,1	100 %

(a) Au cours de l'année 2023, PricewaterhouseCoopers a réalisé les services autres que la certification des comptes suivants :

- prestations fiscales ;
- émission du rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion ;
- procédures convenues et consultations techniques.

Au cours de l'année 2023, Mazars a réalisé les services autres que la certification des comptes suivants :

- consultations techniques ;
- services requis par la loi ;
- prestations fiscales.

Note 30 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 1^{er} janvier 2025 et le 12 février 2025, date d'arrêt des états financiers consolidés par le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica.

Annexe 1

Taux de change

Contre-valeur pour 1 euro		Taux de clôture		Taux moyen	
		31 décembre 2024	31 décembre 2023	2024	2023
AUD	Dollar australien	1,6772	1,6263	1,6397	1,6288
BRL	Real brésilien	6,4253	5,3618	5,8283	5,4010
CAD	Dollar canadien	1,4948	1,4642	1,4821	1,4595
CNY	Yuan chinois	7,5833	7,8509	7,7875	7,6600
GBP	Livre sterling	0,8292	0,8691	0,8466	0,8698
HKD	Dollar de Hong Kong	8,0686	8,6314	8,4454	8,4650
JPY	Yen japonais	163,0600	156,3300	163,8519	151,9903
INR	Roupie indienne	88,9335	91,9045	90,5563	89,3001
MXN	Peso mexicain	21,5504	18,7231	19,8314	19,1830
USD	Dollar américain	1,0389	1,1050	1,0824	1,0813

Annexe 2

Participations dans les sociétés du Groupe

Les principales sociétés du Groupe figurent dans le tableau ci-dessous, ainsi que pour chacune d'entre elles le pourcentage d'intérêt détenu par le Groupe et la méthode de consolidation. Ces informations permettent de déterminer si une entité est contrôlée par le Groupe (d'un point de vue comptable) ou non ; tandis que le pourcentage d'intérêt permet de comprendre quelle part du résultat net et des capitaux propres nets est allouée aux participations ne donnant pas le contrôle.

La liste complète des sociétés consolidées du Groupe est disponible sur demande au siège de la Société.

Société	Pays	2024		2023
		Méthode de consolidation	% d'intérêt	% d'intérêt
ESSILORLUXOTTICA SA	France	Société mère ^(a)		
LUXOTTICA GROUP SPA	Italie	Société consolidante ^(a)		
LUXOTTICA SOUTHERN AFRICA (PTY) LTD	Afrique du Sud	Intégration globale	100 %	100 %
4CARE GMBH	Allemagne	Intégration globale	100 %	100 %
APOLLO OPTIK HOLDING GMBH & CO KG ^(b)	Allemagne	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR GMBH	Allemagne	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION TECHCENTRE DEUTSCHLAND GMBH ^(b)	Allemagne	Intégration globale	100 %	100 %
HEIDELBERG ENGINEERING GMBH ^(b)	Allemagne	Intégration globale	80 %	
LUXOTTICA GERMANY GMBH	Allemagne	Intégration globale	100 %	100 %
ROBIN LOOK GMBH ^(b)	Allemagne	Intégration globale	100 %	100 %
RUPP + HUBRACH OPTIK GMBH	Allemagne	Intégration globale	100 %	100 %
SATISLOH GMBH	Allemagne	Intégration globale	100 %	100 %
LA OPTICA S.A.	Argentine	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR AUSTRALIA PTY LTD	Australie	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA RETAIL AUSTRALIA PTY LTD	Australie	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA SOUTH PACIFIC HOLDINGS PTY LIMITED	Australie	Intégration globale	100 %	100 %
OPTIMED AUSTRALIA PTY LTD	Australie	Intégration globale	100 %	75 %
PEARLE ÖSTERREICH GMBH	Autriche	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDS OPTICIENS BELGIUM N.V.	Belgique	Intégration globale	100 %	100 %
BRASILOR COMÉRCIO DE PRODUTOS ÓPTICOS E PARTICIPACOES LTDA	Brésil	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR DA AMAZONIA E COMERCIO LTDA	Brésil	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA BRASIL PRODUTOS OTICOS E ESPORTIVOS LTDA	Brésil	Intégration globale	100 %	100 %
MULTI-OPTICA DISTRIBUIDORA LTDA	Brésil	Intégration globale	100 %	100 %
OTICAS CAROL LTDA	Brésil	Intégration globale	100 %	100 %
SGH BRASIL COMERCIO DE OCULOS LTDA	Brésil	Intégration globale	100 %	100 %
VE BULGARIA EOOD	Bulgarie	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILORLUXOTTICA CANADA INC	Canada	Intégration globale	100 %	100 %
NIKON OPTICAL CANADA INC	Canada	Intégration globale	50 %	50 %
LUXOTTICA OF CHILE SA	Chili	Intégration globale	100 %	100 %
CHEMILENS (JIAXING) CO. LTD	Chine	Intégration globale	50 %	50 %
ESSILOR (CHINA) HOLDING CO LTD	Chine	Intégration globale	100 %	100 %
HUNAN PHOTOSYNTHESIS TRADING CO LTD	Chine	Intégration globale	50 %	50 %
JIANGSU YOU LI OPTICS SPECTACLES CO LTD	Chine	Intégration globale	51 %	51 %
JIANGSU WANXIN OPTICAL CO LTD	Chine	Intégration globale	100 %	80 %
LUXOTTICA (CHINA) INVESTMENT CO LTD	Chine	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA (SHANGHAI) TRADING CO LTD	Chine	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA COMMERCIAL SERVICE (DONGGUAN) CO LTD	Chine	Intégration globale	100 %	100 %

Société	Pays	Méthode de consolidation	2024	2023
			% d'intérêt	% d'intérêt
LUXOTTICA TRISTAR (DONGGUAN) OPTICAL CO LTD	Chine	Intégration globale	100 %	100 %
BEIJING NIKON OPHTHALMIC PRODUCTS CO., LTD.	Chine	Intégration globale	50 %	50 %
SHANGHAI ESSILOR OPTICAL COMPANY LIMITED	Chine	Intégration globale	100 %	100 %
XIAMEN ARTGRI OPTICAL CO LTD	Chine	Intégration globale	50 %	50 %
XIN TIANHONG OPTICAL COMPANY LIMITED	Chine	Intégration globale	50 %	50 %
GRANDVISION CYPRUS LTD.	Chypre	Intégration globale	100 %	100 %
LAFAM S.A.S.	Colombie	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA OF COLOMBIA SAS	Colombie	Intégration globale	100 %	100 %
SERVIOPTICA S.A.S.	Colombie	Intégration globale	100 %	100 %
CHEMIGLAS CORP.	Corée du Sud	Intégration globale	50 %	50 %
LUXOTTICA KOREA LTD	Corée du Sud	Intégration globale	100 %	100 %
OPTICA VISION LIMITADA	Costa Rica	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA SOUTH EASTERN EUROPE LTD	Croatie	Intégration globale	100 %	100 %
SYNOPTIK A/S	Danemark	Intégration globale	63 %	63 %
LUXOTTICA MIDDLE EAST FZE	Émirats arabes unis	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR ESPANA	Espagne	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR OPTICA INTERNATIONAL HOLDING SL	Espagne	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION SPAIN GRUPO OPTICO S.A.U.	Espagne	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA SPAIN SLU	Espagne	Intégration globale	100 %	100 %
INSTRUMENTARIUM OPTIKA OÜ	Estonie	Intégration globale	100 %	100 %
CHAPTER 4 CORP	États-Unis	Intégration globale	100 %	
CLASSIC OPTICAL LABORATORIES, INC.	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
COSTA DEL MAR, INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
DAC VISION INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
EOA HOLDING CO., INC.	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR LABORATORIES OF AMERICA HOLDING CO INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR LABORATORIES OF AMERICA INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR OF AMERICA, INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILORLUXOTTICA USA INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
EYEBUY DIRECT, INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
EYEMED INSURANCE COMPANY	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
EYEMED VISION CARE LLC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
EYEXAM OF CALIFORNIA INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
FGX INTERNATIONAL INC.	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
FIRST AMERICAN ADMINISTRATORS INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
INSIGHT OPTICAL MANUFACTURING CO. OF FLORIDA, INC.	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA OF AMERICA INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
OAKLEY INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
OPTICAL PROCUREMENT SERVICES LLC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
SATISLOH NORTH AMERICA	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
SHAMIR INSIGHT INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
SIGHGLASS VISION INC	États-Unis	Intégration globale	50 %	50 %
STEREO OPTICAL COMPANY, INC.	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
TRANSITIONS OPTICAL INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
VISION ASSOCIATES INC	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
VISION SOURCE	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
WALMAN OPTICAL COMPANY	États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
INSTRU OPTIIKKA OY	Finlande	Intégration globale	100 %	100 %

Société	Pays	Méthode de consolidation	2024	2023
			% d'intérêt	% d'intérêt
BBGR	France	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR INTERNATIONAL SAS	France	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILORLUXOTTICA AMERICA SAS	France	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION FRANCE S.A.S.	France	Intégration globale	100 %	100 %
INVOPTIC	France	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA FRANCE SASU	France	Intégration globale	100 %	100 %
MEGA OPTIC DESIGN	France	Intégration globale	75 %	75 %
NOVACEL OPHTALMIQUE	France	Intégration globale	75 %	75 %
SUNGLASS HUT FRANCE SASU	France	Intégration globale	100 %	100 %
BAIRAMOGLOU	Grèce	Intégration globale	70 %	
GRANDVISION HELLAS S.A.	Grèce	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA HELLAS AE	Grèce	Intégration globale	70 %	70 %
LGL LTD.	Guernesey	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA HONG KONG SERVICES LIMITED	Hong Kong	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION HUNGARY KFT.	Hongrie	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR INDIA PRIVATE LIMITED	Inde	Intégration globale	100 %	100 %
VISION RX LAB PRIVATE LIMITED	Inde	Intégration globale	100 %	76 %
LUXOTTICA INDIA EYEWEAR PRIVATE LIMITED	Inde	Intégration globale	100 %	100 %
SUNGLASS HUT IRELAND LIMITED	Irlande	Intégration globale	100 %	100 %
TRANSITIONS OPTICAL LIMITED	Irlande	Intégration globale	100 %	100 %
VISION EXPRESS IRELAND LTD.	Irlande	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR ISRAELI HOLDINGS LTD	Israël	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA OPTICS LTD	Israël	Intégration globale	100 %	100 %
SHAMIR OPTICA HOLDING LTD	Israël	Intégration globale	100 %	100 %
SHAMIR OPTICAL INDUSTRY LTD	Israël	Intégration globale	100 %	100 %
NUANCE HEARING LTD	Israël	Intégration globale	100 %	100 %
BARBERINI SPA	Italie	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILORLUXOTTICA WHOLESALE ITALIA S.P.A.	Italie	Intégration globale	100 %	100 %
GIORGIO FEDON & FIGLI SPA	Italie	Intégration globale	100 %	100 %
L.T.L. SPA	Italie	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA ITALIA SRL	Italie	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA SRL	Italie	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILORLUXOTTICA ITALIA SPA	Italie	Intégration globale	100 %	100 %
FUKUI MEGANE INDUSTRY CO LTD	Japon	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA JAPAN CO LTD	Japon	Intégration globale	100 %	100 %
NIKON ESSILOR CO LIMITED	Japon	Intégration globale	50 %	50 %
WASHIN OPTICAL CO LTD	Japon	Intégration globale	100 %	
WOOSTER GK	Japon	Intégration globale	100 %	
ESSILORLUXOTTICA RE SA	Luxembourg	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION LUXEMBOURG S.A.R.L.	Luxembourg	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA WHOLESALE MALAYSIA SDN BHD	Malaisie	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR MEXICO S.A DE C.V.	Mexique	Intégration globale	100 %	100 %
GVMV, S.A DE C.V.	Mexique	Intégration globale	70 %	70 %
LUXOTTICA MEXICO SA DE CV	Mexique	Intégration globale	100 %	100 %
OPTICA LUX, S.A DE C.V.	Mexique	Intégration globale	70 %	70 %
PRECISION OPTICA, S.A.	Mexique	Intégration globale	70 %	70 %
SUNGLASS HUT DE MEXICO SAPI DE CV	Mexique	Intégration globale	100 %	100 %
TIDE TI, S.A. DE C.V.	Mexique	Intégration globale	70 %	70 %
GRANDOPTICAL MONACO S.A.R.L.	Monaco	Intégration globale	100 %	100 %
SOLARIS MONACO S.A.R.L.	Monaco	Intégration globale	100 %	100 %

Société	Pays	Méthode de consolidation	2024	2023
			% d'intérêt	% d'intérêt
SYNOPTIK NORGE AS	Norvège	Intégration globale	63 %	63 %
INTEROPTIK AS	Norvège	Intégration globale	63 %	63 %
LUXOTTICA HOLLAND BV	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA THE NETHERLANDS BV	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
BRILMIJ GROEP B.V.	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
CHARLIE TEMPLE EUROPE B.V.	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR NEDERLAND BV	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR NEDERLAND HOLDING BV	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION B.V.	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION FINANCE B.V.	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION RETAIL HOLDING B.V.	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION SUPPLY CHAIN B.V.	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
VISION DIRECT BV	Pays-Bas	Intégration globale	100 %	100 %
OPTICAS GMO PERU SAC	Pérou	Intégration globale	100 %	100 %
TOPSA PERU SAC	Pérou	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR POLONIA SP ZOO	Pologne	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA POLAND SP ZOO	Pologne	Intégration globale	100 %	100 %
VISION EXPRESS SP SP.Z.O.O.	Pologne	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR PORTUGAL – SOCIEDADE INDUSTRIAL DE ÓPTICA, LDA	Portugal	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDOPTICAL PORTUGAL S.A.	Portugal	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION PORTUGAL, UNIPESSOAL LDA.	Portugal	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION SUPPLY CHAIN (PORTUGAL) S.A.	Portugal	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA PORTUGAL SA	Portugal	Intégration globale	100 %	100 %
GV CZ S.R.O.	République Tchèque	Intégration globale	100 %	100 %
BBGR LIMITED	Royaume-Uni	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR LIMITED	Royaume-Uni	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDVISION TECH CENTRE UK LTD.	Royaume-Uni	Intégration globale	100 %	100 %
LENSTEC	Royaume-Uni	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA NORTH EUROPE LTD	Royaume-Uni	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA RETAIL UK LTD	Royaume-Uni	Intégration globale	100 %	100 %
MYOPTIQUE GROUP LTD	Royaume-Uni	Intégration globale	100 %	100 %
TRIFLE HOLDINGS LIMITED	Royaume-Uni	Intégration globale	100 %	100 %
VISION EXPRESS (UK) LTD.	Royaume-Uni	Intégration globale	100 %	100 %
COMPANY GRANDVISION LLC	Russie	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILOR LUIS OPTICA LLC	Russie	Intégration globale	100 %	100 %
LENSMASTER OOO	Russie	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA RUS LLC	Russie	Intégration globale	100 %	100 %
OPTIC CLUB LLC	Russie	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILORLUXOTTICA ASIA PACIFIC PTE LTD	Singapour	Intégration globale	100 %	100 %
OSA INVESTMENTS HOLDINGS PTE LTD	Singapour	Intégration globale	100 %	100 %
GRANDOPTICAL SLOVAKIA S.R.O.	Slovaquie	Intégration globale	100 %	100 %
FUTURE EYEWEAR SWEDEN GROUP AB	Suède	Intégration globale	100 %	100 %
LENSWAY GROUP AB	Suède	Intégration globale	100 %	100 %
SYNOPTIK SWEDEN AB	Suède	Intégration globale	63 %	63 %
ESSILOR SUISSE SA	Suisse	Intégration globale	100 %	100 %
SATISLOH AG	Suisse	Intégration globale	100 %	100 %
SATISLOH HOLDING AG	Suisse	Intégration globale	100 %	100 %
VISILABGROUP S.A.	Suisse	Intégration globale	79 %	79 %

Société	Pays	2024		2023
		Méthode de consolidation	% d'intérêt	% d'intérêt
ESSILOR MANUFACTURING (THAILAND) CO LTD	Thaïlande	Intégration globale	100 %	100 %
ESSILORLUXOTTICA WHOLESALE (THAILAND) LTD	Thaïlande	Intégration globale	100 %	100 %
ATASUN OPTIK PERAKENDE TICARET ANONIM ŞİRKETİ	Turquie	Intégration globale	100 %	100 %
LUXOTTICA GOZLUK ENDUSTRI VE TICARET ANONIM ŞİRKETİ	Turquie	Intégration globale	100 %	100 %
OPAK OPTIK	Turquie	Intégration globale	100 %	72 %
LUXOPTICA	Ukraine	Intégration globale	51 %	51 %
TYLOR S.A.	Uruguay	Intégration globale	100 %	100 %

(a) EssilorLuxottica est la société mère du Groupe sur le plan juridique. Toutefois, à des fins comptables, le Rapprochement EL a été considéré comme une acquisition inversée, ce qui signifie que les états financiers consolidés du Groupe ont été établis dans la continuité de ceux de l'acquéreur comptable, à savoir Luxottica Group S.p.A.

(b) Heidelberg Engineering GmbH, Apollo-Optik Holding GmbH & Co. KG (Schwabach), GrandVision TechCentre Deutschland GmbH (Schwabach) et Robin Look GmbH (Berlin) sont incluses dans les états financiers consolidés d'EssilorLuxottica SA et bénéficient des dispositions d'exemption de la section 264 b HGB (Code de commerce Allemand) et de la section 264 Abs. 3 Nr. 5 HGB (Code de commerce allemand) pour l'exercice 2024. L'obligation légale d'établir des états financiers consolidés et un rapport de gestion pour un groupe ne s'applique pas au sous-groupe d'Heidelberg Engineering GmbH et d'Apollo-Optik Holding GmbH & Co. KG conformément à la section 291 HGB, conjointement avec la section 1 et suivantes KonBefrV car Heidelberg Engineering GmbH et ses filiales ainsi que Apollo-Optik Holding GmbH & Co. KG et ses filiales (GrandVision TechCentre Deutschland GmbH et Robin Look GmbH) sont incluses dans les états financiers consolidés d'EssilorLuxottica SA.

5.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale EssilorLuxottica

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EssilorLuxottica relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit et des Risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation de la valeur recouvrable des goodwill et des autres immobilisations incorporelles

Risque identifié

Au 31 décembre 2024, les goodwill et les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan pour une valeur nette comptable de respectivement 32,0 milliards d'euros et 11,0 milliards d'euros.

Le Groupe réalise au moins une fois par an un test de dépréciation des goodwill. Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur recouvrable de chaque groupe d'UGT à leur valeur nette comptable y compris le goodwill. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable est donc déterminée par référence à des éléments de marché ou des valeurs d'utilité basées sur une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés (comme décrit dans la Note 10.1 *Tests de dépréciation* de l'annexe aux comptes consolidés). La détermination de la valeur recouvrable du fait de sa sensibilité aux principales données et hypothèses requiert des jugements et estimations importants de la Direction. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable.

Les autres immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un événement ou un changement de circonstances indique que leur valeur recouvrable pourrait devenir inférieure à leur valeur nette comptable (comme décrit dans la Note 10.1 *Tests de dépréciation* de l'annexe aux comptes consolidés). La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité (déterminée selon des modalités similaires à celles appliquées pour les goodwill) et la juste valeur nette des frais de cession.

Compte tenu de la valeur significative des goodwill et des autres immobilisations incorporelles figurant au bilan, de la sensibilité des tests de dépréciation à certaines données et hypothèses majeures, des jugements de la Direction dans un contexte macroéconomique complexe et évolutif, et des enjeux liés aux risques climatiques et environnementaux, nous avons considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill et des immobilisations incorporelles comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance (i) du processus mis en place par la Direction pour réaliser le test de dépréciation des goodwill et autres immobilisations incorporelles, (ii) des méthodes de suivi et de détermination des principales hypothèses ;
- examiner les groupes d'unités génératrices de trésorerie au niveau desquels les goodwill sont suivis par la Direction et apprécier leur cohérence avec l'organisation interne du Groupe, le niveau auquel les investissements sont suivis et le reporting interne ;
- apprécier le caractère raisonnable des hypothèses prises par la Direction aboutissant à l'existence ou l'absence de perte de valeur au 31 décembre 2024 ;
- apprécier la fiabilité du processus de préparation des projections de flux de trésorerie mis en œuvre par la Direction pour déterminer la valeur d'utilité et, avec le support de nos experts en évaluation, examiner les modèles mathématiques correspondants. Nous avons également vérifié le correct calcul de ces modèles et leur cohérence avec les principales données source ;
- vérifier la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les plans d'affaires de la Direction. Nous avons également réalisé, le cas échéant, une comparaison des prévisions de la Direction avec les performances passées, les perspectives de marché, ainsi que des analyses de sensibilité sur les tests de dépréciation ;
- vérifier que la Note 10 *Goodwill et autres immobilisations incorporelles* de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.

Évaluation des provisions pour litiges et passifs éventuels

Risque identifié

EssilorLuxottica opère dans de nombreux pays à travers le monde et le Groupe est, par conséquent, exposé à différents risques liés à la marche des affaires, notamment des risques de nature juridique.

Comme mentionné à la Note 22 *Provisions (courantes et non courantes)* de l'annexe aux comptes consolidés, le montant des provisions est déterminé par le Groupe sur la base des faits et des circonstances, de l'historique des risques et des informations disponibles à la clôture conformément à IAS 37. Les provisions sont évaluées à la valeur des dépenses qui devraient se révéler nécessaires au règlement de l'obligation.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée – en dehors des cas de regroupements d'entreprises – mais ils sont mentionnés dans les notes aux états financiers, sauf si la probabilité d'une sortie de ressources représentant des avantages économiques est très faible.

Les provisions pour litiges sont évaluées à 105 millions d'euros au 31 décembre 2024 (Note 22 *Provisions (courantes et non courantes)* de l'annexe aux comptes consolidés).

La Note 26.2 *Litiges et passifs éventuels* de l'annexe aux comptes consolidés expose les litiges et passifs éventuels significatifs et notamment la situation de contentieux du Groupe avec les autorités de la concurrence en France pour lesquels les réclamations des autorités s'élèvent à 81 millions d'euros vis-à-vis d'Essilor et 125 millions d'euros vis-à-vis de Luxottica au 31 décembre 2024.

L'estimation (i) des incidences des risques juridiques et (ii) des provisions et passifs afférents, constitués le cas échéant, fait l'objet d'une part significative de jugement de la Direction, notamment pour apprécier l'issue des contentieux en cours ou encore la probabilité de survenance des risques identifiés. Nous avons, pour cette raison, considéré ces éléments comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Afin d'identifier et d'obtenir une compréhension de l'ensemble des litiges existants ainsi que des éléments de jugement s'y rapportant, nous nous sommes entretenus, en France et à l'étranger, avec les directions juridiques. Nous avons corroboré la liste des litiges identifiés avec les présentations réalisées par la Direction juridique du Groupe au Comité d'Audit et des Risques et les informations fournies par les principaux cabinets d'avocats, dans le cadre des réponses obtenus à nos demandes de confirmation et experts utilisés par le Groupe.

Concernant les principaux litiges pour lesquels une provision est constituée ou un passif éventuel mentionné dans les états financiers, nous avons évalué la qualité des estimations de la Direction en considérant les données, les hypothèses et les calculs utilisés selon les cas. Nous avons réalisé les procédures suivantes :

- examiner les éléments de procédure, les notes techniques de la Direction et, le cas échéant, les avis juridiques rendus par des cabinets d'avocats ou des experts externes afin d'apprécier le bienfondé d'une provision, d'un passif ou dans le cas d'un passif éventuel, l'absence de provision ;
- effectuer, sur la base des éléments qui nous ont été communiqués, une revue critique des fourchettes d'estimation de risques et nous avons vérifié que les évaluations retenues par la Direction se situent dans ces fourchettes ;
- vérifier la permanence des méthodes utilisées pour ces évaluations lorsque cela était pertinent ;
- vérifier que les informations données dans les notes annexes aux comptes consolidés sont appropriées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport sur la gestion du Groupe du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président et Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) devenue EssilorLuxottica par l'Assemblée générale du 14 juin 1983 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 11 mai 2007 pour le cabinet Forvis Mazars SA.

Au 31 décembre 2024, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la quarante-deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars SA dans la dix-huitième année.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit et des Risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'Audit et des Risques

Nous remettons au Comité d'Audit et des Risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit et des Risques figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit et des Risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit et des Risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 20 février 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Stéphane Basset Pierre-Olivier Etienne

Forvis Mazars SA
Guillaume Devaux Julien Madile

5.3 Comptes annuels de la société EssilorLuxottica

Les comptes annuels 2024 de la société EssilorLuxottica comprennent le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie et les annexes présentés ci-après. Ils ont été préparés sous la responsabilité du Conseil d'administration et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires. Le Conseil d'administration a arrêté les comptes annuels de l'exercice 2024 le 12 février 2025 et a autorisé leur publication.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2024 se trouve en Section 5.5.

5.3.1 Principales données

En millions d'euros, sauf donnée par action, en euros

	2024	2023
Compte de résultat		
Résultat d'exploitation	(101)	(55)
Résultat courant	1 500	3 267
Résultat net	1 405	3 253
Bilan		
Capital social	82	82
Capitaux propres	26 686	26 397
Endettement net	9 383	7 434
Actif immobilisé	35 746	35 620
TOTAL DU BILAN	37 418	37 524
Dividende net attribué à chaque action ordinaire, en euros	3,95 ^(a)	3,95

(a) Sous réserve de la décision de l'Assemblée générale du 30 avril 2025.

En 2024, EssilorLuxottica a enregistré une perte d'exploitation de 101 millions d'euros contre une perte de 55 millions d'euros en 2023. Cette variation provient principalement du poste *Charges de personnel* en augmentation de 35 millions par rapport à 2023 en lien principalement avec la hausse des coûts liés aux plans d'actions de performance attribués aux mandataires sociaux et salariés de la Société, et du poste *Autres achats et charges externes* en augmentation de 15 millions en raison du développement des activités de la holding.

Le résultat courant de 1 500 millions d'euros inclut le résultat financier qui est en 2024 un gain de 1 601 millions d'euros contre un gain financier de 3 322 millions d'euros en 2023. Ce résultat financier provient essentiellement d'une distribution de dividendes de sa filiale Luxottica Group S.p.A. pour

1 600 millions d'euros et d'autres dividendes perçus pour 123 millions d'euros, partiellement compensés par une charge nette d'intérêts sur emprunts de 103 millions d'euros ainsi qu'un ajustement de la valeur d'utilité des titres immobilisés pour 15 millions d'euros.

Le résultat net comprend une perte nette exceptionnelle de 121 millions d'euros (contre 53 millions d'euros en 2023) essentiellement constituée par des coûts nets de refacturation des plans d'actions de performance attribués aux salariés des filiales et livrés par actions propres pour 109 millions d'euros (17 millions d'euros en 2023) au titre des actions de performance. Les autres charges exceptionnelles sont relatives aux amortissements dérogatoires des frais d'acquisitions des titres de participation pour 10 millions d'euros.

5.3.2 Compte de résultat

En millions d'euros	Notes	2024	2023
Reprises sur amortissements et provisions		-	-
Autres produits		22	17
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		22	17
Autres achats et charges externes		51	36
Charges de personnel		67	32
Dotations aux amortissements et provisions		-	-
Autres charges		5	3
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2	123	72
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(101)	(55)
Résultat financier	3	1 601	3 322
RÉSULTAT COURANT		1 500	3 267
Résultat exceptionnel	4	(121)	(53)
Impôt sur les bénéfices (produit)/charge	5	(26)	(38)
RÉSULTAT NET		1 405	3 253

5.3.3 Bilan

Actif

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2024			31 décembre 2023
		Montant brut	Amortissements, provisions	Montant net	Montant net
Immobilisations corporelles		4	3	1	2
Immobilisations financières	6	35 784	40	35 744	35 618
ACTIF IMMOBILISÉ		35 788	42	35 746	35 620
Clients et comptes rattachés	7	21	-	21	14
Autres créances	7	1 428	-	1 428	722
Valeurs mobilières de placement	8	172	-	172	312
Disponibilités et dépôts à terme		10	-	10	816
ACTIF CIRCULANT		1 632	-	1 632	1 865
Prime d'émissions d'emprunts obligataires		29	-	29	29
Charges constatées d'avance	9	12	-	12	11
TOTAL GÉNÉRAL		37 460	42	37 418	37 524

Passif

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Capital social	10.1	82	82
Primes d'émission, de fusion, d'apport		23 589	22 931
Réserve légale		8	8
Autres réserves		15	8
Report à nouveau		1 460	-
Résultat de l'exercice		1 405	3 253
Provisions réglementées		127	116
CAPITAUX PROPRES	10	26 686	26 397
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11	1 084	495
Emprunts obligataires	12.1	8 627	7 920
Autres dettes financières (dont emprunts auprès des filiales)	12.1	938	642
DETTES FINANCIÈRES		9 565	8 563
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12.2	16	12
Dettes fiscales et sociales	12.2	18	14
Autres dettes	12.2	40	2 034
DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERSES		74	2 059
Écart de conversion passif	13	9	9
TOTAL GÉNÉRAL		37 418	37 524

5.3.4 Tableau des flux de trésorerie

En millions d'euros	2024	2023
Résultat net de l'exercice	1 405	3 253
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	1 064	337
Capacité d'autofinancement	2 469	3 589
Variation du besoin en fonds de roulement ^(a)	(2 700)	(1 523)
FLUX NETS PROVENANT DES OPÉRATIONS	(231)	2 067
Investissements en immobilisations corporelles	-	-
Acquisition des titres de participations, autres titres immobilisés	(436)	-
Augmentation et diminution des prêts alloués aux filiales	295	(3)
FLUX NETS AFFECTÉS AUX INVESTISSEMENTS	(141)	(3)
Augmentation des capitaux propres	36	37
Transactions sur actions propres	(304)	(304)
Dividende	(1 163)	(487)
Augmentation et diminution des emprunts	1 150	(580)
Augmentation et diminution des prêts par les filiales	(153)	2
FLUX NETS PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(434)	(1 332)
Variation de trésorerie	(806)	731
Trésorerie à l'ouverture	816	85
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE ^(b)	10	816

(a) Détail de la variation du besoin en fonds de roulement présenté dans le tableau ci-après.

(b) La trésorerie s'entend comme les liquidités disponibles et les dépôts à court terme dont le risque de variation de valeur est non significatif. Au 31 décembre 2024, les liquidités disponibles s'élevaient à 10 millions d'euros. Au 31 décembre 2023, la trésorerie était composée de 135 millions d'euros de liquidités disponibles et de 681 millions d'euros de dépôts à terme.

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023	Variation
Créances d'exploitation	(21)	(14)	(7)
Créances diverses	(1 440)	(733)	(707)
Dettes d'exploitation	33	26	8
Dettes diverses	50	2 043	(1 993)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT TOTAL	(1 378)	1 322	(2 700)

5.3.5 Notes aux comptes annuels de la société EssilorLuxottica

Note 1	Règles et méthodes comptables	309	Note 10	Capitaux propres	317
Note 2	Charges d'exploitation	312	Note 11	État des provisions	319
Note 3	Résultat financier	312	Note 12	Dettes	320
Note 4	Résultat exceptionnel	312	Note 13	Écarts de conversion	321
Note 5	Impôts sur les bénéfices	313	Note 14	Engagements hors bilan	321
Note 6	Immobilisations financières	314	Note 15	Informations sur le personnel	322
Note 7	Actif circulant	315	Note 16	Transactions entre parties liées	323
Note 8	Valeurs mobilières de placement	316	Note 17	Événements postérieurs à la clôture	323
Note 9	Charges constatées d'avance	317			

La présente annexe comporte le bilan avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dont le total est de 37 418 millions d'euros, et le compte de résultat qui présente un bénéfice net de 1 405 millions d'euros.

EssilorLuxottica, société anonyme de droit français, a son siège au 147 rue de Paris à Charenton-le-Pont et est cotée sur Euronext. EssilorLuxottica et ses filiales constituent le Groupe EssilorLuxottica ; l'actionnaire principal est la société Delfin S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Les chiffres sont exprimés en millions d'euros sauf mention contraire.

Les totaux des tableaux étant issus de montants non arrondis, des écarts peuvent exister entre ceux-ci et la somme des montants arrondis des éléments dont ils sont constitués.

Faits caractéristiques de l'exercice

EssilorLuxottica : Succès du placement d'une émission obligataire de 2 milliards d'euros à 2,99 %

Le 29 août 2024, EssilorLuxottica a réalisé avec succès le placement d'une émission obligataire d'un montant total de 2 milliards d'euros avec des maturités de 4,5 ans et 7,5 ans, assorties respectivement d'un coupon de 2,875 % et 3,00 % (les « Obligations ») soit un taux moyen de 2,99 % après couverture de risque.

Le livre d'ordres a atteint presque 5 milliards d'euros, attirant des investisseurs institutionnels de premier rang et démontrant une confiance élevée dans le modèle économique et le profil de crédit d'EssilorLuxottica.

Le règlement-livraison est intervenu le 5 septembre 2024 avec une admission des Obligations à la cote sur Euronext Paris (voir Note 12 Dettes).

Environnement macroéconomique et incertitudes géopolitiques

La Société, au travers de ses filiales, continue à opérer dans un environnement macroéconomique et géopolitique qui a peu évolué par rapport à l'année 2023 en terme d'inflation, volatilité sur les prix de l'énergie et des matières premières, et avec toujours des conditions financières resserrées et des taux directeurs de la FED (*Federal Reserve* aux États-Unis) et de la BCE (Banque Centrale Européenne) élevés – ces derniers amorçant cependant une baisse au cours de ces derniers mois sans impact significatif sur l'année 2024.

Malgré cet environnement contraint, la Société, au travers de ses filiales, a été en mesure de croître grâce à son positionnement au croisement de multiples catégories – de la lunetterie, du luxe et du digital à la med-tech. De plus, les politiques du Groupe en termes de couverture de ses principaux risques (taux d'intérêt, prix d'achat des matières premières et de l'énergie, parmi d'autres) ont participé à atténuer la volatilité générale observée sur les marchés.

Ces constatations ont été prises en compte dans l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation détenus par la Société. Cette valeur d'utilité restant supérieure à la valeur comptable des titres détenus, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Note 1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la Société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises (Plan Comptable Général) et aux principes comptables généralement admis. Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels sont conformes aux dispositions du Règlement ANC n° 2014-03 modifié par les règlements ultérieurs relatifs au Plan Comptable Général.

1.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles comprennent principalement des agencements et d'autres immobilisations corporelles amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation.

Les actifs corporels font l'objet d'un test de dépréciation en cas de survenance d'événements ou de changements susceptibles d'indiquer une perte de valeur de l'actif.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable de l'actif est égale à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées.

1.2 Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport. La Société a opté pour la comptabilisation des frais d'acquisition dans le prix de revient des titres de participation.

À la clôture de l'exercice, les titres de participation sont estimés à leur valeur d'utilité déterminée sur la base d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale que ces titres représentent ou sur des projections de flux de trésorerie futurs.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille étant des titres cotés sur des marchés réglementés, leurs valeurs d'utilité correspondent à la moyenne des cours de Bourse sur le dernier mois de l'année.

Pour chacune de ces deux catégories de titres, si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une charge de dépréciation est reconnue en résultat financier.

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. L'ensemble de ces éléments sont dépréciés le cas échéant s'il existe un risque de non-recouvrement.

Lorsque la Société rachète ses propres actions, celles-ci sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comme actions auto détenues et figurent dans les autres titres immobilisés si celles-ci ne sont pas spécifiquement destinées à être attribuées aux salariés. Lorsque leur coût d'acquisition est supérieur à leur valorisation au cours moyen du dernier mois de l'exercice, ces actions font l'objet d'une dépréciation, à l'exclusion de celles ayant été rachetées en vue d'être annulées et de celles faisant l'objet d'une provision pour risque car destinées à couvrir des plans d'actions de performance, d'actions sous conditions de présence et de stock-options.

Les coûts externes des conseils engagés dans le cadre d'opérations de rapprochement qualifiés de frais d'acquisition de titres sont comptabilisés en Immobilisations financières en cours. Ils sont ensuite réaffectés en titres de participation lors de la finalisation du rapprochement.

1.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur actuelle, déterminée au regard du risque de non-recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

1.4 Valeurs mobilières de placement

Ces valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée si la valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition.

Les actions propres qui sont acquises dans le but explicite d'être attribuées ultérieurement aux salariés sont comptabilisées en *Valeurs mobilières de placement*.

1.5 Instruments financiers et opérations en devises

EssilorLuxottica applique les dispositions du Règlement 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

1.5.1 Instruments dérivés de change

La Société a recours à des instruments dérivés pour couvrir le risque de change. Les instruments dérivés sont traités à l'intérieur des limites de gestion dans le but d'optimiser la couverture du risque de change.

EssilorLuxottica gère une position de change qui inclut l'ensemble des actifs et passifs monétaires en devises. Les gains et les pertes sur les dérivés de change permettent de compenser la revalorisation aux taux de clôture des positions bilanciels en devises. Le report/déport lié aux dérivés est étalé en résultat financier sur la durée de la couverture.

EssilorLuxottica utilise également des achats et ventes à terme pour couvrir des transactions futures en devises. Les pertes et gains de change liés à ces dérivés sont comptabilisés en résultat de façon symétrique aux éléments couverts.

Par principe, les dérivés mis en place par EssilorLuxottica sont souscrits uniquement à des fins de couverture. Dans certains cas exceptionnels où les dérivés ne satisfont pas les critères pour être qualifiés de couverture, ces derniers suivent alors le mode de comptabilisation suivant :

- la variation de valeur des dérivés est inscrite au bilan en contrepartie d'un compte de régularisation ;
- les moins-values latentes sont provisionnées (les plus-values latentes ne sont pas reconnues en résultat) ;
- les plus ou moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat.

1.5.2 Instruments dérivés de taux

En matière de risque de taux d'intérêt, la politique de la Société est de se protéger contre une évolution défavorable des taux. Pour couvrir les risques de taux, EssilorLuxottica utilise des swaps de taux.

Les charges et les produits financiers relatifs aux instruments dérivés de taux sont reconnus en résultat de façon symétrique à l'enregistrement des charges et des produits générés par l'élément couvert.

1.6 Engagements de retraite, médailles du travail et assimilés

Conformément à la recommandation ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires, les engagements vis-à-vis de l'ensemble du personnel en termes de retraite, de préretraites, de médailles du travail et assimilés font l'objet de provisions.

Par application de la modification du 5 novembre 2021 de la recommandation ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013, la Société a choisi de répartir les droits à indemnités de fin de carrière sur la période pendant laquelle les services rendus génèrent des droits additionnels à prestation, et non plus sur l'ensemble de la période d'emploi du salarié.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à cotisations définies, les contributions versées sont comptabilisées en charge de l'exercice.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à prestations définies, des provisions sont constituées en fonction d'évaluations actuarielles :

- l'engagement, correspondant aux droits acquis par les salariés actifs et retraités de la Société, est évalué sur la base des salaires estimés en fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) et d'hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de rotation du personnel, taux d'augmentation des salaires) ;
- le taux d'actualisation retenu correspond au taux d'emprunt d'un émetteur privé de premier rang dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation ;
- lorsque la Société verse des cotisations à un fonds pour financer tout ou partie de son engagement, la provision est minorée de la valeur de marché des actifs du fonds ;
- en cas de changement des hypothèses actuarielles retenues ou d'ajustements liés à l'expérience, la variation de l'engagement ou des actifs de couverture résultant de ces changements est différée et comptabilisée en résultat de manière linéaire sur la durée de vie active résiduelle des salariés concernés par le régime pour la part excédant 10 % du plus haut de l'engagement et de la valeur de marché des actifs du fonds à l'ouverture de l'exercice ;
- en cas de changement des prestations d'un régime ou lors de la création d'un régime, la variation de l'engagement résultant de ces changements est différée et comptabilisée en résultat de manière linéaire sur la durée d'acquisition des droits des salariés concernés par le régime lorsque les droits ne sont pas acquis. Lorsque les droits sont acquis dès la

réalisation du changement, la variation correspondante de l'engagement est constatée immédiatement en résultat ;

- la provision constatée in fine correspond au montant de l'engagement déduction faite, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs du fonds et des éléments différés au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés.

1.7 Impôt sur les bénéfices (régime de l'intégration fiscale)

EssilorLuxottica est la Société tête de groupe de l'intégration fiscale en France, seule redevable de l'impôt. Chaque société du groupe fiscal calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément. Le résultat de l'intégration fiscale est compris dans les comptes d'EssilorLuxottica.

1.8 Méthodes de comptabilisation et d'évaluation des provisions

1.8.1 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources estimée avec une fiabilité suffisante au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes aux états financiers, sauf si la probabilité d'une sortie de ressources est très faible.

Provision pour attribution d'actions de performance ou d'actions sous conditions de présence

Lorsqu'un plan d'actions de performance ou d'actions sous condition de présence est décidé par attribution d'actions existantes, une provision est constatée. Elle est basée sur une estimation du nombre d'actions définitivement attribuées à terme tenant compte d'une hypothèse de rotation des effectifs, et pour les plans d'actions de performance, d'une hypothèse de croissance du cours de Bourse et d'atteinte des autres critères de performance si nécessaire. Cette provision est valorisée au prix moyen pondéré des actions propres à la fin de l'exercice pour la partie couverte par des actions propres. La provision est valorisée au cours de Bourse pour les engagements non couverts par des actions propres.

Depuis le Règlement ANC n° 2014-03, cette provision fait l'objet d'un étalement sur la durée d'acquisition des droits par les salariés de la Société, dans la mesure où la remise des actions est soumise à une condition de présence des salariés.

L'attribution d'actions de performance ou d'actions sous conditions de présence constituant un élément de rémunération, cette provision est comptabilisée en charges de personnel pour les bénéficiaires de la Société. L'engagement relatif aux autres bénéficiaires du Groupe est provisionné en totalité dès l'attribution des actions et fait l'objet d'une refacturation aux filiales concernées, et ces deux éléments sont reconnus en résultat exceptionnel.

Provision pour risques sur filiales et participations

Pour les participations dont la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée. Le cas échéant, la provision s'impute dans l'ordre suivant : titres, créances à long terme, compte courant et provision pour risque à concurrence du complément. Cette provision pour risque n'est cependant comptabilisée qu'aux conditions suivantes :

- la forme juridique implique qu'EssilorLuxottica est indéfiniment et solidairement responsable du passif ; ou
- à hauteur des engagements pris par EssilorLuxottica pour les autres formes juridiques.

1.8.2 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont essentiellement composées d'amortissements dérogatoires.

1.9 Primes d'émission des emprunts obligataires

Les primes d'émission des emprunts obligataires versées par EssilorLuxottica sont comptabilisées au bilan en Prime d'émissions d'emprunts obligataires et celles reçues sont comptabilisées dans les autres dettes financières. Ces primes sont ensuite amorties en résultat financier sur la durée des emprunts obligataires.

1.10 Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émissions d'emprunts peuvent être :

- soit maintenus en charge pour la totalité dans l'exercice où ils sont exposés ;
- soit répartis sur la durée de l'emprunt.

Le choix entre ces deux méthodes est effectué lors de l'émission de l'emprunt et ne peut être modifié par la suite pour l'emprunt concerné.

1.11 Risques climatiques et environnementaux

Du fait de la nature de ses activités, l'exposition de la Société et de ses filiales aux conséquences du changement climatique est considérée comme limitée. En effet, l'implantation géographique des installations de production et de logistique, des réseaux de distribution et du capital humain d'EssilorLuxottica est bien équilibrée et diversifiée dans plus de 150 pays où le Groupe opère, ce qui constitue une véritable protection contre les événements inattendus, y compris ceux liés aux changements climatiques extrêmes. Néanmoins, EssilorLuxottica fait preuve d'une grande vigilance face à ce type d'événements et prépare un ensemble complet de mesures d'adaptation afin de garantir la continuité des activités. De plus, en 2024, la Société et ses filiales ont continué de progresser dans leur approche de développement durable Eyes on the Planet, construite, entre autres, autour des piliers suivants :

- **Eyes on Carbon** : EssilorLuxottica, avec ses filiales, est en bonne voie pour atteindre, à l'échelle mondiale, la neutralité carbone de ses opérations directes (scopes 1 et 2) en 2025. En effet, en 2024, comme en 2023, EssilorLuxottica a atteint cet engagement sur ses périmètres en Europe après l'avoir déjà atteint pour l'Italie et la France en 2021. En 2024, pour renforcer ses efforts en matière de lutte contre le changement climatique, les objectifs à court terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'EssilorLuxottica ont été validés par l'initiative *Science-Based Targets* (SBTi), marquant une étape clé dans les efforts de l'entreprise pour réduire l'impact environnemental sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Ces nouveaux objectifs à 2030 concernent les émissions des scopes 1, 2 et 3 d'EssilorLuxottica, conformément aux efforts d'atténuation du changement climatique décrits dans l'Accord de Paris ; et
- **Eyes on Circularity** : chez EssilorLuxottica et ses filiales, développement durable, produits et services vont de pair dès la phase de développement. Les efforts du Groupe se concentrent sur l'optimisation de l'utilisation des ressources tout en garantissant des standards de qualité élevés, avec pour objectif de passer de matériaux d'origine fossile à des matériaux biosourcés et/ou recyclés, et d'intégrer l'éco-conception dans toutes ses innovations d'ici fin 2025. Des efforts supplémentaires visent à accroître les capacités de recyclage internes et à mettre en œuvre des services circulaires pour prolonger la durée de vie des produits ou leur donner une seconde vie.

Le déploiement de ces initiatives a été reflété dans l'estimé budgétaire 2025 ainsi que dans les projections à moyen terme qui sont utilisées pour déterminer la valeur d'usage des titres de participation. Aucun autre impact matériel relatif au climat n'est à refléter dans les états financiers 2024.

Note 2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation représentent un montant total de 123 millions d'euros et comprennent essentiellement les charges de personnel (67 millions d'euros), les autres achats et charges externes (51 millions d'euros), ainsi que les autres charges de gestion (5 millions d'euros). Les charges d'exploitation sont en augmentation de 51 millions d'euros par rapport à 2023.

Cette augmentation provient notamment des Charges de personnel qui progressent de 35 millions d'euros par rapport à 2023 en raison principalement :

- des coûts liés aux plans d'actions de performance attribués aux mandataires sociaux et salariés de la Société en hausse de 29 millions d'euros ;
- des charges patronales sur les plans d'actions de performance qui augmentent de 3 millions d'euros.

Les *Autres achats et charges externes*, quant à eux, progressent de 15 millions d'euros, en raison d'un rôle plus étendu de la société mère au sein du Groupe.

Note 3 Résultat financier

En millions d'euros	2024	2023
Intérêts sur emprunts ^(a)	(103)	(184)
Dividendes ^(b)	1 723	3 517
Dotations, reprises de dépréciations ^(c)	(15)	(12)
Change	(3)	2
TOTAL	1 601	3 322

(a) La diminution de la charge d'intérêts sur emprunts sur la période est principalement due à la diminution en 2024 de la charge d'intérêts sur le compte courant de cash pooling pour 126 millions d'euros, compensée par une augmentation de la charge d'intérêts sur les programmes de papier commercial à hauteur de 31 millions d'euros.

(b) Le poste Dividendes est constitué d'une distribution exceptionnelle de réserves de la part de la filiale Luxottica Group S.p.A. pour 1 600 millions d'euros, d'une distribution exceptionnelle de réserves de la part de la filiale GrandVision B.V. pour 110 millions d'euros, d'un dividende versé par Essilor Korea Co. Ltd pour 9 millions d'euros et d'un dividende versé par Synsam Group pour 1 million d'euros. En 2023, le poste comprenait une distribution exceptionnelle de primes d'émission et de réserves de la part de la filiale Essilor International SAS pour un montant de 3 500 millions d'euros, d'un dividende versé par Essilor Korea Co. Ltd pour 15 millions d'euros et d'un dividende versé par Synsam Group pour 1 million d'euros.

(c) Ce poste comprend essentiellement les ajustements à la valeur d'utilité des titres immobilisés de l'activité de portefeuille.

Note 4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une perte de 121 millions d'euros en 2024 contre une perte de 53 millions d'euros en 2023. Cette perte correspond essentiellement :

- aux coûts nets des programmes d'actionnariat salarié livrés par actions propres EssilorLuxottica à hauteur de 110 millions d'euros et qui se composent principalement du nouveau plan d'actions de performance attribué en 2024 (31 millions d'euros) et d'une charge nette de 79 millions d'euros liée à la revalorisation des plans d'actions de performance attribués antérieurement et intégrant la variation du cours de Bourse de l'action. En 2023, le coût net des programmes

d'actionnariat salarié était de 28 millions d'euros dont 16 millions d'euros au titre du plan d'actions de performance attribué en 2023, 2 millions d'euros au titre de la revalorisation des plans précédents et 11 millions d'euros au titre de la cession d'actions propres aux salariés du Groupe dans le cadre du plan Boost. Ces coûts sont présentés nets des refacturations aux filiales ; et

- aux amortissements dérogatoires reconnus sur la période et portant sur l'amortissement des frais d'acquisitions des titres de participation pour 10 millions d'euros (25 millions d'euros en 2023).

Note 5 Impôts sur les bénéfices

5.1 Résultats hors évaluation fiscale dérogatoire

En millions d'euros	2024	2023
Résultat de l'exercice	1 405	3 253
Impôt sur les bénéfices (produit)/charge	(26)	(38)
Résultat avant impôt	1 379	3 214
Variation des provisions réglementées	10	25
Résultat avant impôt, hors évaluation fiscale dérogatoire	1 389	3 239

5.2 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre éléments courants et exceptionnels se décompose comme suit :

2024			
En millions d'euros	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	1 500	-	1 500
Résultat exceptionnel	(121)	-	(121)
Résultat de l'intégration fiscale	-	26	26
RÉSULTAT NET	-	-	1 405

2023			
En millions d'euros	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	3 267	-	3 267
Résultat exceptionnel	(53)	-	(53)
Résultat de l'intégration fiscale	-	38	38
RÉSULTAT NET	-	-	3 253

5.3 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

5.3.1 Actif

Aucun produit d'impôt différé n'a été comptabilisé.

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Provision pour indemnités de fin de carrière	5	1
TOTAL	5	1
DÉFICITS REPORTABLES FISCALEMENT ^(a)	240	147
Taux d'impôt futur	25,83 %	25,83 %
Soit un impôt correspondant de :	63	38

(a) Ce déficit reportable cumulé correspond à celui du groupe d'intégration fiscale. EssilorLuxottica estime pouvoir utiliser ses déficits reportables.

5.3.2 Passif

Aucune charge d'impôt différé n'a été comptabilisée.

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Amortissements dérogatoires	127	116
TOTAL	127	116
Taux d'impôt futur	25,83 %	25,83 %
Dette fiscale future	33	30

Note 6 Immobilisations financières

6.1 Tableau de synthèse

2024	Valeur au 1 ^{er} janvier 2024	Augmen- tations	Diminutions	Mouve- ments	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur au 31 décembre 2024
<i>En millions d'euros</i>							
Participations ^(a)	35 043	125	-	-	-	-	35 168
Créances rattachées à des participations ^(b)	501	77	(373)	-	-	-	205
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) ^(c)	99	311	-	-	-	-	410
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR BRUTE	35 642	514	(373)	-	-	-	35 784
Dépréciations ^(c)	(24)	-	-	-	(15)	-	(40)
VALEUR NETTE	35 618	514	(373)	-	(15)	-	35 744

(a) L'augmentation sur l'exercice correspond principalement à une augmentation de capital de la filiale Essilor India Pvt Ltd pour 118 millions d'euros ainsi qu'à une prise de participation complémentaire dans la filiale Onbitt Co Ltd pour 6 millions d'euros.

(b) Au 31 décembre 2024, ce poste correspond au prêt octroyé à Luxottica France pour 125 millions d'euros à échéance avril 2025, aux nouveaux prêts octroyés à Luxottica Holland pour 64 millions d'euros à échéance avril 2025 et à Sunglass Hut Ireland pour 13 millions d'euros à échéance décembre 2025 ainsi qu'aux intérêts courus relatifs à l'ensemble des prêts. La diminution de l'exercice correspond au remboursement en avril 2024 des prêts octroyés à GrandVision Finance.

(c) Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) correspondent à une participation à long terme de 2,5 % dans une société cotée aux États-Unis opérant dans le secteur de la vente au détail de produits optiques (valeur brute des titres de 49 millions d'euros pour une valeur d'utilité de 22 millions d'euros) ainsi qu'à une participation à long terme de 6,6 % dans Synsam Group, société suédoise de commerce de détail dans le secteur de l'optique (valeur brute de 50 millions d'euros pour une valeur d'utilité de 37 millions d'euros). Des dépréciations ont été reconnues afin d'ajuster la valeur des titres à leur valeur d'utilité. L'augmentation de l'année correspond à une prise de participation minoritaire à long terme de 8,8 % dans une société basée en Asie opérant dans le secteur de l'optique pour une valeur brute de 311 millions d'euros et une valeur d'utilité de 316 millions d'euros à fin 2024.

2023	Valeur au 1 ^{er} janvier 2023	Augmen- tations	Diminutions	Mouve- ments	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur au 31 décembre 2023
<i>En millions d'euros</i>							
Participations	35 043	-	-	-	-	-	35 043
Créances rattachées à des participations ^(a)	498	3	-	-	-	-	501
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) ^(b)	99	-	-	-	-	-	99
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR BRUTE	35 639	3	-	-	-	-	35 642
Dépréciations ^(b)	(13)	-	-	-	(13)	1	(24)
VALEUR NETTE	35 627	3	-	-	(13)	1	35 618

(a) Au 31 décembre 2023, ce poste correspond aux prêts octroyés à Luxottica France pour 125 millions d'euros à échéance en avril 2024, aux prêts octroyés à GrandVision Finance BV pour un montant de 370 millions d'euros à échéance en avril 2024 ainsi qu'aux intérêts courus relatifs à ces prêts.

(b) Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) correspondent à une participation à long terme de 2,5 % dans une société cotée aux États-Unis opérant dans le secteur de la vente au détail de produits optiques (valeur brute des titres est de 49 millions d'euros pour une valeur d'utilité de 36 millions d'euros) ainsi qu'à une participation à long terme de 6,6 % dans Synsam Group, société suédoise de commerce de détail dans le secteur de l'optique (valeur brute de 50 millions d'euros pour une valeur d'utilité de 38 millions d'euros). Des dépréciations ont été reconnues afin d'ajuster la valeur des titres à leur valeur d'utilité.

6.2 Tableau des filiales et participations

Au 31 décembre 2024, les filiales et participations d'EssilorLuxottica sont toutes détenues à au moins 50 % :

En millions d'euros	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Luxottica Group S.p.A.	29	4 231	100 %	22 125	22 125	-	-	4 401	838	1 600
Essilor International (SAS)	278	3 713	100 %	5 487	5 487	-	-	2 024	1 153	-
GrandVision B.V.	5	2 210	100 %	7 264	7 264	-	-	-	473	110
Essilor Manufacturing India Pvt Ltd	27	22	100 %	28	28	-	-	46	2	-
Essilor India Pvt Ltd	233	(21)	100 %	233	233	-	-	61	10	-
EssilorLuxottica Ré	18	1	100 %	18	18	-	-	-	2	-
Essilor Korea Co Ltd	1	11	50 %	3	3	-	-	30	21	9
ONBITT Co Ltd	-	7	100 %	11	11	-	-	6	2	-

Luxottica Group S.p.A. est une société italienne. Avec ses filiales, la société conçoit, fabrique et distribue ses marques de lunettes. Ses marques les plus connues sont Ray-Ban, Persol et Oakley.

Essilor International (SAS) est une société basée en France. Avec ses filiales, la société élabore, de leur conception à leur fabrication, de larges gammes de verres pour corriger et protéger la vue, et développe et commercialise également des équipements pour les laboratoires de prescription, ainsi que des instruments et des services destinés aux professionnels de l'optique.

GrandVision B.V. est une société basée aux Pays-Bas. Avec ses filiales, la société est leader mondial dans la vente au détail d'optique à travers un réseau de plus de 7 000 magasins répartis dans plus de quarante pays. Ses enseignes les plus connues sont Apollo-Optik, Générale d'Optique, GrandOptical, Pearle, MasVision in et Vision Express.

Tests de dépréciation des titres de participation

Les titres de participation détenus par la Société ont fait l'objet d'un test de dépréciation en comparant la valeur d'utilité à la valeur nette comptable des titres détenus.

En particulier, concernant les titres Luxottica Group S.p.A., Essilor International SAS et GrandVision B.V., filiales détenues à 100 %, la valeur d'utilité est déterminée sur la base de projections de flux futurs de trésorerie générées par ses activités. Ces flux futurs de trésorerie ont été établis sur la base de l'estimation budgétaire pour l'année 2025 et sur un plan d'affaires à 2 ans jusqu'en 2027. Le coût moyen pondéré du capital s'élève à 9,0 % (9,7 % en 2023). Au 31 décembre 2024, leurs valeurs d'utilités sont supérieures à la valeur comptable.

Note 7 Actif circulant

7.1 Échéances des créances de l'actif circulant

En millions d'euros	31 décembre 2024
PLUS D'UN AN	-
MOINS D'UN AN	483
Clients et comptes rattachés	9
Autres créances ^(a)	474
TOTAL	483

(a) Le poste Autres créances est principalement composé de la facturation des programmes d'actionnariat salariés (plans d'actions de performance définitivement acquis en 2024) pour 339 millions d'euros, du solde du compte courant de cash pooling débiteur pour un montant de 99 millions d'euros, du solde des comptes courants d'intégration fiscale débiteurs à hauteur de 14 millions d'euros et de créances fiscales pour un montant de 21 millions d'euros.

7.2 Produits à recevoir

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Créances :		
• Clients factures à établir	12	14
• Autres créances ^(a)	950	435
TOTAL	962	449

(a) Le poste Autres créances est principalement composé du produit de refacturation attendu des coûts des plans d'actions de performance attribués depuis octobre 2022 pour un solde de 949 millions d'euros au 31 décembre 2024 (434 millions d'euros en 2023).

7.3 Instruments financiers

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Instruments de couverture ^(a)	4	4
TOTAL	4	4

(a) Ce poste correspond à la revalorisation des instruments de couverture mis en place pour couvrir le risque de change associé à la dette libellée en dollar américain de la Société.

Note 8 Valeurs mobilières de placement

En millions d'euros	31 décembre 2024		31 décembre 2023
	Brut	Net	Net
Actions propres ^(a)	172	172	312
TOTAL	172	172	312

(a) Les actions propres présentées en Valeurs mobilières de placement sont destinées à être attribuées ou cédées aux salariés et mandataires sociaux d'EssilorLuxottica et des sociétés liées. Les transactions sur actions propres intervenues en 2024 sont présentées dans le tableau ci-après.

Mouvements sur actions propres

En millions d'euros	Nombre d'actions	Valeur nette comptable
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2024	1 803 854	312
Rachat d'actions	1 480 214	315
Acquisitions définitives d'actions de performance	(2 392 989)	(439)
Plan Boost (cession d'actions aux salariés)	-	-
Acquisitions dans le cadre d'options d'achats d'actions	(92 486)	(16)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2024	798 593	172

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, le poste Actions propres est en diminution nette de 140 millions d'euros en raison de la livraison d'actions propres dans le cadre des programmes d'actionnariat salariés ainsi que de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions ci-dessous initié par la Société :

- Achat de 1 480 214 actions EssilorLuxottica à un prix moyen de 212,96 euros par action entre le 7 août et le 31 décembre 2024 pour un montant total de 315 millions d'euros (frais de

transaction inclus). Ce programme de rachat d'actions, annoncé le 29 juillet 2024 a été lancé conformément à la vingt-quatrième résolution approuvée par l'Assemblée générale du 30 avril 2024. À la date de clôture de cet exercice, ce programme est toujours en cours avec un mandat donné de racheter jusqu'à 4 000 000 actions EssilorLuxottica d'ici le 29 octobre 2025 en fonction des conditions de marché.

Note 9 Charges constatées d'avance

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Charges constatées d'avance de nature :		
• Exploitation	1	1
• Financière ^(a)	10	9
TOTAL	12	11

(a) Correspond aux frais d'émission des emprunts.

Note 10 Capitaux propres

10.1 Mouvements sur le capital social

	Nombre de titres					
	Au 1 ^{er} janvier 2024	Créées	Annulées	Échangées	Au 31 décembre 2024	Valeur nominale (en euros)
Actions ordinaires	453 833 920	3 673 281	-	-	457 507 201	0,18
TOTAL	453 833 920	3 673 281	-	-	457 507 201	0,18

10.2 Tableau de variation des capitaux propres

En millions d'euros	Capital social	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserves et Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2024	82	22 931	16	3 253	116	26 397
Augmentations de capital :	-	-	-	-	-	-
• Options de souscription d'actions	-	3	-	-	-	3
• Fonds commun de placement	-	33	-	-	-	33
Autres mouvements de l'exercice	-	-	-	-	10	10
Affectation du résultat	-	-	1 460	(3 253)	-	(1 793)
Résultat de la période	-	-	-	1 405	-	1 405
Dividende	1	622	7	-	-	630
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2024	82	23 589	1 483	1 405	127	26 686

Le capital a été porté à 82 351 296,18 euros correspondant à une augmentation de 3 673 281 actions ordinaires suite aux :

- paiement du dividende en actions (3 457 244 actions) ;
- augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe EssilorLuxottica (184 694 actions) ;
- levées d'options de souscription d'actions (31 343 actions).

Paiement du dividende en actions

L'Assemblée générale Annuelle des Actionnaires d'EssilorLuxottica du 30 avril 2024 a approuvé la distribution d'un dividende de 3,95 euros par action ordinaire au titre de l'année 2023, soit un dividende total de 1 786 millions d'euros. L'Assemblée générale annuelle des Actionnaires a décidé de donner aux actionnaires la possibilité de recevoir leur dividende en actions nouvellement émises au prix de 180,12 euros par

action (dit dividende en actions). À l'issue de la période d'option le 24 mai 2024, 157 650 962 droits à dividende ont été exercés en faveur du paiement du dividende 2023 en actions, en conséquence :

- 3 457 244 actions nouvelles EssilorLuxottica ont été émises et livrées, représentant une distribution de dividende de 623 millions d'euros ; et
- 1 163 millions d'euros ont été versés en numéraire aux actionnaires n'ayant pas opté pour le dividende en actions.

Le dividende en actions ainsi que celui en numéraire ont été payés le 3 juin 2024. Ce même jour, les actions nouvelles EssilorLuxottica ont été admises aux négociations sur Euronext Paris. Les actions ordinaires nouvelles remises en paiement du dividende confèrent les mêmes droits que les actions anciennes et portent jouissance courante, c'est-à-dire qu'elles donnent droit à toute distribution mise en paiement à compter de leur émission.

10.3 Options de souscription et d'achat d'actions, actions de performance et augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe

10.3.1 Options de souscription et d'achat d'actions

Le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions est égal à la moyenne des 20 cours de Bourse précédant le Conseil d'administration qui décide de l'attribution. La plus-value sur les options attribuées depuis 2004 (différence entre le cours moyen de l'action pendant les trois mois calendaires avant le mois de la levée de l'option et le prix d'exercice) est limitée à 100 % du prix d'exercice.

Conformément à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2018, les plans d'options d'achat d'actions autorisés depuis cette date portent sur des achats d'actions propres et non plus sur des émissions d'actions nouvelles. Le dernier plan autorisé est celui d'octobre 2021.

Les options de souscription et d'achat d'actions sont soumises à des conditions de performance du cours de l'action sur une période de deux à six ans postérieure à la date d'attribution, en plus de la limitation à 100 % de la plus-value.

Les options d'achat d'actions font l'objet d'une provision pour risques et charges pour un montant de 18 millions d'euros avant refacturation au 31 décembre 2024, voir Note 11 *État des provisions*.

L'évolution du nombre d'options de souscription existantes à la clôture de l'exercice est détaillée ci-après :

	Nombre d'options de souscription au 1 ^{er} janvier 2024	Attributions de l'exercice	Options annulées ou échues	Levées d'options	Nombre d'options de souscription au 31 décembre 2024
Options de souscription d'actions	29 064	-	(11 016)	(18 048)	-
Options d'achat d'actions	316 879	-	(34 380)	(92 486)	190 013
TOTAL	345 943	-	(45 396)	(110 534)	190 013

10.3.2 Actions gratuites soumises à des conditions de performance

La Société procède à l'attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance. Jusqu'aux plans attribués en 2023, le nombre d'actions définitivement attribuées était déterminé en fonction de la croissance annualisée du cours de l'action associée à une condition de présence. À compter du nouveau plan d'actions de performance attribué le 27 novembre 2024 et conformément à la 33^e résolution approuvée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2024, deux nouvelles conditions de performance ont été ajoutées, basées sur un objectif financier et un engagement en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (« RSE »). Ainsi, pour le nouveau plan d'actions de performance :

- 40 % des actions à attribuer définitivement le seront en fonction de la croissance annualisée du cours de Bourse ;
- 40 % des actions à attribuer définitivement le seront en fonction de l'atteinte d'un objectif de Bénéfice net par action du Groupe (BNPA) ajusté cumulé (à taux de change constants 2023) au titre des années 2024, 2025 et 2026, tel que défini par le Conseil d'administration ; et

- 20 % des actions à attribuer définitivement le seront en fonction d'un critère RSE qui est le niveau des émissions de carbone durant l'exercice 2026, en accord avec la feuille de route de durabilité environnementale d'EssilorLuxottica, élaborée conformément à l'initiative *Science-Based Targets*.

Au 31 décembre 2024, le nombre maximum d'actions de performance qui seraient attribuées si les conditions de performance étaient réalisées est :

- attributions 2024 : 2 094 711 actions de performance ;
- attributions 2023 : 2 134 578 actions de performance ;
- attributions 2022 : 1 921 160 actions de performance.

Modes de livraison des plans d'actions de performance

Les plans d'actions de performance émis depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2018 portent sur des attributions d'actions existantes conformément à la décision de cette assemblée. Les coûts liés à ces plans font l'objet de provisions dans les comptes de la Société en application de la Note 1.8 *Méthodes de comptabilisation et d'évaluation des provisions*. Le montant de ces provisions s'élève à 1 061 millions d'euros avant refacturation au 31 décembre 2024.

L'évolution du nombre d'actions de performance existantes à la clôture de l'exercice est détaillée ci-après :

	Nombre d'actions de performance au 1 ^{er} janvier 2024	Attributions de l'exercice	Actions de performance annulées	Attributions définitives d'actions de performance	Nombre d'actions de performance au 31 décembre 2024
Actions de performance	6 741 358	2 105 372	(303 292)	(2 392 989)	6 150 449
TOTAL	6 741 358	2 105 372	(303 292)	(2 392 989)	6 150 449

10.3.3 Augmentations de capital réservées aux salariés

Les principales caractéristiques des souscriptions du fonds commun de placement EssilorLuxottica sont :

En euros	2024	2023
Prix de souscription	178,97	137,94
Montant de la décote totale	44,74	34,49
NOMBRE D'ACTIONS SOUSCRITES	184 694	221 455

Note 11 État des provisions

2024	Valeur au 1 ^{er} janvier 2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (utilisées)	Reprises de l'exercice (non utilisées)	Valeur au 31 décembre 2024
En millions d'euros					
Provision pour risques sur attribution d'actions et d'options ^(a)	494	750	(166)	-	1 079
Provisions pour retraites et autres	1	4	-	-	5
TOTAL	495	754	(166)	-	1 084

(a) La dotation aux provisions pour risques sur attributions d'actions gratuites existantes et d'options d'achat d'actions correspond à la charge relative aux plans attribués sur l'exercice (309 millions d'euros) ainsi qu'à la mise à jour des coûts des plans attribués entre octobre 2022 et octobre 2023 (dotation de 438 millions d'euros) sur la base des hypothèses actuarielles observées à la clôture de l'exercice. Les reprises de provisions sont relatives aux provisions existantes au 31 décembre 2023 et portant sur les plans définitivement acquis en 2024.

2023	Valeur au 1 ^{er} janvier 2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (utilisées)	Reprises de l'exercice (non utilisées)	Valeur au 31 décembre 2023
En millions d'euros					
Provision pour risques sur attribution d'actions et d'options ^(a)	539	209	(254)	-	494
Provisions pour retraites et autres	1	1	-	-	1
TOTAL	540	210	(254)	-	495

(a) La dotation aux provisions pour risques sur attributions d'actions gratuites existantes et d'options d'achat d'actions correspond à la charge relative aux plans attribués sur l'exercice (135 millions d'euros) ainsi qu'à la mise à jour des coûts des plans attribués entre octobre 2021 et décembre 2022 (dotation de 74 millions d'euros) sur la base des hypothèses actuarielles observées à la clôture de l'exercice. Les reprises de provisions sont relatives aux provisions existantes au 31 décembre 2022 et portant sur les plans définitivement acquis en 2023.

Note 12 Dettes

12.1 Échéances des dettes financières

12.1.1 Répartition de la dette totale par échéance et par type

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
À MOINS D'UN AN	2 469	1 973
Emprunts obligataires ^(a)	1 500	1 300
Intérêts sur emprunts obligataires et placements privés américains ^(a)	31	30
Programmes de papier commercial	908	452
Emprunts filiales ^(b)	30	184
Autres dettes financières	-	6
À PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS	5 346	5 590
Placements privés américains ^(a)	96	90
Emprunts obligataires ^(a)	5 250	5 500
À PLUS DE 5 ANS	1 750	1 000
Emprunts obligataires ^(a)	1 750	1 000
TOTAL	9 565	8 563

(a) Composent le poste du bilan Emprunts obligataires pour un total de 8 627 millions d'euros.

(b) Les emprunts auprès de filiales sont composés d'emprunts avec Luxottica Retail New Zealand Ltd pour 24 millions de dollars néo-zélandais (13 millions d'euros), avec EssilorLuxottica Ré SA pour 17 millions d'euros et des intérêts courus non échus relatifs à ces emprunts.

12.1.2 Répartition des dettes financières par devise

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
EUR	8 547	7 849
USD	1 005	543
AUD	-	158
NZD	13	13
TOTAL	9 565	8 563

12.1.3 Covenants et clauses de nantissements

Les financements de la Société ne font pas l'objet de covenants financiers particuliers. Seuls les placements privés américains sont soumis à des ratios financiers spécifiques.

Les emprunts obligataires émis comportent une clause de nantissement interdisant sous condition à la Société et aux autres sociétés du Groupe d'apporter des garanties ou des

sûretés au profit de tierces parties sans le consentement des prêteurs au-delà de certaines limites. Le non-respect de cette clause déclencherait une demande de remboursement de la dette restant à payer.

Les covenants et clauses de nantissement sont respectés au 31 décembre 2024.

12.2 Échéances des autres dettes

Répartition de la dette d'exploitation et dettes diverses par échéance et par type

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
À MOINS D'UN AN	49	2 043
Dettes d'exploitation	10	9
Dettes diverses ^(a)	40	2 034
À PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS	-	-
À PLUS DE 5 ANS	-	-
TOTAL	49	2 043

(a) La diminution du poste Dettes diverses de 1 994 millions est principalement liée à la diminution du compte courant groupe avec Essilor International (SAS) de 1 979 millions. Cette diminution résulte des excédents de trésorerie générés par les activités de l'entité.

12.3 Charges à payer

Les charges à payer incluses dans les dettes financières et dans les dettes d'exploitation et diverses sont les suivantes :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Intérêts courus sur emprunts	31	30
Dettes fiscales et sociales	12	9
Autres dettes d'exploitation	12	8
TOTAL	55	48

Note 13 Écarts de conversion

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Écart de conversion passif ^(a)	9	9
TOTAL	9	9

(a) L'apport partiel d'actif de la quasi-totalité des activités d'Essilor International (SAS) réalisé en 2017 dans le cadre du rapprochement entre Essilor et Luxottica avait généré un écart de conversion passif de 80 millions d'euros, qui a été partiellement repris depuis.

Note 14 Engagements hors bilan

14.1 Engagements financiers

Le montant des lignes de crédit confirmées non tirées au 31 décembre 2024 s'élève à 2 835 millions d'euros.

14.1.1 Instruments de change

Au 31 décembre 2024, les opérations de change à terme sont les suivantes :

En millions d'euros	Montants contractuels (cours initial)	Valeur de marché au 31 décembre 2024
Swap acheteur à terme de devises	203	4
Swap vendeur à terme de devises	14	-
TOTAL	217	4

14.2 Engagement en matière de crédit-bail

Absence d'engagement de crédit-bail.

14.3 Engagement de paiements futurs

14.3.1 Obligations contractuelles 2024

En millions d'euros	Paiements dus par période			Total
	À 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Contrat de location simple	1	3	-	4
TOTAL	1	3	-	4

14.4 Garanties, cautions et autres engagements

Les garanties et cautions sont principalement composées de garanties accordées par la société mère aux filiales du Groupe et représentent un montant total de 375 millions d'euros.

Signature d'un bail de long terme pour l'installation d'un nouveau siège mondial à Paris

Le 17 septembre 2024, la Société a annoncé la signature d'un bail de long terme pour l'installation de son nouveau siège mondial à Paris, à horizon fin 2027. Situé Place Valhubert, le nouveau siège réunira dans un seul et même bâtiment jusqu'à plus de 2 000 personnes, regroupant sur ses 20 000 m² les équipes actuellement réparties sur différents sites du Grand Paris. Les loyers et charges locatives associés seront reconnus à partir de la date à laquelle cet immeuble sera mis à disposition de la Société par le bailleur, fin 2027.

Décision de l'Autorité de la concurrence

Suite à de longues procédures contre Essilor International (SAS), le Groupe a été condamné par l'Autorité de la concurrence en France à une amende de 81 millions d'euros le 6 octobre 2022 pour discrimination envers les *pure players* de la vente en ligne et protection des distributeurs physiques dans le cadre de la commercialisation de certains verres de prescription spécifiques, une décision confirmée par la Cour d'appel de Paris le 12 décembre 2024, dont 15 millions d'euros solidairement avec EssilorLuxottica. Essilor International (SAS) et EssilorLuxottica se sont pourvues devant la Cour de cassation le 13 janvier 2025 et restent confiantes dans leur capacité à prouver que la décision de l'Autorité est infondée. En conséquence, la Direction (après consultation de ses conseils juridiques externes), considère le risque d'une sortie finale de ressource comme non probable et aucune provision n'a donc été constituée.

Le 15 février 2023, 81 millions d'euros avaient été versés par la filiale Essilor International (SAS) à l'administration en France dans l'attente de la décision en appel. Ce décaissement est considéré dans les comptes de la filiale comme le paiement d'une avance à une autorité administrative dans le cadre de la procédure.

Note 15 Informations sur le personnel

15.1 Engagements de retraite, médailles du travail et assimilés

15.1.1 Complément de retraite

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2024 sont les taux d'inflation (2,00 %), taux de rotation de personnel, taux d'augmentation des salaires (4,20 %), taux d'actualisation (3,50 %) et taux de rendement des actifs (2,40 %).

Le montant global de l'engagement ainsi évalué s'élevait à 12 millions d'euros.

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Valeur actuelle des engagements	12	7
Valeur de marché des actifs des fonds	(6)	(6)
Éléments différés ^(a)	(1)	-
PROVISION (ACTIF) CONSTATÉ DANS LES COMPTES	4	1

(a) Les éléments différés correspondent aux pertes ou gains actuariels.

15.1.2 Indemnités de fin de carrière

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Valeur actuelle des engagements	1	-
PROVISION CONSTATÉE DANS LES COMPTES	1	-

15.1.3 Impact sur le résultat de l'exercice

En millions d'euros	2024	2023
Coût des services rendus sur la période	1	1
Charge d'intérêt sur l'actualisation	-	-
Pertes (gains actuariels)	-	-
Transferts d'employés	3	-
CHARGE (PRODUIT) DE L'EXERCICE	4	1

15.2 Effectif moyen

Ventilation de l'effectif moyen	2024	2023
Cadres	55	53
Agents de maîtrise et employés	1	1
TOTAL	56	54

15.3 Rémunération des dirigeants

En millions d'euros	2024	2023
Organes de direction ^(a)		
Rémunérations perçues ^(b)	8	8
Engagements d'indemnités de départ à la retraite (valeur actuarielle)	-	-
Engagements de retraite supplémentaire (valeur actuarielle)	9	7
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ^(c)	25	7
Organes d'administration		
Rémunérations perçues	2	1

(a) Montants 2024 et 2023 incluant les rémunérations perçues et engagements qui concernent Francesco Milleri et Paul du Saillant au titre de leurs mandats sociaux respectifs de Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué en 2024 et en 2023.

(b) Rémunération versée par EssilorLuxottica ou toute autre filiale consolidée par le Groupe.

(c) Les montants indiqués correspondent à la juste valeur comptable des actions de performance conformément aux normes IFRS. Il ne s'agit donc pas des montants réels qui pourraient être dégagés lors de l'acquisition des actions, si celles-ci deviennent acquises. Il est par ailleurs rappelé que les attributions d'actions sont soumises à des conditions de présence et de performance. L'augmentation de la juste valeur IFRS des actions de performance s'explique par deux facteurs principaux : d'une part, l'appréciation du cours de référence, passé de 171,16 euros en 2023 à 226,54 euros en 2024 ; mais plus fondamentalement, par une refonte significative de la structure du plan. En 2023, les actions de performance étaient entièrement assujetties à un objectif unique, lié à la performance boursière. Cette condition, intégrée dans la valorisation IFRS, nécessitait l'application du modèle Monte-Carlo. En revanche, le plan introduit en 2024 repose sur une diversification des conditions de performance : 40 % des actions restent soumises à un objectif lié au cours de bourse, tandis que 60 % dépendent désormais de critères internes, tels que le BNPA (Bénéfice Net par Action) et des objectifs RSE. Ces nouveaux critères, de nature différente, ne nécessitent pas l'utilisation du modèle Monte-Carlo, ce qui a eu une incidence notable sur l'appréciation de la juste valeur IFRS.

Note 16 Transactions entre parties liées

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention nouvelle avec les parties liées au sens de l'Article R.123-198 11 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui n'auraient pas été des conditions normales de marché.

Note 17 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 1^{er} janvier et le 12 février 2025, date d'arrêté de ces comptes annuels par le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica.

5.4 Autres informations relatives aux comptes annuels de la société EssilorLuxottica

5.4.1 Dépenses somptuaires

Absence de dépenses somptuaires.

5.4.2 Délais de paiement des fournisseurs

En application de l'Article D.441-6 du Code de commerce, le tableau ci-après présente les factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

En millions d'euros	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	35	12	4	5	28	49
Montant total des factures concernées – TTC	2.2	0.1	0	0.1	0.7	0.9
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice – TTC	3,3 %	0,2 %	0,0 %	0,1 %	1,0 %	1,3 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues			2			
Montant total des factures exclues			0,5			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – Article L.441-10 ou Article L.441-11 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels et délais légaux					

5.4.3 Résultats (et autres éléments caractéristiques) des cinq derniers exercices

Capital en fin d'exercice En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capital social	82	82	81	80	79
Nombre d'actions ordinaires existantes	457 507 201	453 833 920	447 647 330	441 925 033	439 000 648
dont actions propres	798 593	1 803 854	2 360 650	1 382 761	1 986 459

Opérations et résultats de l'exercice En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt et charges calculées					
(amortissements et provisions)	1 999	3 200	(398)	314	671
Impôt sur les bénéfices (produit)	(26)	(38)	(27)	(22)	(39)
Résultat après impôt et charges calculées					
(amortissements et provisions)	1 405	3 253	(101)	(153)	613
Résultat distribué	1 803 ^(a)	1 793 ^(b)	1 446 ^(c)	1 111 ^(d)	977 ^(e)

Résultats par action En euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant charges calculées (amortissements et provisions) hors actions propres	4,43	7,16	(0,83)	0,76	1,62
Résultat après impôt, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions) hors actions propres	3,08	7,19	(0,23)	(0,35)	1,40
Dividende net attribué à chaque action ordinaire	3,95 ^(a)	3,95 ^(b)	3,23 ^(c)	2,51 ^(d)	2,23 ^(e)

Personnel En millions d'euros, sauf effectif moyen	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	56	54	30	18	17
Montant masse salariale de l'exercice	17	16	12	9	5
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	8	5	5	11	3

(a) Sous réserve de la décision de l'Assemblée générale du 30 avril 2025, le dividende sera prélevé sur les sommes distribuables au 31 décembre 2024.

(b) Dividende prélevé sur le résultat distribuable de l'année 2023.

(c) Dividende prélevé sur les Autres réserves pour 279 millions d'euros et sur les primes sur capital pour 1 167 millions d'euros.

(d) Dividende prélevé sur les Autres réserves.

(e) Ce montant global comprend le résultat net distribuable de l'année 2020 à hauteur de 555 millions d'euros ainsi que le prélèvement sur les autres réserves distribuables d'un montant de 422 millions d'euros. Ce dividende inclut l'acompte sur dividende versé le 28 décembre 2020, au titre de l'année 2020, pour un montant global de 503 millions d'euros.

5.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale EssilorLuxottica

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EssilorLuxottica relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit et des Risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation de la valeur des titres de participation

Risque identifié

Au 31 décembre 2024, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 35,2 milliards d'euros et représentent 94 % du total du bilan de la société. À leur date d'entrée au bilan, les titres de participation sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport.

Les participations détenues dans les sociétés Luxottica Group S.p.A, Essilor International (SAS) et GrandVision B.V. représentent 99,2 % des titres de participation au 31 décembre 2024. À la clôture de chaque exercice, les titres de participations font l'objet d'un test de dépréciation en comparant leur valeur d'utilité déterminée sur la base d'une analyse multicritères tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale ou de projections de flux de trésorerie futurs à la valeur nette comptable. Si leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée.

Compte tenu de la valeur significative des titres de participation au bilan de la société et des jugements exercés par la Direction, dans un contexte macroéconomique complexe et évolutif et des enjeux liés risques climatiques et environnementaux, tant au niveau du choix de la méthode d'évaluation retenue que des principales hypothèses retenues, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont essentiellement consisté à :

- apprécier les méthodes de valorisation retenues afin de déterminer la valeur d'utilité des titres de participation au 31 décembre 2024 ;
- apprécier le caractère raisonnable des hypothèses clés et des estimations retenues par la Direction pour déterminer la valeur d'utilité, en particulier les flux de trésorerie actualisés retenus pour les titres Luxottica Group S.p.A, Essilor International (SAS), et GrandVision B.V. et vérifier la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les plans d'affaires de la Direction, notamment les estimations budgétaires pour l'année 2025 et le plan d'affaires à 2 ans jusqu'en 2027 ;
- apprécier, avec l'aide de nos experts en valorisation, la cohérence des hypothèses retenues, notamment le taux de croissance des flux projetés, avec les analyses de marché et les consensus observés, et vérifier le taux d'actualisation appliqué ;
- vérifier que la Note 1.2 *Règles et méthodes comptables – Immobilisations financières* et la Note 6 *Immobilisations financières* de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) devenue EssilorLuxottica par l'Assemblée générale du 14 juin 1983 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 11 mai 2007 pour le cabinet Forvis Mazars SA.

Au 31 décembre 2024, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la quarante-deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars SA dans la dix-huitième année.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit et des Risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit et des Risques

Nous remettons au Comité d'Audit et des Risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit et des Risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit et des Risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit et des Risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 20 février 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Stéphane Basset

Pierre-Olivier Etienne

Forvis Mazars SA

Guillaume Devaux

Julien Madile

6

Rapport de durabilité

6.1 Informations générales 332

6.1.1	Base d'établissement des déclarations	333
6.1.2	Gouvernance	335
6.1.3	Stratégie	338
6.1.4	Gestion des impacts, des risques et des opportunités	343

6.2 Informations environnementales 364

6.2.1	ESRS E1 – Changement climatique	364
6.2.2	ESRS E2 – Pollution	377
6.2.3	ESRS E3 – Ressources aquatiques et marines	380
6.2.4	ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire	383
6.2.5	Taxonomie européenne	393

6.3 Informations sociales 402

6.3.1	ESRS S1 – Effectifs de l'entreprise	402
6.3.2	ESRS S2 – Travailleurs dans la chaîne de valeur	439
6.3.3	ESRS S3 – Communautés affectées	445
6.3.4	ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux	450

6.4 Informations sur la gouvernance 463

6.4.1	ESRS G1 – Conduite des affaires	463

6.5 Note méthodologique 472

6.6 Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 478

6.1 Informations générales

Le développement durable chez EssilorLuxottica

Agir pour le bien de ses collaborateurs, ses clients, ses consommateurs et ses communautés mais aussi pour le bien de la planète est au cœur du programme de développement durable d'EssilorLuxottica appelé Eyes on the Planet. Ses engagements envers la réduction des émissions de carbone, la circularité, la vision dans le monde, l'inclusion et l'éthique réaffirment que la Mission, le développement durable et la stratégie d'entreprise sont étroitement liés. Qu'il s'agisse de lutter contre le changement climatique, de gérer et de réduire la consommation d'eau sur les sites de production, d'améliorer la santé et la sécurité au travail, d'assurer l'égalité des chances ou d'engager les communautés locales dans des initiatives de

sensibilisation, le programme Eyes on the Planet soutient au quotidien la Mission du Groupe.

Grâce à sa stratégie de développement durable et aux initiatives philanthropiques menées par la OneSight EssilorLuxottica foundation, le Groupe contribue à 13 des 17 objectifs de développement durable (ODD) ⁽¹⁾ des Nations Unies fixés à l'Agenda 2030. Par ailleurs, la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la vision ⁽²⁾ soutient l'ambition d'EssilorLuxottica d'éliminer la mauvaise vision non corrigée en une génération.



**Programme
Eyes on the Planet**
avec 5 piliers stratégiques



Reconnaissance externe
Noté AAA ESG par MSCI, fait partie de
l'indice Dow Jones Best-in-Class Europe
Inclus dans la liste des leaders
de la diversité du FT
Score A- au questionnaire du CDP sur le
Changement climatique et Score B au
questionnaire CDP sur la gestion de l'eau



Validation SBTi
des objectifs de réduction des
émissions à court terme



58 % d'énergie renouvelable
dans la consommation totale
d'énergie



Matériaux alternatifs
43 % des collections lancées en 2024
sont composées de matériaux alternatifs



63 % de déchets valorisés
en 2024



86,8 millions
Des personnes vivant dans des
communautés mal desservies
sont équipées de lunettes



979 millions
Personnes ayant un accès permanent
aux soins de la vue depuis 2013



**Plus de 5 500 collaborateurs
bénévoles**
contre 3 800 en 2023



> 9 millions
Heures de formation via
Leonardo depuis 2021



> 83 500
Actionnariat salarié



> 195 000 salariés
60 % de femmes et
35 % de femmes cadres



**Premier certificat de parité
hommes-femmes obtenu
en Italie**



Lancement du Comité d'inclusion



Collaboration de la Fondation OneSight
EssilorLuxottica **avec l'Organisation
mondiale de la santé** pour faire
progresser les soins de la vue globale
dans le cadre de l'initiative SPECS 2030

⁽¹⁾ ODD 3 « Bonne santé et bien-être », ODD 4 « Éducation de qualité », ODD 5 « Égalité entre les genres », ODD 6 « Eau propre et assainissement », ODD 7 « Énergie propre et d'un coût abordable », ODD 8 « Travail décent et croissance économique », ODD 9 « Industrie, innovation et infrastructure », ODD 10 « Inégalités réduites », ODD 11 « Villes et communautés durables », ODD 12 « Consommation et production durables », ODD 13 « Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique », ODD 16 « Paix, justice et institutions efficaces », ODD 17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs ».

⁽²⁾ Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies Vision pour tous : accélérer l'action pour atteindre les objectifs de développement durable, disponible sur [un.org](https://www.un.org).

Eyes on the Planet, le programme de développement durable d'EssilorLuxottica

Profondément ancré au cœur d'EssilorLuxottica, le développement durable est une composante essentielle de l'ADN du Groupe et l'élément clé pour poursuivre son histoire d'entreprise responsable afin d'aider chacun « à mieux voir et mieux être ». Présenté pour la première fois en 2021, le programme Eyes on the Planet repose sur cinq piliers clés décrits ci-dessous : Eyes on Carbon, Eyes on Circularity, Eyes on World Sight, Eyes on Inclusion et Eyes on Ethics. Chaque pilier incarne un engagement clair et se décompose en un ensemble d'activités clés, facilement identifiables dans le modèle d'entreprise, offrant une présence et un lien avec les communautés et les territoires locaux.

- **Eyes on Carbon** : EssilorLuxottica s'engage à lutter contre le changement climatique et à préserver l'environnement en améliorant l'efficacité énergétique de ses installations, en augmentant l'autoproduction et l'utilisation d'énergies produites à partir de sources renouvelables, et en soutenant la protection et la restauration des écosystèmes naturels. Parmi les principales étapes, citons la réduction et la neutralisation de l'empreinte carbone de ses opérations directes (scopes 1 et 2) à l'échelle mondiale d'ici 2025 (déjà réalisée en Europe en 2023). En outre, en 2024, les nouveaux objectifs de réduction des émissions du Groupe ont été validés par la *Science-Based Targets initiative* (SBTi), marquant une étape clé dans les efforts de l'entreprise pour réduire l'impact environnemental sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.
- **Eyes on Circularity** : chez EssilorLuxottica, la durabilité va de pair avec les produits et les services et ce, dès la phase de développement. Les efforts de l'entreprise se concentrent sur l'optimisation de l'utilisation des ressources, notamment en passant des matériaux d'origine fossile aux matériaux biosourcés et/ou recyclés et en intégrant l'éco-conception dans tous ses développements de produits d'ici 2025, tout en garantissant des normes de produits élevées. Des efforts supplémentaires sont déployés pour augmenter les capacités de recyclage interne et mettre en œuvre des services circulaires pour prolonger la durée de vie des produits ou leur donner une seconde vie.
- **Eyes on World Sight** : convaincu qu'une bonne vision est un droit humain fondamental, le Groupe a l'ambition d'éliminer la mauvaise vision non corrigée en une génération et de rendre les soins de la vision accessibles à tous, partout dans

le monde. Cette responsabilité est ancrée dans ses initiatives de citoyenneté, telles que la défense des soins de la vision dans les communautés mal desservies par le biais de la OneSight EssilorLuxottica Foundation. Reconnue pour son impact global, EssilorLuxottica a obtenu une place dans la liste « Change the World » du magazine Fortune pour la quatrième fois. Par ailleurs, le Groupe poursuit ses efforts pour rendre l'art accessible à tous grâce à l'initiative « Eyes on Art ».

- **Eyes on Inclusion** : l'entreprise cherche à développer une culture d'apprentissage, de diversité et de sécurité ainsi que la création d'un environnement de travail qui offre à tous les mêmes opportunités sur la base du mérite et sans discrimination. L'année 2024 a marqué une avancée significative en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DE&I) du Groupe et d'autres initiatives axées sur les salariés (politiques internes, améliorations de la santé et de la sécurité et du bien-être...). Parmi les principales étapes franchies, citons l'introduction de la politique mondiale DE&I pour intégrer les principes inclusifs, le lancement du Comité d'inclusion pour surveiller l'égalité à l'échelle mondiale et le déploiement de « Your Voice », une plateforme mondiale amplifiant les commentaires des salariés.
- **Eyes on Ethics** : le modèle d'entreprise verticalement intégré d'EssilorLuxottica est essentiel dans la mise en œuvre d'une approche éthique des affaires partout où elle est présente. Le Code d'éthique de l'entreprise et le Code de conduite des partenaires commerciaux établissent des pratiques harmonisées et protègent les droits humains et du travail tout au long de sa chaîne de valeur, conformément à la Charte internationale des Droits de l'Homme et aux conventions de l'OIT. En 2024, le Groupe a renforcé son approche éthique des affaires avec le lancement, entre autres, d'une nouvelle politique contre le blanchiment d'argent, d'une formation dédiée sur le Code d'éthique, ainsi que sur la lutte contre la corruption.

Depuis son lancement, la Société et ses filiales n'ont cessé de mettre en œuvre des projets et des initiatives dans le cadre de chacun des piliers stratégiques « Eyes on » du programme, dans le but d'intégrer davantage la durabilité dans son modèle économique. En faisant progresser son programme Eyes on the Planet, EssilorLuxottica contribue à sa Mission et implique l'ensemble de l'organisation dans la protection de l'environnement, le bien-être des salariés et le progrès économique et social des communautés locales qu'elle sert.

6.1.1 Base d'établissement des déclarations

6.1.1.1 Base générale de l'état de durabilité

Le rapport de durabilité d'EssilorLuxottica a été préparé dans le cadre de la première application des exigences légales et réglementaires suite à la transposition de la directive européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive – « Directive CSRD ») et conformément aux normes ESRS émises et adoptées par l'Union européenne pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. Ce rapport de durabilité consolidé a été préparé sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il a été approuvé et autorisé à être publié le 12 février 2025.

Le Groupe publie, dans ce rapport de durabilité au 31 décembre 2024, les exigences d'information matérielles prévues par les normes ESRS et attendues par ses parties prenantes.

Périmètre du rapport de durabilité

Le périmètre considéré pour la consolidation des informations de durabilité repose sur les mêmes principes de consolidation que les états financiers consolidés et comprend la société mère EssilorLuxottica et ses filiales. Compte tenu de la spécificité du réseau de distribution du Groupe, les opérations de franchise ne sont pas incluses, en raison de l'absence de contrôle opérationnel.

Par exception au principe ci-dessus, Heidelberg Engineering et Supreme sont exclues du rapport de durabilité (y compris de l'analyse de double matérialité), car leurs acquisitions ont été finalisées en fin d'exercice 2024 et n'ont pas laissé suffisamment de temps à l'entreprise pour analyser les impacts, risques et opportunités et préparer des informations pertinentes et fiables.

Les éléments de la chaîne de valeur abordés dans le présent rapport comprennent les acteurs en amont et en aval et leurs activités en relation avec le modèle économique verticalement intégré du Groupe, depuis la conception et la fabrication jusqu'à la distribution de verres ophtalmiques, de montures et de lunettes de soleil et leur utilisation par les consommateurs. Il convient toutefois de noter que la préparation des informations de durabilité a été rendue complexe par l'absence de données comparatives et de références fiables, en particulier au niveau sectoriel, ainsi que par les difficultés rencontrées dans la collecte des données de marché, notamment au sein de la chaîne de valeur. Par conséquent, les informations sur la chaîne de valeur sont déterminées au mieux des connaissances actuelles.

Incertitudes liées à la première mise en œuvre des normes ESRS

Cette première année de mise en œuvre de la directive CSRD est caractérisée par de nombreuses incertitudes. Outre les incertitudes inhérentes à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées, plusieurs interprétations des textes subsistent, pour lesquelles des clarifications supplémentaires de la part des organismes de normalisation ou de réglementation sont attendues, notamment en ce qui concerne les normes d'application sectorielles de l'ESRS ou l'application des critères techniques du règlement sur la taxonomie.

Ainsi, la préparation du rapport de durabilité est basée sur les connaissances, les données, les interprétations normatives et les informations disponibles à la date de sa préparation. Une meilleure compréhension des exigences pourra être obtenue lorsque des lignes directrices ou des questions-réponses supplémentaires seront disponibles. EssilorLuxottica, comme les autres entreprises du marché soumises à cette directive, peut améliorer sa compréhension des exigences des normes ESRS lorsque des recommandations, interprétations et/ou positions de marché supplémentaires sont disponibles concernant leur mise en œuvre. Le Groupe pourra alors, si nécessaire, faire évoluer certaines pratiques de reporting et de communication, dans une démarche d'amélioration continue pour prendre en compte les meilleures pratiques et les recommandations du marché. Le processus d'analyse de la double matérialité sera également affiné au fil du temps.

Jugement et utilisation d'estimations

Comme expliqué dans la Note méthodologique (veuillez vous référer à la Section 6.5 *Note méthodologique* pour plus de détails) et dans les tableaux de données quantitatives, la préparation du rapport de durabilité exige de la Direction qu'elle fasse preuve de jugement, qu'elle procède à des extrapolations et à des estimations sur la base de l'état actuel des connaissances scientifiques. Les estimations pourront également être affinées au cours des périodes de reporting ultérieures, lorsque des informations plus pertinentes seront disponibles. Les interprétations clés, les incertitudes, les principaux jugements et les hypothèses sont clarifiés, le cas échéant, dans la note correspondante, en tenant compte des limites méthodologiques liées à la préparation de certains

indicateurs environnementaux, y compris les émissions du scope 3.

En ce qui concerne le plan de transition climatique d'EssilorLuxottica pour l'atténuation du changement climatique, il vise à fournir une compréhension des efforts d'atténuation passés, présents et futurs du Groupe afin de garantir la compatibilité de sa stratégie et de son modèle économique avec la transition vers une économie durable (voir Section 6.2.1.3 *Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique*).

EssilorLuxottica considère que les dépenses opérationnelles liées à OneSight EssilorLuxottica Foundation, ainsi que le poids total global des produits et des composants secondaires réutilisés ou recyclés sont des informations critiques ou confidentielles pour le Groupe et, en tant que telles, ne sont pas communiquées dans ce rapport de durabilité.

Processus de reporting

Bien qu'EssilorLuxottica ait mis en place un processus de gestion des risques pour le reporting de durabilité (voir Section 6.1.2.5 *Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité*), les processus internes liés au reporting sur le développement durable seront renforcés au fil du temps. Le Groupe continuera à améliorer la fiabilité de certains indicateurs au cours des prochaines années et mettra en œuvre de nouveaux processus pour collecter des informations qui ne sont pas disponibles actuellement. Au 31 décembre 2024, et pour les raisons mentionnées ci-dessus, certains indicateurs ne sont pas ou partiellement divulgués, notamment les indicateurs relatifs à :

- données non consolidées au niveau du Groupe :
 - pollution (ESRS E2) : substances préoccupantes/très préoccupantes, microplastiques et émissions dans l'air/l'eau,
 - ressources aquatiques et marines (ESRS E3) : eau réutilisée et recyclée,
 - utilisation des ressources et économie circulaire (ESRS E5) : taux de contenu recyclable dans les emballages des produits,
 - personnel de l'entreprise (ESRS S1) : charges opérationnelles (ressources financières actuelles allouées aux plans d'action),
 - conduite des affaires (ESRS G1) : pratiques en matière de paiement et pourcentage de fonctions à risque couvertes par des programmes de formation anticorruption.

Ces informations sont contrôlées et suivies au niveau local, le cas échéant. Les indicateurs ne sont pas consolidés au niveau central, principalement en raison des différences de réglementation qui peuvent exister entre les régions ou les pays. Dans ce contexte, un recours excessif à l'estimation des valeurs pourrait conduire à des chiffres peu fiables et pouvant être mis en question. Par conséquent, le Groupe vérifiera la pertinence et l'importance de ces indicateurs et, si tel est le cas, les processus appropriés pour suivre, rapporter, contrôler et consolider les informations seront mis en œuvre.

- Par ailleurs, le ratio de rémunération annuelle totale de la personne la plus payée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous les salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée) a été calculé conformément au règlement AFEP/MEDEF sur le périmètre France (se référer à la Section 4.3.3 *Tableaux AFEP-MEDEF des rémunérations et avantages*).

En outre :

- Les dépenses d'investissement (CapEx) et dépenses d'exploitation (OpEx) liées à :
 - Pollution (ESRS E2),
 - Ressources aquatiques et marines (ESRS E3),
 - Utilisation des ressources et circularité (ESRS E5),
 - Les travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2),
 - Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4),
 - Conduite des affaires (ESRS G1) ;
- CapEx liées au personnel (ESRS S1) et aux communautés affectées (ESRS S3) ;
- OpEx liées au changement climatique (ESRS E1).

ne sont pas communiquées dans ce document, les montants n'étant pas significatifs du point de vue du Groupe.

Enfin, les objectifs présentés dans ce chapitre sont volontaires, sauf indication contraire.

6.1.1.2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

Comme expliqué dans la Note méthodologique (veuillez vous référer à la Section 6.5 Note méthodologique pour plus de

6.1.2 Gouvernance

6.1.2.1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica était composé de 14 administrateurs, dont un membre représentant Valoptec et deux membres représentant les salariés. Les administrateurs du Conseil ont un mandat de trois ans (à l'exception de certains administrateurs nommés en 2024 pour des périodes plus courtes, afin de mettre en œuvre un échelonnement du mandat des administrateurs, comme expliqué à la Section 4.1.1.1 Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2024 du Document d'enregistrement universel 2024). Tout nouvel administrateur du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica est proposé à l'élection lors de l'Assemblée générale des actionnaires d'EssilorLuxottica par le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica sur la base de la recommandation du Comité de nomination et de rémunération d'EssilorLuxottica ou tout actionnaire d'EssilorLuxottica conformément à la loi applicable.

Comme expliqué au Chapitre 4 du Document d'enregistrement universel 2024, les administrateurs viennent d'horizons différents et se complètent de par leurs expériences professionnelles différentes, leurs compétences et leur exposition internationale. La Société respecte le principe d'une représentation diversifiée et équilibrée des genres au sein du Conseil, qui inclut :

- sept administrateurs indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF (58 % des administrateurs) ;
- deux administrateurs Exécutifs (14 % des administrateurs) ;
- deux administrateurs représentant les salariés ;

détails) et dans les tableaux de données quantitatifs, des extrapolations et des estimations ont été utilisées pour la déclaration de certains indicateurs lorsque cela était nécessaire. Les principaux jugements et hypothèses sont mentionnés. Si des changements ou des modifications dans la préparation et la présentation des informations sont survenus par rapport à l'an passé, cela est précisé dans les tableaux correspondants.

Le Document d'enregistrement universel (DEU) offre une vision complète de la stratégie, des activités, de la gouvernance et des états financiers d'EssilorLuxottica, ainsi que de sa stratégie et de sa performance en matière de développement durable. Le modèle économique et la stratégie du Groupe sont présentés au Chapitre 1. L'approche dans son ensemble et tous les aspects relatifs aux risques en général sont présentés au Chapitre 2. Le Chapitre 4 est consacré à la Gouvernance d'entreprise.

Le Plan de vigilance prévu à l'Article L.225-102-4 du Code de commerce est en revanche inclus dans le Chapitre 2 du présent Document d'enregistrement universel. Ce Plan contient les règles appliquées pour prévenir le risque d'impacts négatifs graves sur les Droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement résultant des activités d'EssilorLuxottica, de ses filiales et de ses fournisseurs.

- six femmes, soit environ 43 % du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica ; et un Comité du Conseil sur trois est présidé par une femme ;
- cinq nationalités (Française, Allemande, Indienne, Italienne et Monégasque).

L'expertise et les compétences de chaque administrateur sur les sujets de durabilité sont décrites à la Section 4.1.1.2 du DEU 2024.

Le dynamisme et la pertinence des enjeux de durabilité, et notamment ceux liés au changement climatique, rendent indispensable d'informer régulièrement le Conseil d'administration. Le Conseil prend acte des informations fournies par le Comité RSE et le Comité d'audit et des risques à la suite de chaque réunion du Comité et de chaque revue :

- de la feuille de route climat, en mettant l'accent sur les progrès accomplis par rapport aux objectifs annoncés, aux actions de décarbonation et aux investissements ;
- du programme de développement durable Eyes on the Planet de l'entreprise, qui s'appuie également sur les sujets importants identifiés lors de l'évaluation de double matérialité et sur les impacts, risques et opportunités associés ;
- du plan d'intéressement à long terme, qui comprend également un critère de durabilité lié à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en cohérence avec la feuille de route Science-Based Targets ;
- du Document d'enregistrement universel (incluant le Rapport de Durabilité) et le Rapport Financier semestriel (incluant les informations relatives à la Mission et au Développement Durable du premier semestre).

Afin de renforcer les connaissances sur les exigences en matière de reporting de durabilité et sur l'application concrète de l'évaluation de double matérialité dans la stratégie du Groupe, les administrateurs participent périodiquement à des sessions spécifiques d'initiation au Conseil d'administration sur des sujets de durabilité, organisées par la Direction des fonctions concernées et des experts indépendants. Pour plus d'informations sur la composition, l'expertise et les compétences des administrateurs, veuillez vous référer au Chapitre 4 du présent Document d'enregistrement universel.

Le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica supervise la stratégie développement durable et son exécution conformément au programme Eyes on the Planet, y compris l'évaluation et la gestion des impacts, des risques et des opportunités (IROs) en matière de développement durable. À cet égard, la Directrice Développement Durable, le Directeur des Opérations et les autres Directeurs qui participent activement au développement durable rapportent régulièrement des avancées au Conseil et à ses comités sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

- Comité de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) : sa mission principale est de veiller à ce que le Groupe aborde efficacement le déploiement de sa Mission, pleinement intégrée dans sa stratégie. Le Comité RSE aborde également le déploiement du programme de développement durable Eyes on the Planet du Groupe. Comme détaillé au Chapitre 4 de ce Document d'enregistrement universel, les missions du Comité RSE vont au-delà de la philanthropie, des programmes durables et de la conformité pour aborder la manière dont la Société gère ses impacts économiques, sociaux et environnementaux ainsi que ses relations avec ses parties prenantes.
- Comité d'audit et des risques : ses principales fonctions comprennent la garantie de l'intégrité des états financiers, l'examen des processus d'évaluation des risques et de gestion des risques, y compris les risques ESG, la sécurité de l'information et les risques de cybersécurité. À cet égard, le Comité RSE coordonne ses travaux avec le Comité d'audit et des risques dans l'exercice de sa supervision des processus d'entreprise visant à identifier et à gérer les enjeux de durabilité et les impacts, risques et opportunités (IRO) correspondants. Dans ce contexte, à la suite de deux réunions conjointes en 2024 avec le Comité RSE auquel la Directrice du Développement Durable du Groupe était présente, les deux comités ont informé le Conseil d'administration de l'analyse de double matérialité, à travers laquelle l'identification des sujets prioritaires en matière de durabilité et l'analyse des impacts associés sur l'environnement et les personnes, y compris les impacts sur les Droits humains et les risques ESG, ont été réalisées.
- Comité des nominations et des rémunérations : ses principales missions comprennent l'évaluation des performances de l'entreprise et des dirigeants, y compris la définition du critère de durabilité dans le dispositif d'intéressement à long terme en lien avec le programme Eyes on the Planet et l'évaluation de son taux de réussite.

Pour en savoir plus sur les rôles des Comités du Conseil d'administration, se référer au Chapitre 4 du présent Document d'enregistrement universel.

La Direction Développement Durable d'EssilorLuxottica rapporte directement au Président-Directeur Général et dirige les efforts relatifs aux défis environnementaux et sociaux tout en soutenant l'élaboration d'une stratégie de développement durable à l'échelle du Groupe et du programme Eyes on the Planet.

Le rôle de la Direction Développement Durable est d'impliquer et de coordonner avec d'autres directions, fonctions, unités commerciales et marques l'exécution et le déploiement du programme de développement durable Eyes on the Planet du Groupe au niveau mondial et local d'une manière qui soit cohérente avec la Mission et la stratégie d'EssilorLuxottica. Ce faisant, les engagements et les objectifs du Groupe en matière de développement durable se traduisent par des plans d'actions concrets qui sont régulièrement révisés et mis à jour selon les cinq piliers « Eyes on » du programme (Carbone, Circularité, Éthique, Inclusion et Vision dans le monde).

Neuf professionnels du développement durable rapportant à la Directrice Développement Durable assistent différentes fonctions, unités commerciales, marques et filiales dans la mise en œuvre du programme Eyes on the Planet et activent les synergies nécessaires. De plus, la plupart des fonctions et des unités commerciales disposent d'un référent durabilité, tandis que la Direction Opérations dispose d'une équipe spécifique dédiée à la durabilité des produits et des opérations. En conséquence, EssilorLuxottica dispose d'un réseau de plus de 120 personnes travaillant sur des projets et des initiatives de développement durable, et ce nombre devrait augmenter à mesure que la Direction de Développement Durable de l'entreprise étend la mise en œuvre du programme Eyes on the Planet à de nouvelles Directions, unités commerciales et filiales, conformément aux priorités stratégiques en la matière telles que définies dans l'évaluation de double matérialité menée en 2024.

Rôle et expertise des organes d'administration, de direction et de surveillance en matière de conduite des affaires

Le Conseil d'administration dirige les activités d'EssilorLuxottica, supervise leur mise en œuvre, et est chargé de veiller à ce que les normes les plus élevées en matière de conduite responsable des affaires et les principes énoncés dans le Code d'éthique soient appliqués à l'ensemble du Groupe.

Sous réserve des pouvoirs expressément conférés à l'Assemblée générale, des limitations prévues par les statuts d'EssilorLuxottica et dans les limites de l'objet social, le Conseil d'administration traite de toutes les questions relatives au bon fonctionnement d'EssilorLuxottica et du Groupe EssilorLuxottica conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'administration. Sur proposition de la Direction, le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques pluriannuelles de l'entreprise en matière de responsabilité sociale et environnementale.

L'équilibre des pouvoirs au sein des organes de la Société est assuré par la composition du Conseil d'administration et de ses comités, qui comprend une forte proportion d'administrateurs indépendants et de membres ayant une grande diversité de profils et de compétences, comme indiqué à la Section 4.1.1.2 *Expertise et compétence des administrateurs* du présent Document d'enregistrement universel.

En ce qui concerne la conduite des affaires, les Comités RSE et d'audit et des risques du Groupe, la Direction Conformité et la procédure d'alerte pour les salariés et les tiers veillent à ce que le Code d'éthique et le Code de conduite pour les partenaires commerciaux d'EssilorLuxottica soient respectés et dûment appliqués. Le Comité RSE examine et supervise les politiques du Groupe en matière de conformité et d'éthique, ainsi que les systèmes et procédures qui mettent en œuvre ces politiques, et fait part de son point de vue au Conseil d'administration.

Le Comité RSE est notamment chargé de faire des recommandations au Conseil d'administration afin de :

- revoir la définition des valeurs fondamentales du Groupe, ainsi que ses politiques sur la conformité et l'éthique ;
- revoir et émettre des propositions afin de promouvoir la culture d'entreprise et l'actionnariat salarié ;
- promouvoir l'éthique, assurer l'harmonisation des règles éthiques au sein des entités du Groupe et en superviser l'application ; il revoit l'organisation des services chargés de la conformité et formule le cas échéant des recommandations ;
- revoir le Code d'éthique, les règles et les procédures du Groupe ;
- recevoir, chaque année, la présentation de la cartographie des risques du Groupe concernant l'éthique et la conformité ; il étudie les risques ainsi identifiés et est tenu informé de leur évolution et des caractéristiques des systèmes de gestion y afférents.

6.1.2.2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traitées par ces organes

En 2024, EssilorLuxottica a réalisé sa première analyse de double matérialité, qui est réévaluée en temps opportun et sera mise à jour au cours des prochaines années.

La finalisation de l'analyse a été réalisée lors de deux ateliers organisés avec la Direction du Groupe, afin d'examiner et de discuter du processus d'évaluation de la matérialité et de confirmer ou de réexaminer la matérialité de chaque impact, risque et opportunité (IRO) de durabilité.

De surcroît, par le biais de la préparation de présentations périodiques, la Direction Développement Durable a fourni des informations sur les résultats de l'analyse de double matérialité ainsi que sur l'avancement de la campagne de reporting en matière de durabilité 2024 aux Comités RSE et d'audit et des risques. Le Conseil d'administration a pris acte de ces réunions et a validé les résultats de cette analyse en termes de sujets matériels, d'IRO matériels et de leur représentation au sein du présent chapitre.

Compte tenu de l'évolution des exigences en matière de reporting sur la durabilité, des réunions conjointes avec les Comités RSE et d'audit et des risques sont organisées régulièrement pour discuter de l'avancement du reporting en

matière de durabilité, du déploiement du programme de développement durable Eyes on the Planet de la Société et de la gestion des impacts, des risques et des opportunités associés. De cette manière, chaque administrateur des deux Comités et le Conseil dans son ensemble acquièrent une compréhension claire des priorités environnementales, sociales et éthiques d'EssilorLuxottica et peuvent y répondre de manière stratégique, ainsi que lors de l'examen de transactions majeures ou d'opérations de fusion et acquisition. Pour des aspects très spécifiques de la conformité en matière de durabilité, des formations avec des experts externes sont également envisagées et réalisées sur les conseils de la Directrice Développement Durable) et du Directeur Juridique.

6.1.2.3 Intégration des résultats de durabilité dans les systèmes d'incitation

La politique de rémunération des dirigeants de l'entreprise est définie par le Conseil d'administration sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations et intègre des considérations de durabilité alignées sur les priorités stratégiques du Groupe en la matière, telles que présentées au Chapitre 4 du présent Document d'enregistrement universel.

En 2024, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a révisé les critères du plan d'intéressement à long terme. Outre la performance du cours de l'action, le plan est désormais soumis à un objectif financier et à un engagement de responsabilité sociale d'entreprise (RSE). Les conditions de performance du dispositif d'intéressement à long terme intègrent un indicateur de performance spécifique reflétant l'engagement à long terme du Groupe en faveur de la lutte contre le changement climatique conformément à son programme de développement durable Eyes on the Planet. L'introduction d'un critère RSE vise en effet à renforcer l'engagement en faveur du développement durable sur le long terme.

Selon le plan d'intéressement à long terme 2024-2027 présenté au Chapitre 4 du présent Document d'enregistrement universel, le critère RSE représente 20 % des critères d'acquisition des droits. Le critère choisi est représenté par le niveau total d'émissions de gaz à effet de serre en 2026, compte tenu de la feuille de route d'EssilorLuxottica en matière de durabilité environnementale.

L'échelle d'évaluation de ce critère a été définie par le Conseil d'administration, en ligne avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fondés sur la science validés par la *Science-Based Targets* initiative, et est présentée au Chapitre 4 du présent Document d'enregistrement universel. Les émissions ciblées comprennent toutes les émissions du scope 1 (directes) et du scope 2 (énergie achetée) du Groupe ainsi que les émissions du scope 3 (indirectes) découlant i) des biens et services achetés (à l'exclusion des sous-catégories équipements, instruments et wearables), ii) des activités liées au combustible et à l'énergie, iii) du transport et de la distribution en amont et iv) des déchets issus des processus de fabrication.

6.1.2.4 Déclaration sur la diligence raisonnable

Éléments essentiels de la diligence raisonnable	Paragraphes de l'état de durabilité
a) Intégration de la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle d'affaires	2.3 Plan de vigilance d'EssilorLuxottica p. 94
b) S'engager avec les parties prenantes concernées à toutes les étapes clés de la diligence raisonnable	
c) Identification et évaluation des effets négatifs	
d) Prendre des mesures pour remédier à ces effets négatifs	
e) Suivi de l'efficacité de ces efforts et communication	

6.1.2.5 Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

Dans le cadre de son engagement visant à atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, le processus de gestion des risques ESG est intégré dans celui des risques du Groupe. La description des principaux risques identifiés susceptibles d'affecter le Groupe, qui inclut le risque de Reporting & Communication, est présentée au Chapitre 2 du présent Document d'enregistrement universel. Cette évaluation doit être lue conjointement avec les principales caractéristiques des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne mis en œuvre par la Société tels que décrits au Chapitre 2 du présent Document d'enregistrement universel.

La Direction Développement Durable est responsable de la préparation du rapport de durabilité d'EssilorLuxottica. Elle facilite et coordonne les différentes Directions contribuant au reporting de durabilité, telles que les Directions des Ressources Humaines, Hygiène, Sécurité et Environnement, Leonardo, Opérations et durabilité des produits et Qualité. La Direction

développement durable émet le protocole de reporting qui comprend des instructions et des échéanciers pour assurer un processus de données et de consolidation cohérent et fiable. Par ailleurs, la ligne de communication ouverte avec les différentes fonctions impliquées permet de comprendre et d'analyser des données de durabilité tout en garantissant la cohérence des approches de calcul, y compris les estimations. Des réunions régulières sont organisées avec ces fonctions afin d'améliorer les processus de reporting. En outre, afin de s'assurer que le processus de reporting en matière de développement durable est approprié, des contrôles et/ou audits spécifiques sont effectués par les Directions de Contrôle Interne et d'Audit Interne en tant que deuxième et troisième lignes de défense, sur des sujets stratégiques pour le Groupe. Des plans d'actions *ad hoc* ont été définis entre la Direction Développement Durable, les Directions concernées avec le soutien du Contrôle Interne pour mettre en œuvre les points d'amélioration identifiés. D'ailleurs, de nouveaux processus ont été mis en place suite à ces recommandations. Les résultats des activités de vérification interne liés à l'information sur la durabilité font également l'objet de rapports périodiques auprès du Comité d'audit et des risques et de la Direction.

6.1.3 Stratégie

6.1.3.1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

EssilorLuxottica est un leader mondial dans la conception, la fabrication et la distribution de verres ophtalmiques, de montures, de lunettes de soleil et de technologies médicales. Avec un effectif total de plus de 200 000 personnes dans 150 pays, plus de 600 sites d'exploitation et approximativement 17 600 magasins, la Société a généré en 2024 un chiffre d'affaires consolidé de 26,5 milliards d'euros. Sa Mission est d'aider chacun à « mieux voir et mieux être » en répondant aux besoins visuels en évolution et aux attentes individuelles en matière de style.

La Société a un modèle d'entreprise verticalement intégré couvrant directement chaque étape du processus de création de valeur – de la conception au développement en passant par la distribution, en commençant par une puissante plateforme de R&D engagée à faire d'EssilorLuxottica un laboratoire med-tech, de design et d'innovation.

À cet égard, la durabilité est un moteur clé de l'innovation et de la croissance du Groupe. L'éco-conception étant la pierre angulaire de la stratégie d'innovation du Groupe, EssilorLuxottica place la durabilité au cœur de son développement produit. L'accent est mis sur la réduction de l'empreinte environnementale de ses produits, avec un examen approfondi de l'impact sur l'environnement à chaque étape du processus de développement et du cycle de vie des produits.

Le Groupe gère un modèle d'entreprise ouvert et collaboratif, qui crée de la valeur pour toutes les parties prenantes, y compris les clients, les consommateurs, les salariés, les actionnaires, les partenaires commerciaux et les fournisseurs, ainsi que les communautés où la Société exerce ses activités. En s'associant à des acteurs clés de l'industrie, le Groupe développe des solutions révolutionnaires dans le secteur de l'optique ophtalmique et de la lunetterie qui répondent aux demandes croissantes de soins de la vue et à l'évolution des modes de vie des consommateurs, tout en inventant de nouvelles façons d'atteindre les milliards de personnes qui souffrent d'une vision non corrigée.

Comme détaillé dans le Chapitre 1 de ce Document d'enregistrement universel, l'empreinte mondiale d'EssilorLuxottica est bien équilibrée et diversifiée garantissant les plus hauts niveaux de service.

Les Opérations s'appuient sur le vaste réseau de son segment Professional Solutions, ce qui permet au Groupe de servir les professionnels de la vue avec une combinaison unique de produits de santé visuelle de haute qualité, de marques emblématiques et de services et solutions digitales de pointe.

Le segment Professional Solutions est complété par un large réseau de vente mondial au détail – Direct to Consumer – offrant au Groupe une compréhension unique des tendances de consommation, à la fois mondiales et locales, en entretenant des relations avec des millions de consommateurs chaque jour, en leur offrant des produits de santé visuelle de haute qualité, des conseils d'experts et des marques emblématiques. Ces canaux de distribution sont renforcés par des plateformes e-commerce de marques ainsi que par des *pure players* digitaux.

Ressources

Les personnes

- Plus de 205 000 personnes dans l'effectif
- Les moins de 35 ans représentent près de 50 % des employés, les femmes représentent 60 % des employés
- Une culture d'entreprise unique

Empreinte mondiale

- 47 sites de production entre les verres (33) et les montures (14)
- 562 laboratoires de prescriptions et installations de montage-taillage
- 118 centres de distribution

Capacités d'innovation uniques

- 50 sites de conception et de R&D faisant de l'entreprise un laboratoire de med-tech, de design et d'innovation
- Obtention de la certification ISCC Plus pour l'économie circulaire pour les usines ayant un processus de recyclage des déchets de nylon
- Mettre en place des services circulaires pour prolonger la durée de vie des produits ou leur donner une seconde vie

Utilisation responsable des ressources

- Fixation des objectifs de réduction des émissions de GES alignés sur la science et validés par SBTi
- Développer la production et le recours aux énergies renouvelables sur site
- Limiter les plastiques à usage unique dans la distribution, la production et l'emballage
- Augmentation de l'utilisation des biomatériaux et matériaux recyclés pour les montures, les verres plano et les verres de démonstration

Société civile

- OneSight EssilorLuxottica Foundation
- L'accessibilité de l'art grâce à « Eyes on Art »

Solidité financière

- Une structure d'actionariat stable
- Chiffre d'affaires net de 26,5 milliards d'euros en 2024
- Flux de trésorerie disponible s'élève à 2,4 milliards d'euros

Production et transformation des matières premières

Composants pour montures, matériaux indirects, monomères et résines, consommables et matériaux pour les verres, montures finies, emballages, AFA (Vêtements, Chaussures, Accessoires), Services

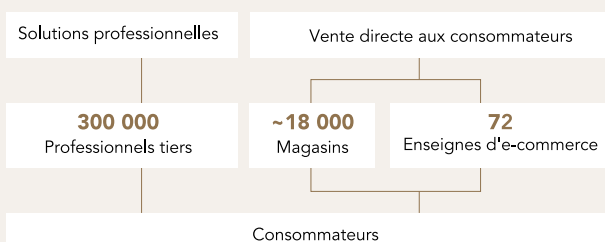
Développement de produits



Opérations



Chaîne logistique



Création de valeur

Les personnes

- Enquête mondiale « Your Voice » : 130 000 collaborateurs engagés
- Plus de 83 500 salariés actionnaires
- Un comité d'inclusion pour promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion au sein du Groupe

Empreinte mondiale

- Création d'emplois dans plus de 150 pays
- La plateforme d'apprentissage Leonardo accessible à tous les acteurs de l'industrie
- 400 magasins certifiés WELL d'ici 2027

Capacités d'innovation uniques

- Portefeuille d'initiatives de transformation dans les matériaux, les processus, les produits et les services
- Partenariats avec des universités renommées, par exemple Smart Eyewear Lab au Politecnico di Milano, Chaire ESSEC Circularité
- Investir dans des technologies innovantes pour gérer la fin de vie de ses produits

Utilisation responsable des ressources

- Évaluer les projets d'innovation en matière de lunetteries et de verres avec un outil d'éco-conception interne (SAM)
- Investir dans des initiatives de chaîne d'approvisionnement à faibles émissions de carbone
- Réalisation d'audits d'achats responsables sur les sites des fournisseurs

Contribution sociétale

- Accès permanent à des soins de la vue pour près de 979 millions de personnes
- Augmenter les possibilités de bénévolat des employés
- Soutien des institutions culturelles et des musées par la diffusion et l'interprétation tactile d'œuvres d'art

Communauté financière

- Inclus dans l'indice Dow Jones Best-in-Class Europe et dans l'indice FTSE4Good
- Reconnaissance externe de sa performance ESG, par exemple notée AAA par MSCI ESG, incluse dans le S&P Global Sustainability Yearbook 2025

L'innovation et le développement technologique représentent les principales priorités d'EssilorLuxottica et sont mis en place grâce à un réseau mondial de R&D axé sur quatre domaines : porter la vision vers de nouveaux sommets, impulser le style, faire des lunettes une porte d'entrée vers de nouveaux mondes et digitaliser l'industrie de A à Z.

De plus, les objectifs climatiques de l'entreprise alignés sur la science renforcent son engagement à orienter l'industrie vers un avenir équitable et durable. Conformément à son objectif de réduction des émissions de scope 3 pour 2030, EssilorLuxottica s'engage à accompagner ses fournisseurs et partenaires commerciaux dans sa démarche de décarbonation, conformément à son modèle économique ouvert, collaboratif et inclusif.

Néanmoins, la compréhension des vulnérabilités et des opportunités de la chaîne de valeur permet à EssilorLuxottica de mettre en place des axes forts vers la décarbonation et d'intégrer davantage la durabilité dans le modèle d'entreprise et de création de valeur. Des opportunités de création de valeur ont également émergé dans le cadre de l'analyse de la double matérialité que la Société a réalisée au cours de l'année. À cet égard, l'intégration des principes de double matérialité dans la manière dont EssilorLuxottica s'engage avec ses parties prenantes a renforcé l'alignement entre les considérations financières et de durabilité. L'évaluation a confirmé l'approche stratégique de l'entreprise en matière de développement durable poursuivie dans le cadre du programme Eyes on the Planet. En abordant chaque sujet matériel et les impacts, risques et opportunités associés de manière structurée, EssilorLuxottica est en mesure d'aligner les informations sur la matérialité avec les actions pour chaque pilier de son programme de développement durable, comme illustré ci-dessous.

Piliers et initiatives de Eyes on the Planet

Carbone	Circularité	Éthique	Inclusion	WorldSight
• Production et recours aux énergies renouvelables sur site • Efficacité des opérations • Initiatives bas carbone dans la chaîne d'approvisionnement • Engagement des parties prenantes sur la transition climatique	• Mise en place de systèmes de recyclage de l'eau en circuit fermé dans les laboratoires de verres • Introduction de matériaux biosourcés et recyclés • Réduction des emballages en plastique à usage unique • Développement des services circulaires	• Déploiement du Code d'éthique et du Code de conduite pour les partenaires commerciaux • Déploiement du système de signalement interne SpeakUp • Lancement du groupe de travail sur les droits humains • Programme d'achats responsables du Groupe	• Publication des politiques du groupe DEI et H&S • Lancement d'un cadre de rémunération équitable • Lancement de la campagne d'écoute « Your Voice » • Mise en place du comité d'inclusion	• Partenaire mondial de l'OMS et de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés • Déploiement des campagnes de sensibilisation : Journée mondiale de la vue et Journée mondiale de l'enfance • Amélioration de l'accessibilité culturelle grâce à Eyes on ART
				
Changement climatique Pollution	Eau Utilisation des ressources et économie circulaire	Travailleurs de la chaîne de valeur Conduite des affaires	Personnel de l'entreprise	Communautés affectées Consommateurs et utilisateurs finaux

Sujets matériels de durabilité

6.1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes

L'approche d'EssilorLuxottica en matière de développement durable s'appuie sur la prise en compte des impacts sociaux et environnementaux de ses activités vis-à-vis des différentes parties prenantes de la chaîne de valeur.

La Société interagit avec un large éventail de parties prenantes, notamment avec les salariés, les fournisseurs, les partenaires commerciaux, les professionnels de la vue, les clients, les autorités et les ONG. En tant qu'entreprise mondiale, elle engage les parties prenantes aux niveaux mondial, régional et local pour en savoir plus sur leurs perceptions et leurs attentes, tout en assurant une présence unifiée et cohérente sur tous les marchés. Le Code d'éthique d'EssilorLuxottica et le Code de conduite pour les partenaires commerciaux énoncent des principes qui s'appliquent à tous les salariés, sous-traitants, vendeurs et fournisseurs, partout et en toutes circonstances. En outre, la Politique de communication du Groupe en matière de développement durable fournit les principes directeurs pour la gouvernance et la coordination des flux de communication externes et internes de l'entreprise en matière de durabilité.

Le Groupe a pour objectif de maintenir un dialogue régulier et proactif avec l'ensemble de ses parties prenantes afin de répondre en permanence à leurs besoins et attentes. Les intérêts et les points de vue des parties prenantes ont été pris en compte pour construire et lancer le programme Eyes on the Planet d'EssilorLuxottica, y compris pour l'approche, les politiques et les objectifs.

En fonction de la situation, les interactions entre EssilorLuxottica et ses parties prenantes servent à diverses fins, notamment pour :

- soutenir le développement des personnes par le biais de la formation et l'engagement entre les managers et les salariés grâce à des processus continus d'évaluation et de retour sur les performances ; en outre, les salariés peuvent également exprimer leurs préoccupations par le biais du système de signalement interne, EssilorLuxottica SpeakUp ;
- proposer un processus de concertation afin d'anticiper les évolutions des activités, du marché et de la réglementation, ainsi que de gérer les risques et d'identifier les opportunités ;
- impliquer les parties prenantes dans les décisions stratégiques via des enquêtes de satisfaction auprès des consommateurs, d'organisation de forums, de formations, etc. ;
- informer les parties prenantes en fournissant des données fiables et factuelles à l'aide de différents outils de communication, notamment des brochures, des sites web, des bilans annuels et des questionnaires ;
- contribuer à la croissance en menant des projets en partenariat, notamment dans les domaines de la santé et de l'environnement, tels que le soutien à des associations de patients, des programmes d'aide humanitaire et des partenariats avec des universités.

Les relations et une communication transparente avec les parties prenantes sont donc essentielles pour l'entreprise, car leurs besoins et leurs points de vue alimentent la stratégie et les activités du Groupe. Par ailleurs, EssilorLuxottica communique sur ses initiatives en matière de développement durable et fournit des mises à jour régulières tout au long de l'année sur ses canaux internes, y compris sur le site internet du Groupe, les réseaux sociaux et la plateforme de formation Leonardo. Le Groupe publie également des informations sur le développement durable à des plateformes de reporting, telles que le CDP et le S&P Global CSA.

Principales parties prenantes

Le dialogue mené par EssilorLuxottica avec ses parties prenantes a pris de l'importance au fil du temps. En 2024, elles ont participé à la première évaluation de la double matérialité du Groupe et à d'autres initiatives, résumées ci-dessous :

Principales parties prenantes	Intérêts et opinions	Faits marquants de 2024
Collaborateurs, organisations représentatives et syndicats	• Qualité des conditions de travail • Équilibre entre vie professionnelle et vie privée • Recrutement, attraction et rétention des talents • Développement et formation • Égalité des chances, diversité et inclusion	• En 2024, 78 % des collaborateurs invités ont participé à l'enquête d'engagement « Your Voice » • Lancement du Comité d'entreprise européen d'EssilorLuxottica • Mise en place du Comité d'inclusion, avec des parrains de la Direction Générale
Travailleurs dans la chaîne de valeur	• Qualité des conditions de travail • Équilibre entre vie professionnelle et vie privée • Recrutement, attraction et rétention des talents • Développement et formation • Égalité des chances, diversité et inclusion	• Programme ELRSM • SpeakUp
Partenaires d'affaires (y compris les concédants de licence) et fournisseurs	• Approvisionnement responsable • Collaboration pour l'innovation et le développement • Intégrité et respect des règlements et des lois, y compris les Droits humains	• Questionnaires d'autoévaluation et 106 audits sur site • Accès élargi à Leonardo, la plateforme d'apprentissage numérique d'EssilorLuxottica • Accès à SpeakUp (système d'alerte)

Principales parties prenantes	Intérêts et opinions	Faits marquants de 2024
Clients (par exemple : opticiens) et Consommateurs	• Produits innovants et de qualité supérieure • Service client et formation de qualité supérieure • Marketing responsable • Intégrité dans les relations commerciales • Offre durable • Répondre aux besoins de santé liés aux tendances sociétales (par exemple : numérisation, vieillissement de la population) • Protection des données	• Explorer des solutions d'emballage durables et des certifications de durabilité, par exemple la certification <i>Global Recycled Standard</i> (GRS) chez Fedon ou la certification <i>Cradle to Cradle</i> pour la marque DbyD • Offres de produits élargies avec de l'acétate bio et recyclé pour les montures et du bio-nylon pour les verres • Campagnes de sensibilisation des parents sur la santé visuelle des enfants
Actionnaires, investisseurs et agences de notation	• Gestion des risques développement durable et ESG • Transparence et évaluation de la publication d'informations sur le développement durable • Progrès dans la stratégie de durabilité et du programme Eyes on the Planet, y compris les indicateurs clés de performance environnementale, sociales et de gouvernance (ESG), les engagements et les mises à jour	• Assemblée générale annuelle : présentation des avancées d'EssilorLuxottica dans le domaine du programme Eyes on the Planet, y compris concernant le changement climatique • Rencontres d'investisseurs • Contact régulier avec les agences de notation ESG, notamment MSCI, Moody's, S&P Global, Sustainalytics
Autorités publiques et gouvernements, ONG et associations de consommateurs	• Impact social et économique • Transparence (sur les initiatives sociales, l'empreinte environnementale, la performance des produits, etc.) • Mécénat et philanthropie • Contribution à la santé visuelle et à l'économie inclusive • Pratiques commerciales équitables, y compris le marketing responsable • Dialogue, partenariat et éducation	• Partenaire du <i>Fair Wage Network</i> • Membre de <i>Better Cotton</i> par l'intermédiaire d'Oakley • Partenaire de l'OMS à travers la Fondation OneSight EssilorLuxottica • Présentation publique d'une étude de suivi clinique de cinq ans des verres Essilor Stellest dans le ralentissement de la progression de la myopie chez les enfants • Participation à des consultations publiques et à des groupes de réflexion sur la durabilité
Établissements d'enseignement	• Coopération pour la R&D et de l'innovation (par exemple, bourses, partenariats) • Attraction, recrutement et développement des talents	• Financement EssilorLuxottica du <i>Smart Eyewear Lab</i> de Milan, une plateforme de recherche entre l'EssilorLuxottica et le Politecnico di Milano, employant > 100 chercheurs • Soutenir des chaires académiques telles que la Chaire Economie Circulaire avec l'ESSEC et le programme OD/PhD de l'Américaine Academy of Optometry Foundation (AAOF)
Communautés locales	• Création d'emplois, soutien aux entreprises inclusives et aux économies locales • Sensibilisation et accès à la correction et à la protection de la vision • Mécénat et philanthropie	• La Fondation OneSight EssilorLuxottica et ses initiatives visant à éliminer la mauvaise vision non corrigée en une génération • En 2024, plus de 5 500 salariés ont fait du bénévolat pour OneSight EssilorLuxottica Foundation • « Eyes on Art », qui améliore l'accessibilité culturelle en 2024 grâce à de nouveaux partenariats en Italie, en France et au Royaume-Uni. • Plus de 54 000 repas ont été livrés depuis le début du projet de livraison de repas en Italie, avec une moyenne de 200 repas par jour

6.1.4 Gestion des impacts, des risques et des opportunités

6.1.4.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels – Analyse de double matérialité d'EssilorLuxottica

6.1.4.1.1 Introduction

Les normes ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*) exigent que toutes les entreprises concernées par la publication d'informations en matière de durabilité (CSRD) publient leurs rapports sur les enjeux de durabilité sur la base d'une analyse de double matérialité (DMA), qui élargit le concept de matérialité, passant d'une matérialité essentiellement financière à une matérialité intégrant l'impact de l'entreprise sur les parties prenantes et la Société. L'évaluation couvre les dimensions suivantes :

- « De l'intérieur vers l'extérieur » (ou perspective d'impact), c'est-à-dire si le sujet ESG est lié aux impacts matériels réels ou potentiels de l'entreprise sur les personnes ou l'environnement; et
- « De l'extérieur vers l'intérieur » (ou perspective financière), c'est-à-dire si le sujet ESG déclenche ou peut déclencher des effets financiers significatifs sur le développement de l'entreprise, y compris les flux de trésorerie, la situation financière et la performance financière.

Selon ce concept de double matérialité, un sujet de durabilité répond au double critère de matérialité s'il est significatif du point de vue de l'impact ou du point de vue financier ou des deux points de vue. EssilorLuxottica a mis en place un processus visant à évaluer la double matérialité afin de permettre à l'entreprise d'identifier l'impact de ses activités commerciales sur l'environnement et la société au sens large, y compris les parties prenantes affectées, tout au long de la chaîne de valeur, tout en tenant compte de l'impact des facteurs externes sur le développement, les performances et la situation financière de l'entreprise. L'identification et la publication des impacts positifs et négatifs matériels, ainsi que des risques et opportunités financiers (IRO) matériels liés à chaque sujet de durabilité constituent le point de départ de la publication du rapport de durabilité dans le cadre des ESRS.

EssilorLuxottica a réalisé son analyse de double matérialité entre mars et novembre 2024, avec une validation finale de la Direction du Groupe et l'approbation du Conseil d'administration après l'examen par le Comité d'audit et des risques. Cette évaluation a été menée conjointement par les Directions Développement Durable, Finance et Gestion des Risques, impliquant différentes Directions du Groupe, et sera réévaluée en temps opportun, si nécessaire, comme prévu par les ESRS. Il est également important de tenir compte du fait que les normes ESRS n'imposent pas la manière dont le processus d'évaluation de la matérialité doit être conçu ou mené. De plus, il n'existe aucune harmonisation des pratiques. Il faut donc faire preuve de jugement pour concevoir un processus qui respecte les normes et qui reflète les faits et les circonstances spécifiques de l'entreprise. Par conséquent, le Groupe a suivi l'approche en

quatre étapes suggérée dans « EFRAG IG 1 : *Materiality Assessment Implementation Guidance* » pour identifier ses sujets de durabilité matériels :

1. Analyse du contexte et identification des enjeux de durabilité potentiels ;
2. Identification des impacts, des risques et des opportunités réels et potentiels liés aux enjeux de durabilité ;
3. Évaluation et détermination des IRO matériels liés aux enjeux de durabilité ;
4. Validation de la liste finale des enjeux matériels et reporting.

6.1.4.1.2 Analyse du contexte et identification des sujets ESG potentiels

La première étape de l'analyse de double matérialité a consisté à comprendre le contexte dans lequel EssilorLuxottica opère, compte tenu de sa présence mondiale et de la manière dont elle mène ses activités. Le périmètre de l'évaluation comprenait l'identification des principales activités d'EssilorLuxottica, de sa stratégie, des activités caractérisant son modèle d'entreprise verticalement intégré et des principaux groupes de parties prenantes. L'approche s'est appuyée sur plusieurs sources et a intégré une analyse sur :

- les principales activités du Groupe, définies en termes de processus de production, de canaux de distribution et de localisations géographiques ;
- la chaîne de valeur, en amont comme en aval, en termes d'acteurs économiques impliqués et de nature de ses activités ;
- l'identification des principaux groupes de parties prenantes au sein de l'entreprise et tout au long de la chaîne de valeur ainsi que la détermination des étapes du processus d'évaluation de la matérialité où leur engagement serait le plus approprié.

S'appuyant sur les dix sujets fournis par les ESRS, une analyse à plusieurs niveaux a été menée pour s'assurer que tous les sujets matériels ont été correctement inclus dans l'évaluation. Les principales étapes ont consisté à :

- l'analyse de la stratégie de développement durable d'EssilorLuxottica, en se concentrant sur le programme de développement durable de l'entreprise, les risques ESG identifiés et les objectifs stratégiques ;
- une analyse comparative utile pour identifier les principaux sujets ESG considérés comme matériels parmi un panel défini d'acteurs de l'industrie ;
- l'analyse de la chaîne de valeur pour identifier les sujets susceptibles d'avoir un impact sur les acteurs clés, qui pourraient autrement passer inaperçus ;
- l'analyse de sujets supplémentaires à travers des cadres internationaux tels que la *Global Reporting Initiative* (GRI), le *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB), les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI), les Objectifs de développement durable (ODD).

Le résultat de cette analyse a consisté en une liste préliminaire de 81 sujets ESG potentiellement matériels (y compris tous les sous-thèmes inclus dans l'ESRS), classés en dimensions environnementales, sociales, de gouvernance et transversales avant d'envisager toute mesure d'atténuation.

Dans le cadre d'une enquête en ligne, un panel de 47 parties prenantes internes a été invité à identifier, à partir de cette liste, les sujets qui, selon elles, ne seraient pas matériels pour les activités d'EssilorLuxottica et d'autres sujets spécifiques qui n'ont pas encore été identifiés. Ensuite, à travers un atelier interne, organisé avec 10 parties prenantes internes appartenant aux Directions Développement Durable, Gestion des Risques et Finance du Groupe, la liste finale des sujets ESG potentiellement matériels a été validée et ces sujets ont été regroupés en 25 « macro » sujets ESG.

Cette liste restreinte de sujets ESG potentiels a été conçue comme le point de départ de l'identification et de l'évaluation ultérieure des impacts, des risques et des opportunités.

6.1.4.1.3 Identification des impacts, des risques et des opportunités matériels potentiels

À la suite de l'analyse du contexte, les impacts, les risques et les opportunités liés aux enjeux de durabilité dans l'ensemble des opérations et de la chaîne de valeur du Groupe ont été identifiés, tout en tenant compte des perspectives à court, moyen et long terme. L'analyse comprenait :

- recherches documentaires approfondies sur les tendances et les données probantes des industries et des marchés émergents ;
- analyse comparative des rapports de durabilité de 16 pairs dans les secteurs de la santé, de la mode et de la vente au détail ;
- analyse et cartographie des risques ESG identifiés dans le cadre de l'analyse des risques au cours de la période de référence précédente (2023) ;
- consultation avec les principales parties prenantes internes des principales Directions, telles que Développement Durable, Gestion des Risques et Finance ;
- des thèmes spécifiques tels que les dépendances à l'égard de la biodiversité et des écosystèmes, les sites sensibles, les impacts potentiels sur la chaîne de valeur.

Grâce à la consultation des parties prenantes et à des contributions supplémentaires, tous les IRO matériels actuels et potentiels ont été établis pour les 25 sujets ESG. Ce processus exhaustif a permis d'établir une liste de 87 IRO potentiels.

6.1.4.1.4 Évaluation et identification des impacts, des risques et des opportunités matériels

Pour déterminer les IRO matériels, un plan d'engagement des parties prenantes a été élaboré en sélectionnant les principales parties prenantes internes et externes à consulter par des méthodes directes (ex., entretiens, ateliers, enquêtes) et indirectes (ex., recherche documentaire externe), permettant à l'entreprise de tenir compte de la façon dont les parties prenantes intéressées pourraient être affectées, sans tenir

compte des mesures d'atténuation existantes. EssilorLuxottica s'est appuyé sur les contributions d'experts en matière de durabilité, de risques et de sujets spécifiques liés à plusieurs Directions du Groupe dans les domaines du climat, de l'environnement, du social, de la santé sécurité et environnement, de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, de la sécurité des produits et de l'innovation, de la circularité, de la confidentialité des données et de la gouvernance. Des parties prenantes externes telles que des organisations non gouvernementales, des fournisseurs, des partenaires commerciaux, des analystes financiers, des représentants de consommateurs, des médecins et des associations sectorielles, des fondations et des experts du monde universitaire ont été incluses pour rendre compte activement des différents points de vue sur la performance d'EssilorLuxottica en matière de développement durable.

Le Groupe a demandé aux parties prenantes internes d'évaluer :

- la matérialité des impacts selon l'échelle, l'étendue, le caractère irréversible de l'impact et sa probabilité ⁽¹⁾ ;
- la matérialité financière (sur la probabilité et les aspects économiques, opérationnels et de réputation) des risques et opportunités identifiés perçus comme plus pertinents pour eux par rapport à l'activité d'EssilorLuxottica, sur la base de leur expertise et de leur jugement spécifique.

Les parties prenantes externes, quant à elles, ont été invitées à évaluer les impacts positifs et négatifs en termes de probabilité et de gravité (en regroupant l'ampleur, l'étendue et l'irréversibilité) pour chaque IRO. Pour déterminer l'importance relative des impacts, les trois critères sont les suivants :

- ampleur : quelle est la gravité des impacts négatifs et positifs (potentiels) ;
- étendue : quelle est l'ampleur des impacts négatifs et positifs (potentiels) ;
- caractère irréversible de l'impact : la difficulté d'inverser ou de compenser les dommages causés.

Les parties prenantes internes et externes ont noté les IRO à l'aide d'échelles d'évaluation détaillées expliquées de manière exhaustive par le biais d'une enquête en ligne et ont eu la possibilité de commenter les questions via des champs de texte libres. Pour les impacts potentiels, un paramètre supplémentaire, la probabilité, a également été évalué. Plus précisément, les échelles d'évaluation ont été élaborées sur une plage [1 à 5], conformément à l'échelle de gestion des risques (ERM – Enterprise Risk Management) existante, déjà adoptée lors des évaluations des risques des années précédentes. De plus, les principales parties prenantes internes ont participé à des entretiens approfondis afin d'explorer davantage la pertinence des enjeux de durabilité, en fonction de leur domaine d'expertise. Le sondage en ligne a été envoyé à 115 parties prenantes internes et à 128 parties prenantes externes, avec un total de 134 réponses reçues : 89 de parties prenantes internes et 45 de parties prenantes externes (autrement dit, des taux de réponse de 78 % et 35 % respectivement).

⁽¹⁾ L'irréversibilité ne s'applique qu'aux impacts négatifs.

Les entretiens internes et les ateliers comprenaient 18 entretiens individuels et 5 ateliers, chacun se concentrant sur des sujets différents, en fonction de l'expertise et des antécédents spécifiques de la personne interrogée. Ensemble, ils ont couvert toutes les IRO. Les entretiens et les ateliers ont été menés selon une approche établie et standardisée. Chaque personne interrogée, en fonction de son domaine d'expertise spécifique, a été invitée à expliquer les évaluations fournies dans le cadre du sondage, afin de mieux comprendre leur réponse, les changements potentiels à leur évaluation et un aperçu de la tendance des IRO spécifiques à court et à long terme (augmentation, stabilité ou diminution) et de l'endroit où ces IRO pourraient se matérialiser le long de la chaîne de valeur (en amont, en aval, et les opérations du Groupe).

Des pondérations spécifiques ont été attribuées aux différents intervenants, en fonction de leur domaine d'expertise lors des entretiens. Plus précisément, une pondération de 65 % a été attribuée à l'évaluation des IRO sous-jacents liés aux sujets ESG abordés par la personne interrogée, et une pondération de 35 % a été attribuée à l'évaluation des IRO restants et à toutes les évaluations effectuées par les parties prenantes ayant uniquement répondu à l'enquête.

En termes de consolidation des résultats, et pour établir une hiérarchisation des questions ESG finales, la méthodologie sous-jacente a consisté à sélectionner les scores d'impact (gravité et probabilité) et financiers (ampleur et probabilité) les plus élevés reçus par les IRO concernés, puis à les convertir à nouveau sur une échelle de 1 à 5. En cas d'impact négatif potentiel sur les Droits humains, la gravité a été privilégiée par l'application d'un multiplicateur.

Enfin, le seuil permettant de déterminer la matérialité des impacts, risques et opportunités notés a été fixé de manière à créer une synergie avec celui impliqué dans le processus d'évaluation des risques, reflétant ainsi un impact modéré et significatif des deux perspectives. En ce qui concerne les horizons temporels, les intervalles de temps pris en compte dans l'évaluation de la double matérialité sont d'un an pour le court terme, de un à cinq ans pour le moyen terme et de plus de cinq ans pour le long terme.

Par ailleurs, il convient de noter que pour compléter l'évaluation de la double matérialité et donner la parole à une partie prenante de plus en plus importante, la Nature, EssilorLuxottica a encore inclus dans l'analyse les impacts qu'elle pourrait avoir en s'appuyant sur les données fournies par le Filtre de Risque du WWF sur la biodiversité. Il s'agit d'un pas supplémentaire franchi par le Groupe pour réduire l'écart entre ce qui est perçu comme important du point de vue de l'entreprise et ce qui est important d'un point de vue de l'environnement, comme les limites planétaires.

6.1.4.1.5 Validation de la liste finale des IRO matériels

La consolidation de l'analyse de la double matérialité d'EssilorLuxottica a été réalisée au moyen de deux ateliers finaux organisés avec la Direction du Groupe, afin d'examiner et de discuter du processus d'analyse de la matérialité et de confirmer ou d'examiner l'évaluation de tous les IRO. Les résultats des entretiens et des ateliers, ainsi que les résultats quantitatifs de l'enquête, ont servi de base à la consolidation de l'évaluation de la matérialité.

L'objectif des ateliers était d'informer sur le processus, d'engager une discussion sur les résultats de l'évaluation de double matérialité, d'intégrer les différents commentaires et de préparer l'organisation des prochaines étapes du reporting de durabilité. Dans certains cas, la Direction d'EssilorLuxottica a souligné la nécessité de considérer comme matériel un impact, un risque ou une opportunité qui ne s'était pas concrétisé auparavant en tant que tel à la suite de l'évaluation de l'enquête. La réévaluation de la Direction a été prise en considération avec soin, sur la base de l'argumentation solide fournie pour étayer et justifier les changements de matérialité identifiés. Ensuite, l'analyse de double matérialité a été présentée à la fois au Comité d'audit et des risques et au Comité RSE.

Enfin, la Direction Développement Durable a affiné la formulation des IRO pour s'aligner sur les données de l'évaluation des risques du Groupe 2024 et refléter son interaction constante avec d'autres Directions, les dernières clarifications du régulateur et les pratiques du marché. La liste finale de 41 IRO matériels comprend 5 impacts positifs, 15 impacts négatifs, 15 risques et 6 opportunités.

6.1.4.1.6 Résultat de l'analyse de double matérialité

Le tableau 1 ci-dessous présente les impacts, les risques et les opportunités significatifs de l'évaluation de double matérialité d'EssilorLuxottica. Ce tableau comprend une analyse de la pertinence de chaque élément à différents horizons temporels et à travers les différentes étapes de la chaîne de valeur.

Sujet Matériel	Intitulé de l'IRO	Description de l'IRO	Type d'IRO	Chaîne de valeur	Potentiel /réel	Horizon temporel
E1 Changement climatique						
Résilience climatique	Impacts sociaux négatifs dus à l'interruption des opérations causée par des événements climatiques extrêmes	Les événements climatiques extrêmes tels que les ouragans, les inondations ou les sécheresses peuvent entraîner des impacts sociaux importants, notamment perte de travail et réduction des heures travaillées, des pressions économiques sur les communautés affectées, des troubles sociaux ou de l'insatisfaction due à des pannes de services prolongées ou à des retards de production.	Impact négatif	Chaîne de valeur	Réel	Court
	Perturbation des activités en raison d'événements climatiques extrêmes (par exemple : ouragans, inondations, etc.)	L'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes (par exemple, les cyclones, les sécheresses, les inondations, etc.) en raison du changement climatique a un impact sur la continuité des activités en termes de perturbations opérationnelles, d'interruptions de la chaîne d'approvisionnement et de fermetures de magasins entraînant une réduction de la capacité, l'arrêt temporaire ou complet des opérations.	Risque	Chaîne de valeur	Réel	Court
Transition climatique	Risques associés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone (changements politiques, juridiques, technologiques et du marché)	La transition vers une économie bas-carbone pourrait impliquer l'adoption de politiques réglementaires sur le carbone, de taxes sur le carbone ou de réglementations environnementales plus strictes. Le respect de cette réglementation impliquerait l'adoption de nouvelles technologies bas-carbone, qui pourraient nécessiter des investissements importants, poser des défis opérationnels et augmenter les coûts de production (par exemple : matières premières, énergie, transport). Dans le même temps, la demande des consommateurs pour des produits et des services responsables peut entraîner des ajustements dans la conception et la fabrication des produits et les services de vente au détail.	Risque	Chaîne de valeur	Potentiel	Long
	Consommation d'énergie et émissions de GES	Les menaces que font peser une consommation d'énergie élevée et les émissions de GES sur le changement climatique peuvent se traduire par des événements météorologiques plus extrêmes, une élévation du niveau de la mer et des perturbations des écosystèmes, ce qui a un impact sur la biodiversité et les ressources naturelles, ainsi que sur l'environnement et la société en général.	Impact négatif	Chaîne de valeur	Réel	Court

Sujet Matériel	Intitulé de l'IRO	Description de l'IRO	Type d'IRO	Chaîne de valeur	Potentiel /réel	Horizon temporel
E2 Pollution						
Prévention de la pollution	Risque d'infractions à la réglementation relative à la pollution et de coûts dus aux actions de remédiation	Le fait de ne pas réduire les impacts environnementaux relatifs à la pollution de l'air ou de l'eau provenant des usines de fabrication et des laboratoires de verre pourrait entraîner le non-respect des réglementations en matière de prévention de la pollution, entraînant des pénalités, des amendes, une augmentation des coûts d'exploitation et des responsabilités juridiques. De plus, les violations de la réglementation pourraient nuire à la réputation de l'entreprise, entraînant une perte de confiance des consommateurs, de la confiance des investisseurs et de la compétitivité du marché.	Risque	Opérations propres	Potentiel	Moyen
Sécurité des produits	Impact possible sur la santé humaine et l'environnement	L'exposition potentielle à des substances préoccupantes et à des microplastiques pourrait menacer la santé, provoquer des réactions allergiques, une toxicité ou des problèmes de santé à long terme. De plus, le rejet de microplastiques et de produits chimiques nocifs dans l'environnement pendant le processus de production, l'utilisation ou l'élimination des produits peut entraîner une contamination de l'eau et contribuer à une dégradation plus large de l'environnement.	Impact négatif	Chaîne de valeur	Potentiel	Long
E3 Ressources aquatiques et marines						
Gestion de l'eau	Risque de pratiques inefficaces de gestion de l'eau	L'utilisation et les prélèvements excessifs, les rejets incontrôlés ou les fuites d'eaux usées peuvent perturber les chaînes d'approvisionnement, en particulier pour les processus dépendants de l'eau, entraînant des coûts d'exploitation plus élevés, des retards de production, une pollution potentielle et des amendes de la part des autorités compétentes.	Risque	Opérations propres	Potentiel	Moyen
	Utilisation des ressources en eau susceptible d'avoir un impact sur les communautés locales et l'environnement	Dommages environnementaux négatifs (par exemple, l'épuisement des ressources naturelles en eau entraînant la dégradation des écosystèmes) dus à une gestion inadéquate de l'eau, en particulier dans les zones de stress hydrique, qui peuvent avoir un impact sur les communautés locales.	Impact négatif	Opérations propres	Réel	Court

Sujet Matériel	Intitulé de l'IRO	Description de l'IRO	Type d'IRO	Chaîne de valeur	Potentiel /réel	Horizon temporel
E5 Utilisation des ressources et économie circulaire						
Sources circulaires Produits et services	Utilisation de matières premières et de ressources naturelles	L'extraction excessive et l'utilisation inefficace de ressources clés (telles que les matériaux d'origine fossile, le métal) peuvent entraîner l'épuisement des réserves naturelles limitées, contribuant ainsi à la dégradation de l'environnement.	Impact négatif	Chaîne de valeur	Réel	Court
	Développer des matériaux alternatifs (au bénéfice de l'ensemble de la filière)	L'adoption de technologies de pointe (par exemple : matériaux alternatifs, réutilisation, augmentation du contenu renouvelable et recyclé) pour réduire la dépendance aux ressources traditionnelles et limitées peut soutenir le positionnement de l'entreprise en tant que pionnier de l'innovation durable. Ce changement permet à l'entreprise d'explorer et d'adopter de nouveaux matériaux alternatifs qui minimisent l'impact environnemental, augmentent l'efficacité et les économies de production et s'alignent sur l'évolution de la demande des consommateurs pour des produits plus responsables, ce qui affecte finalement l'ensemble de l'industrie, car ces innovations peuvent établir de nouvelles normes en matière de durabilité et d'efficacité des ressources.	Opportunité	Opérations propres	Réel	Court
	Risque d'accès limité à certaines matières premières (rareté, réglementation stricte)	La demande mondiale croissante de ressources clés a aggravé la rareté, fait grimper les coûts et complique les processus d'approvisionnement. De plus, l'évolution des réglementations environnementales visant à protéger les écosystèmes naturels impose des exigences plus strictes, limitant l'accès aux matières premières et augmentant les coûts de conformité. Ces défis peuvent entraîner des retards de production, une augmentation des dépenses opérationnelles et une diminution de la compétitivité.	Risque	Chaîne de valeur	Potentiel	Long
	Risque de ne pas répondre aux attentes en matière de durabilité des produits et services	Le fait de ne pas répondre aux attentes en matière de durabilité, c'est-à-dire de réduire le flux de ressources sortants en concevant des produits conçus pour durer, recyclables et réutilisables, peut entraîner une augmentation des atteintes à la réputation du Groupe, car les consommateurs préfèrent de plus en plus les produits respectueux de l'environnement, ce qui peut entraîner une perte de parts de marché et une réduction des revenus.	Risque	Opérations propres	Potentiel	Moyen
Gestion des déchets	Risque de non-respect de la réglementation sur les déchets	Une mauvaise gestion des déchets présente des risques pour les organisations, notamment une augmentation des coûts et une atteinte à la réputation. Le non-respect de la réglementation environnementale peut entraîner des amendes et des pénalités.	Risque	Opérations propres	Potentiel	Moyen
	Production de déchets	Domages liés à la dégradation de l'environnement (pollution de l'environnement, réduction des services écosystémiques) dus à une mauvaise gestion des déchets (par exemple, dispersion ou abandon des déchets).	Impact négatif	Chaîne de valeur	Réel	Court

Sujet Matériel	Intitulé de l'IRO	Description de l'IRO	Type d'IRO	Chaîne de valeur	Potentiel /réel	Horizon temporel
S1 Personnel de l'entreprise						
Personnel de l'entreprise	Risque de manque d'attractivité et de rétention des collaborateurs	Lorsqu'elles ne parviennent pas à créer un environnement de travail attrayant, les entreprises peuvent connaître des taux de rotations élevés, ce qui entraîne des coûts importants liés au recrutement, à l'embauche et à la formation de nouveaux salariés. Une rotation fréquente peut entraîner une perte de connaissances institutionnelles et d'expérience, ce qui nuit à la productivité et perturbe la dynamique d'équipe. De plus, des avantages sociaux inadéquats, des opportunités de croissance limitées et une culture d'entreprise négative peuvent entraîner une baisse du moral et de l'engagement des salariés, ce qui amène les salariés désengagés à être moins performants.	Risque	Opérations propres	Potentiel	Moyen
	Risque de non-respect de la réglementation sur le temps de travail	Le non-respect de la réglementation sur le temps de travail présente des risques tant pour les salariés que pour les organisations. Le non-respect du droit du travail peut entraîner des pénalités juridiques, y compris des amendes et des poursuites de la part des salariés, ce qui entraîne des répercussions financières coûteuses. De plus, les charges de travail excessives et les heures prolongées peuvent entraîner l'épuisement professionnel, le stress et une détérioration de la santé globale, ce qui finit par augmenter l'absentéisme et réduire la productivité.	Risque	Opérations propres	Potentiel	Moyen
	Pratiques salariales potentiellement inadéquates	Des pratiques salariales potentiellement inadéquates peuvent avoir plusieurs impacts négatifs sur les salariés. Lorsque les salaires ne reflètent pas le coût de la vie, les salariés peuvent subir un stress financier, ce qui peut entraîner une baisse du moral et de la satisfaction au travail.	Impact négatif	Opérations propres	Potentiel	Long
	Octroi d'avantages sociaux aux salariés	Accorder aux salariés des avantages qui favorisent l'équilibre entre le travail et la vie privée présente d'importantes opportunités pour les salariés et l'entreprise. En offrant des horaires de travail flexibles, des options de travail à distance et des congés payés supplémentaires, les entreprises peuvent améliorer considérablement la satisfaction au travail, ce qui se traduit par une productivité accrue, car les salariés subissent une réduction du stress et de l'épuisement professionnel, ce qui conduit à une main-d'œuvre plus concentrée et motivée.	Opportunité	Opérations propres	Réel	Court

Sujet Matériel	Intitulé de l'IRO	Description de l'IRO	Type d'IRO	Chaîne de valeur	Potentiel /réel	Horizon temporel
Dialogue social et liberté d'association	Manque potentiel de mesures de dialogue social	Une liberté syndicale insuffisante empêche les salariés de former des syndicats ou d'y adhérer, ce qui limite leur capacité à défendre leurs droits et leurs intérêts. Il en résulte un sentiment d'isolement et de perte de pouvoir parmi les travailleurs. De plus, l'absence de comités d'entreprise et l'insuffisance des droits d'information, de consultation et de participation signifient que les salariés sont souvent exclus des processus de prise de décision qui affectent leurs conditions de travail, ce qui entraîne un sentiment de sous-évaluation. Pour finir, une négociation collective inefficace peut laisser de nombreux travailleurs sans protection par les conventions collectives, ce qui entraîne une inégalité de traitement en matière de salaires, d'avantages sociaux et de conditions de travail.	Impact négatif	Opérations propres	Potentiel	Long
Santé et sécurité	Exposition potentielle à divers risques sur le lieu de travail	Des mesures de santé et de sécurité inadéquates peuvent avoir un impact négatif sur la main-d'œuvre, principalement en raison du manque d'équipement de protection individuelle (EPI) approprié, d'entretien des outils équipements, ce qui entraîne une augmentation du nombre de blessures au travail. Lorsque les travailleurs ne se sentent pas en sécurité et protégés, cela favorise un environnement de travail négatif qui peut avoir un impact sur le moral et la satisfaction globale au travail.	Impact négatif	Opérations propres	Réel	Court
Gestion et développement des talents	Croissance personnelle et professionnelle des salariés	Investir dans la croissance personnelle et professionnelle des salariés par le biais de la formation et du développement des compétences a un impact positif sur la main-d'œuvre en renforçant l'expertise, en améliorant la satisfaction au travail et en augmentant l'efficacité globale de l'équipe. Les possibilités d'apprentissage continu permettent aux salariés de s'adapter aux changements de l'industrie, de relever de nouveaux défis et de faire progresser leur carrière.	Impact positif	Opérations propres	Réel	Court
Diversité, équité et inclusion	Gains d'efficacité liés à la promotion d'un environnement diversifié et inclusif	La promotion d'un environnement diversifié et inclusif crée des possibilités d'efficacité et de croissance accrues. Assurer l'égalité des genres et l'égalité salariale, ainsi que l'emploi et l'inclusion des personnes en situation de handicap, élargit le bassin de talents, favorise l'innovation et améliore la satisfaction des salariés. Donner la priorité à la diversité aide l'organisation à mieux se connecter aux marchés mondiaux, tandis que les mesures contre la violence et le harcèlement assurent un milieu de travail plus sûr, stimulent l'engagement et réduisent les risques. Dans l'ensemble, ces pratiques permettent d'augmenter la productivité, de prendre de meilleures décisions et d'améliorer les performances financières.	Opportunité	Opérations propres	Réel	Court
Engagement et bien-être des salariés						

Sujet Matériel	Intitulé de l'IRO	Description de l'IRO	Type d'IRO	Chaîne de valeur	Potentiel /réel	Horizon temporel
Droits humains et droits du travail	Pratiques potentiellement inadéquates en matière de droits de la personne	Des pratiques inadéquates en matière de Droits humains ou l'absence de processus et de mécanismes pour surveiller la conformité au Code d'éthique et aux règlements et principes de la Société en matière de droits de la personne peuvent nuire à la réputation de l'entreprise en tant qu'employeur (ce qui rend difficile l'attraction et la rétention de talents qualifiés) et en tant que partenaire commercial digne de confiance pour les fournisseurs et les clients.	Impact négatif	Opérations propres	Potentiel	Long
Engagement et bien-être des salariés	Renforcement du sentiment d'engagement et de participation des collaborateurs grâce à l'actionnariat salarié	Les programmes d'actionnariat salarié renforcent l'engagement en alignant les intérêts des salariés sur la performance de l'entreprise. Cette approche favorise un sentiment d'appartenance et de responsabilité, ce qui conduit à une motivation, une productivité et une fidélité accrues. En tant qu'actionnaires, les salariés s'investissent davantage dans le succès de l'entreprise, ce qui les pousse à participer activement à sa croissance et à sa durabilité.	Impact positif	Opérations propres	Réel	Court

S2 Travailleurs de la chaîne de valeur

Conditions de travail et droits de l'humains dans la chaîne de valeur & Égalité de traitement et des chances pour tous	Conditions de travail inappropriées, traitement inégal et pratiques en matière de Droits humains pour les salariés des partenaires commerciaux	Des conditions de travail inappropriées, des inégalités de traitement ou le non-respect des Droits humains pour les travailleurs des partenaires commerciaux, notamment des mesures de sécurité inadéquates, des horaires de travail excessifs et des salaires insuffisants, compromettent la santé et le bien-être des travailleurs.	Impact négatif	En amont	Réel	Court
	Collaborer avec des partenaires commerciaux non alignés sur les principes et normes éthiques d'EssilorLuxottica	Un éventuel manque d'alignement ou le non-respect des principes et normes éthiques du Groupe en matière de conditions de travail équitables et de Droits humains pourrait nuire à la réputation du Groupe, à son succès et à la réalisation de ses engagements en matière de développement durable, et créer des responsabilités juridiques pour le Groupe. Les parties prenantes, y compris les consommateurs, les salariés, les actionnaires et les partenaires commerciaux, exigent de plus en plus de transparence et de responsabilité dans les chaînes d'approvisionnement. Toute association avec des partenaires se livrant à des pratiques contraires à l'éthique peut entraîner des réactions négatives, une diminution de la fidélité à nos marques et une perte de confiance des consommateurs, tout en exposant le Groupe à des risques juridiques et à un examen réglementaire.	Risque	Chaîne de valeur	Réel	Court

Sujet Matériel	Intitulé de l'IRO	Description de l'IRO	Type d'IRO	Chaîne de valeur	Potentiel /réel	Horizon temporel
S3 Communautés affectées						
Sensibiliser à la vue pour tous	Créer l'accès à des lunettes et à des solutions de santé visuelle pour les communautés défavorisées ^(a)	Favoriser l'accès à des lunettes et à des solutions de santé visuelle pour les communautés défavorisées en s'attaquant à la mauvaise vision non corrigée des populations mal desservies, offre un double avantage : améliorer la qualité de vie (renforcer l'éducation, le développement socio-économique et la santé publique) et offrir des opportunités de marché (nouveaux segments, nouveaux produits, etc.).	Opportunité	En aval	Réel	Court
Droit et engagement des communautés touchées	Impact sur le développement des communautés locales grâce aux lunettes et aux programmes de santé visuelle ^(a)	Les programmes de santé visuelle et de lunettes améliorent la qualité de vie globale, en particulier chez les populations mal desservies et vulnérables. Une bonne vue contribue directement à de meilleurs résultats scolaires pour les étudiants et à une productivité accrue pour les travailleurs, favorisant ainsi la croissance économique à l'échelle locale. De plus, ces initiatives créent souvent des possibilités de travail au sein des communautés, tant dans la prestation de services de santé visuelle que dans la distribution de lunettes.	Impact positif	En aval	Réel	Court
Des programmes percutants qui permettent à tous d'accéder aux soins de la vue	Activités de bénévolat et initiatives sociales ^(a)	Les activités d'engagement et les activités de bénévolat des salariés par l'intermédiaire de la Fondation One Sight contribuent à l'amélioration des conditions économiques et sociales des communautés mal desservies au niveau local, ainsi qu'à renforcer le sentiment de contribution et d'engagement des salariés grâce à leur participation aux activités de bénévolat.	Impact positif	Opérations propres	Réel	Court
S4 Consommateurs et utilisateurs finaux						
Confidentialité des données	Violations des données personnelles des consommateurs	Les violations de données résultant de mesures inefficaces de confidentialité des données exposent les données personnelles des consommateurs et des parties prenantes à des tiers non autorisés, provoquant chez les personnes concernées de l'anxiété, du stress et de la méfiance à l'égard de l'entreprise en raison de la perte de contrôle de leurs données personnelles.	Impact négatif	En aval	Réel	Court
	Violations de la réglementation relative à la confidentialité des données	Les violations des réglementations relatives à la confidentialité des données présentent des risques juridiques et de réputation pour les sociétés et les individus. Le non-respect de lois telles que le Règlement général sur la protection des données (RGPD) ou d'autres cadres similaires en matière de confidentialité des données peut entraîner de lourdes sanctions financières, des responsabilités juridiques et des litiges potentiels. Au-delà des répercussions financières, les violations de la confidentialité des données peuvent éroder la confiance des consommateurs, nuire à la réputation d'une entreprise et entraîner une perte de fidélité des consommateurs.	Risque	En aval	Réel	Court

(a) Spécifique à l'entreprise.

Sujet Matériel	Intitulé de l'IRO	Description de l'IRO	Type d'IRO	Chaîne de valeur	Potentiel /réel	Horizon temporel
Innovation produit	Innover pour répondre à la demande actuelle et nouvelle des consommateurs	En développant de nouveaux produits et en améliorant les produits existants pour s'aligner sur les préférences des consommateurs, que ce soit par le biais de la durabilité, de l'ergonomie ou du design, les entreprises peuvent renforcer la fidélité des consommateurs, attirer de nouveaux segments de marché et se différencier dans un paysage concurrentiel. Au fur et à mesure que de nouveaux produits améliorés sont introduits, la demande augmente, ce qui entraîne une augmentation des volumes de ventes et de nouvelles opportunités de croissance pour les partenaires.	Opportunité	En aval	Réel	Court
Sensibiliser à la vision pour tous	Octroi de lunettes et d'accès à la santé visuelle	L'accès aux lunettes et à la santé visuelle favorise l'inclusion sociale en permettant aux individus de participer pleinement à l'éducation, au travail et à la vie quotidienne. Une meilleure vision améliore les résultats d'apprentissage, améliore la productivité au travail et favorise l'indépendance, réduisant ainsi les inégalités liées à une mauvaise vision non corrigée.	Impact positif	En aval	Réel	Court
Sécurité des produits	Problèmes potentiels de santé et de sécurité pour les consommateurs en raison de l'utilisation des produits	Les défauts des produits, les normes de sécurité inadéquates et les matériaux nocifs peuvent affecter les consommateurs, entraînant des blessures et des problèmes de santé. Cette exposition peut entraîner des problèmes de santé, notamment une fatigue oculaire et des lésions cutanées. De plus, les matériaux nocifs peuvent déclencher des réactions allergiques, compromettant le confort et le bien-être.	Impact négatif	En aval	Potentiel	Moyen terme
	Risque de litiges et d'atteintes à la réputation en raison de problèmes de qualité et de sécurité des produits	Les incidents liés à un manque de qualité et de sécurité des produits peuvent entraîner des demandes d'indemnisation de la part des consommateurs et des amendes de la part des autorités, ainsi qu'un impact négatif sur la réputation des marques, entraînant des pertes financières.	Risque	En aval	Potentiel	Long
Relation avec les consommateurs	Fidélisation accrue des consommateurs	L'accès des consommateurs à des informations de qualité publiées par le Groupe peut renforcer leur confiance et leur fidélité, avoir un impact positif sur la perception de la marque et conduire à des rendements financiers plus élevés.	Opportunité	En aval	Réel	Court
Communication transparente et Reporting	Risque de non-respect de la réglementation à venir en matière d'écoblanchiment (« greenwashing »)	Alors que les gouvernements et les autorités se concentrent de plus en plus sur l'écoblanchiment, le non-respect des nouvelles réglementations en matière de durabilité et de transparence pourrait avoir des répercussions négatives sur l'entreprise, en termes d'amendes légales et de rendements financiers négatifs, en raison de la réduction de la confiance des consommateurs et de la crédibilité moindre de l'entreprise.	Risque	En aval	Potentiel	Moyen

Sujet Matériel	Intitulé de l'IRO	Description de l'IRO	Type d'IRO	Chaîne de valeur	Potentiel /réel	Horizon temporel
G1 Conduite des affaires						
Éthique des affaires et intégrité	Risque de perte de confiance de la part des partenaires commerciaux et des salariés	L'adoption de pratiques commerciales contraires à l'éthique, la violation de la protection des lanceurs d'alerte et le traitement inéquitable des fournisseurs pourraient éroder considérablement la confiance des partenaires commerciaux et des salariés. Le manque d'engagement envers les normes éthiques peut conduire les partenaires commerciaux à mettre en doute la fiabilité de l'entreprise et son engagement en faveur du développement durable.	Impact négatif	Chaîne de valeur	Potentiel	Long
Pratiques d'approvisionnement responsables						
Éthique des affaires et intégrité	Risque de pratiques commerciales contraires à l'éthique	La mise en œuvre de pratiques commerciales contraires à l'éthique, la violation de la protection des dénonciateurs ou un comportement déloyal avec les fournisseurs peuvent exposer l'entreprise et sa chaîne de valeur à des amendes, à des atteintes à sa réputation et à des préjudices financiers, ainsi que compromettre la viabilité à long terme de l'entreprise et sa position sur le marché.	Risque	Chaîne de valeur	Potentiel	Long
Pratiques d'approvisionnement responsables						
Corruption	Risque d'inefficacité des politiques de lutte contre la corruption	L'inefficacité des politiques et procédures de l'entreprise visant à prévenir la corruption peut entraîner des amendes et des pertes financières, et nuire à sa réputation si le Groupe, ses salariés ou ses partenaires clés dans la chaîne de valeur sont impliqués dans des pratiques contraires à l'éthique ou ne respectent pas les réglementations locales et internationales en matière de lutte contre la corruption. En outre, des politiques inefficaces pourraient avoir un impact négatif sur la confiance des parties prenantes et nuire à la viabilité à long terme de l'entreprise.	Risque	Chaîne de valeur	Potentiel	Long
	Avantage déloyal potentiel par rapport aux concurrents	L'obtention d'un avantage concurrentiel par des moyens déloyaux, tels que la corruption de fonctionnaires ou la manipulation des pratiques commerciales, pourrait fausser la concurrence sur le marché et avoir un impact négatif sur les concurrents qui opèrent de manière éthique tout au long de la chaîne de valeur, en termes d'opportunités commerciales et de retours financiers.	Impact négatif	Chaîne de valeur	Potentiel	Long



1

2

3

4

5

6

7

8

6.1.4.1.7 Informations complémentaires sur l'approche de double matérialité d'EssilorLuxottica

L'engagement des parties prenantes est un élément crucial du processus d'évaluation de la double matérialité. En faisant participer activement un large éventail d'intervenants, tant internes qu'externes, on s'assure que les décisions sont bien éclairées et qu'elles reflètent les besoins et les attentes de l'ensemble de la communauté. L'engagement avec les parties prenantes a permis d'identifier les impacts, les risques et les opportunités clés qui pourraient ne pas être apparents par la seule analyse interne.

Les tableaux sommaires (tableaux 2 et 3) qui énumèrent les catégories d'intervenants qui ont été mobilisés sont présentés ci-dessous :

Tableau 2

Fonctions des parties prenantes internes
Conseil d'administration
Durabilité de l'entreprise
Ressources Humaines
Opérations
Gestion du risque
Communication
Relations avec les investisseurs
Finance
Conformité
Légal
HSE
Audit interne
M&A et développement de l'entreprise
Marketing et ventes
Chaîne logistique
R&D
Technologie de l'information
Développement et qualité des produits
Approvisionnement
Mission
Vente au détail

Tableau 3

Fonctions des parties prenantes externes
Monde académique
Clients
Médecins
Investisseurs
Agences de notation
Concédants
Médias
Fournisseurs
ONG
Établissement de recherche
Partenaires commerciaux
Nature

6.1.4.2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise

Annexe B

Exigence de publication et point de donnée associé	Numéro de section et de page	Matérialité
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance, paragraphe 21, point d)	6.1.2.1 <i>Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance</i> p. <u>335</u>	
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants, paragraphe 21, point e)	6.1.2.1 <i>Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance</i> p. <u>335</u>	
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable, paragraphe 30	6.1.2.4 <i>Déclaration sur la diligence raisonnable</i> p. <u>338</u>	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles, paragraphe 40, point d) i)	Non pertinent pour le Groupe	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques, paragraphe 40, point d) ii)	Non pertinent pour le Groupe	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées, paragraphe 40, point d) iii)	Non pertinent pour le Groupe	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac, paragraphe 40, point d) iv)	Non pertinent pour le Groupe	
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050, paragraphe 14	6.2.1.3 <i>Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique</i> p. <u>366</u>	
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence « Accord de Paris », paragraphe 16, point g)	Non pertinent pour le Groupe	
ESRS E1-4 Objectifs de réduction des émissions de GES, paragraphe 34	6.2.1.6 <i>Objectifs</i> p. <u>371</u>	
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant une forte incidence sur le climat,) paragraphe 38	6.2.1.7 <i>Consommation et mix énergétique</i> p. <u>373</u>	
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique, paragraphe 37	6.2.1.7 <i>Consommation et mix énergétique</i> p. <u>373</u>	
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique, paragraphes 40 à 43	6.2.1.7 <i>Consommation et mix énergétique</i> p. <u>374</u>	
ESRS E1-6 Émissions de GES brutes de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES, paragraphe 44	6.2.1.8 <i>Émissions totales de GES (Scopes 1, 2 et 3)</i> p. <u>374</u>	
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes, paragraphes 53 à 55	6.2.1.8 <i>Émissions totales de GES (Scopes 1, 2 et 3)</i> p. <u>376</u>	
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone, paragraphe 56	6.2.1.9 <i>Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone</i> p. <u>376</u>	

Exigence de publication et point de donnée associé	Numéro de section et de page	Matérialité
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat, paragraphe 66	Mise en œuvre progressive	
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique, paragraphe 66, point a)	Mise en œuvre progressive	
ESRS E1-9 Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique significatif, paragraphe 66, point c)	Mise en œuvre progressive	
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique, paragraphe 67, point c)	Mise en œuvre progressive	
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat, paragraphe 69	Mise en œuvre progressive	
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'Annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	6.1.1.1 Base générale de l'état de durabilité p. 334	
ESRS E3-1 Ressources aquatiques et marines, paragraphe 9	6.2.3.3 Politiques p. 381	
ESRS E3-1 Politique en la matière, paragraphe 13	Non pertinent pour le Groupe	
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers, paragraphe 14	Non pertinent pour le Groupe	
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée, paragraphe 28, point c)	6.1.1.1 Base générale de l'état de durabilité p. 334	
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m³ par rapport au chiffre d'affaires généré par les activités propres, paragraphe 29	6.2.3.5 Objectifs et indicateurs p. 383	
ESRS 2- SBM 3 - E4, paragraphe 16, point a) i	-	Non matériel
ESRS 2- SBM 3 - E4, paragraphe 16, point b)	-	Non matériel
ESRS 2- SBM 3 - E4, paragraphe 16, point c)	-	Non matériel
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables, paragraphe 24, point b)	-	Non matériel
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers, paragraphe 24, point c)	-	Non matériel
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation, paragraphe 24, point d)	-	Non matériel
ESRS E5-5 Déchets non recyclés, paragraphe 37, point d)	6.2.4.6 Objectifs et indicateurs p. 391	

Exigence de publication et point de donnée associé	Numéro de section et de page	Matérialité
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs, paragraphe 39	6.2.4.6 Objectifs et indicateurs p. 391	
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé, paragraphe 14, point f)	6.3.1.7.3 Politiques p. 435	
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail des enfants, paragraphe 14, point g)	6.3.1.7.3 Politiques p. 435	
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des Droits de l'Homme, paragraphe 20	6.3.1.7.3 Politiques p. 435	
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21	6.3.1.7.3 Politiques p. 435	
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains, paragraphe 22	6.3.1.7.3 Politiques p. 435	
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail, paragraphe 23	6.3.1.3.5 Prévenir et gérer les risques pour la santé et la sécurité des personnes p. 416	
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes, paragraphe 32, point c)	6.3.1.7.5 Processus pour remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux salariés de faire part de leurs préoccupations p. 436	
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail, paragraphe 88, points b) et c)	6.3.1.3.7 Objectifs et indicateurs p. 419	
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies, paragraphe 88, point e)	6.3.1.3.7 Objectifs et indicateurs p. 419	
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, paragraphe 97, point a)	6.3.1.2.6 Actions et ressources p. 411	
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du Directeur Général, paragraphe 97, point b)	4.3.3 Tableaux AFEP-MEDEF des rémunérations et avantages p. 185	
ESRS S1-17 Cas de discrimination, paragraphe 103, point a)	6.3.1.7.7 Objectifs et indicateurs p. 439	
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE, paragraphe 104, point a)	6.3.1.7.7 Objectifs et indicateurs p. 439	
ESRS 2 - SBM3 – S2 Risque important de travail des enfants ou de travail forcé dans la chaîne de valeur, paragraphe 11, point b)	6.3.2.2 Impacts, risques et opportunités matériels p. 440	

Exigence de publication et point de donnée associé	Numéro de section et de page	Matérialité
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des Droits de l'Homme, paragraphe 17	6.3.2.3 <i>Politiques et engagement</i> p. <u>441</u>	
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur, paragraphe 18	6.3.2.3 <i>Politiques et engagement</i> p. <u>441</u>	
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE, paragraphe 19	6.3.2.3 <i>Politiques et engagement</i> p. <u>443</u>	
ESRS S2-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19	6.3.2.3 <i>Politiques et engagement</i> p. <u>441</u>	
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de Droits de l'Homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur, paragraphe 36	6.3.2.4 <i>Actions et ressources</i> p. <u>444</u>	
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de Droits de l'Homme, paragraphe 16		Non matériel
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, des principes de l'OIT et/ou des principes directeurs de l'OCDE, paragraphe 17		Non matériel
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de Droits de l'Homme, paragraphe 36		Non matériel
ESRS S4-1 Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finals, paragraphe 16	6.3.4.2.3 <i>Politiques</i> p. <u>279</u> ; 6.3.4.3.3 <i>Politiques</i> p. <u>456</u> ; 6.3.4.4.3 <i>Politiques</i> p. <u>461</u>	
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE, paragraphe 17	6.3.4.2.3 <i>Politiques</i> p. <u>451</u> ; 6.3.4.3.3 <i>Politiques</i> p. <u>456</u> ; 6.3.4.4.3 <i>Politiques</i> p. <u>461</u>	
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de Droits de l'Homme, paragraphe 35	À la connaissance d'EssilorLuxottica, il n'y a pas eu de problèmes ou d'incidents concernant les Droits de l'Homme pour les consommateurs et les utilisateurs finaux.	
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption, paragraphe 10, point b)	Non applicable car le Groupe a une Politique anticorruption	
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte, paragraphe 10, point d)	Non applicable car EssilorLuxottica est soumise à des exigences légales en matière de protection des lanceurs d'alerte, conformément aux lois applicables, notamment celles transposant la directive UE 2019/1937.	
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption, paragraphe 24, point a)	À la connaissance d'EssilorLuxottica, il n'y a pas eu de condamnation ou d'amende pour violation des lois anticorruption en 2024. 6.4.1.6 <i>Objectifs et indicateurs</i> p. <u>471</u>	
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption, paragraphe 24, point b)	6.4.1.5 <i>Actions, ressources et procédures</i> p. <u>468</u>	

ESRS	Sujet	Exigences en matière de données	Numéro de section et de page
ESRS 2	Informations générales	BP-1	6.1.1.1 Base générale de l'état de durabilité p. 333
		BP-2	6.1.1.2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières p. 335
		GOV-1	6.1.2.1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance p. 335
		GOV-2	6.1.2.2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traitées par ces organes p. 337
		GOV-3	6.1.2.3 Intégration des résultats de durabilité dans les systèmes d'incitation p. 337
		GOV-4	6.1.2.4 Déclaration sur la diligence raisonnable p. 338
		GOV-5	6.1.2.5 Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité p. 338
		SBM-1	6.1.3.1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur p. 338
		SBM-2	6.1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes p. 341
		SBM-3	6.1.4.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels – Analyse de double matérialité d'EssilorLuxottica p. 343
		IRO-1	6.1.4.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels – Analyse de double matérialité d'EssilorLuxottica p. 343
		IRO-2	6.1.4.2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise p. 356
ESRS E1	Changement climatique	GOV-3	6.1.2.3 Intégration des résultats de durabilité dans les systèmes d'incitation p. 337
		SBM-3	6.2.1.2 Impacts, risques et opportunités matériels p. 364
		IRO-1	6.2.1.2 Impacts, risques et opportunités matériels p. 364
		E1-1	6.2.1.3 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique p. 366
		E1-2	6.2.1.4 Politiques p. 367
		E1-3	6.2.1.5 Actions et ressources p. 368
		E1-4	6.2.1.6 Objectifs p. 371
		E1-5	6.2.1.7 Consommation et mix énergétique p. 373
		E1-6	6.2.1.8 Émissions totales de GES (Scopes 1, 2 et 3) p. 374
		E1-7	6.2.1.9 Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone p. 376
		E1-8	6.2.1.10 Tarification interne du carbone p. 376
		E1-9	Mise en œuvre progressive

ESRS	Sujet	Exigences en matière de données	Numéro de section et de page
ESRS E2	Pollution	IRO-1	6.1.4.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels – Analyse de double matérialité d'EssilorLuxottica p. <u>343</u>
		E2-1	6.2.2.3 Politiques p. <u>378</u>
		E2-2	6.2.2.4 Actions et ressources p. <u>379</u>
		E2-3	6.2.2.5 Objectifs et indicateurs p. <u>380</u>
		E2-4	6.1.1.1 Base générale de l'état de durabilité p. <u>334</u>
		E2-5	6.1.1.1 Base générale de l'état de durabilité p. <u>334</u>
		E2-6	Mise en œuvre progressive
ESRS E3	Ressources aquatiques et marines	IRO-1	6.1.4.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels – Analyse de double matérialité d'EssilorLuxottica p. <u>343</u>
		E3-1	6.2.3.3 Politiques p. <u>381</u>
		E3-2	6.2.3.4 Actions et ressources p. <u>382</u>
		E3-3	6.2.3.5 Objectifs et indicateurs p. <u>383</u>
		E3-4	6.2.3.5 Objectifs et indicateurs p. <u>383</u>
		E3-5	Mise en œuvre progressive
ESRS E4	Biodiversité et écosystèmes	Non matériel	
ESRS E5	Utilisation des ressources et économie circulaire	IRO-1	6.1.4.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels – Analyse de double matérialité d'EssilorLuxottica p. <u>343</u>
		E5-1	6.2.4.3 Politiques p. <u>385</u>
		E5-2	6.2.4.5 Actions et ressources p. <u>387</u>
		E5-3	6.2.4.6 Objectifs et indicateurs p. <u>391</u>
		E5-4	6.2.4.4 Principaux produits et matériaux p. <u>386</u>
		E5-5	6.2.4.5 Actions et ressources p. <u>387</u>
		E5-6	Mise en œuvre progressive

ESRS	Sujet	Exigences en matière de données	Numéro de section et de page
ESRS S1	Personnel de l'entreprise	SBM-2	6.1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes p. 341
		SBM-3	6.1.4.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels – Analyse de double matérialité d'EssilorLuxottica p. 343
		S1-1	6.3.1.3.3 Politiques p. 415 ; 6.3.1.7.3 Politiques p. 435 ; 6.3.1.2.3 Politiques p. 408 ; 6.3.1.4.3 Politiques p. 420 ; 6.3.1.5.3 Politiques p. 424 ; 6.3.1.6.3 Politiques et processus p. 429
		S1-2	6.3.1.3.4 Engagement avec les salariés sur les sujets santé-sécurité p. 416 ; 6.3.1.7.4 Processus d'engagement avec les salariés et leurs représentants p. 436 ; 6.3.1.2.4 Processus d'engagement avec les salariés et leurs représentants p. 409 ; 6.3.1.4.4 Processus d'engagement avec les salariés et leurs représentants p. 420 ; 6.3.1.5.4 Processus d'engagement avec les salariés et leurs représentants p. 425 ; 6.3.1.6.3 Politiques et processus p. 429
		S1-3	6.3.1.3.5 Prévenir et gérer les risques pour la santé et la sécurité des personnes p. 416 ; 6.3.1.7.5 Processus pour remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux salariés de faire part de leurs préoccupations p. 436 ; 6.3.1.2.5 Processus pour remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux salariés de faire part de leurs préoccupations p. 410 ; 6.3.1.4.5 Processus pour remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux salariés de faire part de leurs préoccupations p. 421
		S1-4	6.3.1.3.6 Actions et ressources p. 417 ; 6.3.1.7.6 Actions et ressources p. 438 ; 6.3.1.2.6 Actions et ressources p. 410 ; 6.3.1.4.6 Actions et ressources p. 421 ; 6.3.1.5.5 Actions et ressources p. 425 ; 6.3.1.6.4 Actions et ressources p. 431
		S1-5	6.3.1.3.7 Objectifs et indicateurs p. 418 ; 6.3.1.7.7 Objectifs et indicateurs p. 439 ; 6.3.1.2.7 Objectifs et indicateurs p. 413 ; 6.3.1.4.7 Objectifs et indicateurs p. 422 ; 6.3.1.6.5 Objectifs et indicateurs p. 433 ; 6.3.1.5.6 Objectifs et indicateurs p. 428
		S1-6	6.3.1.1 Introduction p. 402
		S1-7	6.3.1.1 Introduction p. 402
		S1-8	6.3.1.4.7 Objectifs et indicateurs p. 422
		S1-9	6.3.1.6.5 Objectifs et indicateurs p. 433
		S1-10	6.3.1.2.6 Actions et ressources p. 410
		S1-11	Mise en œuvre progressive
		S1-12	Mise en œuvre progressive
		S1-13	Mise en œuvre progressive
		S1-14	6.3.1.3.7 Objectifs et indicateurs p. 418
		S1-15	Mise en œuvre progressive
		S1-16	6.3.1.2.6 Actions et ressources p. 410
		S1-17	6.3.1.3.7 Objectifs et indicateurs p. 418 ; 6.3.1.7.7 Objectifs et indicateurs p. 439
ESRS S2	Travailleurs de la chaîne de valeur	SBM-2	6.1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes p. 341
		SBM-3	6.3.2.2 Impacts, risques et opportunités matériels p. 440
		S2-1	6.3.2.3 Politiques et engagement p. 441
		S2-2	6.3.2.3 Politiques et engagement p. 443
		S2-3	6.3.2.3 Politiques et engagement p. 443
		S2-4	6.3.2.4 Actions et ressources p. 444
		S2-5	6.3.2.5 Objectifs p. 445

ESRS	Sujet	Exigences en matière de données	Numéro de section et de page
ESRS S3	Communautés affectées	SBM-2	6.1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes p. 341
		SBM-3	6.1.4.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels – Analyse de double matérialité d'EssilorLuxottica p. 343
		S3-1	6.3.3.4 Stratégie p. 447
		S3-2	6.3.3.4 Stratégie p. 447
		S3-3	6.3.3.4 Stratégie p. 447
		S3-4	6.3.3.5 Actions et ressources p. 448
		S3-5	6.3.3.6 Objectifs et indicateurs p. 450
ESRS S4	Consommateurs et utilisateurs finals	SBM-2	6.1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes p. 341
		SBM-3	6.1.4.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels – Analyse de double matérialité d'EssilorLuxottica p. 343
		S4-1	6.3.4.2.3 Politiques p. 451 ; 6.3.4.3.3 Politiques p. 456 ; 6.3.4.4.3 Politiques p. 461
		S4-2	6.3.4.2.4 Processus d'engagement avec les consommateurs p. 451 ; 6.3.4.3.4 Processus d'engagement avec les consommateurs p. 457 ; 6.3.4.4.3 Politiques p. 461
		S4-3	6.3.4.2.5 Processus pour remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs de faire part de leurs préoccupations p. 451 ; Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs de faire part de leurs préoccupations p. 458 ; 6.3.4.4.3 Politiques p. 461
		S4-4	6.3.4.2.6 Actions et ressources p. 452 ; 6.3.4.3.6 Actions et ressources p. 459 ; 6.3.4.4.4 Actions et ressources p. 462
		S4-5	6.3.4.2.7 Objectifs p. 454 ; 6.3.4.3.7 Objectifs p. 460 ; 6.3.4.4.5 Objectifs p. 462
ESRS G1	Conduite des affaires	GOV-1	6.1.2.1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance p. 335
		IRO-1	6.1.4.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels – Analyse de double matérialité d'EssilorLuxottica p. 343
		G1-1	6.4.1.3 Politiques p. 464
		G1-2	6.4.1.5.5 Gestion des relations avec les fournisseurs p. 471
		G1-3	6.4.1.5.3 Prévention et détection de la corruption p. 470 et 6.4.1.5.4 Formation sur la conduite des affaires et la lutte contre la corruption p. 470
		G1-4	6.4.1.6 Objectifs et indicateurs p. 471
		G1-5	Non matériel
		G1-6	6.4.1.5.5 Gestion des relations avec les fournisseurs p. 471

6.2 Informations environnementales

6.2.1 ESRS E1 – Changement climatique

6.2.1.1 Introduction

Suite au lancement du programme de développement durable Eyes on the Planet en juillet 2021, EssilorLuxottica s'est engagé à prendre en compte le développement durable à chaque étape de sa chaîne de valeur, en commençant par son modèle économique verticalement intégré.

À cet égard, le Groupe vise à servir d'exemple dans l'industrie en matière de transition vers une économie bas-carbone et de modèles économiques résilients au changement climatique.

À travers le pilier Eyes on Carbon de son programme de développement durable, le Groupe contribue à l'agenda mondial de lutte contre le changement climatique.

Cette section donne un aperçu des politiques, des actions, des indicateurs et, le cas échéant, des objectifs visant à prévenir, à atténuer et à corriger les impacts matériels réels et potentiels, à gérer les risques matériels et/ou à saisir les opportunités matérielles liées au changement climatique.

6.2.1.2 Impacts, risques et opportunités matériels

Sujet Matériel	Intitulé de l'IRO	Description de l'IRO	Politique	Objectif/Indicateur
Résilience climatique	Impacts sociaux négatifs dus à l'interruption des opérations causée par des événements climatiques extrêmes	Les événements climatiques extrêmes tels que les ouragans, les inondations ou les sécheresses peuvent entraîner des impacts sociaux importants, notamment perte de travail et réduction des heures travaillées, des pressions économiques sur les communautés affectées, des troubles sociaux ou de l'insatisfaction due à des pannes de services prolongées ou à des retards de production.	- Politique de santé, de sécurité et d'environnement - Plan de transition climatique - Code de conduite pour les partenaires commerciaux	Réduction de 42 % des émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à 2022
	Perturbation des activités en raison d'événements climatiques extrêmes (par exemple : ouragans, inondations, etc.)	L'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes (par exemple, les cyclones, les sécheresses, les inondations, etc.) en raison du changement climatique a un impact sur la continuité des activités en termes de perturbations opérationnelles, d'interruptions de la chaîne d'approvisionnement et de fermetures de magasins entraînant une réduction de la capacité, l'arrêt temporaire ou complet des opérations.		Réduction de 25 % des émissions absolues de GES du scope 3 sur certaines catégories d'ici 2030, par rapport à 2022
Transition climatique	Risques associés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone (changements politiques, juridiques, technologiques et du marché)	La transition vers une économie bas-carbone pourrait impliquer l'adoption de politiques réglementaires sur le carbone, de taxes sur le carbone ou de réglementations environnementales plus strictes. Le respect de cette réglementation impliquerait l'adoption de nouvelles technologies bas-carbone, qui pourraient nécessiter des investissements importants, poser des défis opérationnels et augmenter les coûts de production (par exemple : matières premières, énergie, transport). Dans le même temps, la demande des consommateurs pour des produits et des services responsables peut entraîner des ajustements dans la conception et la fabrication des produits et les services de vente au détail.		
	Consommation d'énergie et émissions de GES	Les menaces que font peser une consommation d'énergie élevée et les émissions de GES sur le changement climatique peuvent se traduire par des événements météorologiques plus extrêmes, une élévation du niveau de la mer et des perturbations des écosystèmes, ce qui a un impact sur la biodiversité et les ressources naturelles, ainsi que sur l'environnement et la société en général.		

Conformément aux exigences de la CSRD et aux recommandations de la TCFD (*Task Force on Climate Related Financial Disclosures*), deux catégories de risques liés au climat – les risques liés aux conséquences physiques du changement climatique et les risques liés à la transition vers une économie bas-carbone – sont prises en compte pour préparer le Groupe aux potentiels impacts opérationnels, financiers, réputationnels et renforcer ainsi la résilience climatique de ses activités.

Identification et gestion des risques climatiques physiques

Depuis 2021, EssilorLuxottica effectue des analyses afin de mieux comprendre les risques climatiques pouvant l'affecter. Le Groupe a mis à jour et élargi le périmètre de l'évaluation des risques physiques fin 2022, en y intégrant l'ensemble de ses activités, que ce soient les activités de production, les centres logistiques, les activités tertiaires et les magasins gérés en propre. Au total, 616 actifs du Groupe, sur la base de leurs valeurs assurées (dont 84 magasins représentatifs) ont été analysés. Une plateforme dédiée, fournie par une société externe, a été utilisée en s'appuyant sur les coordonnées GPS et adresses de ces actifs. Le modèle utilisé a été établi en fonction de quatre risques climatiques chroniques (vagues de chaleur, montée du niveau de la mer, précipitations et sécheresses) et de trois risques climatiques dits aigus (cyclones tropicaux, inondations et conditions météorologiques propices aux incendies) à moyen terme (2030) et à long terme (2050 et 2100). Les autres risques liés au climat n'ont pas été considérés comme pertinents en raison des activités et de la localisation du Groupe. Le modèle prend en compte trois scénarios RCP (*Representative Concentration Pathways*) développés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), un organisme des Nations Unies reconnu à l'échelle internationale :

- RCP 2.6 (>+1,5 °C d'ici 2100) – correspond à l'Accord de Paris selon lequel la transition énergétique est envisagée avec des objectifs d'atténuation ambitieux ;
- RCP 4,5 (+2-3 °C d'ici 2100) – scénario spécifique avec des mesures limitées selon lequel les estimations de la hausse des températures tiennent compte des politiques mondiales actuellement annoncées ;
- RCP 8.5 (>+4 °C d'ici 2100) – envisage le pire scénario selon lequel aucune mesure spécifique d'atténuation du changement climatique n'est mise en œuvre.

Une échelle de risque dédiée de 1 (le plus faible) à 5 (le plus élevé) a été clairement définie pour chaque risque (par exemple : nombre de jours de canicule ou durée de sécheresse par an) afin d'identifier clairement les risques bruts potentiels (c'est-à-dire le risque inhérent avant toute mise en œuvre de mesures d'atténuation) pour chaque actif analysé. Ce modèle aide le Groupe à analyser son exposition aux risques climatiques physiques sur chaque site en fonction de sa situation géographique, à anticiper les aléas climatiques potentiels et à s'y préparer, à sensibiliser et protéger les collaborateurs dans les situations d'urgence, et à renforcer la résilience de ses actifs et de sa chaîne d'approvisionnement.

Selon ce modèle, les principaux risques climatiques bruts pour le Groupe sont les précipitations, les inondations et les vagues de chaleur dans des pays tels que la Chine, la Thaïlande, les États-Unis et les Philippines. Enfin, ce modèle peut permettre au Groupe de prendre des décisions lors de l'évaluation d'un nouveau projet de construction ou de l'acquisition d'une nouvelle société.

En outre, la résilience face aux principales menaces est vérifiée et renforcée avec le programme de visites sur site de l'assureur qui inspecte les locaux et les actifs dans le cadre de l'approche de prévention des pertes et de continuité des activités du Groupe. Par exemple, en ce qui concerne le risque d'inondation, les mesures d'atténuation correspondent généralement à l'élaboration d'un plan d'urgence inondation pouvant inclure l'installation de barrages pour éviter que l'eau ne pénètre dans les bâtiments.

Par ailleurs, tous les processus mis en œuvre dans le cadre de l'ISO 14001 et/ou de l'ISO 50001 et/ou de l'ISO 45001 sont également utilisés comme mesures d'atténuation et pour la sécurité des salariés (voir Sections 6.2.1.5 *Actions et ressources* et 6.3.1.3.6 *Actions et ressources*).

Enfin, l'empreinte géographique des activités de production et de logistique, des réseaux de distribution et des salariés d'EssilorLuxottica est bien équilibrée et diversifiée dans plus de 150 pays où le Groupe opère et représente un véritable bouclier contre les événements inattendus, y compris les événements climatiques extrêmes.

En ce qui concerne la chaîne de valeur, une analyse spécifique approfondie sera consacrée à ce sujet en temps voulu.

Identification et gestion des risques de transition liés au climat

Le Groupe pourrait être exposé à des changements de politiques et de réglementations importants, des limites technologiques, des changements de marché ou des risques de réputation dans le cadre de la transition vers une économie mondiale bas-carbone.

Outre l'analyse de double matérialité, une première analyse dédiée a été réalisée en 2024 sur les risques de transition, en utilisant le scénario « *Net Zero emissions by 2050* » (cohérent avec la limitation de l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C) et les données du *Network for Greening the Financial System* (NGFS) pour 2027 (court terme) et 2030 (moyen terme). Le scénario exige que toutes les parties prenantes, gouvernements, entreprises, investisseurs et citoyens prennent des mesures et détaille les étapes clés de la transformation du monde vers une économie alimentée principalement par des sources d'énergie renouvelables plutôt que par des combustibles fossiles. Quelques-unes des hypothèses du scénario NZE de l'AIE ⁽¹⁾ sont mentionnées ci-après :

- économique :
 - prix du carbone pour l'électricité, l'industrie et la production d'énergie,
 - l'électricité, nouvelle priorité du système énergétique mondial,
 - diminution de la part du pétrole et du charbon.
- technologique :
 - augmentation du prix des matières premières pour fabriquer des technologies propres,
 - les énergies renouvelables et l'énergie nucléaire dominent la croissance de l'approvisionnement mondial en électricité.

⁽¹⁾ Hypothèses de l'Agence internationale de l'énergie, scénario NetZero d'ici 2050.

Les principaux risques bruts identifiés sont les suivants :

- politique et juridique :
 - tarification des émissions de GES, y compris les émissions de scope 3, en raison de pressions réglementaires ou de l'émergence d'une nouvelle réglementation climatique – par exemple, l'intensification de la tarification du carbone,
 - accent croissant sur l'économie circulaire et la gestion des déchets (en particulier en ce qui concerne les plastiques).
- technologique :
 - coûts du changement vers une technologie bas-carbone.
- risques de marché :
 - approvisionnement durable en matériaux clés (par exemple, instabilité de l'offre et de la demande).

Cela pourrait conduire à l'incapacité d'EssilorLuxottica à respecter son engagement climatique ou à adapter son modèle économique. En outre, les retards dans la mise en œuvre de sa feuille de route climatique peuvent être dus à un manque d'organisation, d'expertise et de ressources, ce qui nuirait davantage à la réputation du Groupe et à sa perception en externe. Cependant, aucun actif ni aucune activité commerciale incompatible avec une transition vers une économie neutre sur le plan climatique ou nécessitant des efforts importants pour être compatibles avec celle-ci n'ont été identifiés.

Comme décrit dans les sections suivantes, le Groupe a massivement investi dans le déploiement des énergies renouvelables (voir Section 6.2.1.5 *Actions et ressources*), et de nouveaux bâtiments sont construits selon des normes de performance énergétique élevées et une faible dépendance aux énergies fossiles. De plus, la trajectoire SBTi permettra de réduire considérablement l'impact de ses propres opérations, tout en engageant ses principaux fournisseurs dans cette démarche.

Le déploiement des initiatives climat de la Société se reflète dans les charges d'exploitation et les investissements du Groupe comptabilisés au cours de l'année ainsi que dans les projections à moyen terme utilisées pour réaliser les tests de dépréciation annuels en 2024 (Note 10.1 *Tests de dépréciation* au Chapitre 5) et dans la préparation du budget 2025. Aucun autre impact significatif lié au climat n'a été pris en compte dans les états financiers de 2024.

6.2.1.3 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Dans le cadre de son objectif à long terme de lutte contre le changement climatique, EssilorLuxottica a fixé en 2024 ses premiers objectifs de réduction des émissions fondés sur la science couvrant l'ensemble de sa chaîne de valeur. Ceux-ci ont été définis à la suite de l'évaluation de l'empreinte carbone 2022 du Groupe et sont alignés avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Les objectifs du Groupe, validés en novembre 2024 par l'initiative *Science-Based Targets* (SBTi), visent à :

- atteindre une réduction de 42 % des émissions absolues de GES sur les scopes 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à 2022, conformément à la trajectoire « 1,5 degré » ;

- atteindre une réduction de 25 % des émissions absolues de GES de scope 3 sur les catégories identifiées (biens et services achetés – à l'exclusion des sous-catégories équipements, instruments et wearables –, activités liées au combustible et à l'énergie, transport et distribution en amont, déchets issus des process de fabrication) d'ici 2030, par rapport à 2022, conformément à la trajectoire « bien en dessous de 2 degrés ».

L'objectif fixé pour les scopes 1 et 2 couvre 100 % des émissions de GES et celui du scope 3 couvre plus de 70 % des émissions totales de GES du scope 3 de l'année de référence de 2022. Il s'agit de la première année pour laquelle les données de consolidation sont entièrement disponibles après le rapprochement d'Essilor et de Luxottica et l'acquisition de GrandVision. 2022 est donc représentative en termes d'activités couvertes.

Ces objectifs et les leviers de décarbonation associés ont été définis en interne par un groupe de travail transverse comprenant les Directions HSE, Achats, Logistique, Chaîne d'approvisionnement, Durabilité des produits et des Opérations et Développement Durable. De plus amples informations sur les objectifs sont présentées à la Section 6.2.1.6 *Objectifs*.

Afin d'atteindre les objectifs susmentionnés, des priorités de réduction des émissions de carbone ont été identifiées :

- **Évolution des produits :**
 - **Utilisation accrue des énergies renouvelables** – dans le cadre des efforts du Groupe pour minimiser ses propres émissions (scope 1 et scope 2), le recours aux énergies renouvelables a été largement accéléré avec davantage d'investissements dans l'électricité autoproduite à partir de sources renouvelables via une feuille de route dédiée ou produites en externe (par le biais d'un contrat d'achat d'électricité), également via une feuille de route dédiée.
 - **Efficacité des Opérations** – La priorité du Groupe est de réduire l'utilisation des ressources (matières premières, consommation d'énergie et d'eau, génération de déchets) grâce à l'optimisation et à l'innovation continues des processus ainsi qu'à la consolidation de l'empreinte industrielle permettant d'en améliorer l'efficacité.
- **Optimisation de la chaîne d'approvisionnement** grâce au *near-shoring* et à l'optimisation du réseau (par exemple, délocalisation d'une partie de la production pour être plus proche des marchés, consolidation des laboratoires de prescription, offres de paires complètes, etc.).
- **Optimisation de la logistique** – les projets vont du transfert modal (changements de modes de transport) à l'optimisation de la préparation de l'ensemble des expéditions, en passant par la refonte de la chaîne d'approvisionnement du Groupe (*nearshoring/reshoring*), tout en assurant un suivi permanent de l'ensemble des flux logistiques et des activités d'optimisation du réseau
- **Amélioration en amont et autres initiatives** – des réductions significatives des émissions seront également réalisées avec l'implication des fournisseurs directs dans la réduction de leurs propres émissions. Les salariés et les clients sont encouragés à participer à des initiatives de formation et de sensibilisation au développement durable disponibles via un parcours complet de formation en ligne sur Leonardo, la plateforme d'apprentissage digitale du Groupe.

Pour en savoir plus sur les leviers mentionnés ci-dessus, reportez-vous à la Section 6.2.1.5 *Actions et ressources* (détail des actions et OpEx et CapEx associées). En ce qui concerne la taxonomie (se référer à la Section 6.2.5 *Taxonomie européenne*), la Société s'engage à améliorer continuellement son alignement avec les exigences et travaille activement à l'alignement d'un plus grand nombre de projets et d'initiatives à l'avenir.

Le Plan de Transition d'EssilorLuxottica, dont le Conseil d'administration a été informé, est intégré à la stratégie du Groupe et soutient la résilience de son modèle économique. La mise en œuvre du plan se traduit par des interventions à l'échelle du Groupe qui facilitent l'atteinte de ses objectifs de réduction de ses émissions à l'horizon 2030. Il s'agit à la fois de programmes d'efficacité qui génèrent des réductions, d'évaluation et de planification des investissements. Les dépenses d'investissement et d'exploitation liées au développement durable font partie du processus de planification financière annuel d'EssilorLuxottica, en se concentrant sur les plus stratégiques et prioritaires, notamment l'autoproduction d'énergie à partir de sources renouvelables, l'approvisionnement en énergie renouvelable, l'amélioration des équipements techniques et les investissements en R&D (recherche de nouveaux matériaux innovants, éco-conception avec des ACV, développement de processus de recyclage internes, donner une nouvelle vie aux produits pour en améliorer la fin de vie, etc.).

Les progrès accomplis par rapport aux objectifs sont suivis de près par un groupe de travail inter-fonctionnel spécialisé qui se réunit une fois par semaine (voir la Section 6.2.1.8 *Émissions totales de GES (Scopes 1, 2 et 3)* du présent chapitre).

À cet égard, il convient de mentionner que ces objectifs de réduction ne sont pas compromis par des émissions de GES « verrouillées », le Groupe ne fabriquant pas de produits à forte intensité de GES ou énergétique. En effet, les émissions de GES liées à « l'utilisation des produits vendus » représentent environ 2 % des émissions totales du Groupe. Par ailleurs, s'agissant des actifs détenus par la Société :

- pour les installations existantes, le Groupe utilise du gaz pour le chauffage et du gazole pour les groupes électrogènes en cas de panne d'électricité et de l'essence/diesel pour une partie de ses voitures de société. Les machines et les équipements nécessaires à la fabrication des produits fonctionnent principalement à l'électricité. Les anciens équipements ou installations sont progressivement remplacés par des technologies plus performantes afin de limiter la consommation d'énergie et les émissions associées ;
- en ce qui concerne les nouvelles installations, elles sont construites selon des normes de performance énergétique élevées et une dépendance limitée aux combustibles fossiles.

6.2.1.4 Politiques

Document	Contenu clé	Fonction	Périmètre	Disponibilité
Politique de santé, de sécurité et d'environnement	Elle mentionne l'engagement d'EssilorLuxottica à minimiser tous les impacts sur l'environnement, la santé et la sécurité résultant de ses activités, de ses produits et de ses services. En ce qui concerne la minimisation des impacts environnementaux, l'attention est portée sur la réduction des émissions de GES (par l'amélioration de l'efficacité énergétique et, lorsque cela est durable, l'utilisation d'énergies renouvelables) et sur l'amélioration des systèmes de gestion de l'énergie, de l'environnement et de la santé et de la sécurité conformément aux normes internationales et aux procédures internes.	HSE	Opérations propres	Public
Plan de Transition climatique	Le document présente la stratégie d'EssilorLuxottica en matière de climat alignée sur 1,5 °C. Les principaux contenus sont les suivants : • objectifs de réduction des émissions fixés conformément aux exigences de la SBTi ; • atténuation et adaptation au changement climatique ; • efficacité énergétique ; • déploiement des énergies renouvelables ; • l'engagement des fournisseurs et des parties prenantes.	Développement Durable et Durabilité des Produits et des Opérations	Opérations propres	Interne
Code de conduite pour les partenaires commerciaux	Il définit les attentes du Groupe vis-à-vis de ses partenaires commerciaux en termes, entre autres, d'impacts environnementaux. Plus précisément, EssilorLuxottica recherche des partenaires commerciaux qui luttent contre le changement climatique et préservent l'environnement en réduisant leur consommation d'énergie, en limitant leur empreinte carbone tout au long de leur chaîne de valeur et en étant résilients aux risques liés au climat.	Conformité/Achats	En amont et en aval	Public

Le Groupe travaille également à l'élaboration d'une politique dédiée à la gestion de l'énergie, qui sera publiée en complément des procédures locales déjà existantes.

6.2.1.5 Actions et ressources

Pour déployer sa stratégie et atteindre ses engagements, la Société a identifié, avec l'implication de différentes fonctions, plusieurs initiatives de décarbonation qui sont décrites ci-dessous.

Évolution des produits

Augmenter le recours aux énergies renouvelables

En 2024, le Groupe a installé et démarré différentes installations photovoltaïques sur 10 sites et 9 pays (Chine, France, Italie, Mexique, Pays-Bas, Portugal, Thaïlande, Royaume-Uni et États-Unis). Ces investissements ajoutent une nouvelle capacité de 37,8 MWc et, en année pleine, génèrent environ 58 909 MWh/an et réduisent de plus de 31 000 tCO₂e/an les émissions.

Parmi ceux-ci, les projets les plus importants de l'année en termes de réduction des émissions sont les suivants :

- l'installation de panneaux photovoltaïques, montés au sol, dans notre usine de Barberini, Città Sant'Angelo (Italie), d'une capacité de 20 MWc, capables de générer 33 800 MWh/an ;
- l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du siège social d'Oakley aux États-Unis, d'une capacité de 1,9 MWc capable de générer environ 3 190 MWh/an ;
- l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'usine de Rayong (Thaïlande) correspondant à une capacité totale de 11 MWc qui devrait générer environ 15 600 MWh/an ;
- l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'usine Tristar à Dongguan, en Chine, d'une capacité de 2,1 MWc capable de générer environ 2 415 MWh/an.

En tenant compte des heures de fonctionnement réelles de toutes les installations photovoltaïques en 2024, y compris celles qui ont été mises en service au cours de l'année et qui n'ont apporté qu'une contribution partielle, la production réelle générée est de 20 902 MWh qui auraient émis 10 913 tCO₂e supplémentaires si le Groupe n'avait pas utilisé d'énergie renouvelable.

Au cours des cinq prochaines années, la feuille de route du Groupe en matière d'énergies renouvelables prévoit l'installation de plus d'actifs de production, dans plusieurs pays différents, et la production totale d'électricité renouvelable sur site de plus de 95 000 MWh/an (environ 5 % de la consommation électrique du Groupe), soit une réduction de plus de 54 000 tCO₂e/an.

En outre, début 2025, une centrale biomasse de 5 MW dans l'usine d'Agordo, en Italie, entrera en service, en utilisant la biomasse résiduelle générée par l'entretien des forêts locales pour générer de l'énergie thermique et de refroidissement qui sera utilisée pour couvrir les besoins de l'usine.

Dans le même temps, le Groupe a également poursuivi son engagement de recourir aux énergies renouvelables dans le monde. Ainsi, l'approvisionnement en énergie renouvelable couvre une part importante de la consommation électrique des sites, bureaux et magasins d'EssilorLuxottica en Europe y compris dans de nouveaux pays comme la Hongrie. Le Groupe a également continué à augmenter les volumes d'achat en Asie-

Pacifique. Sans ce programme d'approvisionnement, le Groupe aurait émis 550 000 tonnes de CO₂e de plus dans ces pays en 2024, ce qui se reflète également dans les émissions de scope 2 basées sur le marché (« market-based »). En outre, il convient de rappeler qu'en 2023, les sites d'EssilorLuxottica en Italie ont commencé à utiliser de l'électricité produite par ERG Power Generation dans le cadre d'un contrat d'achat d'électricité de 12 ans portant sur la fourniture d'environ 900 GWh d'électricité verte entre 2023 et 2034. Le contrat se base sur la vente par ERG d'environ 75 % de l'électricité produite par son parc éolien de Partinico-Monreale, près de Palerme (Italie) qui consiste en 10 turbines de 4,2 MW pour une puissance installée totale de 42 MW, pour une production annuelle estimée à 94 GWh.

Efficacité des opérations

Améliorer l'efficacité énergétique

Dans le cadre des opérations du Groupe, il convient d'énumérer quelques-unes des principales initiatives d'économie d'énergie menées sur différents sites et régions.

1. **Optimisation des systèmes de refroidissement** : les systèmes de refroidissement utilisés pour les processus de production et la climatisation peuvent avoir un impact important en termes de consommation d'énergie. En 2024, dans le cadre de ses investissements dans l'optimisation de ces technologies, plus de 15 systèmes ont été remplacés par des unités à plus haut rendement, ou optimisés (systèmes de refroidissement adiabatiques, technologie de tours de refroidissement, etc.). Avec la même approche, le Groupe prévoit de continuer à investir sur la période 2025-2030 sur des technologies plus économes en énergie, consistant à remplacer ou modifier les solutions existantes et à créer les meilleures pratiques en phases de conception et d'utilisation.
2. **Moteurs électriques** : les gros moteurs électriques utilisés dans les principaux sites de production de verres ont été identifiés comme une opportunité d'efficacité. En 2024, plus de 70 moteurs ont été remplacés par des équipements moins énergivores, ce qui peut permettre de gagner de 3 à 5 % d'efficacité énergétique en fonction de la taille et de l'utilisation. En 2025 et les années suivantes, le Groupe prévoit d'autres investissements dans des solutions plus récentes et plus efficaces.
3. **AR Eokit** : L'Eokit antireflet est une solution technique, identifiée par Satisloh, afin de réduire l'impact des équipements de revêtement en couches minces, qui est l'une des technologies les plus énergivores dans le processus de fabrication des verres. Une solution de réduction des consommations énergétiques a été identifiée pour réduire la dispersion de chaleur et la consommation d'énergie pendant les étapes d'inactivité/sans valeur ajoutée lors du processus de fabrication. Cette solution est devenue un standard du Groupe pour les nouvelles machines, tandis qu'il est prévu d'installer cette technologie pour tous les équipements actuellement utilisés dans les différentes zones géographiques. Le déploiement de cette initiative a été inclus dans le budget de 2025 afin qu'elle soit poursuivie et devrait être complétée par une couverture de 100 % des équipements existants d'ici 2026.

4. **Éclairage** : l'installation d'éclairages LED sur les sites a été identifiée comme une autre opportunité pour le Groupe de réduire sa consommation énergétique et les émissions associées. Des directives ont été définies pour les nouveaux éclairages, tandis que pour ceux existants, des projets spécifiques ont été planifiés afin d'identifier les opportunités grâce au système de comptage mis en place au niveau régional, et ce, en élaborant des objectifs clairs en termes de réduction de la consommation. L'objectif est de continuer à investir en 2025 et de convertir les anciens éclairages en LED, afin d'équiper tous les sites de production où la technologie à incandescence est encore présente.
5. **Air comprimé** : grâce au réseau de mesures mis en place, certaines bonnes pratiques ont été identifiées et pourront être étendues dès que possible. Un exemple de bonne pratique, est l'utilisation des compresseurs pour générer de l'eau chaude réutilisable dans des installations secondaires. En 2024, plus de 10 sites se sont intéressés à l'optimisation des process liés aux compresseurs tels que le remplacement des équipements par d'autres moins énergivores ou la révision de la conception/distribution pour améliorer les performances globales. En 2024, un premier site en France a été équipé d'une solution de chauffage issu à 100 % de récupération de chaleur, d'autres projets sont prévus dans les budgets pour les années à suivre (2025-2030).

En ce qui concerne les initiatives de réduction des déchets qui contribuent à la réduction de l'empreinte carbone, les projets sont décrits à la Section 6.2.4 ESRS E5 – *Utilisation des ressources et économie circulaire*.

EssilorLuxottica a également mis en place des systèmes de management environnemental conformes à la norme ISO 14001. Ainsi, 37 de ses usines, 20 laboratoires de verres, cinq centres de distribution et trois bâtiments de bureaux sont certifiés ISO 14001, ce qui couvre environ 32 % de l'effectif total du Groupe.

Par ailleurs, grâce à leur contribution aux efforts du Groupe pour améliorer leur efficacité énergétique et structurer leurs systèmes de gestion de l'énergie, 12 usines, deux laboratoires de verre, quatre centres de distribution et trois bâtiments de bureaux ont obtenu la certification ISO 50001 ces dernières années, ce qui couvre environ 15 % de l'effectif total du Groupe. La certification ISO 50001 est complémentaire de la certification ISO 14001 et permet au Groupe d'évaluer l'empreinte énergétique de ses sites et de renforcer leur gestion de l'énergie.

Optimisation de la chaîne d'approvisionnement

En 2024, EssilorLuxottica a introduit sa première feuille de route pour une chaîne d'approvisionnement durable, centrée sur les quatre leviers suivants :

- réduire l'empreinte carbone ;
- optimiser la régionalisation et le réapprovisionnement ;
- améliorer la circularité ;
- investir dans une chaîne d'approvisionnement et des stocks bas-carbone.

Pour soutenir la cartographie et la projection des flux de la chaîne d'approvisionnement pour les montures, les composants, les verres finis et les verres de prescription, une

modélisation et une simulation numériques de l'empreinte industrielle et logistique du Groupe, y compris les matières premières, ont été lancées, dans le but de fournir une projection de croissance sur cinq ans de l'empreinte et des impacts associés, en particulier sur les matières premières, l'énergie et la logistique. À terme, cet outil aidera le Groupe à analyser des scénarios et prendre des décisions sur sa stratégie industrielle.

Une autre étude stratégique sur un service de paire complète (livraison d'une paire de lunettes de prescription directement dans un magasin) a été lancée afin d'identifier les bénéfices en matière de durabilité et d'en limiter les impacts. Appuyée par une Analyse de Cycle de Vie, cette étude a porté sur un projet pilote de transformation en Pologne où les magasins du Groupe sont désormais desservis par le laboratoire régional, offrant de meilleures performances tout en économisant 100 % d'eau, en réduisant significativement la consommation de matières premières et en améliorant la gestion des déchets. Cette étude soutiendra la croissance du service de paires complètes au sein du Groupe. Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre de la stratégie prévue pour être mise en œuvre jusqu'en 2030.

Enfin, un programme de sensibilisation et de formation au développement durable a été lancé à destination des Directions logistiques et chaîne d'approvisionnement, et devrait être achevé par toutes les équipes dans le monde d'ici la fin de 2026.

Optimisation de la logistique

Le transport et la distribution des produits sont à l'origine de sources d'émissions indirectes les plus importantes. Le Groupe dispose d'une équipe dédiée aux initiatives d'une « chaîne d'approvisionnement bas-carbone » avec des lignes directrices en termes de reporting d'émissions de CO₂, d'engagement auprès des fournisseurs et des plans d'action visant à réduire les émissions. L'ensemble de l'organisation logistique a défini une stratégie intégrée basée sur cinq piliers, expliqués ci-dessous, et qui contribuent à atteindre les objectifs de réduction à court terme d'ici à 2030.

Alternative à l'aérien pour les commandes non urgentes (transport maritime ou terrestre)

Étant donné que plus de 90 % des émissions logistiques proviennent du transport aérien, le Groupe a identifié des moyens de transport alternatifs à l'avion offrant des délais acceptables sur certains grands axes internationaux afin de minimiser l'impact du passage de l'avion à d'autres modes de transport (on peut noter par exemple, le transport ferroviaire depuis la région Asie-Pacifique vers l'Europe, vers le Moyen-Orient, ou encore l'Afrique mais également le transport maritime depuis la région Asie-Pacifique vers l'Amérique du Nord). Cette initiative a été renforcée en 2024 avec le passage aux transports maritimes et ferroviaires pour les montures en provenance des pays d'Asie-Pacifique vers l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Amérique du Nord. L'intention est de continuer à augmenter dans les prochaines années le pourcentage de modes de transport alternatifs à l'avion et sera le principal contributeur à la réduction des émissions d'ici 2030. Concernant les montures et les verres, l'objectif est d'accroître progressivement, à partir de 2024 et ce, jusqu'en 2030, le pourcentage de modes de transport alternatifs à l'avion, passant de 7 % à 40 % pour les montures et de 60 % à 80 % pour les verres.

Renouvellement de la flotte aérienne et itinéraires optimisés pour les commandes urgentes

Au début de l'année 2024, EssilorLuxottica a lancé une initiative visant à inciter ses fournisseurs de transport à fournir des solutions aériennes les moins émettrices en CO₂e en combinant à la fois la dernière génération de modèles d'avions et les itinéraires les mieux optimisés. Grâce à une cartographie exhaustive parmi les nombreuses solutions du marché proposées par les fournisseurs de transport, des réductions allant jusqu'à 35 % des émissions de CO₂e peuvent être réalisées lors d'un vol aérien international. Ces réductions résultent de la comparaison entre une première option, qui combine l'utilisation d'avions-passagers de générations précédentes et de vols indirects jusqu'à la destination finale, et une seconde option, combinant vols directs et utilisant la dernière génération de modèles d'avions-cargos. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie qui sera mise en œuvre progressivement jusqu'en 2030 sur l'ensemble des lignes internationales représentant les volumes d'expéditions les plus élevés.

Ce critère de performance sera désormais intégré dans le processus de sélection des lignes internationales attribuées aux fournisseurs de transport du Groupe lors du processus annuel d'appel d'offres. De plus, et conformément aux accords engagés avec les fournisseurs de transport, ils feront l'objet d'un suivi mensuel concernant les émissions globales enregistrées sur les différentes lignes internationales spécifiquement attribuées.

Segmentation du dernier kilomètre

Une autre initiative concerne la maximisation du transport routier concernant l'ensemble des flux domestiques, qui bénéficie d'un facteur d'émission d'une intensité 5 à 10 fois inférieure à celle du transport aérien. Dans le cadre des étapes de décarbonation des transports, EssilorLuxottica a également investi dans la mobilité électrique pour le transport de marchandises. À partir de juin 2024, un camion électrique a été acheté pour le transport de marchandises du centre de distribution italien basé à Sedico vers le centre d'un partenaire logistique italien.

Optimisation des expéditions

Plusieurs actions ont été mises en place et déployées progressivement dans plusieurs entités du Groupe au cours des deux dernières années pour bénéficier de l'optimisation de l'ensemble de la préparation des expéditions. L'une des principales actions concerne la consolidation systématique d'expéditions provenant de différentes entités d'un même pays, ainsi que d'expéditions vers différents clients d'une même région. Le Groupe a également généralisé l'utilisation de palettes empilables permettant d'augmenter le taux de remplissage des conteneurs expédiés par les entités asiatiques et latino-américaines et ce, jusqu'à un taux global de 74 % dans le monde en 2024. De plus, le taux de remplissage des boîtes en carton utilisées pour les verres finis ou semi-finis expédiés par les entités asiatiques, nord-américaines et latino-américaines a augmenté, jusqu'à 82 % en 2024. L'objectif à l'horizon 2030 est de standardiser l'utilisation des palettes empilables afin d'atteindre au moins 80 % de saturation des conteneurs, ainsi que d'augmenter progressivement le taux de remplissage des boîtes en carton et d'atteindre 90 % en moyenne.

Optimisation des processus industriels et des réseaux

Le Groupe bénéficie du *nearshoring* de certains volumes de verres produits dans les sites de productions asiatiques afin d'être plus proches des marchés européens et américains et ce, grâce à une automatisation accrue des procédés de moulage des verres semi-finis. En fonction du déploiement progressif de cette automatisation jusqu'en 2030, l'objectif est de transférer davantage de volumes de production de verres vers les sites de fabrication européens et américains afin de couvrir les marchés respectifs, réduisant ainsi les distances de transport et donc les émissions associées.

Par ailleurs, le Groupe travaille à la fabrication de verres semi-finis plus légers, ce qui contribuera également à réduire les émissions liées au transport.

Amélioration en amont et autres initiatives

Directives de construction

Les « Nouvelles directives de construction » du Groupe comprennent des critères permettant d'obtenir la certification « LEED Gold » pour l'ensemble des sites de production et centres de distribution, ainsi que des critères liés au climat tels que la prise en compte des énergies renouvelables, les émissions atmosphériques, la gestion des risques liés à l'eau, la gestion des déchets et le choix de l'emplacement du site, y compris l'analyse des risques climatiques. Ces critères attestent que la conception et la construction respectent l'écosystème environnant et ont été appliqués aux installations récemment construites en France, en Thaïlande et au Mexique. Les considérations de durabilité s'appliquent également au réseau de magasins du Groupe, comme décrit à la Section 6.2.4 ESRS E5 – *Utilisation des ressources et économie circulaire*.

Impliquer toutes les parties prenantes dans la transition climatique

La communication et la formation sur le programme Eyes on the Planet pour les salariés et les clients viennent renforcer l'exécution des actions et des mesures expliquées précédemment. C'est le cas, par exemple, de la newsletter *Eyes on The Planet* qui contient des articles consacrés aux actions en faveur du climat et aux projets clés de durabilité au sein d'EssilorLuxottica et qui a, en 2024, atteint plus de 100 000 salariés pour chaque numéro envoyé.

Un tableau de bord spécifique répertoriant les principales performances environnementales des sites opérationnels les plus importants du Groupe est régulièrement mis à jour sur ces sites de production afin d'assurer la sensibilisation sur le sujet.

En outre, des ateliers de sensibilisation au changement climatique conçus pour en faire connaître les conséquences et inciter les collaborateurs à agir ont été déployés au cours de l'année. Ainsi, plus de 1 100 ateliers totalisant plus de 4 500 salariés dans 51 pays, ont été organisés depuis leur lancement en 2020. Des cours virtuels sur le changement climatique sont aussi régulièrement organisés sur la plateforme de formation Leonardo.

Engager les parties prenantes externes est tout aussi important pour EssilorLuxottica dans le cadre de sa transition climatique. En 2024, la troisième édition de la « Semaine du développement durable » a été organisée à l'occasion de la Journée de la Terre afin de soutenir le thème officiel – « Planète vs plastiques » – et de sensibiliser aux pratiques durables.

Tout au long de la semaine, des classes virtuelles en direct ont été organisées sur la plateforme Leonardo pour présenter « Sustainability and Mission – 2023 Highlights » et « Eyes on the Planet vs Plastics », attirant chacun plus de 3 000 participants, y compris des salariés et des clients, soit deux fois plus de participants par rapport à l'édition précédente, ce qui confirme encore davantage l'importance croissante de ces sujets dans la chaîne de valeur du Groupe.

Pour renforcer sa démarche de transition, EssilorLuxottica cherche à travailler avec des partenaires commerciaux dont les activités sont menées conformément aux lois et réglementations en vigueur et, plus généralement, qui cherchent à réduire leur impact sur l'environnement, y compris dans leur propre chaîne d'approvisionnement et, plus précisément, qui sont désireux de lutter contre le changement climatique et de préserver l'environnement en réduisant la consommation d'énergie, en limitant l'empreinte carbone tout au long de la chaîne de valeur et en faisant preuve de résilience face aux risques liés au climat. Les critères environnementaux sont en effet évalués par le biais de la plateforme EcoVadis et d'audits « Achats responsables » sur site. L'équipe Achats Responsables du Groupe définit les exigences et les critères d'évaluation associés pour rechercher et évaluer les réponses des fournisseurs sur les questions dédiées au changement climatique et à la consommation d'énergie. En général, les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois nationales et réglementations internationales en matière de conformité environnementale et de gouvernance, ce qui comprend la documentation sur les permis et licences environnementaux et une identification transparente des rôles et des responsabilités. Pour plus d'informations sur le programme d'achats responsables du Groupe, veuillez vous référer à la Section 6.3.2 *ESRS S2 – Travailleurs dans la chaîne de valeur*.

Réduire les émissions du scope 3 est un élément clé de la démarche d'EssilorLuxottica. Comme le montre la Section 6.2.1.8 *Émissions totales de GES (Scopes 1, 2 et 3)*, les émissions du scope 3 représentent plus de 85 % de l'empreinte carbone du Groupe, dont une part significative est liée à l'achat de matières premières, de produits et de services. Certains des fournisseurs clés du Groupe ont été invités à remplir un questionnaire pour partager des informations sur leur stratégie de développement durable visant à réduire leurs propres émissions, la disponibilité des facteurs d'émission et les données d'analyse du cycle de vie liées aux produits et services achetés par le Groupe. Ce questionnaire a été conçu pour dialoguer avec les fournisseurs dans le but de créer des synergies afin de réduire les émissions de l'ensemble de la chaîne de valeur et d'accroître encore la précision de l'évaluation de l'empreinte carbone du Groupe. Conformément à son nouvel objectif de réduction des émissions du scope 3, le Groupe accompagnera ses fournisseurs et ses partenaires commerciaux dans son parcours de décarbonation.

Au total, l'ensemble des initiatives mentionnées dans cette section a permis au Groupe de réduire ses émissions d'environ 450 000 teq CO₂ en 2024 par rapport à l'année de référence 2022. Cet impact ne tient pas compte d'autres aspects susceptibles d'affecter les émissions du Groupe. La tendance

générale de l'évolution des émissions de GES est présentée dans la Section 6.2.1.8 *Émissions totales de GES (Scopes 1, 2 et 3)*.

Ces différentes actions sont néanmoins conditionnées par la disponibilité d'un soutien financier, les cadres réglementaires locaux et/ou les conditions du marché de l'énergie et l'engagement des fournisseurs dans cette démarche.

En ce qui concerne les CapEx associés, ils s'élevaient à 29 millions d'euros en 2024. Les CapEx totaux sont présentés au Chapitre 5, Note 5.1.6 *Notes aux états financiers consolidés – les Notes 10 Goodwill et autres immobilisations incorporelles, 11 Immobilisations corporelles et 12 Contrats de location des états financiers*.

En ce qui concerne la Taxonomie européenne, des informations sont disponibles dans la Section 6.2.5 *Taxonomie européenne*. Les différences dans les montants des dépenses d'investissement s'expliquent par le fait que le Groupe a lancé des initiatives de réduction des consommations énergétiques qui ne sont pas considérées comme éligibles (par exemple, l'installation d'éco-kit ou le remplacement de moteurs), ces actions n'étant pas décrites dans la version actuelle du règlement.

6.2.1.6 Objectifs

Depuis sa création, EssilorLuxottica s'est engagée à minimiser son impact environnemental tout au long de sa chaîne de valeur, dans le but d'atténuer les effets du changement climatique sur la planète. La première étape du Groupe, établie en 2021, concerne la réduction et la neutralisation de l'empreinte carbone de ses opérations directes (scopes 1 et 2) à l'échelle mondiale d'ici 2025 (déjà réalisée en Europe en 2023).

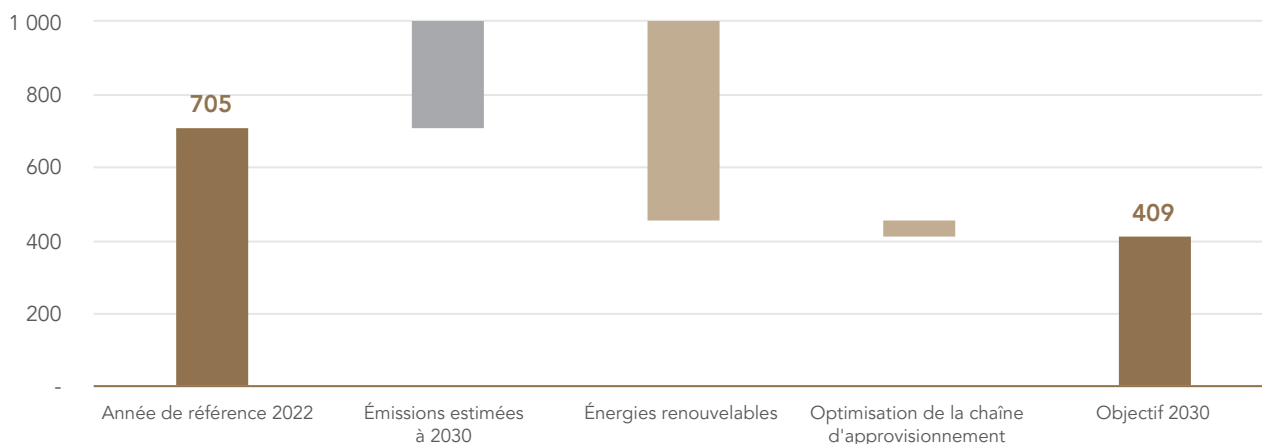
Une nouvelle étape clé dans les efforts de la Société pour réduire l'impact environnemental sur l'ensemble de sa chaîne de valeur a été franchie avec la validation, par l'initiative *Science-Based Targets*, d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à court terme.

Comme mentionné à la Section 6.2.1.3 *Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique*, EssilorLuxottica s'est engagé à réduire les émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 de 42 % d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2022. En outre, le Groupe s'est engagé à réduire de 25 % les émissions absolues de GES du scope 3 provenant des biens et services achetés (à l'exclusion des sous-catégories équipements, instruments et wearables), des activités liées au combustible et à l'énergie, au transport et à la distribution en amont et des déchets issus des process de fabrication sur la même période.

Le Groupe a établi son plan de réduction des émissions pour les 3 scopes en estimant tout d'abord l'augmentation potentielle de ses émissions jusqu'en 2030, sans tenir compte de l'impact de la réduction des émissions découlant de ses initiatives de décarbonation. Ensuite, l'impact des différents leviers d'actions a été estimé sur la même période et appliqué au modèle. Ces leviers et leur impact sont décrits dans la Section 6.2.1.5 *Actions et ressources*.

Le graphique ci-dessous présente les principaux axes qu'EssilorLuxottica a mis en place pour atteindre ses objectifs de réduction à 2030 sur les 3 scopes. L'ampleur de l'impact attendu des axes présentés dans les graphiques ci-dessous évoluera naturellement en fonction des stratégies internes du Groupe, des progrès et des nouvelles initiatives.

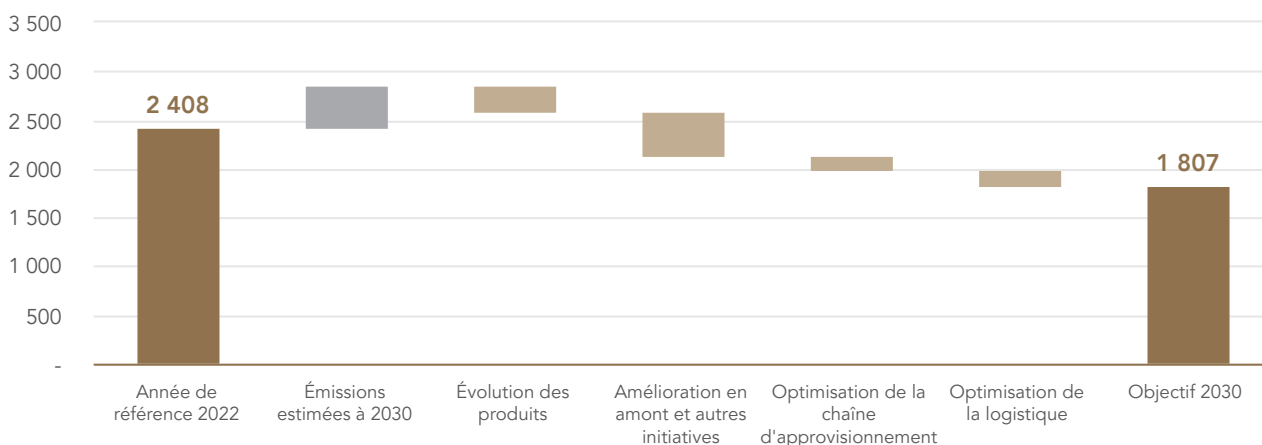
Plan de réduction des émissions de scopes 1 et 2 (Ktons CO₂e)



En ce qui concerne les scopes 1 et 2, le Groupe continuera d'investir dans la production et l'achat d'énergies renouvelables, tout en développant la mise en place des meilleures pratiques en matière d'efficacité énergétique tout en optimisant son réseau de chaînes d'approvisionnement.

En 2022, le scope 1 représentait 23 % des émissions combinées des scopes 1 et 2 et le scope 2 représentait les 77 % restants. L'objectif des scopes 1 et 2 a été validé par la SBTi et ainsi, reconnu comme conforme à la trajectoire « 1,5 degré ».

Plan de réduction des émissions de scope 3 (Ktonnes CO₂e)



Sur le scope 3, en revanche, EssilorLuxottica entend bénéficier de l'évolution de ses produits, en réduisant leur impact que ce soit concernant l'énergie ou les matériaux utilisés lors de la fabrication, ainsi que des leviers décrits précédemment et liés à l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement et de la logistique ainsi que les améliorations sur la partie amont de sa chaîne de valeur.

L'objectif du scope 3 a été validé par la SBTi, reconnu comme étant ainsi conforme à la trajectoire « bien en dessous de 2 degrés » et conforme aux efforts d'atténuation du changement climatique décrits dans l'Accord de Paris adopté par les Nations Unies en 2015.

Il convient de noter que les émissions de référence de 2022 sont légèrement différentes des données de 2022 figurant dans le DEU 2023, suite à certaines améliorations apportées au cours du processus de validation des objectifs. Le tableau ci-dessous résume les objectifs scientifiques des scopes 1 et 2 et du scope 3 de l'entreprise.

Objectifs bruts de réduction des émissions – Scopes 1, 2 et 3	2022 (référence)	Objectif 2030	Réduction (absolue)	% de réduction
Scopes 1 et 2 (tCO ₂ e)	705	409	(296)	42 %
Scope 3 (tCO ₂ e)	2 408	1 806	(602)	25 %
ÉMISSIONS TOTALES DE GES (tCO₂e)	3 112	2 215	(897)	

La cohérence des objectifs de réduction des émissions de GES avec les limites des inventaires de GES a été assurée au cours des processus de soumission et de validation des objectifs avec SBTi. La trajectoire transsectorielle fournie par SBTi a été utilisée. Les données comprennent les émissions et les absorptions liées aux terres provenant des matières premières bioénergétiques.

Aucun objectif spécifique n'a été fixé en matière d'adaptation au changement climatique, de déploiement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

6.2.1.7 Consommation et mix énergétique

La consommation totale d'énergie du Groupe en 2024 est présentée ci-dessous, ventilée par type d'énergie :

	Valeur 2024
Consommation totale d'électricité (GWh)	1 923,76
Dont produite sur site à partir de sources renouvelables	20,90
• à partir de panneaux photovoltaïques	20,90
Dont achats de Certificats d'Énergie Renouvelable	927,36
Dont achats effectués auprès des réseaux locaux	975,50
• à partir du nucléaire	94,97
• à partir du charbon	224,23
• à partir du pétrole	-
• à partir du gaz naturel	330,40
• à partir d'autres sources de combustibles fossiles	20,84
• à partir de sources renouvelables	305,06
Vapeur (GWh)	6,04
• à partir de sources de combustibles fossiles	4,56
• à partir de sources renouvelables	1,48
Carburant liquide (GWh)	16,12
• à partir de sources de combustibles fossiles	16,12
• à partir de sources renouvelables	-
Gaz naturel (GWh)	215,01
Voitures de société (GWh)	4,97
Charbon et produits associés	-
Autres sources fossiles	-
Production d'énergie non renouvelable	-
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite	-
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE FOSSILE (GWh)	816,13
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (%)	38 %
Consommation d'origine nucléaire (GWh)	94,97
Part de la consommation d'origine nucléaire dans la consommation totale d'énergie (%)	4 %
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (GWh)	1 254,80
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (%)	58 %
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE	2 165,90

Pour plus d'informations sur les règles de déclaration pour l'énergie et sur la méthodologie d'estimation, veuillez vous référer à la Section 6.5 Note méthodologique.

Les données énergétiques de 2024 sont restées stables par rapport celles de 2023 (2 149 MWh). Conformément à la feuille de route d'EssilorLuxottica, le Groupe a continué à accroître son recours aux énergies renouvelables. Plus précisément, grâce aux investissements réalisés et au déploiement progressif des panneaux photovoltaïques, la quantité d'énergie produite sur site via des sources renouvelables a augmenté de 65 % en 2024. Parallèlement, la quantité d'énergie renouvelable achetée avec des Certificats d'Énergie Renouvelable (Energy Attribute Certificate – EAC) a enregistré une augmentation de 32 % par rapport à l'année précédente.

En 2024, la répartition de la consommation d'énergie par zone géographique était la suivante : Asie-Pacifique (43 %), EMEA (28 %), Amérique du Nord (20 %) et Amérique latine (9 %).

L'intensité énergétique est de 0,08 kWh/€. Le secteur utilisé est la « Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire » (Code NACE du Groupe). Le chiffre d'affaires utilisé est de 26 508 millions d'euros tel que mentionné dans les états financiers disponibles au Chapitre 5, Section 5.1.1 *Compte de résultat consolidé*.

Certificats d'énergie renouvelable

Comme décrit à la Section 6.2.1.5 *Actions et ressources*, le Groupe œuvre pour recourir davantage aux énergies renouvelables dans le monde entier et, grâce au programme d'achat en énergie renouvelable, plus de 550 000 tonnes d'émissions de CO₂e n'ont pas été émises en 2024. Le pourcentage d'instruments contractuels achetés est réparti entre : les certificats internationaux d'énergie renouvelable

(I-REC) pour 52 %, les garanties d'origine (GO) pour 39 %, les instruments négociables pour les énergies renouvelables mondiales (TIGR – *Tradable Instrument for Global Renewables*) pour 10 % et les garanties d'origine pour les énergies renouvelables (REGO – *Renewable Energy Guarantees of Origin*) pour 2 %.

6.2.1.8 Émissions totales de GES (Scopes 1, 2 et 3)

EssilorLuxottica applique l'approche du contrôle opérationnel, tel que défini par le GHG Protocol, pour la consolidation de ses émissions, principalement en raison de son modèle économique verticalement intégré, avec la volonté de prendre en compte l'ensemble des émissions liées aux actions menées par le Groupe.

En 2024, EssilorLuxottica a mis à jour l'évaluation de son empreinte carbone, avec la participation de différentes fonctions telles que les Directions Achats, Logistique, HSE, Durabilité des Produits et des Opérations, Ingénierie, Ressources Humaines, Immobilier et Finance. L'analyse réalisée est basée sur les lignes directrices du GHG Protocol et a permis de fournir une visibilité complète des impacts directs et indirects en matière d'émissions de CO₂e à chaque étape de la chaîne de valeur, y compris une vue d'ensemble claire de toutes les émissions du scope 3 pertinentes pour les activités d'EssilorLuxottica. Le Groupe s'efforce d'améliorer constamment le processus d'évaluation de son empreinte carbone.

	2024	Année de référence – 2022	Évolution absolue
ÉMISSIONS DE GES DU scope 1 (tCO₂e)	116 092	160 244	(44 152)
Combustion stationnaire	49 536	56 644	(7 108)
Combustion mobile	18 468	19 926	(1 458)
Émissions fugitives	48 088	83 674	(35 586)
ÉMISSIONS DE GES DU scope 2 BASÉES SUR LA LOCALISATION (tCO₂e)	958 447	788 024	170 423
Électricité basée sur la localisation	956 580	787 360	169 220
Voitures de fonction (émissions basées sur la localisation)	133	215	(82)
Vapeur	1 734	449	1 285
ÉMISSIONS DE GES DU scope 2 BASÉES SUR LE MARCHÉ (tCO₂e)	475 555	544 442	(68 887)
Électricité basée sur le marché	473 579	543 771	(70 192)
Voitures de fonction (émissions basées sur le marché)	242	222	20
Vapeur	1 734	449	1 285
ÉMISSION DE GES INDIRECTES (scope 3) (tCO₂e)	3 528 307	3 422 043	106 264
1. Biens et services achetés	1 879 135	1 822 207	56 928
2. Biens d'équipement	370 364	439 864	(69 500)
3. Activités liées aux combustibles et à l'énergie non incluses dans les émissions des scopes 1 et 2	127 852	171 843	(43 991)
4. Transport et distribution en amont	390 546	431 587	(41 041)
<i>Dont logistique gérée par EssilorLuxottica</i>	313 863	302 789	11 074
<i>Dont logistique gérée par les fournisseurs</i>	76 682	128 798	(52 116)
5. Déchets issus des process de fabrication	36 922	49 422	(12 500)
6. Voyages d'affaires	41 126	42 171	(1 045)
7. Déplacements domicile-travail des salariés	127 025	80 399	46 626
10. Traitement des produits vendus	383 781	161 543	222 238
11. Utilisation des produits vendus	80 879	72 826	8 053
12. Traitement en fin de vie des produits vendus	46 315	59 219	(12 904)
14. Franchises	34 434	46 291	(11 857)
15. Investissements	9 929	44 672	(34 743)
ÉMISSIONS TOTALES (BASÉES SUR LA LOCALISATION) (tCO₂e)	4 602 846	4 370 311	232 535
ÉMISSIONS TOTALES (BASÉES SUR LE MARCHÉ) (tCO₂e)	4 119 953	4 126 729	(6 775)
Émissions de GES des scopes 1 et 2 (basées sur le marché) incluses dans l'objectif SBT	591 647	704 686	(113 040)
Émissions de GES du scope 3 incluses dans l'objectif SBT	2 390 706	2 407 658	(16 952)

Les limites de déclaration d'EssilorLuxottica prennent en compte les émissions des catégories pertinentes du scope 1, du scope 2 et du scope 3. Les émissions de scope 3 relatives aux « Actifs loués en amont » (3.8), « Transport et distribution en aval » (3.9) et « Actifs loués en aval » (3.13) sont exclues car considérées comme non pertinentes ou applicables dans le contexte d'EssilorLuxottica. Aucune des émissions de GES du scope 1 n'est réglementée par un système d'échange.

En 2024, les émissions totales de GES indiquées dans le tableau ci-dessus montrent une légère augmentation en appliquant à la fois une approche basée sur la localisation et une approche basée sur le marché. Le Groupe privilégie la méthode fondée « sur le marché » pour la planification et le déploiement de ses stratégies de décarbonation, ainsi que pour l'objectif de réduction des émissions qui a été déterminé cette année. La catégorie de GES qui a principalement entraîné une augmentation globale des émissions est le traitement des produits vendus (3.10), affectée par une révision substantielle des facteurs d'émission appliqués, y compris toutes les

consommations possibles dérivant de la transformation des verres vendus par les clients. Toutefois, concernant les catégories de GES incluses dans l'objectif de réduction des émissions du Groupe, une diminution significative des scopes 1 et 2 par rapport à 2022 peut être constatée, ainsi qu'une légère amélioration du scope 3. Les avancées réalisées grâce au recours aux énergies renouvelables soutiennent ainsi largement la réduction des émissions de GES des scopes 1, 2 et 3 associées.

Le Groupe s'est également engagé à réduire toutes les autres catégories de GES, s'attendant à ce que l'impact progressif des différents leviers de décarbonation décrits dans la Section 6.2.1.5 *Actions et ressources* se reflète bientôt dans l'empreinte carbone du Groupe. En outre, EssilorLuxottica cherche continuellement à identifier de nouvelles initiatives pour réduire davantage ses émissions de gaz à effet de serre et considère comme essentiel l'engagement de ses parties prenantes pour atteindre un avenir bas-carbone.

En 2024, la répartition des émissions du scope 1 par zone géographique était la suivante : Asie-Pacifique (33 %), EMEA (45 %), Amérique du Nord (15 %) et Amérique latine (7 %). La répartition des émissions de scope 2 (« location-based ») par zone géographique était la suivante : Asie-Pacifique (66 %), EMEA (14 %), Amérique du Nord (14 %) et Amérique latine (6 %) ; En ce qui concerne les émissions de scope 2 basées sur le marché (« market-based »), la répartition géographique était la suivante : Asie-Pacifique (49 %), EMEA (9 %), Amérique du Nord (29 %) et Amérique latine (12 %).

Les émissions de CO₂ biogéniques qui se produisent dans la chaîne de valeur ne sont pas incluses ainsi que l'absorption de CO₂, car la quantité de matériaux biogènes n'est pas pertinente pour EssilorLuxottica, et la méthode appliquée pour calculer les facteurs d'émission considérés n'inclut pas les émissions et l'absorption de CO₂ biogénique. Pour en savoir plus sur la méthode de calcul et d'estimation et les facteurs d'émission utilisés, veuillez consulter la Section 6.5 *Note méthodologique*.

En 2024, l'intensité carbone par euro de chiffre d'affaires d'EssilorLuxottica s'élevait à 0,174 kg d'équivalent CO₂/euro pour les émissions calculées en fonction de la localisation (« location-based ») et à 0,155 kg d'équivalent CO₂/euro pour les émissions calculées sur le marché (« market-based »). En 2024, le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 26 508 millions d'euros tels qu'ils apparaissent dans les états financiers (cf. Chapitre 5, Section 5.1.1 *Compte de résultat consolidé* du présent Document d'enregistrement universel).

Pour répondre à la demande croissante de transparence environnementale, EssilorLuxottica a publié ses informations par le biais du questionnaire sur le changement climatique du *Carbon Disclosure Project* (CDP) depuis 2022, et a reçu en 2024 un score « A- » (après un score « B » en 2023), en reconnaissance de l'amélioration du reporting et de la performance environnementale.

Aucun événement ou changement important n'est survenu entre les dates de clôture et la date des états financiers à usage général de l'entreprise.

Enfin, le Groupe, sur la base de ses activités, n'est pas exclu des indices de référence alignés sur l'Accord de Paris de l'UE.

6.2.1.9 Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

Le Groupe investit dans des projets d'écosystèmes naturels et achète des crédits carbone générés par des projets basés sur la nature ou l'énergie. EssilorLuxottica établit des critères de sélection qui prennent en compte les projets situés dans les pays où il est implanté et qui ont un impact positif sur la biodiversité et le développement socio-économique des communautés locales (par exemple, la création d'emploi). Ces critères prennent en compte uniquement les crédits carbone de moins de cinq ans qui ont été vérifiés par une norme internationale reconnue (par exemple, *Verified Carbon Standard* – VCS –, *Gold Standard*).

De plus, EssilorLuxottica exige de ses fournisseurs la preuve concernant les vérifications effectuées sur les projets sélectionnés. En 2024, la Société a sélectionné deux projets certifiés VCS pour soutenir respectivement le reboisement de plantes d'espèces indigènes dans les terres arides en Chine et pour la production d'électricité à partir d'énergie solaire en Inde, ce qui concorde avec les efforts du Groupe dans sa propre chaîne de valeur.

Pour soutenir l'atteinte de la neutralité carbone en Europe en 2024, en équilibrant les émissions résiduelles liées au scope 1 et au scope 2, environ 81 ktCO₂e de crédits carbone certifiés VCS et de moins de cinq ans ont été retirés. Parmi ces 81 ktCO₂e, plus que 20 % se réfèrent aux absorptions liées au projet de reboisement en Chine, approuvé par l'ICROA (*International Carbon Reduction and Offset Alliance*) et certifié CCB (*Climate, Community and Biodiversity*). La partie résiduelle se réfère aux réductions liées aux projets solaires sélectionnés en 2024 et 2023 en Inde.

En effet, 19,8 ktCO₂e retirés en 2024 étaient encore disponibles à partir de la sélection effectuée en 2023. Les projets soutenus sont sélectionnés sur une base annuelle, de sorte qu'une comparaison d'une année sur l'autre n'est pas pertinente. Une partie résiduelle des crédits carbone achetés en 2024 et non retirés sera annulée en 2025, ce qui représente 24 ktCO₂e.

Crédits carbone annulés au cours de l'exercice de déclaration	Standard de vérification	tCO ₂ e
TOTAL DES CRÉDITS ANNULÉS	-	81 482
Enlèvement – Boisement	Norme carbone vérifiée	17 000
Réduction – Installation de panneaux solaires	Norme carbone vérifiée	44 682
Réduction – Installation de panneaux solaires	Norme carbone vérifiée	19 800
PART DES PROJETS D'ENLÈVEMENT (%)		21 %
PART DES PROJETS DE RÉDUCTION (%)		79 %
% pour chaque standard de qualité reconnue	100 %	100 %
% issus de projets dans l'UE	- %	- %
% qui peut être considéré comme un ajustement correspondant au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris		- %
Crédits carbone dont l'annulation est prévue à l'avenir		23 318

6.2.1.10 Tarification interne du carbone

Le Groupe n'a pas mis en place de prix interne sur les externalités environnementales à ce jour. Toutefois, une analyse spécifique sera consacrée à ce sujet en temps voulu.

6.2.2 ESRS E2 – Pollution

6.2.2.1 Introduction

EssilorLuxottica s'engage à éliminer ou à minimiser tous les impacts possibles sur l'environnement et sur la santé et la sécurité découlant de ses activités, de ses produits et de ses magasins tout au long de la conception, de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation de ses produits. Cela implique de s'assurer que ses produits et ses opérations sont sûrs pour ses salariés, ses clients et ses consommateurs ainsi que pour l'environnement, dans le respect des réglementations que ce soit en matière de gestion des produits chimiques ou de sécurité

des produits. La Société met en effet en œuvre un contrôle strict des substances dangereuses dans les produits chimiques, les matériaux et les composants utilisés et assure le remplacement de ceux qui présentent un risque inacceptable.

Cette section donne un aperçu des politiques, des actions, des indicateurs et, le cas échéant, des objectifs visant à prévenir, à atténuer et à corriger les impacts matériels réels et potentiels, à gérer les risques matériels et/ou à saisir les opportunités matérielles liées à la pollution.

6.2.2.2 Impacts, risques et opportunités matériels

Sujet matériel	Intitulé de l'IRO	Description de l'IRO	Politique	Objectif/Indicateur
Prévention de la pollution	Risque d'infractions à la réglementation relative à la pollution et de coûts dus aux actions de remédiation	Le fait de ne pas réduire les impacts environnementaux relatifs à la pollution de l'air ou de l'eau provenant des usines de fabrication et des laboratoires de verre pourrait entraîner le non-respect des réglementations en matière de prévention de la pollution, entraînant des pénalités, des amendes, une augmentation des coûts d'exploitation et des responsabilités juridiques. De plus, les violations de la réglementation pourraient nuire à la réputation de l'entreprise, entraînant une perte de confiance des consommateurs, de la confiance des investisseurs et de la compétitivité du marché.	- Politique de santé, de sécurité et d'environnement - Code de conduite pour les partenaires commerciaux - Gestion responsable des produits – Politique de sécurité et de conformité des produits chimiques, des matériaux et des composants	- Zéro produit chimique PCL1 dans ses processus de fabrication - Pas d'introduction de produits chimiques PCL2 ou de PFAS pour les nouveaux produits et procédés
Sécurité des produits	Impact possible sur la santé humaine et l'environnement	L'exposition potentielle à des substances préoccupantes et à des microplastiques pourrait menacer la santé, provoquer des réactions allergiques, une toxicité ou des problèmes de santé à long terme. De plus, le rejet de microplastiques et de produits chimiques nocifs dans l'environnement pendant le processus de production, l'utilisation ou l'élimination des produits peut entraîner une contamination de l'eau et contribuer à une dégradation plus large de l'environnement.		

6.2.2.3 Politiques

Document	Contenu clé	Fonction	Périmètre	Disponibilité
Politique de santé, de sécurité et d'environnement	Cette politique présente l'engagement d'EssilorLuxottica à minimiser l'impact environnemental de ses activités, de ses produits et de ses services, en : - réduisant les émissions de polluants ; - réduisant la production de déchets en facilitant le réemploi et le recyclage des matériaux ; - réduisant l'utilisation de substances potentiellement dangereuses pour les personnes et l'environnement ; - améliorant constamment l'état de ses lieux de travail, en identifiant les dangers, en évaluant les risques pour la santé et la sécurité et en mettant en œuvre des mesures préventives appropriées pour éliminer les dangers et réduire les risques.	HSE	Opérations propres	Public
Code de conduite pour les partenaires commerciaux	Le Code définit les attentes du Groupe vis-à-vis de ses partenaires commerciaux en termes, entre autres, d'impacts environnementaux. EssilorLuxottica recherche des partenaires commerciaux qui mettent en œuvre et/ou poursuivent des initiatives qui contribuent à réduire les incidences sur l'environnement, en gérant les ressources naturelles de manière responsable, en protégeant la biodiversité locale et les écosystèmes naturels, et en prévenant la pollution et la déforestation.	Conformité/ Achat	En amont et en aval	Public
Gestion responsable des produits – Politique de sécurité et de conformité des produits chimiques, des matériaux et des composants	La gestion des produits est une stratégie de management de la santé et de la sécurité et de l'environnement qui implique une gestion proactive des produits chimiques et des matériaux pour concevoir, produire, vendre ou utiliser un produit. L'objectif de ce document est de décrire les méthodes de management de ces produits et les parties impliquées, notamment pour : - assurer la conformité aux réglementations/lois sur les produits chimiques ; - sensibiliser l'ensemble du Groupe à la pertinence de la conformité à la législation ; - veiller à ce que les risques associés au stockage, à l'utilisation et à l'élimination des produits chimiques et des matériaux sur les lieux de travail d'EssilorLuxottica soient contrôlés et gérés ; - énoncer les rôles et les responsabilités des individus participant à ces activités, ainsi que les principes de contrôle connexes ; - définir les règles et les directives qui doivent être suivies pour garantir l'atteinte des objectifs en la matière ; - réglementer les rôles et les responsabilités des parties concernées ainsi que les principes de contrôle connexes. Par le biais de cette politique, EssilorLuxottica gère la liste interne des produits chimiques interdits et restreints et présente également des mesures d'évaluation et de contrôle des risques, ainsi que des procédures d'urgence. Le document est basé sur des normes reconnues, telles que ISO 45001 (santé et sécurité au travail), ISO 14001 (système de management environnemental), ISO 13485 (systèmes de management de la qualité pour les dispositifs médicaux), ISO 9001 (systèmes de management de la qualité) et le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH). Les exigences établies pour la liste des produits chimiques interdits et restreints d'EssilorLuxottica et les règles PCL (Priority Chemical Levels) sont une politique interne Groupe, même si les exigences réglementaires locales peuvent être moins strictes.	HSE	Opérations propres	Interne

En plus de ces politiques Groupe, différentes procédures locales peuvent également être disponibles et supervisées par la Direction locale, par exemple des plans d'action en cas d'urgence ou d'incident, une procédure d'enquête et un processus d'approbation pour les nouveaux produits chimiques et les matériaux directs.

6.2.2.4 Actions et ressources

Pour assurer l'élimination et la minimisation des impacts possibles sur l'environnement et sur la santé et la sécurité de sa chaîne de valeur, EssilorLuxottica a mis en place plusieurs initiatives résumées ci-dessous :

Qualité de l'eau

La quantité et la qualité des eaux usées sont surveillées et gérées, le cas échéant. EssilorLuxottica a investi dans des systèmes de traitement des eaux usées dans ses installations, qui intègrent le traitement et le recyclage des eaux usées via un flux unique ou processus complet.

En outre, les paramètres de matières en suspension sont également surveillés dans le cadre du programme « Modèle des eaux usées », qui aide à déterminer les mesures nécessaires pour prévenir les incidents de rejets en dehors des limites permises, en particulier en raison de la réduction des prélèvements d'eau qui augmentera par conséquent la concentration de polluants. Ceci permet également de créer des opportunités de solutions de circuit fermé, rendant ainsi l'eau réutilisable et compatible avec les processus de production.

Afin de réduire la consommation d'eau, d'utiliser et de récupérer les eaux usées, des systèmes de recyclage de l'eau en circuit fermé ont été installés sur site pour la production de verres de prescription, les usines de galvanisation et les processus de peinture. De même, un projet de réutilisation de l'eau dans le processus de vernis a été implémenté dans les laboratoires de verres correcteurs européens, permettant de réutiliser l'eau dans les différentes étapes séquentielles du processus.

Émissions atmosphériques

En ce qui concerne la pollution de l'air, la Société se conforme spécifiquement à toute réglementation internationale, régionale ou locale, en appliquant les permis d'émissions atmosphériques là où cela est nécessaire. Par le biais de directives régionales/locales, la Direction HSE supervise le processus pour déterminer si un permis est nécessaire, pour aider le site à en faire la demande et à gérer toutes les exigences de conformité dans les activités. Lorsque des exigences spécifiques sont en place, des systèmes de traitement sont mis en œuvre pour garantir le respect de tous les paramètres autorisés. Un exemple est le traitement des composés organiques volatils, car certains des sites utilisant des procédés de revêtement sont tenus d'installer des systèmes d'oxydation thermique régénérative pour éliminer les solvants des émissions atmosphériques et respecter les limites d'émissions.

Microplastiques et pollution plastique

Le Groupe accorde une grande attention aux microplastiques et à la pollution plastique. Elle s'assure que des particules de plastique ne sont pas libérées dans l'environnement lors de ses

processus de fabrication. Des sources de microplastiques ont été identifiées, par exemple les résidus obtenus lors du détournage des verres ainsi que les copeaux de montures en acétate. L'accent est mis sur la manière d'éviter leur introduction dans les processus d'exploitation, de réutiliser/recycler ces matériaux de manière circulaire ou de les valoriser chaque fois qu'ils deviennent des déchets. À ce jour, les microplastiques sont soit éliminés, soit valorisés thermiquement (avec utilisation de cendres dans les processus en aval pour éviter tout résidu de déchets), soit recyclés pour une application spécifique, réglementée par la politique interne de recyclage des déchets.

Substances préoccupantes/très préoccupantes

EssilorLuxottica s'engage à protéger la santé et la sécurité de ses salariés et de ses clients, de ses produits ainsi qu'à garantir un lieu de travail sûr. La liste des produits chimiques interdits et restreints, et les règles sur les niveaux de produits chimiques prioritaires (PCL) sont une politique Groupe basée sur les réglementations mondiales obligatoires existantes, avec des limitations plus strictes par rapport aux réglementations locales en cas de preuve qu'elles peuvent présenter des risques pour la sécurité des personnes et de l'environnement. Trois niveaux ont été identifiés ainsi que les actions à mettre en place :

- PCL1 : produits chimiques interdits : à remplacer immédiatement, c'est-à-dire que l'utilisation des produits chimiques PCL1 est interdite sur tout lieu de travail EssilorLuxottica ;
- PCL2 : produits chimiques faisant l'objet de restrictions : prévoir leur remplacement, ce qui implique qu'ils sont interdits en cas d'introduction directe de tout nouveau produit chimique ou de tout matériau existant, alors que pour les utilisations existantes, des actions doivent être faites pour identifier et valider rapidement des solutions de remplacement ;
- PCL3 : produits chimiques susceptibles de faire l'objet de restriction : envisager une alternative plus sûre lorsque cela est techniquement ou économiquement possible.

Tous les inventaires de produits chimiques existants doivent être examinés régulièrement par les sites afin de faire le suivi de ces produits chimiques PCL. De plus, le Groupe a travaillé à la création d'un outil de gestion des produits chimiques unique pour permettre un contrôle strict de l'introduction de produits chimiques existants et nouveaux, la gestion de la conformité, de l'hygiène industrielle et de l'évaluation des risques pour tout nouveau produit chimique introduit dans les processus de fabrication et, enfin, l'évaluation, le contrôle et l'atténuation du risque de manière proactive. Le déploiement de cette solution digitale sur l'ensemble des opérations devrait être achevé d'ici la fin de l'année 2026. De plus, la Société travaille à la mise en œuvre en 2025 d'une base de données mondiale complète de tous les permis environnementaux, afin de faciliter un suivi centralisé.

En outre, l'attention des organismes de réglementation pour les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) augmente en raison de leur capacité à s'accumuler dans l'environnement. Les PFAS existants chez EssilorLuxottica sont progressivement remplacés par des alternatives sans PFAS et le Groupe s'engage à éviter l'introduction de nouveaux PFAS. Par conséquent, tout nouveau produit chimique ou matière directe contenant des PFAS ne peut être approuvé que dans des circonstances particulières, et les demandes de dérogations temporaires dans de tels cas doivent être examinées et approuvées par les responsables de l'unité commerciale et la Direction HSE. Étant donné que les informations sur les PFAS sont souvent absentes de la composition chimique incluse dans les fiches de données de sécurité et/ou d'autres documents pertinents, il est nécessaire de demander des informations aux fournisseurs pour s'assurer que les produits chimiques/ou les matériaux directs ne contiennent pas de PFAS. Une déclaration PFAS signée doit être obtenue de la part du fournisseur avant qu'un nouveau produit chimique ou un matériau direct puisse être approuvé par la Direction HSE et introduit sur site. Des milliers de PFAS différents sont répertoriés dans la liste des produits chimiques interdits et restreints sous le nom de PCL1, PCL2 ou PCL3. Cependant, comme la catégorie des PFAS est très large et qu'il n'en existe pas d'inventaire exhaustif avec leurs numéros CAS (Chemical Abstracts Service), il est nécessaire d'utiliser la définition des PFAS couvrant la formule structurelle ci-dessous pour demander des informations sur les PFAS : « Les PFAS sont définis comme une substance chimique, ou polymère, qui comprend au moins un élément aliphatique (-CF₂-) ou (-CF₃-) ».

Engagement de la chaîne de valeur

En plus des actions mises en œuvre pour s'assurer que le Groupe joue son rôle de minimisation des impacts possibles sur l'environnement, la santé et la sécurité découlant de ses propres opérations et produits, EssilorLuxottica supervise les risques tout au long de sa chaîne de valeur, en surveillant

l'impact potentiel et réel de ses fournisseurs. Comme décrit dans l'ESRS E1 sur la Section 6.2.1.5 *Actions et ressources*, l'équipe Achat Responsable définit les exigences et les critères d'évaluation associés pour rechercher et évaluer les réponses des fournisseurs sur les questions dédiées à l'environnement. En ce qui concerne les émissions atmosphériques et le changement climatique, les fournisseurs doivent se conformer à la législation nationale et à l'engagement à prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique sur leurs propres sites. Dans le cadre des audits « Achats responsables », quand cela est nécessaire, les fournisseurs doivent avoir des permis appropriés pour la gestion des déchets et des matières dangereuses, y compris l'identification des zones de stockage, l'étiquetage transparent, le stockage de produits chimiques en vrac, l'intervention en cas de déversement, les réservoirs de stockage, ainsi que la gestion des déchets solides, des sols et des eaux souterraines. Pour plus d'informations sur le programme d'achats responsables du Groupe, veuillez vous référer à la Section 6.3.2 *ESRS S2 – Travailleurs dans la chaîne de valeur*.

6.2.2.5 Objectifs et indicateurs

Conformément à la politique HSE Groupe, les objectifs liés à la pollution font référence à toute réglementation internationale, régionale ou locale pouvant s'appliquer à ses opérations.

En ce qui concerne les substances préoccupantes/très préoccupantes, EssilorLuxottica vise chaque année l'élimination des produits chimiques PCL1 dans ses processus de fabrication, ainsi que l'absence d'introduction de produits chimiques PCL2 ou de PFAS pour les nouveaux produits et procédés. En 2024, aucun produit chimique PCL1 n'a été introduit et aucun PCL2 ou PFAS n'a été approuvé pour de nouveaux produits ou procédés, dans le cadre du processus d'approbation du Groupe.

6.2.3 ESRS E3 – Ressources aquatiques et marines

6.2.3.1 Introduction

L'eau représente une ressource naturelle essentielle pour les activités du Groupe, et est un élément clé des procédés de fabrication des verres et des montures. Une gestion efficace de l'eau est non seulement importante pour assurer la qualité, la continuité et l'efficacité des opérations de production, mais également essentielle pour le bien-être des collaborateurs de

l'entreprise et des communautés locales au sein desquelles le Groupe est implanté.

Cette section donne un aperçu des politiques, des actions, des indicateurs et, le cas échéant, des objectifs visant à prévenir, à atténuer et à corriger les impacts matériels réels et potentiels, à gérer les risques matériels et/ou à saisir les opportunités matérielles liées à l'eau.

6.2.3.2 Impacts, risques et opportunités matériels

Sujet matériel pour EL	Intitulé de l'IRO	Description de l'IRO	Politique	Objectif/Indicateur
Gestion de l'eau	Risque de pratiques inefficaces de gestion de l'eau	L'utilisation et les prélèvements excessifs, les rejets incontrôlés ou les fuites d'eaux usées peuvent perturber les chaînes d'approvisionnement, en particulier pour les processus dépendants de l'eau, entraînant des coûts d'exploitation plus élevés, des retards de production, une pollution potentielle et des amendes de la part des autorités compétentes.	- Politique de santé, de sécurité et d'environnement - Code de conduite pour les partenaires commerciaux	Eau prélevée
	Utilisation des ressources en eau susceptible d'avoir un impact sur les communautés locales et l'environnement	Domages environnementaux négatifs (par exemple, l'épuisement des ressources naturelles en eau entraînant la dégradation des écosystèmes) dus à une gestion inadéquate de l'eau, en particulier dans les zones de stress hydrique, qui peuvent avoir un impact sur les communautés locales.		

6.2.3.3 Politiques

Document	Contenu clé	Fonction	Périmètre	Disponibilité
Politique de santé, de sécurité et d'environnement	Cette politique présente l'engagement d'EssilorLuxottica à minimiser l'impact environnemental de ses activités, de ses produits et de ses services, en utilisant rationnellement les ressources naturelles (telles que l'eau) et les matières premières et en réduisant les émissions de polluants.	HSE	Opérations propres	Public
Code de conduite pour les partenaires commerciaux	Ce Code définit les attentes du Groupe vis-à-vis de ses partenaires commerciaux en termes, entre autres, d'environnement. Plus précisément : EssilorLuxottica recherche des partenaires commerciaux qui luttent contre le changement climatique et préservent l'environnement en réduisant leur consommation d'eau.	Conformité/Achats	En amont et en aval	Public
Politique en matière de déchets	L'objectif de la politique est de réglementer les méthodes de gestion et les parties impliquées en relation avec la gestion des déchets, y compris les eaux usées.	HSE	Amont et opérations propres	Interne

La politique de management de l'eau Groupe sera publiée en 2025 et présentera l'approche du Groupe en matière de gestion et de traitement de l'eau. Ce document viendra s'ajouter aux procédures locales déjà existantes.

6.2.3.4 Actions et ressources

La plus grande attention est accordée aux solutions d'économie d'eau permettant de limiter les prélèvements, en particulier dans les régions à risque, et d'éviter les rejets directs, permettant de recycler ou de réutiliser l'eau. De cette façon, grâce à des solutions technologiques spécifiques en circuit fermé, il est possible de réduire les volumes d'eau prélevés tout en maintenant la qualité requise pour sa réutilisation.

Évaluation des risques liés à l'eau et réduction de l'utilisation de l'eau

Les risques liés à l'eau sont évalués régulièrement dans les régions clés où sont situés les sites d'EssilorLuxottica. En procédant ainsi, l'entreprise est en mesure d'identifier les risques liés à l'eau, de comprendre leur impact potentiel et de surveiller la mise en œuvre des projets de gestion de l'eau.

Suite à l'évaluation effectuée à l'aide du *Water Risk Filter* du WWF, environ 5 % des actifs analysés représentant moins de 1 % des prélèvements en eau totaux du Groupe (environ 60 000 m³) étaient exposés à des risques très élevés ou extrêmes de pénurie d'eau.

EssilorLuxottica atténue ces risques en définissant une feuille de route plus stricte pour ces sites, avec des objectifs spécifiques en matière d'utilisation, de gestion et d'interaction avec les communautés locales. Dans l'ensemble, le Groupe met en place plusieurs mesures de réduction, notamment :

- cartographie pour les équipements utilisant l'eau dans les principaux laboratoires et sites de production de masse ;
- installation de compteurs « intelligents » pour mesurer précisément la consommation d'eau avec différents niveaux de granularité afin de permettre des améliorations structurelles des processus traditionnels consommateurs de ressources, tels que la galvanisation ;
- comparaison de la performance en eau entre sites à partir d'un processus de référence, ou « water model » ;
- installation de systèmes de recyclage de l'eau en circuit fermé pour les processus de production de verres – une application standard qui a été définie comme la meilleure pratique et qui a été normalisée dans l'ensemble de l'organisation, avec un accent particulier mis sur l'Amérique du Nord et certains sites au Mexique situés dans des zones de stress hydrique ;
- définition d'un plan à moyen terme de réduction de la consommation d'eau au niveau des sites.

Dans les zones où le stress hydrique est important, le Groupe se concentre sur les technologies dont l'utilisation en eau est proche de zéro.

Sites de production

La fabrication des montures et des verres requiert une utilisation importante d'eau en raison des systèmes de lavage nécessaires dans les différentes étapes du processus de production. À cet égard, le Groupe investit en permanence dans l'amélioration continue des processus de production afin de réduire davantage son impact environnemental, avec notamment l'installation de systèmes d'évaporation et de traitement des eaux usées.

En 2024, le Groupe a investi dans des systèmes de traitement des eaux usées sur différents sites afin de les traiter et de les réutiliser dans les processus de production. Le niveau de qualité du traitement dépend de la réutilisation qui en est faite, et ce type d'initiatives a été réalisé sur cinq sites importants à travers différentes zones géographiques en tant que meilleure pratique, avec l'objectif de poursuivre ce déploiement en 2025 sur trois autres sites importants ainsi que sur d'autres sites plus petits.

En ce qui concerne la production de montures en Italie, de nombreuses initiatives ont été mises en œuvre au cours des dernières années, telles qu'un système de traitement des eaux usées dans l'usine de Rovereto qui a permis de réduire les déchets liquides générés par les processus de mise en tonneau et de galvanisation d'environ 2 700 m³ par an. En 2024, un système de traitement des eaux usées a été mis en place à Sedico pour un potentiel de traitement de 9 000 tonnes/an.

D'autres initiatives significatives ont été mises en œuvre dans l'usine d'Agordo, telles que : l'installation d'un système d'évaporation avec une réduction annuelle estimée de 80 tonnes de déchets ; un projet de régénération des réservoirs métalliques qui a permis de réduire les déchets d'environ 1 000 réservoirs par an ; l'optimisation du système de traitement des eaux usées en ajoutant un réservoir intermédiaire qui a amélioré le traitement et, par conséquent, réduit la génération de déchets finaux.

Un autre axe de travail pour le Groupe est le développement de processus de production pouvant permettre d'éliminer les étapes de rinçage à l'eau ou de réduire les prélèvements d'eau afin d'avoir une approche plus durable. Par ailleurs, en 2024, l'accent a été mis sur la réduction de l'utilisation actuelle grâce à une approche standardisée de l'efficacité entre les régions impliquant différents départements. L'objectif est de continuer ces efforts sur 2025 et de définir des lignes directrices concernant les processus requérant un besoin important en eau.

Processus de fabrication Rx

Le Groupe s'est également concentré sur les processus de vernis, de nombreux sites, augmentant le taux de réutilisation de l'eau.

Ainsi, un projet de réutilisation de l'eau dans le processus de vernis a été implémenté dans les laboratoires de verres correcteurs européens permettant d'économiser 0,5 litre par verre (représentant une baisse d'environ 15 % de l'utilisation totale d'eau).

En outre, l'optimisation continue des processus a conduit à développer à grande échelle une technique de compactage des résidus de surfacage de tous les substrats. Cela permet de réduire le poids et le volume des déchets (moins de rotation de ramassage, avec un impact sur le CO₂e), et de recycler l'eau. L'eau est ensuite filtrée et réinjectée dans le système interne du laboratoire de prescription, selon une approche circulaire.

Systèmes de refroidissement

Une autre initiative a été déployée dans les différentes régions et unités commerciales concernant les systèmes de refroidissement qui utilisent de l'eau pour la technologie adiabatique, où le processus peut être « fermé » en réutilisant l'eau de refroidissement, en contrôlant la dureté de l'eau et en réduisant considérablement les prélèvements. Plus précisément, le déploiement de cette initiative a été finalisé en 2024 dans une grande usine aux États-Unis, et prévue pour 2025 dans d'autres sites en particulier en Amérique du Nord.

Engagement de la chaîne de valeur

En plus des actions mises en œuvre dans ses opérations propres, EssilorLuxottica suit les risques liés à la gestion de l'eau tout au long de sa chaîne de valeur, en surveillant les impacts potentiels et réels de ses fournisseurs. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau et les eaux usées, dans le cadre des audits « Achats responsables », les fournisseurs doivent surveiller et déclarer leur consommation d'eau et d'eaux usées et avoir une station d'épuration des eaux usées quand cela est nécessaire. Pour plus d'informations sur le programme d'achats responsables du Groupe, veuillez vous référer à la Section 6.3.2 *ESRS S2 – Travailleurs dans la chaîne de valeur*.

6.2.3.5 Objectifs et indicateurs

Des objectifs spécifiques en matière de gestion de l'eau à l'échelle du Groupe seront fixés en temps voulu, mais à ce jour,

	2024	2023 (retraitées)	2023 (publiées)
UTILISATION TOTALE D'EAU (M³)	11 108 868	11 401 007	10 780 279
Eau prélevée auprès de tiers	9 397 726	9 542 984	9 542 984
Eau naturelle	1 711 141	1 858 023	1 237 295
Eau de surface	2 243	3 248	3 248
Eau souterraine	1 708 898	1 854 775	1 234 047

Les données de 2023 présentées ci-dessus ont été retraitées afin d'inclure les prélèvements d'eau souterraine à des fins géothermiques. Ces prélèvements spécifiques sont également reportés en 2024 et ont été considérablement réduits, entraînant une diminution globale des prélèvements d'eau du Groupe par rapport à l'année précédente, malgré l'ajout de nouveaux sites opérationnels récemment construits et dont l'activité est montée en puissance en 2024. Comme mentionné précédemment, l'eau prélevée dans les processus de fabrication est presque entièrement rejetée en veillant à sa réintroduction dans la nature ou le réseau. Pour plus d'informations sur la méthodologie de collecte et d'estimation des données, veuillez vous référer à la Note méthodologique de la Section 6.5. *Note méthodologique*.

la Société suit l'efficacité de sa stratégie à travers un indicateur relatif aux prélèvements d'eau.

EssilorLuxottica publie sa consommation d'eau depuis de nombreuses années, en se référant aux prélèvements de différentes sources d'eau effectués par ses sites de production et ses magasins de vente au détail. Les eaux prélevées par les sites et actifs du Groupe sont rejetées dans le respect de la réglementation locale, avec une consommation réelle d'eau tout au long de ses processus de fabrication comme non significative. En effet, cette consommation pourrait se produire principalement en raison de vaporisations restreintes dans les circuits de refroidissement installés sur les sites d'exploitation, ainsi que d'autres fuites/évaporations mineures. Pour cette raison, le Groupe considère que les rejets d'eau sont pratiquement égaux aux prélèvements, et continue de publier les indicateurs sur les prélèvements d'eau ventilés par source.

Comme pour le changement climatique, EssilorLuxottica répond à la demande croissante de transparence environnementale et a soumis en 2024 le questionnaire sur la gestion de l'eau du Carbon Disclosure Project (CDP), obtenant la note « B ».

En 2024, l'intensité hydrique par euro de chiffre d'affaires d'EssilorLuxottica s'élevait à 0,42 litre/€. Le chiffre d'affaires utilisé pour le calcul de l'intensité hydrique est de 26 508 millions d'euros comme mentionné dans les états financiers du Chapitre 5, Section 5.1.1 *Compte de résultat consolidé* du présent Document d'enregistrement universel.

6.2.4 ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire

6.2.4.1 Introduction

L'engagement climatique d'EssilorLuxottica est profondément lié à ses objectifs de circularité tout au long de ses propres activités et de la chaîne de valeur, en tirant parti de son expertise en matière d'innovation durable dans l'ensemble de ses matériaux, processus, produits et services. L'un des moteurs les plus importants des efforts d'EssilorLuxottica en matière de développement durable est l'idée que la durabilité, les produits et les services vont de pair, dès la phase de développement. Conformément au pilier Eyes on Circularity du programme de développement durable Eyes on the Planet, l'entreprise s'efforce d'optimiser l'utilisation des ressources tout en

garantissant des normes de produits élevées, avec pour objectif de passer des matériaux d'origine fossile à des matériaux biosourcés et/ou recyclés et d'intégrer l'éco-conception dans tous ses développements d'innovation d'ici la fin de 2025. Le Groupe s'engage également dans la réduction de la production de déchets à chaque étape de sa chaîne de valeur.

Cette section donne un aperçu des politiques, des actions, des indicateurs et, le cas échéant, des objectifs visant à prévenir, à atténuer et à corriger les impacts matériels réels et potentiels, à gérer les risques matériels et/ou à saisir les opportunités matérielles liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire.

6.2.4.2 Impacts, risques et opportunités matériels

Sujet matériel	Intitulé de l'IRO	Description de l'IRO	Politique	Objectif/Indicateur
Sources circulaires Produits et services	Utilisation de matières premières et de ressources naturelles	L'extraction excessive et l'utilisation inefficace de ressources clés (telles que les matériaux d'origine fossile, le métal) peuvent entraîner l'épuisement des réserves naturelles limitées, contribuant ainsi à la dégradation de l'environnement.	Politique en matière d'environnement, de santé et de sécurité	Passer des matériaux d'origine fossile aux matériaux biosourcés et/ou recyclés
	Développer des matériaux alternatifs (au bénéfice de l'ensemble de la filière)	L'adoption de technologies de pointe (par exemple, matériaux alternatifs, réutilisation, augmentation du contenu renouvelable et recyclé) pour réduire la dépendance à l'égard des ressources traditionnelles et limitées peut soutenir le positionnement de l'entreprise en tant que pionnier de l'innovation durable. Ce changement permet à l'entreprise d'explorer et d'adopter de nouveaux matériaux alternatifs qui minimisent l'impact environnemental, augmentent l'efficacité et les économies de production et s'alignent sur l'évolution de la demande des consommateurs pour des produits plus responsables, ce qui affecte finalement l'ensemble de l'industrie, car ces innovations peuvent établir de nouvelles normes en matière de durabilité et d'efficacité des ressources.	- Code de conduite pour les partenaires commerciaux - Directive sur les emballages durables - Directive sur les points de vente durables (PDP) - Politique en matière de déchets - Politique de recyclage des matériaux	Intégrer l'éco-conception dans tous les développements d'innovation d'ici 2025
	Risque d'accès limité à certaines matières premières (rareté, réglementation stricte)	La demande mondiale croissante de ressources clés a aggravé la rareté, fait grimper les coûts et complexifier les processus d'approvisionnement. De plus, l'évolution des réglementations environnementales visant à protéger les écosystèmes naturels impose des exigences plus strictes, limitant l'accès aux matières premières et augmentant les coûts de conformité. Ces défis peuvent entraîner des retards de production, une augmentation des dépenses opérationnelles et une diminution de la compétitivité.		
	Risque de ne pas répondre aux attentes en matière de durabilité des produits et services	Le fait de ne pas répondre aux attentes en matière de durabilité, c'est-à-dire de réduire le flux de ressources sortants en concevant des produits conçus pour durer, recyclables et réutilisables, peut entraîner une augmentation des atteintes à la réputation du Groupe, car les consommateurs préfèrent de plus en plus les produits respectueux de l'environnement, ce qui peut entraîner une perte de parts de marché et une réduction des revenus.		
Gestion des déchets	Production de déchets	Domages liés à la dégradation de l'environnement (pollution de l'environnement, réduction des services écosystémiques) dus à une mauvaise gestion des déchets (par exemple, dispersion ou abandon des déchets).		Augmenter de 10 points le taux de valorisation des déchets dans les 5 prochaines années par rapport à 2024
	Risque de non-respect de la réglementation sur les déchets	Une mauvaise gestion des déchets présente des risques pour les organisations, notamment une augmentation des coûts et une atteinte à la réputation. Le non-respect de la réglementation environnementale peut entraîner des amendes et des pénalités.		

6.2.4.3 Politiques

EssilorLuxottica est à l'avant-garde de l'innovation et son expertise en matière de développement durable englobe les produits et services du Groupe pour répondre aux engagements environnementaux de l'entreprise sans compromettre l'excellence et la qualité. Les thèmes de l'utilisation des ressources et de l'économie circulaire sont intégrés dans plusieurs politiques et directives existantes, énumérées ci-dessous, tandis que la politique d'économie circulaire du Groupe sera développée en temps utile.

Document	Contenu clé	Fonction	Périmètre	Disponibilité
Politique en matière d'environnement, de santé et de sécurité	Elle énonce l'engagement d'EssilorLuxottica à éliminer ou à minimiser tous les impacts possibles sur l'environnement et sur la santé et la sécurité découlant de ses activités, de ses produits et de ses magasins, et définit les efforts qui s'imposent, tels que : • promouvoir le développement de produits durables intégrant des sujets liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité tout au long de la chaîne de valeur, éliminer ou réduire l'utilisation de substances potentiellement dangereuses pour les personnes et l'environnement, en promouvant l'utilisation d'alternatives appropriées ; • minimiser l'impact environnemental de ses activités, de ses produits et de ses services, en utilisant rationnellement les ressources naturelles (telles que l'eau) et les matières premières ; • réduire la production de déchets en facilitant le réemploi et le recyclage des matériaux.	HSE	Opérations propres	Public
Code de conduite pour les partenaires commerciaux	Il définit les attentes du Groupe vis-à-vis de ses partenaires commerciaux en matière d'environnement, entre autres, en s'attaquant au changement climatique, en gérant de manière responsable les ressources naturelles, en protégeant la biodiversité locale, en prévenant la pollution et la déforestation. Plus précisément, EssilorLuxottica recherche des partenaires commerciaux pour optimiser l'utilisation des ressources afin de réduire l'empreinte environnementale de ses produits tout au long de la chaîne d'approvisionnement.	Conformité/Achat responsable	En amont et en aval	Public
Directives d'emballage durable	Elles définissent l'engagement du Groupe à intégrer un concept de « design pour la durabilité » dans la phase d'idéation. Il s'agit principalement de l'élimination des couches inutiles et de la création de nouveaux concepts, tels que « facile à démonter » et « pliable » pour optimiser l'espace nécessaire aux expéditions, et la gestion de la fin de vie des composants d'emballage. Il stipule également que le choix des matériaux doit être orienté vers des sources renouvelables et/ou recyclées (c'est-à-dire un approvisionnement responsable en matériaux).	Durabilité des produits et des opérations	En amont et opérations propres	Interne
Directives sur les points de vente durables (PDV)	Ce document donne des lignes directrices pour l'élaboration de nouveaux points de vente durables, tels que : • intégrer un concept de « design pour la durabilité » et un approvisionnement responsable des matériaux, ainsi que les directives d'emballage ; • sélectionner des fournisseurs ayant un processus de fabrication économe en ressources et en énergie ; • envisager des transports efficaces, avec l'optimisation du réseau et le transfert modal.	Durabilité des produits et des opérations	En amont et opérations propres	Interne

Document	Contenu clé	Fonction	Périmètre	Disponibilité
Politique en matière de déchets	L'objectif de ce document est d'organiser les méthodes de gestion et les parties prenantes impliquées avec la gestion des déchets, y compris : - les directives et les principes clés pour gérer et hiérarchiser les flux de déchets en toute sécurité, conformément aux responsabilités environnementales, juridiques et techniques, du point de production au traitement final, pour les sites d'EssilorLuxottica ; - les exigences en matière de stockage, d'identification, de transport, de traitement des déchets par les prestataires de services de gestion des déchets, d'audits et de traçabilité.	HSE	En amont et opérations propres	Interne
Politique de recyclage	L'objectif du document est de réglementer les méthodes de gestion et les parties impliquées concernant le recyclage des matériaux, y compris : - lignes directrices et principes clés pour l'évaluation d'une solution de recyclage des matériaux, externalisée auprès d'un tiers, pour les équipes HSE, les entités d'approvisionnement ou toute personne ou entité au sein d'EssilorLuxottica, impliquée dans la définition et le lancement d'une nouvelle solution de recyclage des matériaux ou d'un nouveau flux de recyclage des matériaux ; - orientation pour concevoir efficacement un flux de recyclage acceptable et énumérer certaines limites.	HSE	En amont et opérations propres	Interne

Un groupe de travail transverse, comprenant des Directions de durabilité des produits et des opérations, des achats, de la gestion des risques, de l'HSE, de la logistique, de la chaîne d'approvisionnement et du développement durable de l'entreprise, coordonne le déploiement des axes de travail prioritaires, diffuse les politiques internes, facilite les projets collaboratifs, soutient la prise de décisions clés, assure l'avancement du programme et facilite l'alignement entre les Directions. Les réalisations de ce groupe de travail sont régulièrement revues par le Directeur des Opérations du Groupe. En complément, des groupes de travail dédiés ont été mis en place avec la R&D pour faciliter les synergies et examiner les tests de matériaux responsables, avec les points de vente (PDV) pour évaluer les projets et l'application des directives ainsi qu'un nouveau groupe de travail dédié au plastique à usage unique.

6.2.4.4 Principaux produits et matériaux

Le Groupe développe des solutions de santé visuelle et de lunetterie qui répondent aux exigences croissantes du monde en matière de soins de la vue et à l'évolution des modes de vie des consommateurs. Les principaux produits d'EssilorLuxottica sont les suivants :

- Lunetterie : montures optiques et solaires de marques propres et sous licence. Du point de vue de la R&D, chaque monture est le résultat d'un processus continu qui anticipe et interprète les besoins, les désirs et les aspirations des consommateurs, tout en s'engageant en faveur de l'éco-conception et de la sortie de la dépendance aux énergies fossiles. Les trois principales technologies sont l'acétate, l'injection et le métal, qui représentaient respectivement en

2024 27 %, 46 % et 27 %. Pour poursuivre son objectif de passer de sources fossiles à des sources biosourcées et/ou recyclées, conformément à son engagement en matière de développement durable, EssilorLuxottica a introduit des matériaux biosourcés et recyclés, y compris ceux issus du recyclage interne. En 2024, le Groupe a encore élargi la pénétration de matériaux responsables dans ses collections de lunettes et, par conséquent, 28 % de l'assortiment actif est fabriqué avec des matériaux responsables pour les montures et les verres plano. Si l'on considère uniquement les collections lancées en 2024, cette pénétration monte à 43 %.

- Santé visuelle : EssilorLuxottica produit des verres finis et semi-finis ou plano. En général, les verres finis sont produits pour des corrections simples de la vue telles que la myopie, l'hypermétropie et certains astigmatismes. Les verres semi-finis sont destinés à des corrections plus complexes, y compris la presbytie, tandis que les verres plano sans puissance correctrice sont généralement utilisés pour les lunettes de soleil. L'approche circulaire est différente entre les verres plano et les verres correcteurs :
 - Verres plano : verres en plastique et minéraux pour l'application solaire. L'approche circulaire se concentre sur l'introduction de matériaux biosourcés et/ou recyclés. Les matériaux durables pour les verres comprennent : le nylon biosourcé et le polycarbonate bio-circulaire.
 - Verres correcteurs : en tant que dispositif médical, l'intégration de matériaux biosourcés et/ou recyclés nécessite des évolutions technologiques importantes. C'est pourquoi, à l'heure actuelle, la circularité se concentre sur le processus de production, en particulier sur les initiatives de réduction des déchets.

- **Étuis à lunettes et accessoires :** l'acquisition de Giorgio Fedon & Figli S.p.A. a représenté une étape dans la stratégie d'intégration verticale d'EssilorLuxottica, ainsi qu'un atout important pour le Groupe dans la poursuite de son engagement en matière de développement durable. Il a permis à la Société d'investir dans la circularité de ses matériaux d'emballage, principalement représentés par le papier et les tissus synthétiques, avec l'élimination progressive ou la conversion des éléments en plastique à usage unique et l'exploration de matériaux alternatifs. Le Groupe a mis en place une équipe dédiée de designers et de chercheurs travaillant dans son centre d'innovation à Alpago (Italie), où sont menées des activités de recherche en éco-conception, en technologies de fabrication innovantes, en ingénierie de nouveaux concepts et en intégration de fonctionnalités pour offrir à tous les acteurs de l'industrie et aux consommateurs des accessoires synonymes d'exclusivité, d'élégance raffinée, l'attention environnementale et la meilleure expérience utilisateur. 78 % des nouveaux kits d'emballage lancés en 2024 ont été développés conformément aux directives de durabilité des emballages. Plus précisément, les leviers mis en œuvre étaient : l'utilisation de matériaux recyclés certifiés, la limitation du plastique à usage unique, la réduction du poids et les solutions pliables.

EssilorLuxottica considère la qualité et la durabilité de ses produits comme des valeurs essentielles au succès de l'entreprise. Pour les verres de prescription, la durée moyenne de port est de deux ans, couverte par une garantie légale. Toutefois, il convient de noter qu'en tant que dispositif médical, la durabilité des verres de prescription est étroitement liée à l'évolution de la prescription, qui est le principal facteur de remplacement des produits. En ce qui concerne la lunetterie, la durée moyenne de port est également de deux ans, couverte par une garantie légale. Cependant, la durée de vie d'une monture peut souvent être beaucoup plus longue et EssilorLuxottica met en œuvre plusieurs initiatives pour prolonger la durée de vie de ses produits. Ces initiatives consistent notamment à :

- fournir aux consommateurs des conseils sur la manière de porter, de nettoyer et de protéger correctement leurs lunettes ;
- offrir des pièces de rechange pendant au moins trois ans après l'arrêt de la production, ce qui permet de remplacer des composants clés (par exemple, vis, embouts, plaquettes de nez) ;
- fournir des services de réparation et de renouvellement tels que décrits ci-dessus.

Pour plus d'informations sur les produits du Groupe, veuillez vous référer au Chapitre 1 du présent Document d'enregistrement universel.

6.2.4.5 Actions et ressources

Qu'il s'agisse de l'innovation en matière de produits et de design, de la réinvention de l'expérience client ou de la mise en place de nouveaux modèles économiques, les équipes d'EssilorLuxottica s'interrogent constamment sur la manière dont l'entreprise peut mieux servir ses consommateurs. Les activités vont de la recherche et de l'approvisionnement de nouveaux matériaux au passage des matériaux fossiles aux

matériaux biosourcés et/ou recyclés dans plusieurs catégories de produits, avec un accent particulier sur la limitation du plastique à usage unique. Des efforts supplémentaires sont également déployés pour l'application de l'éco-conception et l'application de pratiques commerciales telles que l'augmentation des capacités de recyclage interne et la mise en œuvre de services circulaires pour prolonger la durée de vie des produits ou leur donner une seconde vie.

Matériaux

Matériaux pour l'application de lunettes, verres plano et de démonstration

Au cours des dernières années, des matériaux biosourcés et recyclés ont été introduits dans le portefeuille de matières premières plastiques d'EssilorLuxottica pour les applications de lunettes.

En 2024, le Groupe a encore augmenté la pénétration des matériaux alternatifs par rapport aux matériaux traditionnels, notamment en introduisant l'acétate bio et/ou recyclé, le nylon bio et recyclé dans les technologies de fabrication des montures en acétate et injectées respectivement, ainsi que le bio-nylon et le polycarbonate bio-circulaire pour les verres plano. En 2024, le Groupe a lancé un projet pilote pour introduire les premiers verres de démonstration fabriqués avec du polyméthacrylate de méthyle recyclé (RPMMA) ayant un contenu recyclé de plus de 80 %. Par conséquent, si l'on considère les matériaux plastiques pour les montures et les verres, les matériaux alternatifs représentent 29 % du total des matériaux sourcés.

D'autres mesures ont été prises dans le domaine de la technologie des métaux ; en 2024, l'entreprise a travaillé à la fois avec ses fournisseurs de métaux précieux bruts, utilisés pour les traitements de placage, et ses fournisseurs de composants en métaux plaqués, pour s'assurer que toute matière précieuse est 100 % dérivée de sources recyclées et certifiées. En 2024, la Société a engagé ses fournisseurs de métaux précieux bruts, couvrant 75 % des dépenses d'achat en Italie et en Chine, et ses fournisseurs de composants en métaux plaqués couvrant 97 % en Chine et en Italie. La Société travaille également avec ses fournisseurs de métaux non précieux, en leur demandant de déclarer et d'attester de manière transparente le contenu recyclé à l'intérieur de différents alliages métalliques, conformément à la norme ISO 14021, dans le but d'un suivi continu et d'améliorations du contenu recyclé au fil des ans.

Matériaux pour l'application d'emballage

Conformément aux directives internes en matière d'emballage durable, l'accent a été mis sur la version recyclée du papier et des tissus synthétiques. En se concentrant sur ces matériaux, les usines de Fedon à Shenzhen (Chine) et à Alpago (Italie) ont reçu en 2024 la certification Global Recycled Standard Certification (GRS) pour les tissus ; en outre, la certification Forest Stewardship Council (FSC) pour le papier a également été étendue à l'usine de Fedon en Chine (déjà obtenue pour l'Italie et la Roumanie). Ces certifications soulignent l'engagement de Fedon en faveur d'un approvisionnement et d'une fabrication responsables, permettant à la marque de proposer des accessoires certifiés qui respectent des normes sociales et environnementales élevées, ainsi que de tracer et d'attester le contenu recyclé de ses produits.

Matériaux pour une application dans les points de vente

En 2024, une évaluation complète a été menée sur les points de vente (PDV), les outils de démonstration permanents et saisonniers pour le commerce de gros et les outils permanents pour le commerce de détail, collectant des données relatives à plus de 1,2 million d'unités par an, représentant environ 99 % du total des unités.

À la suite de la publication de directives de durabilité sur les points de vente, le PVC a été réduit à moins de 1 % de tous les outils gérés, du papier certifié a été utilisé pour plus de 99 % de tous les outils saisonniers et des matériaux recyclés ont été appliqués sur plus de 70 % de tous les outils permanents.

Plastique à usage unique

En ce qui concerne le plastique à usage unique, le Groupe s'efforce constamment de jouer son rôle dans la limitation de la quantité de plastique conçu pour être utilisé une seule fois dans un but spécifique. Dans ce contexte, en 2024, les priorités suivantes ont été fixées pour limiter et éviter progressivement la consommation d'articles en plastique à usage unique dans le Groupe :

- créer une définition solide et transparente du plastique à usage unique basée sur la réglementation existante. EssilorLuxottica, conformément à la réglementation en vigueur, définit comme plastique à usage unique les articles en plastique, spécifiquement mis sur le marché pour être utilisés une fois et dans le but pour lesquels ils ont été conçus, donc non destinés à un usage répété et manquant de durabilité pour être réutilisés ;
- structurer une gouvernance spécifique pour gérer cette thématique. Plusieurs fonctions internes sont impliquées dans l'évaluation du plastique à usage unique utilisé dans le Groupe et dans l'identification des initiatives pour le réduire ;
- définir la méthodologie d'évaluation de l'utilisation du plastique à usage unique au fil des ans. La Société a identifié trois principaux flux considérés comme à usage unique :
 - B2C, Emballage et autres produits qui constituent une unité de vente conçue pour l'utilisateur final ou le consommateur sur le point de vente au détail,
 - B2B, emballage de matériaux, de composants, de produits partiellement fabriqués ou finis et d'autres produits destinés à la distribution et à la manutention de fabricant à fabricant et/ou d'autres intermédiaires,
 - Consommation interne, emballages et autres produits reçus de fournisseurs destinés exclusivement à un usage interne de l'entreprise dans des environnements tels que les usines, les points de vente, les bureaux, les espaces communs, les espaces de service.
- établir des priorités et des stratégies pour la réduction du plastique à usage unique. EssilorLuxottica distingue différents leviers pour s'attaquer aux articles en plastique à usage unique. La première priorité est donnée à l'élimination potentielle de l'article considéré comme à usage unique, tandis que les autres leviers font référence à la capacité de l'article à être réutilisé ou à son remplacement par des matériaux alternatifs. En outre, l'entreprise reconnaît l'importance d'agir principalement sur les articles en plastique à usage unique B2C afin d'alléger la gestion de leur élimination par les consommateurs finaux.

En 2024, suite aux activités menées ci-dessus, une évaluation au niveau du Groupe a été réalisée sur les articles en plastique à usage unique, avec un focus sur les emballages en plastique à usage unique.

Depuis des années, EssilorLuxottica travaille au déploiement d'actions visant à réduire les emballages plastiques à usage unique liés à certaines catégories de produits. En se concentrant sur le flux B2C, le Groupe progresse dans le domaine de l'emballage des lunettes avec les initiatives suivantes : le remplacement des manchons en plastique protégeant les branches des montures par une alternative en papier ; le changement des sacs en plastique et des enveloppes en tissu vers les enveloppes en papier ; et l'élimination des stickers en plastique sur les verres solaires. Dans l'emballage des vêtements, des chaussures et des accessoires des marques Oakley et Costa, presque tous les sacs en plastique ont été remplacés par des alternatives en papier. De plus, sur les emballages logistiques, de nombreuses initiatives visant à réduire le plastique ont été mises en œuvre (comme le remplissage des vides en plastique et le remplacement du ruban plastique par une alternative au papier).

Toutes ces actions ont contribué à une réduction de plus de 150 tonnes d'emballages en plastique à usage unique par rapport à l'année précédente.

La Société travaille constamment à l'identification de nouvelles initiatives visant à réduire l'utilisation d'articles en plastique à usage unique dans tous les flux, afin de jouer son rôle dans la lutte contre cet important problème environnemental.

Application de la conception circulaire

EssilorLuxottica vise à créer des produits circulaires dès le début du processus d'innovation en utilisant des principes d'éco-conception. Cette approche et les analyses du cycle de vie (ACV) font partie de la vision plus large de l'entreprise sur la manière d'intégrer le développement durable dans les pratiques commerciales et opérationnelles. Le Groupe a développé en 2021 un outil d'éco-conception propriétaire, *Sustainability Assessment Methodology* (SAM), pour sa division verres, dont les principaux piliers étaient la capacité de circularité, les ressources et l'efficacité des processus, ainsi que des matières premières à faible impact, afin d'aider les équipes de R&D à effectuer une évaluation lors de la conception de nouveaux produits/technologies. Avec l'ambition d'une amélioration continue, EssilorLuxottica a introduit en 2024, en même temps que la première version (SAM1.0), un nouvel outil propriétaire (SAM2.0) pour renforcer l'évaluation quantitative de l'impact environnemental et social alignée sur la méthodologie de l'empreinte environnementale du produit (PEF). Aussi, SAM2.0 a été étendu en termes de périmètre d'analyse aux montures. En 2024, dans le domaine de la lunetterie et des verres, 22 % des projets d'innovation lancés sur le marché ont été évalués soit avec SAM1.0, soit avec SAM2.0.

Pour renforcer l'évaluation de la durabilité et de l'éco-conception des nouveaux produits et des activités de R&D, EssilorLuxottica s'efforce également d'apporter transparence et clarté tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. L'évaluation quantitative de l'impact est l'épine dorsale de l'évaluation de la durabilité et de l'éco-conception du Groupe, c'est pourquoi la Société a investi dans des ACV avec ses partenaires, conformément aux normes internationales ISO 14040 et ISO 14044, afin de quantifier l'impact environnemental des matériaux en amont les plus utilisés pour les montures, les verres et les emballages.

Pratiques commerciales circulaires

Procédés circulaires

L'entreprise poursuit ses projets de valorisation de ses déchets internes. L'usine Tristar en Chine et l'usine d'Agordo en Italie recyclent les déchets plastiques en nylon (depuis respectivement 2023 et 2022) issus de la fabrication par injection de montures dans du nylon brut noir. Dans le même temps, l'usine de Campinas au Brésil recycle le nylon, par l'intermédiaire d'un partenaire externe. Toutes les usines impliquées dans le processus ont obtenu l'*International Sustainability & Carbon Certification* (ISCC) Plus pour l'économie circulaire couvrant l'année 2024-2025. La certification par un tiers assure, grâce à l'approche du bilan massique, la traçabilité de la matière à chaque étape de production : de la collecte des déchets au moulage par injection. Le granulé recyclé maintient les normes élevées de qualité et de performance de l'original, ce qui le rend apte à être injecté à nouveau pour produire de nouvelles montures. Ensemble, les usines ont recyclé plus de 95 tonnes de nylon en 2024. De nouveaux tests sont en cours pour étendre le recyclage à d'autres qualités de nylon pour l'année prochaine.

Dans le but d'augmenter les nouvelles opportunités de recyclage, un nouveau projet a été lancé en 2024. Le Groupe s'est appuyé sur des déchets de nylon supplémentaires, triés et collectés avec précision dans l'usine d'Agordo, en les transformant grâce à un partenaire externe et en créant des présentoirs en plastique pour les magasins. En 2024, plus de 4 tonnes de déchets de nylon ont été recyclées, produisant plus de 20 000 présentoirs qui ont été distribués dans les magasins d'EssilorLuxottica dans la région EMEA, qu'il s'agisse d'une monomarque (magasins Ray Ban, Oakley Stores) ou d'un commerce de détail (Sunglasshut, Solaris, Salmoiraghi & Viganò et GrandVision). Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une feuille de route plus large en matière de développement durable en magasin qui comprend des investissements majeurs dans ses activités physiques liées à l'efficacité énergétique, à la construction moins et mieux, à la circularité dans l'utilisation des matériaux, à la gestion des déchets et à la mise en œuvre d'un plan triennal à partir de 2023 visant à obtenir la certification WELL pour 400 magasins Salmoiraghi & Viganò, LensCrafters et Sunglass Hut en Europe et aux États-Unis (en commençant par Salmoiraghi et Viganò en Italie). En 2024, 100 magasins ont demandé la certification et parmi ceux-ci, un magasin Salmoiraghi & Viganò a obtenu la certification WELL au niveau or.

Services circulaires

EssilorLuxottica applique également les principes de circularité en engageant et en impliquant ses consommateurs dans les différentes phases du cycle de vie du produit grâce à deux leviers différents : l'allongement de la durée de vie et la seconde vie.

Tout d'abord, pour prolonger la durée de vie des produits, le Groupe s'efforce de :

- fournir des directives sur la façon de porter, de protéger et de nettoyer correctement les lunettes pour assurer leur entretien ;
- offrir des services de réparation et de renouvellement en magasin, par le biais de l'ajustement des montures ou grâce au remplacement des pièces de rechange ; à cet égard, les clients grossistes et les consommateurs finaux peuvent commander des pièces de rechange d'origine pour remplacer les pièces endommagées.

Dans ce contexte, EssilorLuxottica a testé diverses initiatives pour ensuite les déployer à plus grande échelle.

En effet, entre juin et octobre 2023, Ray-Ban a lancé une initiative spécifique à la marque, le « Repair & Care Hub ». Le service disponible en magasin a encouragé les clients à prendre soin de leurs lunettes en les confiant à des experts en réparation. Il a commencé comme un corner itinérant qui est devenu permanent en 2024 dans 11 magasins clés de la région EMEA et un magasin aux États-Unis. Au total, plus de 3 850 clients ont utilisé le service Ray-Ban en 2024.

De même, en avril 2024, Salmoiraghi&Viganò a lancé « Officina Rinnovo ». Cette zone modèle a été conçue pour tester pour la première fois le service de réparation et de renouvellement dans une bannière multimarque. « Officina Rinnovo » a été testé dans deux magasins à Milan, pendant trois semaines par magasin, avec des services dédiés soutenus par des techniciens des usines EssilorLuxottica. Salmoiraghi&Viganò a également remporté les Retail Awards 2024 dans la catégorie Meilleur projet ESG et durabilité avec ce projet.

En 2025, le Groupe étendra encore le « Repair & Care Hub » de Ray-Ban à d'autres magasins et évaluera la disponibilité permanente du service « Officina Rinnovo ».

Le deuxième levier est de proposer un service de seconde vie. Il consiste à collecter en magasin des produits post-consommation pour les réutiliser ou les recycler. Depuis avril 2023, Salmoiraghi & Viganò offre aux consommateurs la possibilité de rapporter gratuitement en magasin des lunettes de soleil et des lunettes correctrices inutilisées de n'importe quelle marque. L'entreprise assume la responsabilité de la réévaluation des matériaux ou en fait don à des fins de formation dans le domaine de l'optométrie. Ce service est désormais disponible dans tous les magasins Salmoiraghi & Viganò. En avril 2024, le projet a également été étendu à GrandVision Italy. De même, en France, depuis fin avril 2024, le service est proposé par des opticiens indépendants avec un premier pilote. L'objectif est de tirer parti de ces initiatives pilotes pour évaluer l'extension du service et rejoindre un plus grand nombre de consommateurs.

Enfin, la bannière de vente au détail Synoptik a lancé en 2019 le programme d'abonnement aux lunettes « Vision as a Service » au Danemark et en Suède. Afin de maximiser la durée de vie des lunettes retournées par ce service, la bannière a lancé en 2022 le concept PreLoved par lequel les lunettes sont vendues d'occasion. De plus, à partir de novembre 2024, les lunettes retournées qui ne sont pas vendables sous PreLoved sont soit utilisées à des fins de formation dans les écoles d'optométrie, soit démontées en composants en plastique, en métal et en verre.

Pour gérer la fin de vie des lunettes à grande échelle, l'entreprise construit également une zone dédiée à l'intérieur de l'usine de Rovereto (Italie), afin d'être équipée de machines programmées pour démonter correctement les montures, identifier les matériaux et les recycler. Cet investissement est le fruit de deux années de recherche de technologies innovantes pour pouvoir gérer la variété des matériaux et de formes de produits. L'usine a demandé l'obtention des autorisations environnementales pour la gestion et la transformation des déchets. Il s'agit d'une étape importante pour intégrer la gestion de la fin de vie des produits de lunettes, augmentant ainsi les connaissances et l'expertise dans ce domaine.

Collaborations

Les experts internes d'EssilorLuxottica s'engagent également auprès de tout un écosystème d'entreprises, de start-ups, de groupes de réflexion, d'institutions académiques et d'organismes gouvernementaux pour construire des solutions innovantes qui nécessitent des actions collaboratives. Par exemple, EssilorLuxottica, avec d'autres multinationales, a lancé conjointement en 2021 la première chaire de recherche internationale consacrée à l'économie circulaire à l'ESSEC Business School, appelée « Global Circular Economy Chair ». Dans le but de former les futurs leaders de l'économie circulaire, la Chaire se concentre principalement sur le lancement de projets collaboratifs expérimentaux, la sensibilisation à l'économie circulaire et la production de recherches fondamentales pour accélérer le changement vers une économie circulaire.

Par ailleurs, EssilorLuxottica s'est associé à différents acteurs de l'industrie pour développer davantage de matériaux responsables tout en conservant exactement les mêmes performances que les matériaux traditionnels. Grâce à l'accord de collaboration signé en 2021 avec Mazzucchelli 1849, le Groupe a accéléré le développement d'acétates alternatifs, visant à augmenter les caractéristiques durables de l'acétate biosourcé et recyclé. Grâce aux efforts conjoints entre Mazzucchelli et EssilorLuxottica, différents leviers d'innovation ont été activés, visant à réduire l'impact environnemental des usines et des processus de Mazzucchelli, en termes d'efficacité énergétique et de réduction des déchets grâce à la récupération et à la valorisation des déchets internes ; des efforts supplémentaires ont été déployés pour améliorer les performances des matériaux, en testant de nouvelles formulations d'acétate afin de proposer des produits de lunetterie plus responsables, tout en maintenant une qualité et une performance élevées.

De plus, les équipes de R&D et d'ingénierie cherchent toujours à étendre leurs sources d'approvisionnement en matières premières secondaires ou innovantes en travaillant avec plusieurs industries, réduisant ainsi l'utilisation de matériaux

vierges ou d'origine fossile. De multiples projets sont actuellement développés avec des fournisseurs. Par exemple, EssilorLuxottica s'est une nouvelle fois associé en 2024 à Bureo pour proposer à la commercialisation de la collection Costa Del Mar Untangled avec des montures fabriquées avec 97 % à 100 % de filets de pêche recyclés NetPlus®. Les filets de pêche mis au rebut sont collectés dans les ports de pêche commerciale d'Amérique du Sud et Bureo recycle les filets sous forme de granulés de matière première appelée NetPlus®. La matière première recyclée est ensuite utilisée pour produire des montures recyclées par EssilorLuxottica, en les combinant avec des verres en verre minéral, en évitant l'utilisation de nouvelles matières plastiques et en offrant un verre ayant une clarté et une durabilité supérieures.

Les déchets

La gestion des déchets est un pilier essentiel de l'engagement d'EssilorLuxottica à réduire son empreinte environnementale. Il englobe plusieurs initiatives visant à réduire efficacement la production de déchets des opérations industrielles et à contribuer à une économie plus circulaire. Il s'agit notamment de la réduction des pertes de matières premières, des politiques de récupération, de réutilisation et de recyclage des pièces résiduelles et des déchets pendant les activités et les processus de production, des consommables mis au rebut et la réduction des produits chimiques utilisés tout au long des processus de production et des emballages.

La Société a effectué une analyse de la production de déchets de ses principales usines de fabrication, de ses centres de distribution et de ses laboratoires afin de déterminer le type et le poids des déchets générés et d'améliorer l'identification des solutions de gestion des déchets en mettant l'accent sur le potentiel de recyclage des matériaux et de récupération d'énergie. Il est mis à jour annuellement et a été étendu à de nouvelles usines en 2024 (53 sites couvrant près de la moitié des verres de prescription et plus de 60 % des volumes de verres de grande production). L'intégration des usines de fabrication de montures dans la cartographie a commencé en 2024 et se poursuit.

Le tableau ci-dessous présente les principaux types de déchets chez EssilorLuxottica (y compris les verres, les montures et les activités non manufacturières). Ces déchets sont traités la plupart du temps par des fournisseurs de services de gestion des déchets tiers.

Type de déchet	%	Description	Traitement principal des déchets
Déchets liquides	33 %	Principalement des eaux usées, des solvants, des acides et des bases provenant des processus de fabrication	Traitements physico-chimiques
Plastique	28 %	Principalement des déchets de verres, des résidus de processus, des emballages et des films plastiques	Valorisation ou recyclage de l'énergie
Autres	25 %	Principalement des déchets industriels généraux, des absorbants, des matériaux filtrants, des fûts, des boues, des équipements de protection individuelle	Tous les types de traitement sont conformes aux politiques du Groupe
Carton	11 %	Principalement des emballages consommables et des emballages semi-finis	Recyclage
Métal	3 %	Principalement des pertes de processus et des alliages	Recyclage

Le Groupe mise sur de nouvelles solutions industrielles pour réduire les déchets internes afin de limiter au maximum les déchets et l'utilisation de plastique. La réduction des déchets est principalement obtenue par l'amélioration des rendements de fabrication, en réduisant principalement l'intensité des déchets des processus de fabrication et d'exploitation (gestion de la qualité, amélioration continue, éco-conception, optimisation des processus de production et opportunités de réutilisation). Quelques exemples sont mentionnés ci-après :

- le projet Slim Fit pour la production de verres vise à réduire les intrants, ce qui, par conséquent, réduit la production de déchets pendant le processus de production des verres. Pour atteindre cet objectif, la conception des verres bruts standards a été optimisée pour obtenir le même verre final de haute qualité. Le déploiement du projet Slim Fit dans les plus grands laboratoires de prescription du Groupe à travers le monde s'est accéléré, permettant d'éviter plus de 2 100 tonnes de déchets en 2024.
- l'optimisation continue des processus a conduit l'entreprise à étendre le compactage pour les résidus de surfacage de tous les substrats. Cela permet de réduire le poids et le volume des déchets (moins de rotation de picking, avec un impact sur le CO₂e), et de recycler l'eau. L'eau est ensuite filtrée et réinjectée dans le système interne du laboratoire de verres correcteurs, selon une approche circulaire. Trois nouveaux équipements ont été ajoutés en 2024 ;
- d'autres initiatives de gestion des déchets sont également en cours avec des partenaires comme Mazzucchelli et plusieurs initiatives de recyclage ont lieu localement, dont une au Mexique, contribuant ainsi au développement économique des communautés locales. En 2024, l'usine SOFI a envoyé 55 tonnes de déchets, principalement en plastique (consommables de production) à une petite entreprise de recyclage, employant des communautés locales. Ils transforment ces déchets en matières premières prêtes à l'emploi, vendues à d'autres entreprises du pays, produisant des objets finis comme des sandales, des caisses ou des matériaux isolants. Une partie des revenus soutient l'activité de l'association Index, qui aide les travailleurs locaux et leurs familles, dans des programmes éducatifs et de santé (accès aux médicaments, jardins d'enfants, soins dentaires, etc.) ;
- en ce qui concerne spécifiquement le recyclage du plastique, l'entreprise a étudié différentes options pour recycler les copeaux résultant du surfacage des verres de prescription. Certaines études sont en cours avec des tiers et le centre de recherche universitaire pour identifier un processus solide de recyclage, afin d'offrir de nouvelles applications circulaires ;
- en 2022, EssilorLuxottica a lancé sa première session de formation à l'expertise déchets, destinée aux collaborateurs qui contribuent à réduire l'empreinte déchets du Groupe. À la suite du succès de ce pilote, une formation sur les déchets a été déployée en Amérique du Nord pour toutes les activités pertinentes. Une catégorie Déchets & Circularité au sein du « Portail des Bonnes Pratiques des Opérations » interne au Groupe a été créée en 2024.

La flexibilité de fabrication d'EssilorLuxottica et son expertise de prévision de la demande sont également essentielles à la réduction des déchets dans ses usines. Au fil des ans, elle a mis en place une approche de rétroplanning pour la création et le lancement de chaque nouvelle collection de lunettes, ce qui lui a permis de mieux planifier les volumes de production et d'éviter de fabriquer plus d'unités que nécessaire.

Au cours des dernières années, l'entreprise a également investi dans l'amélioration continue de ses processus de fabrication afin de réduire davantage son impact environnemental, comme l'installation de systèmes d'évaporation et de systèmes de traitement des eaux usées, tel que présenté à la Section 6.2.3 *ESRS E3 – Ressources aquatiques et marines*

Une autre initiative majeure largement adoptée, notamment en Amérique du Nord, est la valorisation des déchets plastiques avec récupération d'énergie, avec utilisation du produit en aval comme matière première pour l'industrie du ciment, ce qui permet de fermer la boucle et de recycler le résultat de manière circulaire, en le transformant en un nouveau produit.

6.2.4.6 Objectifs et indicateurs

Comme rappelé dans le pilier Eyes on Circularity du programme de développement durable Eyes on the Planet de l'entreprise lancé en 2021, l'objectif d'EssilorLuxottica est de passer des matériaux d'origine fossile aux matériaux biosourcés et/ou recyclés et d'intégrer l'éco-conception dans tous ses développements d'innovation d'ici 2025. Pour ce faire, différents domaines d'intervention et objectifs associés ont été définis ou sont en cours de définition, comme expliqué ci-dessous.

L'objectif « Passer des matériaux d'origine fossile aux matériaux biosourcés et/ou recyclés » est mondial et concerne principalement la partie amont de la chaîne de valeur de l'entreprise liée à l'approvisionnement en matériaux alternatifs et aux opérations de recyclage des déchets industriels. D'un point de vue périmètre, cet objectif fait référence à la catégorie des lunettes et des verres plano, où il est possible d'introduire des matériaux biosourcés et/ou recyclés, garantissant toujours la même excellence et la même qualité ainsi que la meilleure expérience de vision. En ce qui concerne les verres correcteurs, étant un dispositif médical, il est assez difficile d'inclure des matériaux biosourcés et/ou recyclés. Pour cette raison, pour les verres correcteurs, l'accent est mis sur la circularité dans le processus de production. En 2024, 22 % des bio-matériaux et 7 % des matériaux recyclés proviennent de la catégorie plastique des matériaux pour les montures, les verres plano et les verres de démonstration.

En ce qui concerne l'objectif d'intégration de l'éco-conception, le but d'EssilorLuxottica est de réaliser d'ici 2025 l'évaluation quantitative de 100 % des innovations de produits qui seront mises sur le marché dans son cœur de métier, à savoir les verres correcteurs et les lunettes. Les équipes d'innovation s'appuieront sur l'outil SAM (*Sustainability Assessment Methodology*). Ce processus permet de prendre des décisions et de définir des orientations dès la phase de conception afin de réduire l'impact environnemental et sociétal des produits. Cette démarche s'inscrit dans un cadre d'amélioration circulaire permettant de quantifier les impacts et d'identifier les leviers possibles vers une circularité accrue des matériaux, des processus ou de la chaîne de valeur, dès lors que de nouveaux axes de progrès sont engagés. Parmi ces axes de progrès, l'évaluation des impacts des matériaux utilisés dans ses produits dès la phase d'idéation permet au Groupe d'orienter ses choix vers des matériaux plus responsables, qui trouvent le meilleur équilibre entre impacts sociaux et environnementaux pour ses consommateurs et les populations des pays dans lesquels EssilorLuxottica est présent. En 2024, dans le cadre de la SAM, 22 % des projets d'innovation en matière de lunettes et de verres ont été évalués.

En ce qui concerne les déchets, EssilorLuxottica a quantifié un objectif de valorisation des déchets, calculé comme la proportion de déchets envoyés aux fournisseurs de services de gestion des déchets pour leur traitement final, que ce soit pour la valorisation énergétique ou les flux de recyclage des matériaux. Cet objectif incite les entités locales à rechercher de nouvelles voies de traitement mais permet également de diminuer la quantité de déchets qui sont envoyés vers des filières de non-valorisation, notamment l'enfouissement ou l'incinération sans valorisation énergétique. L'objectif est

d'augmenter ce taux de valorisation de 10 points par rapport à 2024 au cours des cinq prochaines années. L'augmentation du taux de valorisation contribue à réduire l'utilisation de ressources fossiles, lorsque les déchets sont utilisés comme combustible alternatif au combustible ou au gaz (par exemple, les copeaux envoyés aux cimenteries) ou recyclés (par exemple, les déchets de verre en polycarbonate). Le Groupe mesure également l'indicateur du nombre de grammes de déchets par bonne unité produite, avec un objectif d'amélioration continue par rapport à l'année précédente.

Le tableau ci-dessous présente la production de déchets de l'entreprise en 2024 et son évolution par rapport à 2023.

Déchets

	2024	2023
TOTAL DES DÉCHETS GÉNÉRÉS	142 160	139 121
QUANTITÉ TOTALE DE DÉCHETS DANGEREUX	47 284	53 612
Déchets dangereux détournés de l'élimination	16 851	22 017
Déchets dangereux détournés de l'élimination en raison de la préparation en vue du réemploi	-	-
Déchets dangereux détournés de l'élimination en raison du recyclage	11 469	15 003
Déchets dangereux détournés de l'élimination en raison d'autres opérations de récupération	5 381	7 014
Déchets dangereux destinés à l'élimination	30 433	31 594
Déchets dangereux destinés à l'élimination par incinération	3 601	3 020
Déchets dangereux destinés à l'élimination par mise en décharge	26 833	28 574
Déchets dangereux destinés à l'élimination par d'autres opérations d'élimination	-	-
QUANTITÉ TOTALE DE DÉCHETS RADIOACTIFS	-	-
QUANTITÉ TOTALE DE DÉCHETS NON DANGEREUX	94 876	85 509
Déchets non dangereux détournés de l'élimination	72 444	66 304
Déchets non dangereux détournés de l'élimination en raison de la préparation en vue du réemploi	-	-
Déchets non dangereux détournés de l'élimination en raison du recyclage	45 928	43 805
Déchets non dangereux détournés de l'élimination en raison d'autres opérations de récupération	26 516	22 499
Déchets non dangereux destinés à l'élimination	22 432	19 205
Déchets non dangereux destinés à l'élimination par incinération	2 628	3 592
Déchets non dangereux destinés à l'élimination par mise en décharge	19 804	15 613
Déchets non dangereux destinés à l'élimination par d'autres opérations d'élimination	-	-
DÉCHETS VALORISÉS	89 295	88 321
Taux de valorisation des déchets	63 %	63 %
DÉCHETS NON RECYCLÉS	84 762	80 312
Taux de déchets non recyclés	60 %	58 %

En 2024, le total des déchets générés par le Groupe est stable par rapport à l'an passé, malgré l'intégration des nouveaux sites d'exploitation récemment construits qui sont montés en puissance en 2024. En 2024, la Société a concentré ses efforts sur la réduction des déchets dangereux, avec un résultat notable par rapport à l'année précédente. Le Groupe s'est

engagé à réduire l'impact environnemental des déchets générés et à augmenter le taux de valorisation des déchets, confirmé à 63 % au cours de l'année de référence. Pour plus d'informations sur la méthodologie de collecte et d'estimation des données, veuillez vous référer à la Note méthodologique de la Section 6.5 *Note méthodologique*.

Le tableau ci-dessous montre les progrès de l'entreprise sur d'autres indicateurs de circularité en 2024.

Autres indicateurs	Progrès
Les taux de contenu recyclable dans les produits	25 %
Les taux de contenu recyclable dans les emballages des produits	Une évaluation de la recyclabilité des emballages sera réalisée en temps voulu, selon une méthodologie alignée sur le futur règlement européen PPWR, qui fixe les normes européennes en la matière.

6.2.5 Taxonomie européenne

Contexte de la Taxonomie de l'Union Européenne

Le règlement européen sur la taxinomie s'inscrit dans le cadre des efforts globaux déployés par la Commission européenne pour atteindre les objectifs du Pacte vert pour l'Europe et rendre l'Europe neutre en carbone d'ici 2050.

Publié le 22 juin 2020 au Journal officiel de l'Union européenne et entré en vigueur le 12 juillet 2020, le Règlement (UE) n° 2020/852 – Règlement sur la taxonomie de l'UE (ci-après également dénommé « Taxonomie » ou « Règlement ») et la FAQ publiée en décembre 2024 fournissent un système de classification permettant de définir les activités économiques qui peuvent être considérées comme durables, dans le but de soutenir les flux d'investissements vers une économie plus respectueuse de l'environnement.

Selon le Règlement, pour être éligible ou qualifiée d'activité potentiellement durable, une activité économique doit être répertoriée dans l'Acte délégué du Règlement, contribuant à au moins à la réalisation d'un moins un des six objectifs environnementaux ci-dessous définis par l'article 9 du Règlement lui-même :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et la réduction de la pollution ; et
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour déterminer si une activité éligible est alignée sur la Taxonomie, les critères d'examen techniques suivants doivent être respectés :

- le respect des critères de contribution substantielle à des objectifs environnementaux en ce qui concerne chaque activité économique identifiée ;
- « Ne pas causer de préjudices significatifs » à aucun des cinq autres objectifs environnementaux (DNSH – Do No Significant Harm);
- Respecter les garanties minimales (MS – Minimum Safeguards), reconnaissant l'importance de se conformer aux principes et pratiques internationaux concernant les Droits de l'Homme, la corruption, la fiscalité et la concurrence loyale.

Le règlement définit le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissement (CapEx) et les dépenses d'exploitation (OpEx)

associés aux activités éligibles et alignées à la Taxonomie comme les indicateurs clés de performance de la Taxonomie qui doivent faire l'objet d'un rapport.

Suite à l'adoption officielle de l'article 3 du Règlement (critères pour les activités économiques durables), EssilorLuxottica a évalué l'éligibilité et l'alignement de ses activités sur les six objectifs environnementaux officiellement adoptés jusqu'à présent (réf. Acte délégué sur le climat – Annexe I et Annexe II) : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution, ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Pour les quatre derniers objectifs, le Groupe n'a identifié aucun projet éligible.

Il convient de rappeler que, dans le cadre de ces différents objectifs, la Commission européenne a donné la priorité à l'établissement de critères de sélection techniques pour les activités économiques qui contribuent potentiellement le plus aux objectifs environnementaux.

La publication de la Taxonomie européenne fait partie intégrante du reporting CSRD du Groupe, qui adopte les normes européennes de reporting en matière de durabilité. Les exigences de la Taxonomie européenne sont intégrées aux réglementations CSRD, ce qui garantit la cohérence des rapports. Le cas échéant, les indicateurs clés de performance des plans d'investissements alignés sur la taxonomie sont réintégrés aux mesures d'atténuation du changement climatique (comme l'exige la section E1-3 de l'ESRS) pour la mise en œuvre de ses plans de transition.

Analyse d'EssilorLuxottica

L'analyse a été réalisée dans le respect des six objectifs environnementaux, à savoir : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation et la protection des ressources hydriques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution, la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

EssilorLuxottica, avec son modèle économique intégré verticalement englobant la conception, la fabrication et la distribution de verres ophtalmiques, de montures et de lunettes de soleil (voir la Section 6.1.3 *Stratégie*), considère que ses activités économiques principales ne sont pas décrites dans la version actuelle du Règlement, et ne sont donc pas considérées comme « éligibles » ou « alignées ». Par conséquent, le Groupe n'a pas généré en 2024, comme en 2023, de chiffre d'affaires éligible ou aligné sur le Règlement sur la taxonomie de l'UE.

Néanmoins, en tant que leader de l'industrie engagé en faveur du développement durable, EssilorLuxottica a lancé en 2021 un programme de développement durable intégré et à long terme appelé Eyes on the Planet qui comprend les engagements de l'entreprise relatifs au changement climatique (voir la Section 6.2.1 *ESRS E1 – Changement climatique*) et l'économie circulaire (voir la Section 6.2.4 *ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire*).

Ainsi, pour déployer et réaliser ses engagements en matière de durabilité, le Groupe a lancé plusieurs initiatives et projets qui peuvent être considérés individuellement comme des dépenses d'investissements éligibles à la Taxonomie (CapEx) (par exemple, le photovoltaïque, les composants d'un bâtiment, les équipements mécaniques et électriques tels que le CVC, l'éclairage économe en énergie, les stations de recharge, les véhicules verts ou l'immobilier IFRS 16), après une analyse détaillée des activités et des critères de sélection techniques énumérés dans l'Acte délégué Climat – Annexes I et II du règlement.

Cependant, il convient également de noter que le Groupe a lancé d'autres initiatives d'économie d'énergie qui ne sont pas considérées comme éligibles, car ces mesures ne sont pas décrites dans la version du Règlement actuellement en vigueur.

Publication des indicateurs clés de performance de la Taxonomie

Chiffre d'affaires

Comme en 2023, EssilorLuxottica n'a pas généré en 2024 de chiffre d'affaires pouvant être considéré comme éligible ou aligné sur la taxonomie. Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève au total à 26 508 millions d'euros (25 395 millions d'euros pour 2023), tel que présenté dans les états financiers consolidés (Chapitre 5, Section 5.1.1 *Compte de résultat consolidé* de ce Document d'enregistrement universel).

Charges opérationnelles – OpEx

En ce qui concerne ces indicateurs, le Groupe a calculé une valeur pour le dénominateur égale à 665 millions d'euros (607 millions d'euros en 2023, changements de 9,6 %) en suivant la méthodologie décrite à la Section 6.5 *Note méthodologique*. L'évaluation du dénominateur a montré que le modèle économique du Groupe ne génère pas de charges opérationnelles significatives pour les catégories mentionnées par le règlement. Les charges opérationnelles selon la définition de la Taxonomie de l'UE (dénominateur) représentent moins de 10 % des charges d'exploitation totales consolidées du Groupe, qui comprennent le Coût des ventes et le Total des charges opérationnelles tels que présentés dans les états financiers consolidés 2024 (Chapitre 5, Section 5.1 *États financiers consolidés* du présent Document d'enregistrement universel). Ainsi, comme en 2023, le Groupe a considéré cet indicateur comme non significatif.

Dépenses d'investissements – CapEx

Comme la liste des activités économiques éligibles fournie par le Règlement ne couvre pas l'activité principale du Groupe, les dépenses d'investissement du Groupe ne peuvent pas être associées à des activités économiques éligibles générant du chiffre d'affaires. Cependant, sur la base de l'Acte Délégué – Annexe I Art. 8, § 1.1.2.2, point c, relatif à l'achat de produits ou de mesures individuelles issus d'activités économiques alignées sur la Taxonomie dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le Groupe a identifié les activités éligibles suivantes qui peuvent être considérées individuellement comme des investissements éligibles à la Taxonomie :

- transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers (activité 6.5) ;
- rénovation de bâtiments existants (activité 7.2) ;
- installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique (activité 7.3) ;
- installation, maintenance et réparation des stations de recharge pour les véhicules électriques dans les bâtiments (et les places de stationnement rattachées à ces bâtiments) (activité 7.4) ;
- installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments (activité 7.5) ;
- installation, maintenance et réparation des technologies liées aux énergies renouvelables (activité 7.6) ;
- acquisition et propriété de bâtiments (activité 7.7).

Les dépenses d'investissement liées aux activités ci-dessus sont présentées sous les postes Acquisitions et Regroupement d'entreprises des rubriques Immobilisations Corporelles (activités 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6 et immeubles en propriété 7.7) et Droits d'utilisation (activité 6.5 et immeubles en location de 7.7), tels que présentés dans les comptes consolidés 2024 (Chapitre 5, Section 5.1.6 *Notes aux états financiers consolidés* du présent Document d'enregistrement universel).

Ces activités s'inscrivent dans le cadre des initiatives durables mises en place par les sites de production, les laboratoires et les magasins. L'analyse des coûts associés aux biens immobiliers du Groupe s'est basée sur les documents comptables et informations utilisés pour la préparation des états financiers consolidés d'EssilorLuxottica. Les données relatives aux magasins gérés en propre ont été examinées au niveau Groupe (en raison de la disponibilité limitée d'informations centralisées et détaillées pour les régions Asie-Pacifique et Amérique latine, les dépenses d'investissement éligibles associées ont été estimées sur la base du pourcentage de pondération des dépenses d'investissement totales par région pour l'activité 7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique). Pour les sites de production et les laboratoires, l'analyse a été réalisée en 2024 sur l'ensemble des sites de production de verres et de montures.

Les dépenses d'investissement totales des états financiers consolidés sont de 3,678 millions d'euros (Chapitre 5, Section 5.1.6 Notes aux états financiers consolidés Note 10 Goodwill et autres immobilisations incorporelles, Note 11 Immobilisations corporelles, Note 12 Contrats de location). L'analyse des indicateurs de performance (ICP) CapEx a permis d'obtenir 38,29 % (2023 : 53,02 %) d'éligibilité et 0,73 % (2023 : 0,67 %) d'alignement.

La plupart des CapEx éligibles proviennent de la prise en compte des dépenses liées au droit d'utilisation des magasins et autres bâtiments. La plupart des dépenses d'investissement alignées sont dues à l'augmentation des projets d'énergie renouvelable (en particulier l'investissement dans Barberini), comme décrit dans la Section 6.2.1 ESRS E1 – Changement climatique, 6.2.1.5 Actions et ressources.

Les étapes suivies pour évaluer l'alignement avec la taxonomie de l'UE, en commençant par le respect des garanties minimales, sont décrites ci-dessous.

Respect des garanties minimales

La conformité aux garanties minimales de la Taxonomie de l'UE est fondée sur l'article 18 du Règlement, ainsi que sur les recommandations énoncées dans le Rapport final sur les garanties minimales publié par la plateforme de l'UE sur la Finance durable (octobre 2022) qui identifie quatre sujets pour lesquels la conformité avec des garanties doit être évaluée : Droits humains, corruption, fiscalité et concurrence loyale.

Afin d'évaluer l'alignement du CapEx éligible, le Groupe doit évaluer que les garanties minimales sont respectées pour l'activité liée au CapEx, et donc que le fournisseur engagé par le Groupe respecte les garanties minimales décrites dans l'article 18 du Règlement. Par souci de cohérence, EssilorLuxottica est également tenue de respecter les garanties minimales dans le cadre de ses activités.

Le comportement éthique est l'un des principaux piliers qui guide EssilorLuxottica dans la conduite de ses affaires. Le Code d'éthique et le Code de conduite des partenaires commerciaux définissent les principes qui s'appliquent à l'ensemble des salariés, sous-traitants, prestataires et fournisseurs

d'EssilorLuxottica, et représentent un ensemble minimal de normes auxquelles il est impossible de déroger, notamment le respect des Droits humains, du Code de travail et de la concurrence loyale. Les fournisseurs du Groupe EssilorLuxottica sont tenus de se conformer à ces documents. Le Groupe veille à maintenir un très haut niveau de vigilance envers ses fournisseurs en ce qui concerne le respect des Droits humains. En effet, EssilorLuxottica adopte une approche proactive en conformité avec la loi française n° 2017-399 (Devoir de vigilance) qui exige une diligence raisonnable sur la chaîne logistique dans le but d'identifier les risques liés aux Droits humains (Section 6.3.2 ESRS S2 – Travailleurs dans la chaîne de valeur).

Dans le cadre de son Code d'éthique, Code de conduite pour les partenaires commerciaux ainsi qu'aux réglementations internationales et locales, telles que les lois Devoir de vigilance et Sapin II en France, le Groupe a mis en place un programme de lutte contre la corruption (voir Section 6.4.1 ESRS G1 – Conduite des affaires).

En outre, la Direction Taxes est chargée de contrôler et de veiller au respect des lois et réglementations fiscales applicables et ce, conformément aux valeurs d'honnêteté et d'équité du Code d'éthique d'EssilorLuxottica.

EssilorLuxottica s'engage à respecter les règles imposées par le droit de la concurrence dans le cadre de ses pratiques commerciales. Le Groupe dispose d'un programme de conformité au droit de la concurrence et a mis en œuvre un programme de concurrence qui définit des principes de conduite en matière de gestion des pratiques commerciales et qui comprend des activités de formation spécifiques.

En cas d'enquête, de litige, de condamnation ou de sanction, le Groupe adopte une approche transparente et responsable, en menant les enquêtes, en mettant en œuvre des mesures correctives et en améliorant les cadres de gouvernance afin d'éviter que cela se reproduise à l'avenir.

Pour cette raison, EssilorLuxottica considère qu'il assure le respect des garanties minimales dans les activités couvertes par le point (c) de CapEx.

Évaluation de l'alignement

Le résumé de l'évaluation de l'alignement pour chaque activité identifiée comme éligible est présenté ci-dessous.

Activité	Contribution substantielle	Le DNSH
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers (activité 6.5)	Une partie des nouveaux véhicules d'entreprise d'EssilorLuxottica répond aux critères de contribution substantielle (taux d'émission de CO ₂ e inférieur à 50 gCO ₂ e/km).	Le critère DNSH relatif à la réalisation d'une évaluation spécifique des risques climatiques n'a pas été rempli pour tous les sites ayant des voitures dont le taux d'émission de CO ₂ e est inférieur à 50 gCO ₂ e/km.
Rénovation de bâtiments existants (7.2)	Une partie des activités de rénovation d'EssilorLuxottica répond aux critères de contribution substantielle (rénovation majeure et/ou réduction de la demande en énergie primaire d'au moins 30 %).	Les critères DNSH liés à l'eau, à l'économie circulaire et à la pollution pour l'ensemble des sites ne sont pas respectés.

Activité	Contribution substantielle	Le DNSH
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique (7.3)	Les activités comprenaient principalement l'installation et le remplacement de sources lumineuses à haut rendement énergétique, ainsi que l'installation et l'entretien de systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC). À l'aide des références fournies par un expert pour l'Italie et la France, certains équipements spécifiques ont été alignés. Cependant, en raison d'un manque de clarté sur la manière de traiter avec les pays extérieurs à l'UE et dans une approche conservatrice, certains CapEx n'ont pas pu être considérés comme alignés.	Les critères DNSH pour cette activité exigent une évaluation des risques climatiques liés à l'actif dans lequel l'activité a été exercée.
Installation, maintenance et réparation des stations de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments (et les places de stationnement rattachées à ces bâtiments) (7.4)	Sans objet pour cette activité.	Tous les projets ont été mis en œuvre sur des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques climatiques physiques.
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments (7.5)	Tous les projets éligibles (par exemple, l'installation, l'entretien et la réparation de compteurs intelligents pour le gaz, le chauffage, le froid et l'électricité) répondaient au critère de contribution substantielle.	Tous les projets ont été mis en œuvre sur des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques climatiques physiques.
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables (7.6)	Tous les projets éligibles (par exemple, l'installation, l'entretien et la réparation d'installations solaires photovoltaïques et d'équipements techniques auxiliaires ; l'installation, l'entretien et la réparation de systèmes de stockage d'énergie thermique ou électrique) répondaient au critère de contribution substantielle.	Les critères DNSH pour cette activité exigeaient une évaluation des risques climatiques liés à l'actif dans lequel l'activité a été exercée.
Acquisition et propriété d'immeubles (7.7) ^(a)	La construction de nouveaux bâtiments dans les sites de production situés dans les régions concernées a été considérée comme une activité éligible. La construction de bâtiments par le Groupe EssilorLuxottica suit toujours les normes de durabilité les plus élevées dans le but de réduire le profil d'émission du Groupe. Cependant, en raison d'une documentation limitée permettant de faire correspondre parfaitement les critères de certification avec la taxonomie, l'activité a été considérée comme non alignée suivant une approche conservatrice. En ce qui concerne la location de nouveaux magasins, l'alignement a été limité en raison d'une documentation insuffisante pour les critères de contribution substantielle, en particulier pour les magasins situés dans des régions hors de l'UE où les critères peuvent avoir une législation différente non stipulée dans la taxonomie de l'UE, c'est pourquoi l'approche conservatrice a été adoptée.	Pour le nouveau bâtiment répondant aux critères de contribution substantielle, EssilorLuxottica n'a pas pu évaluer certains des éléments requis pour justifier le respect de l'ensemble des critères DNSH. Pour la location de magasins, les projets ont été soumis à une évaluation des risques climatiques physiques et à un plan d'adaptation aux risques climatiques évalués.

(a) Les activités de construction de bâtiments neufs ont été classées dans cette activité. Les critères techniques associés à ces projets ont été analysés conformément à l'activité 7.1.

EssilorLuxottica reconnaît les défis que pose l'alignement des activités de vente au détail et de location avec les spécifications techniques de la Taxonomie européenne, en particulier en raison de la nature diversifiée des activités de vente au détail situées dans des centres commerciaux plus vastes. Malgré cela, la Société s'engage à améliorer continuellement son alignement avec les normes de la taxonomie et travaillera activement à l'intégration d'un plus grand nombre de projets et d'initiatives.

Comme indiqué dans le Chapitre 5, Section 5.1.6 *Notes aux états financiers consolidés*, Note 26 *Engagements et passifs éventuels*, en 2024, le Groupe a annoncé la signature d'un contrat de prélocation à long terme pour son nouveau siège mondial à Paris, les actifs de droit d'utilisation et les passifs de location correspondants seront comptabilisés à la date à laquelle ce bâtiment sera mis à la disposition de la Société par le bailleur, et n'ont donc pas été inclus dans l'évaluation de la taxonomie de cette année pour l'indicateur clé de performance CapEx.

Sur la base de l'évaluation ci-dessus, voici ci-dessous le tableau des indicateurs clés de performance CapEx, avec une proportion de CapEx provenant de produits ou de services associés à des activités économiques durables sur le plan environnemental en vertu des articles 3 et 9 du Règlement sur la Taxonomie – publication relative à l'exercice 2024.

Exercice N	2024	Critères de contribution substantielle					Critères DNSH (« Ne nuit pas de manière significative »)												
Activités économiques (1)	Code (2)	CapEx (3) (en millions d'euros)	Proportion des dépenses d'investissement, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation aux changements climatiques (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation aux changements climatiques (6)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Proportion de taxonomie alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) CapEx, année N-1 (18)	Activité d'activation de catégorie (19)	Catégorie activité de transition (20)
A. Activités admissibles à la taxonomie																			
A.1. Activités écologiquement durables (alignées sur la taxonomie)																			
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires	CCM 6.5	0,38	0,01 %	Oui	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-		T
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires	CCM 6.5 et CCA 6.5	-	- %	Oui	Oui	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0,06 %		T
Installation, entretien et réparation d'équipements d'efficacité énergétique	CCM 7.3	0,44	0,01 %	Oui	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0,01 %		H
Installation, entretien et réparation d'équipements d'efficacité énergétique	CCM 7.3 et CCA 7.3	-	- %	Oui	Oui	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0,07 %		H
Installation, entretien et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments (et places de stationnement attenantes aux bâtiments)	CCM 7.4	0,19	0,01 %	Oui	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-		H
Installation, entretien et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments (et places de stationnement attenantes aux bâtiments)	CCM 7.4 et CCA 7.4	-	- %	Oui	Oui	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0,01 %		H
Installation, maintenance et réparation d'instruments et d'appareils de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	0,22	0,01 %	Oui	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-		H
Installation, maintenance et réparation de technologies d'énergie renouvelable	CCM 7.6	24,72	0,67 %	Oui	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0,01 %		H
Installation, maintenance et réparation de technologies d'énergie renouvelable	CCM 7.6 et CCA 7.6	-	- %	Oui	Oui	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0,51 %		H
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	0,99	0,03 %	Oui	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-		

Exercice N	2024	Critères de contribution substantielle								Critères DNSH (« Ne nuit pas de manière significative »)									
Activités économiques (1)	Code (2)	CapEx (3) (en millions d'euros)	Proportion des dépenses d'investissement, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation aux changements climatiques (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation aux changements climatiques (6)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Proportion de taxonomie alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) CapEx, année N-1 (18)	Activité d'activation de catégorie (19)	Catégorie activité de transition (20)
CAPEX DES ACTIVITÉS ÉCOLOGIQUEMENT DURABLES (ALIGNÉ SUR LA TAXONOMIE) (A.1)																			
		26,94	0,73 %	0,73 %	- %	- %	- %	- %	- %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0,67 %		
Dont habitantes		25,56	0,69 %	0,69 %	- %	- %	- %	- %	- %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0,61 %	H	
Dont transitoires		0,38	0,01 %	0,01 %						Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0,06 %		T
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie)																			
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires	CCM 6.5	12,39	0,34 %	EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL								0,54 %		
Rénovation de bâtiments existants	CCM 7.2	9,61	0,26 %	EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL								-		
Installation, entretien et réparation d'équipements d'efficacité énergétique	CCM 7.3	34,65	0,94 %	EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL								1,45 %		
Acquisition et propriété d'immeubles	CCM 7.7	1 325	36,02 %	EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL								50,37 %		
CAPEX DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE MAIS NON DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ACTIVITÉS NON ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE) (A.2)																			
		1 382	37,56 %	37,56 %	- %	- %	- %	- %	- %								52,36 %		
A. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (A.1+A.2)																			
		1 408	38,29 %	38,29 %	- %	- %	- %	- %	- %								53,02 %		
B. Taxonomie – activités non admissibles																			
CapEx des activités non éligibles à la taxonomie		2 270	61,71 %																
TOTAL		3 678	100 %																

Activités liées à l'énergie nucléaire

1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON

Activités liées au gaz fossile

4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON



1

2

3

4

5

6

7

8

Tableau relatif au chiffre d'affaires

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du chiffre d'affaires provenant des produits ou de services associés à des activités économiques durables en vertu des articles 3 et 9 du Règlement.

EssilorLuxottica n'a pas généré de chiffre d'affaires pour 2024 qui puisse être considéré comme éligible ou aligné sur la Taxonomie.

Exercice N	2024	Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)									
	Code (2)	Chiffre d'affaires (3) (en millions d'euros)	Part du chiffre d'affaires, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
Activités économiques (1)																			
A. Activités éligibles à la taxonomie																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1.)		-	- %	- %	- %	- %	- %	- %	- %	N	N	N	N	N	N	N	- %		
Dont habitantes		-	- %	- %	- %	- %	- %	- %	- %	N	N	N	N	N	N	N	- %	H	
Dont transitoires		-	- %	- %						N	N	N	N	N	N	N	- %		T
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)		-	- %	- %	- %	- %	- %	- %	- %								- %		
A. CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (A.1. + A.2.)		-	- %	- %	- %	- %	- %	- %	- %								- %		
B. Activités non éligibles à la taxonomie																			
CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE		26 508	100 %																
TOTAL		26 508	100 %																

Tableau relatif aux charges opérationnelles

Le tableau ci-dessous indique la part des charges opérationnelles provenant des produits ou services associés à des activités économiques durables en vertu des articles 3 et 9 du Règlement.

Selon la définition de la Taxonomie de l'UE (dénominateur), les charges opérationnelles représentent moins de 10 % des charges opérationnelles totales consolidées du Groupe, qui

comprennent le Coût des ventes et le total des charges opérationnelles tels que présentés dans le compte de résultat consolidé (voir Chapitre 5, Section 5.1 États financiers consolidés du présent Document d'enregistrement universel) et, pour cette raison, le Groupe a considéré l'indicateur comme non significatif.

Exercice N	2024	Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)									
	Code (2)	OpEx (3) (en millions d'euros)	Part des OpEx, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part des OpEx alignées sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles à la taxonomie (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
Activités économiques (1)																			
A. Activités éligibles à la taxonomie																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1.)	-	- %	- %	- %	- %	- %	- %	- %	- %	N	N	N	N	N	N	N	- %		
Dont habilitantes	-	- %	- %	- %	- %	- %	- %	- %	- %	N	N	N	N	N	N	N	- %	H	
Dont transitoires	-	- %	- %							N	N	N	N	N	N	N	- %		T
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)	-	- %	- %	- %	- %	- %	- %	- %	- %								- %		
A. OPEX DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (A.1. + A.2.)																			
	-	- %	- %	- %	- %	- %	- %	- %	- %								- %		
B. Activités non éligibles à la taxonomie																			
OPEX DES ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE	665	100 %																	
TOTAL	665	100 %																	

6.3 Informations sociales

6.3.1 ESRS S1 – Effectifs de l'entreprise

6.3.1.1 Introduction

Le succès d'EssilorLuxottica est profondément enraciné dans le dévouement de son équipe de plus de 195 000 salariés partout dans le monde, qui fournit des produits d'une qualité technique et stylistique exceptionnelle ainsi que des niveaux de service inégalés. Cette communauté mondiale incarne une expertise et un ADN distinctifs, qui s'alignent sur la Mission de l'entreprise à aider chacun à « mieux voir et mieux être ».

Pour garantir le développement d'une culture de travail inclusive et stimulante, le Groupe s'engage à respecter et à promouvoir les Droits humains en accordant une importance particulière aux lois, réglementations et normes internationales applicables, ainsi qu'à la prévention et à la réparation des violations graves des Droits humains et des libertés fondamentales. Le Code d'éthique énonce les principes qui s'appliquent à tous les salariés d'EssilorLuxottica, en intégrant des principes clés et des « règles d'or » qui représentent un ensemble minimum de normes qui ne peuvent être compromises. Le déploiement du système de signalement interne SpeakUp, les audits réalisés dans les filiales du Groupe et les différentes activités de formation, entre autres, sont des initiatives clés qui soutiennent l'engagement éthique d'EssilorLuxottica à l'égard de son personnel.

En 2024, EssilorLuxottica a réaffirmé son engagement à favoriser un environnement de travail prospère, inclusif et innovant, en alignant son approche centrée sur les personnes avec sa Mission et sa stratégie d'entreprise. L'une des étapes clés a été le lancement de l'initiative Group Values (valeurs du Groupe), qui a réuni les salariés du monde entier sous la bannière d'une culture partagée, renforçant l'implication et favorisant le sentiment d'avoir un but commun. L'année a également marqué des progrès significatifs en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DE&I) avec la création du Comité d'inclusion et l'introduction de la politique mondiale DE&I. Ces initiatives ont renforcé l'engagement du Groupe à construire un environnement de travail où chacun se sent le bienvenu, valorisé et habilité à atteindre son plein potentiel.

En 2024, l'un des principaux objectifs était de développer les talents par le biais de programmes de développement mondiaux et régionaux, de mentorats, de rotations de postes à l'international et d'un coaching personnalisé. Ces initiatives ont été renforcées par des occasions d'apprendre directement des hauts dirigeants, cultivant une culture de croissance continue et d'excellence en leadership. En ce sens, Leonardo, l'écosystème d'apprentissage innovant du Groupe, a continué à jouer un rôle central dans la formation professionnelle et le partage des connaissances. Avec plus de 9 millions d'heures de formation dans jusqu'à 30 langues, l'entreprise a permis à ses salariés, à ses clients et aux professionnels de la vue d'élargir leurs compétences et leur expertise, façonnant ainsi l'avenir de l'industrie de la lunetterie et de la santé visuelle.

L'approche holistique d'EssilorLuxottica en matière de bien-être des salariés a également été renforcée par des systèmes de soutien complets, incluant des prestations de santé, des

ressources psychologiques, des modalités de travail flexibles et des initiatives axées sur la famille telles que les camps d'été et les journées familiales. Cette politique a été complétée par une politique de rémunération qui garantit un salaire compétitif, l'égalité des chances et des primes basées sur le mérite. Les programmes d'actionnariat salarié ont renforcé l'alignement entre les contributions individuelles et le succès organisationnel, favorisant ainsi un sentiment de responsabilité partagée.

La santé et la sécurité des salariés sont demeurées une priorité absolue et un principe fondamental qui guide les opérations quotidiennes. EssilorLuxottica a adopté toutes les mesures nécessaires, conformes aux normes internationales, pour minimiser les accidents du travail, en visant zéro incident. Grâce à des programmes de santé et de sécurité solides, comprenant des mesures de prévention des risques, des plans d'action, des procédures et des audits sur site, le Groupe a continué à assurer un environnement de travail sûr et sécurisé pour tous les salariés.

Ces efforts, détaillés dans la présente section, reflètent l'intime conviction du Groupe selon laquelle les contributions et les perspectives uniques des individus sont des atouts inestimables, qui renforcent son patrimoine et lui donnent les moyens de relever les défis avec force et résilience.

Composition des effectifs

Les effectifs d'EssilorLuxottica sont composés d'un large éventail de salariés et de non-salariés qui jouent un rôle essentiel dans ses opérations et sont soumis à des impacts matériels liés aux activités de l'entreprise.

Au 31 décembre 2024, EssilorLuxottica employait 195 428 personnes dans le monde, dans différentes divisions, fonctions et sites. Compte tenu du modèle économique verticalement intégré de l'entreprise, les salariés peuvent être divisés en trois groupes principaux :

- **Salariés de production** : salariés impliqués dans les processus de production, d'assemblage et de distribution dans le vaste réseau d'usines de production, de laboratoires RX et de centres logistiques d'EssilorLuxottica.
- **Salariés des magasins et des ventes** : ses salariés travaillant dans les magasins de détail et les canaux de distribution de gros d'EssilorLuxottica sont directement impliqués dans les ventes et l'engagement des consommateurs.
- **Salariés administratifs** : professionnels impliqués dans les fonctions de gestion, d'administration, de recherche et de développement, et de soutien qui stimulent l'innovation, les décisions stratégiques et l'efficacité opérationnelle.

EssilorLuxottica s'appuie également sur des travailleurs non salariés, ou travailleurs intérimaires. Il s'agit de personnes embauchées et rémunérées par une agence, qui à son tour, a conclu un accord avec l'entreprise pour facturer le coût de la main-d'œuvre du salarié. Ils sont salariés pour des projets spécifiques ou des missions temporaires, notamment au sein de la production, de la chaîne d'approvisionnement ou des magasins.

Les tableaux ci-dessous fournissent un aperçu détaillé de la main-d'œuvre de la Société, y compris les répartitions régionales et par pays, ainsi que les caractéristiques des salariés classées par genre, type de contrat, catégorie de poste et âge.

Effectif total

	2024		2023	
	Nombre	%	Nombre	%
EFFECTIF TOTAL	206 533	100 %	203 272	100 %
Nombre total de collaborateurs	195 428	95 %	191 706	94 %
Nombre total de travailleurs intérimaires	11 105	5 %	11 566	6 %

Remarque : les chiffres relatifs aux effectifs d'EssilorLuxottica se réfèrent au 31 décembre de chaque année. Le tableau reflète les données hors acquisitions de 2024 (Heidelberg Engineering et Supreme). En 2024, l'effectif total a augmenté de 2 %, principalement en raison de l'augmentation de l'activité dans les laboratoires/usines (y compris l'ajout de nouveaux laboratoires), de la croissance des magasins et de l'acquisition de Washin Optical au Japon. La légère réduction du nombre de travailleurs intérimaires peut être attribuée à la tendance de l'entreprise à privilégier l'embauche directe tout au long de l'année. Pour plus d'informations sur la méthodologie et le périmètre de reporting, veuillez vous référer à la Section 6.5 Note méthodologique.

Répartition des collaborateurs par zone géographique

	2024		2023	
	Nombre	%	Nombre	%
NOMBRE TOTAL DE COLLABORATEURS	195 428	100 %	191 706	100 %
Amérique du Nord	43 772	22 %	44 051	23 %
EMEA	71 781	37 %	70 615	37 %
Asie-Pacifique	54 270	28 %	52 366	27 %
Amérique latine	25 605	13 %	24 674	13 %

Remarque : les chiffres relatifs aux effectifs d'EssilorLuxottica se réfèrent au 31 décembre de chaque année. Le tableau reflète les données hors acquisitions de 2024 (Heidelberg Engineering et Supreme). La répartition géographique des salariés est alignée sur les régions géographiques identifiées pour la publication des revenus. La répartition des salariés par région reste la même qu'en 2023, la région EMEA étant la plus peuplée. La population de l'Asie, de l'Océanie augmente en raison des nouveaux laboratoires et de l'intégration de Washin Optical Japan. Pour plus d'informations sur la méthodologie et le périmètre de reporting, veuillez vous référer à la Section 6.5 Note méthodologique.

Répartition des collaborateurs par pays (dans les pays d'au moins 50 salariés représentant au moins 10 % du total des salariés)

	2024		2023	
	Nombre	%	Nombre	%
NOMBRE TOTAL DE COLLABORATEURS	195 428	100 %	191 706	100 %
États-Unis	40 107	21 %	40 346	21 %
Chine	26 725	14 %	26 694	14 %

Remarque : les chiffres relatifs aux effectifs d'EssilorLuxottica se réfèrent au 31 décembre de chaque année. Le tableau reflète les données hors acquisitions de 2024 (Heidelberg Engineering et Supreme). Au 31 décembre 2024, le Groupe comptait deux pays comptant au moins 50 salariés, et qui représente au moins 10 % de l'ensemble des salariés. Les États-Unis représentent 21 % des salariés totaux et la Chine 14 %. Pour plus d'informations sur la méthodologie et le périmètre de reporting, veuillez vous référer à la Section 6.5 Note méthodologique.

Répartition des effectifs par genre

	2024		2023	
	Nombre	%	Nombre	%
NOMBRE TOTAL DE COLLABORATEURS	195 428	100 %	191 706	100 %
Femme	117 436	60 %	115 196	60 %
Homme	76 125	39 %	74 808	39 %
Indéterminé	1 827	1 %	1 702	1 %
Autre	40	- %	-	-

Remarque : les chiffres relatifs aux effectifs d'EssilorLuxottica se réfèrent au 31 décembre de chaque année. Le tableau reflète les données hors acquisitions de 2024 (Heidelberg Engineering et Supreme). Au 31 décembre 2024, les femmes représentaient 60 % des collaborateurs du Groupe, soit un niveau similaire à celui de 2023. En 2023, le Groupe a introduit une nouvelle catégorie, « Indéterminé », et en 2024, suivant les directives de la directive européenne, a ajouté « Autre ». La catégorie « Indéterminé » comprend les personnes qui choisissent de ne pas divulguer leur genre, tandis que la catégorie « Autre » représente les salariés légalement inscrits avec un tiers, un neutre ou un autre genre. Pour plus d'informations sur la méthodologie et le périmètre de reporting, veuillez vous référer à la Section 6.5 Note méthodologique.

Répartition des collaborateurs par type de contrat et par genre

	2024		2023	
NOMBRE TOTAL DE COLLABORATEURS	195 428	100 %	191 706	100 %
NOMBRE TOTAL DE CONTRATS À DURÉE INDÉTERMINÉE	153 498	79 %	151 292	79 %
Femme	92 205	60 %	90 998	60 %
Homme	60 420	39 %	59 560	39 %
Indéterminé	841	1 %	734	- %
Autre	32	- %	-	- %
NOMBRE TOTAL DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE	41 930	21 %	40 414	21 %
Femme	25 231	60 %	24 198	60 %
Homme	15 705	37 %	15 248	38 %
Indéterminé	986	2 %	968	2 %
Autre	8	- %	-	- %
dont nombre total d'heures non garanties	13 082	7 %	-	- %
Femme	8 133	62 %	-	- %
Homme	4 034	31 %	-	- %
Indéterminé	908	7 %	-	- %
Autre	7	- %	-	- %

Remarque : les chiffres relatifs aux effectifs d'EssilorLuxottica se réfèrent au 31 décembre de chaque année. Le tableau reflète les données hors acquisitions de 2024 (Heidelberg Engineering et Supreme). Au 31 décembre 2024, les salariés en contrats à durée indéterminée représentent 79 % des effectifs du Groupe, se maintenant à un niveau similaire à celui de 2023. Les femmes représentent 60 % des collaborateurs du Groupe et sont majoritaires sur tous les types de contrats. Les contrats à l'heure non garantis (contrats occasionnels) introduits en 2024 suite à la directive européenne, représentaient 7 % de la main-d'œuvre totale, principalement dans les magasins et les fonctions opérationnelles. Pour plus d'informations sur la méthodologie et le périmètre de reporting, veuillez vous référer à la Section 6.5 Note méthodologique.

Répartition des collaborateurs par type de contrat et par région

	2024		2023	
NOMBRE TOTAL DE COLLABORATEURS	195 428	100 %	191 706	100 %
NOMBRE TOTAL DE CONTRATS À DURÉE INDÉTERMINÉE	153 498	79 %	151 292	79 %
Amérique du Nord	33 660	22 %	34 307	23 %
EMEA	64 743	42 %	63 500	42 %
Asie-Pacifique	31 678	21 %	30 392	20 %
Amérique latine	23 417	15 %	23 093	15 %
NOMBRE TOTAL DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE	41 930	21 %	40 414	21 %
Amérique du Nord	10 112	24 %	9 744	24 %
EMEA	7 038	17 %	7 115	18 %
Asie-Pacifique	22 592	54 %	21 974	54 %
Amérique latine	2 188	5 %	1 581	4 %
dont nombre total d'heures non garanties	13 082	7 %	-	- %
Amérique du Nord	9 113	70 %	-	- %
EMEA	561	4 %	-	- %
Asie-Pacifique	3 408	26 %	-	- %
Amérique latine	-	- %	-	- %

Remarque : les chiffres relatifs aux effectifs d'EssilorLuxottica se réfèrent au 31 décembre de chaque année. Le tableau reflète les données hors acquisitions de 2024 (Heidelberg Engineering et Supreme). Au 31 décembre 2024, 79 % des collaborateurs du Groupe étaient embauchés en contrats à durée indéterminée, principalement dans la région EMEA. Les contrats à durée indéterminée représentent en effet la majorité dans toutes les régions, représentant environ 90 % des salariés dans la région EMEA et en Amérique latine. En Amérique du Nord, 23 % des collaborateurs ont été embauchés en contrats à durée déterminée, tandis qu'en Asie et en Océanie, les contrats à durée déterminée représentent 42 % des collaborateurs, principalement dans les opérations et les postes en magasin. Les contrats à heures non garanties étaient principalement en Amérique du Nord, liés à une pratique courante sur le marché du travail local, caractérisée par une plus grande flexibilité. Ces contrats ne sont pas utilisés en Amérique latine. Pour plus d'informations sur la méthodologie et le périmètre de reporting, veuillez vous référer à la Section 6.5 Note méthodologique.

Renouvellement du personnel

	2024	2023
TOTAL DES DÉPARTS	29 610	25 813
Asie-Pacifique	3 296	3 974
EMEA	9 111	5 168
Amérique latine	8 067	6 192
Amérique du Nord	9 136	10 479
RENOUVELLEMENT DU PERSONNEL TOTAL	20 %	22 %
Asie-Pacifique	11 %	13 %
EMEA	15 %	16 %
Amérique latine	35 %	35 %
Amérique du Nord	27 %	31 %
dont volontaire	14 %	16 %
Asie-Pacifique	9 %	11 %
EMEA	11 %	11 %
Amérique latine	21 %	20 %
Amérique du Nord	21 %	24 %

Remarque : les chiffres relatifs aux effectifs d'EssilorLuxottica se réfèrent au 31 décembre de chaque année. Le tableau reflète les données hors acquisitions de 2024 (Heidelberg Engineering et Supreme). Le taux de renouvellement est calculé en divisant le nombre total de collaborateurs permanents ayant quitté le Groupe au cours de la période de référence, divisé par le nombre moyen de collaborateurs permanents à la fin de chaque mois. La démission volontaire fait référence à la résiliation du contrat initiée uniquement par le collaborateur pour des raisons telles que l'évolution de carrière, des raisons personnelles, la rémunération, la résiliation pendant la période d'essai, l'abandon de poste ou un accord mutuel. L'analyse du renouvellement du personnel pour 2023 a exclu GrandVision, tandis qu'en 2024, elle inclut le périmètre complet. Le taux de renouvellement, y compris le renouvellement volontaire, a diminué de deux points de pourcentage par rapport à 2023. Pour plus d'informations sur la méthodologie et le périmètre de reporting, veuillez vous référer à la Section 6.5 Note méthodologique.

Impacts, risques et opportunités liés à l'effectif

Les salariés d'EssilorLuxottica, comme indiqué dans chaque section en relation avec les sujets matériels, peuvent être soumis à des impacts importants liés aux conditions de travail, aux protocoles de santé et de sécurité, au développement des compétences et aux opportunités d'évolution de carrière au sein des opérations mondiales de l'entreprise, tandis que les salariés et non-salariés peuvent subir des impacts importants liés aux pratiques de la chaîne d'approvisionnement, aux normes du travail, aux pratiques commerciales éthiques et aux exigences en termes de durabilité. L'engagement de l'entreprise dans ces domaines est attesté par ses politiques en matière de santé et de sécurité, de pratiques de travail équitable, de diversité et d'inclusion, et d'investissements continus dans le développement et le bien-être des salariés.

Les opportunités identifiées, telles que l'amélioration de l'efficacité grâce à un environnement diversifié et inclusif et l'offre d'avantages sociaux aux salariés, peuvent renforcer le lien de l'organisation avec les marchés mondiaux, favorisant une plus grande efficacité et une croissance durable. Les différents IRO identifiés concernent généralement l'ensemble des effectifs, avec une attention particulière pour les catégories les plus vulnérables. À l'heure actuelle, les efforts sont principalement axés sur la promotion de l'inclusion des genres comme un domaine d'action clé pour améliorer le profil de l'entreprise à cet égard.

Parmi les risques identifiés, on peut citer des défis tels qu'un manque potentiel d'attractivité pour certains profils rares (par exemple, les médecins et les optométristes indispensables au soutien du commerce de détail), des difficultés à fidéliser les collaborateurs (notamment chez la génération Z) et des risques liés au non-respect de la réglementation sur le temps de travail. Ces problèmes pourraient avoir des conséquences sur la réputation et les finances, nuire à la santé des travailleurs et augmenter la probabilité d'accidents du travail. Les impacts

négatifs liés à l'effectif sont également façonnés par des défis systémiques selon les régions, tels que les préoccupations potentielles concernant les pratiques salariales équitables, les mesures de dialogue social limitées ou les pratiques inadéquates en matière de Droits humains, ainsi que les risques mondiaux liés aux activités du Groupe, y compris l'exposition potentielle à divers dangers sur le lieu de travail.

À ce jour, le Groupe n'a pas identifié d'impact négatif significatif sur ses effectifs découlant de plans de transition visant à réduire les impacts environnementaux et à atteindre des opérations plus écologiques et neutres pour le climat.

La procédure d'établissement des objectifs liés à la gestion des impacts, des risques et des opportunités varie en fonction du sujet spécifique, afin de s'assurer que chaque domaine est abordé avec le niveau d'attention et de précision approprié. En ce qui concerne les facteurs sociaux, l'approche pourrait consister à mobiliser les parties prenantes locales (par exemple, par le dialogue social) ou à mener des sondages auprès des salariés pour comprendre leurs préoccupations et leurs priorités (ex. YourVoice). Dans la mesure du possible, la Société s'engage à recueillir des retours d'expérience internes par le biais des différents canaux de communication décrits dans les sections suivantes. De plus, dans certains cas, les objectifs sont spécifiquement conçus pour s'aligner sur les directives internationales, les meilleures pratiques ou les réglementations locales. Par exemple, l'entreprise peut fixer des objectifs conformes aux attentes définies dans les cadres mondiaux tels que les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies ou s'aligner sur les lois locales telles que la loi Rixain, qui impose des mesures spécifiques d'égalité des genres sur le lieu de travail, ou pour poursuivre des objectifs internes (par exemple, le développement des talents).

Ces impacts, risques et opportunités réels et potentiels, ainsi que leur gestion, seront expliqués au cours de cette section.

6.3.1.2 Engagement et bien-être des salariés

6.3.1.2.1 Introduction

EssilorLuxottica s'engage à soutenir ses salariés, en améliorant continuellement leur sentiment de bien-être, tout en leur offrant des opportunités d'apprentissage et de croissance. L'entreprise investit fortement dans l'implication des salariés, en créant un environnement où chacun peut s'épanouir, se sentir valorisé, respecté et apprendre continuellement. Une étape importante de ce parcours a été le lancement du cadre culturel et des valeurs partagées de l'entreprise en 2024, une initiative mondiale conçue pour unir l'organisation sous la bannière d'une culture partagée, en alignement avec la Mission et la stratégie de l'entreprise.

L'engagement de l'entreprise à l'égard du bien-être des salariés se reflète dans son approche holistique, qui comprend des prestations de santé, un soutien psychologique, des modalités de travail souples et des initiatives axées sur la famille, comme les camps d'été et les journées familiales. Ces efforts privilégient l'équilibre entre le travail et la vie privée, le renforcement de la communauté et un environnement de travail bienveillant.

Cette approche est renforcée par une politique de rémunération socialement responsable et inclusive qui garantit une rémunération compétitive, l'égalité des chances et des primes basées sur le mérite. L'actionnariat salarié est au cœur de cette approche, qui favorise la responsabilité collective, aligne les objectifs individuels et organisationnels et permet aux collaborateurs de participer directement à la réussite du Groupe. Grâce à des plans de co-investissement accessibles et à des primes basées sur la performance, EssilorLuxottica promeut l'implication, l'équité et le sentiment d'un objectif commun, positionnant les salariés comme des contributeurs clés à sa Mission et à ses valeurs.

Grâce aux différents canaux réguliers de communication interne et de feedback, l'entreprise assure un soutien adéquat à ses salariés, en prévenant activement les impacts négatifs matériels et en s'attaquant rapidement à tout problème qui se pose.

Cette section fournit une vue d'ensemble des politiques, des actions, des indicateurs et, le cas échéant, des objectifs visant à prévenir, atténuer et remédier aux impacts significatifs réels et potentiels, à gérer les risques importants et/ou à saisir les opportunités matérielles liées au personnel d'EssilorLuxottica.

6.3.1.2.2 Impacts, risques et opportunités matériels

Sujet matériel pour EL	Intitulé de l'IRO	Description de l'IRO	Politique	Objectif/Indicateur
Engagement et bien-être des salariés	Risque de manque d'attractivité et de rétention des collaborateurs	Lorsqu'elles ne parviennent pas à créer un environnement de travail attrayant, les entreprises peuvent connaître des taux de renouvellement du personnel élevés, ce qui entraîne des coûts importants liés au recrutement, à l'embauche et à la formation de nouveaux salariés. Un renouvellement fréquent peut entraîner une perte de connaissances institutionnelles et d'expérience, ce qui nuit à la productivité et perturbe la dynamique d'équipe. De plus, des avantages sociaux inadéquats, des opportunités de croissance limitées et une culture d'entreprise négative peuvent entraîner une baisse du moral et de l'engagement des salariés, ce qui les amène à être moins performants.	- Politique mondiale DEI - Politique mondiale d'engagement et de bien-être - Politique mondiale sur l'image de marque employeur et l'attraction des talents - Politique globale de révision des salaires	- Nombre de personnes engagées dans Your Voice et taux de réponse - Taux de renouvellement du personnel du Groupe (total et volontaire)

Sujet matériel pour EL	Intitulé de l'IRO	Description de l'IRO	Politique	Objectif/Indicateur
Engagement et bien-être des salariés (suite)	Risque de non-respect de la réglementation sur le temps de travail	Le non-respect de la réglementation sur le temps de travail présente des risques tant pour les salariés que pour les organisations. Le non-respect du droit du travail peut entraîner des pénalités juridiques, y compris des amendes et des poursuites de la part des salariés, ce qui entraîne des répercussions financières coûteuses. De plus, les charges de travail excessives et les heures prolongées peuvent entraîner l'épuisement professionnel, le stress et une détérioration de la santé globale, ce qui finit par augmenter l'absentéisme et réduire la productivité.	Code d'éthique	Nombre d'audits réalisés sur des sujets liés aux Droits humains (y compris les heures de travail)
	Pratiques salariales potentiellement indécentes	Des pratiques salariales potentiellement indécentes peuvent avoir plusieurs impacts négatifs sur les salariés. Lorsque les salaires ne reflètent pas le coût de la vie, les salariés peuvent subir un stress financier, ce qui peut entraîner une baisse du moral et de la satisfaction au travail.	- Code d'éthique - Cadre de rémunération des groupes - Politique globale de révision des salaires	- Assurer l'équité grâce au suivi des écarts de rémunération - Intégration du concept de salaire décent dans le processus de révision des salaires
	Octroi d'avantages sociaux aux salariés	Accorder aux salariés des avantages qui favorisent l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée présente d'importantes opportunités pour les salariés et l'entreprise. En offrant des horaires de travail flexibles, la possibilité de travailler à distance et des congés payés supplémentaires, les entreprises peuvent améliorer considérablement la satisfaction au travail, ce qui se traduit par une productivité accrue, car les salariés subissent une réduction du stress et de la fatigue professionnel, ce qui conduit à une main-d'œuvre plus concentrée et motivée.	Politique mondiale d'engagement et de bien-être	- Part du temps de travail à distance dans le monde - Initiatives en faveur de conditions de travail souples
	Gains d'efficacité liés à la promotion d'un environnement diversifié et inclusif	La promotion d'un environnement diversifié et inclusif crée des possibilités d'efficacité et de croissance accrues. Assurer l'égalité des genres et l'égalité salariale, ainsi que l'emploi et l'inclusion des personnes en situation de handicap, élargit le bassin de talents, favorise l'innovation et améliore la satisfaction des salariés. Donner la priorité à la diversité aide l'organisation à mieux se connecter aux marchés mondiaux, tandis que les mesures contre la violence et le harcèlement assurent un milieu de travail plus sûr, stimulent l'engagement et réduisent les risques. Dans l'ensemble, ces pratiques permettent d'augmenter la productivité, de prendre de meilleures décisions et d'améliorer les performances financières.	- Politique mondiale DEI - Politique mondiale de lutte contre le harcèlement et la discrimination	- Nombre de personnes engagées dans Your Voice et taux de réponse - Garantir l'équité en contrôlant l'écart de rémunération
	Renforcement du sentiment d'engagement des salariés grâce à l'actionnariat salarié	Les programmes d'actionnariat salarié renforcent l'engagement en alignant les intérêts des salariés sur la performance de l'entreprise. Cette approche favorise un sentiment d'appartenance et de responsabilité, ce qui conduit à une motivation, une productivité et une fidélité accrues. En tant qu'actionnaires, les salariés s'investissent davantage dans le succès de l'entreprise, ce qui les pousse à participer activement à sa croissance et à sa durabilité.	Structure de rémunération des groupes	Nombre et taux de salariés participant aux programmes d'actionnariat de l'entreprise

6.3.1.2.3 Politiques

Pour assurer l'engagement et le bien-être des salariés, la Société a établi une série de politiques publiques et internes, qui ont été améliorées au cours de l'année avec des principes d'inclusion supplémentaires. Outre le Code d'éthique et SpeakUp, qui ont des caractéristiques uniques, toutes les autres politiques énumérées ci-dessous réaffirment l'engagement de la Société à mener ses activités dans le plein respect des exigences légales aux niveaux international et local. Les politiques visent à protéger les Droits humains et à promouvoir les principes établis par les organisations internationales, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable

(ODD), la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs de l'OCDE. Le Directeur des Ressources Humaines et ses équipes ont la responsabilité ultime d'assurer la bonne mise en œuvre de ces politiques. Toutes ces politiques ont été élaborées avec l'appui d'experts techniques et en collaboration avec les équipes des Ressources Humaines locales afin d'assurer le respect de la législation locale et l'alignement sur les besoins de toutes les régions et parties prenantes. Les politiques internes sont accessibles aux salariés via l'intranet de l'entreprise ou peuvent être fournies sur demande à l'administrateur des Ressources Humaines.

Document	Contenu clé	Fonction	Périmètre	Disponibilité
Code d'éthique	Le Code d'éthique d'EssilorLuxottica aborde des sujets clés liés au bien-être des salariés : • actionnariat salarié : encourage l'engagement et oriente les intérêts des collaborateurs avec la réussite du Groupe ; • bien-être : favorise un équilibre sain entre vie professionnelle et vie privée, interdit les comportements nuisibles et soutient les initiatives visant à améliorer la qualité de vie ; • heures de travail décentes : garantit le respect des lois locales sur les heures de travail, les heures supplémentaires et les périodes de repos ; • rémunération équitable : garantit une rémunération équitable qui respecte ou dépasse les normes légales et collectives ; • prestations sociales et sécurité : fournit des prestations adéquates et assure le respect des lois locales en matière de sécurité sociale.	Conformité	Opérations propres	Public
Plateforme SpeakUp + Politique de signalement de groupe	La plateforme SpeakUp, guidée par la politique de signalement du Groupe, est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en 19 langues et soutenue par des lignes d'assistance téléphonique dans 11 pays, pour signaler des violations telles que la corruption, les questions de Droits humains, le harcèlement moral ou sexuel, la discrimination, la violence sur le lieu de travail, le droit du travail, les problèmes de santé et de sécurité, la fraude, etc. La politique de signalement de groupe (« whistleblowing ») décrit qui peut signaler des préoccupations par le biais de la plateforme SpeakUp et comment le signalement peut être effectué, en garantissant la confidentialité, en protégeant contre les représailles et en soutenant une gestion efficace de la conformité.	Conformité/ Ressources Humaines	Chaîne de valeur	Public
Politique mondiale de diversité, d'équité et d'inclusion	La politique décrit les principes et les engagements de l'entreprise en matière de DE&I, qui sont étroitement liés au bien-être et à la rétention des salariés, et met l'accent sur : • les processus clés pour l'intégration des principes DE&I, y compris l'image de marque employeur, l'attraction et l'acquisition de talents, l'intégration, la gestion et le développement de la performance, l'équité salariale, l'engagement et le bien-être, la prévention de toutes les formes d'abus et le soutien à la parentalité et à la prestation de soins ; • les principales dimensions qui orientent l'agenda DE&I, telles que l'égalité des genres, l'identité de genre et l'orientation sexuelle, la parentalité et la prestation de soins, l'âge et les générations, le handicap, l'appartenance ethnique, la religion et la culture.	Ressources Humaines	Opérations propres	Public
Politique mondiale d'engagement et de bien-être	Cette politique vise à améliorer le bien-être des salariés grâce à une approche globale, couvrant des domaines tels que la santé, un mode de vie actif, les habitudes alimentaires saines et l'offre d'une assistance psychologique. De plus, elle privilégie les modalités de travail flexibles et les retours réguliers des salariés par le biais de campagnes d'écoute.	Ressources Humaines	Opérations propres	Interne

Document	Contenu clé	Fonction	Périmètre	Disponibilité
Politique mondiale de lutte contre le harcèlement et la discrimination	Cette politique applique une approche de tolérance zéro à l'égard de toute forme de discrimination ou de harcèlement illégal, garantissant un lieu de travail sûr, respectueux et inclusif pour tous les salariés afin d'améliorer le bien-être mental et physique.	Ressources Humaines	Opérations propres	Interne
Politique globale en matière de salaires	Cette politique décrit les lignes directrices et les procédures relatives à la revue des salaires et au processus de promotion. Elle garantit l'équité, la transparence et l'alignement sur les objectifs de l'entreprise, défend les principes de l'égalité salariale et de récompenses basées sur la performance grâce au cadre « OnePerformance » d'EssilorLuxottica, et promeut une culture basée sur le mérite qui reconnaît les contributions et soutient la croissance personnelle et organisationnelle en renforçant la rétention des salariés.	Ressources Humaines	Opérations propres	Interne
Politique mondiale de la marque employeur et l'attraction des talents	Elle définit l'approche de la marque employeur et de l'attraction des talents, visant à renforcer la présence mondiale de l'entreprise et à attirer les meilleurs talents grâce à une marque unifiée et convaincante. Elle influence à la fois l'engagement des salariés et l'attraction des talents. Elle garantit que l'équité et l'inclusion sont appliquées dans les processus et se reflètent dans la réputation.	Ressources Humaines	Opérations propres	Interne

6.3.1.2.4 Processus d'engagement avec les salariés et leurs représentants

Les valeurs et le cadre culturel d'EssilorLuxottica

En 2022, EssilorLuxottica a commencé à définir les valeurs communes de l'entreprise en représentant l'ensemble de ses salariés et communautés à travers le monde, avec la participation active de plus de 100 000 salariés dans le monde. Les cinq valeurs de l'entreprise qui en ont résulté ont été dévoilées en janvier 2024 et sont décrites ci-dessous.

Valeurs	Description
Nous sommes pionniers, notre ADN est de provoquer le futur	Ancrés dans notre héritage, nous sommes fiers de notre parcours et nous continuons à toujours faire évoluer le secteur de l'optique et de la lunetterie. Nous apprenons constamment. Notre quête de solutions innovantes est un processus continu, pas une fin en soi. Nous faisons preuve de curiosité en suivant les tendances et en réfléchissant à la prochaine direction à prendre.
Nous sommes unis grâce à l'énergie de tous	Une vision partagée nous unit et nos différences nous renforcent. Les centaines de milliers de personnes talentueuses qui travaillent à nos côtés dans le monde entier sont la clé de notre réussite. Nous agissons comme une équipe dans laquelle l'opinion de chacun a de la valeur, où la diversité et l'inclusion sont des éléments fondamentaux de notre culture. Nous nous soutenons mutuellement et nous voulons que chacun exprime sans crainte sa personnalité. Nous mettons nos forces en commun et nous progressons ensemble dans un esprit d'équipe.
Nous sommes agiles avec l'art de rendre simple ce qui est complexe	De la conception et de l'innovation à la logistique, en passant par le marketing et la communication, notre secteur est loin d'être simple. Plusieurs décennies d'expérience nous permettent néanmoins de proposer des solutions sophistiquées avec une rapidité impressionnante. Nous nous épanouissons dans ce milieu en constante évolution. Nous adoptons de nouvelles façons de travailler et cherchons l'optimisation partout où elle est possible. S'il est possible de parvenir plus facilement au même résultat, nous trouverons une solution. Nous favorisons activement le partage avec toutes nos parties prenantes pour transformer les points sensibles en forces.
Nous sommes passionnés, de notre inspiration naît l'impact	C'est la passion qui nous anime chaque jour et les résultats nous incitent à continuer. Nous voyons avec fierté les effets de notre travail dans le monde et nous sommes portés par une culture de confiance mutuelle. Nos objectifs nous guident et nous nous efforçons d'atteindre les meilleurs résultats possibles, pour notre société et pour nous-mêmes. Nous considérons la liberté d'explorer comme un élément indispensable à la création de nos meilleurs produits et nous nous épanouissons grâce à cette culture qui nous pousse constamment à donner le meilleur de nous-mêmes.
Nous sommes responsables, proche de tous où qu'ils soient	Les gens qui entrent dans nos magasins sont au cœur de tout ce que nous faisons. Cela implique d'assurer un avenir meilleur pour tous, en poursuivant notre engagement envers des pratiques respectueuses de l'environnement. Notre portée est mondiale, mais nous ressentons un lien fort avec nos clients. Nous nous soucions toujours de la manière dont nos rôles et décisions affectent l'expérience client dans son ensemble. En ce qui concerne nos produits et services, nous voulons avoir un impact social positif et nous ne ménages pas nos efforts pour y parvenir de la façon la plus respectueuse de l'environnement possible.

Your Voice – Culture Insights

La campagne d'écoute des salariés d'EssilorLuxottica, *Your Voice – Culture Insights*, est une initiative continue qui utilise des questionnaires confidentiels et anonymes pour recueillir des informations précieuses sur des aspects clés de l'expérience des salariés, tels que le sentiment d'appartenance, l'alignement avec les valeurs de l'entreprise, la culture d'entreprise, et l'ensemble de l'environnement de travail, ainsi que l'approche du Groupe en matière d'environnement et de durabilité. Les commentaires recueillis dans le cadre de ce programme sont partagés de manière transparente sous forme agrégée, mettant en évidence les points forts et les points à améliorer, et favorisant l'élaboration et la mise à jour de plans d'action locaux et mondiaux.

Pour assurer l'accessibilité, le programme s'appuie sur la technologie, permettant aux salariés de répondre rapidement et anonymement dans 34 langues. En 2024, plus de 130 000 salariés ont participé à la campagne d'écoute, ce qui a entraîné un taux de participation au niveau mondial de 78 % dans toutes les régions et toutes les filiales, y compris les bureaux, les magasins et les sites de production. Le résultat est accessible aux managers et aux équipes des Ressources Humaines, afin qu'ils puissent initier des conversations d'équipe et des ateliers avec les salariés locaux pour construire des actions concrètes d'amélioration. Les collaborateurs sont informés et impliqués dans la co-création de plans d'actions pour améliorer l'expérience globale.

Autres canaux

EssilorLuxottica utilise une variété de canaux d'engagement pour maintenir une communication ouverte et continue avec ses salariés, conformément aux cinq valeurs partagées par l'entreprise.

Il s'agit notamment de mises à jour régulières animées par des responsables Ressources Humaines locaux, le « Comitato Welfare » (Comité de bien-être) en Italie et le « Comité Social et Économique » (CSE) en France, où les réunions mensuelles offrent une plateforme de dialogue ouvert. Des représentants des Ressources Humaines assistent à ces réunions, tels que le directeur italien du bien-être et son équipe en Italie, ou le directeur pays des Ressources Humaines et son équipe en France. Tous ces processus sont supervisés par l'équipe des relations industrielles et du bien-être afin d'assurer l'alignement à l'échelle du Groupe.

La plateforme mondiale de signalement, SpeakUp, est également un autre canal d'engagement important (voir la Section 6.4.1.5.1 *Système de signalement SpeakUp* pour plus de détails).

6.3.1.2.5 Processus pour remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux salariés de faire part de leurs préoccupations

EssilorLuxottica favorise une culture de communication ouverte grâce à son approche de Portes Ouvertes, soulignant l'importance d'offrir aux salariés des canaux pour signaler les comportements contraires à l'éthique, les violations du Code d'éthique ou les violations d'autres politiques de l'entreprise liées aux Ressources Humaines et au bien-être. Ces canaux sont conçus non seulement pour mettre en évidence les problèmes potentiels liés aux risques et aux impacts négatifs sur les salariés, mais aussi pour permettre des actions correctives sur

mesure en fonction du problème spécifique et de sa gravité. Les collaborateurs sont encouragés à faire part de leurs préoccupations à leur manager, à leur service des Ressources Humaines ou à la Direction du Groupe, ou ils peuvent contacter directement la Direction de la conformité.

Si ces options ne sont pas envisageables, les collaborateurs peuvent utiliser l'outil de signalement SpeakUp du Groupe, lancé dans le monde entier en 2023 (voir Section 6.4.1.5.1 *Système de signalement SpeakUp* pour plus de détails).

Pour faire face à des impacts négatifs potentiels spécifiques, la Société met en œuvre des mesures de surveillance concernant des indicateurs clés de performance spécifiques, par exemple en ce qui concerne les pratiques salariales. Lorsque cela est nécessaire et que cela est faisable, des plans d'action correctifs sont ensuite élaborés, comme il est indiqué dans la Section 6.3.1.2.6, paragraphe, *Principes de rémunération équitable et compétitive*.

6.3.1.2.6 Actions et ressources**L'engagement d'EssilorLuxottica en faveur du bien-être des salariés**

Le bien-être des collaborateurs est au cœur de la culture organisationnelle du Groupe, car des effectifs en bonne santé, jouissant d'un bon équilibre psychologique et impliqués sont la clé d'un succès durable. EssilorLuxottica reconnaît le rôle crucial que joue un système de bien-être solide dans l'unification des efforts d'intégration en cours. L'entreprise continue d'aligner ses initiatives de bien-être au moyen de politiques mondiales qui soutiennent l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée des salariés. Ces directives sont progressivement adaptées et mises en œuvre dans différents contextes organisationnels afin d'en assurer la pertinence et l'efficacité.

L'entreprise se concentre sur des domaines clés qui améliorent le bien-être des salariés, en favorisant un environnement bienveillant et inclusif à l'échelle mondiale. Ces initiatives répondent à des besoins variés tout en soulignant l'implication du Groupe en faveur de la santé, de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et de l'implication communautaire qui sont résumées ci-dessous.

- **Modalités de travail souples**

EssilorLuxottica privilégie l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée en adoptant des modes de travail flexibles adaptés aux besoins individuels et organisationnels. Pour les salariés travaillant dans les bureaux, l'entreprise vise à permettre le télétravail jusqu'à 50 % du temps. Pour les salariés sur des sites industriels, des initiatives telles que « Time for You » en Italie offrent une flexibilité de travail et des horaires avancés pour améliorer la gestion du temps personnel. Les salariés dans les magasins bénéficient d'horaires de travail bien planifiés, et des aménagements à temps partiel sont disponibles dans la mesure du possible, pour répondre à leurs besoins personnels.

- **Initiatives d'écoute**

Afin d'améliorer continuellement ses programmes de bien-être, EssilorLuxottica mène régulièrement des enquêtes et des programmes d'écoute telles que *Your Voice*. Ces mécanismes de feedback aident à identifier les points à améliorer et à ajuster les plans d'action qui font progresser l'environnement de travail global.

• Santé

EssilorLuxottica a toujours accordé une grande importance à offrir à ses salariés des prestations de santé, tels que la couverture maladie et les services complémentaires, en plus de la couverture prévue par la loi. Ces services comprennent des visites médicales et des tarifs réduits et sont constamment mis à jour pour répondre aux attentes des salariés.

• Sport et mode de vie actif

La Société fait activement la promotion de l'activité physique par le biais d'initiatives telles que des programmes de gymnastique d'entreprise, l'accès subventionné à des services de fitness ou des alternatives équivalentes. Ces programmes encouragent les salariés à adopter un mode de vie actif, améliorant ainsi la santé physique et mentale.

• Alimentation saine

Pour favoriser une bonne nutrition, EssilorLuxottica facilite l'accès à des repas subventionnés grâce à des cantines gratuites, des chèques-repas ou des réductions dans les restaurants locaux. De plus, l'entreprise a lancé des initiatives telles que le programme « Eyes on Food » pour promouvoir des habitudes alimentaires saines et durables dans ses cantines.

• Soutien psychologique

Reconnaissant l'importance de la santé mentale, EssilorLuxottica offre un soutien psychologique gratuit, anonyme et confidentiel aux salariés dans le besoin. Ces services sont fournis par le biais de partenariats avec des établissements spécialisés, offrant à la fois un soutien en personne et à distance.

• Camps d'été

Le Groupe organise un camp d'été à Bibione, en Italie, accueillant plus de 2 500 enfants de collaborateurs de 26 pays européens (avec pour objectif d'étendre l'initiative à l'accueil de plus en plus d'enfants). Cette initiative soutient les familles pendant les congés scolaires d'été et favorise un sentiment d'appartenance en créant du lien entre les enfants dans un cadre international rempli d'activités stimulantes.

• Journées en famille

Dans des pays comme l'Italie, les États-Unis, la Chine et le Brésil, EssilorLuxottica organise des Family Days (journées en famille), invitant les salariés et leurs familles à visiter les lieux de travail. Ces événements créent un sentiment de fierté et d'appartenance en ouvrant les portes des usines à la communauté, complétées par des jeux et des activités interactives.

EssilorLuxottica s'engage également à promouvoir un temps de travail décent en surveillant activement le temps de travail, les heures supplémentaires et l'utilisation des jours de congé par le biais de ses équipes RH et HSE locales. Le Groupe a pour objectif de s'assurer que les salariés ne dépassent pas les heures maximales de travail et les limites d'heures supplémentaires établies par les lois locales ou nationales. Ces principes sont clairement énoncés dans le Code d'éthique et sont communiqués aux salariés lors du recrutement ou sur demande.

En tant qu'entreprise en transformation, en intégration et en croissance continues, EssilorLuxottica a renouvelé son engagement en 2024 en lançant une cartographie exhaustive

des initiatives sociales et de bien-être dans le monde. Ce processus vise à identifier les meilleures pratiques locales, les procédés, les besoins des salariés et les différences culturelles. Les informations recueillies aideront à établir des normes mondiales qui serviront de référence pour toutes les régions. D'ici la fin de cet exercice de cartographie en 2025, des objectifs d'harmonisation seront fixés afin d'aligner les pratiques entre les différents pays.

Volontariat des salariés

En 2024, EssilorLuxottica a continué de susciter l'implication des salariés dans les activités à fort impact de OneSight EssilorLuxottica Foundation, comme souligné à la Section 6.3.3 *ESRS S3 – Communautés affectées*. Les salariés sont encouragés à participer à des activités qui font progresser la santé visuelle dans le monde, comme contribuer à des cliniques de la vue ou soutenir des initiatives liées à la Journée mondiale de la vue.

Au cours de l'année, plus de 5 500 salariés ont fait du bénévolat dans des cliniques de la vue ou dans des activités axées sur les compétences pour fournir des soins aux patients dans leur région. Cette approche amplifie non seulement la mission de la Fondation d'éliminer la mauvaise vision non corrigée en une génération, mais renforce également le lien entre les salariés et l'objectif plus large de l'entreprise et son impact social.

Principes de rémunération équitable et compétitive

EssilorLuxottica s'engage à reconnaître et à motiver ses 195 000 salariés grâce à une politique de rémunération à la fois compétitive et équitable. Cette politique repose sur trois principes fondamentaux : l'équité salariale pour un travail de valeur égale, la rémunération basée sur la performance et le partage équitable de la valeur créée. En favorisant une culture de l'excellence, de l'innovation et de la diversité, le Groupe renforce l'engagement des collaborateurs, stimule la performance individuelle et collective, soutient le développement des talents, le tout au service de sa Mission : « mieux voir et mieux être ». Au-delà de la rémunération monétaire, l'approche holistique du Groupe intègre des mécanismes de partage de la valeur, des avantages sociaux et des programmes de bien-être, garantissant l'équité et l'alignement avec ses principes de gouvernance centralisée.

Le cadre de rémunération du Groupe repose sur quatre piliers fondamentaux, décrits ci-dessous :

1. L'actionnariat salarié : un modèle d'engagement et de partage de valeur

Depuis sa création, le Groupe a choisi d'associer ses collaborateurs dans la création de valeur, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance et d'alignement avec sa vision à long terme. Chaque année, près de 100 000 salariés peuvent accéder à des plans de co-investissement, ouverts à tous sans distinction de statut, avec des modalités de participation souples telles que des paiements échelonnés pour faciliter l'investissement. En parallèle, plus de 9 000 collaborateurs bénéficient de plans d'actions de performance, assurant l'alignement entre les efforts individuels, les objectifs stratégiques du Groupe et les intérêts des actionnaires.

Aujourd'hui, plus de 83 500 salariés actifs et anciens salariés sont actionnaires du Groupe. Son ambition est d'augmenter le nombre d'actionnaires salariés afin de renforcer l'implication collective et le partage de la valeur créée.

Pour accompagner les actionnaires salariés, un service interne dédié assure une assistance au quotidien. Ce service propose des informations claires, facilite les démarches avec les établissements financiers et organise ses sessions d'éducation financière. Grâce à un accompagnement personnalisé et une plateforme intranet dédiée, chaque actionnaire salarié peut suivre son portefeuille en temps réel et accéder aux ressources utiles.

Le Groupe s'engage également à être à l'écoute des actionnaires salariés en recueillant activement leurs retours afin d'affiner sans cesse ses programmes et de renforcer le lien de confiance et d'engagement.

2. Engagement envers le bien-être des salariés

Comme expliqué dans la section précédente, le Groupe a ancré depuis longtemps les principes de bien-être dans sa culture pour améliorer le quotidien de ses collaborateurs. À travers son programme de bien-être, elle assure un équilibre durable entre vie professionnelle et vie personnelle, en offrant un soutien concret à chaque étape du parcours d'un collaborateur.

3. Rémunération de la performance et promotion de l'équité

La politique de rémunération du Groupe s'appuie sur une culture de la performance et de l'équité. En valorisant les contributions individuelles et en promouvant une reconnaissance équitable, les salariés sont en mesure de réaliser leur plein potentiel et de contribuer à la réussite collective.

La politique s'articule autour de trois processus de rémunération :

- a) Revues salariales annuelles
- b) Rémunération variable annuelle
- c) Plans d'intéressement à long terme (LTI)

a) Révisions salariales annuelles

Le processus de révision salariale du Groupe suit une approche équitable et structurée, alignée sur la performance individuelle, les pratiques du marché et la stratégie du Groupe. Les ajustements de rémunération sont basés sur des critères objectifs, notamment les résultats obtenus, l'alignement avec les valeurs et le modèle de leadership du Groupe, ainsi que le potentiel de croissance.

Ce processus, mené par l'équipe des Ressources Humaines en collaboration avec les managers, vise à reconnaître et à récompenser les contributions individuelles et collectives au succès de l'entreprise.

Analyse sur l'écart de rémunération entre les genres en 2024

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'équité et de la transparence, le Groupe a développé une méthodologie d'analyse des disparités salariales, fondée sur le principe fondamental « à travail égal, salaire égal ».

Cette méthodologie suit une approche en deux étapes :

- analyse nationale des écarts de rémunération fondée sur la classification des postes ;

- consolidation au niveau du Groupe pour déterminer un écart de rémunération global entre les femmes et les hommes.

L'analyse des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes en 2024, menée auprès de 170 000 collaborateurs, équivalent à 87 % des effectifs du Groupe, s'est basée sur la rémunération annuelle monétaire de l'ensemble des collaborateurs ⁽¹⁾.

Conformément aux exigences réglementaires, un ratio à l'échelle du Groupe a été calculé quelle que soit la classification des postes, faisant apparaître un écart de rémunération médian entre les femmes et les hommes de 2 % et un écart moyen de 16 %.

Si l'on tient compte de la classification des salariés dans chaque pays, l'écart de rémunération mondial médian entre les genres s'élève à 4 % et moyen à 6 %.

Bien que les données ci-dessus indiquent qu'aucun écart de rémunération significatif entre les femmes et les hommes n'a été identifié, le Groupe reste engagé à maintenir un suivi rigoureux de ce sujet.

Des actions concrètes ont été mises en œuvre pour s'attaquer de manière proactive aux facteurs qui peuvent contribuer aux écarts de rémunération entre les genres, notamment :

- formation sur les biais inconscients pour sensibiliser les équipes et les managers ;
- des programmes d'accompagnement dédiés pour accompagner les salariés, notamment lors de leur retour de congé maternité.

Cette approche proactive permet également d'anticiper les évolutions réglementaires, notamment la directive européenne sur la transparence salariale.

Analyse sur le salaire décent en 2024

Au-delà des principes d'équité et de compétitivité, assurer un niveau de rémunération couvrant les besoins essentiels et assurant un niveau de vie décent est un engagement fort du Groupe.

Selon l'Organisation Internationale du Travail, un salaire décent est « un salaire qui permet la satisfaction des besoins du travailleur et de sa famille dans les conditions économiques et sociales où ils résident ».

S'appuyant sur les données recueillies pour l'analyse de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, en 2024 une étude complète a porté sur 170 000 salariés, représentant 87 % des effectifs.

En utilisant le salaire minimum déterminé par la législation ou par les négociations collectives comme référence du salaire décent, l'analyse confirme que tous les salariés du Groupe dans les pays où le salaire minimum est établi, reçoivent un salaire de base supérieur au salaire minimum et représente 99 % de l'effectif d'EssilorLuxottica. Si l'on inclut les éléments fixes supplémentaires tels que les primes d'ancienneté et de vacances, la rémunération fixe totale dépasse davantage ce seuil.

⁽¹⁾ Les données relatives au salaire de base ont été collectées à l'aide des systèmes d'information centralisés du Groupe. Des informations complémentaires sur d'autres éléments de la rémunération monétaire fixe et variable ont été recueillies à partir des dossiers fournis par toutes les entités éligibles, ce qui a permis la création d'une base de données globale complète. Certaines populations ont été exclues de l'analyse, notamment les apprentis, les stagiaires et les contrats équivalents, ainsi que les entités dont les données sur la rémunération n'ont pas encore été consolidées au niveau du Groupe. Pour garantir la fiabilité des résultats, des contrôles de cohérence ont été effectués afin de confirmer que tous les salaires étaient enregistrés sur la base d'un équivalent temps plein et d'identifier les anomalies potentielles.

Pour les 1 % de salariés restants dans les pays où il n'existe pas de salaire minimum légal, la rémunération fixe a été comparée à une référence de salaire décent fournie par Fair Wage Network ⁽¹⁾.

L'étude a identifié 236 salariés (0,15 % des effectifs) dont la rémunération fixe est inférieure au salaire décent de référence. Dans la plupart des cas, cela reflète la structure spécifique de la rémunération dans le secteur du commerce de détail, où les commissions représentent une part importante des revenus totaux.

EssilorLuxottica s'engage à améliorer continuellement ses pratiques de rémunération. Le Groupe intègre le principe d'un salaire décent dans son processus de révision des salaires, en veillant à ce que la rémunération reste juste, compétitive et alignée sur les normes du marché en constante évolution.

b) Rémunération variable annuelle

La rémunération variable annuelle (« MBO ») des dirigeants mandataires sociaux repose exclusivement sur des objectifs quantitatifs. Pour 2024, trois critères clés ont été définis : le bénéfice net par action, la croissance du chiffre d'affaires et le résultat opérationnel ajusté.

Ces trois critères constituent la composante du régime de rémunération variable à l'échelle du Groupe, applicable à 15 000 salariés éligibles. Cette composante Groupe est complétée par des objectifs quantitatifs propres à chaque unité opérationnelle et à chaque fonction, ce qui garantit une évaluation juste et pertinente des performances.

c) Plan d'intéressement à long terme (LTI)

Ces plans destinés à aligner les salariés sur les priorités stratégiques du Groupe et à renforcer leur engagement sur le long terme reposent sur des critères de performance uniformes pour l'ensemble des 9 000 bénéficiaires. Pour le plan 2024-2027, ces critères sont structurés comme suit :

- 40 % sur la base de la croissance annualisée du cours de l'action ;
- 40 % sur la base du bénéfice net ajusté cumulé par action ;
- 20 % basés sur des objectifs de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

Comme expliqué dans l'Annexe 2 de la Section 4.3.2.2.3 *Annexes rémunérations 2024*, à partir de 2024, un critère RSE est intégré dans le plan d'actions de performance.

4. Gouvernance centralisée et adaptation locale

Un cadre de gouvernance solide est essentiel pour garantir une politique de rémunération cohérente et équitable dans l'ensemble du Groupe. Le Conseil d'administration définit la politique de rémunération des dirigeants, qui est ensuite déployée auprès de l'ensemble des salariés, en intégrant des adaptations spécifiques à chaque pays si nécessaire.

Les trois principaux processus de rémunération : les revues salariales annuelles, la rémunération variable annuelle et les plans d'intéressement à long terme, sont gérés au niveau du Groupe. Les équipes centrales établissent des calendriers, des principes et des directives tout en fournissant les outils numériques nécessaires pour assurer un système de rémunération harmonisé et efficace. Les équipes locales sont chargées de mettre en œuvre ces directives tout en appliquant les ajustements requis par les réglementations nationales et les conditions du marché. Cet équilibre entre centralisation et flexibilité locale assure une cohérence globale tout en respectant les besoins spécifiques de chaque pays.

Pour assurer une transparence maximale, les informations sur la rémunération et les avantages sociaux sont communiquées par plusieurs canaux, notamment des séances d'information à l'échelle du Groupe, des mises à jour sur l'intranet, des communications par e-mail, des brochures de bienvenue et des lettres personnalisées. Les équipes RH et les managers locaux jouent un rôle clé dans le soutien des salariés et la réponse à leurs questions, renforçant ainsi la confiance dans le processus.

Le Groupe encourage un dialogue ouvert et constructif afin d'améliorer continuellement ses politiques de rémunération. Les salariés peuvent faire part de leurs préoccupations et de leurs suggestions par le biais de divers outils, notamment le sondage « Your Voice » ou en communiquant directement avec les RH et les managers locaux. Au besoin, ces préoccupations peuvent être remontées à l'attention des niveaux supérieurs de la Direction.

En dernier recours, la ligne d'assistance confidentielle « Speak Up » permet aux salariés de signaler des questions sensibles de manière anonyme. Cette approche permet de s'assurer que chaque voix est entendue et que des mesures appropriées sont prises, favorisant ainsi un environnement de travail équitable et respectueux.

6.3.1.2.7 Objectifs et indicateurs

L'entreprise cherche à s'améliorer en permanence en se fixant des objectifs spécifiques et en contrôlant l'impact de ses actions à l'aide d'indicateurs, comme indiqué jusqu'à présent et dans la section suivante :

Protection sociale et bien-être

EssilorLuxottica s'engage à promouvoir un environnement de travail favorable et inclusif. D'ici 2025, le Groupe vise à harmoniser les pratiques en matière de protection sociale et bien-être à l'échelle mondiale, en s'appuyant sur les enseignements tirés d'une cartographie complète des initiatives, des besoins des salariés et des différences culturelles réalisée en 2024. Cette approche garantit que les programmes de bien-être sont alignés sur les diverses attentes dans les différentes régions, tout en maintenant un niveau élevé de soutien aux salariés dans le monde entier.

⁽¹⁾ Le salaire minimum fait référence au plancher salarial établi par les gouvernements, fournissant un niveau de revenu de base, garantissant que les travailleurs reçoivent une juste rémunération pour leur travail et peuvent faire face aux coûts fondamentaux de la vie. Le salaire décent représente le revenu minimum nécessaire pour couvrir les besoins fondamentaux des travailleurs et de leurs familles. Le Groupe a calculé le salaire décent en utilisant la méthodologie du Fair Wage Network afin de garantir un niveau de vie durable aux salariés.

Rémunération

Salaires décents : à ce jour, 99 % des salariés gagnent plus que le salaire minimum légal dans les pays dotés de normes réglementaires. Les 0,15 % (au sein du 1 % des salariés dans les pays sans salaire minimum légal) gagnent moins que le salaire décent de référence. Cette situation est principalement due à une structure de rémunération différente dans le secteur de la vente de détail, où les commissions ont un poids important. EssilorLuxottica s'efforce d'améliorer en permanence ses pratiques de rémunération afin de garantir l'équité et la durabilité. Le concept de salaire décent est intégré dans le processus de révision des salaires, ce qui renforce l'engagement du Groupe à offrir des salaires permettant un niveau de vie décent.

Équité salariale entre les hommes et les femmes : bien que les données disponibles indiquent qu'il n'y a pas d'écarts significatifs entre les hommes et les femmes au niveau du Groupe, EssilorLuxottica reconnaît l'importance d'une vigilance constante dans le maintien de l'équité salariale. L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes à l'échelle du Groupe (dans son ensemble) est aujourd'hui de 2 % pour la médiane et de 16 % pour la moyenne. L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes au niveau mondial (par

classification des salariés au sein des pays) est de 4 % pour la médiane et de 6 % pour la moyenne. Le Groupe s'engage à contrôler régulièrement les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes et à prendre les mesures nécessaires pour garantir l'équité à tous les niveaux.

6.3.1.3 Hygiène et sécurité

6.3.1.3.1 Introduction

Pour EssilorLuxottica, garantir et protéger la santé et la sécurité de ses collaborateurs est un objectif primordial et un principe commun qui continuera à guider les opérations quotidiennes. Le Groupe a adopté toutes les mesures nécessaires, conformes aux normes internationales et à ses objectifs, pour réduire au minimum le nombre d'accidents du travail.

EssilorLuxottica s'engage à atteindre l'objectif de « zéro accident du travail » par la mise en œuvre de programmes de santé et de sécurité rigoureux visant à identifier et prévenir les risques pour les collaborateurs sur le lieu de travail. À cette fin, le Groupe dispose de politiques, plans d'action, procédures et réalise des audits sur site en vue de réduire la fréquence et la gravité des accidents.

6.3.1.3.2 Impacts, risques et opportunités matériels

Sujet matériel	Intitulé de l'IRO	Description de l'IRO	Politique	Objectif/ indicateur
Santé et sécurité	Exposition potentielle à divers risques sur le lieu de travail	Des mesures de santé et de sécurité inadéquates peuvent avoir un impact négatif sur la main-d'œuvre, principalement en raison du manque d'équipement de protection individuelle (EPI) approprié, d'entretien des outils et équipements, ce qui entraîne une augmentation du nombre de blessures au travail. Lorsque les travailleurs ne se sentent pas en sécurité et protégés, cela favorise un environnement de travail négatif qui peut avoir un impact sur le moral et la satisfaction globale au travail.	Politique HSE	- Zéro décès liés au travail - Taux de fréquence - Taux de gravité

6.3.1.3.3 Politiques

Document	Contenu clé	Fonction	Périmètre	Disponibilité
Code d'éthique	Le Code d'éthique stipule clairement qu'EssilorLuxottica applique des normes élevées en matière de travail, de santé et de sécurité à tous les salariés, sous-traitants et intérimaires travaillant sur tous ses sites, en veillant à ce que les opérations soient sûres et à ce que les salariés, les sous-traitants et le personnel temporaire soient bien protégés.	Conformité	Opérations propres	Public
Politique en matière d'environnement, de santé et de sécurité	Cette politique est basée sur la conviction d'EssilorLuxottica que la protection de l'environnement et de la santé et de la sécurité de ses salariés, sous-traitants, travailleurs intérimaires, visiteurs, clients et communautés locales est le devoir de tous, dans le respect de leur rôle et de leurs responsabilités au sein de l'entreprise. La politique affirme l'importance des comportements des personnes comme principal facteur de prévention et de déploiement d'une culture de sécurité forte qui prévient les accidents.	HSE	Opérations propres	Public
Gestion responsable des produits – Politique de sécurité et de conformité des produits chimiques, des matériaux et des composants	La gestion des produits est une stratégie de management de la santé et de la sécurité et de l'environnement qui implique une gestion proactive des produits chimiques et des matériaux pour concevoir, produire, vendre ou utiliser un produit. En effet, l'entreprise prend la responsabilité de minimiser l'impact sur l'environnement et la santé et la sécurité à toutes les étapes du cycle de vie du produit. L'objectif de ce document est de décrire les méthodes de gestion de ces produits et les parties impliquées, par exemple en ce qui concerne la conformité aux réglementations/lois sur les produits chimiques, le contrôle et la gestion des risques associés au stockage, à l'utilisation et à l'élimination des produits chimiques et des matériaux sur le lieu de travail. La politique aide le directeur de l'établissement et/ou le manager HSE i) à déterminer les situations d'urgence liées aux produits chimiques dans les tâches courantes ou non courantes (exposition de personnes, incendie, déversements, contamination, réactions chimiques incompatibles) et ii) à s'assurer qu'une procédure avec plan d'action d'urgence est en place. Le document est basé sur des normes reconnues, telles que ISO 45001 (santé et sécurité au travail), ISO 14001 (système de management environnemental), ISO 13485 (systèmes de management de la qualité pour les dispositifs médicaux), ISO 9001 (systèmes de management de la qualité) et le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).	HSE	Opérations propres	Interne
Politique de sécurité des machines (ELMS)	L'objectif de cette politique est de : • harmoniser les niveaux de sécurité des nouvelles machines pour s'assurer que les salariés les utilisent avec un niveau de sécurité approprié ; • proposer des formations aux salariés afin d'accroître leurs qualifications et compétences ; • définir les lignes directrices à suivre lors de l'acquisition d'une nouvelle machine ; • définir les lignes directrices à suivre pour gérer le transfert de machines et de machines existantes.	HSE	Opérations propres	Interne

6.3.1.3.4 Engagement avec les salariés sur les sujets santé-sécurité

EssilorLuxottica s'engage fermement à renforcer le sentiment d'appartenance et de sécurité sur le lieu de travail en mettant en œuvre une communication réciproque sur les questions de santé et de sécurité.

Il convient de mentionner les initiatives suivantes en matière de santé-sécurité mise en place afin de développer et de déployer la culture de sécurité au sein du Groupe :

- Comités de sécurité – Aux niveaux régional et local, les responsables de sites font régulièrement participer les salariés à des initiatives axées sur la sécurité (hebdomadaires à mensuelles), y compris des observations et des commentaires sur les comportements et les situations dangereuses, dans le but d'élaborer un plan d'actions pour atténuer les risques identifiés. Les résultats de ces initiatives pourraient également conduire le Groupe à intégrer certaines observations dans ses processus décisionnels.
- Programme de sécurité basé sur le comportement (*Behavior Based Safety*, BBS) – Ce programme, présent dans toutes les régions et sur différents sites, encourage les salariés à observer et à identifier les risques potentiels. Ce faisant, la culture de sécurité au sein du Groupe en est renforcée.
- Coins sécurité (*safety corners*) – Il s'agit d'endroits dédiés pour afficher des informations relatives aux questions de santé et de sécurité, et pour signaler les situations dangereuses ou à risque pour les salariés.
- Reporting d'incidents – Les politiques et procédures en vigueur permettent aux salariés de faire remonter tout incident lié à la sécurité à la Direction. Cela permet à l'entreprise de garder une visibilité sur tous les processus, directement avec le regard des salariés. De plus, EssilorLuxottica suit et surveille une série de statistiques non seulement liées aux incidents, mais aussi aux accidents évités de justesse et aux actions et conditions potentiellement dangereuses qui constituent des indicateurs clés de performance pour son processus d'amélioration continue.
- Bulletins de sécurité – En les utilisant, les informations pertinentes peuvent être communiquées en temps opportun à tous les salariés du site. La diffusion de l'information est souvent liée à des sujets spécifiques soulevés par le personnel lui-même.
- Journées de la sécurité – Ces événements représentent l'une des initiatives mondiales qui permettent à l'entreprise, chaque année ou à fréquence plus régulière, de susciter l'engagement, d'informer et d'éduquer sur des sujets liés à la sécurité, souvent soulevés par le personnel lui-même.
- Réunions générales – Les réunions ont lieu au niveau régional et donnent des mises à jour sur les activités du Groupe, de performance et HSE au niveau mondial et local.

Les chefs d'établissement, sous la direction du Directeur des Opérations, sont responsables de la mise en œuvre des initiatives mentionnées ci-dessus. En parallèle, aux niveaux régional et local, les équipes Hygiène Sécurité Environnement (HSE) valident ces initiatives et mettent en place des procédures pour stimuler l'implication des collaborateurs sur ces sujets et faciliter la mise en œuvre des actions dans l'ensemble du Groupe. L'équipe HSE centrale supervise ensuite l'ensemble de ces initiatives, veille à l'application des référentiels Groupe et suit la performance du Groupe en la matière.

Des indicateurs clés de performance sont régulièrement mis à jour sur les différents outils aux niveaux régional ou local, tandis que les comptes rendus des réunions et l'accomplissement des actions sont suivis. Lorsque la réglementation peut l'exiger (par exemple en Italie), des réunions, des rapports et des accords spécifiques peuvent être rédigés dans le cadre des relations avec les syndicats.

Dans le respect des réglementations locales, EssilorLuxottica reconnaît l'implication auprès des syndicats et des comités locaux comme une valeur ajoutée supplémentaire pour la croissance durable du Groupe et ce, par des moyens participatifs. Les détails de toutes les initiatives déployées par EssilorLuxottica pour impliquer ses propres salariés sont décrits à la Section 6.3.1.4 *Dialogue social et liberté syndicale*.

La Société participe également activement à des associations ou des réseaux régionaux HSE pour participer à des discussions liées à la sécurité et à l'environnement, pour surmonter des risques spécifiques identifiés ou pour contribuer à fournir des directives aux autorités locales.

6.3.1.3.5 Prévenir et gérer les risques pour la santé et la sécurité des personnes

EssilorLuxottica s'engage à garantir des conditions de travail saines et sûres, en protégeant l'ensemble de son personnel sur tous ses sites, conformément aux législations et réglementations applicables. Cet engagement repose sur l'amélioration continue des politiques et procédures de santé et de sécurité dans tous les pays, sur l'application de procédures de sécurité à l'échelle de l'entreprise et sur des actions préventives vigilantes qui encouragent tous les travailleurs à adopter des comportements responsables.

Le Groupe opère dans des zones géographiques où l'application des textes en matière de Droits humains et d'environnement peut être limitée ou en deçà des standards internationaux. EssilorLuxottica veille, en pareille situation, à exercer ses activités en conformité avec les standards internationaux de protection des Droits humains et de l'environnement, à mettre en œuvre des actions visant à prévenir d'éventuelles incidences négatives dans ces domaines, et à y remédier si elles devaient se produire.

La Direction Hygiène Sécurité Environnement d'EssilorLuxottica est responsable du déploiement de systèmes de gestion environnementale visant à réduire l'impact environnemental et à garantir la santé et la sécurité de tous les salariés dans le monde. À cet égard, l'augmentation du nombre de sites ou de régions certifiés selon les normes ISO 14001 et ISO 45001 soutiendra une approche standard de prévention et d'atténuation des risques/impacts. Il est également responsable de la consolidation des données quantitatives collectées dans Gensuite, un outil utilisé par l'ensemble des correspondants HSE locaux sur les sites opérationnels et dédié également au reporting des indicateurs H&S, y compris les observations et les presque accidents remontés par les collaborateurs.

La Société adopte également des outils et des procédures de remontée d'informations pour permettre aux salariés de signaler les risques ou les incidents potentiels. La consolidation des données et des événements permet à EssilorLuxottica de diffuser, à l'aide de différents outils de communication, toutes les actions et initiatives menées pour éviter qu'elles ne se reproduisent, atténuer les risques spécifiques et répondre aux préoccupations soulevées.

EssilorLuxottica met à la disposition de ses collaborateurs plusieurs canaux pour faire part de leurs préoccupations, détecter d'autres risques potentiels et être en mesure d'y faire face, en veillant ainsi à leur bien-être. Le Groupe favorise une culture de communication ouverte et transparente avec l'équipe Ressources Humaines ou la Direction concernée et le système de signalement interne SpeakUp, décrit à la Section 6.4.1.5.1 *Système de signalement SpeakUp*.

6.3.1.3.6 Actions et ressources

Évaluation des risques pour la santé et la sécurité

EssilorLuxottica évalue son exposition aux risques par le biais du processus d'évaluation des risques du Groupe (voir la Section 2.1 *Facteurs de risques* du présent Document d'enregistrement universel), qui intègre l'identification et l'évaluation des risques ESG tels que la Santé et la Sécurité, et par le biais du programme ELRSM (EssilorLuxottica Responsible Sourcing and Manufacturing Program) qui s'applique à la fois aux sites de production et aux fournisseurs et ce, à l'échelle mondiale (voir la Section 6.3.2 *ESRS S2 – Travailleurs dans la chaîne de valeur*).

Chaque site évalue les risques HSE globaux et spécifiques en appliquant les lignes directrices régionales et fixées par le Groupe et en adaptant le résultat à toute réglementation spécifique pouvant s'appliquer. Des systèmes de suivi sont en place pour suivre le plan d'action en conséquence.

De plus, une approche structurée des procédures d'évaluation des risques HSE et de conduite du changement est adoptée chaque fois qu'il y a un changement important dans les processus d'exploitation ou qu'un nouveau processus est introduit. Les systèmes de gestion des risques pour les opérations et les autres politiques mentionnées traitent l'évaluation des principaux risques et définissent la procédure pour les aborder, tandis que les processus au niveau local sont mis en œuvre avec les parties intéressées pour conduire les changements spécifiques.

L'équipe HSE centrale se consacre à la mise en place des processus et des procédures permettant d'impliquer le personnel et de faciliter l'exécution des actions mentionnées. Aux niveaux local et régional, les correspondants Opérations, sous l'égide du Directeur des Opérations, sont chargés de mettre en œuvre l'ensemble des initiatives décrites, avec une validation du référent HSE local ou régional. En 2024, l'équipe HSE du Groupe compte plus de 300 professionnels dans le monde.

Chaque année, la Société investit dans le déploiement des activités décrites et dans d'autres initiatives visant à améliorer les conditions spécifiques et à atténuer les impacts matériels.

Réduire au minimum les risques sur le lieu de travail

Comme indiqué dans la politique HSE du Groupe publiée en 2024, l'approche d'EssilorLuxottica en matière de prévention et de minimisation des risques sur le lieu de travail est conforme aux normes internationales et à son objectif de réduire au minimum les accidents du travail. Ainsi, au cours des dernières années, plusieurs sites de production, de logistique ainsi que des laboratoires de prescription ont obtenu la certification ISO 45001:2018 (système de management santé – sécurité), qui fournit un cadre pour l'identification et l'amélioration de la sécurité des collaborateurs ainsi que pour la prévention des

risques au travail. En 2024, 29 usines de production de masse, 15 laboratoires de verres, cinq centres logistiques et trois bâtiments de bureaux sont certifiés ISO 45001:2018, couvrant environ 28 % de l'effectif total du Groupe. À l'avenir, l'entreprise continuera d'augmenter le nombre de sites certifiés, en faisant évoluer ses propres systèmes de certification en fonction des besoins du Groupe.

Pour atteindre l'objectif de zéro accident du travail, les programmes de santé et de sécurité mettent l'accent sur l'identification et la prévention des risques pour la santé et la sécurité au travail, l'implication active des salariés et la réalisation d'audits sur site.

Afin de réduire la fréquence et la gravité des accidents, de multiples initiatives ont été mises en œuvre à l'échelle mondiale et régionale, comme résumé ci-dessous :

- Outil de gestion des produits chimiques – Pour garantir le respect total de la politique du Groupe en matière de gestion des produits, une nouvelle solution numérique est en cours de développement afin de gérer la conformité, l'hygiène industrielle et l'évaluation des risques pour tout nouveau produit chimique introduit dans les processus de fabrication, en travaillant de manière proactive pour évaluer, contrôler et atténuer les risques. Cela permettra également à EssilorLuxottica de gérer l'élimination progressive des produits chimiques PFAS (appelés « polluants éternels »). L'objectif est de déployer la nouvelle solution informatique à partir de 2025, pour couvrir l'ensemble du périmètre des opérations d'ici fin 2026.
- Programme PFAS – En 2023, la Société a commencé à cartographier la présence de PFAS dans ses produits et processus et a lancé des projets pour les remplacer, le cas échéant. Le programme PFAS comprend l'ensemble des sites opérationnels de l'entreprise étant réglementé par la politique de gestion des produits qui exige spécifiquement de gérer l'introduction et l'élimination progressive de ces produits.
- Référentiel des opérations à haut risque (High Risk Operations) – La mise en œuvre de documents de référence techniques est requise pour tout processus considéré comme des opérations à haut risque pour les personnes et l'environnement. Le programme vise à cartographier l'ensemble de ces processus au sein des sites opérationnels et à harmoniser l'approche en termes d'exigences techniques, d'évaluation des risques et de processus d'audit, d'atténuation et de contrôle des risques conformément à la politique HSE du Groupe. Le programme a débuté début 2024 et devrait se poursuivre en 2025.
- Programme de sécurité des machines – Les nouvelles lignes directrices relatives à la sécurité des machines ont été publiées en 2024, avec pour objectif une mise en œuvre dans l'ensemble des sites opérationnels. L'objectif du document est de mettre à niveau toutes les politiques locales existantes selon les normes techniques internationales les plus strictes, afin de permettre à l'entreprise d'acheter et de concevoir des machines avec les normes de sécurité les plus élevées. La mise en œuvre a commencé dans les usines de production de masse en 2024, pour être étendue aux autres sites au cours des deux prochaines années.

- Programme de sécurité basé sur le comportement (Behavior Based Safety – BBS) – Comme mentionné ci-dessus, le programme encourage la participation active des salariés à la détection de tout risque existant dans les opérations. Lancé pour la première fois en Italie, le programme BBS sera progressivement étendu aux principaux sites du Groupe, en commençant par le périmètre des Opérations d'ici 2026.
- Programme d'ergonomie – Une équipe entièrement dédiée à la stratégie ergonomique a été créée en 2023, dans le but d'atténuer les risques ergonomiques dans tous les pays et toutes les unités commerciales. L'objectif de ce programme est d'intervenir dans tous les processus opérationnels (conception, mise en œuvre, exécution des tâches), d'évaluer les risques et de mettre en œuvre des actions pour prévenir l'exposition à long terme ou les blessures. Une politique ergonomique unique est en cours de rédaction et sera publiée en temps voulu, créant ainsi une cohérence avec d'autres politiques (par exemple la sécurité des machines) pour permettre sa mise en œuvre. L'harmonisation des approches d'évaluation des risques ergonomiques est également un objectif, dans le but de cartographier les outils existants et d'identifier les meilleures pratiques. Le programme Ergonomie vise également à cartographier les risques existants et à identifier les plus récurrents, pour ensuite travailler sur un plan d'actions de mesures à mettre en place. En 2024, les principales actions ont consisté à achever la cartographie des compétences en ergonomie, à commencer la hiérarchisation des principaux risques pour les différentes unités opérationnelles et régions, à définir les spécifications techniques pour soutenir l'approche préventive dans la phase de conception des nouvelles machines, ainsi qu'à pré-évaluer les différents outils numériques utilisés au niveau régional afin d'identifier la meilleure option.
- Outils de reporting et plan de numérisation – Gensuite® est la principale base de données pour la collecte et la gestion des données HSE et le suivi des indicateurs de performance relatifs à la sécurité et au développement durable, ce qui permet au Groupe d'obtenir des données plus cohérentes et d'améliorer l'intégration des informations. Une équipe dédiée s'est efforcée d'étendre les capacités de l'outil et de le renforcer en tant que plateforme obligatoire pour tous les sites opérationnels. Par exemple, une nouvelle fonctionnalité a été mise en place en 2024 pour permettre aux sites travaillant avec Gensuite de créer des plans d'actions de suivi de tout incident, presque accident ou conditions de conformité nécessaires pour réduire le risque. Parmi les nouveautés, l'Intelligence Artificielle a également été évaluée pour créer davantage de rapports automatiques et réduire le délai d'identification des actions.
- Programme de prévention de sinistres – Le programme couvre l'ensemble de l'organisation des Opérations, qu'il s'agisse d'incendies, d'inondations ou d'autres scénarios de risques potentiels qui pourraient avoir un impact sur la sécurité des salariés. Un accord à long terme a été signé

avec un partenaire international pour l'évaluation et l'atténuation des risques. Un outil informatique a été lancé en 2024 pour collecter et suivre tous les résultats d'audit, afin de permettre à l'équipe Corporate de superviser la mise en œuvre des actions d'atténuation des risques. De cette façon, le respect de la politique HSE du Groupe et des procédures de prévention des sinistres est garanti, et un plan jusqu'en 2028 est identifié pour augmenter le taux de couverture et réduire le risque global au niveau attendu.

- Système d'audit – Le système d'audit HSE est mis en place au niveau régional, afin d'identifier toute situation potentielle de non-conformité ou de risque. Des plans d'actions sont ensuite créés pour assurer le suivi, et leur réalisation est mesurée en conséquence. Le système d'audit est également renforcé par le processus de certification ISO.
- Formations en matière de santé et de sécurité – Des initiatives régulières de sensibilisation et de formation sont dispensées aux salariés via des modules d'apprentissage en ligne dédiés, également disponibles sur Leonardo, et en présentiel.

6.3.1.3.7 Objectifs et indicateurs

EssilorLuxottica s'engage à atteindre zéro décès lié au travail, tout en réduisant à zéro le nombre de blessures majeures. L'entreprise surveille les indicateurs clés de performance en matière de santé et de sécurité aux niveaux mondial, régional et local, en veillant à ce que l'amélioration continue soit poursuivie pour tous ces indicateurs clés.

L'entreprise assure une communication réciproque avec ses travailleurs sur les questions de sécurité, comme décrit précédemment. La visibilité des données consolidées en matière de santé et de sécurité est assurée au niveau central et jusqu'aux sites locaux, où les indicateurs clés de performance sont présentés et partagés avec les salariés, qui peuvent participer activement à l'identification des actions par le biais des initiatives mentionnées ci-dessus.

Dans certains pays, la réglementation peut exiger que l'entreprise partage et fixe les objectifs avec les représentants du personnel. En général, les objectifs sont fixés au niveau de l'entreprise et déployés localement. Les indicateurs clés de performance relatifs à la santé-sécurité sont également présents dans la définition des objectifs des sites de production et de la rémunération variable à court terme des fonctions impliquées.

Les objectifs sont définis et contrôlés sur la base des rapports de consolidation des indicateurs clés de performance en matière de santé et de sécurité, sous la direction de la Direction HSE. L'entreprise s'engage chaque année à améliorer ses performances par rapport à l'année précédente. Dans certains cas, des objectifs d'amélioration annuelle de certains indicateurs clés de performance peuvent être fixés au niveau Groupe et appliqués par les sites.

Indicateurs

Décès, blessures et maladies liés au travail

	2024	2023
NOMBRE DE DÉCÈS LIÉS AU TRAVAIL	-	1
• salariés	-	1
• travailleurs intérimaires	-	-
NOMBRE TOTAL D'ACCIDENTS DU TRAVAIL	743	602
NOMBRE TOTAL D'ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT	469	326
• salariés	439	295
• travailleurs intérimaires	30	31
NOMBRE TOTAL D'ACCIDENTS DU TRAVAIL SANS ARRÊT	274	276
• salariés	267	276
• travailleurs intérimaires	7	-
NOMBRE TOTAL DE JOURS PERDUS EN RAISON D'ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT	14 218	7 990
• salariés	13 914	7 514
• travailleurs intérimaires	304	476
NOMBRE TOTAL DE CAS DE MALADIES PROFESSIONNELLES AVEC ARRÊT	16	8
• salariés	15	8
• travailleurs intérimaires	1	-
NOMBRE DE JOURS PERDUS POUR CAUSE DE MALADIE PROFESSIONNELLE	1 457	323
• salariés	1 456	323
• travailleurs intérimaires	1	-
TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT	1,7	1,3
• salariés	1,7	1,3
• travailleurs intérimaires	1,6	1,7
TAUX DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT	0,1	-
• salariés	0,1	-
• travailleurs intérimaires	-	-
TAUX TOTAL D'INCIDENTS SIGNALÉS	2,6	2,5
• salariés	2,7	2,6
• travailleurs intérimaires	1,9	1,7

Les indicateurs de santé et de sécurité présentés dans le tableau ci-dessus sont fortement impactés par l'élargissement du périmètre de reporting par rapport à l'an passé. En effet, alors qu'en 2023, le Groupe a commencé à inclure le réseau de vente au détail dans la publication des indicateurs de santé et de sécurité, en 2024 le nombre de pays pris en compte a considérablement augmenté, incluant presque tous les pays d'Amérique latine et élargissant significativement la couverture au niveau de la région EMEA, couvrant ainsi plus de 80 % des effectifs de la vente au détail (contre 36 % en 2023).

En 2024, EssilorLuxottica n'a enregistré aucun accident mortel, continuant à concentrer ses efforts sur le bien-être de ses travailleurs et enregistrant des améliorations significatives dans la performance des Opérations en matière de santé et de sécurité.

6.3.1.4 Dialogue social et liberté syndicale

6.3.1.4.1 Introduction

Chez EssilorLuxottica, la promotion d'une culture de dialogue ouvert, de respect et de collaboration est fondamentale pour son identité. Le Groupe s'engage à défendre les principes du dialogue social et de la liberté d'association, reconnaissant que ces droits sont essentiels à la construction d'un environnement de travail prospère et durable. En s'impliquant activement auprès des salariés et de leurs représentants, EssilorLuxottica crée des voies de participation, de transparence et de croissance mutuelle. Cet engagement, guidé par le Code d'éthique de l'entreprise et aligné sur les lois et pratiques nationales, garantit que la voix des salariés est entendue et respectée.

6.3.1.4.2 Impacts, risques et opportunités matériels

Sujet matériel	Intitulé de l'IRO	Description de l'IRO	Politique	Objectif/Indicateur
Dialogue social et liberté d'association	Manque potentiel de mesures de dialogue social	Une liberté syndicale insuffisante empêche les salariés de former des syndicats ou d'y adhérer, ce qui limite leur capacité à défendre leurs droits et leurs intérêts. Il en résulte un sentiment d'isolement et de perte de pouvoir parmi les collaborateurs. De plus, l'absence de comités d'entreprise et l'insuffisance des droits d'information, de consultation et de participation signifient que les salariés sont souvent exclus des processus de prise de décision qui affectent leurs conditions de travail, ce qui entraîne un sentiment de sous-évaluation. Pour finir, une négociation collective inefficace peut laisser de nombreux salariés sans protection par les conventions collectives, ce qui entraîne une inégalité de traitement en matière de salaires, d'avantages sociaux et de conditions de travail.	Code d'éthique	- Représentation des salariés par le biais des comités d'entreprise régionaux - salariés couverts par la négociation collective

6.3.1.4.3 Politiques

Document	Contenu clé	Fonction	Périmètre	Disponibilité
Code d'éthique	Le Code d'éthique décrit l'engagement d'EssilorLuxottica en faveur de la liberté syndicale et du droit à la négociation collective, conformément aux lois et pratiques nationales. Il affirme le respect des droits des salariés à former librement des syndicats et à s'y affilier et garantit l'absence de discrimination fondée sur l'appartenance syndicale, démontrant ainsi l'engagement du Groupe en faveur de pratiques équitables et éthiques sur le lieu de travail.	Conformité	Opérations propres	Public
Plateforme SpeakUp + Politique de signalement de groupe	La plateforme SpeakUp est guidée par la politique de signalement du Groupe, est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en 19 langues et soutenue par des lignes d'assistance téléphonique dans 11 pays, pour signaler des violations telles que la corruption, les questions de Droits humains, la négociation collective et la liberté syndicale, le harcèlement moral ou sexuel, la discrimination, la violence sur le lieu de travail, le droit du travail, les problèmes de santé et de sécurité, la fraude, etc. La politique de signalement de groupe (« whistleblowing ») décrit qui peut signaler des préoccupations par le biais de la plateforme SpeakUp et comment le signalement peut être effectué, en garantissant la confidentialité, en protégeant contre les représailles et en soutenant une gestion efficace de la conformité.	Conformité/ Ressources Humaines	Chaîne de valeur	Public

6.3.1.4.4 Processus d'engagement avec les salariés et leurs représentants

EssilorLuxottica accorde la plus grande importance au dialogue social et à l'implication des salariés. Le Groupe reconnaît qu'une communication ouverte et inclusive avec les salariés et leurs représentants est essentielle pour créer un environnement de travail où la collaboration, la confiance et le respect mutuel peuvent prospérer. Le dialogue social est considéré comme plus qu'une simple obligation légale, c'est un outil puissant pour le développement durable des entreprises, motivé par une participation active et l'échange d'idées entre l'entreprise et ses salariés.

Le Code d'éthique d'EssilorLuxottica met l'accent sur le respect des principes des droits de négociation collective et de la liberté d'association, qui sont fondamentaux pour les

opérations du Groupe dans le monde entier. La Société adhère aux lois et pratiques nationales applicables, garantissant que tous les salariés ont le droit de s'organiser et de participer à des négociations collectives sans crainte de discrimination ou de représailles. Le Groupe prend fermement position contre toute forme de discrimination fondée sur l'appartenance syndicale ou la participation à des associations de travailleurs.

L'approche de l'entreprise en matière de dialogue social est mise en œuvre de manière pratique par le biais de processus gérés localement par des représentants des Ressources Humaines (RH), en veillant à ce que le dialogue soit aligné sur les besoins spécifiques des salariés dans chaque région. Aux niveaux régional et mondial, le Groupe consolide les meilleures pratiques et les partage entre les pays, en maintenant une cohérence tout en respectant les lois locales et les différences culturelles.

Dans le strict respect des réglementations locales, EssilorLuxottica accorde une grande importance à l'implication auprès des comités d'usine et les syndicats, qu'elle considère comme des partenaires essentiels pour l'entreprise. Grâce à un dialogue régulier, l'entreprise vise à aligner ses objectifs, à relever les défis et à trouver des solutions qui profitent à la fois à l'entreprise et à ses salariés. Cette approche s'inscrit dans le cadre de la gouvernance d'entreprise du Groupe, où le Président de l'Association des Actionnaires Salariés (Association Valoptec) siège de manière permanente au Conseil d'administration, soulignant l'importance de l'implication des collaborateurs aux plus hauts niveaux de décision. En outre, l'engagement d'EssilorLuxottica à promouvoir des plans d'actionnariat généralisés, tels que le programme Boost (actionnariat salarié), renforce encore la conviction qu'une structure de travail axée sur le dialogue social et la responsabilité partagée favorise la croissance mutuelle.

Par ailleurs, en 2024, le Groupe a mis en place le Comité d'entreprise européen (CEE) d'EssilorLuxottica, en remplacement de l'ancien Cedie français établi dans l'ancien périmètre d'Essilor en 2000. (Pour avoir plus de détails, veuillez vous référer à la Section 6.3.1.4.6 Actions et ressources).

Dans un souci d'amélioration continue, l'efficacité de ces engagements sera de plus en plus surveillée par le biais d'un ensemble complet d'indicateurs clés de performance au niveau mondial qui sont en cours d'élaboration.

À travers ces pratiques, EssilorLuxottica réaffirme sa conviction que le dialogue social, l'implication des salariés et le respect des droits fondamentaux sont les principaux moteurs d'une entreprise durable et prospère. En intégrant ces principes dans son fonctionnement, le Groupe s'assure que sa croissance se mesure non seulement à l'aune de la performance financière, mais aussi au bien-être et à la participation active de ses collaborateurs.

6.3.1.4.5 Processus pour remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux salariés de faire part de leurs préoccupations

Mécanismes de règlement des plaintes et de signalement

EssilorLuxottica promeut une culture de communication ouverte grâce à son approche « Open Door », en mettant l'accent sur l'importance de fournir aux salariés des moyens de signaler les comportements contraires à l'éthique ou les violations du Code d'éthique qui régit également l'approche du dialogue social, de la négociation collective et de la liberté d'association. Les salariés sont encouragés à faire part de leurs préoccupations à leur manager, à leur service des Ressources Humaines ou à la Direction du Groupe. Ils peuvent également contacter directement le service Conformité.

Si ces options ne sont pas réalisables, les collaborateurs peuvent utiliser l'outil de signalement SpeakUp du Groupe, lancé dans le monde entier en 2023. Cet outil consolide différents dispositifs préexistants et se déploie progressivement dans l'ensemble des entités du Groupe.

Pour plus de détails sur la plateforme et la politique de signalement SpeakUp et l'approche « Open Door » veuillez vous référer à la Section 6.3.1.7.5 Processus pour remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux salariés de faire part de leurs préoccupations.

Pour faire face au risque spécifique d'un éventuel manque de mesures de dialogue social, la fonction Relations industrielles mondiales surveille des indicateurs clés tels que le niveau de négociation collective dans le monde entier et s'implique avec toutes les parties prenantes concernées au niveau régional. Un tableau de bord complet des relations industrielles mondiales est en cours d'élaboration, dans le but de suivre les indicateurs clés, fournissant des informations précieuses sur le climat général du lieu de travail (tels que le nombre et le taux de participation aux grèves, ainsi que les litiges juridiques liés à l'emploi). De plus, par l'intermédiaire de divers comités et d'un dialogue continu avec les syndicats, des commentaires sont recueillis afin d'améliorer la stratégie année après année, comme il est expliqué dans la section suivante.

6.3.1.4.6 Actions et ressources

La fonction Relations Industrielles d'EssilorLuxottica est dédiée à la promotion d'un cadre de dialogue social efficace et collaboratif dans l'ensemble des opérations mondiales du Groupe. Pour assurer l'alignement avec les besoins réels des collaborateurs, le dialogue social est géré localement par des représentants des Ressources Humaines qui abordent les contextes spécifiques et les nuances culturelles. Aux niveaux régional et mondial, le Groupe consolide et partage les meilleures pratiques, en veillant à ce que ces approches soient mises en œuvre de manière cohérente tout en respectant les spécificités de chaque zone géographique.

Cette approche structurée reflète l'engagement d'EssilorLuxottica à maintenir un processus d'implication dynamique, réactif et unifié. En adhérant à des directives partagées et en promouvant la transparence, le Groupe cherche à cultiver la confiance, le respect mutuel et la croissance durable de l'entreprise grâce à un dialogue actif avec les salariés et leurs représentants.

Renforcer le dialogue social par le biais du Comité d'entreprise européen

Conformément à l'engagement d'EssilorLuxottica à favoriser un dialogue social ouvert et transparent, le Groupe a établi un nouveau niveau de consultation et de partage d'informations avec la création du Comité d'entreprise européen (CEE) d'EssilorLuxottica. L'accord constitutionnel CEE, signé à Paris le 8 février 2024, renforce l'engagement du Groupe en faveur d'une implication significative des salariés à travers l'Europe.

Le CEE nouvellement formé représente les salariés des 26 pays de l'UE, avec le Royaume-Uni en tant que participant permanent, couvrant plus de 53 000 salariés dans l'UE et 8 000 salariés supplémentaires au Royaume-Uni. Cette initiative reflète la vision d'EssilorLuxottica de promouvoir un dialogue inclusif et une croissance durable grâce à une collaboration continue avec les représentants des salariés.

La première session plénière du CEE s'est déroulée du 27 au 29 novembre 2024 à Agordo (Belluno, Italie), où les principaux dirigeants de l'entreprise, dont le directeur des Ressources Humaines et le directeur des Opérations, ont présenté et discuté de sujets critiques avec des représentants du personnel, dont la performance économique et financière d'EssilorLuxottica, ses tendances commerciales et opérationnelles. L'objectif de la session était de favoriser un dialogue efficace, ouvert et transparent, afin d'informer les collaborateurs sur les orientations stratégiques et les évolutions opérationnelles du Groupe.

Ce faisant, le Groupe continue de construire une culture d'entreprise ancrée dans la collaboration, la transparence et la confiance.

Introduction de la semaine de travail de quatre jours

À partir de 2024, EssilorLuxottica a mis en œuvre un accord historique signé en décembre 2023 avec des organisations sectorielles nationales en Italie, introduisant un nouveau contrat complémentaire pour la période 2024-2026. Cet accord a marqué le lancement de la semaine de travail de quatre jours dans les usines italiennes, soulignant l'engagement du Groupe en faveur du bien-être des salariés et de la croissance durable grâce à des solutions innovantes d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

L'accord a introduit la possibilité pour les ouvriers de travailler du lundi au jeudi pendant 20 semaines chaque année, en autorisant principalement le vendredi pour le temps personnel. La participation à cette nouvelle organisation était volontaire et assurait une continuité salariale totale, la réduction des jours de travail étant principalement financée par l'entreprise et de manière minime par les salariés.

Cette initiative a étendu aux salariés d'usine des dispositions souples déjà disponibles pour les salariés de bureau dans le monde entier, comme la possibilité de télétravailler jusqu'à 50 % du temps. L'objectif est d'achever la mise en œuvre complète de la nouvelle organisation de travail d'ici deux ans, en veillant à ce que la productivité et l'efficacité opérationnelle ne soient pas affectées.

À travers cet accord, EssilorLuxottica démontre son engagement à favoriser le dialogue social et à renforcer l'implication des collaborateurs. En privilégiant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et la flexibilité, le Groupe a renforcé sa conviction que la croissance durable de ses activités repose sur le bien-être et la satisfaction de ses collaborateurs.

Approche de négociation collective

Le Groupe EssilorLuxottica accueille la négociation collective partout où elle est prévue par la réglementation applicable ou les pratiques locales.

Lorsqu'une négociation collective nationale est en place, le Groupe encourage la poursuite du dialogue social avec les syndicats, le cas échéant, ou avec les représentants des travailleurs afin d'améliorer les conditions établies par la réglementation nationale et/ou la négociation collective nationale.

En règle générale, la négociation collective au sein du Groupe se concentre sur :

- **Amélioration des conditions de travail** : elle contribue à garantir des salaires équitables (supérieurs aux salaires minimums prévus par la loi), des avantages sociaux adéquats, des heures de travail adéquates et des environnements de travail sûrs.
- **Représentation des salariés** : les travailleurs ont une voix collective, ce qui leur permet de négocier plus efficacement qu'en tant qu'individus.
- **Stabilité et productivité** : les accords apportent de la netteté et réduisent la probabilité de grèves ou de perturbations, ce qui favorise la stabilité sur le lieu de travail.

Par exemple, les sociétés du Groupe en Italie appliquent une convention collective nationale (« *Contratto collettivo Nazionale di Lavoro per gli addetti alle aziende che produzione occhiali e articoli relativi l'occhiale* » pour toutes les entreprises industrielles ou de solutions professionnelles et « *Contratto Collettivo Nazionale di lavoro per il Terziario Distribuzione e Servizi* » pour le business Direct to Consumer).

Comme en Italie, les salariés d'EssilorLuxottica en France sont régis par la Convention Collective de l'industrie métallurgie. Les filiales d'EssilorLuxottica en France ont également signé plusieurs conventions collectives d'entreprise sur les points suivants :

- harcèlement et harcèlement sexuel, avec la désignation d'un référent harcèlement dans chaque filiale ;
- modalités de travail souples avec un certain nombre de jours de travail à domicile, dans la mesure du possible ;
- négociations annuelles sur les salaires et les augmentations annuelles.

6.3.1.4.7 Objectifs et indicateurs

En tant qu'entreprise en croissance, en transformation et en intégration continues, EssilorLuxottica a lancé une vaste initiative de cartographie mondiale pour le dialogue social et la négociation collective. Cet effort vise à évaluer les pratiques existantes, les processus, les besoins des collaborateurs et les différences culturelles dans tous les pays où le Groupe opère. En identifiant les meilleures pratiques locales, l'initiative aidera à définir des normes mondiales centrales auxquelles les différentes régions devraient s'aligner. À l'issue de cette évaluation, des objectifs d'harmonisation spécifiques seront fixés afin de garantir une approche cohérente et efficace du dialogue social, de la négociation collective et de la liberté syndicale dans l'ensemble des opérations mondiales du Groupe.

Indicateurs

Salarié couvert par la négociation collective par région

	2024
TOTAL DES COLLABORATEURS	39 %
Amérique du Nord	0,6 %
EMEA	59 %
Asie-Pacifique	47 %
Amérique latine	37 %

Remarque : les chiffres relatifs à l'effectif d'EssilorLuxottica se réfèrent au 31 décembre de chaque année. Dans ce périmètre, les joint-ventures et les travailleurs intérimaires sont exclus, pour se concentrer uniquement sur les salariés. La base de référence est cohérente avec les autres ventilations de la section. Le pourcentage de salariés de l'espace économique européen (au sein de la région EMEA) couverts par des négociations collectives s'élève à 78%. Les pourcentages de couverture par région sont conformes aux pratiques et normes locales en matière de négociation collective. Pour plus d'informations sur la méthodologie et le périmètre de reporting, veuillez vous référer à la Section 6.5 Note méthodologique.

6.3.1.5 Gestion et développement des talents

6.3.1.5.1 Introduction

Les collaborateurs sont au cœur même d'EssilorLuxottica. Ce sont eux qui animent le Groupe et ils sont le facteur clé de sa réussite. Le principe selon lequel le talent de chacun fait la différence conduit EssilorLuxottica à recruter et engager ses collaborateurs dans une perspective de long terme selon laquelle des opportunités de formation, de développement et d'égalité des chances pour tous jouent un rôle essentiel tout au long de la carrière des collaborateurs.

6.3.1.5.2 Impacts, risques et opportunités matériels

Sujet matériel	Intitulé de l'IRO	Description de l'IRO	Politique	Objectif/Indicateur
Gestion et développement des talents	Croissance personnelle et professionnelle des salariés	Investir dans la croissance personnelle et professionnelle des salariés par le biais de la formation et du développement des compétences a un impact positif sur la main-d'œuvre en renforçant l'expertise, en améliorant la satisfaction au travail et en augmentant l'efficacité globale de l'équipe. Les possibilités d'apprentissage continu permettent aux salariés de s'adapter aux changements de l'industrie, de relever de nouveaux défis et de faire progresser leur carrière.	• Code d'éthique • Politique mondiale DEI • Politique mondiale de lutte contre le harcèlement et la discrimination • Politique mondiale d'intégration • Politique mondiale en matière de gestion de la performance, de plan de relève et de développement • Procédure globale d'acquisition de talents • Politique mondiale sur l'image de marque employeur et l'attraction des talents • Politique mondiale en matière de révision des salaires	• Salariés engagés dans des initiatives mondiales de développement des talents • Salariés du monde entier participant à des programmes de performance et de développement • Nombre total d'heures d'éducation et de formation dispensées

6.3.1.5.3 Politiques

Outre le Code d'éthique et SpeakUp, qui ont des caractéristiques uniques, toutes les autres politiques énumérées ci-dessous réaffirment l'engagement de la Société à mener ses activités dans le plein respect des exigences légales aux niveaux international et local. Les politiques visent à protéger les Droits humains et à promouvoir les principes établis par les organisations internationales, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable (ODD) connexes, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du

travail (OIT) et les Principes directeurs de l'OCDE. Ces principes sont mis en œuvre au moyen de cadres organisationnels, d'initiatives d'engagement externe et d'outils internes spécifiques. Le Directeur des Ressources Humaines et ses équipes sont au final responsables de la bonne mise en œuvre de ces politiques. Toutes ces politiques ont été élaborées avec l'appui d'experts techniques et en collaboration avec les équipes des Ressources Humaines locales afin d'assurer le respect de la législation locale et l'alignement sur les besoins de toutes les régions. Les politiques internes sont accessibles aux salariés via l'intranet de l'entreprise ou peuvent être fournies sur demande à l'administration des Ressources Humaines.

Document	Contenu clé	Fonction	Périmètre	Disponibilité
Code d'éthique	L'entreprise recrute et engage ses salariés dans une perspective à long terme. La formation, le développement et l'égalité des chances pour tous font partie intégrante de la carrière des salariés. Elle soutient la croissance et l'avancement professionnel tout en favorisant la mobilité interne grâce à sa plateforme dédiée, One Career, et à divers programmes de talents. La Société offre des possibilités de formation continue, d'éducation et de développement, à la fois au travail et par le biais de sa plateforme Leonardo.	Conformité	Opérations propres	Public
Politique mondiale de diversité, d'équité et d'inclusion	Cette politique décrit les principes et les engagements de l'entreprise dans les domaines de la DE&I. L'accent est mis sur : - les processus clés pour l'intégration des principes DE&I, y compris l'image de marque employeur, l'attraction et le recrutement de talents, l'intégration, la gestion et le développement des performances, l'équité salariale, l'engagement et le bien-être, la prévention de toutes les formes d'abus et le soutien à la parentalité et à la prise en charge des personnes dépendantes ; - les principales dimensions qui orientent l'agenda DE&I, telles que l'égalité des genres, l'identité de genre et l'orientation sexuelle, la parentalité et la prestation de soins, l'âge et les générations, le handicap, l'appartenance ethnique, la religion et la culture.	Ressources Humaines	Opérations propres	Public
Politique mondiale de lutte contre le harcèlement et la discrimination	Cette politique applique une approche de tolérance zéro à l'égard de toute forme de discrimination ou de harcèlement, garantissant un milieu de travail sûr, respectueux et inclusif pour tous les salariés.	Ressources Humaines	Opérations propres	Interne
Politique mondiale d'intégration	Cette politique formalise les pratiques standards d'EssilorLuxottica en matière d'intégration.	Ressources Humaines	Opérations propres	Interne
Politique mondiale en matière de gestion de la performance, de plan de relève et de développement	Cette politique officialise le processus global de gestion de la performance sans aucune discrimination et à la lumière de la méritocratie.	Ressources Humaines	Opérations propres	Interne
Procédure globale d'acquisition de talents	Elle formalise un processus de recrutement des talents impartial et sans discrimination.	Ressources Humaines	Opérations propres	Interne

Document	Contenu clé	Fonction	Périmètre	Disponibilité
Politique mondiale sur l'image de marque employeur et l'attraction des talents	Elle définit l'approche de l'image de marque employeur et de l'attraction des talents, visant à renforcer la présence mondiale de l'entreprise et à attirer les meilleurs talents grâce à une marque unifiée et convaincante. Elle influence à la fois l'engagement des salariés et l'attraction des talents. Elle garantit que l'équité et l'inclusion sont appliquées dans les processus et se reflètent dans la réputation.	Ressources Humaines	Opérations propres	Interne
Politique mondiale en matière de révision des salaires	Cette politique décrit les lignes directrices et les procédures pour le processus annuel de rémunération et de promotion, dans le but d'attirer, de retenir et de motiver les salariés les plus performants. Elle garantit l'équité, la transparence et l'alignement sur les objectifs de l'entreprise, défend les principes de l'égalité salariale et des récompenses basées sur la performance par le biais du cadre « OnePerformance », et promeut une culture basée sur le mérite qui reconnaît les contributions et soutient la croissance personnelle et organisationnelle.	Ressources Humaines	Opérations propres	Interne

6.3.1.5.4 Processus d'engagement avec les salariés et leurs représentants

EssilorLuxottica s'appuie sur plusieurs canaux d'engagement pour assurer une communication transparente et continue avec ses salariés. Outre la communication interne régulière par le biais des responsables Ressources Humaines locaux, la première enquête mondiale sur la culture d'entreprise, *Your Voice*, a été lancée en 2024. Par ailleurs, la Société a continué d'élargir le périmètre de son processus de gestion de la performance, *OnePerformance*, conçu pour assurer une interaction descendante et ascendante régulière. Tout cela est guidé par ses cinq valeurs communes, qui forment la culture d'entreprise unifiée du Groupe. En particulier, le modèle de compétences d'EssilorLuxottica a été développé en accord avec ces cinq valeurs d'entreprise et définit les compétences pour se développer et réussir chez EssilorLuxottica. De surcroît, *OnePerformance* renforce l'engagement des salariés en leur permettant de fixer des objectifs clairs, de partager leurs attentes et de faire part de leurs commentaires. Il reconnaît les réalisations, célèbre les contributions individuelles et met l'accent sur les opportunités de développement.

Comme expliqué dans la Section *Gestion et développement des talents* ci-dessous, les valeurs et les compétences de l'entreprise ont été intégrées dans tous les processus clés des Ressources Humaines de l'organisation, de la gestion de la performance aux initiatives de développement en passant par les campagnes d'écoute des salariés.

6.3.1.5.5 Actions et ressources

Chez EssilorLuxottica, le développement des talents reste une priorité absolue. En 2024, la Société a continué d'améliorer ses initiatives de développement dans le monde tout en élargissant la participation à l'ensemble des programmes régionaux, chacun conçu pour soutenir le développement et l'avancement de carrière. Pour les talents à fort potentiel et les personnes identifiées dans le cadre des plans de succession, les opportunités comprennent des programmes de mentorat mondiaux et régionaux, des initiatives de développement complets sur le leadership, des rotations de postes internationales, un coaching en leadership personnalisé et des outils d'évaluation des capacités de leadership. À ces efforts s'ajoutent des occasions uniques d'apprendre directement auprès des plus hauts dirigeants du Groupe, favorisant ainsi une

culture de croissance continue et d'excellence en matière de leadership.

Développement des talents

EssilorLuxottica a pour objectif de créer une culture d'apprentissage continu et de renforcer les compétences de leadership ancrées dans ses cinq valeurs d'entreprise (telles que détaillées dans la Section 6.3.1.2.4 Processus d'engagement avec les salariés et leurs représentants - *les Valeurs et cadre culturel d'EssilorLuxottica*) et dans les 15 compétences associées qui définissent le succès au sein de l'entreprise.

Le modèle de compétences d'EssilorLuxottica décrit les comportements qui donnent vie à ces valeurs : pour chaque valeur, trois comportements de leadership sont identifiés et décrits en détail en ce qui concerne les compétences organisationnelles.

S'appuyant à la fois sur les valeurs et sur le modèle de compétences, un centre de compétences a été lancé sur Leonardo pour tous les salariés : il s'agit d'une nouvelle ressource d'apprentissage dédiée qui aide les salariés à tous les niveaux à atteindre leur plein potentiel et à développer des compétences essentielles, en accord avec les valeurs.

D'autres initiatives de développement comprennent un mentorat mondial et régional, des outils d'évaluation des capacités de leadership et un coaching individuel en leadership pour aider à libérer le potentiel des talents et à stimuler davantage leurs performances et leur croissance. Des discussions en ligne informelles avec des dirigeants d'EssilorLuxottica pour apprendre et s'inspirer de leur expérience sont également organisées.

En outre, les futurs leaders se voient proposer des rotations sur des postes internationaux et des programmes de développement de leadership de six mois, tels que i) « Enable », dédié aux talents émergents, ii) « Empower », dédié aux talents des managers intermédiaires, iii) « Advance », dédié aux leaders fonctionnels.

Engagés à favoriser l'équilibre entre les genres à tous les niveaux de l'organisation ainsi que la rétention et l'évolution de carrière, deux programmes dédiés aux talents féminins ont été lancés : EmpowerHER pour les cadres intermédiaires et AdvanceHER pour les leaders fonctionnels.

Les initiatives et programmes mondiaux en faveur des talents ont impliqué plus de 1 500 salariés en 2024, offrant une exposition mondiale à ces talents provenant de toutes les zones géographiques, de différentes unités d'affaires et fonctions et de différents niveaux. L'impact du développement du leadership va au-delà de la participation aux programmes mondiaux et est complété par une grande variété d'initiatives locales et régionales.

Gestion et développement des talents

Depuis 2023, une approche unifiée et cohérente de la performance – appelée OnePerformance – a été déployée dans l'ensemble de l'organisation, touchant environ 56 000 salariés dans le monde en 2024, tout en continuant à être étendue à d'autres entités et pays.

OnePerformance se concentre sur deux éléments clés : le « Quoi », c'est-à-dire les réalisations liées aux objectifs commerciaux qui découlent des priorités de l'entreprise et des fonctions, et le « Comment », les comportements attendus selon le modèle de compétences.

Le processus démarre par la phase « Définition des objectifs et collecte de feedback continu », au cours de laquelle le salarié et le manager se mettent d'accord sur des objectifs individuels alignés sur les priorités de l'entreprise et des fonctions.

Le processus passe ensuite à la phase d'autoévaluation et d'évaluation par le manager, où les salariés sont fortement encouragés à évaluer leur propre performance afin de mieux comprendre leurs forces et leurs axes d'amélioration, et où les managers fournissent une évaluation du « Quoi » et du « Comment ».

Une fois l'évaluation terminée, les notes obtenues sont examinées lors de la phase de « discussion sur les compétences », au cours de laquelle le manager et le salarié discutent de la performance et identifient les opportunités de développement de carrière.

Les notes validées sont partagées avec les salariés par leurs managers lors de la phase « entretien sur les performances ». Cette phase est conçue pour favoriser une conversation constructive autour de la performance, des forces, des domaines d'amélioration et des aspirations professionnelles des salariés.

Le processus se termine par la phase de « validation par le salarié » où le salarié peut voir l'évaluation finale, peut signer le formulaire pour confirmer la réception, après la conversation de feedback et faire un suivi des commentaires supplémentaires après l'« Entretien sur les performances ». Cette phase garantit un alignement et une transparence complète.

Le processus de gestion de la performance joue un rôle central dans la détermination de la rémunération et des primes. La politique globale de révision des salaires est fondée sur le principe de la rémunération à la performance, ce qui signifie que les salariés sont récompensés en fonction de leurs réalisations individuelles. Cette approche vise à créer une incitation pour les salariés à exceller, à contribuer au succès de l'entreprise, à retenir les meilleurs talents, à accroître la motivation et l'implication, à stimuler la productivité et à favoriser une culture d'amélioration continue (veuillez vous référer à la Section 6.3.1.2.6 Actions et ressources pour plus de détails).

De plus, les processus de gestion de la performance et de planification de la succession servent de base à l'identification des besoins en développement, qui permettent de concevoir des programmes efficaces de développement des compétences.

En effet, un cadre mondial de plan de succession a récemment été conçu et mis en œuvre pour identifier les candidats internes qui sont prêts à progresser au sein de l'organisation, assurant ainsi la continuité des rôles critiques et renforçant notre futur vivier de leaders.

L'état de préparation à la succession est évalué à trois niveaux :

- **Prêts maintenant** : les salariés sont prêts à assumer le rôle du titulaire du poste tel qu'il est actuellement structuré.
- **Prêt en 1 à 2 ans** : salariés qui, grâce à un perfectionnement et à des ressources ciblées, seront prêts à assumer le rôle du titulaire tel qu'il est actuellement structuré d'ici 1 à 2 ans.
- **Prêt en 3 à 5 ans** : les salariés qui ont besoin d'un perfectionnement supplémentaire pour être prêts à assumer le rôle du titulaire tel qu'il est actuellement structuré dans un délai de 3 à 5 ans. Il peut également être nécessaire de repenser le rôle afin de réduire la complexité en vue d'un changement plus précoce.

Des tableaux de bord spécifiques sur la représentation des genres dans les évaluations de performance et de planification de la succession sont mis à jour et partagés avec les communautés des Ressources Humaines et les dirigeants. Ce faisant, les biais potentiels dans ces processus sont immédiatement identifiés. Ces tableaux de bord soutiennent l'élaboration de plans d'action qui garantissent l'équité et l'égalité de traitement dans l'ensemble de l'organisation.

Attraction de talents et marque employeur

En 2024, le Groupe a lancé sa nouvelle « Employer Value Proposition » (EVP), « The Future Insight », inspirée de ses valeurs fondamentales.

Pour soutenir l'EVP, EssilorLuxottica a lancé le programme Upskilling, une initiative mondiale de formation visant à renforcer l'expertise des Ressources Humaines en matière de marque employeur et d'attraction des talents. Le programme fournit aux professionnels des Ressources Humaines des ressources pratiques, notamment des guides sur la conduite d'entretiens basés sur les compétences, l'élaboration d'offres d'emploi percutantes et l'établissement de partenariats stratégiques à long terme avec des universités et des écoles de commerce.

Ce programme permet aux équipes des Ressources Humaines du monde entier d'aligner leurs efforts sur la stratégie d'attraction des talents du Groupe, qui repose sur trois piliers stratégiques :

1. **Créer un solide vivier de talents** pour garantir la disponibilité des talents pour les postes essentiels.
2. **Assurer la diversité**, en mettant l'accent sur la constitution d'équipes inclusives qui reflètent la présence mondiale de l'entreprise.
3. **Acquérir et développer les compétences essentielles** nécessaires au succès de l'entreprise dans un environnement en évolution rapide.

Afin de rendre le parcours des candidats plus fluide et cohérent, la Société a mis en place plusieurs initiatives visant à renforcer sa visibilité et son engagement auprès des candidats potentiels. Un plan éditorial LinkedIn soigneusement élaboré permet de faire connaître l'EVP, tandis qu'une page carrières revisitée reflète les valeurs du Groupe et met en avant les opportunités d'évolution professionnelle. Ensemble, ces outils garantissent une expérience cohérente et convaincante pour les candidats, positionnant EssilorLuxottica comme un employeur de choix.

EssilorLuxottica continue d'investir dans des partenariats avec des universités et des écoles de commerce de premier plan dans le monde entier, notamment le MIT, Harvard, NYU, Columbia University, HEC, ESADE, Bocconi University, Politecnico di Milano, Fudan, PolyU Hong Kong et Tianjin Medical University. Ces collaborations impliquent la participation à des événements professionnels, l'organisation de séances d'information et l'engagement des étudiants par le biais d'études de cas réels. Des partenariats tels que le CEMS (*Global Alliance in Management Education* – une alliance de plus de 30 écoles de commerce dans le monde) et des associations telles que AEBG (*Alliance of European Business Games*) démontrent une fois de plus l'engagement de l'entreprise à encourager les talents émergents.

L'engagement d'EssilorLuxottica en faveur de l'éducation et du développement des talents est illustré par ses programmes phares :

- Le programme de talents opérationnels (*Operations Talent Program* – OTP) : un parcours de développement de deux ans conçu pour les nouveaux diplômés dans les domaines des STEM (science, technologie, ingénierie et mathématiques), les dotant des compétences essentielles pour prospérer dans les opérations d'EssilorLuxottica. Initialement lancé à Agordo (Italie) et à Créteil (France), le programme s'est étendu à l'échelle mondiale en 2024 pour inclure la Thaïlande, le Mexique, le Brésil et les États-Unis. En mettant l'accent sur la diversité, les femmes représentaient 47 % des participants aux éditions 2023 et 2024 du programme. En particulier, la promotion 2024 montre une augmentation significative, les femmes représentant 70 % de ses participants. L'OTP est la pierre angulaire de la stratégie d'EssilorLuxottica pour constituer un vivier international de leaders opérationnels.
- L'EssilorLuxottica Smart Eyewear Lab (SEL) : située à Milan, cette plateforme de recherche de pointe commune avec le Politecnico di Milano est conçue pour développer les lunettes intelligentes du futur. Pendant cinq ans, plus de 100 chercheurs et scientifiques ont collaboré dans un espace dédié à l'innovation technologique dans le domaine de la lunetterie. Actuellement basé sur le Campus Leonardo, le laboratoire déménagera prochainement dans le quartier de l'innovation Bovisa de Milan, un projet de réaménagement dirigé par Renzo Piano.

Grâce à ces efforts conjugués, EssilorLuxottica renforce sa capacité à attirer, développer et retenir les meilleurs talents. En investissant à la fois dans des partenariats externes et dans l'engagement interne, le Groupe crée un environnement dynamique et inclusif où les individus s'épanouissent et contribuent à son succès continu.

Des formations accessibles grâce à Leonardo, la plateforme de formation du Groupe

Leonardo, la plateforme d'apprentissage digitale d'EssilorLuxottica, propose du contenu sélectionné par des experts qui peut être adapté aux besoins des apprenants. Elle a été conçue pour être accessible à tous les membres de la communauté de la lunetterie et des soins de la vue à travers le monde. Elle s'adresse aux salariés et aux clients d'EssilorLuxottica, ainsi qu'aux professionnels de l'optique à tous les niveaux et dans toutes les fonctions, en leur offrant la possibilité d'élargir continuellement leurs compétences, leurs connaissances et leur état d'esprit. Grâce à cette diffusion large de la connaissance, EssilorLuxottica réalise un investissement qui représente l'un des leviers utilisés pour aider à libérer le potentiel de l'industrie. Depuis son lancement en 2021, Leonardo a dispensé plus de 9 millions d'heures de formation dans plus de 30 langues, devenant ainsi un outil essentiel pour attirer et retenir des ressources.

Leonardo adopte une approche mixte de l'éducation, combinant du contenu à la demande avec des sessions en direct, des classes virtuelles et des services numériques qui sont disponibles à la fois pour les clients et les salariés d'EssilorLuxottica. En 2024, Leonardo a renforcé son offre éducative, y compris de nouveaux programmes structurés, tels que *Luxury Eyewear : Crafting Excellence*, *Transitions Expert*, *Ray-Ban | Les programmes Meta Smart Glasses*, *Nuance Audio* et *World of Optics*, ainsi que du contenu à la demande. Parmi les nouveautés lancées au cours de l'année, il convient de mentionner le Pôle de compétences, un espace où tous les salariés peuvent explorer le nouveau modèle de compétences avec une expérience personnalisée, adaptée à leurs besoins.

De plus, l'engagement continu du Groupe envers les apprenants a été renforcé par le renouvellement de son partenariat avec Harvard Business Publishing, en améliorant le contenu de la plateforme lié au management et au leadership avec une sélection de cours organisés pour enrichir les compétences personnelles et professionnelles, ainsi qu'en enrichissant l'offre éducative sur les produits, les marques et les innovations sur les verres. Grâce à « *Latest Collections* », le catalogue interactif en ligne qui offre un aperçu complet de tous les modèles des collections de lunettes d'EssilorLuxottica, et à « *The Highlights* », Leonardo donne accès au storytelling, à l'inspiration, au soutien des campagnes publicitaires et aux détails techniques clés de chaque collection de lunettes. Dans le même temps, Leonardo a été l'un des principaux leviers de succès des innovations en matière de verres lancées tout au long de l'année, telles que *Transitions GenS*, pour lesquelles des contenus dédiés et un plan de déploiement spécifique au marché ont été mis en place. L'offre éducative sur la santé visuelle s'est également enrichie de contenus sur des solutions de vue telles que Nikon, Kodak et Shamir.

Pour renforcer le lien avec les apprenants et favoriser un sentiment de communauté à l'échelle mondiale, Leonardo a organisé des événements mondiaux en direct ouverts à tous les salariés et partenaires d'EssilorLuxottica pour célébrer des journées internationales de renommée mondiale tout au long de l'année 2024, marquant ainsi un service exclusif et unique disponible uniquement sur Leonardo.

Sur la base de l'expérience acquise en 2023, Leonardo a poursuivi le déploiement du parcours *Build Your Career* dans plusieurs pays tout au long de l'année, avec pour objectif de l'achever en 2025. *Build Your Career* est la section ultime conçue pour aider les praticiens indépendants à améliorer les compétences de leur personnel et à renforcer leurs connaissances afin d'être reconnus par les patients comme des membres de confiance dans leur pratique. Cette section propose des programmes structurés qui accompagnent le personnel dans leur développement personnel et professionnel, qu'il soit nouveau dans l'industrie ou professionnel expérimenté.

L'année 2024 a également marqué l'ouverture du premier Centre d'Éducation en Présentiel Leonardo en France : Leonardo@Créteil. Depuis son ouverture en avril, il accueille des professionnels du réseau de solutions professionnelles de la Société en France, les aidant à développer leurs compétences en tant qu'experts en santé visuelle grâce à des sessions de formations technique, commerciale et managériale. En

obtenant la certification qualité Qualiopi, Leonardo@Créteil permet aux participants de cofinancer leur formation avec des fonds publics (OPCO), garantissant ainsi une plus grande accessibilité aux programmes.

Les thèmes liés à la durabilité en général font partie du portefeuille attrayant proposé par Leonardo, dans lequel les salariés peuvent obtenir des documents pour accroître leur sensibilisation. En effet, les heures de formation sur les sujets de durabilité dispensées en 2024 représentent environ 13 % du total des heures dispensées sur la plateforme, tant en interne qu'en externe.

En 2024, l'adoption de Leonardo a fortement progressé : plus 3,4 millions d'heures de formation ont été dispensées aux salariés et au réseau externe, ce qui représente une croissance de +25 % par rapport à 2023 ⁽¹⁾. 18 639 sessions en direct ont été organisées avec la participation de plus d'un million de personnes, pour un total de 70 500 sessions depuis le lancement et un nombre total de 3,4 millions de participants.

Nombre d'heures de formation et de salariés formés

	2024	2023
NOMBRE TOTAL DES HEURES DE FORMATION DISPENSÉES AUX SALARIÉS	4 460 342	3 684 658
Nombre de salariés formés par le biais de programmes d'entreprise	145 350	132 587
Nombre de salariés formés par le biais de programmes locaux	92 184	84 662

Note : en 2024, un total de 4,5 millions d'heures de formation ont été dispensées dans l'ensemble du Groupe. Sur ce total, plus de 2,4 millions d'heures ont été gérées de manière centralisée et fournies aux salariés à l'échelle mondiale par le biais de Leonardo, atteignant ainsi un niveau record et enregistrant une augmentation de 14 % par rapport à 2023. L'un des principaux moteurs de cette croissance a été le lancement du Competency Hub, un espace dédié permettant aux salariés d'explorer le nouveau modèle de compétences à travers une expérience personnalisée adaptée à leurs besoins individuels. Plus de 145 000 salariés ont été formés par le biais de Leonardo, ce qui représente une augmentation de 10 % par rapport à 2023. En ce qui concerne les formations locales, plus de 1,9 million d'heures de formation ont été dispensées à plus de 92 000 salariés, ce qui représente une augmentation de 24 % du nombre d'heures et de 10 % du nombre de salariés formés par rapport à 2023, soulignant la force et la portée de l'écosystème. Pour plus d'informations sur la méthodologie et le périmètre de reporting, veuillez vous référer à la Section 6.5 Note méthodologique.

6.3.1.5.6 Objectifs et indicateurs

L'entreprise poursuit une amélioration continue grâce à des objectifs spécifiques et suit l'impact de ses actions à l'aide d'indicateurs définis, comme détaillé jusqu'à présent et dans la section suivante :

- Gestion des talents : le cycle 2024 de OnePerformance a élargi son champ d'application de 19 % par rapport à 2023, impliquant environ 56 000 salariés. Au 31 décembre 2024, le taux d'achèvement global de la définition des objectifs pour 2024 était de 94 %, dépassant de 5 % le taux de 2023. À l'avenir, EssilorLuxottica s'engage à augmenter le nombre de salariés impliqués dans le processus de gestion de la performance d'année en année.
- Développement des talents : Global Talent Initiatives a mobilisé plus de 1 500 personnes dans le monde entier, favorisant la diversité et la croissance. À l'avenir, EssilorLuxottica vise à augmenter le nombre de salariés impliqués dans les initiatives de développement mondial d'année en année.
- Attraction de talents : le programme Operation Talent Program (OTP) s'est étendu à l'échelle mondiale en 2024. Les femmes représentaient 47 % des participants sur les éditions 2023 et 2024.
- Leonardo et l'éducation : 4,5 millions d'heures de formation ont été dispensées aux salariés, ce qui représente une croissance de +20 % par rapport à 2023. Le but est de déployer le parcours *Build Your Career* dans plusieurs pays tout au long de l'année, avec l'objectif de l'achever en 2025.

⁽¹⁾ Les 3,4 millions d'heures dispensées dans Leonardo couvrent l'ensemble du périmètre du public cible, y compris les réseaux externes – à la fois dans les solutions professionnelles et parmi les étudiants en optique et les magasins. En revanche, les heures indiquées dans le tableau « Heures de formation et nombre de salariés formés » reflètent uniquement les formations internes, couvrant les salariés d'EssilorLuxottica et englobant la formation Leonardo gérée de manière centralisée et les programmes gérés localement.

6.3.1.6 Diversité, équité et inclusion

6.3.1.6.1 Introduction

EssilorLuxottica est profondément engagée à promouvoir un environnement inclusif où l'égalité des chances est accessible à tous les salariés, à tous les niveaux. Le Groupe garantit l'égalité de rémunération pour un travail égal, sans distinction de race, de genre, d'âge, de nationalité, de religion, d'orientation sexuelle, d'opinions politiques, d'état civil, d'appartenance syndicale ou de handicap. Guidée par son Code d'éthique, EssilorLuxottica interdit strictement la discrimination, le harcèlement ou l'intimidation de toute nature.

La priorité est de cultiver un milieu de travail diversifié et inclusif où les perspectives individuelles et les idées novatrices s'épanouissent. Les possibilités de carrière et les avancements sont déterminés à travers le prisme de l'équité et de la méritocratie.

Avec une présence dans plus de 150 pays, le Groupe est fier de refléter une communauté mondiale, enrichie par une variété de cultures, d'identités et de langues. Le Groupe accueille des talents de tous horizons, s'efforçant de faire en sorte que chaque salarié se sente valorisé, soutenu et inspiré dans son parcours professionnel.

6.3.1.6.2 Impacts, risques et opportunités matériels

Sujet matériel pour EL	Intitulé de l'IRO	Description de l'IRO	Politique	Objectif/Indicateur
Diversité, équité et inclusion	Gains d'efficacité liés à la promotion d'un environnement diversifié et inclusif	La promotion d'un environnement diversifié et inclusif crée des possibilités d'efficacité et de croissance accrues. Assurer l'égalité des genres et l'égalité salariale, ainsi que l'emploi et l'inclusion des personnes en situation de handicap élargit le bassin de talents, favorise l'innovation et améliore la satisfaction des salariés. Donner la priorité à la diversité aide l'organisation à mieux se connecter aux marchés mondiaux, tandis que les mesures contre la violence et le harcèlement assurent un milieu de travail plus sûr, stimulent l'engagement et réduisent les risques. Dans l'ensemble, ces pratiques permettent d'augmenter la productivité, de prendre de meilleures décisions et d'améliorer les performances financières.	• Code d'éthique • Politique mondiale en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DE&I) • Plateforme SpeakUp + Politique de signalement de Groupe • Politique mondiale de lutte contre le harcèlement et la discrimination • Politique mondiale en matière de révision des salaires	• 40 % de femmes à des postes de Direction d'ici 2029 (Loi Rixain) • 50 % de femmes dans les programmes de leadership en 2024 et même objectif pour 2025 • Formation au leadership inclusif pour 100 % de la première ligne du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint du Groupe en 2024, avec le même objectif pour 2025.

6.3.1.6.3 Politiques et processus

Chez EssilorLuxottica, la création d'une culture de travail inclusive grâce à la diversité est de la plus haute importance et reflète la valeur de l'entreprise « Nous sommes unis, grâce à l'énergie de tous ». Sa stratégie mondiale en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DE&I) vise à garantir un environnement de travail où tous les collaborateurs du Groupe se sentent les bienvenus, valorisés et peuvent exprimer leur plein potentiel. À cet égard, les campagnes de sensibilisation, les processus et politiques inclusifs et l'élaboration d'objectifs clairs sont des leviers clés.

Dans le cadre du pilier « Politiques et processus » de la stratégie DE&I de l'entreprise, les principes DE&I ont été intégrés aux étapes clés du cycle de vie des salariés. Le Groupe a mis en place des politiques et procédures internes couvrant la DE&I, la lutte contre le harcèlement et la discrimination, l'acquisition de talents, la marque employeur et l'attraction de talents, l'intégration, la gestion et le développement de la performance, ainsi que le bien-être et l'engagement.

Ces politiques réaffirment l'engagement de la Société à mener ses activités dans le plein respect des exigences légales aux niveaux international et local. Les politiques visent à protéger les Droits humains et à promouvoir les principes établis par les organisations internationales, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable (ODD) connexes, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs de l'OCDE. Ces principes sont mis en œuvre au moyen de cadres organisationnels, d'initiatives d'engagement externe et d'outils internes spécifiques. Le Directeur des Ressources Humaines et ses équipes sont au final responsables de la bonne mise en œuvre de ces politiques. Toutes ces politiques ont été élaborées avec l'appui d'experts techniques et en collaboration avec les équipes RH locales afin d'assurer le respect de la législation locale et l'alignement sur les besoins de toutes les régions. Les politiques internes sont accessibles aux salariés via l'intranet de l'entreprise ou peuvent être fournies sur demande à l'administration des Ressources Humaines.

Document	Contenu clé	Fonction	Périmètre	Disponibilité
Code d'éthique	EssilorLuxottica s'engage fermement à garantir l'égalité des chances pour tous les salariés à tous les niveaux, et à rémunérer les salariés de manière égale pour le même travail, indépendamment de la race, du genre, de l'âge, de la nationalité, de la religion, de l'orientation sexuelle ou politique, de l'état matrimonial, de l'affiliation syndicale ou du handicap. Le Groupe ne tolère aucune forme de discrimination, d'intimidation ou de harcèlement.	Conformité	Opérations propres	Public
Plateforme SpeakUp + Politique de signalement de Groupe	La plateforme SpeakUp est guidée par la politique de signalement du Groupe, est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en 19 langues et soutenue par des lignes d'assistance téléphonique dans 11 pays, pour signaler des violations telles que la corruption, les questions de Droits humains, le harcèlement moral ou sexuel, la discrimination, la violence sur le lieu de travail, le droit du travail, les problèmes de santé et de sécurité, la fraude, etc. La politique de signalement du Groupe (« whistleblowing ») garantit la confidentialité, autorise le signalement anonyme (lorsque la loi le permet) et interdit les représailles.	Conformité/ Ressources Humaines	Chaîne de valeur	Public
Politique mondiale en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DE&I)	La politique décrit les principes et les engagements de l'entreprise dans les domaines de la DEI et se concentre sur : - Les processus clés pour l'intégration des principes DE&I, y compris l'image de marque employeur, l'attraction et l'acquisition de talents, l'intégration, la gestion et le développement de la performance, l'équité salariale, l'engagement et le bien-être, la prévention de toutes les formes d'abus et le soutien à la parentalité et à la prestation de soins; - Les principales dimensions qui orientent l'agenda DE&I, telles que l'égalité des genres, l'identité de genre et l'orientation sexuelle, la parentalité et la prestation de soins, l'âge et les générations, le handicap, l'appartenance ethnique, la religion et la culture. La politique est rédigée en référence aux principes internationaux, notamment les ODD, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, les conventions de l'OIT et les principes directeurs de l'OCDE.	Ressources Humaines	Opérations propres	Public
Politique mondiale de lutte contre le harcèlement et la discrimination	Cette politique affirme la tolérance zéro de l'entreprise à l'égard de toute forme de discrimination ou de harcèlement, garantissant un lieu de travail où tous les salariés sont traités avec dignité, respect et équité. Il souligne l'engagement à favoriser un environnement inclusif et équitable, exempt de préjugés, d'intimidation ou d'inconduite.	Ressources Humaines	Opérations propres	Interne
Politique mondiale en matière de révision des salaires	Cette politique décrit les lignes directrices et les procédures pour le processus annuel de rémunération et de promotion, dans le but d'attirer, de retenir et de motiver les salariés les plus performants. Elle garantit l'équité, la transparence et l'alignement sur les objectifs de l'entreprise, défend les principes de l'égalité salariale et des récompenses basées sur la performance par le biais du cadre « OnePerformance » et promeut une culture basée sur le mérite.	Ressources Humaines	Opérations propres	Interne

Comité d'inclusion

En 2024, EssilorLuxottica a mis en place un Comité d'inclusion dédié à la promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion au sein du Groupe.

Le Comité d'inclusion rassemble des dirigeants clés de l'entreprise provenant de diverses Directions, régions et niveaux organisationnels afin de garantir la diversité des points de vue et de fournir régulièrement des recommandations essentielles de gouvernance, d'orientation et de défense des droits des personnes concernées par la DE&I.

Ses principales responsabilités sont les suivantes :

- Sensibilisation et responsabilisation
Recommandations en termes de gouvernance et responsabilité des initiatives DE&I, en veillant à ce qu'elles reflètent les valeurs et les objectifs du Groupe.
- Consultation
Mener des discussions avec pour objectif de prioriser et de superviser les activités DE&I, en apportant des idées et des perspectives nécessaires grâce à l'expérience et à l'expertise des membres du Comité d'inclusion.
- Défense des droits
Promouvoir et parrainer le programme DE&I, en favorisant le changement au sein d'EssilorLuxottica grâce à une participation et un soutien actifs.
- Prise de décision
Contribuer aux processus décisionnels qui façonnent le programme DE&I et sa trajectoire, en favorisant une culture d'inclusion et d'appartenance à tous les niveaux de l'organisation.

Au cours de sa première année, le Comité d'inclusion a validé la stratégie DE&I d'EssilorLuxottica. Les membres du Comité ont également participé à une séance de sensibilisation sur le leadership inclusif avant son déploiement auprès des principaux dirigeants de l'entreprise dans le monde entier.

Formation des salariés sur les politiques et les pratiques de non-discrimination

En 2024, le Groupe a renforcé sa sensibilisation à la DE&I grâce à un calendrier mondial d'inclusion comportant cinq moments clés de l'année et des campagnes de communication internes et externes dédiées. Des intervenants et des experts de renommée internationale ont abordé des dimensions et des sujets spécifiques à la DE&I lors de classes virtuelles sur la plateforme Leonardo, et dans certains cas, elles ont été complétées par des événements locaux en Italie, en France et dans d'autres régions.

De plus, en Amérique du Nord, EssilorLuxottica a poursuivi de nombreuses initiatives menées par ses salariés, notamment le groupe de réflexion DE&I et six groupes de ressources d'entreprise (Business Resource Groups – BRG) (Women's Network, Kaleidoscope, Pride, Abilities, Generation Next et MilVets). EssilorLuxottica a également poursuivi son partenariat de longue date avec l'Optical Women's Association et a établi de nouveaux partenariats avec plusieurs organisations professionnelles à but non lucratif, telles que Black EyeCare Perspective, Out & Equal et DisabilityIN.

En France, une série d'initiatives de sensibilisation a été organisée. L'entreprise a également participé à un événement annuel DuoDay visant à promouvoir l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.

En Italie, en novembre, des sessions de sensibilisation ont été organisées pour prévenir, reconnaître et traiter le harcèlement et la violence fondés sur le genre. Ces sessions s'adressaient spécifiquement à tous les managers en Italie. En outre, des activités ont été organisées pour sensibiliser le public à la violence à l'égard des femmes sous toutes ses formes, et la Direction des Ressources Humaines a reçu une formation spécialisée sur le sujet.

Tout au long de l'année, toutes les régions (EMEA, Amérique du Nord, Amérique latine et Asie Pacifique), en alignement avec l'agenda mondial, ont organisé des ateliers, des formations et des sessions de sensibilisation, impliquant également les équipes de direction.

Dans le cadre du pilier de sensibilisation de sa stratégie DE&I, le Groupe a également mis en place une formation complète pour la communauté RH. À l'échelle mondiale, les représentants régionaux des Ressources Humaines ont assisté à des sessions de formation des formateurs sur l'importance de l'inclusion, de la lutte contre les préjugés inconscients et de la lutte contre la discrimination. En Italie et en France, la plupart des fonctions RH ont suivi une formation sur la lutte contre les préjugés inconscients et la compréhension de leur impact sur leur travail avec les salariés. En outre, certaines fonctions RH en Italie ont reçu une formation initiale sur le soutien aux situations de violence et de harcèlement.

Mécanismes de règlement des griefs et de signalement

EssilorLuxottica encourage une culture du dialogue et de la communication (approche « Open Door ») et attache une importance particulière à ce que tous les salariés aient les moyens de signaler tout comportement illégal ou toute violation du Code d'éthique ou d'autres politiques mondiales ou locales liées aux Ressources Humaines, de préférence à leur supérieur hiérarchique direct et/ou au service des Ressources Humaines, ou auprès de la Direction RH du Groupe. Ils peuvent également faire part de leurs préoccupations directement à la Direction Conformité.

Lorsque cela ne semble pas possible, les collaborateurs peuvent utiliser l'outil de signalement du Groupe SpeakUp, qui est décrit plus en détail aux Sections 6.4.1.5.1 *Système de signalement SpeakUp* et 6.3.1.7.5 *Processus pour remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux salariés de faire part de leurs préoccupations*.

6.3.1.6.4 Actions et ressources

En octobre 2022, dans le cadre du regroupement en une seule organisation, une fonction DE&I mondiale a été créée pour établir la stratégie, les engagements et les objectifs du Groupe en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. Les piliers de la stratégie mondiale DE&I sont les suivants : favoriser la sensibilisation interne et externe en favorisant une culture d'inclusion et d'appartenance, construire et faire évoluer des processus et des politiques plus inclusifs, développer des objectifs clairs en exploitant les données et les indicateurs, assurer la diversité de pensée par le biais d'ambassadeurs et de réseaux régionaux.

Les initiatives DE&I sont développées en partenariat avec les Directions Développement Durable, Communication, Leonardo et tous les salariés d'EssilorLuxottica.

Dans le cadre de la stratégie de l'entreprise, le pilier de sensibilisation vise à favoriser une culture plus inclusive en améliorant la compréhension de la diversité. Pour y parvenir, l'entreprise met en place chaque année un calendrier d'inclusion dédié, célébrant des événements clés qui approfondissent diverses dimensions de la diversité par le biais d'événements éducatifs et engageants dans le monde entier, ainsi que de campagnes de communication autour de la sensibilisation.

De plus, le pilier de sensibilisation comprend des sessions de formation dédiées, pour s'assurer que des groupes spécifiques, tels que la Direction, les Ressources Humaines et d'autres Directions pertinentes, soient bien au fait des sujets de diversité.

La Société s'efforce également d'intégrer la DE&I dans les processus et les politiques clés afin de promouvoir une prise de décision impartiale. À cet égard, la politique mondiale DE&I et la mise en place du Comité d'inclusion représentent une étape importante.

Pour suivre les progrès avec une approche basée sur les données, l'entreprise mesure les objectifs et les indicateurs à l'aide d'indicateurs clés de performance et de tableaux de bord dédiés.

Stratégie mondiale DE&I

Le pilier de la sensibilisation

Dans le cadre d'un calendrier mondial dédié à l'inclusion, EssilorLuxottica a célébré des événements clés tels que la Journée internationale du droit des femmes, le Mois de la sensibilisation à la santé mentale, le Mois des fiertés, la Semaine de la diversité, de l'équité et de l'inclusion (centrée sur la création de ponts par le dialogue) et la Journée internationale des personnes en situation de handicap. Ces initiatives ont été célébrées par le biais de campagnes mondiales sur Leonardo et au niveau local, impliquant l'ensemble du personnel et des clients par le biais d'un mélange d'événements virtuels et en personne, d'ateliers et de la distribution de matériel éducatif et de sensibilisation. Ces efforts ont permis aux salariés de mieux comprendre les préjugés inconscients, l'égalité des genres et la nature multidimensionnelle de la diversité au sein du lieu de travail.

Le calendrier d'inclusion 2024 comprenait :

- **Journée internationale des droits des femmes (mars)**

Le 8 mars, le Groupe célèbre les réalisations des femmes dans le monde entier tout en sensibilisant à la promotion de l'égalité des genres.

Cette année, sous le thème « Ensemble, nous pouvons tous inspirer l'inclusion », le Groupe a organisé à la fois des événements mondiaux en direct sur les réalisations et les défis des femmes et des initiatives locales impliquant les salariés du monde entier.

- **Mois de la sensibilisation à la santé mentale (mai)**

La stigmatisation liée à la santé mentale peut entraîner des sentiments de honte et de solitude, empêchant les personnes qui vivent ces défis de partager ouvertement leurs expériences ou de chercher le soutien nécessaire. En mai, dans le cadre de la campagne « Luttons contre la stigmatisation liée à la santé mentale », le Groupe a mis en lumière l'importance de la santé mentale, avec des sessions

mondiales de diffusion en direct et des initiatives de sensibilisation locales.

- **Mois des fiertés (juin)**

En 2024, sous le thème « Ensemble pour la Fierté », le Groupe a exploré, grâce à des événements mondiaux diffusés en direct, l'histoire, la signification et l'évolution du Mois des fiertés, ainsi que l'importance de l'alliance et de la représentation. De nombreux pays, dont l'Italie et la France, ont également organisé des événements dans des bureaux du monde entier, ainsi que dans des réseaux de marques et d'enseignes.

- **Semaine de la diversité, de l'équité et de l'inclusion (octobre/novembre)**

La Semaine DE&I d'EssilorLuxottica est une célébration mondiale dédiée à l'exploration et à l'adoption de diverses perspectives qui enrichit la compréhension tout au long de l'année du Groupe.

L'initiative, qui en était à sa deuxième édition en 2024, s'est concentrée sur le dialogue culturel et générationnel et sur l'importance d'un langage inclusif. Grâce à un panel interactif mondial, à des ateliers locaux attrayants et à des discussions stimulantes, les salariés ont été encouragés à partager leurs expériences et à apprendre les uns des autres, favorisant ainsi une culture d'ouverture et de respect mutuel.

De surcroît, le Comité d'inclusion nouvellement créé et les dirigeants du Groupe ont participé activement à ce parcours de sensibilisation.

- **Formation à la reconnaissance, la prévention et la lutte contre le harcèlement et la violence à l'égard des femmes (novembre)**

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Groupe a lancé une session de sensibilisation spéciale dédiée à tous les managers en Italie sur le thème « Reconnaître, prévenir et lutter contre le harcèlement et la violence basée sur le genre », avec la participation de plus de 800 managers de différentes fonctions de l'entreprise. La session a également été l'occasion d'expliquer l'engagement du Groupe sur ce sujet et de promouvoir les outils de signalement internes.

De plus, en Italie, EssilorLuxottica a été reconnue comme une entreprise inspirante par la Fondazione Libellula, une organisation dédiée à la promotion de l'égalité des genres et à la lutte contre la violence basée sur le genre sur le lieu de travail.

- **Journée internationale des personnes en situation de handicap (décembre)**

Le 3 décembre, l'entreprise s'est efforcée de briser tous les préjugés concernant les handicaps visibles et invisibles, avec des initiatives mondiales et locales, en s'appuyant à la fois sur la diffusion en direct et sur des événements en personne.

Pilier Processus et politiques

Ses principales caractéristiques sont :

- mise en place du Comité d'inclusion ;
- certification en matière d'égalité des genres en Italie UNI PdR 125:2022 (obtenue en 2024) ;
- politique mondiale DE&I ;
- nouvel ensemble de politiques intégrant les principes DE&I.

Objectifs et pilier des données

Ce pilier consiste à surveiller la représentation de la diversité, principalement la représentation des femmes au sein des postes de direction.

Le Groupe s'engage à favoriser l'inclusion dans toutes les dimensions de la diversité grâce à une approche holistique, garantissant que chaque individu se sente respecté et ait un sentiment d'appartenance.

Conformément à sa Politique mondiale DE&I, le Groupe promeut l'égalité des genres en assurant l'égalité des opportunités, une rémunération équitable et des perspectives d'évolution de carrière pour tous, tout en soutenant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée à travers des congés parentaux et des politiques de lutte contre la discrimination et le harcèlement liés au genre. Le Groupe cultive un environnement inclusif pour les personnes de toutes identités de genre et orientations sexuelles, en promouvant la sensibilisation, l'alliance et la suppression des barrières par le biais d'initiatives mondiales et locales.

La diversité générationnelle est encouragée comme un moteur d'innovation, favorisant le partage des connaissances et la collaboration entre les différentes générations grâce à des dialogues intergénérationnels, des initiatives de sensibilisation et des programmes de développement dédiés. Le Groupe s'efforce également d'inclure et de soutenir les salariés en situation de handicap en créant des environnements de travail accessibles, en sensibilisant et en luttant contre les préjugés sociaux.

De plus, la sensibilisation et le respect de la diversité ethnique, culturelle et religieuse sont des éléments clés de l'approche de l'entreprise, célébrant les contributions uniques de chaque individu.

Reconnaissant la diversité de son personnel à l'échelle mondiale, EssilorLuxottica adapte ses initiatives aux spécificités et héritages de chaque région. Tout en maintenant une forte priorité sur l'égalité des genres, le Groupe aborde également d'autres dimensions de la diversité, en s'adaptant aux besoins émergents.

6.3.1.6.5 Objectifs et indicateurs

Cibles

- 40 % de femmes dans des postes de management et de direction d'ici 2029, conformément à la loi Rixain (base 35 % en 2024 – catégories spécifiques à la loi Rixain).
- 50 % de femmes dans les programmes mondiaux de développement du leadership atteints en 2024, avec le même objectif pour 2025.
- Formation au leadership inclusif pour 100 % de la première ligne du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint du Groupe en 2024, avec le même objectif pour 2025.

Au 31 décembre 2024, les femmes représentaient 35 % des Instances Dirigeantes et 35 % des cadres dirigeants (ces deux catégories contribuent à la ligne totale « Dirigeants – Haute Direction » dans le tableau ci-dessous)⁽¹⁾.

La composition des Instances Dirigeantes englobe les postes mondiaux clés au sein des fonctions du Groupe et les principaux dirigeants de l'entreprise ayant d'importantes responsabilités commerciales. La liste a évolué à la suite de l'effort d'intégration continu et de l'harmonisation des systèmes des Ressources Humaines, ce qui a permis une plus grande uniformité et une meilleure qualité des données. Ce processus a également impliqué un alignement interne et mondial sur la définition la plus sélective des Instances Dirigeantes au sein du Groupe, reflétant l'évolution continue d'EssilorLuxottica et des postes stratégiques mondiaux clés nécessaires pour assurer sa croissance et son succès.

Les cadres supérieurs regroupent les collaborateurs qui contribuent directement à la définition de la stratégie de l'entreprise et dont les rôles leur permettent de jouir d'un haut niveau d'autonomie et d'un pouvoir décisionnel, et de coordonner les équipes poursuivant ces objectifs.

⁽¹⁾ La catégorie Dirigeants – Haute Direction comprend les organes de direction et les cadres supérieurs, avec une définition de base plus étroite pour s'aligner sur les exigences de la loi Rixain.

Les tableaux ci-dessous présentent des mesures de diversité supplémentaires, telles que la répartition par genre, par catégorie d'emploi et la répartition des salariés par groupe d'âge.

Indicateurs

Répartition des salariés par catégorie et par genre

	2024		2023	
NOMBRE TOTAL DE COLLABORATEURS	195 428	100 %	191 706	100 %
DIRIGEANTS – HAUTE DIRECTION	2 775	1 %	2 582	1,3 %
Femme	938	34 %	863	33 %
Homme	1 829	66 %	1 719	67 %
Indéterminé	7	- %	-	- %
Autre	1	- %	-	- %
CADRES/EXPERTS – ENCADREMENTS INTERMÉDIAIRES	12 933	7 %	12 520	7 %
Femme	5 669	44 %	5 362	43 %
Homme	7 208	56 %	7 139	57 %
Indéterminé	45	- %	19	- %
Autre	11	- %	-	- %
PROFESSIONNELS – COLS BLANCS	37 881	19 %	38 920	20,3 %
Femme	20 437	54 %	20 869	54 %
Homme	17 285	46 %	17 975	46 %
Indéterminé	148	- %	76	- %
Autre	11	- %	-	- %
SALARIÉS DE PRODUCTION OU EN MAGASIN – COLS BLEUS	141 839	73 %	137 684	72 %
Femme	90 392	64 %	88 102	64 %
Homme	49 803	35 %	47 975	35 %
Indéterminé	1 627	1 %	1 607	1 %
Autre	17	- %	-	- %

Remarque : les chiffres relatifs aux effectifs d'EssilorLuxottica se réfèrent au 31 décembre de chaque année. Le tableau reflète les données hors acquisitions de 2024 (Heidelberg Engineering et Supreme). Les catégories d'emploi du Groupe restent cohérentes avec celles de 2023. Le personnel de production et en magasin (c'est-à-dire les cols bleus) représente 73 % de la main-d'œuvre, principalement dans les secteurs de la vente au détail et des opérations. Les femmes représentent 44 % des encadrements intermédiaires, ce qui représente une augmentation par rapport à 2023. La proportion de femmes occupant des postes de cadres supérieurs a également légèrement augmenté, passant de 33 % à 34 % en 2024. La catégorie des dirigeants – haute direction comprend les Instances Dirigeantes et les cadres supérieurs, ainsi que d'autres fonctions de haut niveau dans toutes les régions. Pour plus d'informations sur la méthodologie et le périmètre du rapport, veuillez vous référer à la Section 6.5 Note méthodologique.

Répartition des collaborateurs par tranche d'âge

	2024	
NOMBRE TOTAL DE COLLABORATEURS	195 428	100 %
Moins de 18	507	- %
Moins de 30 ans	56 574	29 %
30-50 ans	106 056	54 %
Plus de 50	32 291	17 %

Remarque : les chiffres relatifs aux effectifs d'EssilorLuxottica se réfèrent au 31 décembre de chaque année. Le tableau reflète les données hors acquisitions de 2024 (Heidelberg Engineering et Supreme). EssilorLuxottica a un fort taux d'emploi des jeunes, avec environ 30 % de salariés de moins de 30 ans, principalement dans les usines et les magasins. Au total, 83 % des salariés ont moins de 50 ans et l'âge moyen est de 38 ans. Pour plus d'informations sur la méthodologie et le périmètre du rapport, veuillez vous référer à la Section 6.5 Note méthodologique.

6.3.1.7 Droits humains et sociaux du personnel

6.3.1.7.1 Introduction

Comme indiqué dans le Code d'éthique, EssilorLuxottica s'engage fermement à respecter les Droits humains et les droits du travail des membres de son personnel. EssilorLuxottica, en tant qu'employeur, respecte l'égalité des chances, pour tous les salariés à tous les niveaux, et rémunère les salariés de manière

équitable pour le même travail, indépendamment de la race, du genre, de l'âge, de la nationalité, de la religion, de l'orientation sexuelle ou politique, de l'état matrimonial, de l'affiliation syndicale ou du handicap. Le Groupe ne tolère aucune forme de discrimination, d'intimidation ou de harcèlement. L'entreprise s'engage fermement à créer une culture de travail inclusive et à favoriser la diversité pour permettre l'épanouissement de différentes perspectives et d'idées novatrices.

6.3.1.7.2 Impacts, risques et opportunités matériels

Sujet matériel	Nom de l'IRO	Description de l'IRO	Politique	Objectif/ Indicateur
Droits humains et droits du travail	Pratiques potentiellement inadéquates en matière de Droits humains	Des pratiques inadéquates en matière de Droits humains ou l'absence de processus et de mécanismes pour surveiller la conformité au Code d'éthique et aux règles et principes clés du Groupe en matière de Droits humains peuvent nuire à la réputation de l'entreprise en tant qu'employeur (ce qui peut nuire à l'attraction et la rétention de talents qualifiés) et en tant que partenaire commercial de confiance pour les fournisseurs et les clients.	Code d'éthique	Nombre d'allégations

6.3.1.7.3 Politiques

Document	Contenu clé	Fonction	Périmètre	Disponibilité
Code d'éthique	Le Code d'éthique d'EssilorLuxottica, approuvé par le Président-Directeur Général et par le Directeur Général Délégué, contient une section entière sur le respect des personnes et des communautés, et inclut les « principes clés » et les « règles d'or » du Groupe en matière de Droits humains et de droit du travail dans l'ensemble de ses activités, tels que la sécurité de l'emploi, le temps de travail, les salaires décents, le dialogue social, la liberté d'association, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la santé et la sécurité, l'égalité des genres et l'égalité de traitement pour un salaire égal, la formation et le développement des compétences, l'emploi et l'inclusion des personnes en situation de handicap, les mesures contre la violence, la discrimination et le harcèlement sur le lieu de travail, la diversité, le travail des enfants ou le travail forcé, la vie privée et les données personnelles. Le Code d'éthique s'applique à EssilorLuxottica, ses filiales et tous leurs salariés. EssilorLuxottica applique des principes similaires au personnel temporaire et détaché d'entreprises externes. Pour en savoir plus, veuillez consulter la Section 6.4.1 <i>ESRS G1 – Conduite des affaires</i> .	Conformité	Opérations propres	Public

L'engagement éthique du Groupe est conforme aux dispositions des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et aux principes du Pacte mondial des Nations Unies sur les Droits humains. Le Groupe accorde une importance particulière au respect des Droits humains et de l'environnement, ainsi qu'aux lois et réglementations applicables (par exemple, la loi française sur le devoir de diligence) et aux normes internationales, telles que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits humains, et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises. D'une manière générale, EssilorLuxottica vise à s'assurer que ses activités sont conformes

à la Charte internationale des Droits humains et aux principes des droits fondamentaux énoncés dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT.

Le Code d'éthique d'EssilorLuxottica interdit explicitement la traite des êtres humains, le travail forcé ou obligatoire et le travail des enfants, y compris pour le personnel temporaire. EssilorLuxottica ne recourt pas au travail forcé ou obligatoire sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de ses opérations. Toutes les formes de traite des êtres humains dans le cadre d'un emploi, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de sous-traitants, sont strictement interdites.

En ce qui concerne le travail des enfants, l'embauche de personnes âgées de moins de 16 ans (ou n'ayant pas atteint l'âge minimum légal d'emploi dans le pays ou la juridiction applicable, le plus élevé étant retenu) pour travailler est strictement interdite, sauf pour les stagiaires et les apprentis, car le Groupe estime que l'embauche de stagiaires ou d'apprentis est importante pour le développement des talents futurs, dans le cadre de leurs études. Il est également strictement interdit d'embaucher des personnes de moins de 18 ans (salariés ou agents temporaires) pour des postes impliquant des travaux dangereux. Ces catégories de travailleurs doivent être protégées et la politique d'EssilorLuxottica est de s'assurer qu'ils ne sont pas soumis à de longues heures qui interfèrent avec leur formation, et que leur mission est strictement liée à leur formation.

EssilorLuxottica maintient un très haut niveau de vigilance et de proactivité, avec des plans d'action sur, entre autres, les Droits humains et l'éthique des affaires, y compris des programmes sur la lutte contre la corruption et le respect de la vie privée. Le dispositif de vigilance est renforcé par la mise en place de l'outil de signalement interne, SpeakUp, ouvert et accessible au public, aux collaborateurs et autres parties prenantes. SpeakUp permet aux salariés de signaler des incidents liés aux Droits humains et au droit du travail, qui sont clairement identifiés dans la liste des préoccupations qu'ils peuvent sélectionner – veuillez vous référer à la Section 6.3.1.7.5 *Processus pour remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux salariés de faire part de leurs préoccupations* pour plus de détails.

6.3.1.7.4 Processus d'engagement avec les salariés et leurs représentants

EssilorLuxottica s'efforce en permanence d'anticiper et de gérer les impacts réels et potentiels sur ses effectifs découlant de pratiques inadéquates en matière de Droits humains qui peuvent nuire à l'environnement de travail et mettre en péril la réputation du Groupe. Pour cette raison, le Groupe cherche à obtenir les commentaires de ses collaborateurs à travers diverses actions telles que des enquêtes auprès des collaborateurs ou encore le canal de signalement interne, qui permettent d'orienter les actions et les procédures répondant aux préoccupations soulevées.

De plus, dans le respect des réglementations locales, EssilorLuxottica reconnaît l'importance de s'impliquer auprès des représentants du personnel et des syndicats comme un élément supplémentaire de croissance durable de l'entreprise par des moyens participatifs. Comme expliqué à la Section 6.3.1.4 *Dialogue social et liberté syndicale*, EssilorLuxottica s'engage régulièrement auprès des représentants du personnel conformément aux lois locales applicables. Ainsi, en France et en Italie, le Code d'éthique a fait l'objet d'information et/ou consultation des représentants du personnel. D'un point de vue opérationnel, les politiques et procédures en matière de Droits humains et de droit du travail sont supervisées par différents départements : Ressources Humaines, Conformité, Hygiène, Sécurité et Environnement, DE&I et enfin, une politique Groupe dédiée aux Droits humains est en cours d'élaboration. Plus de détails dans les Sections 6.3.1.2 *Engagement et bien-être des salariés*, 6.3.1.3 *Hygiène et sécurité*, 6.3.1.6 *Diversité, équité et inclusion*.

6.3.1.7.5 Processus pour remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux salariés de faire part de leurs préoccupations

Le Comité RSE est régulièrement tenu informé des sujets spécifiques, notamment l'analyse de double matérialité et la gestion des questions de durabilité. Le Comité RSE assure également la coordination avec le Comité d'audit et des risques pour toutes les questions liées aux domaines d'intervention du Comité RSE. Par ailleurs, le département hygiène, sécurité et environnement d'EssilorLuxottica est responsable du déploiement de systèmes de management environnemental visant à réduire l'impact environnemental et à garantir la santé et la sécurité de l'ensemble des salariés du Groupe.

EssilorLuxottica exerce ses activités dans plus de 150 pays dans des contextes économiques et socioculturels variés, pouvant présenter des risques liés aux Droits humains et à l'environnement. L'identification, l'évaluation et la gestion de ces risques font partie intégrante de la culture d'entreprise d'EssilorLuxottica et se renforcent au fil du temps. EssilorLuxottica évalue son exposition aux risques par le biais du processus d'évaluation des risques du Groupe, qui intègre l'identification et l'évaluation des risques ESG tels que la santé et la sécurité, et par le biais de programmes spécifiques qui s'appliquent à la fois aux sites de production et aux fournisseurs à l'échelle mondiale. La cartographie des risques a permis de sensibiliser et de hiérarchiser les plans d'action aux niveaux corporate et régional. Pour chaque grande famille de risques, les fonctions impliquées coordonnent la démarche la plus adaptée dans une démarche d'amélioration continue.

Les processus permettant de remédier aux impacts négatifs ou d'y contribuer comprennent tout un ensemble de mesures correctives, individuelles ou générales, telles que :

- discussion avec les Ressources Humaines et le manager (ou le manager de niveau supérieur) pour discuter de l'enjeu et des actions préconisées, proportionnées à l'impact négatif ;
- coaching et/ou formation spécifique des collaborateurs concernés ;
- rappel des politiques applicables aux salariés concernés (« reset expectations ») ;
- amélioration de la formation existante pour la partie exposée du personnel ;
- examen et amélioration des politiques et des procédures le cas échéant ;
- mesures provisoires telles que la suspension d'un salarié pendant l'enquête ;
- réorganisation interne, comme un changement de service ou affectation à un autre magasin ;
- mesures disciplinaires, allant de l'avertissement verbal ou formel au licenciement.

Par ailleurs, afin de prévenir ou d'atténuer les impacts négatifs significatifs sur son propre personnel, le Groupe a également mis en place différents types d'audits, tant internes qu'externes, afin de s'assurer que des conditions de travail appropriées sont mises en œuvre dans les différentes entités du Groupe :

- audits externes : différents audits sont réalisés chaque année par des auditeurs externes dans les principaux sites industriels et laboratoires de prescription du Groupe. Les sites du Groupe peuvent être audités soit dans le cadre des attentes de SMETA, soit dans le cadre du programme Approvisionnement et fabrication responsables d'EssilorLuxottica (EssilorLuxottica Responsible Sourcing and Manufacturing – ELRSM). Ce programme vise à vérifier la conformité de la chaîne de valeur du Groupe (y compris ses opérations propres) aux normes internationales, aux lois et réglementations applicables et au Code d'éthique du Groupe. La liste de contrôle de l'audit ELRSM est composée de quatre sections principales qui font référence au travail et aux Droits humains (y compris, entre autres, le temps de travail, les salaires et les avantages, le travail des enfants et le travail forcé, la liberté syndicale et la négociation collective), l'hygiène et la sécurité au travail, l'environnement, et la gouvernance et l'éthique. Chaque section est composée de plusieurs questions et mentionne de manière transparente celles qui sont essentielles pour EssilorLuxottica. Les critères de tolérance zéro sont clairement exprimés (par exemple, l'emploi d'enfants de moins de 16 ans, la conservation des passeports des travailleurs ou d'autres papiers d'identité, le temps de travail systématiquement enregistré, etc.) ;
- des audits internes sur un large éventail de sujets (formation, hygiène et sécurité, etc.) sont réalisés aussi bien au niveau des opérations/sites de production qu'au niveau des magasins en fonction des sujets audités.

Dans les deux cas, les sites audités sont sélectionnés sur la base d'une méthodologie d'évaluation des risques qui prend en compte les principaux critères suivants :

- profil de risque pays/Indice de tiers externes ;
- effectifs du site ;
- cycle d'audit/résultats des audits précédents ;
- système de contrôle interne : le département d'audit interne et le département de gestion des risques effectuent des entretiens au niveau du Groupe et localement avec les principales parties prenantes afin d'obtenir une perspective exhaustive des activités et des risques ;
- aperçu du processus de gestion des risques d'entreprise.

À l'issue de chaque audit, des plans d'actions *ad hoc* sont définis entre les auditeurs et les départements associés impliqués afin de corriger les points d'amélioration identifiés. En 2024, 17 audits ont été réalisés, couvrant environ 14 % des effectifs mondiaux d'EssilorLuxottica.

De plus, EssilorLuxottica encourage une culture du dialogue et de la communication, et attache une importance particulière à ce que tous les collaborateurs aient les moyens de signaler les manquements déontologiques. Compte tenu de la taille du Groupe, de sa présence géographique et de la multiplicité des réglementations applicables, plusieurs canaux sont mis en place pour que les collaborateurs d'EssilorLuxottica fassent part de leurs préoccupations :

- le Groupe adopte une approche d'ouverture (« Open door ») et encourage les collaborateurs à s'exprimer auprès de leur manager, de leur chaîne hiérarchique ou de la Direction des Ressources Humaines ;
- EssilorLuxottica respecte les principes de la liberté syndicale et de la négociation collective. Dans plusieurs pays, EssilorLuxottica dispose de comités sociaux et économiques, de syndicats ou de représentants du personnel auxquels les salariés peuvent faire part de leurs préoccupations ;
- le cas échéant, certaines entités ont mis en place des procédures écrites de règlement des réclamations (« grievance »), par exemple par le biais de services en ligne sur des portails internes ;
- les collaborateurs peuvent utiliser l'outil de signalement SpeakUp du Groupe (description plus détaillée ci-dessous). Le cas échéant, comme en Amérique du Nord, SpeakUp peut également être utilisé à des fins de réclamations (« grievance »), notamment pour les salariés qui souhaitent signaler de manière anonyme, en dehors du portail de services en ligne ;
- EssilorLuxottica envisage d'étendre l'utilisation de la plateforme SpeakUp pour les réclamations dans d'autres régions ou pour des questions spécifiques, notamment en prévision de la CS3D ;
- dans l'Union européenne, les salariés ont la possibilité, en alternative au système de signalement interne du Groupe, de faire part de leurs préoccupations aux autorités externes désignées par chaque État membre. Les collaborateurs sont informés de cette possibilité dans la politique de signalement du Groupe.

L'outil SpeakUp est hébergé sur la plateforme d'un fournisseur tiers, ce qui permet la gestion et le suivi des alertes. Tous les signalements sont identifiés par un numéro de cas, et plusieurs indicateurs peuvent être suivis dont les dates d'ouverture et de clôture des signalements, la date du signalement, les suivis, ainsi que l'historique du cas (nomination de l'enquêteur, notifications envoyées, etc.). Le système contient des fonctionnalités de reporting et d'analyse permettant l'émission de rapports détaillés. Toutes les entités du Groupe sont intégrées dans le système et organisées par région, de sorte qu'il est possible d'obtenir des analyses précises, notamment par région et par pays.

EssilorLuxottica s'efforce de respecter les délais fixés dans la Directive sur la protection des lanceurs d'alerte, qui sont également clairement définis dans la politique de signalement. SpeakUp est en cours de déploiement dans l'ensemble des entités du Groupe, qui peuvent disposer de différents canaux internes de signalement, grâce à des actions de communication à la fois globales (communication globale sur l'intranet du Groupe et actions spécifiques avec les managers clés, diffusion de FAQ) et locales (déploiement spécifique avec les filiales, affiches dédiées, animations digitales, etc.). Les enquêtes sont menées par des investigateurs formés avec le support, lorsque nécessaire, de spécialistes de certaines matières. Les résultats des enquêtes se conforment aux lois applicables et aux Droits humains internationalement reconnus et les procédures disciplinaires, si nécessaire, doivent être conformes aux lois du travail applicables. Plus de détails dans la Section 6.4.1.5.1 *Système de signalement SpeakUp*.

Tout au long du processus SpeakUp, EssilorLuxottica s'efforce de tirer des enseignements permettant l'amélioration continue de son canal de signalement interne, et la prévention des impacts futurs. Par exemple, le département conformité améliore continuellement sa formation des enquêteurs, son processus d'enquête et ses modèles, grâce à l'expérience acquise dans le traitement des signalements. Dans le cadre des actions à prendre suite à la clôture d'un cas, EssilorLuxottica adapte, renforce ou corrige ses politiques et procédures. Par exemple, une formation spécifique anti-harcèlement a été dispensée en 2024 à certaines catégories de directeurs de magasins, à la suite de cas reçus via SpeakUp ou par d'autres canaux.

EssilorLuxottica détermine les suites des cas de signalement sur la base de faits, dans le cadre de son pouvoir de direction, en tenant compte, dans la mesure du possible, des attentes raisonnables des auteurs de signalements.

Il est difficile de mesurer l'efficacité de SpeakUp au moyen d'indicateurs. SpeakUp ayant été déployé à l'échelle mondiale en 2024, avec une large communication, une augmentation du nombre de cas était attendue et s'est réalisée, en particulier dans les régions où les systèmes précédents n'étaient pas en place. Dans certaines régions, le système est plus mature et les salariés y recourent très largement. Il est encore trop tôt pour mesurer son efficacité, mais il est clair qu'il a permis de révéler et corriger des situations contraires aux valeurs du Groupe. EssilorLuxottica a une politique de non-représailles qui est clairement énoncée dans sa politique de signalement interne, dans le Code d'éthique et les formations y afférentes, dans les affiches SpeakUp placées dans les locaux du Groupe et dans les politiques du Groupe sur la diversité et l'inclusion, et sur la discrimination et le harcèlement.

La protection des données personnelles est l'un des domaines d'action prioritaires pour le Groupe, qui prend des mesures pour se conformer à la réglementation applicable afin d'assurer la protection des données personnelles. Un programme de conformité en matière de données personnelles et des formations sont en place et des fonctions dédiées soutiennent l'entreprise dans la mise en œuvre de la protection des données. Plus de détails dans la Section 6.3.4.3.6 *Actions et ressources*.

6.3.1.7.6 Actions et ressources

EssilorLuxottica attache une importance particulière à l'identification des risques et à la prévention des violations graves des Droits humains et des libertés fondamentales, de l'hygiène et de la sécurité au travail, ainsi que de l'environnement. Ces risques peuvent résulter de ses activités, de celles de ses filiales ou de celles de ses fournisseurs et sous-traitants, quelle que soit leur position dans la chaîne de valeur. L'identification de ces risques implique l'engagement de faire tous les efforts raisonnables et de prendre les mesures nécessaires pour garantir la conformité. Les manquements avérés ou potentiels au devoir de vigilance peuvent être signalés par le biais du dispositif d'alerte du Groupe.

Le Groupe répond de manière proactive aux risques liés à d'éventuelles violations des Droits humains par le biais d'initiatives visant à améliorer les garanties et à renforcer le système existant. Des audits externes et internes sont effectués sur les activités propres d'EssilorLuxottica. Ce point est également abordé à la fois dans le Code d'éthique du Groupe et dans le Code de conduite pour les partenaires commerciaux.

Des actions régulières de sensibilisation et de formation des collaborateurs sur les sujets liés aux Droits humains et à la conformité (Code d'éthique, protection des données personnelles, politiques hygiène et sécurité, etc.) sont organisées via des modules d'apprentissage en ligne dédiés et des formations en présentiel. Une nouvelle formation « Code d'éthique » a été lancée au 2^e trimestre 2024 et a été suivie par 18 558 salariés cols blancs au 31 décembre 2024. L'effort de formation se poursuivra en 2025.

EssilorLuxottica se concentre également sur la formation en matière de protection des données personnelles, et une formation spécifique a été dispensée à des fonctions susceptibles d'avoir un impact sur le personnel, notamment les Ressources Humaines, les services généraux ou la protection des actifs (« Asset protection ») – veuillez vous référer à la Section 6.3.4.3.6 *Actions et ressources* pour plus de détails.

En 2024, EssilorLuxottica a mis en œuvre les actions suivantes pour atténuer l'impact négatif potentiel d'une pratique inadéquate en matière de Droits humains :

- déploiement de son Code d'éthique et des formations associées au sein du Groupe, couvrant l'ensemble des domaines du Code d'éthique (y compris la plateforme SpeakUp et la démarche d'ouverture (« Open door »)) ;
- déploiement du programme SpeakUp ;
- élaboration (en cours) d'une nouvelle politique des Droits humains qui sera lancée en 2025 ;
- lancement d'un groupe de travail sur les Droits humains pour anticiper la mise en œuvre de CS3D ;
- rédaction et lancement de nouvelles politiques dont une politique de Diversité et d'Inclusion ;
- mise en place de nouvelles formations sur la protection des données personnelles et amélioration continue des notices d'information sur le traitement des données personnelles des salariés et candidats.

EssilorLuxottica s'attaque sérieusement aux problèmes qui ont un impact réel sur ses salariés :

- des mesures individuelles appropriées sont prises au quotidien pour remédier aux impacts importants et réels, pouvant aller au besoin jusqu'au licenciement ;
- harcèlement et discrimination : suite à des signalements SpeakUp ou des cas remontés aux Ressources Humaines révélant des comportements contraires au Code d'éthique, des formations spécifiques ont été menées et les politiques anti-harcèlement du Groupe ont été renforcées ;
- salaires – Erreur de calcul des heures supplémentaires : actions correctives prises pour remédier à une erreur de calcul soulevée auprès des Ressources Humaines ou via SpeakUp.

Les actions clés prévues pour 2025, et au-delà, en matière de Droits humains et de droits des travailleurs sont alignées sur la mise en œuvre prochaine de la CS3D et se réfèrent à :

- l'optimisation du processus de cartographie et d'évaluation des risques en matière de Droits humains dans l'ensemble de ses opérations ;
- la mise à jour de la politique du Groupe en matière de Droits humains et la mise en place de formations correspondantes.

6.3.1.7.7 Objectifs et indicateurs

Des objectifs spécifiques couvrant ce sujet ESG seront fixés en temps utile.

En 2024, EssilorLuxottica a reçu 445 allégations de discrimination, de harcèlement et/ou d'intimidation et de harcèlement sexuel au sein de son canal de signalement interne SpeakUp. La grande majorité de ces allégations était liée aux relations quotidiennes entre les salariés sur le lieu de travail, incluant souvent des problèmes d'incompréhension ou de communication. À la date du présent rapport, 37 de ces allégations étaient fondées et 67 partiellement fondées, par

exemple lorsqu'une allégation n'est pas strictement qualifiée de discrimination ou de harcèlement, mais qu'elle constitue néanmoins une violation des valeurs ou du Code d'éthique du Groupe.

Au total, le Groupe a reçu 1 197 allégations dans le cadre de SpeakUp, en 2024. Ce nombre est en augmentation de 32 % par rapport à 2023, et est lié au lancement de SpeakUp en novembre 2023 et à sa large publicité interne lors du lancement et pendant son déploiement en 2024. Aucune de ces allégations n'a eu de conséquences financières significatives pour le Groupe.

En 2024, EssilorLuxottica n'a recensé, en lien avec ses salariés, aucune plainte déposée auprès de l'OCDE, ni de problèmes ou d'incidents graves en matière de Droits humains qui sont des cas de non-respect des principes directeurs de l'ONU et des lignes directrices de l'OCDE. À la connaissance d'EssilorLuxottica, aucun problème ou incident grave en matière de Droits humains ne s'est produit et aucune amende ou pénalité n'a été infligée.

6.3.2 ESRS S2 – Travailleurs dans la chaîne de valeur

6.3.2.1 Introduction

Tout en étant verticalement intégrée, EssilorLuxottica dispose d'une chaîne d'approvisionnement complète et vise à montrer l'exemple en tant que leader dans l'industrie de l'optique et de la lunetterie. Le Groupe fonde son succès sur la bonne prise en compte des impacts locaux, le dialogue avec les parties prenantes et la création de valeur partagée avec les partenaires commerciaux, les fournisseurs, les gouvernements et les communautés locales. L'implantation des sites d'EssilorLuxottica permet d'accéder à des emplois porteurs de sens dans un secteur dynamique et de générer des revenus directs et indirects significatifs. Le Code de conduite pour les partenaires commerciaux du Groupe s'applique à tous ses partenaires commerciaux, dans le monde entier et en toutes

circonstances, ce qui en fait une base solide pour une collaboration équitable et honnête. EssilorLuxottica cherche à travailler avec des fournisseurs dont les pratiques opérationnelles sont conformes aux lois et réglementations applicables et, plus généralement, qui protègent la dignité des êtres humains, la santé et la sécurité des travailleurs, et l'environnement en général.

Cette section donne un aperçu des politiques, actions, indicateurs et, le cas échéant, des objectifs pour prévenir, atténuer et corriger les impacts matériels réels et potentiels de l'activité d'EssilorLuxottica sur les travailleurs de sa chaîne de valeur, et gérer les risques et/ou opportunités matérielles y afférents.

6.3.2.2 Impacts, risques et opportunités matériels

Sujet matériel	Intitulé de l'IRO	Description de l'IRO	Politique	Objectif/ indicateur
Conditions de travail et Droits de l'Homme dans la chaîne de valeur & Égalité de traitement et des chances pour tous	Conditions de travail inappropriées, traitement inégal et pratiques en matière de Droits humains pour les salariés des partenaires commerciaux	Des conditions de travail inappropriées, des inégalités de traitement ou le non-respect des Droits humains pour les travailleurs des partenaires commerciaux, notamment des mesures de sécurité inadéquates, des horaires de travail excessifs et des salaires insuffisants, compromettent la santé et le bien-être des travailleurs.	• Code de conduite pour les partenaires commerciaux • Code d'éthique • Programme ELRSM (EssilorLuxottica Responsible Sourcing and Manufacturing Program)	• Nombre d'audits
	Collaborer avec des partenaires commerciaux non alignés sur les principes et normes éthiques d'EssilorLuxottica	Un éventuel manque d'alignement ou le non-respect des principes et normes éthiques du Groupe en matière de conditions de travail équitables et de Droits humains pourrait nuire à la réputation du Groupe, à son succès et à la réalisation de ses engagements en matière de développement durable, et créer des responsabilités juridiques pour le Groupe. Les parties prenantes, y compris les consommateurs, les salariés, les actionnaires et les partenaires commerciaux, exigent de plus en plus de transparence et de responsabilité dans les chaînes d'approvisionnement. Toute association avec des partenaires se livrant à des pratiques contraires à l'éthique peut entraîner des réactions négatives, une diminution de la fidélité à nos marques et une perte de confiance des consommateurs, tout en exposant le Groupe à des risques juridiques et à un contrôle des autorités réglementaires.		• Nombre de non-conformités critiques

L'engagement d'EssilorLuxottica en faveur d'achats responsables garantit que les impacts matériels de ses opérations dans tous les secteurs de sa chaîne de valeur sont pris en compte. Le Groupe est conscient qu'il peut exister des chaînes d'approvisionnement à haut risque dans l'industrie de la santé visuelle, de l'optique ophtalmique et de la lunetterie, et de la fabrication de vêtements, en particulier les processus manuels intensifs, qui nécessitent une attention particulière pour protéger les travailleurs concernés. Ces industries peuvent être associées à des défis systémiques en matière de droits du travail, notamment le travail forcé, le travail des enfants, de mauvaises conditions de travail, de santé et de sécurité ainsi que des salaires bas. EssilorLuxottica s'engage à ce que tous les travailleurs potentiellement touchés par ses activités soient inclus dans sa publication. Par le biais du pilier Eyes on Ethics de son programme de développement durable et du programme d'achat responsable, l'entreprise travaille activement avec ses fournisseurs et ses partenaires commerciaux pour gérer les risques liés au travail et s'assurer que les droits des travailleurs sont respectés.

Plus précisément :

- les travailleurs salariés par des sous-traitants tiers sur les sites du Groupe peuvent être impactés par ses activités. Ces travailleurs incluent ceux qui travaillent sur les sites de production, les services de sécurité et de nettoyage, ainsi que les travailleurs temporaires ou saisonniers. Le Groupe veille à ce que ces travailleurs soient couverts par le Code d'éthique et les politiques du travail, garantissant un traitement équitable et le respect des normes de bien-être des travailleurs ;
- EssilorLuxottica accorde également une attention particulière à la chaîne d'approvisionnement des vêtements, chaussures et accessoires (AFA). EssilorLuxottica travaille en étroite

collaboration avec ses fournisseurs pour s'assurer de la prévention de ces risques, en appliquant des normes strictes de diligence raisonnable et de certification éthique afin de garantir que l'extraction et le traitement des matériaux respectent les Droits humains et les normes de durabilité environnementale.

Dans tous les cas, comme détaillé aux Sections 6.4.1.5.1 *Système de signalement SpeakUp* et 6.3.1.7.5 *Processus pour remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux salariés de faire part de leurs préoccupations*, le Groupe a mis en œuvre des initiatives spécifiques pour protéger les droits des travailleurs, telles que le système de signalement SpeakUp qui inclut la possibilité pour les salariés des partenaires commerciaux de signaler les violations du Code de conduite de manière anonyme et confidentielle auprès d'EssilorLuxottica. Cela inclut les travailleurs qui peuvent être plus exposés au risque d'exploitation en raison de leurs caractéristiques inhérentes ou de circonstances particulières (par exemple, les travailleurs migrants, les femmes, les jeunes travailleurs, les travailleurs à domicile et les syndicalistes).

En ce qui concerne certaines zones géographiques, il existe des risques importants et généralisés (par exemple, le travail des enfants/le travail forcé) à certains niveaux en amont de la chaîne d'approvisionnement. Dans certaines régions de fabrication de textiles et de vêtements, le travail forcé dans les usines de vêtements est une préoccupation majeure. EssilorLuxottica s'efforce d'éliminer ces risques par le biais d'audits de la chaîne d'approvisionnement, d'évaluations par des tiers, de programmes de certification et de collaborations avec des groupes industriels axés sur la prévention des violations de l'environnement et des Droits humains dans la chaîne d'approvisionnement.

6.3.2.3 Politiques et engagement

Document	Contenu clé	Fonction	Périmètre	Disponibilité
Code de conduite pour les partenaires commerciaux	Il reflète l'engagement d'EssilorLuxottica à respecter et à promouvoir les Droits humains tout au long de sa chaîne de valeur, conformément à la Charte internationale des droits de l'homme, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il définit les attentes vis-à-vis de ses partenaires commerciaux, y compris les fournisseurs, les distributeurs, les franchisés, les consultants, les agences, les prestataires de services, sous-traitants, les agences de recrutement, les partenaires de licence, les bailleurs, et vise à s'assurer qu'ils respectent l'engagement de la Société dans les domaines de l'éthique, des Droits humains et du droit du travail, de l'environnement, de la santé et de la sécurité. EssilorLuxottica attend également de ses fournisseurs et sous-traitants, dans la mesure du possible, qu'ils veillent à l'application de son Code de conduite ou de normes éthiques similaires par leurs propres fournisseurs et sous-traitants, et qu'ils prennent des mesures raisonnables pour les leur faire appliquer. Le document a été créé sous l'égide de la Direction Conformité.	Conformité/ Achats	En amont et en aval	Public
Code d'éthique	Le Code d'éthique définit des principes concrets sur la manière dont le Groupe intègre et promeut un comportement éthique dans ses interactions avec toutes les parties prenantes. Il s'applique à tous les collaborateurs du Groupe et contient des règles qui doivent également être appliquées aux travailleurs de la chaîne de valeur, par exemple : • l'interdiction de toute forme de discrimination, de harcèlement, d'intimidation ou de violence ; • le respect des règles de concurrence ; • le principe de tolérance zéro à l'égard de la corruption ; • la protection des Droits humains et des conditions de travail. EssilorLuxottica vise à s'assurer que ses activités sont conformes à la Charte internationale des Droits humains et aux principes relatifs aux droits fondamentaux énoncés dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT. Le Code d'éthique a été soumis et approuvé par le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué du Groupe.	Conformité	Opérations propres	Public
• Programme ELRSM (EssilorLuxottica Responsible Sourcing and Manufacturing Program)	Ce programme vise à vérifier la conformité de la chaîne de valeur du Groupe aux normes internationales, à toutes les lois et réglementations applicables et au Code d'éthique du Groupe. La liste de contrôles des audits ELRSM est composée de quatre sections principales qui font référence : • au travail et aux Droits humains (y compris, entre autres, les horaires de travail, les salaires et avantages, le travail des enfants et le travail forcé, la liberté syndicale et la négociation collective) ; • à la santé et la sécurité au travail ; • à l'environnement ; • à la gouvernance et l'éthique (par exemple, la lutte contre la corruption, les procédures de signalement, etc.). Chaque section est composée de plusieurs questions mettant en évidence celles qui sont essentielles pour EssilorLuxottica. Des critères de « tolérance zéro » sont clairement exprimés (par exemple, l'emploi d'enfants de moins de 16 ans, la rétention des passeports des travailleurs ou d'autres papiers d'identité, le temps de travail non systématiquement enregistré, les heures supplémentaires obligatoires, la présence d'une caution pour l'emploi, etc.).	Risque/ Achats	En amont	Interne

La prévention de la traite des êtres humains, du travail forcé ou obligatoire et du travail des enfants au sein d'EssilorLuxottica

EssilorLuxottica s'engage à lutter contre toute forme d'esclavage ou de traite des êtres humains. Le Groupe applique une tolérance zéro à l'égard du travail forcé, y compris le travail illégal des enfants, au sein de ses propres activités et dans sa chaîne d'approvisionnement.

Comme mentionné dans le Code de conduite pour les partenaires commerciaux, ceux-ci doivent prévenir et chercher à éliminer toute forme de travail forcé ou obligatoire, y compris le travail des enfants, dans le cadre de l'emploi, tel que défini par les normes de l'OIT, et également l'exiger de leurs propres fournisseurs et sous-traitants. Les partenaires commerciaux du Groupe doivent protéger et prévenir les violations des droits fondamentaux des travailleurs nationaux et migrants, et leur fournir des conditions de travail équitables et décentes. Toute forme de travail illégal ou non déclaré est également strictement interdite. Les partenaires commerciaux doivent employer des travailleurs nationaux et migrants conformément aux lois applicables en matière de travail et d'immigration, y compris lorsqu'ils sont embauchés ou salariés par l'intermédiaire d'agences tierces. En outre, les partenaires commerciaux ne doivent pas embaucher de personnes (salariées ou temporaires) âgées de moins de 16 ans ou n'ayant pas l'âge minimum légal pour l'emploi dans le pays ou la juridiction concernée, l'âge le plus élevé étant retenu. En outre, il est également strictement interdit d'embaucher des personnes de moins de 18 ans (travailleurs nationaux ou migrants, ou personnel temporaire) pour des postes impliquant des travaux dangereux ou des postes de nuit. Les partenaires commerciaux doivent mettre en place des procédures appropriées pour la vérification de l'âge. Lors de l'embauche de stagiaires ou d'apprentis, les partenaires commerciaux doivent se conformer à la réglementation applicable, en veillant à ce qu'ils ne soient pas soumis à de longs horaires de travail interférant avec leur formation et que leur mission corresponde à leurs compétences et qualifications et leur permette d'obtenir les diplômes qu'ils visent. En outre, les partenaires commerciaux doivent s'efforcer de prévenir tout préjudice envers les communautés locales, notamment en préservant le patrimoine culturel, l'environnement et la biodiversité locale, en empêchant les expulsions et les déplacements forcés, et en aidant les peuples autochtones et les communautés affectées à protéger leur environnement et leurs droits.

Programme ELRSM

EssilorLuxottica s'engage à respecter et à promouvoir les Droits humains dans toutes ses activités et tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. Les partenaires commerciaux doivent s'engager à respecter les Droits humains de leurs salariés et le droit du travail, et chercher à se conformer à toutes les lois et conventions applicables en matière de Droits humains et liées au travail.

Conformément à son Code de conduite pour les partenaires commerciaux, EssilorLuxottica effectue des diligences raisonnables basées sur les risques et des vérifications des antécédents de ses partenaires commerciaux. Ceux-ci peuvent être également soumis à un questionnaire d'autoévaluation et/ou à des audits de durabilité et à des inspections sur site, directement ou par des tiers, afin de vérifier l'adéquation de leurs activités avec les principes mentionnés dans le Code de conduite.

EssilorLuxottica s'est principalement concentrée sur sa chaîne d'approvisionnement directe en amont, notamment à travers des audits de ses fournisseurs, avec une attention particulière pour les fournisseurs de sa division AFA (vêtements, chaussures et accessoires).

L'évaluation des risques fournisseurs et les audits sur site sont au cœur du programme d'achats responsables d'EssilorLuxottica. Pour s'en assurer, des tiers qualifiés vérifient le respect par les fournisseurs des principes de travail éthiques de l'entreprise ainsi que ses responsabilités environnementales et sociales. Cette approche vise à prévenir le risque de cas graves de non-respect de sujets sensibles, notamment le travail des enfants, le recours au travail forcé et la corruption, lors de la sélection et du suivi des fournisseurs.

- Pour l'évaluation des risques liés aux fournisseurs, EssilorLuxottica s'associe à des fournisseurs d'évaluation des performances de développement durable tels qu'EcoVadis, qui évalue les fournisseurs sur la base de quatre axes : environnement, gouvernance et éthique, travail et Droits humains et approvisionnement durable. Les fournisseurs sont évalués en fonction du risque par pays et par secteur d'activité et classés en fournisseurs à risque faible, moyen et élevé. Sur la base des résultats de l'évaluation, une évaluation de la durabilité sur EcoVadis ou un audit d'achats responsables sur site est nécessaire. Pour les fournisseurs dont les performances sont faibles ou insatisfaisantes, un audit sur site par un tiers peut être effectué, suivi d'une éventuelle demande de mise en œuvre d'un plan d'actions correctif. Les résultats des audits fournisseurs sont mentionnés à la Section 6.3.2.4 *Actions et ressources*.
- Pour les audits sociaux et environnementaux sur site des fournisseurs, EssilorLuxottica fait appel à des auditeurs tiers chargés d'évaluer la conformité des fournisseurs aux normes et principes de l'entreprise ainsi qu'aux lois et réglementations locales, et de définir des actions correctives en cas de non-conformité. Le plan d'audit est basé sur une évaluation annuelle des risques. Il comprend notamment la criticité des partenaires commerciaux d'EssilorLuxottica (en termes de pays, d'industrie et de risques clés en matière de durabilité), les dépenses vis-à-vis des fournisseurs, la dépendance, l'impact sur la réputation, les résultats des audits précédents (y compris la date du dernier audit) et les effectifs. Il convient de noter que les critères déclenchant les audits sont en cours de révision et seront revus conformément à une cartographie des risques en matière de Droits humains qui sera réalisée en 2025, en prévision de la mise en œuvre de la CS3D.

EssilorLuxottica a classé chaque élément de la check-list comme critère Essentiel ou « Bonnes pratiques » dans ses directives opérationnelles d'audit ELRSM. Ces directives sont mises à la disposition des parties prenantes directement concernées, et sont définies en fonction de la criticité du problème, de son importance pour l'entreprise et du fait que le problème se réfère à des domaines clés de durabilité. Les « Bonnes pratiques » n'entraînent pas de non-conformité lors d'un audit et ne nécessitent aucune action corrective, tandis que les critères Essentiels nécessitent des actions correctives. Les auditeurs doivent évaluer chaque élément de la check-list en fonction de divers critères et faire un suivi avec des plans d'actions correctifs selon une matrice décrite dans les lignes directrices. Les résultats d'audit sont analysés selon une méthode de manquements identifiés, en fonction de la gravité et de la récurrence des non-conformités. Les règles ou les catégorisations qui mènent à un résultat négatif (non conformité) de l'audit sont communiquées aux entités auditées avant la planification de la visite. En cas de non-conformité, le Groupe demande à ses fournisseurs de clore tous les problèmes soulevés lors de l'audit dans un délai convenu après l'audit afin de s'assurer que les corrections nécessaires sont mises en place, en donnant la priorité aux cas de tolérance zéro et aux cas de non-conformité aux lois locales, aux cadres internationaux (par exemple, les conventions de l'OIT) et aux pratiques minimales reconnues (normes par exemple ISO). EssilorLuxottica travaille avec ses partenaires commerciaux afin de résoudre les problèmes le plus rapidement possible. Les fournisseurs qui ne répondent pas aux exigences de l'entreprise à la suite d'un audit social et environnemental, et qui refusent de mettre en œuvre les actions correctives nécessaires, ou qui ne montrent aucun progrès et des problèmes répétés lors de plusieurs audits, pourraient faire l'objet d'une interruption ou d'une réduction des activités. En 2024, trois relations avec des partenaires commerciaux ont été rompues en raison de résultats insatisfaisants sur l'audit d'achats responsables. Ce mécanisme est mis en place pour garantir un suivi approprié des fournisseurs à haut risque, aboutissant à la définition de règles d'un nouvel audit ou de requalification, ainsi qu'à un suivi à court terme en cas d'échec de l'audit et sous deux à trois ans en cas de succès de l'audit.

Les initiatives et les actions existantes visant à obtenir des résultats pour les travailleurs de la chaîne de valeur sont suivies par la Direction Achats Responsables et présentées régulièrement au Comité directeur de l'ELRSM, composé de représentants des fonctions d'achat, d'Audit Interne, de fabrication, de Qualité, de Gestion des Risques, de Conformité et de Développement Durable.

Non-respect des normes internationales

EssilorLuxottica reçoit des signalements via son outil de signalement SpeakUp de la part de travailleurs de la chaîne de valeur invoquant le non-respect des questions couvertes par les instruments internationaux des Droits humains, comme expliqué aux Sections 6.4.1.5.1 *Système de signalement SpeakUp* et 6.3.1.7.5 *Processus pour remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux salariés de faire part de leurs préoccupations*. En 2024, 10 allégations de fournisseurs et 15 allégations de clients (la plupart étant des réclamations

relevant du service clients) ont été signalées via SpeakUp, aucune de ces allégations n'ayant d'impact négatif sur le Groupe.

Les cas de non-respect des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits humains et des conventions de l'OIT peuvent inclure :

- plaintes ou cas SpeakUp reçus contenant des allégations de harcèlement formulées par des sous-traitants, dans la chaîne de valeur en amont ;
- allégations de harcèlement et de discrimination chez les franchisés ou les clients, dans la chaîne de valeur en aval.

Engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur

Chez EssilorLuxottica, il est important de s'engager auprès des travailleurs de la chaîne de valeur et d'intégrer leurs perspectives pour gérer les impacts réels et potentiels sur leur bien-être et la durabilité de la chaîne de valeur. Cette approche garantit que les informations des collaborateurs aident à la prise de décision et améliorent les opérations et les partenariats du Groupe. Cette approche vise à instaurer la confiance, à améliorer les conditions de travail, à promouvoir des pratiques de travail équitables et à assurer l'alignement sur les valeurs de l'entreprise tout au long de la chaîne de valeur.

EssilorLuxottica dispose de plusieurs mécanismes d'engagement pour recueillir les points de vue des travailleurs et les intégrer dans ses processus décisionnels :

- **Normes et politiques** : application du Code de conduite pour les partenaires commerciaux d'EssilorLuxottica. Tous les partenaires de la chaîne de valeur sont tenus de se conformer à ces normes, qui s'alignent sur des cadres internationalement reconnus tels que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits humains et les Normes fondamentales du travail de l'OIT.
- **Communication et dialogue réguliers** : des visites d'usines, des entretiens avec des travailleurs et des discussions de groupe dans le cadre des audits d'achats responsables aident à comprendre les besoins, les préoccupations et les aspirations des travailleurs de la chaîne de valeur. Des mécanismes de retour d'information sont mis en place, tels que des systèmes de signalement anonymes (par exemple SpeakUp), qui permettent aux travailleurs de signaler les problèmes sans crainte de représailles. En effet, conformément à la Directive de l'UE sur la protection des lanceurs d'alerte, et conformément à la politique de signalement d'EssilorLuxottica, les salariés travaillant pour des partenaires commerciaux peuvent également signaler des manquements éthiques en utilisant cette plateforme de signalement (tels que la violation de la lutte contre la corruption, les Droits humains, le droit du travail, la santé et la sécurité, la confidentialité et la cybersécurité, ainsi que plusieurs autres problèmes tels que requis par les lois applicables et décrites plus de détails dans la Section 6.4.1.5.1 *Système de signalement SpeakUp*). EssilorLuxottica encourage ses partenaires commerciaux à mettre en place leurs propres canaux de signalement internes.

Les commentaires des travailleurs lors des audits d'achats responsables permettent d'identifier les impacts réels et potentiels sur leur bien-être, tels que des conditions de travail dangereuses, des écarts salariaux ou des horaires de travail excessifs. EssilorLuxottica prend des mesures pour s'assurer que les points de vue des travailleurs vulnérables ou marginalisés de la chaîne de valeur, tels que les travailleurs migrants, les femmes ou les travailleurs syndiqués, sont compris et pris en compte lors des audits d'approvisionnement responsable. De plus, le Groupe utilise les enseignements de ses activités d'engagement pour vérifier l'alignement avec ses attentes en matière de conduite des affaires et les normes énoncées dans le Code de conduite pour les partenaires commerciaux qui nourrissent les pratiques d'achat du Groupe.

- **Collaboration avec les fournisseurs et les communautés locales** : EssilorLuxottica collabore avec les fournisseurs pour mener des programmes de formation et de renforcement des aptitudes des travailleurs, en mettant l'accent sur les droits du travail et la sécurité au travail, ainsi que des formations dédiées sur le Code de conduite pour les partenaires commerciaux du Groupe. Un soutien est fourni pour la mise en œuvre des actions correctives.
- **Surveillance et audits** : EssilorLuxottica effectue régulièrement des audits annuels par des tiers sur ses propres sites de production et chez ses fournisseurs afin d'évaluer la conformité à ses normes de travail et de recueillir des informations sur le bien-être des travailleurs. Les résultats des audits permettent d'élaborer des plans d'action personnalisés visant à combler les lacunes et à apporter des améliorations.

L'engagement des fournisseurs en matière de développement durable intervient à différents stades de la chaîne de valeur, depuis la sélection et l'intégration jusqu'à la revue par le biais d'audits de tiers et d'autoévaluations, et au suivi post-audit pour valider les résultats des audits et les plans de mise en œuvre.

Chez EssilorLuxottica, la responsabilité d'assurer un engagement significatif avec les travailleurs de la chaîne de valeur par le biais d'évaluations de la durabilité et d'audits sur site, et d'intégrer les résultats dans les processus décisionnels, est ancrée dans la structure de gouvernance de l'entreprise. Cela garantit l'alignement avec les objectifs de durabilité et la responsabilisation aux plus hauts niveaux de l'organisation. La responsabilité opérationnelle de l'engagement des travailleurs réside principalement dans les fonctions suivantes :

- **Direction Achats Responsables** : s'assurer que les activités d'engagement en matière de durabilité des fournisseurs sont intégrées dans les processus de sélection, d'intégration, de revue et de gestion des contrats. Travailler en étroite collaboration avec la Direction du Développement Durable pour traiter les conclusions des audits et de l'engagement des travailleurs ;
- **Direction Développement Durable** : s'assurer de l'alignement avec la stratégie de développement durable du Groupe et les normes internationales du travail.

Le rôle le plus élevé chargé d'assurer l'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur est le Directeur des Opérations, qui collabore avec la Directrice du Développement

Durable), assurant l'alignement entre les pratiques opérationnelles et les objectifs de durabilité. Le Directeur des Opérations et la Directrice du Développement Durable relèvent directement du Président-Directeur Général. Le Comité ELRSM examine régulièrement les résultats des activités d'engagement, en mettant l'accent sur les audits réalisés et veille à assurer le suivi de tous les risques potentiels liés aux opérations et à la chaîne d'approvisionnement. Le Président-Directeur Général et le Conseil d'Administration reçoivent des notes d'information sur les résultats en matière de développement durable et fournissent des orientations sur les priorités stratégiques liées à la stratégie en la matière.

EssilorLuxottica évalue l'efficacité de son engagement auprès des travailleurs de la chaîne de valeur à l'aide d'une combinaison d'indicateurs clés, notamment le nombre et le type de conclusions lors des audits des fournisseurs, les délais de résolution des plaintes et les plans d'actions correctifs, le taux de participation aux formations des fournisseurs et l'amélioration de la conformité des fournisseurs au Code de conduite du Groupe. L'efficacité est évaluée par le biais d'audits par des tiers, d'évaluations de la durabilité sur la plateforme EcoVadis et d'une analyse comparative par rapport aux meilleures pratiques de l'industrie. Les résultats sont examinés par le Comité directeur ELRSMs et intégrés dans les mises à jour des politiques, des plans d'action, des fournisseurs et des nouvelles initiatives.

6.3.2.4 Actions et ressources

L'approche d'EssilorLuxottica consiste à privilégier les audits et les mesures correctives afin d'éviter les impacts négatifs matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur. En 2024, dans le cadre du programme ELRSM mentionné dans les paragraphes précédents, 106 audits d'approvisionnement responsable chez les fournisseurs ont été réalisés, ce qui représente une légère augmentation (+4 %) par rapport aux 102 audits réalisés en 2023.

Parmi les 106 audits réalisés en 2024, 63 fournisseurs de matériaux directs actuels et potentiels ont fait l'objet d'audits dans 10 pays. Les vérifications se répartissaient comme suit :

- Cinq audits de suivi en raison de résultats insatisfaisants de l'année précédente ;
- 58 audits de contrôle, visant au maintien du statut de fournisseur du Groupe.

D'importants cas de non-conformités critiques ont été identifiés pour sept fournisseurs, principalement dans les domaines du temps de travail, de la santé et de la sécurité et des pratiques de gestion de l'environnement. Des plans d'action ont été définis pour chacun d'entre eux et réalisés en 2024.

Le processus d'audit axé sur les fournisseurs de vêtements, chaussures et accessoires (AFA) s'est poursuivi en 2024, avec 43 audits sur les usines de production des fournisseurs, représentant 64 % des dépenses d'AFA, conformément aux années précédentes, situées dans 14 pays. Trois cas de non-conformités critiques ont été identifiés dans les domaines de la durée du travail et des jours de travail consécutifs. Des plans d'action ont été définis pour chacun d'entre eux et réalisés en 2024.

Dans le cadre du programme EcoVadis, une évaluation de la durabilité des fournisseurs a été réalisée en 2024 pour les principaux fournisseurs et sous-traitants de niveau 1.

En outre, afin de soutenir et de renforcer son programme d'achats responsables et d'assurer l'harmonisation avec les normes de l'entreprise, EssilorLuxottica a mis en place des initiatives de formation, de renforcement des capacités et de sensibilisation à l'intention des fournisseurs et de la communauté des acheteurs. En 2024, une nouvelle initiative de formation axée sur la mise à jour du Code de conduite pour les partenaires commerciaux et la check-list d'audit ELRSM a été lancée à l'intention des fournisseurs du Bangladesh, de Chine et d'Indonésie, impliquant 26 usines et 46 participants au total. À l'avenir, EssilorLuxottica continuera à développer son programme mondial afin d'aligner et de renforcer l'organisation et la gestion des achats responsables.

De surcroît, suite à l'acquisition de la marque Supreme, le programme d'approvisionnement responsable et d'audit des fournisseurs de cette dernière a été évalué en 2024. EssilorLuxottica a réalisé une comparaison des check-lists d'audit et des audits pilotes chez les fournisseurs de Supreme afin de préparer leur intégration à son programme.

En outre, comme mentionné à la Section 6.3.1.7.6 *Actions et ressources*, un groupe de travail sur les Droits humains regroupant plusieurs Directions: le Développement Durable), la Conformité, les Achats, la Gestion des Risques), les Ressources Humaines, l'HSE, l'Audit Interne et les Opérations a été créé en 2024 pour coordonner les actions liées aux Droits humains, en prévision de la CS3D.

En 2025 et 2026, EssilorLuxottica se concentrera sur l'anticipation de la CS3D. Les plans d'action suivants sont prévus :

- optimisation de la cartographie des risques en matière de Droits humains en 2025, y compris dans la chaîne de valeur ;

- renforcement de la formation des tiers sur les Droits humains et la lutte contre la corruption, avec des informations spécifiques sur les procédures de signalement et d'alerte ;
- renforcement des procédures de diligence raisonnable et d'audit des tiers (chaîne d'approvisionnement en amont et en aval) ;
- création et mise en œuvre d'un processus général d'engagement des travailleurs de la chaîne de valeur dans le cadre des initiatives des parties prenantes (y compris la cartographie des initiatives existantes, l'identification des domaines de participation des travailleurs de la chaîne de valeur dans le cadre des initiatives des parties prenantes, le suivi des initiatives et des résultats) ;
- sélection et mise en place d'un outil de gestion des risques liés aux tiers et de diligence raisonnable ;
- formalisation renforcée des procédures de prévention et de remédiation ;
- renforcement et mise à jour régulière des clauses contractuelles en visant à s'assurer du respect du Code de conduite pour les partenaires commerciaux ;
- mise à jour périodique du Code de conduite pour les partenaires commerciaux.

6.3.2.5 Objectifs

Des objectifs spécifiques couvrant ce sujet ESG seront fixés en temps voulu. Cependant, dans le cadre du programme d'achats responsables, EssilorLuxottica suit les indicateurs suivants pour ses fournisseurs de niveau 1 :

- nombre de fournisseurs de rang 1 évalués sur la plateforme EcoVadis ;
- nombre d'audits d'approvisionnement responsable sur site réalisés ;
- nombre de non-conformités critiques identifiées et suivies.

6.3.3 ESRS S3 – Communautés affectées

6.3.3.1 Introduction

La Mission d'EssilorLuxottica est d'aider les gens du monde entier à « mieux voir et mieux être ». La Mission s'inscrit pleinement dans la stratégie du Groupe et est au cœur de ses principes et de ses valeurs. Elle s'inscrit dans l'approche intégrée du Groupe en matière de développement durable et dans son ambition d'éliminer la mauvaise vision non corrigée en une génération.

Malgré les défis et les incertitudes auxquels le monde est confronté, EssilorLuxottica reste déterminée à fournir un accès à la santé visuelle dans les communautés les plus vulnérables, en tant que contributeur majeur au bien-être de la société.

Le lancement de la OneSight EssilorLuxottica Foundation en 2022 – la plus grande Fondation au monde favorisant l'accès à la santé visuelle pour tous – a marqué un nouveau chapitre dans l'accélération de la Mission de l'entreprise visant à apporter la santé visuelle à celles et ceux qui en ont besoin. La Fondation travaille avec des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des partenaires partageant le même objectif et des leaders de l'industrie pour établir et soutenir des stratégies qui garantissent l'accès à la santé visuelle et la prestation de soins de la vue et de lunettes aux personnes dans le besoin.

Pour témoigner de la portée et de l'impact de la Fondation, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a intégré la Fondation en tant que partenaire de collaboration mondiale dans le cadre de l'initiative SPECS 2030 de l'OMS. Il s'agit d'une étape importante dans la lutte contre les anomalies de la réfraction, la prévention de la myopie et l'amélioration de l'accès à la santé visuelle dans le monde entier, en particulier dans les milieux à faibles ressources.

Les efforts de la Fondation pour apporter des soins de la vue aux communautés dans le besoin ont été célébrés dans le monde entier. Parmi les exemples notables, citons la reconnaissance sur la liste *Change the World* de Fortune pour la 4^e fois, l'obtention du prix « *Champion of Good* » à Singapour pour la 4^e année consécutive et la réception du prestigieux *Melvin Jones Fellowship Award* du Lions' Club du Nouveau-Mexique pour son programme percutant *Changing Life Through Lens*.

Cette section donne un aperçu des politiques, des actions mises en œuvre, des indicateurs de suivi et, le cas échéant, des objectifs visant à prévenir, à atténuer et à corriger les impacts matériels réels et potentiels, à gérer les risques matériels et/ou à saisir les opportunités matérielles liées aux collectivités affectées.

6.3.3.2 Impacts, risques et opportunités matériels

Sujet matériel	Intitulé de l'IRO	Description de l'IRO	Politique	Objectif/ Indicateur
Droit et engagement des communautés affectées	Impact sur le développement des communautés locales grâce aux lunettes et aux programmes de santé visuelle	Les programmes de solutions optiques et de lunettes améliorent la qualité de vie globale, en particulier chez les populations mal desservies et vulnérables. Une bonne vue contribue directement à de meilleurs résultats scolaires pour les étudiants et à une productivité accrue pour les travailleurs, favorisant ainsi la croissance économique à l'échelle locale. De plus, ces initiatives créent souvent des possibilités de travail au sein des communautés, tant dans la prestation de services de santé visuelle que dans la distribution de lunettes.	• Stratégie de OneSight EssilorLuxottica Foundation	• Éliminer la mauvaise vision non corrigée d'ici 2050
Des programmes percutants qui permettent à tous d'accéder aux soins de la vue	Activités de bénévolat et initiatives sociales	Les activités d'engagement et les activités de bénévolat des salariés par l'intermédiaire de la Fondation OneSight contribuent à l'amélioration des conditions économiques et sociales des communautés mal desservies au niveau local, ainsi qu'à renforcer le sentiment de contribution et d'engagement des salariés grâce à leur participation aux activités de bénévolat.		
Sensibiliser à la vue pour tous	Créer l'accès à des lunettes et à des solutions de santé visuelle pour les communautés défavorisées	Favoriser l'accès à des lunettes et à des solutions optiques pour les communautés défavorisées en s'attaquant à la mauvaise vision non corrigée des populations mal desservies, offre un double avantage : améliorer la qualité de vie (renforcer l'éducation, le développement socio-économique et la santé publique) et offrir des opportunités de marché (nouveaux segments, nouveaux produits, etc.).		

6.3.3.3 Gouvernance et enjeux

Le directeur de la Mission et Président de OneSight EssilorLuxottica Foundation, sous la responsabilité directe du Directeur Général et du Président du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica, est chargé de superviser les initiatives du Groupe visant à atteindre les 2,7 milliards de personnes vivant avec une mauvaise vision non corrigée. Le Comité RSE au sein du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica suit l'avancement de toutes les actions de la Mission et veille à l'alignement sur la stratégie du Groupe et l'ambition affichée d'éliminer la mauvaise vision non corrigée en une génération.

OneSight EssilorLuxottica Foundation œuvre à l'échelle mondiale pour créer un accès à la santé visuelle pour les populations mal desservies. Pour faciliter cela, la Fondation gère neuf organisations régionales, à but non lucratif, affiliées qui sont dûment enregistrées dans leurs régions d'opération : Europe, Italie, Amérique du Nord, Amérique latine, Afrique, Inde, Asie du Sud-Est, Chine et Océanie. Chacun des affiliés régionaux rend compte de ses progrès à son Conseil d'administration. Le directeur de la Mission siège au Conseil

d'administration de toutes les filiales et veille à l'alignement avec la stratégie globale, les objectifs et le respect des plans annuels de la Mission. Les responsables fonctionnels et régionaux concernés du Groupe siègent en tant que membres du Conseil d'administration de toutes les filiales régionales afin d'assurer un alignement étroit avec les politiques du Groupe et une collaboration avec les parties prenantes concernées d'EssilorLuxottica.

Aujourd'hui :

- 2 milliards de personnes portent des lunettes et continueront d'en avoir besoin pour soutenir leur mode de vie et répondre à leurs besoins en matière de vision ;
- 2,7 milliards de personnes, soit une personne sur trois dans le monde, souffrent de problème de vue qu'elles ne peuvent pas corriger en raison d'un manque de sensibilisation et d'accès. 90 % d'entre elles vivent dans des pays en voie de développement situés à la base de la pyramide⁽¹⁾ ;
- 6,2 milliards de personnes ne protègent pas leurs yeux des rayons nocifs (soleil, UV, lumière bleue).

⁽¹⁾ La base de la pyramide fait référence aux populations dont le revenu annuel par habitant – basé sur la parité de puissance d'achat en dollars américains – est inférieur à 1 500 dollars, le minimum considéré comme nécessaire pour mener une vie décente. Source : Coimbatore Prahalad et Stuart Hart, « La fortune au bas de la pyramide », *Strategy+Business* 26 (2002) : 54-67, <http://dx.doi.org/10.19177/reen.v1e220081-23>.

EssilorLuxottica estime qu'une bonne vision change tout :

- Une bonne vision est un catalyseur pour la réalisation des ODD de l'ONU : elle a un impact direct sur les objectifs liés à l'éducation de qualité (ODD 4), au travail décent et à la croissance économique (ODD 8), à la bonne santé et au bien-être (ODD 3) et à la réduction des inégalités (ODD 10). En améliorant la vision, EssilorLuxottica vise à donner aux individus les moyens d'apprendre, de travailler et de contribuer de manière significative à leurs communautés.
- Une bonne vision améliore les résultats scolaires : les enfants ayant des troubles de la vue non corrigés ont souvent des difficultés à l'école, car 80 % de l'apprentissage se fait par la vision.
- Une bonne vision favorise l'égalité des genres : dans de nombreuses communautés, les femmes et les filles font face à des obstacles disproportionnés pour accéder aux soins de la vue. En s'attaquant à ces inégalités et en leur mettant des lunettes, EssilorLuxottica entend donner aux femmes et aux filles les moyens d'atteindre leur plein potentiel.
- Une bonne vision peut transformer les familles : en autonomisant les individus grâce à une formation professionnelle et à des opportunités d'entrepreneuriat dans le secteur de la santé visuelle, EssilorLuxottica constate comment une bonne vision renforce l'indépendance économique des individus, des familles et des communautés.
- Une bonne vision favorise un vieillissement en bonne santé : des examens de la vue réguliers peuvent aider à détecter les signes d'autres problèmes de santé, tels que le diabète et l'hypertension, ce qui permet une meilleure prévention et une meilleure qualité de vie à mesure que nous vieillissons.

Les efforts du Groupe visant à éliminer la mauvaise vision non corrigée pour 2,7 milliards de personnes sont gérés par OneSight EssilorLuxottica Foundation (la Fondation).

6.3.3.4 Stratégie

EssilorLuxottica estime qu'une bonne vision est un droit humain fondamental. Le Groupe vise collectivement à contribuer de manière substantielle à son objectif d'éliminer la mauvaise vision non corrigée en une génération. Pour atteindre cette étape, le Groupe a lancé en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2019 une feuille de route unique en son genre, soutenue par plus de 20 chefs de gouvernement, ONG et organisations privées dédiées à l'amélioration de la santé visuelle.

Les quatre piliers clés de cette stratégie sont les suivants :

1. Création d'un accès permanent

La Fondation forme des personnes à devenir des entrepreneurs de santé visuelle primaire, en les aidant à créer leurs propres magasins d'optique et à fournir des services mobiles dans leurs communautés. Afin d'assurer la pérennité de ces services, la Fondation offre un soutien continu au développement des affaires de ces entrepreneurs. Il travaille également avec les gouvernements locaux et les communautés pour construire des centres de vision permanents à côté des hôpitaux, des cliniques et d'autres établissements de santé primaires.

2. Innover pour des solutions abordables

Grâce au développement d'outils de dépistage numériques et automatisés à faible coût, qui nécessitent moins de formation des opérateurs, la Fondation intensifie la numérisation des efforts existants et nouveaux et ouvre l'accès à des lunettes de qualité abordables. Cela se fait en étroite collaboration avec les équipes R&D et Opérations du Groupe.

3. Financement de services subventionnés et gratuits

La Fondation travaille avec les gouvernements et les ONG pour fournir des services gratuits et subventionnés aux communautés les plus démunies par le biais de programmes directs et indirects axés sur la gratuité des examens de la vue, la gratuité des lunettes et le financement des programmes de santé visuelle.

4. Sensibilisation

La Fondation se concentre sur la sensibilisation à la bonne vision et sur l'incitation à adopter un comportement de recherche de soins de santé parmi les communautés éloignées qui n'ont pas eu accès aux soins de la vue ou n'ont pas été sensibilisées jusqu'à présent. En outre, la Fondation s'engage à ce que la santé visuelle reçoive l'attention qu'elle mérite de la part des décideurs politiques et des décideurs mondiaux et nationaux, car l'avenir de la bonne vision repose sur la compréhension de l'amélioration de la qualité de vie que la santé visuelle apporte.

La Fondation a trois objectifs principaux concernant la création d'un accès aux soins de la vue pour cette population en maximisant :

- le nombre de personnes ayant un accès permanent à des soins de la vue en une journée de voyage ;
- le nombre de points optiques ruraux ;
- le nombre de porteurs équipés par les programmes (directs et indirects) de la Fondation.

Ces objectifs sont fixés au niveau mondial et transmis chaque année aux neuf organisations régionales, en fonction notamment des priorités et des opportunités discutées avec des partenaires tels que, mais pas seulement, les organismes gouvernementaux et/ou les prestataires de soins de santé publics. EssilorLuxottica entend faire preuve de flexibilité, permettre une agilité pour atteindre ses objectifs et mieux servir son ambition. Chaque région dispose d'un responsable local qui rend compte directement au directeur de la Mission et au président de la Fondation. Ils sont soutenus par des fonctions globales, notamment Communication et Sensibilisation, par les Partenariats, ainsi que par les dons des clients.

L'accent mis aux niveaux régional et national sur les quatre priorités stratégiques de la Fondation varie en fonction des besoins locaux et des données démographiques. De même, les partenaires sont définis au niveau des pays et des États afin de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires de la Fondation, et d'accélérer le rayonnement de la Fondation.

Les efforts de communication de la Fondation sont essentiels pour sensibiliser le public, impliquer les parties prenantes et amplifier l'impact mondial de ses programmes. Les dernières informations sont partagées via le site web de la Fondation, les canaux d'entreprise d'EssilorLuxottica, y compris son site web, l'intranet, les réseaux sociaux, les écrans digitaux et Leonardo, ainsi que par des communiqués de presse, des bulletins d'information et des articles. Les parties prenantes peuvent se tenir informées via ces canaux et interagir avec la Fondation via SpeakUp.

La Fondation est soutenue par des salariés d'EssilorLuxottica qui participent dans des cliniques et à des programmes, font des dons à la Fondation et aident à sensibiliser le public. Les équipes de vente de détail dirigent les efforts visant à lancer un appel aux dons des consommateurs dans les magasins. Les équipes RH locales offrent aux salariés la possibilité de s'engager auprès de la Fondation, et de nombreux salariés choisissent de soutenir la Fondation et de faire du bénévolat avec elle en dehors des heures de travail et des obligations liées au travail.

6.3.3.5 Actions et ressources

Pour s'assurer que la Fondation atteigne ses objectifs et ait un impact, des actions spécifiques ont été mises en place sur quatre piliers clés de sa stratégie décrite ci-dessus. Voici quelques exemples de ces actions :

1. Création d'un accès permanent

Pour garantir un accès permanent aux soins de la vue, même dans les communautés les plus reculées, OneSight EssilorLuxottica Foundation s'efforce de :

Intégrer les services de santé visuelle dans les établissements de santé publics existants

En Afrique, la Fondation travaille en étroite collaboration avec les prestataires de soins de santé gouvernementaux de la région pour établir des centres de vision au sein des établissements hospitaliers existants. En 2024, 195 points d'accès ont été mis en place dans la région, qui permettent d'offrir des services à 24,7 millions de bénéficiaires. Cela impacte cumulativement 78,2 millions de personnes en Afrique à travers 589 points d'accès.

Pour accroître sa portée et son impact, la Fondation a établi un partenariat avec le gouvernement fédéral du Nigeria en 2024, par le biais du Programme national de santé visuelle (NEHP) du ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social, pour lancer trois centres de vision à Lagos, Ondo et Ogun. Cela fait partie de l'initiative *Effective Spectacle Coverage (ECSIN) Jigi Bola 2.0*, qui vise à répondre à l'engagement présidentiel d'améliorer les capacités d'apprentissage, de gain et de prospérité des Nigériens grâce à une bonne vision. Dans le cadre de cette initiative, la Fondation a lancé avec succès trois centres de vision, distribué 20 000 paires de lunettes et créé un accès pour 3,5 millions de personnes dans le besoin.

Former des jeunes sans emploi pour offrir des services de soins de la vue dans leurs communautés

Afin d'accélérer la prestation de services de santé visuelle à l'échelle mondiale, la Fondation forme des jeunes sans emploi dans les zones rurales et semi-urbaines à devenir des

prestataires de santé visuelle primaire, apportant ainsi des soins de la vue dans des zones où ils n'étaient pas disponibles auparavant.

Les participants suivent une formation professionnelle certifiée en réfraction et en santé visuelle pendant 12 mois et acquièrent les compétences commerciales nécessaires pour gérer une petite entreprise de soins de la vue. Ce modèle aborde trois questions clés : fournir une correction visuelle aux personnes qui en ont besoin, développer les compétences et créer des moyens de subsistance pour les jeunes.

2. Innover pour des solutions abordables

Télé-réfraction

Pour remédier à la pénurie de ressources humaines parmi les optométristes dans les communautés rurales, la Fondation a mis au point la télé-réfraction pour permettre aux optométristes urbains d'étendre leur expertise aux zones rurales et éloignées, sans que les bénéficiaires aient à se déplacer loin pour des visites en personne. Cela a également permis de réduire la charge financière des soins de la vue pour les individus et les systèmes de santé.

En partenariat avec le *Dr Shroff's Charity Eye Hospital*, un établissement de soins de la vue renommé en Inde, la Fondation a publié une étude clinique révolutionnaire confirmant le potentiel de la télé-réfraction pour améliorer l'accès aux soins de la vue pour les populations mal desservies vivant dans des communautés en bas de la pyramide (BoP). La recherche revue par des pairs, publiée dans PLOS ONE, une revue scientifique en libre accès, démontre que la télé-réfraction est conforme aux normes de précision des examens de la vue traditionnels en face-à-face.

Des services de télé-réfraction sont maintenant opérationnels dans certains centres de santé publics en Inde, au Kenya avec le soutien du gouvernement du Kenya et de la *Christian Blind Mission*, et en Éthiopie, avec le soutien du ministère de la Santé. Dans le même temps, un programme pilote est en cours au Bangladesh afin d'évaluer son impact et les possibilités d'expansion.

Combiner la gestion de l'environnement et la prestation de santé visuelle par le biais du programme « Vula Amehlo »

Le programme « Vula Amehlo », une initiative unique en son genre, a été lancé en partenariat avec quatre universités sud-africaines pour offrir aux optométristes sans emploi la possibilité d'établir des entreprises modulaires de santé visuelle dans des conteneurs d'expédition rénovés. Ces cliniques mobiles comblent les lacunes en matière de soins de santé dans les zones rurales, offrent des opportunités de carrière aux optométristes et soutiennent la durabilité en recyclant les conteneurs, qui pourraient autrement être considérés comme impropres à la navigation ou jetés. En réutilisant ces conteneurs, le programme répond non seulement au besoin pressant de santé visuelle accessible, mais favorise également une gestion responsable de l'environnement grâce à la réutilisation des ressources. En 2024, 10 sites ont été ouverts, créant un accès pour 2,8 millions de personnes vivant dans des communautés rurales.

3. Financement de services subventionnés et gratuits

Santé visuelle à l'échelle de l'État pour les enfants à Goa, Inde

Le gouvernement de Goa a lancé le programme « *Vision for all* » afin de fournir à tous les enfants scolarisés un test de la vue et une paire de lunettes correctrices selon leurs besoins. En 2023, la Fondation a rejoint le programme pour soutenir la formation de 2 400 enseignants des écoles publiques, qui ont ensuite fourni un dépistage visuel à plus de 230 000 élèves, et distribué gratuitement des lunettes correctrices aux personnes dans le besoin.

Les résultats préliminaires ont montré une amélioration des capacités d'apprentissage, de la capacité d'attention et de la confiance chez les élèves qui ont reçu des lunettes dans le cadre du programme.

En plus d'améliorer le bien-être scolaire et social général des enfants de la région, le programme a également sensibilisé les enseignants, les élèves et leurs familles à l'importance de la santé visuelle. En 2024, le gouvernement de l'État de Goa a rendu obligatoire le test oculaire annuel pour tous les enfants scolarisés, créant ainsi un précédent pour que d'autres États indiens donnent la priorité aux soins de la vue.

Apporter des soins de la vue aux communautés de réfugiés avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Pour relever les défis visuels rencontrés par les réfugiés et leur offrir une chance de surmonter les obstacles auxquels ils sont confrontés dans leur nouvel environnement, OneSight EssilorLuxottica Foundation s'est associée au HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, pour fournir des services de santé visuelle gratuits et des lunettes aux réfugiés ayant besoin de correction de la vue. En 2024, le partenariat a touché plus de 1 100 réfugiés dans le monde, dont 830 ont reçu des lunettes.

La Fondation continuera à travailler avec le HCR pour dépister les populations de réfugiés vulnérables en Australie, en Grèce, en Italie, au Kenya, au Liban, au Malawi, au Rwanda et en Afrique du Sud. Les personnes vivant avec une mauvaise vision non corrigée recevront une paire de lunettes, et celles qui ont besoin de soins spécialisés seront dirigées vers des spécialistes.

D'ici la fin du partenariat, la Fondation et le HCR prévoient d'avoir aidé environ 100 000 réfugiés dans le monde.

Aider les athlètes en situation de handicap à « mieux voir et mieux être » aux Jeux Olympiques Spéciaux

Depuis plus de deux décennies, OneSight EssilorLuxottica Foundation et *Special Olympics* partagent l'engagement de faire progresser l'accès aux soins de la vue pour les athlètes en situation de handicap par le biais du programme *Opening Eyes* de la Fondation *Special Olympics Lions Clubs International*. L'engagement de longue date a été réaffirmé en 2024, par le renouvellement officiel du partenariat.

Depuis 2002, cette collaboration a permis de fournir plus de 250 000 paires de lunettes à des athlètes du monde entier.

Veiller à ce que les communautés marginalisées puissent recevoir les soins de la vue dont elles ont besoin, peu importe les circonstances

La Fondation collabore avec des partenaires du monde entier pour s'assurer que les communautés marginalisées puissent recevoir les soins de la vue dont elles ont besoin, quelles que soient les circonstances. En 2024, cela comprenait un partenariat avec AidOcean, qui a soutenu la prestation de services de soins de la vue dans les zones les plus rurales de Papouasie-Nouvelle-Guinée. En Italie, la Fondation travaille en étroite collaboration avec la Communauté de Sant'Egidio pour améliorer le bien-être et le processus de réhabilitation des personnes incarcérées. Et en Chine, les enfants scolarisés et les personnes âgées restent au cœur de nos efforts, par le biais du programme *Total Vision Care*, qui offre des dépistages aux communautés dans le besoin.

4. Sensibilisation

Par le biais d'une série de campagnes traditionnelles et sur les réseaux sociaux, et en participant à des événements mondiaux tels que l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Assemblée mondiale de la santé et le Sommet du G20, la Fondation plaide pour que les soins de la vue soient un droit humain universel. Pour soutenir ces efforts, la Fondation a organisé une base de données de plus de 1 000 études et rapports de recherche sur l'impact de la santé visuelle qui sont mis à la disposition du public sur www.onesight.essilorluxottica.com/research.

En 2024, l'initiative « *Learn, Act, Share* » d'EssilorLuxottica a permis à plus de 100 000 salariés de prendre le temps de s'informer sur la Fondation (*Learn*), tandis que 35 000 plaident publiquement pour la cause des soins de la vue (*Share*), renforçant ainsi la rétention et la satisfaction des salariés. Plus de 5 500 bénévoles ont soutenu la cause concernant la santé visuelle par le biais d'opportunités de bénévolat traditionnelles, et 2 170 collègues d'EssilorLuxottica ont participé au concours de photos « *The Right To See* » de la Journée mondiale de la vue, montrant à l'échelle mondiale ce que signifie une bonne vision pour eux (*Act*).

L'une des valeurs d'entreprise du Groupe (voir Section 6.3.1 *ESRS S1 – Effectifs de l'entreprise*), « Nous sommes responsables, proches de tous où qu'ils soient », souligne sa vision globale et son engagement à élargir l'accès à la santé visuelle.

Les efforts de dons des clients se sont accélérés en 2024, et la Fondation a étendu avec succès ses efforts à 5 500 magasins supplémentaires, portant sa présence mondiale totale en magasin à plus de 9 300.

6.3.3.6 Objectifs et indicateurs

En 2018, EssilorLuxottica a annoncé son ambition d'éliminer la mauvaise vision non corrigée d'ici 2050. Pour définir ce qu'il faudrait faire pour réaliser cette ambition, elle a travaillé avec McKinsey & Co pour comprendre quelles actions mettre en œuvre. Cette recherche a été publiée dans le rapport « Éliminer la mauvaise vision en une génération : que faudra-t-il pour éliminer la mauvaise vision non corrigée d'ici 2050 » et lancée en même temps que l'Assemblée générale des Nations Unies en 2019.

Ce rapport, accessible au public, décrit les progrès collectifs d'une année sur l'autre qui sont nécessaires pour réaliser cette ambition. Alors que les objectifs décrits dans ce rapport reposent sur les actions de toutes les parties prenantes, OneSight EssilorLuxottica Foundation aligne proportionnellement ses progrès sur ces objectifs.

Depuis 2013, la Fondation a permis :

- un accès permanent à 979 millions de personnes à la santé visuelle ;
- la création de 33 400 points optiques ruraux ;
- d'équiper 86,8 millions de personnes ayant le besoin de lunettes.

L'impact de ses actions a atteint 139 pays, que ce soit par le biais de programmes directs ou indirects (partenaires).

Rien qu'en 2024, OneSight EssilorLuxottica Foundation a permis :

- un accès permanent à 216 millions de personnes à des soins de la vision ;
- la création de 5 600 points optiques ruraux ;
- d'équiper 14 millions de personnes ayant le besoin de lunettes.

6.3.4 ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux

6.3.4.1 Introduction

Au cœur d'EssilorLuxottica se trouve un engagement fondamental envers ses consommateurs. Cette section explore le rôle central du consommateur dans tout ce que fait l'entreprise, du concept du design initial à la livraison du produit final. Son approche s'articule autour de trois piliers fondamentaux : la confidentialité des données, une communication transparente et une qualité inébranlable. Dans un monde de plus en plus numérique, la protection des données des consommateurs n'a jamais été aussi cruciale. Le Groupe veille également à ce que chaque interaction soit traitée avec le plus grand soin et la plus grande transparence. Et surtout, EssilorLuxottica s'efforce d'obtenir une qualité exceptionnelle, tant dans ses produits que dans l'expérience des consommateurs.

Cette section présente comment ces principes guident l'action du Groupe et renforcent sa volonté de placer le consommateur au cœur de ses actions. Elle donne un aperçu des politiques visant tous les consommateurs, des actions, des mesures et, le cas échéant, des objectifs à atteindre afin de prévenir, d'atténuer et de remédier aux répercussions importantes réelles et potentielles, de gérer les risques et/ou de saisir les opportunités matérielles liées aux consommateurs.

6.3.4.2 Qualité

6.3.4.2.1 Introduction

EssilorLuxottica considère la qualité du produit comme une valeur essentielle pour le succès de l'entreprise. Ses politiques Qualité qui couvre tous les consommateurs, reflète son engagement continu pour l'excellence et leur satisfaction. Le Groupe est convaincu que la Qualité est fondamentale pour construire une confiance durable avec ses clients.

6.3.4.2.2 Impacts, risques et opportunités matériels

Sujet matériel	Intitulé de l'IRO	Description de l'IRO	Politique	Objectif/Indicateur
Sécurité des produits	Problèmes potentiels de santé et de sécurité pour les consommateurs en raison de l'utilisation des produits	Les défauts des produits, les normes de sécurité inadéquates et les matériaux nocifs peuvent affecter les consommateurs, entraînant des blessures et des problèmes de santé. Cette exposition peut entraîner des problèmes de santé, notamment une fatigue oculaire et des lésions cutanées. De plus, les matériaux nocifs peuvent déclencher des réactions allergiques, compromettant le confort et le bien-être.	• Politiques de qualité • Gestion des réclamations des consommateurs	• <1 ppm en termes de réclamations des consommateurs liées à la sécurité personnelle et aux risques pour les consommateurs • Zéro rappel dans les pays de l'UE
	Risque de litiges et d'atteintes à la réputation en raison de problèmes de qualité et de sécurité des produits	Les incidents liés à un manque de qualité et de sécurité des produits peuvent entraîner des demandes d'indemnisation de la part des consommateurs et des amendes de la part des autorités, ainsi qu'un impact négatif sur la réputation des marques, entraînant des pertes financières.		

6.3.4.2.3 Politiques

Document	Contenu clé	Fonction	Périmètre	Disponibilité
Politique de qualité des montures et des verres plans du Groupe EssilorLuxottica	Elle décrit l'engagement d'EssilorLuxottica à garantir et à améliorer la qualité de ses produits ou services. Elle établit les lignes directrices et les objectifs que la Société vise à atteindre afin de répondre aux besoins des consommateurs et de se conformer à la réglementation applicable. La politique prend en compte les normes de référence tierces telles que le règlement sur les dispositifs médicaux (UE) 2017/745, les normes de système de gestion de la qualité EN ISO9001:2015 et EN ISO13485:2016, ainsi que les meilleures pratiques existantes dans l'industrie.	Qualité	Opérations propres	Public
Politiques d'EssilorLuxottica pour les verres ophtalmiques	Les politiques articulent les engagements d'EssilorLuxottica : - augmenter la satisfaction des consommateurs en leur offrant une expérience qui répond ou dépasse leurs attentes, et en recueillant et en utilisant leurs opinions pour apporter des améliorations partout dans le monde ; - s'assurer que toutes les réglementations et normes nécessaires sont respectées, grâce à une approche systémique, couvrant l'ensemble du cycle de vie du produit ; - s'efforcer de tenir la promesse du Groupe en définissant la proposition de valeur pour chaque segment de consommateurs et garantir qu'elle sera réalisée de manière vérifiable partout et à tout moment. Afin de réussir dans ces engagements, EssilorLuxottica a structuré un système de management de la qualité (SMQ) s'appuyant sur les exigences de la norme ISO 13485.	Qualité	Opérations propres	Interne
Gestion des réclamations des consommateurs	Procédure de gestion interne dédiée, définissant les responsabilités et les pratiques opérationnelles pour la collecte et le traitement des réclamations des consommateurs provenant des canaux de distribution. La procédure s'applique aux plaintes concernant des problèmes techniques, la sécurité des produits ou des problèmes de santé.	Équipes en contact avec les clients et qualité centrale	Opérations propres	Interne

Les Droits humains sont couverts par les politiques de conformité. EssilorLuxottica s'engage à se conformer aux lois et règlements applicables, y compris les instruments internationalement reconnus (Droits humains), tels qu'énoncés par le Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme. De plus, EssilorLuxottica a mis en œuvre une politique CAPA (actions correctives et préventives) pour résoudre tout problème de Droits humains identifié lié aux défauts des produits ou aux défaillances de service qui affectent les consommateurs.

6.3.4.2.4 Processus d'engagement avec les consommateurs

EssilorLuxottica utilise différents canaux pour suivre les retours des consommateurs, assurant ainsi une évaluation continue des impacts potentiels et réels des produits. Grâce à son service après-vente, la Société recueille des informations provenant de la surveillance du marché, des réclamations relatives aux produits et des retours. Ces données permettent à l'entreprise d'évaluer si des ajustements à ses politiques qualité sont nécessaires, et de déterminer si des actions correctives, de nouveaux protocoles de test ou une analyse actualisée des risques liés aux produits sont nécessaires pour atténuer les risques potentiels pour les consommateurs.

Ce processus est intégré dans l'approche globale de l'entreprise en matière de qualité et de sécurité des produits. La responsabilité d'assurer cet engagement continu incombe à divers rôles opérationnels. Le service après-vente gère les canaux d'engagement des consommateurs et la collecte des retours, tandis que la Direction Qualité Groupe analyse et évalue les retours d'expérience liés à la sécurité des produits (conformité qualité) et à la qualité des produits (excellence qualité). En travaillant ensemble, ces départements veillent à ce que les informations fournies par les consommateurs influencent les décisions en matière de mesures de qualité et de sécurité.

6.3.4.2.5 Processus pour remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs de faire part de leurs préoccupations

Le système de management de la qualité d'EssilorLuxottica dispose d'une procédure dédiée pour garantir un traitement efficace des réclamations des consommateurs et des événements indésirables provenant de tous les canaux de distribution du Groupe. Cette procédure établit des responsabilités et des processus transparents pour la collecte, la documentation, l'évaluation et le signalement des plaintes relatives à la qualité des produits et aux problèmes de sécurité, conformément aux exigences réglementaires.

Collecte et signalement des réclamations des consommateurs

Les réclamations des consommateurs et les événements indésirables sont recueillis auprès de différents canaux de distribution, y compris des filiales et des distributeurs sur les marchés de l'UE et hors UE. Les consommateurs peuvent faire part de leurs préoccupations en se rendant dans le magasin où ils ont effectué leur achat ou en contactant directement le service clients de la marque concernée en utilisant les canaux de contact affichés sur le site web dédié. Dans les pays où EssilorLuxottica vend des produits par le biais de ses propres sites de commerce en ligne, les consommateurs ont accès à un service clientèle par voie électronique. Ils peuvent ainsi contacter le service par e-mail, téléphone et, le cas échéant, chat. De plus, le site web de l'entreprise comporte une page dédiée au service aux consommateurs avec des instructions détaillées (<https://www.essilorluxottica.com/fr/marques/service-clientele/>) fournissant un canal de communication unifié quelle que soit la plateforme d'achat du consommateur.

Afin d'assurer une réponse rapide, tout canal recevant une réclamation d'un consommateur doit la transmettre immédiatement au service concerné selon le flux de communication dédié. Cela déclenche une procédure de signalement à l'équipe qualité du Groupe, qui évalue les réclamations et détermine les actions correctives en cas de modèles de lunettes défectueux. Les rapports sont stockés dans le système informatique PLM (*Product Lifecycle Management*) Enovia/Matrix de l'entreprise et leur gravité est analysée. L'efficacité des actions correctives est évaluée à l'aide des indicateurs de performance (KPI) concernant les garanties, les plaintes, les réclamations de sécurité, les rappels et amendes.

Surveillance des données et processus d'escalade

La fonction Qualité du Groupe extrait et communique périodiquement les données relatives aux réclamations à la Direction pour examen et mesures correctives potentielles. Des mesures supplémentaires sont mises en œuvre en cas d'incidents susceptibles d'avoir un impact significatif sur les consommateurs (par exemple, des situations mettant la vie en danger ou des risques graves pour la santé). Par exemple, la procédure « Surveillance et vigilance » permet de s'assurer que l'événement est signalé rapidement aux autorités réglementaires et que les procédures légales sont suivies.

Les problèmes de sécurité des produits sont suivis à l'aide d'un questionnaire dédié et stocké dans un référentiel spécifique. Ces problèmes, ainsi que les réclamations techniques, sont enregistrés dans le système PLM et surveillés par le service qualité central. Le suivi continu des rapports permet d'évaluer l'efficacité des canaux de signalement et de cerner les domaines à améliorer.

Analyse des causes et actions correctives

En cas d'incident, une analyse des causes profondes est effectuée pour évaluer des facteurs possibles tels que les processus de fabrication, la conception, l'étiquetage et les instructions d'utilisation. En fonction des résultats des audits internes, les solutions peuvent inclure le remplacement ou la réparation de produits individuels, des actions correctives pour traiter les produits déjà sur le marché et des modifications de la production future. Ces mesures visent à atténuer les risques et à prévenir leur récurrence.

De plus, les données des réclamations alimentent le système de surveillance post-commercialisation de l'entreprise. Ce système surveille et évalue en permanence la qualité, le rendement et la sécurité des produits, en veillant à ce que des mesures appropriées soient prises pour maintenir des normes élevées et mettre à jour les analyses de risque des produits concernés.

Retour des consommateurs et amélioration continue

Afin d'améliorer encore les processus, les consommateurs qui contactent le service clientèle e-commerce reçoivent un questionnaire de satisfaction dédié. Disponible dans les principaux pays et les principales enseignes exploitées par EssilorLuxottica, le questionnaire permet aux consommateurs d'évaluer leur expérience et de fournir des commentaires écrits. Ces réponses sont analysées de façon uniforme afin de cerner les points à améliorer dans la gestion du service aux consommateurs.

La possibilité pour les consommateurs de signaler des problèmes en utilisant plusieurs canaux de contact améliore l'efficacité globale de la communication. EssilorLuxottica maintient également une communication continue avec les autorités compétentes, les prestataires de soins de santé et les utilisateurs concernant les investigations et les actions prises.

Gestion des risques et performances actuelles

Les cas présentant des risques de représailles ou d'autres préoccupations sont évalués individuellement avec l'appui des structures compétentes de l'entreprise. À ce jour, aucune plainte importante de consommateurs n'a été reçue qui justifie des mesures correctives. En ce qui concerne les réclamations relatives à la sécurité, EssilorLuxottica a atteint un taux de récupération de moins de 1 ppm (partie par million) sur le nombre total de pièces expédiées, démontrant ainsi l'efficacité des processus de l'entreprise pour maintenir la qualité et la sécurité des produits.

6.3.4.2.6 Actions et ressources

L'engagement d'EssilorLuxottica en matière de sécurité et d'innovation des produits

Pour EssilorLuxottica, la sécurité des produits est une priorité absolue et le fondement de toute offre durable. Ses produits sont le résultat d'investissements continus dans la recherche, la conception et l'innovation, et sont développés selon des normes de qualité élevées avec des contrôles stricts sur les caractéristiques mécaniques, chimiques et optiques qui sont égaux ou supérieurs aux normes de l'industrie et aux exigences réglementaires en termes de sécurité, de performance et de durabilité. En effet, l'expertise du Groupe en matière d'innovation durable englobe les produits et les services sans compromettre l'excellence ou la qualité, et garantit toujours la meilleure expérience visuelle. De nouveaux plans de contrôle et protocoles tests ont été développés pour garantir une sécurité des produits de plus en plus grande (c'est-à-dire concernant les puissances optiques, transmission des verres et catégorie de filtre, sur la fixation correcte des verres ophtalmiques sur les montures reçues par les consommateurs, ou sur les nouvelles collections durables). Afin de réduire le gaspillage de matières, des échantillons de produits qui auraient autrement été destinés à la destruction sont utilisés pour tester les introductions de nouveaux produits.

Les procédures de test rigoureuses d'EssilorLuxottica

Pour garantir à ses patients et consommateurs une sécurité et une efficacité maximales de ses produits, EssilorLuxottica effectue, avec des efforts toujours croissants, tous les tests nécessaires pour garantir la conformité aux réglementations internationales concernant les substances chimiques et les produits médicaux et de consommation, en utilisant à la fois des laboratoires internes et des installations certifiées par des tiers. Une attention particulière est accordée au respect des restrictions pour les produits contenant des PFAS et à d'éventuelles évolutions des réglementations connexes au niveau international dans les années à venir.

Comme mentionné ci-dessus, EssilorLuxottica effectue des tests rigoureux à plusieurs étapes. Avant qu'un nouveau modèle de lunettes n'entre en production, des tests et des évaluations des risques sont effectués dans les laboratoires internes de l'entreprise accrédités ISO 17025. Un protocole spécifique a été élaboré pour évaluer le produit par rapport aux normes de qualité établies par EssilorLuxottica, dans le but d'identifier et d'atténuer les risques potentiels pour les consommateurs. Les résultats de ces tests sont documentés pour chaque modèle et archivés dans le système PLM pour la traçabilité. Si des non-conformités ou des problèmes critiques sont identifiés au cours de ces tests, ils sont traités par le système de management de la qualité avant que le produit ne puisse passer en production.

Au cours du processus de production, des tests continus sont effectués pour s'assurer que les lunettes continuent de répondre aux normes de qualité établies. Ces tests comprennent des évaluations d'absorption des UV, d'uniformité de transmission des verres, de puissances optiques, d'axe de polarisation et de propriétés mécaniques et esthétiques. Les tests sont effectués sur la base d'un échantillon pour chaque lot, et le processus de production est strictement régi par des instructions d'utilisation détaillées qui font partie du manuel qualité. Si un produit ne répond pas aux normes de qualité, il est signalé comme non-conforme et géré conformément à la procédure de « gestion des non-conformités du produit », qui garantit que le produit est séparé des articles conformes, retravaillé ou réparé avant d'arriver sur le marché.

EssilorLuxottica soumet également des échantillons de produits représentatifs à des laboratoires externes accrédités pour des tests de conformité. Ces laboratoires externes effectuent des tests de sécurité conformes aux normes européennes et internationales, en évaluant une variété de modèles de lunettes afin de garantir une large couverture de différents matériaux, designs et catégories.

Plus spécifiquement pour les verres ophtalmiques, EssilorLuxottica a défini un niveau d'actions approprié pour atténuer les risques liés aux consommateurs. Par exemple, EssilorLuxottica a identifié l'impact potentiel sur le consommateur de la sensibilisation ou de l'irritation cutanée résultant de l'utilisation de matériaux qui peuvent ne pas convenir au contact avec la peau. Pour atténuer ce phénomène, l'entreprise adhère à des protocoles d'essai stricts conformément à la norme ISO 10993, garantissant que tous les matériaux utilisés dans ses produits répondent aux exigences de sécurité nécessaires. Un autre exemple concerne le risque de casse du verre qui pourrait compromettre la sécurité des consommateurs en exposant les yeux à des risques de coupures. Ce risque trouve son origine dans des inexactitudes potentielles dans la fabrication ou la conception des verres. EssilorLuxottica atténue ce phénomène en mettant en œuvre les tests requis par la norme ISO 14889.

Dans l'ensemble, les procédures d'essai robustes d'EssilorLuxottica dans les laboratoires internes et externes, associées à une surveillance continue de la qualité des produits pendant la production et après la commercialisation, garantissent l'engagement de l'entreprise à prévenir les impacts négatifs sur les consommateurs tout en maintenant les normes de sécurité et de qualité les plus élevées.

Initiatives pour éviter les tests sur les animaux

Compte tenu de la sensibilité croissante générale autour des pratiques de bien-être animal, exprimée également dans la politique de qualité d'EssilorLuxottica, et, en même temps, de la nécessité de tester les produits pour garantir la biocompatibilité de la peau comme l'exigent les réglementations internationales sur les dispositifs médicaux, une feuille de route a été développée afin de faire concorder ces deux besoins. En attendant qu'un protocole d'essai entièrement in vitro soit inscrit dans la réglementation ISO pour évaluer la biocompatibilité des matériaux avec la peau et que des méthodes alternatives non animales soient progressivement validées (par exemple, les travaux de l'EURL ECVAM – EU Reference Laboratory for alternatives to animal testing) et bien qu'elles ne soient pas encore approuvées au niveau international, EssilorLuxottica travaille déjà avec des laboratoires certifiés et agréés pour réaliser des tests in vitro et éviter tout test sur les animaux, conformément à la décision du Groupe d'éliminer complètement ces tests. Par conséquent, en 2024, aucun test d'évaluation de la biocompatibilité cutanée n'a été effectué sur des animaux.

Cette démarche s'inscrit également dans la politique de bien-être animal du Groupe et dans le plein respect des réglementations internationales concernant les substances chimiques, les produits médicaux et les produits de consommation. Cependant, la conformité aux réglementations internationales sur les dispositifs médicaux peut nécessiter des tests sur les animaux. L'évaluation de ces demandes exige que les installations certifiées par des tiers respectent pleinement les réglementations locales et internationales en matière d'expérimentation animale, et qu'il existe la preuve scientifique qu'il n'existe pas d'autre alternative viable.

Innovations au Laboratoire Central de Qualité d'Agordo

Le laboratoire qualité centralisé d'Agordo a également été entièrement reconstruit pour augmenter ses capacités de test : une partie dédiée du laboratoire est consacrée au suivi de la production de masse en termes de tests de conformité à la réglementation REACH sur les produits finis, tandis que de nouvelles sections ont été créées pour accueillir de nouvelles parties de l'activité. Parmi ces aspects, les nouveaux produits d'Essilor Instruments sont désormais présentés dans un laboratoire ophtalmique visant également une certification de télémedecine. Le laboratoire a été amélioré pour effectuer des essais sur les verres correcteurs et la résistance à l'eau des nouveaux produits optiques peut désormais être testée grâce à l'équipement sur-mesure IPX. La division vêtements, chaussures et accessoires (Apparel, Footwear and Accessories – AFA d'Oakley) est également représentée avec un nouvel équipement qui analyse les performances des chaussures de randonnées, des fermetures éclair, des tenues de cyclisme et des vestes de ski, afin de déterminer les possibilités d'amélioration.

En ce qui concerne l'industrie de la lunetterie, une nouvelle simulation automatique de l'environnement a été mise au point pour accélérer les conditions de forte humidité et de températures élevées généralement rencontrées dans la région Asie-Pacifique, afin de tester les revêtements des lunettes de soleil.

En 2024, pour l'industrie de la lunetterie, le Laboratoire de qualité centralisé d'Agordo a introduit un poste de travail robotique humanoïde pour simuler l'utilisation réelle d'ensembles complets de lunettes (montures, verres et emballages) dans des scénarios quotidiens. Cela inclut des actions telles que le déballage du produit, le nettoyage des verres, leur port et leur soumission à des conditions telles que la transpiration et les variations de température. Le robot fonctionne en continu, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, reproduisant les changements saisonniers pour assurer des tests approfondis. De plus, une machine vibrante équipée d'une chambre climatique a été développée pour simuler fidèlement les conditions de transport, que ce soit par avion, par route ou par train. Ce système avancé effectue des variations de température et d'humidité pour reproduire l'ensemble du parcours d'expédition du produit.

Faire progresser les technologies de lunettes et d'appareils auditifs intelligents

Au cours de l'année, EssilorLuxottica a développé et renforcé la compétence interne concernant les cadres réglementaires et les aspects de conformité des lunettes connectées en appliquant des directives partagées et communes pour la qualification de ces nouveaux produits dans chaque région. Compte tenu de la nature risquée de ce nouveau type de lunettes dont la monture comporte des batteries et des composants électroniques, EssilorLuxottica met en œuvre des plans de contrôle obligatoires avec des politiques plus strictes pour garantir la sécurité du produit et prélever des échantillons de production de masse à tester, même s'ils sont déjà certifiés.

Au cours de cette année, EssilorLuxottica a également développé une compétence sur le cadre réglementaire et l'évaluation des risques liés aux appareils auditifs, avec la perspective de développer des produits portables qui intègrent également des systèmes pour aider les personnes souffrant d'une perte auditive légère à modérée.

S'adapter à un paysage réglementaire en évolution

Dans le contexte d'un monde réglementaire en constante évolution, EssilorLuxottica continue de développer une organisation proactive et synchronisée qui permet d'anticiper les exigences liées à l'évolution des réglementations internationales et européennes sur la sécurité et la performance des produits, en maintenant la protection des consommateurs au premier plan de ses opérations.

Des systèmes qualité sont mis en place pour répondre aux réglementations tout au long du cycle de vie du produit et créer une standardisation toujours plus grande au niveau du Groupe. Par exemple, en 2024, EssilorLuxottica a consolidé les certifications ISO 13485 pour la plupart des usines de verres et ses principaux laboratoires de prescription. Afin d'améliorer davantage la satisfaction des consommateurs, la Société a élaboré des programmes de collecte structurée de leurs retours

d'expérience. Ces informations permettent d'améliorer en permanence les produits et les services et de consolider la réputation d'excellence de l'entreprise.

Protection de la propriété intellectuelle et lutte contre la contrefaçon

Avec 24 550 marques déposées et plus de 15 000 brevets et modèles détenus, la propriété intellectuelle est l'un des actifs les plus importants d'EssilorLuxottica et constitue une garantie d'excellence, du caractère unique et inimitable de ses produits. Elle repose sur l'enregistrement et l'entretien des marques et des brevets du Groupe dans le monde entier. Comme décrit au Chapitre 1, la protection des droits de propriété intellectuelle passe également par la lutte contre la contrefaçon. La prolifération mondiale de la contrefaçon ne menace pas seulement les canaux de vente officiels et la réputation des entreprises ; elle présente également des risques pour la santé et la sécurité des consommateurs. En effet, les produits contrefaits ne garantissent pas des normes de qualité aussi élevées que les originaux, dont l'excellence est certifiée par les tests de qualité les plus rigoureux et l'utilisation de matériaux hautement innovants. Les produits authentiques du Groupe sont impossibles à traiter ou à reproduire sans le savoir-faire nécessaire et l'innovation continue mise en œuvre dans les processus de production. Afin de s'assurer que les consommateurs ne sont pas exposés à de la contrefaçon, EssilorLuxottica collabore avec des instances et autorités locales partout dans le monde pour intercepter les produits contrefaits et lutter légalement contre toute la filière de production illégale. Pour que la lutte contre la contrefaçon soit plus efficace et pour endiguer l'expansion du marché parallèle, qui dévie les marchandises vers des circuits de vente non autorisés, le Groupe a développé GLOW (Guaranteed Luxottica Origin Worldwide). GLOW est un système de traçabilité basé sur la technologie RFID destiné à vérifier l'authenticité des produits et la conformité des circuits de vente. Il est passif et n'émet aucune onde radio, ce qui le rend sans danger pour la santé. Il n'enregistre pas non plus de données personnelles et ne délivre que des informations sur les produits.

6.3.4.2.7 Objectifs

L'engagement d'EssilorLuxottica à fournir la plus haute qualité dans ses produits se reflète dans sa recherche continue de l'excellence dans plusieurs domaines clés. L'entreprise s'efforce d'atteindre la perfection esthétique, en veillant à ce que chaque produit incarne la beauté et une attention méticuleuse aux détails. Le confort est une autre priorité, dans le but de fournir aux utilisateurs un ajustement parfait qui améliore leur expérience globale. En termes de performances, EssilorLuxottica s'engage à utiliser les meilleurs matériaux et verres répondant aux normes techniques. La fonctionnalité est tout aussi importante, car elle garantit que tous les produits fonctionnent de manière fluide et efficace. La fiabilité est également au cœur de leurs objectifs, avec un accent sur la création de produits qui durent dans le temps. La sécurité reste une priorité absolue, avec un engagement ferme en faveur de la conformité réglementaire et de la protection des consommateurs. Enfin, l'entreprise s'adapte à l'évolution technologique, en s'améliorant continuellement en fonction des commentaires du marché pour rester à la pointe de l'innovation.

Pour mesurer leur succès dans ces domaines, EssilorLuxottica s'est fixé des objectifs transparents. L'objectif est de recevoir chaque année moins de 1 ppm de réclamations mondiales liées à la sécurité personnelle et aux risques pour les consommateurs. De plus, EssilorLuxottica s'efforce chaque année d'atteindre l'objectif de zéro rappel dans les pays de l'UE pour des raisons liées à la sécurité et vise à éviter toute amende ou sanction liée à la sécurité des produits et à la protection des consommateurs dans la même région. Ces objectifs illustrent l'engagement de l'entreprise à fournir des produits qui répondent aux normes les plus élevées en matière de sécurité, de performance et de satisfaction des consommateurs.

6.3.4.3 Confidentialité des données

6.3.4.3.1 Introduction

Dans un environnement de plus en plus global et numérique, la protection de la vie privée et des données personnelles de ses parties prenantes est une priorité essentielle pour EssilorLuxottica. Le Groupe s'efforce de protéger la vie privée partout dans le monde, en se conformant aux lois et réglementations applicables en la matière.

EssilorLuxottica engage également ses fournisseurs et sous-traitants qui traitent des données à caractère personnel en son nom et selon ses instructions, à respecter toutes les

réglementations applicables en matière de protection des données et à conclure des clauses ou des accords adaptés en ce sens, afin qu'ils démontrent qu'ils ont mis en place ou qu'ils maintiennent des mesures techniques et organisationnelles adéquates pour protéger la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel qu'ils traitent, y compris lorsqu'ils font appel à des sous-traitants.

Dans ce cadre, le programme de conformité d'EssilorLuxottica en matière de protection de la vie privée protège les données personnelles traitées par les différentes entités du Groupe ou leurs fournisseurs et sous-traitants conformément aux lois et réglementations applicables en matière de protection des données. Ce programme comprend la définition et la révision régulière de la documentation applicable en matière de protection de la vie privée (par exemple, les déclarations de confidentialité, les notices d'information des traitements et des cookies, les politiques de protection des données du Groupe, les bannières de cookies, les études d'impact sur la protection des données, etc.). Il vise à améliorer la compréhension par les parties prenantes de leurs obligations et à informer clairement les personnes concernées (en particulier par la publication de la déclaration de confidentialité et des notices d'information destinées à la clientèle).

6.3.4.3.2 Impacts, risques et opportunités matériels

Le sujet ESG	Nom de l'IRO	Description des IRO	Politique	Objectif/Mesure
Protection des données	Violations des données personnelles des consommateurs	Les violations de données résultant de mesures inefficaces de protection de la vie privée exposent les données personnelles des consommateurs et des parties prenantes à des tiers non autorisés, ce qui peut provoquer chez les personnes concernées de l'anxiété, du stress et de la méfiance à l'égard de l'entreprise en raison de la perte de contrôle de leurs données personnelles.	- Code de conduite pour les partenaires commerciaux - Politique de protection des données - Déclaration de confidentialité des données	Suivi des demandes de droits reçues au niveau de l'entreprise
	Infractions aux réglementations relatives à la protection de la vie privée	Les infractions aux réglementations liées à la confidentialité des données posent des risques juridiques et de réputation pour les organisations et les individus. Le non-respect de lois telles que le Règlement général sur la protection des données dans l'UE (RGPD) ou de cadres similaires sur la confidentialité des données dans les autres pays où EssilorLuxottica exerce ses activités, peut entraîner de lourdes pénalités financières, engager des responsabilités et conduire à des litiges potentiels. Au-delà des répercussions financières, les violations de la confidentialité des données peuvent éroder la confiance des consommateurs, ce qui nuit à la réputation de l'entreprise et entraîne une perte de loyauté de la part des consommateurs.	- Notices d'information sur les traitements sur les cookies pour les clients / Bannières de cookies - Politique de conservation des données - Politique en matière de violation de données	

6.3.4.3.3 Politiques

Document	Contenu clé	Fonction	Périmètre	Disponibilité
Code de conduite pour les partenaires commerciaux	Il définit les principes directeurs d'EssilorLuxottica pour gérer sa chaîne d'approvisionnement de manière responsable, en encourageant ses partenaires commerciaux à mettre en œuvre les mêmes normes éthiques, humaines, sociales et environnementales (y compris celles relatives à la protection des données) qu'EssilorLuxottica applique dans ses propres activités commerciales.	Conformité/ Approvisionnement et achat	En amont et en aval	Public
Politique de protection des données	Elle définit les principes directeurs du Groupe en matière de traitement des données à caractère personnel et de coordination des flux de données à caractère personnel au sein du Groupe, conformément aux exigences fixées par les lois et règlements applicables en matière de protection des données (par exemple, le RGPD). Cette politique précise également comment la protection des données personnelles est organisée au sein d'EssilorLuxottica et la fonction responsable des différentes étapes du traitement, afin de garantir le respect des lois et règlements en matière de protection des données.	Conformité	Chaîne de valeur	Interne
Déclaration de confidentialité des données	La présente déclaration décrit la manière dont les données à caractère personnel sont collectées et traitées au sein d'EssilorLuxottica, cette dernière agissant en tant que responsable du traitement ou sous-traitant des données dans le cadre de ses activités commerciales, conformément aux lois et réglementations applicables en matière de protection des données.	Conformité	En aval	Public
Politique de conservation des données	Elle définit les règles et les exigences du Groupe en matière de conservation et de suppression des données, et donne des conseils sur le traitement et la suppression appropriés des données. Cette politique s'applique aux données non personnelles et aux données personnelles, quel que soit leur format (physique ou numérique). Elle s'applique tout au long du cycle de vie des informations, depuis leur création jusqu'à leur élimination, en passant par leur stockage et leur utilisation.	Conformité	Chaîne de valeur	Interne
Notices d'information sur les traitements et sur les cookies pour les clients / Bannières de cookies	Ces avis visent à informer les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux de la manière dont leurs données sont collectées et traitées par EssilorLuxottica, en leur fournissant toutes les informations et détails pertinents tels que définis par les lois applicables (par exemple, en vertu de l'article 13-14 du RGPD).	Conformité	En aval	Public
Politique en matière de violation de données	Cette politique couvre les points suivants : - la définition d'une violation de données personnelles (soupçonnée ou confirmée) ; - les mesures à prendre pour qualifier et signaler une violation de données personnelles (suspectée ou confirmée) en interne (c'est-à-dire comment et à qui signaler la violation de données personnelles au sein de l'organisation) ; - les responsabilités de l'équipe de gestion de la violation de données personnelles pour garantir que la réponse de l'organisation à la violation de données ne sera pas inutilement retardée ; - des instructions sur la manière de réagir à une violation de données personnelles en suivant le modèle « C.A.R.E. » : (i) contenir la violation de données personnelles ; (ii) évaluer le(s) risque(s) résultant de la violation de données personnelles ; (iii) signaler la violation de données personnelles ; et (iv) évaluer la réaction et se rétablir pour prévenir de futures violations de données personnelles.	Conformité	Chaîne de valeur	Interne

Approche des Droits de l'Homme et engagement auprès des consommateurs

Les politiques de protection des données personnelles d'EssilorLuxottica sont inspirées à la fois de la directive européenne E-Privacy et du RGPD. En particulier, le RGPD, dans ses considérants, définit la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel comme un droit fondamental des individus, quelle que soit leur nationalité ou leur résidence. Cette législation s'inspire également des principes de protection de la vie privée inscrits dans (i) la Charte des droits fondamentaux de l'UE – Art. 8 « Protection des données à caractère personnel » ; (ii) la Convention européenne des Droits de l'Homme – Art. 8 « Droit au respect de la vie privée et familiale » et (iii) le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) – art. 13, ainsi que (iv) la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations unies – Art. 12.

Engagement auprès des consommateurs

Le Code d'éthique, la déclaration de confidentialité d'EssilorLuxottica, les notices d'information destinées aux clients et les notices et bannières relatives aux cookies sont disponibles sur les sites internet d'EssilorLuxottica et/ou dans ses magasins. En cas de mise à jour importante des notices de confidentialité destinées aux clients, ces derniers recevront une communication les informant de ces changements.

Mesures visant à remédier à l'impact sur les Droits de l'Homme

EssilorLuxottica met à la disposition des consommateurs plusieurs supports pour exprimer leurs remarques : (i) le canal SpeakUp, décrit dans le Code d'éthique d'EssilorLuxottica ; (ii) les adresses électroniques des délégués à la protection des données (Data Protection Officer – DPO) (celles du Groupe et les locales) qui sont, le cas échéant, précisées dans les contrats avec les fournisseurs et les sous-traitants et dans les notices de confidentialité, (iii) un outil automatisé (« interface web ») sur lequel les consommateurs peuvent se rendre pour adresser à l'entreprise une demande d'exercice de droits conformément aux lois applicables en matière de protection de la vie privée. Cette interface web est disponible pour certaines marques et filiales d'EssilorLuxottica. Pour les marques et sociétés affiliées concernées, l'interface web est accessible via un lien spécifique contenu dans la notice d'information sur la protection de la vie privée destinée aux clients, (iv) le service clientèle ou le personnel dans les magasins auprès desquels les consommateurs peuvent directement adresser ou exprimer leur demande. Conformément aux lois applicables en matière de protection des données, les consommateurs ont également la possibilité d'adresser une réclamation auprès de l'entité EssilorLuxottica concernée et/ou de déposer une plainte auprès de l'autorité de protection des données (autorité de contrôle) compétente.

Disponibilité des canaux et suivi de l'efficacité

Les canaux tels que SpeakUp ou les boîtes de messagerie électronique du DPO sont gérés par la Direction conformité et de protection des données du Groupe, qui se coordonne avec les fonctions commerciales concernées pour récupérer les informations nécessaires à la bonne exécution des demandes de la personne concernée.

Les autres canaux sont gérés par les responsables du traitement concernés, qui peuvent faire appel au département de protection des données du Groupe pour consultation et conseil.

Le département de protection des données du Groupe qui reçoit les demandes ou les plaintes dans les boîtes de messagerie électronique des DPO peut suivre, le cas échéant, certains indicateurs clés de suivi (par exemple, le nombre de plaintes reçues par la filiale EssilorLuxottica concernée, directement de la part des personnes concernées, le nombre de plaintes clôturées, etc.)

L'efficacité des canaux susmentionnés peut également être évaluée indirectement par chaque filiale d'EssilorLuxottica concernée par le nombre de plaintes qu'elle a reçues directement de la part des autorités de protection des données auxquelles les consommateurs peuvent s'adresser.

EssilorLuxottica et ses filiales ont également mis en place un registre des violations de données, dans lequel chaque violation de données à caractère personnel affectant l'entité concernée est dûment consignée.

Des politiques conformes aux instruments internationalement reconnus

Le Code d'éthique d'EssilorLuxottica et le Code de conduite des partenaires commerciaux définissent les principes qui s'appliquent à tous les salariés, contractants, vendeurs et fournisseurs d'EssilorLuxottica et, conformément aux cadres internationaux, tels que le Pacte mondial des Nations unies, définissent un ensemble minimum de normes, y compris celles relatives à la protection des données, qui ne peuvent être compromises.

EssilorLuxottica s'efforce de se conformer à toutes les lois et réglementations relatives à la protection des données applicables dans les pays où elle exerce ses activités afin d'assurer la protection des données personnelles de ses parties prenantes, et notamment le Règlement général sur la protection des données (RGPD) en Europe, le California Consumer Privacy Act (CCPA) aux États-Unis, la Lei Geral de Proteção de Dados Pessoais (General Data Privacy Law – LGPD) au Brésil, la Personal Information Protection Law (PIPL) en Chine, ainsi que des réglementations spécifiques telles que le Health Insurance Portability and Accountability Act (HIPAA) aux États-Unis (pour ce qui concerne les aspects liés à la vie privée). EssilorLuxottica prend également des mesures pour apprécier l'impact des nouvelles réglementations, telles que le Digital Service Act, le Digital Marketing Act ou le nouveau règlement européen sur l'IA, sur ses procédures et processus en vigueur en matière de protection de la vie privée.

En outre, ses politiques, déclarations, notices d'information et lignes directrices sont conformes aux instruments internationalement reconnus en matière de protection de la vie privée :

- les clauses contractuelles types pour le transfert de données à caractère personnel vers des pays tiers mises en œuvre par la Commission européenne (« SCCs ») ;
- les lignes directrices, recommandations, meilleures pratiques et avis émis par le Comité européen de la protection des données (« CEPD »).

6.3.4.3.4 Processus d'engagement avec les consommateurs

Ces dernières années, les lois et réglementations en matière de protection des données se sont considérablement renforcées et évoluent, offrant aux individus de plus en plus de contrôle sur leurs données personnelles. Dans une économie digitale et compte tenu de son activité numérique, EssilorLuxottica considère la protection des données personnelles de ses consommateurs (y compris les patients et les enfants) comme une priorité.

À cet égard, des mesures et des garanties appropriées sont mises en œuvre pour protéger les données à caractère personnel traitées par EssilorLuxottica, ainsi qu'une politique du Groupe en vigueur pour traiter toute violation présumée des données, en s'engageant, lorsque EssilorLuxottica est légalement tenue de le faire, à notifier en cas de violation des données ses consommateurs et tout régulateur compétent.

L'engagement des consommateurs peut se faire directement et dans les situations suivantes : (i) lorsqu'ils visitent et/ou achètent des produits ou des services dans les magasins du Groupe ; (ii) lorsqu'ils naviguent et/ou achètent sur les plateformes de commerce électronique du Groupe ; (iii) lorsqu'ils utilisent l'un de ses outils/applications numériques ; (iv) lorsqu'ils contactent le service client. Pour ce qui concerne les enfants en particulier, l'engagement revient aux parents ou à leur tuteur légal, qui autoriseront le traitement de leurs données personnelles, par exemple en donnant leur consentement dans tous les cas où il est requis comme base juridique du traitement.

Conformément aux politiques du Groupe et aux lois et réglementations en vigueur en matière de protection des données, les responsables de traitement concernés (tels que définis dans la politique de protection des données du Groupe – selon le cas, vente au détail, commerce électronique, numérique) ont l'obligation et la responsabilité de mettre en œuvre les notices d'information nécessaires et appropriées, de collecter et traiter les données personnelles des consommateurs et des utilisateurs finaux conformément aux lois et réglementations applicables en matière de protection de la vie privée, ainsi qu'aux politiques, déclarations, notices et lignes directrices d'EssilorLuxottica en matière de protection des données.

Le département de protection des données du Groupe joue un rôle de support et de consultation pour l'entreprise : il prodigue des conseils et des lignes directrices, aide à sa réalisation d'évaluations des risques et à établir des modèles de documentations et notices. Avec le soutien de la fonction d'audit interne, le département de protection des données du Groupe mesure et vérifie que la protection des données est correctement prise en compte et traitée au sein d'EssilorLuxottica, et participe au développement, au suivi et à l'exécution des plans d'action correctifs qui peuvent résulter de ces audits, soutenant ainsi les activités pertinentes et les fonctions de l'entreprise qui en sont chargées.

En outre, l'efficacité de l'engagement auprès des consommateurs peut également être évaluée par les différentes filiales grâce au suivi des demandes de droits des personnes concernées qui ont été reçues au cours de la période concernée, ainsi que le suivi des plaintes que les consommateurs ont pu adresser auprès de l'autorité (de contrôle) de protection des données compétente lorsqu'ils ne sont pas satisfaits du retour d'information fourni/des actions entreprises par EssilorLuxottica pour remédier à leur réclamation.

6.3.4.3.5 Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs de faire part de leurs préoccupations

Mesures en place pour répondre aux préoccupations des consommateurs

Lorsqu'une violation de données se produit, EssilorLuxottica s'engage à prendre sans délai les mesures nécessaires pour en atténuer l'impact sur les personnes concernées. Chaque violation de données à caractère personnel sera traitée au cas par cas, en procédant à une évaluation des risques encourus par les personnes concernées. Cette évaluation des risques est utilisée comme point de référence pour décider des mesures à prendre dans le cas spécifique concerné. Le cas échéant, EssilorLuxottica peut mettre en place des centres d'appels pour répondre aux demandes des personnes concernées par la violation de données, et dans la mesure où les lois et réglementations applicables l'exigent, notifie les personnes concernées et/ou les autorités compétentes en matière de protection des données.

Susciter des préoccupations : connaissance des outils, confiance et protection

L'analyse du nombre de plaintes reçues des consommateurs, ainsi que des plaintes adressées directement par les consommateurs auprès des autorités compétentes en matière de protection des données, peut aider EssilorLuxottica à mieux apprécier la connaissance par les consommateurs de ses structures ou processus en place pour la gestion des préoccupations et des réclamations en matière de protection de la vie privée, et le niveau de confiance.

La plateforme SpeakUp, grâce à laquelle les consommateurs peuvent également transmettre leurs préoccupations en matière de protection de la vie privée, garantit officiellement l'impartialité, la protection de l'identité, l'efficacité et l'absence de représailles. À cet égard, EssilorLuxottica applique une politique stricte de non-représailles à l'égard des personnes de bonne foi, qui ne doivent subir aucun traitement préjudiciable ni aucune mesure de rétorsion pour avoir posé une question. En particulier, sur le fondement de cette politique, les salariés du Groupe et les autres parties prenantes ne doivent en aucun cas menacer ou exercer des représailles à l'encontre des rapporteurs : dans l'hypothèse où cette obligation ne serait pas respectée, les personnes fautives peuvent encourir des sanctions disciplinaires et l'entité EssilorLuxottica concernée (ainsi que l'auteur des actions de représailles, à titre personnel) peut faire l'objet de sanctions civiles ou pénales, conformément aux lois en vigueur.

6.3.4.3.6 Actions et ressources

Introduction

EssilorLuxottica s'engage à protéger les données personnelles de ses parties prenantes, tout en assurant la conformité avec les lois et réglementations applicables en la matière à travers le monde. Le Groupe a mis au point un programme de conformité en matière de protection de la vie privée, qui permet la mise en œuvre et l'intégration d'une approche de « Privacy by design » intégrant la conformité dès la conception dans ses activités commerciales. Des politiques et des procédures de protection des données sont également en place pour assurer une gestion adéquate des données à caractère personnel sensibles.

En outre, le Groupe dispense des formations à ses salariés sur la plateforme Leonardo ou lors de sessions en direct « live » en ligne sur Teams, ainsi que des programmes de sensibilisation en conjonction avec des solutions techniques pour prévenir les violations. Le Groupe s'assure que ses partenaires adhèrent contractuellement à des normes équivalentes de sécurité rigoureuses dans le traitement des données personnelles, en particulier en ce qui concerne le lancement de nouveaux produits ou services, tels que la téléoptométrie, Ray-Ban | Meta et les applications connexes.

En outre, le Groupe effectue des études d'impact sur la protection des données lorsque les lois applicables l'exigent (par exemple, lorsque le traitement spécifique qu'il effectue implique des risques particuliers pour les données personnelles de ses parties prenantes, ou lorsqu'il traite des catégories spéciales de données personnelles ou des données personnelles à grande échelle) et pour maintenir les certifications en matière de protection des données (par exemple, la certification ISO 27001, la certification HDS – Hébergeurs de Données de Santé), lorsqu'elles sont obligatoires pour vendre certains de ses produits ou services sur les différents marchés auxquels il s'adresse.

En ce qui concerne sa structure organisationnelle, un département de la protection des données du Groupe est établi au sein la Direction conformité, dont les tâches comprennent un support en central aux questions relevant de la protection des données personnelles, avec le soutien de correspondants locaux (y compris les délégués locaux à la protection des données) et de comités spécifiques réguliers. Tout en travaillant à la mise en œuvre de l'intelligence artificielle pour offrir des solutions hautement innovantes (par exemple, le verre progressif Varilux®, premier verre ophtalmique qui respecte le comportement naturel de l'œil), le Groupe veille aux nouvelles réglementations et à leur impact sur les législations actuelles en matière de protection des données afin de renforcer la confiance dans ses technologies et d'atténuer les risques potentiels en matière de protection de la vie privée.

Formation sur la protection de la vie privée

Au cours de la période considérée, de nouvelles formations sur la protection de la vie privée et des données ont été créées en vue d'un déploiement ultérieur, avec des contenus spécifiques destinés aux populations internes responsables des traitements relatifs à l'expérience client et aux attentes des consommateurs (par exemple, formation destinée au personnel des secteurs de la vente au détail, du commerce électronique, du marketing et de la gestion de la relation client pour la bonne gestion des initiatives du Black Friday ; formation à la loi australienne sur le

pourriel pour le même public ; nouvelle formation générale sur la protection de la vie privée pour les nouveaux arrivants). Les formations sont dispensées dans le cadre de sessions en direct « live », en présentiel, sur Teams ou sur Leonardo.

Dans les deux cas, l'assiduité des salariés concernés est vérifiée par le département de la protection des données du Groupe au moyen de rapports d'assiduité établis par le formateur et/ou produits par l'outil informatique concerné (Teams ou Leonardo). Outre le contrôle de la présence des salariés aux activités de formation, lorsque les formations sont déployées sur Leonardo, l'utilisateur doit passer un test de connaissances final afin de terminer la formation.

Rôle du département de la protection des données du Groupe

Le bureau de protection des données du Groupe aide les filiales d'EssilorLuxottica à identifier (i) les fonctions clés/risquées qui doivent suivre des formations et/ou des actions de sensibilisation appropriées ; (ii) les pratiques clés/risquées qui doivent faire l'objet de contrôles et d'audits appropriés ; (iii) les actions à entreprendre pour améliorer la gestion du RGPD ; (iv) les nouveaux besoins en matière de protection des données qui doivent faire l'objet de politiques et de procédures appropriées.

En outre, le département contribue à l'amélioration de la transparence des informations fournies aux consommateurs et aux utilisateurs finaux, en élaborant, le cas échéant, de nouvelles notices sur la protection de la vie privée et sur les cookies à l'intention des clients.

Un nouvel audit a été lancé en 2024 avec le soutien de la fonction d'audit interne sur un processus de structuration, et un autre sera réalisé en 2025 afin d'évaluer la conformité en matière de protection de la vie privée des fonctions commerciales jouant un rôle clé dans la gestion des données à caractère personnel des consommateurs et des utilisateurs finaux.

Sensibilisation et renforcement des canaux

EssilorLuxottica améliore la protection de la collecte des données personnelles des consommateurs et des utilisateurs finaux, en soutenant les équipes commerciales et opérationnelles concernées dans la mise en œuvre d'une granularité plus précise pour la collecte du consentement et pour la gestion du processus de désinscription, afin de donner aux personnes concernées un contrôle plus important sur leurs données personnelles et sur la façon dont elles peuvent être utilisées par EssilorLuxottica pour les entrer en contact avec elles.

Afin d'assurer une mise en œuvre efficace des principes et des règles de protection des données au sein d'EssilorLuxottica, le bureau de protection des données du Groupe peut aider les fonctions concernées d'EssilorLuxottica/des filiales à gérer des sujets clés, tels que :

- les demandes de droit des personnes concernées ;
- les violations de données à caractère personnel nécessitant une notification à une autorité compétente en matière de protection des données et/ou à la (aux) personne(s) concernée(s) ;
- les échanges avec les autorités locales chargées de la protection des données ;
- l'élaboration d'une formation à la protection des données.

Protection des données dès la conception

Le département de la protection des données du Groupe et les délégués à la protection des données locaux soutiennent les équipes commerciales d'EssilorLuxottica dans la mise en œuvre d'une approche Privacy By Design/ Privacy By Default de la protection des données, dans la mesure du possible, et en tenant compte de l'état de l'art, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de l'impact, du contexte et des finalités du traitement, ainsi que des risques de probabilité et d'atteintes variables aux droits et aux libertés des personnes concernées que présente le traitement.

En outre, afin de viser un niveau approprié de conformité avec les principes définis dans la politique de protection des données du Groupe EssilorLuxottica, le département et les délégués à la protection des données locaux aident les équipes commerciales concernées d'EssilorLuxottica à mener, le cas échéant et/ou si la loi l'exige, des études sur les activités de traitement des données à caractère personnel, y compris, si nécessaire en fonction des risques pour les personnes concernées ou encore si les lois et réglementations applicables en matière de protection des données l'exigent, des études d'impact sur la protection des données (« Data Protection Impact Assessment – DPIA »).

Prévention et notification des violations de données

EssilorLuxottica s'engage à protéger la vie privée de ses consommateurs et à renforcer la protection de leurs données personnelles, à la fois en appliquant les principes posés dans sa politique de protection des données du Groupe et en empêchant les violations de données de se produire (ou en atténuant leurs effets négatifs sur les personnes concernées au cas où elles se produiraient).

EssilorLuxottica adhère strictement aux lois et réglementations en vigueur dans les pays où elle exerce ses activités concernant les violations de données, ce qui implique que, lorsque la loi l'exige, EssilorLuxottica s'engage à notifier dans les meilleurs délais la ou les violations survenues aux autorités compétentes en matière de protection des données, ainsi que (le cas échéant) aux personnes affectées. En outre, EssilorLuxottica peut notifier la violation de données dans les meilleurs délais à la police au cas où elle aurait des raisons de suspecter une activité criminelle derrière la violation.

Améliorations continues

Au cours de la période considérée, EssilorLuxottica a constamment accru ses efforts pour atténuer les risques matériels pour les consommateurs et les utilisateurs finaux :

- en mettant à leur disposition différents canaux grâce auxquels ils peuvent exprimer leurs préoccupations/exercer leurs droits conformément aux lois applicables en matière de protection de la vie privée ;
- en élevant le niveau de sensibilisation et de connaissance, au sein de son organisation, des règles et des principes relatifs à la protection des données par des formations sur la protection des données et des séances de sensibilisation spécifiques ;
- en vérifiant l'application des règles et principes de protection des données au sein de son organisation, par un audit et un plan de remédiation connexe piloté avec la Direction de l'audit interne ;
- en aidant l'entreprise à améliorer les outils de collecte de données auprès des consommateurs et des utilisateurs finaux, en mettant en œuvre une granularité plus poussée

dans la collecte du consentement et dans la gestion du processus de désinscription ;

- en aidant les entreprises à réaliser des évaluations des risques liés au traitement des données à risque.

Dans une optique d'amélioration continue, EssilorLuxottica continuera à travailler à l'amélioration des processus et activités décrits ci-dessus.

6.3.4.3 Objectifs

Des objectifs spécifiques sur la confidentialité des données au niveau du Groupe seront fixés en temps voulu, mais pour l'instant EssilorLuxottica contrôle l'efficacité de sa stratégie via :

- la gouvernance de la protection des données dans l'ensemble du Groupe, par la mise en place de comités spécifiques ;
- l'évaluation continue des outils et processus du Groupe d'un point de vue de la protection des données personnelles, en lançant, le cas échéant, des audits avec le soutien de la Direction de l'audit interne et/ou des évaluations ponctuelles de la protection des données ;
- le renforcement de l'efficacité de l'exercice des droits de la personne concernée (par exemple, en améliorant l'interface web et en élargissant son champ d'application en termes d'entités concernées et de marques couvertes), ce qui pourrait également entraîner une diminution du nombre de plaintes déposées par les personnes concernées auprès de l'entreprise et/ou des autorités chargées de la protection des données ;
- l'amélioration de la transparence de la communication envers les consommateurs concernant le traitement de leurs données personnelles (par exemple par le déploiement constant du modèle de notice d'information du Groupe dans les entités intégrées et dans toutes les zones géographiques – si possible en fonction des lois locales sur la protection des données) ;
- le renforcement de la sensibilisation à la protection des données parmi les salariés impliqués de par leur métier dans le traitement des données des consommateurs, en développant les formations nécessaires.

6.3.4.4 Transparence du reporting et de la communication

6.3.4.4.1 Introduction

Le développement durable fait partie intégrante de l'ADN d'EssilorLuxottica, tout comme sa Mission d'aider les gens à « mieux voir et mieux être ». À cette fin, EssilorLuxottica a lancé en 2021 son programme Eyes on the Planet qui décrit la stratégie de durabilité de l'entreprise. Communiquer sur ses engagements, des bureaux aux produits, permet au Groupe de se différencier de ses concurrents, de construire sa notoriété et sa fidélité auprès des consommateurs, de répondre à l'évolution des attentes des investisseurs, de montrer sa conformité aux principales réglementations en matière de développement durable et de renforcer le sentiment de fierté et de détermination de ses collaborateurs. Alors que le Groupe progresse dans sa démarche de développement durable, il est plus important que jamais que son approche et ses efforts soient présentés de manière précise et cohérente à tous les publics et parties prenantes, et dans toutes les zones géographiques.

6.3.4.4.2 Impacts, risques et opportunités matériels

Sujet matériel	Intitulé de l'IRO	Description de l'IRO	Politique	Objectif/Indicateur
Impacts liés à l'information pour les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux	Fidélisation accrue des consommateurs	L'accès des consommateurs à des informations de qualité publiées par le Groupe peut renforcer leur confiance et leur fidélité, avoir un impact positif sur la perception de la marque et conduire à des rendements financiers plus élevés.	- Politique de communication d'entreprise - Politique de communication d'entreprise en matière de durabilité - Revue du contenu marketing et des allégations	Nombre de non-conformités aux réglementations en matière de communication liée au développement durable
	Risque de non-respect de la réglementation à venir en matière d'écoblanchiment (« greenwashing »)	Alors que les gouvernements et les autorités se concentrent de plus en plus sur l'écoblanchiment, le non-respect des nouvelles réglementations en matière de durabilité et de transparence pourrait avoir des répercussions négatives sur l'entreprise, en termes d'amendes légales et de rendements financiers négatifs, en raison de la réduction de la confiance des consommateurs et de la crédibilité moindre de l'entreprise.		
Inclusion sociale des consommateurs	Octroi de lunettes et d'accès à la santé visuelle	L'accès aux lunettes et à la santé visuelle favorise l'inclusion sociale en permettant aux individus de participer pleinement à l'éducation, au travail et à la vie quotidienne. Une meilleure vision améliore les résultats d'apprentissage, améliore la productivité au travail et favorise l'indépendance, réduisant ainsi les inégalités liées à une mauvaise vision non corrigée.		

6.3.4.4.3 Politiques

EssilorLuxottica s'engage à communiquer en interne et en externe avec ses parties prenantes et ses consommateurs de manière transparente et authentique sur ses engagements en matière de développement durable et les performances de ses produits et services en matière de développement durable, afin d'éviter toute information trompeuse et d'assurer la conformité

aux réglementations existantes et futures. Par conséquent, le Groupe a élaboré des politiques et des lignes directrices, disponibles sur l'intranet du Groupe et/ou partagées avec les équipes concernées, afin de s'assurer que son approche et ses efforts en matière de développement durable sont communiqués de manière précise et cohérente à toutes les parties prenantes et à tous les publics dans différentes régions.

Document	Contenu clé	Fonction	Périmètre	Disponibilité
Politique de communication d'entreprise	L'objectif de la présente politique est de décrire les procédures et les lignes directrices qui illustrent l'engagement d'EssilorLuxottica et l'approche de la Société en matière de communication et d'engagement avec les parties prenantes d'une manière conforme au Code d'éthique et aux valeurs de l'entreprise.	Communication d'entreprise	Opérations propres	Interne
Politique de communication d'entreprise en matière de durabilité	Ce document donne un aperçu des principes directeurs d'EssilorLuxottica pour la gouvernance et la coordination des flux de communication externe et interne de l'entreprise en matière de développement durable (par exemple, publications, médias sociaux, tonalité, source officielle d'information).	Développement durable et communications d'entreprise		
Texte marketing et revue des allégations	L'objectif de ce document est de décrire le processus des textes marketing et des allégations au niveau mondial. Il fournit des définitions, un périmètre et des lignes directrices aux équipes de marketing et d'affaires médicales responsables de la création de matériel publicitaire ou promotionnel.	Juridique		

6.3.4.4.4 Actions et ressources

Pour maintenir l'exactitude et la cohérence des messages, EssilorLuxottica a développé et mis en place différentes actions et outils.

Communication d'entreprise sur le développement durable

Le programme Eyes on the Planet est communiqué régulièrement sur l'ensemble des canaux du Groupe EssilorLuxottica avec une stratégie transparente et ciblée. Les progrès et les résultats sont partagés par le biais du site web de l'entreprise, de la plateforme One EssilorLuxottica, des réseaux sociaux, des vitrines numériques et de Leonardo, chacun avec des stratégies adaptées aux publics internes et externes.

Un calendrier éditorial assure un mélange équilibré de contenus, abordant des sujets environnementaux et sociaux afin d'améliorer la compréhension des initiatives de durabilité, de démontrer l'engagement de l'entreprise et d'impliquer les parties prenantes, y compris les clients, les salariés et les investisseurs par le biais d'articles publiés sur l'intranet et le site web. De plus, la newsletter *Eyes on the Planet* envoyée deux fois par an, qui touche 100 000 salariés, récapitule les projets et initiatives les plus importants lancés au cours de chaque semestre.

Depuis son lancement en 2021, Leonardo est un point de référence en matière d'apprentissage sur la durabilité, en fournissant des contenus éducatifs, disponibles sur une chaîne dédiée à tous ses utilisateurs et plus particulièrement sur le programme de durabilité de l'entreprise Eyes on the Planet. Sur ce canal, tous les salariés et les professionnels de la vue peuvent trouver des outils essentiels à l'apprentissage continu, tels que des cours, des ateliers et des événements en direct à l'occasion des journées mondiales consacrées aux sujets environnementaux et sociaux ainsi qu'aux exigences en matière de reporting de durabilité.

En tant qu'événement annuel clé, la Direction du Développement durable organise la « Semaine du développement durable », une série d'événements en direct organisés en avril pour célébrer le Jour de la Terre, en mettant l'accent sur le thème officiel du point de vue de l'entreprise. En 2024, la semaine s'est articulée autour de deux rendez-vous. Le premier, intitulé « *Essilorluxottica Sustainability and Mission* : temps forts de 2023 », portait sur le lien entre la Mission d'EssilorLuxottica et le développement durable, en explorant comment ils continuent de se renforcer mutuellement ainsi que les réalisations du programme Eyes on the Planet en 2023. Cet événement a été suivi par 3 388 utilisateurs, des salariés du Groupe et des clients de son réseau de solutions professionnelles. Le second, intitulé « *Eyes on the Planet vs Plastic* », regardé par 3 724 utilisateurs, des salariés d'EssilorLuxottica et des clients de son réseau de solutions professionnelles, était une discussion autour des initiatives révolutionnaires du Groupe pour favoriser la circularité du plastique et de la manière dont EssilorLuxottica est à l'avant-garde des nouveaux matériaux et technologies, impliquant également activement sa chaîne d'approvisionnement.

Éducation à la santé visuelle

L'année 2024 a également marqué l'ouverture du premier Centre d'Éducation Présentielle Leonardo en France : Leonardo@Créteil. Depuis son ouverture en avril, il a accueilli 81 professionnels de son réseau de solutions professionnelles en France. En obtenant la certification qualité Qualiopi, Leonardo@Créteil permet aux participants de cofinancer leur formation sur fonds publics (OPCO), garantissant ainsi une plus

grande accessibilité à ses programmes. Leonardo@Créteil propose des sessions pédagogiques de formation technique, commerciale et managériale, visant à aider les partenaires du Groupe à développer leurs compétences en tant qu'experts de la santé visuelle.

Parmi les valeurs ajoutées de Leonardo, il y a aussi son offre éducative sur les produits, les marques et les innovations en matière de verres. Leonardo utilise une approche mixte de l'éducation, combinant du contenu à la demande avec des sessions en direct, des cours virtuels et des services numériques qui sont disponibles à la fois pour les clients et les salariés d'EssilorLuxottica.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les actions de sensibilisation à la Section 6.3.3 ESRS S3 – *Communautés affectées*.

Marketing responsable

L'entreprise propose de nombreuses formations (en face-à-face ou en ligne) pour sa force de vente, ses détaillants, ses licenciés et les professionnels de la vue qui se concentrent sur les caractéristiques des produits, la conception des verres et des montures, les normes de qualité et d'autres aspects. À titre d'exemple, une formation en ligne spécifique pour la « Communication Responsable » est disponible depuis 2022 pour les fonctions Marketing Centrales de l'Entreprise, afin de les sensibiliser aux défis de la communication liés à la durabilité, à la diversité et à l'inclusion, ainsi que de fournir des outils pour donner à sa communauté marketing les moyens de développer et de mettre en œuvre des campagnes de communication plus responsables.

En 2023, l'entreprise a également formalisé et mis en œuvre un processus de validation des allégations marketing des produits afin de s'assurer qu'il existe des preuves appropriées pour chacune d'entre elles et que les allégations liées à la durabilité soient rédigées conformément à des directives internes élaborées *ad hoc*. Un formulaire de demande doit être rempli et présenté au Comité d'évaluation des risques, y compris aux représentants des équipes juridiques et de développement durable, avant de lancer une campagne de marketing. Pour garantir le respect des principales réglementations, les allégations doivent également être conformes à la stratégie globale de la marque ainsi qu'aux recommandations légales et à l'évaluation des risques.

En outre, en 2024, de nouvelles versions du « Glossaire des matériaux alternatifs et référentiel des allégations » ont été partagées avec les équipes produits et marketing pour leur donner des orientations appropriées et des exemples de communications déjà développées. Parallèlement, en 2024, une revue des communications sur le développement durable, toujours en cours, a été effectuée afin de les réaligner sur les directives les plus récentes. Une nouvelle série de mises à jour sera effectuée en 2025.

Il est à noter qu'en raison de la diversité des réglementations en vigueur à travers le monde, chacune des filiales impliquées dans la commercialisation des produits et services de la Société peut procéder à son propre suivi afin de se conformer aux lois, normes et Codes volontaires locaux en vigueur.

6.3.4.4.5 Objectifs

EssilorLuxottica met en place des cadres, des processus et des actions pour garantir la conformité aux réglementations et éviter tout litige potentiel.

6.4 Informations sur la gouvernance

6.4.1 ESRS G1 – Conduite des affaires

6.4.1.1 Introduction

EssilorLuxottica conduit ses affaires sur des bases éthiques solides, dans le but d'établir une relation de confiance avec ses salariés, ses clients professionnels ou consommateurs, ses fournisseurs, ses concédants, ses investisseurs et ses franchisés. Les principes et les « règles d'or » applicables à ses salariés sont inscrits dans ses politiques internes et dans son Code d'éthique. Les attentes du Groupe s'étendent également à ses partenaires commerciaux au sein de sa chaîne d'approvisionnement, comme le souligne le Code de conduite pour les partenaires commerciaux. Plus précisément, EssilorLuxottica maintient un niveau très élevé de vigilance et de proactivité, notamment par des plans d'action, par son programme de lutte contre la

corruption et dans le cadre de ses relations avec les fournisseurs. Cette vigilance est renforcée par la promotion d'un système de signalement interne, SpeakUp, qui permet aux salariés et aux parties prenantes externes de faire part de leurs préoccupations en matière d'éthique par l'intermédiaire d'une plateforme tierce.

Cette section donne un aperçu des politiques, des actions, des mesures et, le cas échéant, des objectifs visant à prévenir, atténuer et remédier aux impacts matériels réels et potentiels, à traiter les risques matériels et/ou à saisir les opportunités matérielles liées à la conduite des affaires d'EssilorLuxottica, présentées dans le tableau ci-dessous.

6.4.1.2 Impacts, risques et opportunités matériels

Sujet matériel	Intitulé de l'IRO	Description de l'IRO	Politique	Objectif/ Indicateur
Éthique des affaires et intégrité & Pratiques d'achats responsables	Risque de perte de confiance de la part des partenaires commerciaux et des salariés	L'adoption de pratiques commerciales contraires à l'éthique, la violation de la protection des lanceurs d'alerte et le traitement inéquitable des fournisseurs pourraient éroder considérablement la confiance des partenaires commerciaux et des salariés. Le manque d'engagement envers les normes éthiques peut conduire les partenaires commerciaux à mettre en doute la fiabilité de l'entreprise et son engagement en faveur du développement durable.	- Code d'éthique - Code de conduite pour les partenaires commerciaux - Politique de signalement (« whistle-blowing »)	• Activités de formation : nombre de personnes formées
	Risque de pratiques commerciales contraires à l'éthique	La mise en œuvre de pratiques commerciales contraires à l'éthique, la violation de la protection des dénonciateurs ou un comportement déloyal avec les fournisseurs peuvent exposer l'entreprise et sa chaîne de valeur à des amendes, à des atteintes à sa réputation et à des préjudices financiers, ainsi que compromettre la viabilité à long terme de l'entreprise et sa position sur le marché.		
Corruption	Risque d'inefficacité des politiques de lutte contre la corruption	L'inefficacité des politiques et procédures de l'entreprise visant à prévenir la corruption peut entraîner des amendes et des pertes financières, et nuire à sa réputation si le Groupe, ses salariés ou ses partenaires clés dans la chaîne de valeur sont impliqués dans des pratiques contraires à l'éthique ou ne respectent pas les réglementations locales et internationales en matière de lutte contre la corruption. En outre, des politiques inefficaces pourraient avoir un impact négatif sur la confiance des parties prenantes et nuire à la viabilité à long terme de l'entreprise.	- Politique Groupe anticorruption - Politique Groupe en matière de conflits d'intérêts - Politique de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	• Activités de formation : nombre de personnes formées
	Avantage déloyal potentiel par rapport aux concurrents	L'obtention d'un avantage concurrentiel par des moyens déloyaux, tels que la corruption de fonctionnaires ou la manipulation des pratiques commerciales, pourrait fausser la concurrence sur le marché et avoir un impact négatif sur les concurrents qui opèrent de manière éthique tout au long de la chaîne de valeur, en termes d'opportunités commerciales et de retours financiers.	Politique Groupe de conformité en matière de concurrence	

6.4.1.3 Politiques

EssilorLuxottica s'engage à agir de manière responsable et éthique dans tous les pays où elle opère, conformément aux dispositions des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et aux principes du Pacte mondial des Nations Unies sur les Droits de l'Homme. Les salariés sont appelés à agir avec intégrité et professionnalisme tant sur le lieu de travail qu'en dehors de ce dernier, en respectant non seulement les lois et les règlements des régions où ils opèrent, mais aussi les

règles de conduite que le Groupe a développées au fil des ans et qui sont intégrées dans ses politiques internes et son Code d'éthique.

Les politiques et procédures internes sont régulièrement mises à jour et présentées au Conseil d'administration par l'intermédiaire du Comité d'audit et des risques. Le respect de ces politiques par les salariés du Groupe et de ses entités contrôlées est soumis aux contrôles de l'Audit Interne. Ces politiques sont les suivantes :

Document	Contenu clé	Fonction	Périmètre	Disponibilité
Code d'éthique	Le Code d'éthique est applicable à toutes les filiales et à tous les salariés d'EssilorLuxottica. Mis à jour en 2023, il reflète les principes et les « règles d'or » qui s'appliquent à tous les salariés du Groupe et représentent un ensemble de normes minimales qui ne peuvent être compromises, dans les domaines suivants : • respecter les personnes et les communautés ; • conduite éthique des affaires ; • protéger les actifs ; • agir en tant que citoyens responsables. Il décrit également le système de signalement d'EssilorLuxottica, SpeakUp, et les protections qui y sont associées. Il s'applique et s'impose à EssilorLuxottica, à ses filiales et à tous leurs salariés, quelle que soit leur position dans le Groupe ou leur localisation. EssilorLuxottica applique des principes similaires au personnel temporaire et détaché des entreprises extérieures. Le Code d'éthique est public et facilement accessible sur le site internet du Groupe et sur son intranet One EssilorLuxottica, ce qui le rend accessible à tous les salariés et à toutes les parties prenantes.	Conformité	Opérations propres	Public
Code de conduite pour les partenaires commerciaux	Un Code de conduite distinct a été publié en même temps que le Code d'éthique en 2023 et s'applique aux partenaires commerciaux dans la chaîne de valeur en amont et en aval, ce qui inclut les fournisseurs, les distributeurs, les franchisés, les consultants, les agences, les prestataires de services, les partenaires d'externalisation, les agences de recrutement, les partenaires de licence et les actionnaires d'EssilorLuxottica. Il est progressivement déployé et les nouveaux contrats et conditions générales standards incluent, dans la mesure du possible en tirant parti de la relation commerciale, une obligation contractuelle pour les partenaires commerciaux d'adhérer et de se conformer au Code de conduite pour les partenaires commerciaux (ou au moins à des principes similaires). Ce document est publié et facilement accessible sur le site internet du Groupe et sur son site intranet One EssilorLuxottica, ce qui le rend accessible à tous les salariés et à toutes les parties prenantes.	Conformité	En amont et en aval	Public

Document	Contenu clé	Fonction	Périmètre	Disponibilité
Politique anticorruption	La politique anticorruption du Groupe s'appuie sur la cartographie des risques anticorruption du Groupe et est disponible en 13 langues sur l'intranet d'EssilorLuxottica. Diffusée en 2022, elle a été soumise à l'information et/ou à la consultation des représentants du personnel dans plusieurs pays et a été intégrée dans le règlement intérieur de chacune des entités françaises, conformément à la loi Sapin II. Elle comprend les principes suivants : • l'engagement du Président-Directeur Général et du Directeur Général Adjoint du Groupe, qui ont cosigné la politique ; • une description des attentes du Groupe vis-à-vis de ses managers, notamment la promotion de la culture d'intégrité et un comportement exemplaire ; • une description du principe de tolérance zéro du Groupe en matière de corruption et de l'interdiction des paiements de facilitation ; • une description des différentes formes de corruption, y compris différents scénarios de risque spécifiques aux activités du Groupe ; • principes clés pour prévenir la corruption dans des domaines de risque spécifiques, notamment en ce qui concerne les agents publics, les dons et parrainages, les cadeaux et l'hospitalité, le lobbying et les contributions politiques, les conflits d'intérêts, avec plusieurs scénarios de risque et de choses « à faire » et « à ne pas faire » ; • des mesures pratiques pour prévenir le risque de corruption avec les tiers à risque, notamment les fournisseurs, les consultants, les distributeurs/clients en gros, les intermédiaires, ainsi que dans les relations avec les concédants de licence, les partenaires de franchise et dans les activités de détail, les processus de fusion et d'acquisition et les partenaires de coentreprise. Elle comprend des étapes telles que le contrôle préalable de l'intégrité, des clauses contractuelles et une description des scénarios de risque spécifiques aux activités du Groupe ; • cadre de gouvernance et de contrôle, y compris la possibilité pour les salariés de signaler confidentiellement des violations sur SpeakUp, le système de communication interne d'EssilorLuxottica.	Conformité	Opérations propres	Interne – Lignes directrices publiées sur le site internet du Groupe
Politique en matière de conflits d'intérêts	La politique du Groupe en matière de conflits d'intérêts est mise à la disposition de tous les salariés du Groupe en huit langues. Elle a été adoptée après information/consultation des représentants des salariés concernés. La politique comprend une définition des conflits d'intérêts, avec plusieurs exemples pratiques en rapport avec l'activité du Groupe, ainsi qu'un guide de résolution des conflits, un processus de déclaration pour les salariés à risque et un modèle de formulaire de déclaration. Les filiales du Groupe sont tenues de demander aux nouvelles recrues de déclarer leurs conflits d'intérêts potentiels ou réels et d'organiser des campagnes de déclaration tous les deux ans. En 2024, EssilorLuxottica a également mis en place un nouvel outil de déclaration des conflits d'intérêts qui sera progressivement déployé.	Conformité	Opérations propres	Interne
Politique de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	En 2024, EssilorLuxottica a lancé une nouvelle politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LAB-FT) : • tolérance zéro du Groupe à l'égard du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme ; • une description des principaux risques commerciaux encourus et de la manière de les traiter ; • règles relatives aux moyens de paiement ; • exigences spécifiques en matière de diligence raisonnable, basées sur le risque pays, le type et le montant de la transaction ; • une procédure d'exception pour faire face à des situations spécifiques, avec un processus d'approbation spécifique impliquant diverses fonctions de la Finance et de la Conformité ; • une description des contrôles, des procédures internes d'information et d'escalade, et de la tenue des registres.	Conformité	Opérations propres	Interne

Document	Contenu clé	Fonction	Périmètre	Disponibilité
Politique Groupe en matière de concurrence	La politique du Groupe en matière de respect de la concurrence, disponible en huit langues, a été adoptée en 2022 après information/consultation des représentants du personnel concernés et a été incluse dans le règlement intérieur de certaines filiales en France. Elle décrit : - un engagement clair du Président-Directeur Général et du Directeur Général Adjoint du Groupe en faveur du respect du droit de la concurrence ; - les principaux risques en matière de droit de la concurrence pour le Groupe et les concepts clés du droit de la concurrence ; - les règles du droit de la concurrence applicables au Groupe, notamment en matière d'ententes et d'échanges d'informations entre concurrents (avec plusieurs exemples de pratiques illicites et un accent sur les échanges d'informations intra-groupe et la nécessité d'une vigilance particulière en matière de commerce de gros et de détail, ainsi que la participation à des associations professionnelles), les accords verticaux et les pratiques illicites pour les entreprises en situation de position dominante ; - des règles de conduite spécifiques et l'obligation de suivre une formation.	Conformité	Opérations propres	Interne
Politique de signalement interne (whistle-blowing)	En 2022, EssilorLuxottica a publié sa politique de signalement interne, conformément à la directive européenne sur la protection des lanceurs d'alerte, qui est accessible au public en 10 langues dans son système de signalement interne en ligne SpeakUp. Les consultations requises des représentants du personnel ont été effectuées. La politique est progressivement « localisée » pour tenir compte de la transposition spécifique de la directive dans l'Union européenne ; une version pour l'Amérique du Nord a également été publiée. La politique décrit de manière claire et transparente le processus de signalement et les protections obligatoires accordées aux auteurs de signalements et aux facilitateurs, les principes de protection des données personnelles aux fins du processus de signalement, ainsi que les procédures de gouvernance, de reporting et d'audit.	Conformité	Opérations propres et chaîne de valeur	Public

6.4.1.4 Gouvernance

Organisation de la conformité

La Direction Conformité d'EssilorLuxottica est chargée de prévenir, d'identifier et de gérer les risques liés à l'éthique des affaires dans le respect de la loi et des réglementations locales et internationales applicables (voir Chapitre 2 du présent Document d'enregistrement universel), ainsi que d'établir, de développer et de promouvoir une culture de la conformité dans le Groupe. La Direction de Conformité est notamment responsable des piliers suivants :

- conformité éthique (lutte contre la corruption, cadeaux et hospitalité, conflits d'intérêts, lobbying, lutte contre le blanchiment d'argent, dons, parrainage, Code d'éthique et code de conduite pour les partenaires commerciaux) ;
- données personnelles et vie privée ;
- sanctions internationales et contrôle des exportations.

Elle collabore étroitement avec la Direction de Développement Durable de l'entreprise, la Direction d'achats responsables et d'autres fonctions en ce qui concerne les Droits humains et l'esclavage moderne, les minerais de conflit et d'autres questions liées à la conformité de la chaîne de valeur.

La Direction de Conformité est également responsable de l'élaboration et du déploiement, en collaboration avec d'autres Directions, des politiques de conformité du Groupe dans ces domaines, du Code d'éthique du Groupe et du Code de conduite pour les partenaires commerciaux, et supervise le système d'alerte du Groupe, SpeakUp.

La Direction de Conformité comprend des équipes centrales dédiées à chacun de ses piliers ainsi que des équipes de conformité dédiées à chaque région, basées dans plusieurs pays d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Amérique latine et d'Asie-Pacifique, qui sont chargées de localiser, le cas échéant, et de déployer les programmes de conformité du Groupe dans leurs régions respectives. Elle dispose également d'expertises spécifiques dans les régions afin de renforcer les politiques de conformité du Groupe en matière de santé et de professionnels de santé, ainsi qu'un réseau « Compliance Liaisons », qui sont les points de contact de la Direction et promoteurs de la culture d'intégrité au sein de différentes unités commerciales et zones géographiques. En 2024, dans le cadre du processus d'intégration du Groupe, les équipes de GrandVision chargées de la conformité et de la protection des données personnelles ont été intégrées au département de conformité.

Depuis mars 2024, la Direction Conformité relève directement du Directeur Financier et a un accès direct au Président-Directeur Général du Groupe et au Directeur Général Délégué. En outre, la Directrice Conformité informe régulièrement le Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration.

Les questions relatives au droit de la concurrence et à la conformité aux règles antitrust sont gérées par un département spécialisé distinct au sein de la Direction juridique, chargé d'élaborer et de mettre en œuvre le programme du Groupe en matière de conformité au droit de la concurrence, y compris la formation correspondante.

Organe et procédures de gouvernance et gestion du contrôle

Comme décrit au Chapitre 4 du présent Document d'enregistrement universel, le Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration est également chargé d'examiner les risques et le programme de conformité. La Directrice Conformité assiste aux réunions du Comité d'audit et des risques et présente des mises à jour sur la conformité deux fois par an, et a un accès direct au président du Comité d'audit et des risques. En 2024, les sujets suivants ont été discutés avec le Comité d'audit et des risques :

- organisation de la Direction Conformité ;
- présentation des projets clés et des activités stratégiques en matière de conformité pour 2024, pour chaque pilier de la conformité ;
- rapport anonymisé sur les activités de signalement de SpeakUp ;
- information sur les incidents liés aux données personnelles ;
- déploiement du Code d'éthique, des politiques de conformité, du système de signalement interne SpeakUp et du module sur les conflits d'intérêts ;
- information sur les formations mises en œuvre en matière de conformité et premiers résultats des nouvelles formations en ligne lancées en 2024 ;
- information sur les actions mises en œuvre en matière de respect des sanctions économiques.

En 2024, le département Gestion des procédures et des contrôles a été créé pour mieux structurer, centraliser et améliorer la cohérence et l'examen des politiques et procédures de l'entreprise par les experts en la matière. Directement rattachée au Directeur Financier, cette Direction surveille la publication des politiques et des procédures, et veille à leur bonne mise en œuvre dans toutes les entités du Groupe et dans toutes les zones géographiques, grâce à une communication, une formation et des contrôles adéquats, ainsi qu'à des mises à jour trimestrielles avec les parties prenantes.

En outre, à l'initiative de la Direction d'Audit Interne du Groupe, un groupe de travail composé de plusieurs Directions clés telles que l'Audit Interne, le Contrôle Interne, les Affaires Juridiques, le Développement Durable, la Gestion des Risques, la Conformité, la Gestion des Procédures et des Contrôles et les Ressources Humaines, se réunit chaque trimestre pour renforcer la collaboration sur des sujets d'intérêt commun tels que les rapports sur le développement durable de l'entreprise, l'évaluation des risques, les Droits humains, la prévention de la fraude ou le système de signalement interne. D'autres Directions peuvent être incluses dans les participants si cela s'avère pertinent, en fonction de l'ordre du jour.

Engagement des parties prenantes internes

Le Code d'éthique et le Code de conduite pour les partenaires commerciaux, ainsi que les politiques décrites dans la présente section, ont été élaborés sous la responsabilité de la Direction Conformité, avec la participation de plusieurs parties prenantes internes, notamment les Directions Ressources Humaines, Juridique, Développement Durable, protection des actifs, Gestion des Risques, Hygiène et sécurité, Propriété Intellectuelle, Audit Interne, Contrôle Interne et Communication.

En particulier, le Code d'éthique a été revu et approuvé par le Président-Directeur Général et le Directeur Général Adjoint du Groupe.

Le Code d'éthique et la plupart des politiques décrites à la Section 6.4.1.3 *Politiques*, ainsi que le système de signalement interne SpeakUp, ont également été soumis à l'information et/ou à la consultation des représentants du personnel dans plusieurs pays, notamment en France et en Italie, et certaines des entités françaises ont intégré le Code d'éthique dans leur règlement intérieur.

Promotion d'une culture éthique

La promotion de la culture et des politiques éthiques d'EssilorLuxottica est un processus continu qui s'appuie sur les canaux de communication ci-dessous.

- Publication des politiques en plusieurs langues, en fonction de la population cible et du type de risque traité par chaque politique. Par exemple, le Code d'éthique est actuellement disponible en 19 langues et le Code de conduite pour les partenaires commerciaux en 13 langues. La publication des politiques et du Code d'éthique, ainsi que le lancement du système de signalement interne SpeakUp, ont été annoncés dans l'ensemble du Groupe par l'intermédiaire des systèmes de communication interne (bulletins d'information, diffusion sur des écrans numériques dans les locaux) et des campagnes spécifiques sont menées au niveau du Groupe et au niveau local.
- Communication sur le système de signalement interne SpeakUp : les communications et la présentation du système de signalement interne SpeakUp sont systématiquement associées à la communication sur le Code d'éthique.
- Promotion de la culture d'intégrité. Le Code d'éthique a été conçu et déployé avec l'implication des principaux dirigeants du Groupe, à commencer par le Président-Directeur Général et le Directeur Général Adjoint. Les managers intermédiaires doivent également promouvoir la culture d'intégrité et faire preuve d'exemplarité. La Direction Conformité organise régulièrement des séances d'information internes à l'intention des managers et des principaux responsables du Groupe dans toutes les régions. Des kits de communication et des modèles sont également disponibles, y compris des communications standard, des affiches et des questions-réponses pour les managers et les salariés.
- Formation des salariés et des autres parties prenantes. Les managers doivent s'assurer que leurs équipes suivent les formations obligatoires (y compris, entre autres, la formation sur le Code d'éthique la formation sur la lutte contre la corruption). Des rappels sont également envoyés à la population cible pour s'assurer que les activités de formation sont achevées.
- Développement et test d'un module intégré de déclaration des conflits d'intérêts, sur le portail RH du Groupe.
- La campagne d'écoute *Your Voice – Culture Insights*, présentée à la Section 6.3.1.2.4 *Processus d'engagement avec les salariés et leurs représentants*, recueille des informations précieuses pour mesurer le sentiment d'appartenance, l'adoption et la transformation de la culture et l'expérience des travailleurs dans leur vie professionnelle quotidienne.

6.4.1.5 Actions, ressources et procédures

EssilorLuxottica a mis en place de multiples actions pour s'assurer que son approche éthique est respectée et ancrée dans la culture du Groupe. Ces actions sont décrites dans les paragraphes suivants et comprennent la plateforme de signalement interne SpeakUp ainsi que la définition d'une procédure de reporting, des lignes de défense pour identifier les violations du Code d'éthique, des programmes anticorruption et des initiatives de formation.

6.4.1.5.1 Système de signalement SpeakUp

SpeakUp est une plateforme de signalement en ligne interne et sécurisée, hébergée par un fournisseur tiers, accessible à tous les salariés du Groupe et aux parties prenantes externes (dans la mesure requise notamment par la directive UE 2019/1937), via

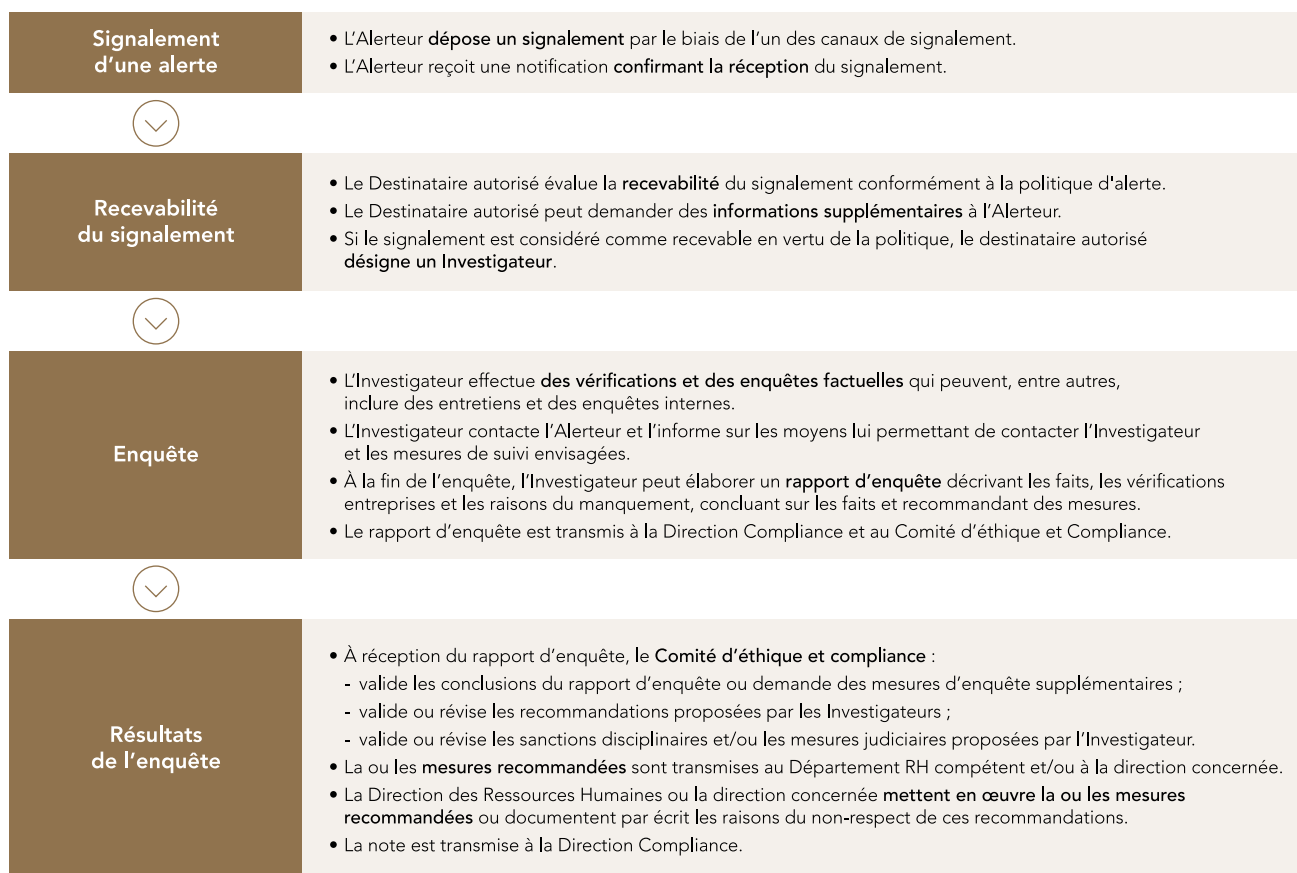
un ordinateur ou une application mobile, ou (dans 11 pays) par téléphone (centre d'appel externe). SpeakUp est mentionné dans le Code d'éthique et dans le Code de conduite pour les partenaires commerciaux, ainsi que sur le site internet du Groupe, et est public et facilement accessible. Des affiches spécifiques, disponibles en 26 langues et placées dans les bureaux, les magasins et les sites de production, indiquent clairement comment effectuer un signalement, sur quels sujets il est possible de le faire, ainsi que la possibilité de le faire de manière anonyme et sans représailles.

EssilorLuxottica est soumise à des exigences légales en matière de protection des lanceurs d'alerte, conformément aux lois applicables, notamment celles transposant la directive UE 2019/1937. Les protections sont étendues à tous les salariés conformément à la politique de signalement d'EssilorLuxottica.

SpeakUp permet de signaler des préoccupations relatives à des comportements illégaux ou à des violations du Code d'éthique dans les domaines suivants :

Comptabilité et finance	Comptabilité, audit, rapports financiers, falsification de documents
	Impôts
Éthique des affaires	Problèmes liés à la législation antitrust ou à la législation sur la concurrence
	Corruption/cadeaux et invitations/lobbying
	Conflit d'intérêts
	Violation des Droits humains/travail des enfants/travail forcé
	Délit d'initié/infraction boursière
	Blanchiment de capitaux et lutte contre le terrorisme
	Protection des données personnelles et atteintes à la vie privée
	Sanctions commerciales/contrôle des exportations/douanes
RH, diversité et respect sur le lieu de travail	Violation des lois anti-cadeaux (professionnels de santé)
	Négociation collective
	Discrimination
	Harcèlement/harcèlement moral
	Représailles à l'encontre des lanceurs d'alerte
	Harcèlement sexuel
	Usage de stupéfiants
	Rémunération/heures supplémentaires
HSE, Consommateurs et produits	Violence sur le lieu de travail – agression, menace, vandalisme
	Protection des consommateurs
	Qualité et sécurité des produits
	Environnement
Protection des actifs	Hygiène et sécurité sur le lieu de travail
	Marques ou autre violation de la propriété intellectuelle
	Fraude et détournement de fonds
	Cybersécurité
	Vol – vol d'argent liquide – détournement d'actifs

La procédure d'enquête interne est décrite en détail dans la politique de signalement du Groupe EssilorLuxottica, qui est accessible au public sur SpeakUp.



La politique de signalement du Groupe, disponible en plusieurs langues, fournit aux salariés des informations transparentes sur les protections dont bénéficient les lanceurs d'alerte. Les procédures du Groupe protègent la confidentialité des signalements et autorisent les signalements anonymes (lorsque la législation applicable le permet). Comme indiqué dans sa politique de signalement, le Groupe s'efforce également de garantir l'impartialité de l'enquête et l'absence de conflit d'intérêts des enquêteurs.

Le Groupe interdit les représailles, comme rappelé dans sa politique de signalement, ainsi que sur la page d'accueil de la plateforme SpeakUp, dans les questions-réponses distribuées aux salariés, dans son Code d'éthique et le Code de conduite pour les partenaires commerciaux et dans d'autres politiques du Groupe. Les autres mesures visant à protéger les salariés contre les représailles comprennent, par exemple :

- la formation des enquêteurs et des rappels réguliers, par exemple lors de la désignation des enquêteurs ;
- une gestion stricte des accès à la plateforme SpeakUp ;
- la protection de la confidentialité de l'identité du dénonciateur dans le cadre du processus d'enquête, par une planification et une conduite minutieuses de cette dernière, ainsi que par des procédures opérationnelles standards et un guide standard pour les entretiens ;

- l'information des lanceurs d'alerte que s'ils se sentent victimes de représailles à la suite de leur signalement, ils peuvent contacter le service de conformité ou déposer un nouveau signalement ;
- la mise en place de rappels automatiques dans la plateforme SpeakUp, lorsque cela est jugé nécessaire, afin de contacter de manière proactive les lanceurs d'alerte pour s'assurer de l'absence de représailles.

Si l'enquête interne confirme l'existence d'une faute, des mesures correctives et disciplinaires peuvent être prises. L'outil SpeakUp facilite la collecte de données au niveau mondial, ce qui permet d'adapter les programmes de conformité du Groupe aux signalements reçus. Un rapport annuel anonymisé est soumis aux organes de gouvernance du Groupe.

Des programmes de formation pour les salariés et les enquêteurs (salariés de certaines fonctions ayant des compétences spécifiques, formés à l'analyse, à la conduite d'entretiens, à l'évaluation de documents et à la préparation de rapports) ont également été déployés en 2024. Ces programmes comprennent une formation sur les réglementations applicables et les protections des lanceurs d'alerte, des conseils pratiques sur la manière de mener une enquête et l'utilisation de la plateforme SpeakUp.

6.4.1.5.2 Éthique des affaires et intégrité

Identification des comportements illégaux ou des violations du Code d'éthique

L'identification des violations potentielles est possible grâce aux trois lignes de défense mises en place dans l'organisation et décrites dans le Code d'éthique :

- Première ligne de défense : les managers. L'objectif de la première ligne de défense est d'effectuer des contrôles préventifs avant la mise en œuvre des décisions et des transactions afin de s'assurer que les tâches inhérentes à un processus opérationnel ou de soutien sont effectuées dans le respect du Code d'éthique.
- Deuxième ligne de défense : fonctions de contrôle (par exemple, contrôle interne, gestion des risques, conformité). L'objectif de la deuxième ligne de défense est d'effectuer des contrôles à des intervalles prescrits ou de manière aléatoire sur une partie ou la totalité des décisions ou des transactions afin de s'assurer que les contrôles de la première ligne de défense ont été correctement mis en œuvre.
- Troisième ligne de défense : l'audit interne. L'objectif de la troisième ligne de défense est d'effectuer des contrôles périodiques pour s'assurer que le système de contrôle est conforme aux exigences de l'organisation, qu'il est mis en œuvre de manière efficace et qu'il est tenu à jour.

Outre le système de signalement SpeakUp décrit ci-dessus, les salariés sont encouragés à faire part de leurs préoccupations concernant un comportement illégal ou un manquement à l'éthique à leur hiérarchie et/ou à la Direction Ressources Humaines, ou à la Direction de Conformité, conformément à la culture de dialogue et de communication de l'entreprise.

Procédures d'enquête sur les incidents liés à la conduite des affaires

En ce qui concerne les incidents de corruption présumée, le Groupe s'efforce d'appliquer des procédures d'enquête similaires à celles de sa politique de signalement, et d'enquêter rapidement, de manière indépendante et objective. Les Directions de Conformité et d'Audit Interne mènent généralement ces enquêtes, en s'attachant à la mise en œuvre de protections appropriées par le secret professionnel. Lorsqu'il s'agit d'incidents nécessitant des recherches judiciaires dans les outils informatiques, des procédures d'accès spécifiques sont mises en place pour protéger les données personnelles et les lois sur la protection de la vie privée.

6.4.1.5.3 Prévention et détection de la corruption

Dans la lutte contre la corruption, le Groupe applique une politique de tolérance zéro et communique largement à ce sujet par le biais de sa politique anticorruption, basée sur sa cartographie des risques de corruption, et de son Code d'éthique.

La Direction Conformité d'EssilorLuxottica veille à la définition de lignes directrices pour la prévention, l'identification et la gestion des risques liés à la corruption à travers sa cartographie des risques Sapin II. Cette cartographie sera mise à jour en

2025, afin de prendre en compte les évolutions organisationnelles du Groupe et d'impliquer davantage les entités de GrandVision. La Direction Conformité adaptera ses procédures internes de prévention en conséquence. Les enquêtes sont gérées conformément à la politique de signalement interne du Groupe EssilorLuxottica.

Les signalements en matière de corruption, d'éthique des affaires et de fraude ou de comptabilité effectués dans SpeakUp font l'objet d'un reporting (après anonymisation) deux fois par an par la Direction Conformité aux Commissaires aux comptes du Groupe et aux organes de surveillance conformément à la Loi D.Lgs.231/2001 en Italie, ainsi qu'à l'Audit Interne. Les violations graves de l'éthique des affaires (sur la base d'un seuil convenu avec le Comité d'audit et des risques) sont signalées (après anonymisation) au Comité d'audit et des risques.

Les principales fonctions considérées comme les plus à risque en matière de corruption sont déduites de la carte des risques anticorruption d'EssilorLuxottica :

- salariés en contact avec des agents publics (chargés des licences et permis, des impôts, des douanes, de la logistique, de la recherche et du développement) ;
- les équipes commerciales exposées aux risques de corruption ou en contact avec des professionnels de santé ;
- la Direction des achats ; cependant, EssilorLuxottica est très peu exposée à la commande publique ;
- Fonctions en charge de l'immobilier, construction et maintenance des biens immobiliers ;
- Equipes Ressources Humaines ;
- Co-entreprise ;
- Fonctions exposées aux paiements en espèces.

EssilorLuxottica a mis en place des programmes anticorruption tels que décrits précédemment.

6.4.1.5.4 Formation sur la conduite des affaires et la lutte contre la corruption

La Direction de conformité met en œuvre plusieurs types de formation, en présentiel et par l'intermédiaire de la plateforme d'apprentissage et de développement du Groupe, Leonardo. De nombreuses formations en présentiel ont eu lieu en 2024, notamment sur la lutte contre la corruption dans les régions à risque (Amérique latine, Asie du Sud-Est) et sur la protection des données personnelles (formations spécifiques pour certaines fonctions jugées particulièrement exposées). Pour plus d'information voir 6.3.4.3.6 Actions et ressources. En 2024, le Groupe a donné la priorité aux formations suivantes, sur la plateforme Leonardo :

- sessions de sensibilisation pour les Ressources Humaines et les managers au niveau Corporate ou au niveau régional/local ;
- formations sur la protection de la vie privée et des données (voir Section 6.3.4.3.6. Actions et ressources).

Formation	Formation anticorruption incluse dans la formation sur le Code d'éthique (lancée au 2 ^e trimestre 2024)	Formation spécifique anticorruption
Salariés ciblés	Tous les cols blancs	Tous les managers
Contenu clé	- Principes clés, principe de tolérance zéro et risques de corruption - Exemples pratiques liés à la corruption (agents publics et corruption privée) - Principales règles de conduite, y compris de diligence raisonnable en matière d'intégrité - Signalement des violations par l'intermédiaire de SpeakUp - Principes clés concernant les cadeaux, les invitations et les conflits d'intérêts	- Définitions clés, principe de tolérance zéro et risques de corruption - Prévention du risque de corruption (notamment les agents publics, cadeaux et invitations, dons et parrainage, lobbying et contributions politiques) - Diligence raisonnable concernant les tiers à risque et signaux d'alerte - Documentation et archivage - Signalement des violations par l'intermédiaire de SpeakUp - Quiz pour valider l'apprentissage en ligne, et plusieurs scénarios de risques et exemples liés aux activités du Groupe
Nombre de salariés formés en 2024	18 558	8 521
% des fonctions à risque couvertes	Informations non disponibles dans les systèmes mais en couvrant tous cols blancs, le Groupe couvrira toutes les fonctions à risque.	Information non disponible dans les systèmes mais en couvrant tous les managers le Groupe couvrira toutes les fonctions à risque.

En 2025, des formats de formation spécifiques seront développés pour couvrir les cadres supérieurs, et des formats de formation pour les membres des organes de surveillance sont en cours de discussion.

6.4.1.5.5 Gestion des relations avec les fournisseurs

Des informations sur les achats responsables sont fournies à la Section 6.3.2 *ESRS S2 – Travaillleurs dans la chaîne de valeur*.

Compte tenu de la présence internationale d'EssilorLuxottica, les délais de paiement pour les services et les biens peuvent varier considérablement d'une région à l'autre. En outre, les conditions générales convenues dans le cadre des accords commerciaux avec les fournisseurs peuvent également affecter les délais de paiement qui, dans certains cas, ont été prolongés pour les fournisseurs qui ont décidé d'adhérer aux programmes volontaires de financement de la chaîne d'approvisionnement. Les dettes avec des délais de paiement prolongés, décrites dans le Chapitre 5, Note 23.2 *Autres passifs courants* des états financiers consolidés, s'élèvent à 388 millions d'euros au 31 décembre 2024, ce qui représente environ 15 % des dettes commerciales du Groupe à la fin de l'année.

Le Groupe s'engage à respecter les réglementations locales applicables et à éviter ou réduire les retards de paiement envers ses fournisseurs, sans distinction entre les grandes, moyennes et petites entreprises. Dans le même temps, le Groupe consacre des ressources et des investissements à l'amélioration du suivi d'indicateurs de performance clés spécifiques, à la promotion de formations et d'ateliers pour les salariés et à l'amélioration des processus et outils sous-jacents.

En ce qui concerne les procédures judiciaires relatives aux retards de paiement, le Groupe n'a connaissance d'aucune affaire importante en cours.

Les nouveaux fournisseurs sont soumis à un processus de préqualification et sont évalués sur la base de différents critères, notamment en matière de développement durable, par exemple par le biais d'audits sur place portant sur les achats responsables. Ce n'est qu'après avoir été approuvé que le fournisseur peut entamer une relation commerciale avec EssilorLuxottica.

6.4.1.5.6 Prochaines étapes

Sur la base des réalisations décrites dans cette section, en 2025, les priorités d'EssilorLuxottica dans le domaine de l'éthique des affaires sont les suivantes :

- poursuite du déploiement du Code d'éthique et de la formation à la lutte contre la corruption, avec pour objectif un taux de réussite de 85 % ;
- déploiement/amélioration de nouvelles formations anticorruption spécifiques aux fonctions à risque et pour les tiers à risque ;
- lancement d'une campagne de déclaration des conflits d'intérêts, pour les fonctions à risque, ciblant toutes les entités sur SAP ;
- préparation de nouvelles politiques relatives aux dons et au parrainage, au lobbying et aux contributions politiques ;
- mise à jour et extension de la cartographie des risques anticorruption Sapin II ;
- amélioration du processus de diligence raisonnable en matière d'intégrité des tiers.

6.4.1.6 Objectifs et indicateurs

Des objectifs spécifiques couvrant ces questions ESG, incluant ceux en matière de diligence raisonnable, seront fixés en temps voulu.

À la connaissance d'EssilorLuxottica, il n'y a pas eu de condamnation ou d'amende pour violation des lois anticorruption en 2024.

6.5 Note méthodologique

Principes clés du reporting extra-financier

Le Protocole de reporting extra-financier d'EssilorLuxottica définit les principes de reporting suivants :

Indicateurs relatifs aux collaborateurs

Les effectifs déclarés correspondent au nombre total de collaborateurs du Groupe et de travailleurs intérimaires à la fin de la période de reporting. Les indicateurs relatifs aux collaborateurs couvrent 100 % de l'effectif total du Groupe à l'exclusion des dernières acquisitions de 2024 (Heidelberg Engineering et Supreme).

Selon la définition du Protocole de reporting d'EssilorLuxottica, le terme « collaborateur » désigne une personne ayant un contrat de travail direct avec une entité d'EssilorLuxottica, et le terme « travailleur intérimaire » désigne une personne ayant un contrat avec une entreprise extérieure pour travailler pour EssilorLuxottica dans l'un de ses sites ou ailleurs pour une période temporaire. Les sous-traitants et les stagiaires sont exclus des indicateurs des effectifs.

Les ventilations (par région, genre, catégorie, type de contrat et âge) ne sont présentées que pour les collaborateurs. Les zones géographiques retenues pour la ventilation des effectifs sont alignées avec celles mentionnées pour la publication du chiffre d'affaires 2024.

En ce qui concerne le taux de renouvellement du personnel, il représente le nombre total de salariés permanents qui ont quitté le Groupe au cours de la période de reporting. En 2023, GrandVision en était exclu mais est inclus en 2024.

Les données relatives aux formations gérées localement couvrent 93 % des effectifs du Groupe.

Indicateurs santé – sécurité

Les indicateurs santé-sécurité concernent les laboratoires de prescriptions, centres de distribution et usines de fabrication du Groupe, (à l'exclusion des entités qui ont été acquises par EssilorLuxottica au cours de l'année 2024, et pour lesquelles des investissements sont nécessaires pour intégrer les systèmes de reporting en matière de santé-sécurité). Pour les opérations et autres activités, les informations communiquées couvrent 87 % de l'effectif. Pour les activités de vente au détail, les informations communiquées couvrent 82 % des salariés, ce qui représente une augmentation significative de la couverture par rapport à l'année dernière. En 2023, le Groupe a commencé à inclure le Brésil, les États-Unis et l'Italie dans le reporting, tandis qu'en 2024, presque toutes les entités de vente au détail d'Amérique latine sont incluses, et la couverture de la région EMEA a été largement étendue.

Les indicateurs de santé-sécurité couvrent à la fois les collaborateurs et les travailleurs intérimaires.

Les indicateurs utilisés reflètent les résultats des politiques Santé, Sécurité et Environnement (HSE) du Groupe.

Comme l'indique le protocole de reporting :

- le taux de fréquence se calcule selon la formule suivante : $\text{nombre d'accidents du travail avec arrêt} \times 1\,000\,000 / \text{nombre total d'heures travaillées au cours de la période de reporting}$;
- le taux de gravité se calcule selon la formule suivante : $\text{nombre total de jours perdus (jours calendaires)} \times 1\,000 / \text{nombre total d'heures travaillées au cours de la période de reporting}$;
- le taux total d'accidents à signaler est calculé comme suit : $\text{nombre total d'accidents du travail à signaler} \times 1\,000\,000 / \text{nombre total d'heures travaillées au cours de la période de reporting}$;
- le nombre total d'heures travaillées correspond au nombre d'heures effectivement travaillées d'après le système de pointage (le cas échéant) et aux heures théoriquement travaillées calculées sur la base des jours de travail prévus et le nombre moyen d'heures travaillées par jour.

Indicateurs environnementaux

Les indicateurs environnementaux sont collectés pour suivre et mesurer les performances environnementales du Groupe.

Énergie

La consommation d'énergie correspond à l'ensemble de l'énergie primaire consommée au cours de la période de reporting. Les ventilations correspondantes sont rapportées en kWh et communiquées en GWh.

- Opérations : le Groupe a collecté toutes les données réelles disponibles au cours de la période de reporting et a extrapolé les données pour les entités n'en ayant pas reporté. Cette approche permet d'avoir une vision des émissions de GES pour l'ensemble du Groupe. Les extrapolations ont été réalisées sur la base des données réelles collectées, en calculant la consommation moyenne par effectif et par pays.
- Vente au détail : tous les magasins de vente au détail gérés directement par le Groupe à la date du 30 juin 2024 (environ 13 500 magasins) sont couverts par le reporting. Les données ont été reportées sur 10 mois et les deux derniers mois ont été extrapolés. Lorsque les données relatives à la consommation d'énergie n'étaient pas disponibles pour l'ensemble de la période de reporting, les données ont été extrapolées et estimées sur la base de la consommation moyenne d'énergie par m² d'autres magasins du même pays ou de la même région.

Au total, 19 % de la consommation d'énergie a été estimée.

En outre, le Groupe a utilisé la base de données Ember pour le mix électrique des différents pays où il opère afin de communiquer la ventilation par type d'énergie.

Ressources en eau

La consommation d'eau désigne le volume total d'eau prélevé, quelles qu'en soient la source et l'utilisation prévue, au cours de la période de reporting. Les catégorisations correspondantes sont rapportées en m³.

- Opérations : le Groupe a collecté toutes les données réelles disponibles au cours de la période de reporting et a extrapolé les données pour les entités n'en ayant pas reporté. Les extrapolations ont été réalisées sur la base des données réelles collectées, en calculant la consommation moyenne par effectif et par pays. 10 % de la consommation a été estimée, ce qui signifie que 90 % provient de mesures directes.
- Les consommations d'eau des activités de vente de détail ont été estimées sur la base d'une analyse comparative et d'une comparaison avec les facteurs trouvés dans la littérature.

Utilisation des ressources et circularité

Déchets

- Opérations : la production de déchets correspond au poids total des déchets évacués ou expédiés hors des sites. Les ventilations associées sont rapportées en tonnes. Le Groupe a collecté toutes les données réelles disponibles au cours de la période de reporting et a extrapolé les données pour les entités n'en ayant pas reporté. Cette approche permet d'avoir une vision des émissions de GES pour l'ensemble du Groupe. Les extrapolations ont été réalisées sur la base des données réelles collectées, en calculant la consommation moyenne par effectif et par pays. 12 % de la génération de déchets a été estimée.
- Les activités de vente de détail sont exclues.

Concernant le pourcentage de matières biologiques (dont les biocarburants utilisés à des fins non énergétiques) et le pourcentage de composants secondaires réutilisés ou recyclés et des produits et matières secondaires intermédiaires :

- Les informations demandées ont été calculées en considérant uniquement le périmètre des montures et des verres plans en plastique – en termes de tonnes de matières achetées en 2024.
- Le périmètre des verres de prescription est exclu : le principe d'exclusion n'est pas lié à l'indisponibilité des données mais plutôt au fait que, conformément à ce qui a été expliqué ci-dessus, l'application de matières biologiques et recyclées aux dispositifs médicaux tels que les verres de prescription est encore un défi et qu'EssilorLuxottica donne la priorité à la qualité. Le principal levier de durabilité pour les verres de prescription est la réduction des déchets.
- Pour les « matières biologiques », les matières suivantes pour les montures et les verres plans ont été prises en compte : acétate biosourcé, acétate biorecyclé, bio-polyamide (PA) et bio-caoutchouc (TPE).
- Pour les « matières secondaires », les matières suivantes pour les montures et les verres plans ont été prises en compte : acétate recyclé, nylon recyclé, polycarbonate bio-circulaire et polyméthacrylate de méthyle recyclé (PMMA).

En ce qui concerne les taux de contenu recyclable dans les produits, l'indicateur a été calculé en tenant compte de la production d'EssilorLuxottica de lunettes de soleil et de prescription, de verres solaires et de prescription, exprimée en tonnes de matières. Le pourcentage tient compte de ce qui est actuellement recyclable selon les normes d'EssilorLuxottica (valorisation des matières), pour chaque catégorie de produits. Les produits qui ne sont pas fabriqués en interne ont été exclus. Les indicateurs sont basés sur des mesures directes.

Méthodologie de calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Conformément au GHG Protocol, les normes de comptabilisation et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre (<http://www.ghgprotocol.org>), les émissions de GES sont calculées et déclarées selon trois scopes : « scope 1 », « scope 2 » et « scope 3 ». Les émissions de GES reportées incluent le CO₂, CH₄, N₂O, HFC and PFC et sont mesurées en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (tCO₂e).

Les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) sont calculées sur la base des données réelles collectées au cours de la période de reporting et des données extrapolées pour les entités n'ayant pas communiqué d'informations comme expliqué dans la méthodologie des indicateurs environnementaux.

Scope 1

Il s'agit de trois catégories d'émissions directes :

- Les émissions provenant de la combustion stationnaire directe sur site de combustibles fossiles, tels que le gaz ou le carburant liquide. Les émissions en amont associées sont considérées comme des émissions du scope 3 et sont donc exclues des émissions du scope 1. Les facteurs d'émission des GES ont été appliqués selon les bases de données Ecoinvent (v. 3.9.1), BEIS, DEFRA, et ISPRA.
- Les émissions provenant de la combustion mobile liée à la flotte du Groupe consommant des combustibles fossiles, sont calculées sur la base des données contractuelles fournies par le principal prestataire de la gestion de la flotte. Les informations non disponibles auprès de ce fournisseur (15 %) ont été extrapolées. Le Groupe se réfère au carburant consommé pour calculer les émissions provenant de la combustion mobile liée à la flotte de véhicules.
- Les émissions provenant des fuites de réfrigérants qui peuvent se produire pendant le chargement, le rechargement ou l'élimination des réfrigérants ou des équipements de climatisation sur site. Les émissions sont calculées en tenant compte du potentiel de réchauffement global (PRG ou Global warming potential – GWP) de chaque gaz fluoré du sixième rapport d'évaluation du GIEC (AR6). Dans le cas où le potentiel de réchauffement global (PRG) n'est pas disponible dans le rapport du GIEC, les informations fournies directement par le fournisseur de gaz fluoré ont été prises en compte. Les émissions liées aux sites opérationnels qui n'ont pas communiqué de données (représentant environ 13 % dans le périmètre du Groupe) ont été estimées sur la base des effectifs. En ce qui concerne le commerce de détail, 57 % des données ont été collectées à partir de données réelles, tandis que la partie restante a été estimée sur la base de la présence d'un système de refroidissement et de la superficie des magasins.

Scope 2

Il s'agit des émissions indirectes associées à la consommation d'électricité des activités du Groupe, y compris les véhicules électriques détenus ou contrôlés par le Groupe. Les émissions du scope 2 ont été calculées selon la méthode basée sur la localisation (« location-based ») et la méthode basée sur le marché (« market-based ») du *GHG Protocol*. Une méthode basée sur la localisation reflète les émissions de GES causés par la production d'électricité dans le pays/zone où elle est consommée. Les facteurs d'émission pour l'électricité ont été mis à jour en 2024 sur la base des chiffres fournis par la base de données Ecoinvent (versions 3.10 et 3.9.1). Une méthode basée sur le marché reflète les émissions provenant de l'électricité que le Groupe a délibérément choisie.

Les facteurs d'émission pris en compte sont mis à jour annuellement en fonction de la composition résiduelle de différentes bases de données telles que l'AIB et Ecoinvent. Si le mix résiduel n'est pas disponible, les facteurs d'émission de la méthode basée sur la localisation sont utilisés.

Scope 3

Émissions associées aux biens et services achetés

Ces émissions correspondent aux émissions indirectes de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement des biens et services achetés, depuis l'extraction des matières premières jusqu'au point d'achat par l'entreprise, représentant la catégorie « Biens et services achetés » du *GHG Protocol* 3.1.

En 2024, les émissions de la catégorie associées aux produits tangibles (biens) sont calculées sur la base de la méthode des données moyennes pour 75 % des émissions, tandis que la partie résiduelle est calculée pour 15 % sur la base d'une méthode basée sur les dépenses et pour 10 % sur la base d'une méthode spécifique au fournisseur.

Dans la mesure du possible, les émissions de GES ont été calculées en utilisant une combinaison de données spécifiques au fournisseur et de données secondaires (moyennes industrielles, facteurs d'émission) obtenues à partir d'Ecoinvent (v. 3.9.1), avec une élaboration basée sur la littérature scientifique et/ou le jugement d'experts ou des études ACV pour des produits similaires lorsque les données d'Ecoinvent ne sont pas disponibles.

Les émissions de la catégorie associées aux produits intangibles (services) sont calculées sur la base de la méthode fondée sur les dépenses. Les facteurs d'émission considérés proviennent d'Exiobase (v. 3.3) et de la Base Empreinte® de l'Agence de la transition écologique (ADEME) (v. 22.0).

Les données sur les marchandises achetées sont collectées sur une période de 10, 11 ou 12 mois, en fonction de leur disponibilité interne à la fin de l'année. Par exemple, si les données sont collectées sur 10 mois, les deux mois restants sont alors proportionnellement extrapolés pour couvrir 12 mois. En 2024, le pourcentage des émissions calculées à partir des données réelles s'élève à 96 %. La partie résiduelle a été extrapolée sur la base des données disponibles. Les données sur les services achetés sont collectées sur une période de 12 mois.

Les données collectées directement auprès des fournisseurs couvrent 7 % des émissions de cette catégorie, tandis que la partie résiduelle est collectée en se référant à des sources de reporting internes et au système ERP.

Émissions associées aux biens d'équipement

Ces émissions correspondent aux émissions indirectes liées à la production des biens d'équipement achetés ou acquis par l'entreprise au cours de l'année et représentant la catégorie 3.2 du *GHG Protocol* « Biens d'équipement ». EssilorLuxottica comptabilise les émissions totales de ces biens dans l'année de leur acquisition, sans dépréciation ni amortissement de ces émissions dans le temps. Les émissions de cette catégorie sont entièrement calculées à l'aide de la méthode basée sur les dépenses. Les facteurs d'émission appliqués proviennent d'Exiobase (v. 3.3) et sont mesurés en tonnes d'équivalent CO₂ par euro (sur la base de la valeur de l'euro en 2023 fournie par la Banque centrale européenne).

Émissions associées aux activités liées aux combustibles et à l'énergie

Ces émissions correspondent aux émissions indirectes liées à la consommation de combustibles et d'énergie dans le cadre des activités du Groupe, représentant la catégorie « Activités liées au carburant et à l'énergie » du 3.3 *GHG Protocol*. Les émissions de cette catégorie sont calculées selon la méthode des données moyennes, en se référant aux données collectées et extrapolées pour les calculs des scopes 1 et 2. Les facteurs d'émission pris en compte sont mis à jour annuellement en se référant à la combinaison résiduelle de différentes bases de données telles qu'Ecoinvent et AIB. Les facteurs d'émission utilisés pour calculer les émissions en amont de l'électricité achetée ne comprennent pas les émissions provenant de la combustion, étant donné que les émissions provenant de la combustion pour produire de l'électricité sont comptabilisées dans le scope 2. Le taux de perte du transport et de la distribution est inclus.

Les données prises en compte pour cette catégorie sont celles collectées pour les indicateurs environnementaux mentionnés ci-dessus.

Émissions associées au transport en amont géré par EssilorLuxottica

Ces émissions correspondent aux émissions indirectes liées au transport des produits et représentent la principale contribution de l'entreprise à la catégorie « Upstream transportation and distribution » du 3.4 *GHG Protocol*. Les émissions associées au transport en amont géré par EssilorLuxottica sont calculées sur la base du « Well-to-Wheel » (WTW) afin d'analyser l'impact de l'utilisation de différents vecteurs énergétiques. Le terme « Well-to-Wheel » englobe les analyses sous-jacentes « Tank-to-Wheel » et « Well-to-Tank », définies comme suit : i) « Tank-to-Wheel » (TTW) décrit l'utilisation de carburant pour le véhicule et les émissions pendant la conduite ; et ii) « Well-to-Tank » (WTT) décrit la sous-gamme d'approvisionnement en carburant, de la production de la source d'énergie (essence, diesel, électricité, gaz naturel) à l'approvisionnement en carburant (transport jusqu'au point de charge ou à la pompe à carburant).

L'entreprise suit le cadre GLEC 3.0 et est certifiée pour utiliser la norme ISO 14083.

Le reporting sur le transport et le fret d'EssilorLuxottica est classé par type de produit :

- montures : y compris les flux internationaux et locaux ;
- verres (finis et semi-finis) : y compris les flux internationaux et locaux ;

- autres produits : y compris les flux internationaux et locaux pour les vêtements, chaussures et accessoires (AFA – Apparel, Footwear and Accessories), les POP (matériaux publicitaires dans les points de ventes), les pièces détachées, les composants de production, les lunettes, les lentilles de contact, les lunettes de soleil et lunettes prémontées, les équipements, les instruments, les étuis et les accessoires.

Les émissions liées au transport et au fret de chaque type de produit sont également réparties par mode de transport :

- transport aérien ; et
- autres modes d'expédition (routier, ferroviaire et maritime).

Pour certaines entités qui n'ont pas reporté de données sur le transport physique sur l'ensemble des 12 mois, les émissions de GES ont été estimées sur la base de la moyenne des données disponibles pour 2024 (poids/émissions réels segmentés par unité commerciale, mode de transport et flux). Les émissions basées sur des estimations représentaient moins de 5 % des émissions totales déclarées associées au transport.

Émissions associées au transport en amont géré par les fournisseurs

Ces émissions correspondent aux émissions des scopes 1 et 2 des entreprises de transport tierces (attribuées à l'entreprise qui paye le service). Les émissions associées au transport en amont géré par les fournisseurs sont calculées à l'aide de la méthode basée sur la distance, qui consiste à déterminer le poids, la distance et le mode de transport de chaque expédition, puis à appliquer le facteur d'émission poids-distance approprié pour le moyen de transport utilisé. Le modèle a été développé à l'aide de différents calculateurs de distance en ligne (Google Maps, Distance calculator ; www.searates.com). Les facteurs d'émission appliqués proviennent d'Ecoinvent (v. 3.9.1).

Les données sont collectées sur une période de 10, 11 ou 12 mois, en fonction de leur disponibilité interne à la fin de l'année. Par exemple, si des données sur 10 mois sont collectées, les deux mois restants sont alors proportionnellement extrapolés pour couvrir 12 mois. Dans le cas où les informations sur les pays et les types de fret étaient inconnues, une moyenne mondiale des distances et des facteurs d'émission a été appliquée. En 2024, le pourcentage des émissions calculées à partir des données réelles s'élève à 96 % selon les données relatives aux produits achetés (marchandises). La partie résiduelle a été extrapolée sur la base des données réelles disponibles.

Les données collectées directement auprès des fournisseurs couvrent 7 % des émissions de cette catégorie, tandis que la partie résiduelle est collectée en se référant à des sources de reporting internes et au système ERP.

Émissions associées aux déchets issus des process de fabrication

Ces émissions correspondent aux émissions indirectes liées à la production de déchets dans le cadre des activités du Groupe, représentant la catégorie 3.5 du GHG Protocol « déchets produits dans le cadre des activités ». Les émissions de cette catégorie sont calculées selon la méthode des données moyennes, qui consiste à estimer les émissions sur la base du total des déchets acheminés vers chaque méthode d'élimination (par exemple, la mise en décharge) et des facteurs d'émission moyens associés à chaque méthode, et se réfèrent

aux données collectées pour le tableau sur la production de déchets figurant à la Section 6.2.4.6 *Objectifs et indicateurs*. Afin d'assurer la couverture de toutes les activités issues des Opérations de l'entreprise, les déchets générés par les entités n'ayant pas reporté de données ont été estimés sur la base des données réelles disponibles. Les facteurs d'émissions considérés proviennent d'Ecoinvent (v3.9.1).

Émissions associées aux voyages d'affaires

Ces émissions correspondent aux émissions indirectes liées à tous les modes de transport utilisés lors de voyages d'affaires, y compris les voyages en avion, en train, en bus et les locations de voitures, représentant la catégorie « Voyages d'affaires » du GHG Protocol 3.6. Pour le cas spécifique d'EssilorLuxottica, les modes de transport suivants sont pris en compte :

- Voyages en avion : émissions provenant des vols pris par les salariés à des fins professionnelles.
- Voyages en train : émissions provenant des voyages en train.

Étant donné que seuls les frais de location de voiture sont disponibles et que ce mode de transport représente une quantité moindre par rapport aux autres types de déplacement, il a été exclu des limites de déclaration. Les impacts liés à l'hébergement en hôtel sont également exclus de l'évaluation. Pour les deux modes de transport considérés, les émissions de la catégorie sont calculées à l'aide de la méthode basée sur la distance.

Les données sont collectées sur une période de 10 mois. Ainsi, le pourcentage des émissions calculées avec des données réelles s'élève à 83 %, tandis que la partie résiduelle a été extrapolée sur la base des données réelles disponibles.

Émissions associées aux déplacements des salariés

Ces émissions représentent la catégorie 3.7 du GHG Protocol « Salariés effectuant des trajets domicile-travail et télétravail » et correspondent aux émissions indirectes liées au transport des salariés entre leur domicile et leur lieu de travail, et prend en compte tous les modes de transport utilisés. Les émissions indirectes liées au télétravail étant considérées comme facultatives par le GHG Protocol et non significatives pour le Groupe, ces émissions sont exclues de cette catégorie.

Pour calculer les émissions de cette catégorie, la méthode des données moyennes a été utilisée. Elle consiste à estimer les émissions dues aux déplacements des salariés sur la base de données statistiques moyennes sur les schémas de déplacement. Les informations statistiques considérées se rapportent à un nombre limité de pays, et les résultats qui en découlent ont été appliqués au niveau Groupe. Les facteurs d'émission provenant d'Ecoinvent (v. 3.9.1) sont associés à des statistiques sur les modes de transport. Les émissions de cette catégorie ne comprennent aucune extrapolation.

Émissions liées au traitement des produits vendus

Ces émissions correspondent aux émissions indirectes liées au traitement des produits vendus par des tiers après que l'entreprise les a vendus, ce qui représente la catégorie « Transformation des produits vendus » du protocole 3.10 GHG. Les émissions de cette catégorie sont calculées selon la méthode des données moyennes. Les facteurs d'émission ont été développés sur la base d'ACV internes. Les émissions de cette catégorie ne comprennent aucune extrapolation.

Émissions associées à l'utilisation des produits vendus

Ces émissions correspondent aux émissions indirectes liées à l'utilisation des biens et services vendus par l'entreprise au cours de l'année de reporting, représentant la catégorie 3.11 du GHG Protocol « Utilisation des produits vendus ». Pour le cas spécifique d'EssilorLuxottica, seule l'utilisation des équipements et instruments vendus est prise en compte (émissions directes en phase d'utilisation). Les émissions de cette catégorie comprennent les émissions de scope 1 et scope 2 des utilisateurs finaux et sont calculées en appliquant une méthode de calcul spécifique pour les émissions de la phase d'utilisation directe des produits qui consomment directement de l'énergie, sur la base du chiffre d'affaires enregistré par zone géographique. Les émissions de cette catégorie sont basées sur les données réelles pour 75 %, tandis que la partie résiduelle est calculée sur la base des dernières prévisions.

Émissions associées au traitement de fin de vie des produits vendus

Ces émissions correspondent aux émissions indirectes liées à l'élimination et au traitement des déchets des produits vendus par l'entreprise en fin de vie, représentant la catégorie « Traitement en fin de vie des produits vendus » du 3.12 GHG Protocol. Cette catégorie comprend les émissions totales attendues en fin de vie de tous les produits vendus au cours de l'année de référence. Dans le cas spécifique d'EssilorLuxottica, les émissions biogènes ne sont pas prises en compte. L'hypothèse de base est que l'utilisateur final élimine le produit final dans les déchets généraux.

Si le traitement de fin de vie du produit vendu est connu, un facteur d'émission provenant d'Ecoinvent (v. 3.9.1) et correspondant au type de traitement et au matériau constitutif primaire du produit est attribué. Si le traitement est inconnu, on suppose que le produit est incinéré avec ou sans récupération d'énergie, ou mis en décharge (en considérant un facteur d'émission moyen pour ces trois traitements différents concernant les déchets généraux non dangereux). En 2024, le pourcentage des émissions calculées à partir des données réelles s'élève à 98 %, tandis que la partie résiduelle a été extrapolée sur la base des données réelles disponibles.

Émissions associées aux franchises

Ces émissions correspondent aux émissions indirectes liées à l'exploitation des franchises non incluses dans les scopes 1 et 2, représentant la catégorie « Franchises » du 3.12 GHG Protocol. La méthode utilisée est celle des données moyennes, qui consiste à estimer les émissions pour chaque franchise, en se basant sur la moyenne des Scopes 1 et 2 calculée pour la vente au détail. Les émissions de cette catégorie ne comprennent aucune extrapolation.

Émissions liées aux investissements

Ces émissions correspondent aux émissions indirectes liées aux investissements de l'Entreprise au cours de l'année de reporting et qui ne sont pas incluses dans les scopes 1 et 2, et relevant de la catégorie 3.15 GHG Protocol : « Investissements ». Cette catégorie inclut notamment les investissements non consolidés susceptibles de contribuer significativement aux émissions du scope 3. Le Groupe applique (i) la méthode spécifique à l'investissement et (ii) la méthode des données moyennes pour estimer les émissions de Scope 1 et Scope 2 associées aux investissements, en fonction de la pertinence et de la fiabilité des données disponibles.

Le Groupe cherche continuellement à améliorer le calcul de son empreinte carbone pour toutes les catégories de GES. Certains domaines d'amélioration comprennent la collecte de données et de facteurs d'émission supplémentaires spécifiques aux fournisseurs, ainsi que l'identification de facteurs d'émission détaillés pour des matériaux individuels au sein des différents groupes d'articles achetés. Lorsque des informations réelles ne sont pas disponibles, le Groupe continuera à rechercher des informations actualisées dans des bases de données, des statistiques et des enquêtes externes.

Méthodologie pour les dénominateurs de la taxonomie de l'UE

Les annexes de l'Acte délégué exigent de calculer la part du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement et des charges opérationnelles associées aux activités éligibles et alignées. Afin d'accomplir cette tâche, comme indiqué dans la Section 6.2.5 *Taxonomie européenne*, le Groupe a identifié ses activités éligibles, évalué leur conformité aux critères d'alignement, et a, par la suite, calculé les trois indicateurs requis par la réglementation.

Les paragraphes suivants présentent en détail ce qui a été prévu par la disposition des annexes du Règlement délégué (UE) 2178/2021 de la Commission en termes de postes comptables relatifs aux indicateurs qui doivent être publiés ainsi que l'approche retenue par EssilorLuxottica.

Chiffre d'affaires

L'indicateur relatif au chiffre d'affaires, tel que décrit par le Règlement, a été calculé comme la part du chiffre d'affaires net provenant de produits ou de services associés à des activités éligibles et/ou alignées de la taxonomie divisée par le chiffre d'affaires net (dénominateur).

Numérateur : l'analyse a été réalisée dans le respect des six objectifs environnementaux, à savoir : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation et la protection des ressources hydriques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution, la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Comme indiqué dans la Section 6.2.5 *Taxonomie européenne*, les principales activités économiques d'EssilorLuxottica ne sont pas décrites dans la version en vigueur du Règlement sur la taxonomie et ne sont pas mentionnées dans l'Acte délégué sur le climat. Ainsi, elles ne sont donc ni considérées comme « éligibles », et par conséquent ni comme « alignées ». Ainsi, en 2024 comme en 2023, le Groupe n'a pas généré de chiffre d'affaires éligible ou aligné sur le Règlement sur la taxonomie de l'UE.

Dénominateur : le chiffre d'affaires net est défini comme le montant provenant de la vente de produits et de prestations de services, après déduction des remises sur ventes et des taxes sur la valeur ajoutée directement liées au chiffre d'affaires. Conformément à la description, le dénominateur correspond au poste Chiffre d'affaires présenté au Chapitre 5, Section 5.1.1 *Compte de résultat consolidé*.

Charges opérationnelles : OpEx

Dénominateur : pour le calcul du dénominateur relatif aux charges opérationnelles (OpEx ⁽¹⁾) le Groupe a pris en compte la part des coûts entrant dans les catégories mentionnées par le Règlement : dépenses de recherche et développement (R&D) non capitalisées, dépenses d'entretien courant des actifs, charges relatives à la rénovation des bâtiments, charges relatives aux coûts des locations de courte durée, aux frais d'entretien et de réparation. Pour le calcul du dénominateur, les catégories suivantes ont été exclues ⁽²⁾ : i) frais généraux, ii) matières premières, iii) coût d'exploitation des machines par les opérateurs, iv) coût de gestion des projets de R&D et v) électricité, fluides ou réactifs nécessaires au fonctionnement des immobilisations corporelles.

Les coûts externes (activités externalisées) et internes (coûts de la main-d'œuvre, des matériaux et des outils) ont été pris en compte pour toutes les catégories relatives aux OpEx. Les coûts G&A (*Général et Administratifs*) ont été exclus, et seules les dépenses directement attribuables à un actif spécifique ont été incluses.

Sur la base de l'analyse des données extraites des outils de gestion et de comptabilité, les contrôleurs du Groupe ont été en mesure d'isoler la part des coûts relevant des catégories mentionnées par la Réglementation.

Après analyse, les charges opérationnelles représentent moins de 10 % des coûts d'exploitation totaux consolidés du Groupe et, pour cette raison, comme en 2023, le Groupe a considéré l'indicateur comme non significatif. Ainsi, le numérateur n'a pas été calculé.

Dépenses d'investissement : CapEx

Numérateur : pour chaque activité et chaque projet identifié comme éligible, les critères techniques ont été analysés en interne afin d'assurer l'alignement (se référer au tableau de la Section 6.2.5 *Taxonomie européenne*).

Dénominateur : pour le calcul du dénominateur relatif aux dépenses d'investissement (CapEx ⁽³⁾), le Groupe a pris en compte les augmentations de la période liées aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles (à l'exclusion du goodwill) et aux actifs de droit d'utilisation (RoU), comme présenté dans le Chapitre 5, Section 5.1.6 *Notes aux états financiers consolidés*, Note 10 *Goodwill et autres immobilisations incorporelles*, Note 11 *Immobilisations corporelles*, Note 12 *Contrats de location*. Conformément au Règlement, les valeurs considérées correspondent aux postes Acquisitions et Regroupements d'entreprises des tableaux présentés dans les Notes 10, 11 et 12 excluant ainsi les effets résultant des amortissements, dépréciations, pertes de valeur, cessions, actifs classés comme détenus en vue de la vente, écarts de conversion et autres.

Comme indiqué dans la Section 6.1.1 *Base d'établissement des déclarations*, les nouvelles acquisitions ont été exclues de l'actuel rapport sur le développement durable, de sorte que les indicateurs clés de performance relatifs au chiffre d'affaires, aux dépenses d'investissement et aux dépenses d'exploitation liés aux nouvelles acquisitions pendant la période 2024 ont été considérés comme non éligibles à la taxonomie de l'UE en raison de l'impossibilité d'effectuer une analyse détaillée. À partir de 2025, les nouvelles acquisitions feront partie intégrante de l'éligibilité du Groupe à la taxonomie.

⁽¹⁾ La proportion des dépenses d'exploitation doit être calculée ainsi : le numérateur divisé par le dénominateur associé aux actifs/processus correspondant aux activités alignées sur la taxonomie. Le dénominateur doit couvrir des coûts directs et non capitalisés liés à : Recherche et développement, mesures de rénovation des bâtiments, location à court terme, entretien et réparation, maintenance quotidienne des actifs.

⁽²⁾ FAQ publiée par la Commission de l'UE sur la Taxonomie de l'UE le 2 février 2022.

⁽³⁾ La part de dépenses d'investissement doit couvrir : les augmentations des actifs corporels et incorporels intervenues au cours de l'exercice et les augmentations des actifs corporels et incorporels résultant des regroupements d'entreprises.

6.6 Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale EssilorLuxottica

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaire aux comptes d'EssilorLuxottica. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024, incluses dans le rapport sur la gestion du Groupe et présentées dans le Chapitre 6 *Rapport de durabilité* figurant dans le document d'enregistrement universel.

En application de l'article L.233-28-4 du code de commerce, EssilorLuxottica est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport de gestion du Groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du Groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du Groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L.821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par EssilorLuxottica pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du Comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du Code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport de gestion du Groupe et présentées dans le Chapitre 6 *Rapport de durabilité* avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par EssilorLuxottica dans le rapport de gestion du Groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude) et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de EssilorLuxottica, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par EssilorLuxottica en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par EssilorLuxottica pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du Comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du Code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par EssilorLuxottica lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité du Groupe, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du Comité et Social Central et Économique.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par EssilorLuxottica avec les ESRS.

Concernant la consultation du Comité Social et Économique Central prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du Code du travail, nous vous informons que cette obligation a été respectée.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe *Périmètre du rapport de durabilité* de la note 6.1.1.1 *Base générale de l'état de durabilité* du Rapport de durabilité du Groupe, qui explique les raisons des exclusions des acquisitions de fin d'exercice du périmètre d'analyse de la double matérialité.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par EssilorLuxottica pour déterminer les informations publiées.

Concernant l'identification des parties prenantes

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes sont mentionnées aux paragraphes 6.1.3.2 *Intérêts et points de vue des parties prenantes* et 6.1.4.1.2 *Analyse du contexte et identification des sujets ESG potentiels* du Rapport de durabilité du Groupe.

Nous avons pris connaissance de l'analyse réalisée par l'entité pour identifier :

- les parties prenantes, qui peuvent affecter les entités du périmètre des informations ou peuvent être affectées par elles, par leurs activités et relations d'affaires directes ou indirectes dans la chaîne de valeur ;
- les principaux utilisateurs des états de durabilité (y compris les principaux utilisateurs des états financiers).

Nous nous sommes entretenus avec la Direction et les personnes que nous avons jugé appropriées et avons inspecté la documentation disponible. Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier la cohérence des principales parties prenantes identifiées par l'entité avec la nature de ses activités et son implantation géographique, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur ;
- exercer notre esprit critique pour apprécier le caractère représentatif des parties prenantes identifiées par l'entité ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée dans le paragraphe 6.1.3.2 *Intérêts et points de vue des parties prenantes* du Rapport de durabilité du Groupe, notamment, en ce qui concerne les modalités de collecte des intérêts et des points de vue des parties prenantes mises en place par l'entité ainsi que les engagements pris le cas échéant.

Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités (« IRO »)

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont mentionnées au paragraphe 6.1.4.1 *Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels – Analyse de Double Matérialité d'EssilorLuxottica* du Rapport de durabilité du Groupe.

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par l'entité concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1 et le cas échéant, ceux qui sont spécifiques à l'entité, tel que présenté dans la note 6.1.4.1.6 *Résultat de l'analyse de double matérialité* du Rapport de durabilité du Groupe.

En particulier, nous avons apprécié la démarche mise en place par l'entité pour déterminer ses impacts et ses dépendances, qui peuvent être source de risques ou d'opportunités, notamment le dialogue mis en œuvre, le cas échéant, avec les parties prenantes.

Nous avons également apprécié l'exhaustivité des activités comprises dans le périmètre retenu pour l'identification des IRO.

Nous avons pris connaissance du tableau des IRO identifiés présenté au paragraphe 6.1.4.1.6 *Résultat de l'analyse de double matérialité*, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de ce tableau avec notre connaissance de l'entité et, le cas échéant, avec les analyses de risques menées par les entités du Groupe.

Nous avons :

- apprécié l'approche descendante utilisée par l'entité pour recueillir les informations au titre des filiales ;
- apprécié la manière dont l'entité a considéré la liste des sujets de durabilité énumérés par la norme ESRS 1 (AR 16) dans son analyse ;
- apprécié la cohérence des impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés par l'entité avec les analyses sectorielles disponibles ;
- apprécié la cohérence des impacts, risques et opportunités actuels et potentiels identifiés par l'entité, notamment ceux qui lui sont spécifiques, car non couverts ou insuffisamment couverts par les normes ESRS avec notre connaissance de l'entité ;
- apprécié comment l'entité a pris en considération les différents horizons temporels notamment s'agissant des enjeux climatiques ;
- apprécié si l'entité a pris en compte les risques et opportunités pouvant découler d'événements à la fois passés et futurs du fait de ses activités propres ou de ses relations d'affaires, y compris les actions entreprises pour gérer certains impacts ou risques ;
- apprécié si l'entité a tenu compte de ses dépendances aux ressources naturelles, humaines et/ou sociales dans l'identification des risques et opportunités.

Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont mentionnées à la note 6.1.4.1.4 *Évaluation et identification des impacts, des risques et des opportunités matériels* du Rapport de durabilité du Groupe.

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la Direction et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par l'entité, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment apprécié la façon dont l'entité a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées :

- au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées ;
- au titre des informations spécifiques à l'entité.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du Groupe et présentées dans le Chapitre 6 *Rapport de durabilité* du Document d'enregistrement universel avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité du Groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par EssilorLuxottica relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité du Groupe, avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant à la note 6.1.1.1 *Base générale de l'état de durabilité* du Rapport de durabilité du Groupe qui expose :

- les incertitudes inhérentes à la première année d'application des ESRS,
- les limitations relatives au périmètre de collecte des données, concernant notamment les acquisitions de Supreme et Heidelberg intervenues à la fin de l'exercice,
- les raisons pour lesquelles certains indicateurs, en particulier ceux prévus par la norme ESRS thématique E2 Pollution, ne sont pas ou partiellement publiés.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Les informations publiées au titre du bilan d'émission de gaz à effet de serre, du plan de transition pour l'atténuation du changement climatique et des indicateurs liés aux déchets produits par l'entreprise sont mentionnées respectivement aux paragraphes 6.2.1.8 *Émissions totales des GES (Scopes 1,2 et 3)*, 6.2.1.3 *Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique* et dans la sous-partie *Déchets* du paragraphe 6.2.4.6 *Objectifs et indicateurs* du Rapport de durabilité du Groupe.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émission gaz à effet de serre :

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité visant à la conformité des informations publiées ;
- nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés et la chaîne de valeur amont et aval ;
- nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites, sur le scope 1 et le scope 2 ;
- concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons :
 - apprécié la justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre,
 - apprécié le processus de collecte d'informations,
 - réconcilié les données de base avec la comptabilité, lorsque les informations sous-jacentes étaient issues des systèmes comptables et financiers ;

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

- nous avons apprécié, avec l'aide de nos experts climat, le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- nous nous sommes entretenus avec la Direction pour comprendre les principaux changements dans les activités, intervenus dans l'exercice, et susceptibles d'avoir une incidence sur le bilan d'émissions de gaz à effet de serre ;
- pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie), nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
- nous avons mis en œuvre des procédures analytiques ;
- en ce qui concerne les estimations que nous avons jugé structurantes auxquelles l'entité a eu recours, pour l'élaboration de son bilan d'émission de gaz à effet de serre :
 - par entretien avec la direction, nous avons pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent ces estimations ;
 - nous avons apprécié si les méthodes ont été appliquées de manière cohérente ou s'il y a eu des changements depuis la période précédente, et si ces changements sont appropriés ;
- nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

En ce qui concerne les vérifications au titre du plan de transition pour l'atténuation du changement climatique, nos travaux ont principalement consisté à :

- apprécier si les informations publiées au titre du plan de transition répondent aux prescriptions d'ESRS E1, décrivent de manière appropriée les hypothèses structurantes sous-tendant ce plan, étant précisé que nous n'avons pas à nous prononcer sur le caractère approprié ou le niveau d'ambition des objectifs de ce plan de transition ;
- apprécier si ce plan de transition reflète les engagements pris par l'entité tels que déclarés dans les procès-verbaux de la gouvernance ;
- apprécier la cohérence, entre elles, des principales informations fournies au titre du plan de transition, y compris les leviers de décarbonation ;
- apprécier si le plan de transition s'inscrit dans le cadre du plan stratégique tel qu'approuvé par les Instances Dirigeantes ainsi que la planification financière de l'entité ;
- vérifier que l'entité a réalisé une évaluation qualitative des émissions de gaz à effet de serre verrouillées et qu'elle en a tenu compte dans son plan d'adaptation.

En ce qui concerne les informations publiées au titre des déchets générés par l'entreprise :

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité visant à la conformité des informations publiées ;
- nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour le calcul des indicateurs relatifs aux déchets tel que précisé dans la note méthodologique au paragraphe 6.5 du Rapport de durabilité avec le périmètre des états financiers consolidés ;
- nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des déchets générés (dangereux, radioactifs et non dangereux), valorisés et non recyclés, pour une sélection de catégories de déchets et de sites.
- concernant chacune des catégories de déchets, nous avons :
 - apprécié la justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre,
 - apprécié le processus de collecte d'informations,
 - réconcilié les données de base avec la comptabilité, lorsque les informations sous-jacentes étaient issues des systèmes comptables et financiers,
- nous nous sommes entretenus avec la Direction pour comprendre les principaux changements dans les activités, intervenus dans l'exercice, et susceptibles d'avoir une incidence sur les indicateurs relatifs aux déchets ;
- pour les données physiques, nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration des indicateurs avec les pièces justificatives ;
- nous avons mis en œuvre des procédures analytiques ;
- en ce qui concerne les estimations que nous avons jugé structurantes auxquelles l'entité a eu recours, pour l'élaboration des indicateurs relatifs aux déchets :
 - par entretien avec la direction, nous avons pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent ces estimations ;
 - nous avons apprécié si les méthodes ont été appliquées de manière cohérente ou s'il y a eu des changements depuis la période précédente, et si ces changements sont appropriés ;
- nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par EssilorLuxottica pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 21 février 2025

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Stéphane Basset

Pierre-Olivier Etienne

7

Informations concernant la Société, le capital et l'actionnariat

7.1 La Société 487

7.1.1	Dénomination sociale et siège social	487
7.1.2	Date de constitution et durée de la Société	487
7.1.3	Immatriculation de la Société	487
7.1.4	Forme juridique	487
7.1.5		487
7.1.6	Conditions régissant les modifications du capital	487
7.1.7	Exercice social	488
7.1.8	Assemblées générales	488
7.1.9	Dispositions relatives au seuil de participation	489

7.2 Le capital social 490

7.2.1	Évolution du capital	490
7.2.2	Autorisations financières donnant accès ou non au capital	492
7.2.3	Annulation d'actions et réduction de capital	494

7.3 Programme de rachat d'actions 494

7.3.1	Rapport du Conseil d'administration sur les rachats d'actions	494
7.3.2	Description du programme de rachat d'actions en application des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'AMF	495

7.4 L'actionnariat 497

7.5 L'actionnariat des salariés 498

7.5.1	Actions de performance	498
7.5.2	Stock-options	500
7.5.3	Attributions et levées de l'année	501

7.6 Distribution des dividendes 501

7.7 Principales données boursières 502

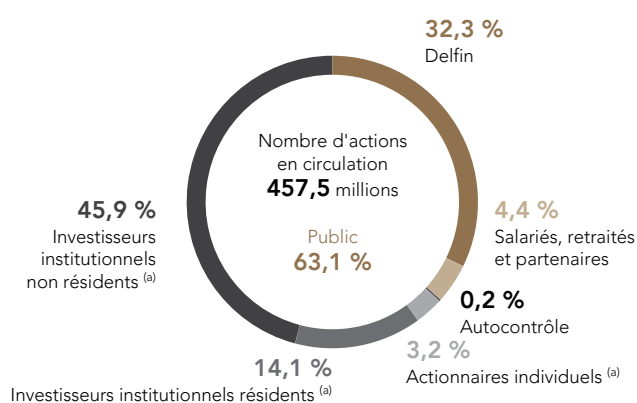
7.7.1	L'action EssilorLuxottica	502
7.7.2	Évolution du cours de Bourse et volume des transactions sur 10 ans	503
7.7.3	Évolution du cours de Bourse et volume des transactions au cours des 16 derniers mois	503

7.8 Données historiques 504

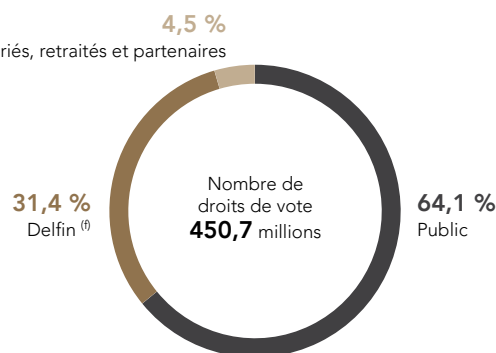
7.8.1	Répartition du capital en 2022 et 2023	504
7.8.2	Historique du capital social	505
7.8.3	Historique des attributions d'options de souscription et de droits à actions de performance	506

Bloc-notes

Répartition du capital au 31 décembre 2024



Répartition des droits de vote au 31 décembre 2024



83 500

Actionnaires internes (b)

Dans **85** pays | Représentant :



4,4 %

Du capital



4,5 %

Des droits de vote

Cours de Bourse et dividende

En euros — Le graphique du CAC 40 a été rebasé au cours d'EssilorLuxottica au 1^{er} janvier 2014.



(a) Estimations au 31 décembre 2024.

(b) Salariés actifs, anciens salariés et retraités.

(c) Sous réserve de la décision de l'Assemblée générale du 30 avril 2025.

(d) Le 18 avril 2020, en raison de l'épidémie de Covid-19, le Conseil d'administration a décidé de ne pas soumettre de paiement de dividende à l'Assemblée générale du 25 juin 2020.

(e) Taux de croissance moyen annualisé.

(f) Voir Section 7.1.8, paragraphe Droits de vote pour l'information sur le plafonnement des droits de vote applicable à Delfin.

(g) Essilor jusqu'au 1^{er} octobre 2018.

7.1 La Société

7.1.1 Dénomination sociale et siège social

La dénomination de la société est EssilorLuxottica, ci-après la « Société » ou, avec ses filiales, le « Groupe ».

Le siège social de la Société est situé au 147, rue de Paris – 94220 Charenton-le-Pont – France.

Le numéro de téléphone de la Société est le 01 49 77 42 24 et son site internet www.essilorluxottica.com (les informations figurant sur le site web ne font pas partie du présent Document d'enregistrement universel).

La Direction Générale de la Société est domiciliée au 1-5, rue Paul-Cézanne – 75008 Paris – France.

7.1.2 Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée le 6 octobre 1971 pour une durée de 99 ans, expirant le 6 octobre 2070.

7.1.3 Immatriculation de la Société

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 712 049 618 RCS Créteil. Le code APE d'EssilorLuxottica est 3250B et celui du siège 7010Z. Le *Legal Entity Identifier* (LEI) de la Société est : 549300M3VH1A3ER1TB49.

7.1.4 Forme juridique

EssilorLuxottica est une société anonyme à Conseil d'administration soumise au droit français, régie par les dispositions du livre II du Code de commerce.

7.1.5 Objet social

La Société a pour objet en tous pays :

- la conception, la fabrication, l'achat, la vente et le commerce en général de tout ce qui concerne la lunetterie et l'optique, sans exception, et, notamment, la fabrication, l'achat et la vente de montures de lunettes, de lunettes de soleil et de lunettes et autres équipements de protection, de verres et lentilles ;
- la conception et/ou la fabrication, l'achat, la vente et/ou la commercialisation de tous instruments, matériels relatifs à l'optique ophtalmique ainsi que tout matériel ou équipement de contrôle, dépistage, diagnostic, mesure ou correction de handicap physiologique, à usage ou non des professionnels ;
- la conception et/ou le développement, l'achat et/ou la commercialisation de progiciels, logiciels, programmes et services associés ;
- la recherche, l'expérimentation clinique, les tests au porté, la formation, l'assistance technique et l'engineering correspondant aux activités sus-énumérées ;
- toutes prestations ou assistance associées aux activités sus-énumérées et notamment, les conseils, la comptabilité, l'audit, la logistique, la gestion de trésorerie ;

- l'acquisition, la détention et la gestion de tous titres et valeurs mobilières d'entreprises, françaises ou étrangères ; et,
- plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement ou de le rendre plus rémunérateur.

Le tout, directement ou indirectement, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscription, de prise d'intérêts ou de participations, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avances, d'achat, d'apport, d'échange, de prise en location de biens ou de vente de titres et droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers, d'alliance ou d'association en participation ou par tout autre mode.

7.1.6 Conditions régissant les modifications du capital

Conformément à l'article 7 des statuts, le capital social peut être réduit ou augmenté sur décisions de l'Assemblée générale extraordinaire dans les conditions fixées par la loi et les règlements. L'Assemblée générale extraordinaire peut cependant déléguer au Conseil d'administration, selon toutes modalités autorisées par la loi et les règlements, les pouvoirs nécessaires à l'effet de décider ou réaliser une augmentation du capital ou toute autre émission de valeurs mobilières ou toute réduction de capital.

7.1.7 Exercice social

L'exercice social s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

7.1.8 Assemblées générales

Modes de convocation

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Elles sont réunies au siège social ou dans un département de la région parisienne.

L'Assemblée générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires quel que soit le nombre de leurs actions ordinaires pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Les actionnaires au nominatif « pur » ou « administré » ont la possibilité de recevoir par courrier électronique leur convocation et/ou les documents préparatoires de l'Assemblée générale.

Conditions d'admission

Il est justifié du droit de participer ou de se faire représenter aux Assemblées générales par l'inscription en compte des titres dans les conditions et à la date (la « **Date d'Établissement de la Liste des Actionnaires** ») prévus par la réglementation en vigueur.

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée est subordonné :

- pour les propriétaires d'actions nominatives à l'inscription en compte « nominatif pur » ou « nominatif administré », au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris ;
- pour les propriétaires d'actions au porteur à l'inscription au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'inscription des actions dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité sera constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire. Une attestation pourra être également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris ;

- un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, par un autre actionnaire ou par toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions légales et réglementaires, notamment celles prévues à l'Article L.22-10-39 du Code de commerce. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire, sans limitation.

Tout actionnaire ayant transmis son formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration ou ayant demandé une carte d'admission via son intermédiaire financier peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou la carte d'admission ou l'attestation de participation. À cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Droit de vote

Il a été instauré statutairement **un plafonnement des droits de vote à 31 % applicable à tout actionnaire suivant une formule décrite à l'article 23 des statuts de la Société**. En conséquence, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un mandataire, au titre des droits de vote attachés aux actions qu'il détient, directement et indirectement, plus de 31 % du nombre total des droits de vote de la Société, calculé comme indiqué ci-dessous.

Compte tenu de la structure du capital, ce plafonnement est applicable à Delfin (voir Section 7.2.1).

●● RAPPEL DE LA FORMULE DE CALCUL STATUTAIRE (ARTICLE 23 DES STATUTS EN VIGUEUR)

« Pour autant qu'au plus une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, détienne directement ou indirectement plus de dix pour cent (10 %) du capital ou des droits de vote de la Société à la Date d'Établissement de la Liste des Actionnaires relative à l'Assemblée générale concernée ou exerce plus de dix pour cent (10 %) des droits de vote de la Société par elle-même ou en tant que mandataire, le nombre de droits de vote que peut exprimer tout actionnaire, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un mandataire, au titre des droits de vote attachés aux actions ou aux démembrements d'actions (pour les droits qu'il est autorisé à exercer selon le cas) qu'il détient, directement et indirectement, seul ou de concert, ne peut excéder le nombre résultant de la formule ci-dessous :

$$31 * (N - P - D) / 100$$

où

- (N) le nombre total de droits de vote de la Société existants à la Date d'Établissement de la Liste des Actionnaires relative à l'Assemblée générale concernée et portés à la connaissance des actionnaires à la date de l'Assemblée générale ;
- (P) le nombre total de droits de vote attachés aux actions autodétenues par la Société dans la limite d'un montant maximum d'actions autodétenues correspondant à 1 % du capital de la Société ;
- (D) le nombre total de droits de vote de l'actionnaire concerné neutralisés par la présente clause de limitation statutaire pour la fraction des droits de vote attachés aux actions qu'il détient excédant 34 % du capital de la Société.

Dès lors qu'au moins deux personnes physiques ou morales, agissant chacune seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, détiennent chacune plus de dix pour cent (10 %) du capital ou des droits de vote de la Société à la Date d'Établissement de la Liste des Actionnaires relative à l'Assemblée générale concernée ou exercent chacune plus de dix pour cent (10 %) des droits de vote de la Société par elle-même ou en tant que mandataire à la Date d'Établissement de la Liste des Actionnaires relative à l'Assemblée générale concernée, la limitation des droits de vote ci-dessus sera applicable à l'exception des éléments (P) et (D) dont il ne sera pas fait déduction. »

Déclaration, avant l'assemblée, de participations liées à des opérations de détentions temporaires de titres

En application de l'obligation légale, toute personne physique ou morale (à l'exception de celles visées au 3° du IV de l'Article L.233-7 du Code de commerce) détenant seule ou de concert, au titre d'une ou plusieurs opérations de cession temporaire ou assimilées au sens de l'Article L.22-10-48 du code précité, un nombre d'actions représentant plus de 0,5 % des droits de vote de la Société, est tenu d'informer la Société ainsi que l'Autorité des marchés financiers, du nombre d'actions possédées à titre temporaire, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris.

Les déclarations à la Société peuvent être envoyées à la Société à l'adresse suivante : ir@essilorluxottica.com.

À défaut d'avoir été déclarées, les actions acquises au titre de l'une des opérations temporaires précitées seront privées du

droit de vote à l'Assemblée d'actionnaires concernée et pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la revente ou la restitution des actions.

Ce courriel devra obligatoirement contenir les informations suivantes :

- nom ou dénomination sociale et personne à contacter (nom, fonction, téléphone, adresse électronique) ;
- identité du cédant (nom ou dénomination sociale) ;
- nature de l'opération ;
- nombre d'actions acquises au titre de l'opération ;
- code ISIN de l'action admise aux négociations sur Euronext Paris ;
- date et échéance de l'opération ;
- convention de vote (le cas échéant).

Ces informations seront publiées sur le site internet de la Société.

La prochaine Assemblée générale se déroulera le 30 avril 2025.

7.1.9 Dispositions relatives au seuil de participation

En sus des déclarations légales, les statuts prévoient que toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, directement ou indirectement, venant à acquérir 1 % des droits de vote est tenue d'en informer la Société dans les cinq jours par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social. Cette obligation de déclaration est renouvelée pour chaque nouveau franchissement de seuil de 2 % supplémentaires.

Cette information est également portée à la connaissance de la Société dans les mêmes conditions lorsque la participation en droits de vote devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital en font la demande lors de l'Assemblée générale. Cette demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée générale.

7.2 Le capital social

7.2.1 Évolution du capital

Répartition du capital en 2024

Au 31 décembre 2024	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
DELFIN	147 589 999	32,26 %	141 579 668	31,41 % ^(a)
• FCPE Actionnariat EssilorLuxottica	4 203 044	0,92 %	4 203 044	0,93 %
• FCPE Valoptec International	2 683 266	0,59 %	2 683 266	0,60 %
• Actions non détenues directement en France (Trust US, SIP, ...)	2 312 526	0,51 %	2 312 526	0,51 %
• FCPE EssilorLuxottica	1 022 157	0,22 %	1 022 157	0,23 %
• Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	9 710 920	2,12 %	9 710 920	2,15 %
• Actions en nominatif pur ou administré détenues par les partenaires	297 193	0,07 %	297 193	0,07 %
ACTIONNARIAT INTERNE (SALARIÉS ACTIFS, ANCIENS SALARIÉS ET RETRAITÉS) ET PARTENAIRE ^{(b) (c)}	20 229 106	4,43 %	20 229 106	4,49 %
AUTODÉTENTION	798 593	0,17 %		
PUBLIC	288 889 503	63,14 %	288 889 503	64,1 %
TOTAL	457 507 201	100 %	450 698 277	100 %

(a) L'exercice des droits de vote de Delfin est plafonné conformément à la formule décrite aux Sections 7.1.8 et 7.4.

(b) L'actionnariat partenaire désigne la part des actions d'EssilorLuxottica détenue par les salariés, dirigeants et, le cas échéant, les anciens salariés et les anciens dirigeants de sociétés dans lesquelles EssilorLuxottica a détenu une participation ayant été ensuite intégralement cédée.

(c) La part du capital détenue par les salariés au sens de l'Article L.225-102 du Code du commerce est de 1,95 %. Cela inclus, les titres détenus par les salariés actifs dans le FCPE Actionnariat EssilorLuxottica ainsi que la totalité des titres détenus dans le FCPE Valoptec International et le FCPE EssilorLuxottica. Ne sont pas inclus les actions au nominatif pur ou administré provenant de titres issus d'actions de performance attribuées sur le fondement d'une résolution d'Assemblée générale antérieure à la loi du 6 août 2015.

Capital social au 31 décembre 2024

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2024 à 82 351 296,18 euros, divisé en 457 507 201 actions ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,18 euro.

Droit de vote exerçable

Par dérogation aux dispositions du dernier alinéa de l'Article L.22-10-46 du Code de commerce, il n'est plus conféré de droit de vote double aux actions de la Société depuis le 1^{er} octobre 2018. En effet, dans le cadre du Rapprochement entre Essilor et Luxottica, des modifications des statuts d'Essilor ont été adoptées le 11 mai 2017 par (i) l'assemblée spéciale des titulaires d'actions à droit de vote double d'Essilor ; et (ii) l'Assemblée générale des actionnaires d'Essilor. Ces changements affectent les droits de votes attachés aux actions EssilorLuxottica. Les statuts d'EssilorLuxottica en vigueur à compter de la Date de Réalisation de l'Apport (1^{er} octobre 2018) n'accordent pas un tel avantage aux actionnaires même dans le

cas où ils détiendraient des actions sous forme nominative pendant une période d'au minimum deux ans ou pendant toute autre période de temps.

En outre, les statuts d'EssilorLuxottica prévoient une limitation des droits de vote à 31 % pour tout actionnaire, selon une formule contenue dans les statuts (voir Section 7.1.8, paragraphe *Droits de Vote*). En conséquence, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un mandataire, au titre des droits de vote attachés aux actions qu'il détient, directement et indirectement, plus de 31 % des droits de vote d'EssilorLuxottica, calculé comme indiqué dans la Section 7.1.8 précitée.

Compte tenu, d'une part, de ces restrictions statutaires et, d'autre part, de l'absence de droits de vote conférée aux actions autodétenues, le nombre total de droits de vote exerçables attachés au capital au 31 décembre 2024 est de 450 698 277.

Évolution du capital social en 2024

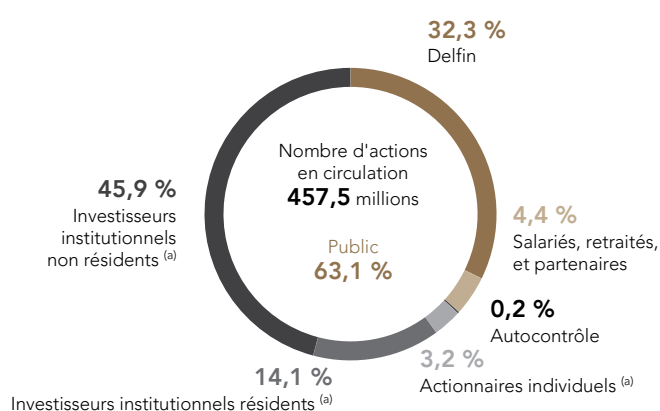
Le capital a fait l'objet de modifications successives au cours de l'exercice pour prendre en compte les émissions d'actions nouvelles successives liées notamment à la poursuite du déploiement de l'actionnariat salarié.

- Création de 31 343 actions nouvelles de 0,18 euro de valeur nominale résultant des levées d'options de souscription d'actions, soit une augmentation du capital social de 5 641,74 euros hors prime d'émission (augmentation du capital social constatée par le Conseil d'administration le 14 février, le 30 avril et le 27 novembre 2024).

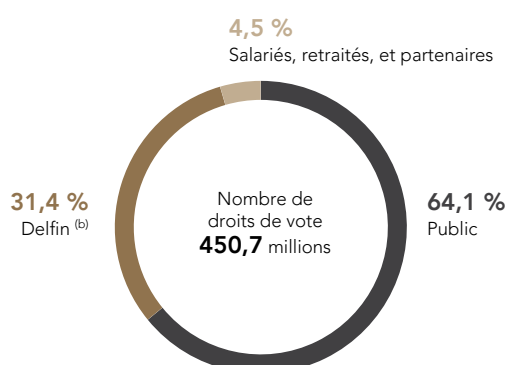
- Création de 3 457 244 actions nouvelles de 0,18 euro de valeur nominale résultants du paiement de dividende en actions, soit une augmentation de capital social de 622 303,92 euros hors prime d'émission (augmentation du capital social constatée par le Président – Directeur Général le 30 mai 2024).
- Création de 184 694 actions nouvelles de 0,18 euro de valeur nominale souscrites par le fonds commun de placement Groupe Actionnariat EssilorLuxottica, soit une augmentation du capital social de 33 244,92 euros hors prime d'émission (augmentation du capital social constatée par le Président – Directeur Général le 18 décembre 2024).

Soit un total de 3 673 281 actions nouvelles émises.

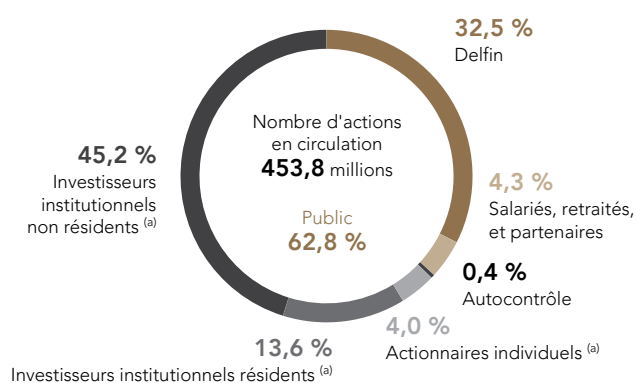
Répartition du capital au 31 décembre 2024



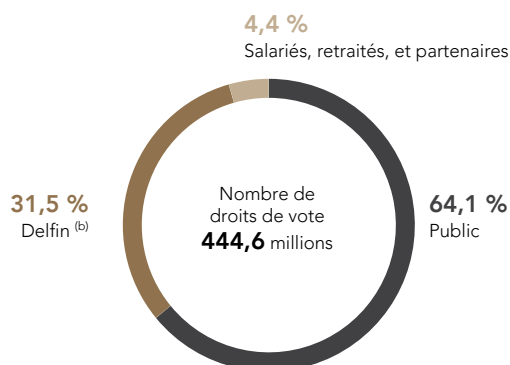
Répartition des droits de vote au 31 décembre 2024



Répartition du capital au 31 décembre 2023



Répartition des droits de vote au 31 décembre 2023



(a) Estimations au 31 décembre de l'année concernée.

(b) Voir Section 7.1.8, paragraphe Droits de vote sur la limitation des droits de vote s'appliquant à Delfin.

Dilution maximale à la fin de l'exercice

En tenant compte de l'ensemble des titres qui donneront potentiellement accès au capital postérieurement au 31 décembre 2024, quel que soit le prix d'exercice de l'option sous-jacente, la dilution maximale du capital pourrait être la suivante :

Au 31 décembre 2024	En nombre d'actions	%	En nombre de droits de vote	%
Situation du capital à la fin de l'année	457 507 201		450 698 277	
Options de souscriptions d'actions en vie	-	- %	-	- %
Droits à actions de performance en vie	-	- %	-	- %
DILUTION TOTALE POTENTIELLE	-	- %	-	- %
CAPITAL TOTAL DILUÉ À LA FIN DE L'ANNÉE	457 507 201		450 698 277	

Le détail de l'évolution du capital en 2024 figure à la Note 10 aux comptes annuels de la société EssilorLuxottica (voir Section 5.3 du présent Document d'enregistrement universel).

La répartition du capital 2023 et 2022 ainsi que l'évolution du capital sur les cinq dernières années figurent en Section 7.8.

7.2.2 Autorisations financières donnant accès ou non au capital

Les autorisations en vigueur donnant accès au capital dont le détail figure dans le tableau des délégations en vigueur (voir Section 4.2.3 du présent Document d'enregistrement universel) ont pour objet de déléguer la compétence au Conseil d'administration à l'effet de :

Associer les salariés à la performance du Groupe

L'Assemblée générale du 30 avril 2024 a approuvé la résolution ayant pour objet la délégation donnée au Conseil d'administration, pour une période de 38 mois (jusqu'au 29 juin 2027), à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions de performance existantes aux salariés du Groupe et aux dirigeants mandataires sociaux, et ce, afin d'associer ces derniers aux performances de la Société.

Cette association des salariés au travers de multiples dispositifs et notamment de l'augmentation de capital réservée aux

adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, l'attribution, le transfert ou la cession d'actions autodétenues acquises par EssilorLuxottica dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale du 30 avril 2024 afin de remettre les actions gratuites et dans une moindre mesure, les stock-options, constitue un élément au cœur de la gouvernance d'EssilorLuxottica.

L'Assemblée générale du 30 avril 2024 a également renouvelé la délégation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription (dans la limite de 0,5 % du capital social) pour une période de 26 mois (soit jusqu'au 29 juin 2026).

Autoriser le Conseil d'administration à décider de certaines augmentations de capital

L'Assemblée générale du 30 avril 2024 a adopté les délégations données au Conseil d'administration suivantes :

Numéro de la résolution	Nature de la délégation	Durée	Montant autorisé (montant ou % du capital)
26	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre par offres au public (autres que celles visées au 1° de l'Article L.411-2 du Code monétaire et financier), des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, mais avec faculté de droit de priorité	26 mois	4 084 624 euros (représentant 5 % du capital social au 14 février 2024) pour les actions et titres de capital ^(a) 2 milliards d'euros pour les titres de créances ^(b)
27	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre visée au 1° de l'Article L.411-2 du Code monétaire et financier (i.e un placement privé à des investisseurs qualifiés ou un cercle restreint d'investisseurs)	26 mois	4 084 624 euros (représentant 5 % du capital social au 14 février 2024) pour les actions et titres de capital ^(a) 2 milliards d'euros pour les titres de créances ^(b)
28	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois	15 % de l'émission initiale (limite légale) ^{(a) (b)}
29	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre, dans la limite de 5 % du capital social, des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance en rémunération d'apports en nature de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, consentis à la Société	26 mois	5 % du capital social pour les actions et titres de capital ^(a) 2 milliards d'euros pour les titres de créances ^(b)
30	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou à donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la Société	26 mois	4 084 624 euros (représentant 5 % du capital social au 14 février 2024) pour les actions et titres de capital ^(a) 2 milliards d'euros pour les titres de créances ^(b)
31	Fixation du plafond global des augmentations de capital immédiates ou à terme décidées en vertu de délégations de compétence		4 084 624 euros (représentant 5 % du capital social au 14 février 2024) pour les actions et titres de capital 2 milliards d'euros pour les titres de créances Cela n'inclut pas le % concernant le PEE et les actions de performance
32	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'augmentation du capital social par émission d'actions réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois	0,5 % du capital social
33	Autorisation à donner au Conseil d'administration pour procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes (dites actions de performance) au profit des membres du personnel salarié et/ou des dirigeants mandataires sociaux	38 mois	2,5 % du capital social

(a) Dans la limite du plafond global de 4 084 624 euros (représentant 5 % du capital social au 14 février 2024) prévu par la 31^e résolution.

(b) Dans la limite du plafond global de 2 milliards d'euros prévu par la 31^e résolution.

7.2.3 Annulation d'actions et réduction de capital

L'Assemblée générale des actionnaires de la Société du 30 avril 2024 a autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions propres que la Société pourrait détenir dans la limite maximale de 10 % de son capital social par périodes de 24 mois à date de réduction du capital. La Société n'a pas effectué d'annulation d'actions au

titre de cette autorisation en 2024. Cette autorisation a une durée de validité de 26 mois, soit jusqu'au 29 juin 2026.

L'Assemblée générale du 30 avril 2024 sera appelée à renouveler cette autorisation pour une nouvelle durée de 26 mois, soit jusqu'au 29 juin 2026.

7.3 Programme de rachat d'actions

7.3.1 Rapport du Conseil d'administration sur les rachats d'actions

Le 30 avril 2024, l'Assemblée générale a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder, conformément aux dispositions des Articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, à l'achat de ses propres actions ordinaires représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date de l'achat, et ce pour une durée de 18 mois expirant le 29 octobre 2025.

L'Assemblée générale du 30 avril 2025 sera appelée à renouveler cette autorisation.

En application des dispositions de l'Article L.225-211 du Code de commerce, le Conseil d'administration indique qu'au cours de l'exercice 2024, il a fait usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2024 dont les objectifs principaux étaient la couverture des programmes d'actionnariat salariés au bénéfice des salariés.

Dans la continuité de la précédente autorisation (donnée par l'Assemblée générale du 17 mai 2023), les objectifs principaux du programme tels qu'approuvés par l'Assemblée générale du 30 avril 2024 sont les suivants :

- leur attribution ou cession aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi française ou étrangère, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, d'attributions d'actions gratuites et d'actions de performance, d'attribution d'options d'achat au titre des plans de stock-options, de tous plans d'actionnariat des salariés (plan d'épargne entreprise ou tout plan similaire, le cas échéant, régit par une réglementation étrangère) ;
- leur annulation par voie de réduction de capital social (notamment en compensation de la dilution créée par l'attribution gratuite d'actions de performance, par l'exercice d'options de souscription d'actions par le personnel et les dirigeants du Groupe et par les augmentations de capital réservées aux salariés) ;
- la couverture de titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société, par achat d'actions pour livraison (en cas de livraison de titres existants lors de l'exercice du droit à conversion), ou par achat d'actions pour annulation (en cas de création de titres nouveaux lors de l'exercice du droit à conversion) ;

- l'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme au Règlement Délégué (UE) n° 2016/1052 de la Commission du 8 mars 2016 complétant le Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation ;
- la remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise qui viendrait à être reconnue par la réglementation ou l'Autorité des marchés financiers ou pour tout autre objectif permis conformément au droit applicable.

L'Assemblée générale a décidé de fixer le prix maximum d'achat par action ordinaire à 250 euros (hors frais d'acquisition), étant précisé que les prix et nombre d'actions seront ajustés le cas échéant en cas d'opérations sur le capital social.

Rachats d'actions en 2024

Le 29 juillet 2024, en application de la 24^e résolution approuvée par l'Assemblée générale du 30 avril 2024, EssilorLuxottica a confié à un prestataire de services d'investissement un mandat portant sur l'acquisition d'un nombre maximum de 4 000 000 actions EssilorLuxottica, en fonction des conditions de marché, sur une période débutant le 29 juillet 2024 et pouvant s'étendre jusqu'au 29 octobre 2025.

1 480 214 actions ont été acquises pour un prix moyen de 212,22 euros.

Toutes les informations relatives aux actions acquises sont disponibles sur le site internet d'EssilorLuxottica.

Contrat de liquidité

La Société n'a pas eu recours à un contrat de liquidité en 2024.

Annulation d'actions en 2024

Il n'y a pas eu d'annulation d'actions en 2024.

Cessions d'actions en 2024

2 485 475 actions EssilorLuxottica ont été transférées en 2024, à la suite de l'attribution définitive d'actions dans le cadre de plans d'attribution d'actions de performance et de stock-options décidés par le Conseil d'administration.

Actions inscrites au nom de la Société et ses filiales au 31 décembre 2024

Les actions autodétenues en vertu des programmes de rachat d'actions ne peuvent pas représenter plus de 10 % du capital social de la Société à tout moment. Au 31 décembre 2024, EssilorLuxottica détenait 798 593 actions propres, représentant 0,17 % du capital social. La valeur nominale de ces actions était de 143 746,74 euros et leur valeur comptable était de 172 millions d'euros (soit un prix de revient net moyen de 212,96 euros par action).

Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote et n'ouvrent pas droit au dividende.

Réallocation à d'autres finalités décidées au cours de l'exercice 2024

Les actions détenues par la Société n'ont pas, au cours de l'exercice 2024, été réallouées à d'autres finalités que celles initialement prévues lors de leur rachat.

Modalités des rachats d'actions et utilisation de produits dérivés

Il n'a pas été fait usage de produits dérivés dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les Assemblées générales des 17 mai 2023 et 30 avril 2024.

Bilan des opérations de rachats d'actions

Conformément aux dispositions de l'Article L.225-211 du Code de commerce, aucune réallocation d'actions n'a été effectuée en 2024.

	2024 Autodétention
NOMBRE TITRES DÉBUT PÉRIODE – 1^{ER} JANVIER	1 803 854
Levées d'option d'achat	(92 486)
Livraison d'actions de performance	(2 392 989)
Cession d'actions à des salariés	-
Conversions d'obligations convertibles avec livraison	-
Annulation d'actions propres	-
Achat d'actions propres	1 480 214
NOMBRE TITRES FIN PÉRIODE – 31 DÉCEMBRE	798 593
Situation au 31 janvier 2025	
Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte	0,2 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	-
Nombre de titres détenus en portefeuille	930 678
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	203 592 756,46 €
Valeur de marché du portefeuille ^(a) (en euros)	247 281 144,60 €

(a) Sur la base du cours de clôture au 31 janvier 2025 (265.7 euros).

7.3.2 Description du programme de rachat d'actions en application des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'AMF

Cadre juridique

Le 30 avril 2024, l'Assemblée générale a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder, conformément aux dispositions des Articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, à l'achat de ses propres actions ordinaires représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date de l'achat, et ce pour une durée de 18 mois expirant le 29 octobre 2025.

L'Assemblée générale du 30 avril 2025 sera appelée à renouveler cette autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder, conformément aux dispositions des Articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, à l'achat de ses propres actions ordinaires représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date de l'achat, et ce pour une nouvelle durée de 18 mois expirant le 29 octobre 2026.

La mise en œuvre de ce programme de rachat d'actions, qui s'inscrit dans le cadre des Articles L.22-10-62 et suivants,

L.225-213 du Code de commerce et 241-1 et suivants du Règlement général de l'AMF, et dans le cadre des dispositions du Règlement européen (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché, est soumise à l'approbation par l'Assemblée générale du 30 avril 2025 de la résolution suivante:

Quatorzième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration pour procéder au rachat par la Société de ses propres actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des Articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat de ses propres actions ordinaires représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date de réalisation de l'achat étant entendu que la Société ne pourra en aucun cas détenir plus de 10 % de son propre capital social.

L'Assemblée générale décide que ces achats pourront être réalisés en vue de :

- leur attribution ou cession aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi française ou étrangère, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, d'attributions d'actions gratuites et d'actions de performance, d'attributions d'options d'achat au titre des plans de stock-options, de tous plans d'actionnariat des salariés (plan d'épargne entreprise ou tout plan similaire, le cas échéant, régit par une réglementation étrangère) ;
- leur annulation par voie de réduction de capital social (notamment en compensation de la dilution créée par l'attribution gratuite d'actions de performance, par l'exercice d'options de souscription d'actions par le personnel et les dirigeants du Groupe et les augmentations de capital réservées aux salariés) ;
- la couverture de titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société, par achat d'actions pour livraison (en cas de livraison de titres existants lors de l'exercice du droit à conversion), ou par achat d'actions pour annulation (en cas de création de titres nouveaux lors de l'exercice du droit à conversion) ;
- l'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme au Règlement Délégué (UE) n° 2016/1052 de la Commission du 8 mars 2016 complétant le Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation ;
- la remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise qui viendrait à être reconnue par la réglementation ou l'Autorité des marchés financiers ou pour tout autre objectif permis conformément au droit applicable.

L'Assemblée générale décide de fixer le prix maximum d'achat par action ordinaire à 400 euros (hors frais d'acquisition).

Les prix et nombre d'actions indiqués précédemment seront ajustés le cas échéant en cas d'opérations sur le capital social.

L'Assemblée générale décide que l'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être payés et effectués par tous moyens et notamment sur tout marché réglementé, libre ou de gré à gré et sur tout système multilatéral de négociation (y compris par rachat simple, par instruments financiers ou produits dérivés, par la mise en place de stratégies optionnelles). Ces opérations pourront être réalisées sous forme de blocs de titres pouvant atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

La présente délégation prive d'effet la délégation donnée au Conseil d'administration au titre de la vingt-quatrième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2024, le cas échéant à hauteur de la partie non utilisée de cette délégation.

La présente autorisation est valable pour une durée maximum de dix-huit (18) mois à compter de ce jour, étant précisé en tant que de besoin, qu'elle ne pourra pas être utilisée, en tout ou en partie, en période d'offre publique visant les titres de la Société.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, dans les limites fixées par la loi et par les statuts, pour réaliser cette opération et/ou à l'effet d'arrêter tous programmes, de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et toutes formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous organismes de leur choix et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Modalités

Sous réserve de l'approbation de la 14^e résolution soumise à l'Assemblée générale du 30 avril 2025, les modalités du programme de rachat d'actions sont les suivantes :

Part maximale du capital à acquérir et montant théorique maximal des fonds destinés à l'opération

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale du 30 avril 2025 ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital social qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à cette Assemblée. Les acquisitions réalisées par la Société ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de 10 % du capital social.

Le prix maximum d'achat par action ordinaire est fixé à 400 euros (hors frais d'acquisition), étant précisé que les prix et nombre d'actions seront ajustés le cas échéant en cas d'opérations sur le capital social.

Sur la base de ce prix maximum d'achat, l'investissement théorique maximal pour acheter 10 % du capital social actuel serait de 18 300,29 millions d'euros (45 750 720 actions x 400 €).

Modalités des rachats

L'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être payés et effectués par tous moyens et notamment sur tout marché réglementé, libre ou de gré à gré et sur tout système multilatéral de négociation (y compris par rachat simple, par instruments financiers ou produits dérivés, par la mise en place de stratégies optionnelles). Ces opérations pourront être réalisées sous forme de blocs de titres.

Cette autorisation ne pourra pas être utilisée, en tout ou en partie, en période d'offre publique visant les titres de la Société.

Tous pouvoirs seront conférés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, le cas échéant, dans les limites fixées par la loi et par les statuts pour réaliser cette opération et/ou à l'effet d'arrêter tous programmes, de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et toutes formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous organismes de leur choix et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Durée du programme de rachat d'actions

L'autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois à compter du 30 avril 2025 expirant le 29 octobre 2026.

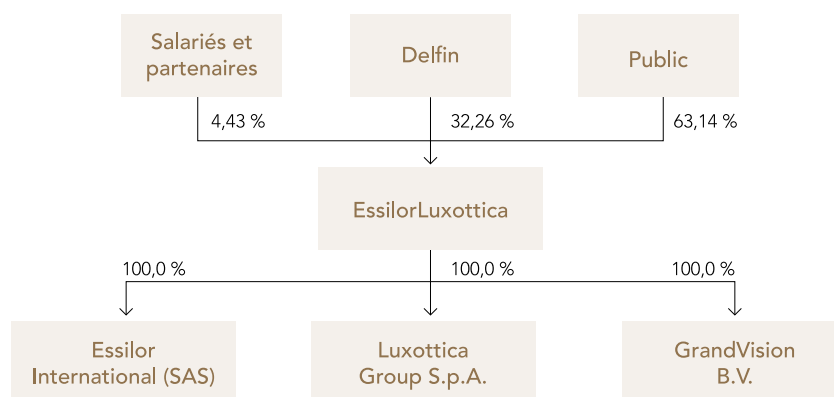
Opérations effectuées dans le cadre du programme précédent

Les opérations effectuées dans le cadre du programme précédent sont détaillées dans le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale sur les rachats d'actions (Section 7.3.1).

7.4 L'actionnariat

Compte tenu de la réalisation du Rapprochement à effet au 1^{er} octobre 2018, Delfin, holding de la famille de Monsieur Leonardo Del Vecchio, est devenue l'actionnaire principal d'EssilorLuxottica avec plus de 30 % du capital social et des droits de vote. Suite au décès de Monsieur Leonardo Del Vecchio le 27 juin 2022, Delfin reste la holding de la famille Del Vecchio et est détenue à parts égales entre la veuve et les ayants droit de feu Monsieur Leonardo Del Vecchio (sur la base de l'information publique du registre du commerce du Luxembourg).

Structure de l'actionnariat du Groupe au 31 décembre 2024



L'autodétention s'élevait à 0,17 % du capital.

Engagement de Standstill : en application des stipulations de l'Accord de Rapprochement, Delfin a accepté de ne pas déposer d'offre publique visant les actions EssilorLuxottica durant une période de dix (10) ans à compter de la date de signature de l'Accord de Rapprochement, à condition qu'aucune partie (agissant seule ou de concert) ne vienne à détenir, directement ou indirectement, plus de vingt pour cent (20 %) du capital social ou des droits de vote d'EssilorLuxottica, ou n'annonce son intention de déposer une offre publique visant les actions EssilorLuxottica (l'« Engagement de Standstill »).

Sous réserve des dispositions inscrites dans le dernier paragraphe de l'Article L.22-10-46 du Code de commerce, au 1^{er} octobre 2018, les statuts d'EssilorLuxottica prévoient notamment la suppression des droits de vote double et du vote prépondérant du Président du Conseil d'administration et la création d'une limitation des droits de vote à « 31 % » pour tout actionnaire selon une formule décrite dans les statuts d'EssilorLuxottica et reproduite dans la Section 7.1.8, paragraphe *Droits de vote* ainsi que dans le paragraphe suivant.

Synthèse des dispositions clés des statuts d'EssilorLuxottica

Les statuts d'EssilorLuxottica intègrent les dispositions suivantes :

- la suppression des droits de vote double.
Par dérogation aux dispositions du dernier alinéa de l'Article L.22-10-46 du Code de commerce, il n'est plus conféré de droit de vote double aux actions de la Société ;
- une limitation des droits de vote à 31 % pour tout actionnaire selon une formule décrite dans les statuts d'EssilorLuxottica et reproduite ci-dessous.

Les statuts d'EssilorLuxottica prévoient une limitation des droits de vote à 31 % pour tout actionnaire, selon une formule contenue dans les statuts (voir Section 7.1.8, paragraphe *Droits de Vote*). En conséquence, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un mandataire, au titre des droits de vote attachés aux actions qu'il détient, directement et indirectement, plus de 31 % des droits de vote d'EssilorLuxottica, calculé comme indiqué dans la Section 7.1.8 précitée.

Calcul théorique des droits de vote de Delfin au 31 décembre 2024

a	Nombre total d'actions	[N]	457 507 201	Détention Delfin
b	Actions autodétenues	[P]	798 593	147 589 999
c	Actions excédant 34 % du capital	[D]	-	457 507 201 = 32,26 %
d	Actions détenues par Delfin		147 589 999	
e = 31 % (a-b-c)	Plafonnement	31 % (N-P-D)	141 579 668	Droits de vote Delfin
f = d-e	Droits de vote non exerçables		6 010 331	141 579 668
g = a-b-f	Nombre total de droits de vote		450 698 277	450 698 277 = 31,41 %

Pour les besoins de la présente clause de limitation des droits de vote, il est précisé que tous salariés existants ou anciens d'EssilorLuxottica ou de ses filiales ou participations et/ou les ayants droit de ces personnes et/ou les sociétés patrimoniales dont l'intégralité du capital est exclusivement détenue par ces derniers (les « Salariés et Entités Salariés »), agissant seuls ou de concert avec d'autres Salariés et Entités Salariés ou avec une entité (en ce compris tout fonds commun de placement) dont l'intégralité du capital ou des parts est détenue par des Salariés et Entités Salariés (une « Entité Autorisée ») ne seront pas pris en compte pour le calcul du nombre de personnes physiques ou morales détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote d'EssilorLuxottica pour autant (i) que ces Salariés et Entités Salariés et/ou Entités Autorisées n'agissent pas de concert avec un tiers quelconque autre que des Salariés et Entités Salariés et/ou Entités Autorisées, (ii) que les Salariés et Entités Salariés et/ou les Entités Autorisées ne soient pas représentés par un tiers désigné en dehors des Salariés et Entités Salariés ; étant toutefois précisé que cette exclusion ne s'appliquera que dans la mesure où les Salariés et Entités Salariés et/ou toute Entité Autorisée détiennent moins de 15 % du capital ou des droits de vote d'EssilorLuxottica.

La limitation prévue aux paragraphes ci-dessus est sans effet sur le calcul du nombre total des droits de vote attachés aux actions d'EssilorLuxottica et dont il doit être tenu compte pour l'application des dispositions législatives, réglementaires ou

statutaires prévoyant des obligations particulières par référence au nombre des droits de vote existant dans EssilorLuxottica ou au nombre d'actions ayant droit de vote.

La limitation prévue aux paragraphes ci-dessus devient caduque, de plein droit, sans qu'il y ait lieu à une nouvelle décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, dès lors qu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins les deux tiers du nombre total des actions et des droits de vote d'EssilorLuxottica à la suite d'une procédure d'offre publique d'acquisition visant la totalité des actions d'EssilorLuxottica. Le Conseil d'administration constate la réalisation de la caducité et procède aux formalités corrélatives de modification des statuts.

Pour plus d'information, se référer à la Section 7.1.

Franchissements de seuils légaux en 2024

En 2024, EssilorLuxottica a reçu la notification suivante de The Capital Group Companies :

- Le 21 octobre 2024, The Capital Group Companies a notifié à la Société et à l'AMF qu'au 18 octobre 2024, The Capital Group Companies détenait 22 896 091 actions d'EssilorLuxottica, représentant 5,01 % du capital et 5,01 % des droits de vote.

7.5 L'actionnariat des salariés

L'actionnariat salarié constitue l'un des fondements de la culture d'EssilorLuxottica et un facteur clé de sa performance depuis ses origines. Bien plus qu'un simple dispositif financier, il incarne un engagement fort en faveur de l'implication directe et durable des collaborateurs dans la réussite du Groupe. Fidèle à cet engagement, EssilorLuxottica a toujours veillé à associer ses salariés à la création de valeur, renforçant ainsi leur sentiment d'appartenance et leur adhésion aux orientations stratégiques.

Reposant sur deux leviers complémentaires – le co-investissement et les plans d'actions de performance – la politique d'actionnariat salarié d'EssilorLuxottica s'attache à rendre l'actionnariat accessible au plus grand nombre dans des conditions avantageuses. Grâce à un mécanisme de co-investissement simple et inclusif, diminuant au maximum les barrières à l'entrée, chaque collaborateur a l'opportunité de prendre part à la création de valeur du Groupe et de contribuer directement à son succès.

Depuis le lancement du premier plan international, l'actionnariat salarié n'a cessé d'évoluer pour inclure un nombre toujours plus large de collaborateurs à travers le monde. En 2024, le dispositif a été repensé pour le rendre plus simple, plus accessible et avantageux. Le Groupe s'apprête ainsi à franchir une nouvelle étape avec le déploiement, au premier trimestre 2025, d'une offre améliorée et encore plus ambitieuse.

Aujourd'hui, plus de 83 500 actionnaires internes détiennent des actions EssilorLuxottica, représentant environ 4,4 % du capital et 4,5 % des droits de vote. En alignant les intérêts des collaborateurs avec ceux du Groupe et de ses actionnaires, l'actionnariat salarié constitue un moteur essentiel de performance, de responsabilité collective et de création de valeur durable pour l'ensemble du Groupe.

7.5.1 Actions de performance

La situation des droits à actions de performance s'établit comme suit :

	Au 31 décembre 2024	Dont en 2024	En janvier 2025
Droits attribués	9 449 496		
Droits annulés	900 530	303 292	25 875
Droits levés :	2 398 517		
• Création de titres par augmentation de capital			
• Compte autodétention		2 392 989	
Droits restants ^(a)	6 150 449		6 124 574

(a) Soit 1,34 % du capital au 31 décembre 2024.

Les droits à actions de performance, s'ils sont exercés, peuvent donner lieu à l'attribution d'actions ordinaires EssilorLuxottica existantes.

Cette attribution a fait l'objet d'études préalables afin d'évaluer l'intérêt d'une telle attribution et d'en déterminer les termes et conditions, dont les conclusions ont été les suivantes :

- l'attribution d'actions de performance permet de réduire la dilution potentielle de plus de moitié par rapport à une attribution d'options de souscription ayant un profil de gain potentiel équivalent ;
- le système des attributions d'actions est de nature à faciliter la conservation des titres par les attributaires, a contrario des options de souscription (ou d'achat) d'actions dont le financement par les bénéficiaires entraîne dans la quasi-totalité des cas une cession partielle ou totale ;
- les conditions d'attribution des actions de performance ont été calibrées de manière à ce que le profil d'espérance de gain soit le plus proche possible de celui des bénéficiaires d'options. Enfin, afin de faire également converger les intérêts des actionnaires et ceux des salariés attributaires, l'attribution définitive des titres est subordonnée à la croissance du cours de Bourse.

7.5.1.1 Conditions d'acquisition des actions et obligation de conservation

Les plans de rémunération à long terme d'EssilorLuxottica ont été pensés pour favoriser l'alignement de l'intérêt des actionnaires salariés sur celui des actionnaires extérieurs.

Les actions de performance attribuées depuis 2006 sont régies par des règlements de plan d'actions de performance avec des conditions qui ont évolué au fil des années.

L'attribution définitive des actions de performance dépend :

- d'une ou plusieurs conditions de performance, conformément aux résolutions approuvées lors des Assemblées générales ayant autorisé la mise en œuvre de ces plans ;
- d'une condition de présence afin de garantir l'engagement sur le long terme des bénéficiaires et leur fidélité à l'Entreprise ;
- d'une obligation de conservation des actions définitivement acquises, sous réserve d'une décision du Conseil d'administration, pour renforcer la convergence entre l'intérêt des salariés actionnaires et celui des actionnaires extérieurs ;
- de conditions renforcées pour les mandataires sociaux.

Les actions correspondant aux plans de 2021 et antérieurs (résidents français et non-résidents) ont été livrées.

Condition de performance

Concernant les plans attribués de 2020 à 2023, l'acquisition définitive et le nombre des actions définitivement attribuées sont soumis à une condition de performance basée sur la

progression annualisée du cours de l'action d'EssilorLuxottica sur une période de trois ans à compter de leur attribution.

Concernant le plan attribué en 2024, conformément à la résolution n° 33 approuvée par l'Assemblée générale du 30 avril 2024, l'acquisition définitive et le nombre des actions définitivement attribuées sont soumis à trois conditions de performance distinctes, mesurées sur une période de trois ans, basées sur :

- la progression annualisée du cours de l'action d'EssilorLuxottica ;
- le bénéfice net par action du Groupe ajusté (à taux de change constants) ;
- un critère lié à la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) ; pour 2024, il s'agit d'un critère portant sur les émissions de CO₂.

Il est précisé que les actions de performance attribuées aux Dirigeants mandataires sociaux sont soumises à des conditions de performance spécifiques, décrites chaque année dans la section portant sur la rémunération des mandataires sociaux (Section 4.3 du présent Document).

Condition de présence

À partir du plan d'octobre 2020, l'acquisition des actions est soumise à la présence du bénéficiaire dans le Groupe à la date de réalisation de la condition de performance qui peut intervenir au troisième anniversaire de l'attribution.

Cette condition de présence est levée en cas de décès, d'invalidité, de départ à la retraite du bénéficiaire ou, dans certains plans et sous certaines conditions, dans le cas d'un licenciement économique.

Condition de conservation

Pour les plans antérieurs en vigueur à la date de la réalisation du Rapprochement, le Conseil d'administration a fixé une obligation de conservation une fois que la condition de performance est atteinte. Les résidents fiscaux français peuvent céder les actions acquises au plus tôt à partir du cinquième anniversaire de leur attribution initiale. Pour les non-résidents fiscaux français, la totalité des actions acquises est disponible à partir du quatrième anniversaire de leur attribution initiale.

Pour les plans postérieurs à la réalisation du Rapprochement, conformément à la résolution n° 15 approuvée par l'Assemblée générale du 21 mai 2021 et à la résolution n° 33 approuvée par l'Assemblée générale du 30 avril 2024, une obligation de conservation des actions par les bénéficiaires pourra être fixée par le Conseil d'administration, étant précisé que les dirigeants mandataires sociaux sont tenus de conserver une certaine quantité d'actions pendant la durée de leur mandat.

À partir des plans de novembre 2018 le Conseil d'administration a décidé de ne pas fixer d'obligation de conservation.

7.5.1.2 Droits à actions de performance en circulation

Date d'attribution	Nombre de droits attribués	Dont mandataires sociaux	Cours Initial de Référence (utile à l'évaluation de la performance) (en euros)	Nombre de droits en circulation au 31 décembre 2024	Nombre de droits en circulation au 31 janvier 2025
6 octobre 2022	2 092 725	85 000	145,84	1 850 150	1 839 343
6 octobre 2022 Collective	81 288		145,84	71 010	70 686
2 octobre 2023	2 187 234	105 000	171,16	2 058 348	2 047 853
2 octobre 2023 Collective	82 566		171,16	76 230	75 888
27 novembre 2024	2 019 872	145 000	226,54	2 009 643	2 006 078
27 novembre 2024 Collective	85 500		226,54	85 068	84 726
TOTAL	6 549 185	335 000		6 150 449	6 124 574

7.5.1.3 Droits à actions détenus par les administrateurs

Situation au 31 décembre 2024	Paul du Saillant	Francesco Milleri	Virginie Mercier Pitre	Margot Bard	Sébastien Brown
Droits à actions de performance					
6 octobre 2022	35 000	50 000	1 500	441	124
6 octobre 2022			18	18	18
2 octobre 2023	35 000	70 000	2 041	441	241
2 octobre 2023			18	18	18
27 novembre 2024	45 000	100 000	2 020	420	270
27 novembre 2024			18	18	18

7.5.2 Stock-options

La situation des stock-options s'établit comme suit.

Seuls sont considérés les plans d'attribution pour lesquels des options sont encore en circulation.

	Avant Rapprochement ^(a)		
	Au 31 décembre 2024	Dont en 2024	En janvier 2025
Options attribuées ^(a)	132 016	-	-
Options annulées	55 498	11 016	-
Options levées ^(a)	76 518	18 048	-
Options restantes ^{(a) (b)}	-		-

(a) Plans du 22 septembre 2016 au 3 octobre 2017 : avant Rapprochement.

	Après Rapprochement ^(a)		
	Au 31 décembre 2024	Dont en 2024	En janvier 2025
Options attribuées ^(a)	495 724	-	-
Options annulées ^(a)	92 630	34 380	-
Options levées ^(a)	213 081	92 486	24 307
Options restantes ^{(a) (b)}	190 013		165 706

(a) Plans du 29 novembre 2018 au 28 octobre 2021 : après Rapprochement.

(b) Soit 0,04 % du capital au 31 décembre 2024.

Les stock-options exerçables à la date du Rapprochement, si elles sont exercées, donnent lieu à la création d'actions ordinaires de la Société.

Les stock-options attribuées postérieurement à la date du Rapprochement sont livrées via des actions autodétenues.

Le prix de souscription/achat est égal à la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de Bourse précédant la date du Conseil d'administration ayant décidé de l'attribution.

Les plans capés autorisent, pour chaque bénéficiaire, un gain maximum de 100 % de la valeur de l'enveloppe d'options attribuées.

Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de Bourse (dans les mêmes conditions que celles des actions de performance décrites dans la Section 7.5.1) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

Date d'attribution ^(a)	Nombre d'options attribuées	Prix de souscription/achat ^(b) (en euros)	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2024	Nombre d'options en circulation au 31 janvier 2025
3 octobre 2017	132 016	105,80	-	-
29 novembre 2018	133 203	116,74	29 334	25 040
3 octobre 2019	127 117	131,52	41 850	38 498
1 ^{er} octobre 2020	113 536	110,79	36 406	30 388
28 octobre 2021	121 868	165,80	82 423	71 780
TOTAL	627 740		190 013	165 706

(a) Les plans antérieurs à celui du 29 novembre 2018 n'ont plus d'options de souscription en circulation.

(b) À partir du plan 29 novembre 2018, livraison d'actions autodétenues.

7.5.3 Attributions et levées de l'année

Attribution et exercice :

- des options de souscription d'actions ;
- des options d'achat d'actions ;
- des droits à actions de performance ;
- consentis aux salariés non-mandataires sociaux.

	Nombre total	Prix moyen pondéré (en euros)	Date d'échéance	Plans afférents
Aucune option consentie durant l'exercice 2024	-	-	-	-
Droits à actions de performance consentis durant l'exercice 2024 par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre de droits ainsi consentis est le plus élevé (information globale)	218 076	226,54	27/11/2027	27/11/2024
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice 2024 par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options d'achat ou de souscription ainsi levées est le plus élevé (information globale)	20 069	132,12		03/10/2017 29/11/2018 03/10/2019 01/10/2020

7.6 Distribution des dividendes

La Société poursuit une politique de dividende équilibrée visant à assurer la rémunération de ses actionnaires et le réinvestissement de ses résultats dans la poursuite de son développement.

Dividende 2024 au titre de l'exercice 2023

Le 12 février 2025, le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 30 avril 2025 la distribution d'un dividende de 3,95 euros par action au titre de l'année 2024.

Sous réserve de son approbation par l'Assemblée générale, le paiement du dividende interviendra à compter du 5 juin 2025. Il s'effectuera en numéraire ou en actions, au choix de l'actionnaire.

Historique de la distribution globale et évolution du dividende

Au titre de l'exercice 2024 et des six précédents exercices, le dividende total mis en distribution a été le suivant :

En millions d'euros	Résultat net part du Groupe	Montant distribué	Ratio de distribution	Dividende net (en euros)	Date de mise en paiement
2024	3 122 ^(a)	1 803 ^(b)	57 % ^(b)	3,95 ^(b)	05/06/2025 ^(b)
2023	2 946 ^(c)	1 786	60 %	3,95	03/06/2024
2022	2 860 ^(d)	1 438	50 %	3,23	13/06/2023
2021	2 206 ^(e)	1 104	50 %	2,51	21/06/2022
2020	788 ^(f)	977 ^(g)	123 % ^(g)	2,23 ^(g)	21/06/2021 ^(g)
2019	1 938 ^(f)	- ^(h)	- ^(h)	- ^(h)	- ^(h)
2018	1 871 ⁽ⁱ⁾	887	50 % ^(j)	2,04	23/05/2019

(a) Correspond au Résultat net part du Groupe ajusté tel que présenté en Section 3.3, paragraphe Compte de résultat consolidé ajusté, du présent Document d'enregistrement universel.

(b) Sur la base du nombre d'actions au 31 janvier 2025 (excluant les actions propres) et sous réserve de la décision de l'Assemblée générale du 30 avril 2025.

(c) Correspond au Résultat net part du Groupe ajusté tel que présenté en Section 2.3, paragraphe Compte de résultat consolidé ajusté, du Document d'enregistrement universel 2023.

(d) Correspond au Résultat net part du Groupe ajusté tel que présenté en Section 2.3, paragraphe Compte de résultat consolidé ajusté, du Document d'enregistrement universel 2022.

(e) Correspond au Résultat net part du Groupe ajusté tel que présenté en Section 2.3.2.1 du Document d'enregistrement universel 2021.

(f) Correspond au Résultat net part du Groupe ajusté tel que présenté en Section 3.1.1, paragraphe Compte de résultat consolidé condensé : réconciliation avec le compte de résultat ajusté, du Document d'enregistrement universel 2020.

(g) Inclut un acompte sur dividende pour l'année 2020 à hauteur de 1,15 euro par action (pour un montant total de 503 millions d'euros) distribué le 28 décembre 2020.

(h) Le 18 avril 2020, au vu de la pandémie de Covid-19, le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica a décidé de ne pas soumettre au vote de l'Assemblée générale du 25 juin 2020 la distribution d'un dividende pour l'exercice 2019.

(i) Pour l'exercice 2018, le résultat net indiqué correspond au résultat net ajusté pro forma présenté en Section 3.6 du Document de référence 2018.

(j) Le ratio de distribution de 50 % est calculé sur la base du résultat net part du Groupe pro forma ajusté.

Tout dividende qui ne serait pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité serait prescrit dans les conditions prévues par la loi.

Établissement assurant le paiement des dividendes de la Société

UPTEVIA, 90 – 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex, France.

7.7 Principales données boursières

7.7.1 L'action EssilorLuxottica

L'action EssilorLuxottica est cotée sur le marché Euronext Paris – Euronext – Valeurs locales, compartiment A. Ses codes ISIN et Euronext sont FR0000121667. Les actions EssilorLuxottica sont éligibles au service de règlement différé (SRD).

L'action EssilorLuxottica est incluse dans les principaux indices suivants : CAC 40, EURO STOXX 50, MSCI Europe.

L'action EssilorLuxottica est incluse dans les principaux indices de durabilité suivants : Dow Jones Best-in-Class Europe, FTSE4Good, MSCI ESG.

En 2024, EssilorLuxottica a reçu la note « AAA » dans l'évaluation MSCI ESG Ratings, a été évalué à « Risque faible » pour son impact ESG par Sustainalytics et a reçu une note de 54/100 comme note ESG globale de Moody's Analytics.

Les actions sont librement négociables et indivisibles à l'égard de la Société.

7.7.2 Évolution du cours de Bourse et volume des transactions sur 10 ans

(Source : Reuters, Bloomberg)

	Cours de Bourse (en euros)		Cours de clôture	Nombre d'actions en circulation au 31 décembre	Capitalisation boursière au 31 décembre (en millions d'euros)
	En séance Plus haut	En séance Plus bas			
2024	235,6	175,44	235,6	457 507 201	107 789
2023	188,84	155,15	181,6	453 847 215	82 419
2022	192,4	132,7	169,2	447 688 233	75 749
2021	195	116,4	187,24	442 442 920	82 843
2020	145	86,76	127,55	439 005 894	55 995
2019	142,7	95,5	135,8	437 564 431	59 421
2018	129,55	105,35	110,45	426 777 218	47 138
2017	122,15	100,6	114,95	219 125 439	25 188
2016	124,55	93,41	107,35	218 507 701	23 457
2015	125,15	88,72	115,05	216 456 440	24 903

7.7.3 Évolution du cours de Bourse et volume des transactions au cours des 16 derniers mois

(Sources : Bloomberg and Reuters)

Marchés retenus : Euronext, Turquoise, Bats Europe, Equiduct, London Stock Exchange, Acquis Exchange.

	Volume des transactions (en millions d'actions)	Volume des transactions en capitaux (en millions d'euros)	Cours de Bourse (en euros)	
			En séance Plus haut	En séance Plus bas
2023				
Octobre	17,16	2 838,00	178,60	161,70
Novembre	16,19	2 857,00	180,53	169,50
Décembre	13,41	2 445,00	185,96	177,50
2024				
Janvier	17,71	3 169,00	185,72	174,20
Février	17,51	3 322,75	197,69	180,72
Mars	14,64	3 026,52	211,10	196,76
Avril	17,21	3 510,02	210,70	200,10
Mai	14,99	3 086,93	210,00	197,76
Juin	14,70	3 034,40	210,35	200,60
Juillet	17,81	3 549,57	213,20	189,70
Août	12,19	2 571,18	215,60	206,32
Septembre	15,51	3 235,71	215,60	203,40
Octobre	18,01	3 879,68	222,00	207,60
Novembre	18,52	4 241,41	236,25	216,80
Décembre	12,90	2 985,08	235,60	226,60
2025				
Janvier	16,90	4 161	266,45	229,48

7.8 Données historiques

7.8.1 Répartition du capital en 2022 et 2023

Répartition du capital en 2023

Au 31 décembre 2023	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
DELFIN	147 589 999	32,5 %	140 133 442	31,5 % ^(a)
• FCPE Actionnariat EssilorLuxottica	4 358 375	1,0 %	4 358 375	1,0 %
• FCPE Valoptec International	2 903 191	0,6 %	2 903 191	0,6 %
• Fonds étrangers (Trust US, SIP, ...)	1 034 390	0,2 %	1 034 390	0,2 %
• FCPE EssilorLuxottica	1 277 978	0,3 %	1 277 978	0,3 %
• Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	9 714 065	2,1 %	9 714 065	2,2 %
• Actions en nominatif pur ou administré détenues par les partenaires	343 240	0,1 %	343 240	0,1 %
ACTIONNARIAT INTERNE (SALARIÉS ACTIFS, ANCIENS SALARIÉS ET RETRAITÉS) ET PARTENAIRE ^{(b) (c)}	19 631 239	4,3 %	19 631 239	4,4 %
AUTODÉTENTION	1 803 854	0,4 %		
PUBLIC	284 822 123	62,8 %	284 822 123	64,1 %
TOTAL	453 847 215 ^(d)	100,0 %	444 586 804	100,0 %

(a) L'exercice des droits de vote de Delfin est plafonné conformément à la formule décrite aux Sections 7.1 et 7.4.

(b) L'actionnariat partenaire désigne la part des actions d'EssilorLuxottica détenue par les salariés, dirigeants et, le cas échéant, les anciens salariés et les anciens dirigeants de sociétés dans lesquelles EssilorLuxottica a détenu une participation ayant été ensuite intégralement cédée.

(c) La part du capital détenue par les salariés au sens de l'Article L.225-102 du Code du commerce est de 2,01 %. Cela inclus, les titres détenus par les salariés actifs dans le FCPE Actionnariat EssilorLuxottica ainsi que la totalité des titres détenus dans le FCPE Valoptec International et le FCPE EssilorLuxottica. Ne sont pas inclus les actions au nominatif pur ou administré provenant de titres issus d'actions de performance attribuées sur le fondement d'une résolution d'Assemblée générale antérieure à la loi du 6 août 2015.

(d) Correspondant aux 453 833 920 actions ordinaires livrées et constatées en 2022 et aux 13 295 actions livrées mais non encore constatées à la clôture.

Répartition du capital en 2022

Au 31 décembre 2022	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
DELFIN	144 685 679	32,3 %	138 051 551	31,5 % ^(a)
• FCPE Actionnariat EssilorLuxottica	4 137 210	0,9 %	4 137 210	0,9 %
• FCPE Valoptec International	3 146 104	0,7 %	3 146 104	0,7 %
• Fonds étrangers (Trust US, SIP, ...)	1 017 366	0,2 %	1 017 366	0,2 %
• FCPE EssilorLuxottica	1 137 287	0,3 %	1 137 287	0,3 %
• Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	9 117 227	2,0 %	9 117 227	2,1 %
• Actions en nominatif pur ou administré détenues par les partenaires	343 240	0,1 %	343 240	0,1 %
ACTIONNARIAT INTERNE (SALARIÉS ACTIFS, ANCIENS SALARIÉS ET RETRAITÉS) ET PARTENAIRE ^{(b) (c)}	18 898 434	4,2 %	18 898 434	4,3 %
AUTODÉTENTION	2 360 650	0,5 %		
PUBLIC	281 743 470	63,0 %	281 743 470	64,2 %
TOTAL	447 688 233 ^(d)	100,0 %	438 693 455	100,0 %

(a) L'exercice des droits de vote de Delfin est plafonné conformément à la formule décrite aux Sections 7.1 et 7.4.

(b) L'actionnariat partenaire désigne la part des actions d'EssilorLuxottica détenue par les salariés, dirigeants et, le cas échéant, les anciens salariés et les anciens dirigeants de sociétés dans lesquelles EssilorLuxottica a détenu une participation ayant été ensuite intégralement cédée.

(c) La part du capital détenue par les salariés au sens de l'Article L.225-102 du Code du commerce est de 1,92 %. Cela inclus, les titres détenus par les salariés actifs dans le FCPE Actionnariat EssilorLuxottica ainsi que la totalité des titres détenus dans le FCPE Valoptec International et le FCPE EssilorLuxottica. Ne sont pas inclus les actions au nominatif pur ou administré provenant de titres issus d'actions de performance attribuées sur le fondement d'une résolution d'Assemblée générale antérieure à la loi du 6 août 2015.

(d) Correspondant aux 447 647 330 actions ordinaires livrées et constatées en 2022 et aux 40 903 actions livrées mais non encore constatées à la clôture.

7.8.2 Historique du capital social

Évolution du capital social au cours
des cinq dernières années
En milliers d'euros

	Nombre d'actions	Nominal	Prime d'émission	Montants successifs du capital nominal	Nombre cumulé d'actions de la Société
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2019				78 756	437 533 516
Livraison des plans d'actions de performance	1 078 950	194	-	78 950	438 612 466
Souscription d'actions réservées aux fonds communs de placement Groupe Essilor	316 961	57	28 635	79 007	438 929 427
Exercice d'option de souscription	71 221	13	7 045	79 020	439 000 648
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2020				79 020	439 000 648
Livraison des plans d'actions de performance	30 782	6	-	79 026	439 031 430
Souscription d'actions réservées aux fonds communs de placement Groupe Essilor	177 863	32	26 226	79 058	439 209 293
Exercice d'option de souscription	28 055	5	559	79 063	439 237 348
Païement du dividende en actions	2 687 685	484	334 671	79 547	441 925 033
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2021				79 547	441 925 033
Livraison des plans d'actions de performance	630 729	113	-	79 660	442 555 762
Souscription d'actions réservées aux fonds communs de placement Groupe Essilor	232 868	42	30 648	79 702	442 788 630
Exercice d'option de souscription	69 506	13	7 457	79 715	442 858 136
Païement du dividende en actions	4 789 194	862	648 553	80 577	447 647 330
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2022				80 577	447 647 330
Souscription d'actions réservées aux fonds communs de placement Groupe EssilorLuxottica	221 455	40	30 508	80 617	447 868 785
Exercice d'option de souscription	56 053	10	6 522	80 627	447 924 838
Païement du dividende en actions	5 909 082	1 063	949 767	81 690	453 833 920
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2023				81 690	453 833 920
Souscription d'actions réservées aux fonds communs de placement Groupe EssilorLuxottica	184 694	33	33 021	81 723	454 018 614
Exercice d'option de souscription	31 343	6	3 395	81 729	454 049 957
Païement du dividende en actions	3 457 244	622	622 096	82 351	457 507 201
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2024				82 351	457 507 201

7.8.3 Historique des attributions d'options de souscription et de droits à actions de performance

Concernant les actions de performance, se référer également à la Section 7.5.1.

Plan	25/11/2014	02/12/2015
Date d'Assemblée générale	11 mai 2012	5 mai 2015
Date du Conseil d'administration	25 novembre 2014	2 décembre 2015
Type de plan	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(a)	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(b)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 121 505	Maximum 100 023
Par les mandataires sociaux		
• Hubert Sagnières		
• Laurent Vacherot		
Par les 10 premiers attributaires salariés	59 900	43 459
Point de départ d'exercice	25 novembre 2016 ^(c)	2 décembre 2018 ^(d)
Date de fin de plan	25 novembre 2021	2 décembre 2022
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	87,16	121,32
Nombre de bénéficiaires	256	283
Modalités d'exercice ^(c)	Non-résidents et résidents : interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 50 % dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible.	Pas de résidents sur ce plan. Non-résidents : sous réserve des conditions de présence : 100 % après trois ans. Ensuite maximum 100 % dans la quatrième année. Annulation possible.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2024	104 487	68 985
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	17 018	31 038
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	-	-

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de Bourse (comme les actions de performance) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

(b) Plan capé de performance. Les plans capés de performance de 2015 ne sont plus soumis à la condition de performance.

(c) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 87,16 euros.

(d) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 121,32 euros.

Plan	22/09/2016	22/09/2016	19/12/2016
Date d'Assemblée générale	5 mai 2015	5 mai 2015	5 mai 2015
Date du Conseil d'administration	22 septembre 2016	22 septembre 2016	6 décembre 2016
Type de plan	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(a)	Droits à actions de performance ^(b)	Droits à actions de performance (Plan collectif France) ^(b)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 119 392	Maximum 1 372 233	Maximum 67 830
Par les mandataires sociaux		67 005	15
• Hubert Sagnières		35 000	
• Laurent Vacherot		32 005	15
Par les 10 premiers attributaires salariés	24 281	169 932	75
Point de départ d'exercice	22 septembre 2019 ^(c)	22 septembre 2019	19 décembre 2019
Date de fin du plan	22 septembre 2023	22 septembre 2022	19 décembre 2022
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	114,88	NS ^(d)	NS ^(d)
Nombre de bénéficiaires	810	11 227	4 523
Modalités d'exercice	Pas de résidents sur ce plan. Non-résidents : sous réserve des conditions de présence : 100 % après trois ans. Ensuite maximum 100 % dans la quatrième année. Annulation possible.	Non-résidents : attribution soumise uniquement à la condition de présence. 100 % vendables à l'attribution au 22 septembre 2020. Résidents : 100 % vendables à partir du 22 septembre 2021.	Pas de non-résidents sur ce plan. Résidents : attribution soumise uniquement à la condition de présence. 100 % vendables pour le nominatif à partir du 19 décembre 2021, pour le PEE à partir du 19 décembre 2024 ou 2026.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2024	60 077	1 175 993	59 865
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	59 315	196 240	7 965
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	-	-	-

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance de 2016 ne sont plus soumis à la condition de performance.

(b) Les plans capés de performance de 2016 ne sont plus soumis à la condition de performance.

(c) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 114,88 euros.

(d) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront créées par augmentation de capital.

Plan	03/10/2017	03/10/2017	21/12/2017
Date d'Assemblée générale	5 mai 2015	5 mai 2015	5 mai 2015
Date du Conseil d'administration	3 octobre 2017	3 octobre 2017	6 décembre 2017
Type de plan	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(a)	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 132 016	Maximum 1 481 219	Maximum 91 200
Par les mandataires sociaux		82 045	
• Hubert Sagnières		50 000	
• Laurent Vacherot		32 045	
Par les 10 premiers attributaires salariés	23 583	151 604	60
Point de départ d'exercice	3 octobre 2020 ^(b)	3 octobre 2020 ^(c)	21 décembre 2020 ^(d)
Date de fin du plan	3 octobre 2024	3 octobre 2023	21 décembre 2023
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	105,8	NS ^(e)	NS ^(e)
Nombre de bénéficiaires	786	12 112	4 560
Modalités d'exercice	Pas de résidents sur ce plan. Non-résidents : sous réserve des conditions de présence : 100 % après trois ans. Ensuite maximum 100 % dans la quatrième année. Annulation possible.	Non-résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables à l'attribution au 3 octobre 2021. Résidents : attribution soumise à performance. Annulation possible. 100 % vendables à partir du 3 octobre 2022 selon date attribution définitive.	Pas de non-résidents sur ce plan. Résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables pour le nominatif à partir du 21 décembre 2022, pour le PEE à partir du 21 décembre 2025 ou 2027 selon date attribution définitive.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2024	76 518	738 408	56 710
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	55 498	742 811	34 490
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	-	-	-

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de Bourse (comme les actions de performance) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

(b) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 105,80 euros.

(c) Les actions pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 105,80 euros.

(d) Les actions pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 107,14 euros.

(e) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront créées par augmentation de capital.

Plan	23/05/2018	29/11/2018	29/11/2018	29/11/2018
Date d'Assemblée générale	5 mai 2015	29 novembre 2018	29 novembre 2018	29 novembre 2018
Date du Conseil d'administration	23 mai 2018	29 novembre 2018	29 novembre 2018	29 novembre 2018
Type de plan	Droits à actions de performance exceptionnelle	Plan d'options d'achat d'actions capé, de performance ^(a)	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 316 638	Maximum 133 203	Maximum 1 565 862	Maximum 93 180
Par les mandataires sociaux			100 000	
• Hubert Sagnières			50 000	
• Leonardo Del Vecchio			50 000	
Par les 10 premiers attributaires salariés	90	12 896	166 580	200
Point de départ d'exercice	23 mai 2021 ^(b)	29 novembre 2021 ^(c)	29 novembre 2021 ^(d)	29 novembre 2021 ^(d)
Date de fin du plan	23 mai 2024	29 novembre 2025	29 novembre 2024	29 novembre 2024
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	NS ^(e)	116,74	NS ^(f)	NS ^(f)
Nombre de bénéficiaires	35 182	789	13 379	4 659
Modalités d'exercice	Non-résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables à l'attribution au 23 mai 2021. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. 100 % vendables à partir du 23 mai 2022 selon date attribution définitive.	Non-résidents et résidents : sous réserve des conditions de présence : maximum 100 % dans la quatrième année. Annulation possible.	Non-résidents et résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables à l'attribution au 29 novembre 2021.	Pas de non-résidents sur ce plan. Résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables pour le nominatif à partir du 29 novembre 2021, pour le PEE à partir du 29 novembre 2026 ou 2028 selon date attribution définitive.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2024	199 441	83 184	1 346 976	81 980
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	117 197	20 685	218 886	11 200
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	-	29 334	-	-

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de Bourse (comme les actions de performance) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

(b) Les actions pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 114,62 euros.

(c) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 116,74 euros.

(d) Les actions pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 116,74 euros.

(e) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront créées par augmentation de capital.

(f) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société.

Informations concernant la Société, le capital et l'actionnariat

Données historiques

Plan	07/03/2019	03/10/2019	03/10/2019	28/11/2019
Date d'Assemblée générale	29 novembre 2018	29 novembre 2018	29 novembre 2018	29 novembre 2018
Date du Conseil d'administration	7 mars 2019	3 octobre 2019	3 octobre 2019	28 novembre 2019
Type de plan	Droits à actions sous conditions ^(a)	Plan d'options d'achat d'actions capé, de performance ^(b)	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 801 400	Maximum 127 117	Maximum 2 228 446	Maximum 94 520
Par les mandataires sociaux			80 000	
• Hubert Sagnières			40 000	
• Leonardo Del Vecchio			40 000	
Par les 10 premiers attributaires salariés	287 800	29 129	190 109	200
Point de départ d'exercice	7 mars 2021	3 octobre 2022 ^(c)	3 octobre 2022 ^(d)	28 novembre 2022 ^(e)
Date de fin du plan	7 mars 2021	3 octobre 2026	Selon date d'acquisition	Selon date d'acquisition
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	NS	131,52	NS ^(f)	NS ^(f)
Nombre de bénéficiaires	111	775	14 087	4 726
Modalités d'exercice	Non-résidents et résidents : sous réserve des conditions de présence : maximum 100 % vendables à l'attribution au 7 mars 2022. Annulation possible.	Non-résidents et résidents : sous réserve des conditions de présence : maximum 100 % dans la quatrième année. Annulation possible.	Non-résidents et résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables à l'attribution au 3 octobre 2022.	Pas de non-résidents sur ce plan. Résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables pour le nominatif à partir du 28 novembre 2022, pour le PEE à partir du 28 novembre 2027 ou 2029 selon date attribution définitive.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2024	780 750	66 098	1 461 666	61 570
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	20 650	19 169	766 780	32 950
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	-	41 850	-	-

(a) Attribution gratuite d'actions existantes (sans condition de performance) aux salariés du Groupe Luxottica, en remplacement des primes de rétention en espèces approuvées par le Conseil d'administration de Luxottica fin décembre 2017.

(b) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de Bourse (comme les actions de performance) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

(c) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 131,52 euros.

(d) Les actions pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 131,52 euros.

(e) Les actions pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 137,63 euros.

(f) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société.

Plan	01/10/2020	01/10/2020	26/11/2020
Date d'Assemblée générale	29 novembre 2018	29 novembre 2018	29 novembre 2018
Date du Conseil d'administration	1 ^{er} octobre 2020	1 ^{er} octobre 2020	26 novembre 2020
Type de plan	Plan d'options d'achat d'actions capé, de performance ^(a)	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 113 536	Maximum 2 138 851	Maximum 92 800
Par les mandataires sociaux		110 045	
• Hubert Sagnières		20 000	
• Leonardo Del Vecchio		20 000	
• Paul du Saillant		35 045	
• Francesco Milleri		35 000	
Par les 10 premiers attributaires salariés	28 560	136 260	200
Point de départ d'exercice	1 ^{er} octobre 2023 ^(b)	1 ^{er} octobre 2023 ^(c)	26 novembre 2023 ^(d)
Date de fin du plan	1 ^{er} octobre 2027	Selon date d'acquisition	Selon date d'acquisition
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	110,79	NS ^(e)	NS ^(e)
Nombre de bénéficiaires	687	13 889	4 640
Modalités d'exercice	Non-résidents et résidents : sous réserve des conditions de présence : maximum 100 % dans la quatrième année. Annulation possible.	Non-résidents et résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables à l'attribution au 1 ^{er} octobre 2023.	Pas de non-résidents sur ce plan. Résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables pour le nominatif à partir du 26 novembre 2023, pour le PEE à partir du 26 novembre 2028 ou 2030 selon date attribution définitive.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2024	52 065	1 764 627	78 500
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	25 065	374 224	14 300
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	36 406	-	-

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de Bourse (comme les actions de performance) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

(b) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 110,79 euros.

(c) Les actions pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 110,79 euros.

(d) Les actions pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 113,85 euros.

(e) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société.

Plan	28/10/2021	28/10/2021	28/10/2021
Date d'Assemblée générale	21 mai 2021	21 mai 2021	21 mai 2021
Date du Conseil d'administration	28 octobre 2021	28 octobre 2021	28 octobre 2021
Type de plan	Plan d'options d'achat d'actions capé, de performance ^(a)	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 121 868	Maximum 2 817 295	Maximum 83 016
Par les mandataires sociaux		85 000	
• Paul du Saillant		35 000	
• Francesco Milleri		50 000	
Par les 10 premiers attributaires salariés	46 706	176 118	180
Point de départ d'exercice	28 octobre 2024 ^(b)	28 octobre 2024 ^(c)	28 octobre 2024 ^(c)
Date de fin du plan	28 octobre 2028	28 octobre 2024	28 octobre 2024
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	165,80	NS ^(d)	NS ^(d)
Nombre de bénéficiaires	618	14 031	4 612
Modalités d'exercice	Non-résidents et résidents : sous réserve des conditions de présence : maximum 100 % dans la quatrième année. Annulation possible.	Non-résidents et résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables à l'attribution au 28 octobre 2024.	Pas de non-résidents sur ce plan. Résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables pour le nominatif à partir du 28 octobre 2024, pour le PEE à partir du 28 octobre 2029 ou 2031 selon date attribution définitive.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2024	11 734	2 320 534 ^(e)	70 598 ^(e)
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	27 711	496 761	12 418
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	82 423	-	-

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de Bourse (comme les actions de performance) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

(b) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 165,80 euros.

(c) Les actions pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 165,80 euros.

(d) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société.

(e) Actions définitivement acquises lors d'un décès ou invalidité et livrées via le compte d'autodétention de l'entreprise.

Plan	06/10/2022	06/10/2022
Date d'Assemblée générale	21 mai 2021	21 mai 2021
Date du Conseil d'administration	6 octobre 2022	6 octobre 2022
Type de plan	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 2 092 725	Maximum 81 288
Par les mandataires sociaux	85 000	
• Paul du Saillant	35 000	
• Francesco Milleri	50 000	
Par les 10 premiers attributaires salariés	150 158	180
Point de départ d'exercice	6 octobre 2025 ^(a)	6 octobre 2025 ^(a)
Date de fin du plan	6 octobre 2025	6 octobre 2025
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	NS ^(b)	NS ^(b)
Nombre de bénéficiaires	14 928	4 516
Modalités d'exercice	Non-résidents et résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables à l'attribution au 6 octobre 2025.	Pas de non-résidents sur ce plan. Résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables pour le nominatif à partir du 6 octobre 2025, pour le PEE à partir du 6 octobre 2030 ou 2032.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2024	3 900 ^(c)	756 ^(c)
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	238 675	9 522
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	1 850 150	71 010

(a) Les actions pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 145,84 euros.

(b) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société.

(c) Actions définitivement acquises lors d'un décès ou invalidité et livrées via le compte d'autodétention de l'entreprise.

Plan	02/10/2023	02/10/2023
Date d'Assemblée générale	21 mai 2021	21 mai 2021
Date du Conseil d'administration	2 octobre 2023	2 octobre 2023
Type de plan	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 2 187 234	Maximum 82 566
Par les mandataires sociaux	105 000	
• Paul du Saillant	35 000	
• Francesco Milleri	70 000	
Par les 10 premiers attributaires salariés	169 000	180
Point de départ d'exercice	2 octobre 2026 ^(a)	2 octobre 2026 ^(a)
Date de fin du plan	2 octobre 2026	2 octobre 2026
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	NS ^(b)	NS ^(b)
Nombre de bénéficiaires	14 733	4 587
Modalités d'exercice	Non-résidents et résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables à l'attribution au 6 octobre 2026.	Pas de non-résidents sur ce plan. Résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables pour le nominatif à partir du 6 octobre 2026, pour le PEE à partir du 6 octobre 2031 ou 2033.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2024	2 621 ^(c)	108 ^(c)
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	126 265	6 228
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	2 058 348	76 230

(a) Les actions pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure au prix de 171,16 euros.

(b) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront livrées via le compte d'autodétention de l'entreprise.

(c) Actions définitivement acquises lors d'un décès ou invalidité et livrées via le compte d'autodétention de l'entreprise.

Plan	27/11/2024	27/11/2024
Date d'Assemblée générale	30 avril 2024	30 avril 2024
Date du Conseil d'administration	27 novembre 2024	27 novembre 2024
Type de plan	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 2 019 872	Maximum 85 500
Par les mandataires sociaux	145 000	
• Paul du Saillant	45 000	
• Francesco Milleri	100 000	
Par les 10 premiers attributaires salariés	218 040	180
Point de départ d'exercice	27 novembre 2027 ^(a)	27 novembre 2027 ^(a)
Date de fin du plan	27 novembre 2027	27 novembre 2027
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	NS ^(b)	NS ^(b)
Nombre de bénéficiaires	8 086	4 750
Modalités d'exercice	Non-résidents et résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables à l'attribution au 29 novembre 2027.	Pas de non-résidents sur ce plan. Résidents : attribution soumise à la condition de présence et de performance. Annulation possible. 100 % vendables pour le nominatif à partir du 29 novembre 2027, pour le PEE à partir du 29 novembre 2032 ou 2034.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2024	- ^(c)	- ^(c)
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	10 229	432
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	2 009 643	85 068

(a) Les actions pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure au prix de 226,54 euros.

(b) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront livrées via le compte d'autodétention de l'entreprise.

(c) Actions définitivement acquises lors d'un décès ou invalidité et livrées via le compte d'autodétention de l'entreprise.

8

Informations complémentaires du Document d'enregistrement universel

8.1 Personne responsable 519

8.1.1	Responsable du Document d'enregistrement universel	519
8.1.2	Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel	519

8.2 Commissaires aux comptes 519

8.2.1	Commissaires aux comptes titulaires et suppléants	519
8.2.2	Démission, non-renouvellement	519

8.3 Documents accessibles au public 520

8.4 Tables de concordance 520

8.4.1	Document d'enregistrement universel	520
8.4.2	Rapport financier annuel	524
8.4.3	Table de concordance à destination du greffe	524



1

2

3

4

5

6

7

8

Bloc-notes

Dénomination de la Société

La dénomination de la société est EssilorLuxottica, ci-après la « Société » ou, avec ses filiales, le « Groupe ».

Informations relatives au marché

Sauf indication contraire :

- les informations relatives aux positions de marché sont basées sur les volumes vendus ;
- les informations de nature marketing, relatives au marché et à l'industrie ophtalmique et aux positions d'EssilorLuxottica, sont de source EssilorLuxottica et issues d'évaluations et études internes, pouvant être fondées sur des études de marché extérieures.

Informations provenant de tierce partie

Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, celles-ci ont été fidèlement reproduites et, pour autant que la Société le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par une telle tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

Personne responsable

Francesco Milleri

Président-Directeur Général

Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine

Forvis Mazars

61, rue Henri-Regnault

92075 Paris-La Défense Cedex

Marques

Essilor®, Varilux®, Varilux® Comfort, Varilux® XR series™, Crizal®, Eyezen®, Stellest™, Xperio®, Optifog®, Orma®, E-SPF®, HouseLab™, Transitions®, Gen S™, Shamir®, Metaform™, Visioffice®, Vision-R™ 700, Vision-R™ 800, Vision-S™ 700, WAM™ 800, ES 700™, ES 800™, Satisfloh®, Foster Grant®, Bolon™, Molsion™, Costa®, Bliz®, Luxottica®, Ray-Ban®, Ray-Ban® Remix™, Ray-Ban® Reverse™, Oakley®, Persol®, Oliver Peoples®, Sferoflex®, Alain Mikli®, Arnette®, Aviator®, Prizm™, LensCrafters®, Pearle Vision®, Pearle Studio™, + Vision™, OPSM®, Laubman & Pank®, Spectacle Hut®, Salmoiraghi & Viganò®, Contactsdirect™, GMO®, Óticas Carol®,

EyeMed®, Sunglass Hut®, Ilori Optical®, Optical Shop of Aspen®, Native™, Barberini™, Fedon®, Solaris™, Mujosh™, EyeBuyDirect™, FramesDirect™, Lenstore™, Vision Source™, E-lens™, Eotica™, Glasses Direct™, Lensbest™, Óticas Place Vendôme™, Clearly™, Mat Viet™, LensWay™, Vision Direct™, MyOptique™, Brille24™, Grandvision™, GrandOptical™, Apollo Optik™, Vision Express™, David Clulow™, MasVision™, Charlie Temple™, Opticas Lux™, Zonnebrillen™, Linsenmax™, Générale d'Optique™, DbyD™, Synoptik™, Interoptik™, Instrumentarium™, For Eyes™, Optica2000™, Lafam™, LensMaster™, Visilab™, Brilleland™, McOptic™, Nissen™, Robin Look™, Kochoptik™, Keops™, Eye Mitra™, Eyexpert™, Avanzi™, Atasun Optik™, Interoptik™, iWear™, John&Audrey™, Seen®, Unofficial®, MultiÓticas™, Ofotért™, Trendy Opticians™, Optimissimo™, Helix™, Vision(X)™, Nuance Audio™, Humanware™, Smart Eyewear Lab™, Chromance™ et Supreme® sont des marques du Groupe EssilorLuxottica.

Vogue® est une marque détenue par Luxottica Group S.p.A. et Les Publications Condé Nast S.A.

Spectralis® et Anterior® sont des marques de Hedelberg Engineering.

Kodak® est une marque de Eastman Kodak Company.

Nikon® est une marque de Nikon Corporation.

Target® Optical est une marque de Target Brands, Inc. Giorgio Armani®, Emporio Armani® et A|X Armani Exchange® sont des marques de Giorgio Armani S.p.A. Brooks Brothers® est une marque de ABG International, Inc. Brunello Cucinelli® est une marque de Brunello Cucinelli S.p.A. Burberry® est une marque de Burberry Limited. Chanel® est une marque de Chanel Group. Coach® est une marque de Coach Services, Inc. Diesel® est une marque de Diesel S.p.A. Dolce&Gabbana® est une marque de Dolce&Gabbana Trademarks S.r.l. Ferrari® est une marque de Ferrari S.p.A. Jimmy Choo® est une marque de J. Choo Limited. Michael Kors® est une marque de Michael Kors Group. Moncler® est une marque de Moncler S.p.A. Miu Miu® et Prada® sont des marques de Prada S.A. Ralph Lauren®, Polo Ralph Lauren®, Ralph Eyewear® et Chaps® sont des marques de Ralph Lauren Group. Starck Eyes® est une marque de PHS General Design SCA. Swarovski® est une marque de Swarovski AG. Tiffany & Co.® est une marque de Tiffany Group. Tory Burch® est une marque de Tory Burch Group. Versace® est une marque de Gianni Versace S.p.A.

OneSight™ est une marque de OneSight EssilorLuxottica Foundation.

8.1 Personne responsable

8.1.1 Responsable du Document d'enregistrement universel

Francesco Milleri, Président-Directeur Général, est la personne responsable du Document d'enregistrement universel.

8.1.2 Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes annuels et les comptes consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de gestion contenu dans le présent document, comme précisé dans la table de concordance en Section 8.4.3, présente un tableau fidèle de l'évolution, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées, et qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

Paris, le 10 mars 2025

Francesco Milleri

8.2 Commissaires aux comptes

8.2.1 Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

Titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Date de début du premier mandat : le 14 juin 1983.

Renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée générale du 16 mai 2019 pour un mandat d'une durée de six ans.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Messieurs Stéphane Basset et Pierre-Olivier Etienne (membres de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles).

Le suppléant est Monsieur Patrice Morot (membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles), nommé par l'Assemblée générale du 16 mai 2019 pour un mandat d'une durée de six ans.

Forvis Mazars

61, rue Henri-Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex

Date de début du premier mandat : le 11 mai 2007.

Renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée générale du 16 mai 2019 pour un mandat d'une durée de six ans.

Forvis Mazars est représenté par Guillaume Devaux et Julien Madile (membres de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles).

Le suppléant est Monsieur Gilles Magnan (membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles), nommé par l'Assemblée générale du 16 mai 2019 pour un mandat d'une durée de six ans.

8.2.2 Démission, non-renouvellement

Aucune démission n'est intervenue durant l'année 2024.

Au vu de l'expiration des mandats des cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et Forvis Mazars en qualité de Commissaires aux comptes titulaires à l'issue de l'Assemblée générale du 30 avril 2025, il est proposé à cette Assemblée

générale de nommer le cabinet Ernst & Young Audit et de renouveler le cabinet Forvis Mazars en qualité de Commissaires aux comptes titulaires pour des mandats d'une durée de six exercices qui expireront à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2031 sur les comptes de l'exercice 2030.

8.3 Documents accessibles au public

Les statuts et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société (147, rue de Paris – 94220 Charenton-le-Pont – France).

Les versions imprimées des Documents de référence ou Document d'enregistrement universel et Rapports annuels relatifs aux trois dernières années, ou copie de ces documents sont disponibles sur simple demande auprès de la Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière basée au siège de la Société. Les versions imprimées

du Document d'enregistrement universel et du Rapport annuel de l'exercice 2024, ou copie de ces documents, sont disponibles lors de l'Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice, le 30 avril 2025.

EssilorLuxottica met à la disposition de ses actionnaires une large gamme d'outils destinés à diffuser, de façon régulière, transparente et accessible, l'information du Groupe, ses activités et ses résultats.

Informations publiées au cours des 12 derniers mois

Les documents publiés au BALO sont consultables sur le lien <https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/balo/>.

Le site internet du Groupe www.essilorluxottica.com rassemble également des informations destinées à tout public.

Les informations réglementées telles que définies par l'Autorité des marchés financiers (AMF) :

- les déclarations requises par l'Autorité des marchés financiers et à publier sur le site internet de la Société ;
- les présentations aux analystes et les retransmissions vidéo, lorsqu'elles sont disponibles, des réunions d'analystes ;

- les communiqués financiers et les retransmissions audio, lorsqu'elles sont disponibles, des conférences téléphoniques ;
- les Rapports annuels, Documents d'enregistrement universel et Documents de référence (contenant les informations financières historiques de la Société), archivés sur cinq ans ;
- concernant les Assemblées générales, les avis de convocation comprenant les projets de résolutions, les modalités d'accès à la réunion et les résultats des votes des résolutions ;
- les informations relatives au développement durable.

8.4 Tables de concordance

8.4.1 Document d'enregistrement universel

Une partie de l'information réglementée mentionnée à l'article 221-1 du Règlement général de l'AMF est incluse dans le présent Document :

- le Rapport financier annuel ;
- les informations relatives aux honoraires des Contrôleurs légaux des comptes ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions.

La table de concordance ci-dessous, permet d'identifier les principales informations prévues par l'Annexe 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la forme, le contenu, l'examen et l'approbation du prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission.

		Pages	Section
1	Personnes responsables		
1.1	Personnes responsables des informations contenues dans le Document d'enregistrement universel	519	Section 8.1.1
1.2	Déclaration des personnes responsables du Document d'enregistrement universel	519	Section 8.2.1
1.3	Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts	N/A	N/A
1.4	Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	518	Bloc-notes Chapitre 8
1.5	Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente	1	N/A
2	Contrôleurs légaux des comptes		
2.1	Identité des contrôleurs légaux	519	Section 8.2.1
2.2	Changement de contrôleurs légaux des comptes	519	Section 8.2.2

		Pages	Section
3	Facteurs de risques		
3.1	Description des risques importants	68	Section 2.1
4	Informations concernant l'émetteur		
4.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	487	Section 7.1.1
4.2	Lieu d'enregistrement de l'émetteur, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)	487	Section 7.1.3
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	487	Section 7.1.2
4.4	Siège social et forme juridique, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	487	Sections 7.1.1 et 7.1.4
5	Aperçu des activités		
5.1	Principales activités		
5.1.1	Description de la nature des opérations et principales activités	24, 43	Sections 1.4.1 et 1.4.4
5.1.2	Nouveaux produits et services importants	27	Section 1.4.2
5.2	Principaux marchés	22	Section 1.3
5.3	Événements importants dans le développement des activités	17, 105	Sections 1.2 et 3.1
5.4	Stratégie et objectifs	24	Section 1.4.1
5.5	Dépendance de l'émetteur à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	27, 68	Sections 1.4.2 et 2.1.2
5.6	Déclaration sur la position concurrentielle	22	Section 1.3
5.7	Investissements		
5.7.1	Description des investissements importants	123	Section 3.6
5.7.2	Description des investissements importants qui sont en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris	123	Section 3.6
5.7.3	Co-entreprises et engagements pour lesquels l'émetteur détient une proportion significative du capital	294	Section 5.1.6 Annexe 2
5.7.4	Description de toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	330	Chapitre 6
6	Structure organisationnelle		
6.1	Description du Groupe et la place qu'y occupe l'émetteur	65	Section 1.5
6.2	Liste des filiales importantes	294	Section 5.1.6 Annexe 2
7	Examen de la situation financière et du résultat		
7.1	Situation financière		
7.1.1	Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	112, 116, 119	Sections 3.2, 3.3 et 3.4
7.1.2	Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	27	Section 1.4.2
7.2	Résultats d'exploitation		
7.2.1	Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	112, 116	Sections 3.2 et 3.3
7.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	112, 116	Sections 3.2 et 3.3
8	Trésorerie et capitaux		
8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	119	Section 3.4
8.2	Sources et montants des flux de trésorerie de l'émetteur	119	Section 3.4
8.3	Besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	119	Section 3.4
8.4	Restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les activités de l'émetteur	N/A	N/A
8.5	Sources de financement attendues	N/A	N/A
9	Environnement réglementaire		
9.1	Description de l'environnement réglementaire	68	Section 2.1.2
10	Information sur les tendances		
10.1	Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du Groupe depuis la fin de l'exercice	125	Section 3.8
10.2	Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives	125	Section 3.8

		Pages	Section
11	Prévisions ou estimations du bénéfice		
11.1	Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	125	Section 3.8
11.2	Nouvelle prévision ou estimation du bénéfice, ou une prévision ou estimation du bénéfice précédemment publiée conformément au point 11.1	125	Section 3.8
11.3	Déclaration attestant que la prévision ou l'estimation du bénéfice a été établie et élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques ; conforme aux méthodes comptables de l'émetteur	125	Section 3.8
12	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale		
12.1	Nom, adresse professionnelle, fonction des membres du Conseil d'administration	206	Section 4.5
	Principales activités exercées en dehors de l'émetteur par les membres des organes d'administration, de direction	206	Section 4.5
	Liens familiaux	N/A	N/A
	Fonctions et mandats occupés au cours des cinq dernières années	206	Section 4.5
	Absence de condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années	142	Section 4.1.1.6
	Faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire	142	Section 4.1.1.6
	Mises en cause et/ou sanction publique officielle	142	Section 4.1.1.6
12.2	Conflits d'intérêts	142	Section 4.1.1.6
13	Rémunération et avantages		
13.1	Rémunération et avantages en nature	174	Section 4.3.2
13.2	Pensions, de retraites ou autres avantages	174	Section 4.3.2
14	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1	Date d'expiration des mandats sociaux	131	Section 4.1.1.1
14.2	Contrats de service	142	Section 4.1.1.6
14.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération	149	Section 4.1.2.6
14.4	Déclaration relative au régime de gouvernement d'entreprise	203	Section 4.4
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise, y compris les modifications futures de la composition des organes d'administration et de direction et des Comités	128 et 130	Bloc-notes Chapitre 4 et Section 4.1.1
15	Salariés		
15.1	Nombre de salariés	402	Section 6.3.1
15.2	Participations et stock-options	498	Section 7.5
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	498	Section 7.5
16	Principaux actionnaires		
16.1	Franchissements de seuils déclarés et montant des participations ainsi détenues à la date du Document d'enregistrement universel	497	Section 7.4
16.2	Droits de vote différents détenus par les actionnaires principaux	497	Section 7.4
16.3	Contrôle direct ou indirect	497	Section 7.4
16.4	Accord pouvant entraîner un changement du contrôle	497	Section 7.4
17	Transactions avec des parties liées		
17.1	Le détail des transactions avec des parties liées	291	Section 5.1.6 Note 27

		Pages	Section
18	Information financière concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
18.1	Informations financières historiques		
18.1.1	Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et le rapport d'audit	222	Chapitre 5, DEU 2023 et DEU 2022
18.1.2	Changement de date de référence comptable	N/A	N/A
18.1.3	Normes comptables	231	Section 5.1.6
18.1.4	Changement de référentiel comptable	N/A	N/A
18.1.5	Informations financières en normes comptables françaises	304	Section 5.3
18.1.6	États financiers consolidés	225	Section 5.1
18.1.7	Date des dernières informations financières	224	Bloc-notes, Chapitre 5
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	N/A
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques		
18.3.1	Audit indépendant des informations financières annuelles et historiques	224	Bloc-notes, Chapitre 5
18.3.2	Autres informations auditées	N/A	N/A
18.3.3	Sources et raisons pour lesquelles des informations n'ont pas été auditées	N/A	N/A
18.4	Informations financières <i>pro forma</i>	N/A	N/A
18.5	Politique en matière de dividendes		
18.5.1	Description de la politique de distribution de dividendes et de toute restriction applicable	501	Section 7.6
18.5.2	Montant du dividende par action	501	Section 7.6
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage		
18.6.1	Procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du Groupe, ou fournir une déclaration négative appropriée	289	Section 5.1.6, Note 26.2
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur		
18.7.1	Changement significatif de la situation financière du Groupe survenu depuis la fin du dernier exercice	124	Section 3.7
19	Informations supplémentaires		
19.1	Capital social		
19.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	490	Section 7.2.1
19.1.2	Informations relatives aux actions non représentatives du capital, nombre et principales caractéristiques	N/A	N/A
19.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur	265 et 490	Sections 5.1.6 (Note 18), et 7.2.1
19.1.4	Informations relatives aux valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A	N/A
19.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	492	Section 7.2.2
19.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	N/A	N/A
19.1.7	Historique du capital social	505	Section 7.8.2
19.2	Acte constitutif et statuts		
19.2.1	Registre et objet social	487	Section 7.1.5
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	N/A	N/A
19.2.3	Absence de disposition ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	497	Section 7.4
20	Contrats importants		
20.1	Résumé des contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires)	N/A	N/A
21	Documents disponibles		
21.1	Déclaration relative aux documents disponibles	520	Section 8.3

8.4.2 Rapport financier annuel

Document	Pages	Sections
Attestation du responsable du document	519	Section 8.1
Rapport de gestion		
Analyse de la situation financière et du résultat	102	Chapitre 3
Contrôle interne et gestion des risques incluant le Plan de vigilance	66	Chapitre 2
Informations relatives aux rachats d'actions (Article L.225-211, al. 2, du Code de commerce)	494	Section 7.2.3
Rapport de durabilité	330	Chapitre 6
Annexe au Rapport de gestion : Rapport sur le gouvernement d'entreprise	126	Chapitre 4
États financiers		
Comptes annuels	304	Section 5.3
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	326	Section 5.5
Comptes consolidés	225	Section 5.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	299	Section 5.2
Honoraires des Commissaires aux comptes	292	Section 5.1.6, Note 29
Rapport de certification des informations en matière de durabilité	478	Section 6.6

8.4.3 Table de concordance à destination du greffe ⁽¹⁾

Document	Pages	Sections
Rapport de gestion		
Rapport d'activité/autres	24	Section 1.4
Situation et activité de l'émetteur au cours de l'exercice	112, 116 et 119	Sections 3.2, 3.3 et 3.4
Recherche et développement	27	Section 1.4.2
Opérations	37	Section 1.4.3
Les acquisitions et partenariats	122	Section 3.5
Les éléments financiers de l'exercice et affectation du résultat	112, 116, 119 et 325	Sections 3.2, 3.3, 3.4 et 5.4.3
Description des principaux risques et incertitudes	68	Section 2.1
Information sur les procédures de contrôle interne	91	Section 2.2
Plan de vigilance	94	Section 2.3
Événements importants survenus après la clôture	124	Section 3.7
Évolution et perspectives d'avenir	125	Section 3.8
Informations relatives au capital, à son évolution, la participation des salariés au capital, aux rachats d'actions	490, 494, 497 et 498	Sections 7.2, 7.3, 7.4 et 7.5
Rapport de durabilité	330	Chapitre 6
Annexes au rapport de gestion		
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	126	Chapitre 4
Résultats au cours des cinq derniers exercices	325	Section 5.4.3
États financiers		
Comptes annuels	304	Section 5.3
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	326	Section 5.5
Comptes consolidés	225	Section 5.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	299	Section 5.2

⁽¹⁾ En application de l'Article L.232-23 du Code de commerce.

Conception et réalisation
Ruban Blanc



